



This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

- + *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
- + *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
- + *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
- + *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at <http://books.google.com/>

P 7v 247.2 (1838)



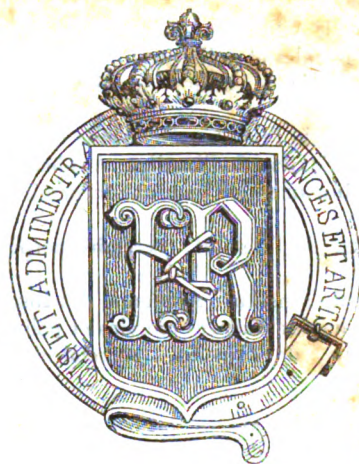
HARVARD
COLLEGE
LIBRARY

JOURNAL
DES SAVANTS.

5356
57.54
8

JOURNAL
DES SAVANTS.

ANNÉE 1838.



PARIS.

IMPRIMERIE ROYALE.

M DCCC XXXVIII.



P Fr 247.2 (1838)

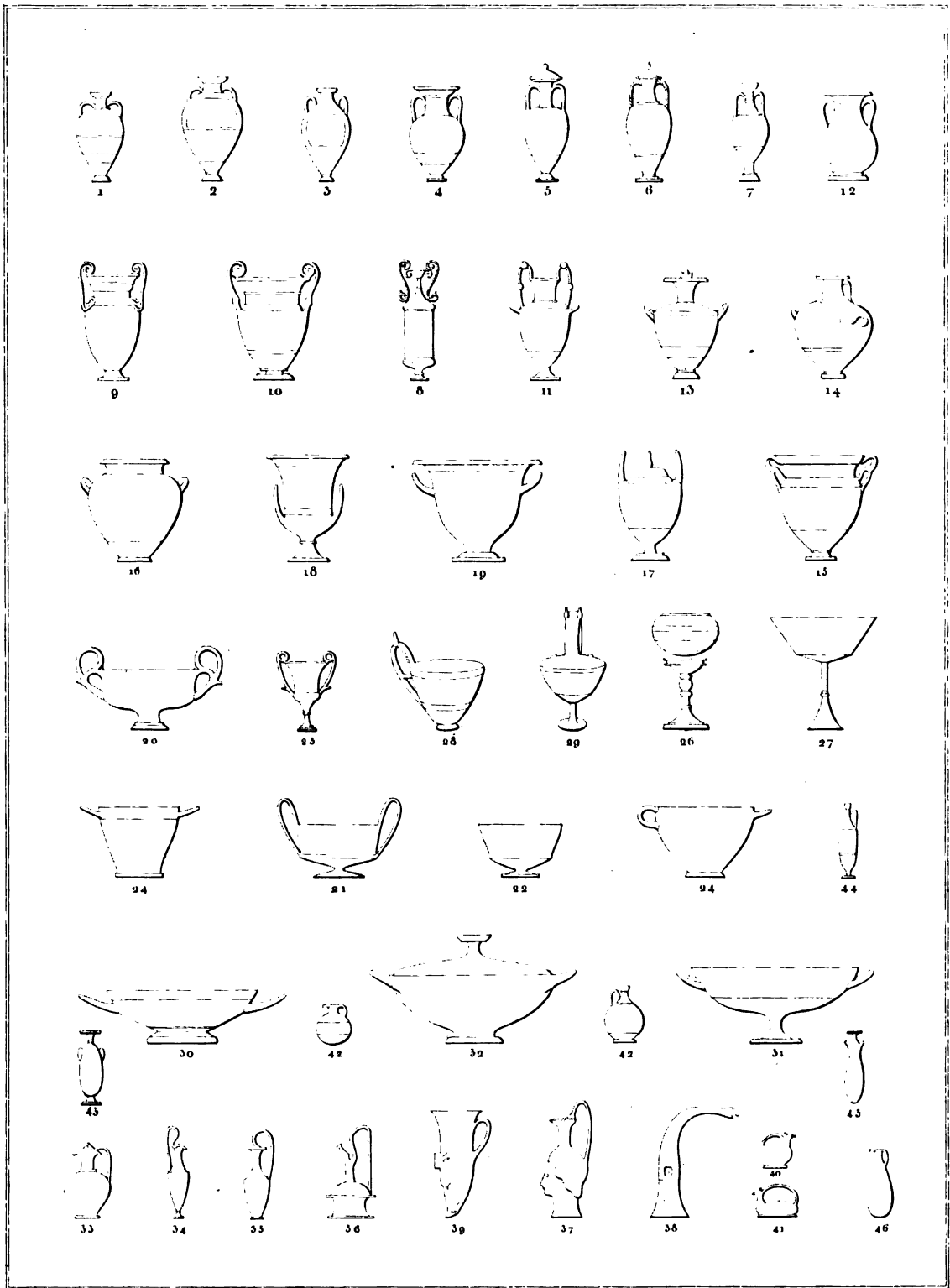
BUREAU DU JOURNAL DES SAVANTS.

M. BARTHE, Garde des Sceaux, Président.

- ASSISTANTS.
 - M. SILVESTRE DE SACY, de l'Institut royal de France, secrétaire perpétuel de l'Académie des Inscriptions et Belles-lettres.
 - M. QUATREMÈRE DE QUINCY, de l'Institut, secrétaire perpétuel de l'Académie des Beaux-arts, et membre de l'Académie des Inscriptions et Belles-lettres.
 - M. LEBRUN, de l'Institut, Académie française.
 - M. LACROIX, de l'Institut, Académie des Sciences.

- AUTEURS...
 - M. DAUNOU, de l'Institut, Académie des Inscriptions et Belles-lettres, et Académie des Sciences morales et politiques; éditeur du Journal et secrétaire du bureau.
 - M. BIOT, de l'Institut, Académie des Sciences.
 - M. RAOUL-ROCHETTE, de l'Institut, Académie des Inscriptions et Belles-lettres.
 - M. COUSIN, de l'Institut, Académie française, et Académie des Sciences morales et politiques.
 - M. LETRONNE, de l'Institut, Académie des Inscriptions et Belles-lettres.
 - M. CHEVREUL, de l'Institut, Académie des Sciences.
 - M. FRÉDÉRIC CUVIER, de l'Institut, Académie des Sciences.
 - M. EUGÈNE BURNOUF, de l'Institut, Académie des Inscriptions et Belles-lettres.
 - M. FLOURENS, de l'Institut, secrétaire perpétuel de l'Académie des Sciences.
 - M. NAUDET, de l'Institut, Académie des Inscriptions et Belles-lettres, et Académie des Sciences morales et politiques.
 - M. VILLEMAIN, de l'Institut, secrétaire perpétuel de l'Académie française.
 - M.....

Le prix de l'abonnement au JOURNAL DES SAVANTS est de 36 francs par an, et de 40 francs par la poste, hors de Paris. On s'abonne à la librairie de M LEVRAULT, à Paris, rue de la Harpe, n° 81; et à Strasbourg, rue des Juifs, n° 33. Il faut affranchir les lettres et l'argent. — On peut déposer à la même librairie, à Paris, les livres nouveaux, les prospectus, les mémoires manuscrits, les lettres, avis et autres écrits adressés à l'éditeur du JOURNAL DES SAVANTS.



Εκδότης: Δ. Βενιζέλος, Αθήνα, 1938

ΚΡΑΤΕΡΕΣ; Π
 ΤΙΧΑΕΣ; ΗΗΗ ΟΞΙΛΕΣ; ΝΙΙΙ
 ΒΑΘΕΑΒΑΛΗ

JOURNAL DES SAVANTS.

JANVIER 1838.

Ultime ricerca sulle forme dei Vasi greci, da Odoardo Gerhard.
Mémoire tiré du tome VIII des *Annali di Correspondenza
archeologica*. Roma, 1836.

(TROISIÈME ET DERNIER ARTICLE.)

Nous devons maintenant rappeler que le mot ΟΞΥΒΑΦΑ, dont il a été question plus haut, est écrit sous un vase absolument de même forme que le précédent, qui porte les trois noms, *cratères, oxides, baphions*. Ce vase ne sera donc pas plus un *oxybaphon* que l'autre n'est à la fois un *cratère*, un *oxide*, un *baphion*. Le mot pluriel ὀξύβαφα devait faire présumer qu'il était également suivi d'un signe numérique. Le *fac-simile* que M. Panofka a joint aux planches de son ouvrage prouve que ce n'est pas là une simple conjecture; car l'inscription porte ΟΞΥΒΑΦΑΞΔΔ. Le signe Ξ, après le mot, ne peut être un chiffre, c'est la marque de séparation, qu'à cause de la ressemblance, on aura prise pour un Ξ : les deux lettres ΔΔ expriment le nombre *vingt*. On a donc encore ici une note analogue à celle du vase du Musée royal, indiquant que le potier avait fabriqué ou vendu, ou devait fabriquer ou vendre *vingt oxybaphes*.

Le pluriel ὀξύβαφα se trouve expliqué maintenant d'une manière qui ne peut guère laisser de doute.

Je dois à M. de Witte la connaissance d'une inscription analogue, qui existe sous un vase de sa collection. Ce vase a la même forme que ceux qui portent les inscriptions précédentes, celle du *vaso a Campana*, n° 19, le prétendu oxybaphon de MM. Panofka et Gerhard. On y lit, selon la copie de M. de Witte :

ΚΡΑΤΕΡΕΣ Π. ΟΞΙΔΕΣ Δ Δ Δ Δ Γ Ι Θ
ΟΞΥΒΑΦΑ¹ Δ Ι Ι Ι

c'est-à-dire : 5 cratères, 40 oxides
13 oxybaphons

L'oxide et l'oxybaphon sont ici deux vases différents. Du reste, les circonstances sont les mêmes que dans l'inscription du vase du Musée royal. Le *vaso a Campana* n'y est pas davantage désigné par le mot *oxybaphon*. Cette inscription est également une note de potier.

Ceci nous explique l'inscription d'un vase appartenant à M. le comte Beugnot. Ce vase a la forme et la grandeur ordinaires du n° 16, que MM. Panofka et Gerhard appellent *stamnos*. D'après la copie que M. de Witte m'a communiquée, on y lit : Δ ΚΥΑΘΑ, c'est-à-dire, 10^o *cyathes*. *κύαθα* est pour *κύαθοι*, selon l'usage ionien de donner la forme neutre à certains noms masculins, particulièrement au pluriel, comme *λύχα* et *κύκλα*, pour *λύχοι* et *κύκλοι* (Wesseling, *ad Herod.* II, 62). Ici, il est également impossible d'admettre que le mot *κύαθα* désigne le grand vase sous le pied duquel est l'inscription, puisqu'on sait qu'il n'y a rien de commun entre un *cyathe*, petit vase à boire ou même espèce de grande cuiller à manche, avec le grand vase à oreilles, dit *stamnos*. Voilà donc encore une note qui, n'ayant aucun rapport avec le vase sous lequel on l'a tracée, ne peut nous en indiquer la forme.

J'en dis autant d'une amphore, de la collection du prince de Canino (*Mus. Étrusq.* n° 1710), sous le pied de laquelle on lit ΑΡΥΣΙΑ Η, ce qui peut signifier, *Ἀρυσίδες ΔΗ*, trente-huit *arysides*, *ἀρυσίδες* étant pour *ἀρυσίδες*, forme usitée. Sous une autre (n° 1821), sont les lettres +ΥΤΡΙΑ ΚΓ, qui me semblent devoir être lues *χυτρίδες ΓΚ*, vingt-trois *chytrides* (petites marmites); les nombres ΔΗ et ΓΚ, suivis de quelques sigles que je ne comprends pas, sont exprimés selon la seconde espèce de numération grecque. Or le n° 1710, espèce d'amphore, n'est pas plus un *arysis* ou *arystère*, que le n° 1821, qualifié grand vase à trois anses en forme d'*hydrie*, n'est une *chytre* ou *chytris*.

¹ Je soupçonne que ceci n'est qu'un signe de séparation.

Un autre exemple m'est fourni par M. de Witte. On lit ΤΡΙΑΣ (pour ΤΑΡΙΑΣ) ΙΙΙΙ, sous un vase de sa collection, de la forme n° 13. Ici le nom est à l'accusatif, comme sous un vase du Musée du Vatican, dont l'inscription, déjà citée par Passeri (*Vas. Etr.* III, tav. 237), a été mieux lue par M. Panofka (*Recherches sur les noms des vases*, p. 8) ΗΥΔΡΙΑΣ. Seulement, celle-ci est sous un vase de forme différente, le n° 4, appelé par M. Gerhard *amphore dionysiaque*. Dans ce dernier cas, le chiffre a disparu. Les noms sont à l'accusatif, en vertu sans doute d'un verbe sous-entendu, *fais* ou *fabrique* (adressé par le maître à l'ouvrier). Tous ces exemples autorisent à croire que les noms au pluriel ont toujours été suivis d'un chiffre : quand on n'en voit plus, c'est qu'ils sont effacés.

Ces inscriptions paraissent avoir toutes été tracées à la pointe, et assez négligemment. Le trait, sur le vase du Musée royal, montre que, quand on l'a tracé, la terre n'était plus humide, mais n'avait pas encore acquis la dureté qu'elle prenait au feu.

Or il faut se rappeler que, parmi les vases grecs, les uns ont été fabriqués d'une seule pièce avec leur pied; les autres, et c'est le plus grand nombre, sont de deux pièces, le pied ayant été tourné à part, et rajusté après coup. Il est à remarquer en outre que les vases sous le pied desquels on lit ces inscriptions (pour me servir de la nomenclature admise par les deux savants antiquaires, l'*hydrie*, le *stannos*, l'*amphore*, l'*oxybaphon*) sont justement de la seconde espèce. Ceci lève toute difficulté : car, assurément, il n'eût pas été commode de retourner ces grands vases pour tracer sous leur pied les inscriptions précédentes; mais, avant que ces pieds eussent été cuits avec le vase, et quand ils étaient mis à part dans l'atelier, rien de plus facile que d'y inscrire provisoirement les notes dont on avait besoin. On ne devait s'en servir pour cet usage que lorsque, déjà secs, ils pouvaient être maniés sans courir le risque d'être déformés : et c'est, en effet, dans cet état qu'ils devaient se trouver, à en juger par la nature du trait. Ces notes, qui n'avaient qu'un intérêt du moment, devenaient bientôt inutiles; à mesure qu'on en avait besoin, les pieds étaient ensuite repris par le potier, et ajustés aux divers vases auxquels leur forme et leur dimension les rendaient propres. Dans le remaniement, il pouvait arriver que les lettres fussent effacées par la main du potier; d'autres fois, elles subsistaient entières. Et en effet, nous les trouvons tantôt intactes, tantôt effacées et endommagées plus ou moins.

Les notes écrites sous des pieds isolés, dans le but évident que nous venons de signaler, ne se rapportaient à aucune forme de vase déter-

minée. Sous un pied qui, plus tard, devait être joint à une amphore, à un *cratère*, à une *hydrie*, on écrivait des notes relatives, soit à diverses espèces de vases, soit à une espèce tout à fait différente de celle du vase auquel il fut plus tard rajusté; de là, les noms de *cyathe*, d'*oxybaphon*, d'*arystère*, de *chytre*, sous une *amphore* ou une espèce de *cratère*, qui n'ont aucun rapport avec ces mêmes noms.

Une dernière inscription mérite de nous arrêter encore quelques instants.

D'après ce qui précède, il est clair que, si tout nom au pluriel a dû être suivi d'un chiffre, tout chiffre a dû être précédé d'un nom de vase, à moins que ce chiffre ne désigne le vase même sur lequel il est tracé. Ainsi, par exemple, si l'on trouvait le nombre 20 ou 30 suivi de l'expression d'un prix, sous un de ces vases dont le pied n'a point été rajusté après coup, mais a été tourné en même temps; et si ce nombre n'était précédé d'aucun nom, il ne pourrait se rapporter qu'au vase même, et indiquer que 20 ou 30 de ces vases doivent être ou ont été fabriqués ou vendus.

Tel est probablement le sens d'une inscription ainsi conçue : ΔΔΔΙΙ : ΤΙΜΗ. Ε-ΕΙΙΙΙΙC. Elle se trouve sous un petit pot du Musée de Berlin, de la forme 12, dite *Pélicé* par M. Gerhard. Ce vase, d'après la description qu'en donne ce savant archéologue (*Neuerworbene antike Denkmäler des K. Mus. zu Berlin*, n° 1605, p. 30), n'a que 4 pouces 6/8 de haut; il est d'un fort médiocre travail; ses peintures consistent en deux figures d'hommes enveloppés d'un manteau, sujet des plus communs; les contours en sont mal indiqués: c'est, en un mot, un vase tout à fait insignifiant. Cette circonstance rend très-remarquable l'indication du prix marqué à la manière athénienne, 2 *drachmes* 4 *oboles* 1/2 que contient l'inscription. M. Gerhard, rapportant le prix à ce petit vase tout seul, en conclut, avec raison, le *haut prix* des produits de la céramique grecque. Il est clair, en effet, que si un petit pot d'un si médiocre travail coûtait 2 drachmes 4 oboles 1/2, c'est-à-dire environ 3 francs 50 centimes (ce qui peut représenter 12 francs de notre numéraire), on en devrait conclure que les produits de la céramique grecque étaient bien plus chers qu'on ne le croit communément.

Mais cette conclusion ne serait guère d'accord avec les prix marqués dans l'inscription citée plus haut. Puisqu'un *cratère* ne coûtait que 4 oboles (ci-dessus, année 1837, p. 752), comment croire que ce petit vase insignifiant aurait coûté 16 oboles 1/2 ou *quatre fois plus*, et *seize fois plus* que ce *beau lécythus*, dont parle Aristophane, qu'on avait pour *une obole*? Cela ne paraît guère possible.

Or il faut remarquer le chiffre ΔΔΔΙΙ (32) qui précède le prix. M. Gerhard pense qu'il indique un numéro d'ordre dans quelque magasin de ces ustensiles. Mais si l'on remarque que ce vase n'a qu'une base et point de pied, conséquemment que la partie qui porte l'inscription a toujours fait corps avec le vase même, on pensera plutôt que ce chiffre, qui n'est précédé d'aucun nom, indique le nombre de vases pareils qu'on pouvait avoir pour le prix fixé; en sorte que le sens naturel de l'inscription est que 32 de ces vases valent 2 *drachmes* 4 *oboles* 1/2; c'est un *hemi-obolion* pièce. Si tel est le sens, notre petit vase coûtait 32 fois moins cher qu'on ne l'a présumé; ce prix s'accorde assez bien avec les autres; il est le *huitième* de celui d'un cratère, seulement *moitié* d'un *beau lécythus*; un tiers en sus de celui d'un *baphion* ou *embaphion*. Voici en effet les divers prix qui résultent des exemples cités plus haut :

1 cylix.....	1 drachme.
1 cratère.....	4 oboles.
1 beau lécythus.....	1 obole.
1 petit pot.....	1 demi-obole.
1 saucière (Σάφισον).....	1 tiers d'obole.

Quoi qu'il en soit de ces évaluations, dont il pourra se trouver plus tard des exemples qui confirmeront ou détruiront notre manière de voir à cet égard, nous pensons du moins n'être pas dans l'erreur sur le sens de toutes ces inscriptions, quant au rapport des noms avec les vases sous lesquels on les trouve. Nous appelons de nouveau l'attention des antiquaires sur cet objet. Il y a lieu de croire que les inscriptions de ce genre sont plus nombreuses qu'on ne l'a cru, et que, si l'on passait en revue tous les vases des collections publiques et particulières, on en trouverait quelques-unes qui ont échappé jusqu'ici.

Après cette excursion, nous revenons à notre sujet, pour donner le résumé de la discussion.

Les dénominations que M. Gerhard conserve, entre celles qu'il avait proposées auparavant, sont au nombre d'une *vingtaine* environ, au lieu des cent quatre que M. Panofka avait admises et cru pouvoir déterminer avec précision. Mais, de ces vingt dénominations, il en est quelques-unes que lui-même ne présente que comme purement conjecturales, ou désignant des vases par un nom *plutôt conventionnel et probable*, que certain et bien établi, ainsi qu'il en convient (*Ultime recherche*,

p. 151) : ce sont les mots *holmos*, *holcion*, *bombylios*, *cotylikos*; nous y ajouterons l'*ænochoé*, l'*olpé*, la *célébé*, la *pélicé*, la *lepasté*, l'*ascos*, l'*oxybaphon*, la *cyathis*, le *scyphas*, et d'autres dénominations qui ont été indiquées plus haut comme peu certaines ou mal appliquées; en sorte que la liste des seuls noms antiques dont la signification soit indubitable se réduit, après les dernières recherches de M. Gerhard, à peu près au nombre que nous avons reconnu nous-même ci-dessus; seulement nous croyons pouvoir en maintenir quelques autres qu'il rejette ou dont il ne parle pas, telles que la *phiale*, le *cernos*, l'*hémitomos*, la *chytra*. La question se trouve donc encore réellement renfermée dans les termes où nous l'avions placée. Si l'on approuve nos principes en général, comme on en convient, on ne peut plus nous reprocher d'en avoir outré l'application, ni d'avoir abusé de l'élément philologique, puisqu'on est de notre avis sur les principaux points, et qu'on n'a pas une raison suffisante, ou même qu'on a tort de s'en écarter, toutes les fois qu'on a cru pouvoir le faire. Les dénominations d'*holmos*, d'*holcion*, de *célébé*, de *lecané*, de *lepasté*, d'*ascos*, de *bombylios*, etc. qu'on veut essayer de conserver encore, sont si problématiques, ou souvent d'une application tellement fautive, que celui qui les admet pourrait, sans beaucoup plus de risque, admettre les cent quatre noms de la nomenclature de M. Panofka; ils ne sont ni plus ni moins bien autorisés.

Quant aux antiquaires qui attachent quelque prix aux notions exactes, s'ils ont désormais une suite de vases à décrire, ils feront mieux de s'en tenir aux dénominations générales ou particulières, clairement établies, que nous avons signalées; et, pour le reste, imitant M. Levezow ou les rédacteurs du catalogue Durand, de réunir sur une seule ou plusieurs planches le trait de la forme des vases, en renvoyant aux numéros de chacun d'eux. De cette manière, il n'y aura pas de malentendu, et ils ne risqueront pas d'employer des noms grecs dans un sens que les anciens ne leur donnaient pas. Cette méthode, il faudra, nous croyons, la suivre jusqu'à ce qu'on ait réussi dans l'entreprise difficile de créer une classification artificielle, qui permette de ranger toutes ces formes si variées (au nombre de plus de quatre cents) sous un certain nombre de dénominations fixées par des caractères suffisamment clairs et significatifs.

LETRONNE.

كتاب نزهة دوى ألكيس و تحفة الادباء في قصائد امرئ القيس اشعر الشعراء

Le Diwan d'Amro'lkais, précédé de la vie de ce poète par l'auteur du Kitab el Aghani, accompagné d'une traduction et de notes, par le baron Mac Guckin de Slane, membre du Conseil de la Société Asiatique. Paris, 1837; xxv et 128 pages in-4°, et 50 pages de texte arabe.

Parmi les poètes arabes antérieurs à Mahomet, ou du moins à l'islamisme, dont les poésies sont parvenues jusqu'à nous, il y en a six que l'on a coutume de nommer *les six poètes*, et dont on peut dire que les compositions occupent, dans la littérature arabe, le même rang qu'Hésiode et Homère dans la littérature grecque. Ce sont Amro'lkais, Nabéga, Alkama, Zohaïr, Tarafa et Antara. Leurs poésies ont été réunies dans un recueil, et on connaît un assez grand nombre de commentaires de cette collection. Hadji-Khalifa, dans son dictionnaire bibliographique, l'indique sous le titre de اشعار الستة, *Poésies des six*, et ailleurs il fait mention de deux commentaires شرح اشعار الستة, dont l'un a pour auteur Ebn-Osfour, Ali, fils de Moumen, grammairien, mort en 669, et l'autre est dû à Abou-Becr-Asem, fils d'Ayyoub, Batioussi, c'est-à-dire de Badajos, mort en 194, si pourtant il n'y a pas de faute dans cette date. Casiri, dans la *Biblioth. arab. hisp. Escorial*, indique un manuscrit de ce recueil sous le n° 299, et dit que ces poésies ont été recueillies par le célèbre Asmaï. La Bibliothèque royale en a acquis, il y a peu d'années, deux exemplaires, l'un desquels est un excellent manuscrit, daté de l'an 571 de l'hégire, où le texte est partout accompagné des voyelles, et qui offre en outre de courtes gloses interlinéaires écrites en encre rouge, et des notes marginales qui paraissent extraites du commentaire dont il va être question. Le second manuscrit, quoique bien inférieur au précédent en ce qui concerne le texte des poèmes, est cependant très-précieux, parce qu'il contient un commentaire perpétuel, secours dont il est à peu près impossible de se passer pour l'intelligence des anciennes poésies arabes¹. Malheureusement,

¹ C'est sans doute un exemplaire de ce recueil qui se trouve dans la bibliothèque de Gotha, à la suite des Moallakahs de Lébid, Hareth et Amrou ben Kelthoum, mais qui appartient à un volume différent, et qui est écrit en caractères africains. M. Moeller, dans son Catalogue de la bibliothèque de Gotha, t. I, p. 220, n° 547, n'a pas fait cette distinction.

ce manuscrit est déparé par une multitude de fautes qui proviennent de l'ignorance du copiste. L'auteur de ce commentaire est Abou'lhedjad Yousouf, fils de Souleïman, fils d'Isa, natif de la ville de Sainte-Marie, que les Arabes appellent *Santamaria elgarb*, c'est-à-dire de l'occident, qui vivait dans le v^e siècle de l'hégire. Hadji-Khalifa paraît n'avoir point connu ce commentaire. Abou'lhedjad est aussi auteur d'un commentaire sur le *Hamasa*.

C'est d'après les deux manuscrits que nous avons indiqués, que M. le baron Mac Guckin de Slane vient de publier les poésies d'Amro'lkaïs. Il a eu aussi à sa disposition un manuscrit qui appartient à M. Caussin de Perceval, et qui ne contient que les œuvres de ce poète.

C'est peut-être improprement qu'en parlant de la collection des œuvres des six poètes anciens dont nous venons de rappeler les noms, et de ce qui appartient, dans ce recueil, à chacun d'eux, on fait usage du mot *Diwan*; car ce mot ne s'emploie d'ordinaire, pour désigner le recueil des œuvres d'un poète, que lorsqu'elles sont disposées dans l'ordre alphabétique des rimes.

Le volume que nous annonçons se compose d'abord, pour ce qui concerne le texte arabe, des poèmes d'Amro'lkaïs, précédés de la vie de ce poète, extraite de l'ouvrage d'Abou'lfaradj Isfahani, qui est intitulé *Kitab el Aghani*, et, pour le surplus, d'une préface, de la traduction française de cette même vie, d'une version latine des poèmes, et enfin de notes écrites en français, et qui se rapportent au texte arabe.

Dans sa préface, l'auteur, après avoir fait connaître les manuscrits dont il a fait usage, s'attache à déterminer l'époque à laquelle vivait Amro'lkaïs. D'Herbelot, sur l'autorité de l'histoire des poètes persans de Dauletschah Samarcandi, a dit, ce que divers savants écrivains n'ont point hésité à répéter après lui, qu'Amro'lkaïs avait fait des vers contre Mahomet, et que Lébid, depuis sa conversion à l'islamisme, avait répondu aux satires d'Amro'lkaïs, et avait, à la grande satisfaction du prophète, pris sa défense contre les invectives du poète païen. « Jusqu'à présent, dit M. de Slane, on a regardé Amro'lkaïs comme « contemporain de Mahomet; D'Herbelot, Sale, Reiske, Hengstenberg, « éditeur de la *Moallaka* d'Amro'lkaïs, et d'autres savants, ont adopté « cette opinion, et il doit paraître téméraire de notre part d'oser élever « des doutes sur ce sujet, et d'avancer, non-seulement que ce poète flo- « rissait dans une époque antérieure à celle de Mahomet, mais qu'il « mourut probablement avant la naissance de cet homme extraordinaire. « Ayant cependant rencontré, dans la lecture des poèmes d'Amro'lkaïs, « et dans l'examen de l'histoire de sa vie et de celle du poète Lébid,

« plusieurs passages qui nous faisaient naître des doutes sur l'exactitude de l'opinion émise par ces savants, nous avons cru devoir rechercher sur quelle autorité ils s'étaient appuyés, et, après avoir reconnu la faiblesse de cette autorité, nous avons essayé nous-même de fixer la véritable époque où vivait notre poète. »

Les preuves que M. de Slane apporte d'abord pour rejeter l'opinion qu'il attaque, et qui paraît n'être fondée que sur l'autorité de Dauletschah, sont presque toutes des arguments négatifs; mais ils sont du plus grand poids. En effet, comment imaginer que ni l'auteur du *Kitab el Aghani*, dans les vies d'Amro'lkais et de Lébid, ni aucun des commentateurs ou des scholiastes qui ont eu occasion de parler de Lébid, n'auraient fait mention d'une circonstance qui devait si fortement le recommander à l'estime des musulmans? Comment concilier ce récit avec une tradition assez généralement répandue, suivant laquelle Lébid, depuis sa conversion à l'islamisme, aurait renoncé entièrement à la poésie? Comment admettre surtout que l'ancien auteur du *Sirat al-résoul*, qui a recueilli avec un soin si minutieux toutes les traditions relatives à la vie de Mahomet, et qui cite si souvent les poètes qui se déclarèrent les ennemis du prophète, ou qui, au contraire, consacrèrent leur talent à sa louange, ne fasse pas la plus légère mention des satires d'Amro'lkais, ou des vers faits par Lébid en l'honneur de Mahomet? Nous n'hésitons point à penser que l'autorité de Dauletschah tombe complètement devant celle qui se tire du silence de l'auteur du *Sirat al-résoul*.

Maintenant, pour fixer l'époque à laquelle Amro'lkais quitta l'Arabie pour se soustraire aux poursuites dont il était l'objet, et alla chercher un refuge auprès de l'empereur grec, M. de Slane s'attache aux relations qu'il eut, selon l'auteur de sa vie, avec Amrou, fils de Hind, roi arabe de Hira, et avec le père d'Amrou, Mondhar, ou, comme prononcent les Arabes, *Mondhir*, troisième du nom. De la combinaison ingénieuse de diverses circonstances, il conclut que la retraite d'Amro'lkais a dû précéder la mort de Mondhar III et l'avènement au trône de son fils Amrou, événements qui appartiennent à l'an 564. Justinien occupait encore le trône de Byzance, puisqu'il n'est mort qu'en 565. M. de Slane conjecture que ce fut Justin II, successeur de Justinien, qui accorda à Amro'lkais le secours qu'il était venu solliciter. « Ce qui ajouterait, dit-il, quelque poids à notre supposition, c'est l'histoire bien connue de l'intrigue de notre poète avec la fille de l'empereur des Grecs. Justinien depuis longtemps n'avait plus d'enfants, et, si l'anecdote racontée dans la tradition arabe est vraie, on ne peut s'empêcher

« de reconnaître la maîtresse d'Amro'lkais dans Arabia, fille de Justin II et épouse de Badouarius, surintendant du palais impérial. »

M. de Slane rapporte donc aux premières années de Justin II le départ d'Amro'lkais pour retourner dans l'Arabie, et, par conséquent, sa mort, attribuée à un vêtement empoisonné qu'il avait reçu de l'empereur grec. Il avoue cependant qu'il ne se trouve rien dans les historiens byzantins qui vienne à l'appui de cette conjecture; « Mais, ajoute-t-il, « bien qu'il reste des incertitudes sur l'époque de la mort d'Amro'lkais, « il n'en est pas moins avéré que tous ses poèmes, à l'exception du troisième, et peut-être du premier de ce recueil, furent composés avant « l'an 564. »

Il suffit maintenant de se rappeler que Mahomet est né vraisemblablement en l'an 571, pour rester convaincu que jamais la muse de ce poète ne s'est exercée contre le législateur des Arabes.

A la préface dont nous venons de rendre compte, succède la traduction de la vie d'Amro'lkais, dont le texte se trouve aussi dans ce volume, et qui est tirée du tome II du *Kitab el Aghani*, ouvrage précieux, dont la bibliothèque royale possède un exemplaire complet, outre quelques fragments écrits dans le caractère africain. Malheureusement, ce manuscrit offre beaucoup de fautes de copistes; la rédaction des articles biographiques que contient cet ouvrage, n'est guère, à proprement parler, qu'une compilation assez indigeste de traditions diverses, souvent même contradictoires, dans lesquelles il est presque toujours impossible de démêler la vérité. Cela n'empêche point toutefois qu'on n'attache avec raison un grand prix à cet ouvrage, qui est véritablement un trésor d'érudition.

La vie d'Amro'lkais justifie pleinement l'idée que nous venons de donner des articles biographiques qui se lisent dans le *Kitab el Aghani*. On y trouve d'abord réunies les traditions les plus diverses sur les ancêtres de Hodjr, père d'Amro'lkais; puis la mort tragique de Hodjr qui s'était attiré par sa tyrannie, laquelle n'épargnait pas même l'honneur des femmes, la haine des Benou-Asad auxquels il commandait, y est racontée de différentes manières, d'après diverses autorités, sans qu'on puisse juger auquel de ces récits l'auteur accorde la préférence. Amro'lkais fut le seul des fils de Hodjr, qui prit les armes pour venger la mort de son père. Hodjr, frappé à mort, respira encore quelques instants; il profita de ses derniers moments pour envoyer à ses fils un message à qui il dit: « Va trouver mon fils Nafi (c'était l'aîné de ses enfants); « s'il pleure, et s'il s'afflige, laisse-le, et va trouver les autres successivement jusqu'à ce que tu viennes à Amro'lkais (c'était le plus jeune);

« et donne mes armes, mes chevaux, ma vaisselle et mon testament à celui d'entre eux qui ne témoignera point d'affliction. » Il lui remit en même temps un écrit dans lequel il racontait toute son aventure, et il nommait celui qui l'avait assassiné. Ce messenger s'acquitta de sa commission, et chacun des enfants de Hodjr, en apprenant cette nouvelle, s'abandonna à la douleur, et couvrit sa tête de poussière, excepté Amro'lkais. Pour celui-ci, le messenger le trouva avec un compagnon de débauche, buvant du vin et jouant au jeu du *nard*. Le messenger lui ayant dit que Hodjr avait été tué, il ne parut pas faire la moindre attention à ses paroles, et comme celui avec qui il jouait en ce moment avait suspendu sa partie, Amro'lkais l'invita à reprendre le jeu. Quand le jeu fut fini, il dit à son camarade : *je ne voulais point te faire manquer ta partie*; puis il se fit rendre compte par le messenger de l'affaire de son père; après quoi il s'engagea par serment à s'abstenir de vin et de femmes, jusqu'à ce qu'il eût immolé à sa vengeance cent des Benou-Asad, et *coupé les cheveux du front* à une centaine d'entre eux : c'était ainsi que les Arabes traitaient leurs prisonniers, quand ils leur rendaient la liberté. « Or, ajoute le biographe sur l'autorité d'un arabe de la tribu même des Benou-Asad, Hodjr avait chassé Amro'lkais de chez lui, parce que sa fierté était blessée de ce que son fils composait des vers; car les rois regardaient cela comme au-dessous d'eux. Amro'lkais parcourait donc les tribus arabes, accompagné d'une troupe mêlée de gens sans aveu des tribus de Taï, de Kelb, et de Becr ben-Waïel; et lorsqu'il rencontrait une citerne (le texte dit un étang), une prairie, et un lieu propre à la chasse, il s'y arrêtait, et tuait chaque jour des chameaux pour ceux qui le suivaient. Il allait chasser, et à son retour il se mettait à manger avec ses camarades, à boire du vin et à leur en verser pendant que ses musiciennes chantaient. Il ne cessait ce train de vie que lorsque les eaux de l'étang étaient épuisées, et alors il le quittait pour aller à un autre. » On raconte aussi qu'en apprenant la mort de son père, il dit : *Sa sévérité m'a perdu lorsque j'étais petit, et, devenu grand, il m'impose le devoir de venger son sang. Pas de sobriété aujourd'hui, mais aussi demain pas d'ivresse. Aujourd'hui le vin, demain les affaires.* »

Tout le reste des aventures d'Amro'lkais se lie, plus ou moins immédiatement, avec la résolution qu'il avait prise de venger sur les Benou-Asad la mort de son père. Il ne put jamais l'exécuter aussi complètement qu'il le désirait, et, par une funeste méprise, sa vengeance tomba d'abord sur les Benou-Kénana, qui n'avaient eu aucune part au meurtre de Hodjr. En vain Amro'lkais réclama-t-il les secours de diverses tribus

arabes : les poursuites acharnées de Mondhar, roi de Hira, qui avait obtenu de la cavalerie du roi de Perse, Anouschirewan, le réduisirent à fuir et à chercher un asile; il trouva enfin un refuge auprès d'un juif, Samuel, fils d'Adia, célèbre par sa générosité et par la protection qu'il accordait aux hommes poursuivis par l'infortune. Samuel, qui habitait le château fort nommé *Ablak*, accorda une généreuse hospitalité à Amro'lkais, qui, au bout de quelque temps, lui demanda une lettre de recommandation pour un prince de la famille des arabes de Gassan en Syrie, afin que celui-ci le fit conduire près de l'empereur grec, duquel dépendait le royaume de Gassan. Amro'lkais laissa en dépôt, auprès de Samuel, sa fille Hind, ses richesses et particulièrement ses cinq cuirasses, fameuses dans l'histoire héroïque des Arabes. Amro'lkais obtint un accueil favorable de l'empereur grec, qui lui donna un corps de troupes considérable, et le renvoya à la tête de ces troupes. Mais à peine était-il parti qu'on inspira des soupçons contre lui à l'empereur, ou suivant un autre récit, qu'un homme de la tribu des Benou-Asad, nommé *Tammah*, le dénonça à l'empereur, à qui il apprit qu'Amro'lkais avait eu une intrigue avec sa fille, et qu'il avait composé des vers où il se vantait d'avoir obtenu ses faveurs. « L'empereur, dit le biographe, lui envoya donc un « manteau empoisonné, peint et brodé d'or, et il lui manda ce qui suit : « *Je t'envoie comme une marque d'honneur le manteau que j'ai porté; ainsi, « lorsque tu le recevras revets-le, et puisse-t-il te porter bonheur et prospérité. « Donne-moi de tes nouvelles à chaque station où tu t'arrêteras.* Amro'lkais « ayant reçu le manteau le revêtit avec une grande joie; mais le poison « pénétra rapidement dans son corps, et sa peau se détacha, c'est « pourquoi on l'a nommé *Zou'lkourouh*, c'est-à-dire *l'homme couvert d'ul- « cères.* » Étant parvenu près d'Ancyre, il mourut et y fut enterré.

Tout ce récit, que j'ai extrêmement abrégé, est entremêlé d'anecdotes qui font connaître les mœurs et les préjugés des Arabes, auxquelles toutefois je ne saurais m'arrêter. Le texte n'est pas sans quelques difficultés, que le traducteur a eu soin de faire remarquer, et d'éclaircir.

Nous devons maintenant parler de la traduction des poésies d'Amro'lkais. M. de Slane n'a point cru devoir réimprimer la *Moallaka* de ce poète, qui a déjà été publiée plusieurs fois, et, en dernier lieu, par M. Hengstenberg, à Bonn, en 1723, avec le commentaire de Zouzéni. On peut regretter que M. de Slane n'ait pas joint au texte des poèmes le commentaire qui les accompagne dans le manuscrit de la Bibliothèque royale qu'il désigne par la lettre B. Il fait connaître le motif qui l'en a empêché. « Il est à regretter, dit-il, que ce commentaire soit « déparé par beaucoup de fautes de deux natures différentes : ce sont

« premièrement les erreurs que le copiste a commises, et qui sont quelquefois si graves qu'il est impossible de deviner le sens de la phrase; « et ensuite les fréquentes lacunes et espaces blancs que le copiste a laissés dans sa transcription, en sorte que plusieurs gloses sont mutilées « et inintelligibles : quelquefois c'est un mot qui manque, quelquefois plusieurs; et en certains endroits des gloses entières : ce dernier défaut provient de ce que le manuscrit dont on avait tiré la copie, offre les mêmes lacunes. » Le copiste en fait lui-même la remarque. Ce commentaire toutefois a souvent dirigé M. de Slane dans sa traduction.

J'ai eu plus d'une fois occasion de m'expliquer sur les grandes difficultés qu'offrent la parfaite intelligence et surtout la traduction des anciennes poésies arabes. Ce n'est point, comme dans les poètes d'une époque moins éloignée, tels que Motenabbi et Omar ebn-Faredh, contre l'exagération des idées, la fausseté des pensées, la recherche des comparaisons et des autres figures du langage, que le traducteur a à lutter : c'est surtout le genre éminemment descriptif de cette poésie qui oblige sans cesse d'avoir recours à des périphrases; d'où il résulte que, pour être fidèle, la traduction devient traînante et perd toute couleur poétique. La fidélité de la traduction est cependant la première qualité requise, surtout dans les ouvrages qui sont destinés à l'étude de la langue dans laquelle est écrit l'original. C'est ce motif sans doute qui a engagé Reiske, et presque tous les savants qui ont publié d'anciennes poésies arabes, à les traduire en latin. M. de Slane a imité leur exemple. Quoique nous ayons suivi un système différent, tant dans notre traduction de la Moallaka de Lébid, que dans notre Chrestomathie arabe, au risque de sacrifier quelquefois une rigoureuse fidélité aux exigences de notre langue, nous sommes loin de blâmer les personnes qui adoptent la langue latine, laquelle a surtout l'avantage de se prêter à des inversions que le français repousse, et permet de prolonger longtemps une description, au moyen des cas qui rappellent sans cesse le sujet auquel se rapportent toutes les épithètes qui servent à le peindre ou à le modifier. Nous sommes porté à croire toutefois que ces traductions latines, toujours un peu barbares, sont peu propres à faire apprécier le mérite poétique des originaux, et nous réclamons, au nom de l'ancienne poésie arabe, contre le jugement qu'on pourrait en porter d'après de semblables traductions.

Une autre difficulté que ces anciennes poésies présentent au traducteur, résulte d'un grand nombre de mots qui ne se rencontrent point chez les écrivains postérieurs, ou ne s'y rencontrent qu'avec des ac-

ceptions différentes, et dont on ne peut guère puiser l'intelligence que dans les scholiastes.

Ce recueil contient en tout trente-trois poèmes, plus ou moins longs, d'Amro'lkaïs, dont quelques uns n'ont que quatre ou cinq vers ou plutôt distiques, et ne sont peut-être que des fragments. Parmi ces poèmes il y en a un certain nombre que le célèbre Asmaï n'admettait point comme étant d'Amro'lkaïs, mais qui lui sont attribués par d'autres critiques. Nous croyons qu'il y aurait une grande témérité à hasarder un jugement sur des questions de cette nature qui ont partagé les plus savants philologues arabes.

Pour donner une idée de la poésie d'Amro'lkaïs, et en même temps de la version de M. de Slane, nous choisissons de préférence un morceau assez court, qui pourrait bien n'être que des fragments d'une *hasida* plus longue.

فَعَارِمَةٌ فَمُرْقَةٌ الْعِمْرَاتِ	غَشِيَتْ دِيَارَ اللَّيِّ بِالْبُكَرَاتِ
إِلَى عَاقِلٍ فَالْحَبِّ ذِي الْأَمْرَاتِ	فَعَوَّلَ لِحَلِيَّتِ فَنَفِيٍّ فَمَنْعِجِ
أَعَدُّ لِحَصِيٍّ مَا تَنْقُضِي عِمْرَاتِ	ظَلَلْتُ رِدَائِي فَوْقَ رَأْسِي قَاعِدًا
يَبْتَنِي عِلْمُ ذِي الْهَمِّ مَعْتَكِرَاتِ	أَعْيَى عِلْمَ التَّهْمَائِرِ وَالذِّكْرَاتِ
مُقَايَسَةً أَيَّامَهَا بُكَرَاتِ	بِلَيْلِ النَّهَارِ أَوْ وَصَلَنِ بِمِثْلِهِ
عَلَى ظَهْرٍ غَيْرِ وَارِدِ الْخَبْرَاتِ	كَأَنِّي وَرَدْتِي وَالْقِرَابِ وَتَمْرَقِ
كَدَوْدِ الْأَجْبَرِ الْأَرْبَعِ الْأَشْرَابِ	أَنَّ عَلَى حُقْبِ حِيَالِ طُرُوقِهِ
شَتَمَ كَذَلِكَ الرَّجَّ ذِي دَمْرَاتِ	عَنيفٍ بِتَجْمِيعِ الضَّرَائِزِ فَاحِشِ
وَيَشْرَبُنِ بَرْدَ الْمَاءِ فِي السَّبْرَاتِ	وَيَأْكُلُنِ نَهْمَى جَعْدَةَ حَبَشِيَّةِ
يُحَادِرُونَ عَمْرًا صَاحِبَ الْقَمْرَاتِ	فَأَوَّوَدَهَا مَاءَ قَلْبِيلاً أَنْبَسَهُ
مَوَارِنِ لَا كُرْمٍ وَلَا مَعْرَاتِ	تَلَّتْ لِحَصِيٍّ لَنَا بِسَمْرِ رِيْبَتِهِ
عَرَى خَلْدٍ مَشْهُورَةٍ ضَمِيرَاتِ	وَيُرْخِيْنَ أَدْنَابًا كَأَنَّ فُرُوعَهَا
عَلَى لَاحِبِ كَالْبُرْدِ ذِي الْخَبْرَاتِ	وَعَنَسِ كَالْوَجِ الْإِرَانَ نَسَاتُهَا
تَعَالَى عَلَى عَوْجِ لَهَا كَدْنَاتِ	فَعَادَرَتْهَا مِنْ بَعْدِ بَدَنِ رَدِيَّةِ
وَهَبَّتَهُ فِي السَّاقِ وَالْقَصْرَاتِ	وَ أَبْيَضَ كَالْخِرَاقِ بَلِيَّتُ حَدِّهِ

Voici maintenant la traduction latine, dans laquelle les mots suppléés par le traducteur ; pour lier et compléter le sens, sont imprimés en caractère italique.

« Incidi in habitationes tribus apud Bikerat, et apud Aarima et desertum onagrorum.

« Et apud Gaul et Hillit et Nefi et Manidj, usque ad montem Aakil et Et-djobb in quo loco sunt signa vram indicantia.

« Per diem sedens mansi, pallio meo super caput *imposito*, lapillos *præ stupore* numerans, et haud desinentibus lacrymis meis.

« Adjuva me, *ô amice!* ut sustineam curam et recordationes, *mecum sollicitudinibus* oppresso noctem agentes, catervatim accedentes,

« *Mihique* asserentes noctem anni longissimam aut à simili nocte concomitatae, quarum *sollicitudinum* dies *noctes* adæquant molestiis.

Diceres me et illum qui sedet post me, et ensis thecam, et pulvinar *mecum vehi* in dorso onagri, aqutum euntis ad loca ubi crescunt loti;

« Clamantis ad onagras quæ nondum conceperunt, admissario maturas, similes agmini quatuor camelorum protervorum conductoris;

« *Onagri* asperi, quando congregitur cum feminis suis, atrocis, horrendi veluti macro cuspidis, *illas sæpe* increpantis,

« Dum edunt *herbam* bohma densam, *propter vigorem* nigrescentem et *bibunt* aquam gelidam matutinis temporibus frigidis.

« Tunc adduxit eas ad aquam raro ab hominibus visitatam, sibi *providentes* contra *venatorem* Amr, dominum latibulorum in *quibus se abscondere solet*;

« Conterentes glaream *pedibus* fuscis, gravibus, duris, haud curtis nec *pilis* denudatis,

« Demittentes caudas quarum capilli similes sunt ansis thecarum *quibus reconduntur enses, pictis et plexis.*

« Sæpe camelam validam sicut tabula feretri propuli, in via panno *striato yemenensi simili,*

Et eam reliqui, post pinguedinem *suam*, emaciatam *sed* strenue *properantem*, pedibus suis fultam crassis.

« Sæpe ensis levis baculi lusorii instar, acleth probavi, et modum quo *crura et cervices præcidere* valeret. »

Il serait assez naturel de supposer que nous n'avons dans ce morceau que trois fragments d'un même poème, dans le genre de ceux dont se compose le *Hamasa*, et que ceux qui nous les ont conservés ont omis les vers intermédiaires qui liaient ensemble ces divers fragments. Alors, le premier fragment se composerait des cinq premiers distiques, et devrait être considéré comme le commencement du poème. Le poète,

qui se suppose transporté dans ses courses sur les lieux précédemment habités par une tribu où il avait des amis ou une maîtresse, et actuellement abandonnés, s'assied, et se livre à une profonde rêverie. Les souvenirs que réveille en lui l'aspect de ces lieux, absorbent toutes ses pensées; la nuit qui succède à ce jour lui paraît la plus longue nuit de l'année, et, suivant l'usage des poètes arabes, il adresse la parole à son compagnon de voyage et lui confie ses ennuis et le trouble dont son cœur est agité. Dans le second fragment, qui commencerait avec le sixième vers, et finirait avec le douzième, le poète peint la rapidité de sa monture qu'il compare à un onagre, ajoutant dans une longue description toutes les circonstances qui peuvent rendre la course de cet animal sauvage plus précipitée. Enfin, le troisième et dernier fragment qui ne se composerait que des trois derniers vers, rappellerait la vie passée du poète, ses courses à travers le désert, et son intrépidité dans les combats.

Quoique je ne sois pas éloigné d'adopter cette manière de voir, je ne crois point cependant qu'il soit absolument indispensable d'y avoir recours. On peut, je crois, rétablir l'ensemble de ce morceau de poésie, en supposant, de la part du poète, l'ellipse d'une transition ou une réticence qu'il est facile de suppléer. Il est évident que, pour se soustraire à la mélancolie dans laquelle l'ont plongé l'aspect des lieux où autrefois il a été heureux, et les souvenirs que leur vue lui a inspirés, il n'a rien de mieux à faire que de s'en arracher sans délai, de monter sur son chameau, et de hâter sa course pour s'éloigner au plus vite de ces mêmes lieux. Il ne manque donc, pour lier les cinq premiers vers avec les suivants, que l'expression de cette résolution. Les trois derniers vers se rattacheront encore plus aisément à ceux qui les précèdent; il ne faudra pour cela que supposer que la pensée du poète a été : Ce n'est pas la première fois que monté sur un agile chameau je me suis exposé au milieu des déserts; déjà, etc... Serait-il contraire au génie de la poésie arabe de supprimer de pareilles transitions, et de laisser à l'imagination des lecteurs, ou plutôt des auditeurs, le soin de suppléer au silence du poète?

Quoi qu'il en soit de cette question, je vais essayer de traduire en français ce morceau, en suivant le second système que j'ai proposé.

Je suis venu dans ma course aux lieux où campait autrefois la tribu, à Albékérat, à Arima, à Borkat-aliyé (la friche des onagres), puis à Gaul, Hillit, Néfi et Menidj, jusqu'à Akil et à Eldjobb, lieu où sont élevés des cippes pour guider le voyageur. Assis en ces lieux, la tête couverte de mon manteau, j'y ai passé le jour, occupé à compter les

cailloux, tandis que mes larmes ne tarissaient point. Aide-moi, cher ami, compagnon de mes courses, à supporter le chagrin et les souvenirs qui assiègent en foule la couche d'un malheureux qu'accablent les soucis, pendant la plus longue des nuits, ou plutôt ces souvenirs déchirants qui ont le pouvoir de le tourmenter encore pendant une autre nuit pareille à la première, nuits à l'horreur desquelles ne le cèdent en rien les jours qui leur succèdent.

(Je me suis hâté de quitter ces lieux; j'ai pressé ma monture); on eût dit que moi, celui qui était en croupe derrière moi, l'étui qui renfermait mon épée et le feutre sur lequel j'étais assis, nous étions portés sur le dos d'un onagre qui court vers les lieux où les eaux sont retenues, excitant par ses cris de jeunes femelles, qui ne comptent encore qu'une année, propres à l'approche du mâle; il les fait marcher devant lui comme un valet mercenaire chargé de conduire quatre chameaux pétulants; il emploie la violence pour les rassembler; horrible, d'un aspect affreux, semblable au fer d'une lance, il les presse à cris redoublés, tandis qu'elles mangent le bohma, touffu et noirâtre, et qu'elles boivent l'eau froide, à l'heure où elle n'a point encore éprouvé la chaleur du jour. L'onagre les a conduites à un abreuvoir peu fréquenté par les hommes, afin de les mettre à l'abri des poursuites d'Amr, qui se cache à l'abri d'une baraque (pour diriger plus sûrement ses coups); tandis qu'elles broyaient les cailloux sous leurs pieds noirs, pesants, endurcis, qui n'ont point perdu leur poil, et dont les doigts ne sont point racornis; derrière elles pendent des queues dont le poil touffu ressemble aux anses ornées et tressées des enveloppes de cuir dans lesquelles on renferme les épées. (Ce n'est pas la première fois que), monté sur une femelle de chameau robuste et aussi solide que les planches dont on forme un cercueil, j'ai pressé sa course sur un chemin dont l'aspect variait comme les couleurs d'une étoffe rayée du Yemen. De grasse qu'elle était auparavant, elle était devenue maigre lorsque je l'ai quittée, et son corps dépourvu de chair s'élevait sur des jambes torsées et charnues. Souvent aussi, j'ai essayé le tranchant d'un glaive qui était entre mes mains comme le léger jouet qu'un enfant fait tourner avec rapidité, et j'ai éprouvé les coups qu'il pouvait porter sur les jambes et sur les cous.

Il est aisé de remarquer que, dans deux endroits de ce poëme, ma traduction s'éloigne essentiellement de celle de M. de Slane. En parlant de l'onagre, M. de Slane fait dire au poëte que cet animal est violent, *quando congregitur cum feminis*, tandis que je traduis ainsi : *il emploie la violence pour les rassembler*, le texte *عنيف بتجميع الضرائر*. Je pense

que M. de Slane a attribué à la forme verbale *جمع* une signification qui n'appartient qu'à la forme *جامع*. D'ailleurs, l'idée qu'il a exprimée est tout à fait étrangère à la chose dont il s'agit ici. L'autre passage est celui où l'on lit : *clamantis ad onagras que nondum conceperunt, admissario maturas*, *ارن الى حناب طرورة*. M. de Slane a cru que *حناب* devait être pris dans le sens de *camels* que *admissarium* passe non *conceperant* ; mais si le poète avait voulu dire cela, il eût été bien inutile, il eût même été absurde d'ajouter *طرورة* *admissario maturas*. Je me crois donc autorisé à penser que *حناب* est ici le pluriel de *حائلا* signifiant *unius anni fetus camelinas*. C'est pourquoi j'ai traduit, *qui ne comptent encore qu'une année*.

Je dois ajouter ici une explication. Le poète compare l'onagre, chassant devant lui la troupe des femelles, à un valet mercenaire chargé de conduire quatre chameaux pétulants ou rétifs ; il dit *quatre*, parce que s'il en conduisait un plus grand nombre, il aurait peine à s'en faire obéir. Ainsi, il veut faire entendre que l'onagre conduit un grand troupeau de femelles avec autant de facilité qu'un pâtre qui ne serait chargé que de la conduite de quatre chameaux, s'en ferait obéir.

Le volume publié par M. de Slane aurait mérité un article plus étendu ; mais il aurait fallu, pour le rendre utile, citer plus de textes que ne le comporte la rédaction de ce journal. C'est non-seulement un travail très-estimable, mais encore le prélude et le gage d'autres travaux non moins importants. La connaissance profonde de la langue le recommande à tous ceux qui s'intéressent au succès des études orientales, et notre intention n'a été que d'appeler leur attention sur l'ouvrage et sur l'auteur, qui est destiné à prendre place parmi les orientalistes les plus distingués.

SILVESTRE DE SACY.

Discours sur la constitution de l'esclavage en Occident, pendant les derniers siècles de l'ère païenne, par P. de Saint-Paul, substitut du procureur général à Montpellier. 1837 ; II-226 pages.

« Archimèdes, dit Plutarque dans la vie de Marcellus, a eu le cœur si hault..... qu'il ne daigna jamais laisser escript aucun œuvre de la manière de dresser toutes ces machines de guerre pour lesquelles il acquit

1 C. 27, traduction d'Amyot.

lors¹ gloire et renommée ; non de science humaine, mais plus tost de divine sagesse ; ainsi réputant toute celle science d'inventer et composer machines et généralement tout art qui apporte quelque utilité à la mettre en usage, vile, basse et mercenaire, il employa son esprit et son étude à écrire seulement choses dont la beauté et subtilité ne feust aucunement mêlée avec nécessité. » C'est un bien que telle ait été, que telle soit toujours, jusqu'à un certain point, la direction de quelques esprits supérieurs ; leurs spéculations créent, agrandissent la science ; que d'autres, et eux-mêmes quand ils le veulent, appliquent à des services pratiques. L'érudition a marché à peu près ainsi : d'abord les recherches entreprises par l'unique désir de connaître, sans égard très-souvent à l'importance de l'objet ; les questions les plus ardues, les plus abstruses, résolues seulement pour le plaisir de la solution, et point du tout en vue d'un intérêt actuel ; puis les études systématiques sur les mœurs ; les institutions ; les arts de l'antiquité, une sorte d'exploitation des documents anciens au profit de la civilisation moderne ; en un mot, après ou avec le travail de l'érudition curieuse, le travail de l'érudition philosophique. De ce genre est l'ouvrage que nous annonçons aujourd'hui. La lecture des dissertations latines de Pignorius et de Popma sur les esclaves des Romains, de Guillaume de Loon sur les affranchissements, de Juste-Lipse sur les saturnales, de Laurentius sur les courtisanes, le traité de Jugler sur le commerce des esclaves chez les anciens, n'ont présenté, pour la plupart, à M. de Saint-Paul, que « des recueils de citations sans lien, sans unité, sans but, qui confondent les idées les plus disparates, fastidieux à lire, et, malgré la vaste érudition de leurs auteurs, très-incomplets encore. » Les productions plus récentes de M. Reitemeier² et de M. Blair³, quoiqu'elles se recommandent par de plus grandes vues d'ensemble et par un ordre meilleur, ne l'ont pas encore satisfait, parce qu'il ne suffit pas d'étudier en Grèce ou à Rome l'esclavage, qui est un fait commun à tout le monde antique, la base commune de toutes les sociétés établies en Occident avant les temps modernes ; de plus, ces deux savants écrivains n'ont pas assez tenu compte de la différence des époques dans le choix de leurs autorités et de leurs exemples.

M. de Saint-Paul a donc pensé qu'il valait mieux se tracer « un cercle plus large dans l'espace, mais plus étroit dans le temps. » Il veut em-

¹ Pendant le siège de Syracuse. — ² *Geschichte und Zustand der Sklaverei Leideigenschaft in Griechenland*. Berlin, 1789. — ³ *An inquiry into the state of slavery amongst the Romans*. Edinburgh, 1838.

brasser la Grèce, l'Italie, l'Espagne, les Gaules et la lisière de la Germanie, en se renfermant dans les limites des derniers siècles de l'ère païenne. Descendre plus bas, ce serait risquer de n'avoir à faire que le tableau de l'extinction de la servitude; remonter plus haut, ce serait écrire ses origines : deux grands sujets qu'il se propose de traiter un jour, mais entre lesquels en est un troisième qu'il a choisi, et qu'il définit en ces termes : « Décrire ce que fut l'esclavage en Occident « après qu'il y fut sorti du temps de ses origines, et avant qu'il fût « arrivé à l'âge de ses décadences (pag. 9). »

La nouveauté est déjà dans la fixation précise des limites chronologiques; elle sera principalement dans le dessein de la composition. Quelle était la fonction sociale de l'esclavage dans le monde ancien? C'est la première question que se fait l'auteur, et les idées qui en naissent distinguent son écrit de tout ce qui a été dit avant lui sur ce même sujet. On ne considérait l'esclavage que dans la personne de l'esclave et dans les rapports individuels avec le maître; il voit dans les esclaves la partie active, et en quelque sorte vitale, de la population de tous les pays, celle que les institutions et les préjugés mettaient hors la loi civile et humaine, et qui était cependant la plus nécessaire à l'existence de tous, en même temps que la plus nombreuse : l'histoire de l'esclavage est l'histoire de la classe ouvrière dans l'antiquité.

Le *Discours* se divise en quatre chapitres; on examine dans le premier la destination de l'esclavage, sa part d'activité chez les peuples; le second montre de quels éléments se composait et comment se recrutait cette multitude de travailleurs; le troisième explique les particularités de leur condition; l'objet du quatrième est de rechercher les origines de cette institution qui pesa sur une si grande partie du genre humain pendant tant de siècles, les révolutions qu'elle avait subies vers la fin de l'ère païenne, et comment approchait l'émancipation.

Sans nous arrêter aux généralités, d'ailleurs peu longuement exprimées, mais peut-être, à certains égards, plus précieuses que réelles, qui servent d'introduction (pag. 10-12), nous nous hâtons de suivre l'auteur dans les développements de son premier chapitre. Chez tous les peuples de la Grèce, les maximes des philosophes eux-mêmes, comme les ordonnances des législateurs, s'accordent avec l'opinion du vulgaire pour flétrir le travail qui consiste seulement dans l'emploi des forces corporelles. « Celui qui est condamné au travail, dit Xénophon, « n'a plus le temps de rien faire, ni pour ses amis ni pour l'État; il « devient et un mauvais citoyen et un mauvais défenseur de la patrie. »

Et, chez les Romains, Cicéron déclare formellement « honteuse et indigne d'un homme libre toute profession laborieuse; il n'excepte que les arts les plus élevés ou les plus utiles, tels que la médecine, l'architecture; il ne fait grâce au commerce qu'à la condition qu'il procurera d'immenses bénéfices, promptement convertis en achats de propriétés immobilières (page 17). » L'agriculture même, si honorée en tant qu'exercice volontaire qui endurecit aux fatigues de la milice et qu'administration du patrimoine, ne relève point du déshonneur le travailleur subalterne. Tout mercenaire, quoique ingénu, est dégradé; il ne jouit qu'à peine des prérogatives civiles. Telle était, en effet, la morale des Romains; quiconque n'avait point de patrimoine, pas de fortune, par conséquent point de garantie, point de crédit, et point d'autre existence que le produit de sa journée, végétait dans la classe méprisée des prolétaires, des *capite censi*, annulé dans les comices, exclu même de la légion. M. de Saint-Paul donne une autre raison de ce dédain, laquelle rentre mieux encore dans son système, savoir : que la dépendance où le salaire place celui qui le reçoit à l'égard de celui qui le paye, blessait trop profondément les idées d'égalité sur lesquelles reposait l'organisation de toutes les cités, pour que le mercenaire, celui qui vendait, comme dit Cicéron, son travail et non son art¹, pût être jugé digne des privilèges des citoyens. Quoi qu'il en soit, on faisait peu d'usage du mercenaire, instrument plus coûteux et moins maniable que l'esclave. Grecs et Romains, tous les auteurs qui ont parlé de l'agriculture, non pas poétiquement, mais en praticiens sérieux, montrent qu'elle tenait l'esclavage pour son agent essentiel. L'esprit de l'économie rurale des anciens est tout entier dans ces deux passages d'Aristote et de Caton : « le bœuf tient lieu d'esclave au pauvre² ! — Pour cultiver 240 jugères plantées d'oliviers, il faut treize esclaves, trois bœufs, quatre ânes, etc.; pour cultiver une vigne de 100 jugères, il faut seize esclaves, deux bœufs³, etc. » Varron aussi, dans la classification des instruments de la culture, met les esclaves, *l'instrument vocal*, au premier rang; après eux les animaux, *l'instrument semi-vocal*, et les choses inanimées, *l'instrument muet*, au troisième.

Mêmes habitudes, mêmes procédés dans la sphère de l'industrie; les mines, les ateliers de fabrication, ne sont remplis que d'esclaves; chaque maison opulente possède elle-même ses ouvriers de tout genre, tous esclaves. On voit beaucoup de riches particuliers faire une spécu-

¹ « Quorum operæ, non artes, emuntur. » — ² *Arist. polit.* l. I. — ³ *Cat. de Rust.* c. x, xi.

lation lucrative en instruisant des esclaves à la pratique de toutes sortes de métiers, d'arts, de sciences même; Crassus louait des forgerons et des scribes, des cuisiniers et des maîtres de grammaire et de belles-lettres. Il doubla presque sa fortune par ses seules entreprises de constructions de bâtiments, où tous les constructeurs étaient sa propriété. « Il faut que le père de famille soit vendeur et non acheteur, » disait Caton.

Comme les particuliers, les cités, les corporations, les établissements publics, les temples, avaient leurs esclaves. Les esclaves exécutaient les ordres des magistrats; ils entretenaient les aqueducs, les édifices, les chemins, les rues; ils ramaient sur les flottes, ils composaient des armées de serviteurs à la suite des armées; il y en avait 40,000 dans le camp de Cépion, composé de 80,000 soldats; ils étaient assez nombreux auprès des légions de César, dans la Gaule, pour les mettre un jour en péril. Ainsi, dans les campagnes, dans les villes, pour le commerce et l'industrie, pour le service intérieur de la maison (et qui pourrait nombrer les divers offices que le luxe avait imaginés?), pour les services publics, l'homme libre est sans cesse entouré d'esclaves; pas un acte de la vie sociale ou de la vie privée qui n'ait pour auxiliaire l'esclavage; et le nombre des agents dans tous les travaux qui exigent de grandes forces, s'accroît en raison de l'ignorance où l'on est des secours de la mécanique. Les machines sont les bras des hommes esclaves, ces choses animées qu'on prodigue et dont on abuse, avec l'insouciance qu'on a pour tout ce qui n'est ni rare ni cher. « Quand on a parlé du rôle de l'esclavage antique dans l'ordre « du travail (ainsi s'exprime l'auteur en terminant ce premier chapitre), « il n'y a plus rien à dire de lui sous le rapport de sa fonction dans la « société; et c'est pour cela que les historiens anciens et modernes, « pour qui le travail n'a été jusqu'à ce jour d'aucune considération, ont « le plus souvent gardé, sur les esclaves du monde antique, un silence « à peine interrompu par le souvenir de leurs révoltes. »

J'aurais voulu suivre pas à pas l'auteur dans les deux chapitres où il complète l'histoire de l'esclavage (le n° et le III°); mais je m'aperçois qu'un abrégé, même fort insuffisant et trop infidèle, dépasserait encore les bornes où je dois me renfermer. Telle est la difficulté d'analyser les ouvrages substantiels comme celui-ci, où les citations abondent, où chaque citation est un fait important. Comment, pourquoi, dans cette population asservie, le nombre des femmes, des vieillards et des enfants était-il infiniment moindre que celui des adultes mâles? Dans quelles proportions le nombre des esclaves dépassait-il partout celui des hommes libres, triple, quadruple dans l'Attique, en Laco-

nie, en Italie, dans la Gaule? Comment les ventes volontaires, l'exposition des nouveau-nés, les condamnations juridiques pour crimes ou pour dettes, et surtout la piraterie et la guerre pourvoyaient-elles à cette épouvantable consommation d'hommes, et renouvelaient-elles une multitude que la misère et l'excès des fatigues tendaient sans cesse à épuiser? C'est ce qu'il faut apprendre dans la lecture du second chapitre. Le troisième est un tableau de la condition des esclaves telle que la faisaient *les lois*, et plus encore *les mœurs*, la volonté du maître : l'auteur donne d'abord quelques pages à ceux qu'il appelle les heureux de la servitude; (ceux-là ne fournissent pas matière à de longs récits). Ce sont ou les serviteurs qui plaisent, ou les intendants (*atrienses*), ou les habiles artisans, ou les conducteurs d'ateliers, les commis de banque et de commerce; ils vivent presque dans la familiarité du maître, et obtiennent par don gratuit ou achètent avec leur pécule l'affranchissement, terme de la servitude et non pas tout à fait de la dépendance, commencement d'autres maux quelquefois. Après eux, l'auteur fait connaître l'état de ce qu'il nomme la foule, c'est-à-dire les infortunes et les souffrances ordinaires, générales, de l'esclavage, l'habitation de l'ergastule, les périls de l'amphithéâtre, les infamies du *Lupanar*, une nourriture insuffisante, insalubre, quelques haillons pour vêtements, des peines qui ne s'interrompent jamais, si ce n'est en un jour de délire et d'orgie chaque année; et, pendant tout le reste, une discipline de fer, des menaces continuelles de supplice, des supplices ajoutés, mêlés au travail. Je sais gré à l'auteur d'avoir fini cet exposé par l'article qu'il intitule *la réaction*, et dans lequel il étale *les douleurs de l'hérédité* dans la vie habituelle, les *désastres des guerres serviles* à différentes époques. Il fallait, à la fin, cette satisfaction à l'humanité, ce commencement de justification de la Providence.

Ces trois chapitres forment la partie historique de l'ouvrage; le quatrième en est la partie théorique; c'est là que l'auteur développe ses idées sur les origines probables de l'esclavage, et que, remontant par l'analogie et la conjecture, avec le secours des philosophes et des historiens, aux temps antérieurs à tous les récits, à toutes les annales; il décrit la naissance de l'esclavage, ses premiers résultats. Si, après avoir lu les trois chapitres qui précèdent, on ouvrait tout à coup le livre, en passant par-dessus les observations intermédiaires, aux pages du quatrième chapitre, où se trouvent ces propositions : « L'esclavage, « à son origine, fut parmi les hommes une amélioration réelle (pag. 160), « ...avantageux au vaincu qu'il sauva de l'extermination....., à l'humanité enfin, à qui il conserva des forces précieuses dont il doubla

« encore la puissance en les associant (pag. 175); » on serait étrangement surpris du paradoxe; toutefois, on s'exposerait à condamner témérairement l'auteur. On peut combattre quelques-unes de ses idées, surtout quelques-unes de ses critiques des autres écrivains; mais il faut comprendre l'ensemble de son raisonnement, et lire le chapitre tout entier. Ce n'est pas le moins intéressant ni le moins ingénieux de ce curieux mémoire; il mérite qu'on s'en occupe dans un article à part. Je me propose de consacrer le temps et l'espace qui me restent aujourd'hui à soumettre à l'auteur quelques avis, de ceux qu'il a demandés dans sa préface; ils porteront sur des détails, et non pas sur la forme générale ni sur le fond de l'ouvrage, qui me paraît aussi bien conçu que préparé par de solides et consciencieuses études.

Page 33. « Auguste se vantait de ne porter d'autres vêtements que *ceux¹ tissés et confectionnés par ses propres ouvriers.* » Ce passage est allégué en preuve de la fabrication des objets de première nécessité, par des esclaves domestiques chez les anciens. Le fait est vrai en soi, et l'inexactitude de la citation ne porte pas atteinte à l'assertion de l'auteur, soutenue par bien d'autres démonstrations; mais elle donnerait lieu de penser qu'il a pris quelquefois de seconde main ses autorités dans des ouvrages modernes, sans remonter à la source pour s'assurer de l'authenticité. Il renvoie à Suétone, à la vie d'Auguste, sans indication de chapitre. C'est sans doute du LXXIII^e qu'il s'agit, et l'on n'y trouve que ces paroles, relativement au témoignage invoqué : *Veste non temere alia quam domestica usus est, ab sorore et uxore et filia neptibusque confecta.* Ce qui prouve seulement la modestie et la simplicité d'Auguste dans ses habitudes de famille, et non point la thèse proposée.

Page 35. « Rome, pour sa police de nuit, n'avait que des esclaves. » Tite-Live, cité en cet endroit avec désignation du livre IX, chapitre XLVI, et du livre XXXIX, chapitre XIV, ne parle que des *vigiliæ*, sans dire de quelle espèce d'hommes ces compagnies de gardes nocturnes se composaient. La citation porte encore : « Dion Cassius, LIII et LV. » Il serait fort à désirer que M. de Saint-Paul déterminât d'une manière plus précise les endroits des auteurs auxquels il se réfère. La véritable érudition, telle que la sienne, doit faciliter le contrôle du lecteur. Dion Cassius (liv. LIV, chap. II) dit en effet qu'Auguste, l'an 732, donna aux édiles six cents esclaves pour porter secours dans les incendies. Mais, au

¹ Il est fâcheux qu'un écrivain dont le style est généralement correct et même élégant se serve de cette manière de parler si vicieuse, malheureusement trop vulgaire aujourd'hui. *Celui* n'est point un substantif absolu; il ne peut marcher qu'avec le complément du relatif *qui*, ou d'un autre mot.

livre LIII, chapitre XXIV, il n'est question que des précautions prises auparavant par Egnatius à ses propres frais; et, au livre LV, chapitre XXVI, il est dit qu'Auguste, en 799, créa sept compagnies d'affranchis auquel il adjoignit des soldats pour les veilles nocturnes. Mais, Reymar, dans ses notes, cite un passage du jurisconsulte Paul, qui rapporte qu'autrefois c'étaient des esclaves qui faisaient le guet.

Page 36. «La cavalerie thessalienne était toute composée d'esclaves «appelés *Penestes*.» Aucune autorité ne justifie ni ne pourrait, je crois, justifier cette affirmation. Elle est combattue par Barthélemy¹ et par tous les témoignages de l'antiquité. La force militaire des Thessaliens consistait dans la cavalerie, et leurs nobles étaient tous cavaliers. Une phrase seule d'Aristote ôterait toute vraisemblance au fait supposé : «Dans un état bien constitué, les citoyens ne doivent pas avoir à s'occuper des nécessités de la vie; c'est un point que tout le monde accorde : le mode seul d'exécution offre des difficultés. Plus d'une fois l'esclavage des *Penestes* a été dangereux aux Thessaliens, comme celui des *ilotes* aux *Spartiates*².» Les *Penestes* étaient donc, comme les *ilotes*, chargés de pourvoir aux nécessités de la vie des citoyens, et non point armés en guerre.

Page 80. «La docilité des esclaves asiatiques, attestée par Plaute, ne l'est pas dans le *Mercator*, mais dans le *Trinumus*³.» Plaute est mentionné encore à l'occasion d'une évaluation de la journée d'ouvrier. M. de Saint-Paul interprète (p. 107) le mot *numus* comme équivalent de sesterce. Ce mot a, en effet, cette signification dans les discours de Cicéron comme dans l'inscription du temple d'Ancyre et dans les écrits du même temps. Mais chez Plaute il représente un didrachme, ainsi que l'atteste cette phrase : «J'ai pris la part d'Hercule (c'est-à-dire le dixième); cinq *numi* sur une mine⁴.»

Je réclamerai aussi en faveur de Messénion, le fidèle esclave de Ménechme, que l'auteur représente comme le type du caractère vil et rampant des esclaves. Il faudrait, au contraire, le proposer comme exemple du dévouement absolu que les anciens avaient érigé en vertu et sanctionné comme obligation rigoureuse pour les esclaves : «Non, s'écrie-t-il, lorsqu'il voit Ménechme qu'on enlève, je ne t'abandonnerai pas, je ne te laisserai pas périr; il est juste que je périsse plutôt moi-

¹ *Anach.* chap. XXXV. — ² Polit. d'Aristote, trad. de M. Barthélemy Saint-Hilaire, liv. II, chap. VI. — ³ Act. II, sc. IV, v. 141. — ⁴ *Truculent.* act. II, sc. VII, v. 11. On peut ajouter ce passage du *Pseudolus* : « Ces pauvres hères iraient pour une drachme. « Moi, je ne me dérange pas à moins d'un *numus*. » (Act. III, sc. II, v. 19.)

*même*¹. » Voilà, en effet, la maxime de morale civile que Plaute voulut inculquer aux esclaves ou proclamer en présence de leurs maîtres lorsqu'il joua *les Captifs* : maxime traduite en une loi qui condamnait à mort tout esclave qui ne se faisait pas tuer pour son maître dans une rencontre dangereuse². Les observations que je viens de faire (j'en ometts d'autres, de peur qu'elles ne deviennent fastidieuses) sont plutôt des avertissements que des critiques, pour engager M. de Saint-J'aul à revoir son livre avec une scrupuleuse et minutieuse diligence, et à effacer les taches légères qui empêcheraient peut-être d'en apprécier le mérite.

NAUDET.

-
1. *Précis élémentaires d'histoire naturelle, etc.*; par J. Delafosse, 2 vol. in-12. — 2. *Éléments d'histoire naturelle, etc.*; par Sancerotte, 1 vol. in-8°. — 3. *Règne animal disposé en tableaux méthodiques, etc.*; par J. Achille Comte. — 4. *Leçons élémentaires d'histoire naturelle, etc.*; par F. Humbert, 2 vol. in-12. — 5. *Physiologie pour les collèges, etc.*; par J. Achille Comte, cahier in-4°. — 6. *Éléments de zoologie*, par M. Edwards, 1 vol. in-8° de 1066 pages. — 7. *Traité élémentaire d'histoire naturelle*, par MM. Martin Saint-Ange et Guérin. (*Cet ouvrage, publié par livraison, n'est pas terminé.*)

On peut envisager notre enseignement secondaire, c'est-à-dire celui de nos collèges, soit comme une préparation à l'enseignement supérieur des facultés, soit comme un ensemble d'exercices propres à développer nos dispositions morales et intellectuelles, soit, enfin, comme devant conduire à ce double but. Mais, sous chacun de ces points de vue, on reconnaîtra que le système général de tout enseignement est un problème sans solution définitive possible; car il se renouvelle à chaque progrès de l'esprit humain dans l'étude de soi-même et dans celle de la nature. En effet, par l'étude de soi-même notre esprit étend les méthodes, les corrige ou les approprie aux objets variés de nos connaissances; par l'étude de la nature il multiplie les sujets de l'enseignement et en agrandit le domaine. Il ne faut donc point s'étonner si tant de bons esprits, et à tant de reprises, se sont occupés de l'enseignement, les uns dans la vue d'en faciliter l'application, les autres dans celle de le proportionner à nos besoins.

Je ne puis me proposer de traiter ici la question de l'enseignement

¹ *Me perire' st æquius*, act. V, sc. VII, v. 21. — ² *Dig. liv. XXIX, tit. v.*

dans toute son étendue, d'examiner si notre enseignement embrasse toutes les connaissances qui, dans notre état social, doivent constituer un enseignement complet, et d'apprécier la part que prennent au développement de l'intelligence chacun des objets de cet enseignement. Mon seul but est de rechercher si l'histoire naturelle doit faire partie de notre enseignement secondaire, si l'étude élémentaire de cette science est propre à exercer quelque influence sur notre perfectionnement intellectuel, et si elle reçoit, dans nos collèges, une application judicieuse.

Cette vaste science comprend, dans notre système universitaire, la zoologie, la botanique et la minéralogie, à laquelle se rattache l'étude de la constitution du globe et de ses révolutions, c'est-à-dire la géologie; la méthode de l'une et de l'autre de ces sciences repose essentiellement sur l'observation, d'où l'esprit tire ensuite, par induction et par généralisation, les rapports constants ou les lois des faits observés.

L'histoire naturelle ne faisait point autrefois partie de nos cours d'études élémentaires. Si elle se présentait dans quelques-unes des questions de l'enseignement, ce n'était, à bien dire, que d'une manière accidentelle; la philosophie, par exemple, y trouvait des preuves de l'existence de Dieu. On en faisait par là une grande et heureuse application sans doute, mais on ne l'enseignait pas pour elle-même. Il aurait été difficile, au reste, que cela fût, car il n'y avait point encore de science, à proprement parler; des faits en assez grand nombre, observés plus ou moins exactement, et expliqués au moyen des idées de physique générale qui régnaient alors: c'était là toute l'histoire naturelle; son existence scientifique n'a véritablement commencé chez nous que vers la fin du xvii^e siècle. Alors, seulement, les faits qui lui appartiennent ont été réunis suivant quelques-unes de leurs analogies; un esprit méthodique a présidé à leur classification, et quelques vérités générales en ont été déduites. Ces progrès, quelque imparfaits qu'ils fussent et quoique bien éloignés encore de pouvoir s'introduire dans l'enseignement, s'y firent néanmoins sentir, et, tout en continuant à donner les phénomènes de l'histoire naturelle pour appui à quelques-unes des grandes vérités qu'enseignait la philosophie, on eut l'idée de commencer dès les basses classes à en occuper les élèves, sinon à en faire pour eux un objet d'études. Ce fut Rollin, cet homme dont le cœur et l'esprit formaient une si parfaite et si touchante harmonie, qui, dans son *Traité des Études*¹, montra tout le bien qu'on pouvait obtenir de

¹ De la manière d'enseigner et d'étudier les belles-lettres, par rapport à l'esprit et au cœur. Paris, 1726.

cette occupation; et l'ouvrage de l'abbé Pluché, intitulé le *Spectacle de la nature*¹, fut, dans ses premiers volumes du moins, le fruit de cette pensée nouvelle. Cet ouvrage, approprié avec sagacité à l'âge des élèves auxquels on le destinait, et qu'on aurait mieux fait depuis de perfectionner que d'abandonner à l'oubli², laisse sans doute apercevoir tout ce qui manquait à la science à l'époque où il parut; mais il ne montre pas moins la supériorité que donnent l'expérience et la réflexion à celui qui veut travailler au développement moral et intellectuel de l'enfance.

Je ne trouve pas que la pensée de Rollin ait eu d'autres effets d'abord, et qu'elle ait été appliquée à l'enseignement public³; mais elle ne périt point; ce fut comme une semence jetée dans une terre ingrate, et qui eut besoin, pour se développer avec quelque vigueur, que le champ de la science reçût une nouvelle culture. En effet, il est peu des ouvrages sur l'enseignement, publiés dans les deux derniers tiers du xviii^e siècle⁴, où l'on ne parle de l'histoire naturelle comme devant entrer dans les études élémentaires. Quant à ce qui devait constituer cette étude, rien n'est plus vague et plus divers que ce qu'en pensent les auteurs, On voit qu'ils parlent de connaissances qu'ils ne possèdent pas, dont ils ne voient bien ni le but ni les limites, mais auxquelles ils sentent qu'une éducation libérale ne doit point rester étrangère, et ce sentiment, ils le devaient sans doute aux écrits de Reaumur, de Buffon. Pour que les idées s'élevassent à des notions plus distinctes et plus complètes, il fallait se soustraire au joug de celles qui dominaient, et le premier signe, bien imparfait encore que nous en apercevons, se manifeste dans les projets d'instruction publique qui furent proposés de 1791 à 1795⁵; c'est-à-dire, après que le bouleversement social de cette époque eut brisé tout lien entre le passé et le présent, et con-

¹ La première édition parut en 1732. — ² Cheignar en a publié une imitation bien faible sous le titre de *Nouveau spectacle de la nature*, 2 vol. in-8°; Paris, 1798. Et Jauffret en a donné une édition abrégée en 1803; 8 vol. in-18. — ³ Il paraît cependant que l'enseignement de l'histoire naturelle avait été admis dans quelques établissements particuliers, comme Juilly, Sorrèze; et même les écoles militaires; mais cet enseignement, donné avec celui de la physique et comme une de ses branches, se réduisait à des notions très-superficielles. — ⁴ La Chalotais: *Essai d'éducation nationale*; 1763. Guïton de Morveau: *Mémoire sur l'éducation publique*, 1764. Diderot: *De l'éducation publique*. Dumarsais: Art. *Éducation*, dans l'Encyclopédie. Dalemberot: *De l'éducation des collèges*. — ⁵ *Sur l'éducation publique*, par Mirabeau, publié par Cabanis; Paris, 1791. *De l'instruction publique*, par P. L. Lacretelle; Paris, 1791. *Rapports sur l'instruction publique*, par M. de Talleyrand-Périgord. Barruel: *Plan d'éducation nationale*, 1791, etc.

sommé une révolution intellectuelle comme une révolution politique. De ces projets, conçus la plupart dans des vues hypothétiques et difficilement applicables, naquirent cependant les écoles centrales.

L'histoire naturelle, sortie chez nous de l'enfance, se soutenant alors par ses propres forces, et marchant en toute liberté dans le vaste champ qui constitue son domaine, augmentait rapidement le nombre de ses découvertes. L'ouvrage de Pluche, étranger à ces progrès, non-seulement se trouvait bien insuffisant pour l'enseignement de cette science, mais la pensée générale qui avait présidé à sa composition, toute louable qu'elle était, avait malheureusement perdu son autorité, et ne se prêtait plus, d'ailleurs, à l'enseignement de l'histoire naturelle sous forme scientifique, comme elle demandait à l'être dans les écoles centrales. Les ouvrages qui parurent à cette époque pour ces écoles¹, lesquelles n'étaient pas précisément ce que sont aujourd'hui nos écoles secondaires, témoignent des changements profonds qui s'étaient opérés dans les esprits.

Pluche, en cherchant à faire sentir la beauté et l'utilité des êtres, et à montrer comment la Providence préside à leur existence et à leur conservation, avait surtout pour objet d'éveiller, dans le cœur des enfants, les sentiments d'admiration et de reconnaissance que fait ordinairement naître l'observation intelligente de la nature. Pour les auteurs des ouvrages dont nous venons de parler, ce sont là des conséquences qu'ils ne cherchent pas d'abord à développer, parce qu'elles doivent résulter immédiatement et sans efforts des faits vrais et bien appréciés. Suivant eux tout ce que la nature produit est grand et beau, non pour les sens, peut-être, mais du moins pour l'intelligence; tout subsiste et se conserve en vertu des lois générales que la science dévoile, et si tout n'est pas directement à notre usage, tout est utile, même pour nous, en concourant à l'économie générale où notre place est marquée; mais, pour que l'on ne prît pas ces conséquences pour des créations fantastiques de notre imagination, ce qu'elles ont été trop souvent, il fallait la connaissance exacte des faits qui les renfermaient; ce sont donc ces faits qu'il importait surtout d'exposer; or, pour exposer complètement et sans confusion des faits de la nature de ceux dont il s'agissait, et dont le nombre, depuis un demi-siècle, s'était immensément accru, la méthode devait nécessairement prendre dans la science la place la plus importante : ainsi fit-elle, et les ouvrages

¹ *Éléments d'histoire naturelle*, par Millin; 1 vol. in-8°; Paris, 1794. *Tableau élémentaire de l'histoire naturelle des animaux*, par G. Cuvier; 1 vol. in-8°; Paris, 1797. *Manuel d'histoire naturelle*, de Blumenbach; 2 vol. in-8°; Metz, 1803.

que nous venons de signaler furent les premiers résultats de cette révolution.

Cependant, malgré ses progrès et l'appui qu'elle avait mérité de l'opinion, l'histoire naturelle n'obtint point encore la consolidation de son enseignement; il cessa, à proprement parler, avec la suppression des écoles centrales où un professeur spécial en était chargé. En effet, dans les lycées qui succédèrent à ces écoles, ce fut le professeur de physique et de chimie qui dut enseigner l'histoire naturelle; or on n'enseigne pas une science aussi étendue et d'un caractère aussi particulier, sans en faire l'objet spécial de ses études, sans être naturaliste. D'ailleurs, la physique, jointe à la chimie, était plus que suffisante pour occuper toutes les facultés et absorber tout le temps du professeur le plus habile.

L'institution des lycées eut néanmoins un avantage pour l'enseignement de l'histoire naturelle. Les livres élémentaires manquaient à cette science; leur besoin fut d'autant plus vivement senti que les professeurs à qui l'on avait imposé de l'enseigner y étaient moins propres; on en provoqua la composition, et il en fut alors publié pour la minéralogie, pour la botanique et pour la zoologie¹.

Ces ouvrages ne pouvaient toutefois exercer qu'une bien faible influence sur les progrès de la science, en supposant même que les professeurs chargés de les rendre intelligibles aux élèves aient rempli cette tâche avec succès. Pour que les lumières d'une science se répandent régulièrement dans une société qui en sent le besoin, de bons livres, des livres utiles ne suffisent point; il faut que l'enseignement de cette science soit distribué d'une manière judicieuse, et surtout que ceux qui doivent le donner ne se trouvent pas dans l'impossibilité absolue de le faire. Or l'histoire naturelle n'était pas traitée plus favorablement dans l'enseignement supérieur, dans les facultés, que dans l'enseignement secondaire: un seul professeur, à l'exception de Paris, y était chargé de la science tout entière; et, s'il est encore possible à un seul homme d'en enseigner les éléments, il n'est donné depuis longtemps à aucun d'enseigner spécialement, comme chacune d'elle l'exigerait, la zoologie, la botanique et la minéralogie. Ainsi, pendant que le gouvernement faisait d'immenses sacrifices pour la culture des sciences naturelles, que des expéditions maritimes étaient entreprises dans leur intérêt, que des voyageurs étaient envoyés à grands frais sur les différents

¹ *Éléments de Minéralogie*, par M. Brongniart; *Théorie élémentaire de Botanique*, de M. De Candolle; *Éléments de Botanique*, de M. de Mirbel; *Traité élémentaire d'Histoire naturelle*, par M. C. Duméril; 1 vol. in-8°; Paris, 1804.

points du globe pour en rassembler les productions, l'Université ne faisait rien pour recueillir et pour répandre les fruits de tant d'efforts; elle semblait même, par la parcimonie de son enseignement, en dédaigner les résultats.

L'histoire naturelle, heureusement, n'avait pas laissé que de faire son profit de ces sacrifices généreux. Continuant à se développer dans la direction qu'elle avait prise, cette science et sa méthode avaient fini par se confondre; l'une était devenue l'expression fidèle de l'autre, et c'est sous leur double influence que la zoologie et la botanique ont suivi la marche constante et régulière qui en facilite et en garantit les progrès.

De nombreux et importants ouvrages ont porté, dans cette dernière époque, l'histoire naturelle à un degré d'élévation dont il est désormais impossible de la faire descendre, et qui ne permettra plus de s'abuser sur le rang qu'elle doit occuper dans l'instruction publique. En effet, ce n'est point une science aussi étendue, qui embrasse toutes les productions de la nature, en montre les propriétés, fait connaître les forces qui agissent en elles et recherche leurs conditions d'existence, qui explique en un mot tant de phénomènes admirables, et montre dans chacune de ses découvertes, avec plus d'évidence et d'autorité, la toute-puissance et la sagesse de la cause première; ce n'est point une telle science, dis-je, dont l'utilité pourrait être méconnue, et qu'on pourrait laisser en dehors de l'enseignement universitaire: l'instinct de la société en réclame l'étude et son intérêt éclairé la commande.

Cette question, au reste, est aujourd'hui résolue en partie; l'histoire naturelle est déjà enseignée, dans plusieurs de nos écoles secondaires, par un professeur spécial, et dans trois de nos huit écoles supérieures par plus d'un professeur. Cet ordre de connaissances a même pénétré jusque dans nos écoles primaires. Mais on pourrait n'avoir pas une idée juste de son importance et croire que son étude n'a d'autre effet que d'orner l'esprit de connaissances plus ou moins utiles, ou de satisfaire une curiosité plus ou moins louable. Il importe donc de montrer qu'au contraire cette étude, par l'exercice auquel elle soumet les facultés de l'esprit, peut, autant qu'aucune autre, avoir une action spéciale sur le développement de l'intelligence.

Sous ce point de vue on ne peut faire ressortir le caractère propre à l'étude de l'histoire naturelle qu'en comparant celle-ci aux autres sciences d'observation; à la physique, à la chimie, etc.; sa comparaison avec les sciences mathématiques, tout intellectuelles, ne conduirait à rien. Les sciences d'observation sont principalement fondées sur l'étude de faits matériels, et que nous présentent soit les êtres eux-mêmes, soit

les forces en vertu desquels ils existent. C'est sur les différences de ces faits que reposent les différentes sciences entre lesquelles l'étude générale de la nature se partage ; et, sans qu'il soit possible de déterminer d'une manière absolue les limites de ces sciences, on peut dire cependant que la physique et la chimie, par exemple, pour arriver à la découverte de leurs lois font particulièrement usage de l'expérimentation, tandis que l'histoire naturelle emploie plus exclusivement l'observation ; l'observation qui, comme on l'a dit ingénieusement, épie la nature quand elle est rebelle et cherche à la surprendre ; tandis que l'expérimentation la contraint à se dévoiler. C'est donc dans le caractère particulier de l'observation qu'il faut chercher à reconnaître l'influence que doit exercer sur le développement de l'intelligence l'étude de l'histoire naturelle.

Il suffirait peut-être, pour montrer cette influence, d'exposer les avantages généraux qui résultent toujours, pour l'esprit, de l'étendue des lumières et de la variété des connaissances, surtout lorsqu'elles sont positives et telles que l'observation exacte les donne. Voyons cependant quelle est l'influence de l'observation des êtres sur le développement particulier des facultés. L'observation, c'est l'attention fixée fortement et librement sur les êtres et les phénomènes qu'ils présentent ; or il est certain qu'elle doit donner, par l'exercice, à l'attention et aux sens une force, une étendue, une sûreté qu'ils ne peuvent point recevoir d'ailleurs ; elle seule imprime dans la mémoire des images réelles que l'imagination reproduit fidèlement ; elle rend en quelque sorte sensible la perception des rapports qu'ont entre eux les êtres matériels ; c'est sur elle principalement que l'induction repose ; en un mot, c'est à l'observation que nous devons, quoiqu'indirectement, l'exercice de nos autres facultés et la révélation de tout ce que nous avons de plus noble, de plus intelligent. La nature elle-même nous montre toute l'importance qu'elle attache à la faculté d'observer, par le soin qu'elle a pris de la développer en nous la première et par l'étendue qu'elle donne à son usage. Cela seul nous imposerait le devoir de la perfectionner, en en soumettant l'exercice aux règles d'une méthode judicieuse ; or l'histoire naturelle est incontestablement, de toutes les sciences, celle qui prête le plus de secours à ce perfectionnement et par les êtres qui font le sujet de ses observations, et par la méthode qu'elle applique à leur étude.

Si l'on admet avec nous que l'histoire naturelle doive faire partie de l'instruction publique, parce qu'elle nous enrichit de connaissances nobles et utiles, et qu'elle contribue d'une manière spéciale au dévelop-

pement de notre intelligence, il reste à examiner à quel âge ces bons effets peuvent être le plus complètement obtenus.

Toutes les sciences sont de nature à être enseignées de deux manières différentes : empiriquement ou scientifiquement; ou bien dans la vue d'instruire en épargnant à l'esprit tout travail sérieux, et en ne l'occupant que des faits et des généralités propres à l'intéresser, ou bien dans la vue d'instruire à l'aide d'une application soutenue et d'un travail méthodique qui conduise d'une manière rationnelle des faits à leurs conséquences.

Le premier de ces systèmes d'enseignement peut satisfaire les esprits qui se contentent des apparences, mais non ceux qui demandent des réalités; sa lumière est peu fidèle; son langage souvent trompeur; l'instruction qui en résulte est superficielle; il ne s'adresse qu'à la mémoire; il n'est d'aucun usage pour la raison, à laquelle il peut communiquer l'erreur avec la vérité, sans lui donner les moyens de reconnaître l'une ou l'autre; en un mot, il est sans influence directe sur les progrès des sciences; et, s'il peut à quelques égards tenir lieu de l'enseignement méthodique des faits, il ne peut jamais le remplacer. De nombreux ouvrages ont été écrits dans ce système, depuis les Mondes de Fontenelle jusqu'à l'Encyclopédie des gens du monde, et souvent leurs auteurs ont eu le talent d'y attacher un intérêt puissant, d'exciter vivement la curiosité, et de faire naître un amour ardent pour les sciences dont ils exposaient la grandeur et la noble utilité. Si donc ce système a de graves inconvénients, il est de nature cependant à produire de bons résultats; et, comme les faits et les généralités des sciences sont de divers ordres, il est applicable à tous les âges de la vie: il suffit, pour cela, de proportionner ces faits et ces généralités aux intelligences qui doivent les recevoir.

Le second système, a, sur le premier, l'avantage de conduire aux mêmes résultats, mais par des moyens plus instructifs et plus sûrs; autant l'influence de l'un est bornée sur l'exercice et le développement des facultés, autant celle de l'autre est étendue; le savoir qui résulte de ce dernier subsiste par lui seul, s'accroît de sa propre vie, s'épure ou se consolide des atteintes mêmes qui lui sont portées, et, possédant à la fois la conscience de ce qu'il connaît et de ce qu'il ignore, il s'abandonne difficilement aux vaines illusions du savoir superficiel qui résultent du système contraire. En un mot, le système qui commence par l'observation méthodique des faits est le seul scientifique, le seul que les autres sciences ont adopté dans l'enseignement public, et le seul qui convienne à un enseignement sérieux de l'histoire naturelle.

C'est, d'ailleurs, le seul par lequel l'enseignement secondaire puisse se rattacher à l'enseignement des facultés, et réciproquement, l'un devant être la conséquence de l'autre.

Mais, il faut le reconnaître, ce système n'est pas, comme le précédent, applicable à tous les âges; et précisément parce qu'il met en exercice toutes les facultés de l'esprit, il faut que toutes ces facultés puissent s'exercer pour que son influence soit utile et complète. Or cela ne peut avoir lieu dans les classes inférieures de nos collèges, où l'histoire naturelle est enseignée aujourd'hui; il est donc indispensable de renoncer, là du moins, à cet enseignement. Non-seulement les considérations précédentes en démontrent la nécessité, mais, de plus, l'expérience d'un grand nombre d'années ne peut laisser aucun doute sur l'inutilité et sur les inconvénients de cet enseignement pour des enfants qui ne peuvent ni le comprendre ni s'y intéresser véritablement. S'ils s'y attachent, c'est surtout par l'amusement que la vue ou la collection des objets leur procure; et, s'ils montrent du goût pour quelques-unes des notions qu'ils reçoivent, c'est parce qu'elles se rapportent à ces faits et à ces généralités qui ont de l'intérêt pour tous les âges quand elles leur sont proportionnées. Mais, pour ce qui concerne l'histoire naturelle proprement dite, ils n'en conçoivent point l'objet, et c'est à peine si leur mémoire conserve quelques traces de ce qui leur a été enseigné.

A toutes ces raisons de penser que ce n'est pas dans les basses classes que les éléments de la science qui nous occupe doivent être donnés, nous pourrions en ajouter de nouvelles, tirées de la nature exclusivement chimique de la minéralogie, et de la nécessité absolue d'avoir des notions de physique et de chimie pour comprendre la plupart des phénomènes organiques. Ce n'est pas, en effet, à une époque où aucune idée de science n'a encore été mise dans la tête des élèves, qu'il convient de les occuper sérieusement de celles des sciences qui exigent, pour ainsi dire, le concours de toutes les autres pour être fructueusement enseignées, même dans leurs éléments. Par conséquent, si des enfants peuvent être utilement occupés des faits ou des généralités d'histoire naturelle qui sont de nature à les intéresser, des intelligences formées sont indispensables pour recueillir les fruits de l'enseignement méthodique de cette science.

Quoi que j'en aie dit, cette vérité, peut-être, ne sera pas démontrée pour tout le monde. Il règne évidemment encore beaucoup d'incertitude sur ce qui doit constituer cet enseignement de l'histoire naturelle dans nos collèges; et la preuve en est dans les variations qu'il a éprouvées depuis qu'on a fait quelques tentatives pour l'améliorer; car, des

classes de troisième et de quatrième, où d'abord on l'avait introduit, il est descendu en cinquième et en sixième, et c'est dans ces basses classes qu'il est aujourd'hui.

Nous ne pouvons attribuer ce fâcheux état de choses qu'à cette erreur, que l'histoire naturelle ne consisterait que dans la distinction des espèces par le moyen de quelques signes extérieurs; erreur où l'on persiste, malgré l'évidence, et qui paraît avoir exercé, dans ces derniers temps surtout, une grande influence sur les modifications que l'enseignement de cette science a éprouvées.

Ces considérations générales nous ont paru nécessaires pour motiver notre jugement sur les ouvrages que nous annonçons; elles nous permettront d'en faire mieux ressortir les avantages et les inconvénients, sans être obligé d'entrer dans de longs détails et d'exprimer notre opinion autrement que d'une manière toute sommaire.

Tous ces ouvrages élémentaires, soit qu'ils traitent à la fois de la minéralogie, de la botanique et de la zoologie, soit qu'ils ne traitent que d'une seule de ces trois sciences, sont des ouvrages tout à fait scientifiques, qui envisagent chacune de ces sciences dans son ensemble et dans ses parties, qui en posent les principes, et qui tendent à répandre la lumière sur toutes les questions fondamentales qu'elles renferment. Ils s'approchent cependant plus ou moins du but que nous avons marqué, et par leur étendue et par l'esprit dans lequel ils ont été conçus.

Le précis élémentaire de M. Delafosse se compose de deux parties; la première, qui comprend la minéralogie, et la seconde, qui comprend la botanique et la zoologie. C'est un bon ouvrage, fait d'après des vues très-saines, et qui peut être fort utile entre les mains des maîtres: nous n'avons qu'un seul reproche à lui faire: c'est que trop d'étendue ait été donnée à la minéralogie sur les deux autres sciences, et que, dans celles-ci, les parties anatomique et physiologique soient un peu hors de proportion avec la botanique et la zoologie proprement dites, lesquelles demandaient plus de développement, puisqu'en définitive les plantes et les animaux sont l'objet de l'histoire naturelle des êtres vivants.

Les éléments d'histoire naturelle de M. Saucerotte, par cela même qu'ils sont destinés à tous les genres d'établissements d'instruction, depuis les facultés jusqu'aux écoles primaires, ont l'inconvénient de n'être guère qu'un répertoire propre à rappeler aux maîtres et aux élèves ce qu'ils ont d'ailleurs acquis en minéralogie, en botanique ou en zoologie; et l'auteur résume chacune de ces sciences dans des tableaux synoptiques plus ou moins artificiellement construits, et, à notre sens, moins propres à instruire qu'à soulager la mémoire de ceux qui sont instruits.

Les tableaux de M. Achille Comte, disposés conformément à la méthode naturelle, ont pour objet de représenter, au moyen de petites figures dessinées avec soin, les animaux et les végétaux dans leurs types de classes, d'ordres, de familles, de genres; ces figures sont accompagnées de la formule des caractères distinctifs de chacune de ces divisions. L'idée d'après laquelle ces tableaux ont été formés, et leur exécution, sont dignes d'éloges. Il a été publié peu d'ouvrages plus utiles à l'enseignement de l'histoire naturelle dans les collèges, quoique leur utilité soit restreinte. Ils peuvent, jusqu'à un certain point, tenir lieu de musée, de collection; et ils sont par là d'un secours d'autant plus grand pour les collèges, que ces établissements ne posséderont de longtemps, s'ils les possèdent jamais, les objets d'histoire naturelle dont leur enseignement aurait besoin.

C'est dans les mêmes vues que M. Comte a conçu sa physiologie pour les collèges, laquelle consiste en un texte explicatif des figures qui représentent les organes dans leur position réciproque, ces figures étant découpées et superposées les unes aux autres. Par ce procédé, il a rendu claires et précises des connaissances anatomiques qu'il aurait été difficile de présenter aussi bien dans de simples descriptions.

Les éléments d'histoire naturelle par M. Humbert, sont présentés scientifiquement dans la première partie. Dans la seconde, il considère cette science dans ses rapports avec nos besoins et dans ses applications à l'industrie. Ce qui caractérise particulièrement cet ouvrage, ce sont les considérations générales qui terminent chaque leçon : c'est là qu'il décrit les faits de mœurs les plus curieux, qu'il fait connaître les rapports les plus intéressants des animaux entre eux et avec l'espèce humaine, et qu'il s'élève quelquefois jusqu'à la cause première pour en faire admirer les œuvres et la puissance. Cet ouvrage, conçu dans un bon esprit, nous paraîtrait un des plus propres à être mis entre les mains des enfants de basses classes, et à être introduit dans nos écoles primaires, si les descriptions techniques ne caractérisaient pas aussi exclusivement la première partie; mais c'est un inconvénient que les bons maîtres feront aisément disparaître dans leur enseignement.

Les éléments de zoologie de M. Edwards forment, sous tous les rapports, un excellent ouvrage. C'est un véritable traité élémentaire, fait pour l'enseignement secondaire dans les classes supérieures. Toutes les parties nous paraissent avoir la mesure convenable, et si nous y trouvions quelques développements de plus sur la méthode naturelle, que peu de professeurs dans les collèges et même dans les facultés conçoivent bien, nous n'aurions rien à y désirer de plus que ce qui s'y trouve.

MM. Saint-Ange et Guérin ne peuvent point avoir eu pour but, dans leur traité élémentaire, l'enseignement des collèges. Un véritable enseignement élémentaire écarte les questions douteuses, les systèmes hasardés, les conjectures que les faits n'ont pas confirmées; il n'admet que ce qui a été reconnu généralement pour vrai, que ce qui ne peut induire en erreur, en un mot, que ce qui se démontre aux sens et à la raison. Tel n'a point été, dans toutes ses parties du moins, et surtout en zoologie, l'objet de l'ouvrage qui nous occupe; mais, s'il n'a pas l'avantage de pouvoir être utile aux élèves qui commencent leur instruction scientifique, il pourra du moins faire connaître à ceux qui le consulteront quelques-unes des hypothèses au moins singulières, que MM. Saint-Ange et Guérin ne donnent cependant point comme telles, qu'on a déduites des observations qui leur sont le plus évidemment contraires; ce qui les mettra peut-être en garde contre les hypothèses, plus dangereuses, que l'on a proclamées dans des sciences moins rigoureuses et moins positives que l'histoire naturelle.

F. CUVIER.

Note à joindre à l'article inséré au cahier d'août, sur la Traduction de divers traités chinois relatifs à l'éducation des Vers à soie et à la culture des Mûriers, par M. Stanislas Julien.

Parmi la multitude des renseignements utiles et curieux que renferme l'ouvrage de M. Julien, j'avais fait remarquer le soin que les Chinois prennent de choisir, pour leurs semis de mûriers, les graines de mûres qui sont situées vers le milieu du fruit, comme étant plus grosses et mieux nourries que celles qui naissent à sa base ou à sa pointe; ce qu'ils font très-simplement en retranchant ces deux extrémités avant de broyer le fruit pour en retirer les graines par le lavage. Cela m'avait naturellement conduit à demander si cette inégalité relative des graines dans un même fruit était particulière ou générale; et j'avais proposé qu'on en fit d'abord l'examen sur les céréales, où ce fait pouvait avoir de l'importance, pour le choix des graines destinées à la reproduction. Or j'ai trouvé depuis qu'il s'y réalise de même, et j'ai de plus déterminé les proportions suivant lesquelles il a lieu.

Pour cela, j'ai pris dans une gerbe de blé de ma dernière récolte

vingt beaux épis; j'ai coupé chacun d'eux en trois portions de longueur à peu près égale, contenant ainsi séparément les grains nés vers la base, au centre, ou au sommet. J'ai ensuite extrait soigneusement les grains de chaque division de la balle qui les enveloppait, sans en perdre aucun; je les ai comptés, et, réunissant chaque sorte, je les ai pesés avec des balances très-précises, ce qui m'a fait connaître leur poids à nombre égal. Voici quels ont été les résultats.

	BASES.	MILIEUX.	SOMMETS.
Nombre des grains.....	306	299	234
Leur poids en grammes.....	16 ^g ,095	17 ^g ,772	12 ^g ,405
Donc poids de 1,000 grains, conclu....	52 ^g ,5980	60 ^g ,8630	53 ^g ,0129

La dernière ligne du tableau montre que les grains nés vers la base et le sommet des épis sont à peu près de même poids; mais ils sont plus légers que ceux du centre. Si on les compare en somme à ces derniers, le rapport des poids spécifiques est $\frac{105,6100}{121,7260}$ ou, à fort peu de chose près, comme 13 à 15.

J'ai voulu savoir si l'on ne pourrait pas favoriser l'accroissement des grains situés au centre des épis ou à leurs bases, en retranchant les sommets aussitôt après la fécondation, afin de donner aux deux premières divisions seulement, toute la nourriture que la tige peut fournir. J'ai fait cette épreuve, l'été dernier, sur un certain nombre d'épis tant de blé que de seigle, parmi lesquels j'en ai laissé d'autres intacts pour servir de terme de comparaison. Quand ils ont été mûrs, j'ai recueilli leurs grains séparément, je les ai comptés, pesés, puis comparés entre eux à nombre égal. Les grains des épis coupés ont eu sur les autres l'avantage de poids qui, d'après l'expérience précédente, devait résulter de l'exclusion des sommets. Cet avantage d'ailleurs ne s'était pas accru; et la couleur des grains, leur forme, leur aspect général dénotait une qualité inférieure. Les épis coupés avaient aussi évidemment souffert de cette mutilation.

L'observation chinoise sur l'inégalité des graines dans un même

fruit du mûrier, est donc vraie aussi pour les épis des céréales, et il convient de même de choisir dans ceux-ci les grains voisins du centre, pour obtenir des semences de plus belle qualité. Or, sur ce point, l'intérêt a devancé le raisonnement; car c'est là précisément le résultat de l'opération du criblage qui est universellement pratiquée par nos agriculteurs.

Elle consiste à secouer longtemps le blé sur une peau tendue, percée de trous circulaires, qui laissent passer seulement les grains les plus minces et retiennent les autres. Dans le canton que j'habite, le rayon de ces trous est tel, qu'après un criblage complet les grains tamisés forment un volume à peu près égal à ceux qui restent sur le crible, et ces derniers sont ceux que l'on sème. Or ceux qui passent dans les trous étant plus minces, ils doivent aussi être plus nombreux à volume égal; de sorte que l'opération doit avoir pour effet de séparer les plus gros de la masse totale, dans une proportion peu éloignée de ce que nous venons de trouver pour les grains qui occupent le centre des épis. C'est ainsi que beaucoup de pratiques utiles ont été suggérées par l'instinct de la nécessité : *duris urgens in rebus egestas!*

Les faiseurs d'agriculture spéculative, dont les méditations ne sont pas contenues par cet utile frein, pourront remarquer avec quelque admiration la fécondité des produits que j'ai choisis pour exemple; car chacun de mes épis ne contenait pas moins de 42 grains en moyenne; et, comme un grain de blé bien venu pousse moyennement quatre tiges, cela fait en tout, de bon compte, 168 grains pour 1 de semé. Immense récolte sans doute! Toutefois, pour ne pas m'écarter de la vérité, je dois avouer humblement que, dans les mêmes champs où ce miracle s'observe, nous ne récoltons généralement que 7 ou 8 pour 1, et au plus 10; ce qui rabaisse considérablement le résultat final.

C'est que, pour 1 grain de blé qui pousse ses tiges jusqu'à leur développement complet, il y en a un nombre immense qui sont détruits par les animaux avant de sortir de terre, ou dont les jets périssent par mille causes inévitables, aux diverses phases de leur existence. Il faut donc faire d'avance la part de toutes ces pertes, par l'abondance suffisante des semences, afin d'obtenir définitivement, de la terre, le plus grand produit possible, avec la plus grande sécurité. Voilà le véritable but de l'agriculture réelle, bien différente de la spéculative; et aussi est-ce une manière très-fausse d'estimer la fécondité d'un sol, ou la perfection d'un système pratique de culture, que de prendre pour mesure, comme on le fait trop souvent, le rapport de la quantité de la semence, à côté du produit obtenu. Il faut juger d'après ce produit,

déduction faite de tous les frais qui le préparent. Chez nous ce produit est de 22, 25 et même de 32 hectolitres à l'hectare, semence déduite. Nous ne l'obtiendrions pas avec moins de semence, dans notre localité, si ce n'est par des procédés de culture plus chers, et qui nous semblent plus hasardeux dans l'état présent de la population qui nous environne. C'est pourquoi nous ne les employons point, quoiqu'en le faisant nous pussions avoir l'avantage de présenter un résultat théorique beaucoup plus beau. On comprendra, par ce simple exemple, pourquoi tant d'autres préceptes savamment exposés et recommandés dans les livres, ne sont pas pratiqués par les agriculteurs véritables, qui, au contraire, s'en défient considérablement. Peut-être si cette réflexion était plus sentie de ceux qui écrivent, penseraient-ils qu'ils rendraient leurs conseils plus persuasifs s'ils s'astreignaient d'abord à en constater eux-mêmes expérimentalement le résultat pécuniaire pour leur propre compte. Mais, qui sait si ensuite ils écriraient?

BIOT.

COURS sur la génération, l'ovologie et l'embryologie, fait au Muséum d'histoire naturelle, en 1836, par M. Flourens, membre de l'Académie royale des Sciences, recueilli et publié par M. Deschamps, aide-naturaliste au Muséum; in-4° de 190 pages avec 10 planches. Paris, 1836.

Je ne sais pas s'il y a une fonction plus inexplicable que celle de la génération; un mystère plus caché que celui de la reproduction des êtres. Savoir comment, et dans quelles conditions, et suivant quelles lois, l'être donne la vie à un autre être semblable à lui-même, c'est là certainement une des questions les plus délicates de la physiologie, et dans l'histoire de laquelle nous rencontrons les plus beaux noms de la science; car elle semble attirer de préférence, et comme en raison même de sa difficulté, l'attention et les efforts des savants les plus distingués. Les uns, plus hardis, ont prétendu décider du phénomène dans toute son étendue, et n'y ont rien voulu voir d'impénétrable; les autres, plus sages, n'ont cherché à atteindre que ce que la nature en a laissé à notre portée, et n'ont poursuivi que les faits observables: de là les

hypothèses ingénieuses et les faits curieux que nous rencontrons dans l'histoire du problème de la génération. Tous ces efforts, quoique de différente nature, ont cependant beaucoup accru sur ce sujet la somme de nos connaissances; et, si le problème dans son essence doit toujours demeurer caché pour nous, au moins pouvons-nous espérer d'en mieux connaître les lois et les conditions. Cette grande question a eu sa part de l'activité que l'on a portée, depuis le commencement de notre siècle, sur toutes celles de l'organisation animale. Les faits nouveaux qui en sont résultés, joints à ce que les annales de la science nous ont conservé des travaux de nos devanciers, donnent à l'étude de la reproduction des êtres, un intérêt tout nouveau, et cet intérêt s'augmente encore des preuves que beaucoup d'auteurs systématiques ont prétendu y puiser pour la confirmation de leurs doctrines.

Ce sont peut-être là quelques-uns des motifs qui ont déterminé M. Flourens à faire de cette partie de la science, pendant deux années de suite, l'objet de son cours au Muséum; mais du moins, ces motifs ont singulièrement ajouté à l'intérêt de ses leçons et devaient en faire désirer la publication.

Cette fonction merveilleuse de la reproduction résulte de l'exercice d'un certain nombre d'organes, elle s'accompagne de certains phénomènes, et elle donne des produits en apparence assez différents. Or les organes sont permanents et accessibles à nos recherches; les phénomènes qui résultent de leur action, au contraire, rapides et mystérieux, nous échappent en grande partie; quant à leurs produits, il nous est aussi donné de les observer et d'en suivre le développement: il suit de là que nos connaissances sur le premier point peuvent être, et sont en effet, étendues et positives, que nos idées sur le second sont presque entièrement hypothétiques, et que nous commençons à posséder sur le troisième point, grâce à beaucoup de bons travaux, des notions assez précises.

C'est cet ordre naturel que suit M. Flourens dans son cours. Il en a consacré la première partie à la description de l'appareil de la génération; puis, après avoir en quelques mots rappelé les hypothèses par lesquelles on a cherché à expliquer la formation de l'être quand cet appareil entre en jeu, il décrit dans la seconde partie le produit de la génération, c'est-à-dire l'œuf et l'embryon.

Quels que soient les organes que l'on étudie, quelle que soit la fonction que l'on interroge, on obtient toujours la même réponse, on arrive toujours à cette grande vérité, que la nature emploie pour atteindre le même but, des moyens variés presque à l'infini. C'est ce qu'on a ex-

primé dans cette idée abstraite, l'unité dans la variété ; c'est-à-dire l'unité dans le but, qui est la possibilité de l'existence des êtres, avec la variété dans les moyens, qui sont les différents modes d'organisation des êtres ; mais ce n'est pas, comme certaines doctrines l'ont entendu, l'unité dans la composition de l'être avec la variété dans le degré de son développement. La variété dans les êtres animés est une condition même de leur existence, et il n'est pas plus possible de trouver un type unique parmi les êtres organisés, qu'un corps simple unique dans le monde inorganique. Cette loi d'unité et de variété n'est nulle part plus évidente que dans l'appareil que la nature a destiné à la reproduction des êtres. M. Flourens en donne le tableau, en commençant par la description détaillée de cet appareil dans l'homme, puis il le suit dans les divers classes d'animaux vertébrés, en faisant ressortir ce que, dans chacune de ces classes, et dans les deux sexes, les organes conservent d'analogies ou acquièrent de différences avec ceux de l'espèce humaine. Ensuite, dans un article séparé, M. Flourens étudie l'appareil génital chez les animaux invertébrés, où on le voit entrer en jeu avec des conditions si étranges, et c'est après ce rapide exposé que l'on conçoit jusqu'où peut aller, si l'on osait s'exprimer ainsi, l'imagination féconde et presque capricieuse de la nature : car, pour arriver à produire l'espèce, nous la voyons tantôt séparer les sexes entre deux individus différents, et, suivant les cas, exiger ou non leur rapprochement ; tantôt réunir les sexes dans le même être, qu'elle semble ainsi isoler dans le monde ; tantôt enfin, tout en réunissant les deux sexes dans un même être, exiger en même temps l'union de deux individus, et sans qu'à toutes ces choses nous puissions trouver d'autre raison que la variété de composition dans les animaux et la volonté de celui qui les a créés.

C'est avec pleine raison selon nous que M. Flourens a pris pour point de départ les organes de l'homme ; car, comme c'est à l'homme ainsi qu'il l'observe, que nous rapportons toutes nos connaissances, c'est par l'examen de ses organes qu'il faut commencer pour savoir en quoi ceux des autres animaux s'en rapprochent ou en diffèrent ; or l'appareil génital est un de ceux qui prouvent le mieux le vice de la méthode des auteurs qui veulent que l'on commence la description des organes par les animaux inférieurs pour s'élever ensuite par degrés jusqu'à l'homme, dans la pensée qu'on marche ainsi du simple au composé, comme si le simple, en fait d'organes, n'était pas ce qu'il y a de plus incompréhensible pour nous.

Après l'exposé anatomique des organes, M. Flourens consacre

quelques pages au mystère de leur action et aux obscures questions qu'elle soulève. Il dit la distinction que l'on établit entre l'œuf et le germe, il expose les deux théories que l'on est convenu d'appeler théories de l'évolution et de l'épigénèse; théories obscures comme le mystère qu'elles prétendent percer, vaines questions de mots, espèce de lutte dans les ténèbres; car dans une science d'observation où peuvent conduire les discussions et les raisonnements, une fois que les faits nous manquent pour les appuyer, et que les objets échappent à nos sens et à nos instruments? M. Flourens arrive bientôt à la seconde partie de son cours, à l'ovologie et à l'embryologie: l'une qui traite des membranes de l'œuf, de ses liquides et de ses vaisseaux; l'autre du développement du germe proprement dit.

Les animaux, comme on le sait, arrivent à la vie commune de deux manières bien différentes. Les uns détachés de leur mère, à l'état de germe, trouvent dans l'œuf les matériaux nécessaires à leur accroissement et se développent par la seule influence d'un agent physique: ce sont les *ovipares*; les autres ont besoin que leur mère élabore et leur fournisse, pendant un certain temps, les matériaux de leur nutrition: ce sont les *vivipares*. Cependant, dans les premiers états de leur existence il y a encore beaucoup d'analogie entre ces deux classes d'animaux, et l'on a comparé avec justesse l'œuf de l'ovipare, en voie de développement par l'influence de la chaleur, et l'œuf du mammifère en voie de développement dans l'utérus. Mais peut-on remonter plus haut, et à un point plus rapproché de leur origine? trouvera-t-on encore dans cet organe commun à tous, qu'on appelle l'ovaire, des produits comparables, un corps analogue existant avant toute fécondation, ou, comme on le dit, un *ovule*? On rencontre dans l'ovaire des oiseaux (car ces animaux, en raison de la facilité qu'on a de les observer, servent toujours de type aux recherches sur l'ovologie), on rencontre dans chacune des capsules de l'ovaire, une masse sphérique, granuleuse, que l'on connaît sous le nom de *jaune* ou de *vitellus*, et en un point de cette sphère, et sous sa membrane propre, une petite vésicule appelée, du nom de celui qui l'a récemment découverte, *vésicule de Parkinje*. On sait que c'est lorsque l'œuf est détaché de l'ovaire, et qu'il est engagé dans le conduit qui le porte au dehors, qu'il s'enveloppe d'une couche épaisse d'*albumine*, ou de son *blanc*, et d'une couche calcaire, ou de sa *coquille*. Quant aux mammifères, il y a dans la substance de leur ovaire, et à l'approche de l'état adulte on voit saillir à sa surface, des vésicules plus ou moins volumineuses selon les espèces, et qui se rompent par suite

de la fécondation. Un anatomiste hollandais, Regnier de Graaf, donna l'un des premiers à leur étude, il y a cent soixante ans, une importance réelle, et, les comparant aux vésicules de l'ovaire des oiseaux, les considéra comme étant l'œuf des mammifères. Cette opinion a été tour à tour admise ou combattue depuis lors sans grand avantage pour la vérité, et ce n'est que d'hier, pour ainsi dire, que la question a fait un nouveau pas. En effet, quand on observe avec certaines précautions ces vésicules de Graaf avant la fécondation, on trouve, dans le liquide qu'elles renferment, un petit corps sphérique, peu transparent, et qui a précisément le volume des petits œufs que l'on trouve dans les trompes après la fécondation; ce serait là le véritable œuf, le corps véritablement analogue de l'ovule des ovipares. C'est à MM. Prevost et Dumas qu'est due cette précieuse observation. Peu après, un anatomiste allemand, M. Baër, voulut lui donner plus de précision, en recherchant dans les mammifères les parties analogues de l'ovule des oiseaux. Il annonce en effet y avoir trouvé un vitellus avec ses divers degrés de cohésion, la membrane du vitellus et une vésicule de Purkinje; mais, par un point de vue tout nouveau, c'est à la fois la vésicule de Graaf et l'ovule qu'il considère comme constituant, l'un et l'autre, l'œuf des mammifères. Malheureusement ces idées sont enveloppées dans un langage qui nuit singulièrement à leur clarté.

Plus récemment, chez nous, M. Coste a annoncé avoir trouvé entre l'ovule des oiseaux et celui des mammifères des analogies beaucoup plus directes encore que celles de l'auteur précédent, et il décrit avec précision dans l'ovule des derniers une membrane externe, une masse globuleuse ou vitellus et une vésicule de Purkinje; de sorte qu'il n'y aurait entre l'ovule des oiseaux et celui des mammifères d'autre différence, sinon que dans les premiers il serait enveloppé dans l'ovaire d'une simple trame celluleuse, tandis que dans les seconds il nagerait dans un liquide: ce ne serait là qu'une circonstance accessoire, une différence qui ne sort point des limites entre lesquelles la nature se plaît à varier l'exercice d'une même fonction. Il faut cependant dire qu'il est fâcheux que l'auteur, pour mettre ces résultats à l'abri du doute, n'ait point multiplié les faits et les démonstrations. Une belle série d'observations sur ce point, dans un grand nombre d'espèces et de classes, aurait mieux établi la vérité et aurait avantageusement pris la place que l'auteur a consacrée dans son livre, à une foule d'explications hypothétiques sur la manière dont se forment et l'embryon et ses enveloppes.

Quoi qu'il en soit, on voit que, quelque loin qu'ait été poussée la connaissance de l'œuf des mammifères, elle demande encore des recherches. M. Flourens s'y arrête peu; il rappelle les rapports de l'ovule avec la vésicule de l'ovaire. On conçoit en effet que, dans un cours où chacune des paroles du professeur se trouve confirmée, autant qu'il est possible, par les préparations qu'il met sous les yeux de ses auditeurs, il ne pouvait insister davantage sur une partie de son sujet, où des paroles pouvaient difficilement remplacer la vue des faits; aussi M. Flourens consacre-t-il surtout ses soins à la description des œufs en voie de développement; sujet sur lequel il a pu ajouter ses propres recherches aux travaux de ses devanciers; car c'est sur ce point surtout que s'étaient fixés jusqu'à ce jour les efforts des anatomistes.

La nature leur a en effet réservé un magnifique spectacle : c'est celui du développement du poulet s'opérant dans l'espace de vingt jours, et passant, pour ainsi dire, sous nos yeux, de l'état d'embryon microscopique à celui de l'animal complet tel que nous le connaissons. Durant ce travail, on reconnaît facilement quelles sont les membranes principales de l'œuf, quels sont leurs rapports et leur développement, les liquides qu'elles contiennent, et les vaisseaux qui s'y ramifient. On y trouve essentiellement deux membranes d'enveloppe, une externe ou le *chorion*, une autre plus interne ou l'*amnios*, et deux poches fort importantes : l'une est la *poche ombilicale*, que M. Flourens nomme *intestin extérieur*, qui contient le *vitellus* ou le jaune, et le verse peu à peu dans l'intestin grêle pour nourrir le fœtus; la seconde poche est l'*allantoïde*, qui, naissant de la vessie, a reçu de M. Flourens la dénomination de *vessie extérieure*. Sa formation est toute particulière; elle commence à sortir du ventre du poulet vers le quatrième jour de l'incubation, s'agrandit avec une extrême rapidité, passe entre l'*amnios* et le *chorion*, et finit par tapisser toute la face interne de l'œuf d'une double membrane, où se ramifient à l'infini les vaisseaux ombilicaux. L'usage particulier de cet organe chez les oiseaux, n'est pas douteux : il est destiné à faire respirer le fœtus.

Quand on veut rechercher les mêmes parties constituantes dans l'œuf des mammifères, il faut avant tout tenir compte des différences qui séparent dès l'origine les vivipares des ovipares : ces derniers tirent leur nourriture d'eux-mêmes; ils ont donc un *vitellus* très-développé; ils sont isolés au milieu de l'air atmosphérique, il faut donc qu'ils trouvent en eux des moyens de respiration. Les vivipares, au contraire, ne vivent par eux-mêmes que pendant un temps extrêmement court, et, peu après leur apparition dans l'utérus, ils se nourris-

sent et respirent par l'intermédiaire de leur mère et d'un appareil particulier nommé appareil placentaire ; d'où résulte la double conclusion que la vésicule ombilicale ne sera pas nécessairement aussi volumineuse, et que la vésicule allantoïde ne sera pas nécessairement aussi étendue que dans les ovipares ; et que ces organes, s'ils existent, pourront, en conservant leurs rapports essentiels, servir à quelque usage secondaire : quant aux deux membranes de protection, elles pouvaient être et on les retrouve en effet les mêmes dans les deux classes. L'observation a justifié de tous points ces résultats auxquels on pouvait arriver par une induction rigoureuse ; mais ce n'a pas été sans de longs efforts, sans de grandes confusions dans les mots et dans les choses qu'on y est arrivé ; et il faut suivre toute une série de travaux, depuis Aristote jusqu'à des temps tout modernes, pour voir se former peu à peu le tableau de nos connaissances positives tel qu'il existe aujourd'hui.

M. Flourens décrit, suivant cette méthode, l'œuf et chacune de ses parties constituantes ; cependant, comme son cours n'est pas un cours d'ovologie comparée, mais un cours d'anatomie et d'ovologie humaine éclairées par l'anatomie comparée, il commence immédiatement par l'œuf des vivipares. Il décrit, dans chacun des principaux ordres de mammifères, la forme et la texture du chorion, celle de l'amnios ; il montre les rapports et les changements de la vésicule ombilicale, qui tantôt est en forme de poche arrondie, et tantôt en forme de T, tantôt est très-petite, comme dans l'homme, et tantôt, comme dans les rongeurs, acquiert de telles dimensions qu'elle tapisse le chorion, le sépare de l'amnios, et prend ainsi quelques-uns des rapports de l'allantoïde dans les ovipares et dans d'autres mammifères. L'étude de l'allantoïde vient ensuite ; M. Flourens en indique les formes très-diverses dans tous les mammifères où on l'a observée ; il la montre se développant en général beaucoup plus que la vésicule ombilicale, excepté dans les rongeurs, et tantôt enveloppant l'amnios comme dans les carnassiers ; tantôt, au contraire, tapissant également le chorion, mais sans envelopper l'amnios comme dans les ruminants ; prenant enfin des situations très-diverses, quoique son développement semble être, en général, en rapport avec le mode d'union de l'embryon à l'utérus ; de sorte que l'on voit encore ici, dans cette espèce d'antagonisme entre la vésicule ombilicale et l'allantoïde, un exemple des jeux de la nature, qui se plaît à établir entre les animaux des différences si considérables, à une époque même où leur développement est si peu avancé, et où ils se trouvent dans des circonstances si semblables, que l'on pourrait croire qu'ils doivent être alors très-ressemblants les uns aux autres.

Mais aussi, si déjà à cet état embryonnaire nous trouvons tant de dissemblances dans les animaux, et si déjà nous reconnaissons à chacun d'eux des caractères qui lui sont propres, qui ne permettent de le confondre, à cet état incomplet, ni avec un animal éloigné, ni même avec un animal voisin, combien nous serons conduits à douter de la vérité de ces doctrines anatomiques qui, récemment encore, faisant abstraction de toutes ces différences fondamentales, n'ont vu dans l'œuf d'un mammifère que le représentant d'un mollusque !

Des variations non moins curieuses que les précédentes se retrouvent dans le mode d'union de la mère au fœtus, c'est-à-dire dans l'appareil placentaire, qui tantôt forme un gâteau unique, comme dans l'homme, les rongeurs, tantôt se partage en une foule de petits placentas disséminés, comme dans les ruminants, tantôt forme une membrane chagrinée comme dans les pachydermes, tantôt forme un large anneau autour de l'œuf, comme dans les carnassiers. A l'occasion de cet appareil, M. Flourens rappelle les recherches qui lui sont propres sur les enveloppes du cordon ombilical et sur les vaisseaux *utéro-placentaires*.

Relativement au premier point, il établit que les enveloppes du cordon ombilical se continuent d'une part, avec les membranes de l'œuf, de l'autre avec les téguments du fœtus, dans l'homme (car, dans les mammifères, le chorion n'a plus de rapports avec le fœtus); de sorte que le feuillet externe de l'amnios se continue avec l'épiderme, et son feuillet interne avec le derme; la première lame du chorion avec le tissu cellulaire sous-cutané, et la deuxième avec l'aponévrose des muscles abdominaux; enfin une lame celluleuse sous-choriale se continue avec le péritoine. Si, d'un autre côté, l'on fait attention que le pédicule de la vésicule ombilicale semble un prolongement de l'intestin, le canal de l'allantoïde un prolongement de la vessie, que les vaisseaux omphalo-mésentériques se continuent avec les vaisseaux mésentériques du fœtus et les vaisseaux placentaires avec les vaisseaux ombilicaux, on comprendra que M. Flourens, trouvant une telle continuité de structure entre l'embryon et l'œuf, ne les considère plus que comme les deux parties d'un même tout, et tire victorieusement de ces faits des conclusions favorables à l'opinion de la préexistence des germes.

Relativement au mode de connexion entre la mère et le fœtus, M. Flourens partage les mammifères en deux classes; l'une dans laquelle le placenta est unique, et où la communication vasculaire entre la mère et le fœtus est évidente, et se fait au moyen de vaisseaux nommés *utéro-placentaires*. L'autre classe contient les animaux à pla-

centa multiple, et chez lesquels il n'y a aucune continuité vasculaire entre les vaisseaux utérins et les ombilicaux. M. Flourens explique ainsi comment des observateurs éminents ont pu, les uns admettre l'existence des vaisseaux utéro-placentaires, et les autres la nier, selon qu'ils auront examiné des animaux appartenant à l'une ou à l'autre de ces deux classes.

Après la description de l'œuf des mammifères, M. Flourens décrit l'œuf des ovipares et successivement celui du poulet, celui des reptiles et celui des poissons. Une dernière section est consacrée à l'ovologie des animaux invertébrés; puis, M. Flourens termine par l'histoire des développements des organes du fœtus, et par le tableau des fonctions qui apparaissent et s'exercent en lui dans le cours de son développement. C'est ainsi qu'il passe en revue la circulation et ses divers modes, la nutrition et aussi la respiration de l'embryon.

L'étude du développement lui donne occasion de partager la vie intra-utérine de l'homme en trois temps: le premier dure environ quarante jours, pendant lesquels l'être, presque linéaire encore, pousse des appendices latéraux; c'est ce qu'il nomme le *germe*: le second temps se termine vers le quatrième mois; le germe se caractérise par la formation progressive de tous les organes, et il prend le nom d'*embryon*; dès lors et jusqu'à la fin de la gestation, l'embryon voit perfectionner ses organes et prend le nom de *fœtus*. Le développement de ces idées, que nous ne pouvons faire ici que résumer, forme, pour M. Flourens, la troisième partie de son cours, ou l'*embryologie*.

On voit que M. Flourens a embrassé son sujet dans toute son étendue; on voit qu'il n'a omis aucune des questions qui s'y rattachent, qu'il s'est arrêté à chacune d'elles selon que son importance l'exigeait, et qu'il ne s'est pas contenté d'exposer à ses auditeurs l'état de la science et le résultat des travaux d'autrui, mais qu'il a aussi tenté d'éclairer, par des recherches d'anatomie délicate, plusieurs des points encore obscurs de son sujet.

Le livre dont nous nous occupons forme donc un ensemble bien complet. Nous avons cependant à exprimer deux regrets; l'un, c'est que M. Deschamps, par une réserve que nous ne pouvons approuver, et dans la crainte peut-être de fatiguer l'attention de son lecteur, n'ait pas multiplié des détails qui, à notre gré, auraient encore augmenté l'intérêt de son ouvrage; l'autre, qu'il ait été forcé de mettre, dans son travail, une précipitation qui ne lui a pas toujours permis d'éviter quelques négligences dans les formes du langage, et de peser la valeur des mots avec la sévérité qui, en ce point, caractérise le style du maître

dont il se rendait l'interprète. Néanmoins, le cours de M. Flourens, tel qu'il nous a été reproduit, peut, par la méthode sévère et la science qui y président, être donné en exemple à tous ceux qui, se livrant aux recherches des sciences d'observations, tiennent à éviter l'erreur et à rester dans les limites de la vérité.

F. CUVIER.

NOUVELLES LITTÉRAIRES.

INSTITUT ROYAL DE FRANCE.

Le Journal des Savants vient de perdre le plus ancien de ses auteurs, M. Tessier, qui avait commencé d'y insérer des articles avant 1789. Ses funérailles ont eu lieu le 13 décembre : le discours qu'y a prononcé M. de Silvestre, de l'Académie des sciences, contient des détails biographiques que nous nous empressons de recueillir.

• Alexandre - Henri Tessier naquit à Angerville, près d'Étampes, le 16 octobre 1741. Son père, notaire dans cette ville, y eut un grand nombre d'enfants, et la modicité de sa fortune ne lui permit pas de leur donner une haute éducation ; mais le génie dont la nature avait doué Tessier lui fournit le moyen de trouver par lui-même cette éducation dont il sentit de bonne heure le pressant besoin et dont les circonstances semblaient le priver. Il prit d'abord, chez son père, les premiers éléments de l'instruction, et vint ensuite à Paris, où, ayant obtenu une bourse gratuite au collège de Montaigu, il fit ses humanités de la manière la plus distinguée. A sa sortie du collège de Montaigu, M. Tessier se livra à l'étude des sciences naturelles et notamment à celle de la médecine. Il obtint dans cette dernière école tous ses grades ; et à la suite d'une thèse, qui fut particulièrement appréciée, il fut reçu docteur régent. Il a fait partie de la Société royale de médecine, dès son origine, en 1776, et il fut reçu membre de l'Académie des sciences en 1783..... M. de Malesherbes fit donner à Tessier la direction du domaine rural de Rambouillet. Les expériences qu'il fit alors inspirèrent un vif intérêt à Louis XVI, qui trouvait des charmes à s'entretenir avec le savant directeur. C'est dans cet établissement que Tessier a fait ses principales recherches pour l'utile ouvrage qu'il a publié sur les différentes espèces des maladies des grains, et sur l'amélioration des laines. Ce fut là qu'il reçut, en 1786, ce troupeau de mérinos choisis parmi les plus beaux de l'Espagne, qui était envoyé à Louis XVI par le roi Charles III. L'immense avantage que les mérinos ont procuré à la France doit inspirer une haute reconnaissance pour MM. Dangivillier et Tessier, qui ont été principalement chargés d'assurer le succès présent et futur de cette importante

« opération.... Membre de l'Académie des sciences et de celle de Médecine, M. Tessier l'était aussi de la Société royale et centrale d'agriculture, de celle d'encouragement pour l'industrie nationale, des conseils généraux d'agriculture, des manufactures et du commerce; il était inspecteur général des bergeries royales entretenues par le gouvernement, et l'un des rédacteurs du *Journal des Savants*. M. Tessier a publié des mémoires sur les maladies des bestiaux, la plantation des terrains vagues, la destruction des rats des champs et des mulots; l'usage des domaines congéables, l'influence de la lumière sur les végétaux; un recueil d'observations sur les limites et le terme de la gestation chez les animaux. Indépendamment de ses mémoires sur les maladies des grains, et du grand ouvrage qu'il a préparé pour le perfectionnement des bêtes à laine en France, . . . il a contribué à la rédaction de l'*Encyclopédie Méthodique*, à l'édition du *Théâtre d'Agriculture*, d'Olivier de Serres, . . . et au *Cours complet d'Agriculture*, de l'abbé Rosier; enfin, depuis 1778 jusqu'à ce jour, il a publié, de concert avec MM. Bosc et Huzard, fils, le journal intitulé *Annales de l'Agriculture Française*. M. Tessier ne se borna pas à rédiger de bons écrits sur l'agriculture: il pratiqua des améliorations notables dans le domaine qu'il possédait en Brie, et dans lequel il a entretenu pendant longtemps un fort beau troupeau de mérinos. Né sans fortune, il a dû son aisance à ses travaux. M. Tessier s'est marié en 1802 avec M^{lle} de Monsures; il avait alors plus de 60 ans; néanmoins il a su inspirer le plus tendre attachement à sa jeune épouse, et cet attachement ne s'est pas affaibli un instant pendant les 36 années qu'il a joui de cette douce union, qui a fait le bonheur de sa vie. Dans ses derniers moments, les soins assidus que madame Tessier prodiguait toujours à son mari, se sont encore multipliés; ils étaient, jour et nuit, de tous les instants. . . . Il faudrait, messieurs, passer les bornes qui me sont prescrites, . . . pour faire connaître M. Tessier tout entier. . . . Toutes les bonnes qualités semblaient être réunies en lui; son obligeance, sa bonté n'avaient point de bornes. Le vif et constant intérêt qu'il prenait au bonheur de son pays, et aux progrès de la science qui peut le mieux assurer ce bonheur, occupait toute sa pensée, etc. . . . Pourquoi des hommes si bons et si utiles nous sont-ils enlevés? Mais, messieurs, ils laissent après eux leur exemple à suivre: n'oublions pas que Tessier a été heureux lui-même pendant sa vie, qu'il a contribué puissamment au bonheur des autres; et ce souvenir excitera en nous le désir de marcher sur ses traces, et soutiendra notre admiration pour l'excellent Tessier. »

Depuis 1816, M. Tessier a fourni au *Journal des Savants* plus de 80 articles sur des ouvrages de physique, d'histoire naturelle, de médecine, d'agriculture, d'économie rurale, composés par MM. Alard, Audouin et Milne Édouard, Barry, Bonnard, Adolphe Brongniart, Chaptal, Chomel, Coindet, Frédéric Cuvier, Darcet, de Candolle, Desfontaines, Dralet, Dugied, Dutrochet, Élie de Beaumont, Gallesio, Héricart de Thury, Huerne de Pommeuse, Alexandre de Humboldt, Jaubert de Passa, Laennec, Lassaraz, Leschenault, Loiseleur de Longchamps, Louyer Villermay, Matthieu de Dombasle, Millet, Mirbel, Montfalcon, Moreau de Jonnés, Morel de Vindé, Orfila, Parent du Chatelet, Pelletier et Caventou, Saint-Hilaire, Serres, Spurtzheim, Thaer, A. Thouin, Tiédemann et Gmelin, Van Hulthem, Vaucher, Walckenaer, Yvart, etc. M. Tessier a de plus rendu compte de plusieurs volumes des mémoires de l'Académie de médecine et de la société d'Agriculture. On peut juger par ce détail du vif intérêt qu'il continuait de prendre à tous les progrès des sciences qu'il avait cultivées; jusqu'à l'âge de 93 ans, sa coopération au *Journal des Savants* n'a cessé d'être assidue, active et profitable.

M. Ch. Fréd. Reinhard, membre de l'Académie des Inscriptions et Belles-lettres, et de l'Académie des sciences morales et politiques, est mort le 26 décembre dernier, âgé de 76 ans. Né dans le Wurtemberg, il commença d'habiter la France en 1787, et s'y fit avantageusement connaître de plusieurs hommes distingués, particulièrement de Siéyes, dont il traduisit en allemand l'un des premiers écrits : *Qu'est-ce que le Tiers État?* M. Quérard, dans sa *France Littéraire* (t. VII, p. 513, 514), indique deux ouvrages de Charles-Frédéric Reinhard : *Abrégé de l'histoire d'Allemagne*, depuis Charlemagne jusqu'à Léopold : Nuremberg, 1795 ; in-8° ; 2° édit. corr. et aug., *ibid.*, 1797 ; in-8°. — *Anecdotes civiles et militaires* tirées de l'histoire de Bavière ; Nuremberg, Zeh, 1812 ; in-8°. — Dans un des discours prononcés à ses funérailles, M. Dureau de La Malle dit que « l'Académie des Inscriptions et Belles-lettres a vivement regretté que des devoirs impérieux aient empêché M. le comte Reinhard de prendre une part plus active à ses travaux ».

— Un Institut de langues, fondé le 28 avril 1837, publie ses travaux les plus importants dans le *Journal Grammatical* ou de la Langue Française, et y répond aux questions de grammaire et de linguistique qui lui sont adressées. Cette société est divisée en trois classes, distinguées par les titres de langue française, langues étrangères vivantes, langues mortes ; ces trois classes se réunissent le 1^{er} et le 3^e jeudi de chaque mois, à 7 heures et demie du soir. Elle se compose de 80 membres résidents, 25 honoraires, et d'un nombre indéterminé de correspondants. Chaque membre paye une cotisation annuelle de 20 fr., et reçoit le journal que la société publie. On peut prendre connaissance de ses autres règlements en s'adressant à son secrétaire perpétuel, M. Redler, quai Saint-Michel, n° 15.

LIVRES NOUVEAUX.

FRANCE.

Chartes latines sur Papyrus, du vi^e siècle de l'ère chrétienne, appartenant à la bibliothèque royale, et publiées pour l'école royale des Chartres, d'après les ordres de M. le ministre de l'instruction publique, par M. Champollion Figeac ; 2^e fascicule. Paris, typographie de Firmin Didot ; lithographie de M. L. Letronne, 1837 ; 12 feuilles in-fol. max. Ce fascicule contient deux articles : 1^o le rouleau connu sous le nom de Chartes de Ravenne, déjà publié par les Bénédictins, (*Nouveau traité de diplomat.* III, 706, 711), et par Gaetano Marini, (*1 Papii diplomat.*, 110-115) : ce monument consiste en cinq actes d'ouverture d'autant de testaments, sous diverses dates, de 480 à 552 ; 2^o la *Charte de pleine sécurité*, datée de l'an 38 du règne de Justinien, 564 de J. C. Mabillon, qui d'abord l'avait prise pour le testament de Jules César, l'a depuis beaucoup mieux connue, et en a inséré une copie figurée dans le supplément à son traité *De Arte diplomatica*. Ce document est célèbre ; plusieurs savants, depuis Cujas et Brisson, jusqu'à Marini, en ont donné des notices.

Etudes pratiques et littéraires sur la typographie, à l'usage des gens de lettres, des éditeurs, des libraires, des imprimeurs, des protes, des correcteurs et de tous ceux qui se destinent à l'imprimerie ; par M. G. A. Crapelet, imprimeur. Paris, imprimerie de l'auteur, librairie d'Armand Clusel, 1827 ; tome I^{er}, VIII, et 408 pages in-8°. Ce premier volume contient cinq chapitres : I. origine et progrès de l'impri-

merie de Paris. II. Les correcteurs. III. La correction. IV. La correction des livres imprimés sur manuscrits ou sur copies imprimées, d'auteurs vivants. V. La correction des livres imprimés sur copies imprimées, d'auteurs morts. Des additions et rectifications, et une table analytique des matières remplissant les 60 dernières pages. Cet ouvrage n'est, jusqu'à présent, ni une histoire ni une théorie complète de l'imprimerie; mais l'auteur instruit par une longue expérience, expose avec clarté des notions nécessaires à ceux qui pratiquent cet art, et fort utile à ceux qui l'emploient. Le premier chapitre est instructif par les édits, les règlements et autres actes qu'il renferme, et dont quelques-uns n'étaient point assez connus. Parmi les observations que M. Crapelet y a jointes, il en est qu'il avait déjà publiées, et dont l'exactitude ne nous a pas semblé incontestable. Les détails historiques, recueillis dans le chapitre intitulé *les Correcteurs*, seront lus avec intérêt. Le troisième, plus théorique, a peu d'étendue, parce que les idées générales qu'il donne de la correction typographique, doivent être développées dans les deux chapitres suivants. Il s'agit surtout, dans le quatrième, des rapports entre les auteurs et les imprimeries. M. Crapelet demande des copies correctes et complètes: il fait sentir les inconvénients graves des changements et remaniements; ils sont, dit-il, foncièrement « nuisibles » aux intérêts de tous, de l'imprimeur, des compositeurs, de l'éditeur, de l'auteur et du public: c'est un point sur lequel on ne saurait trop insister. On apprend ici que le cardinal Maury a exigé jusqu'à 12 épreuves des feuilles de l'un de ses ouvrages; et que tandis que le prix de la composition ne devait s'élever qu'à 1,200 fr., les frais de correction montèrent à 2,170. Le nouvel usage des *épreuves-placards* est apprécié en ces termes: « D'après l'expérience, c'est une méthode qui entraîne de nouveaux embarras, de nouvelles chances d'incorrection, qui augmente les dépenses, . . . et qui favorise la négligence des auteurs dans la préparation de leur copie. » Les jugements prononcés dans le dernier chapitre, sur les éditions, sur les ouvrages, sur les écrivains, seraient susceptibles de discussions que nous nous abstenons d'entamer. Ce premier tome est déjà recommandable, et le second pourra l'être encore plus, si le sujet et le plan de l'ouvrage y sont un peu mieux déterminés.

Notice sur la vie et les ouvrages de Charles Botta, par M. Mastrella. Paris, imprim. de H. Fournier, 1837; 32 pag. in-8°. Ch. Jos. Guill. de Botta, né à Saint-Georges, bourg de la province d'Ivrée, le 6 novembre 1766, est mort à Paris, le 10 août 1837. Il a publié les ouvrages intitulés: *Storia naturale e medica dell'isola di Corfu*; Milano, anno VII; 2 vol. in-12. — *Storia della guerra dell'indipendenza degli Stati Uniti d'America*. Parigi, 1809; 4 vol. in-8°: Milano, 1819; 4 vol. in-8°; histoire traduite en français par M. de Sevelinges. Paris, 1812, 1813; 4 vol. in-8°, avec pl. et cartes; en anglais, par Georg. Alex. Otis. Philadelphie, 1820; 4 vol. in-8°. — *Camillo o Vejo conquistata*, Parigi, 1815; in-12: Torino, 1833; in-8°; poëme, en 12 chants. — *Histoire des peuples d'Italie*. Paris, 1825; 3 vol. in-12; traduction italienne, Livourne, 1826; 3 vol. in-8°. — *Storia d'Italia, continuata da quella del Guicciardini, sino a 1789*. Parigi, 1832; 10 vol. in-8°. — *Storia d'Italia, dal 1789 al 1814*. Parigi, 1832; 4 vol. in-8°. Traduite en français par M. Théod. Liquez. Paris, 5 vol. in-8°. — On a de plus quelques opuscules de Botta, en langue française: *Dissertation sur la doctrine de Brown*. Grenoble, 1799; in-8°. — *Lettres critiques sur la Nosographie méthodique de Pinel*, 1799; in-8°. — *Précis historique de la maison de Savoie et de Piémont*. Paris, 1802; in-8°. — Sur la continuation de Guicciardin, par Botta, voy. nos cahiers de janvier, septembre et novembre 1832, pag. 56. 513-521, 701-703.

Le *Dictionnaire syriaque-latin*, par M. Quatremère, est annoncé dans le cahier de

décembre du journal asiatique. Il formera deux grands volumes in-4°, imprimés chez MM. Firmin Didot, avec des caractères syriaques tout neufs, soigneusement gravés d'après des modèles calqués sur les meilleurs manuscrits de la bibliothèque du Roi, L'ouvrage sera publié en huit livraisons, chacune d'environ 200 pages, et du prix de 10 fr. au plus. — M. Quatremère vient de publier dans le même journal le texte, la traduction et l'explication de trois proverbes de Meidani.

Des écoles littéraires et des poètes du siècle d'Auguste; Leçon d'ouverture du cours de poésie latine, de M. Patin. Paris, imprimerie de H. Fournier, 1837; 14 pag. in-8°.

Lettres d'Abailard et d'Héloïse, traduites du latin sur le manuscrit n° 2923 de la bibliothèque du Roi; par M. Éd. Oddoul; précédées d'un essai sur la vie et les écrits d'Abailard et d'Héloïse jusqu'au concile de Sens, par madame Guizot, et continué par M. Guizot. Paris, imprimerie de M. Dondey-Dupré; librairie de Houdaille, 1837; in-8°, avec des grav. Il en avait paru 5 livraisons avant le 1^{er} janvier; il y en aura 40. Prix de la livraison, 30 c.

Le miracle de Théophile, par Rutebeuf, trouvère du XIII^e siècle, publié par M. Achille Jubinal. Paris, imprimerie de madame Poussin, 1838; 40 pag. in-8°, chez M. Édouard Pannier, rue de Seine-Saint-Germain, n° 23. Ce conte, originairement écrit en grec par Eutychie, traduit en prose latine par Paul Diacre, en vers latins par Marbode, rimé en français par Gauthier de Coinsy, avant de l'être par Rutebeuf, et analysé par Legrand d'Aussi, est généralement connu; mais M. Jubinal publie les 662 vers composés sur ce sujet par Rutebeuf, d'après le manuscrit 7218 de la bibliothèque royale, le seul qui les contienne complètement. L'engagement avec le diable, que Théophile avait signé, lui est rendu par l'entremise de la vierge Marie :

Délivré l'a tout à bandon
 La Dieu ancele (*la servante de Dieu*);
 Marie la virge pucele
 Delivré l'a de tel querele
 Chantons tuit pour ceste novele :
 Or levez sus;
 Disons : Te Deum laudamus.

Ces derniers vers du poème peuvent donner une idée de la langue et du style de Rutebeuf, qui était pourtant un des plus habiles trouvères de la fin du XIII^e siècle : une édition de toutes ses œuvres, en 2 vol. in-8°, sera publiée sous peu de temps par M. Jubinal.

Encyclopédie des gens du monde. Répertoire universel, etc. Tome IX, 1^{re} partie, (17^e volume). É-Émanations. Paris, presse mécanique de E. Duverger; librairie de Treuttel et Würtz, 1837; VIII et 400 pages. On y remarque des articles de MM. Depping, Golbéry, Jomard, Reinaud, Villenave, Walckenaer; . . . M. Schnitzler en a fourni un plus grand nombre. Quelques autres sont empruntés du Dictionnaire de la conversation et de l'Encyclopédie américaine. — Les nouvelles doctrines philosophiques, politiques, historiques, littéraires, dominent dans la plupart des articles de ce volume qui tiennent à ces genres d'études.

Histoire des temps antédiluviens, ou antérieurs au déluge d'Yao, arrivé en l'an 2298 avant notre ère; par M. le marquis de Fortia d'Urban. Paris, imprimerie de Fournier, 1837; IV et 68 pag. in-12. — *Chronologie de Jésus-Christ*, par le même auteur; *ibid.* 124 pag. in-12. — Le 1^{er} de ces deux articles n'est que la préface d'un

grand ouvrage où l'auteur essayera de prouver que « les temps antédiluviens... ont, à la Chine et en Égypte (*sic*), une chronologie... bien démontrée. Ses croyances religieuses n'apporteront aucun obstacle à ses recherches, la Bible n'étant pas, selon lui, inspirée pour la chronologie.— Dans le second écrit, il descend de l'an 42 avant l'ère vulgaire jusqu'à l'ouverture de cette ère ; et il adopte l'opinion des Bénédictins, de San-Clemente, etc., qui placent la naissance de J.-C. à la sixième année avant celle que lui assigne notre chronologie usuelle.

Cours d'histoire ancienne, professé à la faculté des lettres par M. Ch. Le Normand : Introduction à l'histoire de l'Asie occidentale. Paris, imprimerie de Moquet, librairie d'Angé, 1837 ; in-8°, xi et 384 pag., avec un tableau des pronoms personnels en hébreu et en égyptien, et deux cartes géographiques. Ce volume contient, après un discours d'ouverture, sept chapitres, dont les trois premiers traitent de la constitution de l'Asie occidentale ; des routes, races et langues de cette contrée ; puis, de l'Asie moderne ; et les quatre autres concernent ce qui est dit, dans le chapitre X de la Genèse, des trois races de Sem, Cham et Japhet. En terminant cette Introduction l'auteur indique en ces termes la voie philosophique dans laquelle il a voulu s'engager. « Nier aujourd'hui les résultats de la physiologie, ce serait se refuser à l'évidence ; croire, avec quelques-uns, que les progrès de cette science conduisent en histoire à reconnaître pour toute loi une aveugle fatalité, c'est prononcer un blasphème contre Dieu et contre la science. Ne nous imaginons pas non plus que la connaissance de la conciliation définitive des lois physiques et des nécessités morales de la société puisse être obtenue sans persévérance et par le seul élan d'une âme ardente vers l'éternelle vérité. La synthèse, improvisée quelquefois par les plus grands génies, ne montre jamais la vérité qu'entremêlée des plus graves erreurs ; elle provoque l'examen, excite l'attention ; mais il ne lui est pas donné de vaincre : la production des preuves... est du ressort de l'analyse. »

Précis d'histoire ancienne, depuis l'origine des empires jusqu'à l'établissement de la domination romaine, par M. Ph. Le Bas, maître des conférences à l'École Normale. Paris, imprimerie et libr. de Firm. Didot, 1837 ; 2 vol. in-12, vi, 564 et 594 pages. Après une Préface et une Introduction où les récits de la Genèse sont résumés, l'ouvrage est divisé en 12 livres. I. La Chine, l'Inde et l'Égypte. II. Populations araméennes ou sémitiques (les Syriens, Juifs, Phéniciens, Carthaginois, Assyriens). III. Populations iraniennes (Bactriens, Mèdes, Perses). IV. La Grèce, avant les guerres médiques. V. Depuis la 1^{re} guerre médique, jusqu'au commencement de la guerre du Péloponnèse. VI. Histoire de cette guerre (Périclès, Alcibiade, etc.). VII. L'hégémonie passe de Sparte à Thèbes (Pélopidas, Épaminondas, etc.). VIII. Monarchie macédonienne (Philippe, Alexandre). IX. Les successeurs d'Alexandre, jusqu'à la bataille d'Ipsus. X. Jusqu'à la prise de Corinthe (ligue achéenne, Aratus, Philopœmen, etc.). XI. La Syrie et l'Égypte, depuis la bataille d'Ipsus jusqu'à la domination romaine (les Ptolémée, etc.). XII. Royaumes asiatiques formés des débris de la monarchie macédonienne. — *Précis d'histoire romaine*, depuis la fondation de Rome jusqu'à la chute de l'empire d'Occident, par M. Ph. Le Bas. Paris, Firmin Didot, 1837 ; xii et 635 pag. in-12. I^{re} partie, Rome sous les rois et sous les consuls. II^e, sous les empereurs, depuis Auguste jusques à Augustule : chacune de ces deux parties a 20 chapitres. Ce volume n'est destiné qu'à l'instruction élémentaire des collèges : il n'a, dit l'auteur, d'autre but que l'utilité. — M. Le Bas continue de se livrer à de plus savantes recherches : il vient de publier le second cahier des *Monuments d'antiquité figurée*, recueillis en Grèce par la commission de Morée (Argolide et Laconie) ; et le 3^e cahier des Inscriptions grecques et latines recueillies par la

même commission. Paris, Firmin Didot, 1837 ; in-8°, 181 pag., avec 6 planches, et 77 pages, où 24 inscriptions sont représentées et expliquées. Ces deux cahiers, ceux qui les précèdent dans l'une et l'autre série, et ceux qui les doivent suivre, seront le sujet d'un ou de plusieurs articles dans les prochains n° de notre Journal. Ce travail de M. Le Bas nous semble digne, à tous égards, de l'attention et de l'estime des archéologues.

Vulcain. Recherches sur ce dieu, sur son culte et sur les principaux monuments qui le représentent, faisant suite au *Jupiter* du même auteur. M. T. B. Éméric David, membre de l'Institut. Paris, Imprimerie royale (par autorisation du Roi) ; librairies de MM. De Bure, Firmin Didot, J. Renouard, Treuttel et Würtz, 1838 ; 104 pages in-8°, avec une planche. Nous nous proposons aussi de rendre compte de cet ouvrage dont les résultats sont récapitulés comme il suit par l'auteur lui-même : « J'avais dit que Vulcain est le feu : je crois avoir prouvé cette vérité. D'abord, j'ai rapporté la légende de ce dieu . . . , les faits miraculeux dont son histoire se compose. Sans doute il n'y a là rien que des fables ; mais ces fables sont allégoriques . . . Vulcain était le feu ; les anciens nous l'ont dit sous toutes sortes de formes, depuis Homère jusqu'à Théodoret, jusqu'à Albéric et Eustathe . . . J'ai montré quelles divinités ont représenté le feu dans d'autres temps et sous différents rapports. Vulcain avait été confondu par les anciens eux-mêmes avec *Phtha*, dieu suprême de l'Égypte, feu éthéré, source de la vie et du mouvement, le même que l'*Uranus* grec, le même que le *Jupiter* grec. Je les ai distingués, et j'ai donné à cette occasion l'explication de plusieurs figures de *Phtha*, inconnues ou nouvelles. J'ai dit aussi que Vulcain diffère du père des Cabires de Samothrace, et j'ai avancé que ce dernier culte était un hommage rendu aux dieux des morts. J'ai fait voir que les vrais Cabires ou ceux de Samothrace, sont différents d'avec les Cabires de Lemnos et ceux de Thessalonique, fils de la nymphe Cabira . . . Vulcain, le père des Cabires de Lemnos, n'a rien de commun avec le père des Cabires de Samothrace . . . Si Vulcain est le feu, son père, en supposant qu'il ait un père, et sa mère, sont donc capables d'engendrer le feu : son père est donc *Jupiter*, et sa mère . . . est donc l'air atmosphérique et terrestre, c'est *Junon* . . . Si Vulcain est le feu, ses frères, ses sœurs, tous ses parents sont de nature à être les parents du feu. Tous les éléments concourent à composer cette famille divine, et sont la base de la religion . . . La nation grecque avait donc une religion fixe, reconnue, sanctionnée par les lois ; elle honorait un Dieu suprême, et des dieux subordonnés ; elle admettait des dogmes. La morale qu'elle prêchait était une conséquence de ses dogmes religieux. Les pratiques publiques du culte reposaient sur des fables, mais ces fables s'expliquaient dans les mystères. L'initiation aux mystères formait le dernier degré de l'enseignement religieux ; et là seulement se trouvait le complément nécessaire de la religion. L'adoration du feu, de l'air, de l'eau, du soleil, de la lune, était un hommage permanent rendu au Dieu suprême qui avait séparé les éléments, qui les avait animés d'une portion de sa propre substance, qui régnait sur eux et maintenait entre ces êtres divins l'harmonie nécessaire à la beauté de l'univers et à l'existence du genre humain. » On voit que ces nouvelles recherches de M. Éméric David sont un important appendice de celles qu'il a publiées sur *Jupiter*, en 2 vol. in-8°. Voyez *Journ. des Sav.*, novembre 1833, pag. 704 ; et janvier 1835, pag. 5-12.

Chine, ou description historique, géographique et littéraire de ce vaste empire, d'après des documents chinois. Première partie comprenant un résumé de l'histoire et de la civilisation chinoise, depuis les temps les plus anciens jusqu'à nos

jours ; par M. G. Pauthier. « Seres mites quidem, sed et ipsis feris persimiles cœtum reliquorum mortalium fugiunt, commercia expectant. » Plin. Paris, Firm. Didot, 1837 ; in-8°, 496 pages, à 2 colonnes, avec une carte géograph. et 72 gravures. Ce volume, qui fait partie de la collection intitulée *l'Univers pittoresque*, retrace l'histoire des 22 dynasties chinoises, et y joint un grand nombre d'observations exposées avec précision et méthodiquement distribuées. — M. Pauthier a publié en même temps *Le Ta Hio ou la Grande Étude*, ouvrage de *Khounq-Fou-Tseu* (Confucius), et de son disciple *Thseng-Tseu* ; traduit en français, avec une version latine et le texte chinois en regard, etc. Paris, Firm. Didot, 1837 ; 104 pag. in-8°. On doit de plus à M. Pauthier la traduction des *Essais de M. H. T. Colebrooke sur la philosophie des Indous*. La deuxième partie de cette version vient de paraître avec des notes du traducteur. Paris, impr. de Firm. Didot ; lib. de Hachette, 1837 ; in-8°, 192 pag. La première partie, imprimée depuis 4 ans, a été annoncée dans notre cahier de mai 1833, pag. 318, 319.

Histoire de l'Europe et des colonies européennes, depuis la guerre de sept ans (1763), jusqu'à la révolution de juillet 1830 ; par feu M. E. G. Lenglet, président à la cour royale de Douai ; précédée d'une notice sur la vie et les ouvrages de l'auteur ; par M. E. Tailliar, conseiller à la même cour ; tom. 1^{er}. Douai, impr. de V. Adam ; libr. de Betramieux, et à Paris, chez Pougin, 1837 ; in-8°. Il y aura cinq autres tomes. La souscription, à raison de 5 fr. par volume, demeurera ouverte à Paris et à Douai, jusqu'à la publication du 6^e. Lenglet, mort en 1836, avait publié en 1812, un volume in-8° (de x et 344 pag.), intitulé : *Introduction à l'histoire, ou Recherches sur les dernières révolutions du globe, et sur les plus anciens peuples connus*.

Du système monétaire des Francs sous les deux premières races ; par M. G. Guérard, membre de l'Institut. Blois, impr. de E. Dezairs, 1837 ; 39 pag. in-8°. L'auteur établit ces 14 propositions. I. Les deniers mérovingiens, soit qu'ils fussent de 40 au sou d'or, ou de 12 au sou d'argent, étaient de même espèce et de même valeur. II. Le poids moyen du *Triens* fut de 24 grains, et celui du sou d'or de 72 grains. III. Le denier mérovingien, qui pèse de fait 21 grains $\frac{2}{7}$, devait peser 20 grains $\frac{1}{10}$. IV. Deux espèces de deniers furent en usage sous le roi Pepin : une du poids de 21 grains $\frac{2}{7}$, l'autre du poids de 24 grains environ. V. Deux espèces de deniers furent en usage sous Charlemagne ; la première venait de Pepin, la seconde était nouvelle. VI. Le système monétaire établi par Charlemagne, fut maintenu par ses premiers successeurs. VII. Sous les rois de la 1^{re} race, la taille fut de 25 sous dans la livre d'argent du poids de 6144 gr. VIII. La taille fut réduite, par le roi Pepin, à 22 sous dans la livre d'argent. IX. Charlemagne renforça encore la taille et la fixa à 20 sous dans la livre d'argent ; il augmenta d'un quart la livre, qu'il porta de 6144 à 7680 grains. X. La monnaie d'or fut abolie par le roi Pepin. XI. Les sous en usage dans la loi des Ripuaires sont des sous d'or. XII. La valeur intrinsèque du denier fut, sous la 1^{re} race, de 23 centimes $\frac{1}{10}$; sous Pepin, de 26 centimes $\frac{1}{10}$; sous Charlemagne de 36 $\frac{2}{10}$: la valeur intrinsèque du sou d'or était de 9 fr. 28 c. XIII. La valeur relative du denier fut, sous la 1^{re} race, de 2 fr. 49 c. ; sous Pepin, de 2 fr. 83 c. ; sous Charlemagne, de 3 fr. 89 c. : la valeur relative du sou d'or était de 99 fr. 53 c. XIV. Après la fin du VIII^e siècle, le pouvoir de l'argent ayant diminué, la valeur relative du denier ne fut plus que 2 fr. 66 c. Le développement de ces propositions est suivi de 9 tables. Les unes et les autres sont les résultats de savantes recherches.

Exposé de la religion des Druzes, tiré des livres religieux de cette secte ; et précédé

d'une Introduction et de la vie du Khalife-Hakem-Biamr-Allah; par M. le baron Silvestre de Sacy. Paris, Imprimerie royale (par autorisation du roi), 1838; 2 vol. in-8°. Un de nos prochains cahiers contiendra un article sur cet ouvrage. Nous avons déjà eu occasion de faire connaître les Mémoires sur les livres sacrés des Druzes, que M. Silvestre de Sacy a insérés dans les tomes IX et X du recueil de l'Académie des Inscriptions et Belles-lettres. Voyez *Journal des Savants*, juin 1832, pag. 364, 365, et septembre 1834, pag. 551, 552.

Code de commerce, et la loi de procédure sur les affaires et causes de commerce du royaume d'Espagne, traduits par M. Victor Foucher, avocat-général du Roi. Rennes, impr. de Vatar, libr. de Blin; Paris, libr. de Joubert, 1838; in-8°, xxviii, et 680 p. Ce volume est le sixième d'une *Collection des lois civiles et criminelles des états modernes*. Nous avons annoncé les livraisons précédentes: . . . en 1836, octobre, pag. 638; en 1837, avril, 255, 256. Toutes peuvent servir aux progrès des études historiques et politiques. Les lois commerciales de l'Espagne mériteront, à beaucoup d'égards, d'être confrontées à notre Code de commerce, et surtout aux anciens codes maritimes que publie M. Pardessus: elles sont traduites pour l'ordinaire avec une précision et une pureté de style que les premières pages de l'introduction ne semblaient pas promettre: « L'influence du commerce sur la marche de la civilisation, est le fait le plus saillant de l'histoire: il surgit entre tous. Cette influence devient surtout progressive depuis les croisades, et, à suivre l'action du commerce à travers les siècles qui se sont succédés (*sic*) depuis cette mémorable époque; il est facile de reconnaître comment il est arrivé à faire converger vers lui les autres éléments civilisateurs jusqu'à donner son nom à l'ère moderne. Ainsi, s'ouvrant de nouvelles voies par les guerres religieuses du xi^e au xiii^e siècle, il y puise une source de richesses et de puissance; et, en même temps qu'il transporte vers les plages de Syrie les soldats chrétiens, qui doivent périr dans une lutte dont il saura seul presser les conséquences, il verse sur l'Occident les parfums de l'Orient, etc . . . »

Œuvres d'Histoire naturelle de Goethe, comprenant divers mémoires d'anatomie comparée, de botanique et de géologie, traduits et annotés par M. Ch. Fr. Martins. Paris, impr. de Bourgogne, librairie de Cherbuliez, 1837; in-8°, 480 pages. — Avec un Atlas in-fol. contenant 2 planches d'anatomie comparée, 3 de botanique, 2 de géologie, accompagnées d'un texte explicatif et d'une esquisse d'organographie végétale; par M. P. J. F. Turpin. Saint-Germain-en-Laye, Impr. de Beau. Prix du vol., in-8°, et de l'Atlas, 21 fr. Nous nous proposons de revenir sur cette publication.

BELGIQUE.

Aperçu historique des méthodes en Géométrie, particulièrement de celles qui se rapportent à la Géométrie moderne, suivi d'un Mémoire de Géométrie sur deux principes généraux de la science, la dualité et l'homographie, par M. Chasles, ancien élève de l'École polytechnique: Bruxelles, 1837; in-4° de 848 pages. On lit sur le faux titre l'épigraphe suivante: « Lorsqu'on pense que c'est cette Géométrie qui fut si féconde entre les mains des Archimède, des Hipparque, des Apollonius; que c'est la seule qui fut connue des Neper, des Viète, des Fermat, des Descartes, des Galilée, des Pascal, des Huygens, des Roberval; que les Newton, les Halley, les Maclaurin la cultivèrent avec une sorte de prédilection, on peut croire que cette Géométrie a ses avantages. » (Carnot, Géom. de Position, *Dissert. prélimin.*, p. xxx). Par la *Géométrie*, M. Chasles entend toute la science des propriétés de l'étendue

figurés, quelle que soit d'ailleurs la méthode par laquelle le sujet est traité. L'auteur comprend donc en même temps, dans son ouvrage, les théories que nous ont laissées les anciens et l'application faite par Descartes de l'algèbre à la représentation du cours des lignes quelconques. M. Chasles distingue cinq époques, ou plutôt il partage en cinq intervalles l'histoire de la Géométrie. Le premier, commençant à Thalès, comprend les conjectures qu'on a formées sur les découvertes de Pythagore, et ce que nous ont appris les précieux écrits d'Euclide, d'Archimède, d'Apollonius : il se termine à Eutocius, commentateur des deux derniers, qui nous a conservé des fragments tirés d'ouvrages que le temps nous a dérobés, et parmi lesquels il s'en trouve de Platon. Ce n'est guère que par des commentateurs que l'École d'Alexandrie s'est fait connaître à nous ; mais après un long sommeil, la science reprend une nouvelle vie dans les écrits de Viète, qui commence le second intervalle, lequel se termine aux ouvrages de Grégoire de Saint-Vincent. Descartes ouvre le troisième, et le traité de Clairaut sur les courbes à double courbure, fruit précocé de l'adolescence de ce géomètre, marque la fin de l'intervalle. Pour former le quatrième, l'auteur, revenant sur ses pas, remonte jusqu'à la découverte du calcul infinitésimal. Enfin, le dernier intervalle commence à l'apparition de la Géométrie descriptive, devenue une science bien déterminée et bien importante, non-seulement pour la pratique des arts, mais aussi comme moyen puissant de recherches dans la théorie des lignes et des surfaces, depuis que Monge l'avait réduite en corps de doctrine et considérablement enrichie. Bientôt, MM. Ch. Dupin, Brianchon, Poncelet, Chasles, Olivier et d'autres élèves de l'École polytechnique, auxquels il faut associer M. Gergonne et M. Quetelet, ont beaucoup agrandi le champ de ces recherches, en se créant des points de vue nouveaux, d'où ils ont découvert des lois générales très-fécondes. Dans l'exposition des faits de cette histoire, l'auteur montre beaucoup d'érudition, et il établit entre ceux des diverses époques des rapprochements remarquables. Viennent ensuite des notes intéressantes, parmi lesquelles je citerai celle qui concerne la Géométrie des Indiens, des Arabes, des Latins et des Occidentaux au moyen âge (p. 416), et qui contient (p. 464) l'examen d'un passage de la Géométrie de Boèce, relatif à un nouveau système de numération. Dans un aussi grand nombre de citations, il ne peut manquer de s'en trouver quelques-unes d'inexactes : c'est ce qui a lieu pour la note curieuse marquée 2, sur la page 89. Il faut : 2^e livre, commentaire sur la 4^e définition, pag. 61 de l'édition latine de 1560. L'ouvrage est terminé par un Mémoire très-étendu sur deux principes généraux de la science : la dualité, et l'homographie, déjà indiqués dans la 5^e époque. Le premier que M. Poncelet avait reconnu dès 1824, dans son Mémoire sur la théorie générale des polaires réciproques, consiste dans une réciprocity qui lie toujours chaque théorème avec un autre formé par le renversement des relations données et des relations conclues. M. Gergonne parvenait de son côté à ce même principe, mais par des considérations plutôt métaphysiques que géométriques ; et il le nomme dualité (Annales des Mathémat. Tom. XVI, pag. 209). La 2^e partie du Mémoire est consacrée au principe d'homographie : par ce mot qui, suivant son étymologie, signifie *Description semblable*, M. Chasles entend une correspondance entre deux figures, par laquelle, sous certaines conditions, les points, les plans et les droites de l'une correspondent aux points, aux plans et aux droites de l'autre (ce que M. Poncelet appelle l'*homologie*, disposition semblable). Nous ne saurions suivre ici l'auteur dans les détails de son Mémoire : nous dirons seulement que ce Mémoire se rapportant à des considérations encore peu connues, on y trouve des expressions inusitées qui peuvent souvent paraître obscures, et dont quelques-unes ne sont pas heureuses :

par exemple : la *corrélation des relations* (pag. 586). Beaucoup de lecteurs pourront aussi regretter qu'il n'y ait aucune figure pour expliquer les énoncés. A la vérité, comme il s'agit le plus souvent de lignes situées dans des plans différents, ou dans l'espace considéré avec ses trois dimensions, ces figures auraient été fort compliquées et comprises avec peine à cause des illusions produites par la perspective. L'auteur a donc cru qu'un choix de lettres symétriquement fait dans divers alphabets, et combiné d'une manière régulière avec des accents, pourrait suppléer aux figures.

L. C.

ALLEMAGNE.

Lehrbuch einer allgemeinen litterärsgeschichte. Cours d'histoire générale de la littérature de tous les peuples anciens et modernes jusqu'à nos jours; par M. Graëffe. Dresde, Arnold, 1837. Tome I^{er}, in-8°.

Die poetische Litteratur der Araber. La littérature poétique des Arabes avant Mahomet et dans les premiers temps de l'islamisme; par M. Weill. Stuttgart, Cotta, 1837; in-8°.

Ali's handert Sprüche arabisch und persisch, paraphrasirt von Reschild-eddin, Watwet nebst einem doppelten Anhang arabischer Sprüche herausgegeben, übersetzt und mit Anmerkungen begleitet, von H. L. Fleischer. Les cent apophthegmes d'Ali, en arabe et en persan, etc.... Leipsick, 1837; in-4°.

Darstellung der Ägyptischen Mythologie. Tableau de la mythologie de l'Égypte, avec des recherches critiques sur les restes de la chronologie égyptienne; par M. A. Trichard: traduction allemande, avec des remarques de M. Haymann, et une préface de M. W. de Schlegel. Bonn, Weber, 1837; 2 vol. in-8°.

Ibn Chellikani Vita illustrium virorum, à plurimis codd, mss. inter se collatis nunc primum arabicè edidit et variis lectionibus instruxit Wüstenfeld. Göttingæ, Deuerhch, 1837; in-4°.

Geschichte des trojanischen Krieges. Histoire de la guerre de Troie, par M. Rochold. Stuttgart, Cotta, 1837; in-8°.

Gerbert, oder Pabst Silvester II. Gerbert, ou le pape Silvestre II et son siècle; par M. Hock. Vienne, Beck, 1837; in-8°.

DANEMARK. — *Medicinisches Schriftsteller Lexicon.* Dictionnaire biographique des médecins, chirurgiens, pharmaciens, naturalistes de toutes les nations civilisées; par M. Callisen. Copenhague, 1837; 25 tom. in-8°.

ANGLETERRE.

Selections from the Bostan of Sadi, intended for the use of students of the persian language; extraits du Bostan de Sadi, publiés par M. Forbes Falconer, à l'usage de ceux qui étudient la langue persane. Londres, 1838; in-8°.

The vicar of Wrexill; by mistress Trollope. London, Bentley, 1837; 3 vol. in-12.

A residence in Greece and Turkey, etc. Résidence en Grèce et en Turquie. Notes sur le voyage en Bulgarie, Serbie, Hongrie; et lithographies coloriées d'après des vues des sites remarquables; portraits de Grecs et de Turcs célèbres, dessinés par l'auteur, M. Fr. Hervé. Londres, Whittaker, 1837; 2 vol. in-8°.

Wanderings and Excursions in South Wales. Promenades et excursions dans la Nouvelle-Galles du sud, par Th. Roscoe. Londres, Tilt, 1837; in-8°, avec 48 grav. Pr. 1 liv. st. 8 sch. 6 d.

Life of sir Edward Coke. Vie d'Éd. Coke, chef de la justice sous le règne de Jacques IV, avec des mémoires de ses contemporains; publiés par M. W. Johnson. Londres, Colburn, 1837; 2 vol. in-8°, avec un portrait.

The Philosophy of Marriage. La Philosophie du Mariage, ses relations sociales, morales, physiques, médicales, etc.; par M. Mich. Reyau. Londres, Churchill, 1837; in-8°. Pr. 6 sh.

Chemistry as applied to the fine Arts. La chimie appliquée aux beaux-arts; par M. Bachhoffner. Londres, Carpenter, 1837; in-8°.

CALCUTTA. — *Guldestah Niskal*; or Nosegoy of pleasure, a collection of poetry persian and hindoustani compiled by Moonhee Mungo-Lal., 1837; in-4°. Poésie persane et Hindoustane,

PHILADELPHIE. — *An Essay*.... Essai sur le Maïs, par M. Browne, 1837; in-8°.

NOTA. On peut s'adresser à la librairie de M. LEVRAULT, à Paris, rue de la Harpe, n° 181; et à Strasbourg, rue des Juifs, pour se procurer les divers ouvrages annoncés dans le *Journal des Savants*. Il faut affranchir les lettres et le prix présumé des ouvrages.

T A B L E.

Ultime ricerche sulle forme dei Vasi greci, da Odoardo Gerhard (troisième article de M. Le-tronne).....	Page 5
Le Diwan d'Amro'lkaïs, avec une traduction et des notes, par M. Mac Guckin de Slane (article de M. Silvestre de Sacy).....	11
Discours sur la constitution de l'esclavage en Occident, par M. de Saint-Paul (article de M. Naudet).....	22
Livres élémentaires d'Histoire naturelle, par MM. Delafosse, Saucerote, Ach. Comte, Humbert, Edwards, Saint-Ange et Guérin (article de M. Fr. Cuvier)...	30
Note à joindre à l'article de M. Biot, inséré au cahier de juillet 1837, sur la traduction de traités chinois relatifs à l'éducation des vers à soie et à la culture des mûriers.....	41
Cours sur la génération, l'ovologie, l'embryologie, par M. Flourens (article de M. Fr. Cuvier).....	44
Nouvelles littéraires.....	53

FIN DE LA TABLE.

JOURNAL DES SAVANTS.

FÉVRIER 1838.

Discours sur la constitution de l'esclavage en Occident, pendant les derniers siècles de l'ère païenne, par M. P. de Saint-Paul.

DEUXIÈME ARTICLE.

Comment l'esclavage a-t-il pris naissance dans l'antiquité? Comment le principe de son existence allait-il s'affaiblissant, et tendait-il à s'abolir vers la fin de l'ère païenne? Ce sont les deux grandes questions que M. de Saint-Paul se propose dans le quatrième et dernier chapitre du *Discours* dont nous avons essayé déjà d'analyser les trois premiers. De ces deux questions, l'une toute spéculative, ne se traite qu'en hypothèse, par des probabilités, par une sorte de divination plus ou moins arbitraire. L'autre est du domaine de l'histoire, et peut se résoudre par des observations positives.

« L'esclavage, dit l'auteur, est fils de la guerre. Le premier *serf* sur la terre fut le premier vaincu qu'épargna, que *conserva* son vainqueur pour se faire *servir* par lui. » Sans avouer d'ailleurs les étymologies sur lesquelles cette opinion s'appuie, mais sans vouloir non plus, comme quelques critiques, les déclarer absurdes, ne fût-ce que par respect pour Ulpien, Donat, Isidore et saint Augustin, qui les avaient admises, il regarde cette origine de l'esclavage comme « un fait attesté par toutes les traditions, accepté par la science de tous les temps. » Ainsi, dans l'état

de guerre qui commence avec le genre humain, longtemps le plus fort égorge le plus faible, soit pour en finir avec lui, soit pour assouvir sa colère quand il l'a terrassé; longtemps on massacre les captifs de sang-froid, on se nourrit de leur chair, on se pare de leur dépouille, on les sacrifie à ses dieux. Plus tard, la réflexion enseigne un meilleur usage de la victoire; au lieu de tuer les vaincus, on les garde pour tirer profit de leurs facultés et de leurs forces, pour se décharger sur eux du poids des travaux sans lesquels il n'y a point de subsistance assurée. Voilà le premier pas de l'homme barbare, anthropophage, pour s'approcher de la civilisation. C'est donc dans l'asservissement du prisonnier qu'on découvre la première forme d'association entre hommes qui n'étaient pas nés du même sang.

L'esprit de famille était d'abord le seul lien parmi les rares habitants de la terre; esprit jaloux, exclusif, qui faisait voir à chacun, hors de la communauté du foyer et de l'autel, dans tout homme un étranger, dans l'étranger un ennemi, dans l'ennemi dompté une proie. S'il en fut ainsi, on pourrait dire que les Romains avaient bien conservé le souvenir de cette farouche hostilité dans leur proverbe : *homo homini ignoto est lupus*. Lorsque des hommes de races différentes se rencontrèrent, poursuit l'auteur, ce qui dut les frapper ce fut l'ensemble des caractères par lesquels la nature avait marqué la diversité de leur être : ne se croyant pas de la même espèce, ils étaient sans pitié les uns pour les autres; ils ne concevaient point de pacte fraternel qui pût les unir; Ceux qui succombèrent furent traités comme les animaux qu'on prenait dans les bois. Quand les notions de droit qualifièrent les actions humaines et sanctionnèrent les institutions, la légitimité de l'esclavage se fonda sur la division des races. Selon Aristote, selon Platon, il y eut des esclaves par nature, c'étaient les barbares; les Grecs ne devaient point réduire des Grecs en servitude. On fit un éternel reproche aux habitants de Chio d'avoir donné, les premiers, l'exemple de violer par leur piraterie les droits réciproques de la famille hellénique. On blâma les Lacédémoniens de dégrader les Messéniens, Hellènes comme eux; tandis qu'on ne réclamait peu contre l'avilissement des Ilotes, nation pélasgique.

Il me semble que ce respect du droit de consanguinité fut plutôt un précepte de philosophie qu'une règle du droit des gens, ou cette règle, comme il arrive très-souvent, souffrit de nombreuses exceptions, de bien rudes atteintes, dans les temps mêmes de la plus haute civilisation. Athènes, comme Lacédémone, donna plus d'un exemple d'inhumanité envers les Grecs vaincus; et les Athéniens, à leur tour, vaincus en

Sicile et à Chéronée, subirent le traitement qu'ils avaient fait aux autres.

Il est plus aisé de démontrer, comme M. de Saint-Paul l'a essayé très-habilement dans un précédent chapitre, à l'article intitulé *les Idées*, p. 147-157, que l'esclavage avait force de droit naturel et de dogme politique dans l'opinion des hommes, des esclaves eux-mêmes, et que l'on ne concevait pas plus la cité sans un appendice de servage, que nous ne la concevons aujourd'hui sans l'égalité de tous devant la loi; qu'enfin, dans leurs révoltes en Italie et en d'autres pays, les esclaves se soulevaient non pas contre le principe de leur condition, mais contre les abus des maîtres.

La théorie de l'esclavage, expliquée par l'antipathie des races, se justifie, selon les vues de l'auteur, par l'organisation du travail. Sans le travail, la propriété n'a point de valeur, elle n'existe pas. La répugnance naturelle de l'homme pour le travail, le sentiment de son impuissance contre les obstacles que lui opposaient la nature brute, le retenaient, ignorant et sauvage, dans l'apathie et dans l'indigence. Il n'y avait que le besoin présent qui pût le contraindre à sortir de son inertie par intervalle et pour quelques instants. Mais cette continuité d'efforts, cette activité laborieuse avec prévoyance qui fait l'industrie, n'était pas possible tant qu'il n'y avait que des mains libres qui dussent y être employées. Du moment qu'auprès de la famille fut placé par la force un étranger qui lui appartenait sans être incorporé avec elle, qui se devait à elle tout entier sans avoir aucun droit à prétendre, le travail devint une fonction régulière et permanente; les hommes commencèrent à s'approprier véritablement le domaine du monde matériel par la culture et par la fabrication. La richesse et la prospérité furent les conséquences de cette innovation heureuse; et les arts, la science et la civilisation se développèrent avec le travail, et les progrès du travail furent proportionnés partout aux progrès de l'esclavage. A cette révolution dans l'ordre économique, se lia une révolution morale: la portion virile des populations, affranchie des entraves du besoin, éleva son esprit à de nobles pensées, à la pratique des devoirs politiques et civils; elle agrandit son intelligence et sa puissance morale, et, dans la famille, les membres subordonnés au chef se relevèrent de leur abaissement et de leur sujétion avilissante, l'étranger captif leur étant substitué désormais pour les soins de la domesticité. La femme gouverna le travail et n'en supporta plus elle-même la charge. Partout, en effet (c'est une observation constante des voyageurs comme des publicistes), la condition des femmes est plus pénible et plus rude,

à mesure que l'on descend au-dessous de la civilisation, jusqu'à l'état entièrement sauvage, où elles endurent toutes les fatigues de la servitude et sont réduites même à l'office de bêtes de somme. En même temps que sa mère, l'enfant prit son rang et sa place dans la famille; progéniture du citoyen, espoir de la maison et de la cité, et non plus créature fortuite, inutile, incommode à une troupe errante et nécessaire. Enfin, « l'inégalité même de l'association, établie par l'esclavage entre les vainqueurs et les vaincus, fut à l'origine un élément actif de « progrès, en pliant chez les uns, à l'obéissance et au travail, des nations paresseuses et rebelles, et en imposant aux autres l'obligation de « se maintenir par la valeur, la discipline, la vigilance, l'art de gouverner, en présence d'un ennemi dompté, mais toujours prêt à briser le « joug. »

Je n'ai pas reproduit textuellement les expressions de l'auteur, si ce n'est dans ces dernières lignes; mais je crois avoir rendu assez fidèlement ses idées et la suite de son raisonnement. On ne s'étonnera pas qu'ayant considéré son sujet d'un tel point de vue, il soit arrivé à des conclusions très-opposées à la doctrine de Montesquieu sur l'esclavage. Nous voudrions qu'il ne l'eût pas critiqué d'une manière si tranchante. Peu importe qu'on dise : *le magnifique ouvrage de Montesquieu, si ce n'est que pour féliciter la philosophie moderne d'avoir mis à nu le grand vice du magnifique ouvrage, qu'on assimile à un tableau d'un dessin achevé, d'un coloris merveilleux, mais sans perspective*; en d'autres termes, c'est un livre très-agréable pour la forme, mais superficiel et peu solide. Quelle est donc la grande erreur de Montesquieu? C'est d'affirmer « que l'esclavage n'est pas bon par sa nature, qu'il n'est utile ni au maître, ni à l'esclave; à celui-ci, parce qu'il ne peut rien faire par vertu; à celui-là, parce qu'il contracte avec ses esclaves toutes sortes de mauvaises habitudes;.... qu'il devient fier, prompt, dur, colère¹, » Une autre erreur encore de l'*Esprit des Lois*, c'est de réfuter les maximes des jurisconsultes romains sur l'origine de l'esclavage², et de soutenir que de la guerre ne résulte point pour le vainqueur le droit de faire le vaincu son esclave; que de l'esclavage du père ne doit point s'ensuivre l'esclavage du fils; que l'homme ne peut, même volontairement, s'aliéner, se dénaturer; encore moins aliéner, dénaturer ses enfants et

¹ *Esprit des lois*, liv. XV, chap. 1; contredit par M. de Saint-Paul, p. 177, avec trop peu de réflexion. Car, en disant que le vainqueur avait tous ces défauts avant de réduire le vaincu en esclavage, il ne réfute point Montesquieu, qui a voulu dire seulement que ces défauts, dont l'homme porte le germe en soi, se développent à l'excès par l'habitude d'un pouvoir sans bornes sur l'esclave. — ² Chap. II.

toute sa postérité. Nous avouons que Montesquieu hasarde un moment, comme en désespoir de cause pour qui voudrait rendre raison de l'esclavage, de l'expliquer par l'influence du climat ¹. Mais quelle place cette pensée, à peine indiquée, et corrigée au chapitre suivant, tient-elle dans cet admirable 15^e livre, où se produisaient tant d'éloquentes et sages réclamations au nom de l'humanité, où on lisait cette ingénieuse et incisive ironie contre les défenseurs de l'esclavage, dans laquelle l'auteur arrivait en se jouant à cette conclusion si frappante par le sérieux inattendu de l'expression : « Il est impossible que nous supposions que ces gens-là soient des hommes ; parce que si nous les supposions des hommes, on commencerait à croire que nous ne sommes pas nous-mêmes chrétiens. De petits esprits exagèrent trop l'injustice que l'on fait aux Africains ; car, si elle était telle qu'ils le disent, ne serait-il pas venu dans la tête des princes d'Europe, qui font entre eux tant de conventions inutiles, d'en faire une générale en faveur de la miséricorde et de la pitié ? » C'est encore ce même livre qui renferme des conseils d'une profonde sagesse pour l'affranchissement des esclaves, pour les ménagements, les précautions à prendre afin de ramener l'état naturel et normal sans secousse et sans révolution : toutes inspirations d'un esprit supérieur, qui semblait dicter, un demi-siècle d'avance, les pactes d'abolition de la traite des noirs, et avertir en même temps du danger auquel on ne pensa qu'après les massacres de Saint-Domingue. A tout prendre, mieux vaut la doctrine qui démontre l'illégitimité de l'esclavage, que celle qui le justifie, au moins à son origine. Mais à la raison de Montesquieu, M. de Saint-Paul oppose l'histoire. L'histoire prouve-t-elle donc que partout l'esclavage soit né de la guerre, et que les guerres d'extermination, que la fureur d'égorger les vaincus après le combat, n'aient cessé que par l'institution de l'esclavage ? L'esclavage n'était-il pas dans le sein de la famille avant que des hommes de races différentes se fussent rencontrés ? Et avant que les races différentes se rencontrent, est-il possible qu'il n'y ait pas déjà des nations nombreuses, formées, constituées depuis longtemps ? Pour que le principe de l'esclavage fût moralement tolérable, il faudrait qu'il n'y eût jamais eu d'autre voie ouverte aux hommes pour arriver à la civilisation. C'est ce que l'histoire n'enseigne point, et ne peut point enseigner ; car il s'agit d'un temps où elle n'existait pas encore ; mais elle pourrait fournir même des arguments à la thèse contraire. J'ai dans ce moment, sous les yeux, un excellent mémoire de M. Édouard Biot *Sur la*

¹ Chap. vi.

*condition des esclaves en Chine*¹, lequel nous apprend qu'avant la dynastie des Tcheou (xii^e siècle avant notre ère), il n'y avait point d'esclaves dans ce vaste pays, où vivaient déjà plus de 21,000,000 d'habitants, régis par une police savamment organisée. Sous cette dynastie, l'esclavage commence par la pénalité, est appliqué par jugement; ce sont des coupables qui deviennent esclaves du gouvernement, *servi pœnæ*, comme disaient les jurisconsultes Romains. Neuf siècles plus tard², le fondateur de la dynastie des Hân décrète qu'il sera permis aux gens du peuple de vendre leurs enfants. « De cette ordonnance, ajoute M. Edouard Biot, date devant la loi l'existence de deux sortes d'esclaves, ceux de l'état et ceux des particuliers. » Que devient ici l'hypothèse qui rapporte à la guerre, à la guerre des hommes de races différentes, comme à son unique origine, l'institution de l'esclavage? Et, si nous avons pour notre Europe des monuments historiques d'une aussi haute antiquité que ceux des Chinois, l'histoire ne nous montrerait-elle pas beaucoup d'exceptions à cette règle que la conjecture seule a posée?

L'autre hypothèse, d'une nécessité absolue de la priorité de l'esclavage sur le travail et la civilisation, dans l'ordre des temps, reçoit encore un démenti notable de la part du jeune et savant orientaliste. Il est donc permis de penser que l'esclavage n'était pas l'inévitable, l'indispensable apprentissage du travail pour l'homme. Jamais il n'aurait voulu s'y soumettre dans l'état de liberté : ainsi pouvaient raisonner les maîtres ; mais il fallait entendre les esclaves ; ils auraient bien eu quelque droit de réclamer contre la terrible éducation qu'on leur donnait au profit de leurs vainqueurs. Si l'on peut avancer qu'en beaucoup de pays l'esclavage, à son origine, régularisa le travail, il n'est pas moins probable d'affirmer qu'il retarda plus généralement les progrès de l'industrie ; que la facilité de multiplier les bras des esclaves rendait les hommes libres plus insoucians sur les secours qu'on pouvait emprunter à la science ; que le mépris pour l'ouvrier était cause qu'on ne s'efforçait pas de perfectionner les instruments ; et qu'Archimède, Platon, et tant de beaux génies n'auraient pas eu un si grand dédain pour les applications de la géométrie à la mécanique usuelle, si l'on n'avait pas traité les esclaves comme des machines qui pouvaient se remplacer à peu de frais. Je demeure du parti de Montesquieu. Je ne trouve pas que l'assertion historique de M. de Saint-Paul soit assez invinciblement vérifiée, pour autoriser les conséquences qu'il en tire ; et quand il s'appuierait de faits positifs, incontestables, il ne m'empê-

¹ Extrait du *Journal asiatique*, 3^e série. — ² 204 ans avant J.-C.

cherait pas de reculer devant cette conclusion : « L'esclavage , comme toutes les autres institutions humaines , n'est ni bon ni mauvais par sa nature Quand il s'est établi , quand il est venu *associer* des hommes « qui jusque-là n'avaient su que s'égorger , il a été bon , c'est-à-dire meilleur que ce qui l'avait précédé¹. » Malheur donc au vaincu , respect au plus fort ; point de droit éternel , invariable , indépendant du fait . Ce qui a été devait être ; l'opprimé aurait tort de se plaindre de ses maux , puisqu'ils ont profité à l'oppresser . Car on ne saurait persuader à l'esclave que l'esclavage lui était profitable en le courbant sous la loi du travail , ni que son asservissement fût juste , parce que , la seule vertu de l'homme étant la vertu guerrière , en ce temps-là , le vainqueur et le vaincu se trouvèrent classés , dans leur association nouvelle , selon leur mérite² . Les Tartares qui envahirent la Chine ; avant eux Attila , Genseric , les conquérants romains , pouvaient proclamer de pareilles maximes : les publicistes les désavouent . Hátons-nous d'ajouter qu'elles ne sont ni dans l'esprit , ni dans le cœur de M. de Saint-Paul ; et cependant tel a été l'entraînement de sa préoccupation , en se figurant la liaison nécessaire du travail et de l'esclavage à l'origine des sociétés , qu'il semble un instant aimer ce qu'il hait , et défendre ce qu'il est impatient de voir tomber pour satisfaire à l'humanité . Il s'applique en effet à montrer comment , vers la fin du paganisme , les germes de dissolution , que l'institution de l'esclavage renfermait en soi , se développent , se fortifient , et préparent la grande révolution des temps modernes . Déjà disparaissait du monde civilisé ce qu'il nomme l'ilotie , c'est-à-dire la servitude d'un peuple attaché à la terre auprès de ses vainqueurs , et toujours séparé d'eux par l'ignominie de sa condition , qui le condamnait à travailler perpétuellement au profit des guerriers . Cet état , dans lequel des races ennemies , les unes dominatrices , les autres subjuguées , restaient ainsi juxtaposées et nourrissant leurs haines héréditaires , n'existait plus , selon l'auteur , que chez les Germains et les Scythes , qui le conservèrent jusqu'au moment où ils envahirent l'Occident ; il se maintint encore jusque sous l'empire , dans les Gaules , en Espagne , et donna au monde romain ses *colons* , les premiers serfs du moyen âge . Il y aurait ici lieu d'entamer une discussion assez importante sur la servitude chez les Germains . Montesquieu³ nous donnerait les premiers moyens de rectifier les idées de M. de Saint-Paul sur l'assimilation de cette espèce de servitude et de l'ilotie des Lacédémoniens⁴ . Nous expliquerions ensuite jusqu'à quel point la con-

¹ Page 184. — ² Page 179. — ³ *Esprit des lois*, liv. XV, chap. x. — ⁴ Pag. 123-132.

dition des esclaves avait été modifiée par l'esprit d'association qui distingue éminemment les races germaniques, et qui consiste dans le sentiment de l'utilité qu'on peut se procurer par les autres, joint à la conscience du droit des personnes, qui le règle et le tempère. Mais l'incident nous détournerait trop loin; il vaut mieux suivre le discours de l'auteur.

L'esclavage individuel, en multipliant, dans les rapports de la vie domestique, les occasions offertes à l'esclave de se faire valoir, de se concilier l'affection ou la faveur par des talents utiles ou agréables, par des qualités morales, quelquefois même par des vices, habitua les maîtres à des sentiments plus doux, à des idées plus humaines. Il y avait aussi, dans les dernières classes du peuple, tant de malheureux dont la misère égalait celle des esclaves, que la limite qui séparait les uns et les autres semblait s'effacer. C'étaient surtout les progrès de l'industrie, l'importance du travail dans la vie sociale, qui devaient contribuer à l'émancipation. Comment, lorsque la richesse donnait aux états leur puissance, aux particuliers leur rang et leur prospérité, aurait-on persévéré à tenir pour étrangers aux droits de la nature humaine ceux qui non-seulement exécutaient, mais souvent dirigeaient le travail, source de la richesse? De plus, l'infériorité morale du plus faible cessait d'être un argument spécieux, à mesure que les fonctions guerrières se détachaient des prérogatives et des devoirs du citoyen; et l'on s'accoutumait à penser que le travailleur utile pouvait jouir de quelque estime et revendiquer quelque dignité. On tirait aussi, des grandes catastrophes, arrivées dans les fortunés publiques et particulières, des leçons qui ébranlaient dans les esprits les plus obstinés le préjugé superbe par lequel l'homme, en perdant sa liberté, cessait d'être homme. Les philosophes enseignaient à ceux qui voyaient vendre à l'encan les Platéens jadis proclamés les héros de la Grèce, les Thébains, arbitres naguère du Péloponnèse, et à leur tour les Macédoniens conquis par les Romains, qu'au milieu de cette continuelle incertitude de leurs destinées, les maîtres n'étaient point d'une autre nature que leurs esclaves, puisqu'ils pouvaient devenir esclaves eux-mêmes. Plus les intelligences s'élevaient à la contemplation des grandes vérités morales et religieuses, plus la doctrine de la distinction des races appelées fatalement à commander et à servir, du Grec et du barbare, tombaient devant le principe de la communauté d'origine du genre humain, devant cette fraternité universelle des créatures de la divinité. Les poètes la proclamaient, les philosophes surtout cherchaient à la mettre en évidence, quelquefois en contradiction avec eux-mêmes, selon qu'ils parlaient en interprètes de la raison pure, ou en publicistes de cités grecques. Mais ces

maximes sublimes demeuraient renfermées dans les livres, dans les discours des hommes d'élite; elles ne descendaient point dans la circulation des opinions vulgaires, dans les mœurs. Ce fut le génie pratique des Romains, leur connaissance instinctive et leur expérience des intérêts et des affaires, qui donnèrent la plus forte impulsion vers les idées nouvelles; ils savaient trop bien employer leurs esclaves, ils les associaient trop intimement à toutes les opérations de leur existence privée, civile, politique même, pour ne pas commencer à reconnaître, malgré le vieux dogme de la loi, que l'être capable de mérite et de vertu avait les droits de la personne et ne devait point être confondu avec les choses inanimées, avec les animaux sans intelligence.

Au moment où l'on croit toucher à l'émancipation, l'auteur, jetant un regard sur l'avenir, termine par cette réflexion inattendue qu'il développe ensuite: « Quand on contemple ainsi rassemblés tous les symptômes de dissolution que présentait déjà l'esclavage à la fin de l'ère païenne, on se sent étonné, découragé de se trouver encore si loin du jour où il doit tomber. » Si l'on demande pourquoi? comment? M. de Saint-Paul répond: Les progrès des arts, de l'industrie, du bien-être social, du luxe, ont rendu le travail plus nécessaire, et le travail pèse tout entier sur les esclaves. On ne comprend pas encore une cité où il se partagerait entre les hommes libres. L'hypothèse d'une pareille constitution n'est qu'une chimère, un objet ridicule dans l'opinion des gens d'esprit comme dans celle du peuple. « Le besoin d'unité qui agite l'Occident, continue-t-il, en poussant chaque État à envahir l'État voisin, a rappelé au combat tout ce qu'il y avait d'hommes libres; chaque cité est demeurée ainsi divisée en deux ordres: les guerriers d'un côté, les travailleurs de l'autre; ceux-ci libres, ceux-là esclaves. » En tous lieux les Romains confirment par l'effet de leurs conquêtes la maxime de l'antique droit des gens: le vaincu servira. « Les Grecques, au milieu du grand œuvre, tentent de l'arrêter. Mais, quoiqu'ils réunissent tous les avantages qui donnent de l'ascendant sur les hommes, ils succombent; quand le peuple voit que le résultat de leurs efforts serait de faire de chaque Romain ou un ouvrier des routes ou un propriétaire d'un petit champ qu'il cultiverait de ses mains, le peuple, qui aimait mieux combattre que travailler, les abandonne à leurs ennemis.
 Pour réorganiser ce monde en ruines,
 pour lui donner une loi nouvelle, et d'une nouvelle association humaine faire sortir une nouvelle organisation de travail, toutes deux plus fortes que ce qui les avait précédées, il fallait encore l'empire, les barbares, le christianisme et dix siècles. »

Je n'ai pas voulu interrompre l'analyse de cette partie de la dissertation; afin qu'on en saisisse mieux l'ensemble. Elle attache par des observations ingénieuses, par des sentiments élevés, par une érudition féconde. Cependant il s'y rencontre quelques défauts qui affaiblissent les impressions et qui troublent les idées du lecteur. M. de Saint-Paul a bien montré la lutte des deux principes, l'ancien et le nouveau, celui de l'esclavage et celui de l'émancipation. Mais on pourrait lui reprocher quelquefois de ne pas donner une idée assez nette, assez précise de la situation des choses et des esprits, d'avancer trop l'amélioration, et de retourner trop en arrière tout à coup, mêlant le monde grec au monde romain, citant et Socrate et Pindare¹, après avoir allégué Cicéron; de sorte qu'au milieu de ce flux et reflux de révolutions diverses, la pensée demeure flottante et incertaine en quelques endroits, sans discerner assez exactement à quel point on en est. L'embarras pourrait de temps en temps s'augmenter à la vue de quelques assertions hasardées, ou de quelques déductions contestables des exemples cités. Il est difficile d'admettre cette proposition: «*Caton aussi bien que César, Auguste aussi bien qu'Antoine, n'avaient pour principaux agents politiques que des esclaves, ou des affranchis*², etc. Caton, par caractère, Auguste, par prudence, même quand il fut empereur, pouvaient employer des esclaves dans leurs affaires personnelles, privées; jamais ils n'auraient voulu qu'un esclave s'immiscât dans les affaires publiques. On nommerait quelques affranchis jouissant dès le temps de la république d'une faveur et d'une fortune insolentes, tels que Démétrius, affranchi de Pompée; mais aucune intervention d'esclaves dans les intérêts politiques. M. de Saint-Paul exagère beaucoup le sens d'un passage de Cicéron, en l'expliquant ainsi: «*Vers la fin de la république la classe « esclave a pris enfin tant d'importance dans Rome, qu'un jour, au « milieu du sénat, un consul, celui qu'on nommera bientôt le « père de la patrie, en appelle, contre le patricien Catilina, à tous ceux « de l'ordre servile qui ont une condition tolérable*³. » Or il ne s'agit que d'une énumération des hommes de toute espèce qui habitent Rome; à l'effet de démontrer qu'il n'y a de sympathie pour les conjurés nulle part, pas même chez les esclaves. Et si le consul tient compte d'eux ici, ce ne peut être que par une intention d'hyperbole oratoire, ou par un souvenir des guerres serviles encore tout récent, et sans penser le moins du monde à indiquer une ombre de pouvoir politique. Il parle ensuite avec détail de la classe des hommes libres, qui vivent dans des

¹ Page 206, après les pages 202-204. — ² Page 103. — ³ *In Catilin.* IV, 8.

schoppes, tavernes, avec le produit de leur labeur quotidien, *quæstus quotidiani*, classe nombreuse, importante; ce qui prouverait que le travail n'était pas aussi étranger, aussi antipathique aux hommes libres des ordres inférieurs que M. de Saint-Paul paraît le dire, lorsqu'il explique les motifs de la défection qui priva les Gracques de l'appui des plébéiens. En effet, la multitude s'empressait autour d'eux, parce qu'ils voulaient lui distribuer des terres à cultiver, et les patriciens firent manquer une assemblée où devait se décider le sort de Caius, parce qu'ils choisirent une époque de l'année où les prolétaires étaient obligés de se louer pour les travaux de la moisson dans les campagnes de Rome et dans l'Italie. Cette vivacité de sentiment qui entraîne quelquefois l'auteur un peu au delà du vrai dans l'interprétation des témoignages historiques, le porte aussi à répandre parfois avec excès, sur son style, le coloris des figures, et il laisse échapper des expressions qui ne sont ni assez justes, ni assez correctes; par exemple: « Tous les principes de l'esclavage sont finis, les faits et les idées se pressent autour de lui pour l'étouffer; les mœurs le foulent aux pieds, » etc.; ou bien: « le travail repose sur l'esclavage »; ou, encore: « le crédit, le salaire, le travail à peine sortis des langes de leur longue enfance »; et plus loin: « tous leurs désirs, tous leurs caprices servis et complus. »

J'ai fait ces remarques, ainsi que je l'ai dit dans l'article précédent, non pas pour déprécier l'ouvrage, que j'estime, mais pour engager l'auteur à ne laisser dans la forme, non plus que dans le fond, rien qui nuise au succès que doivent avoir ses recherches. Il sait beaucoup; s'il laisse à désirer qu'il sache mieux, il lui reste peu d'efforts à faire pour savoir très-bien. Et son style n'a besoin aussi que d'une révision un peu sévère, qui le châtie et le contienne, pour ajouter à l'énergie dont il est animé la gravité qui sied à de telles questions, la pureté qui fait le plus bel ornement de tout langage.

NAUDET.

Apothegms of Alee, the son of Aboo Talib, Son in law of the Moslim Lawgiver Mahummid. . . . with an early persic Paraphrase, and an english Translation, by W^m Yule Major E. I. C^o Serv. — Le Apophthegmes d'Ali, fils d'Abou-Taleb, gendre de Mahomet, le législateur des Musulmans, accompagnés d'une ancienne paraphrase persane et d'une traduction anglaise, par le major W^m

Yule, *attaché au service de la Compagnie des Indes orientales*. Edimbourg, 1832; 52 pages in-4°, lithogr.

امثال على بن ابى طالب كرم الله وجهه — *Sententiæ Ali ben Abi Taleb, arabicè et persicè, è codice manuscripto Vimariensi primus edidit, atque, in usum scholarum, annotationibus maximam partem grammaticis, necnon glossariis instruxit* Joan. Gustav. Stickel, *Theol. et Philos. D. in Acad. Ienensi prof. extraord. etc.* Ienæ; 1832; xv et 80 pages in-4°.

مطلوب كل طالب من كلام على بن ابى طالب — *Ali's hundred Sprüche arabisch und persisch paraphrasirt von Reschideddin Watwat, nebst einem doppelten Anhang arabischer Sprüche, herausgegeben, übersetzt und mit Anmerkungen begleitet von M. Heinr. Leberecht Fleischer, ord. prof. der Orient. Sprachen an der Univers. Leipzig, etc.* — *Cent sentences d'Ali, fils d'Abou-Taleb, accompagnées de paraphrases en arabe et en persan, par Reschid-eddin Watwat, suivies d'un double appendice de sentences arabes; le tout publié, traduit et enrichi de notes, par M. M. H. Leberecht Fleischer, prof. ord. des langues orientales, en l'Université de Leipsik, etc.* Leipsik, 1837; viij et 136 pages in-4°.

Il est assez remarquable que trois personnes se soient, dans le court espace de cinq années, occupées de la publication du même recueil de maximes et de sentences morales, attribuées dans l'Orient à Ali; fils d'Abou-Taleb, gendre et quatrième successeur de Mahomet. Si c'était le nom vénéré d'Ali qui eût valu cette faveur singulière à ce recueil, il y aurait lieu de s'en étonner : car il y a tant de recueils différents de sentences et de proverbes, mis sous le nom d'Ali, qu'il est assez naturel de penser qu'il n'en est aucun qui lui appartienne réellement. D'ailleurs, l'état de la littérature chez les Arabes, à l'époque d'Ali, ne permet guère d'y rapporter un recueil de cette nature; et ce genre de pensées, fruit de la réflexion et de l'étude des hommes et des mœurs, ne convient pas mieux ni à un siècle où les Arabes n'étaient occupés que de soumettre par l'épée les peuples qui les environnaient, à la religion musulmane, ni à Ali, dont la vie fut toujours agitée, et qui ne parvint enfin au trône ensanglanté par le meurtre d'Othman, son prédécesseur, que pour sa ruine et celle de sa famille. Nous pensons donc tout à fait comme M. Stickel, qu'aucune des collections qu'on a publiées ou qui se conservent encore manuscrites sous le nom de *Proverbes ou Sentences d'Ali*, ne remonte

à cette première époque de l'islamisme, et n'a pour auteur l'époux de Fatime.

Mais, à part cette attribution que la critique ne saurait admettre, ces recueils, et notamment celui que nous présentent les trois publications que nous réunissons ici dans un même article, recueil qui ne renferme que cent maximes ou proverbes, se recommandent, sous plusieurs points de vue, aux amateurs de la littérature orientale. D'abord, parmi ces sentences, il y en a un assez grand nombre qui ne manquent ni de justesse et d'une certaine finesse d'observation, ni de naïveté ou d'élégance dans l'expression. En second lieu, elles offrent un exercice agréable et facile aux commençants. On n'y rencontre aucune construction d'une analyse difficile, rien de complexe, point d'inversion ou d'ellipse d'où naisse aucune ambiguïté. Dès qu'on a reconnu la valeur des mots dont chacune de ces sentences se compose, le sens de la phrase se présente de lui-même, et souvent même la simplicité et la justesse des pensées permet de saisir le sens, avant qu'on se soit rendu compte de chaque mot en particulier. Enfin, dans plusieurs manuscrits, le texte arabe de chaque maxime est accompagné d'une traduction persane en prose ou en vers, ce qui n'est pas d'une médiocre utilité pour les personnes qui réunissent l'étude du persan à celle de la langue arabe.

C'est principalement à ces personnes que M. Stickel a destiné son édition du recueil de cent maximes. Elle est rédigée sur deux colonnes, dont l'une contient l'original arabe, et l'autre une traduction persane en général très-littérale, et dans laquelle même on a souvent sacrifié la construction propre à la langue persane, au désir d'une trop rigoureuse fidélité. Le texte arabe est toujours accompagné des voyelles et autres signes orthographiques, secours dont il est facile de se passer pour le persan. Aux sentences n'est jointe aucune traduction, ce que M. Stickel a fait à dessein, ainsi qu'il le dit : « *Versionem sententiarum consulto omisi, nefas quippe ratus eas sic palam facere, ut nihil amplius restet indagandum, potiusque meum esse existimans, ita instruere ac præparare omnia, ut suis viribus adhibitis discentes ad intelligentiam apophthegmatum perveniant.* Deux glossaires, l'un arabe, l'autre persan, remplacent avantageusement une traduction. Pour exercer à l'analyse grammaticale, M. Stickel, dans des notes nombreuses, a eu soin de renvoyer, en ce qui concerne le texte arabe, à ma grammaire, ou à celle de M. Tychsen, et pour la traduction persane à l'ouvrage de M. Wilken, intitulé *Institutiones ad fundamenta linguæ persicæ*. Malheureusement le manuscrit de la bibliothèque de Weimar était peu correct et très-difficile à lire; d'où il est résulté un assez grand nombre de fautes, soit dans le texte arabe, soit

dans la *vocalisation* de ce texte. L'ouvrage étant imprimé, l'auteur a reçu de M. Fleischer la copie d'un autre manuscrit, et il en a profité pour indiquer, à la suite de sa préface, les corrections principales que lui fournissait la collation de ce manuscrit. Mais ce secours ne s'est pas étendu jusqu'aux voyelles, qui, sans doute, ne se trouvaient point dans le manuscrit de M. Fleischer. Or nous avons remarqué, dans la *vocalisation* du texte arabe, quelques erreurs qu'il peut être utile de corriger.

Ainsi, par exemple, dans cette maxime بالبر يستعبد الحرّ M. Stickel ne devait point hésiter à lire الحرّ au nominatif, quoique son manuscrit lui offrit ce mot à l'accusatif. Les peines qu'il se donne pour justifier cet accusatif, prouvent qu'il a senti lui-même combien ce cas était déplacé ici, et qu'il n'a hésité à corriger cette fausse leçon que par respect pour l'autorité du manuscrit. Rien ne peut empêcher ici que الحرّ ne soit le sujet du verbe passif يستعبد, et comme on dirait الحرّ per beneficia in servitatem rediges ingenuos, on doit dire avec le verbe passif بالبر يستعبد الحرّ, per beneficia in servitatem redigentur ingenui.

Une autre faute assez grave, et qui se répète fréquemment, est relative à l'influence qu'exerce sur la syntaxe désinentielle l'adverbe négatif لا non. M. Stickel a eu raison d'appliquer aux sentences 13 et suivantes, jusques et compris la 25^e, la règle qui exige que, après l'adverbe négatif لا employé comme niant l'existence de l'espèce entière, لنفى الجنس, c'est-à-dire comme négation absolue, le nom sur lequel tombe la négation soit mis à l'accusatif sans *nannation*, ou pour m'exprimer comme les grammairiens arabes, soit معنى على النفي. Mais il a eu tort d'étendre cette règle aux maximes 26. 27 et suivantes, et d'écrire لا معقل احصى, etc. (Je lis ici معقل احصى, au lieu de معقل احصى.) C'était tout le contraire qu'il fallait faire, il fallait écrire: لا شنيع اصبح - لا معقل احصى - لا كرم اهر, etc. parce que, dans ces propositions, l'adverbe négatif لا est, suivant les grammairiens arabes معنى ليس, c'est-à-dire ne nie point d'une manière absolue l'existence du sujet, mais nie seulement l'attribut, ou plutôt, comme le disent les

grammairiens, est *نفي الحال* négation de l'état, ou, ce qui revient à peu près au même, nie le qualificatif. En effet, quand on dit, *لا يرمع الشح* non est *beneficentia cum avaritia*, on nie absolument que, supposé la présence de l'avarice, il puisse exister de la bienfaisance; mais si l'on dit, *لا كرم اعزى التقوى* non est *nobilitas honoratioz pietate*, on ne nie point qu'il existe une noblesse, mais on refuse à une noblesse queleonque le mérite d'être plus digne d'estime que la piété, et il est évident que la négation ne tombe point sur *كرم*, mais tombe sur le qualificatif *اعزى التقوى*. Ce n'est donc pas sans raison que les Arabes ont distingué ces deux cas par deux caractères différents dans leur syntaxe. Dans le premier cas, le nom qui exprime l'objet sur lequel tombe la négation, devient indéclinable, on le met à l'accusatif sans *nunnation*; dans le second il se décline et se met à l'accusatif, en conservant sa *nunnation*. Dans les sentences dont il s'agit ici on ne voit point la *nunnation*, mais c'est uniquement parce qu'elle n'a jamais lieu dans les adjectifs comparatifs de la forme *افضل*. Elle se verrait, s'il se trouvait un adjectif d'une autre forme, si, par exemple, on disait *لا رجل خيرا من النبي*.

Si je me suis un peu arrêté sur cet article, c'est que je crains de ne l'avoir pas assez bien développé dans ma grammaire, et que j'ai cru être agréable à M. Stickel, que je me souviens toujours avec plaisir et avec un vif intérêt, d'avoir compté, il y a quelques années, au nombre de mes auditeurs.

Je passe maintenant à l'ouvrage de M. Fleischer, qui contient beaucoup plus de choses, et est aussi d'une plus grande importance. On y trouve d'abord la même collection de cent maximes qu'a publiée

¹ Pour faire encore mieux sentir la différence logique de ces deux expressions, il ne sera point inutile de faire remarquer que, dans l'une comme dans l'autre, l'attribut grammatical est le verbe *être*, qui, en arabe, est toujours sous-entendu; mais que dans la négation absolue ou négation de l'espèce entière *نفي الجنس*, le verbe *être* fait fonction de verbe attributif, c'est-à-dire signifie *exister*, et que dans la négation du qualificatif ou de l'état *نفي الحال*, le verbe *être* est simplement verbe substantif, ou comme disent quelques grammairiens, *copula*, c'est-à-dire énonçant l'union d'un sujet à un attribut. Dans l'un, c'est le verbe *est* de cette phrase *non est Deus*; dans l'autre, c'est le verbe *est* de celle-ci *non est Deus similis homini*. Quand les Arabes disent *لا يرمع الشح*; la négation est absolue: *il n'est point de bienfaisance avec l'avarice*; mais quand ils disent *لا كرم اعزى التقوى*, la négation ne tombe que sur l'état ou le qualificatif: *aucune qualité noble n'est plus honorable que la piété*.

M. Stickel. Elles sont données ici d'après un manuscrit de la bibliothèque royale de Dresde, qui, à un texte plus correct, joint encore plusieurs avantages. Chaque maxime est suivie d'une explication ou commentaire fort court, mais assez élégamment écrit, d'abord en arabe, puis en persan; ensuite viennent deux distiques persans qui expriment la même pensée. Tout cela est accompagné d'une traduction allemande.

A cette première collection en succède une seconde de deux cent quatre-vingt-deux maximes, rangées alphabétiquement. Ce recueil, intitulé *نثر الآلى*, c'est-à-dire *Perles répandues*, est, à peu de chose près, le même qui occupe la première place dans le volume publié à Oxford en 1806, et dont l'auteur est Cornelius van Waenen : ce savant y avait joint une traduction latine. M. Fleischer a souvent réformé les fautes qui s'étaient glissées dans le travail du premier traducteur. Je possède un exemplaire manuscrit de cette collection, où chaque maxime est suivie de deux vers persans, qui expriment la même pensée ou une pensée analogue. Si j'eusse été instruit du projet qu'avait formé M. Fleischer, de publier ce recueil, je me serais fait un plaisir de lui communiquer ce manuscrit; il ne renferme que deux cent soixante-dix maximes. Le texte arabe est écrit avec beaucoup de soin, et partout accompagné des voyelles.

M. Fleischer a encore ajouté une petite collection de vingt-neuf maximes seulement; viennent ensuite des remarques critiques et grammaticales sur chacune de ces trois collections, puis deux *index*, l'un des mots arabes, l'autre des mots persans qui se trouvent dans ce volume.

Ce n'est rien dire de trop que d'affirmer que, sous tous les points de vue, cette nouvelle publication de M. Fleischer mérite d'être accueillie avec reconnaissance par tous ceux qui se livrent à l'étude de l'arabe et du persan. Elle peut servir de modèle à toutes les publications du même genre, dans lesquelles il se glisse trop souvent des inexactitudes, soit dans l'impression du texte, soit dans les traductions.

Le dernier volume que nous avons indiqué en commençant cet article, est encore une collection des maximes attribuées au khalife Ali : il n'en contient que quarante-trois, qui toutes font partie du recueil de cent maximes, dont nous avons parlé précédemment. Chaque maxime est accompagnée de deux distiques persans analogues à la maxime arabe, et identiques avec ceux de l'édition de M. Fleischer. Le texte arabe est écrit en gros caractères neskhis; le texte persan en caractères

tuualiks extrêmement fins ; l'un et l'autre de la plus grande beauté. En regard de chaque page du texte, et dans des compartiments qui correspondent à ceux qui renferment le texte arabe et les vers persans, on trouve la prononciation et la traduction de chaque maxime, la première en caractères gothiques, la seconde en caractères d'écriture cursive. Le papier est alternativement rose et bleu, et les pages de texte sont parsemées de fleurettes et d'autres ornements dans le genre oriental. Cette charmante lithographie, exécutée à Édimbourg, représente un manuscrit dû à un calligraphe nommé *Abd-alkadir, fils d'Abd-ahwahhab Hosein*. Il est impossible de voir rien de plus parfait en ce genre. Ce petit volume, destiné à montrer quel parti on peut tirer de la lithographie pour multiplier et préserver de la destruction les manuscrits les plus précieux de l'Orient, est dédié par l'éditeur, M. le major W. Yule, à madame la duchesse d'Angoulême.

Maintenant il faut faire connaître quelques-unes de ces maximes, qui jouissent d'une si grande réputation dans l'Orient.

می عرن نفسه فقد عرن ربه

« Quiconque se connaît soi-même, connaît son seigneur. »

Vers persans :

بر وجود خدای عزوجل هست نفس تو حجت قاطع
چون بدانی تو نفس را دانی کوست مصنوع و ایزدش صانع

« Ton âme est la preuve incontestable de l'existence du Dieu digne de louanges ; quand tu connais ton âme, tu sais qu'elle est créée, et qu'elle a Dieu pour créateur. »

Autre :

المرد مخبوء تحت لسانه

« L'homme est caché sous sa propre langue. »

Vers persans :

مرد پنهان بود زیر زبان چون بگوید سخن بداندش
خوب بگوید لبیب گویندش زشت گوید سفیه گویندش

« L'homme était caché sous la langue ; alors qu'il vient à parler, on le connaît. Parle-t-il bien, on dit qu'il est sage ; parle-t-il mal, on l'appelle sot. »

Autre :

بالبَرِّ يَسْتَعْبِدُ الْحُرُّ

« Avec des bienfaits on se fait un esclave de l'homme libre. »

Vers persans :

گرت باید که پیش تو باشند سروران جهان سرفکنده
 مردی کن که مردی کردن مرد آزاده را کند بنده

« Veux-tu que les princes du monde baissent la tête devant toi ?
 « exerce des actes d'humanité ; car, en exerçant l'humanité, on fait un
 « esclave de l'homme libre. »

Autre :

لجوع عند البلاء تمام الحنة

« La peur dans l'adversité est le dernier degré du malheur. »

Vers persans :

در بلیت جوع مکن که جوع بتهای کند دلت زنجور
 هیچ زنجی تمامترزان نیست کز ثواب خدای مانی دور

« Dans l'adversité, garde-toi de t'abandonner à la crainte ; car la
 « crainte rendra ton cœur complètement malheureux. Il n'est aucune
 « peine plus complète que cela, puisque par là tu te privas des ré-
 « compenses divines. »

Autre :

لا وفاء لملول

« Il n'y a point de fidélité à attendre de l'homme au caractère cha-
 « grin. »

Vers persans :

مطلب تو وفا ز مرد ملول نشود بجمع ملال و وفا
 گر کند عهد چو ملالش خاست بشکند عهد را بدست جفا

« Ne compte jamais sur la fidélité de l'homme au caractère cha-
 « grin ; car la fidélité et un tel caractère ne sauraient se trouver ensemble.
 « Si l'homme au caractère chagrin contracte un engagement, dès que
 « surviendra son humeur noire, il brisera tous les engagements avec la
 « main de la brutalité. »

Autre :

المسؤل حر حتى يعد

« L'homme à qui l'on demande quelque chose, est libre jusqu'à ce qu'il promette.

Vers persans :

مرد مسؤل گره دهد وعده خوبش در مقام شك فکند

هست حر گره وفا سپرد نیست حر گره خلدی رند

« L'homme à qui l'on demande quelque chose, s'il fait une promesse, se jette lui-même dans une position douteuse; car il est libre, (c'est-à-dire il se conduit en homme bien né), s'il marche dans la route de la bonne foi; il n'est point libre, s'il suit le sentier de la mauvaise foi. »

Assurément la maxime arabe, dans son élégante concision, est plus claire que la paraphrase persane, et ce qu'il y a de surprenant c'est que l'auteur du commentaire persan prétend que cette maxime peut s'entendre de deux manières. La première est celle qui se présente naturellement à l'esprit, c'est que, quand on promet, on se lie par un engagement qu'on n'est plus libre de rompre. « Mais, ajoute le commentateur, on peut encore donner à cette maxime un autre sens que voici : Tant qu'un homme de qui on sollicite une faveur, n'a point fait une promesse et n'a point engagé sa parole, le solliciteur parle de lui comme d'un homme libre, c'est-à-dire, comme d'un homme distingué, et l'appelle de ce nom; mais il n'a pas plutôt promis et donné sa parole, que le même homme ne sait plus que penser de sa noblesse, et est incertain s'il doit le regarder comme une personne bien née; il attend donc l'événement pour se décider. Accomplit-il sa promesse, il est un homme libre; dans le cas contraire, il ne l'est point. »

On voit que l'auteur des vers persans a adopté cette interprétation, assurément bien peu naturelle. Au reste, les commentateurs de l'Orient ressemblent à bien d'autres qui ne sont ni Arabes ni Persans, et qui ont pour habitude de chercher *nodum in scirpo*.

Je dois faire ici une observation sur l'orthographe vicieuse que l'éditeur a adoptée dans le mot ره, qu'il a écrit deux fois ره, pour indiquer le rapport d'annexion ou اضافة, où se trouve ce mot avec le nom qui le suit. Il est sans doute qu'il faut prononcer *rehî*; mais ce n'est pas une raison pour faire écrire ici *hamza*; ce signe, qui sert de

support au *kesra* d'annexion, ne doit s'employer après le • final que quand cette lettre ne se prononce point, et en ce qu'on appelle *هَمْزِ رَسْمِيَّةٍ*, comme dans *بَنَدَه* — *گَشْتَه* — *بِيوسْتَه*, etc. Mais après le • de *گِرَه* — *کَه* — *رَه* et autres mots semblables, lorsqu'ils sont les antécédents d'un rapport d'annexion, on ne doit point faire usage du *hamza*, pas plus qu'on n'en ferait usage après *رَاه* — *شَاه* — *کَوَه*, et après toute autre consonne.

Je ne citerai plus qu'une seule maxime, exprimée d'une manière concise et énergique :

اليأس حرّ الرجاء عبد

« Le désespoir est libre, l'espérance est esclave.

Vers persans :

گر برید ز مردمان تو امید بتی آزادی و بدل شادی
ور بدیشان امید در بستی دادی از دست عز آزادی

« Si tu renonces à rien espérer des hommes, ton corps sera libre et ton cœur joyeux; mais si tu fondes ton espoir sur eux, tu laisseras échapper de ta main l'honneur de la liberté. »

M. Fleischer a fait quelquefois usage du *wesla* arabe sur l'*élif* du verbe persan *است*, sans doute pour indiquer l'élosion de cette lettre. Je crois cela sans exemple.

J'ai remarqué dans le commentaire de la 26^e maxime *ایمنی* pour *ایمن* : c'est sans doute une faute d'impression.

Dans la 29^e maxime, je soupçonne qu'il s'est glissé une faute dans ces mots : *بهتر از مال کذارنده و مال نا پای دارنده*. Il n'est point vraisemblable que le mot *مال* ait été employé deux fois par l'auteur dans les deux membres parallèles. On pourrait substituer *حال* à *مال* dans le second membre, comme dans le commentaire arabe de cette même maxime *حاله* correspond à *ماله*.

Je finis en répétant ce que j'ai dit plus haut du soin scrupuleux que M. Fleischer a apporté à cette publication, et je la recommande à tous ceux qui désirent s'exercer en même temps sur des textes arabes et persans.

SILVESTRE DE SACY.



Zur Gemmenkunde; antike geschnittene Steine vom Grabmahl der Heiligen Elisabeth in der nach ihr genannten Kirche zu Marburg in Kur-Hessen; archäologische Abhandlung, von Fr. Creuzer, etc. Pag. 1-212, avec cinq planches gravées. Leipzig, 1834; in-8°.

Le livre dont nous venons de transcrire le titre en tête de cet article se recommande doublement à l'intérêt du public par son sujet et par le nom de son auteur. Mais pour ceux mêmes de nos lecteurs qui sont habitués depuis longtemps à regarder M. Creuzer comme l'un des premiers philologues de l'Europe, comme le savant de notre âge qui a porté dans l'étude des religions anciennes le plus de vues neuves et profondes, un livre tel que celui-là, qui traite des pierres gravées employées à l'ornement de la châsse de sainte Élisabeth de Marburg, doit être un sujet de surprise, qui ajoute encore au sentiment de la reconnaissance. Effectivement, c'est encore aujourd'hui en Allemagne une assez rare exception que de voir les hommes voués aux études philologiques chercher à acquérir l'intelligence et la pratique des monuments figurés. L'exemple de l'illustre Boettiger a trouvé bien peu d'imitateurs, et la place qu'il occupa longtemps dans l'archéologie allemande, est encore vacante. Si quelques philologues de profession, comme M. Thiersch et M. Jacobs, ont su joindre à un mérite du premier ordre en ce genre d'études les connaissances de l'antiquaire, c'est un avantage qu'ils ont dû à la circonstance, qui avait placé l'un près des musées de Munich, l'autre à la tête du cabinet de Gotha. Mais l'école de Leipzig, mais celles de Goettingue, de Heidelberg, et même de Berlin, desquelles il sort chaque année de nouvelles et nombreuses générations de philologues, sont restées presque tout entières en dehors du progrès des études archéologiques; et les noms d'un Welcker, d'un Ottfried Müller et d'un Éd. Gerhard, résument à peu près en eux seuls tout ce que cette Allemagne, si studieuse et si féconde en fait de philologie, renferme d'illustres antiquaires, en même temps que de savants philologues. La principale cause d'une pareille direction des études tient sans doute à la rareté des collections archéologiques, qui se trouvent disséminées dans quelques capitales, comme Vienne, Munich, Dresde et Berlin, et qui n'offrent presque nulle part la réunion des monuments et l'ensemble des ressources qu'exige l'étude approfondie de l'antiquité figurée. Mais si cet inconvénient, qui était bien plus grave au temps et dans la patrie de Lessing, n'empêcha pas cet homme supérieur de connaître l'antiquité, qu'il était presque réduit à deviner d'après de mau-

vaises estampes, on s'explique difficilement comment, avec des musées aussi riches que ceux de Dresde, de Berlin et de Munich; avec des collections de médailles, de pierres gravées et de vases peints, telles qu'il en existe à Vienne, à Munich, à Gotha, à Berlin; avec la ressource des empreintes, qui suppléent au défaut de monuments originaux, et avec celle des livres, qui peuvent, jusqu'à un certain point, tenir lieu des uns et des autres, à une époque comme la nôtre, où la description et la représentation des monuments figurés s'exécutent généralement d'une manière bien plus exacte, bien plus conforme au caractère de l'antique, que cela n'avait lieu du temps de Lessing et même de Heyne; on s'explique, dis-je, difficilement, comment, avec de pareils avantages, l'Allemagne presque tout entière s'opiniâtre dans les anciennes voies d'une philologie qui s'épuise sur elle-même, sans essayer de se retremper aux sources, de jour en jour plus fécondes et plus abondantes, de l'archéologie.

Et néanmoins, il est bien évident que l'intelligence de l'antiquité, telle qu'on peut l'acquérir par l'étude des textes classiques, est toujours plus ou moins imparfaite, tant que l'on n'y joint pas la connaissance des monuments figurés. Il n'est sans doute pas de témoignage historique plus sûr, plus authentique, plus original, qu'une médaille grecque; un vase peint est toute une page d'antiquité, aussi bien qu'un texte de Platon ou de Démosthène; et c'est un texte, souvent d'une interprétation moins difficile, et toujours bien moins suspect d'altération; un bas-relief, enfin, est un drame tout entier, qui peut nous rendre une tragédie perdue de Sophocle ou d'Euripide; et la philologie, réduite à elle seule et à ses propres ressources, ne peut prétendre à se rendre compte du génie de l'antiquité, où l'art était si intimement lié à tout le système de la civilisation, qu'il lui servait comme de seconde langue, qu'il en était l'expression graphique, de même que la littérature en était l'expression écrite et parlée. Je ne voudrais d'autre preuve de cette insuffisance de la philologie à se faire une idée juste et complète du génie hellénique, que l'*Aglaophamus* de M. Lobeck, livre où tout ce que l'érudition peut offrir de ressources est certainement mis en œuvre avec la plus rare habileté; où tout ce qu'il peut y avoir, sur une question grave et célèbre, de textes cachés jusque dans les plus obscures profondeurs de la littérature grecque, est traité de la manière la plus savante, en même temps que produit sous la forme la plus ingénieuse; mais où, cependant, toute cette richesse de savoir, tout ce luxe de philologie, sont employés à peu près en pure perte, parce que l'auteur s'est privé, dirai-je par l'effet d'une volonté systématique, ou bien par celui de la direction même

de ses études, de la connaissance des monuments figurés, qui sont aussi des textes classiques, et des textes d'une valeur et d'une autorité incontestables.

L'auteur du livre que nous nous proposons de faire connaître à nos lecteurs a suivi dans ses travaux une marche toute différente. Initié de bonne heure à tous les secrets de la philologie grecque et latine, et toujours exercé sur ce terrain, où il est devenu l'un des maîtres de la science, M. Creuzer a senti que pour acquérir l'intelligence intime et complète du génie grec, surtout dans le domaine des idées religieuses, qui formaient presque tout le fond de la vie sociale des anciens peuples, il fallait y joindre la connaissance des monuments figurés. C'est ainsi que le savant interprète des fragments des plus anciens historiens grecs, l'éditeur d'Hérodote, de Proclus et de Plotin, est devenu un antiquaire de profession, formant une collection de médailles¹, rassemblant des empreintes de pierres gravées et des plâtres de statues et de bas-reliefs, recherchant jusqu'aux moindres débris de vases peints; et, à défaut des musées qui manquent dans sa petite ville de Heidelberg, faisant de sa maison même un sanctuaire de l'antiquité, où l'art et la langue des Grecs sont représentés par un choix de leurs plus belles productions, et où la science des livres et celle des monuments se prêtent un mutuel appui. C'est de cette manière que l'illustré auteur de la *Symbolique* s'est rendu capable d'écrire sur les *Vases peints*², avec autant d'expérience dans ce genre d'études qu'aurait pu le faire un interprète des vases de Tischbein, tel que Boettiger; qu'il a pu produire, sur les *Antiquités romaines des bords du Rhin*³, un livre où l'on retrouve tout le savoir ultramontain d'un Labus et d'un Cavedoni; et qu'il vient enfin de nous donner, sur les *Pierres Gravées*, un autre livre, qui ne laisserait rien à reprendre ou à envier, en fait de savoir bibliographique et de connaissance

¹ Indépendamment de la collection de médailles du séminaire philologique, à la formation de laquelle M. Creuzer préside depuis plus de 25 ans, et dont M. J.-A. Brummer vient de publier le catalogue raisonné, dans une *Prolusio continens recensionem Græcorum Numorum qui adservantur in Academico Antiquario Creuzeriano*, cet illustre professeur possède un choix considérable de médailles antiques, dans le nombre desquelles il en est plus d'une d'inédite; c'est ce que je lis dans cette *Prolusio*, p. III, 2). — ² *Ein alt-Athenisches Gefäß mit Malerei und Inschrift, bekannt gemacht und erklärt mit Anmerkungen über diese Vasengattung*, von D^r Fr. Creuzer, Leipzig, 1832. Il faut joindre à cet ouvrage, d'une érudition aussi solide que variée, une dissertation du même auteur, *de vasculo Herculeum Buzzygen Minoemque exhibente*, insérée dans les *Annal. de l'Institut. archéol.* t. VII, p. 92, suiv.; sans compter plusieurs articles sur divers vases peints, publiés dans les *Annales littéraires* de Vienne. — ³ *Zur Geschichte alt-Römischer Cultur am Ober-Rhein und Neckar*, von D^r Fr. Creuzer, Leipzig, 1833.

pratique, à l'habileté consommée d'un Koehler et d'un Toelken. Je m'associe donc complètement au jugement qu'a porté, sur ce nouvel ouvrage de M. Creuzer, un jeune et savant antiquaire, qui vient de faire un début brillant dans la carrière de l'archéologie par un livre plein de savoir et de goût, d'imagination et de talent; et je pense, avec M. le docteur Feuerbach¹, que cet ouvrage, dû à la plume infatigable de l'auteur de la *Symbolique* et de l'éditeur de Plotin, est un des livres d'antiquité, publiés de nos jours, qui aura le plus contribué à avancer la connaissance des pierres gravées, en même temps qu'on y trouve, sur une foule de questions accessoires qui y sont traitées, ces aperçus d'une érudition toujours variée et toujours profonde, ces corrections de passages, ces rectifications de textes grecs et latins, que M. Creuzer sème avec profusion dans tous ses écrits. — Le principal objet du livre dont nous rendons compte, étant de faire connaître un certain nombre de pierres gravées, d'un plus ou moins grand mérite, sous le rapport de l'art, mais toutes d'une authenticité indubitable, nous ne nous arrêterons pas à l'introduction de ce livre, où l'auteur a exposé, sur l'usage des pierres gravées dans l'antiquité, et sur les nombreuses difficultés qu'a suscitées dans ce genre d'études la coupable industrie des faussaires modernes, quelques notions générales qui résument, dans un petit nombre de pages, à peu près tout ce que nous possédons à cet égard de faits acquis à la science et suffisamment éprouvés par la critique. Le seul reproche que je me permettrais peut-être de faire à M. Creuzer, ce serait d'avoir accordé, à l'opinion de M. de Koehler, qui condamne ou qui interprète presque toujours arbitrairement les inscriptions des pierres gravées, une confiance qu'elle ne semble pas mériter, et que tout récemment M. Toelken a réduite à sa véritable mesure. L'article qui suit, et qui est consacré à la description du monument de sainte Elisabeth de Marburg, ne mérite d'être signalé à l'attention de nos lecteurs, qu'à raison de la circonstance qui fit employer à l'ornement d'une châsse tant de pierres gravées, intailles ou camées : d'où résulte la preuve positive que ces pierres gravées étaient toutes de travail antique. On sait, en effet, que l'église bâtie en l'honneur et dédiée au nom de cette sainte, fut, aussi bien que la châsse qui reçut sa dépouille mortelle, un monument de la première moitié du XIII^e siècle; et il est certain qu'à cette époque du moyen âge, où l'art de la glyptique était

¹ Voyez, dans le *Kunstblatt* de 1836, n^o 62 à 68, une suite d'articles de M. Feuerbach, qui ont pour objet de compléter et de justifier, sur presque tous les points, la description donnée par M. Creuzer, d'après l'examen des empreintes que l'auteur a eues sous les yeux.

réduit, plus encore peut-être qu'aucun des autres arts d'imitation, à une routine aveugle et ignorante, les pierres gravées qu'il était d'usage d'employer à l'ornement des vases sacrés et des vêtements pontificaux, des couvertures de missels et des châsses de saints, n'étaient et ne pouvaient être que des œuvres de la glyptique antique, la plupart rapportées de l'Orient par le mouvement des croisades, et appliquées par l'effet d'un zèle plus pieux qu'éclairé à un usage chrétien, avec une signification chrétienne : erreur très-innocente, d'ailleurs, qui ne changeait rien au sens ni à la valeur des monuments, et qui avait de plus l'avantage d'en empêcher la mutilation ou la perte. La châsse de sainte Élisabeth de Marburg, construite en bois de chêne revêtu de lames d'argent doré, se trouva donc ornée, sur ses quatre faces, de perles et de gemmes de toute dimension et de toute espèce, saphirs, émeraudes, améthystes, hyacinthes, cristaux, onyx, chalcédoines, cornalines, desquelles il en restait encore en place *huit cent vingt-quatre*, tant *intailles* que *camées*, toutes de travail grec, romain ou oriental, lorsque ces précieux monuments de l'art antique, qui n'avaient rien perdu pour avoir été consacrés par la piété des siècles du moyen âge, se trouvèrent exposés, dans le nôtre, aux atteintes d'un zèle qui n'avait rien de commun ni avec la dévotion ni avec la science.

Ce n'est pas ici le lieu de raconter comment, dans le cours des événements qui signalèrent l'année 1810, la châsse de sainte Élisabeth fut dépouillée de toutes ses pierreries, et comment, dans le transport de cette châsse à Cassel, chef-lieu du nouveau royaume de Westphalie, la plupart de ces pierres gravées se dispersèrent en des mains infidèles. Je dirai seulement que, dans ce grand désastre, ce fut du moins une sorte de consolation pour la science, que des empreintes de quelques-unes de ces pierres aient pu être prises avec soin sur les originaux, aujourd'hui égarés ou perdus; car ce sont ces empreintes, au nombre de trente-cinq seulement, qui, transmises alors à M. Creuzer, et fidèlement dessinées et gravées sous ses yeux, se trouvent désormais, par la publication qu'en vient de faire ce savant illustre, assurées contre toute accident : faible débris, sans doute, d'un trésor, dont la perte, irréparable pour la science, n'a profité à personne. C'est à peu près le même sort qu'éprouva, vers la même époque, la châsse des Trois Rois de Cologne, qui était aussi enrichie d'un grand nombre de belles pierres gravées, de travail antique : si ce n'est qu'il en avait été publié¹, en 1781,

¹ Cet ouvrage fut publié en deux éditions, l'une allemande, l'autre française, avec les mêmes planches. Les sept premières de ces planches offrent le plan et la

à Bonn, une description accompagnée de planches renfermant la gravure de 226 de ces monuments de la glyptique grecque et romaine. Mais ce livre, dont M. Creuzer n'a eu connaissance qu'après la composition du sien, et qu'il ne cite que sur la notice qu'il en devait à notre commun ami, M. le docteur Sulpice Boisseree¹, le savant et ingénieux historien de la cathédrale de Cologne, n'a guère aujourd'hui d'autre mérite que d'être devenu une sorte de rareté bibliographique; et je puis ajouter, d'après l'exemplaire que j'en possède, que les monuments y sont représentés d'une manière qui en rend l'usage bien peu profitable à la science; en sorte que ce qui reste aujourd'hui de ces deux grands trésors de la glyptique, si religieusement conservés durant tant de siècles sur deux châsses de saints, à Marburg et à Cologne, se trouve à peu près réduit aux trente-cinq empreintes confiées aux soins de M. Creuzer, et à un petit nombre de pages savantes que nous devons à sa plume.

J'avais besoin d'entrer dans ces détails pour faire sentir à nos lecteurs le genre de mérite qui distingue ce nouvel ouvrage de M. Creuzer, et qui tient en grande partie à la nature même des monuments qui en sont l'objet; car, en fait de pierres gravées, le doute est devenu si légitime, et la science elle-même s'est tellement complue de nos jours à rendre suspectes celles qui étaient le plus généralement réputées antiques, que c'est, pour un choix de monuments de la glyptique tels que ceux-là, un bien rare avantage que de n'avoir rien à démêler avec la critique. Grâce à cette circonstance, je suis dispensé de m'arrêter sur chaque pierre pour en constater l'authenticité. C'est la partie la plus difficile et la plus ingrate de la tâche de M. Creuzer et de la mienne, qui se trouve accomplie par le seul fait de l'emploi sacré qui se fit de monuments profanes en des temps d'ignorance et de dévotion. La piété du moyen âge est devenue ainsi une garantie pour la critique du nôtre; et c'est un service que ce qu'on appelle la superstition a rendu à la science, sans qu'on soit obligé de lui en tenir compte.

Je passerai successivement en revue les pierres décrites et expliquées par M. Creuzer, en me contentant d'indiquer par leur sujet celles qui ne donneront lieu de ma part à aucune observation nouvelle: ce qui sera le cas du plus grand nombre; et en avertissant ici, une fois pour

façade de la cathédrale, le frontispice de la chapelle des Trois Rois Mages, et les quatre côtés de la châsse, où sont indiquées, par des numéros, les pierres gravées qui s'y trouvaient incrustées. C'est dans les cinq dernières que sont représentées ces pierres elles-mêmes, au nombre de 226, tant intailles que camées. — ¹ Voyez, dans les *Berichtigungen und Zusätze*, p. 208-209, l'addition à la note 35, qui contient le titre de l'ouvrage allemand et celui de l'édition française, tels qu'ils avaient été communiqués à l'auteur.

toutes, que chacun des articles consacrés à ces trente-cinq petits monuments de l'art antique mérite d'être étudié à raison des considérations archéologiques ou philologiques que l'auteur a su y répandre, et qui ajoutent du prix à ceux mêmes de ces monuments qui offrent le moins d'importance ou de nouveauté.

N° 1. *Un Boac qui s'élançe vers un arbre chargé de fruits.* C'est un sujet allégorique, qui se rencontre avec quelques variétés sur d'autres pierres gravées, et même sur des médailles.

N° 2. *Un Amour monté sur un lion.* Cette pierre est remarquable sous plus d'un rapport, d'abord, à cause du travail qui tient de l'école archaïque, et qui rappelle, dans la manière dont la crinière du lion est traitée, le style des médaillons d'Acanthe, de fabrication ancienne; puis, à cause de la représentation même, qui semble avoir été l'une des images allégoriques les plus familières au génie grec. On en suit le développement successif, pour ainsi dire, à travers toute l'antiquité, à partir de cette gemme de Marbugg, qui doit nous en avoir conservé le plus ancien type, jusqu'au célèbre camée de Protarchos, de la galerie de Florence, et jusqu'à la rare et charmante médaille du cabinet de Gotha, qui offre sur la face principale le portrait d'Alexandre, et dont il se fit sans doute plus d'une répétition antique, à en juger par celle qui décore la cuirasse d'une statue de Domitien, de l'ancienne galerie Giustiniani. Tous ces monuments sont cités par M. Creuzer; et je remarque que la médaille du cabinet de Gotha, publiée, avec d'autres monuments relatifs à Alexandre, par Schläger, dans une dissertation particulière¹, et reproduite par Visconti, dans son *Iconographie grecque*, manque dans le *trésor de Numismatique* de M. Lenormant, où elle méritait bien cependant de trouver place.

N° 3. Figure de *Jupiter assis*, appuyé d'une main sur la *haste*, tenant de l'autre main un objet qui paraît indécié à M. Creuzer, mais qui doit être le *foudre*, avec l'*aigle* à ses pieds. C'est un sujet si commun sur les médailles grecques impériales, où il se reproduit le plus souvent figuré de cette manière, que notre auteur lui-même trouve peu de chose à en dire.

N° 4. Le sujet de cette pierre, qui représente un *Cheval marin*, au-dessus duquel se dresse un *buste de Taureau* ou de *Vache*, appartient à ces caprices de l'art, qui tenaient sans doute, dans le principe, aux idées du symbolisme oriental, mais qui, dans la dernière période de l'antiquité grecque, n'exprimaient le plus souvent, sur ces pierres gravées,

¹ J. C. Schlaegeri *Commentatio de Namo Alexandri Magni; etc.* Hamburgi, in-4°, 1736. Cette dissertation est dédiée à l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres.

que des intentions allégoriques, à l'usage des particuliers, et dont il serait par conséquent aussi difficile que superflu de chercher à rendre compte. Le dessin de cette pierre, exécuté d'après l'empreinte, laisse d'ailleurs beaucoup à désirer, d'après l'aveu de M. Creuzer lui-même, ainsi que d'après l'examen détaillé qu'en a fait M. Feuerbach. Mais notre auteur supplée par son érudition à ce qui manque, dans son dessin, au monument qu'il publie; et ses notes renferment, sur les diverses races de chevaux antiques, et sur les principaux monuments qui nous en restent, beaucoup de renseignements curieux.

N° 5. *Achille nu, assis* devant une stèle où sont attachées les armes du héros, le casque, l'épée et la lance, avec le bouclier à ses pieds. C'est le même sujet qui nous était déjà connu par plusieurs pierres gravées, deux entre autres que j'ai publiées moi-même dans mon *Achilléide*¹, et qui s'est trouvé reproduit, sur une gemme de la collection de feu M. Mûnter, évêque de Seeland; absolument comme sur cette pierre de Marburg. L'explication d'*Achille*, que M. Creuzer propose pour cette pierre et qu'il admet pour toutes les autres, ne paraît sujette à aucune incertitude, de l'avis de M. Feuerbach, qui s'est surtout attaché à faire ressortir le mérite de la pierre de Marburg, sous le rapport de l'exécution. Quant à la représentation même, qui m'a déjà fourni le sujet d'un travail particulier, je n'aurais rien à ajouter à ce que j'en ai dit, si ce n'est au sujet de la statue Ludovisi, que j'ai expliquée d'après le même motif, et dont M. Creuzer s'est occupé sous le même point de vue, en rendant compte de mon ouvrage dans les *Annales littéraires de Vienne*. Or je dois dire que tout ce qui a été publié contradictoirement sur cette question d'archéologie n'a pu que me confirmer dans l'opinion que la statue dont il s'agit est celle d'un *Héros grec*; et cela posé, la dénomination d'*Achille* devient de plus en plus probable, à mesure que des pierres gravées, telles que celles du cabinet Mûnter et de la châsse de Marburg, que je n'avais point connues, déposent de la célébrité du motif et de l'importance du monument original reproduit sur toutes ces pierres.

N° 6. Figure de *Guerrier*, qui semble marcher à gauche d'un pas rapide, en portant sur l'épaule quelque pièce d'armure, et en s'appuyant sur un bâton. C'est du moins de cette manière que notre auteur décrit l'empreinte qu'il avait sous les yeux; et l'incertitude qu'il témoigne sur quelques détails de cette représentation, a dû s'étendre sur l'explication qu'il en donne. L'armure du personnage, qui lui paraît plutôt romaine que grecque, le dispose à voir ici de préférence un sujet romain, tel

¹ *Monuments inédits*, pl. XI, p. 49, suiv. p. 63; et vignette 15, n° 1, p. 413-415.

qu'une figure de *Vétéran*, emportant du champ de bataille l'armure de son général vaincu. Mais, s'il m'est permis de hasarder, d'après un dessin qui doit laisser quelque chose à désirer, une conjecture qui se fonde sur la seule analogie, je verrais plutôt ici un *Héros grec*, dans l'attitude de *Cadmus*, s'approchant de la fontaine de Mars, tel qu'on le voit représenté sur des vases peints et sur plus d'une pierre gravée. Ce que M. Creuzer a pris pour un *bâton*, est la *lance* que le héros porte de la main droite. L'objet qui lui a paru une *pièce d'armure* portée sur l'épaule n'est, en effet, que la *chlamyde* qui voltige au-dessus de l'épaule; et, quant à l'objet indécis que le héros tient de la main gauche et dont notre auteur n'a rien dit, ce doit être, si je ne me trompe, le *vase* de la forme d'*hydrie* qu'on voit à la main de *Cadmus*, dans la circonstance dont il s'agit. Je n'expose, du reste, cette conjecture qu'avec beaucoup de défiance; car, une empreinte, telle que celle que possède notre auteur, offre toujours bien plus de moyens de découvrir le véritable sujet d'une pierre, même endommagée par le temps, que ne peut le faire un dessin, même exécuté avec toute l'exactitude possible; et, quand il s'agit d'une représentation réduite à des proportions si exiguës, il est toujours bien difficile de saisir la pensée de l'artiste antique.

N° 7. Figure d'un *Dieu assis*, qui paraît être pourvu d'une *double tête*, et que M. Creuzer serait disposé à reconnaître, à ce signe, pour un *Janus*; mais j'avoue que cette explication ne me satisfait pas, et que le dessin me laisse beaucoup d'incertitude. Si la *double tête* est un type commun sur la monnaie italique, qui se rencontre aussi assez fréquemment sur les médailles de peuples grecs, il n'en est pas de même de la *figure entière*, avec cette *double tête*, et surtout d'une *figure assise*; car, *Janus debout*, tel que nous l'offrent, par exemple, un moyen bronze d'Hadrien, un grand bronze d'Antonin Pieux, un denier d'argent de Pertinax, et un *aureus* de Gallien, est déjà un type rare sur la monnaie impériale, ainsi que l'a remarqué Eckhel¹; mais la même *figure assise* ne s'y est pas encore produite une seule fois : du moins puis-je dire que je n'en connais pas un seul exemple². D'ailleurs, le travail de la pierre la range, à mon avis, parmi ces productions de la glyptique du m^e siècle de notre ère, qui s'exécutaient généralement en Syrie et en Égypte, sous l'influence des idées gnostiques, et dont il existe un assez grand nombre dans nos collections. Plusieurs même des pierres de la châsse de Marburg étaient puisées à cette source, telles que celles des n^{os} 11, 15, 17 et 21. Dans l'idée que

¹ Eckhel, *D. N. t.* VII, p. 16. — ² M. Creuzer aurait pu penser au *Jupiter double* d'une pierre de Stosch : Winckelmann, cl. II^e, n^o 42.

le personnage représenté sur notre pierre serait un *Jupiter*, M. Creuzer le regarderait comme un *Jupiter-Soleil*, ou *Zeus-Hélios*, et l'objet qu'il tient à la main droite, serait, dans cette hypothèse, la *hache*, symbole du Jupiter *Λαζερδαύς* ou *Στραίτης*. Mais ce symbole, dont la forme nous est si bien connue par les médailles des rois de Carie et par celles de Ténédos, pour n'en pas citer d'autres exemples, n'a rien de commun avec l'objet figuré ici à la main du *Dieu assis*, et qui est tout simplement le *foudre*, mal exécuté sur le monument original, ou mal rendu par le dessinateur moderne.

N° 8. *Tête casquée*, qui paraît être celle d'un *Personnage romain*, et qui, à défaut d'une individualité bien prononcée dans les traits du visage, n'offre aucun moyen de le reconnaître, et presque aucun intérêt sous le rapport de l'art.

N° 9. Un *Oiseau*, au-dessus duquel est la lettre grecque *E* couchée; le tout d'ancien style. Ce type, composé d'éléments si simples, est un de ceux où M. Creuzer a déployé le plus de cette érudition féconde et de cette sagacité ingénieuse qui le placent au premier rang des savants de notre âge. Il reconnaît dans l'*oiseau* le *vautour*, animal sacré d'Apollon, et dans la lettre *E* le caractère mystique consacré aussi à Apollon, la lettre qui exprimait l'*é long*, et que les Grecs représentaient par *ε*, avant qu'ils fissent usage de l'*η*; témoin ce passage de Platon¹ : *οὐ γὰρ ἡ ἐχραίμεθα ἀλλὰ εἴ τοι παλαιόν*; la lettre enfin qui, avec cette dernière valeur, composait à elle seule la célèbre inscription *EI*, du temple de Delphes, sujet du traité si connu de Plutarque. On sait qu'il existait, dans le trésor de ce temple de Delphes, plusieurs grands *epsilon* dédiés à diverses époques, un, entre autres, *en bois*, qu'on croyait avoir été consacré par cinq des sept Sages; un *en bronze*, provenant des Athéniens, et un *en or*, donné par Livie. Ce symbole qui, suivant toute apparence, exprimait la formule hiératique *εἴ, tu es*, en rapport avec l'essence de la divinité, avait dû acquérir une grande popularité chez les anciens; de là l'usage qui s'en fit sur les pierres gravées et sur les médailles, et qui a fourni à M. Creuzer le sujet d'observations neuves et curieuses. Une des applications les plus familières qu'on pût faire de ce symbole, est sans doute celle que nous fournit un camée sur *nicolo*, publié par feu M. Uhden², et cité par notre auteur, où se voyait une *bandelette* avec un *epsilon* de forme lunaire, *ε*, et le mot *ΧΡΥCOYN*, pour indiquer une victoire au *Pentathle* (*πένταθλον*), qui faisait aussi

¹ Platon. *Cratyl.* p. 426, C (p. 142, Heindorf.). — ² Dans les *Abhandl. der histor.-philolog. Klasse der Königl. Preuss. Academ. der Wissensch.* Berlin, 1822, S. 323-330.

allusion à l'*epsilon d'or* de Livie. L'usage qui avait fait consacrer chez les Grecs l'*epsilon* à Apollon pythien, peut servir à rendre compte de la présence de cette lettre en rapport avec la figure même d'Apollon, sur des monnaies grecques, où l'on a le plus souvent négligé ou méconnu la valeur de ce symbole. M. Creuzer en cite quelques exemples d'après des médailles de *Cyrène*, de *Rhodes* et de *Marcianopolis*, qui pourraient bien n'avoir pas tous la même certitude ou la même signification¹; et il recommande ce signe à l'attention des numismatistes; en quoi, du moins, je ne doute pas que la confiance de notre auteur ne soit assez souvent justifiée. Pour ma part, voici une observation dont la sienne m'a suggéré l'idée, et qui tend à la confirmer, concernant un autre symbole delphique qui paraît se lier à la même intention; c'est celui du *pentagone*, qui exprimait l'idée cosmogonique du nombre cinq, telle qu'elle est exposée par Plutarque², ou bien la *pentade pythagoricienne*, que Nicomaque de *Gerasa* appelle par excellence *καλιούχος*³, et qu'on retrouve sur les figures d'*Æon*⁴, en rapport avec le même ordre d'idées. Quelque soit, d'ailleurs, le véritable motif de l'emploi de ce signe symbolique, il est certain qu'on le rencontre, sur des médailles grecques, joint au type d'*Apollon*, notamment sur celles d'*Arpi*, où il a fixé à ce titre l'attention d'habiles numismatistes, tels que Sestini⁵ et M. Avellino⁶. J'ai, moi-même, à une autre occasion⁷, fait usage du même signe pour rendre compte de l'emploi des *cinq feuilles*, autre symbole delphique qui s'observe sur des médailles grecques, toujours associé au type d'*Apollon*, et toujours aussi, suivant toute apparence, dérivé de l'idée de la *πυρρίδας*, ou *πυρίδας*⁸ pythagoricienne; et il me paraît évident que l'intention de pareils symboles ne saurait être séparée de la valeur symbolique affectée à l'*epsilon* dans le culte d'Apollon pythien. Ce sont là, au reste, des considérations que je sou mets au jugement de M. Creuzer, uniquement parce qu'elles viennent à l'appui de son observation.

Mais, un point sur lequel je me permettrais de différer d'opinion avec ce savant, c'est en ce qui concerne les médailles trouvées à

¹ Cette observation concerne surtout les médailles de *Cyrène*, où la lettre solitaire E ne doit guère avoir qu'une valeur purement monétaire, comme les autres lettres grecques Π, Δ, Α, Ι, Μ, Γ, gravées dans le champ. — ² Plutarch. *de Defect. oracul.* t. VII, p. 690-692, Reisk. — ³ Nicomach. *apud Phot. cod. clxxxvii.* — ⁴ Voyez Zoega's *Abhandlung.* p. 201-202, ed. Welcker. — ⁵ Sestini, *Medagl. del Pr. di Danimarca*, tav. 1, n° 2, p. 1. — ⁶ Avellino, *Opuscoli diversi*, t. II, p. 62. — ⁷ Voyez le *Journ. des Sav.* août 1836, p. 464. — ⁸ Plutarch. *de EI apud Delph.* t. VII, p. 523, 525, 535, et alib. Reisk.

Delphes même, avec l'inscription ΔΑΛ, et dont il assure que l'attribution à *Délos* ou à *Delphes* est controversée entre les antiquaires. M. Creuzer pencherait plutôt pour la première attribution à *Délos*, en se fondant sur ce que *Délos* est appelée Δᾶλος par Pindare. Mais la controverse qu'il suppose n'existe réellement pas; personne ne doute, parmi les numismatistes, que les médailles, avec l'inscription ΔΑΛ, n'appartiennent effectivement à *Delphes*; et je suis surpris qu'un philologue tel que M. Creuzer se serve d'un argument qui n'avait pu être employé que par M. de Koehler, défenseur intéressé de l'attribution de ces médailles à *Délos*. Qu'importe, en effet, que Pindare ou tout autre poète, tel que Théocrite¹, qui se servait du dialecte dorique, ait écrit Δᾶλος, le nom de *Délos*, s'il est avéré que *Délos*, ville ionienne, n'a jamais pu imprimer son nom sur ses monuments publics, qu'en le produisant sous la forme ionienne, Δῆλος, et s'il est constant que toutes les monnaies autonomes que nous possédons de *Délos*, portent l'inscription ΔΗ, et non ΔΑ, ΔΗΛΙΩΝ, et non ΔΑΛΙΩΝ? Quant à l'inscription ΔΑΛ des médailles autonomes primitives de *Delphes*, elle se justifie sans la moindre peine par l'usage du dialecte dorique², d'accord avec les traditions mythologiques de *Delphes*. Qui ne sait que les Doriens, et surtout ceux de Crète et de Sicile, remplaçaient fréquemment l'Ε par l'Α, comme on en a des exemples dans les mots πανάμου, ἀρταμπίου, pour πανέμου, ἀρτεμπίου? Qui ne connaît la célèbre inscription du casque trouvé à Olympie, où le nom du roi Hiéron est écrit ΗΙΑΡΟΝ³? à quoi je puis ajouter que j'ai eu moi-même occasion de citer ailleurs⁴ le mot ΗΙΑΡΟΝ, pour ΙΕΡΟΝ, gravé sur un didrachme de *Crotone*, de notre Cabinet. Mais, ce qui s'applique plus directement à la question actuelle, c'est que, sur les médailles d'*Aptéra*, de l'île de Crète, le nom des habitants est écrit tantôt ΑΠΤΕΡΑΙΩΝ, tantôt, suivant la forme plus archaïque, ΑΠΤΑ et ΑΠΤΑΡΑΙΩΝ, qui offre un cas absolument analogue à la légende ΔΑΛ pour ΔΕΛ; or, on sait, par le témoignage de Pausanias⁴, qu'il existait entre *Aptéra* et *Delphes* des rapports d'origine mythologique, qui se trouvent parfaitement d'accord avec l'usage de la forme dorique ΑΠΤΑ pour ΑΠΤΕ, et ΔΑΛ pour ΔΕΛ, commun à *Aptéra* et à *Delphes*. Mais il y a plus, et c'est ici une observation qui n'a encore été faite par personne, à ma connaissance; le type des médailles primitives de *Delphes*, avec l'inscription ΔΑΛ, est une tête de chèvre, tantôt seule, tantôt entre deux dau-

¹ Theocrit. *Epigr.* xix, 4 : Δᾶλιος Ἀπόλλων. — ² *Amalthea*, t. III, p. 57. — ³ Voyez ma *Lettre à M. Welcker*, dans le *Rhein. Mus.* IV^{me} Jahrg. 1^{er} Heft, S. 87. — ⁴ Pausan. x, 5, 5; cf. *ibid.* 7, 2.

phins. La présence des *dauphins* sur ces médailles s'explique aisément par le culte d'*Apollon*, en même temps qu'elle se lie au souvenir d'une émigration venue par mer; mais, quant à la *tête de chèvre*, c'est un type essentiellement propre à la numismatique crétoise, qu'il est impossible de ne pas regarder, sur ces médailles de *Delphes*, comme un témoignage authentique à l'appui de la tradition de cette colonie d'*Aptéra*, de *Crète*, établie à *Delphes*. Je livre ces observations au jugement de M. Creuzer, et je reprends l'examen de son livre.

N° 10. Figure d'*Homme nu* debout, vu par le dos, tenant de la main gauche une *corne d'abondance*, et de la droite un *objet à deux pointes*, qui doit être un *instrument aratoire*, tel que le *hoyau*. Cette pierre paraît d'un assez bon travail; la représentation en est neuve et curieuse à quelques égards, et l'explication qu'en donne M. Creuzer m'en semble indubitable. En rapprochant la gemme de Marburg d'une pierre du cabinet de Wilde¹, qui offre une figure toute semblable, à la main de laquelle l'interprète a vu *deux épis*, au lieu du *Bident*², mais qui, du reste, est qualifiée avec toute justesse un *Bonus Eventus* divinité si chère aux Romains, et si souvent représentée sur leurs monuments, médailles et pierres gravées, M. Creuzer s'est trouvé suffisamment autorisé à proposer la même dénomination pour le personnage de la pierre qu'il publie; et, quant à la figure même du *Bonus Eventus*, dont il existait à Rome, du temps de Pline, deux statues célèbres, l'une et l'autre rangées parmi les chefs-d'œuvre de l'art antique, et dues au ciseau d'Euphranor et de Praxitèle, la conjecture de M. Creuzer, qui croit que le *Bonus Eventus* de Praxitèle, consacré sur le Capitole, est la même statue, placée aussi au Capitole, laquelle est indiquée par Festus, comme celle d'un *Ephèbe*, tenant à la main l'instrument aratoire nommé par les Latins *rutrum*, correspondant à ce que les Grecs nommaient *δικύλλια*, *ἀμν*, ou *σάφην*³; cette conjecture, dis-je, me paraît très-ingénieuse et très-plausible. Toutefois, il n'est pas hors de propos de remarquer que le *Bonus Eventus*, ou le *Bon Génie*, sur lequel il existe une excellente dissertation de Moreau de Mautour, dans les *Mémoires de notre Académie*⁴, était une de ces divinités d'une signification vague et abstraite, dont les attributs variaient à raison des idées particulières qu'on y attachait, et dont le type n'était pas tellement déterminé dans les traditions de l'art grec qu'il n'ait pu recevoir, en

¹ *Gemm. Select. e Mus. Jac. de Wilde*, n° 170, Amstel. 1703. — ² Cet instrument, figuré plutôt comme une *fourche*, que comme un *hoyau*, se voit à la main d'un personnage héroïque, que Millin a pris pour *Taras*, sur une des pierres gravées qu'il a publiées, pl. XLVII, pag. 114, 115. — ³ Voyez, à ce sujet, les notes de M. Creuzer, p. 164, 91), 92) et 93). — ⁴ Tome II, p. 418, suiv.

passant dans les monuments de l'art romain, plus d'une modification de détail. J'avouerai même que l'assimilation du *Bonus Eventus* des Romains avec le *Triptolème* des Grecs, assimilation proposée par Boettiger¹, et admise par notre auteur, ne me paraît rien moins que prouvée. Le mythe de *Triptolème*, intimement lié avec le culte d'Éleusis, resta toujours en dehors de la religion publique des Romains, et la forme attique sous laquelle avait été produit le personnage même de *Triptolème*, tel que nous le connaissons par les vases peints, et tel que nous le présentent encore les monuments grecs de la dernière période de l'antiquité, notamment les médailles grecques impériales, ne ressemble en rien à la figure du *Bonus Eventus* de nos monuments romains. Il suffirait, d'ailleurs, pour se convaincre que le *Triptolème* attique et le *Bonus Eventus* latin n'étaient pas un seul et même personnage, d'observer que, dans la liste des statues de Praxitèle, citées par Pline, comme existant à Rome de son temps, figurent à la fois un *Triptolème* et un *Bonus Eventus*, Plin. xxxvi, 4, 4 : *Romæ, Praxitelis opera sunt Flora, Triptolemus, Ceres, in hortis Servilii; Boni Eventus et Bonæ Fortunæ simulacra in Capitolio*. De plus, il est facile de voir que les statues du *Bon Génie* et de la *Bonne Fortune*, désignées ici par Pline sous une dénomination latine, devaient représenter pour les Grecs l'Ἄγαθος Δαίμων et l'Ἄγαθὴ Τύχη, deux divinités allégoriques, dont le culte, lié à des idées générales, n'avait rien de commun avec la religion d'Éleusis, et dont le type était susceptible de beaucoup d'applications particulières. Quant au *Bonus Eventus* des Romains, c'était, au moins, dans le principe, une divinité d'ordre rustique, ainsi que cela résulte du témoignage exprès de Varron, *De R. R.* 1, 1 : *Nec non etiam precor Lympham ac Bonum Eventum, quoniam sine successu ac Bono Eventu frustratio est, non cultura*²; et c'était dans le même ordre d'idées qu'était puisé le type de la statue d'Euphranor, tenant la patère d'une main, avec des épis et une fleur de pavot dans l'autre main, tel que nous le décrit Pline, et tel que nous le voyons en effet représenté sur les monnaies impé-

¹ Boettiger's *Vasengemälde*, St. II, n° 8 et 9, S. 211, ff. — ² Cf. Donat. *ad Terent. Phormion*. v, 6, 1 : *FORTUNA dicta est incerta res; FORS FORTUNA, Eventus Fortunæ Bonus*. De là, l'assimilation de *Bonus Eventus* à *Felicitas*, qui paraît résulter de cette inscription d'un denier romain, de famille incertaine, *ap. Morell. in incert. tab. II; A: BON. EVENT. ET. FELICITAS*; voyez Eckhel, *D. N. V.* 303. De là aussi l'apparence d'une tête de femme, que présente la tête du *Bonus Eventus*, sur les deniers de la famille Scribonia, apparence qui a induit plus d'un antiquaire en erreur, témoin M. Fontana lui-même, p. 115; bien que cette erreur, commise par Eckhel, ait été en dernier lieu relevée par Stieglitz, *Distribut. Num. Famil.* p. 86, et par M. Cavedoni, *sull. Medagl. Consul.* p. 177, 99).

riales à partir de Galba jusqu'à Gallien. Mais, quoi qu'il en soit de cette assimilation du *Bonus Eventus* latin avec le *Triptolème* grec, que je ne crois pas exacte, l'explication du *Bonus Eventus*, proposée par M. Creuzer, pour la pierre qu'il publie, n'en est pas moins indubitable. Le symbole du *ratrum*, indiqué par Festus, convient parfaitement au dieu rustique invoqué par Varron; et, quant à la *corne d'abondance*, attribut d'un usage si commun et d'une signification si notoire, je remarque que c'est aussi le symbole que porte une figure que je reconnais pour celle d'Ἀγαθὸς Δαίμων, sur un bronze autonome de Cyzique, qui a pu échapper à la connaissance de M. Creuzer, et que, par cette raison, je crois devoir signaler à son attention.

RAOUL-ROCHETTE.

(La suite au prochain cahier.)

Astoria, or an Enterprise beyond the rocky mountains, etc. — Astoria, ou récit d'une entreprise au delà des montagnes Rocheuses, par Washington Irving, auteur du Schetch book, de l'Alhambra, etc.; 1836. Réimprimé à Paris, par Baudry, en un vol. in-8° de 336 pages.

TROISIÈME ARTICLE.

Il y a déjà près d'une année que nous avons annoncé à nos lecteurs ce curieux ouvrage. Il nous fournit alors l'occasion de leur présenter un tableau général du commerce des pelleteries dans l'Amérique septentrionale, de montrer l'influence exercée par ce commerce sur l'état des peuplades indigènes, et de raconter les chances aventureuses d'une expédition maritime dont il avait été le but spécial. Il nous restait à décrire les hasards d'une autre tentative dirigée simultanément, par la même pensée et pour les mêmes intérêts, à travers l'intérieur des déserts qui séparent les rives orientales et occidentales du continent américain. Le retard que nous avons mis à compléter cet ensemble ne sera peut-être pas sans avantage; car, en ce peu de temps, de graves événements survenus dans ces contrées où tout marche si vite, ont donné un intérêt nouveau et actuel au récit qu'il nous restait à terminer.

Nos deux premiers articles ont fait connaître l'origine et le point de départ de ces deux grandes expéditions. Ce n'est pas, comme on le croirait dans nos idées européennes, le gouvernement d'une puissante nation qui les conçoit et les ordonne. C'est un simple marchand de New-York, M. Astor, qui, en 1810, entreprend de se rendre maître du

commerce des pelleteries, sur toute l'étendue de l'Amérique du Nord située entre les montagnes Rocheuses, prolongement des Cordillères, et l'Océan occidental. Nous avons dit comment, par ses seules ressources, sans aucun secours du gouvernement américain, auquel le succès de cette entreprise allait rapidement acquérir un immense territoire, M. Astor organisa deux expéditions qui devaient se diriger, l'une par mer, l'autre par terre, vers l'embouchure de la Colombia, sur les bords de l'Océan Pacifique. Nous avons raconté la marche de l'expédition maritime, la fondation du nouvel entrepôt d'Astoria, et le désastre du bâtiment le *Tonquin*. Maintenant nous allons passer à l'histoire de l'expédition de terre qui, traversant par son milieu le grand désert d'Amérique, le véritable pays des sauvages, nous présentera le tableau extrêmement curieux des mœurs et du caractère des peuplades indiennes, soit dans l'état de nature, soit déjà modifiées par la communication et l'influence des blancs.

Suivant le dessein de M. Astor, cette seconde expédition avait pour objet principal d'explorer toute la ligne du Missouri, jusqu'à l'embouchure de la Colombia, en partant de Saint-Louis, la colonie la plus avancée vers l'ouest que les blancs eussent encore fondée. Le long de cette ligne, la caravane devait échelonner une suite de postes avec des agents chargés d'acheter les pelleteries aux Indiens et de les expédier à Saint-Louis, pour les États-Unis, à Astoria pour la Russie et la Chine. Cette distance, qui embrassait de 1000 à 1200 lieues, avait déjà été parcourue, en 1804, par les deux officiers américains Lewis et Clarke; mais les difficultés qu'ils avaient rencontrées effrayèrent le gouvernement des États-Unis. Il renonça à diriger de ce côté aucune entreprise, et parut agir prudemment aux yeux du public; M. Astor seul ne doutait pas du succès. Il se regardait comme le créateur certain d'une nouvelle civilisation qui viendrait se rallier à son futur établissement de la Colombia; et l'on peut penser avec M. Irving que cette noble ambition le soutenait au moins autant, dans son dessein, que de simples vues d'intérêt l'auraient pu faire.

M. Astor confia l'expédition de terre au commandement de M. Hunt, l'un des associés de la nouvelle compagnie, qu'il désigna aussi comme chef de l'entrepôt projeté à l'embouchure de la Colombia. M. Hunt était un homme droit, ferme, consciencieux, et doué de manières engageantes. Il avait fait le commerce à Saint-Louis; mais il n'avait jamais pénétré dans le pays des sauvages. M. Astor lui donna pour second l'un des nouveaux associés, à qui rien ne manquait sous ce rapport. Son nom était Donald Mackensie; il avait séjourné dix ans parmi les Indiens, au ser-

vice de la compagnie anglaise du Nord-Ouest, et se vantait de connaître parfaitement leur caractère ainsi que tous *les mystères des bois*. C'était un homme d'une constitution robuste, rompu à la fatigue et au danger, renommé pour la justesse de sa carabine, et se portant fort du genre d'expérience dont manquait M. Hunt.

L'expédition devait partir en 1810; mais elle fut retardée par les difficultés singulières que son chef éprouva pour se procurer le nombre d'hommes nécessaires, tant en *chasseurs* qui devaient approvisionner la caravane de vivres et de fourrures, qu'en *voyageurs* ou hommes de peine, pour diriger les canots et porter les bagages. M. Hunt fut obligé de lutter, à la fois, contre l'insouciance de ces hommes du désert, qui ne s'engagent que lorsqu'ils n'ont plus rien à dépenser, et contre la jalousie rivale de deux associations déjà existantes, la puissante compagnie anglaise du Nord-Ouest et la compagnie américaine, dite du Missouri, dont les agents à Montréal et à Saint-Louis représentaient la nouvelle entreprise comme irréfléchie et impossible.

La seconde de ces compagnies exploitait le commerce des pelleteries sur le Missouri même, et, dès 1808, elle avait poussé ses postes jusqu'au confluent des deux bras supérieurs de cette grande rivière. Elle se trouvait donc sur la première partie de la ligne que voulait établir M. Astor, et conséquemment elle mit tout en œuvre pour arrêter son expédition. A grand'peine, M. Hunt parvint-il à emmener le seul homme de Saint-Louis qui pût lui servir d'interprète chez les indiens Sioux et Pieds noirs, dont il allait traverser le pays; et même, à son départ de Saint-Louis, le 21 octobre 1810, il fut obligé de cacher cet interprète pendant plusieurs jours, afin de le soustraire à un mandat d'arrêt, lancé contre lui, pour quelques dettes qu'il avait contractées. Retardé jusqu'à la mauvaise saison, M. Hunt dut remettre le passage des montagnes Rocheuses au printemps de l'année suivante (1811); et, remontant seulement le Bas-Missouri avec soixante hommes et trois canots, il alla prendre ses quartiers d'hiver au confluent de ce fleuve avec la Nodowa, à 450 mille anglais de Saint-Louis, sur la limite extrême du pays des planteurs.

Vers la fin d'avril, lorsque le nouveau printemps eut ramené les immenses volées de pigeons sauvages qui dévorent tout sur leur passage, la troupe s'embarqua dans quatre canots et commença à remonter le fleuve, tantôt à la voile, tantôt à la rame, ou en se halant par des cordes quand le vent n'était pas favorable. Tout le travail de cette navigation était à la charge des Canadiens engagés comme *voyageurs*, et ils s'animaient gaiement par des chants français; car la langue française est toujours la

langue populaire du Canada, quoique plus d'un demi-siècle se soit écoulé depuis la conquête anglaise. Au-dessus de la Nebraska, ou Rivière Plate, l'expédition trouva un canot de sauvage fait avec une seule peau de buffle. Telles sont les légères nacelles qui servent aux guerriers indiens pour traverser les rivières. En outre, pendant la nuit, le ciel parut au loin éclairé de lueurs rouges, signal connu de l'embrasement de vastes étendues des prairies. Ordinairement, les Indiens allument ces incendies pour dérober leurs traces à ceux qui les poursuivent. On était donc désormais en pays ennemi. Ce canot et ces feux annonçaient que des bandes sauvages erraient dans le voisinage, et il fallait se tenir sur ses gardes. Car, dans cet état de nature, si vanté par quelques philosophes, l'homme est toujours pour l'homme un danger.

Le 10 mai 1811, l'expédition atteignit le cantonnement ou village des Omahas qui formaient autrefois l'une des plus puissantes tribus des prairies. Cette tribu avait été peu à peu diminuée par ses guerres avec les Sioux, guerres d'embûches et de trahisons bien plutôt que d'attaques à force ouverte. En 1802, la petite vérole avait fait périr les deux tiers de ceux qui restaient; et, à l'époque du passage de M. Hunt, cette tribu ne comptait plus que deux cents guerriers. Aujourd'hui elle est presque anéantie; et ainsi disparaissent successivement les peuplades indiennes, agents mutuels de leur destruction. Près de l'emplacement qu'occupait le village des Omahas, on voit encore la tombe d'un de leurs chefs nommé l'Oiseau Noir (Blackbird), lequel était grand ami des blancs et de leur commerce qu'il exploitait à son profit. Arbitre, par son rang, du prix des peaux qu'apportaient ses compagnons, il fixait ce prix très-bas, et se faisait secrètement indemniser par l'acheteur blanc, sans qu'aucun des Indiens osât murmurer; car il était pour eux une sorte de mauvais génie, grâce à l'enseignement atroce d'un blanc qui lui avait donné une provision d'arsenic et lui en avait appris les mortels effets. Si quelque Indien se plaignait du prix fixé, la vengeance ne se faisait pas attendre. Le chef annonçait la mort du mécontent pour une époque déterminée; et sa prédiction se réalisait infailliblement. Il conserva tant qu'il vécut ce fatal secret, source trop sûre de pouvoir autant que de richesse, et demeura ainsi maître absolu de la vie comme de la mort de ses sujets. Mais il ne put échapper lui-même au fléau indien, la petite vérole. En mourant il ordonna que son corps, assis sur son cheval, fût enterré au sommet d'un promontoire dominant une grande étendue du cours du Missouri, et sur lequel il avait coutume de se poster pour découvrir au loin les canots des blancs. Les pauvres Indiens, qu'il avait si cruellement dominés, oublièrent leur propre misère pour entourer religieusement

son lit de mort. Ils exécutèrent fidèlement ses derniers ordres; et le tombeau de ce chef redouté, Misènè du désert, sert encore de signal pour diriger la navigation. Mais les frères canots sont devenus des bateaux à vapeur, qui portent à la race sauvage des atteintes aussi fatales quoique moins cruelles.

Au sortir de ce village, la troupe de M. Hunt se trouva sur le territoire des Sioux Teton, peuplade liée par des échanges habituels avec la compagnie anglaise du Nord-Ouest. Cette compagnie leur avait livré des fusils; et, soit à son instigation, soit par la jalousie du commerce que les tribus situées sur le fleuve auraient pu ouvrir avec les blancs de l'ouest, ces Sioux Teton s'étaient faits les pirates du Missouri. Pour eux toute embarcation commerçante, civilisée ou sauvage, était de bonne prise s'ils étaient les plus forts. M. Hunt, toujours en crainte de leurs attaques, fut alors rejoint par un compagnon de voyage presque aussi dangereux. C'était le directeur de la compagnie américaine du Missouri, qui se portait, avec vingt hommes, à une station du haut fleuve pour y attendre un de ses principaux agents de l'intérieur. Déjà, ce directeur était fort soupçonné d'avoir, deux ans auparavant, employé les Sioux eux-mêmes, pour arrêter une expédition commerciale tentée par deux associés de M. Hunt. A Saint-Louis il avait entravé ce dernier, autant qu'il l'avait pu, dans son recrutement; et tout portait à croire qu'il venait encore exciter les Sioux contre la nouvelle entreprise. Aussi l'entrevue des deux chefs fut-elle pleine de suspicion et de réserve. De part et d'autre, les armes étaient prêtes; et, de peur d'en venir aux mains, chaque troupe dut suivre une rive différente du fleuve. Ce fut dans cet état de demi-hostilité qu'ils arrivèrent, le 11 juin, à un cantonnement indien, appelé le village des Aricaras. Toutefois, les deux partis eurent assez de prudence pour ne pas donner aux sauvages le spectacle et les avantages d'une lutte violente qui les aurait également exposés en les affaiblissant. Chacun exerça séparément son trafic sans apparence d'opposition. M. Hunt, qui devait pousser sa route vers l'ouest, par terre, avait besoin d'un grand nombre de chevaux que les Aricaras pouvaient lui fournir. Il resta, pour cela, chez eux près d'un mois, ce qui lui permit d'observer leurs mœurs et leurs usages assez intimement, pour en constater plusieurs points curieux.

Ils obéissaient à deux chefs, l'un souverain par hérédité, l'autre éligible et chef de guerre. Ce fut dans la lutte conique du souverain, devant une assemblée formée par les vieillards et les guerriers présents de la tribu, que les deux chefs blancs vinrent exposer les motifs de leur voyage, annoncer que, bien qu'ayant des intérêts distincts, ils se défen-

draient mutuellement contre toute attaque, et accomplir enfin la cérémonie, jusqu'alors considérée comme un contrat inviolable, de fumer le calumet de paix avec la nation. Ce partage de pouvoir, par droit de succession et d'élection, ces assemblées délibérantes, présidées par le chef héréditaire, sont déjà mentionnées par Charlevoix, dans sa description du Canada, comme aussi elles se retrouvent dans les premiers âges de la Chine et de la Germanie. On pourrait remarquer encore d'autres traits de ressemblance entre les usages de ces peuples si éloignés. Mais de là « tout esprit philosophique conclura seulement que « l'analogie des situations impose à l'homme des coutumes et des mœurs « analogues, dans les contrées, et aux époques les plus distantes ¹. »

La richesse principale des Aricaras consistait en chevaux qui paissaient en troupe autour du village, et provenaient, en grande partie, des bandes de chevaux sauvages, errant dans les plaines environnantes. Le cheval a été introduit au Pérou et au Mexique, par les Espagnols, lors de la conquête, et pour la conquête. De là, il a passé chez les Indiens par voie de rapine, et son acquisition a changé leurs mœurs. Acheter, et plus souvent voler des chevaux dans les autres tribus, s'en servir pour aller chasser au loin le buffle et le daim, afin de vivre de leur chair et vendre leur peau, telles sont les occupations de l'Indien qui habite ces contrées. Rentrés au camp, les hommes se reposent, causent entre eux, et jouent à des jeux de hasard, pour lesquels ils sont passionnés. C'est la femme qui fait tout le travail domestique; et, quoique sa condition soit fort dure, elle est pourtant moins malheureuse depuis que le cheval est venu la soulager. Il l'a au moins déchargée des fardeaux accablants qu'elle portait autrefois pendant les marches de ces tribus. Elle n'est plus bête de somme, comme chez les Indiens du nord, où Hearne, Mackensie, Franklin même, l'ont vue, succombant sous la brutale exigence du maître dont elle partageait la couche. Le cheval, amené par l'Européen pour conquérir, sera aussi le dernier auxiliaire de l'Indien, pour se défendre contre les progrès incessants de la culture qui le repousse dans les défilés des montagnes. Avec son secours, il descend comme un torrent dans la plaine, pille les plantations, et fuit rapidement sans être atteint. Car, depuis trois siècles qu'il connaît le cheval, l'Indien s'est complètement identifié avec lui. Auparavant, marcheur intrépide, il est aujourd'hui excellent cavalier. Comme le Bedouin, il se lance avec son cheval dans les passages les plus périlleux;

¹ Cette phrase est de Robertson; voyez la 7^e note à l'introduction de l'histoire de Charles-Quint, où il compare les usages des Germains et ceux des Indiens du Canada.

et, comme lui aussi, il épuise en peu d'années ce noble animal par le brutal usage qu'il fait de ses forces et de son ardeur.

Le village des Aricaras, entouré de ses troupes de chevaux, et tout composé de huttes coniques, ressemblait aux camps des Bedouins ou des Tartares. Ses sauvages habitants vivaient en proie à la crainte continuelle d'être surpris par les Sioux, leurs mortels ennemis. Pendant le court séjour de M. Hunt, trois ou quatre alarmes furent données. Aussitôt, les femmes et les enfants jetaient des cris d'épouvante, et les hommes se disposaient au combat. Il n'y eut cependant point d'attaque. Les arrivants étaient des guerriers de la même tribu, qui amenaient des chevaux volés par eux pour vendre à M. Hunt, ou revenaient d'une expédition contre les Sioux, dont ils étaient sortis victorieux. L'entrée des vainqueurs fut célébrée par une sorte de cérémonie triomphale. Un d'entre eux, des plus jeunes, mortellement blessé, la soutint jusqu'au bout, puis expira parmi les cris de joie. Mais, après, les mères des morts allèrent les pleurer sur une colline voisine, hors de la vue des vainqueurs. Leurs tristes accents, prolongés dans le silence de la nuit, rappellent à M. Irving les lamentations de la Rachel biblique. Même situation, mêmes douleurs!

Le 18 juillet 1811, M. Hunt quitta les Aricaras; puis, tournant à l'ouest, il entra avec ses hommes et ses chevaux dans la région de ces plaines immenses et nues, au sol de sable, aux oasis rares, et sans habitants fixes, qui s'étendent jusqu'au pied des montagnes Rocheuses: on les a nommées, avec raison, le grand désert d'Amérique. Il y rencontra tous les obstacles que la nature et l'homme sauvage peuvent accumuler. A cette époque de l'année, ces plaines désertes sont presque partout sans eau. Un soleil brûlant les dévore d'une ardeur qui serait intolérable si quelques brises, descendues des montagnes, ne venaient parfois la tempérer. On n'y trouve point d'arbres, si ce n'est dans quelques vallées rares et distantes, stations de repos souvent inévitables, mais toujours périlleuses par la présence de l'homme ou par ses embûches. Hors de ces oasis, le peu d'aliments que fournit la chasse des buffles sauvages, lorsqu'elle est heureuse, doivent être cuits avec les résidus séchés de la fiente de ces animaux. Malheur au voyageur qui s'écarte de la vue de ses compagnons dans ces steppes uniformes, où la route qu'il faut suivre n'est rappelée à la mémoire par aucun accident du sol! Trois chasseurs de l'expédition furent ainsi perdus durant six jours; ils errèrent pendant tout ce temps au hasard, courant sur leurs chevaux à travers le désert, sans aucune notion de route quelconque. La fortune seule les ramena enfin sur les traces de leurs compagnons, qu'ils suivi-

rent dès lors et purent rejoindre, en se guidant sur les grands feux que M. Hunt faisait exprès allumer toutes les nuits pour les rappeler. Heureux encore de n'avoir rencontré que le désert!

La première bande d'Indiens qui se trouva sur le passage de la caravane avait déjà eu quelques rapports avec M. Hunt, par les députés qu'elle avait envoyés au cantonnement des Aricaras. Elle était campée dans un petit vallon, et appartenait à la tribu des Indiens Chiens, tribu devenue errante après avoir eu longtemps des habitations fixes sur la rivière Rouge. Chassés par les Sioux, ces infortunés avaient perdu leurs anciennes habitudes et même leur ancien nom. Car ils s'appelaient autrefois Tchaways; et la dénomination de Chiens leur était venue du nom d'un affluent du Missouri, de la rivière des Chiens, près de laquelle ils s'étaient retirés. La bande rencontrée se composait de cinquante hommes, vêtus de peaux de buffle, tous à cheval, et passant les nuits sous des tentes de peaux. Ils se réunirent aux chasseurs blancs pour faire une battue, où l'on tua grand nombre de daims et de buffles que la saison du rut rendait plus faciles à approcher.

Cette horde était trop faible pour être offensive. Mais les plus redoutés des coureurs du désert étaient les Indiens Corneilles, pillards féroces, qui, d'après les récits récents du capitaine Bonneville, exercent encore aujourd'hui leurs brigandages dans la plaine du Missouri. Cachant leurs femmes et leurs enfants au fond de quelques vallées intérieures des montagnes Rocheuses, les hommes de cette horde sont continuellement en course pour piller la plaine et reporter leur butin dans la montagne, voltigeant ainsi que les oiseaux rapaces dont on leur a donné le nom. Ils cherchent surtout à voler des chevaux qu'ils vendent aux tribus du bas Missouri pour des fusils, de la poudre, et d'autres produits apportés par les blancs. En sortant du territoire des Sioux, la caravane de M. Hunt entra dans les districts de cette horde dangereuse, et l'on ne tarda pas à en reconnaître les traces. Après quelques jours de marche dans les détours de leurs montagnes qu'il fallait inévitablement traverser, on rencontra successivement plusieurs de leurs camps. Mais les blancs étaient nombreux, bien armés et faisaient bonne garde. Les Corneilles n'osèrent pas les attaquer, et M. Hunt leur acheta même un supplément de chevaux pour mieux répartir ses bagages. Obligé ensuite de se débarrasser d'un guide peu sûr, et ne trouvant point de passage frayé pour franchir la crête des montagnes, il fut rejoint plusieurs fois par cette race perfide. Mais il leur échappa sans attaque ouverte. Comme les Aricaras, ces sauvages sont en quelque sorte identifiés avec leurs chevaux. Ils avaient parmi eux un enfant de deux ans, attaché sur un poulain du même âge.

et lui distribuait les coups de fouet avec une prodigalité vraiment indienne : il ne savait pas encore parler.

La terreur que ces brigands inspirent, jointe à l'aspect désolé des rocs qu'ils habitent, et aux scènes de destruction que paraissent y opérer souvent des convulsions géologiques dont on ne connaît pas bien la cause, ont fait attacher à ces solitudes une foule d'idées superstitieuses qui en rendent le passage plus redoutable. En les quittant, M. Hunt s'engagea dans les défilés d'une autre chaîne plus haute, désignée par le nom de Bighorn. Ici la marche de la caravane devenait de plus en plus pénible par les continuels accidents d'un sol en ruines, par le froid qui commençait à les assaillir, et par l'incertitude d'une route sans guide, orientée seulement sur le soleil. Bien rarement, au fond de quelque gorge, un cours d'eau ranimant un peu de végétation, offrait aux chevaux ainsi qu'aux hommes un point de repos. Un matin, au sortir d'un défilé, on aperçut une bande d'Indiens, à l'aspect farouche, postés en observation sur les hauteurs. Mais la terreur les y fixait plus que l'hostilité. C'étaient des bandes détachées de deux tribus, appelées les Têtes-Plates et les Shochonys, autrefois nombreuses, maintenant réduites et opprimées. Les Shochonys appartenaient à la grande et ancienne nation des Serpents, qui jadis étendait ses chasses dans tout le pays compris entre les deux bras du haut Missouri. Une nation voisine, les indiens Pieds-Noirs, leur disputa ce territoire giboyeux. Ils soutinrent longtemps la lutte avec des succès divers. Mais les Pieds-Noirs qui commerçaient avec la compagnie de la baie de Hudson, en reçurent des fusils, et les Serpents essayèrent en vain d'en obtenir des Espagnols du Mexique avec lesquels ils étaient en relation. Dès lors, la résistance leur devint impossible. Ils durent abandonner leur pays; et, se cachant dans les gorges les plus après des montagnes Rocheuses, ils devinrent une race timide et abâtardie par le malheur. Ceux d'entre eux qui n'ont plus de chevaux vivent misérables et solitaires, dans des retraites inaccessibles, comme des sortes de gnomes, se nourrissant des poissons qu'ils prennent dans les torrents, et de quelques racines qu'ils arrachent à cette terre désolée; ce qui leur a fait donner, par mépris, le nom injurieux de mangeurs de racines. Ceux qui ont gardé quelques chevaux s'appellent Shochonys, et vivent encore en troupe. Pendant le printemps et l'été, ils passent sur le versant occidental des montagnes Rocheuses pour pêcher le saumon qui remonte le Rio Colorado de la Californie, ou la Colombia de l'ouest. A l'automne, ce poisson disparaissant, ils se joignent aux Têtes-Plates de ces montagnes pour tenter quelques chasses dans les prairies situées à l'est, au pied de la chaîne.

Mais ils n'y descendent qu'avec la continuelle terreur d'y rencontrer les terribles Pieds-Noirs.

La bande qui se trouva sur le passage de M. Hunt était en marche pour une de ces expéditions dangereuses. On peut penser s'ils furent heureux de rencontrer un parti de blancs armés, qui ne leur voulait aucun mal. On se réunit pour chasser, et on se sépara après quelques jours de bonnes relations. M. Hunt continua sa marche, par les sources de la rivière Bighorn, de celle des Pierres jaunes, et du Rio Colorado. Mais, au lieu de se diriger toujours droit à l'ouest, comme c'était sa route, il fut encore souvent contraint de s'écarter au nord et au sud, en quête de gibier; car ce n'était pas chose facile de nourrir une troupe de soixante hommes dans ces solitudes. Enfin, le 14 septembre 1811, un des guides montra à l'horizon, dans l'ouest, trois pics neigés, d'où il annonça que sortait la source de la Colombia. Ces pics, connus aujourd'hui sous le nom des Trois-Tetons, furent salués comme le phare du port, où toutes les peines allaient finir; ils étaient toutefois encore à plus de trente lieues, et la marche, continuée sur ce sol granitique, ne cessait pas d'être horriblement pénible. Mais l'espoir, ranimant tous les courages, fit oublier les misères passées; et, douze jours après, le 26 septembre 1811, la caravane campait au pied de ces pics, sur les bords d'un cours d'eau rapide que les guides reconnurent pour un affluent de la Colombia. Les hardis voyageurs se trouvaient donc enfin sur le versant occidental des montagnes Rocheuses. Cette muraille de granit que l'on avait pu croire infranchissable, était maintenant derrière eux. M. Hunt laissa reposer sa troupe, dans cette situation, pendant cinq jours, puis commença de descendre vers l'autre océan, terme de ses efforts. Nous le suivrons une autre fois dans cette dernière partie de sa courageuse entreprise, et nous dirons quel fut le fruit, quel sera l'avenir de la nouvelle voie qu'il venait d'ouvrir au commerce ainsi qu'à la civilisation.

BIOT et ÉDOUARD BIOT.

Traité du corail, contenant les nouvelles découvertes qu'on a faites sur le corail, les pores, les madrépores, escharas, litophytens, éponges et autres corps et productions que la mer fournit, pour servir à l'histoire naturelle de la mer; par le sieur de Peyssonnel, écuyer, docteur en médecine, correspondant des Académies des

Sciences de Paris et de Montpellier, et de celle des Belles-Lettres de Marseille, médecin-botaniste entretenu par Sa Majesté dans l'île Guadeloupe, ci-devant envoyé par le Roi aux Côtes de la Barbarie pour les recherches de l'histoire naturelle. (Ouvrage manuscrit.)

La bibliothèque du Muséum compte parmi ses *manuscrits* cet ouvrage de Peyssonnel, ouvrage d'autant plus précieux, que, quoique écrit il y a près d'un siècle, en 1744, il n'est connu encore que par une simple analyse, publiée d'abord, en 1753, dans les *Transactions philosophiques* de la Société royale de Londres, et traduite ensuite en français, en 1756. L'ouvrage entier se compose de deux parties. Je viens de transcrire tout au long le titre de la première¹. Voici le titre de la seconde : *Suite du traité du corail, seconde partie contenant diverses dissertations qui conduisent à prouver le système du corail produit par des animaux, espèces d'orties ou pourpres; où l'on démontre que les tuyaux vermiculaires, les pores, madrépores, millepores, escharas, lithophytons, éponges et autres corps marins, sont également produits par des animaux, espèces d'orties ou pourpres.*

Il m'a paru qu'une nouvelle analyse de cet ouvrage ne serait pas sans quelque intérêt, quoique, pour le fond, la première soit si exacte et si complète qu'elle a pu jusqu'ici tenir lieu de l'ouvrage même.

Tout le monde sait aujourd'hui que le *corail*, rangé tour à tour parmi les pierres ou parmi les plantes, n'est en effet que le produit de véritables animaux, de l'ordre des zoophytes. Il en est de même des autres *lithophytes*, des *madrépores*, etc.

La découverte de ce beau fait, due à Peyssonnel, est l'une des plus curieuses de l'histoire naturelle; elle a changé la face d'une branche entière de la science; elle a fait passer toute une classe d'êtres d'un règne dans l'autre; à l'époque où Peyssonnel l'annonça, elle parut si étrange que Réaumur, chargé de la communiquer à l'Académie, n'osa pas en nommer l'auteur. « L'estime, a-t-il écrit plus tard, que j'avais pour M. Peyssonnel me fit éviter de le nommer pour l'auteur d'un sentiment qui ne pouvait manquer de paraître trop hasardé². »

La critique s'est beaucoup exercée sur une phrase obscure de Théophraste, qui compare d'abord le *corail* à l'*hématite*, et qui dit ensuite qu'il est *semblable à une racine et qu'il croît dans la mer*. Grâce à une défi-

¹ Ou plutôt le titre général de l'ouvrage. La première partie ne traite que des *corail*. — ² *Mémoires pour servir à l'histoire des insectes*. Tome VI. Préface, p. lxxiv.

nitition aussi vague, Théophraste a pu tour à tour être compté parmi ceux qui ont regardé le corail comme une pierre, et parmi ceux qui l'ont regardé comme une plante. Dioscoride est plus explicite. « Le corail, » dit-il, « est un arbrisseau marin, qui, étant tiré de la mer, se durcit aussitôt à l'air. » Pline copie Dioscoride : le corail est un arbrisseau qui se durcit et rougit dès qu'il est retiré de l'eau ; « il suffit même de toucher le corail encore vivant pour le pétrifier. » Ovide avait déjà dit :

« Sic et coraliū, quo primum contigit auras

« Tempore, durescit : mollis fuit herba sub undis. »

Toutes ces opinions, ou plutôt toutes ces erreurs des anciens ont été longtemps partagées par les modernes, et il a fallu bien des observations pour les détruire. Peyssonnel trace d'une manière assez nette le progrès de ces observations.

Le chevalier Jean-Baptiste de Nicolai, préposé à la pêche du corail sur les côtes de Tunis, fit plonger exprès, en 1585, un pêcheur à qui il ordonna, dit Peyssonnel, d'arracher le corail, et d'observer s'il était mol ou dur. Cet homme affirma que le corail n'était pas moins dur dans la mer que dehors. Le chevalier de Nicolai ne s'en tint pas là ; il plongea lui-même avant que les filets fussent retirés de la mer, et il s'assura que le corail était aussi dur dans l'eau qu'il l'est après avoir été exposé à l'air¹.

En 1613, Ong de la Poitier, gentilhomme lyonnais, confirma l'observation du chevalier de Nicolai ; celui-ci avait dit, de plus, que lorsqu'on pêche le corail fraîchement (c'est l'expression de Peyssonnel), il rend une liqueur laiteuse. En 1624, Peiresc compare cette liqueur laiteuse au lait du figuier ; et il ajoute cette circonstance remarquable, savoir, que les branches du corail, tirées de la mer, ne sont rouges et polies que lorsqu'on en ôte l'écorce, laquelle est molle et souple à la main².

Tous ces faits curieux sont exacts ; et, rapprochés, ils pouvaient expliquer déjà bien des contradictions des divers auteurs : les uns prenant le corail pour une pierre, parce qu'ils le considéraient dépouillé de son écorce ; les autres le prenant pour une plante, parce qu'ils considéraient son écorce, son humeur laiteuse ; ceux-ci le disant mou sous l'eau, parce que, faute d'une pression suffisante, ils n'avaient touché que l'écorce, que la partie molle ; les autres le disant dur, parce que, ayant pressé un peu plus, ils avaient senti la partie dure, la partie pierreuse, sous la partie molle, sous l'écorce ; enfin la mollesse de cette écorce, tant

¹ Voyez, pour tous ces détails historiques, le *Museum Wormianum*, p. 231. —
² Gassendi : *Vie de Peiresc*.

qu'elle est dans l'eau, et sa prompte dessiccation dès qu'elle est à l'air, expliquaient assez et comment le corail pouvait paraître mou sous l'eau, et comment il semblait se pétrifier dès qu'il en sortait.

En 1671, des recherches plus approfondies de Boccone mirent tous ces faits hors de doute : la dureté constante du corail dans l'eau comme à l'air, l'existence de son humeur laiteuse, la mollesse exclusive de son écorce, la prompte dessiccation de cette écorce par l'effet de l'air, etc. « Quant à la question que l'on fait, dit Boccone, savoir si le corail « est tendre dans l'eau... Je mis la main et le bras dans la mer pour « éprouver s'il était tendre dessous l'eau avant qu'il fût venu à l'air ; mais « je le trouvai tout à fait dur, excepté à ses extrémités... Ces extrémités, « ajoute-t-il, sont gonflées, tendres et rendent une petite quantité « d'humeur lactée, semblable en quelque façon au laiteron ou au tithy- « male... » Il dit encore : « La croûte ou tartre coralin, lorsqu'il sort « fraîchement de la mer est mou, glissant et presque huileux ; et je m'i- « magine que c'est en s'arrêtant à cette superficie qu'on a dit que le « corail est mou sous l'eau, mais autrement de là à avoir disséqué, on « ne pouvait observer le dessous de la croûte qui est pierre¹. »

Boccone regarde en effet le corail comme une pierre ; il ne veut pas que ce soit une plante, et il en donne de très-bonnes raisons. Le corail, dit-il, n'a ni fleurs, ni feuilles, ni graines, ni racines, etc. ; il ne croît pas par *intussusception*, mais par addition de parties, par *juxtaposition*, *additione partis ad partem*, etc. ; il est donc bien éloigné du genre des plantes, et doit être mis sous le genre des pierres. En dépit de ces raisons (qui du reste ne touchaient qu'à la partie pierreuse, à la partie morte du corail et non à sa partie vivante), la plupart des naturalistes n'en persistèrent pas moins à regarder le corail comme une plante ; et cette dernière opinion devint bientôt plus générale encore, grâce à l'autorité imposante de Tournefort². On sait que ce grand botaniste voyait des plantes qui végétaient jusque dans les pierres les plus communes, et l'on se rappelle ce mot si joli de Fontenelle : « Il semble qu'autant qu'il pouvait, il trans- « formait tout en ce qu'il aimait le mieux. »

Enfin, Marsigli ayant publié, vers le commencement du xviii^e siècle³, sa fameuse découverte des *fleurs du corail*, l'opinion de Boccone, qui rangeait le corail parmi les pierres, perdit toute faveur, et le corail dont on connaissait déjà l'écorce, dont on connaissait un *suc laiteux* semblable à

¹ Boccone : *Recherches et observations naturelles touchant le corail, la pierre étoilée, les pierres de figure de coquilles, etc.* — ² Tournefort : *Éléments de Botanique*, 1694. — ³ Son *Histoire physique de la mer* n'est que de 1725 ; mais la publication de sa découverte est de 1706 ; témoin sa *Lettre à l'abbé Bignon, Lettre que je cite ici.*

celui de plusieurs plantes, et dont on venait de découvrir les *fleurs*, parut une fois encore, et, cette fois-ci du moins, rendu sans retour au règne végétal.

Cette belle découverte des *fleurs du corail* (belle malgré l'erreur de Marsigli (car ces *fleurs de Marsigli* ce sont les animaux, les *orties de Peyssonnel*), cette belle découverte marque dans l'étude du corail une véritable époque. La lettre, datée du 18 octobre 1706, par laquelle Marsigli l'annonce à l'abbé Bignon, président de l'Académie des Sciences, est d'ailleurs remarquable sous tous les rapports. « Je vous envoie, dit Marsigli à l'abbé Bignon, l'histoire de quelques branches de corail qui sont toutes couvertes de fleurs blanches.... Cette découverte fortuite m'a presque fait passer pour un sorcier dans le pays, n'y ayant jamais eu personne, même parmi les pêcheurs, qui ait vu semblable effet de la nature.... »

Voici à quelles circonstances il avait dû cette découverte. « Dans la pensée qu'il était important, dit-il, de conserver une branche de corail dans une humidité suffisante, pour pouvoir observer dans le cabinet et hors de l'agitation tout ce qui appartenait à l'écorce, j'avais eu soin de porter, avec moi des vaisseaux de verre que je remplis de la même eau où l'on avait pêché, et où je mis quelques-unes de ces branches.... Le lendemain matin, je trouvai mes branches de corail toutes couvertes de fleurs blanches de la longueur d'une ligne et demie, soutenues d'un calice blanc d'où partaient huit rayons de même couleur, également longs et également distants les uns des autres, lesquels formaient une très-belle étoile, semblable, à la grosseur, à la couleur et à la grandeur près, au girofle. (*Nota*, dit ici Peyssonnel, ce sont ces fleurs qu'on a reconnu depuis être les *orties*, insectes *coralins*.) »

Marsigli raconte ensuite comment, ayant retiré le corail de l'eau pour en observer les fleurs plus commodément, ces fleurs disparurent; comment, l'ayant replongé dans l'eau, elles reparurent; comment, au bout de quelques jours, elles se flétrirent, et comment il trouva que cet effet n'était causé que par l'altération de l'écorce. « La partie extérieure (l'écorce), continue-t-il, devint semblable à celle du bol le plus fin, quand il est détrempe dans l'eau; l'intérieur se maintint dans sa structure, et les cellules des tubules restèrent remplies du lait devenu jaunâtre et qui sentait le poisson pourri. (*Nota*, dit encore ici Peyssonnel, c'est la mort de l'animal coralin). »

Dans tout cela, Marsigli avait parfaitement observé; il se trompait seulement sur la nature de ce qu'il voyait; et, à son exemple, Peyssonnel

en fit d'abord autant. Instruit de ce qu'avait vu Marsigli et de la manière dont il s'y était pris pour le voir, il fit placer, à mesure qu'on les pêchait, plusieurs branches de corail dans des vases de verre remplis d'eau de la mer. Aussi vit-il les *fleurs de Marsigli*, et les vit-il disparaître dès qu'on les sortait de l'eau, reparaître dès qu'on les y replongeait; il les vit même *se retirer dès qu'on les touchait*; et, chose presque incroyable, il ne soupçonna pas que ces corps singuliers qui *sortaient, rentraient, qui se retiraient dès qu'on les touchait*, pussent ne pas être des fleurs.

Ces premières observations de Peyssonnel sont en effet de 1723; et en 1724 il envoie une *dissertation* à l'Académie, dans laquelle il soutient encore que le corail est une plante. Enfin, en 1725, se trouvant sur les côtes de Barbarie, chargé des instructions de l'Académie pour l'histoire naturelle, il reprit les observations qu'il avait commencées en Provence, et cette fois-ci la lumière se fit; la prévention fut moins forte que l'évidence. Il vit fleurir de nouveau le corail dans des vases remplis d'eau de la mer, et il reconnut que « ce qu'on croyait être la « fleur de cette prétendue plante n'était, au vrai, qu'un insecte semblable à une petite ortie ou pourpre... Cet insecte, continue-t-il, s'épanouit dans l'eau et se ferme à l'air, ou lorsqu'on verse dans le vase « où il est des liqueurs acides, ou lorsqu'on le touche avec la main, ce « qui est ordinaire à tous les poissons et insectes testacés d'une nature « baveuse et vermiculaire. » Peyssonnel ajoute : « J'avais le plaisir de « voir remuer les pattes ou pieds de cette ortie; et ayant mis le vase « plein d'eau où le corail était, auprès du feu, tous ces petits insectes « s'épanouirent. Je poussai le feu et fis bouillir l'eau, et je les conservai « épanouis hors du corail; ce qui arrive de la même façon que quand on « fait cuire tous les testacés et coquillages tant terrestres que marins. »

Laissons de côté ces expressions confuses de *poisson*, *d'insecte*, *d'ortie*, *de pourpre*, *etc.*, toutes expressions mal déterminées alors, et qui, même pour les zoologistes proprement dits, n'ont reçu une signification précise que beaucoup plus tard; et venons au fait, savoir, à l'animalité des fleurs du corail et de son écorce, et l'on conviendra que ce beau fait ne pouvait guère être démontré d'une manière plus évidente. Mais écoutons encore Peyssonnel. « L'ortie sortie étend, dit-il, ses pieds « (c'est ce que l'on a appelé depuis les bras du polype), et forme ce que « M. Marsigli et moi avons pris pour les pétales de la fleur du corail; « le calice de cette prétendue fleur est le corps même de l'animal avancé « et sorti hors de sa cellule. » Il dit plus loin : « Lorsque je pressais l'écorce avec les ongles, je faisais sortir les intestins et tout le corps de « l'ortie qui, confus et mêlés ensemble, ressemblent au suc épaissi qui

« sort des glandes sébacées de la peau. » Il remarque enfin que, « l'écorce
« ou *gîte des orties* (c'est l'expression dont il se sert) est absolument néces-
« saire à la croissance du corail, et que, dès qu'elle manque, il cesse de
« croître et d'augmenter, sans changer de nature. »

On savait déjà que la seule partie vivante du corail était son écorce; et c'est même sur ce fait, depuis un assez long temps généralement reçu, que Réaumur avait bâti son système mixte, lequel consistait à regarder le corail en partie comme pierre et en partie comme plante. Cette écorce, la seule *partie végétale* du corail selon Réaumur, est pour Peyssonnel le *gîte des orties ou insectes coralins*. Tout était donc transformé : *l'écorce végétale de Réaumur en gîte des orties*, et les *fleurs de Marsigli* en ces *orties* mêmes.

De retour de Barbarie et riche de ces belles observations, Peyssonnel se hâta de les faire parvenir à l'abbé Bignon à qui il avait ordre de s'adresser pour tout ce qui concernait son voyage. L'abbé Bignon les remit à Réaumur qui répondit à Peyssonnel le 2 juin 1726.

« Je pense, comme vous, que personne ne s'est avisé jusqu'à présent
« de regarder le corail et les lithophytions comme l'ouvrage d'insectes.
« On ne peut disputer à cette idée la nouveauté et la singularité; mais
« je vous avouerai naturellement qu'il ne me paraît guère possible de
« l'établir dans la généralité que vous voulez lui donner : les lithophytions
« et les coraux ne me paraîtront jamais pouvoir être construits par des
« orties ou pourpres, de quelque façon que vous vous y preniez pour
« les faire travailler. J'ai déjà proposé verbalement une partie des diffi-
« cultés que j'y trouve à l'Académie, et peut-être les donnerai-je par écrit.
« Je ne crois pas que, par rapport aux coraux, il y ait un autre système
« à prendre que celui dont je vous ai parlé autrefois, savoir, que leur
« écorce seule est plante à proprement parler, et que cette plante dépose
« une matière pierreuse qui forme la tige nécessaire pour la soutenir :
« alors je vois toutes les difficultés disparaître sur l'organisation qui
« manque au corail. . . . »

La lettre de M. Bernard de Jussieu n'est pas moins remarquable.
« A l'égard de votre système des plantes pierreuses que vous rangez
« parmi les dépouilles de cancer, je ne sais, dit Bernard de Jussieu, si
« vos raisons seront assez fortes pour nous faire abandonner le préjugé
« où nous sommes touchant ces plantes; il faut bien ranger les preuves
« dans la dissertation qu'on doit en demander au nom de l'Académie et
« du ministre. »

Cette dissertation qui devait être demandée par l'Académie et par le ministre est très-probablement le manuscrit même qui nous occupe.

Peyssonnel, nommé, dès 1726, médecin-botaniste pour la Guadeloupe, se rendit immédiatement dans cette île, où d'autres études, et, en particulier, l'étude de la lèpre, maladie sur laquelle il a écrit un *Traité* exprès, l'empêchèrent pendant longtemps de revenir à ses premiers travaux.

Quoiqu'il en soit, ni l'extrême réserve de Bernard de Jussieu, ni le ton mêlé d'ironie de Réaumur, ni les objections de ce dernier, rien n'avait pu le décourager ni ébranler sa conviction. Il avait observé longtemps et bien; et il savait que, pour prononcer sur la véritable nature des *corps marins*, il avait du moins un avantage sur les deux grands naturalistes qui viennent d'être cités, c'est qu'il avait étudié ces *corps* dans la mer, lorsqu'ils sont encore dans leur état naturel, dans leur état frais, et non plus ou moins défigurés, plus ou moins mutilés dans toutes leurs parties vivantes, comme les offrent nos cabinets. Il reprit donc enfin ses premières observations sur les *corps* dont il s'agit, et, j'assure, dit-il, avoir toujours trouvé sur tous ces *corps*, les *orties* vivantes, suivant leurs espèces. « Qu'on me le nie, ajoute-il, je conduirai les incrédules sur les lieux et leur démontrerai tout ce que j'avance. »

Là se termine ce qu'il y a de réellement neuf dans la première partie de l'ouvrage de Peyssonnel. Le surplus se compose d'*observations*, ou plutôt, de *dissertations* sur la *distillation du corail*; sur son *lait*; sur ses *différentes espèces*; sur les *vers* qui le piquent et le carient; sur les *lieux* où on le pêche et sur la *manière de le pêcher*; sur la *manière de le polir et de le travailler*; sur le *commerce qu'on en fait*; sur ses *vertus* et sur son *usage dans la médecine*, etc.

L'intérêt recommence avec la seconde partie. J'en ai déjà transcrit le titre tout entier. L'objet de l'auteur est d'y confirmer sa découverte sur le corail par ce qu'il a vu de semblable sur les *tuyaux vermiculaires*, les *madrépores*, les *lithophytes*, etc.; et d'y prouver « que tous ces *corps marins* sont produits par des animaux, et qu'ainsi-ils doivent être ôtés « de la classe des plantes pour être placés dans celle des coquillages. »

Il commence par les *tuyaux vermiculaires*, déjà mis au nombre des animaux par la plupart des naturalistes¹, par Rondelet², par le père Buonanni³, etc. Le chapitre suivant, sur les *madrépores*, a plus d'importance; la découverte de l'animal du *madrépore* est presque, en effet, du même rang que celle de l'animal du *corail*; elle est d'ailleurs de la même date. Réaumur, dans son *Mémoire* de 1727, dit : « L'auteur du nou-

¹ Et rangés de nos jours parmi les *annélides* et les *mollusques* des genres *dentales* et *serpules*. — ² *Histoire entière des poissons*, 1558. — ³ *Recreatio mentis et oculi in observatione animalium testaceorum*, 1684.

« veau système (car il ne nomme pas Peyssonnel, par ménagement), a
 « aussi observé que ces fleurs qu'on avait découvertes sur le corail, se
 « trouvent dans les madrépores et dans les autres productions pier-
 « reuses, et c'est une observation dont on doit lui savoir gré. Mais,
 « continue Réaumur, au lieu de les prendre pour des fleurs, il les re-
 « garde comme des insectes du genre appelé *orties de mer*¹. »

Peyssonnel avait bien compris tout ce que la découverte de l'animal
 des *madrépores* ajoutait de force à la découverte de l'animal du corail;
 « c'est ici que je place, dit-il, la preuve évidente de mon nouveau sys-
 « tème. » Il dit encore : « Cette nouvelle découverte des orties ou pour-
 « pres, qui forment les madrépores, résout toutes les difficultés qui se
 « présentent pour expliquer la nature de ces corps. . . . Il ne sera plus
 « besoin de les observer chacun en particulier pour juger, par une
 « juste conséquence, que tous les autres de même nature doivent être
 « également formés. . . . Par une étude particulière sur chacune de ces
 « productions, continue-t-il, on observera de petites différences dans
 « chaque espèce, qui ne changeront en rien l'ordre ni le mécanisme gé-
 « néral qui régnera toujours le même. »

Les *madrépores*, comme le *corail*, avaient tour à tour été placés parmi
 les pierres et parmi les plantes. C'est en 1725, et sur les côtes de Bar-
 barie, que Peyssonnel reconnut pour la première fois l'animal des *ma-
 drépores*², ou les *fleurs des madrépores*, comme Réaumur voulait que l'on
 s'exprimât encore en 1727. Il observa que « les extrémités ou sommets
 « du madrépore étaient mollasses, tendres et remplis d'une mucosité
 « gluante et transparente. . . . Ces extrémités étaient d'une couleur
 « jaune et avaient cinq à six lignes de diamètre. . . . » Il vit l'animal
 « niché dedans dont le cœur ou centre s'élevait parfois au-dessus de la
 « surface, s'ouvrait, se dilatait comme la prunelle de l'œil. . . . J'avais
 « le plaisir, continue-t-il, de voir remuer toutes les pattes ou pieds, de
 « voir agir le cœur ou centre : en retirant le madrépore de l'eau, je voyais
 « le centre s'enfoncer, se retirer, l'animal se recoquiller dans son trou,
 « et tout cela très-distinctement. . . . La chair de ces animaux est très-
 « délicate, et se met en pâte et fond très-facilement dès qu'on la touche :
 « aussi je ne pus ni la disséquer ni en détacher aucune pièce ou partie. . . »

Des *madrépores* aux *millepores* le passage était facile et naturel; c'était
 un enchaînement de faits qui s'appelaient réciproquement, presque

¹ *Observations sur la formation du corail et des autres productions appelées plantes pierreuses.* Mém. de l'Acad. des Sciences, 1727. — ² Sur la *grande madrépore*, dite *fenouil de mer*, c'est-à-dire, d'après sa description, sur la *caryophyllie rameuse* des auteurs modernes.

invinciblement, et par la seule force de l'analogie. Marsigli avait découvert les *fleurs du corail* : « Cette découverte, dit Peyssonnel, me conduisit à celle des *orties corallines*; de là je passai aux *orties des madrepores*, et de celles-ci je vins à la découverte de celles des *millepores*. »

Observant les *millepores*, tantôt dans la mer et tantôt dans des vases pleins d'eau, il reconnut que, comme les *madrepores*, ils étaient enduits d'une viscosité gluante; en ayant ensuite exposé quelques-uns à une chaleur douce, « il vit sortir de chaque petit trou des corps mollasses qui allongeaient en dehors de petits pieds, blancs aux uns, jaunes aux autres; les pieds remuaient et s'éparpillaient çà et là; ils avaient une vie sensitive. Dès que je les touchais ou voulais retirer les *millepores* de l'eau, je voyais tout disparaître; ils rentraient dans leurs trous et dans leurs cellules. . . . Je cassai ces *millepores*, et je distinguai alors les petits poissons nichés dans ces cellules, où ils sont adhérents aux parois; car, en séparant doucement ces pièces rompues, je sentais de la résistance, je détruisais ces petits poissons, tout devenait confus; ce qui me persuada qu'ils étaient d'une nature semblable à celle des *orties* que j'avais observées dans les *madrepores*. . . . Les pieds (dit-il encore) sont à l'entrée du trou. . . . Ce sont ces pieds que je voyais remuer et sortir, ce qu'ils font pour prendre leur nourriture; ils disparaissent après et se recoquillent dans leur gîte. . . . Comme j'avais conservé les *madrepores*, je conservai de la même façon les *millepores*; ils vécurent quelques jours dans l'eau de la mer où je voyais leur mécanisme et leur jeu; je n'ai pu les conserver hors de leur gîte, quelque soin que je me sois donné. »

Les *lithophytes*¹, par leur mollesse et leur flexibilité, paraissent, au premier coup d'œil, s'éloigner beaucoup du *corail*, des *madrepores*, des *millepores*; ils n'en sont pas moins le produit d'animaux de la même classe. Peyssonnel constata d'abord que la *croûte tartareuse* qui enveloppe les *lithophytes* est semblable en tout à celle du *corail*. Il reconnut ensuite que les *lithophytes* ont les mêmes *orties* que le *corail*, et que ces *orties* ont le même jeu, la même écorce, les mêmes trous ou pores à cette écorce, etc.; et « s'il n'est pas extraordinaire, dit-il, de voir les *orties corallines* donner une matière pierreuse, il ne l'est pas davantage de voir les *orties lithophytones* en donner une d'une nature semblable à celle de la corne, ou, pour mieux dire, à celle de l'écaïlle de la tortue (du *Caret*). »

Peyssonnel termine son beau travail par l'examen des *corallines* et des *éponges*. Mais d'abord, pour les *corallines*, il convient lui-même que ses observations sont loin d'avoir une justesse à pouvoir entièrement s'y fier;

¹ Les *lithophytons* de Peyssonnel, ou *gorgones* des zoologistes modernes.

il n'avait pas de microscope; et « les occasions, ajoute-t-il, ne lui ont « pas été aussi favorables que pour les madrépores et le corail. » Et, quant aux *éponges*, il se trompe complètement en prenant, pour l'animal propre de l'*éponge*, de petits vers¹, qui ne s'y trouvent qu'accidentellement, et qui, selon lui, en construiraient les loges ou cellules, comme les abeilles construisent les cellules de leurs gâteaux².

Je termine ici cette analyse, dans laquelle je ne me suis attaché qu'aux seules parties originales de l'ouvrage de Peyssonnel. L'ouvrage même gagnerait beaucoup, s'il devait jamais être imprimé, à être purgé de toutes ces dissertations confuses, de toutes ces compilations indigestes, sous lesquelles l'auteur semble avoir pris à tâche d'étouffer les observations les plus neuves et les plus heureuses. Mais ce n'est là qu'un défaut de forme; je ne parle pas non plus de l'extrême négligence et de l'incorrection souvent presque barbare du style. Il y a, quant au fond, un vice beaucoup plus grave; c'est que Peyssonnel s'est arrêté trop tôt dans l'étude des animaux singuliers qu'il a le premier fait connaître aux naturalistes. Il ne donne rien ou presque rien sur leur anatomie; et cet étonnant caractère, qui fait, de ces animaux, des *animaux composés*, lui a échappé presque entièrement. C'était là pourtant, c'était dans cette étrange nature animale que se trouvait la solution des plus graves difficultés qu'on lui opposât.

« Les *lithophytons* et les *coraux*, lui avait écrit Réaumur, ne me paraissent jamais pouvoir être construits par des orties ou pourpres, de « quelque façon que vous vous y preniez pour les faire travailler. » Jusque dans la préface du VI^e volume de ses *Mémoires sur les insectes*, publié en 1742, Réaumur revient sur cette difficulté. « La grande difficulté, dit-il, celle sur laquelle j'ai le plus insisté, et qui me paraissait « insoluble, c'était d'expliquer comment des insectes pouvaient cons-

¹ Des *Nereis*, lesquels se trouvent dans tous les zoophytes mous. Grant : *Observations sur la structure et les fonctions des éponges*. Ann. des Sc. nat., 1827. — ² La Dissertation sur les éponges est suivie de quelques autres Dissertations encore : l'une sur les coquillages qui vivent dans la mer sans changer de place; l'autre sur la formation et le mécanisme des orties madrépores, corallines et lithophytones, etc., etc. Ce qu'il y a de plus remarquable, ce sont des essais de classification pour les madrépores, les millepores et les lithophytes. Il divise les madrépores en monomadrépores, polymadrépores, champignons pierreux, pierres astroïdes et madrépores rameux. Ses monomadrépores sont des caryophyllies solitaires; ses polymadrépores, des caryophyllies fasciculées, entre autres la caryophyllie flexueuse; ses champignons pétrifiés sont des fongies; ses pierres astroïdes, des astrées; et ses madrépores rameux, des oculines. Ses millepores comprennent trois genres : le premier, les millepores rameux; le second, les millepores à rameaux plats; le troisième genre répond aux eschares, rétépores, etc. Ses lithophytes sont des gorgones.

« truire les corps pierreux sur lesquels on les trouvait; comment de pareils corps pouvaient résulter de plusieurs de leurs cellules ou coquilles réunies; et c'est une difficulté que M. Peyssonnel a laissée dans son entier, et par rapport à laquelle il était impossible, alors d'en prévoir aucun dénouement. » Dans son mémoire de 1727, il l'avait reproduite encore. « Enfin, y dit-il, eût-on rendu plus probable ce système singulier (c'est toujours ainsi qu'il appelait alors le système de Peyssonnel), on se verrait forcé à l'abandonner, dès qu'on penserait à l'impossibilité qu'il y a de faire bâtir, par des insectes, des corps tels que le corail et les autres corps qui portent le nom de plantes pierreuses. Aussi ne paraît-il pas que l'auteur ait pu rien imaginer sur cela qui le satisfasse, ou rien à quoi il croie pouvoir s'en tenir. Quelquefois, ajoute Réaumur, il semble vouloir que les *madrépores* ne soient que différentes coquilles réunies, quelquefois qu'elles ne soient qu'un seul coquillage. »

On voit, par ces derniers mots de Réaumur, combien Peyssonnel touchait de près à l'idée qui, mieux débrouillée, devait répondre à tout, savoir : que ces animaux sont en effet des *animaux composés*, plusieurs animaux qui n'en font qu'un, plusieurs animaux liés par un corps commun. Peyssonnel dit « que ces animaux peuvent naître tellement joints, qu'ils semblent faire un seul et même corps; » il dit que l'écorce est le *gîte des orties*; il remarque qu'elle est vivante : de tout cela à l'idée expresse, à l'idée nette que ces animaux sont des *animaux composés*, il n'y avait qu'un pas; mais ce pas ne devait pas être fait encore; et même, dans cette branche nouvelle de la science, ce n'était pas le premier qui dût être fait.

En 1740, Trembley découvrit la faculté singulière par laquelle un polype, coupé en deux ou plusieurs morceaux, forme autant de polypes que de morceaux, et la faculté plus singulière encore par laquelle deux polypes, étant tenus rapprochés pendant quelque temps, finissent par se souder et n'en former plus qu'un seul. Il découvrit, en 1741, que, outre cette manière de se multiplier par la section de leurs parties, les polypes en avaient une autre et non moins extraordinaire, celle de se multiplier, comme les plantes, par bourgeons ou par rejetons.

Ces faits étonnants frappèrent tous les esprits, et ramenèrent l'attention sur les découvertes déjà oubliées, ou à peu près, de Peyssonnel. Les *polypes de Trembley* rappelèrent les animaux des *coraux* et des *madrépores*. En 1742, Bernard de Jussieu se rendit sur les côtes de Normandie; il examina plusieurs productions marines¹ prises jusque-là pour

¹ Particulièrement la *main de mer*. Son mémoire a pour titre : *De quelques productions marines qui ont été mises au nombre des plantes, et qui sont l'ouvrage d'une sorte d'insectes de mer*. Mém. de l'Acad. des Sciences, 1742.

des plantes, et confirma les observations de Peyssonnel. Guettard se rendit sur les côtes du Bas-Poitou¹. Plus on étudiait de productions marines, plus on sentait le mérite des idées de Peyssonnel. On eut bientôt le bel ouvrage d'Ellis sur les *corallines*². Réaumur fit, de son côté, une observation curieuse. Il vit que les *polypes d'eau douce à panache*, pendant qu'ils sont jeunes, et encore très-jeunes, se multiplient par rejets comme les polypes de Trembley; mais avec cette différence qui explique clairement, dit Réaumur, la formation de ces polypiers qui ressemblent à des plantes, savoir, que le tuyau du polype nouveau-né reste toujours greffé en quelque sorte sur le tuyau de celui qui lui a donné naissance. « C'est ainsi, continue-t-il, que nous avons vu se former des files de « tuyaux de polypes, greffés les uns sur les autres, que nous n'eussions « pas hésité à prendre pour des plantes, si nous ne les eussions pas « vis dans le progrès de leur accroissement, et s'il ne nous eût pas été « permis de nous assurer qu'ils n'étaient qu'un assemblage singulier de « cellules construites les unes après les autres, et habitées par de très-« petits animaux³. »

Pendant ce n'était pas là encore toute la vérité. On ne tenait pas encore ce grand fait, cette *animalité composée*, cette étrange nature d'animaux : *distincts*, puisqu'ils peuvent être impunément séparés les uns des autres; et ne faisant qu'un, puisque ce que l'un d'eux mange profite à tous les autres et au corps commun. On ne tenait pas surtout ce singulier mode de multiplication duquel résulte la *composition*, l'*agrégation* même de ces animaux. Dans les *polypes simples*, chaque nouveau rejeton, chaque nouveau polype se détache, à mesure qu'il se développe, du premier polype. Dans les *polypes des coraux*, des *madrépores*, des *millepores*, des *lithophytes*, etc., chaque rejeton, chaque jeune polype reste attaché à celui qui l'a produit, et celui-ci à une autre dont il est également venu, et tous entre eux, sans se séparer jamais.

Dès lors toutes les difficultés ont été levées. L'*agrégation* de ces animaux n'a plus été que la conséquence de toute cette suite de générations qui ne se séparent pas. Chaque *agrégation*, quelque multipliée qu'elle soit, venant d'un premier polype unique, comme toutes les ramifications d'une plante viennent de sa tige, et chaque nouvelle génération donnant une ramification nouvelle, on a eu la raison de la ressemblance de la dépouille solide de ces animaux avec les plantes. Enfin, la forme

¹ *Mémoires sur différentes parties des sciences et des arts*, tome II. — ² *Essai sur l'histoire naturelle des corallines*, etc., 1754. Voyez aussi : *Transact. philosoph.*, 1753. — ³ *Préface du tome VI des Mémoires sur les insectes*, 1742.

particulière selon laquelle se fait la génération, le *bourgeoisement*, la *gémiparité* dans chaque espèce de polype, a donné la raison de toutes les formes diverses des dépouilles solides, des *arbres*, des *plantes marines*, comme on a dit pendant si longtemps¹.

Et l'on ne s'est pas arrêté là; des observations d'abord incomplètes de Gærtner; puis des observations plus complètes de Cavolini, de Péron, de M. Lesueur, de M. Desmarests; enfin, les observations admirables de M. Savigny ont appris que cette *animalité composée* se retrouvait jusque dans des animaux beaucoup plus élevés dans l'échelle que ne le sont les *polypes*, et qui, comme M. Cuvier l'a montré, par exemple, pour les *ascidies composées* de M. Savigny, pouvaient être revendiqués par la classe des *mollusques*.

Telle est cette suite d'observations et de découvertes qui, commençant à Peyssonnel et se continuant jusqu'à nos jours, a fait, de l'étude des *productions marines*, une branche nouvelle de la science. Il paraît, au reste, que Peyssonnel avait, pour l'étude de ces *productions*, le goût le plus vif. Il s'y était comme dévoué dès sa jeunesse; on sait qu'il avait voulu établir un prix, lequel aurait été distribué, chaque année, par l'Académie de Marseille, à l'auteur de la meilleure dissertation sur un point de *l'histoire naturelle de la mer*. L'Académie refusa ce prix, se fondant sur ce que, constituée, comme elle l'était, *Académie des Belles-lettres*, elle manquait de juges compétents pour prononcer sur un point de science. Mais ce n'était là qu'une pétition de principe; car ce que demandait Peyssonnel, c'était précisément qu'elle devint aussi *Académie des sciences*, et qu'elle s'adjoignit des juges compétents.

Il combattit la décision de l'Académie dans une *lettre* imprimée, adressée à Buffon et à Daubenton. Dans cette *lettre*, il parle avec grâce de ses propres travaux: « Tout homme, dit-il, les aurait pu faire comme moi;

¹ Reste la difficulté qui concerne le *lait du corail*. Peyssonnel prend ce prétendu *lait* pour le *sang* de l'animal. Donati s'exprime ainsi: « Si on regarde au microscope le polype contracté et caché, il ressemble à une goutte de lait; et tous les pêcheurs du corail, même les plus exacts, croient que c'est effectivement le *lait du corail*, d'autant plus qu'en comprimant l'écorce, on fait sortir le polype, qui conserve toujours l'apparence du lait. C'est pourquoi je pense que le lait du corail, observé premièrement par l'exact André Césalpin, n'est rien que ces polypes. » *Essai sur l'histoire naturelle de la mer Adriatique*. Cependant, M. Milne-Edwards, qui a soumis l'anatomie de ces animaux à un examen plus détaillé, ne pense pas qu'il en soit ainsi. Suivant lui, l'apparence *lactée* des liquides qui s'écoulent, quand on presse le corail, tient uniquement aux nombreux *ovules* qui s'échappent alors et se mêlent à ces liquides; car, outre leur *génération gémipare*, ces polypes en ont, comme on sait, une autre, laquelle se fait par des *ovules*, et explique leur dispersion.

« il n'a fallu qu'observer, regarder avec attention, refaire les observations, « s'assurer de la vérité par un travail assidu; d'ailleurs les pêcheurs, les « matelots m'aidaient extrêmement; ils observaient aussi bien que moi; « bien des petits riens qui m'échappaient étaient remarqués par eux; ils « me disaient : voyez telle ou telle chose, et, sur leur dire, je faisais « des attentions, je notais, je vérifiais. »

Ajoutons que, à l'époque où Peyssonnel écrivait ces lignes, en 1756, il voyait enfin, après vingt ans de contradiction, ses découvertes adoptées par tous les naturalistes. Réaumur n'avait pas attendu si longtemps pour lui rendre justice, et pour la lui rendre complète. Dès 1742, il s'exprimait ainsi : « L'attention que M. Peyssonnel avait apportée à faire « ses observations aurait dû me convaincre plus tôt que ces fleurs, que « M. le comte de Marsigli avait accordées aux différentes productions « dont nous venons de parler, étaient réellement de petits animaux¹. »

Peyssonnel a laissé une *relation* de son voyage en Barbarie, laquelle est restée inédite, ainsi que l'ouvrage curieux qui fait l'objet de cet article.

Il s'appelait *Jean-André*, et non *Jean-Antoine*, comme le dit la *Biographie universelle*, qui ne lui accorde qu'une simple *note*.

Il avait réuni, en 1756, dans un petit volume in-12 : 1° la traduction de l'article des *Transactions philosophiques* sur l'ouvrage dont il vient d'être question; 2° Son *projet* pour l'établissement d'un prix relatif à *l'histoire naturelle de la mer*; 3° Sa *lettre* à Buffon et à Daubenton; et 4° quelques *observations sur les courants de la mer*, faites en différents endroits².

FLOURENS.

¹ *Préface* du tome VI des *Mémoires sur les insectes*. — ² Voici le titre même de l'ouvrage : *Traduction d'un article des Transactions philosophiques sur le corail; Projet proposé à l'Académie de Marseille, pour l'établissement d'un prix pour une dissertation sur l'histoire naturelle de la mer, avec la réponse de l'Académie et une Lettre sur cette réponse; diverses observations sur les courants de la mer, faites en différents endroits*. 1756.

NOUVELLES LITTÉRAIRES.

INSTITUT ROYAL DE FRANCE.

RAPPORT de M. le Secrétaire perpétuel de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, sur les travaux des diverses commissions, pendant le second semestre de 1837, fait le 12 janvier 1838.

Conformément à la décision de l'Académie, et à l'obligation qu'elle m'a imposée de lui rendre tous les six mois un compte exact des travaux de ses commissions, je viens lui faire connaître aujourd'hui les progrès des divers ouvrages dont elles sont chargées, à partir du 14 juillet dernier, date de mon précédent rapport. Je commence par le recueil des *Ordonnances des rois de France*. Neuf cahiers ont été composés et tirés pendant les six derniers mois de 1837. M. de Pastoret a fourni de la copie à l'Imprimerie royale, pour la continuation de ce volume qui est parvenu aujourd'hui à la 496^e page.

Le 1^{er} volume des *Historiens des Croisades*, consacré aux écrivains occidentaux, latins et français, a fait très-peu de progrès depuis mon dernier rapport. L'Académie se rappelle que M. Guérard a cessé de s'occuper de la publication de ce volume, dont M. Beugnot est resté seul chargé. Il m'a paru qu'il n'y avait point lieu de proposer à l'Académie de remplacer M. Guérard pour la continuation de ce 1^{er} volume, et qu'il convenait d'ajourner ce remplacement jusqu'au moment où il s'agira de mettre sous presse le 2^e volume. M. Beugnot ayant dû s'occuper concurremment de la publication du texte latin de Guillaume de Tyr et de la traduction française, cette circonstance a occasionné quelques retards, neuf cahiers seulement ont été composés, et le volume est parvenu au 68^e cahier et à la page 564. Il conviendra, je crois, que l'Académie s'occupe du choix d'un collaborateur dans le cours des six premiers mois de la présente année, afin qu'on prépare à l'avance les matériaux du tome second de cette partie du recueil.

M. Reinand a mis sous presse la traduction française de la partie des annales d'Abou'lféda par laquelle doit s'ouvrir la collection des écrivains orientaux des croisades; déjà dix cahiers de ce volume sont composés et en épreuves. Les extraits d'Ebn-Al-alathir, qui suivront la traduction d'Abou'lféda, occuperont ensuite l'éditeur.

L'impression du tome XIII des *Notices et Extraits des manuscrits* est suspendue depuis une couple de mois, pour ce qui regarde la 1^{re} partie du volume consacrée aux écrivains orientaux. La notice des ouvrages chinois et manchoux, commencée il y a déjà bien des années par M. Rémusat, puis continuée par M. Klaproth, et, après le décès de ce dernier, par M. Landresse, a été entièrement terminée; elle occupe au total 18 feuilles de cette 1^{re} partie. Une notice rédigée par M. Quatremère, et admise depuis longtemps par la commission pour entrer dans ce XIII^e tome,

n'a point encore été remise à l'Imprimerie royale. Dès que l'auteur aura fourni la copie, l'impression sera reprise avec activité. Nous pensons que cette notice complètera le volume ; car la seconde partie , qui est entièrement composée et dont il ne reste que quelques feuilles à tirer , comprend 55 feuilles ou près de 450 pages , qui , jointes à 150 pages de la 1^{re} partie , donnent déjà un total de 600 pages. Je dois profiter de cette occasion pour inviter les membres de l'Académie, qui se proposeraient de présenter à la commission quelques notices pour la 1^{re} ou la 2^e partie du tome XIV , à se mettre en mesure , en sorte que l'impression de ce tome puisse commencer aussitôt que celle du tome XIII sera terminée. La commission n'a en ce moment aucuns matériaux pour le XIV^e tome : les longs délais qu'a éprouvés l'impression du tome XIII ont pu faire perdre de vue ce genre de travail ; il y a lieu d'espérer que cet inconvénient ne se renouvellera plus , et pour cela il est à souhaiter que la commission n'admette dorénavant aucune notice dont la rédaction ne soit complètement achevée. Si l'on s'était conformé à cette mesure , l'impression du tome XIII n'eût point été si longtemps suspendue par l'imperfection du travail de M. Rémusat, dont il s'était contenté de soumettre le commencement à l'examen de la commission , et qui est resté longtemps incomplet par le décès prématuré de l'auteur.

Je passe à l'Histoire littéraire de France. Dans le cours des six derniers mois de 1837, l'impression du tome XIX de ce recueil a été portée de la p. 576 à la p. 792. La 1^{re} partie de ce volume contient, ainsi que je l'ai dit dans le précédent rapport , des notices plus ou moins longues sur 117 auteurs qui ont écrit en latin ou en prose française, et qui sont morts dans les années 1266 à 1285. La 2^e partie, qui s'étend jusqu'à la page 620, fait connaître 89 troubadours qui vivaient à la même époque, et entre lesquels on distingue Sordel, Bertrand d'Alamanon, Boniface de Castellane, Blacasset, etc., etc.

L'histoire des Trouvères du XIII^e siècle, continuée dans la 3^e partie, a déjà atteint la page 792. Plusieurs des articles qui la doivent étendre au delà de la page 830, ont été lus à la commission et livrés à l'impression. Parmi les notices déjà imprimées, on remarque celles qui concernent Denis Pyrame, Pierre Du Rier, etc., et divers auteurs de romans chevaleresques versifiés.

La commission s'est occupée de la rédaction des tables qui devront être placées au commencement et à la fin de ce tome XIX ; elles seront livrées à l'impression aussitôt que sera terminé le corps du volume, auquel il ne manque plus qu'environ une centaine de pages.

Le tome XX commencera à l'année 1286 et finira avec le XIII^e siècle : 40 articles destinés à ce volume, et parmi lesquels se trouvent tous ceux qui appartiennent à l'année 1286 et aux trois années suivantes, ont déjà été adoptés par la commission ; il y a donc tout lieu d'espérer que, ainsi que nous l'avons dit dans le rapport précédent, avant la fin de 1838, le tome XIX aura été publié, et l'impression du tome XX aura été entreprise.

Le tome XX du *Recueil des Historiens de France* dont la publication est confiée à MM. Daunou et Naudet, n'a pas fait moins de progrès. Au 1^{er} juillet dernier, 576 pages étaient imprimées, le volume est parvenu aujourd'hui à 752 pages. Sans quelques retards de la part de l'imprimerie, le volume serait actuellement plus avancé. Les quinze derniers cahiers, imprimés dans le cours du semestre, renferment 1^o les derniers articles de la chronique latine de Guillaume de Nangis ; 2^o la continuation de cette chronique par un anonyme ; 3^o la chronique abrégée, écrite en français, attribuée à Guillaume de Nangis, opuscule jusqu'aujourd'hui inédit.

et qu'on publie d'après deux manuscrits de la bibliothèque du Roi ; 4° la partie des chroniques de Saint-Denis, qui correspond aux années 1282 à 1300, et qui tient lieu, pour ces quinze années, de traduction française de la grande chronique de Guillaume de Nangis ; 5° la suite de ces chroniques de Saint-Denis, jusqu'en 1316.

Les éditeurs ont fourni à l'Imprimerie royale la copie qui doit terminer le corps de ce volume, et qui le portera vraisemblablement au delà de 800 pages : elle se compose de la suite des chroniques de Saint-Denis jusqu'à l'an 1328, que les éditeurs ne doivent pas dépasser ; plus, deux ouvrages qu'il est à propos de faire connaître : 1° la chronique de Guillaume de Nangis remontait à la création ; mais ce qui précédait l'an 1113 de l'ère vulgaire, n'était qu'une répétition tout à fait superflue des compilations plus anciennes. A partir de 1113, Guillaume continue Sigebert de Gemblours. Ce qu'il raconte des quatre règnes de Louis VI, Louis VII, Philippe-Auguste et Louis VIII n'est pas toujours sans intérêt, et n'a point cependant trouvé place dans les tomes XII à XIX des historiens de France. Le motif qui détermine les éditeurs du XX^e volume à y insérer ces chapitres arriérés, est que, moyennant ce supplément, lequel, imprimé en plus petit caractère, occupera peu d'espace, on aura pour la première fois une édition complète des écrits de Guillaume de Nangis, l'un de nos plus célèbres historiens. 2° L'Académie sait, par mes précédents rapports, que le corps du tome XX se terminera par la partie de l'ouvrage de Guillaume de Puy-Laurent, qui n'a pas pu être imprimée dans le tome XIX, parce qu'elle dépasse de plus de 40 ans la fin du règne de Louis VIII ; elle sera publiée ici, revue sur deux manuscrits de la bibliothèque royale, qui servent à corriger les éditions souvent fautives de Catel et de François Du Chêne.

La rédaction des tables alphabétiques se continue à mesure que l'on reçoit les bonnes feuilles, et les éditeurs s'occupent des préliminaires qui, comme dans les volumes précédents, seront écrits en latin et en français, et qui comprendront 1° l'exposé du plan présenté à l'Académie et approuvé par elle, pour les volumes qui doivent embrasser les six règnes de saint Louis, Philippe III, Philippe IV, Louis X, Philippe V, et Charles IV ; 2° l'annonce et l'analyse critique des ouvrages recueillis dans le tome XX ; 3° une dissertation sur le gouvernement de la France et l'état des personnes au commencement du XIII^e siècle. Ce volume paraîtra avant la fin de 1838.

Rien n'a été négligé par M. Pardessus pour accélérer la recherche des matériaux qui doivent servir à former le tome V des Tables de Bréquigny. En ce moment, environ 5,000 notices sont rédigées, et c'est ce que peut contenir ce tome V. L'éditeur s'occupe de les classer par ordre de dates, et de les préparer pour l'impression.

Le volume pourra être mis sous presse dans le courant de mars ou d'avril prochain. Pendant le cours de l'impression, un des trois élèves de l'école des Chartes, attachés à ce travail, sera chargé de la lecture et de la correction des épreuves, et préparera en même temps les notes nécessaires pour la confection des tables. Les deux autres élèves seront employés à rédiger les notices destinées à former le tome VI.

L'Académie a eu connaissance des demandes qui lui ont été adressées par le gouvernement pour la composition des *légendes de plusieurs médailles*. Sa commission des inscriptions et médailles a satisfait à ces demandes ; elle n'a plus à s'occuper que des légendes demandées pour la médaille relative à l'ouverture du musée de Versailles. Nous répéterons ici ce que nous avons déjà dit plusieurs fois, des inconvénients que présente le système adopté par le ministre de l'intérieur, qui, au lieu

de consulter l'Académie sur la composition du type comme sur celle des légendes, arrête lui-même ce qui concerne les types, d'où il résulte qu'il est quelquefois impossible de faire concorder, comme il serait à désirer, les deux parties qui concourent à l'expression de la pensée que ces monuments doivent transmettre à la postérité. La médaille du musée de Versailles en offre un exemple remarquable, attendu que dans la composition du type on n'a point ménagé un espace pour l'inscription principale, et qu'il ne pourra être mis de légende qu'à l'exergue.

Depuis que la commission des *Antiquités nationales* a fait son rapport au mois de juillet dernier, peu d'ouvrages lui ont été renvoyés par l'Académie; l'époque n'est pas loin où, sans doute, divers travaux seront adressés pour le concours de 1838, et où la commission devra s'occuper de leur examen et de préparer les éléments du jugement du concours de la présente année.

Nous croyons qu'il serait à souhaiter que le rapport fût un peu plus explicite sur les ouvrages qui, sans avoir obtenu une des médailles, ont cependant paru dignes de l'attention de l'Académie. Ce serait un encouragement puissant donné aux auteurs, et on prévendrait ainsi quelques réclamations qui ne sont pas toujours sans fondement.

Je ne terminerai point ce rapport sans rendre compte à l'Académie des travaux dont je suis spécialement chargé. La 2^e livraison du tome XIII des mémoires de l'Académie, a été suivie avec beaucoup d'activité; le mémoire de M. Raoul-Rochette lu en 1837, et qui, par une disposition spéciale de l'Académie a dû trouver place dans ce volume, le complétera entièrement: il ne peut pas tarder beaucoup à être terminé, et j'aurai alors à m'occuper de la 1^{re} partie du tome XII, consacrée à l'histoire de l'Académie.

Plusieurs mémoires lus en 1832 et 1833, qui devaient entrer dans la livraison composée des tomes XII et XIII et qui sont entre mes mains, ne pourront trouver place que dans les livraisons suivantes.

La table des dix premiers volumes du recueil de l'Académie a été entièrement achevée avant la fin de 1837; je viens de la faire mettre sous presse, et j'espère que l'impression pourra en être achevée, sinon en 1838, du moins dans les premiers mois de 1839.

Je rappellerai encore à l'Académie la proposition que je lui ai faite dans mon dernier rapport, et qui est relative à la publication de la table des six derniers volumes de l'ancien recueil de l'Académie des Inscriptions et Belles-lettres. L'Académie voudra bien se rappeler que cette table a été rédigée aux frais de MM. de Bure, éditeurs de ces six volumes, et qu'il s'agirait d'en racheter d'eux le manuscrit et de le disposer pour l'impression, et d'aviser aux moyens de les publier. Cette entreprise serait sans doute assez dispendieuse; mais ce ne serait dans le vrai qu'une avance de fonds; car on ne saurait douter que toutes les personnes qui possèdent le recueil de l'ancienne Académie, ne s'empressassent de faire l'acquisition d'un volume qui terminerait et complèterait cet important recueil.

L'Académie s'honorerait elle-même en donnant cette marque d'estime et de respect à la compagnie à laquelle elle a succédé, et qu'elle aime à regarder comme son modèle. J'attendrai sur cet objet les ordres de l'Académie.

L'Académie regrettera peut-être que plusieurs de ces collections dont je viens de l'entretenir n'aient pas fait de plus grands progrès en 1837; mais il faut qu'elle sache que les modiques fonds dont elle pouvait disposer pour cette année ont été entièrement dépensés en frais d'impression, et même ont été dépassés de près de

6,000 francs. La commission des travaux littéraires lui fera une proposition pour solder cet arriéré.

Cette position financière de l'Académie nous empêche seule de lui proposer d'entreprendre la publication des Assises de Jérusalem, dont l'impression serait fort à désirer, et qui pourrait assez naturellement trouver place dans le recueil des croisades. Nous désirerions toutefois qu'elle permit à la commission des travaux littéraires de lui présenter un rapport spécial sur cet objet.

SILVESTRE DE SACY.

Au moment où s'achève l'impression de ce Rapport, nous apprenons la mort de l'illustre auteur qui l'a rédigé. Les premiers hommages, déjà rendus à sa mémoire, seront recueillis dans notre prochain cahier.

LIVRES NOUVEAUX.

Théâtre de Plaute, traduction nouvelle accompagnée de notes, par M. J. Naudet, membre de l'Institut (Académie des Inscriptions et Belles-Lettres). Tome neuvième (et dernier) : l'Homme aux trois écus (*Trinums*); le Brutal (*Truculentus*); fragments. Paris, imprimerie et librairie de M. L. F. Panckoucke, éditeur de la Bibliothèque latine-française : 1838; in-8°, 431 pages. Nous n'avons encore rendu compte que des premiers volumes de cette excellente traduction. Nous ne tarderons point à la considérer dans son ensemble, et à reconnaître que M. Naudet a vaincu les difficultés diverses de cet utile et long travail. C'est l'un des grands services que lui devront les études classiques.

Le tome I^{er} du *Lexique roman*, ou Dictionnaire de la langue des Troubadours, par feu M. Raynouard, paraîtra sous peu de jours, et sera annoncé dans notre cahier de mars.

Notice sur les travaux littéraires de l'abbé de La Rue, et principalement sur ses manuscrits, par M. Fréd. Galeron, membre de la Société des Antiquaires de Normandie. Caen, imprimerie de A. Hardel; 1837; 29 pages in-8°.

Lettre au Directeur de l'Artiste, touchant le manuscrit de la Bibliothèque de Berne, n° 431, perdu pendant vingt-huit ans; suivie de quelques pièces inédites du XIII^e siècle, relatives à divers métiers du moyen âge, et tirées de ce manuscrit, publiées par M. Ach. Jubinal. Paris, imprimerie de la veuve Poussin, librairie d'Edouard Pannier, 1838; 47 pages in-8°. Ce manuscrit de Berne, communiqué au gouvernement français, en 1809, s'est égaré en diverses mains, et a fini par se retrouver en vente chez le libraire Crozet. Il contient 77 pièces de vieux vers, dont plusieurs n'existent point dans les recueils originaux que la Bibliothèque du Roi possède. M. Jubinal en publie cinq, qui ont pour titres : *des Changeors* (changeurs de monnaies); *des Cordoaniers* (cordonniers); *des Tisseranz, des Bochiers* (bouchers); *des Cordiers*. Cette dernière pièce se termine par ces six vers :

Car sachiez, se cordiers n'estoit,
Que nus hom ne gaaigneroit
Nen terre nen aue de mer.

Toz li monz doit cordier amer;
Et si vus di tot à delivre,
Søns cordiers ne puet nus hom vivre.

La lettre qui précède ces six pièces et les notes qui les accompagnent sont très-purement écrites, et montrent assez que M. Jubinal s'est formé lui-même sur de

meilleurs modèles que ceux qu'il exhume et auxquels il prodigue les qualifications de *Richesses littéraires que nous ont laissées nos aïeux*; de *Trésors des XII^e et XIII^e siècles, enfantés par le génie de nos pères*. Recueillir ces matériaux de notre histoire littéraire est un travail fort utile; et personne ne s'y livre plus honorablement que M. Jubinal. Mais en admirant ces grossiers essais de la versification française, on ne contribuerait pas au maintien du bon goût, ni aux progrès des nouveaux talents.

Caligula, tragédie en cinq actes et en vers, avec un prologue, par M. Alexandre Dumas, représentée sur le théâtre français, le 26 décembre 1837. Paris, imprimerie de Dondey-Dupré, librairie de Marchant, 1838; 176 pages in-8° à longues lignes, et avec une préface. Pr. 5 fr.; — 40 pages in-8° à deux colonnes, et sans préface. Pr. 2 fr. 50c.

Histoire de France sous Napoléon (deuxième époque), depuis la paix de Tilsitt, en 1807, jusqu'en 1812; par M. Bignon (pair de France), membre de l'Institut. Tome septième. Paris, imprim. et libr. de Firmin Didot; Leipsig, chez Brockans et Avenarius, 1838; in-8°, xvi et 455 pages. Les pages préliminaires contiennent une lettre fort instructive sur la contrefaçon étrangère. Le corps du volume correspond aux deux années 1807 et 1808. Il se lit, ainsi que les précédents, avec un très-vif intérêt; mais les faits qu'il retrace sont encore trop près de nous, pour être discutés dans le *Journal des Savants*.

Histoire des sultans Mamlouks de l'Égypte, écrite en arabe par Taki-Eddin-Ahmed-Makrisi, traduite en français, et accompagnée de notes philologiques, historiques, géographiques, par M. Quatremère. Tome I^{er}. Paris, printed for the oriental translation fund of Great-Britain and Ireland: sold by A. J. Valpy; and Benj. Duprat (Paris), 1837; in-4°; iv, xvii et 252 pages. La préface consiste en une savante notice sur la vie et les écrits de Makrisi, mort l'an 845 de l'hégire, 1441 de notre ère. Nous appellerons l'attention de nos lecteurs sur ce nouveau produit de l'érudition profonde et de la saine critique de M. Quatremère.

Nous nous proposons aussi de rendre compte de l'*Exposé de la religion des Druzes*. Paris, Imprimerie royale, librairie de Potelet et de la veuve Dondey-Dupré: décembre 1838; 2 vol. in-8°, viii, dxvii, 234 et 709 pages. C'est la dernière grande publication de M. Silvestre de Sacy. Il se proposait de réunir, dans un troisième volume, divers documents relatifs à la croyance actuelle des Druzes; mais les deux volumes qu'il a publiés renferment un ouvrage complet; et à la fin de l'Avertissement, il remercie la providence, qui lui a permis de terminer ce travail, à un âge « où l'on peut à peine compter sur le lendemain. »

TABLE.

Discours sur l'esclavage, par M. de Saint-Paul (deuxième article de M. Naudet).	Page 67
Les Apophthegmes d'Ali (article de M. SILVESTRE DE SACY).....	77
Pierres gravées de la châsse de sainte Elizabeth de Marburg, expliquées par M. Creuzer (article de M. Raoul-Rochette).....	85
Astoria, récit d'une entreprise au delà des montagnes Rocheuses, par Washington Irving (troisième article de M. Biot).....	99
Traité du corail, par Peyssonnel (article de M. Flourens).....	108
Rapport sur les travaux de l'Académie des Inscriptions, par M. SILVESTRE DE SACY.	123
Livres nouveaux.....	129

FIN DE LA TABLE.

JOURNAL DES SAVANTS.

MARS 1838.

Zur Gemmenkunde; antike geschnittene Steine vom Grabmahl der Heiligen Elisabeth in der nach ihr genannten Kirche zu Marburg in Kur-Hessen; archäologische Abhandlung, von Fr. Creuzer, etc. Pag. 1-212, avec cinq planches gravées. Leipzig, 1834; in-8°.

SECOND ARTICLE.

Je reprends, sans autre préambule, l'examen du livre de M. Creuzer, au point où je l'ai laissé à la fin de mon dernier article.

N° 11. Il a fallu toute la sagacité de notre auteur, avec une bonne vue, telle que celle dont il est doué, et avec l'aide d'une excellente loupe, pour découvrir ce qui est gravé sur cette pierre, et pour être en état d'en donner l'explication. Ce qui s'y distingue au premier coup d'œil est un *astre à six rayons*, placé au-dessus d'un objet à *trois pointes*; puis, dans la partie supérieure de la pierre, des lettres liées entre elles d'une manière irrégulière et bizarre, dont M. Creuzer est parvenu à former le mot ΕΥΠΛΟΙΑ. Fondé sur cette inscription, qui renferme un souhait d'*heureuse navigation*, il a pu reconnaître, dans l'*objet à trois pointes*, l'espèce d'instrument dont on armait la partie antérieure des vaisseaux, et que les Grecs nommaient ἔμβολοι ou ἔμβολα, les Latins, *rostra*; manière abrégée d'indiquer le *vaisseau entier*, qui est conforme aux habitudes de l'art antique; et, ces deux points établis, la présence de l'*astre de Vénus*, de cette *Vénus*, surnommée ΕΥΠΛΟΙΑ, telle qu'était précisément la *Vénus de Gnide*, dont nous possédons, suivant toute appa-

rence, une répétition dans notre célèbre *Vénus de Médicis*¹; la présence, dis-je, de cette étoile, *favorable aux navigateurs*, est devenue un nouvel et indubitable élément d'un type où tout se rapporte à l'idée d'une *navigation prospère*. On peut juger, par cet exemple, à quel point M. Creuzer est doué de cet esprit de combinaison et d'ingénieuse sagacité qu'exige l'interprétation des monuments, et qui est nécessaire à l'antiquaire, peut-être encore plus qu'au philologue. Au sujet de ce type, qui doit avoir formé dans l'antiquité le cachet d'un de ces hommes voués par état aux chances de la navigation, M. Creuzer ne pouvait manquer de rappeler les pierres gravées qui offrent l'inscription ΕΥΠΛΟΙ jointe à l'image d'un *Amour ailé porté par un dauphin*, et il se joint aux antiquaires qui avaient expliqué cette inscription, d'après son rapport avec le type, au lieu d'y voir un nom de graveur, *Eaplus*. Comme c'est aussi l'opinion que j'ai soutenue moi-même en dernier lieu², en l'appuyant de quelques preuves nouvelles, je ne puis que m'applaudir de l'assentiment donné à cette opinion par M. Creuzer, tout en remarquant qu'il n'a fait aucun usage des observations que ces sortes d'images, si communes sur les anneaux antiques, avaient suggérées au savant et ingénieux Boettiger³. Mais je suis surtout étonné que notre auteur, au vaste savoir duquel il semble que rien n'ait pu échapper, ait négligé tout à fait un de ces monuments, le plus curieux peut-être dans son genre, qui a été publié par Middleton⁴. C'est un *anneau d'or*, avec une pierre gravée représentant un *Amour ailé monté sur un dauphin*, lequel avait été trouvé dans un tombeau de Rome, et qui ne pouvait manquer d'avoir eu ici l'intention funéraire attachée, suivant moi, à ce type et à l'inscription ΕΥΠΛΟΙ qui l'accompagne quelquefois, et qui souvent le remplace. Peut-être aussi eût-il été convenable de ne pas passer tout à fait sous silence les monnaies de familles romaines, telles que celles des familles *Egnatia* et *Lucretia*, qui offrent⁵ le même type d'un *Amour ailé, porté sur un dauphin*, mis en rapport avec *Neptune* et avec *Vénus*, et

¹ Feuerbach, der *Vaticanische Apollo*, S. 307. — ² Voyez mes *Monuments inédits, Achilléide*, p. 95, 1), et ma *Lettre à M. Schorn*, p. 41-42, n° 34. — ³ Boettiger's *Ideen zur Kunst-Mythologie*, II, 337, *), et 340. L'illustre auteur voyait, dans le type en question, l'expression de cette idée : *Glück in der Liebe*; ce qui pouvait bien être vrai dans un assez grand nombre de cas, mais non pas dans tous. — ⁴ Middleton, *Antiquitat.* tab. VIII, n° v, p. 107-108, où l'auteur a rapporté tous les témoignages classiques à l'appui de son explication. — ⁵ Voyez, sur ces médailles, Stieglitz, *Distribut. Num. Famil. Rom.* p. 37 et 52; et surtout Cavedoni, *Osservaz. sull. Medagl. di Fam. Rom.* p. 149 et 158, 58), où il explique ingénieusement le *denier* de la famille *Lucretia*, par la même circonstance qui dut faire adopter le même type sur la monnaie de bronze de *Pestum*, contemporaine de ce *denier* romain.

où ce type, expression d'une *navigatio favorable*, acquiert ainsi la signification la plus sensible. Une dernière observation, que je prendrai la liberté de soumettre à M. Creuzer, concerne le *grand astre* qui formait, suivant le témoignage de Strabon¹, le sceau public des *Locriens Ozoles*. M. Creuzer semble croire que la raison de ce type était dans la position géographique que cette tribu des Locriens occupait au couchant des autres branches de la même nation. Cependant, il est de fait que *l'astre* en question figure sur la monnaie des *Opuntiens*, aussi bien que sur celle des *Ozoles*; ce qui prouve que la présence de cet *astre* se rapportait à un autre motif, qu'elle se liait à un ordre d'idées plus général. De plus, nous savons que le même *astre* formait le type de la monnaie d'autres peuples grecs, tels que les habitants de l'île de *Corcyre*, et ceux d'*Itanos* en *Crète*, pour lesquels il n'est pas possible non plus d'admettre l'interprétation proposée du type en question. Mais c'est là un point que j'ai eu occasion de traiter dans un *Mémoire sur quelques monuments en rapport avec les idées astrologiques*, mémoire qui sera publié prochainement; en sorte que je ne crois pas devoir insister davantage sur cette question.

N° 12. Figure d'*Homme barbu, assis* et tourné à droite, en s'appuyant du bras gauche sur un *sceptre*, et tenant de la main droite un objet figuré comme un *rouleau*. C'est une de ces pierres, d'un travail de décadence qui accuse, comme je l'ai déjà remarqué, l'époque du III^e siècle, et qui doit appartenir à une école alexandrine du dernier âge. Entre les diverses hypothèses que propose successivement M. Creuzer, pour l'explication de ce personnage, celles d'un *Héros*, de *Mercur*e et de *Jupiter*, il aurait pu comprendre, peut-être avec plus de raison, celle d'un *poète déifié*, sujet de quelques médailles grecques, représenté absolument de la même manière qu'on le voit ici, c'est à savoir, comme un *homme assis*, tenant un *sceptre* de la main gauche, et un *rouleau* de la droite. Mais, sans m'arrêter à cette idée, et sans combattre les deux premières suppositions de M. Creuzer, qui ne me semblent pas heureuses, je me borne à dire que la pierre qui nous occupe offre, suivant toute apparence, une de ces figures de *Jupiter assis*, avec le *sceptre* et le *foudre*, qui se reproduisaient si fréquemment à cette dernière période de l'antiquité, toujours d'après le même modèle, et seulement avec ces variantes de travail qui tenaient au plus ou moins d'habileté de l'artiste.

N° 13. Un *Renard*, armé d'un *fouet*, guidant un *petit char* traîné par un *Coq*. C'est une de ces images allégoriques, dans le genre grotesque, assez communes sur les pierres gravées, où l'on doit certainement voir, avec

¹ Strabon. ix, p. 638; cf. Spanheim. *ad Callimach. Hymn. in Del.* v. 303.

M. Creuzer, l'expression de cette pensée : *La Rase aux prises avec la Vigilance*. De pareilles images, rendues par la présence des mêmes animaux symboliques, le *renard* et le *coq*, se sont produites de nos jours sur des vases peints, un desquels, du musée de Berlin, provenant de la collection de M. Dorow, où deux *Éphèbes* portant, l'un un *renard*, l'autre un *coq*, assistent à une scène *gymnastique*, a été cité par notre auteur, et ingénieusement expliqué d'après ce motif.

N° 14. Figure de *Femme casquée, vêtue et ailée*, la main droite appuyée sur un *gouvernail*, et portant dans la gauche une *corne d'abondance*. La femme représentée sur cette pierre offre l'apparence d'une figure de *Minerve*, avec les *ails* qui conviennent à un être d'ordre allégorique, tel que la *Victoire*, et avec le *gouvernail* et la *corne d'abondance*, qui sont les attributs ordinaires de la *Fortune* et de l'*Abondance*. C'est donc, d'après tous ces caractères, une de ces figures *panthées*, dont l'art des siècles de décadence fit un si fréquent usage, et dont la composition offrait un phénomène tout contraire à celui qui avait signalé la première période de la civilisation antique, c'est à savoir l'accumulation des symboles et des attributs de plusieurs divinités sur une même figure, pour exprimer à l'aide d'un seul signe toute une série de formules hiératiques; tandis qu'à cette autre époque de la société païenne, l'art, procédant d'une manière toute différente, s'était plu à diviser et pour ainsi dire à décomposer la divinité, pour tirer de chacune de ses qualités morales ou de ses attributions particulières, le motif et le type d'une individualité distincte. Il y a, en effet, comme le remarque très-bien M. Creuzer, dans la figure qui nous occupe, quelque chose de *Pallas*, de *Niké*, de *Pronoea* et de *Tyché*, ou, pour me servir de dénominations latines correspondantes, quelque chose de *Minerve*, de la *Victoire*, de la *Providence* et de la *Fortune*; et, à cette occasion, notre auteur ne manque pas d'indiquer les principaux monuments de l'art antique, venus jusqu'à nous, qui appartiennent à ces différentes divinités. Mais, en mettant au premier rang, parmi les figures de *Victoire*, la belle statue en bronze de *Cassel*, et celle de la collection du roi de Prusse, décrite dans l'*Amalthea*¹, M. Creuzer a oublié la statue, aussi en bronze, de la *Victoire ailée*, découverte, il y a peu d'années, à *Brescia*, un des plus précieux monuments de la statuaire antique, du siècle des Antonins, dont nous devons bientôt la publication, avec celle de toutes les antiques du musée de *Brescia*, au zèle et au talent de M. Labus.

N° 15. Figure d'*Homme à cheval*, avec un *flambeau sur l'épaule*. C'est du

¹ *Amalthea*, t. II, p. 369.

moins ainsi que M. Creuzer s'est rendu compte de la représentation de cette pierre, d'après deux empreintes qui ne lui ont pas paru satisfaisantes; mais en observant que, la pierre même étant restée attachée au tombeau de sainte Élisabeth, il est possible de rectifier, sur le monument, la description, et conséquemment aussi l'explication qu'il en donne. Dans cet état de choses, il ne me conviendrait pas, à moi qui n'ai même pas la ressource de consulter les empreintes, et qui n'ai sous les yeux que la gravure publiée par M. Creuzer, d'exposer des doutes qui se trouveraient dépourvus de fondement. Toutefois, je ne puis m'empêcher de dire que cette gravure ne me représente pas le *flambeau* que M. Creuzer a cru voir sur l'empreinte¹; sans compter que cette manière de porter le *flambeau* sur l'épaule ne me paraît pas conforme à l'usage des *Lampadéphories*, tel du moins que nous le connaissons par les monuments figurés qui nous en restent, médailles, pierres gravées, et vases peints. Mais, du reste, le travail de notre auteur, en ce qui concerne la célébration même des *Lampadéphories*, est tel qu'on pouvait l'attendre de son érudition et de sa critique. Parmi les monuments qu'il cite à ce sujet; il rappelle avec raison la belle pâte antique, publiée par M. Brøndsted, qui la possède², où le nom ΛΑΜΠΑΔΙΑΣ, mal à propos rapporté au graveur et au sujet, me paraît, comme à M. Letronne, appartenir au propriétaire même de la pierre; avec cette circonstance que l'image d'un *Homme portant un flambeau*, avait été choisie à dessein pour faire allusion au nom ΛΑΜΠΑΔΙΑΣ, lequel nom, pour en faire en passant la remarque, me paraît de forme ionienne, plutôt encore qu'attique. A l'appui de cette idée, je citerai un exemple qui aurait pu déterminer la conviction de M. Creuzer, s'il se fût présenté à sa mémoire, et qui se rapporte précisément au même sujet des *Lampadéphories*: c'est la médaille de *Tarente*, où la figure d'un *Homme courant à cheval avec un flambeau allumé*, est accompagnée de l'inscription ΔΑΙΜΑΧΟΣ³, type où le nom du magistrat *Daimachos* se trouve certainement en rapport avec cette image d'une *course aux flambeaux*. Quant à la manière dont M. Creuzer explique le digamma F sur la pierre qui nous occupe, en y voyant, soit la lettre initiale d'un nom propre, comme on en a des

¹ M. Feuerbach a remarqué que ce *flambeau* était mal dessiné dans la gravure, et qu'on pouvait le prendre pour une *aile rendue avec maladresse*; *Kunstblatt*, 1836, n° 64, p. 268. Il y a donc là quelque chose qui laisse encore prise à l'incertitude. Du reste, la conjecture de ce critique, qui serait disposé à voir ici *Phosphoros*, ne me paraît pas heureuse; car cette manière de porter le *flambeau* sur l'épaule ne convient ni à *Lucifer*, ni à *Hesperus*. — ² *Voyages et Recherches dans la Grèce*, II, pl. xxii, p. 289-91. — ³ Voyez ma *Lettre à M. le duc de Luynes*, p. 33, 3), où j'avais cité cette médaille, pour en expliquer le type d'après cette donnée.

exemples sur la monnaie de *Tarente*, par les noms ϜΙΣΤΙΑΡΧΟΣ , ϜΙΠΠΟΔΑΜΟΣ , soit l'indication d'une *fête aux flambeaux*, telle que celle des *Helloties* de Corinthe, Ϝιλλώπια , j'avoue que l'une et l'autre supposition me paraissent très-hasardées. Le travail de la pierre, qui doit appartenir à une école alexandrine des bastemps, plutôt encore qu'à une manière archaïque d'imitation, est décidément contraire à cette supposition du digamma. Je ne pense pas non plus, en ce qui concerne l'origine des *Lampadéphories*, célébrées à *Tarente*, que cette origine puisse être rapportée à l'influence de la colonie athénienne de *Thurium*, ni que les médailles de *Tarente*, citées par notre auteur, avec la *tête de Minerve casquée*, pour type principal, et avec la *chouette* au revers, puissent être alléguées en preuve de cette influence attique. Les médailles dont il s'agit appartiennent certainement au dernier âge de la numismatique tarentine; elles précèdent de bien peu l'époque de la conquête romaine; de même que les monnaies, qui offrent le type du *Cavalier en course*, au revers du *Taras*, doivent être, d'après tous les éléments de leur fabrique, réputées postérieures à la guerre du Péloponnèse et à la colonie de *Thurium*. Mais il n'y a, dans ce double fait numismatique, rien qui justifie, à mon avis, la supposition d'une influence attique, due à la colonie de *Thurium*, sur la monnaie de *Tarente*, non plus que sur l'origine des *Lampadéphories*, fête d'un caractère trop général dans la haute antiquité grecque, pour qu'il soit besoin d'en expliquer la célébration à *Tarente*, d'après une influence très-douteuse, et en tout cas d'une époque assez récente.

N° 16. Figure de *Femme casquée*, assise sur une *cuirasse*, à laquelle est adossé un *bouclier*, portant, sur sa main droite étendue, un objet indéterminé, et tenant de la main gauche une *épée* dans une position horizontale. Telle est du moins l'idée que je me suis faite de cette représentation, d'après la description qu'en donne M. Creuzer, et d'après la gravure qui l'accompagne; mais j'avoue que l'une et l'autre me laissent encore plus d'une incertitude. Notre auteur juge *antique* le style de la pierre, qui me paraît au contraire d'un bastemps. Quant au sujet même, il incline à y voir une *Minerve* Πρόμαχος ou Τροπαιοφόρος , type de la *Bellone* romaine; et, sur ce point encore, je ne puis m'empêcher de dire que je ne suis pas de son avis. La difficulté que j'éprouve à me prêter à l'explication de M. Creuzer tient à ce qu'il ne semble pas s'être fait une idée bien nette de ce qui constituait, chez les Grecs, les images de *Pallas* Τροπαιοφόρος , la même que Νικηφόρος , c'est-à-dire, d'une *Pallas armée*, portant à la main une *Victoire*, et celle de *Pallas* Πρόμαχος , ou de la déesse en attitude de combattre, brandissant la lance et se couvrant du bouclier. La *Minerve Nicéphore* était le plus souvent représentée assise

sur un *trophée*; et c'est ainsi qu'on la voit, entre autres monuments que je pourrais citer, sur les tétradrachmes de Lysimaque, qui nous en offrent le type le plus célèbre aussi bien que le plus accompli. Au contraire, la *Minerve Promachos* se représentait toujours *debout*, dans une *action véhémente*, telle qu'on la voit, par exemple, sur les monnaies de Thessalie, et sur celles de plusieurs rois d'Épire et de Macédoine, entre autres, Pyrrhus, Démétrius I^{er} et Antigone Gonatas. Or ces deux images de *Pallas* diffèrent radicalement par le motif aussi bien que par la composition du type; et c'est seulement avec la première que la figure de notre pierre gravée pourrait offrir quelque analogie. J'ajoute que la *Minerve Nicéphore* des médailles de Lysimaque est évidemment la figure qui a servi de modèle pour la composition des figures de la *déesse Rome* personnifiée, comme nous la connaissons par tant de monuments de l'art antique, c'est à savoir, vêtue dans le costume d'Amazone, avec le *casque* en tête, *assise* sur un *trophée*, et tenant de la main droite une *Victoire*, et dans la gauche une *lance* ou une *épée*. C'est aussi là, si je ne me trompe, la représentation que nous offre la pierre gravée publiée par M. Creuzer. Le *costume*, qui paraît *amazonien*, ainsi que les *brodequins* que je crois voir aux jambes de cette figure, sont effectivement deux des éléments essentiels du type en question. L'objet indécis que la figure porte à la main droite doit être un de ces petits simulacres de la *Victoire*, que la rouille du temps a rendu méconnaissable, ou qui se trouve mal exprimé dans l'empreinte ou dans la gravure. En tout cas, l'hypothèse d'une *déesse Rome*¹ me paraît être celle qui s'accorde le mieux avec le travail de notre pierre et avec les principaux éléments de sa composition; et cette idée, qui m'était venue au premier abord, m'inspire d'autant plus de confiance, que c'est aussi celle qui s'est présentée à l'esprit de M. Feuerbach.

N^o 17. Je me borne à indiquer le sujet de cette pierre, qui offre deux petits crustacés de mer, l'un desquels paraît être du genre des *crevettes*, telles qu'on les voit représentées sur des médailles antiques, notamment sur celles de *Tarente* et de *Corinthe*, y compris les colonies de cette dernière ville. Notre auteur renvoie sur ce point aux savantes recherches de Spanheim et à l'important ouvrage qu'a publié récemment, sous le titre de *Τάξεις*, M. de Koehler, le célèbre antiquaire de Saint-Petersbourg; et j'ajoute qu'il s'en faut bien que l'on ait encore épuisé

¹ Le type de la figure de *Rome*, telle que nous la connaissons par les médailles des familles romaines Cæcilia, Publicia, Postumia et Vibia, la représente *assise* sur un *amas d'armes*, s'appuyant d'une main sur la *haste*, et tenant de l'autre main le *parazonium*.

tout ce que la numismatique grecque pourrait fournir de ressources à la science du naturaliste, aidée des connaissances de l'antiquaire, pour déterminer l'espèce et fixer la nomenclature des diverses sortes de poissons de mer représentés sur les monnaies grecques.

N° 18. *Tête imberbe, couronnée de laurier, avec le commencement du buste vêtu.* A ce petit nombre de traits, on est disposé à reconnaître, avec notre auteur, une tête impériale produite dans le type d'*Apollon*. Mais le travail de la pierre, qui n'appartient pas à une haute époque, et l'absence d'individualité, ne permettent guère de voir ici un portrait de *Commode*, plutôt que de tout autre César, que le caprice ou la flatterie se plurent à représenter sous les traits d'*Apollon*; et cette conjecture n'a de mérite que parce qu'elle fournit à M. Creuzer l'occasion de citer les principaux monuments relatifs à *Commode jeune*, qui tendent à justifier une pareille supposition.

N° 19. *Une tête humaine, qui paraît ceinte d'une couronne.* Notre auteur ajoute qu'elle lui semble *barbue*, et il y découvre, de plus, à l'endroit des tempes, deux espèces de *croissants* ou de *demi-lunes*; comme je ne puis rien apercevoir de pareil sur la gravure que j'ai sous les yeux, je dois, à défaut de l'empreinte qui reproduit fidèlement sans doute le monument original, m'abstenir ici de toute contestation. M. Creuzer paraissait d'abord disposé à voir dans cette tête, à raison des deux apparences de *croissant*, la tête du dieu *Lunus*. Il trouve cependant plus de probabilité dans l'hypothèse d'un dieu *Hypnos* ou *Oneiros*, tel qu'on le représente habituellement, avec des *ails aux tempes*. Enfin, il ne serait pas éloigné de croire que la tête gravée sur cette pierre de Marburg pourrait n'être qu'un *simple masque*. Voilà sans doute des suppositions assez contradictoires, qui prouvent qu'on peut voir sur cette pierre à peu près tout ce qu'on veut, ou du moins qu'on n'y voit rien de bien déterminé. Quant à moi, j'avoue qu'aucune de ces explications ne me satisfait, si ce n'est par l'érudition que l'auteur déploie pour la soutenir; et, telle qu'elle m'apparaît dans la gravure qu'il en publie, la tête dont il s'agit ne me représente qu'une de ces *têtes d'Apollon laurées*, d'un travail qui accuse plutôt l'extrême décadence qu'une haute époque de l'art, comme le croit M. Creuzer, et où les apparences d'*ails* ou de *croissants*, ne sont peut-être dues qu'à des accidents de la pierre; ce qui ne peut guère être constaté par l'empreinte seulement.

N° 20. Un *Scorpion*. Au sujet de cet animal, si souvent représenté d'une manière symbolique sur les monuments de l'antiquité orientale, égyptienne, grecque et romaine, notre auteur n'avait qu'à citer les principales applications qui s'en firent, en y ajoutant l'indication du motif

auquel elles se rapportaient. La plus usuelle de ces applications dut être, à mon avis, celle qui se fondait sur la relation astrologique de *Mars* et du *scorpion*, et qui rendit cet animal symbolique propre à servir d'*amulette* ou de *cachet* aux gens de guerre, surtout dans la dernière période de l'antiquité romaine. C'est aussi là l'opinion de M. Creuzer, mais non pas sans qu'il ait eu soin de rappeler que cette idée appartenait aussi aux temps antiques de la Grèce, puisque, sur des vases peints d'ancienne fabrique, le *scorpion*, symbole de *Mars*, figure, en guise d'*emblème*, sur les boucliers de héros grecs, tels qu'*Achille* et *Diomède*. J'adopte donc ici, sur tous les points, les idées exposées par notre auteur, et je ne me trouve en dissentiment avec lui que sur un seul article, en ce qui concerne l'explication du *scorpion*, qui sert d'*emblème* au bouclier représenté dans le plan inférieur du célèbre camée de Vienne. M. Creuzer voit ici, d'accord avec feu M. Passow, qui avait composé, sur ce symbole, une dissertation particulière¹, une allusion au *jour natal* de Tibère, le 16 novembre; et sa principale raison, c'est que la présence du *capricorne* s'y rapporte au *jour de naissance* d'Auguste. Mais je persiste à croire, comme j'ai déjà eu l'occasion de le montrer ailleurs², que la vraie explication de ce signe doit se trouver dans un ordre d'idées plus général; c'est à savoir, que le *scorpion* figure ici, comme sur les enseignes des Romains³, comme sur les bas-reliefs relatifs à la fable de *Rhœa Sylvia*, où il est associé à la *balance*, qui exprimait l'*horoscope de Rome*⁴, qu'il figure, dis-je, en qualité de *symbole de Mars*, et non pas seulement à titre de signe généthliaque de Tibère. J'aurais encore plus d'une observation à faire au sujet de l'idée qu'énonce notre auteur, dans une de ses notes⁵, sur les *scarabées*, dont on sait que la caste des guerriers, dans l'antique Égypte, se servait en guise d'*amulettes*, et qu'on suppose avoir pu être employés aussi comme *monnaies*. Il semble, d'après la manière dont il s'exprime, que M. Creuzer approuve cette opinion, exposée en dernier lieu par feu M. Stieglitz⁶; mais, sans entrer ici dans une discussion qui me mènerait beaucoup trop loin, je me borne à dire que l'hypothèse qui tend à considérer les *scarabées* égyptiens, comme des *monnaies*, est sujette à de nombreuses et graves difficultés,

¹ Fr. Passovii de *Scorpio in Gemma Augustea conjecturæ*, Vratislav. 1833. — ² Voyez mes *Monuments inédits*, *Achilléide*, p. 34, 3). — ³ Zoëga, *Bassirilievi di Roma*, t. I, tav. xvi. — ⁴ Winckelmann, *Monum. ined.* n° 110. — ⁵ P. 176, 152). — ⁶ M. Creuzer cite deux articles du *Kunstblatt*, 1833, n° 18 et 19, où sont exposées, à ce sujet, les idées de feu M. Stieglitz. Notre auteur, à l'époque où il publiait son livre (1834), n'avait pu prendre encore connaissance des *Beyträge zur Geschichte der Ausbildung der Baukunst* (Leipzig, 1834), où le même savant a reproduit son opinion avec plus de développements, *Beilage C*, t. I, p. 165-174.

et qu'en tout cas le mérite de cette idée appartient à M. de San-Quintino¹, qui l'a produite assez longtemps avant M. Stieglitz.

N^o 20 et 22. Je ne m'arrête point sur ces deux pierres, qui portent des inscriptions arabes, non plus que sur la pierre du n^o 27, qui offre pareillement une inscription en caractères koufiques. M. Creuzer rend compte, dans sa note, des explications qu'il obtint de deux de ces pierres, en réponse à une communication qu'il en avait faite à feu M. Klaproth et à M. Silvestre de Sacy; et je me contente de renvoyer à cette note et aux monuments mêmes qu'elle concerne ceux de nos lecteurs qui sont versés dans ce genre d'études.

N^o 21. Cette pierre est une des plus importantes, peut-être même la plus remarquable de toute la collection qui nous occupe, et c'est aussi celle qui a été, de la part de notre auteur, l'objet du travail le plus considérable. On y voit *trois Personnages représentés avec des accessoires neufs et curieux*. Celui qui occupe le milieu de la composition est un *Homme assis sur un trône*, vêtu d'une tunique longue, étroite et plissée, la tête coiffée d'une espèce de *tiare*, mais non pas *radiée par derrière*, comme l'a cru M. Creuzer; car ces apparences de *rayons* tiennent uniquement, suivant moi, à ce que le personnage assis et tourné à droite a la tête retournée en sens contraire, du côté de la figure qui se tient debout derrière lui; et c'est là un mouvement qui ne me semble pas avoir été bien compris par M. Creuzer. Quoi qu'il en soit, ce personnage soutient, de sa main droite, un objet de forme ronde, qui pourrait être un *vase* formé de deux parties hémisphériques, s'ajustant l'une dans l'autre, tel qu'il en existe dans nos collections de vases antiques, de style grec, généralement de fabrique de Pouille. Mais ces sortes de vases n'offrent pas à l'extérieur l'espèce de cercle en saillie qui se voit ici dans le sens du diamètre, et qui rend l'objet en question tout à fait semblable à une *sphère armillaire*; aussi me paraît-il hors de doute que c'est cette dernière dénomination, et non pas celle de *vase*, proposée en dernier lieu par notre auteur, qui convient au corps sphérique tenu à la main du personnage assis. Devant cette figure est un autre personnage, de moindre taille, qui porte aussi la main droite à cette sphère, comme pour la soutenir: cette seconde figure, vue par le dos, la partie supérieure du corps nue², et les jambes couvertes

¹ La dissertation de M. de San-Quintino est intitulée: *Sull' uso cui erano destinati i monumenti egiziani detti comunemente Scarabei*, Torino. — ² M. Creuzer dit le contraire dans sa *Description*, p. 74: *So dass der untere Theil der Körpers unbekleidet ist*. Mais, à en juger d'après le dessin, il me semble bien que c'est le haut qui est découvert, et le bas au contraire qui est vêtu. Du reste, je suis de l'avis de notre au-

de son vêtement rabattu, paraît être celle d'une *Femme*; mais c'est un point qui reste indécis, à raison de l'extrême négligence du travail; et je n'oserais pas non plus assurer, comme le fait M. Creuzer, que cette figure ait la tête *couverte d'un chapeau, mit einem Hute bedeckt*. Derrière le personnage assis est une troisième figure, debout, *vêtue et ailée*, qui tient de la main gauche élevée un objet en apparence de *forme carrée*. Dans le champ, près de la figure demi-vêtue, est un vase placé sur une *base*; et, sur le fond de la pierre, entre cette figure et le personnage assis, sont distribués d'une manière irrégulière des caractères qui semblent grecs, et que M. Creuzer lit Z, H, Σ. Telle est la représentation de ce petit monument, dans l'explication duquel M. Creuzer a déployé toutes les ressources de son érudition.

Partant de cette observation, que le style de la pierre semblerait annoncer un travail égyptien, tandis que d'autres yeux pourraient y voir une manière grecque archaïque, ou même l'œuvre d'une main persépolitaine, notre auteur en propose successivement trois explications dans chacune de ces trois hypothèses. Mais, si je dois dire ce que je pense d'un pareil système d'interprétation, c'est véritablement un luxe de savoir surabondant, que cette triple explication d'un monument qui n'en comporte qu'une seule. Le fait est que le travail de la pierre n'est proprement pas égyptien, ni persépolitain, ni grec archaïque; c'est un de ces monuments de la glyptique du dernier âge de l'antiquité grecque, exécuté probablement en Syrie, à l'usage d'une civilisation qui prenait de toute main, qui empruntait de toute part des éléments de croyances disparates, pour en composer quelque chose qui n'était ni hellénique, ni oriental, ni sacré, ni profane, et qu'on était convenu d'appeler gnostique, pour donner un nom à ce qui ne ressemblait à rien. La plupart des monuments de la glyptique produits à cette époque et sous cette influence offrent tous plus ou moins le genre de travail qu'on remarque à celui qui nous occupe. C'est un mélange du style barbare, qui caractérise les cylindres persépolitains des bastemps, avec le style grec dégénéré; et c'est aussi, dans le costume et dans les accessoires de la composition, le même mélange d'éléments empruntés à ces deux systèmes d'art et de civilisation. De là, cette apparence, à la fois persépolitaine et hellénique,

teur, contre celui de M. K. Ott. Müller, qui avait vu, dans cette *figure demi-nue*, un *personnage viril*, et qui, expliquant la pierre dans le sens historique, reconnaissait dans ce personnage un roi arsacide ou sassanide, tel que *Pacorus*, ou *Sapor*, recevant le globe des mains du *Dieu suprême*. M. Creuzer a réfuté, dans le *Kunstblatt* même, 1836, n° 65, p. 271-2, *) , cette idée du savant antiquaire de Goettingue, *Gotting. Anzeig.* 1836, n° 39, S. 383.

qui a frappé justement M. Creuzer, mais qui n'a pu lui faire illusion au point de le porter à méconnaître la véritable intention, non plus que la nature réelle du monument qu'il publiait. Abandonnant donc, bientôt après les avoir énoncées, les deux premières hypothèses dans lesquelles il avait cherché l'explication de cette pierre, c'est en troisième lieu comme un monument *oriental hellénistique* qu'il s'attache à la considérer; et le sujet qu'il y découvre est une *scène rituelle gnostique*, en rapport avec les opérations magiques qui accompagnaient la détermination du thème généthliaque. Effectivement, les figures et les accessoires de notre pierre s'expliquent, d'après cette donnée, avec autant de facilité que de certitude, sans qu'il soit nécessaire d'y chercher un caractère idéal, en y rapportant, comme le fait notre auteur, le curieux passage de Nonnus¹, qui du reste était très-important à rappeler. La *sphère armillaire* portée à la main du personnage principal, et soutenue par l'espèce de ministre subalterne², *ὑπέρτης*, qui l'assiste dans cette opération, est l'élément principal et caractéristique d'un pareil sujet. Le vase placé sur un piédestal a rapport à quelque genre de divination, *lékunomantie*, ou *hydromantie*, qui était l'accessoire obligé de toute opération astrologique. La figure qui élève de la main gauche un *objet*, en apparence de *forme carrée*, *πυθμῖνα πτεράπλευρον*, qui a beaucoup embarrassé M. Creuzer, dans les trois hypothèses où il s'est placé, est certainement un personnage d'ordre allégorique, tel que la *Victoire*; et cet *objet carré* est tout simplement la *couronne*³, qu'elle porte à la main, et qui a sa signification naturelle et son emploi légitime dans une scène généthliaque, telle que celle-ci; et quant aux lettres Ζ Η Σ, pour ΖΗΣΟΙΣ, *Vis*, distribués dans le champ, il n'est pas nécessaire de s'attacher à prouver combien le souhait qu'elles expriment s'accorde avec la représentation qu'elles accompagnent. Tout est donc parfaitement intelligible et conséquent dans la

¹ Nonn. *Dionys.* vi, 19-102. — ² M. Creuzer, partant de la supposition que la scène représentée sur la pierre fût en rapport avec la circonstance mythologique décrite par Nonnus, serait disposé à voir *Cérès* dans cette figure. Mais, outre que cette supposition me paraît tout à fait gratuite, *Cérès* ne saurait, en aucun cas, être reconnue dans cette figure, de *moindre proportion* et *demi-nue*. Quant au prétendu *Astræos*, désignation qui se fonde sur la circonstance de la *tête radiée*, j'ai déjà eu lieu de m'expliquer sur ce point. — ³ Personne ne sera étonné que sur un monument tel que celui-ci, où toutes les formes sont anguleuses et rectilignes, la *couronne* ressemble à un carré irrégulier. Mais le geste de la *figure ailée* prouve, indépendamment de toute autre considération, que l'objet qu'elle tient en main ne peut être qu'une *couronne*, puisque cette *figure ailée* ne peut être que celle de la *Victoire*. A cet égard, M. K. Ott. Müller, qui avait vu ici une *Victoire* avec la *couronne* en main, avait eu parfaitement raison.

composition qui nous occupe, interprétée de cette manière; mais personne ne sera tenté de reprocher à M. Creuzer de ne s'y être pas arrêté d'abord, et de ne s'y être pas renfermé exclusivement, d'après l'abondance des vues et la nouveauté des rapprochements archéologiques qu'il a répandus dans toute cette partie de son travail.

N° 23. *Hercule, nu, debout, de face, la main droite appuyée sur sa massue, tenant de la main gauche la dépouille de lion.* C'est ici une des nombreuses répétitions qui durent exister dans l'antiquité d'un type que nous trouvons reproduit par centaines sur des médailles grecques impériales, avec très-peu de variantes de détail; ce qui fait présumer la grande célébrité de ce type, tel que nous le connaissons d'ailleurs par une des *Ἐκφράσεις* de Libanius¹: *Ἡρακλῆς ἰσθῶς ἐν τῇ λιοντῆι*. Aussi, M. Creuzer, qui s'est arrêté à cette explication en se fondant sur ce rapprochement, aurait-il pu s'épargner le doute qu'il exprime d'abord, c'est à savoir, si cette figure ne représentait pas plutôt *Esculape*. Il est certain, en effet, que la manière dont *Hercule* s'appuie sur la massue qu'il tient de la main droite diffère radicalement du type adopté pour les figures d'*Esculape*, et consacré par tant de monuments de l'art. La première de ces attitudes, donnée ici à *Hercule*, répond à celle que je trouve ainsi indiquée sur une belle inscription attique récemment découverte²: *Τὸν ἄνδρα τὸν ἐπὶ τῆς βακχηρίας εἰσθηκότα*; la seconde, appropriée aux figures d'*Esculape*, est celle qui nous est signalée en ces termes dans un passage de Pausanias³: *σκήπτρω ὑπὸ τὴν ἀριστερὰν μασχάλην ἐρείδμενος*, et qui se trouve décrite d'une manière équivalente par Libanius, à l'endroit cité plus haut⁴: *Ὑπὸ μάλης τὸ ῥόπαλον ἐνδρυμένον εἰς γῆν*. L'une et l'autre de ces attitudes significatives répondaient certainement, dans les traditions imitatives de la Grèce, à un ordre d'idées différent, à un motif parfaitement distinct; bien qu'il eût été fait application de la première de ces attitudes à *Hercule* lui-même, comme nous le voyons dans l'*Hercule Farnèse*, mais sans que la réciprocité ait eu lieu pour *Esculape*, du moins à ma connaissance. Et il suffirait de cette observation, à défaut de toute autre raison, pour prouver que la figure représentée sur notre pierre est bien réellement celle d'*Hercule*, et qu'elle ne peut être celle d'*Esculape*.

¹ Sur ces *Ἐκφράσεις*, qui sont au nombre de trente-trois, dans l'édition de Reiske, t. IV, p. 1046-1096, et 1111-1121, voyez Petersen, *Commentationum de Libanio*, Partic. II^a, Hauniae, 1827, p. 3, sqq. — ² Cette inscription a été publiée dans le *Kunstblatt* de 1836, par M. Ross; voyez le n° 39, p. 166, lignes 18-19. — ³ Pausan. x, 30, 1. Voyez mes *Monuments inédits, Odysséide*, p. 252, où j'ai établi, par plusieurs exemples, l'intention et l'emploi de cette attitude significative. — ⁴ Liban. *Ἐκφρ.* xi, t. IV, p. 1067, Reisk. ex emendat. Petersen. l. l. p. 17.

N° 24. Un de ces animaux monstrueux, appartenant à l'archéologie des religions iraniennes, tels qu'on les connaît par les monuments de Persépolis et par les cylindres babyloniens : c'est là du moins l'idée que M. Creuzer s'est faite de la figure représentée sur cette pierre, qu'il prend pour celle d'un *Lion ailé à tête humaine*, conséquemment, pour le *Martichoras* de l'archéologie asiatique. Notre auteur convient toutefois que la tête de cette figure manque en grande partie, sinon sur le monument même, du moins sur la seule empreinte qu'il en possède : ce qui enlève à cette représentation son principal élément, la *tête humaine* rapportée sur un *corps de lion*. De plus, à en juger du moins par la gravure que j'ai sous les yeux, et qui paraît fidèle, le corps de l'animal ressemble plutôt à un *cheval*, et n'a aucune des formes du *lion*. Enfin, j'avoue à mon grand regret que je ne puis reconnaître *des ailes* dans l'objet qui s'élève verticalement, dans le champ de la pierre, au-dessus du corps de l'animal. Cet objet ressemble à une *palme*; et je ne comprends pas qu'on ait pu y voir une *paire d'ailes*, qui est nécessaire pour représenter en toute hypothèse un *animal ailé*. Privé de la *tête humaine* coiffée d'une *tiare*, de son *corps de lion* et de ses *ailes*, tous éléments constitutifs de la figure du *Martichoras* iranien, l'animal de notre pierre se trouve donc réduit à un *cheval*, avec une *palme* dans le champ; et, cela posé, notre pierre représenterait tout simplement un *Cheval vainqueur à la course*, ce qu'on appelait à Rome *Equus palmatus*, et dont il s'est conservé sur les monuments de tout genre, pierres gravées, verres peints, bas-reliefs¹, y compris les deniers de familles romaines, qui en offrent sans doute le premier type, une foule d'exemples auxquels peut être ajoutée la pierre de Marburg. Sur ces deniers romains, notamment sur ceux de la famille *Marcia*, le *Cheval en course* a rapport aux *jeux Apollinaires*, dont la célébration avait lieu à Rome suivant le rite grec de l'*hippodromie*²; et telle est sans doute aussi l'intention du même type représenté sur beaucoup de médailles grecques autonomes. Telle est donc l'explication que je proposerais de la pierre de Marburg; ce qui n'empêche pas que le savoir déployé par notre auteur, dans une interprétation différente, fût-elle reconnue inadmissible, ne conserve d'ailleurs tout son mérite.

N° 25. Un *Personnage nu*, qui paraît *casqué*, *assis*, tenant un vase, de la forme d'urne, entre les mains; devant lui une *stèle*, et aux pieds de cette

¹ Fabretti, *Inscript.* c. VIII, n. xv, p. 549; Buonarotti, *Vetri antich.* tav. xxvii, 1; Boldetti, *Osservaz. sopr. i sacr. cimiter.* p. 215; Lupi, *Epitaph. Sever. Mart.* p. 57. Voyez, au sujet des monuments où le *cheval* joue un rôle symbolique, la savante dissertation de M. Lebas, dans ses *Marbres de Morée*, p. 221-226. — ² Thucydide, III, 104; cf. Tit. Liv. xv, 12; Sueton. in *Jul. Cæsar.* § 39.

stèle un grand vase ; plus loin, une *seconde stèle*, réduite à l'apparence d'une simple ligne par l'effet de la perspective. Cette description, dans laquelle je me suis attaché à suivre le texte de M. Creuzer, tout en cherchant à rendre un compte fidèle de la gravure qui l'accompagne, semble propre à justifier l'interprétation qu'il en propose. Notre auteur voit ici un *Héros accomplissant le devoir funèbre* appelé chez les Grecs *κτερίσμα* ; et tous les détails de cette représentation, y compris le lieu de la scène, qu'il regarde comme un *champ de mort*, lui paraissent se rapporter à une intention funéraire. Je suis aussi de cet avis, en ce qui concerne le motif général de la scène ; mais l'assentiment que je donne aux idées de M. Creuzer n'est pas non plus sans quelques restrictions, et je dois d'autant moins me faire scrupule de dire à ce sujet ma pensée tout entière, que la représentation qui nous occupe est devenue le sujet d'une controverse entre un habile critique, M. Schorn, qui avait proposé une explication différente, et M. Feuerbach, qui s'est fait sur tous les points le défenseur de l'opinion de M. Creuzer. M. Schorn a cru voir sur notre pierre un *Potier*, avec le *tour* en main, travaillant à former un *vase*, à peu près dans la situation indiquée par l'auteur de l'Iliade¹, et qui s'était d'abord présentée à l'esprit de M. Creuzer lui-même :

Ὡς ὅτε τις τροχὸν ἄρμανον ἐν παλάμῃσι
Ἐζόμενος κεραμὸς περιήσσει, αἰκιδέησιν.

Mais contre cette explication, que M. Feuerbach a combattue par des raisons qui lui sont propres, il suffisait de faire valoir un argument dont il n'a pas fait usage ; c'est que le prétendu *Potier est entièrement nu* : ce qui constitue un trait du costume héroïque, et ce qui ne peut véritablement convenir qu'à un *Héros*. L'idée que c'est ici un *Héros*, tenant entre ses mains une *urne cinéraire* et accomplissant un *devoir funèbre*, est donc en effet la seule qui s'accorde avec tous les éléments de cette représentation. Mais, d'un autre côté, M. Creuzer s'est trompé en voyant une *seconde stèle*, réduite à la proportion la plus exigüe par l'effet de la perspective, dans l'objet qui se dresse derrière le *grand vase*, et qui a la forme d'une tige. Sans m'arrêter à la notion générale de la perspective, que notre auteur discute savamment dans une de ses *notes*², mais qui n'est point ici en question, je me borne à dire qu'il me paraît certain, comme à M. Schorn, que cette idée de perspective, appliquée à la prétendue *stèle* érigée sur un plan éloigné, est tout à fait contraire aux usages de l'art antique, et tout à fait sans exemple sur les monuments³ ; et

¹ *Iliad.* xviii, 600. — ² Pag. 187, 193). — ³ Voyez, dans le *Kunstblatt*, 1836, n° 66, p. 275, *) , l'observation de M. Schorn, à laquelle je souscris complètement

M. Feuerbach, qui avait admis, je ne dirai pas sans examen, mais du moins sans discussion, la supposition de M. Creuzer, a manqué ici, s'il m'est permis de le dire, de l'esprit de critique qu'il porte ordinairement dans ses appréciations. Quant à l'objet même qui a fourni la matière de cette controverse, j'ai lieu d'être surpris qu'il n'ait été reconnu par aucun des antiquaires dont il avait à ce point fixé l'attention; car, pour toute personne libre de préoccupation, cet objet apparaît à la première vue pour ce qu'il est en effet, c'est-à-dire, pour un *candélabre*, dont la tige élancée supporte une *lampe* à son extrémité supérieure. Or le *candélabre*, le *vase* et la *stèle*, sont trois objets, dont la destination positivement funéraire, et la réunion certainement significative, confirment l'explication générale de M. Creuzer, de manière à n'y pas laisser subsister le moindre doute; et je puis me féliciter de lui avoir fourni, dans la détermination du *candélabre*, un élément de plus, et un élément décisif, à l'appui de son interprétation.

N° 26. Groupe d'un *Personnage*, coiffé d'une *tiare ronde*, vêtu d'une *tunique étroite*, debout, dans l'attitude d'immoler un *Monstre* ou *Dragon ailé* dressé devant lui. Cette pierre est d'un travail barbare, qui dénote une école persépolitaine du dernier âge; et le sujet qu'elle représente est aussi l'un de ceux qui se reproduisent le plus fréquemment sur les cylindres et les sceaux, monuments de l'archéologie asiatique, devenus de nos jours assez communs. Depuis que le même groupe, sculpté sur les grands monuments de Persépolis, a fixé l'attention des antiquaires, il n'est plus personne qui doute que ces représentations, de tout âge et de tout ordre, exécutées de proportion colossale sur le seuil du palais du roi des rois, ou portées en cachets et en amulettes, n'aient rapport à ce dogme fondamental de la religion de Zoroastre, à cette lutte éternelle des deux principes, au triomphe de la création pure sur la création impure, ou d'Ormuzd sur Ahriman, que l'art des anciens Babyloniens s'était exercé, sans doute dès une époque primitive, à exprimer de toutes les manières, et qui, sans doute aussi, n'était pas resté étranger à la civilisation sassanide: du moins, plusieurs des monuments de la glyptique, qui nous restent sur ce sujet, semblent-ils par leur style appartenir à cette époque, et dans ce nombre il est permis de ranger notre pierre même de Marburg. Du reste, l'explication qu'en donne notre auteur n'est sujette à aucune difficulté; et les monuments analogues qu'il cite, avec les témoignages classiques qui les appuient, comprennent tout ce qu'il y a d'essentiel à savoir concernant cette représentation.

N° 29. *Figure de femme*, la tête couverte d'un *casque*, élevant de la main gauche un *bouclier*; et de la droite s'appuyant sur un *gouvernail*. Je me borne à indiquer le sujet de cette pierre, qui représente une de

ces personnifications d'*Athéné-Pronoea*, ou *Minerva-Providentia*, si communes sur les monuments du dernier âge de l'antiquité, et qui ne se recommandent le plus souvent, comme dans ce cas-ci, par aucun mérite particulier de composition, de style ou de travail. Il n'en est pas de même de la pierre qui suit, sous le n° 31 : c'est une gemme d'un travail exquis, d'une gravure excellente, représentant une *tête d'Apollon laurée*, au devant de laquelle, dans le champ, est une *branche d'olivier*, derrière un *cygne*, avec cette autre particularité, qui n'a pu être découverte qu'avec l'aide de la loupe, que dans les boucles de la chevelure qui descendent sur la nuque sont gravées les lettres ΠΑΙΑ(N), qui expriment l'acclamation Παιάη. Au mérite de cette représentation rare et curieuse se joint encore ici, comme je l'ai déjà dit, celui du travail de la pierre; et, pour que rien ne manque à la double satisfaction qu'un pareil monument doit causer à l'antiquaire, l'explication qu'il a fournie à notre auteur est devenue entre ses mains toute une dissertation riche de faits et d'observations, et un morceau de critique archéologique du premier ordre. Le mythe d'*Apollon-Pæan*, à la fois terrible et salutaire, destructeur et sauveur, est exposé par M. Creuzer avec une abondance et en même temps une netteté de vues admirables, et l'application qu'il en fait au culte d'un Apollon Cyrénéen, à cause du *cygne* qui se rapporte directement au mythe de Cyrène, et de la *branche d'olivier*, qui peut faire allusion à Aristée, fils mythologique d'Apollon et de Cyrène, est aussi plausible qu'elle est docte et ingénieuse; de plus, elle tend à faire considérer notre pierre comme un monument de l'art cyrénéen, renommé dans l'antiquité par ses travaux de glyptique : ce qui est encore un résultat neuf et important pour l'histoire de l'art.

Après cet hommage rendu au mérite du travail de M. Creuzer, il me sera permis d'y signaler quelques légères imperfections. Au sujet des lettres ΠΑΙΑ gravées dans une *boucle de cheveux*, le savant auteur eût pu s'autoriser d'un exemple analogue que fournit une rare médaille de *Marseille*, ayant pour type une *tête d'Éphébe*, dont la mèche de cheveux, qui descend sur la joue, est formée des lettres MA. J'avais reconnu le premier cette particularité sur la médaille en question, qui était encore inédite, et j'avais eu occasion de la citer précisément à ce sujet, dans mon *Mémoire sur la Numismatique Tarentine*, lu déjà depuis plusieurs années dans une séance de notre Académie et destiné à son recueil; mais, depuis, la même médaille, avec quelques variétés nouvelles, a été publiée par M. le marquis de la Goy¹, et si j'ai perdu

¹ *Description de quelques médailles inédites de Marseille*, n° 16, 17, 18, p. 13; Aix, 1834; in-4°.

quelque chose à ce retard, la science a trop gagné par la publication de ces médailles pour que j'aie la pensée de m'en plaindre; mais peut-être M. Creuzer aurait-il pu en prendre connaissance d'après le livre de M. de la Goy, et dans ce cas il y eût trouvé un exemple à citer à l'appui de la particularité qui l'avait frappé sur la pierre de Marburg. Au sujet de l'*Apollon de Délos*, ouvrage de Tectæus et d'Angélien, que Millin n'avait pas reconnu sur une pierre gravée qu'il publiait, M. Creuzer, qui la cite à son tour, et qui fait honneur de cette rectification à M. Toelken¹, oubliait que la même observation avait été faite antérieurement par feu M. Voelkel². Mais, d'ailleurs, il n'est pas non plus exact de dire, comme le fait notre auteur, que c'est une médaille d'*Athènes*, publiée par Sestini, qui sert de fondement unique à cette attribution; car, indépendamment de plusieurs tétradrachmes, déjà connus par le *Musée de Hunter*³, qui offraient la figure en question, le même type s'était aussi rencontré sur des monnaies de bronze d'*Athènes*, une desquelles était pareillement publiée dans ce *Musée de Hunter*⁴. Une erreur, que je me permettrais d'appeler un peu plus grave, est celle que commet notre auteur au sujet de la célèbre médaille de *Crotone*, publiée par Eckhel⁵, où il voit *Apollon* dans la figure du *Dieu*, assis devant un *autel*, et tenant en main le *rameau de laurier* orné de *bandelettes*, tandis que c'est ici *Hercule*, représenté en qualité d'*ΟΙΚΙΣΤΑΣ*, comme le prouve cette inscription qui l'accompagne. C'est là un fait depuis longtemps reconnu par tous les antiquaires, et que j'ai contribué moi-même à établir, à l'aide de considérations nouvelles, dans mon *Mémoire*, encore inédit, sur le type des médailles de *Caulonia*; et, à cette occasion, je ne puis m'empêcher de dire que l'opinion de M. Creuzer sur la propriété symbolique attribuée au *rameau de laurier* porté par *Apollon*⁶, vient à l'appui des arguments que j'ai fait valoir pour expliquer le type en question par des idées de *purification* et de *lustration* inhérentes au mythe du dieu de Delphes et de Délos.

L'espace, qui va me manquer, me permet à peine d'indiquer, par leurs sujets, les quatre dernières pierres du recueil de M. Creuzer, c'est à savoir: n° 32, figure d'*Opora*, ou l'*Automne* personnifié; n° 33, un *Amour ailé*, porté par un *cheval marin*, image allégorique du voyage aux îles Fortunées; n° 34, un *Faune*, qui verse la liqueur d'un *vase* qu'il porte

¹ Dans l'édition allemande, publiée à Berlin, de la *Galerie mythologique* de Millin, Taf. xxxiii, n° 474, S. 106. Consultez ma *Lettre à M. Schorn*, p. 58-59, n° 5. —

² Voyez le *Welcker's Zeitschrift*, S. 165, 19). — ³ *Mus. Hunter*. tab. 7, n° xv. —

⁴ *Ibidem*, tab. 11, n° xiv. — ⁵ *Num. veter. anecdot.* tab. iii, n° 25; voyez, dans l'ouvrage de M. Creuzer, la *Note* 215 (214), p. 192. — ⁶ S. 192, 216).

sur l'épaule dans un autre vase, posé à terre : représentation souvent reproduite sur les pierres gravées, toujours avec quelques variantes, et ici avec des caractères qui paraissent latins, et qui ont fourni à notre auteur le sujet d'une dissertation courte, mais substantielle, sur *Ampepos* ; et enfin, n° 35, un camée, le seul de cette collection, représentant une tête de *Femme casquée*, qui doit être *Minerve*, ou plutôt, à mon avis, la *déesse Rome*, mais d'un travail de décadence.

Tel est l'ensemble des monuments publiés par M. Creuzer, et tel est aussi l'objet de son travail. En me bornant presque à une indication de chaque pierre, je n'ai pu même donner une faible idée de l'érudition abondante, profonde, variée, que notre auteur a su répandre sur chaque sujet. Mais le nom de M. Creuzer suffit pour garantir à nos lecteurs ce qui se trouve dans son livre, en fait de savoir de toute espèce, et ce que je n'ai pu mettre dans cette analyse; la haute réputation de l'auteur me dispensait d'éloges de ce genre, et le petit nombre d'observations critiques que j'ai pris la liberté d'y substituer était un hommage plus digne de lui. Oserai-je, en terminant ce travail, où j'ai rempli ma tâche de critique avec toute la sévérité comme avec tout le soin que j'ai pu y mettre, m'acquitter envers M. Creuzer d'un autre devoir plus satisfaisant pour moi-même? me sera-t-il permis de lui témoigner ma reconnaissance pour l'usage qu'il fait de mes travaux, et pour l'honneur qu'il procure à mon nom, en le citant? C'est sans doute, dans des études telles que les nôtres, la plus douce et la plus flatteuse des récompenses, que de pouvoir se dire : *principibus placuisse viris*; et c'est pour moi un trop rare avantage et une trop belle occasion, pour qu'on ne me pardonne pas d'avoir éprouvé une fois ce sentiment, et d'en avoir fait l'aveu, quand je le devais à un homme tel que M. Creuzer.

RAOUL-ROCHETTE.

LONGINI *quæ supersunt, græcè, post edit. Lipsiensem, a. 1809, aucta et emendata, etc.* : concinnavit A. E. Egger, in collegio S. Ludovici professor vicarius. Parisiis, apud Bourgeois-Maze, 1837. Ce titre est précédé d'un faux-titre ainsi conçu : *Scriptorum Græcorum nova collectio, curante A. E. Egger. Pag. LXXVI, 252.*

Il n'y a guère de rhéteurs grecs dont la lecture me paraisse préférable pour la jeunesse studieuse à celle du *Traité du sublime*. L'auteur, quel qu'il fût, ne s'amusait pas, comme la plupart des héros de l'école,

à faire une minutieuse dissection des parties du discours, et ne convertissait point les préceptes sur l'éloquence en une technologie pédantesque et fastidieuse. Sa manière d'enseigner est esthétique beaucoup plus que dogmatique. Il se passionne dans la contemplation des chefs-d'œuvre littéraires, et c'est même à ses féconds souvenirs, à l'heureux choix des passages cités dans son discours, que nous avons dû la conservation de plusieurs fragments précieux de poésie. Critique ingénieux et vraiment instructif, il s'applique à mettre en lumière le mérite des talents supérieurs plus qu'à noter les fautes des mauvais écrivains. Il sait expliquer les exemples par l'analyse ; il réussit mieux encore à les faire goûter par l'émotion qui passe de son âme dans l'esprit du lecteur. On peut reprocher à son style quelque roideur et quelque affectation ; mais on ne saurait disconvenir que ses leçons ne soient animées très-souvent par deux grandes inspirations, le sentiment du beau et l'amour du bien. Il prend un langage et des idées dignes d'Homère et d'Euripide, quand il loue les traits remarquables de leurs ouvrages. Chez lui encore la parole du maître emprunte son énergie et sa gravité du caractère de l'honnête homme. Dans notre temps plus qu'en aucun autre il est utile de consulter de pareils livres, qui se consacrent à défendre, à maintenir la noblesse et la pureté de l'art d'écrire, en commençant par donner à l'écrivain la conscience des devoirs de sa profession et le respect de sa dignité personnelle. Car il ne s'agit pas seulement, dans ce Traité, de réduire en théorie soit les élans de la pensée dans les moments d'exaltation et d'enthousiasme, soit les qualités de l'expression oratoire dans ses développements les plus majestueux et les mieux soutenus ; mais de démontrer de quelle élévation sont susceptibles tous les genres littéraires, même les plus simples et les plus naïfs ; quelle bienséance, quelle mesure, quelle élégance de diction et, pour ainsi dire, quelle honnête pudeur ils doivent toujours garder avec le naturel et le vrai, de manière à s'abstenir de la rudesse et de la bizarrerie qu'on donne quelquefois pour de la force, et d'un certain cynisme de trivialité qui voudrait passer pour une généreuse hardiesse. Mais l'auteur n'est nulle part plus éloquent que lorsqu'il exhorte son disciple à se préparer au métier d'homme de lettres par le culte de la vertu. Qui ne sympathiserait avec lui en lisant ces paroles qui ont aujourd'hui un singulier mérite d'à-propos : « Je ne saurais assez m'étonner..... d'où vient que dans notre siècle il se trouve assez d'orateurs qui savent manier un raisonnement..... qui ont de la vivacité, de la netteté, et surtout de l'agrément dans leurs discours ; mais qu'il s'en rencontre si peu qui puissent s'élever fort haut dans le sublime, tant la stérilité

« maintenant est grande parmi les esprits..... c'est le désir des richesses
 « dont nous sommes tous malades par excès, c'est l'amour des plaisirs
 « qui, à bien parler, nous jette dans la servitude, et, pour mieux dire,
 « nous traîne dans le précipice où tous nos talents sont comme en-
 « gloutis. Il n'y a pas de passion plus basse que l'avarice, il n'y a pas
 « de vice plus infâme que la volupté. Je ne vois donc pas comment
 « ceux qui font si grand cas des richesses, et qui s'en font comme une
 « espèce de divinité, pourraient être atteints de cette maladie, sans re-
 « cevoir en même temps avec elle tous les maux dont elle est naturelle-
 « ment accompagnée..... Sitôt donc qu'un homme, oubliant le soin de
 « la vertu, n'a plus d'admiration que pour les choses frivoles et péris-
 « sables..... il ne saurait plus lever les yeux pour regarder au-dessus de
 « soi, ni rien dire qui passe le commun; il se fait en peu de temps une
 « corruption générale dans toute son âme; tout ce qu'il avait de noble
 « et de grand se flétrit et se sèche de soi-même, et n'attire plus que le
 « mépris¹. » Cet auteur n'était pas seulement un homme de talent,
 c'était aussi un homme de cœur.

On rend service en répandant de pareils ouvrages. Par cette publi-
 cation, ainsi que par la réimpression du livre de Varron *de Lingua latina*,
 le libraire Maze inaugure dignement l'estimable entreprise qu'il a
 conçue de donner une bibliothèque choisie d'auteurs grecs et latins
 en petit format, aux étudiants et aux amateurs qui ne peuvent pas
 toujours se procurer les éditions plus coûteuses². Je le félicite d'avoir
 eu pour premier collaborateur M. Egger, jeune professeur d'un savoir
 qui pourrait le faire compter parmi les émérites, une des brillantes
 espérances de notre Université, et qui promet au monde savant un
 philologue distingué. Il serait facile de faire l'éloge de son édition; des
 avis lui seront plus utiles; j'aime mieux lui indiquer ce qu'il m'a paru
 laisser encore à désirer.

A qui destine-t-il son livre? Aux jeunes gens qui veulent s'instruire
 plutôt qu'aux hommes profondément instruits³. Alors le secours d'une
 traduction est souvent nécessaire. Pourquoi ne pas joindre au texte
 l'excellente version latine de Morus, en y corrigeant toutefois quelques
 fautes légères, que M. Weiske n'a pas remarquées dans sa révision⁴,
 et dont je noterai ici deux seulement, l'une parce qu'elle fournit un
 parallèle avantageux pour Boileau, la seconde parce qu'elle touche à
 la grande question sur l'auteur et sur la date de l'ouvrage? C'est au der-

¹ Trad. de Boileau. — ² *Editio quæ multorum usui et nummis esset accommodata*. Préf. de l'éditeur. — ³ *Studiosis tironibus*. Ibid. — ⁴ *Pro versione Pearcii illam Mori adscivimus, et quidem nonnullis in locis, sicut ipse voluerat, correctam*. Weisk. præf. p. xxviii.

nier chapitre; il y est dit que le gouvernement démocratique est favorable à l'éloquence oratoire : Ἐπὶ γὰρ μὲν διὰ τὰ προκείμενα ἐν ταῖς πολιτείαις ἵπκθλα ἰκάσθουσι τὰ ψυχρὰ προσηρήματα τῶν ῥητῶν μελιτώματα ἀπονῶται, καὶ οἷον ἐκτρέβεται, καὶ τοῖς πρῶγμασι κατὰ τὸ εἶκος ἐλευθέρᾳ συνεκλάμπει. Ces mots sont traduits en latin ainsi : *Præterea non vulgaris animi indoles, quæ in oratore est, præmiis in libera civitate propositis perpetuo exercetur, acuitur, ac velut cote teritur, et una cum rebus gestis ita explendescit, ut et ipsa libera sit.* Morus a bien compris la délicatesse et la force de l'expression τοῖς πρῶγμασι συνεκλάμπει, mais Boileau a bien mieux rendu la pensée par ces mots : « Ajoutez que les prix qui se proposent dans les « républiques aiguisent, pour ainsi dire, et achèvent de polir l'esprit « des orateurs, leur faisant cultiver avec soin les talents qu'ils ont reçus « de la nature, tellement qu'on voit briller dans leurs discours la liberté de « leur pays. » Le Français montre bien cette vive sympathie, cette co-existence de l'éloquence avec la liberté, l'éloquence qui brille libre dans l'activité de la vie publique : au lieu de dire qu'elle est libre parce qu'elle brille, *ita explendescit, ut libera sit.*

Dans l'autre phrase, l'auteur confirme la même proposition par une image contraire : Οὕτως ἅπασαν δουλείαν, καὶ ἢ δικαιοσύνην, ψυχῆς γλωττόμορον καὶ κοινὸν δὲ πρὸς ἀποφῆντο δικομήριον. Le latin correspondant à ces paroles est : *Ita quis fortasse omnem servitatem, QUAMVIS MERITAM, animi arcam communemque velut carcerem adpellet.* On voit certainement que le texte grec ne signifie pas que « la servitude, quoique méritée, étouffe le génie. » Quoique ferait un contre-sens ; car c'est au contraire parce qu'on mérite son esclavage qu'on est moins capable d'éloquence. Ces mots καὶ ἢ δικαιοσύνη ne sont-ils pas une précaution prise pour éviter le soupçon d'attentat contre le gouvernement et le crime de lèse-majesté ? L'auteur s'empresse de déclarer que le despotisme qui règne de son temps est légal, légitime ; que l'esclavage où vivent les sujets de ce despotisme n'est point du tout contraire au droit, δικαιοσύνη. En effet, le pouvoir suprême des empereurs consistait dans la réunion de pouvoirs créés aux plus beaux temps de la république, et conférés tous à Auguste et à ses successeurs par des sénatusconsultes. Il était donc δικαιοσύνη, non pas mérité par les vices ou les fautes des sujets, mais sanctionné, consacré soi-disant par l'autorité du sénat et par la volonté du peuple. « Le gouvernement absolu, même le plus légitime, arrête l'essor des esprits. » Tel est le véritable sens de cette phrase, qui, ainsi que la tirade où elle se trouve, a bien l'air d'être à peu près contemporaine du discours que Tacite prête à un de ses personnages, qui s'adressait à Tibère, dans le sénat : *Non est nostram æstimare, quem supra*

*ceteros et quibus de causis extollas. Tibi summum rerum iudicium dii dedere; nobis obsequii gloria relicta est*¹. Qui aurait songé à ces comparaisons des états républicains et des états despotiques, dans le siècle d'Aurélien? Tout le monde était si bien esclave qu'on n'y pensait pas. Il faut que la liberté ne soit pas abattue depuis trop longtemps pour qu'on se plaigne de l'esclavage.

Revenons au manque de traduction latine, dont nous avons fait un reproche à M. Egger. Il nous répondra qu'il n'entraîne point dans le plan de sa collection de grossir ainsi les volumes. C'est un tort, à ne considérer que l'objet qu'on s'est proposé en la donnant. Il faudrait du moins, pour suppléer à la traduction, un lexique plus détaillé. On a pris l'index de M. Weiske, et M. Egger l'a enrichi d'un certain nombre d'articles, mais sans le rendre complet et suffisant. L'éditeur allemand avait eu soin d'avertir que son index n'était point rédigé pour les écoliers, mais pour les doctes; qu'il offrait moins un secours à l'inexpérience des premiers, qu'un moyen de faciliter aux seconds leurs recherches et leurs réminiscences². Aussi s'est-il dispensé fort souvent d'ajouter la traduction latine au mot grec. Il sera bon, dans la prochaine réimpression, qui aura lieu sans doute, de remplir ces lacunes, et en même temps de ne point se contenter d'inscrire dans ce vocabulaire les mots remarquables par des significations diverses, ou par une acception singulière. Une révision plus attentive en fera disparaître quelques inadvertances échappées à un premier travail. Ainsi, au mot *adjectivum*, les lecteurs rencontrent l'indication d'un exemple d'adjectif allié grammaticalement au génitif du nom avec lequel il s'accorde logiquement: *τῆς Ἀσίας ὅλην*, § 4, 2. Mais s'ils vont chercher la phrase au chapitre IV, n° 2 du texte, ils trouvent *τὴν Ἀσίαν ὅλην*, comme dans le texte de l'édition de M. Weiske. On n'a pas remarqué, en reproduisant ici l'index de l'éditeur allemand, qu'il renvoyait ailleurs qu'à son texte, par ce signe: *add. 4, 2*. En effet, la variante *τῆς Ἀσίας ὅλην*, qui lui était fournie par M. Amati, ne put être insérée que dans les *addenda*, avec d'autres notes qui ne lui parvinrent qu'après que son livre était imprimé. Il y a encore, dans un autre endroit, un désaccord pareil entre le texte et l'index. Celui-ci présente l'expression *αἰτία μίζων* avec cette interprétation allemande: *eine wichtigere Entscheidungsgrund*, tandis que le texte, dans le passage indiqué, porte *ἀρετὰς*, leçon de Gab. Pétra et de Lefèvre, qu'on a préférée à la leçon *αἰτίας* adoptée par M. Weiske.

¹ *Annal.* VI, 8. — ² *Me non subsidium illud parasse tironibus (nam his omnino talis liber non est accommodatus); sed potius viris doctis, etc. Præfat. p. XXXIV.*

Je n'ai plus qu'une observation à faire; elle a rapport aux écrits mis en tête du livre pour servir d'introduction. On approuvera beaucoup M. Egger d'avoir extrait de la Biographie universelle une partie de la notice de M. Boissonade sur Longin, dans laquelle ce savant expose, avec la justesse d'esprit, la mesure parfaite, l'élégance de style, et, si je puis dire ainsi, avec l'atticisme d'érudition qui le caractérisent, l'état auquel l'examen des meilleurs manuscrits a pu amener la question concernant l'auteur du *Traité du sublime*. C'est le doute, le doute profond, le doute insoluble, tant qu'il ne sortira pas d'une découverte nouvelle dans quelque manuscrit, un argument inattendu pour trancher le nœud où les plus habiles demeurent arrêtés. Plus on a lu attentivement les pièces du procès, plus on est tombé dans l'incertitude. Ainsi, après avoir attribué, sans la moindre hésitation, le *Traité* au philosophe Longin, on a reconnu qu'il fallait dire : ouvrage de Denys ou de Longin; et M. Egger, averti encore par le *Manuscrit de Florence*, écrit dans son titre : ou d'un anonyme, ou de Denys, ou de Longin. Alors, pourquoi, sur 76 pages de documents préliminaires, en donner 55 à une dissertation de Ruhnken sur la vie et les écrits de Longin, ministre de Zénobie? dissertation assurément très-recommandée par la réputation de l'auteur, mais surchargée de détails, de digressions et d'un luxe de science qui paraîtront peut-être superflus à ceux qui ne demandent qu'une préparation à la lecture du *Traité*; surtout quand le résultat des recherches est de retracer toutes les particularités de la vie, et de dresser la liste des ouvrages d'un homme qui, évidemment, n'est pas l'auteur du livre qu'on va lire. Non, pour peu qu'on ait réfléchi sur les expressions du chapitre dont nous avons cité en commençant un passage, et sur quelques autres encore, Longin, mis à mort par Aurélien, ni aucun auteur de cet âge, n'a pu composer le *Traité du sublime*. On objecte la mention de Moïse dans un des chapitres. Mais fallait-il attendre le milieu du *iii^e* siècle de l'ère chrétienne pour qu'un Grec, sujet de l'empire romain, eût une connaissance confuse de Moïse et de la Bible? Les soldats et les publicains qui avaient suivi Pompée et Gabinius à Jérusalem, plus tard les procureurs du prince, les Grecs et les Romains qui avaient fréquenté les Juifs d'Alexandrie et les autres Juifs voyageant dans l'Italie et dans les diverses parties du monde, n'avaient-ils jamais entendu parler de Moïse et de ses écrits? « Ainsi, dit l'auteur du *Traité*, chap. ix (*vii^e* de la traduction de Boileau), le législateur des Juifs, qui n'était pas un homme ordinaire, ayant fort bien conçu la grandeur et la puissance de Dieu, l'a exprimée dans toute sa dignité au commencement de ses lois, etc. » Que l'on compare cette manière de citer la Bible avec

ces paroles de Tacite : *Plurimi auctores consentiunt . . . regem Bocchorim, adito Hammonis oraculo . . . id genus hominum . . . alias in terras avehere jussum. Sic . . . ceteris per lacrymas torpentibus, Mosen, unum exsulum, monuisse nequam Deorum hominumve opem expectarent, utrinque deserti, sed sibi, ut daci cœlesti, crederent*¹, etc. N'est-ce pas le même vague de notions superficielles, inexactes? Le ton, le langage de l'auteur grec, ne font-ils pas remonter la date de la composition vers le temps des premiers Césars, contre l'opinion de ceux qui l'abaissent de deux siècles?

Il est temps de rendre justice au mérite du nouvel éditeur, et de compter ce qui lui est dû, comme nous avons compté un peu sévèrement peut-être ce qu'on pouvait lui redemander encore. D'abord, en adoptant le texte de M. Weiske, il a revu les épreuves sans perdre un moment de l'œil le manuscrit 2036 de la Bibliothèque royale, le meilleur de tous ceux qu'on possède à présent, et son édition offre ainsi une recension nouvelle et soignée de cette précieuse copie, qui lui a fourni plusieurs corrections. Shoell a très-bien dit² que M. Weiske avait fait plutôt une collection de très-bons matériaux pour les éditeurs à venir, qu'une édition achevée. M. Egger, sans avoir atteint tout à fait le but, s'en est du moins rapproché en profitant des notes de Bast, de MM. Weiske père et fils, et de la lettre de M. Finck à M. Walz, éditeur des rhéteurs grecs. Il se félicite avec raison d'avoir corrigé le texte en plusieurs endroits. Les lecteurs lui sauront gré d'avoir indiqué précisément, par livres et par chapitres, le lieu des citations qui se rencontrent dans le cours de l'ouvrage. La notice sur Ælius Denys, ou Denys le Jeune, auteur présumé du livre, selon quelques-uns, sera jugée moins nécessaire, mais non pas sans intérêt, et elle prouvera les études approfondies du jeune philologue. Son savoir se fait encore mieux apprécier, parce qu'il y a profit plus immédiat pour le lecteur, dans les notes modestement appelées *notulæ*, qu'il ajoute à la fin, soit pour éclaircir le texte, soit pour indiquer les rapprochements qu'on peut faire, tant avec les anciens qu'avec les modernes. Les huit fragments qu'on est accoutumé de joindre au Traité du sublime, sans qu'on puisse les attribuer au même auteur, et un nouveau fragment tiré du Manuscrit de Florence, et inédit jusqu'ici, sont commentés de la même manière. Quoique le nouveau fragment n'ait pas fait partie du traité, mais qu'il offre seulement une série de propositions extraites par quelque grammairien des écrits du rhéteur philosophe (*ἐκ τῶν Λογίου ῥητορικῶν*), désormais il n'y aura plus d'édition complète sans cette addition.

¹ *Hist.* v, 3. Voyez aussi Strabon, xvi, 2, trad. franç. t. V, p. 233. — ² *Hist. de la littér. gr.* à l'article de Longin.

Telles sont les garanties de succès avec lesquelles se produit l'édition de M. Egger ; tel est le nouveau titre qu'il vient d'acquérir à l'estime des partisans de la littérature classique et aux encouragements de ceux qui doivent protéger les jeunes savants, dans l'intérêt de la science ; *proventus fructu felix, spe felicior.*

NAUDET.

*La vie et le temps de Guillaume III, roi d'Angleterre, et stathouder de Hollande*¹, par Arthur Trévor.

« Vous connaissez, dit quelque part Labruyère, un homme pâle et livide, qui n'a pas sur soi dix onces de chair, et qu'on croirait jeter à terre du moindre souffle. Il fait néanmoins plus de bruit que quatre autres, et met tout en combustion. Il vient de pêcher en eau trouble une île tout entière..... Il était né sujet, et il ne l'est plus; au contraire, il est maître. Il lui a suffi pour cela de prendre son père et sa mère par les épaules, et de les rejeter hors de la maison. »

Dans cette caricature tracée par Labruyère et dans les violentes déclamations d'Arnauld contre le nouvel Absalon, le nouvel Hérode, on est bien obligé de reconnaître un des plus grands hommes d'état de l'Europe moderne, et celui d'entre eux peut-être dont l'ambition a eu l'influence la plus salutaire pour le progrès de la civilisation et de la liberté, Guillaume III.

Il y a longtemps sans doute qu'on est désabusé sur son compte des exagérations injurieuses que la haine nationale et la flatterie de cour, tout à la fois, dictaient aux meilleurs esprits du siècle de Louis XIV. Mais la vie, le caractère de Guillaume, l'histoire de son élévation surtout est encore mêlée de points obscurs et douteux; et il y aurait grand mérite à éclaircir parfaitement cette époque, et à dessiner dans de justes proportions ce remarquable caractère.

C'est l'œuvre que vient d'entreprendre un honorable membre de l'université d'Oxford.

Pour cela, sans doute, nul secours ne lui manquait. Les matériaux abondent; et indépendamment de la lumière que cent cinquante ans de controverses publiques ont dû jeter sur les faits principaux et sur les

¹ *The life and times of William the Third, King of England, Stadtholder of Holland, by the hon. Arthur Trevor; in two volumes London, 1835; in-8°.*

acteurs de la révolution qui couronna Guillaume, il n'est point de papiers d'état, de mémoires, de correspondances, relatifs à cette époque, qui ne soient imprimés ou facilement accessibles aux curieux. Fox lui-même avait pénétré dans nos archives des affaires étrangères, et en a tiré de précieux documents sur les préliminaires de la révolution de 1688. Enfin, le temps, qui fait tomber tous les voiles, nous a mis dans le point de vue le plus favorable pour apprécier ce grand événement; et nous a fourni des termes de comparaison récents pour le mieux comprendre.

Le nouvel historien de Guillaume III a-t-il profité de tous ces avantages? Voilà ce qu'un examen attentif du livre rend fort douteux. On n'y trouve en effet, sur le règne de Jacques II et sur l'établissement de Guillaume, presque aucune circonstance qui ne soit dans Rapin de Thoyras; et on s'étonne que la précision des détails ait si peu gagné depuis cet écrivain. M. Arthur Trévor se borne souvent à le traduire, en l'abrégéant un peu¹.

A la vérité, il est toute une portion de la vie de Guillaume pour laquelle ce secours manquait au biographe moderne, c'est l'époque même où s'est formé le génie de ce prince, et qui a préparé sa grandeur dans l'adversité, les luttes contre un ennemi puissant, et les agitations d'un état libre.

Guillaume-Henri de Nassau, fils posthume de Guillaume II, prince d'Orange et stathouder de Hollande, perdit, dans son enfance, la petite principauté d'Orange, que Louis XIV fit occuper par ses troupes, après la paix des Pyrénées.

¹ M. Arthur Trévor traduit aussi souvent, sans le dire, des passages de Voltaire. Nous n'en citerons qu'un exemple. Voltaire fait, au sujet de l'expédition de Louis XIV contre la Hollande, la réflexion suivante : « Il est singulier et digne de remarque, que de tous les ennemis qui allaient fondre sur ce petit état, il n'y en eut pas un qui pût alléguer un prétexte de guerre. C'était une entreprise à peu près semblable à cette ligue de Louis XII, de l'empereur Maximilien et du roi d'Espagne, qui avaient autrefois conjuré la perte de la république de Venise, parce qu'elle était riche et fière. »

(Volt. *Siècle de Louis XIV*; tome X, *Conquête de la Hollande*.)

M. Arthur Trévor copie littéralement cette réflexion dans son récit :

« It is worthy of remark, that not one of the contracting parties could allege even the shadow of complaint against the republic : the interprise, indeed, can only be compared to the memorable league of Cambray, between Louis XII and the emperor Maximilian, against the Venetians, simply in consequence of their reputed pride and wealth. »

C'est même un souvenir curieux dans l'histoire de ces deux princes que leur animosité ait daté de si loin, et que ce soit l'orphelin dépouillé auquel Louis XIV rendait enfin, en 1665, sa principauté démantelée, qui soit devenu, plus tard, le rival du grand roi et le chef d'une coalition contre lui.

Les États de Hollande n'avaient pas d'abord paru plus favorables que Louis XIV au fils de leur dernier stathouder et de la princesse Marie, fille aînée de Charles I^{er}. Le parti démocratique, pour écarter d'autant plus l'idée de tout privilège de succession au stathouderat, fit supprimer la dotation attachée à la personne de chaque stathouder pour passer à ses enfants; et le jeune Guillaume fut ainsi privé de cette portion de l'héritage paternel. Cependant le soin même de son éducation occupa les États; et il fut placé, par une de leurs décisions, sous la tutelle de sa mère, de sa grand'mère et de l'électeur de Brandebourg. Sa mère mourut jeune; mais sa grand'mère du côté paternel, Émilia de Solme, femme d'une vertu sévère, réunissant au goût de l'étude l'activité de l'esprit politique, et singulièrement versée dans la connaissance du droit public et des intérêts de l'Europe, se trouvait la personne le mieux choisie peut-être pour cultiver les talents et exciter l'ambition d'un jeune prince déchu. A cette école, Guillaume se forma de bonne heure; et, dès l'âge de dix-sept ans, son instruction étendue, la gravité de son caractère, la fermeté et la précision de ses paroles étaient admirées sans flatterie; car il n'avait pas de cour.

A cette époque, l'esprit de liberté toujours inquiet de la puissance du stathouderat la limitait de nouveau. Une loi des États interdisait la réunion de cette dignité à celle de capitaine général; et la Hollande, par zèle de liberté, mettait la division et la faiblesse dans son gouvernement. Il est remarquable, au reste, que, malgré le soin qu'on avait pris pour ramener le fils du dernier stathouder au niveau commun des autres citoyens, cette nouvelle restriction de la magistrature qu'avait occupée son père parut surtout une précaution dirigée contre lui dans l'avenir. Son oncle, le roi Charles II, essaya même de s'y opposer, et fit transmettre, à ce sujet, par l'ambassadeur anglais, des représentations aux États. La loi n'en fut votée qu'avec plus d'ardeur. Les événements seuls, et non les conseils d'un roi absolu pouvaient, à cet égard, éclairer la Hollande.

Un ennemi redoutable menaçait cette république. Louis XIV, s'étant assuré l'alliance de Charles II et la soumission des princes ecclésiastiques de Cologne et de Munster, envahit tout à coup les Provinces-

Unies qui, sous l'administration trop économe du vertueux de Witt, se trouvaient dépourvues de munitions et de soldats.

La rapide victoire de Louis XIV eut cependant pour effet de relever la fortune de la maison d'Orange, en faisant taire les jalousies démocratiques dans le péril commun. Il fallait un grand nom pour réunir et sauver la Hollande. On se tourna vers Guillaume; et, dans l'assemblée de 1672, il fut nommé, à l'unanimité, capitaine général et amiral en chef des Provinces-Unies, à l'âge de vingt-deux ans.

Le nouvel historien décrit avec clarté ces laborieuses campagnes dans lesquelles Guillaume, sans faits d'armes éclatants, sans bataille gagnée, délivra son pays, à force de patience et de courage. Général plus habile qu'heureux, Guillaume était surtout grand politique; et, à cet égard, sa supériorité, qui annonçait un rival à Louis XIV, parut dès la paix de Nimègue. Dans cette négociation, qu'avait préparée la sanglante journée de Senef, le jeune prince d'Orange fut aidé surtout par la médiation active et l'affection personnelle du chevalier Temple, ambassadeur de Charles II. L'auteur rapporte même, à ce sujet, quelques anecdotes peu connues. Parmi ces anecdotes se trouve un mot digne de remarque, attribué à Gourville, que l'auteur anglais paraît d'ailleurs fort peu connaître, et qu'il désigne assez vaguement. Gourville se trouvant, à Bruxelles, en conversation avec le chevalier Temple, et raisonnant sur l'intérêt de l'Angleterre dans cette guerre, lui dit : « Un roi d'Angleterre qui veut être l'homme de son peuple est le plus grand roi du monde; mais, s'il veut être quelque chose de plus, par Dieu, il n'est plus rien. » L'ambassadeur anglais, qui n'était peut-être pas fâché de placer une bonne vérité sous le nom d'autrui, redit le mot à Charles II; et Charles, lui prenant la main, ne manqua pas de s'écrier : « Ah ! mon cher Temple, je veux être l'homme de mon « peuple ! » Quoi qu'il en soit du mot, il est certain que le chevalier Temple, tout à fait gagné par le caractère et les talents du jeune prince d'Orange, le servit avec zèle pour détacher Charles II de l'alliance française, et rendre aux Provinces-Unies tout l'appui de l'Angleterre.

L'ouvrage d'Henriette d'Orléans fut détruit; et un mariage, projeté entre le prince d'Orange et une fille de Charles II, vint rétablir l'alliance naturelle de la Hollande et de l'Angleterre contre Louis XIV.

Sous de tels auspices fut enfin signée la paix de Nimègue. Guillaume, la veille même du jour où il en reçut la ratification solennelle, se pressa de livrer un dernier combat au maréchal de Luxembourg, pour ne pas perdre, dit-il, cette occasion de prendre ou de donner une leçon de son *métier*.

Guillaume se vit, à vingt-six ans, le libérateur de son pays, rétabli par le vœu de ses concitoyens dans la dignité du stathoudérat, et devenu le gendre d'un roi d'Angleterre qui n'avait pas de fils. Un autre grand rôle lui était réservé, soit qu'il le prît par conscience ou par ambition : c'était celui de protecteur du protestantisme en Europe.

Louis XIV, entraîné par ses scrupules et par les conseils despotiques de Louvois, venait d'entreprendre la conversion forcée des protestants français. Ceux du Languedoc, en particulier, fort persécutés par les rigueurs de l'intendant Basville, se réfugièrent en assez grand nombre sur le territoire libre de la petite principauté d'Orange. Louis XIV fit avancer des troupes, et somma les magistrats d'Orange de renvoyer les fugitifs. Ils obéirent ; mais Guillaume se plaignit publiquement de cette violence, comme d'une première infraction à la paix de Nimègue. La révocation de l'édit de Nantes, la persécution des Vaudois lui fournirent bientôt de nouveaux griefs. Ces violences de Louis XIV n'avaient précédé que d'un an la mort de Charles II, et l'avènement de son fanatique successeur, dont elles semblaient exciter le zèle. Jacques II régna sous la protection de Louis XIV. Dans toute l'Europe on dut alors se faire cette question : Le puissant roi de France, qui a réuni à ses états la Franche-Comté et l'Alsace, qui a deux fois envahi la Hollande, qui domine en Italie, qui tient l'Espagne sous son alliance, ne veut-il pas rétablir partout l'unité religieuse pour arriver à l'unité politique ? Les entreprises de Jacques II, si suspectes aux Anglais, dont elles blessaient le culte et la liberté, devenaient donc plus odieuses par leur coïncidence avec les actes récents de Louis XIV ; et le prince qui protestait contre ces actes, et qui, dans sa faible puissance, avait déjà lutté contre les armes de Louis XIV, devait paraître le futur défenseur de la liberté d'une moitié de l'Europe.

La situation était changée, en effet. Le protestantisme, après avoir été d'abord agresseur, et avoir porté de si grands coups aux puissances établies, semblait partout reculer et faiblir. Il était chassé de France ; il ne possédait plus en Allemagne que de petites souverainetés ; les deux États du Nord, où il régnait sans partage, n'avaient plus d'ascendant sur l'Europe. Son meilleur champ de bataille, son dernier boulevard contre Louis XIV était l'Angleterre ; mais il fallait pour cela que l'Angleterre n'eût pour roi ni un prince insouciant, prodigue et pensionné par la France, comme Charles, ni un roi zélé pour le catholicisme, comme Jacques II, et plus occupé de convertir son peuple que de relever sa couronne. Si donc le triomphe de Guillaume III doit être attribué à une conspiration, ce fut à la conspiration de l'esprit protestant.

En face des édits et des conquêtes de Louis XIV, Guillaume parut le champion de la liberté civile et religieuse ; et de là les efforts de zèle qu'il trouva dans tous les dissidents, et l'appui passionné que les républicains de Hollande donnèrent à son agrandissement.

Le nouvel historien a faiblement indiqué ces causes. Il s'attache surtout à montrer que Guillaume n'avait formé d'avance aucun projet sur la couronne d'Angleterre ; qu'il était le plus fidèle ami de son beau-père Jacques II, et eût voulu ne jamais le remplacer. Il en donne surtout pour preuve la magnificence de l'ambassade que le stathouder et les États de Hollande envoyèrent à l'avènement de Jacques II. Nous doutons que cette preuve paraisse concluante au lecteur. Le peu de faveur que le prince d'Orange témoigna pour le duc de Montmouth et le secours immédiat qu'il envoya pour étouffer cette rébellion ne prouvent pas non plus, comme le suppose M. Trévor, que ce prince fût, pour son compte, étranger à tout dessein ultérieur sur la couronne d'Angleterre, mais plutôt qu'il la voulait pour lui, et la défendait contre tout autre.

La profonde sagacité et la longue vue de Guillaume lui montraient l'enchaînement fatal de fautes et de violences où fut entraîné Jacques II ; et, sans hâter les événements, il se tenait prêt à profiter de tout, donnant protection aux persécutés, courage aux mécontents, espérance aux ambitieux, et, dans un calme impassible, montrant à l'Angleterre le successeur désigné du roi qui la troublait.

C'est ainsi qu'après les cruautés de Jefferies et de Kirkes, après l'emprisonnement des évêques anglicans et les dernières et irréparables fautes de Jacques II, quand tout fut mûr enfin, Guillaume descendit avec 14,000 hommes sur les côtes de l'Angleterre, qui se donnait légalement à lui.

Cette portion du récit est curieuse dans M. Trévor. Il indique les plus petits ressorts des grands événements ; mais il manque de force, et par conséquent de véritable fidélité historique, pour peindre ces événements mêmes. En racontant l'arrivée du prince d'Orange à Torbai, après une tempête qui avait battu sa flotte toute la nuit, et qui la jeta précisément sur le lieu le plus favorable de la côte, il rappelle deux vers de Claudien :

O nimum dilecte Deo, cui militat æther
Et conjurati veniunt ad classica venti.

Mais le débarquement du prince, sa marche sans combats, les transports du peuple, le trouble de la cour, l'incertitude des uns, la trahi-

son empressée des autres, la solitude où tombe bientôt le malheureux roi, abandonné même par sa fille, rien de tout cela n'est décrit autrement que par l'indication du fait et de la date. Le génie même de Guillaume, cette modération si hautaine, ou plutôt cette patience magnanime avec laquelle il attend la couronne qu'il est venu chercher, et, sûr de sa force comme du besoin qu'on a de lui, laisse se consumer sous ses yeux toutes les lenteurs légales qui préparent son pouvoir; rien de tout cela n'est mis en relief dans le récit de l'historien. On lit avec lui des extraits de pièces officielles; mais on n'a pas sous les yeux l'image vive et complète des événements.

Nous porterons le même jugement de la partie de l'ouvrage qui comprend le règne de Guillaume. Les discours de ce prince sont textuellement rapportés; les négociations, les traités, nettement exposés. Mais tout ce qui peut peindre les hommes et les mettre en action manque à ce récit. L'histoire des sectes et des partis qui jouèrent un si grand rôle sous Guillaume, et furent maîtrisés par sa main puissante, entrait dans le plan de l'auteur. Les caractères de tant d'hommes d'état célèbres, depuis Sunderland jusqu'à Marlborough, devaient se retrouver dans ses récits. Il n'est pas jusqu'à la controverse politique de ces temps orageux qui n'ait pu être à propos rappelée par l'historien. De Foë, l'immortel auteur de *Robinson* et le zélé défenseur de Guillaume, méritait un souvenir; et ses nombreux écrits polémiques auraient fourni des traits expressifs sur l'esprit et les passions du temps. M. Arthur Trévor n'entre dans aucun de ces détails, quoiqu'il ait annoncé le tableau du siècle. Il fait, avec sagesse et méthode, l'annuaire historique du règne de Guillaume: il n'est pas le peintre d'une époque mémorable, et d'un grand homme. Ajoutons que dans son récit, habituellement impartial, il a gardé contre Louis XIV un préjugé de haine dont l'expression est parfois déclamatoire.

Il nous semble donc qu'après Burnet, Dalrymple, Hume, Smollett, Madame Macaulay, le docteur Lingard, et M. Arthur Trévor, la vie de Guillaume est encore à faire.

VILLEMALIN.



Astoria, or an Enterprise beyond the Rocky mountains, etc. — Astoria, ou récit d'une entreprise au delà des montagnes Rocheuses, par Washington Irving, auteur du Sketch book, de l'Alhambra, etc.; 1836. Réimprimé à Paris, par Baudry, en un vol. in-8° de 336 pages.

DERNIER ARTICLE.

Dans notre précédent article, nous avons suivi cette troupe hardie de blancs, commerçants et chasseurs, qui, partant des derniers établissements de l'Union, dans le bas Missouri, avait entrepris de traverser le continent d'Amérique dans toute sa largeur, pour aller rejoindre, sur les bords de l'Océan occidental, la nouvelle colonie d'Astoria. Nous les avons accompagnés au milieu des hordes sauvages, dans les périls et les fatigues du désert; nous les avons vus enfin, à force d'énergie et de courage, surmonter cette barrière de montagnes granitiques, prolongement des Andes, qui s'étend du sud au nord dans toute la longueur de l'Amérique, comme un contre-fort entre les deux océans. Le faible ruisseau sur les bords duquel ils étaient campés descendait maintenant vers l'Océan de l'ouest; il les conduisit bientôt à une grande rivière, mais tumultueuse et rapide, appelée *Mad-River*, qui était une des principales branches de la Colombia. La caravane salua cette vue avec enthousiasme. Il ne fallait plus que construire des canots, pour s'abandonner au courant de ces eaux favorables; toutes les fatigues semblaient finies. Mais le chef, M. Hunt, avait trop de prudence pour se livrer à une si dangereuse sécurité. En effet, cette rivière, qui s'offrait à eux, pouvait être plus bas coupée de rapides qui rendraient la navigation impraticable; en s'y confiant, il fallait abandonner les chevaux, qui, dans ces solitudes désertées par les animaux comme par l'homme aux approches de l'hiver, auraient fourni une ressource, peut-être indispensable, contre la faim. De si graves motifs ne purent toutefois dominer l'entraînement de l'espérance, et l'on se mit à construire des canots. Mais, par bonheur, deux Indiens Serpents, étant survenus, détournèrent les blancs par leurs signes, de tenter cette entreprise impossible; et ils conduisirent la troupe vers un autre point plus favorable, où un des agents de la compagnie du Missouri avait déjà antérieurement établi un poste que l'on trouva abandonné. Les huttes faites de troncs d'arbres, qu'avaient dressés les premiers occupants, furent, pour la caravane fatiguée, des palais où elle se reposa délicieusement, au bord d'un cours d'eau, large et tran-

quille. L'embarquement fut définitivement résolu, et l'on se remit à construire des canots. Par un dernier effort de prudence, M. Hunt voulut faire de ce lieu un poste central de refuge et de commerce. Il y laissa ses chevaux sous la garde des deux Indiens Serpents qui l'avaient guidé, promettant de les récompenser généreusement s'ils en prenaient soin jusqu'à son retour. En même temps il détacha deux partis de trappeurs, pour aller dans le pays environnant chasser les castors dont les traces se montraient en abondance, et il leur assigna ce poste pour rendez-vous commun. L'un des membres de l'association astorienne se détermina à suivre ces hommes, préférant tous les périls de cette vie errante à la continuation des fatigues de l'expédition.

L'existence des trappeurs sur les frontières des défrichements américains, dont Cooper a tracé des peintures si vives, n'offre qu'une image imparfaite des dangers et des hasards auxquels s'exposent ces chasseurs, qui vont vivre ainsi, au cœur même de la solitude, dans l'isolement absolu. Ils y trouvent pourtant un charme irrésistible. Un de ceux que M. Hunt avait détachés était un vieux trappeur, nommé Robinson, âgé de soixante-six ans. Il avait été dans sa jeunesse un des premiers colons du Kentucky, et s'était trouvé alors maintes fois aux prises avec les Indiens, sur ce territoire si cruellement disputé, qu'on l'avait nommé *la Terre sanglante*. Il était même tombé entre leurs mains, et avait été scalpé; mais, par une fortune incroyable, il s'était échappé; et, depuis, il portait un mouchoir noué autour de la tête pour couvrir sa blessure. M. Hunt l'avait rencontré descendant le Missouri, avec un camarade, dans une frêle barque, au retour d'une longue chasse qui avait été fructueuse. Ces deux hommes, satisfaits de leurs captures, retournaient se reposer à Saint-Louis. Mais, en voyant cette troupe de blancs remonter le fleuve, si nombreuse, si bien équipée, marchant avec ardeur à une si grande entreprise, le vieux trappeur ne put résister à cette séduction. Il tourna le dos à la vie civilisée, et suivit M. Hunt, celui-ci enchanté de gagner un tel compagnon.

M. Hunt avait aussi rencontré sur le Missouri un autre chasseur intrépide, qui avait échappé à un péril plus grand encore, s'il est possible, que le vieux Robinson. Celui-ci se nommait John Colter. Il avait accompagné Lewis et Clarke dans leur mémorable expédition aux montagnes Rocheuses, la première que l'on eût tentée. Cette fois il revenait d'un voyage de chasse vers le haut Missouri, et descendait seul le fleuve dans un frêle canot. Se trouvant ainsi un jour en chasse avec un autre trappeur, après avoir tendu les pièges qui faisaient leur fortune, ils avaient été surpris par une bande d'Indiens Pieds-Noirs. Le camarade

de John, désespéré, fit feu de sa carabine, tua un des sauvages, et tomba percé de leurs traits. John vit bien qu'il allait payer le prix du sang, et subir la mort la plus cruelle. Il entendait quelque peu le langage des Pieds-Noirs, et comprit qu'ils délibéraient sur le genre de tourment qu'il allait souffrir. Enfin le chef, plus raffiné dans sa vengeance, lui demanda s'il était bon coureur. Le malheureux devina le but de cette question : il comprit que sa vie allait être l'enjeu de la course; et, quoique remarquable par son agilité entre ses compagnons de chasse, il eut assez de présence d'esprit pour assurer qu'il savait mal courir. Ce stratagème lui obtint quelque avance : le chef le mena dans la prairie, à quatre cents pas de la troupe des sauvages, et le laissa fuir. Un hurlement terrible lui apprit aussitôt que la horde entière était sur ses traces. Colter vola plutôt qu'il ne courut, tirant quelque espérance de sa vélocité, qui l'étonnait lui-même; mais il avait six milles de prairie à courir avant de gagner le Missouri, et les plantes épineuses lui déchiraient les pieds. Pourtant, à moitié du trajet, le bruit des poursuivants lui sembla s'affaiblir, et il se hasarda de tourner la tête. Le corps de la horde était loin derrière; mais un seul guerrier, armé d'une lance, le suivait à cent pas. Colter redoubla d'efforts, au point que le sang lui sortait de la bouche, mais vainement; il sentit bientôt son ennemi à deux pas. Alors désespéré, il s'arrêta, et lui fit face. Le sauvage étonné s'arrêta aussi, et, brandissant son arme, la lui lança. Mais le coup faillit; l'arme frappa la terre, se rompit, et Colter saisissant le fer en tua son ennemi, puis reprit la fuite. La horde arrivée en cet endroit, et y trouvant un des siens massacré, recommença sa poursuite avec des cris horribles. Cependant Colter avait pu joindre un bois de cotonniers qui bordait le fleuve; il le traversa, se jeta à la nage, et gagna ainsi, sans être vu, une île voisine, où un immense amas d'arbres accumulés formait un radeau naturel de plusieurs pieds d'épaisseur. Il plongea dessous, et trouva enfin un endroit où il put sortir la tête de l'eau sous les branchages qui le recouvraient. A peine respirant, il entendit les sauvages arrivés au radeau, et le cherchant partout de leurs yeux perçants. Ils s'efforcèrent longtemps de le découvrir, et le malheureux tremblait qu'ils ne missent le feu à son asile; mais par bonheur l'idée ne leur en vint pas, et sur le soir ils l'abandonnèrent, convaincus qu'il avait péri. Toutefois le prudent chasseur ne quitta sa cache que bien avant dans la nuit, lorsqu'aucun bruit ne se fit plus entendre. Il plongea alors sous le radeau pour sortir, nagea longtemps, et vint aborder à une grande distance sur la rive opposée. Mais il était nu, épuisé de faim et de fatigue; ce ne fut qu'avec peine qu'il put rejoindre

un poste de chasseurs, et seulement le lendemain. Pourtant, cette terrible épreuve ne l'avait pas fait renoncer à ce genre de vie. M. Hunt s'efforça de l'engager dans son expédition, et Colter était vivement tenté d'y prendre part; mais il s'était marié récemment à Saint-Louis, et les charmes de sa jeune épouse l'emportèrent sur ceux des montagnes Rocheuses. Il accompagna l'expédition pendant quelques milles, puis la quitta, et retourna vers ses récentes amours: ce ne fut pas toutefois sans bien des regrets. Parmi les épisodes qu'on rencontre dans l'ouvrage de M. Irving, celui-ci est un des plus intéressants.

Pendant que la troupe de M. Hunt construisait les canots sur lesquels elle allait se lancer à travers les périls d'une navigation inconnue, des partis de chasseurs furent détachés dans les environs. Mais les animaux sauvages s'étaient éloignés de ces lieux aux approches de l'hiver: il fallut vivre sur les provisions qu'on avait réservées. Enfin, le 18 octobre, quinze barques emportèrent la caravane sur ces eaux rapides, où les pilotes canadiens les dirigèrent avec autant de joie que de dextérité.

Tout alla bien d'abord; mais dès le second jour la rivière se sema d'écueils et de cascades qu'il fallut périlleusement traverser. Deux barques se brisèrent. Le lendemain on trouva un pas plus difficile; le cours d'eau, resserré pendant un demi-mille entre deux murailles de roches à pic, acquérait une irrésistible violence. Il fallut transporter par terre le bagage et les barques au-dessous de ce point. La confiance commençait à décroître: on avait parcouru deux cent quatre-vingts milles sans découvrir une habitation humaine ni un être vivant. Enfin, le 24 octobre, on aperçut quelques huttes de sauvages; on aborda pour leur parler, mais effrayés ils s'enfuirent, et l'on ne trouva dans leurs cahanes que quelques petits poissons, des racines et des graines, faibles provisions d'hiver, dont la pauvreté s'accordait trop avec l'aspect du pays. Le lendemain, les fatigues et les dangers croissant toujours, on vit un autre camp d'Indiens Serpents qui s'enfuirent de même, à l'exception d'un seul qui, malgré la terreur la plus vive, osa rester pour défendre, par ses ardentes prières, une petite provision de poisson sec préparée pour l'hiver. Toutes les offres de M. Hunt purent à peine le résoudre à la partager. Au delà de ce point on descendit encore pendant deux jours, mais alors le courant devint impraticable. Le canot de tête se brisa contre un roc, et le pilote canadien qui le dirigeait fut emporté dans un rapide où il périt. C'était le plus adroit de ces pauvres gens et le plus aimé. On reconnut avec effroi qu'un peu plus loin la rivière tout entière se précipitait de deux cents pieds de hauteur entre des

rochers à pic; et qu'au delà, pendant quarante milles, ce n'était qu'une suite d'écueils, de tourbillons et de cascades infranchissables. Il fallait donc laisser là les bagages, et essayer d'avancer à pied, emportant seulement les bagages et les vivres indispensables; car le poste où les chevaux avaient été abandonnés était à trois cent quarante milles en arrière. Quel parti prendre, et comment sortir de ces solitudes sans guides et sans vivres! Ce fut le sujet d'une sombre délibération.

L'unique ressource parut être de se diviser en plusieurs partis, pour ne pas s'affamer mutuellement. Il ne restait plus que cinq jours de vivres, on se les partagea; les bagages qu'on ne pouvait porter furent enfouis dans des caches, puis chaque troupe alla tenter le sort. Ce qu'il y eut de souffrances à supporter peut à peine se croire. Quelques misérables restes de poissons secs, quelques chevaux achetés difficilement, ou dérobés aux peuplades sauvages dispersées de loin en loin dans ces solitudes, furent les seuls aliments qu'on put se procurer; on mangea jusqu'aux peaux des castors tués précédemment. Après une marche à pied de plus de sept cents milles, un des associés s'arrêta de faiblesse, et resta en arrière avec deux hommes. Enfin, le reste de la troupe, rallié avec M. Hunt, gagna un cantonnement d'Indiens Serpents qui les avertirent de ne plus suivre le cours trop sinueux de la rivière, et leur fournirent des guides pour couper droit à travers les montagnes. M. Hunt prit donc cette nouvelle direction, le 24 décembre, avec trente-deux blancs, trois Indiens et cinq chevaux. Chose à peine croyable! la femme de l'interprète engagé à Saint-Louis était du voyage, et en avait supporté toutes les misères. Ayant déjà avec elle deux enfants, que souvent elle portait, elle accoucha d'un troisième sur la route, s'arrêta quelques instants, puis, sans se plaindre, rejoignit la troupe, portant sur son dos son nouvel enfant. La marche était pourtant horriblement pénible, dans le cœur de l'hiver, à travers de hautes montagnes hérissées de roches, coupées de ravines, au milieu de la neige où l'on enfonçait souvent jusqu'à la ceinture. Enfin, après treize jours d'une pareille route, ayant gravi un dernier sommet, le soleil reparut, le temps s'adoucit, et à leurs pieds, dans des vallées profondes, ils découvrirent de nombreux troupeaux de daims. Bientôt ils virent des traces de chevaux en grand nombre. Tout annonçait qu'ils étaient entrés dans un climat plus favorable; et cet espoir ne fut pas déçu. Le 6 janvier 1812 ils arrivèrent à un camp d'Indiens appartenant à la tribu des Sciatogas, où ils trouvèrent la fin de leurs peines. Ces Indiens vivaient sous des tentes couvertes de nattes, et s'habillaient de peaux comme les tribus du Missouri. Ils avaient des chevaux en abondance; mais la chasse, jointe à

quelques racines, fournissait leurs aliments habituels. Enfin, ce qui fut un motif de joie générale, ils possédaient beaucoup d'ustensiles de fabrique européenne, qui prouvaient une communication prochaine avec les blancs. M. Hunt obtint aisément d'eux tout ce qu'il fallait pour refaire sa troupe affamée; puis, ayant rallié ce qu'il put des hommes restés en arrière, il partit de nouveau pour rejoindre la rivière de la Colombia, un peu au-dessous du point auquel Lewis et Clarke ont donné leur nom. Ensuite il lui fallut marcher encore pendant dix jours pour dépasser les cataractes infranchissables de cette grande rivière. Là il eut des nouvelles d'Astoria par les sauvages, parfaitement instruits de tout ce qui concernait cet établissement. Il apprit d'eux le désastre du Tonquin; et, leur ayant acheté cinq canots, il rejoignit enfin Astoria le 15 février 1812, après onze mois de voyage, ayant traversé le continent américain dans toute sa largeur, comme il s'y était engagé.

Placé dès lors au commandement de toute l'entreprise, son premier soin fut d'envoyer un détachement visiter le poste qu'on avait laissé au-dessus des rapides de la Colombia, et recueillir les partis de ses hommes qui n'avaient pas pu rejoindre. Malheureusement la colonie perdit bientôt cet habile chef. Un bâtiment américain parut, c'était le *Castor*: il était expédié par M. Astor, pour charger les pelleteries rassemblées à l'entrepôt, et les porter au marché de Canton. Mais auparavant M. Hunt devait se rendre, sur ce bâtiment, à l'entrepôt russe de la nouvelle Archangel, située à 20 degrés plus au nord sur la même côte, M. Astor ayant conclu avec la Russie un traité par lequel il se chargeait d'approvisionner régulièrement ce poste éloigné; ce qui était en effet une combinaison habile pour se concilier la faveur de la puissance russe, qui s'étend et se fortifie de jour en jour. M. Hunt partit donc; mais, avant de quitter la colonie, il expédia encore dans l'intérieur trois nouveaux détachements, dont deux étaient destinés à établir des postes de commerce dans la partie supérieure du fleuve; tandis que le troisième, composé seulement de sept hommes, devait repasser les montagnes Rocheuses, et porter des nouvelles à M. Astor. Nous ne redisons pas les nouvelles souffrances de ces hommes intrépides, obligés d'hiverner en route au milieu des hordes ennemies, et qui n'atteignirent Saint-Louis que le 30 avril de l'année suivante. Ils donnèrent une vive joie à M. Astor, privé de toutes nouvelles depuis deux ans. Mais, en ce moment même, sa colonie recevait un coup fatal. La lenteur des arrangements à faire avec le commandant russe, quelques avaries survenues au *Castor*, avaient prolongé l'absence de M. Hunt. Craignant de trop retarder le voyage de Canton, il se fit débarquer aux îles Sandwich, d'où il espérait rejoindre Astoria

par le bâtiment que M. Astor devait y envoyer chaque année. Mais, à cette époque, la guerre éclata entre l'Angleterre et les États-Unis : le port de New-York fut bloqué ; le bâtiment expédié tardivement, avec difficulté, fit malheureusement naufrage. Dans cet intervalle, un agent de la compagnie anglaise du Nord-Ouest, dont les postes touchaient à ceux des Astoriens, apprit à ces derniers la nouvelle de la guerre, et leur annonça pompeusement la prochaine arrivée d'une frégate anglaise qui viendrait foudroyer de ses batteries leur fort palissadé. Le commandant astorien se laissa effrayer, ou peut-être fut-il gagné par les promesses de la compagnie anglaise, dans laquelle un de ses proches parents était intéressé. Sans avoir vu la frégate, et malgré la désapprobation de plusieurs de ses collègues, il s'engagea, par une convention passée avec l'agent de la compagnie rivale, à lui remettre le fort d'Astoria, le 1^{er} juin 1814, si M. Hunt ne reparaisait pas. Celui-ci revint le 20 août 1813, bien avant l'époque fatale, et s'opposa d'abord fortement à cet abandon. Puis il céda devant la crainte de l'expédition anglaise, et il repartit pour aller fréter, aux îles Sandwich, un bâtiment où il pût charger les pelleteries entreposées au fort. Mais, durant cette seconde absence, l'agent de l'autre compagnie reparut avec soixante et dix hommes et dix canots, et vint camper sous les petits canons d'Astoria. Ce déploiement de forces porta le dernier coup au commandant, qui livra la factorerie le 12 décembre, céda les pelleteries à un prix désavantageux, et passa lui-même au service de la compagnie du Nord-Ouest, de sorte que M. Hunt, arrivant le 18 février 1814, trouva le pavillon anglais arboré sur les palissades et la colonie conquise.

Lorsque M. Astor apprit cette fâcheuse nouvelle par ceux de ses employés qui repassèrent les montagnes Rocheuses, il s'écria qu'il aurait préféré tout perdre par la force, et qu'il ne pourrait jamais se consoler d'une si honteuse capitulation ; mais lui-même avait commis une faute grave, en ne choisissant pas avec assez de discernement les chefs actifs des diverses parties de son entreprise.

Au retour de la paix, le traité de Gand rendit aux États-Unis Astoria et tout le pays environnant. Un édit du congrès défendit en 1815 à tout sujet anglais de faire aucun commerce dans les possessions américaines, et l'occasion semblait favorable pour que M. Astor renouvelât son entreprise. Mais les deux compagnies anglaises du Nord-Ouest et de la baie d'Hudson, réunies en une seule, occupaient par leurs agents tous les postes de la Colombie. Il fallait les en chasser par la force, et M. Astor ne put déterminer son gouvernement à le soutenir. Bientôt le gouvernement anglais comprit l'importance future de ce nouveau pays, et

chercha à s'en emparer. Une discussion s'éleva entre les deux puissances rivales sur la limite de leurs possessions, mais la question resta indécise. Un traité provisoire, conclu le 20 octobre 1818, déclara que tout le pays situé à l'ouest des montagnes Rocheuses serait franc pour le commerce anglais et américain pendant dix années, et que les deux nations auraient égal droit de navigation sur ses rivières. En 1828 ce traité fut renouvelé sous les mêmes termes, et il doit expirer en 1838, dans l'année même où nous entrons.

Dans l'appendice joint à son ouvrage, M. Irving a inséré une note sur le commerce des pelleteries américaines, qu'il a extraite en grande partie d'un article du journal américain de Silliman, numéro de janvier 1834; et cette note nous fournit des renseignements sur l'état actuel d'Astoria entre les mains de la compagnie de la baie d'Hudson. Le poste même d'Astoria a paru à cette compagnie trop éloigné de l'intérieur pour en faire son entrepôt central, et elle a établi sa principale factorerie plus haut, sur la Colombia, à cent milles de la mer. Cette factorerie est très-considérable, et ses affaires sont représentées comme très-prospères. Le territoire entier, connu sous le nom commercial de *Fur Countries*, pays des pelleteries, lequel s'étend de la mer Pacifique aux montagnes Rocheuses, se trouve, d'après cette même note, partagé comme il suit entre les diverses compagnies commerçantes. Le nord-ouest est occupé par les Russes, depuis le détroit de Behring jusqu'au 53° degré de latitude. De là, jusqu'au sud de la Colombia, s'étend le domaine de la compagnie de la baie d'Hudson. L'espace restant jusqu'au golfe de Californie est exploité par deux compagnies américaines, la compagnie Ashley, dont les chefs résident à Saint-Louis, et une autre fondée à New-York, en 1831, par le capitaine Boaneville, dont les expéditions aventureuses ont été récemment publiées par M. Irving. L'ancienne compagnie créée par M. Astor, sous le nom de compagnie américaine des pelleteries, a son siège actuel à Michilimackinac, au point de réunion des lacs Huron et Supérieur. De là elle exploite la vallée supérieure du Missouri, et envoie ses bateaux à vapeur dans ces solitudes si péniblement traversées à cheval et en canot par l'expédition de M. Hunt. Depuis la mer Arctique et la rivière de Mackenzie jusqu'au golfe du Mexique et à la pointe de la Californie, l'Amérique est envahie par les chasseurs. Le buffle, le daim, le castor, sont poursuivis dans leurs dernières retraites.

Les Américains augmentent chaque année leur commerce avec la Chine, ce grand débouché des pelleteries; et, jusqu'à présent, ils n'ont dans la mer Pacifique aucun poste militaire pour protéger leur marine

marchande et faire respecter leur pavillon. Ils doivent donc regretter vivement la perte d'Astoria, si bien placée sur la côte occidentale d'Amérique. En outre, le mouvement continu des émigrants vers l'ouest les rapproche des montagnes Rocheuses. Le hardi pionnier voit d'un œil impatient cette barrière posée entre lui et l'Océan, qu'il considère comme sa limite naturelle. Dans cet état de choses, le traité provisoire entre l'Angleterre et les États-Unis expire, comme nous l'avons dit, cette année même; et, si l'Angleterre eût été tranquille dans ses possessions américaines, on peut croire que le désir de conserver la paix eût fait encore reporter à quelques années la question des limites. Mais dans ce moment l'insurrection du Canada vient d'éclater; et, si les troubles ont quelque durée dans cette colonie, l'Angleterre se trouvera gênée pour soutenir par la force ses prétentions sur les districts de la Colombie. Tout porte donc à croire que les Américains se montreront plus exigeants dans la rédaction du nouveau traité. De là peut naître une guerre où se disputera l'empire des côtes naguère inconnues de l'Océan Pacifique; et dans cette guerre le cri de ralliement des Américains sera le nom d'Astoria.

Le récit du long et pénible voyage de M. Hunt nous a fait connaître les mœurs des Indiens de l'intérieur du continent, autour de la grande chaîne des montagnes Rocheuses; il nous les a montrés hardis et cruels quand ils sont les plus forts, timides et accueillants quand ils sont opprimés. Le journal d'Astoria nous donne sur les Indiens de la côte occidentale des détails qui complètent le tableau de ces différentes races. Les Indiens de la côte sont plus petits et plus faibles que ceux de l'intérieur. Outre la singulière coutume d'aplatir la tête de leurs enfants, coutume que nous avons déjà citée, ils montrent une aversion marquée pour la barbe qu'ils s'arrachent poil à poil, tandis qu'ils laissent croître leur chevelure. Ils sont polygames comme les autres Indiens. Ils ont quelque idée vague d'un bon esprit, créateur de toutes choses, lequel réside au ciel, et lutte contre un mauvais esprit qui habite le feu dans les régions inférieures. Leurs guerres sont peu sanglantes, et se terminent d'ordinaire par des compensations en esclaves, en chevaux ou tous autres objets de service. Ils s'amuse à danser au son d'un instrument grossier, et surtout ils aiment les jeux de hasard. Ils s'y passionnent tellement qu'ils jouent tout ce qu'ils ont, jusqu'à leurs femmes et leurs enfants. Ces traits principaux se retrouvent chez les Indiens de Noutka, qui habitent la même côte, quelques degrés plus au nord, et qui nous sont connus depuis les voyages de Cook et de Vancouver. Ceci peut faire penser qu'ils ont la même origine. M. Irving trouve même assez d'ana-

logie entre les habitudes des Indiens de la Colombie et celles des Esquimaux, modifiées par l'influence d'un climat tempéré. Comme les Indiens de Noutka, les riverains de la Colombie sont industriels et montrent quelque désir d'imiter les arts européens : un de leurs chefs se tenait même assidûment à la forge de la nouvelle factorerie. Mais la distance entre l'homme civilisé et l'homme sauvage est trop grande pour que celui-ci s'en tienne à la simple admiration. En voyant les produits d'une industrie qu'il ne pourra de longtemps imiter, il ne peut résister à l'envie de se les approprier : il devient plus rusé, plus voleur qu'auparavant, et ceci explique comment les relations commerciales des blancs avec les Indiens tendent plutôt à dépraver qu'à améliorer le naturel de ces derniers.

Au reste, bientôt le commerce des pelleteries ne sera plus dans ces contrées qu'un objet secondaire; car les animaux qui fournissent ces pelleteries diminuent rapidement par le massacre irréfléchi qu'en font les chasseurs, et encore plus par l'établissement du pionnier dans les forêts, dans les marécages, où ils trouvaient leur asile et leur nourriture. La culture, avançant comme le flot, envahit tout le terrain, et chasse devant elle le buffle, le daim, le castor, et en général tous les animaux sauvages dont se nourrissent les peuplades indiennes¹. Ainsi affamées, ces peuplades doivent donc accepter comme un arrêt de vie ou de mort la civilisation de l'homme blanc; et, si elles refusent de s'y plier, elles disparaîtront toutes du sol de l'Amérique, comme ont disparu les Indiens de la côte orientale devant les premiers planteurs européens.

BIOT et ÉDOUARD BIOT.

RAPPORT sur deux pièces inédites de la Bibliothèque royale de Paris, relatives à l'histoire du Cartésianisme, lu le 2 décembre 1837, à l'Académie des Sciences morales et politiques.

Messieurs, l'hiver dernier vous avez accueilli, avec quelque intérêt, la communication de plusieurs lettres inédites de Descartes, et d'un

¹ Ce ne sont pas seulement les animaux terrestres qui cèdent la place à l'homme civilisé. Le capitaine Bonneville, dans son ouvrage récent, remarque que les grandes bandes de dindons sauvages ont abandonné les anciennes routes de leurs migrations pour échapper aux atteintes des chasseurs blancs; et il dit aussi que les abeilles sauvages, ne trouvant plus les forêts qui leur servaient d'asile, se sont retirées à l'ouest vers les montagnes, où leur riche récolte introduit de nouveaux sujets de guerre entre les Indiens et les colons.

fragment de Huygens, tirés de la bibliothèque de Leyde¹. Je viens aujourd'hui vous demander un peu de ce même intérêt pour deux pièces également inédites, également relatives au cartésianisme, et que j'ai découvertes à la Bibliothèque royale de Paris. L'une est une simple feuille qui se trouvait éparsé parmi d'autres papiers; l'autre un des nombreux morceaux du même genre et de la même époque que renferme le manuscrit n° 399 du fonds de Saint-Germain-des-Prés. Il m'a paru, et j'espère que vous penserez avec moi, que rien de ce qui se rapporte à l'histoire de cette grande philosophie, que l'esprit humain doit à la France, ne peut être indifférent à la section de philosophie d'une académie française.

Ce ne sont ici que des détails, il est vrai, mais des détails entièrement inconnus et qui éclairent le fait important et resté très-obscur de la persécution dont le cartésianisme a été l'objet, après la mort de Descartes.

Quoi qu'on en ait dit, Descartes lui-même n'a jamais été persécuté. Il consommait une révolution, il ne la commençait pas. Ceux qui la commencèrent réellement lui payèrent la rançon fatale de fautes et de malheurs, imposée à tous ceux qui commencent. Descartes, qui, sans s'en douter, continuait l'œuvre de Bruno et de Ramus, comparé à ses devanciers, fut un modèle de sagesse et d'esprit de conduite. Trouvant déjà une révolution philosophique à accomplir, une entreprise assez difficile, il ne la mêla point aux autres révolutions qui troublaient alors le monde. Réformateur en philosophie, il ne le fut ni en religion, ni en politique. Gentilhomme et fort à son aise, il put éviter l'écueil de l'enseignement public; et quoique passionné pour la gloire, il passa sa vie dans la solitude ou en perpétuels voyages. Il dédia ses méditations à la Sorbonne; fit des avances aux Jésuites; retint prudemment sa démonstration mathématique du mouvement de la terre, après le procès de Galilée; reçut, sans l'avoir demandé il est vrai, et sans en avoir jamais profité, le brevet d'une assez forte pension du cardinal de Richelieu, et finit par donner des leçons de philosophie à une reine. Son premier écrit, le Discours de la Méthode, est de 1637; il mourut en 1650; et en ces douze ou treize années, la révolution philosophique à laquelle son nom est attaché, était consommée. Descartes était dès lors le philosophe de tout ce qui pensait en Europe et en France. MM. de Port-Royal étaient cartésiens; Bossuet l'était aussi, en même temps que Fénelon. Les congrégations enseignantes, et par-

¹ Voyez l'ouvrage intitulé : *De l'Instruction publique en Hollande*, p. 124-132. Paris, 1837; chez Levrault.

ticulièrement celle de l'Oratoire, avaient embrassé et répandaient les nouveaux principes. Les Jésuites eux-mêmes, chez qui Descartes avait été élevé, et qu'il avait toujours ménagés, ne comprenant guère la portée de ce qui se faisait, laissaient faire et laissaient passer. Mais, après la mort de Descartes tout changea bientôt de face. Peu à peu, ses disciples le compromirent en le développant; l'apparition du livre de Spinoza¹, où l'auteur déclarait n'avoir fait que réduire à une forme plus rigoureuse les principes de son maître, réveilla partout l'autorité; et l'avant-garde de l'autorité de cette époque, les Jésuites prirent décidément parti contre la philosophie nouvelle, et lui firent une guerre qui se termina par une persécution véritable.

Voici le progrès de cette persécution :

En 1663, selon Baillet, qui cite les décrets originaux, et en 1662; selon une pièce inédite du manuscrit de Saint-Germain, au centre de l'autorité, à Rome, les Jésuites poussèrent la sacrée congrégation de l'index à défendre la lecture des ouvrages de Descartes, il est vrai, avec cet adoucissement : *Donec corrigantur*; mais Descartes mort ne pouvant corriger ses ouvrages, l'interdiction était réellement perpétuelle.

La même année 1662, toujours selon la pièce déjà citée de notre manuscrit de Saint-Germain, un cardinal romain écrivait, à un docteur en théologie de Louvain, une lettre dans laquelle il disait en passant : « Je m'étonne comment les erreurs de la philosophie cartésienne s'é-tendent dans Louvain. » Et quelques mois après, le nonce apostolique en Belgique, Jérôme Vecchio, dénonçait officiellement à l'Université de Louvain, la philosophie de Descartes, « comme pernicieuse à la jeu-
« nesse chrétienne. » La lettre même du nonce est textuellement rap-
portée dans notre manuscrit; j'en citerai seulement les dernières lignes. Il s'agissait d'une thèse de médecine qui devait être soutenue dans les principes cartésiens : « Étant donc nécessaire d'apporter remède à un
« mal qui gagne peu à peu, je vous recommande bien fort que vous
« consultiez les docteurs en théologie et autres personnes prudentes,
« pour la discussion de cette thèse; et que si l'on y trouve quelques
« propositions qui ressentent les erreurs de Descartes, vous fassiez dé-
« fense de soutenir la thèse, ou que vous ordonniez au moins que les
« propositions qui contiennent les nouveautés de Descartes, soient rayées
« (*expungantur*). Vous ferez en cela, monsieur (parlant au recteur), et
« toute l'Université, une chose fort agréable à Sa Sainteté, qui s'infor-
« mera de votre vigilance. » Toute cette affaire finit par le décret connu

¹ Amsterdam, 1663.

de l'Université de Louvain, contre la philosophie de Descartes. Ce décret est du 29 août 1662 : *Veneranda facultas artium studii generalis oppidi Lovaniensis mature considerans quantum boni publici intersit, etc.*

En France, en 1667, quand les restes mortels de Descartes, arrivés enfin de Suède, étaient transportés solennellement à l'église Sainte-Geneviève-du-Mont; quand le chancelier de l'Université de Paris allait prononcer l'oraison funèbre de l'illustre défunt, à travers tout cet appareil, arrive un ordre de la cour portant défense de prononcer publiquement l'éloge de Descartes.

Encore quelques années, et cette même Sorbonne à laquelle Descartes avait dédié ses Méditations, et qui, par l'organe de son plus jeune, mais de son plus illustre docteur, Antoine Arnauld, avait paru trouver ces méditations innocentes et même utiles à la gloire de la religion; la Sorbonne, mise en mouvement par les Jésuites, remue à son tour l'Université, et le Parlement lui-même est sur le point de prendre en main l'affaire, de se mêler encore une fois aux querelles philosophiques, d'interdire l'enseignement de la philosophie cartésienne, et de maintenir l'exclusif enseignement de celle d'Aristote. On connaît l'arrêt burlesque de Boileau, et on suppose, d'après Boileau lui-même, que « cette plaisanterie obligea l'Université à supprimer la requête « qu'elle allait présenter au Parlement. » Tout cela n'est attesté que par Boileau, dans le discours préliminaire de l'ode sur la prise de Namur; et l'arrêt burlesque est à la date de 1671-1675. Nous n'avons jusqu'ici, sur cette affaire, que des anecdotes incertaines, et nulle vraie lumière. Mais une des pièces que je vais communiquer à l'Académie prouve incontestablement que la chose était sérieuse, et qu'il fut réellement question au parlement de rendre un arrêt contre la philosophie de Descartes. En effet, je trouve dans le manuscrit de Saint-Germain un véritable Mémoire au parlement, intitulé : *Plusieurs raisons pour empêcher la censure ou la condamnation de la philosophie de Descartes.* Ce Mémoire, jusqu'ici inconnu, expose les antécédents de l'affaire et les intrigues des Jésuites auprès de la Sorbonne, de l'Université et du Parlement; et il démontre, par l'histoire et par le raisonnement, qu'il n'y a que du danger à mêler l'autorité civile aux querelles philosophiques, et à interdire des opinions, quand ces opinions ne sont pas manifestement contraires à la morale et à la paix publique. Malheureusement, ce Mémoire, dans notre manuscrit, ne porte aucune date ni aucun nom d'auteur. Pour la date, on peut la tirer d'un passage où l'auteur dit : « Il y a environ trente ans que M. Descartes publia sa philosophie, et entre autres choses, sa Métaphysique. » Or la Métaphy-

sique de Descartes est de 1640, ce qui met le Mémoire à peu près en 1670 ou 1671, c'est-à-dire à une des deux dates de l'arrêt burlesque de Boileau. Quant au nom de l'auteur, rien ne le détermine. Est-ce l'ouvrage d'un des disciples de Descartes : Rohault, Régis ou Clerselier, qui étaient alors tous les trois à Paris? Il est permis d'en douter, à la parfaite modération de ce Mémoire, où rien ne trahit aucune opinion systématique ni aucun sentiment personnel. Un parent et un ami de Descartes, comme Clerselier, et des disciples passionnés comme Régis et Rohault, n'auraient pas écrit sur ce ton et de ce style. Il est encore fort vraisemblable que ce Mémoire n'est point d'un ecclésiastique; car si des autorités ecclésiastiques y sont fréquemment citées, c'était alors la coutume du Parlement lui-même, et la nature de la matière et de l'accusation l'exigeait. Il règne dans tout cet écrit, je ne dirai pas une indifférence, mais une équité ferme et élevée, et comme on dirait aujourd'hui, un esprit politique qui n'appartenait guère, à cette époque, qu'à la magistrature. Et comme nous savons par Baillet qu'aux obsèques de Descartes, en 1667, et au repas qui les suivit, assistaient, avec Clerselier, Rohault et beaucoup d'autres cartésiens, plusieurs membres du conseil d'état de Louis XIV, et plusieurs avocats, par exemple, M. de Cordemoi, avocat, M. de Fleury, alors avocat, depuis, le célèbre abbé de Fleury, sous-précepteur de Monseigneur le duc de Bourgogne, auteur de l'Histoire ecclésiastique, et MM. de Montmor, d'Ormesson, de Guédreville et d'Amboile, tous les quatre maîtres des requêtes; il n'est pas impossible qu'un de ces messieurs soit l'auteur de notre Mémoire. Au reste, le voici tel qu'il est dans le manuscrit de Saint-Germain.

Plusieurs raisons pour empêcher la censure ou la condamnation de la philosophie de Descartes.

Il y a bien des raisons qui semblent faire voir manifestement qu'il ne serait pas à propos de donner un tel arrêt, surtout dans les conjonctures présentes:

1. Il y a tout lieu de croire que ceux qui le poursuivent ne le font que pour avoir quelque sujet de renouveler les brouilleries; et le dessein paraît assez par l'union de diverses choses qui y conspirent et qui viennent toutes de personnes qu'on sait n'être guère affectionnées à la conservation de la paix que le feu pape et le Roi ont si heureusement établie. On dit que le général des Jésuites a écrit une lettre circulaire à toutes les maisons de la société, pour obliger les Jésuites d'écrire partout contre la philosophie de M. Descartes; cela ressent la cabale. En même temps, le père Rapin, qu'on assure avoir fait exprès un voyage à Rome pour troubler la paix, a écrit, d'une manière très-aigre et très-emportée, contre ce qu'il appelle les philosophies modernes, supposant sans preuves qu'elles sont préjudiciables aux bonnes mœurs et à la religion. Et M. Morel, dont on connaît assez les sentiments, fait toutes sortes de poursuites pour obtenir quelque chose, soit à la Faculté de Théolo-

gie, soit à l'Université, soit au Parlement, pour faire condamner toute autre philosophie que celle d'Aristote.

2. Quand ceux qui sollicitent cette affaire n'auraient pas le dessein de brouiller, il serait impossible qu'un arrêt sur ce sujet ne causât des brouilleries; car il ne faut pas s'imaginer que tout d'un coup cet arrêt changeât les opinions des hommes, et qu'il fit embrasser la philosophie d'Aristote à ceux qui n'y trouveraient pas de solidité. Les esprits ne sont pas si flexibles en des choses que chacun croit avoir la liberté de penser, et d'en croire ce qui lui plaît, n'y ayant que les choses de foi où l'on se croit être obligé de soumettre son jugement à l'autorité. Il semble au contraire que plus on veut asservir les hommes à certaines opinions que Dieu n'a point déterminées par sa parole, et plus ils se révoltent contre cette contrainte, et se portent avec plus d'ardeur à ce qu'on leur défend : *Punitis ingenius gliscit auctoritas*. De plus, cet arrêt ne pourra être que général, n'étant pas croyable que le Parlement veuille entrer dans la discussion des opinions particulières qu'il sera permis ou défendu d'enseigner. Or ces défenses générales ne peuvent que faire naître des contestations et des disputes sans fin, parce que chacun les interprète comme il lui plaît et les applique à ce qu'il veut, de sorte que ceux qui veulent brouiller et qui ont plus d'intrigue et de cabale, s'en servent pour vexer et pour tourmenter ceux qui n'ont pour eux que la raison.

3. Tout ce qui s'est fait jusqu'ici pour obliger les hommes à tenir ou ne pas tenir une certaine manière de philosophie, fait voir qu'il n'est pas possible d'y réussir, et qu'on ne fait, quand on le tente, que commettre l'autorité de l'église et des magistrats. Le livre de M. de Launoy, de *Varia Aristotelis fortuna*, nous en fournit des preuves bien convaincantes. On en marquera quelques points en peu de mots : 1° En 1209, les livres d'Aristote furent condamnés et brûlés à Paris, par un concile de Sens, et il fut fait défense de les lire et de les garder sous peine d'excommunication. 2° Ce même jugement fut confirmé en 1215, par un cardinal légat du saint-siège, si ce n'est que les livres de la Dialectique de ce philosophe furent exceptés. 3° En 1231, le pape Grégoire IX défendit encore les livres de la Physique d'Aristote, et les autres qui avaient été défendus par le concile de Sens, jusqu'à ce qu'ils fussent examinés et purgés de tout soupçon d'erreur. 4° Nonobstant tout cela, Albert et Saint-Thomas ne laissèrent pas, quelque temps après, d'enseigner et de commenter ces mêmes livres qui avaient été condamnés par le concile de Sens, tant ces décrets, touchant des doctrines philosophiques, ont peu de force pour arrêter les esprits même les plus religieux, qui croient avoir satisfait à tout ce que l'Église désire sur ce sujet, pourvu qu'ils n'enseignent rien qui blesse la foi. 5° En 1264, un légat du siège apostolique, nommé Simon, défendit de nouveau la lecture des livres d'Aristote de la métaphysique et de la physique. 6° Mais, deux ans après, deux cardinaux délégués par Urbain V, pour réformer l'Université, ordonnent qu'on interrogera ceux qui voudront prendre des degrés sur tous les livres d'Aristote, dont la lecture avait été auparavant interdite. Peut-on rien s'imaginer de plus inconstant ? 7° Du temps de François I^{er}, Ramus ayant fait des remarques sur la logique d'Aristote, où il lui reprochait beaucoup de fautes, fut accusé, pour ce sujet, par Antoine de Gove. Le roi voulut que cette affaire fût terminée par une manière d'arbitrage, ayant permis à l'accusé de choisir deux arbitres pour se défendre, et à l'accusateur autant, s'étant réservé de choisir le surarbitre, qui fut de Solignat, docteur en théologie. Mais les arbitres de Ramus s'étant retirés, parce qu'ils prétendaient qu'on les traitait avec injustice, et les trois autres ayant été contraires à Ramus, le roi condamna par un arrêt les remarques de Ramus et sa Dialectique, et il

lui fut interdit de ne plus enseigner aucune partie de la philosophie. 8° Mais quelque temps après, le cardinal de Lorraine étant fort puissant à la cour, Ramus s'adressa à lui; et lui ayant représenté l'iniquité du jugement qui avait été rendu contre lui, il porta ce cardinal à le faire révoquer, comme nous l'apprenons d'Omer Talon, dans un discours qu'il fit à ce cardinal, qui explique toute cette histoire. Ainsi, Ramus eut tout le pouvoir d'enseigner la philosophie, comme il avait fait auparavant, et on ne l'empêcha plus de censurer Aristote; mais ce qu'on a fait depuis contre lui, aussi bien que sa mort funeste, n'a eu pour fondement ou pour prétexte que la religion prétendue réformée, dont il était soupçonné. 9° En 1624, il y eut une censure de Sorbonne et un arrêt contre quelques opinions contraires à Aristote, qui étaient enseignées par de Claves, chimiste, et un soldat nommé Villon, professeur en philosophie, qu'on appelait *philosophus miles*. Sur quoi on peut remarquer que c'étaient des gens sans nom, suspects de libertinage, et de plus, qu'il n'y avait qu'une seule proposition qui ait du rapport à la philosophie qu'on voudrait faire flétrir, qui est que : « Hors l'âme raisonnable, il n'y a point de formes substantielles. » Mais il y avait un mot dans cette thèse, qui a pu donner lieu à la qualification de *hæresi proxima*, c'est qu'il y était dit qu'en ôtant la matière du composé, il fallait de nécessité que les formes au moins matérielles en fussent ôtées : *Materia enim e naturali composito sublata, et formas saltem materiales tolli necesse est*. Il y avait du venin dans ce *saltem*, parce que c'était assurer que les formes matérielles ne pouvaient subsister sans la matière, et laisser en doute si les non matérielles ne périssaient point aussi avec elles; c'est ce que signifie le mot de *saltem*, de sorte qu'on pouvait les soupçonner de n'avoir mis que par forme l'exception de l'âme raisonnable. 10° Mais cet arrêt, qui défendait, sous peine de la vie, d'enseigner aucune maxime contre les anciens auteurs et approuvés, et qu'on prétend aujourd'hui se rapporter à Aristote, n'empêcha pas qu'en la même année 1624, M. Gassendi ne fit un livre très-fort contre la philosophie d'Aristote, intitulé : *Exercitationum paradoxicarum adversus Aristoteleos libri septem*, dont il ne fit imprimer que le premier livre, qui s'est depuis vendu à Paris avec toute sorte de liberté, avec tous ses autres ouvrages qui contiennent une infinité de choses contraires aux principaux points de la doctrine de ce philosophe. 11° Il y a environ trente ans que M. Descartes publia sa Philosophie, et entre autres choses, sa Métaphysique; et il avait si peu dessein d'enseigner des choses qu'on pût croire préjudiciables à la religion, qu'il l'a dédiée à la Sorbonne, pour avoir son jugement. Le silence qu'elle a gardé depuis ce temps-là sur un livre qui ne peut lui avoir été inconnu, lui ayant été présenté de la part de son auteur, fait assez voir que ce n'est que par quelque dessein secret de brouiller qu'on y veut maintenant trouver des choses contraires à la foi, puisqu'on n'y en a point trouvé pendant tant de temps; et ce qui est considérable est que ce livre contient sa réponse à la difficulté qu'on lui avait faite sur l'Eucharistie, et qu'il y satisfait d'une manière qui alors ne choquait personne.

4. Il y a encore un exemple très-remarquable qui montre qu'on ne peut guère, sans commettre l'autorité des puissances supérieures, les engager à prendre parti dans des opinions philosophiques, et à suivre le zèle aveugle de ceux qui veulent faire passer des bagatelles de collége pour des choses importantes à toute la religion. On s'échauffa fort sur la question des universaux du temps de Louis XI, et les deux partis, dont on nommait, les uns Nominiaux, et les autres Réaux, se poussèrent avec tant de chaleur, que les Réaux ayant plus de crédit à la cour, obtinrent un édit aussi sanglant contre les Nominiaux, leurs adversaires, que s'il se fût agi du renversement de la religion et de l'État. Cet édit, qui est latin, est rap-

porté tout entier par M. Naudé, dans une Addition aux Mémoires de l'histoire de Louis XI. On ne saurait maintenant lire cette pièce qu'on ne la trouve ridicule, et qu'on ne la regarde comme une aussi grande preuve de la petitesse de l'esprit humain, que les décrets qui ont été faits pour régler la grandeur des capuchons des Cordeliers, ou pour déterminer s'ils n'avaient que l'usage et non le domaine du pain qu'ils mangeaient. Il n'est sans doute guère convenable, ni à un siècle aussi éclairé que le nôtre, ni à la réputation de sagesse de tant de grands magistrats, ni à la gloire d'un aussi grand roi que Dieu nous a donné, que l'on s'expose au danger de faire que la postérité porte le même jugement de ce que l'on ferait en ce temps-ci.

5. Tant s'en faut que ce que l'on prétend faire puisse être utile à la religion, qu'il ne saurait que lui être préjudiciable; car quel avantage peut tirer l'Église de faire croire qu'une doctrine très-répondue dans le monde, et embrassée par une infinité de catholiques, ruine le mystère de l'Eucharistie? N'est-ce pas donner des armes aux Calvinistes pour la combattre, ou pour répandre parmi ceux de leur parti ce bruit malin qu'il y a un grand nombre de gens dans l'Église qui ne croient point à la Transsubstantiation non plus qu'eux? puisqu'il est constant qu'il y en a beaucoup qui sont attachés à une philosophie que les Catholiques mêmes ont jugé, par des actes solennels, ne se pouvoir accorder avec ce que l'Église romaine enseigne sur ce sujet.

6. On dira peut-être que cette considération ne doit pas empêcher qu'on ne condamne une nouvelle philosophie, qui effectivement ne pourrait s'accorder avec le mystère de l'Eucharistie. Mais il y a de l'équivoque dans cette proposition. Car quelque philosophie que ce soit que l'on considère demeurant dans les bornes de la raison et des connaissances naturelles, il est impossible qu'on n'y trouve des difficultés qui semblent choquer la foi de nos mystères, parce qu'ils sont au-dessus de la raison; et la philosophie d'Aristote n'est pas plus exempte que les autres de cette difficulté, surtout si on la regarde dans sa pureté, et selon qu'elle a été enseignée par Aristote, comme le veut le père Rapin, qui ne déclame pas avec moins de chaleur contre ceux qui ont gâté, par leurs interprétations et leurs commentaires, la doctrine de cet auteur, que contre ceux qu'il appelle les philosophes modernes. Car, qui persuaderait-on que dans les principes d'Aristote, tels qu'ils se trouvent dans ses livres, un corps puisse être en plusieurs lieux? Il faut avouer de bonne foi que jamais Aristote n'a cru que rien de cela fût possible. Quel est donc le moyen qu'on a trouvé d'accorder la philosophie d'Aristote avec la foi? En ne s'y arrêtant pas, c'est-à-dire en demeurant d'accord que la raison naturelle ne peut rien faire concevoir de toutes ces choses, et qu'elles nous paraîtraient impossibles, si nous en demeurions là; mais que quand nous considérons, d'une part, la puissance infinie de Dieu, et de l'autre, la faiblesse de notre raison, le bon sens doit nous faire juger qu'il n'est pas étrange que Dieu puisse faire ce que notre raison ne saurait comprendre; puisque l'on voit sans peine qu'il est de la nature de l'infini de ne pouvoir être compris par ce qui est fini. Sans ce principe, nulle philosophie ne se peut accorder avec la foi, et celle d'Aristote se trouvera y avoir pour le moins autant de répugnance que les autres; et avec ce principe, il n'y en a point de raisonnable qui ne s'y puisse accorder, pourvu qu'on ne soit pas assez téméraire pour vouloir soumettre la lumière de la foi à celle de la raison, ce qui a de tout temps conduit à l'erreur ou au libertinage ceux qui ont voulu suivre cette dangereuse voie, quelque sorte de philosophie qu'ils fissent profession d'embrasser. On en peut juger par ce que dit *Melchior Canus*, dans son livre de *Locis theologicis*, lib. I, c. 5. *Cum plerique nunc ab Aristotele non aliter atque ab oraculo pendere videantur, secureque omnia illius opera legere, mi-*

nuenda est hæc opinio, ne ab hujus philosophi placitis dissentire piaculi loco sit. Auidimus enim Italos quosdam qui suis et Aristoteli et Averroi tantum temporis dant, quantum in sacris litteris ii qui maxime sacra doctrina delectantur, tantum vero fidei quantum et Evangelii ii qui maxime sunt in Christi doctrinam religiosi. Ex quo nata sunt in Italia pestifera illa dogmata de mortalitate animi, et divina circa res humanas improvidentia, si veram est quod dicitur; nihil enim præter auditum habeo. Cum homines Aristotelis inflati opinionibus tarpiter sibi blandiantur, et inde in maximo versantur errore.

7. Les plus sages théologiens ne recommandent rien tant que d'éviter, dans la théologie, des questions purement philosophiques, et d'en faire dépendre la foi que nous avons à nos mystères; car, comme dit fort bien *Antoninus Bernardus Mirandulus Casertæ episcopus*, lib. XXVII : *Eversionis singularis certaminis*, sect. 6, il arrive souvent que ce que la raison naturelle nous fait conclure des principes naturels, paraît opposé à ce que nous croyons par la foi : ce qui n'empêche pas que nous ne soyons prêts de mourir pour les vérités de la foi que nous ne pouvons comprendre par notre raison. *Nos qui Christiani sumus, non negamus rationem naturalem aliquando concludere aliud ab alio quod ipsi credimus; etenim nemo est ex nobis, qui Christi redemptoris ac salvatoris nostri religionem ac pietatem vere profiteamur, qui nesciat ex principiis naturalibus fieri non posse ut ex eo quod non est simpliciter aliquid fiat, et fieri non posse ut Verbum fiat caro, et tamen firmiter non credat mundum universum a Deo optimo maximo, ex eo quod non erat simpliciter creatum fuisse, et Verbum factum esse carnem, proque his tuendis et defendendis vitam libentissime, si opus esset, non profunderet.*

Mais rien n'est plus remarquable que ce que dit *Melchior Canus*, lib. XIX, cap. VII; car il ne se contente pas de parler très-fortement en général contre les théologiens qui s'amuse à ces disputes de philosophie; mais, entre les questions qu'il juge tout à fait inutiles, et qu'il prétend qu'on devrait retrancher de la théologie, il met celle de la distinction de la quantité de la substance dont il semble qu'on voudrait aujourd'hui faire dépendre la foi du mystère de l'Eucharistie : *Alterum est vitium (dit le savant théologien), quod quidam nimis magnum studium multamque operam in res obscuras atque difficiles conferunt easdemque non necessarias : quo in genere multos etiam e nostris peccasse video. Nostri enim theologi importunis vel locis longa de his oratione disserunt, quæ nec juvenes portare possunt, nec senes ferre. Quis enim ferre possit disputationes illas de universalibus, de nominum Analogia, de primo cognito, de principio individuationis, sic enim inscribunt; de distinctione quantitatis a re quanta, de maximo et minimo, de infinito, de intentione et remissione, de proportionibus et gradibus, deque aliis hujusmodi sententiis quæ ego etiam, cum nec essem ingenio nimis tarso, nec his intelligendis parum temporis et diligentia adhibuissem, animo vel informare non poteram; paderet me dicere non intelligere, si ipsi intelligerent, qui hæc tractarunt.*

8. Il y a longtemps que les ministres n'ont été si fortement poussés sur l'Eucharistie qu'ils le sont présentement. Il y aurait donc de l'imprudence de leur donner quelque moyen d'échapper et de brouiller la dispute, en la rejetant sur des questions philosophiques, dans lesquelles tous les controversistes judicieux, comme les cardinaux Du Perron et de Richelieu, ont toujours évité de s'engager, en se contentant d'établir la substance du mystère, qui consiste dans la présence réelle et la transsubstantiation. Les Calvinistes ne demanderaient pas mieux que d'avoir quelque prétexte de jeter leurs adversaires dans ces disputes de philosophie, et ils ne manqueraient pas de le prendre, si M. Morel réussissait dans son dessein, puisqu'ils ont déjà tâché de le faire en voulant tirer cet avantage d'un méchant libelle intitulé : *Ducours contenant plusieurs réflexions sur la Philosophie de Descartes*. C'est donc mal servir l'Eglise, que d'engager les magistrats à parler sur ce sujet.

Hoc Italus velit, et magno mercentur Atridæ¹.

9. On a déjà remarqué qu'il n'y a dans l'arrêt de 1624, que l'article des formes substantielles qui puisse avoir du rapport avec la philosophie de M. Descartes, et c'est aussi ce qui fait davantage crier M. Morel, et ce qui lui fait presser avec plus d'instance le renouvellement de cet arrêt. Cependant, ce qu'on enseignait communément des formes substantielles, non spirituelles, comme est l'âme raisonnable, a si peu de vraisemblance, que le père Rapin met l'éduction des formes substantielles de la matière, entre les opinions qu'on a mal à propos imputées à Aristote; ce qui n'aurait point de sens raisonnable, si les formes matérielles étaient telles qu'on se les figure communément, c'est-à-dire des entités absolues, réellement distinctes de l'arrangement et de la configuration des parties des corps naturels; car s'il y avait de telles entités, il faudrait nécessairement qu'elles fussent ou tirées de la matière, ou créées de Dieu. Or le père Rapin dit que cette éduction des formes matérielles de la matière, est une nouvelle invention de l'imagination des philosophes de ce temps, qui n'est jamais venue dans la pensée d'Aristote. Il faudrait donc qu'il crût qu'elles sont créées de Dieu, et qu'en chaque moment Dieu crée de nouveau, et anéantit aussitôt après une infinité de ces formes: ce qu'il n'y a point d'apparence que le père Rapin croie; et par conséquent, il faut que ce qu'il tient de ces formes substantielles soit contraire à ce qu'on voudrait établir pour le renouvellement de cet arrêt. Mais le père Fabry, de la même compagnie, combat encore plus expressément la doctrine commune des formes substantielles, dans le livre intitulé: *de Plantis et de Generatione animalium*; imprimé à Paris, chez F. Muguet, 1660, et dédié au général des Jésuites. Dans le premier traité, qui est des plantes, liv. I^{er}, p. 28, il dit que la forme des plantes n'est point une entité absolue, mais seulement respectivo, c'est-à-dire un simple rapport qui naît de la diverse disposition des parties de la matière, *forma plantæ*, dit-il, *nihil absolutum est, sed resultat ex tali dispositione, organisatione*. Et il déclare généralement que toute forme, hors l'âme raisonnable, n'est qu'un rapport: *Omnis forma præter animam rationalem est aliquid respectivum*. Et s'étant objecté que la forme des plantes est une âme végétative, il répond: *Unam duntaxat animam rationalem esse entitatem vere absolutam, secus vero vegetativam et sensitivam*. Et sur une deuxième objection que l'âme de la plante est vraiment produite, il répond: *Non produci per veram actionem sed resultare relatione*. C'est pourquoi il soutient que la forme de la plante ne peut jamais être séparée de la matière, non pas même par la puissance de Dieu: *Forma plantæ etiam divinitus extra plantam extare non potest*. Il n'en dit pas moins de l'âme des bêtes, dans le livre V^o, *de Generatione animalium*, propos. 66: *Illa forma sentiens non est aliqua entitas absoluta*. Ce qu'ayant montré par beaucoup de preuves, il dit que les réponses que l'on y apporte dans l'école ne sont que des paroles sans aucun sens. *Crede mihi, licet multa reponere possis, si tamen ea paulo diligentius ac minime præoccupato animo discutias, mera verba esse reperies, et si dico, nihil eorum a me intelligi posse quæ super hac re a scolasticis vulgo dicuntur. Igitur, nec agnoscere illam formam videar quam ne animo quidem concipere valeo, illam sane admittendam esse non puto, id est entitatem absolutam; respectivam enim, ut dixi, admitto*. Il avoue bien que l'âme d'une brute a une entité absolue; mais il soutient en même temps que l'entité absolue à laquelle l'âme sensitive a rapport, n'est point distinguée des éléments. *Illa entitas absoluta quæ forma sentiens dicitur, non est quid distinctum ab elementis*.

¹ *Æneid*, lib. II, v. 104.

Le père Maignan, Minime, qui a été professeur en philosophie et en théologie, au couvent de la Trinité, à Rome, n'a pas rejeté moins clairement la doctrine commune des formes substantielles, dans son *Cours de philosophie*, imprimé à Toulouse, en 1653, approuvé par les supérieurs de son ordre, et par un grand nombre de docteurs en théologie de cette Université. Ces philosophes ont pour eux l'autorité de saint Augustin, au regard de l'âme des bêtes, pour ce qui est du moins d'en tenir ce que l'on veut, et de ne point reconnaître dans les bêtes d'autre âme que leur sang. Car ce père déclare qu'il ne se faut pas mettre en peine qu'on dise cela des bêtes, pourvu qu'on ne le dise pas de l'homme. C'est dans les questions sur le Lévitique, en expliquant ces paroles : *Anima omnis carnis sanguis ejus est. Si quisquam putat animam pecoris esse sanguinem, non est in ista quæstione laborandum; tantum ne anima hominis quæ carnem humanam vivificat, et est rationalis, sanguis putetur, valde cavendum est; hic error modis omnibus refutandus.* Il ne semble donc pas à propos de renouveler un arrêt dont on n'a dessein d'abuser que pour décrier des opinions très-innocentes d'elles-mêmes, et qui sont d'ailleurs soutenues par des théologiens célèbres, contre qui personne n'a parlé jusqu'ici, quoique leurs livres soient très-publics.

10. La dernière raison, et qui peut être la plus convaincante, est qu'il n'y a nul inconvénient à laisser les choses comme elles sont depuis tant d'années, sans qu'on ait aucun sujet de s'en plaindre, et qu'il y en a toujours davantage à remuer les sujets de contestations et de disputes, et à donner occasion à ceux qui veulent brouiller.

V. COUSIN.

(La seconde pièce inédite sera insérée dans notre prochain cahier.)

Visit to the great Oasis of the Libyan Desert, etc. C'est-à-dire : Visite à la grande Oasis du désert Libyque, avec une description de l'état ancien et moderne de l'Oasis d'Ammon et des autres Oasis, maintenant sous la domination du pacha d'Égypte, par G. A. Hoskins, Esq. auteur des Voyages en Éthiopie; avec une carte et vingt planches représentant les temples, le paysage, etc., exécutées d'après les dessins finis sur les lieux mêmes par l'auteur. Un volume in-8° de 338 pages. Londres, Longmann, 1837.

Le volume que nous annonçons se lie à une élégante collection, de *Voyages*, entreprise à Londres, par MM. Longmann et Murray dans le commode format in-8°. Chaque volume est accompagné de planches lithographiées ou gravées en bois, dans le même format, qui donnent une idée presque toujours suffisante des monuments, des édi-

fices et de la disposition des lieux. L'exécution soignée de ces planches compense en grande partie leur petite dimension; et, pour la plupart des objets, elles tiennent lieu de ces planches grand in-folio, si incommodes et si chères. Ce mode de publication nous paraît applicable à la plus grande partie des voyages, excepté ceux qui ont été exécutés par des artistes de profession, et surtout des architectes dont les dessins détaillés ne peuvent être, sans grave inconvénient, réduits à des proportions trop petites. Pour tous les autres, dont les auteurs n'ont pris le plus souvent, sur les lieux mêmes, que des croquis plus ou moins arrêtés, on peut adopter ce format; car de tels dessins gagnent plus à être réduits qu'à être amplifiés. Si la plupart des voyageurs voulaient bien ne pas croire qu'un livre de voyage se juge par la grandeur du format, ils verraient qu'il y a tout avantage pour eux à prendre le format le plus commode. Les frais sont dix fois moins considérables; le prix en devient dix fois moindre; le livre, plus portatif et moins cher, s'adresse à plus de lecteurs; il prend place dans des bibliothèques qui n'auraient pu le recevoir; les renseignements utiles qu'ils ont recueillis se répandent davantage; tout le monde y gagne.

Il paraît que M. Murray ne veut pas se borner à publier ainsi des voyages originaux; il reproduit encore des voyages déjà publiés dans le format grand in-folio. Nous avons en ce moment sous les yeux la traduction in-8° du *Voyage en Arabie Pétrée*, de M. Léon de Laborde¹. Toutes les cartes et tous les dessins y sont fidèlement réduits, soit en lithographies, soit en gravures sur bois, insérés dans le texte; l'exécution en est si satisfaisante qu'on éprouve à peine le besoin de recourir à l'édition originale. Il est à désirer que nos éditeurs de voyages adoptent ce mode de publication, toutes les fois qu'il paraîtra applicable. Nous verrons diminuer la manie des grands in-folio, si funestes à la bourse des amateurs, et si incommodes à ceux qui veulent lire les livres qu'ils achètent.

Le volume que nous annonçons contient la description la plus complète que l'on possède de la grande oasis. Depuis l'excursion que notre compatriote, M. Cailliaud, a faite en 1818, dans cette oasis, plusieurs voyageurs ont suivi ses traces et l'ont visitée, tels que M. Drovetti, M. Hyde et M. Archibald Edmonstone, dont le livre, publié en 1822, a été analysé dans ce Journal (ann. 1823, pag. 296 et suiv.); enfin M. Pacho, qui avait recueilli des détails fort intéressants et rapporté de

¹ Sous le titre de *Journey through Arabia Petræa to mount Sinai and the excavated city of Petra, the Edom of the prophecies*, by Léon de Laborde. Un vol. in-8°, xxviii et 331 pages.

très-bons dessins. M. Cailliaud lui-même, dont le *Voyage à l'Oasis de Thèbes* n'a pas été continué¹, a consigné quelques observations dans le premier volume de son *Voyage à Meroé*. M. Hoskins, qui a visité la grande oasis, quatorze années après, en 1832, en publie une description détaillée, accompagnée de vues élégantes, et qui doivent être fidèles, puisqu'elles ont été prises sur les lieux mêmes par un bon dessinateur.

Nous analyserons sommairement chacun des seize chapitres dont se compose cet ouvrage.

Les deux premiers contiennent quelques notions préliminaires sur le séjour de l'auteur à Thèbes; sur sa manière d'y vivre, sur les précautions à prendre par les voyageurs; sur les préparatifs nécessaires avant de commencer une course aux oasis. Ces chapitres offrent des détails intéressants; d'autres assez minutieux. Nous les passerons tous sous silence, pour arriver au troisième chapitre.

M. Hoskins, en compagnie de M. Hay, partit de Risigat, village un peu au-dessus de Thèbes: c'est l'un des points d'où les caravanes se rendent à l'oasis; les deux autres sont Esneh au midi, et Farshout au Nord. Partis le 15 octobre, à 10 heures du matin, les voyageurs arrivèrent le matin du 19 octobre, à 10 heures, après quatre jours de marche, à la chaîne de montagnes dite *Hagel Bel Badah*, qui forme la limite orientale de la grande oasis.

La vue de l'oasis, du haut de cette chaîne, ne répond pas beaucoup à l'idée qu'on s'en fait d'avance. Qu'on se figure une longue vallée, bordée, presque de tous côtés, par une suite de collines qui bordent l'horizon, et s'élèvent peu au-dessus; tout l'espace qu'elles renferment est occupé par des dunes d'un sable mouvant, qu'il semble que le vent le plus léger suffira pour mettre en mouvement. On y aperçoit une étroite bande de verdure, coupée de bosquets de palmiers. Aucune autre trace de végétation n'est visible de ce point, excepté quelques arbrisseaux qui marquent le cours des eaux des différentes sources qui arrosent l'oasis: on dirait qu'un lac de sable s'est répandu dans la vallée, et a recouvert sous ses eaux la végétation qui l'embellissait auparavant. Les bouquets de verdure paraissent comme des îles dans cette mer de sable.

¹ Il n'en a paru que la première livraison en 1821. La seconde est encore à paraître. Dans une note en tête du quatrième volume du *Voyage à Meroé*, M. Cailliaud déclare que ce retard ne peut lui être attribué. « Depuis six ans, non moins impatient que les souscripteurs, j'attends comme eux la livraison qui doit terminer cet ouvrage. Il est évident, d'après cela, que le retard dont on se plaint m'est tout à fait étranger. »

La hauteur de cette chaîne paraît être d'environ 1200 pieds au-dessus du sol de la vallée. La surface des montagnes est extrêmement aride; elle présente un aspect volcanique. La distance du sommet au bas de la vallée est d'environ 3 milles. On emploie deux heures à descendre; la rapidité de la descente oblige de mettre pied à terre.

Les voyageurs campèrent, pour la nuit, au pied des montagnes, sur le bord d'un ruisseau. M. Hoskins trouve fort exagérée l'idée que les anciens, comme les modernes, donnent de la beauté et de la fertilité de l'oasis. Il attribue cette exagération au contraste du désert aride qu'on a traversé, et d'une terre où l'on trouve enfin de l'eau et de la verdure. A son avis, l'aspect de l'oasis est loin de pouvoir rivaliser avec les bords riants du Nil. Elle ne lui paraît guère mériter le nom d'*Ile des Bienheureux* qu'on lui donnait au temps d'Hérodote.

La vallée est donc limitée, à l'est, par la chaîne montagneuse dont il vient d'être question. Sa direction est du nord au sud, avec une faible inflexion à l'est. Parallèlement à cette chaîne, à environ 12 milles du pied, est un cours d'eau qui, après s'être prolongé pendant quelques milles, se perd dans les sables. Le long de ses bords sont des acacias, des doums; et il traverse quelques bosquets de palmiers. L'autre côté de la vallée est en partie borné par une chaîne de collines appelée *Gibel el Gharb*, ou montagnes de l'Ouest; une autre chaîne dite *el Gern*, traverse la vallée; et c'est au nord, dans le centre même, qu'est située *El-Khargeh*, la métropole de l'oasis, entourée d'une forêt de palmiers. Nous passons quelques détails pour arriver à la description de cette métropole.

La vue d'El-Khargeh est, de loin, fort séduisante; ce qui tient au bois de palmiers qui l'enveloppe, et qui est lui-même entouré d'un mur, comme un parc. Les toits plats des maisons et les dômes de deux mosquées, avec leurs minarets, qui se voient entre les arbres, ou qui s'élèvent au-dessus, lui donnent un aspect très-riant. Au nord, en dedans des murs, est le cimetière des scheiks; au sud est un autre cimetière; les dômes de chaque tombe ajoutent encore à l'aspect pittoresque de la ville.

L'architecture de toutes ces tombes est à peu près la même: un dôme, quelquefois avec un ornement au sommet, repose sur un soubassement assez élevé. Les cimetières acquièrent un degré de plus d'intérêt, lorsqu'on pense qu'ils contiennent les tombeaux, non des scheiks qui ont été simplement chefs de villages, mais de personnages qui ont été des princes indépendants, chefs de petites républiques.

Le désert touche aux murs de la ville du côté de l'est; et à peu de

distance sont d'immenses dunes d'un sable mouvant. « Je n'ai jamais pu comprendre, dit M. Hoskins, que des caravanes entières aient pu être englouties par des sables, avant d'avoir vu ces monceaux extraordinaires. Une grande tempête peut facilement les mettre en mouvement; et je crois volontiers au rapport des gens du pays, que ces dunes disparaissent tout à coup, enlevées par les vents, et reparaissent ailleurs. C'est sous de tels amas, et dans ces mêmes déserts, que l'armée de Cambyse est censée avoir été engloutie. Il est pénible de penser que près de la demeure de l'homme se trouvent de si terribles instruments de destruction. »

Les voyageurs reçurent une visite des scheiks et principaux personnages du lieu, qui se montrèrent fort polis et prévenants; ils apportèrent des fruits et un mouton, qu'on leur paya en argent. Depuis sept ans, dirent-ils, ils n'avaient pas vu d'Européens. Le principal scheik offrit aux voyageurs de leur montrer la ville: proposition qui fut acceptée avec joie.

Les rues sont étroites, tortueuses et obscures, étant presque entièrement recouvertes par les auvents des toits de chaque côté: il serait impossible à un étranger de se retrouver dans ce dédale. On quitte avec plaisir ces réduits obscurs pour entrer dans une petite place où la lumière se montre: cette place est le *bazar*.

Du bazar, on conduisit les voyageurs à l'un des jardins situés sur le côté ouest de la ville; on leur avait fort vanté ce jardin, qui passe pour le plus beau de l'oasis. M. Hoskins le trouva fort au-dessous de sa réputation. Il contenait une grande quantité d'arbres fruitiers, mêlés sans ordre et sans art. La nature avait beaucoup fait, l'art, presque rien, que de pratiquer des conduits pour alimenter le pied des arbres. Outre les palmiers, il y avait des orangers et des citronniers, plus remarquables par l'abondance que par la qualité de leurs fruits; des abricotiers chargés de fruits, et des oliviers dont les olives sont fort belles sur l'arbre; mais les habitants ne sachant pas les préparer, elles ne sont pas mangeables; ils font cependant d'assez bonne huile: il faut dire néanmoins que, ni l'olive, ni la vigne, ne viennent bien dans ce canton; la chaleur du soleil y est si forte qu'elle dessèche les fruits d'un côté de l'arbre, avant que, sur l'autre, ils aient le temps de mûrir.

Les maisons d'El-Khargeh, comme celles des villages d'Égypte, sont bâties en terre et revêtues d'un toit plat: quelques-unes sont grandes, et un bon nombre ont un premier étage. Elles présentent en général le même aspect de pauvreté et d'habitudes malpropres.

Les habitants de cette ville et de toute l'oasis n'ont pas (sauf quel-

ques exceptions) ces traits fortement marqués de l'Arabe des bords du Nil ; leur teint est plus clair que celui des paysans d'Égypte, à la même latitude ; mais ils sont principalement remarquables par un teint pâle et maladif, un air languissant, indolent et paresseux, un manque total de vivacité et d'énergie ; ce sont autant de preuves de l'insalubrité du climat, et des fâcheux effets d'une *aria cattiva*. Cette pâleur est surtout sensible dans les femmes et les enfants ; les hommes, plus exposés à l'influence d'un soleil tropical, ont l'air un peu mieux portants.

Leur maladie ordinaire, celle qui cause la mortalité la plus grande, est une fièvre intermittente qui les atteint à chaque retour de l'été ou de l'automne. Elle n'est pas causée par les exhalaisons des champs de riz, puisque les parties de l'oasis, où le riz n'est pas cultivé, y sont exposées comme les autres ; ni par la grande quantité de dattes que mangent les habitants, comme quelques voyageurs l'ont présumé. M. Hoskins pense que cette maladie provient de la mauvaise qualité des eaux qu'ils boivent en trop grande quantité dans la saison des chaleturs. L'ophtalmie est une autre maladie qui cause de nombreux et de graves accidents.

Malgré les inconvénients du climat de l'oasis, l'habitant libre de cette vallée ne voudrait pas changer de condition avec celui des bords du Nil ; car, quoique nominalelement placé sous la domination du pacha d'Égypte, il jouit en réalité d'une assez grande liberté. Il n'est jamais forcé de quitter son pays pour devenir soldat. Il est exempt des exactions et des mauvais traitements d'un maître hautain. Les disputes et les délits sont jugés avec impartialité par les scheiks. Un caïmacan turc réside dans El-Khargeh, uniquement pour percevoir un modique tribut annuel ; mais, n'ayant point de soldats pour le protéger, une bonne politique lui conseille de se montrer accommodant, et de respecter les préjugés ou les habitudes du peuple.

Dans aucune circonstance, peut-être, le pacha n'a montré autant de bon sens que dans le gouvernement des oasis du désert libyque, qui sont à présent sous sa domination. Lorsqu'il fit invasion sur leur territoire, ses troupes trouvèrent une résistance obstinée dont ses armes triomphèrent ; le fruit de sa victoire fut un tribut considérable. S'il avait laissé des soldats dans chaque district, leur dépense aurait absorbé une grande partie des revenus ; leur conduite tyrannique aurait excité la colère des habitants, et, sans doute, beaucoup de ses soldats seraient tombés victimes de l'insalubrité du climat.

Le pacha a préféré de montrer de la modération dans la perception du tribut, et de laisser l'administration locale aux mains des chefs du

pays. Tant qu'il usera de cette prudence, il n'a pas à craindre que les oasis se révoltent contre son autorité.

Beaucoup de scheiks et de marchands sont riches et indépendants. Ils envoient leurs dattes au Nil, où, d'après la réputation dont jouissent les dattes de l'oasis, elles sont vendues un très-bon prix; on rapporte, en retour, du blé dont manque l'oasis, des épices, du café, et divers ustensiles, tels qu'armes, miroirs, colliers, etc. sur lesquels on fait un grand bénéfice.

L'oasis produit du riz, mais inférieur à celui du Delta; du blé, du millet, du dourah, et les fruits ci-dessus mentionnés. Néanmoins, la grande source de prospérité consiste dans les forêts de dattiers.

Les costumes des hommes diffèrent très-peu de ceux des paysans du Nil. Leurs habits sont généralement plus simples. Les femmes ne sont pas obligées de se couvrir le visage, et il est rare qu'un excès de modestie les pousse à cacher leur beauté. Leurs vêtements sont plus riches et plus recherchés que ceux des Égyptiennes; la pâleur de leur teint leur donne un air plus intéressant: leurs traits sont d'ailleurs plus réguliers, et leur physionomie plus aimable.

Elles jouissent de beaucoup plus d'influence que dans la vallée du Nil; elles sont plus respectées des hommes: ce sont elles qui tiennent l'argent, et les transactions mercantiles leur sont confiées.

Durant son séjour dans l'oasis, M. Hoskins se donna beaucoup de peine pour obtenir des renseignements sur la population; mais on ne peut faire aucun fond sur les dires des Arabes à ce sujet. En comparant les diverses réponses qui ont été faites à ces questions, il donne comme un résultat assez probable que la population totale de l'oasis est d'environ 4,300 habitants, dont 3,000 dans la seule ville d'El-Khargeh. Il se fonde sur le nombre des hommes en état de porter les armes, qu'il multiplie par 5.

Telle est en abrégé la description de l'oasis; elle occupe les chapitres trois, quatre et cinq: avec le sixième commence celle du grand temple, dont M. Cailliaud nous a donné déjà une idée assez nette dans son voyage à Méroé (t. I).

Ce temple est à six milles de la ville. Malgré les descriptions que notre voyageur en avait lues, il fut agréablement surpris à la vue de si belles ruines dans un pays si reculé.

Cet édifice est digne d'attention, non-seulement par son architecture, mais encore par les sculptures intéressantes et les inscriptions hiéroglyphiques dont il est orné. Il n'est pas moins remarquable par

la beauté de sa position. Les temples des bords du Nil, quoique plus magnifiques, sont rarement aussi bien situés. Il est ombragé par des palmiers élégants, des sycomores et des doums; un courant d'eau passe entre les ruines.

M. Hoskins est resté quinze jours à étudier ce temple, dessinant tous les vestiges d'architecture, copiant les sculptures et autres inscriptions hiéroglyphiques.

Ce temple consiste dans un sécos, avec un pronaos en avant, et trois propylons. La longueur totale est de 500 pieds¹; mais les propylons sont petits, et ils sont à une distance considérable l'un de l'autre. Les planches II et III présentent l'édifice sous deux de ses principaux aspects. C'est sur la partie restante du côté nord du 1^{er} propylon que se trouve la grande inscription, copiée pour la première fois par M. Cailliaud, et publiée dans ce Journal (novemb. 1822); copiée une seconde fois par M. Hyde, et publiée de nouveau par sir Archibald Edmeston; elle l'a été une troisième, par M. Pacho, et une quatrième, par M. Hoskins, qui en donne le texte dans l'appendice. Sur le côté sud du même propylon, se lisent encore deux autres inscriptions grecques, copiées également par M. Cailliaud : nous y reviendrons plus bas.

La largeur de ce second propylon est d'environ 25 p. 8 p. (anglais). En avant, il y avait une avenue de sphinx, dont les piédestaux seuls existent; entre le premier propylon et le second, espace d'environ 47 p. également rempli par une avenue de sphinx. Le second est en partie détruit; sur le côté qui subsiste, on lit encore des fragments d'inscriptions grecques, beaucoup trop mutilées pour que M. Hoskins ait essayé de les copier. Le troisième est à 139 pieds des précédents, de la même forme que les deux autres, mais heureusement mieux conservé, comme on peut le voir dans la planche III, qui donne l'aspect le plus pittoresque du temple, et du paysage qui l'entoure. La corniche est ornée du globe ailé, et la façade orientale, ainsi que l'intérieur du propylon, sont décorés de sculptures. Le roi de Perse, Darius, y est représenté deux fois, faisant des offrandes à Ammon-Ra, Osiris et Isis. Le temple paraît avoir été dédié à Ammon-Ra, la grande divinité de Thèbes.

A 35 pieds de ce troisième propylon est un pronaos, qui paraît avoir eu 55 pieds de long, et 35 de large. Il est décoré de corniches, de sculptures et d'hiéroglyphes. Une des sculptures représente Ammon-

¹ M. Cailliaud ne compte que 191 pieds (*Voyage à Méroé*, t. I, p. 232); mais il ne s'agit probablement que du temple proprement dit.

Ra, qui reçoit *Amyrtée*; ce roi, dans Manéthon, forme à lui seul la 28^e dynastie, celle qui succède à la dynastie persane. Au reste, la lecture de ce dernier nom est encore incertaine.

Le *sécos*, ou le temple proprement dit, a 140 pieds de long. A l'exception de la façade, qui n'a jamais été finie, tout l'extérieur de cette imposante construction a été couvert de sculptures, qui, du reste, sont d'un intérêt assez faible, puisqu'elles ne représentent que des offrandes. Le style en est mauvais; elles sont massives et grossièrement exécutées. On remarque, sur le côté sud de l'édifice, la représentation d'une girafe.

A 43 pieds au S. de l'extrémité O. du temple, sont les ruines d'un petit édifice, qui peut avoir servi d'habitation aux prêtres: voilà pour la description extérieure du temple. Quant à l'intérieur, il est non-seulement fort pittoresque, mais intéressant par de très-curieuses sculptures. Une grande partie de l'édifice a été envahi par les sables: dans la partie nord, ils atteignent presque les chapiteaux des colonnes; le côté sud en est un peu plus dégagé. Il paraît que les vents violents soufflent presque invariablement du nord.

Quelques anachorètes chrétiens semblent avoir établi jadis leur pieux séjour sur le sommet du temple. On voit encore une partie d'une de leurs habitations en briques.

Le côté sud du pronaos est orné de sculptures représentant toujours le roi Darius, faisant des offrandes à Ammon-Ra. M. Hoskins les a copiées avec beaucoup de soin, ainsi que les hiéroglyphes. Une tablette hiéroglyphique contient, quatre fois répété, le nom phonétique de Darius, avec les titres de fils de Pharaoh (Phré), fils d'Isis et d'Osiris, aimé d'Ammon.

Le nom de Darius, qui se retrouve presque seul dans les hiéroglyphes de ce temple, atteste que la construction de cet édifice fut entreprise et exécutée en très-grande partie sous le règne de ce roi perse.

C'est là un fait historique très-curieux, sur lequel nous reviendrons dans un second article, en continuant l'analyse de cet intéressant voyage.

LETRONNE.



NOUVELLES LITTÉRAIRES.

INSTITUT ROYAL DE FRANCE.

Nous avons annoncé dans notre dernier cahier, la perte immense que l'Académie des Inscriptions et Belles-lettres venait de faire dans la personne de M. Silvestre de Sacy. Ses funérailles ont eu lieu le 23 février; et M. Jomard, président de cette Académie, y a prononcé le discours suivant :

• Messieurs, le coup subit dont l'Académie est frappée lui laisse à peine la force d'exprimer sa douleur; comment trouverions-nous des termes, en cette funèbre enceinte, pour apprécier l'homme éminent, le savant illustre qui vient de succomber? Quelle existence littéraire fut plus féconde, quelle érudition plus forte, quelle critique plus saine, quelle intelligence plus puissante? *A l'âge où l'on peut à peine compter sur le lendemain*, M. le baron Silvestre de Sacy publiait un de ses plus beaux ouvrages, un livre qui suffirait à fonder une renommée: c'est dans sa quatre-vingtième année qu'il y mettait la dernière main. Un mois ne s'est pas écoulé depuis que l'auteur déposa sur le bureau de l'Académie son *Traité de la religion des Druzes*; ainsi la nouvelle de sa mort aura retenti dans toute l'Europe, bien avant que les hommes avides de lire ses écrits aient reçu, ou seulement connu cette importante production. Que dis-je? le jour même où il a été frappé à mort, il avait fait au collège de France sa leçon accoutumée, rempli à l'Institut ses fonctions académiques, jugé des manuscrits offerts à la Bibliothèque royale; et, enfin, pour que cette dernière journée fût, comme toutes les autres, exactement remplie, il avait siégé et parlé dans la chambre politique ouverte à toutes les illustrations. On pourrait dire qu'il est mort debout, et comme un soldat sur le champ d'honneur. Et, vous le savez, messieurs, qui jamais accomplit tous ses devoirs avec une fidélité plus religieuse que notre vénérable doyen? C'est qu'il était un de ces êtres à part, qui apparaissent de loin en loin, et chez qui la vertu, le talent, et toutes les forces concourent pour former un homme privilégié... Dès 1781, il était conseiller à la cour des monnaies; bientôt après il fut nommé associé de l'Académie des Inscriptions; pendant nos jours d'orages, il vécut dans la retraite et la mit à profit pour composer ses beaux mémoires sur les rois Sassanides; dès 1808, il fut membre du corps législatif; puis professeur au Collège de France et à l'École des langues orientales, membre de la commission de l'instruction publique, et, depuis, du conseil royal; ardent promoteur de l'étude des langues sémitiques et de celle des langues de la Haute Asie; inspecteur de la typographie orientale; l'un des plus laborieux rédacteurs du *Journal des savants*; membre de toutes les grandes académies; fondateur de notre Société asiatique... Tous ces titres à l'admiration ou à l'estime de ses contemporains et de la postérité, et bien d'autres semblables, rempliraient des pages entières, aussi bien que la liste de ses écrits, dont plusieurs sont devenus classiques; sans parler de ce qui est encore son ouvrage, et qui ne lui fait pas moins d'honneur, je veux dire les

savants célèbres qu'il forma ou acheva d'instruire à ses doctes leçons; au dehors, les Kosegarten et les Freytag; chez nous, les Rémusat, les Chézy, les Quatremère, et tous ceux que leur présence me défend de nommer. C'est ainsi qu'on l'a vu tour à tour, pendant un demi-siècle, grammairien profond, savant historien, dialecticien consommé, écrivain plein de goût, professeur infatigable, citoyen courageux, penseur et homme d'État, modèle de la vie privée, adoré d'une famille digne de lui, rigide administrateur, homme de vertu antique et de piété sincère: qu'a-t-il manqué à sa gloire, à sa vie si pleine? Rien, pas même le bonheur, au prix duquel, trop souvent, s'achète la renommée. Mais l'Académie, comment se consolera-t-elle jamais d'une aussi grande perte; quand pourra-t-elle la réparer? Hélas! elle perd aujourd'hui un modèle, un appui et un père.»

MM. Hase, Eugène Burnouf et Amédée Jaubert ont ensuite exprimé les regrets profonds de la Bibliothèque royale, du Collège royal de France, de l'École des langues orientales vivantes, de la Société asiatique, et offert à la mémoire de M. de Sacy les hommages de ces établissements.

Le 24 février, l'Institut était encore rassemblé autour de la tombe d'un de ses membres, M. Thévenin, de l'Académie royale des beaux-arts. Le discours prononcé par M. Garnier contient des détails biographiques que nous nous empressons de recueillir. « Charles Thévenin était né à Paris le 12 juillet 1764, d'une famille considérée et jouissant d'une heureuse aisance. Son père, entrepreneur des bâtiments du Roi, avait été chargé, sous la direction de l'architecte Soufflot, de la construction de la nouvelle église de Sainte-Geneviève. La carrière de l'architecture semblait donc dès lors devoir s'ouvrir pour le fils; mais un goût prononcé pour la peinture lui fit suivre les leçons de M. Vincent, dont la nombreuse école, émule de celle de David, qui comptait alors parmi ses élèves, Gérard, Gros et Girodet, pouvait aussi présenter Meynier et Thévenin. L'aisance dont ce dernier jouissait dans sa famille ne l'empêchait pas de se livrer avec ardeur à l'étude de l'art que lui avait indiqué sa vocation. Après plusieurs essais distingués, il obtint le grand prix en 1771, sur le sujet du *Départ de Régulus pour Carthage*... Dès que les armées françaises eurent mis le pied dans ce beau pays (l'Italie), il s'y rendit; il y séjourna plusieurs années avec mission de suivre les fouilles qui se faisaient à Portici. Par ce moyen, il avait toute facilité d'étudier et d'explorer cette terre classique des arts dans toute l'étendue de Rome à Naples... A son retour, si M. Thévenin ne retrouva plus la fortune qu'il pouvait espérer, il ne s'en livra qu'avec plus d'ardeur au travail. Il fut chargé, en 1800 de représenter la prise de Gaëte par le général Rey. En 1806, il peignit ce célèbre passage du mont Saint-Bernard exécuté par l'armée française; en présence et sous les ordres de Bonaparte. En 1810, il représenta la bataille d'Iéna, l'attaque et la prise de Ratisbonne... Nommé directeur de l'Académie de France à Rome, il retourna avec ce titre en Italie, vers la fin de 1816. Il s'acquitta avec distinction des fonctions qui venaient de lui être confiées, et, sous son directorat, l'Académie eut la satisfaction de voir se former des artistes dont les productions attestent le talent. Cette mission d'un aussi grand intérêt qu'il venait de remplir si dignement, était un beau titre pour lui ouvrir les portes de l'Académie. Il obtint cet honneur, et fut nommé membre de l'Institut le 12 février 1825, en remplacement de Girodet. La place de conservateur du cabinet des estampes de la Bibliothèque royale, étant venue à vaquer en 1829, M. Thévenin y fut nommé. Il apporta, dans ces nouvelles fonctions, le zèle et la régularité qui avaient signalé sa direction de l'école de France à Rome. Il fit encore quelques ouvrages de peinture qui ont soutenu la réputation qu'il s'était justement acquise par ses travaux précédents. En 1824 il représenta la *Soamis-*

sio de Barcelone au général Moncey. En 1827 il fut chargé de peindre l'audience donnée par Henri IV aux professeurs du Collège de France, en 1594... Son humeur facile et ses manières aisées lui avaient gagné, en tout temps, la franche amitié de ses compagnons d'étude, ainsi que la vénération et l'attachement tout filial des jeunes artistes qui avaient eu l'avantage de se trouver à Rome sous sa direction. »

LIVRES NOUVEAUX.

Histoire de Soissons, depuis les temps les plus reculés jusqu'à nos jours, d'après les sources originales; par M. Henri Martin et Paul-Louis Jacob (Lacroix), bibliophile. Soissons, imprimerie de Gilles-Gibert, et librairie d'Arnould. Paris, librairie de Silvestre et de Techener, 1837; 2 vol. in-8°, VIII, 516 et 665 pages, avec un appendice de 76 pages, ayant pour titre : *Soissons depuis 1789*. Cet ouvrage est présenté à un concours ouvert en vertu d'un article du testament d'une dame qui a légué un prix de 12,000 fr. à l'auteur de la meilleure histoire de Soissons. Nous ne reviendrons sur ces deux volumes que lorsque la municipalité de Soissons, qui doit décerner ce prix, aura publié sa décision.

Mémoires pour servir à l'Histoire de Lorraine, par M. Noël, avocat. Nancy, imprimerie de Dard, 1838; 17, 41 et 32 pages in-8°. Le premier de ces Mémoires a pour objet les travaux de Dom Calmet sur l'histoire de la Lorraine; les modifications qu'ils ont subies, les changements et les retranchements que la politique a exigés. On apprend ici quelques faits qui étaient restés inconnus. Il s'agit, dans le second Mémoire, des archives de Lorraine. D'utiles renseignements y sont offerts à ceux qui voudront étudier ou se proposeront d'écrire les annales de cette province. Le troisième et dernier Mémoire contient une copie plus exacte et plus complète que celle qui a été publiée, de la pièce intitulée : « Déclaration de ce qui est dû annuellement aux seigneurs vouez de Chastel sur Moselle pour le paste (*repas*), le jour de Saint-Jean, deuxiesme feste de Noël. » L'auteur transcrit ensuite la charte inédite de l'affranchissement de Châtel, et y joint, comme à la pièce précédente, des éclaircissements et des observations historiques.

Notes et documents pour servir à l'Histoire de Lyon, depuis l'origine de cette ville jusqu'à l'année 1349; par M. A. Péricand, bibliothécaire de la ville de Lyon. Imprimerie de Pelagand, Lesne et Croizet, à Lyon, 1738; grand in-8°, 66 pages. Pour donner une idée de ces Notes, nous citerons celle qui se rapporte à l'an 59 de l'ère vulgaire : « Embrasement de Lyon. Il n'y eut, dit Sénèque, *Ep.* 91, qu'une nuit d'intervalle entre une ville immense et le néant. *Una nox interfuit intra urbem maximam et nullam*. Cette colonie, dit-il encore, n'en était qu'à la centième année de sa fondation... *Haec coloniae ab origine sua centesimus annus est*. Il résulterait de ce dernier passage que si la fondation de Lyon, d'après l'opinion la plus généralement adoptée, ne remonte qu'à l'an 41 avant J.-C., son embrasement est réellement arrivé l'an 59 de notre ère. Toutefois, les critiques varient sur cette date. Le père Menetrier, *Hist. cons.* p. 111, place cet événement à l'année 64, et cherche à prouver que Juste Lipse s'est trompé en le plaçant à l'an 58 ou 59. D'autres écrivains, tels que les auteurs de l'*Histoire littéraire de la France*, t. I, p. 214, le reculent jusqu'à l'an 65, etc.... » — Il vient de sortir des mêmes presses un *Dictionnaire des rues, places, passages, quais, ponts et ports de la ville de Lyon*, avec l'origine de leurs noms par M. Bréghat du Lut, conseiller à la cour royale de Lyon : 47 pages grand in-8°.

Mélanges publiés par la Société des bibliophiles français; Credo de Joinville. Paris, typographie de Firmin Didot, 1837; x et 26 pag. in-8° max. Parmi les observations

sur lesquelles on se fonde pour attribuer cette profession de foi à l'historien célèbre dont elle ne porte pas le nom, il est dit que le manuscrit du Roi 2016, contenant la vie de saint Louis, par Joinville, peut n'avoir été exécuté que par les ordres de Charles V. Cependant ce manuscrit est daté : les derniers mots du texte : *que j'ai vraiment veus et oyes*, y sont immédiatement suivis de ceux-ci, de la même main : *Ce fu escript en lan de grace mil ccc et ix ou moys doctoure*. Il s'en faut que les remarques grammaticales qu'on veut opposer à une date si positive, nous paraissent d'un très-grand poids. D'ailleurs on n'imprime ici qu'une *traduction*, et non le pur texte du prétendu *Credo* de Joinville.

Relations des ambassadeurs vénitiens sur les affaires de France, au XIII^e siècle, recueillies et traduites par M. N. Tommaseo. Paris, Imprimerie royale, 1838; 2 vol. in-4^e, XII, 565 et 831 pages. Ces deux volumes font partie de la collection de documents historiques, publiée par M. le ministre de l'Instruction publique. Ils contiennent le voyage d'André Navagero en Espagne, pendant l'année 1528; la relation de Marin Giustiniano (1535);... les commentaires de Michel Suriano (1561);... le voyage de Jérôme Lippomano (1577), etc. etc. L'éditeur avoue que parmi les auteurs de ces écrits, il n'y a de célèbre que Navagero; mais il annonce Cavalli et Suriano comme les plus féconds; Capello et Correro comme les plus remarquables par la finesse de leurs aperçus.

Rapport de M. Pardessus, à l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, sur la publication des Assises de Jérusalem. Paris, Firmin Didot, 1838; 14 pages in-4^e. — On annonce en Allemagne, comme première édition complète des Assises de Jérusalem, celle que M. E. H. Kausler se propose de publier : *Instituta regni hierosolymitani primam integra ex genuinis deprompta codicibus manuscriptis, adjecta lectionum varietate, et præfatione cum glossario indicibusque*.

Il vient de paraître une nouvelle édition de la *Métaphysique d'Aristote*, par M. Cousin. Cette seconde édition renferme, comme la première, le Rapport de M. Cousin sur le concours ouvert par l'Académie des Sciences morales et politiques, sur la métaphysique d'Aristote, ainsi que la traduction du premier livre de ce grand ouvrage. Elle comprend de plus la traduction du XIII^e livre de ce même ouvrage, qui contient la Théodicée d'Aristote. Une nouvelle préface rend compte des travaux récents entrepris en France sur l'école péripatéticienne; in-8^e de 250 pages; chez Ladrangé, 1838. Pr. 4 fr. »

TABLE.

Pierres gravées de la chässe de Sainte-Élizabeth de Marburg, expliquées par M. Creuzer (second article de M. Raoul-Rochette).....	Page 129
Longini quæ supersunt aucta et emendata, etc. ab A. E. Egger (art. de M. Naudet).....	147
The Life and Times of William the Third, king of england (art. de M. Viñemain).....	154
⊕ Astoria, récit d'une entreprise au delà des montagnes Rocheuses, par Washington Irving (dernier article de M. Biot).....	161
Rapport de M. Cousin sur deux pièces inédites relatives à l'histoire du Cartésianisme.....	170
Visit to the great Oasis of the libyan Desert, by G. A. Hoskins (art. de M. Letronne).....	180
Nouvelles littéraires.....	189

FIN DE LA TABLE.

ERRATUM. — Cahier de février, p. 114, l. 32 : la *lettre* de M. Bernard, lisez la *lettre* de Bernard.

JOURNAL DES SAVANTS.

AVRIL 1838.

Histoire de la Gaule méridionale, sous la domination des conquérants germains, par M. Fauriel, professeur à la Faculté des Lettres de Paris; 4 vol. in-8°. Paris, 1836.

PREMIER ARTICLE.

Voilà bientôt deux ans que ce livre a paru; mais il n'est pas de ceux qui passent si vite que la critique, si elle ne se hâte, ne les retrouve plus. Un grave sujet, de savantes recherches, beaucoup de sens et d'art le conserveront longtemps au rang des nouveautés. Il se rattache d'ailleurs à une suite de publications qui le replaceront plus d'une fois encore sous les regards du public, et le rappelleront à l'attention persévérante des lecteurs sérieux.

M. Fauriel a entrepris sur l'histoire du midi de la France, des recherches que doivent faire connaître trois ouvrages différents. Les origines, les annales obscures de la Gaule, principalement de la Gaule méridionale, depuis les temps les plus anciens jusqu'à l'époque de la domination romaine inclusivement, formeront la matière du premier; dans le second, sera compris le récit des événements accomplis aux mêmes lieux, depuis la grande invasion des Barbares, celle des iv^e et v^e siècles, jusqu'au démembrement de l'empire franc, sous les derniers descendants de Charlemagne. L'un et l'autre conduiront, par cette longue route, à un troisième que l'auteur avoue être l'objet de sa prédilection particulière,

auquel il a donné la plus grande part de son temps et de son travail, comme à celui dont le sujet lui semblait le plus neuf et le plus intéressant : on y trouvera exposé aussi complètement, dans un aussi grand détail que possible, l'état des provinces méridionales de la France, depuis les commencements du x^e siècle, jusqu'à la fin du xiii^e, c'est-à-dire, jusqu'au temps où l'existence indépendante, la civilisation originale de ces provinces, vont se confondre et se perdre dans l'unité de la monarchie française.

Le long espoir et les vastes pensées sont aujourd'hui choses si rares en littérature, qu'on éprouve quelque surprise, quelque satisfaction à la seule annonce d'un tel ensemble de travaux, et que l'on tient compte à l'auteur, comme d'un premier mérite, du courage seul de l'entreprise. De ces ouvrages dont se composera sa trilogie historique, c'est le second qu'il a d'abord rendu public. Peut-être cette préférence n'est-elle pas, pour le moment présent, sans inconvénient. Quelques distinctes que puissent être les trois histoires de M. Fauriel, on comprend qu'elles doivent s'éclairer mutuellement, et que, par exemple, la connaissance exacte que doit donner la première de la situation de la Gaule sous les Romains aiderait puissamment à comprendre, dès le début de la seconde, ce quelle devint par suite de l'établissement des conquérants germains.

Le récit de cet établissement est conduit dans un premier volume, le seul dont s'occupera cet article, jusqu'à l'époque où, les possessions gallo-romaines étroitement resserrées entre les Bretons indépendants de l'Armorique, les Visigoths, les Burgondes et les Francs, paraît enfin chez ceux-ci, en 481, le chef puissant qui, par les armes, par la politique, par l'ascendant de ses grandes qualités, et aussi l'audace heureuse de ses crimes, fondera sur les débris de ce qui reste de l'empire et ceux des nouveaux royaumes barbares, le plus ancien des états modernes. Le sujet excède ici de beaucoup les bornes où le titre de l'ouvrage semblait devoir renfermer l'auteur. Il lui faut aller chercher bien loin du v^e siècle et de la Gaule, dans l'obscurité d'un passé sans limites, et dans le fond de la Germanie, ces populations appelées à renouveler le monde. Il lui faut les suivre dans leurs courses inquiètes et aventureuses, dans leurs campements multipliés, hors de la Gaule, en Italie, en Espagne, en Afrique. L'histoire particulière de nos provinces méridionales, à cette époque, devient inévitablement, par suite de l'action réciproque de tant de nations les unes sur les autres, de ce flux et reflux qui les pousse toutes ensemble, comme des flots, d'un bout de l'Europe à l'autre, une sorte d'histoire générale de l'invasion

des Barbares, et de la chute de l'empire d'Occident! Le tableau est aussi compliqué qu'il est vaste, tant sont nombreuses, fortuites, passagères, les combinaisons qui résultent des intérêts changeants, des inconstantes résolutions de ces peuples, tantôt auxiliaires, tantôt ennemis de Rome, ligés tour à tour pour elle ou contre elle, mais, par ces voies diverses et confuses, marchant toujours, même à leur insu, au but que semble leur avoir marqué la Providence, la destruction du monde romain, la formation d'un monde nouveau, celui des modernes. Nous ne nous engageons point imprudemment dans l'analyse, à peu près impossible, des chapitres consacrés par M. Fauriel à démêler ce cahos. Nous nous bornerons à dire qu'il a mis beaucoup d'habileté à ordonner, et par là, à éclaircir une narration nécessairement si mêlée, si rompue, dont le fil se brise et se reprend sans cesse, à la ramener de ses écarts obligés à la spécialité, à l'unité de son sujet; que, dans la discussion de beaucoup de questions difficiles et obscures qu'il rencontrait à chaque pas sur son chemin, il a fait preuve d'une critique à la fois pénétrante et discrète, qui choisit et pèse les témoignages, les compare, en tire tout ce qu'ils contiennent et jamais plus, la critique de notre temps désabusée des hypothèses, des systèmes, des déclamations, curieuse seulement des faits.

Cet esprit de conscience historique, de réserve, de sagacité, cet art de distribution et de composition, sont, avec un style quelquefois un peu négligé, mais plus souvent élégant, et toujours facile et net, les mérites qui me frappent surtout dans l'histoire de M. Fauriel. Je n'oserais dire que ce style prête toujours à ce qu'il retrace une expression assez vive et assez colorée, qu'il ne change jamais le récit en dissertation, qu'il ne remplace pas quelquefois, par le débat des autorités et des opinions entre lesquelles hésite judicieusement l'historien, la lutte animée des passions et des intérêts, le mouvement des événements et des personnages. C'est du reste, on doit en convenir, un peu la faute de ces derniers, s'il leur arrive de s'effacer ainsi. Ils sont les uns et les autres, ou du moins ils nous sont parvenus sans physionomie, par conséquent dépourvus de ce qui attache et intéresse. Toujours les mêmes catastrophes, aussi uniformes que les acteurs par lesquels elles s'accomplissent; invasions, massacres, pillages, usurpations, perfidies, assassinats; fantômes d'empereurs, corrompus et avilis, entre les mains desquels périt le pouvoir absolu; favoris obscurs, ministres, généraux intrigants, qui règnent sous leur nom, les déposent et les remplacent à leur gré; aventuriers élevés par des talents subalternes aux grands emplois, quelquefois même au premier rang où ils s'éclipsent; chefs barbares, ins

truments aveugles de destruction, tous, plus ou moins *flaux de Dieu*, voilà ce que reproduisent sans cesse les annales du v^e siècle, sous des noms divers qu'on a peine à retenir. Le grand caractère d'un Majorien, digne des beaux temps de l'empire, l'habileté militaire et politique d'un Stilicon, d'un Aetius, l'héroïsme d'un Ecdicius, la barbarie colossale d'un Attila, les grandes vues d'un Genseric, la magnanimité sauvage d'un Alaric, les instincts de gouvernement et de civilisation de quelques princes visigoths, d'un Ataulfe, d'un Théodoric II, d'un Euric, ne sont, dans le fracas monotone des révolutions de cet âge, que de trop rares, trop incomplètes, trop courtes exceptions. Prenons-nous en à la sécheresse, à l'aridité des histoires, ou plutôt des chroniques du temps, qui ont dépouillé les faits de leurs traits caractéristiques. « La composition des ouvrages historiques, dit M. Fauriel, indépendamment des difficultés qui lui sont propres, en présentait alors d'autres particulières, bien plus effrayantes encore pour la mollesse intellectuelle et la lassitude morale du siècle. Il était plus facile de s'étourdir sur les désastres de l'empire, d'y fermer les yeux, que d'en considérer les causes d'un œil ferme, et de les raconter avec suite, avec ensemble et vérité. Les Barbares étaient déjà là, il aurait fallu parler d'eux; or il y aurait eu du péril à déplorer, à maudire leurs victoires, et de la bassesse à les célébrer. On prenait le facile milieu, on se taisait (t. I, p. 423). »

Ce que n'ont pas dit les récits contemporains, on peut le retrouver, en quelque chose, dans les involontaires confidences des autres monuments littéraires de l'époque. M. Fauriel n'a pas négligé cette ressource. Il a fait surtout de fort nombreux, de fort heureux emprunts au recueil des poésies et des lettres de Sidoine Apollinaire, ce riche répertoire de traits précieux sur l'histoire et les mœurs de la Gaule au v^e siècle, comme il l'appelle quelque part. Sidoine naquit à Lyon, vers 430, et mourut à Clermont, en 489; il put connaître par tradition, et mieux encore comme témoin, quelquefois comme acteur, la plupart des grands événements accomplis alors dans la Gaule. Lié avec les hommes les plus importants de son pays, et même de l'empire, personnage considérable lui-même, car il était fils et petit-fils de préfets du prétoire des Gaules, il avait vécu dans la faveur de trois empereurs, d'Avitus, son beau-père, de Majorien et d'Authemius, il avait occupé de grands emplois dans le cours d'une vie publique dignement couronnée par l'épiscopat de Clermont: ce concours de circonstances le mit à même, autant que personne, d'être bien informé et de bien voir. Il est fâcheux qu'il n'ait pas profité de cet avantage pour se faire, comme il en eut la pensée, comme il en fut sollicité, l'historien de son temps. Il abandonna trop vite une rela-

tion des guerres d'Attila, qu'il avait commencée; et plus tard, devenu évêque, il ne lui sembla pas que ce genre d'ouvrages convînt à un ecclésiastique, sans doute à cause de la difficulté de concilier, surtout dans un temps pareil, le respect pour les puissances, et celui de la vérité. Mais dans ses lettres, dans ses poésies officielles et familières, dont lui-même a pris le soin de faire un choix pour le public, il a touché à tous ces faits qu'il eût pu raconter, non pas sans doute avec la simplicité, la naïveté qu'on désirerait; bien au contraire. Brillant élève des écoles raffinées de la Gaule, Sidoine a toutes les prétentions du bel esprit, prétentions qui alors charmaient le mauvais goût romain, et imposaient à l'ignorance barbare; subtil, maniéré, emphatique, sa rhétorique imperturbable ne peut être un instant déconcertée par le sérieux d'aucun événement, d'aucune situation. Toutefois les faits subsistent, même sous cette enveloppe qui les voile et les déguise, et que M. Fauriel a mis beaucoup d'art à enlever, opérant comme ces restaurateurs habiles, qui font reparaitre, dégagé de la rouille des âges ou de maladroitesses applications, le dessin primitif d'un monument. C'est ainsi qu'il a retrouvé en partie la physionomie perdue de l'époque qu'il avait à peindre; quelques traits propres à caractériser la vieille société romaine, la nouvelle société barbare, celle qui se formait du mélange de toutes deux, une image des Burgondes et des Visigoths. Sidoine lui a fourni tout cela, mais surtout un tableau fort piquant de la cour de Théodoric II et de celle d'Euric; des détails pleins d'intérêts qu'il n'eût pu trouver ailleurs, sur la belle défense des Arvernes contre les Visigoths, de 471 à 474. Ces Arvernes, si difficilement soumis par César, les derniers, je crois, qui eussent accepté le joug de Rome, étaient alors les derniers dépositaires du patriotisme romain, et lorsque Euric, après avoir ajouté à son royaume le Berry, le Limousin, le Rouergue, le Velay, voulut de plus y comprendre leur province, ils opposèrent à ses attaques redoublées une résistance héroïque, dont Sidoine était digne de conserver le souvenir, car il en fut, en sa qualité d'évêque de Clermont, le plus ardent promoteur, comme son beau-frère, le maître des milices, Ecdicius, en était le plus généreux instrument. Les lettres de Sidoine, écrites sous l'impression des événements, avec une éloquence que ne peut entièrement effacer la recherche des paroles, ont offert à M. Fauriel la matière du beau récit où il a retracé les accidents de cette guerre, les nombreux et longs sièges de la capitale des Arvernes, la bravoure de leur général, le dévouement religieux et civique de leur évêque. Une d'elles, extraite par l'historien qui ne pouvait mieux faire, représente Sidoine, faisant autour des remparts menacés par Euric, les processions expiatoires des

Rogations, récemment instituées par Mamert, évêque de Vienne. Il écrit au saint fondateur de ces cérémonies (liv. VII, ép. 1) :

« Le bruit court que les Goths sont en mouvement pour envahir le territoire romain; et c'est toujours notre pays, à nous, malheureux Arvernes, qui est la porte par où se font ces irruptions. Ce qui nous inspire la confiance de braver un tel péril, ce ne sont pas nos remparts calcinés, nos machines de guerre vermoulues, nos créneaux usés au frottement de nos poitrines; c'est la sainte institution des Rogations. Voilà ce qui soutient les Arvernes contre les horreurs qui les environnent de toutes parts. »

La vie antérieure de Sidoine, signalée par de frivoles succès littéraires que le goût ne peut avouer, par des variations politiques brusques et nombreuses, dont ses trois panégyriques, réunis par lui-même dans son recueil, ont conservé la trace, ne prépare point à l'énergie et à la constance qu'il montra dans sa nouvelle position. Il parut alors avec Ecdicius, avec cette population fidèle qu'ils animaient de leur patriotisme, le dernier représentant de l'esprit romain dans la Gaule. Rome l'ignorait ou s'en souciait peu. Au moment où les Arvernes, lassant l'opiniâtreté des Visigoths, venaient une dernière fois de leur faire lever le siège, ils apprirent, pleins de douleur et d'indignation, que le nouvel empereur Julius Nepos traitait avec Euric, et que la principale condition du traité devait être la cession de l'Arvernne aux ennemis qu'elle avait repoussés. Alors Sidoine écrivit à l'évêque Græcus, l'un des négociateurs, pour prévenir, s'il était possible, cet acte honteux, ou sauver du moins de ses suites ceux qu'il allait mettre en péril, une lettre véritablement fort belle, qui mérite d'être cherchée dans son recueil (VII, 7), et n'est pas un des moindres ornements de la narration de l'historien. M. Fauriel l'a traduite en entier, sauf, dit-il, deux ou trois traits de mauvais goût, heureusement intraduisibles.

Cet épisode, auquel je me suis complaisamment arrêté, est plein d'un intérêt dramatique qui devait manquer au reste, faute de ces traits qui dessinent les événements et les personnages, et que le temps n'a point conservés. L'histoire n'en est pas seulement moins attachante, elle en devient aussi moins instructive. Elle nous montre bien les populations germaniques qui s'établissent chez les Gallo-Romains; mais elle nous laisse à deviner, ce qui est plein d'obscurité, dans quels rapports nouveaux la conquête plaçait ces deux sociétés si violemment mêlées. M. Fauriel l'a senti : aussi, par forme de supplément à l'insuffisance nécessaire de ses récits, a-t-il mis à la fin de ce volume, deux chapitres remplis de considérations sur le régime politique, l'état social, les

mœurs, la culture littéraire des Gallo-Romains du v^e siècle, sur les modifications que reçut cette existence gallo-romaine de la domination des divers conquérants germains; enfin, sur ce qui résulta, pour ces derniers eux-mêmes, de leurs relations ou de leur mélange avec des peuples d'une autre race, d'une autre langue et d'une autre civilisation. Cette distribution d'un livre d'histoire, entre les faits d'une part, et de l'autre, ce qu'on pourrait appeler l'esprit des faits, n'était guère connue des anciens. Elle est fort usitée chez les modernes, qui ne peuvent peut-être pas faire autrement. Ils sont curieux de mille choses que l'histoire négligeait dans l'antiquité, et dont l'exposition, plus ou moins mêlée de discussions et de controverses, trouverait difficilement place dans leurs narrations. Il leur faut donc mettre d'un côté le dessin, d'un autre côté la couleur, laissant à l'esprit du lecteur le soin de les rapprocher et de composer le tableau. Cette observation que je hasarde sur notre manière actuelle d'écrire l'histoire n'a rien que de général et elle laisse tout à fait intact le mérite des deux chapitres, pleins d'instruction et d'intérêt, dont il me reste à parler.

L'un d'eux, le dixième de l'ouvrage, est entièrement consacré aux Gallo-Romains. L'auteur y décrit d'abord leur organisation politique au v^e siècle; il montre comment la Gaule formait alors un des trois vicariats régis par le préfet du prétoire des Gaules; comment ce vicariat se subdivisait lui-même en deux autres, comprenant l'un, les provinces du nord, l'autre, celles du midi, au nombre total de dix-sept, que gouvernaient des délégués de la puissance impériale, sous les titres divers de consulaires, présidents, recteurs et juges. A cette hiérarchie civile il oppose la hiérarchie militaire qui y correspondait, avec ses maîtres des milices, ses comtes et autres officiers de tous rangs. Il définit les attributions de ces divers fonctionnaires d'une administration toute romaine, comme l'était la législation elle-même, représentée, à dater de 438, par le code théodosien. Tout cela devait disparaître sous la domination des barbares. Il n'en fut pas de même du gouvernement municipal, reste vivace des institutions romaines que rien ne put extirper, autour duquel se rallièrent tous les efforts, toutes les tentatives par lesquelles une portion considérable des Gallo-Romains essaya, durant plusieurs siècles, de se soustraire aux conséquences de la conquête franque; débris fécond duquel devaient sortir, au xii^e siècle, les germes de la liberté nouvelle, qui lutta contre le pouvoir féodal né de cette conquête. Il entrainait, on le voit, dans le but que se proposait surtout M. Fauriel, en composant son histoire, de traiter, avec étendue, de la curie. Il a consacré un assez grand nombre de pages à en expliquer la

constitution, à en faire connaître les membres, curiaux, ou décurions, ou sénateurs, comme on les appelait en divers lieux; admis, par droit de naissance, *originales*, ou par élection, *nominati*; plus ou moins importants selon leur rang d'inscription sur le registre de l'ordre; les uns, en supportant seulement les charges, *munera*, les autres, jouissant de ses distinctions, *honores*; les premiers, bornés à la délibération, les seconds, investis de la puissance exécutive, et magistrats de la cité, au nombre de deux ou de quatre, selon les localités, *duumviri* ou *quatuorviri*, au-dessous desquels agissaient, chacun dans leur sphère, d'autres magistrats d'ordre inférieur comme les édiles, des officiers subalternes, tels que les greffiers, notaires, tabellions, scribes et autres, chargés de la rédaction des actes municipaux. M. Fauriel donne de nombreux et curieux détails, la plupart empruntés au code théodosien, sur les attributions de la curie; les unes résultant de ses obligations envers le gouvernement, et dont la principale était la répartition et la levée des impôts; les autres purement municipales, et comprenant l'exercice de sa juridiction particulière en matière civile ou criminelle, l'administration de la police, des subsistances, de tout ce qui intéressait l'ordre public, la régie des biens et des produits qui composaient son patrimoine. Il y avait bien de certaines différences, M. Fauriel prend soin de le faire remarquer, entre les curies de l'Italie et celles des provinces, comme entre celles d'une même province; mais ces différences allèrent toujours s'effaçant sous l'uniformité du régime impérial. A la fin du iv^e siècle, un changement notable s'introduisit dans l'organisation de la curie gauloise. Aux *quatuorviri*, aux *duumviri*, succéda, dans le gouvernement municipal, sans être soumis à l'élection des décurions, et pour une durée de plusieurs années, d'abord de cinq, ensuite de dix, et enfin de quinze, un seul magistrat, qui tirait sa prééminence de son rang d'inscription sur l'album curial, et qui prenait le titre de *principalis*. M. Fauriel n'est pas d'accord avec le savant auteur de l'*Histoire du droit romain*, M. de Savigny, et, comme je l'ai vérifié, avec l'historien *du droit municipal en France*, M. Raynouard, des idées duquel il s'écarte, sans le dire, en plus d'un point, sur la nature et la portée de cette révolution administrative. A la fin d'une controverse, dans laquelle je ne puis le suivre, il incline à la regarder comme une réforme de l'institution dans le sens des idées monarchiques, ou, pour mieux dire, du despotisme impérial. « Un principal de curie, qui réunissait sur sa tête un pouvoir auparavant divisé entre deux ou trois magistrats, qui n'était point élu par le corps dont il était le chef, dont les fonctions duraient quinze ans, lui semble une sorte

d'empereur dans la curie. Les *duumviri* n'y avaient été que des magistrats républicains (t. I, p. 371). » Vient le récit intéressant du perversissement, de la décadence de l'institution. On y voit comment les pénibles obligations, les responsabilités de tout genre, mais surtout en matière d'impôt, qui pesaient sur les membres de la curie, avaient, dès les premières années du iv^e siècle, fait d'un privilège, auparavant très-ambitionné, la plus dure et la plus abhorrée des servitudes : comment on se réfugiait, pour s'y soustraire, dans les emplois du gouvernement, du palais impérial, de l'armée, de l'église, déclarés incompatibles avec le décurionat, et comment aussi la législation impériale s'empressait de fermer ces issues aux décurions déserteurs. Ces malheureux en vinrent à un tel degré de désespoir, qu'ils abandonnaient leurs biens, titre et gage de leur assujettissement, et allaient errer en fugitifs dans les solitudes des forêts et des montagnes. Il fallut que le pouvoir pourvût à leur remplacement. La dignité curiale devint une sorte de châtiment auquel on condamnait diverses catégories d'infortunés, livrés sans défense à la tyrannie de la société. L'excès du mal amena, comme c'est l'usage, quelques adoucissements. Telle fut, dès 365, l'institution du *defensor*, chargé de secourir tout opprimé, les contribuables contre les exactions de la curie, et la curie elle-même contre les exigences des officiers de l'empire; magistrat d'abord étranger à la curie, et qui finit par en devenir le chef. Telle fut encore l'introduction dans la curie, des principaux membres du clergé, lesquels, investis, dès le temps de Constantin, d'attributions civiles et judiciaires progressivement étendues, finirent, de leur côté, par s'égalier aux défenseurs, et, dans les villes épiscopales, par se substituer à eux. L'intervention de ces autorités tutélaires n'empêcha pas que la curie ne restât, entre les mains du despotisme impérial et des tyrannies subalternes qui l'y représentaient, l'instrument d'une oppression intolérable, et M. Fauriel montre fort bien comment la haine qu'elle inspirait aux peuples contribua à en faire les alliés secrets des barbares. C'est ainsi que, par ces longs développements que je reproduis d'une manière succincte, mais du moins fidèlement, avec une exactitude quelquefois textuelle, l'historien arrive habilement à une solution partielle du problème qu'il s'est proposé, l'explication de la fusion étrange des deux sociétés mises en contact par l'invasion. Il n'a pas épuisé la peinture des Gallo-Romains; il a encore à faire connaître les diverses classes comprises sous ce nom général : noblesse impériale, occupant les grands emplois du gouvernement; noblesse municipale, en possession des

honneurs de la cité; hommes libres distribués en corporations industrielles; colons libres aussi, à certains égards, bien qu'à peu près attachés à la glèbe; clients, affranchis, esclaves; il passe toutes ces classes de personnes en revue, et montre jusqu'à quel point elles étaient devenues romaines par les mœurs, les sentiments, les idées, jusque par les noms. Sidoine Apollinaire, auquel il associe fréquemment Salvien, lui révèle ici, dans ses mille détails, la vie toute romaine que menait la haute société gauloise, la seule de cette époque que l'on puisse bien connaître, parce qu'on ne peut consulter qu'elle, et qu'elle n'a parlé que d'elle. C'était une vie pleine de vanité, de mollesse, de corruption; mais, comme M. Fauriel le fait remarquer, après l'avoir indiqué dans son récit, cette corruption n'existait pas partout au même degré: certaines provinces retirées, montagneuses, comme celles des Arvernes, où la civilisation des Romains s'était introduite avec plus de lenteur, avaient été moins dépravées par elle; elles avaient conservé beaucoup plus de la sévère rudesse de leurs anciennes mœurs, et y puisèrent aussi, quand il le fallut, pour défendre, contre les barbares, leur nouvelle nationalité romaine, plus d'énergie et de constance. M. Fauriel, faisant une sorte de départ des vices et des vertus de l'époque entre les deux systèmes de croyances religieuses qui y régnaient ensemble, bien que déjà inégalement, reconnaît que, sauf des exceptions assez rares, la portion la plus distinguée et la plus noble de la société gallo-romaine était celle dont l'élégance s'était épurée par les mœurs et les lumières du christianisme. En tête de cette élite, il place à juste titre le clergé, dont les hauts rangs se recrutaient, ou de prêtres savants sortis des monastères de Lerins et de Saint-Victor de Marseille, ou d'hommes considérables, que le vœu des populations appelait, même sans qu'ils fussent clercs, comme il advint entre autres à Sidoine, aux fonctions de l'épiscopat, et qui y apportaient, avec l'éclat de leur position personnelle, l'influence d'une grande fortune dépensée en bonnes œuvres. Le pouvoir de ce corps était la légitime conquête d'une science, d'une philosophie, d'une charité presque également nouvelles, mises à la place de ce qu'il y avait, dans les idées païennes, d'usé, d'insuffisant, d'étroit, d'impossible à supporter plus longtemps. Il s'augmentait de la part considérable que les nécessités du temps lui avaient faite dans l'ordre politique et civil, en même temps que dans l'ordre moral et religieux, de la force toujours croissante d'une organisation qui, au milieu de la ruine progressive de toutes les institutions du vieux monde, avait le plus de raisons et de chances de durée. Ce tableau, fort bien tracé, de l'état politique, civil, moral, religieux, de la Gaule

Romaine, au v^e siècle, se complète par une sorte de statistique intellectuelle, de laquelle on peut conclure que les occupations de l'esprit, et quelquefois les moins sérieuses, y tenaient alors plus de place qu'on ne s'y attendrait dans un temps de bouleversements, de confusion, de désastres privés et publics, les uns, déjà consommés, les autres, imminents. La Gaule, savante et lettrée même avant la conquête romaine, qui depuis avait comme approvisionné Rome dégénérée, non-seulement d'aventuriers politiques de toutes sortes, mais de sophistes ingénieux et de déclamateurs en prose et en vers, surtout de panégyristes, continuait de voir fleurir, comme par le passé, à Marseille, à Arles, à Narbonne, à Vienne, à Lyon, à Toulouse, à Bordeaux, à Clermont, force écoles de jurisprudence, de philosophie, mais particulièrement de grammaire et de rhétorique. Quelles doctrines y régnaient, comment, et par qui elles étaient enseignées, quels disciples les mettaient en pratique, quel goût, quel langage, quels ouvrages en étaient sortis, c'est ce que M. Fauriel fait connaître par des développements qui sont peut-être ce que ce volume renferme de plus piquant. J'en citerai quelques lignes pour faire l'éloge du reste : « Ce qui, dit-il, caractérise principalement, en Gaule comme partout, la littérature du v^e siècle, c'est un certain contraste, plus ou moins choquant, entre la forme et le fond des ouvrages, entre les idées et le style. Les idées en sont généralement graves et plus ou moins intéressantes, comme expression des hommes et du temps auxquels elles appartiennent; le style en est à l'excès maniéré et affecté; les moyens d'effet les plus recherchés s'y heurtant à chaque instant. L'on dirait que l'écrivain est convenu d'avance avec lui-même, qu'en appliquant toute son imagination à chercher d'ingénieuses combinaisons de mots et de phrases, il n'en trouvera point d'assez neuves ou d'assez piquantes, point de bizarres, de forcées ou de fausses. Les mots simples et directs, les mots propres qu'il est bien obligé d'employer, sous peine de n'être pas entendu là où il a besoin de l'être, il cherche du moins à les relever, à les rajeunir par le tour de la phrase qui n'a pu se passer d'eux. Aussi, à peine y a-t-il, dans ces écrivains, quelques lignes où l'on ne sente plus ou moins un certain effort de bel esprit pour piquer l'attention, pour exciter l'admiration, ou tout au moins la surprise (t. I, p. 419). » Si ce qui reste des écrits du temps, ce qui s'en trouve cité çà et là dans ce volume, ne témoignait assez de la ressemblance^x du portrait que je viens de transcrire, on pourrait peut-être soupçonner M. Fauriel d'en avoir cherché le modèle plus près de lui qu'il ne convient à un historien. Mais telle était en effet la littérature

de la Gaule du **v^e** siècle, la littérature profane, expression fidèle « de l'élégance, de la politesse factice, de la mollesse d'une société dégénérée qui, achevant de se décomposer, usait ses derniers efforts et ses derniers moments à s'étourdir sur elle-même; » la littérature chrétienne elle-même, que le sérieux, la grandeur de sa mission, n'avaient pu conserver simple et vraie. Toutes deux étaient presque également païennes par la forme; la fable, bannie des croyances, restait, comme elle le fut également plus tard, à diverses époques, le langage de l'imagination, aussi universellement reçu que pouvait l'être l'idiome dont on se servait alors, le latin. M. Fauriel finit son chapitre par rechercher dans quelles proportions cet idiome se trouvait avec ceux qui l'avaient précédé dans la Gaule, et qui n'en avaient pas totalement disparu; le grec, qui avait conservé, dans les villes d'origine phocéenne, un reste d'existence populaire; le belge, le celtique, l'aquitain, dont les deux derniers se sont perpétués jusqu'à nous dans le bas-breton et le basque. Il montre qu'en dépit de quelques résistances locales, le latin était la langue générale et nécessaire de la Gaule, celle du gouvernement, de la religion, de la littérature, langue parlée par les hautes classes, langue entendue par les populations inférieures des villes et des campagnes que prêchait le clergé dans un latin quelquefois fort étudié et fort précieux, que divertissaient des farces, des chansons également latines, lesquelles, à n'en croire que les censures de l'église, n'étaient que trop bien comprises. Cette universalité du latin est un dernier trait par lequel M. Fauriel achève de montrer à quel point la civilisation de la Gaule était devenue romaine. Qu'apporta à cette civilisation la barbarie germanique, et que lui emprunta-t-elle? quel ordre nouveau résulta du mélange? C'est ce qu'il recherche, avec la même science et le même talent, dans un chapitre correspondant, digne de grande attention, et dont je dois renvoyer à un autre article l'analyse et l'examen.

PATIN.

ÉTUDES sur les Mystères, monuments historiques et littéraires, la plupart inconnus, et sur divers manuscrits de Gerson, y compris le texte primitif français de l'Imitation de Jésus-Christ, récemment découvert, par Onésime Leroy. Paris, 1837; in-8°.

Depuis les belles études de M. Raynouard sur la langue romane, les monuments de notre ancien idiome ont été l'objet de beaucoup de recherches et de publications utiles. De tels travaux ne sauraient être trop encouragés, et ne se confondent pas avec cette manie paradoxale d'admiration pour le moyen âge, qu'on a voulu de nos jours introduire dans la critique; ils en sont, au contraire, le meilleur correctif, et peuvent seuls conduire à quelques vues nouvelles, qui ne soient pas des opinions de fantaisie.

Beaucoup de publications textuelles et peu de systèmes, voilà ce qui convient aujourd'hui pour l'histoire de notre vieille langue. C'est seulement lorsqu'on aura sous les yeux la collection bien choisie et correctement imprimée de ce que cette vieille langue a produit de meilleur, qu'on pourra fixer clairement les lois de sa formation, les règles qu'elle a suivies dans ses premiers âges, et dans ses phases successives. On ne se contentera plus de ces à peu près qui ont longtemps suffi même à des savants; on ne croira plus que notre langue a été longtemps écrite sans principes fixes, et comme au hasard; mais on marquera la date, et on indiquera la variation de quelques-uns de ces principes; et, dans cette variation même, on trouvera l'unité continue de notre idiome, et l'accord de son développement avec la civilisation.

Tout cela est encore obscur, ou du moins assez contesté. Un jeune littérateur instruit, M. Jubinal, dans une dissertation curieuse sur *les anciens mystères*, avance, comme chose certaine, que le siècle de saint Louis fut pour la langue romane, ce que fut le siècle de Louis XIV pour la langue française; et il oublie que la langue de Ville Hardouin et de Thibaut, comte de Champagne, est déjà du français; qu'elle marque une époque de formation et nullement de perfection, et que c'est ainsi qu'elle devrait être classée dans un tableau complet de notre langue nationale.

En attendant que cette idée si simple soit claire pour tout le monde, il faut applaudir au zèle des gens de goût curieux, qui fouillent dans les manuscrits de notre moyen âge; car il y a beaucoup à découvrir encore; et de semblables recherches donnent à tout livre nouveau qui les renferme un mérite incontestable de savoir et d'utilité. Elles peuvent

avancer de beaucoup l'époque de complète information philologique dont nous parlions tout à l'heure. Elles peuvent aussi diriger utilement cette information, indiquer un choix dans les documents, prévenir des frais inutiles et du temps perdu. Malgré la faveur et les secours accordés à la publication des ouvrages inédits en vieux français, il se passera bien des années avant qu'on ait publié, par exemple, une collection générale des *mystères* : peut-être même aurait-on grand tort de la publier, et n'est-elle pas nécessaire.

Sous ce double rapport, on ne peut trop estimer le zèle du critique patient et éclairé, qui étudie, sur les manuscrits mêmes, cette portion de notre vieille littérature, analyse les ouvrages, en cite des fragments et des scènes, et met le lecteur à portée de juger lui-même.

Tel est le véritable prix des *Études* de M. Onésime Leroy sur les *mystères*. C'est un livre de conscience, fait avec un travail sérieux et un esprit juste, sans vaines conjectures, sans affirmations systématiques. On peut y relever seulement quelques digressions inutiles, quelques ornements trop modernes, et de trop fréquentes allusions aux théories littéraires de notre temps. L'auteur pouvait se passer de cette ressource : quand on a bien approfondi un sujet d'histoire ou de littérature, il faut y rester, et tirer de ce sujet même l'intérêt et la nouveauté. Cela vaut mieux que d'y ramener les noms et les choses d'un autre temps, à la faveur de comparaisons toujours un peu forcées. Mais venons à l'ouvrage même, et cherchons le résultat du travail et des vues de l'auteur.

M. Jubinal, dans les deux volumes de *mystères* inédits qu'il a récemment publiés, n'a compris que des pièces du xv^e siècle, et des pièces toutes religieuses, comme l'indiquent les titres : le Martyre de saint Étienne, la Conversion de saint Paul, la Conversion de saint Denis et de ses compagnons, le Martyre de saint Pierre et de saint Paul, les Miracles de sainte Geneviève, la Vie de saint Fiacre. Ces drames, curieux dans leur forme grossière, n'offrent rien qui sorte du cadre de la légende dialoguée, rien qui se rapporte à la société politique du temps, rien qui, de près ou de loin, puisse donner l'idée de la tragédie nationale, comme on dit aujourd'hui.

M. Onésime Leroy, dans ses extraits de monuments inédits, remonte plus loin, et découvre une forme nouvelle de *mystère*, celle qui appartient à la société autant qu'à l'Église, et qui offre une ébauche de la tragédie, dans le sens vulgaire de ce mot. Le premier exemple qu'il en donne est tiré d'un drame de saint Nicolas : *li jas de saint Nicolai*, dont la langue est évidemment du xiii^e siècle, et dont l'auteur, Jean Bodiaus, natif d'Arras, exprime le regret de n'avoir pu suivre cette

première croisade de saint Louis, ou périt le jeune comte d'Artois son seigneur. Ce manuscrit, coté n° 81 fonds Lavallière, n'avait pas été inconnu à Legrand d'Aussi; mais il n'y avait vu qu'une pièce très-longue, encore plus ennuyeuse, et d'un genre absurde. C'est cependant un essai de tragédie, assez curieux par la date et les allusions contemporaines. Cette pièce fut jouée, comme l'indique le prologue, pour la fête de saint Nicolas; mais elle est pleine de souvenirs de la récente croisade, et respire le génie du siècle de saint Louis. Le sujet est la conversion d'un roi d'Afrique, après la défaite et le massacre d'une armée de *croisés*, qui étaient venus l'attaquer. Une image en bois de saint Nicolas opère cette conversion, très-plausible dans l'esprit du temps, puisque saint Louis entreprit sa dernière expédition sur la foi d'une espérance semblable. Le roi à qui ses soldats apportent cette image, près de laquelle ils ont surpris un vieux chevalier agenouillé, la fait placer sur son trésor. Le trésor n'en est pas moins volé; mais saint Nicolas, touché par les prières du vieux chrétien qu'on veut empaler, fait retrouver le trésor, et le roi se convertit.

Je regrette que M. Onésime Leroy n'ait pas cité de plus longs fragments de cette pièce. Il aurait dû reproduire toute la scène où les chrétiens, environnés par l'armée mahométane, se disposent à mourir, et citer toute la prière du jeune chrétien, nouveau chevalier, qui lui paraît rappeler le dévouement de Robert d'Artois, à la journée de Mansour. Un ange apparaît aux chrétiens agenouillés et leur crie :

Par Dieu, serés tout détrenchié;
Mais la haute couronne arés.
Je m'en vois à Dieu! demourés.

le dernier vers est beau, et fait désirer une citation plus longue.

Dans cette classe de mystères, rapprochés de la tragédie historique, nous placerons également une autre pièce inédite, analysée, pour la première fois, par M. Leroy : c'est le Baptême de Clovis, baptême précédé de son mariage, et qui offre, à quelques égards, la liberté romanesque et le mouvement d'un drame moderne. Cette pièce fait partie d'un manuscrit de la Bibliothèque royale, en deux volumes in-folio sur vélin, et portant pour titre : *Mystères de Notre-Dame*. M. Leroy suppose, avec un peu d'hésitation, que l'écriture de cette copie est antérieure au milieu du xiv^e siècle. Le style des fragments qu'il cite se rapporte assez bien à cette date, et nous paraît du même âge que les poésies de Froissard. Quant à la fable du drame de Clovis, c'est en grande partie la narration de Grégoire de Tours et d'AIMOIN : Clovis, entré vainqueur dans Soissons, interroge un noble romain, Aurelian qui revient

de la cour de Bourgogne, et qui dit merveilles de la sagesse et de la beauté de Clotilde, nièce du roi Gondebaud. Clovis en délibère avec ses chevaliers, et charge le noble romain d'un message secret pour Clotilde :

Ces vestements, pour espousailles,
 Qui sont d'or li presenteras.
 Cet anel aussi li donras,
 De par moi ; ce n'est nul diffame ;
 Par si qu'elle sera ma femme :
 Avoir la veuil.

Le Romain part aussitôt ; et vous êtes à la cour de Bourgogne, aux portes du palais où se tiennent des pauvres, qui font l'éloge de la charité de Clotilde, en attendant qu'elle sorte pour la messe. Le Romain, vêtu comme eux, se mêle à leur entretien ; et, quand Clotilde passe et distribue ses aumônes, il lui baise la main. Clotilde ne dit rien ; mais, rentrée dans son palais, elle fait quérir le pauvre étranger. Aurelian est introduit. Il vient sous son costume de mendiant, et saisit cette occasion de faire son message. Clotilde ne veut pas même voir les présents du roi païen, et montre grand éloignement pour ce mariage. Toutefois elle ajoute, en personne discrète :

. gardez que cest chose
 A nul homme nè soit desclose,
 Car ce qu'à monseigneur plaira
 Mon oncle faire, fait sera,
 A brief parler.

Aurelian rapporte cette réponse, et revient en ambassade près de Gondebaud, qui enfin accorde sa nièce au redoutable Clovis. La jeune princesse part sous bonne escorte et arrive à Soissons. Le cérémonial de l'entrevue est simple et précipité, comme on pouvait l'attendre de Clovis ; mais quelques traits du dialogue ne sont pas sans grâce :

CLOVIS. Bien puissiez venir, damoiselle !
 De vostre venue ay grant joie,
 Puisque vous devez estre moie (mienne),
 Et que vostre mari seray.
 De France vous ordonneray
 Royne et dame.

CLOTILDE. Chier sire, au sauvement de l'ame
 De vous premier, et puis de moy,
 Soit fait ce que dire vous oy (entends),
 Non autrement.

On fait venir les ménestrels ; et le mariage a lieu très-vite et sans sacrement. Clotilde, quand elle se voit seule avec son mari, le requiert d'un don ; ce don, c'est de croire en Dieu, de délaisser les idoles, et de rétablir les églises. Clovis trouve cela trop fort, et refuse :

Que j'aoure con crestien
Vostre Dieu ! je n'en feray rien.

Neuf mois se passent; et il naît à Clotilde un fils qu'elle a déjà le crédit de faire baptiser. Mais la mort soudaine de cet enfant vient endurcir l'incrédulité de Clovis. Nouvelle grossesse de Clotilde. Elle est mise en scène dans les douleurs de l'enfantement, et conversant avec la sage-femme. De nouveau mère d'un fils, Clotilde dit à la sage-femme :

Je sens de paine assez, par m'ame;
M'amie, en moy n'a ris ne jeu.
Aidez-moy, douce Mère Dieu,
Par vostre grace.

Survient Clovis, curieux de voir quel enfant a sa femme, et s'il est *taillé* pour vivre. Clotilde fait apporter l'enfant au maillot. Clovis le trouve souffrant, et augure mal de sa vie :

LA DAMOISELLE. Vez le ci, monseigneur; gardez.
Par foy, se bien le regardez,
Il vous ressemble.

CLOVIS. Je vous diray ce qui m'en semble :
Je le voy malade forment.
De li ne peut estre autrement,
Puisqu'il a recéu baptesme.

Clotilde, seule, se jette à genoux, et prie la Vierge pour son fils. Le ciel s'ouvre aux yeux des spectateurs; et Dieu, entouré de la Vierge et des anges, s'intéresse au royal enfant. Notre-Dame et les bienheureux descendent, et chantent autour du berceau. L'enfant, ranimé, sourit. Sa mère rend grâce à Notre-Dame; et, dans son zèle pieux, elle se félicite aussi de ce que le roi ne pourra plus dire que le baptême fasse mourir.

Cette scène domestique, dont les détails ne sont pas sans charmes, est interrompue par l'annonce d'une invasion des Allemands. Clovis, à la tête de ses chevaliers, prend congé de Clotilde, qui, toujours occupée de la même pensée, lui dit :

Chier sire, Dieu vous veuille mettre
En vouloir de tenir sa foy;
Par quoy nous soyons vous et moy
D'une créance.

Les Francs, près d'être vaincus, triomphent par le vœu que fait leur roi, et Clovis revient près de Clotilde pour acquitter ce vœu. Clotilde fait appeler au palais l'archevêque Rémi, et Clovis lui dit qu'il veut être

baptisé. Clovis entre dans les fonts baptismaux comme aux premiers temps de l'Église; une colombe paraît, apportant l'huile sainte; l'archevêque adresse au roi les questions sacramentelles. Le roi répond à tout, et dit : « Je requiers avoir le baptême de sainte Église. » L'archevêque consomme la cérémonie; et le poète du xiv^e siècle met sur la scène toute la liturgie du baptême, encore plus hardiment que Schiller n'y a mis la confession et l'extrême-onction.

Nous regrettons encore ici que l'ingénieux critique, travaillant sur une pièce inédite, n'en ait pas rapporté de plus longs fragments. Je les aurais préférés à des vers modernes sur le sacre assez inutilement cités et qu'on peut lire partout.

Un autre *mystère* romanesque, du même manuscrit et du même temps, est plus longuement analysé par M. Onésime Leroy. C'est l'histoire d'une jeune femme, séduite et repentante, qui meurt sous un habit de moine, comme madame Benavidès, dans le comte de Cominge. Je ne puis partager l'admiration du critique sur la fable et les détails de cette pièce. Il y a dans l'étude du moyen âge un écueil toujours à craindre : c'est de trop admirer des choses qu'on a eu quelquefois grande peine à découvrir. Je ne puis voir, dans quelques essais curieux d'ailleurs et dignes d'attention, les développements prodigieux donnés à notre poésie dramatique par *quelques hommes supérieurs et malheureusement inconnus*. Il n'y a guère d'hommes de génie inconnus. Quelques situations heureuses, quelques vers naïfs ne sont pas un développement prodigieux.

A cette admiration un peu trop forte, je crois, mais qui soutient la patience dans de pénibles recherches, M. Onésime Leroy a joint un autre sentiment fort louable : le zèle pour sa province natale et le désir d'attribuer à l'Artois et à la Flandre une grande part dans l'origine et les progrès de l'art dramatique en France. M. Leroy est de Valenciennes, où son frère, bibliothécaire instruit, prend une part très-honorable à la rédaction du recueil intitulé : *Archives du Nord*. Nous avons vu que *l'ancien et très-curieux drame* de saint Nicolas appartenait à cette partie de la France. M. Onésime Leroy suppose aussi, d'après un beau manuscrit conservé à Cambrai, que le *mystère* de la Passion, joué à Paris en 1402, fut primitivement composé dans nos provinces du nord; et, avec un peu de candeur ou de malice, pour un patriote si zélé, il voit surtout la preuve de cette origine dans la verve d'ivrogne et les longs développements que le manuscrit de Cambrai donne à la scène des noces de Cana. Il croit même y retrouver un dicton proverbial du pays, dans ces paroles de l'hôte :

Si vous avez peu à manger,
Si beuvez bien à l'avenant.

à la bonne heure; mais après ce genre de preuves, on s'étonne un peu d'entendre M. Onésime Leroy, en continuant à revendiquer pour son département le mystère de la Passion, s'écrier : « Pourquoi notre province serait-elle déshéritée de toute poésie? Il y a poésie partout où vit quelque sentiment généreux! » et citer à l'appui ces paroles d'un poète illustre de nos jours : « Le midi et le nord de la France me paraissent, pour la poésie, bien supérieurs aux provinces centrales. L'imagination languit dans les régions intermédiaires, dans les climats trop tempérés; il lui faut des excès de température. La poésie est fille du soleil ou des frimats : Homère ou Ossian; le Tasse ou Milton. » Malheureusement pour cette règle, Racine est né à la Ferté-Milon, La Fontaine à Château-Thierry, Boileau et Voltaire à Paris, dans la cour de la Sainte-Chapelle.

M. Onésime Leroy n'en fait pas moins une digression très-intéressante sur l'esprit religieux de nos provinces du nord, leur goût pour les mystères et la grande ancienneté de leurs essais dans ce genre d'écrire qu'elles cultivent encore aujourd'hui, au point même d'éveiller la sollicitude épiscopale. Nous voyons, en effet, que dans une instruction latine du 1^{er} juin 1834, l'évêque de Cambrai recommande aux curés de son diocèse de ne point admettre aux fêtes de Noël certains spectacles, tels que l'adoration des bergers devant la crèche, et d'autres représentations figuratives de la Passion, ou de quelques-unes de ces circonstances, toutes choses qui sentent les jeux de la scène : *quæ scenicos ludos redolent*. Ne peut-on pas, avec assez de vraisemblance, reporter l'origine des mystères aux lieux où leur durée est si persévérante? Il paraît même qu'ils s'y sont perfectionnés avec le temps. Dans le dernier siècle, un curé de village fit, en français moderne, et en grands vers, un drame de la Passion, qui se joue, les dimanches de carême, à Halluyn, à Comine, à Turgoin, et dans le village de Lincelles, où subsiste encore aujourd'hui une confrérie dite *des rhétoriciens*, à côté d'une manufacture de tabac. M. Onésime Leroy rapporte même quelques beaux vers de ce mystère, le dernier qu'on eût fait sans doute avant ceux de Byron. Là, par exemple (et la situation est remarquable), Madeleine repentie, cherchant à consoler Judas désespéré, parle ainsi du Seigneur :

Hélas! dès que je fus aux pieds de ce cher maître,
Je commençai, tremblante, à ne plus me connaître.

Je perdis la parole et parlai par mes pleurs ;
Mais un amour secret régnait dans mes douleurs.

Seulement cette citation éloigne un peu M. Onésime Leroy du véritable but de son ouvrage, et des études d'archéologie française où nous voulons le suivre.

Après avoir très-bien établi que, poétiquement parlant, la Passion est un admirable sujet, M. Onésime Leroy fait connaître, par d'assez longues analyses, un manuscrit de Valenciennes, qui lui paraît renfermer la rédaction la plus concise et la meilleure de cette œuvre, souvent remaniée dans le xv^e siècle, et connue surtout par la version lourde et allongée de Jean Michel. Les trois chapitres qu'il consacre à ce manuscrit de Valenciennes sont pleins de curieux détails. La publication entière du texte, sur lequel il a travaillé, serait utile à l'histoire littéraire.

Après ce grand drame de la Passion, M. Onésime Leroy descend à des mystères d'un intérêt beaucoup moins grand, et où je lui reproche de vouloir toujours découvrir des points de comparaison avec nos chefs-d'œuvre classiques. Dans une de ces pièces tirées du Vieux Testament, Aman, assuré de la condamnation des Juifs, s'écrie :

Je vous aurai, très-fièrè gent,
Je vous aurai, despit commun,
Je vous auray ! Pour l'amour d'ung,
Vous en serez trestous pugnîs.

Trestous pugnîs ne me rappelle nullement les vers de Racine :

Un seul osa d'Aman attirer le courroux,
Aussitôt de la terre ils disparurent tous.

En général, M. Onésime ne peut trop se défier de ce goût subtil de parallèle entre des choses sans rapport. Plus de sévérité à cet égard aurait abrégé son livre, sans y retrancher rien d'utile, et en aurait rendu le dessin plus clair et mieux lié.

Mais reprenons la suite des recherches de M. Onésime Leroy. Ce qu'elle nous offre de plus remarquable, c'est une *variété* du drame hiératique, comme dit M. Magnin; c'est l'application du drame à la vie d'un saint, qui fut en même temps un guerrier et un grand roi; de sorte que tous les incidents et toutes les passions de l'histoire se trouvent naturellement amenés sur la scène. Le sujet de ce mystère est saint Louis, et l'auteur, Pierre Gringore ou Gringoire, dont le nom n'a paru employé de nos jours que pour rappeler un grossier bouffon et un versificateur insipide. C'est ce pauvre auteur, enseveli dans ses œuvres imprimées à la fin du xv^e siècle, que M. Onésime Leroy ressuscite, d'après un

manuscrit in-folio de la Bibliothèque royale qui contient, en neuf parties, son drame de saint Louis.

Gringore, connu surtout par des *sotties* ou *moralités* burlesques, ne s'est pas interdit, comme vous le croyez bien, les scènes de ce genre, même dans sa biographie dramatique de saint Louis. Il y mettait sur le théâtre un faiseur de tours, un ours qui salit le pied de la croix, et d'autres familiarités qu'on lui enviera peut-être de nos jours. Il y mettait surtout force bourreaux; mais hâtons-nous de dire que de ces objets hideux il a tiré quelques traits pathétiques. C'est ce même Gringore qui, dans une de ses farces jouée aux halles de Paris, s'était moqué de l'économie de Louis XII. Dans son drame de saint Louis, au contraire, il paraît sentir vivement toutes les vertus d'un bon et sage roi; et ce sont ces vertus qu'il célèbre, encore plus que l'héroïsme du guerrier et du martyr. La pièce s'ouvre par une scène où les grands vassaux, le comte de Champagne, le comte de la Marche, le duc de Bretagne, blâment l'éducation modeste et pieuse que la reine Blanche donne à son fils, et lui répètent que cela leur déplaît, et qu'avant tout, un prince doit aimer *la joute*. La reine leur répond avec force et finesse; ils se retirent, et le jeune prince paraît avec un moine, son gouverneur, qui lui recommande surtout de se faire *priser et aymer du simple peuple*. Blanche revient pour voir son fils; et les mots touchants que l'histoire attribue à cette princesse sont heureusement mis dans sa bouche par le poète. A ces conseils se mêle une leçon pratique de charité. Des pauvres, y compris un lépreux, sont reçus dans le palais, devant le jeune roi qui leur fait donner à boire et à manger,

Et luy-même les sert à table!

Cette vue blesse les trois grands vassaux revenus pour parler au roi. *Il aime mieux*, dit le duc de Bretagne, *l'état misérable qu'il ne fait le seigneurial. Il se montre par trop benyn*. En attendant, la charité de saint Louis fait un miracle. Le lépreux qu'il a touché guérit tout à coup. Les trois seigneurs, témoins de ce prodige, en concluent seulement que le jeune roi est appelé à la vie religieuse, et qu'il ne doit pas régner; et, afin d'aider à cette vocation, ils sortent pour se liguier contre lui. N'y a-t-il pas là vraiment un trait original de l'endurcissement des ambitieux? La rébellion éclate: saint Louis, guidé par les conseils de sa mère, part pour combattre.

Le poète suit assez exactement l'histoire. Il montre le jeune roi, retiré dans le château de Montlhéry, et la reine délibérant à Paris avec Bonconseil et le Populaire, deux personnages allégoriques qui repré-

sentent la sagesse de Blanche et le zèle du peuple pour saint Louis. Le Populaire va délivrer le roi sous Monthéry, et le ramène vainqueur dans sa capitale. Viennent ensuite des scènes tantôt historiques, tantôt allégoriques, où saint Louis défend le pape contre Frédéric II, et, avec ses chevaliers, reçoit la croix des mains du saint-père.

On est transporté en Syrie, à Mansour, dans la prison de saint Louis; et il faut avouer qu'ici le poète paraît faiblement répondre à la grandeur du sujet. On peut remarquer seulement la scène où les chefs mahométans, frappés de la vertu de saint Louis, veulent être reçus chevaliers. Le roi n'y met qu'une condition : « Soyez chrétiens ! » et sur leur refus, il dit :

De par moy
Ne serez pas, par ma foy,
Fait chevaliers.

Mais qu'y a-t-il là qui ne soit mieux dit dans l'histoire ? C'est, comme nous l'avons indiqué déjà, dans les scènes ordinaires du règne de saint Louis, dans la peinture de ces actes de roi charitable et justicier, que le poète est le mieux inspiré, et trouve çà et là quelques traits naïvement expressifs. Joinville a raconté la réforme sévère que saint Louis, à son retour, avait introduite dans la justice, et comment il fut aidé par la prud'homie d'Étienne Boyléau, auquel il donna l'office de prévôt de Paris. C'est une tradition rapportée dans le vieux recueil intitulé *Mer des histoires*, que ce magistrat fit pendre un sien filleul, par ce que la mère lui dit qu'il ne se pouvoit tenir de rober. Gringore a tiré de là quelques scènes épisodiques, assez curieuses pour la peinture du temps. La pauvre mère, maltraitée et rançonnée par son fils, va demander conseil et secours à Étienne Boyleau son compère. Celui-ci la prie de lui envoyer le jeune homme, et promet de faire si bien qu'il ne dérobera plus. Menacée par son fils qui revient du jeu, en lui disant :

Il me faut de l'argent, ma mère!

la pauvre femme le renvoie à son parrain, le grand prévôt, pour lui emprunter dix écus. Il y court de fort bonne humeur, et entre, disant d'un ton leste :

Dieu vous tienne en prospérité,
Monsieur mon parrain!

mais il rabat bien vite de ce ton joyeux. Le terrible parrain, après quelques questions sur l'usage que le jeune homme veut faire de l'argent, le semonce fortement, et, malgré ses cris : grâce ! le fait prendre par le bourreau, pour être pendu et étranglé sur l'heure.

Cette scène, dans sa rudesse barbare, n'est pas sans effet, par le contraste de l'impudence folâtre du jeune étourdi, avec l'horreur du dénouement; puis on songe à la pauvre mère, dont il n'est plus parlé dans la pièce.

Cela suffirait pour faire croire que le bouffon Gringore avait en lui quelque instinct de tragédie. Un autre épisode de la pièce est plus remarquable encore. L'auteur y met en scène un des abus atroces de cette tyrannie féodale que réprima saint Louis. Parmi les incidents variés qui passent sous vos yeux, il vous montre trois jeunes enfants de Flandre en pension près de Laon, chez l'abbé de Saint-Nicolas, qui leur dit un beau matin :

Or ça, mes gentils escuiers,
Aprenez-vous bien le langaige
De France?

PREMIER.

De très bon couraige,
Père abbé, taschons de l'apprendre.

Le bon abbé leur donne congé pour aller jouer dans la forêt de l'abbaye. Ils partent avec leurs arcs, espérant chasser des lapins. Les voilà courant à travers le bois, admirant les beaux arbres et le doux chant des oiseaux. Mais ils ont étourdiment passé dans la forêt voisine, dont le seigneur, Enguerran de Coucy, fait garder sa chasse avec une impitoyable rigueur. A peine ont-ils décoché leurs traits sur un lapin, qu'ils sont saisis par deux forestiers. Enguerran paraît aussitôt :

Qu'est-ce que ces paillars ont fait, forestiers ?

LE 1^{er} FORESTIER. Monseigneur, ils chassaient
En vostre boys, et pourchassaient
Le gibier parmi ses buissons.

ENGUERRAN. Ha traistres! ha paillars garçons!...
En ma forest! je regny Dieu
Se jamais partez de ce lieu.

En ce moment deux hommes passaient par la forêt. Enguerran les appelle et leur demande où ils vont et quel est leur métier : c'est le bourreau et son valet. Là commence une scène singulièrement pathétique entre la froide atrocité d'Enguerran, la barbarie servile de l'exécuteur, les basses plaisanteries du valet plus méchant que son maître, le naïf désespoir et pourtant le courage des pauvres enfants, et jusqu'aux regrets timides des deux gardes forestiers, désolés témoins de ce meurtre que, sans le savoir, ils avaient préparé.

Tout système à part, et sauf l'abus que notre poésie moderne a fait

du bourreau, il y a là quelque germe d'horreur tragique. Cette scène rappelle Shakespeare, sauf le génie de l'expression; et on doit remercier M. Onésime Leroy d'avoir su la déterrer sous le fatras d'un farceur du xvi^e siècle, et d'en publier le texte original.

1^{er} ENFANT. (au bourreau qui le saisit :)
 Qu'esse cy,
 Jésus ! et dout vient cest oultraige ?
 Nous n'avons fait aucun dommaige
 En vostre forest.

LE BOURREAU. Il vous fault,
 Pour passer temps, monter là-hault.

2^e ENFANT. Hélas ! et fault-il que je voye
 Mourir si généreux enfant !

LE VARLET (de bourreau). Vous en aurez tanstost autant ;
 Et si estes bel et mignon.

LE BOURREAU. Aussi aura son compagnon ,
 Car il m'est commandé.

3^e ENFANT. Hélas !
 On nous vent bien cher le soulas
 Qu'en ce boys avons voulu prendre.

1^{er} ENFANT. Mes compagnons, il fault entendre
 Que vecy la fin de nos jours.
 Nul ne nous peult faire secours,
 Mourir fault, sans pulz contreditz.
 Je pry Dieu qu'en son paradis
 Au jour d'uy le voyons tous troys.
 Adieu, mes amis. (Ici le jette le bourreau.)

LE BOURREAU. Hault le boys,
 En vela jà ung despéché.

LE VARLET. Il n'a guère longtemps presché,
 Mon maistre.

LE BOURREAU (prend le 2^e). Au plus près de luy,
 Serez ataché au jour d'uy,
 Car vous estes enfant de sorte.

2^e ENFANT. Hélas ! que diront
 Noz nobles parents, quand sauront
 Nostre mort très dure et amère.

3^e ENFANT. Je plains mon père,

2^e ENFANT. Et moy ma mère...

MESS. ENGUERRAN. Meshuy despêche lay paillart.
 (Le bourreau le jette.)

LE BOURREAU. Regardez se je suis fetart ;
 Le vela despéché soubdain.
 L'autre.

LE VARLET.

Je le tiens par la main,
 Tout aussy comme une espousée.
 Il est tendre comme rosée,
 Le jeune enfant.

LE BOURREAU (à son varlet).

Tay toy, tay toy...

(à l'enfant.)

Mon amy, montez après moy,
 Et pensez à Dieu...

(Icy l'atache.)

Le poète ne s'arrête pas là : tout doit aboutir à la justice de saint Louis. L'abbé qui, accouru sur le lieu du crime, a vu les corps inanimés de ses pauvres élèves, vient demander justice au roi, et dénoncer l'infâme Enguerran. Sire, dit-il :

Il les a faict livrer à mort
 Tous troys. Le plus viel des enfants
 N'avoyt qu'environ quatorze ans.

Je regrette que M. Leroy ne cite qu'un très-court fragment de cette scène. Il y a, ce semble, dans le vieux Gringore, pauvre farceur des halles, souvent peut-être tarabusté par les grands, une veine d'indignation et de pitié qui a dû lui fournir quelque chose pour demander vengeance du crime qu'il a si vivement dépeint. Il est bon de choisir dans ces monuments informes du moyen âge; mais il ne faut pas trop abréger.

Saint Louis, malgré sa juste horreur, ne condamne Enguerran qu'à l'amende et à trois ans de croisade; et le saint roi se croise bientôt lui-même de nouveau pour aller combattre et mourir près de Tunis. Le roi, étendu sur la cendre, expire entre les mains de l'Église, personnifiée dans la pièce comme le peuple et la chevalerie. Son corps est transporté en France; et la dernière scène représente la cérémonie de ses funérailles, où le Populaire fait un éloge interrompu sans cesse par ces mots : *ah le bon roi!*

Voilà donc, sous cette forme de longue biographie, qui au théâtre est l'enfance de l'art, une espèce de drame patriotique, offrant quelques traits remarquables. Cette œuvre singulière révèle, dans un écrivain dédaigné, un mérite qu'on ne soupçonnait pas. Je conseillerais à M. Onésime Leroy, qui en a si bien saisi le pathétique, de la publier tout entière. Les portions neuves de son livre prouvent qu'il y a réellement quelque chose à recueillir dans le théâtre informe du xv^e siècle. L'histoire de la langue profiterait de cette étude, et M. Onésime Leroy, qui sait unir au goût des lettres la patience philologique, ferait un travail excellent, s'il veut bien s'interdire quelques affectations de langage et quelques digressions inutiles, moins intéressantes que le sujet dont parfois elles l'é-

cartent. Nous ne rangeons pas dans cette classe les conjectures de M. Onésime Leroy sur le véritable auteur de l'Imitation de J.-C. : elles nous semblent ingénieuses et appuyées sur un fait curieux de bibliographie; mais, en les lisant avec plaisir, on est bien un peu surpris de les trouver dans le XII^e chapitre d'un ouvrage sur l'art dramatique en France, et à quelques pages d'une analyse de l'avocat Patelin. M. Onésime Leroy pense que l'auteur de l'Imitation de J.-C. est le fameux Gerson, chancelier de l'Université de Paris; et la preuve nouvelle qu'il donne de cette opinion déjà connue, il la tire d'un manuscrit français, conservé à Valenciennes, qui jadis aurait été destiné à la duchesse de Bourgogne, et qui renferme, outre deux sermons inédits de Gerson, un traité de *l'Internelle consolation*, écrit du même style que les deux sermons, et tout semblable, pour les idées principales et pour la forme, au livre de l'Imitation. S'il en est ainsi, M. Onésime Leroy aura fait une curieuse découverte; mais pour la démontrer avec évidence, il aurait besoin de multiplier les citations comparées des deux textes, d'expliquer les différences, de faire ressortir une identité qui nous paraît moins forte qu'à lui. Cela fait, il rencontrera quelques contradicteurs, et cette discussion n'est pas près de finir. Faut-il, du reste, se donner tant de peine pour découvrir et préconiser le véritable auteur de ce beau livre sur l'humilité chrétienne? N'est-il pas plus digne de lui de rester inconnu comme il a voulu l'être, et n'est-il pas bon de laisser cette différence entre ce pieux anonyme et les philosophes, cités par Cicéron, qui ne manquaient pas d'inscrire leur nom en tête des livres qu'ils écrivaient sur le mépris de la gloire? *Ipsi illi philosophi, etiam in illis libellis quos de contemnenda gloria scribunt, nomen suum inscribunt.* (Pro Arc. poeta.)

VILLEMMAIN.

RAPPORT sur deux pièces inédites de la Bibliothèque royale de Paris, relatives à l'histoire du Cartésianisme, lu le 2 décembre 1837, à l'Académie des Sciences morales et politiques.

SECOND ARTICLE.

J'arrive maintenant à la seconde pièce inédite que je dois faire connaître à l'Académie.

Le judicieux mémoire que je viens de transcrire, arrêta le parlement de Paris, et lui épargna une nouvelle faute envers la philosophie et la saine politique. Mais les jésuites ne se tinrent pas pour battus; ils étaient

puissants à la cour; ils s'adressèrent au Roi, et ils obtinrent de lui qu'il évoquât l'affaire à son conseil d'État. Il intervint en effet un arrêt de ce conseil¹, que je n'ai pu retrouver, et dont la date précise ne m'est pas connue, mais qui doit avoir interdit expressément l'enseignement de la philosophie de Descartes, dans l'université de Paris; car cette interdiction est rappelée dans la pièce tombée entre nos mains. Une fois maîtresse de la capitale, la persécution s'étendit rapidement, et gagna peu à peu toutes les universités du royaume. Voici un des épisodes les plus curieux de cette persécution.

Comme je l'ai déjà dit, de toutes les congrégations enseignantes, celle qui avait embrassé avec le plus d'ardeur la nouvelle philosophie, était l'Oratoire, et de tous les collèges de l'Oratoire, nul n'y était plus attaché que celui d'Angers. Ce fut donc particulièrement sur l'université d'Angers que tombèrent les coups de l'autorité égarée. Le 30 janvier 1675, le roi fit défense à cette université de continuer à y faire des leçons sur les opinions de Descartes, et une lettre de cachet donna ordre au recteur de tenir la main à l'exécution de cette défense. En conséquence, le recteur et les principaux s'assemblèrent le 11 février suivant, et, après en avoir délibéré, conclurent que l'ordre royal serait enregistré dans les registres de l'université, et qu'il y aurait une convocation générale de tous les principaux, supérieurs et professeurs de philosophie des collèges et maisons religieuses d'Angers, pour leur donner connaissance de l'intention de Sa Majesté, et leur enjoindre de présenter à la censure préalable d'une commission, toutes les thèses et tous les écrits. Cette convocation générale eut lieu le 18 de février, et tout le monde fit ses soumissions, excepté un père supérieur de l'Oratoire², principal du collège d'Angers. Cet homme courageux refusa d'adhérer à la conclusion ci-dessus mentionnée, et seul, avec plusieurs particuliers, dit notre manuscrit, il osa se porter opposant, et en appeler au parlement de Paris. Probablement il déclina, au nom de son ordre, qui avait ses statuts à part, la juridiction universitaire, et, par conséquent, l'application de l'ordre royal, qui semblait se rapporter seulement à l'université d'Angers. Quoi qu'il en soit, l'appel est certain, et ce qui n'est pas moins certain, quoique plus étonnant encore, c'est que le parlement de Paris, qui avait pensé interdire le cartésianisme, fit droit à l'appel de l'intrépide oratorien, et rendit un arrêt qui défendait de mettre à exécution la conclusion du recteur et des prin-

¹ Il n'existe point dans la collection des Arrêts du Conseil d'État, qui se conserve aux Archives du royaume. — ² Nommé Pierre Coquery.

cipaux, et, en même temps, assignait à la barre du parlement l'université d'Angers. Grandes difficultés, grave conflit, que le roi Louis XIV termina, à sa manière, par un nouvel arrêt qui cassa celui du parlement, déchargea l'université d'Angers de l'assignation, mit au néant l'opposition du père de l'Oratoire, enjoignit à ce père et à tous autres de souscrire à la conclusion et délibération des 11 et 14 février, ordonna au recteur d'empêcher qu'il ne fût enseigné et soutenu aucune opinion fondée sur les principes de Descartes: le tout à la diligence du conseiller d'État, commissaire royal dans la généralité de Tours. Cet arrêt est du 2 du mois d'août 1675.

Arrêt¹ du Conseil-d'Etat du Roy, qui confirme la condamnation du Cartésianisme, et qui ordonne aux Pères de l'Oratoire de se soumettre aux conclusions de l'Université d'Angers, en conséquence de l'ordre du Roy.

Le Roy ayant esté cy devant informé que dans l'Université d'Angers l'on y enseignoit les opinions et les sentimens de Descartes, et considéré que dans la suite cela pouvoit causer dans ce Royaume quelque desordre qu'il estoit bon de prévenir, Sa Majesté auroit, par sa lettre de cachet du trentiesme de janvier dernier, donné ordre au Recteur de ladite Université d'empêcher et faire deffenses de la part de sadite Majesté aux Professeurs de ladite Université, de continuer à faire leurs leçons sur lesdites opinions et sentimens de Descartes, en quelque sorte et manière que ce soit, tout ainsi qu'il avoit esté fait en l'Université de Paris. En conséquence duquel ordre ledit Recteur de celle d'Angers, et les principaux de ladite Université s'estant assemblés le 11^e febvrier ensuivant, ils auroient conclud que ledit ordre seroit enregistré dans les registres de ladite Université, et que les principaux, supérieurs et professeurs en philosophie des colleges et maisons religieuses d'Angers seroient convoqués pour leur donner connoissance de l'intention de Sa Majesté, et en outre qu'il leur seroit enjoint de presenter à ladite Université toutes leurs thèses avant que de les exposer en public, affin d'y être examinées par le doyen de la Faculté des arts, et les autres députtez de ladite Université, et d'apporter pareillement chaque année leurs escrits pour estre aussy leur doctrine examinée à fonds. Ensuite de quoy l'assemblée desdits dénommés ayant esté faicte le xviii^e dudit mois de febvrier, et ledit Recteur leur ayant fait entendre tout ce que dessus, ilz y auroient souscrit chacun en son rang sur le registre de ladite Université, à l'exception du Père supérieur de l'Oratoire, principal du college, lequel, après avoir souscrit audit ordre du Roy, tant pour luy que pour les autres professeurs dudit college, auroit fait difficulté de se soumettre à ladite conclusion, s'estant ensuite rendu opposant à icelle avec plusieurs particuliers, et porté pour appellant au Parlement de Paris, où ilz auroient obtenu arrest de deffences de mettre ladite conclusion à exécution, ce qui est une conduite qui doit estre d'autant moins soufferte à l'esgard dudit college d'Anjou, que par leurs lettres-patentes d'aggrégation à ladite Université enregistrées ou besoin a esté, ilz sont obligés d'observer et exécuter punctuellement les conclusions et desli-

¹ Aux Archives du royaume, dans la collection générale des Arrêts du Conseil-d'État; portefeuille E 1781.

bérations qui seroient prises par le Recteur et professeurs de ladite Université. A quoy Sa Majesté voulant pourvoir pour plusieurs considérations importantes à son service; Veu ladite lettre de cachet du xxx^e dudit mois de janvier dernier, l'acte des conclusions et deslibérations de ladite Université du xi^e et xiv^e febvrier dernier, l'acte d'opposition sur icelle par ledit supérieur et principal du college d'Anjou, ensemble l'arrest par luy obtenu audit Parlement de Paris, et autres pieces de ce qui s'en est ensuivy, Ouy le rapport et tout considéré, Le Roy estant en son conseil, Sans s'arrester à l'opposition faite à ladite conclusion et deslibération des xi et xiiii febvrier, appel et arrest que Sa Majesté a cassé et casse, ensemble tout ce qui s'en est ensuivy, a deschargé et descharge ledit Recteur de ladite Université d'Angers et tous autres de l'assignation à eux donnée audit Parlement de Paris, en conséquence dudit arrest; Ce faisant sadite Majesté a ordonné et ordonne que dans quinzaine du jour de la signification qui sera faicte du présent arrest, tant au supérieur et principal du college d'Anjou qu'à tous autres que besoing sera, ilz seront tenus de souscrire à ladite conclusion et deslibération desdits jours xi et xiiii febvrier, pour estre excuttée selon sa forme et teneur, dont le Recteur de ladite Université certiffiera sadite Majesté, laquelle luy ordonne d'abondant d'empêcher qu'il ne soit enseigné et soutenu aucunes opinions fondées sur les principes de Descartes, et fait très-expresse defences audit Parlement de Paris de passer outre sur ledit appel, à peine de nullité et cassation des procédures, enjoint au sieur Tubeuf, conseiller de Sa Majesté en ses conseils, maistre des Requestes ordinaire de son hostel et commissaire desparty en la generalité de Tours, de tenir la main à l'execution du présent arrest et icelluy faire enregistrer ez registres de ladite Université afin que personne n'en prétende cause d'ignorance. Du ij^e aout 1675, à Versailles. Signé Daligre. — Le Roy a commandé l'expédition de cet arrest¹. Signé Philippeaux, et scellé de cire jaune.

Cet arrêt, si tristement curieux, fut un triomphe décisif pour les jésuites, et le coup de grâce du cartésianisme. L'Université d'Angers exécuta l'arrêt qui la concernait, et nous trouvons, dans un écrit du temps, une information du recteur et des commissaires de cette université, contre le livre d'un père de l'Oratoire, Bernard Lamy, « avec une défense d'enseigner la doctrine dudit ouvrage, comme contraire à la déclaration du roi et conforme à la doctrine de Descartes, signé Voisin, recteur; de La Barre, chancelier, etc. » Il est très-vraisemblable que si l'Oratoire eût poussé plus loin la résistance, il était perdu, et aurait eu le sort de Port-Royal. Il fléchit donc; et quoiqu'il renfermât dans son sein des hommes pleins de courage, qui auraient su braver une persécution, l'Oratoire, comme corps, eut la sagesse d'attendre des temps meilleurs, et de conserver à la France et à la science la congrégation enseignante, la plus illustre et la plus utile,

¹ Les mots : « Signé Daligre. Le Roy a commandé l'expédition de cet arrest, » sont empruntés à l'original déposé aux Archives, et manquent dans la copie de la Bibliothèque royale. — Philippeaux a signé l'expédition de l'arrêt.

dans la décadence de l'université de Paris et des autres universités. Un petit livre imprimé à Amsterdam¹, par les soins de Bayle, donne l'acte de soumission de l'Oratoire, à savoir : une lettre écrite au roi et signée par Sainte-Marthe, au nom de l'assemblée de l'ordre; cette lettre, est du mois de septembre 1678. Nous nous contenterons d'en tirer les passages suivants :

« Dans la physique l'on ne doit point s'éloigner de la physique ni des « principes de physique d'Aristote, communément reçus dans les collèges, « pour s'attacher à la doctrine nouvelle de M. Descartes, que le Roi a « défendu qu'on enseignât, pour de bonnes raisons.

« L'on doit enseigner, 1° que l'extension actuelle et extérieure n'est « pas de l'essence de la matière; 2° qu'en chaque corps naturel il y a une « forme substantielle réellement distinguée de la matière; 3° qu'il y a des « accidents réels et absolus, inhérents à leurs sujets, réellement distin- « gués de toute autre substance, et qui peuvent surnaturellement être « sans aucun sujet; 4° que l'âme est réellement présente et unie à tout « le corps et à toutes les parties du corps; 5° que la pensée et la connais- « sance ne sont pas de l'essence de l'âme raisonnable; 6° qu'il n'y a au- « cune répugnance que Dieu puisse produire plusieurs mondes en même « temps; 7° que le vide n'est pas impossible. »

Enfin, en 1680, le père Valois², jésuite, déféra à l'assemblée des archevêques et évêques de France, la doctrine de Descartes. Voici le début et quelques morceaux de cette citation : « Messieurs, je cite « devant vous M. Descartes et ses plus fameux sectateurs; je les accuse « d'être d'accord avec Calvin et les calvinistes sur des principes de phi- « losophie contraires à la doctrine de l'Église: c'est à vous, messeigneurs, « à en juger. »

Puis, rappelant ce qu'ont déjà fait le Roi et le saint-siège, il ajoute : « Vous ne hasardez rien à vous servir de votre autorité, le saint-siège « approuvera tout ce que vous ferez, et j'ose dire que le Roi a déjà assez « fait connaître, non-seulement ce qu'il attend de vous, mais encore ce « que vous pouvez attendre de lui. . . . Si Sa Majesté a tant fait de son « propre mouvement, que ne fera-t-elle point en la considération de tous « les prélats de son royaume? . . . Prononcez donc, messeigneurs. . . « Je puis ajouter que c'est le vœu commun de toute la France, qui sans

¹ Recueil de quelques pièces curieuses concernant la philosophie de M. Descartes; in-12. Amsterdam, 1684. — ² Sentiments de M. Descartes, touchant l'essence et les propriétés du corps, opposés à la doctrine de l'Église et conformes aux erreurs de Calvin; par Louis Delaville. Paris, 1680.

« cela ne peut qu'elle n'appréhende le désordre dont le roi même juge qu'elle est menacée. »

On ne peut concevoir un plus grand appareil déployé contre une doctrine philosophique. Toutes les forces de l'État sont liguées contre elle; les universités l'interdisent; l'Église la dénonce au roi; le roi la frappe. Vers 1780 elle semble abattue et à peu près morte; mais quand tous les pouvoirs la combattent ou l'abandonnent, il lui reste celui de la portion de vérité qui est en elle; il lui reste la méthode et l'esprit nouveau qu'elle représente, et cette puissance suffit bientôt pour la relever, l'affermir, la répandre dans les esprits, où elle s'établit si bien avec tout son cortège de vérités et d'erreurs, qu'elle y forme à son tour des obstacles presque invincibles aux nouvelles doctrines qu'enfantent le progrès du temps et l'immortelle fécondité de l'esprit humain.

V. COUSIN.

Le Antichità della Sicilia esposte ed illustrate per Dom. Duca di Serradifalco; t. I, Antichità di Egesta. Palermo, 1834; t. III, Antichità di Agrigante. Palermo, 1837; in-folio.

PREMIER ARTICLE.

Il s'est à peine écoulé trois années depuis que nous avons fait connaître à nos lecteurs¹ la belle publication des monuments de la Sicile entreprise par M. le duc de Serradifalco, dont le deuxième volume, consacré aux *Antiquités de Sélinonte*, se recommandait déjà par plus d'une découverte importante pour la science. A cette époque, nous annoncions comme devant être le sujet des premier et troisième volumes de cette grande collection, les *Antiquités de Ségeste* et celles d'*Agrigente*, qui ne promettaient pas d'offrir à l'intérêt de l'antiquaire moins d'objets nouveaux, grâce au zèle éclairé que déploie depuis quelques années la Commission nationale des antiquités de la Sicile, sous la direction de M. le duc de Serradifalco. C'est cet engagement contracté par l'illustre auteur, et c'est ce vœu de la science, qui viennent d'être heureusement remplis par la publication des deux volumes dont nous avons maintenant

¹ Voyez le *Journal des Savants*, janvier 1835, p. 12-27.

à rendre compte. Dans l'intervalle de temps qui s'est écoulé entre l'apparition de ces deux volumes, on sait quelle effroyable épidémie a sévi par toute la Sicile ; et l'on pouvait craindre que ce fléau, dont les ravages ont été plus affreux à Palerme que partout ailleurs, n'interrompît pour longtemps, et n'arrêtât même tout à fait le cours d'une entreprise qui exigeait des dépenses considérables, et qui n'avait pas moins besoin de temps prospères que de mains habiles. C'est cependant au milieu de circonstances si contraires, privé de l'assistance de quelques-uns de ses collaborateurs les plus utiles et de ses amis les plus chers, que l'auteur a poursuivi sa noble et laborieuse entreprise ; et un pareil exemple d'un dévouement à la science, qui ne recule devant aucun obstacle, et qui ne se refuse à aucun sacrifice, cet exemple, qui accroît encore le prix d'un bel ouvrage, méritait bien d'être signalé avant tout à l'estime et à la reconnaissance de nos lecteurs.

Si nous voulions suivre l'ordre dans lequel se sont succédé les volumes des *Antiquités de la Sicile*, nous devrions commencer notre analyse par celui qui contient les *Monuments de Ségeste*, et qui est le premier de la collection. Mais, malgré l'importance qui s'attache aux résultats des fouilles exécutées dans le théâtre de Ségeste, nous croyons faire une chose plus agréable à nos lecteurs, en leur offrant d'abord un aperçu du travail de l'auteur, concernant les *Antiquités d'Agrigente*. C'est là, en effet, que la matière, plus abondante et plus variée, a reçu encore, par suite de fouilles toutes récentes, un accroissement considérable, et qu'indépendamment des monuments déjà connus, deux temples nouveaux, découverts dans le cours de l'avant-dernière année, sont venus exciter au plus haut degré l'intérêt des antiquaires. C'est donc aussi sur les monuments d'Agrigente que nous croyons devoir appeler en premier lieu l'attention de nos lecteurs.

Des deux parties dont se compose ce volume, la première, qui contient un précis de l'histoire d'Agrigente, p. 1-21, ne nous semble pas de nature à être l'objet de notre analyse. Tous les faits qui entrent dans ce précis, sont depuis longtemps connus, et, sauf un petit nombre de points sur lesquels nous pourrions avoir à faire quelques observations critiques, ces faits sont généralement présentés d'une manière exacte, en termes clairs et concis, et toujours d'après les meilleurs témoignages. C'est la deuxième partie du volume, pag. 22-123, consacrée à la topographie d'Agrigente et aux monuments de la ville antique, qui a véritablement toute l'importance que comporte un travail archéologique ; et nous ne nous occuperons que de cette partie de l'ouvrage.

Le plan de l'antique Agrigente, tel que l'offre notre auteur dans la

planche B, et tel qu'on peut le déduire d'un relevé exact du terrain qu'occupe la moderne *Girgenti*, donne lieu à plusieurs questions importantes. La première concerne les deux fleuves entre lesquels Polybe, ix, 27, nous représente cette ville située, c'est à savoir : l'*Acragas*, au midi, et l'*Hypsas*, au couchant. Notre auteur croit les reconnaître dans le *San-Biagio* et le *Drago*, qui coulent effectivement dans cette direction, pour ainsi dire au pied même de l'antique enceinte, et qui, se réunissant à peu de distance de la colline méridionale, vont porter leurs eaux confondues à la mer d'Afrique, sous le nom de *Fiume di Girgenti*. La plupart des géographes, à commencer par Fazello et Cluvier, ont appliqué d'une manière fautive les dénominations antiques à ces petits fleuves de la *Girgenti* actuelle; et M. de Serradifalco lui-même était tombé dans une erreur semblable, lorsque, dans son *Tableau des localités anciennes et modernes de la Sicile*, qu'il a mis en tête du I^r volume des *Antiquités*, pag. 79-80, il faisait correspondre l'*Hypsas* au fleuve Naro, qui coule à cinq milles d'Agrigente, vers l'est, et l'*Acragas* au *Drago*. Une étude plus approfondie du terrain, rapprochée du texte clair et précis de Polybe, l'a convaincu que l'*Acragas* est le *San-Biagio*, et que l'*Hypsas* est le *Drago*; et je crois, qu'à cet égard, tout le monde sera de son avis. Il n'en sera peut-être pas de même de certaines questions qui se rattachent à divers points de la topographie d'Agrigente même. On sait, et il suffit d'un simple coup d'œil jeté sur le site ou sur le plan pour s'en convaincre, que le rocher escarpé sur lequel était bâti, au témoignage de Polybe, l'acropole de la ville antique, ce rocher, encore aujourd'hui bordé du côté du nord, d'un ravin qui le rend inaccessible, est devenu l'emplacement de la ville moderne, qui n'en occupe qu'une petite partie. On sait aussi que la cime la plus élevée de cette éminence était l'endroit où existait le temple de *Minerva* et de *Jupiter Atabyrius*, le premier sanctuaire de la colonie rhodienne; et le nom de *Colle minervale*, que porte encore actuellement cette localité, est en quelque sorte la tradition vivante d'un état de choses qui touchait à l'origine même d'Agrigente; ce sont là autant de points qui ne comportent aucune discussion. Mais ce qui me paraît sujet à quelque controverse, c'est la manière dont notre auteur interprète le passage de Diodore de Sicile, iv, 78 : Κατὰ δὲ τὴν νῦν Λεραγαπίνην ἐν τῷ Καμικῷ κελουμένῳ πόλιν ἐπὶ πέτραις οὖσαν πρῶτον ὀχυρωτάτην κτισθείασεν, en attendant de la ville même, ce que l'écrivain antique dit de la contrée, appelée de son temps *Agrigentine*. Il me paraît de toute évidence qu'aux mots : κατὰ τὴν νῦν Λεραγαπίνην, il faut sous-entendre χώραν, et que le mot πόλιν, régime direct de κτισθείασεν, ne saurait avoir été employé en une double cons-

truction, avec *κατὰ* et avec *κατασκευάσει*, comme l'a cru notre auteur, qui a fait une note exprès pour cela¹. Le texte de Diodore signifie donc que, dans la contrée qui a porté depuis le nom d'Agrigente, au lieu appelé *Camicus*, Dédale construisit sur un rocher escarpé, une ville extrêmement forte²; d'où il suit que la ville de Cocalus, la ville construite par Dédale, en un mot, *Camicus*, était située à l'endroit qui fut depuis l'acropole d'Agrigente, et, de cette manière, le témoignage de Diodore s'accorde très-bien avec celui de Polybe, et l'un et l'autre, avec l'observation des lieux, de même qu'avec ce passage d'Hérodote, VII, 179: Πόλιν Κάμικον, πῆν κατ' ἐμὲ Ἀκραγαγῆνιοι ἐτίμωντο³. Contre un pareil accord de faits et de témoignages, tous les raisonnements de Cluvier, qui voulait trouver ailleurs que sur le site même d'Agrigente, l'emplacement de la ville de Cocalus, et qui se fondait principalement sur un autre passage de Diodore, XIII, 9, où il est question d'une place des Agrigentins, nommée *Camicus*: ἐπὶ Κάμικον ἦλθε, φερούειον Ἀκραγαγῆνιων, tous ces raisonnements, dis-je, viennent échouer d'eux-mêmes, sans qu'on prenne la peine de les combattre, comme l'a fait notre auteur. Le soin qu'il a pris, sans nécessité, à mon avis, de réfuter cette erreur de Cluvier, l'a fait tomber à son tour dans une faute légère, qu'il n'a commise que pour enlever à Cluvier son principal argument, et que je prendrai encore la liberté de relever, celle de considérer cette petite place forte du territoire Agrigentins, φερούειον Ἀκραγαγῆνιων, nommée aussi *Camicus*, comme étant l'ancienne *Camicus*, c'est-à-dire l'acropole même d'Agrigente. L'ensemble du récit de Diodore prouve que ce φερούειον Ἀκραγαγῆνιων ne peut avoir été l'acropole d'Agrigente; et il était d'ailleurs tout simple que le nom de *Camicus*, consacré par une ancienne tradition et certainement fourni par la langue nationale, fût porté par quelque petit fort du territoire Agrigentins, à une époque, où déjà depuis bien des siècles, le nom historique d'Agrigente avait remplacé le nom mythologique de la ville de

¹ Pag. 98, 12). J'en dirai autant de la note suivante, 13), sur le sens de *κατασκευάσει*, construisit, sens qui est si clair et si positif, qu'il n'y avait véritablement aucune nécessité à l'établir par des citations nombreuses de passages, comme l'a cru devoir faire notre auteur. — ² Je regrette d'avoir à dire que la traduction de M. Miot, t. II, p. 302 : « Aux environs de *Camicus*; dans le territoire que l'on nomme aujourd'hui la campagne d'Agrigente, il bâtit une ville inexpugnable, » ne rend pas non plus exactement la pensée de Diodore; et la note mise au bas de la page : « Agrigente, *Camicus*, sur la côte méridionale de la Sicile, » ajoute à cette inexactitude une faute de plus, en faisant de *Camicus* et d'Agrigente deux villes différentes, tandis qu'il est de fait que *Camicus* exista sur l'emplacement même de l'acropole d'Agrigente. — ³ C'est aussi l'opinion de Mannert, IX, 2, p. 353-360, citée par le dernier éditeur d'Hérodote, ad VII, 170, t. III, p. 704, éd. de MM. Bähr et Creuzer.

Dédale. Mais abandonnons toutes ces discussions sur la topographie d'Agrigente, qui n'ont réellement, en présence des monuments antiques de la ville grecque, que bien peu d'intérêt, et occupons-nous de ces monuments même qui ont et qui conserveront éternellement une si grande importance dans l'histoire de l'art.

En se dirigeant de la nouvelle ville vers l'ancienne, par la porte dite *di Ponte*, on se trouve en face de la colline de Minerve, où s'élevait le temple des deux divinités rhodiennes, Minerve et Jupiter Atabyrius. Ce temple, qui dut être le plus ancien, et qui fut toujours un des principaux sanctuaires d'Agrigente, a disparu, sans laisser d'autres traces que quelques assises de ses fondations retrouvées dans une fouille faite en 1836¹; et c'est sans doute une grande perte pour la science que la destruction totale d'un pareil édifice dédié à deux divinités, qui dut être conséquemment un *ναὸς διπλοῦς*, tel que le temple double de Minerve Poliade et de Neptune Érechthée, sur l'acropole d'Athènes; en un mot l'un de ces édifices, d'une forme toute particulière, en même temps que d'une haute importance, dont on ne saurait trop regretter qu'il ne nous soit parvenu qu'un seul exemple, encore si incomplet. A peu de distance de là, en longeant la roche naturelle, dont le bord escarpé tenait ici lieu de rempart, on arrive à la petite église de San-Biagio, construite des débris d'un temple grec, auquel les antiquaires du pays ont donné le nom de Cérès et de Proserpine. Il est bien probable, en effet, qu'il exista à Agrigente un temple de ces deux divinités, dont le culte était si répandu par toute la Sicile; et l'on peut induire de la célébration des *Thesmophorias*, attestée par Polyen, v, 1, à l'époque de la tyrannie de Phalaris, *Θεσμοφορείων ἵερων*, que le sanctuaire consacré à ce culte pouvait être ici, comme en d'autres endroits de la Grèce, un *Θεσμοφόρειον*. Mais il ne s'ensuit pas de là que le petit temple dont il s'agit, converti par les chrétiens en une église de San-Biagio, ait été le temple de Cérès et de Proserpine. Cette dénomination due à Fazello, manque tout à fait de fondement historique; et le peu d'importance du monument même s'oppose à ce qu'on puisse y reconnaître, à aucun titre, le temple des déesses *Thesmophores*. C'est en effet un édifice de la forme dite *in Antis*, ce que les Grecs nommaient *ναὸς ἐν παραστάσει*², consistant en une *cella* pourvue d'une façade à deux colonnes alignées avec les antes, ou le prolongement des deux murs latéraux de cette *cella*; forme de temple la plus simple qui pût exister dans l'architecture

¹ Les détails de cette fouille sont donnés par notre auteur, p. 102, 38). — ² Vitruv. III, 1, 2.

des Grecs. Il subsiste encore de cet édifice les murs à peu près entiers de la *cella*, jusqu'à une hauteur d'environ 18 palmes; mais les antes et les colonnes, ainsi que tout l'entablement, ont disparu certainement à l'époque où le temple fut converti en une église chrétienne, puisque l'abside de cette église occupe la place de la façade antique, dirigée, suivant l'usage grec, à l'Orient. L'appareil de cette muraille indique d'ailleurs une belle époque de l'art, et le monument a de l'intérêt par la simplicité même de son plan, qui le rattache, d'accord avec sa situation sur l'acropole, aux origines de la cité grecque. Je relèverai en passant une légère faute que commet ici M. le duc de Serradifalco, et je ne la relèverai, que parce qu'elle se reproduit dans un autre endroit de son livre, à l'occasion d'un autre monument d'Agrigente: c'est la dénomination *in Antes* qu'il applique à la forme du petit temple en question; le texte de Vitruve porte *in Antis*, et il est évident que toute autre leçon serait vicieuse.

En continuant de suivre le bord oriental de cette éminence dans la direction du midi, on arrive bientôt aux ruines d'un beau temple dorique, qui s'élève à l'angle méridional de cette enceinte, sur une crête de rocher, dont l'escarpement relève encore l'effet pittoresque de ces ruines; ce temple est celui qui est vulgairement connu sous le nom de *Junon Lacinia*; c'est un des monuments les plus parfaits de l'architecture grecque; et le mérite qui le distingue, joint à la place même qu'il occupe, rend aussi vive qu'ineffaçable l'impression qu'il produit sur tous ceux qui le rencontrent le premier, en abordant, la pensée pleine de souvenirs et d'émotions, au pied des grandes ruines d'Agrigente. C'est peut-être aussi ce sentiment que j'ai moi-même éprouvé, qui fait qu'on regrette d'avoir ici à combattre, dans cette dénomination même de *Temple de Junon Lacinia*, une de ces erreurs populaires qui ajoutent à l'effet des monuments, surtout, lorsqu'à la place d'une illusion détruite, ce qui n'est qu'un assez triste profit pour la science, la sévérité de la critique ne peut trouver absolument rien à mettre. Le fait est qu'on n'a pu donner au temple qui nous occupe, le nom de *Junon Lacinia*, sur la foi d'un passage souvent cité de Pline¹, que par une interprétation tout à fait fautive de ce passage; c'est celui où il est dit que Zeuxis peignit pour les Agrigentins son célèbre tableau d'Hélène, qu'ils dédièrent dans le temple de *Junon Lacinia*. Effectivement, il est avéré, par le témoignage de Cicéron² et de Denys d'Halicarnasse³, que ce tableau fut

¹ Plin. xxxv, 9, 36. — ² Cicer. de Invent. II, 1. — ³ Dionys. Halic. Oper. t. V, p. 417, Reiske.

peint à Crotone, et placé dans le temple de *Junon Lacinia*, de cette ville. Cela posé, que la commande du tableau en question eût été faite par les Agrigentins, avec l'intention de le dédier dans ce temple de Crotone, le plus considérable et le plus auguste de tous les temples de la grande Grèce, c'est ce qui n'a rien de contradictoire avec cette première notion, ni rien non plus que de très-conforme à tous les usages de la civilisation grecque. Au contraire, si l'on veut qu'un tableau de Zeuxis ait été peint à Agrigente, et placé dans un temple de *Junon Lacinia*, aussi à Agrigente, on est obligé d'admettre que Pline, Cicéron et Denys d'Halicarnasse ont parlé de deux peintures différentes du même maître, exécutées pourtant dans des circonstances toutes semblables, ce qui ne laisse pas d'offrir un cas assez embarrassant; de plus qu'il exista deux temples de *Junon Lacinia*, l'un à Crotone, l'autre à Agrigente, ce qui est une difficulté bien plus grave; car le surnom de *Lacinia* s'explique à Crotone par le nom du promontoire où le temple était bâti; mais on ne conçoit pas à quel titre un pareil surnom eût pu se reproduire à Agrigente où il n'existait pas de localité ainsi nommée; et quant au nom de *Junon Lucine*, employé par des architectes, tels que Wilkins¹, ce n'est qu'une erreur plus grossière encore, substituée à une méprise jusqu'à un certain point excusable. Or on ne s'est jeté dans toutes ces difficultés, que parce qu'on s'est refusé à entendre le texte de Pline, dans son sens le plus naturel et le plus littéral: *Acragantinis facturum tabulam, quam in templo Junonis Laciniae publice dicarent*; ce qui signifie que Zeuxis avait été chargé de peindre pour les Agrigentins, un tableau qu'ils se proposaient de dédier dans le temple de *Junon Lacinia*; et ce qui ne dit, en aucune façon, ni que ce tableau fût peint à Agrigente, ni que ce temple existât à Agrigente. L'erreur que je viens de combattre avait été depuis longtemps réfutée par d'Orville²; et c'est à regret qu'en la trouvant reproduite par M. le duc de Serradifalco, je me suis vu forcé de la réfuter de nouveau. Du reste, que le temple qui subsiste encore de nos jours à Agrigente, sous la dénomination locale de *Torre delle Pulselle*, soit précisément ce temple de *Junon Lacinia*, jadis orné d'un des chefs-d'œuvre de Zeuxis, c'est ce dont il n'existe aucune autre preuve que le nom même *delle Pulselle*, considéré comme une tradition des cinq jeunes filles Agrigentines qui servirent de modèle au peintre d'Hélène, et l'on sent qu'il n'y a pas beaucoup de fond à faire sur une pareille tradition³, transmise jusqu'à nous de cette manière.

¹ *The Antiquities of Magna Græcia*, p. 27, 4), pl. II et III. — ² D'Orville, *Sicula*, p. 101-102. Voyez mes *Peintures antiques*, p. 103, 2), et 170, 7). — ³ Serradifalco, p. 35: « Ci è forza convenire esserei ignota la divinità alla quale originariamente con-

Laissons donc sur le seuil du temple Agrigentain toutes les illusions que nous pouvions y apporter, et que notre auteur, par une sorte de zèle patriotique respectable jusqu'à dans ses erreurs, s'efforce encore de retenir; et ne voyons dans ce temple aujourd'hui sans nom, comme sans divinité, que l'art qui l'a produit, et dont, après tant de siècles, le culte a survécu à celui de la religion qui le consacra. J'ai déjà dit que c'est un des édifices les plus parfaits du dorique grec, et si je me permettais d'adresser quelque reproche à notre auteur, ce serait peut-être d'avoir trop épargné les détails dans l'exposition d'un monument, dont les moindres éléments méritent d'être étudiés avec tout le soin possible. C'est, comme on le sait, un de ces temples hexasyles, périptères et amphiprostyles, qui se reproduisaient pour ainsi dire à l'infini, d'après un type constant, et toujours avec des variétés nouvelles; montrant ainsi cette inépuisable fécondité de l'art grec, jusque dans l'exécution éternellement répétée d'un même programme. Il a conservé presque toutes les colonnes de son *ptéroma*, avec les murs de la *cella* jusqu'à une certaine hauteur; ce qui est une circonstance bien rare dans les temples grecs. Mais presque tout son entablement a disparu, au point qu'il ne reste absolument rien de la frise ni des frontons; perte assurément bien fâcheuse, mais qui peut être en partie suppléée au moyen du temple voisin, celui de la *Concorde*, qui a conservé son couronnement à peu près intact sur ses deux façades. Comparé à celui de ce temple de la *Concorde*, l'ordre du temple de *Janon* présente des variétés et des différences qui sont indiquées dans le dessin de M. le duc de Serradifalco, mais qui méritaient d'être exprimées dans son texte. Je signalerai, entre autres choses, le double filet que porte le chapiteau, et qui manque au temple de la *Concorde*; c'est un signe d'une élégance appliquée à la mâle et noble austérité du dorique, qui semble annoncer une tendance à un goût moins sévère. J'ajouterai, comme une observation qui m'a frappé dans l'examen très-étudié que j'ai fait sur place, de ce monument, que la proportion, le galbe et le travail des colonnes ont aussi quelque chose de plus fin, d'accord avec cette tendance dont je parlais tout à l'heure, mais non pas de manière à altérer le moins du monde le caractère grave et sévère qui distingue le dorique des beaux temps de l'art. Mais il est une particularité propre à ce temple, entre tous les édifices grecs de la Sicile, dont je suis

« sacrossi, seppure il nome di Torre delle Pulselle, onde per antichissima tradizione sino al tempo del Fazello addimandavasi, non sembrerà a taluno argomento di tanto pondo, per supporre ch'ei sia precisamente quello di Giunone Lacinia, a cui l'avven- tura di Zeusi e delle cinque donzelle Agragantine si riferiva. »

surpris qu'il n'ait été fait aucune mention dans le texte de M. le duc de Serradifalco, bien que, dans toute hypothèse, cette particularité méritât d'être l'objet de quelque discussion.

Il existe, au fond de la *cella*, un mur appuyé sur la muraille du *posticum*, et formant une seconde enceinte très-peu profonde, et élevée de quatre gradins au-dessus du sol, enceinte qui représente probablement, sous une forme toute particulière, l'*Adyton* ou le sanctuaire, partie si intéressante des temples grecs, qui manque à presque tous les édifices antiques. Ce mur est à la vérité très-dégradé, ainsi que les marches de l'escalier, et c'est ce qui a donné lieu de penser que la construction était moderne; mais on n'en apporte aucune preuve, et il n'y a à cela aucune vraisemblance. D'abord il est certain qu'elle est appareillée dans le même système, avec les mêmes matériaux que tout le reste de l'édifice. Les degrés usés témoignent de leur service antique; la place qu'ils occupent dans l'axe du temple, les rainures profondes où s'enchaussaient les battants de la porte qui menait à l'*Adyton*, enfin l'ouverture même de cette porte pratiquée sur le seuil du dernier gradin, tout semble se réunir pour prouver que la construction de cette partie du temple est bien réellement antique. A quel but, et dans quel temps, y aurait-elle été ajoutée? Il n'existe aucune tradition qui nous apprenne que ce temple ait été jamais converti en une église chrétienne, comme celui de la Concorde, qui fut, dans le cours du moyen âge, un oratoire de saint Grégoire; aussi est-il dans un état de délabrement bien plus avancé, et qui date probablement d'une époque très-ancienne. J'ajouterai qu'il m'a été impossible de découvrir la moindre trace de restauration, dans tout ce qui subsiste du temple de Janon. J'y ai constaté, en plusieurs endroits de la muraille intérieure de la *cella*, la présence du stuc dont il était antérieurement revêtu, et je crois même avoir découvert, sur ces fragments de l'enduit antique, des vestiges de couleur jaune et rouge, comme j'avais pu déjà les observer dans les temples de *Pæstum*; tandis que, dans le temple voisin de la Concorde, le stuc a complètement disparu de toutes les parties antiques de l'édifice, et que ce qui s'y observe encore d'un enduit, par plaques plus ou moins épaisses, s'applique partout à des restaurations plus ou moins anciennes, mais indubitablement postérieures à l'époque de la construction primitive. Telles étaient les considérations qui m'avaient déterminé, dans le cours des observations que j'ai pu faire sur les temples d'Agrigente, à regarder comme antique cette espèce de sanctuaire élevé sur quatre gradins, au fond de la *cella* du temple de Janon; et cette opinion, que je m'étais formée sur les lieux, d'après l'examen de l'édifice même, n'a pu qu'être

justifiée par la découverte faite depuis, d'une pièce semblable, construite à la même place, dans le grand temple de Sélinonte, et surtout par celle des *trois petites cella* pratiquées dans l'intérieur du temple d'Hercule, à Agrigente même, dont l'apparition, due au résultat des dernières fouilles, a constitué un fait si neuf et si curieux dans l'architecture grecque. Il est bien vrai que les *trois cella* dont il s'agit, ayant été ajoutées lors d'une restauration du temple grec, faite à l'époque romaine, ce qui résulte, comme nous le dirons bientôt, de tous les détails de cette construction, on pourrait arguer de là que l'addition du sanctuaire érigé dans le temple de Junon, appartiendrait à une restauration semblable exécutée à la même époque. Mais cet argument serait ici sans valeur, puisque la construction de ce sanctuaire est appareillée, comme je l'ai dit plus haut, dans le même système et avec les mêmes matériaux que le reste de l'édifice, d'où il suit qu'elle date du même temps et qu'elle fait partie du plan primitif. C'est en effet ce que je persiste à croire, tout en soumettant au jugement de M. le duc de Serradifalco, les observations que je viens de faire, avec la confiance que j'ai en ses lumières, et avec le vœu que je me permets d'y joindre, de voir ces observations vérifiées par un nouvel examen du monument qui me les a suggérées.

J'ai déjà reproché à notre auteur l'extrême sobriété de détails dont il semble s'être fait une loi, dans la description des monuments antiques qu'il publie, ne permettant à sa plume que l'explication la plus rigoureusement nécessaire, et laissant à son crayon le soin de tout dire aux yeux et à l'esprit. Cette méthode peut avoir quelques inconvénients, quand il s'agit de parties d'édifices, ou de dispositions architectoniques qui ne sont pas une partie intégrante des édifices, mais qui ajoutent pourtant à leur effet, et qui enfin existent sur le terrain; j'en puis citer encore un exemple qui se rapporte à ce même temple de Junon, et qui n'est pas sans intérêt. On trouve, au devant de la façade principale du temple, une construction aujourd'hui très-bouleversée, mais dont il est impossible de méconnaître la destination; c'est un vaste *exhédre* érigé sur une ligne parallèle à la façade de l'édifice, où les citoyens d'Agrigente venaient, aux jours florissants de leur république, contempler cette couronne de temples qui faisait l'orgueil et la force de leur opulente cité; cette mer chargée des nombreux tributs de leur industrie; ces campagnes si belles, et ces collines si pittoresques qui les bornent au couchant. Ce spectacle est encore admirable aujourd'hui, bien qu'Agrigente ait disparu tout entière, que ces temples soient en ruines, que cette mer soit nue, que ces campagnes soient désertes, qu'il n'y ait plus qu'un grand nom qui plane sur ces côtes solitaires, avec les chétives mesures de la moderne

Girgenti, comme pour servir d'ombre à ce tableau. Du reste, que cet *exhèdre* date d'une époque postérieure à celle du temple, c'est aussi ce qu'on a pensé, mais ce que je ne puis croire. Qu'aurait été cet espace resté libre, en avant du temple, quand on l'élevait sur une base imposante, quand on l'isolait sur ce rocher escarpé ? Et pourquoi eût-on fait ensuite cette esplanade, quand il n'y avait plus à Agrigente que des ruines, et quand il y restait à peine des citoyens pour gémir sur leur liberté détruite, en présence de leur grandeur éclipsée ? Les mêmes mains qui ont élevé ce temple ont dû construire cet *exhèdre* pour jouir de leur ouvrage ; et ce ne peut être à l'usage des Verrès, envoyés de Rome à Agrigente, qu'ait été disposée cette place, où se déployait dans toute sa mâle élégance, dans toute sa noble simplicité, le génie de la Grèce libre et républicaine. Telle est du moins l'impression que j'ai reçue à cette place ; et je crois à cette impression, dont le souvenir m'est si bien présent au bout de dix années, autant que je pourrais croire à des preuves directes, qui manquent sur le terrain, mais à défaut desquelles l'antiquaire peut toujours en appeler à son sentiment intime. Dans tous les cas, il y avait là un fait grave et curieux d'antiquité à signaler, et une question archéologique à résoudre ; et mes lecteurs me pardonneront sans doute d'avoir cherché à suppléer ici au silence de l'auteur des *Antiquités d'Agrigente*, en me laissant trop aller peut-être au charme de mes souvenirs. Mais c'est une occasion qui se présente si rarement dans le domaine de la critique, que je puis être excusable d'avoir cédé une fois à l'empire des réminiscences ; et je reprends l'examen du livre de M. de Serradifalco, avec l'intention de me renfermer désormais dans toute la sévérité de mon rôle.

A peu de distance du *temple de Junon*, sur cette même crête de rocher, *Arduus unde Acragas ostentat maxima longe Mœnia*, s'élève un autre temple, connu sous le nom de *la Concorde*. C'est encore là une dénomination fautive, fondée uniquement sur l'application abusive d'une inscription romaine des bas temps, et répétée depuis trois siècles, sur la foi de Fazello, par la foule des antiquaires. Rien de romain, rien qui rappelle les temps de l'empire ou même de la république, n'apparaît dans cette ruine auguste, monument accompli de l'art grec, dans sa plus florissante époque. Mais si ce nom romain est trompeur, et si la divinité véritable est inconnue, le temple même subsiste presque en son entier ; et là, plus que partout ailleurs, on peut se consoler de ce qui manque à l'édifice, en l'admirant dans ce qui en reste. C'est aussi un temple *hexastyle*, *périptère* et *amphiprostyle*, et c'est, en outre, le plus remarquable de tous les monuments de la Sicile, par sa conservation au-

tant que par la belle proportion et par la noble simplicité de son ensemble. L'appareil de la construction y est d'une justesse et d'une précision admirables, partout où l'édifice, moins dégradé par le temps, permet de voir à nu la construction primitive. La forme et le galbe des colonnes réunissent l'élégance, la fermeté, la noblesse qui caractérisent l'ordre dorique des beaux temps de l'art; et c'est, à mon avis, le modèle le plus accompli de cet ordre, qui existe dans toute la Sicile et la grande Grèce; un peu moins grave que celui du grand temple de Pæstum, un peu moins orné que celui du temple voisin de *Janon*, il offre toutes les conditions de la perfection, à ce point où les arts s'arrêtent en général aussi peu que les sociétés, à ce point précis qui se trouve entre l'acheminement au bien et la recherche du mieux. Il a conservé toutes les colonnes de son *ptéroma* dans leur entier, son entablement avec le fronton sur les deux façades, et jusqu'aux murs de sa *cella*, excepté celui qui séparait la *cella* du *posticum*; en sorte que, sous le rapport encore de la conservation, c'est un des monuments les plus précieux de l'architecture grecque, puisqu'il n'y manque guère que le toit. M. le duc de Serradifalco l'a reproduit dans tous ses détails, plan, coupes et élévation restaurée, avec tout le soin qu'il a pu y mettre, pl. VIII-XIV; et je n'aurais à reprendre, dans la description qu'il en donne, que l'extrême brièveté de ses explications. Il y aurait peut-être aussi une légère inexactitude à relever dans la manière dont il interprète le témoignage de Diodore de Sicile, concernant la destruction des temples d'Agrigente, qui eut lieu lors de la prise de cette ville par les Carthaginois, en l'an 406 avant notre ère. M. de Serradifalco soutient avec raison que ce désastre, si grand qu'il pût être, ne doit pas s'entendre d'une destruction totale des édifices, d'où il résulterait qu'aucun des monuments d'Agrigente n'ayant été sauvé d'une ruine complète, ceux qui subsistent encore, plus ou moins dégradés, sur le sol de la ville antique, auraient été rebâties à une époque postérieure. A cet égard, je suis tout à fait de son avis; mais il me paraît qu'il tire, d'une circonstance du récit de Diodore de Sicile, une conséquence qui n'est pas juste. Cet historien dit que les Carthaginois brûlèrent les temples et pillèrent la ville, XIII, 96, τὰ δ' ἱερά καταύσαντες καὶ τὴν πόλιν διαπίσαντες; un peu plus loin il ajoute que, pour achever d'assouvir sa rage sur les temples qui n'avaient pas encore assez souffert par le feu, Himilcon en mutila les sculptures et les ornements les plus précieux: XIII, 108: Τῶν δ' ἱερῶν, ὅσα μὴ κελῶς ὑπὸ τοῦ πυρὸς ἔδκει διεφθάρθαι, τὰς γλυφὰς καὶ τὰ περισσώτατα εἰρησμένα περιέκοψε. Du rapprochement de ces deux faits, M. de Serradifalco conclut que la plupart de ces temples avaient été si peu endommagés, que les sculptures en purent être détachées intactes

et transportées à Carthage. Mais il est évident qu'il a donné au mot grec *μπίετο-λερ* une signification très-différente de celle qu'il a en effet; et c'est pour s'être laissé guider par la traduction latine *detraxit*, qu'il a commis cette faute. C'est d'une mutilation de sculptures, exercée dans des temples plus ou moins ravagés par l'incendie, qu'il s'agit véritablement dans le texte de Diodore; et si cela ne prouve pas que ces temples aient été détruits en totalité, comme je le pense, cela indique du moins qu'ils eurent beaucoup à souffrir, et que quelques-uns d'eux purent rester dans un état de délabrement qui ne permit peut-être point d'en entreprendre plus tard la restauration complète. On sait, par exemple, que ce fut là le sort du grand temple de Jupiter Olympien, qui ne fut jamais achevé. Deux autres temples, retrouvés de nos jours, ont offert des traces de restaurations, exécutées à une époque plus ou moins tardive; et, parmi les temples qui restent encore debout, tel que celui de Junon, qui sait si la destruction qui les a frappés sans qu'on y découvre, comme je l'ai dit, aucune trace de restauration, ne date pas de l'époque même de la prise d'Agri-gente par les Carthaginois? Mais ce sont là autant de questions qui, dans l'état actuel des monuments, ne sauraient recevoir une solution satisfaisante; et il vaut mieux sans doute se borner à l'examen de ces monuments, pour en tirer tout ce que cette étude peut fournir d'éléments authentiques à l'histoire de l'art.

En continuant de suivre la crête de rochers qui formait, de ce côté, l'enceinte d'Agri-gente, et qui recevait, de l'escarpement des lieux et de la présence des temples, un aspect doublement imposant, on arrive à un vaste amas de décombres, où un seul tronc de colonne, encore debout, marquait, depuis des siècles, la place d'un des principaux temples de la cité grecque. Tel je le vis encore en 1827, en regrettant qu'aucune fouille, entreprise sur ce sol sacré, n'en eût fait retrouver le plan, ou en reconnaître au moins les vestiges; car le plan qu'avait publié le célèbre architecte anglais, M. Cockerell, n'était, de son propre aveu, qu'un essai dépourvu de tous les éléments que comporte nécessairement un pareil travail. Ce vœu de la science a été rempli en 1834, par une fouille dirigée avec intelligence, et couronnée du plus heureux succès. Non-seulement le plan de l'édifice a été découvert, mais de nombreux éléments de sa restauration ont été recueillis; et l'importance de ces précieux débris s'accroît encore par la lumière qui en rejaillit sur toute une question grave et compliquée de l'histoire de l'art, celle du coloriage des édifices sacrés, dans la haute antiquité grecque; en sorte que cette découverte doit être mise au rang des plus précieuses conquêtes qui aient été faites de nos jours dans le domaine de la science.

Le temple dont il s'agit a la forme ordinaire d'un parallélogramme rectangulaire, long de 259, 2, 8 palmes, et large de 97, 10, 6. Son péristyle est formé de trente-huit colonnes doriques cannelées, disposées de manière qu'il s'en trouve six sur chacune des deux façades, ou des petits côtés, dirigés à l'orient et à l'occident, et quinze, y compris les colonnes d'angles, sur les faces latérales, avec un *pronaos* et un *porticum*, orné de deux colonnes entre les antes. Il appartient ainsi à cette forme de temples hexastyles, périptères et amphiprostyles, qui constitue la majeure partie des temples grecs de la belle époque de l'art. La longueur de la *cella*, par rapport à sa largeur qui se trouve dans le rapport de 2 1/2 à 1, est une particularité qui semble indiquer une haute époque de l'art, d'accord avec la forme des chapiteaux et avec les détails de la corniche; et cette particularité, qui se rencontre dans les deux plus anciens temples de Sélinonte¹, l'un desquels a offert, dans les sculptures de ses métopes, des monuments d'un art contemporain de l'école éginétique, ne permet presque pas de douter que le temple qui nous la présente, n'ait été l'un des plus anciens et des plus considérables d'Agrigente. Si l'on joint à ces motifs une autre considération, celle de l'étendue de ses dimensions et de la grandeur de ses masses, qui pouvaient se reconnaître sur le terrain même, jusque dans l'état de décombres où il était réduit, on ne sera pas surpris que Fazello d'abord, et ensuite d'Orville aient cru y voir le temple d'Hercule, qui dut être, au témoignage de Cicéron, in *Verr. iv*, 43, 94 : *Herculis templam est apud Agrigentinos, non longe a foro, sane sanctam apud illos et religiosam*, un des principaux sanctuaires de la cité. Cette indication même, donnée ici par Cicéron, que le temple en question n'était pas loin du *Forum*, vient encore à l'appui de l'opinion de ces antiquaires; car, bien qu'on ne connaisse pas précisément l'emplacement de l'*Agora* d'Agrigente, il est du moins probable que cette place publique était située dans cette partie centrale de la ville, qui avoisinait le plus la mer : c'est du moins dans cette situation que les villes maritimes avaient pour habitude de construire leur *Forum*, au témoignage de Vitruve²; et le temple qui nous occupe s'élève précisément à peu de distance de la porte antique qui conduisait du centre de la ville à la mer. La conjecture de Fazello, admise par d'Orville, me paraît donc, comme à M. le duc de Serradifalco, digne de quelque confiance; et je n'aurais qu'une approbation sans réserve à donner à cette partie du travail de notre auteur, si, en parlant des objets d'art célèbres qu'il suppose avoir

¹ Ce sont les temples marqués E et F sur le plan général de Sélinonte; voyez les *Antichità di Selinonte*, t. II, tav. XVIII, XIX et XX. — ² Vitruv. I, 7, 1, et II, 8, 11.

été consacrés dans ce temple, il n'avait commis une légère méprise. C'est au sujet de la statue même du Dieu, qu'il croit avoir été le fameux simulacre, chef-d'œuvre de Myron, que les Agrigentins défendirent en désespérés contre les satellites de Verrès. Cette circonstance s'applique en effet à la statue en bronze d'Hercule, érigée dans ce temple : Cicéron, in *Verr.* IV, 43, 94 : *Ibi ex ære simulacrum ipsius Herculis, quo non facile quidquam dixerim me vidisse pulchrius.* Mais le chef-d'œuvre de Myron était une statue d'Apollon, restituée par Scipion aux Agrigentins, et enlevée par Verrès; et cette statue de Myron était placée dans le temple d'Esculape : Cicéron, in *Verr.* Act. II, l. IV, 43, 93 : *Agrigento, signum Apollinis pulcherrimum, cujus in femine litterulis minutis argenteis nomen Myronis erat inscriptum, ex Æsculapii religiosissimo fano sustulisti;* en sorte que, par une inadvertance bien excusable sans doute, M. de Serradifalco a confondu en un seul deux chefs-d'œuvre de l'art grec, et deux attentats de Verrès.

RAOUL-ROCHETTE.

(La suite au prochain cahier.)

Visit to the great Oasis of the Libyan Desert, etc. C'est-à-dire : *Voyage à la grande oasis du désert Libyque...*, par G. A. Hoskins, Esq...; avec une carte et 20 pl. représentant les temples, le paysage, etc. exécutés d'après les dessins finis sur les lieux mêmes par l'auteur; in-8° de 338 pages. Londres, Longmann, 1837.

SECOND ARTICLE.

Tout prouve, ainsi que nous l'avons vu, que le temple d'Elkargeh fut construit pendant la domination de Darius, selon toute apparence, par ses ordres et d'après sa volonté. Ce fait est mis hors de doute par la présence de la figure de ce roi, dans toutes les scènes religieuses sculptées sur les diverses parties du monument. Il n'en paraît pas moins fort surprenant de voir un roi persan favoriser à ce point la religion égyptienne, et permettre qu'on le mêle à toutes les représen-

tations religieuses, qu'on le déifie dans un temple, comme on aurait pu faire d'un Pharaon, d'un membre d'une ancienne dynastie. Ce fait extraordinaire, bien loin d'être contraire à l'histoire connue, la confirme de tout point. On en jugera par le passage suivant que nous tirons d'un mémoire inédit sur *l'état de l'Égypte pendant les derniers temps de la domination pharaonique et sous la domination persane*.

« Toute la conduite de Darius à l'égard des Égyptiens prouve qu'il sentit la nécessité de réparer le mal qu'avait causé Cambyse. Les Égyptiens se révoltèrent contre le satrape Aryandès, que Cambyse avait nommé gouverneur de l'Égypte. Les exactions de ce satrape furent cause de la révolte¹ qui se déclara peu de temps avant la guerre des Perses contre la Grèce. Darius, avant d'entreprendre cette guerre², passa en Égypte et vint à Memphis³, à la fois pour soumettre les Égyptiens et pour punir le satrape qui, outre ses exactions, avait poussé l'insolence jusqu'à trancher du souverain, en frappant des monnaies d'argent, à l'imitation des dariques d'or que Darius avait mises en circulation⁴. Ce prince, satisfait d'avoir puni l'auteur de la révolte, traita les Égyptiens avec beaucoup de douceur. « Détestant (ce sont les propres paroles de Diodore) la fureur insensée de Cambyse contre les temples de l'Égypte, il s'attacha à manifester beaucoup de clémence envers les hommes et de piété envers les dieux [du pays] : il fréquenta les prêtres égyptiens, s'instruisit de leur religion et de tous les faits [historiques] contenus dans les livres sacrés. Il apprit quelle était la magnanimité des anciens rois et leur douceur envers leurs sujets ; il voulut imiter leur conduite. Aussi les Égyptiens l'honorèrent à tel point que, seul des rois [perses], il reçut de son vivant le titre de dieu, et qu'après sa mort ils lui rendirent les mêmes honneurs qu'aux meilleurs d'entre les rois qui jadis avaient régné sur le pays. »

« Ce récit de Diodore s'accorde avec d'autres faits rapportés par Hérodote et Polyen. Hérodote fait mention du désir que témoigna Darius de voir placer sa statue dans le temple de Vulcain, à Memphis, devant celle de Sésostris ; mais le pontife s'y opposa par la raison que Darius n'avait point fait de si grandes actions que ce prince ; et Darius, loin d'être irrité d'une semblable hardiesse, fut charmé de la franchise du pontife, et se rendit justice. Lorsque ce prince arriva en Égypte, le bœuf Apis venait de mourir : Darius fit proclamer que celui qui en re-

¹ Polyæn. VII, 11, 7. — ² Aristot. *Rhet.* II, 20. Il n'y a point de contradiction entre Aristote et Hérodote, comme l'a cru Larcher ; et il est inutile de mettre Xerxès à la place de Darius, dans le texte d'Aristote. (Larcher, t. II, p. 413.) — ³ ... *ἔξωτις Μέρμηρι*, dit Polyen. — ⁴ Diod. I, 95.

trouverait un autre recevrait cent talents¹. « Les Égyptiens, dit Polyen, « admirant une si grande piété, se soumièrent à l'instant même². » Nous ne pouvons douter, d'après ces renseignements, que Darius fit tout ce qui était en son pouvoir pour effacer l'impression profonde que la conduite de Cambyse avait laissée dans l'esprit des Égyptiens. »

Les faits qui viennent d'être indiqués, d'après Aristote, Diodore de Sicile et Polyen, prouvent que Darius vint en personne soumettre l'Égypte : Hérodote ne le dit pas, mais il ne dit pas non plus le contraire ; et l'on ne peut invoquer son silence contre le témoignage positif des trois autres auteurs. La présence de Darius est encore implicitement confirmée par l'époque de la construction du temple d'El-Khargeh. Que ce temple ait été fondé par la volonté de Darius, et peut-être en partie à ses frais, c'est ce qu'on est disposé à croire, en le voyant figurer seul dans toutes les scènes religieuses sculptées sur les murs du temple, rendant hommage aux divinités qu'on y adorait : c'est ainsi que les Pharaons, les Ptolémées et les empereurs sont représentés dans tous les édifices qu'ils ont fait construire et décorer. La construction d'un si grand édifice, au sein du désert, atteste la sollicitude de Darius pour toutes les parties de sa conquête, même les plus éloignées, et l'importance que sa politique éclairée attachait aux stations de commerce qui liaient la haute Égypte à la Méditerranée, au moyen des oasis. Darius aurait-il attaché une si grande importance à la construction d'un temple égyptien, s'il n'avait pas été sur les lieux ? Cela nous semble peu probable. La construction du temple dut être commencée pendant le séjour de Darius, immédiatement avant la guerre contre les Grecs, c'est-à-dire avant l'an 498.

L'accord des textes historiques et des monuments semble ne rien laisser à désirer ; il élève le témoignage de l'histoire sur ce point à un degré complet de certitude. Ce n'est pas sans raison, on le voit, que Darius fut compté par les Égyptiens au nombre de leurs rois bienfaisants, et qu'ils le mirent sur la même ligne que les rois de la dynastie nationale. Un autre fait remarquable vient encore à l'appui. On n'a trouvé jusqu'ici, sur les inscriptions égyptiennes, que les noms de quatre rois persans, à savoir, Cambyse, Darius, Xercès et Artaxercès : le premier avec la date de l'an 6, le deuxième avec celle de l'année 36, qui est en effet la dernière du règne de Cambyse ; le troisième avec la date de l'an 6, et le quatrième avec celle de l'an 5 ; et l'on voit, pour le

¹ Herod. II, 110. — Diod. Sic. I, 58. — ² Polyæn. VII, 10, 7. Ces trois faits combinés, indépendamment du témoignage d'Aristote (*Rhet.* II, 20), prouvent, contre le sentiment de Larcher (II, p. 412), que Darius vint en Égypte.

dire en passant, que toutes ces dates sont conformes à la chronologie fondée sur les anciens auteurs. Or, de ces quatre noms, il n'en est qu'un seul dont le nom phonétique soit précédé du cartouche prénom, comme celui des anciens rois égyptiens ; ce qui confirme la remarque de Diodore, que Darius reçut de son vivant le titre de dieu, de même que les rois du pays.

Après cette excursion, qu'on nous pardonnera sans doute en faveur de l'intérêt historique du fait observé, nous revenons au temple d'Ammon-Ra, pour dire, d'après M. Hoskins, que le sanctuaire de ce temple, divisé en deux parties, ne formait jadis qu'une pièce. C'est à une époque plus récente qu'il fut divisé : la preuve en est que la séparation coupe en deux la sculpture curieuse qui couvre les murs. Le toit est formé de grandes masses de pierre. Le sanctuaire, comme tout le reste du temple, est rempli de sable. Ayant présumé, d'après un fragment non enfoui, que la sculpture devait être fort intéressante, M. Hoskins le fit déblayer en grande partie. « Comme les deux pièces étaient entièrement obscures, dit le voyageur, il était égal pour nous de travailler la nuit ou le jour : la nuit avant notre départ de Khargeh, je restai dans le sanctuaire jusqu'à trois heures du matin. Il faut avoir éprouvé combien il est pénible de dessiner tout le jour, sous un soleil du tropique, pour apprécier tout ce qu'il dut nous en coûter pour passer encore les nuits à travailler dans le sanctuaire. Ce n'était pas, je dois le dire, par un désir égoïste de posséder seuls les dessins de ces sculptures, que nous endurions tant de fatigues au péril de notre santé, peut-être même de notre vie, mais pour remporter dans notre pays ce qui nous paraissait propre à augmenter la somme des connaissances acquises sur les mœurs et les arts chez les anciens. Nous prîmes des empreintes en papier de toutes les sculptures ; ce sont celles que je publie. »

Ces sculptures, représentées sur trois planches, peuvent être comptées parmi les plus singulières et les plus curieuses qu'on ait recueillies en Égypte. Elles couvrent toutes les parois du sanctuaire. Chaque paroi est divisée en cinq zones horizontales, occupées par un sujet unique, ou par plusieurs sujets séparés l'un de l'autre au moyen d'une bande verticale ; chaque groupe de figures est accompagné d'une inscription hiéroglyphique. On ne peut rien imaginer de plus extraordinaire que cet assemblage de figures de divinités dans les plus grotesques attitudes, d'animaux, d'oiseaux, groupés d'une manière bizarre et qu'on dirait toute fantastique. Il est certain, cependant, que toutes ces scènes ont une signification précise et déterminée, et expriment des rites et

des symboles relatifs au culte célébré dans ce temple. Ces sujets pourront être compris quelque jour; quant à présent, on peut dire, avec M. Hoskins, que le savant le plus avancé dans la lecture des hiéroglyphes doit avouer que l'interprétation de ces sujets est tout à fait au-dessus de son intelligence. Les amateurs de l'antiquité égyptienne n'en sauront pas moins gré à M. Hoskins de leur avoir donné connaissance de ces curieuses représentations; ce sont des points de comparaisons dont il sera peut-être possible de tirer parti dans la suite.

A ce sujet, M. Hoskins dit : « Les découvertes en matière d'hiéroglyphes ont été, je le crains, un peu exagérées; néanmoins, ce qui en a été découvert indubitablement est déjà d'une haute importance. Le déchiffrement des noms de rois a été d'une très-grande utilité pour l'histoire; et je ne puis concevoir qu'il se trouve une seule personne, ayant étudié les monuments dans le pays même, qui conserve le moindre doute sur les principes généraux de la théorie. A l'aide de cette belle découverte, nous pouvons assigner maintenant avec certitude l'époque exacte de la construction de chaque partie de divers édifices.....; et c'est ainsi que nous savons, à n'en point douter, que le temple d'El-Khargeh a été construit sous le règne de Darius. »

M. Hoskins rapporte à Champollion le jeune le principal honneur de cette belle découverte; il rend justice à son extrême sagacité, à sa persévérance; mais il fait des réserves en faveur du docteur Young, et il revient encore sur le reproche, que l'on fait à Champollion, de l'autre côté du détroit, d'avoir cherché à s'approprier les vues du savant anglais. Il s'exprime ainsi : « Je ne me sens pas capable de rendre toute la justice que je voudrais aux recherches de tant de personnages encore vivants qui, par leurs grands talents et leur sagacité persévérante, ont étendu cette partie de la science..... On doit déplorer la tentative de Champollion pour persuader au monde savant qu'il avait découvert la clef de la connaissance du langage hiéroglyphique; s'efforçant ainsi de ravir au docteur Young la gloire qui couronna une vie entièrement consacrée aux lettres et aux sciences. »

Sur ce passage, nous croyons devoir faire deux observations.

1° Nous ne savons où M. Hoskins trouve tant de personnes qui ont, depuis Champollion, perfectionné la science des hiéroglyphes. D'abord, ceux qui s'en sont occupés sont en bien petit nombre; et, quant aux progrès qu'on leur attribue, il reste, d'une part, à constater que ces perfectionnements sont réels et méritent de prendre place dans la science; et de l'autre, à prouver qu'on ne les trouve pas déjà

dans la grammaire hiéroglyphique de Champollion, qui s'imprime en ce moment, ou dans ses papiers inédits, et qu'ils ne sont pas le fruit des communications bienveillantes dont tous ceux qui l'ont connu savent qu'il était si prodigue.

2° Le reproche que l'on continue d'adresser à Champollion tient à une question maintenant jugée par tous les hommes impartiaux. La part que le docteur Young doit prendre dans cette belle découverte a été équitablement appréciée, quoi qu'on en ait dit, par Champollion lui-même. C'est ce qui a été démontré sans réplique, avec une complète impartialité, par M. Arago, dans son éloge du docteur Young, et par M. Silvestre de Sacy, dans celui de Champollion. Pour toute réponse à ces attaques, nous nous bornerons à transcrire le passage suivant tiré de ce dernier éloge.

« Je ne ferais point mention ici des prétentions qui s'élevèrent, dans un pays voisin, en faveur d'un homme distingué par de grands et utiles travaux dans la carrière des sciences, et auquel, par un sentiment exagéré de rivalité nationale, on essaya de faire honneur de la découverte des hiéroglyphes phonétiques, si je ne craignais qu'un silence absolu de ma part ne parût, non un aveu tacite de la justice de ces prétentions, mais la preuve qu'elles n'étaient pas sans quelque vraisemblance. Pour tout esprit impartial, elles ont été victorieusement réfutées par Champollion lui-même, dans son *Précis historique*, avec tous les égards dus à un homme du mérite de Thomas Young, ainsi que ce savant se plaisait à le reconnaître lui-même; et il n'y a pas longtemps que l'éloquent interprète de l'Académie des sciences, dans la notice qu'il a consacrée à l'illustre savant anglais, après un examen scrupuleux des titres des deux rivaux, a prononcé, dans cette même salle, en faveur de Champollion, un jugement motivé, dont sa position même garantissait l'impartialité, et qui, nous ne craignons point de le dire, sera celui de la postérité, comme il est déjà celui de l'Europe. »

En terminant la description du temple d'El-Kargeh, M. Hoskins reconnaît qu'il est beaucoup plus remarquable par sa situation curieuse et pittoresque, au milieu d'un immense désert, que comme ouvrage de l'art; l'architecture n'en est pas bonne; la sculpture en est médiocre. Est-ce un indice que les arts égyptiens avaient à ce point dégénéré dès l'époque de Darius, ou bien doit-on attribuer en partie cette infériorité, à l'éloignement de l'oasis, où l'art pouvait n'être pas cultivé avec autant de succès que sur les bords du Nil? C'est ce qu'il serait peut-être trop hardi de décider. Toutefois, le torse en basalte de Nectanébo, trouvé à Sebennytus, et déposé au cabinet des Antiques, est d'un tra-

vail qui n'est peut-être surpassé par aucune sculpture du temps de Ramessès. Il prouve que, dans les derniers temps de la domination persane, on exécutait encore en Égypte des ouvrages d'une perfection digne de la plus belle époque de l'art égyptien.

Après le grand temple, ce qu'il y a de plus remarquable dans l'oasis est la *Nécropolis* ou le quartier des tombeaux¹. Elle est située à un mille et un quart au nord de la ville, sur une éminence; les tombes s'élèvent graduellement sur les flancs de cette hauteur, et sont toutes visibles de la plaine : quelques-unes forment des rues; et le tout a l'apparence d'un village bien bâti.

Les tombeaux sont au nombre d'environ 150. La colline sur laquelle ils sont bâtis paraît être d'origine volcanique. Le sable s'est introduit dans les rues; mais la hauteur à laquelle la plupart d'entre elles se trouvent, empêche que les édifices soient envahis par le désert. Leur état de conservation atteste la sécheresse du climat. Si deux ou trois hivers, remarque M. Hoskins, comme ceux de nos climats, passaient sur l'oasis, ces constructions auraient bientôt disparu.

Les trois vues que M. Hoskins publie donnent une idée suffisante de leur architecture et de leur disposition. Ils sont bâtis en briques crues, et consistent presque tous en une seule chambre, dont les dimensions sont assez généralement de 20 pieds sur 15. L'intérieur est presque toujours orné d'arcades formant niches, et entre les arcades sont des pilastres ou colonnes aussi en briques et engagées dans le mur, avec un mauvais chapiteau dorique ou corinthien. Quelques-uns de ces tombeaux sont ornés de dômes; mais la plupart ont des toits plats. Dans chaque tombe, il y a un puits de momies; tous ces puits paraissent avoir été pillés, peut-être par les Arabes. Les chambres sont parsemées de débris des toiles qui servaient à envelopper les momies; ces toiles sont communes et de l'espèce de celles qu'on employait pour les corps des individus d'un rang inférieur. Mais, dans quelques tombes mieux bâties, on trouve des débris d'une toile de meilleure qualité, qui avait une bordure de pourpre.

La planche n° XI donne la vue de l'édifice principal de la Nécropolis. Il en occupe la situation la plus élevée, et il impose à la fois par sa dimension et par son architecture. La façade est ornée de onze colonnes, supportant dix arcades semi-circulaires. Sous chaque arcade est une ouverture pour admettre la lumière, et une niche triangulaire qui a

¹ M. Cailliaud a donné deux vues de ces tombeaux dans son *Voyage à Méroé* (t. II, pl. 33, 34).

servi peut-être à contenir une image. L'intérieur représenté dans la planche XII n'est pas moins remarquable. Le toit, maintenant en partie tombé, était supporté par des colonnes ou des piliers carrés. La croix, encore visible, atteste que l'édifice a servi d'église chrétienne. M. Hoskins observe que cette croix a la forme du *tau* égyptien. Nous avons fait la même remarque à l'occasion d'un monument chrétien de l'île de Philes¹, et nous avons indiqué les motifs qui avaient engagé les chrétiens d'Égypte à employer ce signe du paganisme. Nos remarques ont été confirmées par M. Wilkinson, et l'observation de M. Hoskins les confirme de nouveau. Outre la croix de cette forme, M. Hoskins a encore trouvé sur la coupole d'une des tombes la croix maltaise. M. Hoskins est convaincu que cette nécropole est de l'époque chrétienne. L'élégance de l'architecture de la plupart de ces tombes nous porterait à croire qu'elles sont d'une époque plus ancienne, et qu'elles ont pu être plus tard occupées par la population devenue chrétienne. Les Chrétiens n'ont pas dû mettre plus de scrupule à s'emparer des tombes des païens, qu'à faire de leurs temples des églises. Au reste, cette grande ville des tombeaux est une nouvelle preuve que l'ancienne oasis était le centre d'une population nombreuse. Au nord-est du temple d'El-Khargeh, il y a deux tombeaux creusés dans le roc; l'un d'eux, qui n'a pas été terminé, paraît n'avoir jamais servi. A environ cent pas au sud sont les restes d'un curieux édifice polygone que M. Hoskins croit avoir été le tombeau de quelque gouverneur romain.

Dans le voisinage, on trouve les ruines de deux petits temples de l'époque romaine; les murs de l'un d'eux sont encore debout et ornés de sculptures et d'hiéroglyphes; malheureusement la pierre est si faible, que ces sculptures sont presque effacées; on y distingue pourtant encore les empereurs Adrien et Antonin faisant des offrandes à diverses divinités; les hiéroglyphes sont presque illisibles. Le style n'est pas mauvais. Ce petit temple paraît avoir servi de forteresse.

Après avoir passé près de quinze jours à El-Khargeh, M. Hoskins en partit pour visiter le reste de l'oasis; il prit la route du sud, et arriva à un village d'environ 250 à 300 habitants. Ses rues, ornées d'orangers, rappellent Sorrento. Un peu à l'est, existent deux couvents dans une situation isolée. Au sud de Boulac, se trouve le village de Byrese, qui contient 600 habitants: il est agréablement situé sur une éminence.

De Maks, dernier village de l'oasis, au sud, notre voyageur se fit conduire à Douch-el-Qalah, pour visiter le temple antique qui s'y

¹ *Matériaux pour servir à l'Histoire du Christianisme, etc.* p. 92.

trouve. Les ruines de cet édifice sont plus remarquables par leur situation que par la beauté de leur architecture. Il porte les noms de Domitien, de Trajan et d'Adrien; ceux-ci se lisent dans une inscription gravée sur un propylon, et que nous avons expliquée ailleurs¹. La copie de M. Hoskins, moins exacte que celle de MM. Cailliaud et Hyde dont nous nous sommes servi, contient plusieurs fautes qui empêchent d'en saisir complètement le sens². Nous ne voyons rien à changer au texte que nous avons adopté.

Cette inscription apporte encore une preuve de l'état florissant de l'oasis, sous le règne de ces deux princes; l'édifice ayant été bâti par les habitants du lieu, ils n'auraient pu faire une si forte dépense, si ce lieu n'avait disposé de ressources considérables. Ce n'est plus maintenant qu'un misérable village. Le style de l'architecture est assez bon. L'intérieur est orné d'une petite sculpture qui n'est d'aucune valeur. Il y a un sujet représentant un roi faisant une offrande. Le nom est malheureusement illisible. Sur la sculpture qui orne la façade, on voit l'empereur romain en présence de Sérapis, d'Isis et d'Horus. Le style de la sculpture est assez bon; mais, à cause de la mollesse de la pierre, les hiéroglyphes sont devenus presque illisibles.

Dans la sculpture qui orne le mur postérieur du temple, on voit l'empereur Domitien adressant son hommage à une divinité appelée Horus dans les hiéroglyphes qui sont au-dessus. D'autres sculptures contiennent des sujets analogues. Il paraît donc que le temple même fut exécuté sous le règne de Domitien; et le propylon, qui porte l'inscription, sous le règne de Trajan.

Ce temple est environné d'une enceinte, bien bâtie, contenant des escaliers et des galeries en dedans du mur. A environ 30 toises de cette enceinte, il y a une curieuse ruine en briques qui, dans l'opinion de M. Hoskins, était aussi un temple. La première cour est presque détruite; la deuxième et la troisième pièce sont assez bien conservées.

Au-dessus de la porte est un arc aigu qui lui donne l'air d'une construction copte ou arabe. Ce n'est pourtant ni l'unc ni l'autre. On sait que l'arc aigu existe à Thèbes, dans les constructions accessoires du

¹ *Rech. pour servir à l'Histoire de l'Égypte, etc.* p. 230. — ² ΡΟΥΠΙΝΟΥ, au lieu de ΡΟΥΤΙΑΙΟΥ; ΚΥΡΣΕΝΙΚΟΙ, au lieu de ΚΥΣΕΩΣ ΟΙ. Ces leçons de M. Hoskins sont fautives. Je n'hésite pas non plus à regarder comme telle la leçon ΤΗΝ ΟΙΚΟΔΟΜΗΝ ΤΑΥΤΗΝ, au lieu de ΤΗΝ ΟΙΚΟΔΟΜΗΝ ΤΟΥ ΠΥΛΩΝΟΣ; de même qu'ΑΔΡΙΑΝΟΥ, au lieu de ΤΡΑΙΑΝΟΥ; ΣΑΡΑΠΙΔΙ ΚΑΙ ΤΟΙΣ ΘΕΟΙΣ ΜΕΓΙΣΤΟΙΣ est encore une fausse leçon; la véritable est celle que nous avons suivie: ΣΑΡΑΠΙΔΙ ΚΑΙ ΙΣΙΔΙ ΘΕΟΙΣ ΜΕΓΙΣΤΟΙΣ.

Ramuseum qui sont certainement de l'époque pharaonique. On le trouve aussi dans un monument de Djebel Barkal en Éthiopie. D'après la disposition du plan de l'édifice, M. Hoskins ne doute point que ce ne soit un temple, quoiqu'il soit en briques, et qu'il ne porte ni sculptures ni hiéroglyphes. Cette destination paraît fort douteuse. M. Hoskins aurait bien désiré de continuer sa route au sud, et de se rendre au Darfour. Diverses circonstances l'obligèrent à n'aller pas plus loin, et à revenir sur ses pas. En chemin, il rendit visite à deux localités où se trouvent des temples antiques, Kasr-Zayan et Kasr-Ouaty.

Le temple de Kasr-Zayan est situé sur un terrain légèrement élevé, au milieu d'une vaste plaine. L'aspect en est charmant, si l'on en juge par la planche XV, qui le représente vu de loin. L'enceinte en briques crues qui l'entoure a environ 230 pieds de long sur 84 de large. Vers l'entrée, sont des fragments de pierre, sur l'un desquels est une inscription grecque. Les sculptures de la porte d'entrée représentent l'empereur Antonin faisant des offrandes à des divinités qui portent les attributs de Cneph, Osiris, Isis et Horus. L'inscription grecque annonce que le temple est dédié à *Aménébis* (que M. Hoskins croit être Amun-Neb ou Amun-Knep) et aux divinités adorées dans le même temps, pour le salut de l'empereur Antonin. Nous l'avons donnée et expliquée dans nos *Recherches* (p. 238). La copie de M. Hoskins ne diffère de celles de M. Hyde qui nous a servi, qu'en deux points peu importants¹. Ainsi, dans cette circonstance comme en tant d'autres, le nom de l'empereur indiqué dans l'inscription grecque est le même qui se retrouve dans les hiéroglyphes.

A partir de Kasr-Zayan, on arrive à Kasr-Ouaty. La planche XVIII, qui en représente les approches, montre que ce village est situé sur une éminence qui domine au loin le paysage. Cette planche donne une idée avantageuse du paysage dans cette partie de l'Oasis. Les murs en briques qui entourent ce temple sont mieux conservés qu'ailleurs. Cet édifice a beaucoup d'analogie dans son plan avec les temples de Douch-el Qalah et de Kasr-Zayan. La sculpture de la porte d'entrée représente un roi faisant des offrandes à Amun-Ra, Maut et Horus. La première est la divinité principale du temple. Le seul nom de roi que M. Hoskins ait trouvé parmi les hiéroglyphes est celui de Ptolémée Évergète, qui est répété en divers endroits : on ne peut donc guère douter que

¹ A la première ligne, ΤΧΟΝΕΜΥΡΕΩΣ, leçon de M. Hyde, doit désigner le nom du lieu. A la ligne 5, la leçon ΕΠΙΣΤΑΤΟΥ, au lieu de ΕΠΙΣΤΡΑΤΗΓΟΥ que donne M. Hyde, est entièrement fautive.

ce temple n'ait été construit sous son règne. Le style de la sculpture, particulièrement celle des chapiteaux du vestibule, m'aurait suffi, dit notre voyageur, pour décider l'époque de sa construction. Mais la lecture du nom de Ptolémée Évergète est une preuve bien plus décisive que toutes les conjectures fondées sur la comparaison des styles.

M. Hoskins s'était proposé de visiter les autres oasis, particulièrement celle de Dakkel à l'ouest de la grande; et il aurait essayé d'atteindre celle d'Ammon, par le désert, en suivant la route de l'armée de Cambyse. La fièvre qui l'atteignit ainsi que ses compagnons, le désir de se trouver à Thèbes en temps opportun pour commencer le voyage d'Éthiopie, le firent renoncer à son dessein; il reprit la route de l'Égypte, et regagna les bords du Nil par le même chemin qu'il avait suivi en venant.

Ainsi, son excursion s'est bornée à la grande oasis, dont son livre contient, comme on l'a vu, une description fort détaillée: les chapitres xi à xvi de cet ouvrage contiennent celle des autres oasis, mais tirée des récits des différents voyageurs qui les ont visitées, Browne, M. Cailliaud, Drovetti, sir Archibald Edmonstone, le général de Minutoli. Comme ces chapitres ne renferment rien qui ne soit déjà connu, nous croyons inutile d'en donner l'analyse; dans ces chapitres, M. Hoskins rassemble le petit nombre d'indications données par les anciens auteurs sur les oasis du désert Libyque. Quant à celle qu'il a visitée, il fait observer qu'aucun des monuments qui s'y trouvent n'est antérieur à Darius; qu'un des temples appartient au règne de Ptolémée Évergète, et que les sept autres ont été construits par les Romains. Il est donc à présumer qu'avant l'époque de la domination persane la grande oasis n'était pas peuplée, ou du moins n'était point, comme elle le devint par la suite, le séjour d'une population nombreuse.

La richesse et l'importance de cette oasis, à l'époque romaine, est attestée par les nombreux édifices sacrés qui datent de cette époque; elle ne l'est pas moins clairement par les deux inscriptions grecques gravées sur le pylone du grand temple, et qui sont des circulaires des préfets d'Égypte aux gouverneurs des nomes, ou stratèges de l'Égypte. Elles montrent que l'oasis n'avait pas moins d'importance, aux yeux de l'administration centrale, que les nomes de la vallée du Nil. La lettre du stratège de l'oasis qui précède l'un de ces arrêtés, prescrit d'exposer l'arrêté au public, non-seulement dans la *métropole*, mais dans *chaque ville du nome*, (βούλομαι οὖν σ. . . ἐν τῇ μητροπόλει τοῦ νομοῦ καὶ καθ' ἑκάστην πόλιν, αὐτὸ (διάταγμα) προδύναι . . .). Il y avait donc plusieurs villes outre la métropole.

L'ouvrage est terminé par un *appendice*, formé du texte de cinq

inscriptions que M. Hoskins a copiées de nouveau dans l'oasis : à savoir les deux grandes qui se lisent sur le pylone du temple d'El-Khargeh ; et un fragment mutilé d'une troisième, sur le même pylone ; puis les deux inscriptions de Kasr-Zayan et de Douch-el-Qalah, dont il a été question plus haut. Ces copies sont, en général, moins exactes et moins complètes que celles de MM. Cailliaud et Pacho, qui nous ont servi. Il y a cependant quelques variantes, dont on pourra tirer parti dans une nouvelle révision de ces textes mutilés. La peine que M. Hoskins a prise de les copier de nouveau, ne sera pas tout à fait perdue.

LETRONNE.

NOUVELLES LITTÉRAIRES.

INSTITUT ROYAL DE FRANCE, ET SOCIÉTÉS LITTÉRAIRES.

Le 4 avril, M. Hersent, président de l'Académie des Beaux-Arts, a exprimé les regrets de l'Institut, aux funérailles de M. Castellan, académicien libre. « À un goût pur et noble, à une rare capacité en plus d'un genre de connaissances pratiques, théoriques et historiques, recueillies par de sérieuses études dans de lointains voyages, M. Castellan réunissait, sous le titre d'amateur, plus d'érudition variée, plus de genres de talents distingués, qu'il ne s'en rencontre le plus souvent chez ceux qui font de leur art l'occupation exclusive de leur vie. Dessinateur ingénieux, compositeur instruit et fécond, littérateur, il sut réunir un grand nombre de connaissances que la culture des procédés pratiques met si rarement l'artiste à portée d'approfondir et même de soupçonner. »

M. Reinaud, membre de l'Institut, successeur de M. Silvestre de Sacy, dans la chaire d'arabe littéral, établie près de la Bibliothèque royale, a ouvert son cours le 24 avril. « Mon intention, a-t-il dit, en prenant possession du poste honorable qui m'est confié, avait été d'abord de vous expliquer avec quelque détail la haute idée que je me fais des devoirs de l'enseignement. Mon discours aurait principalement roulé sur le mérite éminent de l'homme illustre que je suis chargé de remplacer, et sur les diverses qualités qui en avaient fait un professeur peut-être unique en son genre. J'aurais parlé de sa parfaite connaissance de la langue arabe et de plusieurs autres langues orientales, ainsi que de son admirable lucidité d'esprit, qui lui permettait d'exposer avec la plus grande clarté les mystères les plus profonds de la théorie du langage. Ce sujet intéressant devant entrer dans la notice historique et littéraire que je prépare sur M. de Sacy, je me bornerai, pour le moment, à vous en dire quelques mots. M. de Sacy, par une étude d'environ 60 ans, avait acquis

« une habitude sans exemple en Europe de la plupart des langues de l'Asie occidentale. Doué de la mémoire la plus heureuse, et possédant au plus haut degré l'art d'analyser ses propres idées, il était devenu à la fois l'un des grammairiens les plus instruits et l'orientaliste le plus distingué qui ait jamais existé. Ses qualités si rares étaient relevées par le talent de se rendre accessible à toutes les intelligences, par une patience à toute épreuve, je dirai plus, par une bonté qui allait au-devant des questions que les élèves avaient à lui adresser. Aussi, tous ceux qui ont eu le bonheur d'assister aux leçons de M. de Sacy, conservent de lui le souvenir le plus respectueux et le plus reconnaissant... »

L'Académie royale des sciences, belles-lettres et arts de Bordeaux a publié les discours, mémoires, etc. lus dans sa séance publique du 22 septembre 1837; 186 pag. in-8°. Le premier article est intitulé : *Quelques aperçus sur les sciences et les arts, et de l'influence qu'ils exercent sur la civilisation*, par M. Grateloup, président. L'auteur dit que la création de la philosophie, comme science, *date de nos jours*; mais il ajoute : « C'est surtout depuis que l'illustre chancelier Bacon remplaça les formes bizarres de la dialectique ancienne par la méthode d'induction, dont il posa les règles, que l'étude des sciences, moins sujette à nous égarer dans des routes trompeuses, nous conduit à la vérité par le chemin le plus sûr. » Le Rapport de M. Bourges, secrétaire général, sur les travaux de l'Académie depuis 1836, est suivi du programme des prix décernés et proposés. Un Mémoire, qui a pour sujet l'influence de Montesquieu, pour épigraphe *Verbum caro factum est*, et pour auteur M. Auguste Anot, professeur de rhétorique à Bordeaux, a obtenu un prix de 300 fr.

LIVRES NOUVEAUX.

FRANCE.

Catalogue de bons livres composant la bibliothèque de M. Bleuet, ancien libraire. Paris, imprimerie de Migneret, 1832; iv et 100 pages in-8°, 881 articles.

Les Manuscrits français de la bibliothèque du Roi, leur histoire et celle des textes allemands, anglois, italiens, espagnols, de la même collection, par M. Paulin Paris, de l'Académie des inscriptions et belles-lettres. Tome II. Paris, imprimerie de Béthune, librairie de Téchener, 1832; xxxii et 608 pages in-8°. Voyez, sur le tome I^{er} et sur le plan général de ce recueil, notre cahier de février 1837, pages 85-93. Nous persistons à penser que les catalogues de manuscrits sont beaucoup plus instructifs, quand ils suivent un ordre systématique, que lorsqu'ils dispersent, selon les variétés des formats et des provenances, les livres d'un même genre et les exemplaires d'un même ouvrage. Il nous semble encore qu'ils deviennent moins utiles ou moins commodes, à mesure qu'ils laissent prendre une étendue indéfinie aux extraits, aux analyses, aux formules héraldiques et aux digressions de toute espèce. Aussi voyons-nous que ces hors-d'œuvre occupent déjà un peu moins d'espace dans le second tome de M. P. P. que dans le premier. Nous disions, dans une simple note, que l'auteur écrit *oi* au lieu de l'orthographe *ai* établie par le nouveau Dictionnaire de l'Académie française; M. P. P. prend cette remarque pour une censure contre laquelle il réclame, en assurant que « cette Académie étoit encore, il y a quatre ans, française; qu'elle n'avoit pas confirmé de son autorité le méchant usage de prononcer *francès, connessès*, et qu'il ne falloit rien moins que la révolution de 1830 pour lui arracher la palinodie. » Il serait déplorable, en effet,

que les événements et les opinions ou affections politiques eussent tant d'influence sur les délibérations académiques, sur les décisions littéraires; mais ces assertions de M. P. P. sont du petit nombre de celles qu'il n'a pas eu le temps de vérifier. Rétablie en 1803, par un décret impérial, sous le nom de Classe de la langue et de littérature française, cette Compagnie ne tarda point à substituer l'*ai* à l'*oi* dans sa propre dénomination et dans beaucoup d'autres mots. Il suffit, pour s'en convaincre, de recourir aux programmes, discours, rapports, etc. publiés sous son nom jusqu'en 1816¹. A cette dernière époque, une ordonnance royale lui rendit le nom d'Académie française et non française; en sorte qu'il n'est plus étonnant qu'elle ait conservé cette orthographe dans toutes ses publications, jusqu'en 1830,² comme de 1830 à 1837. On y lit de toutes parts, *était, pouvait, reconnaître, faibles*, etc: si c'était là une palinodie, elle daterait de plus de 30 ans. Cependant, M. P. P. nous apprend qu'au sein de l'Académie française, les Français, en 1835, n'ont dépossédé les Français qu'à une imperceptible majorité. Nous manquons des renseignements nécessaires pour éclaircir un tel point: seulement, c'est encore l'*ai* au lieu de l'*oi* que nous retrouvons dans la plupart des ouvrages particuliers publiés, à toute époque depuis 1803, par divers membres de cette compagnie, y compris même celui qui est seul cité comme adversaire de cette prétendue innovation; car il imprimait en 1808³, à la vérité, avant d'être académicien, un *Dictionnaire des Onomatopées françaises*, où il écrivait *serait, connaît, prononçait*, etc. Peut-être n'est-il pas inutile d'ajouter que les imprimeries qui ne faisaient point cet usage général de l'*ai*, l'admettaient du moins dans les noms de nations, Français, Anglais...⁴, afin d'en distinguer la prononciation de celle de Danois, Suédois, etc. — Nous devons nous borner au simple exposé de ces faits, sans entreprendre la discussion du fond de la question. Représenter la prononciation par l'orthographe, est un problème plus compliqué, plus difficile que ne l'ont cru ceux qui, à différentes époques, ont entrepris de le résoudre; et nous sommes d'ailleurs persuadé qu'il n'est plus temps de s'en occuper, quand une langue écrite est fixée, du moins dans la plupart de ses éléments, par un très-grand nombre de livres classiques imprimés. Dès lors, la meilleure orthographe est la plus étymologique, celle qui retrace le mieux les origines des mots. Mais faut-il confondre avec ces origines, les prononciations vicieuses, introduites au moyen âge, abandonnées en partie dès le xvii^e siècle, et presque totalement dans le cours du xviii^e? Tel est, à ce qu'il nous semble, le véritable état de la question par rapport à l'*oi*, qui, au surplus, ne correspond guère mieux à la vieille prononciation *oye*, que l'*ai* à l'*è* ouvert. S'il s'agit d'étymologie, *avait* (comme *aveva* en italien) se rapproche plus que *avoit* du latin *habebat*. Il est plus court et moins téméraire de s'en rapporter sur de tels points, aux décisions de l'Académie française, que de s'engager en d'épineuses controverses qui exigeraient l'examen d'un grand nombre de faits grammaticaux⁵.

Mémoire sur le système grammatical des langues de quelques nations indiennes de l'Amérique du Nord, ouvrage qui, en 1838, a remporté le prix-Volney; par M. P.

¹ Voy. les Discours aux réceptions de M. de Tracy, en 1808, de M. Lemerrier, en 1810, etc. — ² V. le Discours de M. Auger, aux funérailles de M. Suard, en 1817, etc...; le Rapport sur le concours de Poésie, en 1827, etc. — ³ V. les trois premiers volumes du choix de *Poésies Provençales*, par M. Raynouard, publiés en 1816, 1817, 1818...; les ouvr. de M. Villemain, en 1819, 1823, 1827, 1828, 1829...; l'*Histoire de Charles VIII*, par M. Philippe de Ségur, en 1837... *Une Opinion de M. Dupin aîné*, lue à l'Académie française, le 22 février 1838, etc. — ⁴ Chez Demonville (ancien imprimeur de l'Académie française). — ⁵ C'est ce qu'ont pratiqué, depuis 1832, l'Imprimerie royale et le *Journal des Savants*, qui depuis 6 ans écrivent partout *ai* au lieu d'*oi*.

E. Du Ponceau, président de la Société philosophique américaine, correspondant de l'Institut de France, etc. Paris, impr. et libr. de Pihan Delaforest, 1838; in-8°, xvi et 464 pag. Ce Mémoire, après des considérations générales sur la formation des langues, et spécialement des langues américaines, fait surtout connaître celles que désigne la dénomination d'Algonquines. Les observations de l'auteur sur les éléments de ces idiomes, noms substantifs et adjectifs, articles, pronoms, verbes, etc. aboutissent à caractériser les langues algonquines par l'épithète de polysynthétiques, que les philologues américains leur ont appliquée. Suivent, sous le titre d'*Appendix*, des vocabulaires comparatifs, 1° des langues algonquines et iroquoises; 2° des différents idiomes de la famille algonquine. Le volume est terminé (p. 413-464) par un Rapport sur le caractère général et les formes grammaticales des langues d'Amérique, présenté, il y a quelques années, par M. Du Ponceau, au Comité d'histoire et de littérature de la Société philosophique américaine. Les pages préliminaires v-xvi contiennent un Avertissement instructif de l'éditeur, M. Eyriès. Tout ce volume nous paraît mériter l'attention des savants qui s'occupent de l'histoire et de la théorie générale des langues.

Lexique roman ou Dictionnaire de la langue des troubadours, comparée avec les autres langues de l'Europe latine, par M. Raynouard. Paris, impr. de Crapelet, librairie de Silvestre, 1838; in-8°, LXXXVIII et 583 pages. Tome I^{er} contenant l'Avertissement de l'éditeur, M. Just Paquet; des Recherches philologiques sur la langue romane, par feu M. Raynouard; un Résumé de sa grammaire romane; des notices et extraits des Romans de Flamenca, de Jauffre, de Gérard de Rossillon; de la Chronique des Albigeois, rimée par Guillaume de Tudéla, etc.; des pièces diverses du comte de Poitiers, de Giraud Leroux... de Sordel; et d'environ 50 autres troubadours: il sera rendu compte de ce 1^{er} tome dans un de nos prochains cahiers. Le tome deuxième, qui commence le *Lexique* (lettres A. B. C.), est depuis plus de 2 ans entre les mains du public, et a été l'objet d'un article dans notre cahier de janvier 1836, pag. 37-46.

Le Roi de la Bazoche, poème latin inédit (environ 300 vers hexamètres), par Philibert Grinet; traduit en français, avec des notes, par M. C. Breghat du Lut. Lyon, impr. d'Ant. Périsse, 1838; 28 pages in-8°, tirées à 100 exemplaires. Grinet, oncle de Papyre Masson, écrivait, avant 1550, cette Idylle sur l'élection d'un Roi de la Bazoche de Lyon. Les derniers vers se lisent ainsi :

Tum sese studiis matresque nurusque videndi,
Longævique senes, juvenes, comptæque puellæ
Effundunt; vicos ramosaque compita complent;
Cumque alacri a cunctis excepto principe plausu,
Regia mox ipsum comitantur *templa* petentem.

Les éditeurs proposent avec raison de lire *tecta* au lieu de *templa*.

La Pierre de Rosette, ou succès et revers de l'expédition d'Égypte, dédiée à la France toujours glorieuse... par M. le vicomte Le Prévost d'Iray, membre de l'Institut; lue à l'Académie des Inscriptions et belles-lettres. Paris, impr. de Pillet aîné, libr. de Baujouan, 1838; 12 pages in-8°, 23 stances de dix vers, dont nous transcrivons la première :

Aux découvertes du génie
L'Orient lui-même applaudit;
Lui traçant sa route infinie,
L'Égypte l'appelle et lui dit:
Là je t'offre un double langage:

L'un rend le son, l'autre l'image.
Ose enfin les interroger.
Une langue qui t'est connue
Comme un rayon perçant la nue,
Dans l'ombre va te diriger.

Un court poème de M. Théodore Lorin, intitulé *le Duelliste*, et imprimé à Soissons, chez Gibert; in-8°, se termine par ces vers :

Que le duelliste farouche	Flétrisse ses sanglants lauriers.
Dans nos regards, sur notre bouche,	Et que la loi livre sa tête impie
Lise le dédain et l'horreur.	Au supplice honteux des lâches meurtriers.
Qu'une légitime infamie	

Chefs-d'œuvre de Shakspeare (Othello, Hamlet et Macbeth), traduction française en regard, par MM. Nisard, Lebas et Fouinet, avec des imitations, en vers français, par MM. A. de Vigny, Émile Deschamps, L. Halévy, J. Lacroix, de Wailly, M^{me} Louise Colet, et des notices critiques et historiques, par M. D. O'Sullivan, professeur au collège royal de Saint-Louis. Paris, Belin-Mandar, 1837; 636 pag. in-8°. Ce volume, qui fait partie de la Bibliothèque anglo-française, se recommande par la correction des textes anglais, par l'élégance et la fidélité des traductions, par le caractère instructif des notes et notices de M. O'Sullivan. Il serait permis d'admirer un peu moins Shakspeare, et un peu plus les chefs-d'œuvre des poètes dramatiques grecs et français; mais le génie du poète anglais a droit à de très-grands hommages.

Encyclopédie des gens du monde, tome IX, II^e partie, ÉMANCIPATION-ESDRAS. Paris, impr. mécanique de Duverger, libr. de Treuttel et Wurtz, 1838; pag. 401-794, in-8°. MM. Audiffret, Berzélius, Blanqui aîné, Boulatignier, Depping, De Gérando, de Golbéry, Jos. Naudet, Pontécoulant fils, Reinaud, de Santarem, Schnitzler, Taillandier, Villenave, M^{me} Waldor, etc. etc. ont coopéré à ce volume. Les articles *Encyclopédie*, *Enseignement*, *Ère*, *Erudition*, *Eschyle*, etc. sont remarquables par leur étendue et par leur importance. D'autres, comme *Emprunts*, *Enfer*, *Entendement*, *Épellation*, *Époque*, *Équateur*, *Équation*, etc. pourront sembler trop succints. Mais cette partie du tome IX offre des améliorations sensibles. La biographie contemporaine y occupe moins de place; les doctrines romantiques et mystiques y dominent un peu moins, et l'on peut espérer qu'elles auront presque disparu de l'*Encyclopédie des gens du monde*, lorsqu'elle atteindra les lettres M-R.

Histoire antédiluviennne de la Chine, ou l'Histoire de la Chine dans les temps antérieurs à l'an 2298 avant notre ère, par M. le marquis de Fortia, de l'Académie des Inscriptions et belles-lettres. Paris, impr. de Fournier, 1838; in-12, xxiv et 140 pages contenant les chapitres xi-xxix. Lorsque, dans notre cahier de janvier dernier, pag. 57 et 58, nous avons ajouté le mot (*sic*) après Égypte, nous faisons remarquer cette orthographe de l'auteur, sans dire qu'il avait *tort* ou raison de l'employer. Encore moins avons-nous prétendu improuver l'opinion qu'il soutient, après d'autres savants, que la Bible n'est pas inspirée pour la chronologie.

Cours méthodique de géographie, avec un aperçu de l'histoire physique et littéraire des principales nations; par H. Chauchard et A. Müntz; ouvrage orné d'un grand nombre de gravures sur bois, intercalées dans le texte, et de 23 cartes géographiques; 960 pages in-8°, en 30 livraisons, chacune de deux feuilles, et du prix de 50 centimes. On souscrit chez M. J. J. Dubochet, rue de Seine, n° 33. La dernière livraison paraîtra en septembre 1838.

Le Monde : Histoire de tous les peuples, depuis les temps les plus reculés, jusqu'en 1838, par une société de gens de lettres et de géographes, sous la direction de MM. A. S. C. et Auguste S^t-Prosper, pour la partie historique, et de M. A. Vouré, pour la partie géographique : ouvrage accompagné de 100 cartes géographiques coloriées, et de plus de 300 planches gravées sur acier; 8 ou 10 forts volumes in-8°, qui en représenteront par le fait 35 à 40. On souscrit chez P. Duménil, rue des Beaux-

Arts, n° 10, à raison de 20 centimes par livraison. Le nombre des livraisons n'a pu être indiqué.

De la conquête de Constantinople, par Joffroi de Ville-Hardouin, et Henri de Valenciennes, édition faite sur des manuscrits nouvellement reconnus, et accompagnée de notes et commentaires, par M. Paulin Paris; Paris, imprimerie de Crapelet, librairie de Jules Renouard, libraire de la Société de l'Histoire de France, 1838; in-8°, XLVII et 404 pages, avec une carte. Le texte de Ville-Hardouin finit à la page 166; celui de Henri, à la page 236; suivent 110 pages de notes, et 56 de table. Brial a publié en 1822, dans le tome XVIII du Recueil des Historiens de France, une très-bonne édition de Ville-Hardouin. Voyez *Journal des Savants*, décembre 1822, et l'Histoire littéraire de la France; t. XVII, p. 150-171.

Nous avons annoncé, dans notre cahier de février dernier, le tome VII de l'*Histoire de France sous Napoléon*, par M. Bignon. Les tomes VIII et IX, qui ont été publiés depuis, correspondent l'un aux années 1808 et 1809; l'autre à 1809 et 1810; Paris, Firmin Didot; 1838, IV, 448 et 462 pages in-8°. L'auteur a vu de fort près plusieurs des événements qu'il raconte; il a eu à sa disposition un grand nombre de documents, et en a fait un très-heureux usage.

Tableau de la situation des établissements français dans l'Algérie, publié par le ministre de la guerre. Paris, Imprimerie royale, février 1838; gr. in-4°, 417 pages avec 3 cartes; ce tableau est précédé de l'exposé des motifs d'une demande de crédits extraordinaires; XII pages.

Collection des meilleures dissertations, notices et traités particuliers, relatifs à l'Histoire de France, composée, en grande partie, de pièces rares ou qui n'ont jamais été publiées séparément; par M. Leber; tomes XV et XVI, in-8°. Paris, Dentu, 1838, in-8°; ces deux volumes qui ont ensemble près de 300 pages, appartiennent à l'un des meilleurs recueils concernant notre histoire.

Antiquités grecques, ou tableau des mœurs, usages et institutions des Grecs, dans lequel on expose tout ce qui a rapport à leur religion, gouvernement, lois, magistrature, etc. Ouvrage traduit de l'anglais de Robinson. Paris, imprimerie et librairie de Firmin Didot, 1838; 2 vol. in-8°, ensemble 944 pages, 2^e édition. Pr. 12 fr.

Histoire du cabinet des médailles et pierres antiques gravées, avec une notice sur la Bibliothèque royale, et une description des objets exposés dans cet établissement; par M. Dumersan. Paris, rue Neuve-des-Petits-Champs, n° 12; in-8°.

Mémoire sur une ancre trouvée dans la Seine, en 1837; par M. Jal, chef de la section historique de la marine. Paris, Imprimerie royale, 1838, 26 pages in-8°, extraites des Annales maritimes et commerciales. Les conclusions des recherches et des observations de M. Jal sont énoncées par lui en ces termes : « Rien n'autorise à croire que cette ancre plus ancienne que 1400. Je rejette donc positivement les hypothèses qui l'avaient faite normande de 885, ou qui l'avaient reconnue pour romaine, à la largeur de ses pattes. Telle qu'elle est cependant, ne fût-elle que de 1500, comme je le crois, elle me paraît assez intéressante pour prendre place au Musée naval. »

De l'influence des arbres sur la foudre; par M. Héricart de Thury. Paris, 1838; in-4°.

Recherches nouvelles pour servir à l'histoire des sciences mathématiques chez les Orientaux, ou Notice de plusieurs opuscules mathématiques qui composent le manuscrit arabe n° 1104, ancien fonds de la Bibliothèque du Roi; par M. Sédillot, professeur d'histoire au collège royal de Saint-Louis, membre de la Société Asiatique. Paris, Imprimerie royale, 1838; 28 pages in-4° et 5 planches.

Observations astronomiques, faites à l'Observatoire royal de Paris, publiées par le Bureau des longitudes. Paris, librairie de Bachelier, 1837, 1838; 2 vol. in-fol.

Éloge historique de Joseph Fourier, par M. Arago, secrétaire perpétuel de l'Académie des sciences. Paris, Firmin Didot; 70 pag. in-4°.

Philosophie des arts du dessin, par M. Mazure. Paris, librairie de Parent Desbarres, 1838; in-8°. Pr. 7 fr. 50 c.

De la fortune publique en France et de son administration; par M. L. A. Macarel et M. J. Boulatignier, professeur d'administration publique; tome I^{er}. Paris, imprimerie de Paul Dupont, librairie de Pourchet père, 1838; in-8°, XII et 759 pages, avec un tableau qui présente les divisions et subdivisions, des trois parties de l'ouvrage. Ces trois parties ont pour objets : I. Les ressources de l'état; II. Les dépenses publiques; III. La comptabilité. Les ressources sont ou ordinaires, se renouvelant chaque année; ou extraordinaires, ne s'offrant que rarement et après des intervalles inégaux. Les premières consistent, d'une part, dans les domaines nationaux; de l'autre, dans les contributions publiques. Le volume qui vient d'être publié ne traite que des ressources comprises sous le nom de domaines. Après avoir distingué le domaine de la couronne de celui de l'État proprement dit, les auteurs considèrent successivement dans ce second domaine : 1° Les immeubles affectés à des services publics; ou non affectés à de tels services, comme les eaux minérales, les salines, les forêts; 2° Les droits incorporels de pêche, de bacs et bateaux, de péage, de chasse, de gruerie, et les rentes nationales; 3° Les meubles, mobilier des administrations, établissements et services: Imprimerie royale, bibliothèques, archives; les collections d'objets d'art et de sciences; enfin les matières premières ou fabriquées, destinées à de grands services. Tous ces articles, si méthodiquement distribués et enchaînés, se recommandent par l'exactitude des détails. MM. Macarel et Boulatignier nous paraissent avoir atteint le but qu'ils se sont proposé, de faire un ouvrage d'utilité pratique. « C'est moins, disent-ils, un Traité qu'ils ont composé qu'un livre d'exposition, » dans lequel pourtant ils n'ont pas renoncé à exprimer leurs propres idées. Souvent, en effet, ils joignent à leurs exposés des observations qui complètent et rendent de plus en plus profitable la riche instruction qu'ils offrent à leurs lecteurs. — L'ouvrage aura six volumes. Le second est sous presse. Prix du vol. 8 fr.

Recherches sur les divers modes de publication des lois, depuis les Romains jusqu'à nos jours, par M. Berryat-Saint-Prix. Paris, imprim. de Creté, librairie de Langlois, 1838; 30 pages in-8°. L'auteur conclut de ses recherches qu'il y a eu, dans la manière de publier les lois, des progrès continuels et sensibles, que le mode actuel est le plus parfait qui ait été pratiqué, qu'il est cependant susceptible de quelques améliorations indiquées dans une note, pag. 29 et 30. — M. Berryat-Saint-Prix a publié en 1837 des *Recherches sur la législation et l'histoire des barbiers-chirurgiens*. Paris, impr. de Duverger, libr. de Langlois, 39 pag. in-8°; et un *Mémoire sur la législation relative à la vente du mobilier des mineurs*. Paris, imprim. de Decourchant, libr. de Langlois; 23 pages in-8°. — Un Mémoire du même auteur, sur le remboursement des rentes, a été annoncé dans notre cahier d'août 1837, p. 506.

M. Michel Berr vient de publier le prospectus d'une seconde édition de son *Abrégé de la Bible*, et choix de morceaux de piété et de morale, à l'usage des Israélites de France; avec une préface nouvelle, quelques textes hébreux et une gravure. Le prix est de 5 fr., à payer d'avance, et 6 fr. après la publication. On souscrit à la librairie Tréuttel et Würtz, et rue de la Harpe, n° 64.

PAYS-BAS. — *Commentationes latinæ tertie classis Institutii regii belgici*, volumen VII; Amstelodami, Ibenbuur et Van Seldan, 1836; in-4°. Ce volume contient des dissertations de M. J. Jos. Hiseli, sur l'histoire de la Cappadoce; de M. Dan. Jac. Van Lennep, sur l'Aréopage; de M. Jac. Geel, sur l'Apologie de Socrate, par Xénophon.

Compte rendu des séances de la Commission royale d'histoire. Tome II, 1^{er} et 2^e bulletin. Séances du 4 novembre 1837 et du 10 février 1838. Bruxelles, Hayez, p. 1-40, 41-92; in-8°. Rapport de M. Coremans sur la partie allemande des Archives du royaume, etc.

Rapport sur les Archives générales du royaume (de Belgique), par M. Gachard. Bruxelles, 1838; 56 pages in-8°, extraites du *Moniteur belge* du 21 janvier dernier. Ces archives sont divisées en 57 séries, qui correspondent à leurs diverses provenances; elles comprennent 52,572 registres et 38,280 cartons, liasses ou fardes. Le nombre des chartes ou actes sur parchemin est de 39,742.

ITALIE. — *Storia della Città di Parma*, Histoire de la ville de Parme, continuée par Pezzana; ann. 1346-1400. Parme, 1837; in-4°, t. I.

Trattato delle febbri. Traité des fièvres bilieuses, par M. Meli; nouvelle édition avec des notes, par M. Jormani. Milan, 1837; in-8°.

ALLEMAGNE.

Nouveau Dictionnaire complet, français-allemand-grec moderne; par M. E. Schmidt. Leipsic, Kummer, 1837; in-12 oblong, stéréot.

Die Roemische Lautlehre, etc. Grammaire de la langue des anciens Romains, comparée avec le sanscrit; par M. Agathon Benary. Berlin, 1837, 1838; 2 vol. in-8°.

Institutiones linguæ practicæ, auctore Lassen. Bonnæ, Kœnig, 1837; 3 fascic. in-8°. Pr. 7 rxd. 12 gr.

Altsächsische und angelsächsische Sprachproben. Modèles de l'ancienne langue saxonne et anglo-saxonne, par M. Leo. Halle, 1838; in-8°.

Geschichtliche Ueber sicht der slawischen Sprache. Tableau historique de la langue slave dans ses différents dialectes, et de la littérature slave; par M. E. de O. Leipsic, Barth, 1837; in-8°.

Ueber die kyklischen Dichter, etc. Sur les poètes cycliques, et sur le prétendu cycle épique des Grecs, par M. G. Lange. Mayence, Kunze, 1837; in-8°.

Geschichte der epischen Dichtkunst der Hellenen. Histoire de la poésie épique des Grecs, jusqu'à Alexandre le Grand; par Bode. Leipsic, Koehler, 1838; in-8°. Pr. 2 rxd. 8 gr.

Encyclopædie der gesammten musikalischen Wissenschaften. Encyclopédie des sciences musicales, ou Dictionnaire universel de musique, par M. G. Schilling et une société de compositeurs. Stuttgard, Koehler, 1837; 4 vol. in-8°, avec mus. — M. Hennigs a publié à Dresde, chez Arnold, en 1837, un précis de l'histoire de la musique chez les anciens; in-8°.

Beytrag . . . Essai sur l'anatomie microscopique des nerfs, par M. E. Burdach. Königsberg, 1737; in-4°.

Kant's . . . Opuscules de logique et de métaphysique de Kant, publiés par MM. Rosenkrantz et Schubert. Leipsic, Voss, 1838; in-8°.

Chrestomathia hebræa in usum scholarum conscripta à Crotogino. Lipsiæ, Cnobloch, 1838; in-8°.

Der Prophetismus der Hebræer. Du Prophétisme des Hébreux, par M. Knobel. Breslau, Max, 1838; 2 vol. in-8°.

Coranus, arabice. Recensionis Flügelianæ textum recognitum iterum exprimi curavit G. M. Rebslob. Lipsiæ typis et sumptu T. Tauchnitii, 1837; in-8° min. 532 pag. Editio stereotypa. Pr. 20 fr.

M. W. Freytag annonce une collection complète des *Proverbes arabes de Meidani* et d'autres écrivains; texte avec traduction latine, notes, éclaircissements; in-8°. On souscrit à Bonn sur le Rhin. — Les Proverbes de Meidani doivent entrer dans la *Collection orientale*, dont le premier volume (Histoire des Mongols) a été annoncé dans notre cahier de novembre dernier, p. 697.

RUSSIE. — *Aperçu sur les monnaies russes*, et sur les monnaies étrangères qui ont eu cours en Russie, depuis les temps les plus reculés jusqu'à nos jours; par M. le baron S. de Chaudoir. Saint-Pétersbourg (et Paris), Bellizard, 1836; 2 vol. in-8°, VII et 268 pages; et dans le deuxième volume, 23 pag. suivies de 52 planches. Nous reviendrons sur cet ouvrage.

ANGLETERRE.

• Ouvrages publiés par M. Charles Purton Cooper, secrétaire de la Commission royale des Archives d'Angleterre. *Letters on the court of Chancery and jurisprudence of England*. London, 1827; in-8°. — *Parliamentary proceedings respecting the court of Chancery*, the house of lords and the Tribunal of Bankruptcy, 1828; in-8°. — *Notes on the extrinsic forms of conveyances in different countries of Europe*, 1831; in-8°. — *On the public records of England*, 1832; 2 vol. in-8°. — *Proposal for the Erection of a general Record office in London*, with plates, 1832; in-8°, dedicated to the late Lord Dover. — *Proceedings of his Majesty's commissioners on the public Records of the Kingdom*; in-8°. — *Paper and Documents upon the report of the house of commons on the Records Commission*, with an appendice, 1837; in-8°. — *Reports of cases decided by Lord Chancellor Brougham*, 1835; royal in-8°. — Plusieurs autres opuscules concernant les Archives, imprimés aussi à Londres, in-8°, de 1832 à 1837. — M. Cooper a pris une grande part aux volumineuses et riches collections qui sont dues à la Commission dont il est le secrétaire.

A new etymological Dictionary. . . . Nouveau Dictionnaire étymologique des mots anglais qui tirent leur origine du grec, du latin, etc. par M. Rowbotham. Londres, 1838; in-18.

TABLE.

Histoire de la Gaule méridionale, par M. Fauriel (article de M. Patin).....	Page 193
Études sur les Mystères, par M. Onésime Leroy (article de M. Villemain).....	205
Rapport de M. Cousin sur deux pièces inédites relatives à l'histoire du Cartésianisme.....	218
Les Antiquités d'Agrigente, par M. le duc de Serradifalco (article de M. Raoul-Rochette).....	223
Visit to the great Oasis of the libyan Desert, by G. A. Hoskins (art. de M. Letronne).	237
Nouvelles littéraires.....	248

FIN DE LA TABLE.

ERRATA. Dans le cahier de décembre 1837, p. 743, l. 3 de la note, retranchez les mots *ἐστὶ δὲ ποτήριον*; et p. 748, l. 22, lisez *andern*, au lieu de *ander*. — Cahier de janvier 1838, p. 6 : « La copie qui m'avait été communiquée de l'inscription d'un vase appartenant à M. le comte Beugnot, n'était pas parfaitement exacte; au lieu de ΚΥΑΘΑ, elle porte ΚΥΑΘΕΑ. « Cette forme est peut-être pour ΚΥΑΘΙΑ, comme ΒΑΦΕΑ, sur le vase du Musée, pour ΒΑΦΙΑ; dans ce cas, ce serait un diminutif de *κύαθος*, savoir *κύαθιον*. LETRONNE. »

JOURNAL DES SAVANTS.

MAI 1838.

Le Antichità della Sicilia esposte ed illustrate per Dom. Duca di Serradifalco ; t. I, Antichità di Egesta. Palermo, 1834; t. III, Antichità di Agragante. Palermo, 1837; in-folio.

DEUXIÈME ARTICLE.

Maintenant que nous sommes fixés, aussi bien que nous pouvons l'être d'après l'état actuel du monument, sur l'âge et sur l'importance du temple d'Hercule, et sur cette dénomination même de temple d'Hercule, qui a pour elle le témoignage de Cicéron, voyons ce que les fouilles entreprises en dernier lieu nous ont procuré d'éléments nouveaux de la restauration de cet édifice. En ce qui concerne ce plan, un fait grave, et dont la singularité n'avait pu être encore soupçonnée, c'est que le fond de la *cella* s'est trouvé partagé en trois petites *cellules*, dont celle du milieu est précédée d'un vestibule, pl. xvi, avec cette particularité, qui n'est pas indiquée sur le plan de M. le duc de Serradifalco, mais dont j'ai acquis par une autre voie la connaissance certaine, qu'il existe un intervalle entre le mur du fond de cette *cellule* et celui de la *cella* du temple. Or cette circonstance, qui est jusqu'ici sans exemple dans les monuments de l'architecture grecque, se rapporte aux habitudes de la civilisation étrusque et romaine, d'après ce que nous en-

seigne Vitruve¹, de la disposition des temples toscans, dont la largeur se divisait en dix parties, six desquelles, à droite et à gauche, se distribuèrent entre les deux *cella* latérales, et les quatre restantes étaient attribuées à la *cella* du milieu. Cette disposition est précisément celle qui se rencontre ici; d'où il résulte déjà une grave présomption que l'édifice grec qui la présente a subi, dans cette partie de son plan, une modification due sans doute à l'influence des habitudes romaines. Cette présomption se change en certitude par l'examen de la construction même de ces trois *cella*, où la couleur des pierres et la manière dont elles sont appareillées diffèrent complètement de ce qui s'observe, non-seulement dans le reste de l'édifice, mais encore dans tous les autres temples d'Agrigente. Il me paraît donc bien difficile de ne pas admettre la conséquence que notre auteur tire de ces diverses circonstances, c'est à savoir que le temple d'Hercule, qui, à raison de son ancienneté, avait pu avoir besoin de réparations dans les temps romains, reçut à cette époque la disposition, étrangère au plan primitif et au système grec, des trois petites *cella* dérivées du système toscan. Or c'est là, je le répète, un fait neuf et curieux qui méritait d'être signalé à l'attention de nos lecteurs, et à l'appui duquel M. le duc de Serradifalco n'a pas manqué de citer d'autres exemples de dispositions à peu près semblables, qui nous étaient déjà connues par des monuments romains, ou d'époque romaine². Toutefois, je me permettrai encore de faire ici une observation; c'est qu'entre les exemples cités par notre auteur, celui du temple de Jupiter Capitolin, sur le Capitole, est, à proprement parler, le seul qui offre, sous ce rapport, une analogie positive avec notre temple agrigentain. Les trois chambres du temple de Jupiter à Pompéi³ se rapportent, suivant toute apparence, à un motif différent, et la destination en est encore controversée. J'en dirai autant du temple de Jupiter, à Ostie, où les trois *cellales*, isolées des murs latéraux, au fond de la *cella*⁴, n'offrent réellement avec les trois *cella* du temple d'Hercule, qu'une analogie apparente et peut-être trompeuse: et; quant au temple même de Jupiter Capitolin, l'existence des trois *cella* s'y trouvait motivée par le culte des trois divinités capitoline; circonstance qui

¹ Vitruv. iv, 7, 2: « Latitudo dividatur in partes decem; ex his ternæ partes decem ac sinistra cellis minoribus, . . . dentur; reliquæ quatuor mediæ ædi attribuantur. » Voyez l'Essai de M. de Klenze: *Ueber die Wiederherstellung des Toskanischen Tempels*, S. 49, ff. Taf. 1, fig. 1, où le plan dressé par l'architecte, d'après le texte de Vitruve, reproduit à la même place les trois *cella* du temple d'Hercule. — ² Voy. p. 42 et p. 105, note 72. — ³ *Ruines de Pompéi*, t. III, pl. xxx. — ⁴ Canina, *Architett. Roman.* tav. LXVI.

ne semble pas pouvoir s'appliquer à notre temple agrigentín. Il règne donc encore sur le motif de cette disposition une incertitude qui pourra être dissipée par quelque découverte nouvelle, et qui du reste, n'en rend que plus digne de l'intérêt et de la curiosité des antiquaires la singularité qu'elle présente.

Mais ce qui est dès ce moment une particularité à l'abri de toute controverse, et un fait de la plus haute importance, c'est la découverte, opérée dans les décombres du *temple d'Hercule*, de tous les détails de son entablement, partie si intéressante des temples grecs, et qui, dans l'état de ruine où le temps les a réduits, manque aujourd'hui à la plupart des édifices. M. le duc de Serradifalco a résumé sur sa planche xvii, tous les éléments de cet entablement, dont la hauteur totale de 18, 11, 2 palmes, est distribuée de cette manière : 6, 3 pour l'architrave, 5, 10, 2 pour la frise et 6, 10 pour la corniche. C'est dans cette dernière partie surtout que se déploie le luxe des colonnes dont l'antiquité grecque se plaisait à embellir le couronnement de ses temples; et ces couleurs, qui presque partout ailleurs n'ont laissé, sur le stuc et sur le marbre, qu'une ombre à peine sensible, ont conservé ici une extrême fraîcheur et un éclat extraordinaire : ce qui est dû sans nul doute à la circonstance que ces débris du fronton sont restés enfouis durant tant de siècles à l'abri des influences de l'atmosphère. Ces couleurs, dont il est presque impossible de reproduire l'effet magique dans un dessin, à l'aide de celles que nous employons nous-mêmes, tant elles sont pures et brillantes; et ici, je ne parle pas seulement d'après la planche coloriée de M. le duc de Serradifalco, mais d'après le témoignage d'un jeune et habile architecte français, M. Morey, qui a fait d'excellentes études sur les monuments grecs de la Sicile; ces couleurs, dis-je, sont le *noir*, le *rouge* et *deux nuances de bleu*, appliquées sur le fond *jaune clair*. Les ornements, ainsi coloriés et distribués sur les divers membres de la corniche consistent en *feuilles*, *méandres*, *palmettes*, légèrement gravés sur la pierre, puis, exécutés d'un très-bas-relief; en sorte qu'ici l'application de la couleur avait pour objet de relever, d'accuser plus fortement le travail de la sculpture, et que celui-ci, à son tour, servait à diriger l'emploi de la couleur. On avait déjà eu, dans les ornements de la corniche d'un temple de Sélinonte, un exemple de ce système, mais où la couleur, presque entièrement évanouie, n'avait pas permis d'admettre l'existence de cette pratique autrement que par conjecture. Maintenant, elle se produit, sur toute une corniche, sculptée et coloriée, dans un état de conservation parfaite et de fraîcheur admirable, comme un fait positif, qui prendra désormais

sa place dans l'histoire de l'art, et dont les conséquences, pour toute une classe de faits, qui se lient à celui-là, ne sauraient manquer d'être graves et intéressantes. On remarquera qu'ici la couleur locale, servant de fond, est un *jaune très-clair*, qui imite la couleur naturelle que le marbre et la pierre acquièrent avec le temps. Le *rouge* et le *bleu* sont distribués d'une manière qui doit tenir à un système arrêté, c'est à savoir, le *rouge* sur le *listel* qui couronne les *mutules* de la corniche et de la frise, et le *bleu* sur les *mutules* mêmes. Les *gouttes*, qui devaient être *coloriées* en *blanc*, si le système suivi sur les monuments de Sélinonte avait été appliqué, dans cette partie comme dans le reste, à ceux d'Agrigente, ne sont point *coloriées*, non plus que les *triglyphes*, dans le dessin de M. le duc de Serradifalco; ce que j'ai peine à m'expliquer, puisqu'il ne me paraît pas possible qu'un membre si important de la frise, ordinairement *colorié en bleu*, comme nous le voyons à Sélinonte, soit resté ici privé de cet ornement. D'ailleurs, nous verrons bientôt qu'il reste des traces de *bleu* sur les *triglyphes* du temple de *Castor et Pollux* récemment mis à jour. Si donc, la même couleur n'est plus sensible sur les *triglyphes* du temple d'*Hercule*, et si, par cette raison, M. le duc de Serradifalco s'est abstenu de les indiquer dans son dessin, ce ne peut être là que l'effet d'une circonstance tout à fait accidentelle. Avant de passer à un autre sujet, j'ai encore quelques observations à faire sur cette question générale du *coloriage des édifices* qui vient de recevoir, par la découverte opérée dans les ruines du temple d'*Hercule*, un élément nouveau, le plus complet et le plus authentique que nous ayons encore recouvré. M. de Serradifalco a consacré une *note* particulière, pag. 106, 74, pour constater ce fait, qu'il croit encore apparemment sujet à quelque controverse; et, ce qui pourra sembler étrange à nos lecteurs, c'est contre les doutes de M. Semper, partisan si déclaré et si absolu de l'*architecture polychrome*, qu'il prend à tâche de soutenir l'existence d'une pratique, dont les monuments de Sélinonte et d'Agrigente lui ont offert tant d'exemples. Or je prendrai à mon tour la liberté de dire que notre auteur, en défendant un fait désormais inattaquable, s'est donné une peine véritablement superflue, et, de plus, qu'il s'est trompé d'adversaire, en désignant comme tel M. Semper. La *Polychromie* des temples grecs, de la belle époque de l'art, n'est plus aujourd'hui une question pour personne; la seule chose qui soit encore en litige, c'est de savoir dans quelles limites précises cette pratique se renferma, et d'après quel système général elle s'exerça; tel a été, sur ce double point, l'objet du livre de M. Kugler, qui ne paraît pas être encore parvenu à la connais-

sance de M. de Serradifalco, et qui, s'il n'a pas résolu une question aussi vaste et aussi compliquée que celle-là, en a du moins rassemblé avec beaucoup de soin, et discuté d'une manière très-judicieuse les éléments connus jusqu'ici. Les couleurs employées par les anciens dans ce système de *polychromie* apparaissent partout les mêmes, sinon partout distribuées sur les mêmes membres d'architecture. A cet égard, il peut y avoir, et il y eut en effet des différences de goût entre les diverses branches de la nation hellénique, peut-être aussi entre les diverses époques de l'art; et c'est à constater ces différences, propres à la Grèce et à l'Attique, par rapport à celles qui s'observent sur les monuments de la Sicile, que devra consister l'un des points les plus importants du problème qui reste à résoudre. M. le duc de Serradifalco n'a touché, dans la note dont je m'occupe, à aucune de ces questions. Il s'est borné à soutenir le principe même de la *polychromie* contre des objections surannées, et à l'aide d'arguments qui me semblent, si je dois le dire, de peu de valeur. Ainsi, rappelant le silence gardé par l'antiquité sur l'usage de colorier les édifices, il en conclut que ce silence prouve la généralité de cet usage, plutôt qu'il n'en atteste l'absence. C'est là un raisonnement dont on s'est servi plusieurs fois, mais qui n'en vaut pas mieux pour cela. De ce que les anciens n'ont pas parlé d'une chose, il ne s'ensuit pas assurément qu'elle n'eût pas lieu chez eux; mais il en résulte encore moins qu'elle fût pour eux d'un usage général; et, relativement à la *polychromie*, si l'on n'eût pas trouvé de nos jours des vestiges de couleurs sur les monuments, les partisans de ce système, privés à la fois du témoignage des faits et de celui des écrivains, auraient beau invoquer le silence des anciens, ils ne persuaderaient ni personne, ni eux-mêmes. On a donc beaucoup trop abusé, à mon avis, de cet argument tiré du silence de l'antiquité; et l'on en fait une difficulté à force de vouloir s'en faire un avantage. Ainsi, quand on a soutenu l'existence de temples *coloriés en totalité*, et quand on a présenté ce fait comme une *pratique générale*, il est certain qu'on a rendu très-extraordinaire, ou, pour mieux dire, tout à fait inexplicable le silence absolu qu'auraient gardé les anciens sur une circonstance de ce genre. Mais quand ce coloriage s'est trouvé réduit, par l'observation attentive des monuments, à l'application de teintes diverses sur quelques membres du couronnement des édifices, dans la frise et dans la corniche, seule application constante de la *polychromie*, qui ait été avérée de nos jours sur les divers points du domaine de la civilisation hellénique et aux diverses époques de l'art, le silence de l'antiquité s'est trouvé réduit aussi à sa valeur naturelle; c'est-à-dire, qu'il est devenu une circons-

tance sans conséquence, dont on ne pouvait rien conclure contre un fait positif, ni rien arguer en faveur d'une pratique générale; et j'aurais voulu que notre auteur n'y attachât pas en effet plus d'importance que cela.

M. le duc de Serradifalco n'a pas été plus heureux, à mon avis, dans l'emploi de deux témoignages qu'il a cru pouvoir alléguer en preuve, que les anciens avaient parlé d'*édifices peints*. Ces témoignages sont celui de Pline, xxxvi, 23, 55, sur l'*enduit* d'un temple d'Élis, où il *entrait du lait et du safran*, et celui de Plutarque, in *Themistocl.* § viii, concernant des stèles d'un *marbre blanc qui prenait, sous le frottement de la main, la couleur et l'odeur du safran*. J'ai eu occasion de m'expliquer, dans ce journal même¹, sur la valeur qu'on pouvait attacher à ces deux témoignages, et il n'y a pas lieu pour moi de revenir sur cette discussion. Il me paraît évident que c'est sans raison suffisante qu'on a cherché dans de pareils textes des preuves à l'appui du système général de la *polychromie*; on eût mieux fait de s'en tenir au silence absolu de l'antiquité, qui ne prouvait pas davantage, mais qui du moins se prêtait mieux à l'interprétation. Mais un témoignage, d'une valeur positive et d'une grande importance, que M. le duc de Serradifalco a eu toute raison d'alléguer en faveur de son opinion, c'est celui d'une belle inscription attique, récemment découverte et publiée par M. Rosa², où il est question d'un *modèle en bois destiné à la peinture encaustique du triglyphe*: Παράδειγμα ξύλινον τῆς τετράφυου τῆς ἐκασίτου, ainsi que de *vases renfermant la couleur noire et blanche* qui devait servir sans doute à peindre certains détails de la corniche, comme on le voit sur le *larmier* de notre temple d'Agriente, ainsi que les *triglyphes* de la frise, où les *canaux* étaient ordinairement coloriés *en noir* et les *gouttes en blanc*³: ὑπαλοφὴ ἰμ φιδανίφ μίλανα ἰτῆεζ λευκὴ ἰμ φιδανίφ. Voilà, sans contredit, un témoignage attique de la plus haute autorité, et qui suffirait, à lui tout seul, pour constater toute une pratique générale. Mais ce témoignage lui-même concourt à prouver, d'accord avec un si grand nombre de faits acquis de nos jours à la science par l'observation des monuments, que ce coloriage des édifices ne s'exerçait que *dans le couronnement*, c'est à savoir, sur les *triglyphes de la frise* et sur les mou-

¹ *Journal des Savants*, février 1837, pag. 95-96. — ² Dans le *Kunstblatt*, 1836, n° 77, p. 317-318. — ³ Telle est du moins l'opinion de M. Baltard, qui a eu l'occasion d'étudier sur place les monuments d'Agriente récemment découverts, et qui s'en est servi pour un *projet de restauration du Temple de la Concorde*, travail ingénieux, à quelques égards, mais très-hypothétique et très-sujet à controverse dans son ensemble. Voyez le *Bullet. Archeol.* April. 1837, p. 49-59.

lures de la corniche; car il est évident que, si d'autres parties de l'entablement et du corps même de l'édifice avaient dû être peintes, l'inscription en eût fait mention à la suite de la peinture du triglyphe; ou tout au moins, le silence que garde ici l'inscription a une valeur négative, qui emprunte à la masse des faits connus une force réelle. Et quand on rapproche cette circonstance de celle que nous avait déjà fait connaître l'autre inscription attique, relative à l'achèvement de l'*Érechtheion*¹, où il est question de la *peinture encaustique de la cymaise de la frise* : Ἐγκαυτῆ τὸ κυμάσιον ἐγκύασι τὸ ἐπὶ τῶ ἐπιθυλίῳ (phrase qui se rapporte, conséquemment, aux mêmes membres supérieurs du couronnement de l'édifice); il est bien difficile de ne pas voir, dans un pareil accord des témoignages et des monuments, une preuve décisive à l'appui de l'opinion qui réduit à ces parties seulement de l'élévation des édifices l'application de la *polychromie*.

Pour terminer ce qui concerne l'architecture du temple d'*Hercule*, je dois dire encore qu'au nombre des éléments sortis de la fouille, figuraient des fragments d'un entablement de moindre dimension; lequel entablement, consistant en architrave, frise et corniche, se distinguait de celui du péristyle, indépendamment de sa proportion inférieure, par cette particularité, que les *gouttes des mutules* et des *triglyphes* étaient au nombre de *cinq* seulement, sur la face, et de *trois*, sur le côté, au lieu de *six* et de *quatre* qu'elles étaient aux places correspondantes de l'entablement du péristyle. Il résulte de toutes ces circonstances que cet autre entablement avait été employé à l'intérieur du temple; et, comme la raison et l'usage excluent l'idée d'un emploi de *mutules* et de *gouttes* dans un endroit couvert, il suit de là que cet intérieur devait être à *jour*; conséquemment, que le temple était *hypæthre*. Dans cette donnée, l'hypothèse la plus vraisemblable, est que cet *hypæthre* était formé par un seul rang de colonnes, comme c'était le cas dans le temple d'*Apollon Epicurius*, à *Bassæ*²; et la seule difficulté qui puisse s'élever contre cette idée, c'est qu'il n'a été trouvé sur place aucun fragment des colonnes appartenant à cette galerie intérieure. Il y a donc là encore un problème architectural à résoudre; et c'est du temps, et de quelque nouvelle découverte qu'on peut attendre cette solution, trop difficile à obtenir dans l'état actuel des choses.

Mais un autre point, des plus importants à tous égards, sur lequel les idées des antiquaires devront être dès ce moment fixées par le tra-

¹ Cette inscription a été publiée aussi par M. Ross, *Kunstblatt*, 1836, n° 60; et j'en ai déjà fait usage dans ce Journal même, février, 1837, p. 107. — ² *Expédition scientifique de la Morée*, t. II, pl. 28 et 29.

vail de M. le duc de Serradifalco, c'est celui qui concerne la place occupée par les *antéfixes* sur le faite des façades latérales, et généralement la restauration entière de la *cymaise*. C'est là en effet un point qui, comme toutes les questions relatives à la couverture des temples grecs, a le plus exercé la sagacité des architectes et des antiquaires, et produit le plus d'essais contradictoires; et l'intérêt qui s'attache à cette question, dans l'archéologie grecque, me fait un devoir d'entrer ici dans quelques détails. On sait que les temples antiques étant restés tous privés de toute espèce de toiture, et la plupart mutilés à une certaine hauteur de leur ordonnance extérieure, la restauration du toit n'a été essayée, d'une manière plus ou moins probable, qu'à l'aide de fragments, qui avaient appartenu soit à la corniche, soit à la couverture. Dans le nombre de ces fragments les plus précieux par l'art, et les plus significatifs par l'usage, figurent en première ligne ces espèces d'ornements que nous nommons *antéfixes*, du mot latin *antefixa*, et qui se plaçaient au rebord du toit, en avant des tuiles creuses qui y aboutissaient, et de manière à en masquer le vide. L'architecture antique fit un grand usage de cette espèce d'ornement, qui fut habituellement décoré de *palmettes sculptées* ou *peintes*, quelquefois même de *figures* ou de *masques imprimés* en relief et coloriés, et qui contribuaient puissamment à la richesse et à l'effet du couronnement des édifices. Pline met au rang des plus anciennes inventions de l'art grec, celle qui consistait à imprimer des *masques en relief* sur ces sortes de *tuiles*, qu'il appelle *extremi imbrices*, xxxv, 12, 43. *Primus* (Dibutades) *personas tegularum extremis imbricibus imposuit* (qu' *impressit*); et l'on sait que la Grèce, toujours enthousiaste des moindres progrès de ses arts, et toujours passionnée pour ceux de ses citoyens qui y avaient pris part, célébra par des vers Byzès, de Naxos¹, le premier qui eût l'idée de tailler en marbre ces sortes de tuiles, et qui fût parvenu à constituer tout ce système de couverture en tuiles de marbre. A dater de cette époque, qui coïncide avec la 50^e olympiade, les principaux temples de la Grèce furent couverts en tuiles de marbre; et, parmi ceux où Pausanias avait remarqué ce genre de magnificence, bien peu de nos lecteurs ignorent sans doute qu'on en a retrouvé deux de nos jours, le temple d'*Apollon*, de Phigalie, et celui de *Jupiter*, à Olympie. C'est plus récemment encore que nous avons acquis la connaissance des mots qui désignaient, dans le vocabulaire de l'art grec, les diverses formes d'*antéfixes*, à raison de la place qu'elles occupaient dans le couronnement et de l'espèce particulière

¹ Pausan. v, 10, 2.

d'ornement qu'on y imprimait, ou qu'on y sculptait en relief. Ainsi nous lisons dans la belle inscription attique, découverte en 1836, au Pirée¹, et relative aux comptes de la construction de l'arsenal, les expressions, *κεραμίδες ἡγμόνες, ἔτραν ἡγμόνες λεοσκόφαλοι, ἔτραν κεραμίδες ἔχρουσι τὸν καλυπτήρα ἡγμόνες, καλυπτήρας ἀνθεμῶλοι*, qui désignent, à n'en pouvoir douter, les *tuiles du rebord et du faite*, *κεραμίδες ἡγμόνες*, celles qui portaient un *masque de lion*, *ἡγμόνες λεοσκόφαλοι*, et qui servaient à l'écoulement des eaux, celles qui étaient munies de leur recouvrement, *ἔχρουσι τὸν καλυπτήρα ἡγμόνες*, et les *antéfixes ornées de palmettes*, *καλυπτήρας ἀνθεμῶλοι*². Sous ce rapport, l'ignorance où nous étions demeurés jusqu'ici au sujet des *antéfixes*, avait donc cessé de subsister; mais, relativement à la place et à la disposition de cet ornement, il reste encore plus d'une question indécise; et c'est là que consiste en grande partie le problème de la composition et de la décoration de la cymaise grecque. C'est aussi là, comme je l'ai dit plus haut, que M. le duc de Serradifaleo s'est efforcé d'ajouter à nos connaissances, par une application qui m'a semblé aussi sûre qu'ingénieuse de fragments antiques appartenant au couronnement du *Temple d'Hercule*.

La plupart des architectes et des antiquaires étaient partis de cette idée que les *antéfixes* avaient dû se placer à l'endroit même de l'écoulement des eaux, afin de masquer la combinaison des tuiles, *tegulae*, avec les tuiles de recouvrement, *imbrices*. Mais, comme le faite de la corniche dépassait la hauteur fixée pour l'écoulement des eaux du toit, et que de cette manière, les *antéfixes* auraient été le plus souvent cachées par le prolongement de la corniche, on eut recours, dans les restaurations des édifices antiques, à un expédient qui semble véritablement bien peu conforme au génie de l'art grec. On supprima la *cymaise* sur toute la longueur des faces latérales, afin de laisser partout en évidence les *antéfixes*, réduits à n'être plus qu'un simple membre d'ornement. C'est ainsi qu'ont été restaurés en dernier lieu le *Temple d'Apollon Epicurios*³, le monument de Messène, relevé par M. Blouet⁴, le *Pantheon* d'Athènes, dans le dessin de Stuart⁵, et le *Temple de*

¹ Voyez un fragment de cette inscription si importante et si curieuse, publié par M. Ross, *Kunstblatt*, 1836, n° 77, p. 317-318. — ² Voyez la dissertation de M. K. Otf. Müller, *De munim. Athen. quæst. histor.* Gœtting. 1836, in-4°, où le savant auteur avait expliqué la notion de *αι ἡγμόνες (κεραμίδες)*, par *tuiles de recouvrement érigées au faite de la couverture*, *Firstziegel*, cf. tab. II, fig. 7; et celle de *καλυπτήρας (ἐν πηλῷ)*, par *antéfixes*, p. 61 et 62, 70. Voyez un exemple de ces *tuiles de recouvrement placées au faite et au bord du toit*, dans le petit temple de Diane Propylée à Eleusis; *Antiq. inéd. de l'Attique*, ch. v, pl. II, trad. de M. Hittorff. — ³ *Expédit. de la Morée*, t. II, pl. xxvi. — ⁴ *Ibid.* t. I, pl. xxxii. — ⁵ *Antiq. of Athens*, t. II, pl. iv.

Thémis, en Attique¹; tous monuments cités par notre auteur, auxquels il eût pu joindre le *Temple* et les *propylées d'Éleusis*², restaurés d'après le même système. Or il est certain que cette suppression de la *Cymaise*, sur tout le prolongement des faces latérales, constitue une interruption de lignes droites, peu agréable en soi, et peu d'accord avec le génie grec; que l'absence de cette partie, la *cymaise* destinée à l'écoulement des eaux, et pourvue à cet effet des *têtes de lion* qu'on y rapportait, est surtout choquante sur les faces latérales, où avait précisément lieu cet écoulement des eaux du toit; et qu'enfin on conçoit difficilement comment ces *têtes de lion*, servant de *gouttières*, auraient été placées seulement aux angles ou aux extrémités de l'édifice, sur les côtés; tandis qu'elles auraient été supprimées sur toute la longueur de ces côtés. Il semblait donc plus conforme aux vrais principes de l'art de continuer sur les côtés longs du temple la *cymaise*, décorée de *têtes de lion*, comme l'a fait M. Blouet dans sa restauration du *Temple d'Olympie*³, et comme on le voit à d'autres restaurations d'édifices antiques citées par notre auteur, notamment aux *Propylées de Priène*, aux *Temples de Thésée* à Athènes, de *Diane Propylée* à Éleusis, et de *Némésis* à Rhamniunte. J'insiste particulièrement sur l'exemple du *Temple de Diane*, d'Éleusis, où la *cymaise*, formant *chéneau*, et continuée le long des façades latérales, avait deux *têtes de lion*, sculptées sur chacun des morceaux dont elle se composait, correspondant en largeur à deux des tuiles de la couverture⁴: attendu que c'est là un des éléments les plus authentiques que nous ayons recouverts de tout ce système de toiture des temples grecs, si difficile, si compliqué, et jusqu'alors interprété par tant d'hommes habiles d'une manière si contradictoire; mais ces difficultés et ces contradictions provenaient en grande partie de ce que les morceaux de *cymaises* recueillis parmi les débris des temples antiques n'étaient pas assez complets, ni assez considérables pour rendre compte de la disposition des *têtes de lion*, ni de celle des *antéfixes*; et que, dès lors, on s'était trouvé réduit à des suppositions pour l'emploi de ces fragments. Or c'est là une circonstance qui ne s'applique pas au *Temple d'Hercule*, où des morceaux de *cymaise*, avec le canal ou *chéneau*, et avec des *têtes de lion*, ont été recueillis d'assez grande dimension pour que la restauration de toute cette partie du couronnement ne soit sujette à aucune incertitude. En même temps, les *antéfixes*, d'après le

¹ Canina, *Architett. Grec.* tav. xv. — ² *Antiq. inédit. de l'Attig.* traduites et publiées par M. Hittorff, ch. II, pl. II, et ch. IV, pl. III. — ³ *Expéd. de la Morée*, t. I, pl. LXX. — ⁴ Voyez les *Antiq. inéd. de l'Attig.* ch. V, pl. II et III. Je me sers des propres paroles de la traduction de M. Hittorff, p. 42.

travail qu'elles présentent sur chacune de leurs faces, et qui consiste en une *palmette*; d'après le vide triangulaire qui se trouve à leur base, et qui prouve qu'elles n'ont pu être rapportées sur un plan horizontal continu, comme le serait celui de la moulure supérieure de la *cymaise*, tandis que ce vide s'adapte parfaitement avec la forme des tuiles de recouvrement; les *antéfixes*, dis-je, se prêtent très-bien à une disposition, très-convenable en soi, et connue déjà par plus d'un exemple antique, c'est-à-dire, à la décoration de la ligne supérieure du comble. C'est ainsi, en effet, qu'on les trouve employés de la manière la plus curieuse, dans la restauration de trois édifices attiques, le *Temple de Thémis*, et ceux de *Némésis* à Rhamnunte, et de *Diane Propylée* à Eleusis¹; c'est ainsi que, dans son projet de restauration des murs d'Athènes, M. K. Ott. Müller, a disposé sur le faite du toit les *καλυπτήριε ἀντέfixes* de l'inscription attique², qui sont, comme nous l'avons vu, de véritables *antéfixes*; et M. le duc de Serradifalco, en procédant de cette manière à la restauration longitudinale du *Temple d'Hercule*, telle qu'il l'a présentée dans sa planche XIX, me paraît avoir fait le meilleur emploi possible des éléments qu'il avait à sa disposition. Ce qui me confirme encore plus dans cette opinion, c'est l'observation, faite aussi par un habile architecte français, M. Baltard, que la *disposition de ces hauts chéneaux continus semble interdire l'emploi des antéfixes sur le bord du toit*; observation à l'appui de laquelle il ajoute, qu'en effet on ne trouve guère en Sicile que des tuiles à double face destinées évidemment à l'ornement du faitage³. C'est donc là un point important d'architecture grecque que l'on peut regarder comme à peu près résolu par le travail de M. le duc de Serradifalco.

L'édifice qui suit, sur le terrain, comme dans le livre de notre auteur, le monument dont nous venons de nous occuper, est ce fameux *temple de Jupiter Olympien* ou l'*Olympieion*, monument prodigieux entre tous ceux

¹ *Antiq. inédit. de l'Attiq.* ch. v, pl. II, et ch. VI, pl. X. — ² *De munim. Athen.* tab. 11, fig. 2 et 7, p. 78. — ³ Dans son *Essai de Restauration du temple de la Concorde*, inséré au *Bullet. Archeol.* avril. 1837. Je crois devoir transcrire ici les réflexions qui suivent la citation faite plus haut, et qui rentrent tout à fait dans mes idées, p. 54 : « Nous ne prétendons pas infirmer les restaurations des combles des temples de la Grèce, données par les architectes anglais qui ont publié les *Antiquités inédites*; ces architectes, se fondant sur les fragments qu'ils ont découverts, conçoivent, il est vrai, ce chéneau comme une sorte de diadème. Mais sur les côtés, là où il serait réellement utile, ils l'interrompent et le remplacent par une suite d'antéfixes situées à l'extrémité de chaque recouvrement. Cette méthode peut être conforme aux découvertes; mais, assurément, elle n'appartient pas aux temps primitifs, etc. »

de la Sicile et de la Grèce entière. On sait que cet édifice, parvenu à un point de la construction où il ne manquait plus que la toiture, fut surpris à cet état par la guerre désastreuse qui fit tomber Agrigente au pouvoir des Carthaginois, la troisième année de la 93^e olympiade. Tel il resta toujours depuis cette époque, au témoignage de Polybe, qui en parle, deux siècles et demi après cet événement, comme d'un temple inachevé, mais comparable, par l'invention et la grandeur, à tout ce que la Grèce renfermait d'édifices du premier ordre. Tel le vit, un siècle encore plus tard, Diodore de Sicile, qui nous en a laissé une description détaillée; monument précieux à tous égards, et regardé avec raison comme une des pages les plus curieuses de l'histoire de l'art antique. C'est avec le secours de ce texte, et à l'aide de ce qui reste encore sur place de débris du temple même, qu'à partir de 1812, époque où on y entreprit des fouilles régulières, un grand nombre d'architectes et d'antiquaires ont essayé d'en faire la restauration; et M. le duc de Serradifalco n'a eu ici qu'à mettre en œuvre des éléments déjà préparés par une foule de mains habiles, et qu'à présenter, dans une discussion sage et lumineuse, le résultat des faits acquis à la science, avec un projet de restauration qui lui est propre. Il est seulement fâcheux que M. Hittorff n'ait pu encore publier la partie de ses *Antiquités de la Sicile*, qui est relative aux monuments d'Agrigente. Les fouilles que cet habile architecte avait pratiquées lui-même en quelques endroits de l'*Olympieion*, l'avaient mis en possession de nouveaux éléments d'une restauration qui sera toujours une œuvre très-difficile, et les idées qu'il avait pu se former, d'après une étude approfondie du monument dans tous les détails qu'on en connaît, auraient certainement été d'une grande ressource pour notre auteur. Lorsque je visitai les ruines d'Agrigente, muni des plans de M. Hittorff, dont je devais la communication à son obligeance, je pus vérifier sur le terrain tous les résultats de ses explorations, que je trouvai parfaitement exactes. C'est un aveu que j'aime à publier, d'autant plus que je ne trouve cité le nom de M. Hittorff entre ceux de tant d'architectes ou d'antiquaires de nos jours qui se sont occupés de la restauration du *Temple de Jupiter Olympien*, que je ne le trouve, dis-je, cité par M. le duc de Serradifalco, que d'une manière en quelque sorte accidentelle, et dans une note (pag. 117, 165) qui pourrait échapper à l'attention de la plupart de ses lecteurs. Or il me semble que la convenance et l'équité réclamaient, en faveur de M. Hittorff, une mention plus honorable, d'après la seule notoriété des travaux auxquels il s'était livré sur le temple d'Agrigente, des fouilles qu'il y avait entreprises, et des découvertes qui en avaient été

le résultat; et voilà pourquoi j'ai pensé que c'était pour moi-même un devoir de rétablir ici le nom de cet architecte à la place qui lui appartient.

L'*Olympieion* d'Agrigente était un temple *pseudo-péripète*, c'est-à-dire sans péristyle extérieur, avec des colonnes engagées dans les murs; et, suivant toute apparence, on doit le regarder comme le type à la fois le plus ancien et le plus considérable de cette forme de temples; de même que le grand temple de Sélinonte doit être réputé le plus ancien modèle de la forme du temple *pseudo-diptère*, dont Vitruve, peu familier avec les monuments de la Sicile et de la grande Grèce, attribuait l'invention à Hermogène, l'architecte du temple de Magnésie. Quatorze colonnes, engagées de la manière qu'indique Diodore de Sicile, c'est-à-dire excédant d'une demi-circonférence le mur extérieur, et se produisant à l'intérieur sous la forme de piliers carrés, ornaient chaque face latérale. Des deux façades principales, celle qui était tournée à l'orient était formée de sept colonnes engagées de la même manière; c'est là une particularité tout à fait extraordinaire dans le plan des temples grecs; et c'est là toutefois un point qui n'est sujet à aucune incertitude; car cette partie de l'édifice antique existe sur le terrain. La même disposition se reproduisait nécessairement sur l'autre façade, tournée à l'occident; mais il ne reste de ce côté que la colonne de l'angle nord-ouest; et, de cette manière, un champ libre a été ouvert aux conjectures, pour placer de ce côté l'entrée du temple à la place même de la colonne du milieu; tel est, en effet, le parti auquel s'est arrêté M. le duc de Serradifalco, dans son projet de restauration; et j'avoue qu'entre toutes les suppositions qu'on a pu faire, celle-ci me paraît encore celle qui satisfait le mieux aux diverses conditions du problème.

Admettant le fait, qu'il n'est pas possible de révoquer en doute, que les colonnes de la façade orientale étaient au nombre de sept, conséquemment en nombre impair, les architectes, tels que M. Cockerell, qui ont voulu placer de ce côté l'entrée du temple, parce que c'était là l'usage général des Grecs, se sont vus obligés d'ouvrir entre les deux colonnes des angles, deux portes latérales, au lieu d'une porte unique pratiquée dans l'axe de l'édifice. Puis, comme cette disposition, si contraire à tous les principes de l'art grec, et si peu d'accord avec la majesté de l'édifice agrigentain, n'offrait pas encore le moyen d'éclairer suffisamment l'intérieur du temple, on imagina d'ouvrir des *fenêtres* dans le mur d'entre-colonnement, sur toute la longueur de cette façade: autre disposition, sans exemple dans les temples grecs, et dont l'effet ne pou-

vait que nuire encore au caractère grandiose du monument. Or il n'y a guère d'autre moyen de parer à ces nécessités fâcheuses, qu'en supposant l'entrée du temple placée sur sa façade occidentale; et, comme cette façade est aujourd'hui ruinée en totalité, en y rétablissant, par la pensée, une porte unique qui occuperait la place de la colonne du milieu et des deux entre-colonnements latéraux. La seule difficulté que rencontrerait cette ordonnance, viendrait de la grande portée de l'architrave, qui aurait dû s'étendre sur plus de quatre entre-colonnements. Mais il est vrai que, les colonnes se trouvant ici engagées dans les murs, cette portion de l'architrave, si énorme qu'elle fût dans ses dimensions, aurait eu dans la muraille même un point d'appui continu. Enfin, il est probable que l'architecte, voulant donner à la façade principale tout l'effet qu'elle pourrait recevoir d'une grande solidité apparente, jointe à une disposition majestueuse, avait construit ici une porte ornée de chambranles, avec un couronnement composé d'architrave, de frise et de corniche; et c'est à ce parti, qui réunit, suivant moi, toutes les convenances, et qui concilie toutes les difficultés que s'est fixé M. le duc de Serradifalco, dans son projet de restauration, pl. xxvi.

Les particularités si nouvelles, si extraordinaires, que présente le grand temple d'Agrigente, et qui tiennent en partie à l'énormité de ses proportions, me font un devoir de m'arrêter encore sur quelques détails relatifs, soit au monument même, soit à la restauration de M. le duc de Serradifalco. Le fait le plus étrange est sans doute celui des sept colonnes de la façade orientale, qui constitue une exception si rare dans le plan des temples grecs. Cette exception n'est cependant pas sans modèle dans l'architecture égyptienne, ni sans exemple dans l'architecture grecque; et notre auteur cite quelques monuments à l'appui de cette double observation, sans oublier le portique de Thoricus, en Attique, qui est, comme la soi-disant *Basilique* de Pæstum, un édifice du genre de ce que les Grecs nommaient *σπία*, avec neuf colonnes sur la façade du côté antérieur. Le monument choragique de Thrasyllus, avec ses trois pilastres de front; la *Pinacothèque* des Propylées, dont le portique antérieur est pareillement orné de trois colonnes, sont encore deux édifices d'un genre bien différent l'un et l'autre, qui offrent la même particularité d'un nombre impair de colonnes; et la colonne unique, d'ordre corinthien, érigée au fond de la *cella* du temple d'Apollon Epicurius, précisément en face de la porte d'entrée, est encore un exemple en rapport avec le même système d'ordonnance. Mais notre auteur pouvait s'abstenir de citer, d'après Le Roi, l'exemple du *Temple d'Égine*, aussi

bien que celui du *Temple de la Victoire Aptère*, à droite des Propylées; ce dernier édifice est maintenant reconstruit presque en totalité, et rendu à toute son intégrité primitive par le travail de MM. Kousmin et Ballanti¹.

Relativement à la disposition qu'a adoptée M. le duc de Serradifalco, de placer sur la façade occidentale l'entrée du temple, contrairement à l'usage des temples grecs, qui s'ouvraient tous à l'orient, notre auteur ne peut rendre compte de cette anomalie, que par des circonstances locales qui pouvaient forcer en certains cas les architectes grecs à dévier des règles généralement suivies. Cette explication ne sera certainement satisfaisante pour personne, et je doute que M. de Serradifalco lui-même s'en soit contenté. Il devait y avoir dans les idées religieuses des anciens des motifs d'une nature bien plus grave, mais que nous ne pouvons aujourd'hui apprécier, réduits que nous sommes à des témoignages, tels que ceux de Vitruve et d'Hygin, qui semblent si peu d'accord sur ce point avec l'ensemble des monuments. Il n'est pas non plus très-exact de dire que le fait d'une façade de temple grec, tournée au couchant, soit sans exemple dans les monuments qui nous restent de l'antiquité; car il existe dans la petite île de Sikinos un temple d'Apollon Pythien, dont l'entrée était placée sur sa façade occidentale. C'est ce que nous apprenons de M. Ross, qui vient de nous donner un travail curieux sur ce monument d'antiquité grecque, et qui s'est trompé à son tour en le regardant comme *la seule exception connue* au système général de l'ordonnance des temples grecs².

Les questions qui concernent la disposition intérieure du grand temple d'Agrigente ne sont ni moins graves, ni moins difficiles à résoudre. Le témoignage de Diodore ne nous est ici d'aucune ressource, attendu que tous les détails donnés par l'historien se rapportent uniquement; comme l'a fort bien compris M. le duc de Serradifalco, à l'ordonnance extérieure de l'édifice. On est donc réduit aux conjectures pour expliquer, d'après un très-petit nombre d'éléments architectoniques qui ont pu échapper à la destruction, la manière dont ce temple était construit et couvert à l'intérieur. Il est certain qu'il fut

¹ *Le Temple de la Victoire sans ailes sur l'Acropole d'Athènes, restauré par R. Kousmin, pensionnaire de l'Acad. imp. des B.-Arts de Saint-Petersbourg, décrit par V. Ballanti, membre de l'Acad. rom. d'Archéologie; Rome, 1837, in-fol. Voyez le *Bullet. dell' Instit. Archeol.* Décembre 1837, p. 218-221. — ² *Αρχαιολογία τῆς νήσου Σικίνου*. Ἀθήναι, 1838, in-4°, σελ. 7, 22): Ὁ ἐν Σικίνῳ ναὸς παράχεται τὴν μόνην γωνοῦν ἐξάρτησι. Il est vrai que l'auteur ajoute: ἐν τῇ τῆς οὐρ Ἑλλάδος. Mais il avait cité précédemment les temples de la Sicile sans exception.*

hypæthre, puisque le jour unique qu'il eût reçu par la porte d'entrée eût été insuffisant pour éclairer cet immense vaisseau. Il suit de là que les deux lignes de piliers carrés qui partageaient la *cella* en trois galeries, et dont il subsiste encore d'assez considérables vestiges sur le terrain, étaient liées par des murs de peu d'élévation, qui n'étaient, à proprement parler, que des espèces de parapets. Quant aux figures de *géants*, qui furent employées dans cette ordonnance, et dont on sait qu'on a recueilli des débris appartenant à onze de ces figures, les unes mâles, les autres femelles, alternant probablement ensemble, toutes de 29,9 palmes de hauteur, l'arrangement de ces colosses au-dessus des piliers de la nef principale, est encore un de ces problèmes qui ont donné lieu à beaucoup d'hypothèses plus ou moins ingénieuses, mais dont la solution, restée indécise, échappera peut-être toujours à nos recherches. On connaît depuis longtemps la restauration de M. Cockerell, qui établissait au-dessus des pilastres de la nef du milieu un second ordre formé de ces figures d'Atlantes, destinées à supporter le toit. Mais cette idée se trouve détruite par le résultat des fouilles récentes qui ont prouvé que les piliers intérieurs, au lieu d'être d'une hauteur moindre que celle des colonnes du *pseudo-ptéroma*, comme l'exigeait la restauration de M. Cockerell, surpassait au contraire cette hauteur de 71°, 4 palmes; d'où il suit que le second ordre, projeté par l'architecte anglais, aurait excédé de plus de quatorze palmes l'élévation du toit. Des difficultés d'un genre différent se rencontrent dans un autre projet de restauration conçu par le docteur Lo Presti, de Girgenti, que notre auteur soumet à une analyse critique très-judicieuse. Jusqu'ici donc l'avantage semblerait acquis au projet d'un habile antiquaire de Palerme, D. Niccolò Maggiore, qui n'admet qu'un ordre de piliers, dans la composition desquels entraînent les figures d'Atlantes, avec leur base haute de 22 palmes, y compris la plinthe et leur couronnement, consistant en la partie supérieure du pilastre avec son chapiteau¹. A l'appui de cette restauration, qui se fonde sur tous les éléments de l'architecture du temple jusqu'ici retrouvés, je puis citer la figure, dernièrement découverte à Athènes, d'un *Atlante* employé de la même manière², c'est-à-dire, monté sur une base et adhérent à un pilastre, dont la partie supérieure qui manque, laisse supposer un couronnement analogue à celui qui dut régner dans la nef principale du temple d'Agri-

¹ *Due Opuscoli archeologici di Niccolò Maggiore*. Palermo, 1834. Ved. la tavola aggiunta. — ² Voyez ma *Lettre à M. de Klunze, sur une statue de Héros attique*, extraite du tome I^{er} des *Nouvelles Annales de l'Institut archéologique*, p. 1-24, avec la planche qui s'y trouve jointe.

gente, au-dessus de la double rangée d'Atlantes ; et cet exemple, tout récemment acquis à la science, ne peut qu'ajouter un nouveau degré de probabilité à l'ingénieuse hypothèse de l'antiquaire sicilien.

RAOUL-ROCHETTE.

(*La fin au cahier prochain.*)

Détails sur l'état de l'Instruction primaire, en Chine, extraits en partie de divers numéros du Chinese Repository, de mai 1834 à mai 1836.

La surprenante facilité de communication qui tend aujourd'hui à lier les diverses parties du globe, et à mêler les hommes entre eux, doit naturellement appeler notre attention sur l'état actuel du développement de l'esprit humain dans ces contrées éloignées qui se sont depuis longtemps constituées en corps de nation civilisée, ou qui reçoivent, par une importation récente, nos mœurs et nos institutions européennes. J'espère donc que l'on accueillera avec bienveillance, dans ce recueil scientifique, quelques détails que j'ai réunis, d'après les documents les plus nouveaux, sur l'état actuel de l'instruction primaire dans la Chine et dans l'Inde, ces deux grands foyers de civilisation ancienne, placés à l'autre extrémité du monde. Toutes deux, ces vastes régions ont jusqu'ici conservé leurs institutions primitives ; mais l'Inde semble être dans une situation transitoire, par l'introduction progressive des idées européennes, sous la domination anglaise. En Chine, toute l'organisation civile est entre les mains des naturels seuls, et l'état de l'instruction primaire est indépendant de toute influence étrangère. Je commencerai donc par examiner, pour la Chine seule, la question que je me suis proposée, et, dans cette étude, je me servirai à la fois de documents extraits du *Chinese Repository*, recueil périodique qui se publie à Canton, et des renseignements que m'a communiqués de vive voix un respectable missionnaire, M. l'abbé Voisin, qui a séjourné huit ans dans l'intérieur de la Chine. L'examen du même sujet, pour l'Inde anglaise, sera l'objet d'un second article que j'aurai l'honneur de présenter prochainement.

Avant de parler du système d'instruction primaire suivi en Chine, je dois nécessairement dire d'abord quelques mots sur la langue chinoise elle-même, exposer rapidement sa structure singulière, et indiquer l'effet probable que cette langue doit exercer sur le travail de la pensée. Je sens que je touche ici une question délicate, et les recherches que j'ai faites depuis quatre ans, dans l'histoire chinoise, me permettent à peine de paraître un instant dans un débat signalé naguère par les opinions contraires de MM. Abel Rémusat et Guill. de Humboldt. Aussi je me bornerai à effleurer les principales sommités de la question, en profitant des éléments précieux que j'ai pu recueillir dans les leçons de M. Stan. Julien, ce savant si profondément initié à la connaissance de la phraséologie chinoise. Peut-être mon opinion particulière sur les difficultés opposées par la langue chinoise au travail de la pensée ne s'accordera pas entièrement avec le sentiment du savant professeur; mais je me justifierai par une simple observation. Tout ce que je dirai dans ces considérations préliminaires ne sera que l'image adoucie de l'opinion des savants anglais qui écrivent dans le *Chinese Repository*.

La langue chinoise se distingue de toutes les autres par son originalité singulière. On sait qu'elle se divise réellement en deux langues distinctes, l'une écrite et très-riche, composée d'une immensité de caractères, dont chacun exprime un mot, et qui se classent dans les dictionnaires, sous deux cent quatorze caractères primitifs ou clefs; l'autre, parlée et très-pauvre, formée seulement de douze cents monosyllabes d'intonations différentes, de sorte que chacune de ces intonations peut représenter souvent quatre ou cinq sens ou caractères différents dans la conversation, et correspond à un bien plus grand nombre de caractères écrits dans les dictionnaires. Les caractères, ou les mots, ne sont liés dans la phrase que par un petit nombre de signes grammaticaux, principalement par des prépositions de lieu. Un caractère spécial indique le génitif, et deux autres servent à indiquer l'accusatif; mais souvent ils sont supprimés, ainsi que le signe indicateur de la fin de la phrase. Il n'y a point de genres, et ordinairement on ne trouve aucun signe représentatif des temps : deux caractères particuliers indiquent le passif et le futur; mais, le plus souvent, ces caractères se suppriment. En général, un même caractère peut, suivant sa place dans la phrase, devenir substantif, adjectif ou verbe; mais cette phrase est toujours disposée dans un ordre régulier. Elle présente : 1° le sujet seul ou précédé de l'adjectif; 2° le verbe; 3° le régime, soit seul, soit précédé de l'adjectif ou du participe. Cette syntaxe de la phrase constitue ce qu'il y a de plus net, comme règle, dans la grammaire chinoise. La conversation n'élude la difficulté

du petit nombre des intonations que par l'adjonction d'un synonyme à chaque mot d'un sens douteux, ou par un geste expressif qui retrace la figure ou le sens du caractère. De là provient la différence notable entre la langue vulgaire qui se parle, et la langue du style élevé qui s'écrit. La langue vulgaire, ou *kouan-hoa*¹, s'emploie dans les proclamations, actes publics, romans et poésies légères, qui doivent être compris à la lecture orale; tandis que le style élevé, appelé *kou-wen*, est réservé aux productions sérieuses, morales ou historiques. Ce style élevé a le grand tort de prétendre à une concision qui dégénère en obscurité, et en outre l'intelligence du sens est rendue plus difficile au lecteur, pour l'un et l'autre style, par la disposition des caractères en ligne verticale. Cette disposition, contraire à celle de nos yeux, ne permet pas au lecteur de voir à la fois toute une phrase, comme dans l'écriture horizontale. Il est obligé de se souvenir des caractères pour construire dans son esprit le sens de la phrase, et ainsi la mémoire se trouve chargée d'un travail qui devrait être exécuté par la vue.

Avec cette structure certainement imparfaite, et, si j'ose le dire, rudimentaire, la langue chinoise possède, entre toutes les langues de la terre, plusieurs privilèges surprenants. Sortie primitivement d'un type idéographique, elle existe depuis la plus haute antiquité, puisque son origine paraît remonter aussi haut que celle de la langue hébraïque, et seule, de toutes les langues anciennes, elle est restée au rang des langues vivantes. Les guerres, qui ont souvent séparé les diverses parties de la Chine, ont pu introduire, dans la langue parlée, des dialectes plus ou moins différents: ainsi les intonations de la province orientale du Fo-Kien sont tout à fait étrangères à celles des provinces du nord et du sud. Avec le développement de la civilisation matérielle, les caractères écrits ont dû s'accroître et se modifier dans la disposition des traits dont ils sont composés. Mais le type semi-idéographique de la langue écrite n'a pas varié. Les idiomes de la langue parlée se composent toujours de monosyllabes: le style élevé qui s'écrit est resté le même, et prend toujours pour modèle les anciens ouvrages, comme l'atteste son nom: *kou-wen*, style ancien.

Non-seulement la langue chinoise est restée seule vivante de toutes les langues anciennes, elle est encore la plus usitée de toutes les langues actuelles; elle est, sans comparaison, celle qui transmet les idées du plus grand nombre d'hommes. La Chine, sa mère patrie, contient à elle

¹ Je suis le sens que M. Julien donne au caractère *kouan*, dans cette locution. C'est à tort que l'on traduisait, avant lui, *kouan-hoa* par langue mandarinique.

seule 360 ou même 390 millions d'individus humains, selon les derniers recensements officiels, publiés dans l'almanach impérial du céleste empire. Ce chiffre peut paraître exagéré, comparativement aux 330 millions d'hectares que comprend la surface totale de la Chine, d'après les mesures des missionnaires. Réduisons-le d'un tiers pour nous rapprocher du siècle dernier : supposons 250 millions pour la population chinoise ; à ce chiffre ajoutons les habitants du Japon, ceux de la Cochinchine et du Tonquin, des royaumes de Camboge et de Siam, où la langue chinoise est la langue des classes supérieures et moyennes, où elle sert pour toutes les publications ; enfin les nombreux émigrés chinois qui défrichent les côtes des îles Philippines, de Sumatra, de Java, de presque tout l'archipel indien, et nous trouverons que la langue chinoise est la langue naturelle de plus de 300 millions de créatures humaines, réparties sur une portion de la terre au moins égale à notre Europe. Ces 300 millions sont plus du tiers du genre humain, et ainsi se trouve réalisé pour ce tiers, dans son monde particulier, le phénomène vraiment surprenant d'une langue universelle.

Comment cette langue singulière s'est-elle conservée dans sa forme primitive, pendant la longue suite des siècles, et parmi un si grand nombre d'hommes ; ceci tient à trois causes principales. Premièrement les Chinois, pendant longtemps, n'ont connu, du reste des hommes, que les hordes barbares et illettrées qui les entouraient. Avec des termes de comparaison si inférieurs, ils ont conçu la plus haute idée de leur supériorité intellectuelle, et leur langue écrite est devenue pour eux une sorte d'invention miraculeuse ; ils l'ont regardée comme une œuvre céleste qui ne pouvait être perfectionnée ; et sa forme semi-idéographique, qui permet à l'esprit un certain jeu entre la figure et le sens des caractères, leur a fait prétendre que cette langue était le dépôt incomparable de tous les principes de la science, de la morale et de l'ordre universel. En second lieu, et très-probablement, par le développement de ces idées, depuis le VIII^e siècle de notre ère, la connaissance approfondie de la langue et du style des anciens auteurs a été choisie par le gouvernement, comme *criterium* du mérite des candidats aux divers emplois administratifs. Depuis cette époque, l'intérêt particulier des candidats parvenus s'est uni à la vanité nationale pour conserver la langue dans sa forme originelle. Enfin cette invariabilité doit résulter aussi en partie du mode suivi depuis longtemps en Chine pour l'instruction primaire, mode qui fatigue excessivement la mémoire des jeunes Chinois, et doit leur inspirer une aversion énergique pour modifier ce qui leur a tant coûté à apprendre. J'arrive ainsi naturellement au sujet principal de

cet article. Je vais exposer quel est ce mode d'instruction primaire; j'indiquerai ensuite les modifications que les sociétés anglaises de Canton et de Macao se proposent d'y introduire, et je chercherai à pressentir l'influence probable de ces modifications, si elles réussissent, sur l'état intellectuel des Chinois.

Les écoles primaires sont multipliées, dans une proportion étonnante, sur toute la surface de la Chine. Il n'y a, littéralement, point de village sans école : ceci est un fait attesté par les missionnaires du XVIII^e siècle, comme par ceux de nos jours; et ainsi, quelle que soit la difficulté de la langue, un nombre immense de Chinois devient capable de lire et d'écrire. Mais cet avantage est borné aux individus mâles, qui, seuls, peuvent fréquenter les écoles primaires. Les règles de la décence orientale en éloignent rigoureusement les femmes, et de là résulte que toutes les femmes de la classe pauvre ne savent ni lire ni écrire : seules, les filles des officiers et des hommes riches reçoivent quelque instruction dans l'intérieur de la maison paternelle. Ainsi l'on peut admettre, sans exagération, que les neuf dixièmes des femmes restent complètement ignorantes, et ces neuf dixièmes représentent environ la moitié de la population totale, puisqu'en Chine les femmes sont plus nombreuses que les hommes. Suivant le *Tsi-king-tou*, cité par Amyot, il naît en Chine vingt-cinq femmes contre vingt hommes. Cette ignorance des femmes est partout un grand mal, puisqu'elles sont chargées, comme mères, nourrices ou servantes, du soin des enfants pendant la première période de la vie, où ils ne peuvent distinguer le bien du mal, et reçoivent des impressions qui ne s'effacent plus ensuite. La négligence des parents chinois, à cet égard, paraît tout à fait singulière, en face des déclamations de leurs livres philosophiques sur les soins qu'on doit aux enfants dans leur bas âge. En réalité, si les femmes chargées des enfants les empêchent de crier et de se briser la tête, les bras et les jambes, les Chinois les tiennent pour d'excellentes servantes, des domestiques parfaites. Peu importe qu'elles remplissent l'imagination de ces enfants des histoires les plus absurdes, et qu'elles leur communiquent des habitudes d'une saleté repoussante. En négligeant totalement l'éducation des femmes, et ne soignant pas le premier âge des enfants, les Chinois développent le premier germe des vices civils et domestiques qui abondent dans leur société.

En considérant à la fois les difficultés particulières que présente l'étude de la langue chinoise, et l'extrême multiplicité des écoles dans tout l'empire, il est naturel de penser que toutes ces écoles ne peuvent subsister qu'aux frais du gouvernement; on doit croire que celui-ci est seul chargé de l'enseignement, et l'a organisé en un corps spécial, ana-

logue à nos universités. Les faits contrarient étrangement cette conjecture si plausible. En Chine, l'enseignement primaire est tout à fait libre; c'est un métier comme un autre, et rien de plus. Quiconque veut ouvrir une école primaire n'a besoin, à cet effet, d'aucun diplôme, et ne subit aucun examen préliminaire. Son succès dépend entièrement de son habileté, qui lui attire des écoliers, et lui fournit le moyen de vivre; seulement cette habileté est contrôlée par un examinateur en tournée, que le mandarin de l'arrondissement envoie, deux fois par an, pour inspecter les maîtres des écoles primaires. Ceux qui ne peuvent subir l'examen sont tenus de fermer leurs écoles. Cette liberté de l'enseignement se lie assez bien avec l'organisation des villages chinois, qui se gouvernent comme de petites communes indépendantes. Les habitants choisissent, parmi les dix familles les plus imposées du village, un chef ou maire, qui dirige toutes les affaires de la commune, répartit l'impôt, en opère la perception, et est chargé de la poursuite des coupables, lorsqu'un délit se commet dans son canton. D'après ce même principe de liberté, il n'existe maintenant, dans les campagnes de la Chine, ni écoles publiques ni écoles de charité, défrayées par le gouvernement. Les écoles ne sont fondées qu'autant que les habitants du lieu sentent le besoin de l'instruction première; et puisque chaque village chinois a son école qui se soutient par elle-même, il s'en suit que les paysans chinois raisonnent certainement mieux, à cet égard, que les cultivateurs de beaucoup de parties de la France.

Les écoles particulières des villages sont appelées *hio-kouan*. D'après le docteur Morrisson, qui a résidé si longtemps à Canton, les enfants payent un droit d'entrée, la première fois qu'ils viennent à l'école. Ce droit varie de 1 fr. 50 cent. à 5 francs, selon le plus ou moins d'aisance des parents ou tuteurs de l'enfant; le maître compte sur cette offre, mais ne demande rien. Outre ce droit, chaque écolier paye, à deux jours fériés de l'année, aux cinquième et huitième lunes, une petite somme qui varie suivant le nombre des élèves et la concurrence des maîtres. Dans le Sse-Tchuen, où M. l'abbé Voisin a séjourné comme missionnaire, durant huit ans, le prix de l'école de village est de 50 cent. par mois; souvent il se borne à quelques livres de riz. Comme la vie est très-peu chère en Chine, cette rétribution modique suffit au maître. Il serait difficile de donner l'instruction pour un moindre prix.

Dans les grandes villes, il existe parmi les écoles primaires des écoles du soir (*ye hio*), que suivent les ouvriers et qui sont toujours des écoles payantes. L'école élémentaire des soldats, établie à Pékin, est la seule école primaire défrayée par le gouvernement: mais cette institution

est spéciale, et créée en faveur des familles tartares, dont tous les enfants naissent militaires. Sauf cette exception, le gouvernement ne prend à sa charge que les frais des salles d'examen, dites écoles supérieures, dans lesquelles les concours pour les grades littéraires ont lieu à certaines époques de l'année; et, comme ces concours fournissent les candidats aux emplois administratifs, on voit que le gouvernement chinois ne s'occupe effectivement de l'instruction publique que pour choisir ses employés. Mais il est vraisemblable que ce système économique est assez récent, et que l'enseignement primaire n'a pas toujours été abandonné à la libre concurrence.

En effet, si nous remontons vers l'antiquité, nous trouvons que dans l'histoire des trois premières dynasties chinoises, avant l'ère chrétienne, les écoles se confondent avec des établissements destinés à recevoir et à nourrir les hommes âgés, qui s'étaient distingués par leurs services; et ces établissements étaient à la charge de l'État. Très-probablement, les vieillards pensionnés s'engageaient moralement à exercer l'enseignement gratuit, suivant l'usage qui paraît se retrouver dans les anciennes institutions de l'Inde. Après cette première époque, les Han durent faire de grands efforts pour relever l'institution détruite par les guerres civiles. Ils joignirent aux gouverneurs de chaque district des inspecteurs chargés de choisir et de surveiller les maîtres d'école, et alors tous les établissements destinés à l'instruction paraissent avoir été défrayés par le gouvernement, comme les anciennes maisons des vieillards. Plus tard, vers le VIII^e siècle de notre ère, les Thang instituèrent les concours littéraires, et donnèrent toutes les places administratives aux candidats gradués dans les concours. Cette institution s'est maintenue, comme on le sait, depuis ce temps jusqu'à nos jours, et la récompense qu'elle assure au savoir littéraire, doit avoir contribué puissamment à répandre ce genre d'instruction, en multipliant les candidats. Ceux d'entre eux qui obtiennent les grades inférieurs, mais qui désespèrent de subir les hauts examens, ouvrent des écoles pour utiliser les connaissances qu'ils ont acquises, et de là résulte le nombre considérable d'écoles réparties dans tout l'empire. Mais comment ces écoles livrées à la simple concurrence peuvent-elles trouver assez d'écoliers pour se soutenir, et, puisque ces écoliers se trouvent, quel est le motif principal qui porte les cultivateurs chinois à rechercher si vivement l'instruction pour leurs enfants mâles? La réponse à cette question se trouve encore dans l'institution des concours littéraires. Devant la loi, en remplissant les conditions des examens, tous les Chinois sont également aptes aux emplois administratifs, de quelque rang de la société

qu'ils sortent; et, d'après les renseignements les plus positifs, la grande ambition de tout Chinois, riche ou pauvre, est de compter un fonctionnaire dans sa famille. Il prépare donc son fils pour le but éloigné des examens, et de là provient principalement cette haute estime accordée par toute la nation au savoir littéraire, comparativement à toute autre espèce de connaissances. La propagation étonnante de l'instruction primaire en Chine est donc le résultat direct et constant de l'institution des concours littéraires, qui crée chaque année un nombre proportionné de maîtres et d'écoliers.

L'enseignement primaire étant aujourd'hui tout à fait libre, sauf l'inspection plus ou moins soigneuse des examinateurs en tournée, voyons quelles sont les méthodes mises en pratique par les maîtres. L'éducation des enfants Chinois commence vers l'âge de cinq ou six ans. Ils entrent alors aux écoles, pour étudier les caractères de leur langue, et continuent, même dans les classes pauvres, jusqu'à l'âge de treize et quatorze ans. D'après les missionnaires européens du XVIII^e siècle, Duhalde rapporte que les maîtres chinois présentent d'abord aux commençants une sorte d'A B C élémentaire, composé de quelques centaines de caractères, exprimant les choses les plus connues, les plus ordinaires, et tracés en gros traits sur des feuilles de papier, avec la figure juxtaposée de l'objet que chacun d'eux représente. Ces figures, dit Duhalde dont j'abrège le texte, sont destinées à fixer l'attention des enfants; mais malheureusement elles sont empreintes des mêmes folies superstitieuses qui se retrouvent dans les grandes compilations encyclopédiques des Chinois: le soleil y est représenté par un coq à trois pattes, placé dans un cercle; la lune, par un autre cercle renfermant un lapin qui pille du riz; le tonnerre, par une sorte de démon qui frappe sur cinq ou six tambours. On conçoit l'effet pernicieux que de semblables images doivent produire sur l'esprit des enfants; mais leur défaut aurait pu facilement se corriger. Aujourd'hui, d'après MM. Voisin et Morisson, cet A B C préparatoire n'est plus en usage; et dès leur entrée à l'école, les commençants doivent apprendre le *san-tseu-king* ou livre des trois mots, lequel se compose de petites phrases, toutes de trois caractères, et rimées pour aider la mémoire. Ensuite, on leur met entre les mains un autre livre à phrases de quatre caractères, le *sse-tseu-king*. Chaque jour, les enfants apprennent par cœur d'abord quatre, ensuite cinq ou six de ces caractères, et les répètent devant le maître, plusieurs fois dans la journée. Ils étudient tous ensemble, en prononçant à haute voix, ce qui cause un bruit singulier dans l'école. En même temps, ils apprennent à écrire. Pour cela, suivant les anciens

missionnaires, le maître donne aux enfants de grandes feuilles de papier, portant des caractères imprimés en encre rouge et en gros traits. Les enfants reçoivent un pinceau et passent de l'encre noire sur ces traits; ensuite on leur donne d'autres feuilles, couvertes de caractères plus petits et tracés en noir. Sur ces feuilles, ils appliquent une autre feuille blanche d'un papier transparent, et calquent ainsi les lettres. D'après M. Voisin, ce dernier mode est le plus ordinaire, et, ce qui est assez étonnant, les caractères que les enfants copient sont généralement différents de ceux qu'ils apprennent par cœur. Duhalde dit encore que les enfants se servent d'une planchette couverte d'un vernis blanc et partagée en petits carrés, qu'ils écrivent les caractères dans ces petits carrés, et les effacent ensuite avec de l'eau, quand le maître a vu leur travail. On voit que, dans cette pratique d'enseignement, rien n'est dirigé pour donner des idées aux enfants. Leur mémoire seule est mise en action, leur esprit ne reçoit aucune excitation, et reste complètement inactif; car ce n'est probablement qu'à force d'habitude que ces caractères expriment des idées pour eux.

Les écoles s'ouvrent le matin vers sept ou huit heures. L'étude à haute voix dure jusqu'à midi, ensuite les enfants sortent jusqu'à deux heures, et rentrent à l'étude jusqu'à six. Les punitions sont fréquentes dans les écoles chinoises. Le châtimeut le plus ordinaire consiste dans un nombre de coups de bambou ou de verges. L'enfant monte sur un petit banc étroit, où il se couche à plat ventre, et reçoit sur son caleçon ordinairement huit ou dix coups. Le voyageur hollandais Thunberg rapporte un fait singulier, observé constamment par lui dans les écoles japonaises qu'il a visitées. Les enfants n'y sont jamais punis autrement que par des reproches. On n'obtiendrait rien d'eux par les coups. Ce fait signale bien la différence entre l'énergie généreuse des Japonais et la servile obéissance des Chinois. Thunberg ajoute qu'il n'a jamais pu comprendre le mode d'enseignement suivi dans les écoles japonaises, les enfants y parlant tous à haute voix et faisant un bruit excessif. Il est très-probable que cet usage des écoles japonaises et chinoises se rapproche de celui qui est adopté dans nos salles d'asile, où les enfants répètent tous à haute voix et ensemble la leçon du maître, de manière que leur attention soit continuellement fixée.

Lorsque les enfants chinois connaissent un assez grand nombre de caractères, le maître leur met entre les mains les quatre livres moraux, connus sous le nom de *sse chou*, et qui renferment les doctrines de Confucius et de Meng-tseu; ensuite les cinq livres sacrés ou *king*. Ces ouvrages sont universellement choisis comme les productions les

plus parfaites, les plus propres à former l'instruction morale et littéraire de l'homme. Les enfants doivent les apprendre par cœur, sans se tromper d'un seul caractère, et cette étude est la plus fatigante qu'on puisse imaginer; car les *ssse chea*, et surtout les *king*, sont d'une extrême difficulté à comprendre; très-souvent le sens est impossible à déterminer, sans le secours des commentaires. Or non-seulement les enfants ne lisent pas les commentaires: le maître même ne leur donne aucune explication, et il est d'usage que le sens des caractères ne soit expliqué aux enfants que lorsqu'ils les savent parfaitement par cœur. Un tel genre de travail doit donc autant fatiguer leur esprit que s'ils apprenaient par cœur deux ou trois milliers de logarithmes, à neuf décimales, tels que ceux de nos tables européennes.

En même temps qu'ils fortifient ainsi leur mémoire aux dépens de leur intelligence, les enfants se perfectionnent dans l'écriture et prennent les plus grands soins pour se former une belle main, genre de mérite très-estimé dans les concours littéraires. Lorsqu'ils connaissent un assez grand nombre de caractères pour pouvoir composer, ils apprennent les règles du *wen tchang*, ou beau style, même dans les écoles de village, d'après M. Voisin, et commentent des phrases isolées de Confucius et des *King* que le maître leur dicte. Comme je l'ai dit, à deux époques fixes, au printemps et en hiver, un examinateur est envoyé par le mandarin du district pour inspecter les maîtres et faire composer les élèves. Ceux-ci doivent suivre les écoles pendant toute l'année, sauf un mois de vacances au nouvel an, pendant les grands froids, et cinq ou six jours de repos au milieu de l'année. Le paiement au maître se fait au moins pour un an; et généralement, après six ou huit ans d'études, les enfants savent lire et écrire assez pour les besoins de la vie ordinaire. Ceux qui se préparent pour les concours littéraires continuent d'étudier pendant un temps beaucoup plus long.

L'arithmétique ne s'enseigne point dans les écoles primaires. D'après ce que m'a dit M. Voisin, elle est rejetée hors du cadre de l'enseignement ordinaire, comme une étude utile seulement aux commerçants, aux industriels. Les jeunes gens qui entrent dans le commerce trouvent au comptoir même quelques livres d'arithmétique pratique, et apprennent, avec leur secours, à se servir de la machine à boules, dite *sonan pan*, au moyen de laquelle les Chinois exécutent tous leurs calculs.

Dans les écoles, il n'y a point non plus d'instruction religieuse proprement dite. La lecture aride des *King* et la composition sur quelques-unes de leurs phrases obscures doivent suffire pour former la

moralité comme l'esprit des enfants. Les cérémonies de la vie ordinaire s'apprennent dans les familles.

Tel est le tableau assez triste de l'état de l'instruction primaire en Chine, et généralement dans tous les pays où se parle la langue chinoise. Malgré le désir si remarquable d'instruction qui se manifeste dans tous les degrés de la société, l'instruction est nulle pour les femmes, et très-imparfaite pour les hommes, sous le point de vue intellectuel. Évidemment, cette imperfection tient en partie à la routine suivie dans les écoles chinoises; mais elle tient aussi, sans aucun doute, à la forme particulière de la langue. Pour éclaircir cette question, je m'aiderai d'un article du *Chinese Repository*, n° d'août 1835, vol. III, dans lequel elle a été envisagée, dans sa généralité, à Canton même, au milieu de la société chinoise, de sorte que les assertions qui y sont énoncées sont contrôlées aux yeux du lecteur, par l'expérience de chaque jour.

Les vices du mode actuel d'enseignement ne sont que trop évidents. Pendant les premières études, l'esprit de l'enfant chinois reste entièrement inactif; sa mémoire seule est exercée, et l'essor de l'intelligence se trouve ainsi arrêté dans sa plus rapide croissance. De là, résultent évidemment cette invariabilité des idées chinoises et ce défaut d'invention qui frappe l'Européen, dès son arrivée en Chine: le Chinois adulte n'est réellement apte qu'à copier. En second lieu, un temps considérable se perd dans les écoles chinoises: car l'enfant, commençant à l'âge de cinq ans, ne sait lire sa langue qu'après cinq ou six années, tandis que, dans l'étude des langues alphabétiques de notre Europe, un enfant, commençant au même âge, apprend à lire en un ou deux ans. Ensuite, on doit reconnaître que, dans les villes mêmes, beaucoup d'élèves, après trois ou quatre ans d'école, sont obligés de rentrer dans leurs familles, pour travailler de leurs mains. Alors, ils sont à peine capables de lire les ouvrages les plus faciles, et ne peuvent continuer leur éducation dans les moments de loisir, comme peut le faire quiconque apprend une langue alphabétique. Enfin, lors même que l'écolier réussit dans ses études, il reste étranger à toute connaissance scientifique et usuelle. Il a employé un si long temps pour apprendre à lire et à écrire, que sa première jeunesse se passe sans qu'il apprenne autre chose, et qu'il arrive tout à fait ignorant à l'âge où il doit s'occuper activement pour gagner sa vie. En outre, tout nouveau sujet qu'un Chinois veut étudier, exige de sa mémoire l'acquisition d'une certaine quantité de nouveaux caractères, et cette difficulté, jointe à la nullité presque absolue de la grammaire, à l'isolement des caractères dans la phrase, ainsi qu'à la disposition verticale de l'écriture, doit

rendre l'esprit paresseux pour toute espèce d'effort. L'expérience ne confirme que trop bien les indications fournies par le raisonnement. Le Chinois ne conçoit pas même ce que c'est que la grammaire. En mathématiques, il sait seulement assez pour acheter et vendre. Il sait très-mal l'histoire de son pays, et en géographie, il ne connaît généralement rien au delà des limites de son canton. En astronomie, il est d'une ignorance complète, et, suivant les renseignements les plus certains, le calendrier impérial est encore aujourd'hui préparé par le collège des missionnaires Lazaristes, qui est toléré à Péking. Peu de lettrés reconnaissent l'existence des langues européennes, et ils ne peuvent admettre que ces langues possèdent une littérature.

Pour arrêter cette perte immense d'intelligences, les premiers efforts doivent se porter naturellement vers la routine des écoles actuelles, et déjà cette réforme est commencée avec quelque succès par les Chinois convertis au christianisme, qui tiennent des écoles dans le Sse-Tchuen. Il est évident que les enfants apprendraient le chinois bien plus aisément, s'ils passaient par une série de livres dont les premiers ne comprendraient que des caractères très-simples, représentant, autant que possible, des idées familières et arrivant ainsi graduellement aux caractères plus compliqués. Il faudrait que le maître expliquât chaque mot appris, comme dans nos méthodes européennes; qu'il joignît à cette explication des anecdotes amusantes, des notions utiles, et de cette manière, disparaîtrait une grande partie de l'ennui et de la torpeur mentale qui résultent de la méthode actuelle. Mais l'on peut dire hardiment que le mal ne serait pas entièrement détruit, à cause de la forme même de la langue chinoise qui ne se prête pas au développement de l'intelligence comme une langue alphabétique, et c'est cette langue chinoise elle-même qu'il faudrait changer.

Pour atteindre ce but, un correspondant du *Chinese Repository* propose l'introduction immédiate en Chine d'une écriture alphabétique pour représenter tous les mots de la langue chinoise, comme on paraît le faire avec succès pour représenter les divers dialectes de l'Inde. Mais la difficulté est tout autre pour le chinois. En effet, comme je l'ai dit plus haut, tous les caractères sont représentés dans la prononciation par environ 1,200 tons monosyllabiques, et, conséquemment, s'ils sont traduits en écriture alphabétique, il doit en résulter un vague, une ambiguïté, presque insurmontables, dans le sens des pensées écrites. Mais cette objection ne s'applique dans toute sa force qu'aux livres écrits en style ancien, en beau style, où l'on vise à une extrême concision: la limitation des 1,200 tons rendrait la langue parlée inintelligible, si

elle affectait une concision semblable, et, comme je l'ai dit, l'ambiguïté s'évite dans cette langue en joignant à chaque terme ambigu un synonyme qui le caractérise. Cette habitude est si générale que beaucoup de Chinois ne reconnaissent le sens d'un ton monosyllabique qu'autant qu'il est accompagné du synonyme ou d'un geste qui le complète. Cette combinaison de tons me semble la transition probable par laquelle les peuples ont dû tous passer pour arriver à l'invention d'une langue alphabétique, et ceci rend plus curieux le point d'arrêt où sont restés les Chinois, depuis trois à quatre mille ans. Quoi qu'il en soit, avec cet artifice de tons synonymes, combinés ensemble, la langue parlée peut s'écrire et s'apprendre à peu près comme une langue alphabétique, et c'est ainsi que beaucoup de négociants anglais, habitant Macao, peuvent parler chinois sans connaître un seul caractère. De même la plupart des missionnaires qui se dévouent à pénétrer en Chine, apprennent le chinois parlé en moins d'une année, et se lancent ensuite avec confiance dans l'intérieur, pour remplir leur dangereux apostolat.

La langue parlée et écrite dans le style ordinaire pourra donc se remplacer par une langue alphabétique, en suivant la méthode des doubles synonymes, et distinguant soigneusement par des accents les tons adoptés dans chaque dialecte chinois. Alors, la langue ancienne, le *Kou wen*, resterait à part comme langue savante, comme un dépôt des monuments historiques et moraux, accessible seulement aux recherches des érudits. Mais déjà, dans l'état actuel des choses, ces ouvrages anciens ne sont pas compris par la très-grande majorité de la population chinoise; elle les connaît seulement des yeux, et il n'y a pas là de véritable perte à craindre pour son instruction.

Quand on se rappelle que les pays où se parle la langue chinoise contiennent au moins le tiers du genre humain, que ce tiers dépense en pure perte les plus belles années de son existence par une éducation mal dirigée, et enchaîne, pour toute sa vie, son intelligence par le fait même de sa langue, on contemple avec étonnement le vaste champ qui s'ouvre aux efforts des philanthropes éclairés. Ces philanthropes ne peuvent évidemment se trouver d'abord parmi les naturels paralysés par leurs propres préjugés. Les étrangers seuls peuvent affranchir toutes ces intelligences esclaves, et à la tête de ce grand œuvre de civilisation se présentent les hommes instruits de l'Angleterre qui résident sur la côte chinoise. Déjà, pour familiariser les naturels avec les sciences européennes, un hôpital pour les ophthalmies a été fondé, à Canton, par une souscription ouverte entre les négociants étrangers. Déjà une société

pour la propagation des connaissances utiles s'est constituée à Macao, et fait traduire en chinois différents traités élémentaires des sciences et des arts de notre Europe. Mais la réforme de l'éducation chinoise et la transformation de la langue semi-idéographique en langue alphabétique seraient des conquêtes bien autrement importantes pour le perfectionnement intellectuel des Chinois. Cette révolution ne peut s'opérer, il est vrai, que par des efforts continus. Il faudra d'abord former des lettrés qui répandront l'instruction parmi leurs compatriotes, et très-probablement ces lettrés ne se plieront bien à cette étude nouvelle qu'autant qu'ils auront été convertis au christianisme et dégagés de la masse de préjugés dont tout Chinois est imbu dès son enfance. Sous ce rapport, je crois que les missionnaires catholiques qui ont déjà pénétré dans le Sse-Tchuen, qui ont autour d'eux trois à quatre cent mille néophytes et ont déjà fondé des écoles chrétiennes, auraient plus de facilité pour former des maîtres de la nouvelle langue que les missionnaires protestants, dont les rites froids et austères paraissent peu convenir aux peuples asiatiques. Ceci est l'opinion même du gouvernement anglais des diverses présidences de l'Inde. Il appelle aujourd'hui des missionnaires catholiques. Certes, les traductions de la Bible protestante, répandues par M. Gutzlaff et d'autres missionnaires anglais sur les côtes de Chine ont été bien plutôt nuisibles qu'utiles à la propagation du christianisme, les naturels étant loin d'être préparés pour une lecture qui doit sembler un peu étrange, quand la foi n'en couvre pas les nudités.

Sans doute, on ne peut fixer avec certitude l'époque où les vieux préjugés asiatiques céderont à l'influence des idées européennes. Il y aura encore bien des peines éprouvées, bien des sacrifices accomplis. Le gouvernement chinois pourra fermer ses ports, s'il n'a plus besoin de l'argent des Européens, et imiter l'exemple des Japonais, ses voisins. Mais la Chine n'est pas isolée comme le Japon : les missionnaires pourront donc toujours y pénétrer, et l'éducation morale qu'ils répandront agira plus sûrement que ne le ferait le despotisme pur des conquérants, même européens. Car ces conquérants pourraient se borner à maintenir la tranquillité publique et à percevoir les impôts, comme les Mantchoux qui dominent actuellement en Chine; et tel est malheureusement le système général suivi par le gouvernement anglais dans l'Inde. Mais, jusqu'ici, l'esprit humain a toujours été en progrès, et il n'est pas vraisemblable qu'il s'arrête. Il faut donc espérer que l'émanicipation morale et intellectuelle s'achèvera à la fin dans la Chine, dans l'Inde, dans les îles de l'archipel Indien, ces contrées si favorisées de la nature; il faut espérer qu'il arrivera un temps où l'on ne devra plus,

comme aujourd'hui, remercier le ciel de n'être pas né asiatique mais européen.

En résumant le tableau que je viens de présenter, nous voyons en Chine l'intelligence de l'homme entravée, dans son développement, par le type grossier d'une langue semi-idéographique, et par l'imperfection extrême du mode d'éducation suivi invariablement par les naturels. Dans un second article, nous examinerons comment le développement de cette même intelligence humaine est dirigé dans l'Inde, dont la langue possède au contraire une forme grammaticale et savante; nous verrons comment l'instruction primaire y a été organisée par les naturels, et quel est l'état actuel de cette instruction sous la domination des Anglais.

ÉDOUARD BIOT.

Histoire de la Gaule méridionale, sous la domination des conquérants germains, par M. Fauriel, professeur à la Faculté des Lettres de Paris; 4 vol. in-8°. Paris, 1836.

DEUXIÈME ARTICLE.

J'ai réservé, pour l'analyser à part, le onzième chapitre de cette histoire, dans lequel l'auteur oppose à ce qu'il a dit, dans le dixième, de l'état de la civilisation gallo-romaine au v^e siècle, le nouvel ordre de choses produit par son contact avec la barbarie qui l'avait conquise, et qu'en vertu d'une loi constante elle finit par subjuguier à son tour. Le point de départ de M. Fauriel devait être celui de tous les écrivains qui, comme lui, sont remontés aux origines des sociétés modernes; je veux dire le livre où Tacite, après César, et avec des différences qu'explique en partie l'intervalle de temps qui les sépare, a retracé l'état social des Germains encore renfermés dans les limites de la Germanie, mais déjà prêts à les franchir. Cet ouvrage, commenté en quelque sorte par le temps, qui nous a fait connaître, sous de nouveaux cieux, des peuples placés dans des circonstances à peu près pareilles, et chez lesquels se sont rencontrés conséquemment à peu près les mêmes caractères, cet ouvrage, on peut le dire aujourd'hui sans lui rien retirer de l'éloge qu'a fait éloquemment Montesquieu de sa brièveté pleine de sens, a toutefois grand besoin d'être complété,

¹ *Esprit des Lois*, liv. XXX, ch. II.

éclairci, rectifié par la critique. Tacite l'a écrit à une époque où la Germanie, à peine ouverte aux Romains par la guerre et le commerce, était encore, par leur curiosité mal satisfaite, une région pleine de mystères et même de merveilles : les notions nécessairement imparfaites qu'il avait pu recueillir sur ses diverses populations, et l'ensemble de leurs mœurs et de leurs usages, il lui est arrivé, presque inévitablement, de les traduire par les équivalents inexacts d'une autre civilisation, par des expressions qui, à force d'être abrégées, ne montrent pas suffisamment tout ce que voyait l'historien, ou bien qui, employées par lui à divers usages, laissent dans le doute sur le sens précis qu'il y a attaché. Ajoutons qu'il les a quelquefois faussées, soit en les généralisant plus qu'il n'en avait le droit, soit en les tournant, comme ont fait chez nous Montaigne et Rousseau de l'innocence, de la pureté prétendue d'un état de nature imaginaire, à la satire de la corruption romaine. Tacite est sans doute ici, comme partout, un fort grand peintre par la vigueur du dessin, par l'éclat du coloris ; mais on peut, on doit même se défier en quelques points de son exactitude. C'est avec ce sage esprit de réserve que M. Fauriel lui a emprunté les traits par lesquels il a caractérisé l'état primitif des conquérants germanains de la Gaule, dans un tableau qui se fait lire avec intérêt, même après ceux qu'en a retracés un autre professeur de la faculté des lettres, M. Guizot, dans ses mémorables leçons de 1813, de 1828 et de 1829. Tous deux, obéissant aux convenances ou aux habitudes de l'enseignement, ont méthodiquement exposé des détails jetés par Tacite, avec une sorte de confusion qui, en un pareil sujet, n'était pas sans art : peut-être M. Guizot a-t-il mieux conservé à sa peinture, même dans ce cadre didactique, ce que le modèle offrait de fortuit, d'incohérent, de rude ; peut-être, chez M. Fauriel, le grossier produit de la force des choses ressemble-t-il trop à une organisation, comme lui-même l'appelle ?

Montesquieu¹ prêt à s'engager dans la recherche des lois féodales, dans un labyrinthe obscur, plein de routes et de détours, s'aide d'abord de ce qu'il lui semble apercevoir de leurs origines et de leurs raisons chez César et chez Tacite : *Je crois, dit-il, que je tiens le bout du fil et que je puis marcher.* Robertson² dit absolument la même chose : les lois et les coutumes introduites par les Germanains dans les pays où ils se sont établis, lui paraissent le meilleur commentaire des écrits de César et de Tacite ; et, réciproquement, les observations de ces deux écrivains la

¹ *Esprit des Lois*, liv. XXX, ch. II. — ² *Hist. de Charles-Quint*, Introd. note 6°.

meilleure clef pour bien entrer dans l'esprit de ces lois et de ces coutumes. Cette méthode, fort naturelle et fort généralement suivie, n'a pas toujours été sans inconvénients; elle a conduit à antidater, d'après des analogies trompeuses, certains faits, certaines institutions. M. Fauriel, qui le montre fort bien par la critique de plusieurs opinions hasardées, le montre encore, si je ne me trompe, par son propre exemple, lorsqu'il va toucher lui-même l'écueil qu'il avait signalé. Cherchant à mettre en relief les caractères les plus propres à faire comprendre le rôle qu'ont joué dans l'histoire les Germains, « des peuples toujours en mouvement, toujours en guerre, la faisant par besoin et par goût, se la proposant comme un but; des peuples à chaque instant arrêtés dans le développement naturel de leur civilisation, par les entreprises et les menées de chefs égoïstes et turbulents, sur lesquels la société n'a point encore de prise certaine, » il s'arrête avec raison à ce que dit Tacite, comme avant lui César, comme après lui Ammien Marcellin et d'autres historiens encore¹, de ces chefs (*principes*) qu'entourait une sorte de cortège guerrier, de compagnons dévoués à leur personne et à leur fortune, associés à leurs projets (*comites*), les suivant dans l'espoir du butin, et pour la satisfaction de leurs inclinations belliqueuses, dans des entreprises souvent indépendantes des affaires de la cité. Montesquieu² voit là l'origine du vasselage; mais, après en avoir décrit, avec les expressions de Tacite, la forme première, il ajoute: « Il y avait chez les Germains des vassaux et non pas des fiefs; il n'y avait point de fiefs, parce que les princes n'avaient point de terres à donner; ou plutôt les fiefs étaient des chevaux de bataille, des armes, des repas. » M. Fauriel, contredisant Montesquieu, suppose des terres à ces princes; ces terres, il les leur fait donner par le public, et il attache, dès cette époque, à leur possession l'idée d'une distinction politique, d'une supériorité sociale, l'honneur attribué plus tard au bénéfice territorial, à la propriété foncière (t. I, p. 497). Ce système, qui, je crois, appartient en propre à M. Fauriel, il le tire d'une phrase de Tacite qu'il traduit ainsi: « C'est un usage des tribus germaniques de distribuer de leur gré, à chacun des princes, une certaine quantité de bétail ou de produits de la terre qui sert à leurs besoins, en même temps qu'elle est un honneur. » Il le tire surtout de ce qu'il ajoute que, selon toute apparence, il faut entendre par le mot latin *fruges*, non pas seulement comme il traduit, des produits de la terre, mais des terres en nature.

¹ Voyez, dans le Tacite de la bibliothèque latine de M. Lemaire, t. V, p. 114, un curieux *excursus* de M. Naudet, intitulé *de Comitibus*. — ² *Esp. des Lois*, liv. XXX ch. III.

Je crains bien que M. Fauriel n'ait beaucoup abusé du passage de Tacite, lequel est ainsi conçu (*Germ.* xv) : *mos est civitatibus ultro ac viritim conferre principibus vel armentorum vel frugum, quod pro honore acceptam etiam necessitatibus subvenit.* Ces principes paraissent être, non pas ceux que veut M. Fauriel, lesquels donnaient à leurs *comitas* et ne recevaient pas, mais les magistrats ou les rois que Tacite désigne indifféremment par le même titre : ce *quod*.... *armentorum vel frugum*, c'est une sorte de tribut en troupeaux et en grains, analogue à ces amendes fiscales dont il est dit, ch. xii : *pars mulctæ regi vel civitati... exsolvitur*, payé volontairement *ultro*, et par tête *viritim*, mot qui, d'après la place qu'il occupe dans la phrase, doit s'entendre des contribuables et non pas de ceux auxquels était destinée la contribution. Le sens que je me permets de substituer à celui qu'a préféré M. Fauriel n'est pas nouveau; je le trouve dans les diverses traductions de Tacite qui sont sous ma main, notamment dans une que distingue une parfaite intelligence du texte, celle de M. Burnouf. Si Tacite, comme le veut M. Fauriel, eût donné ici des terres en propre aux chefs germains, il n'eût pu, sans se contredire, affirmer plus loin, ch. xxvi, qu'on ne connaissait point en Germanie ces sortes de propriétés. Il est vrai que M. Fauriel, plus conséquent que ne le serait son auteur, n'admet point (t. I, p. 466) ce qu'il nous apprend du système d'agriculture nomade, en vertu duquel de nouveaux champs étaient chaque année occupés par les peuplades germanes, et distribués, selon les rangs, entre leurs membres, sans que jamais la terre manquât à ces partages multipliés. César cependant, que Tacite appelle quelque part le meilleur des garants, *summus auctorum*, lui prête ici, ce qui n'est pas toujours, son autorité; il dépose, livre VI, ch. xii de sa Guerre des Gaules, du même fait, dans des termes qui n'ont rien d'équivoque assurément, et il se donne pour l'expliquer, par des raisons politiques et morales, peut-être au-dessus de l'intelligence des barbares et de leur ébauche de société, une peine dont on peut conclure qu'il n'a point parlé légèrement. Ce fait est-il donc si incroyable que le juge M. Fauriel? y a-t-il impossibilité absolue à concevoir que chez des peuples assez peu nombreux, quoi qu'on en ait dit, répartis sur un vaste territoire, qui mettaient, selon César, une sorte de vanité sauvage à s'entourer de déserts, et qui en avaient d'ailleurs besoin pour l'entretien du gibier et des troupeaux dont ils tiraient leur principale subsistance, le peu de terres qui suffisaient à leur agriculture naissante fussent tous les ans abandonnées pour d'autres lorsqu'on les jugeait épuisées? Quant à moi, je comprends mieux un tel état de choses que celui que suppose un peu gratuitement, je

crois, et au prix d'une contradiction manifeste avec lui-même, M. Fauriel, lorsqu'il retrouve dans une loi du code Burgondien « une réminiscence de cette époque reculée de la barbarie germanique où la terre était cultivée en commun, et où ses fruits appartenaient à tous. » (T. I, p. 525.)

Mais c'est assez chicaner l'auteur de cette histoire sur quelques détails d'un passé obscur où se perd le regard de la critique ; transportons-nous avec lui à une époque plus moderne et plus claire, où déjà ses Visigoths, ses Burgondes, après toutes les vicissitudes qu'il a racontées et décrites, sont établis sur le sol de la Gaule méridionale, copropriétaires, *consortes*, des hôtes romains, *hospites*, c'est le langage de la législation que leur a donnée la conquête. Montesquieu, pour le dire en passant, paraît prendre bien à la lettre ces expressions officiellement adoucies de procédés violents, lorsqu'il écrit¹ : « La loi des Bourguignons veut que chaque Bourguignon soit reçu en qualité d'hôte chez un Romain. Cela est conforme aux mœurs des Germains, qui, au rapport de Tacite, étaient le peuple de la terre qui aimait le plus à exercer l'hospitalité. » Ces barbares, depuis leur entrée sur le territoire de l'empire, avaient dû faire dans la vie sociale des progrès dont il n'est pas facile de se rendre compte aujourd'hui, par suite du silence à peu près complet que garde là-dessus leur histoire informe et mutilée, de l'absence des documents littéraires et des monuments de l'art qui auraient pu suppléer à l'insuffisance de ces récits. M. Fauriel recherche la trace effacée de ces progrès dans les codes que donnèrent, vers le commencement du vi^e siècle, aux Visigoths Alaric, aux Burgondes Gondabaud et Sigismond, et où plusieurs lois, plus anciennes que les autres et présentées comme telles, se rapportent au fait même de la conquête, progressivement réglée et limitée dans ses effets ; aux mœurs des conquérants, insensiblement modifiées par celles des vaincus ; à la fusion difficile de deux sociétés ennemies. C'était une tâche délicate, dont s'est acquitté M. Fauriel avec cette finesse de discernement qui distingue son talent historique, que celle de démêler, dans une législation, presque entièrement extraite et abrégée du recueil de Théodose, ce qui s'y rencontre encore d'éléments barbares parmi tant d'autres de caractère purement romain. En effet, ce qu'a dit Horace de la conquête intellectuelle de Rome victorieuse par la Grèce vaincue, *Grecia capta ferum victorem cepit*, on peut le dire de la conquête législative des barbares du midi de la Gaule, par les Romains, au vi^e et même au v^e

¹ *Esprit des Lois*, liv. XXX, ch. ix.

siècle. Si l'on excepte l'usage persistant, du moins chez les Burgondes, moins avancés que les Visigoths, des compensations pécuniaires pour toutes sortes de délits, sans en excepter le meurtre, la sévérité toute germanique de certaines dispositions pénales, soit à l'égard des attentats qui compromettaient l'honneur des femmes et l'intégrité du mariage, soit contre les infractions au devoir de l'hospitalité, les règles de ce patronage qui par des liens volontaires, mais fort étroits, dévouaient l'homme au service de l'homme, et préparaient de loin les relations féodales de vassal et de seigneur au moyen âge, d'autres traits moins saillants qui m'échappent, mais que n'a point omis M. Fauriel, tout le reste est romain dans ces lois rédigées au nom des barbares par des Romains, comme aussi dans l'administration qu'elles établissent, comme dans les formes du gouvernement, dans les offices de la cour des nouveaux rois. Car ce ne sont plus de simples chefs de bandes « chargés de conduire et de gouverner, en guerre, des hommes qui ne les suivent qu'aussi longtemps qu'ils y trouvent leur profit, leur plaisir et leur honneur; ce sont des chefs civils et politiques, des législateurs dont le soin principal est de maintenir l'ordre intérieur de la société, et ne faisant la guerre qu'accidentellement, quand elle est dans l'intérêt national, de véritables monarques dans le sens général attaché à ce mot chez tous les peuples policés; » disons de plus encore, avec les paroles de l'historien, que ces héritiers de l'empire « aspirent à régner à la romaine et même y sont parvenus. » Leur autorité de plus en plus absolue a fini par remplacer, presque complètement, cette volonté publique qui se déclarait auparavant dans les assemblées nationales des peuplades germaniques par le vote de chaque homme libre sur les affaires de tous. Ces *ingenui*, ces *nobiles*, ces *principes*, autrefois représentants de la cité, ont pris place hiérarchiquement dans les fonctions civiles, politiques, militaires, et sous des titres pompeux, empruntés au cérémonial de Rome et de Byzance, servent de décoration à la cour du souverain, où un passage curieux de Sidoine¹ les représente qui, revêtus de riches fourrures, assistent respectueusement à quelque distance du trône, renfermés dans des barrières, cachés derrière un voile, aux actes de l'autorité royale: *circumsistit sellam comes armiger; pellitorum turba satellitam ne absit admittitur, ne obstrepat eliminatur, sicque pro foribus immarmurat exclusa velis, inclusa cancellis*. Il est bien vrai que ces formes du despotisme impérial n'ont pas tellement discipliné l'indépendance barbare, qu'il n'en subsiste quelque chose dans un parti constamment hostile aux influences d'une

¹ Epist. I, 2.

• culture étrangère, et souvent redoutable à ses promoteurs. Ce ne sont que conspirations des nobles visigoths contre les rois qu'ils ont faits, et auxquels ils ne peuvent se résigner à obéir; que morts violentes de ces rois et des meilleurs d'entre eux, arrêtés dans le développement de leur œuvre sociale et monarchique, et périssant à la romaine comme ils ont voulu régner.

Je résume bien rapidement ce qui, dans le livre de M. Fauriel, rempli de détails fort intéressants un assez grand nombre de pages. Je n'omettrai pas toutefois ce fait curieux qu'il met en lumière: que jamais, *ou presque jamais*, chez les Visigoths, ces mécontents, ces ambitieux, qui faisaient si bon marché de la vie de leurs princes, ne songèrent, comme il eût été naturel, à se partager une monarchie qui comprenait plusieurs peuples divers d'origine, de langage, de caractère, une monarchie composée de deux moitiés, appartenant à deux pays distincts et naturellement séparés par une grande chaîne de montagnes. Il répugne à M. Fauriel d'attribuer à un simple hasard, ce qui provenait plutôt chez ce peuple d'un sentiment général et profond des avantages de l'unité pour le bien et la gloire de l'État.

M. Fauriel ne donne jamais plus d'intérêt à son histoire que lorsque l'occasion se présente d'y faire intervenir la littérature. On l'a pu voir dans le dixième chapitre qui renferme un tableau si piquant des lettres gallo-romaines au v^e siècle. On le peut voir encore dans le passage du onzième auquel nous sommes arrivés, et où son sujet le conduit à montrer comment les Visigoths et les Burgondes vaincus, dans leur victoire, par l'ascendant de la législation, des formes d'administration et de gouvernement de leurs sujets romains, le furent en même temps par leur langue. La simplicité, la variété des idiomes germaniques les rendaient peu propres à l'expression des rapports étranges établis par la conquête entre les habitants si divers du même sol, aux communications des nouveaux états entre eux. Le latin plus flexible, plus universel, devint naturellement la langue politique et diplomatique des conquérants germaniques, comme il était déjà devenu leur langue religieuse. Les princes durent aller chercher leurs secrétaires, leurs chanceliers, les rédacteurs de leurs actes, et souvent même leurs agents parmi les poètes et les rhéteurs de la Gaule romaine, dans ses écoles encore si florissantes, et dont cela même explique la longue importance. Dès lors, dans le déclin nécessaire de toutes les distinctions de l'ancienne société, le talent, la renommée littéraire créèrent, parmi les vaincus, une sorte d'aristocratie nouvelle dans laquelle les vainqueurs ne tardèrent pas à briguer eux-mêmes une place. Il reste des vestiges de

l'existence d'écrivains latins de nation gothique qui fleurirent probablement de la fin du cinquième siècle à celle du sixième, et dont, plus probablement encore, quelques-uns appartiennent aux Visigoths de la Gaule ou de l'Espagne. Tels sont, entre autres, Athanarid, Holdobald, Marcomir, fréquemment cités par le géographe anonyme de Ravenne, qui les qualifie du titre de philosophes. Tel est surtout un historien des guerres d'Attila dans la Gaule, Rotherius, auquel M. Fauriel s'arrête davantage. D'autre part les Gallo-Romains, par une sorte d'émulation, travaillaient, pour le compte des barbares, à assouplir les langues qu'ils avaient apportées dans la Gaule, à les plier aux usages de la politique. Sidoine¹ raille un certain Syagrius, brillant élève de Virgile et de Cicéron, qui, devenu législateur et même poète au service des Burgondes et dans leur langue, leur Solon, leur Amphion, s'était rendu si expert à manier l'idiome germanique, qu'en sa présence les barbares tremblaient de faire un barbarisme, *te présente, formidat facere lingue sue barbarus barbarismum*. La masse elle-même de la population conquérante apprit, ainsi que ses chefs, le langage du pays conquis, et finit par oublier, par perdre le sien propre, les Burgondes plus tôt, les Visigoths plus tard, et moins complètement, comme le fait remarquer M. Fauriel, qui suit jusqu'au vii^e siècle la trace du dialecte gothique. Le latin adopté par eux, ce n'était pas, l'historien le fait remarquer judicieusement, le latin grammatical enseigné dans les écoles, écrit par les lettrés, parlé par les hautes classes, mais un latin rustique, antérieur à celui auquel on donne d'ordinaire pour première origine l'invasion des langues germaniques, qui avait dû résulter bien auparavant du mélange des idiomes celtique, aquitain, phocéén, avec la langue introduite dans la Gaule par la conquête romaine. Selon l'opinion fort vraisemblable de M. Fauriel, les Germains n'apportèrent à ces éléments déjà anciens de la langue romane, seulement que leur contingent de nouveaux mots, d'acceptions nouvelles. M. Fauriel entre à cet égard, bien que rapidement, ayant ailleurs exposé les mêmes choses avec plus de détails, dans des développements pleins d'intérêt et quelquefois fort spirituels. Je citerai cette remarque où se rencontrent d'une manière inattendue et piquante, dans une sorte de résumé commun, la philologie et l'histoire : « dans le provençal, les mots dérivés du latin qui marquent l'action de séjourner, de s'établir à demeure dans un lieu, signifient également se réjouir, se délecter, mener joyeuse vie, passer agréablement le temps. Or, si quelqu'un devait naturellement donner

¹ Epist. V, 5.

aux mots dont il s'agit cette acception toute spéciale, c'étaient bien, à ce qu'il me semble, des hommes qui avaient erré et guerroyé longtemps, en quête de bon pays, de bonnes terres et d'habitations commodes, où ils pussent savourer à l'aise les douceurs de la propriété et du repos.» (T. I, p. 543.)

Quelles étaient, M. Fauriel le recherche en finissant, à l'égard de ces survenants, les dispositions de leurs *hôtes* gallo-romains ? diverses, comme les classes mêmes de la société. Les barbares avaient été accueillis en libérateurs par le bas peuple, accablé d'impôts, gémissant sous l'oppression des officiers de l'empire et de ses propres magistrats. Beaucoup, dans des rangs supérieurs, s'étaient, par esprit d'intrigue, attachés à la fortune des vainqueurs et l'exploitaient à leur profit, quelquefois avec plus d'avidité, de cruauté que ceux-là mêmes dont ils se faisaient les conseillers et les instruments. Mais, en général, la noblesse, dont les dignités étaient désormais réduites à de vains noms, dont les terres avaient été diminuées de moitié ou des deux tiers par des partages forcés, la noblesse dépouillée, humiliée, devait éprouver pour la race conquérante un sentiment profond d'aversion et de répugnance, dont M. Fauriel a recueilli dans quelques écrits du temps de curieux témoignages. De là une hostilité timide, il est vrai, mais cependant agissante, et habile à s'emparer dans l'administration, particulièrement dans la curie, autrefois si dédaignée, si désertée, de positions propres à inquiéter la conquête. De là aussi la retraite de personnages restés considérables au sein de leurs terres encore vastes, parmi leurs colons et leurs clients encore nombreux, quelquefois même dans des espèces de places de sûreté construites sur les points les plus retirés de leurs domaines, où ils se cachaient aux barbares peu pressés de s'y aventurer.

L'existence au v^e siècle de ces forteresses privées, dont plusieurs peuvent être devenues les manoirs féodaux du x^e, et qui peuvent d'autre part remonter dans un passé fort lointain, jusqu'aux guerres intestines des peuplades celtiques, est un fait retrouvé, je crois, par M. Fauriel, et qu'il a mis beaucoup d'art à établir. Une de ses preuves me laisse des doutes. L'évêque Sidoine écrit à Aper, un de ses amis, pour le rappeler à Clermont où doit bientôt se célébrer une solennité religieuse. Il ne sait où le trouvera sa lettre, à Baia, c'est-à-dire aux eaux, celles du Mont-d'Or apparemment, ou bien à la campagne ? Tout cela est dit de la façon maniérée ; tourmentée, ordinaire à Sidoine : *an fortasse sedes montana circum castella, et in eligenda sede perfugii, quandam pateris ex munitionum frequentia difficultatem ?* M. Fauriel

entend cela au propre de forteresses réellement possédées par Aper, en plusieurs endroits des montagnes d'Auvergne, et qui lui servent de retraites. Mais n'est-il point possible que Sidoine ait parlé au figuré, que cet écrivain, si rempli d'allusions classiques, se soit souvenu de cet *asile*, où Horace, avant Boileau et tant d'autres, fuyait *les ennuis de la ville* ;

Ergo ubi me in montes et in arcem ex urbe removi ;

(*Sat. II, vi, 16.*)

de ces demeures pastorales des montagnes de la Norique que Virgile peint dépeuplées par la contagion, et qu'il désigne précisément par le mot de *Castella* ?

Tum sciat aerias alpes et norica si quis

Castella in tumulis.

Nunc quoque post tanto videat desertaque regna

Pastorum, et longe saltus lateque vacantes.

(*Georg. III, 474.*)

Que mes citations renversent ou non les châteaux-forts d'Aper, peu importe, puisqu'il en reste à l'opinion avancée par M. Fauriel d'autres plus inattaquables, où je ne l'inquiéterai point. Il est temps que je termine une analyse déjà bien longue, en indiquant succinctement le sujet des dernières pages de ce onzième chapitre, si riche en faits et en aperçus. L'auteur y expose la situation du clergé catholique aux temps et aux lieux dont il s'occupe. Il le représente prêtant au gouvernement des barbares, dans lesquels il voit avec ses chefs saint Augustin, saint Prosper, saint Eucher, Salvien et autres, les instruments des desseins de la Providence, l'appui de son autorité morale et de sa puissance politique; mais en même temps intervenant auprès d'eux, pour les Gallo-Romains, avec dévouement, avec habileté; jouant entre les vainqueurs et les vaincus, entre les deux sociétés violemment rapprochées par l'invasion, un rôle d'intermédiaire utile à tous, et où il trouve lui-même son intérêt. Cette situation se complique de sa lutte contre l'arianisme des Burgondes et des Visigoths, arianisme d'une indifférente tolérance dans le principe, mais qui perd ce caractère sous Euric, dont les armes et la politique travaillent activement à sa propagation. Dès lors, on le voit se refroidir singulièrement pour les Visigoths, et transporter ses affections à d'autres barbares, encore païens cependant, et prêts à détruire avec les nouveaux royaumes les restes conservés et ranimés par eux de la civilisation romaine. C'est ainsi que M. Fauriel, par cette abstraite mais attachante décomposition des éléments divers dont se formait l'état complexe de la Gaule méridionale au v^e siècle, prépare ha-

bilement la scène où il va faire paraître Clovis avec ses Francs. Dans un troisième et, je l'espère, dernier article, je tâcherai de rassembler ce que présentent de plus digne d'intérêt les volumes suivants de cette histoire, dont je crois avoir assez montré l'esprit, et le caractère général.

PATIN.

Stellarum duplicium et multiplicium mensuræ micrometricæ, etc.

— *Mesures micrométriques des étoiles doubles et multiples, faites avec la grande lunette de Fraunhofer, dans l'observatoire de Dorpat, depuis l'année 1824 jusques en 1837; par F. G. W. Struve, conseiller d'Etat actuel, etc. etc.; auxquelles est joint un Abrégé des observations faites aussi à Dorpat sur les étoiles complexes, entre les années 1814 et 1824, avec des instruments moins parfaits.* Un superbe volume grand in-folio, contenant 331 pages d'observations, et une introduction préliminaire de 180 pages avec deux planches; publié par l'ordre et aux frais de l'Académie impériale de Saint-Petersbourg; dédié par l'auteur à l'empereur de Russie, Nicolas I^{er}. Saint-Petersbourg, 1837.

Cette magnifique publication mérite d'être signalée sous des rapports très-divers à l'attention des hommes éclairés. Elle offre aux savants le recueil des observations qu'un des plus habiles astronomes de l'Europe, muni des plus beaux instruments connus, vient de faire pendant treize années d'une vie laborieuse, sur les groupes stellaires, qu'une relation constante de mouvements intérieurs démontre être liés par la puissance d'une mutuelle attraction: assemblage longtemps ignoré d'astres à immenses orbites, disséminés dans toutes les parties du ciel, à des distances si grandes, que les dimensions de notre monde solaire ne peuvent pas même fournir d'unité de mesure pour évaluer leur éloignement; et dont néanmoins l'intelligence humaine, aidée du temps, saura un jour définir les mouvements, les masses et les rapports, aussi sûrement que ceux des atomes planétaires qui circulent avec notre petite terre autour du soleil! L'immense travail de M. Struve sera, pour la postérité, un élément indispensable de ces grandes découvertes. Elle

le consultera sans cesse, pour connaître l'état passé des systèmes stellaires qu'elle y trouvera fixé si exactement. Mais nous, contemporains, en songeant à cette gloire si juste, et si simplement acquise, n'aurions-nous pas aussi un sérieux enseignement à recueillir des circonstances dans lesquelles ce monument scientifique a été élevé? Il sort d'un pays qui était, il y a moins de cent cinquante ans, étranger aux sciences de l'Europe, à ses arts, à sa civilisation. Les moyens de l'exécuter, de le publier, ont été libéralement fournis par la munificence d'un gouvernement dont nous sommes habitués à supposer que le principe et l'essence est d'être contraire à toute extension des connaissances humaines; tandis que nous, par l'influence d'institutions toutes différentes, nous sommes peut-être et nous deviendrons probablement de plus en plus incapables de léguer à l'avenir une œuvre pareille de science patiente, laborieuse et profonde. Comparez nos excitations fébriles de popularité, avec la tranquille abstraction de M. Struve, s'excusant dans son introduction d'avoir été trop souvent contraint de quitter son observatoire de Dorpat, pour aller à Saint-Pétersbourg, ce foyer du pouvoir et de la faveur, où la juste confiance du souverain et de ses ministres l'appelait, pour aider de ses conseils à la création d'un nouvel et plus magnifique établissement consacré aussi à l'astronomie! Lorsque les dignités, les richesses, et toutes les vanités passagères de la vie s'offrent comme une chance accessible à quiconque sait captiver les regards de la foule, comment les esprits supérieurs, qui auraient pu travailler pour l'avenir, résisteraient-ils à la tentation de se saisir du présent? et quelle abnégation, quel courage ne leur faudrait-il pas pour le dédaigner? Les grandes découvertes scientifiques par lesquelles un pays voisin s'est illustré, en reculant si loin les bornes des connaissances humaines, sont peut-être dues, en très-grande partie, à l'impossibilité de franchir certaines barrières de rangs et de distinctions sociales, jointe à l'espérance presque assurée d'un sort fixe et tranquille, en méritant une place dans les grandes institutions littéraires, dont ce pays est doté. L'impatience qu'on y voit éclater aujourd'hui contre ces obstacles, dans les écrits des savants, et les efforts qu'elle excite en eux pour attirer l'intérêt de la multitude, à défaut de distinctions politiques, y rendront probablement désormais trop rares les existences silencieuses qui se résignaient à n'avoir d'illustration que dans la postérité. Cet effet des passions du moment sur les travaux intellectuels se peut voir à l'extrême dans ce monde nouveau des États-Unis, où le souverain est aujourd'hui la foule, et l'argent le but presque universel de l'ambition. En quoi son activité politique et in-

dustrielle a-t-elle augmenté le pouvoir de l'esprit humain, depuis ses premiers fondateurs qui avaient vécu sous d'autres institutions? De quelles connaissances nouvelles l'a-t-elle enrichi? Quelles routes ignorées a-t-elle ouvertes à son avenir? Puisse notre patrie ne pas subir ce joug dégradant des intérêts matériels! puisse-t-elle fournir toujours des successeurs aux hommes de génie qui l'ont illustrée par leurs découvertes! En étudiant la production scientifique dont nous allons rendre compte, nous n'avons pu nous défendre de songer qu'elle aurait été une noble continuation de leurs grands travaux sur le mécanisme de l'univers.

L'objet et les résultats généraux de cette astronomie récente des systèmes stellaires, ont été déjà indiqués aux lecteurs du *Journal des Savants*, dans quelques articles sur les mémoires de la Société astronomique de Londres (2^e semestre de 1831 et 1^{er} de 1832). C'est en Angleterre en effet qu'elle a pris naissance, dans les travaux de Herschell père, travaux dignement continués dans le même pays, et dans l'hémisphère austral par son fils, par M. South, M. Dunlop, et en Allemagne par MM. Bessel et Struve. Voilà jusqu'ici presque toute son histoire. L'introduction que M. Struve a placée en tête de son travail actuel va nous servir pour préciser ces premières notions; car elle est un traité complet de ce genre de recherches, où tous les procédés d'observation et de calcul qui s'y appliquent sont parfaitement discutés et appréciés. Cette tâche sera encore rendue plus facile par un résumé général que l'auteur a fait de ses résultats, dans un rapport adressé à M. d'Ouvaroff, ministre de l'instruction publique en Russie, et que nous avons aussi sous les yeux.

Le nombre des étoiles que l'on peut distinguer et reconnaître dans le ciel à la vue simple est peu considérable. Le catalogue d'Hipparque, reproduit par Ptolémée, n'en contient guère plus de mille. Mais le télescope, appliqué à des limbes divisés fixes, en fait discerner jusqu'à des centaines de millions, dont la position relative peut parfaitement se définir d'après l'instant et la hauteur apparente auxquels chacune d'elles vient s'occulter derrière des fils de la dernière finesse, tendus dans le tube télescopique, au point focal ou l'image de l'étoile s'est formée par la convergence des rayons lumineux. Jusqu'ici on a classé vaguement ces astres, d'après leur éclat, en douze ordres, que l'on appelle improprement *grandeurs*. Mais des recherches expérimentales sont entreprises en Allemagne et en Italie, pour donner plus de rigueur à cette classification, en comparant et égalant l'éclat réel des diverses étoiles à celui de très-petits points brillants, d'intensité mesurable, formés par

la réflexion d'une lumière artificielle sur des sphères de métal poli. D'après l'immensité de leur nombre, si l'on imagine un rayon visuel infiniment délié, dirigé vers un point quelconque du ciel, on doit concevoir qu'on trouvera presque toujours une étoile, et peut-être plusieurs, situées sur son prolongement. Or, en effet, on connaît déjà des milliers de ces directions sur lesquelles deux ou plusieurs étoiles se voient simultanément presque au même point des fils micrométriques; quelquefois à des distances angulaires si excessivement petites, qu'il faut employer les télescopes les plus puissants, et, sur quelques-unes, des grossissements qui amplifient jusqu'à mille fois les diamètres, pour résoudre leur image commune en deux astres distincts. On les appelle alors *étoiles doubles* ou *multiples*, selon le nombre d'éléments stellaires dont elles sont composées; et l'on étend d'ordinaire cette dénomination jusqu'aux groupes dont les éléments sont séparés par un angle visuel, qui n'excède pas trente-deux secondes de degré. Les fils d'araignée employés dans l'instrument de M. Struve, et que l'on amène sur l'image des étoiles pour en fixer la position, sous-tendent à peu près la soixante-quatrième partie de cet intervalle. On limite la dénomination d'étoile double à cet angle de trente-deux secondes, parce qu'il suffit pour comprendre les plus larges des groupes stellaires jusqu'ici connus, dont les éléments ont présenté les caractères d'une connexion physique, et que l'existence d'une telle connexion semble moins présumable à mesure que l'écart s'agrandit.

Toutefois, de ce que deux ou plusieurs étoiles paraissent ainsi très-voisines angulairement, on ne doit pas conclure qu'elles sont effectivement rapprochées et encore moins dépendantes les unes des autres. Elles peuvent encore être séparées par des distances immenses sur chacune des droites où nous les apercevons. Leur rapprochement sera alors purement *optique*. Mais il se peut aussi qu'il soit réel comparativement à leurs distances aux autres astres; et qu'en conséquence de cette proximité relative, les éléments du groupe stellaire complexe réagissent sensiblement les uns sur les autres par leur mutuelle attraction. De tels systèmes sont dits alors *physiquement doubles* ou *multiples*, pour les distinguer des précédents.

Cette différence des relations, apparentes ou réelles, se constate avec sûreté par deux caractères; d'abord en examinant si les éléments du groupe stellaire, observés à des époques distantes, éprouvent des déplacements relatifs, appréciables, qui les fassent circuler en orbites les uns autour des autres sans se séparer. Mais dans quelques systèmes, et l'on en connaît des exemples, le mouvement de circulation, quoique

réel, pourrait être si lent, que ses effets ne fussent pas devenus appréciables depuis le peu de temps qu'on les observe. Alors on s'aide d'une autre considération. Les étoiles que nous appelons fixes ne sont réellement telles que pour les yeux. Elles éprouvent presque toutes des déplacements que l'on appelle leurs mouvements propres; mais ils sont si lents et si faibles, que la comparaison des positions apparentes, déterminées à de longs intervalles, avec les instruments les plus exacts, suffit à peine pour les constater et en obtenir une appréciation certaine; de sorte qu'il n'en a pu résulter jusqu'ici aucune altération notable dans la configuration générale des groupements conventionnels que l'astronomie ancienne avait adoptés pour décrire le ciel, et que l'on nomme les constellations. Il est très-vraisemblable que ces petits déplacements sont en partie des apparences optiques, produites par la translation réelle de notre soleil avec son cortège de planètes, suivant quelque direction qu'on ne peut pas jusqu'à présent fixer, tant nous sommes loin de tous les autres corps stellaires. Mais les changements apparents qui peuvent résulter d'un pareil transport ont certains caractères mathématiques de correspondance, que les mouvements propres observés des étoiles ne reproduisent que très-imparfaitement, si même on peut se croire assuré de les y reconnaître; ce qui prouve qu'ils sont, au moins en partie, individuels. Alors ils doivent être communs à tous les éléments d'un même groupe stellaire qui sont liés par des relations physiques; et, inversement, quand cette communauté s'observe, on en conclut, non pas avec une certitude absolue, mais avec une probabilité extrême, que les astres qui la présentent ont une pareille connexion. Ce genre d'épreuve indique presque indubitablement des dépendances mutuelles entre certaines étoiles qui sont placées à plus de trois minutes d'éloignement angulaire, comme M. Struve le démontre; ce qui constate l'extension du pouvoir attractif, jusqu'à des distances que l'imagination peut à peine embrasser. Mais, avant d'entrer dans le détail de ces résultats, et même pour les rendre croyables, il faut expliquer comment on obtient les données d'observation desquelles on les déduit. C'est ce que M. Struve a fait avec un soin, un détail, une précision qui seront infiniment utiles aux observateurs futurs, en leur donnant, sans essais, et de prime abord, toutes les conditions d'exactitude si nécessaires dans des recherches d'une telle délicatesse. Personne ne pouvait mieux que lui apprendre aux autres ce qu'il a si bien exécuté lui-même, avec un instrument qui n'a point d'égal.

C'est une lunette parallactique longue de 4^m,37 (plus de 13 pieds), et mue par un mouvement d'horlogerie. Elle est l'œuvre, et la plus

belle œuvre peut-être, du célèbre mécanicien et opticien Fraunhofer. L'empereur Alexandre en a enrichi l'observatoire de Dorpat.

Concevez un long tube de métal ayant à ses deux bouts des pivots parfaitement travaillés, que reçoivent et contiennent des trous circulaires de même diamètre percés dans des plaques fixes. Puis supposez que la droite idéale menée par ces points extrêmes, est dirigée suivant l'axe idéal de la rotation diurne du ciel, et reste invariablement sur cette direction. Si l'on attache au tube un cercle divisé dont le plan soit parallèle à cette ligne, il contiendra dans son prolongement les deux pôles de rotation célestes; et si le cercle porte une lunette mobile, dont l'axe optique reste toujours parallèle à son plan, cet axe, dirigé vers une étoile quelconque, sera exactement à la même distance angulaire du pôle visible que l'étoile elle-même; car les dimensions, non-seulement de l'appareil, mais de la terre entière, sont comme nulles comparativement à la distance où ces astres sont de nous. Donc, une fois ces alignements établis, si l'on fait tourner le long tube central au moyen d'une horloge, avec une vitesse de rotation angulaire exactement égale à celle du ciel, la lunette, se mouvant comme l'étoile, restera toujours dirigée sur elle; et, si l'on a tendu à son foyer des fils micrométriques, l'image de l'étoile une fois amenée sur un point de ces fils y restera toujours, précisément comme si le ciel et la lunette étaient fixés. On conçoit toutefois que cette coïncidence ne sera parfaite qu'autant que l'instrument sera parfait lui-même, et rigoureusement réglé dans toutes les parties de son mécanisme, aussi bien que la meilleure montre. Mais tel est celui de Fraunhofer. On n'y voit dans la position apparente de l'étoile que les petites variations, impossibles à éviter, mais calculables, que la réfraction atmosphérique produit.

Les avantages d'un semblable appareil sont évidents. L'astronome n'a plus aucune peine pour suivre l'astre ou le système d'astres qu'il veut observer. Une fois qu'il l'a amené dans sa lunette, l'instrument l'y retient immobile; il peut ainsi le contempler à loisir, étudier ses détails, mesurer ses dimensions angulaires, et en réitérer la mesure sans aucun trouble, jusqu'à ce que le résultat lui semble parfaitement assuré. Pour les observations d'étoiles doubles, la lunette de Fraunhofer contient un micromètre composé de trois fils, dont l'un tourne circulairement autour de l'axe optique, les deux autres lui restant toujours perpendiculaires. On amène d'abord ce fil, que j'appellerai longitudinal, sur la direction des deux éléments stellaires que l'on veut observer conjointement. Les cercles divisés appliqués à l'instrument vous donnent alors l'angle formé par le fil avec le cercle céleste qui

va d'une des étoiles au pôle; c'est ce qu'on nomme l'angle de position des deux étoiles, et il se trouve ainsi fixé pour l'instant de l'observation. Il ne reste donc qu'à mesurer leur distance angulaire. C'est à quoi servent les deux autres fils qui sont tous deux séparément et simultanément mobiles, en restant toujours perpendiculaires au premier. On les amène sur les deux éléments stellaires, et l'instrument vous fait connaître la distance angulaire qu'ils sous-tendent. C'est celle des deux astres comparés. La position actuelle du couple est donc fixée pour cet instant dans le ciel, ainsi que l'écart de ses éléments. Mais il y a des étoiles doubles et multiples d'un si faible éclat que la superposition du fil longitudinal les cache, de sorte qu'on ne pourrait plus déterminer assez sûrement la direction de leur système par ce procédé. Alors M. Struve lui substitue deux fils parallèles très-rapprochés entre lesquels il place la ligne idéale qui joint les deux astres.

Quelque soin qu'un artiste, fût-ce Ramsden ou Fraunhofer, ait pu apporter à la construction d'un instrument, il est imparfait puisqu'il est matériel. L'astronome doit donc l'étudier, le vérifier, le soumettre à mille épreuves pour mettre ses erreurs en évidence, et connaître les corrections qu'il faut faire aux résultats observés pour les approcher autant qu'on le peut de la perfection abstraite et mathématique. M. Struve expose dans le plus grand détail tout ce qu'il a fait pour atteindre ce but. Il discute toutes les indications de son instrument, évalue les erreurs ou les incertitudes qu'elles peuvent comporter; en fixe les limites, et déduit enfin de cet examen critique le degré précis de probabilité appartenant aux diverses classes de résultats qu'il a obtenus. Rien n'est plus consciencieux et plus net que cette discussion. Mais aussi, indépendamment de son application actuelle, rien ne saurait être plus utile aux observateurs futurs, en leur offrant l'exemple admirablement réalisé de toutes les épreuves qu'ils devront s'imposer eux-mêmes. Ils y trouveront décrites jusqu'aux difficultés spéciales que présente ce genre d'observation; et un temps infini leur sera ainsi épargné pour les reconnaître et s'y soustraire. On conçoit qu'après avoir terminé une pareille tâche, M. Struve ait pu dire, et écrire à M. D'Ouvaroff, «Maintenant que ce travail est achevé, j'y porte mes regards avec une vive satisfaction; et, le cœur pénétré de reconnaissance, je rends grâce à la divine Providence de m'avoir accordé les forces morales et physiques suffisantes pour l'accomplir.»

Après cet exposé des instruments et des méthodes, sévère peut-être, mais indispensable pour des lecteurs sérieux, on comprendra facilement, et l'on pourra accepter comme croyables, les résultats qu'il me

reste à raconter. Je les extrais surtout de la lettre de M. Struve à M. D'Ouvaroff. Cette lettre, par parenthèse, est écrite en français; et en bon français, comme on a pu le voir par le passage que je viens de citer.

En comparant ses observations propres avec celles du premier Herschell, M. Struve établit comme connues, en 1837,

58 étoiles doubles dans lesquelles il s'est opéré un changement de position relative non douteux;

39 où ce changement est probable;

66 où il n'est qu'indiqué;

en tout cent soixante-trois nouveaux systèmes solaires découverts depuis l'année 1780.

Les étoiles doubles, qui sont angulairement les plus voisines, sont en général celles où les changements relatifs sont les plus manifestes. C'est un nouvel indice de leur production par une force physique, la distance devant en affaiblir l'action.

Il y a quatre systèmes stellaires doubles dont le temps de révolution est parfaitement connu, parce que, depuis les premières observations de Herschell, les corps qui les composent ont décrit, et même quelques-uns plus d'une fois, leurs orbites entières. La forme de ces orbites et les lois suivant lesquelles elles sont parcourues, prouvent que la force qui règle les mouvements est dirigée suivant la droite qui joint les corps de chaque système, et que son intensité est réciproque au carré de leur distance mutuelle, comme cela a lieu dans notre système solaire pour tous les corps qui en font partie. On sait aussi très-approximativement la période de révolution de trois autres couples, parce que, depuis qu'on les observe, ils ont décrit une portion de leur orbite assez considérable, pour qu'on ait pu calculer le reste suivant les mêmes lois d'attraction. Voici les noms de ces systèmes et leurs périodes telles que M. Struve les assigne d'après les déterminations qui lui paraissent les plus assurées :

n	de la Couronne	période	43 ans.
ζ	de l'Écrevisse.....		56
ξ	de la grande Ourse.....		60
p	du Serpente.....		80
σ	de la Couronne.....		200
α	des Gémeaux (Castor).....		215
γ	de la Vierge.....		513

On voit ici plusieurs soleils se mouvoir autour d'autres soleils, en moins de temps que n'en met la planète Uranus pour accomplir une de ses révolutions autour du corps central de notre système, ce qui exige plus de quatre-vingts années. Si donc, comme tout l'indique, les éléments de ces couples stellaires sont immensément plus distants l'un de l'autre que ne l'est Uranus de notre soleil, il faut, ou que leur mutuelle attraction soit beaucoup plus puissante que celle qui s'exerce entre les corps de notre système à masse égale, ou que les masses de ces éléments soient considérablement plus grandes que celles de nos atomes planétaires et de notre soleil. Cette dernière supposition paraît la plus conforme à l'identité d'énergie que nous trouvons à cette force dans notre monde solaire. Quand les formes et les positions des orbites seront fixées avec une suffisante exactitude, par la suite des observations, si l'on parvient à évaluer un seul rayon des orbites stellaires en distances de la terre ou d'Uranus au soleil, on aura les masses des couples exprimées en masses solaires. Peut-être la lumière qui parcourt la distance de la terre au soleil en 493 secondes, fournira-t-elle un élément de distance assez sensible pour apprécier ces éloignements, comme M. Savary l'a fait voir, et comme je l'ai expliqué d'après lui, dans les articles que j'ai rappelés.

Dans les étoiles doubles les plus rapprochées angulairement, le mouvement de circulation, joint à l'inclinaison du plan des orbites sur la droite menée de notre système, conduit quelquefois les deux astres à passer l'un devant l'autre par rapport à nous, ce qui produit de véritables éclipses de soleils par des soleils, lesquelles peuvent durer des années entières, et même de longues suites d'années, selon le degré de lenteur apparente des mouvements relatifs : déjà on en a plusieurs exemples que M. Struve rapporte. J'ai expliqué, dans un des articles cités du Journal des Savants comment l'observation de ces éclipses et en général de l'amincissement apparent des orbites, pourra nous faire connaître l'existence et la direction du mouvement de transport de notre système planétaire, plus facilement et plus promptement que tous les phénomènes de mouvements absolus.

On sait que beaucoup d'étoiles présentent des traces sensibles de coloration, qui tendent principalement vers le rouge ou vers le jaune. On soupçonne quelques-unes d'avoir varié de teinte avec le temps, et plusieurs offrent, sans aucun doute, dans l'intensité de leur éclat, des variations périodiques dont la régularité porte à croire qu'elles ont des portions de leur surface inégalement lumineuses, qui sont successivement tournées vers nous par l'effet d'un mouvement de rotation. Tous

ces phénomènes se reproduisent dans les étoiles doubles ou multiples, et ils y sont généralement plus marqués que dans les simples. M. Struve les rapporte en détail; mais, les ayant déjà décrits pour la plupart dans les articles que j'ai rappelés, je ne les répéterai pas ici.

Plusieurs lui ont présenté aussi des changements d'intensité progressifs qu'il considère comme indubitables. Cela est très-conforme aux phénomènes que l'on a observés dans un assez grand nombre d'étoiles simples, dont quelques-unes même ont paru tout à coup dans le ciel, y ont brillé pendant plusieurs années d'un éclat changeant, mais en restant fixes à la même place, puis se sont graduellement affaiblies et ont cessé d'être visibles, s'étant probablement éteintes. Ces soleils lointains peuvent donc éprouver ainsi d'immenses convulsions intérieures, accompagnées de dégagements proportionnés de chaleur et de lumière, qui expliquent très-bien les changements de coloration observés dans plusieurs d'entre eux.

Si les soixante-neuf millions de lieues qu'embrasse le grand axe de l'orbe terrestre ne sont pas comme un point tout à fait insensible comparativement à la distance des étoiles les plus rapprochées de nous, les rayons visuels menés de la terre à une même étoile pendant le cours d'une année, doivent la projeter sur des points différents de la sphère céleste, et lui faire décrire en apparence une petite ellipse dont la position ainsi que la grandeur angulaire dépendent de la situation de l'étoile et de sa distance à notre soleil; en sorte que cette distance serait connue par le calcul, si l'angle sous-tendu par la petite ellipse, et que l'on nomme la parallaxe annuelle, pouvait être mesuré. Une détermination aussi importante a naturellement provoqué, de la part des astronomes, les plus grands efforts. Mais en vain ont-ils appelé le calcul à leur secours pour connaître le temps et les astres les plus favorables à l'observation; en vain ont-ils employé toutes les variétés d'instruments fixes ou mobiles, et les plus précis dont ils disposent; les erreurs de ces instruments et des observations se sont jusqu'ici trouvées du même ordre de grandeur que la quantité qu'il fallait déterminer; et l'on a pu seulement en conclure que, parmi toutes les étoiles auxquelles ces épreuves ont été appliquées, il n'en est aucune dont la distance au soleil ne surpasse plus de quatre cent mille fois celle de cet astre à la terre. Car pour une telle limite de distance, la parallaxe annuelle qui aurait été de 1", n'aurait pu échapper à la délicatesse des mesures. M. Struve a essayé d'appliquer à la même recherche la puissance et les propriétés spéciales de son admirable instrument. Il a choisi pour cette application la brillante de la Lyre; mais tout mécanisme matériel devient gros-

sier, quand on l'emploie à mesurer cette immensité presque idéale d'après une si petite base; et l'on peut seulement reconnaître ainsi des limites qu'elle dépasse assurément. L'étendue réelle et la profondeur des cieux restent ainsi, jusqu'à présent inaccessibles, même aux conjectures de notre imagination.

Une des principales difficultés qui nous retarde dans cette recherche, c'est que nous ne pouvons pas reconnaître par un caractère précis et sûr, les étoiles les plus rapprochées de notre système solaire; de sorte que nos mesures, dirigées au hasard, vont souvent s'attacher à celles qui nous offrent le moins de chances de succès. Un premier aperçu porterait à penser que les étoiles les plus brillantes sont les plus proches de nous; mais l'éclat d'un corps lumineux dépend de sa distance, combinée avec sa grandeur et avec la vivacité de sa lumière: deux éléments tout à fait inconnus, par lesquels l'effet de la distance peut être indéfiniment modifié. Néanmoins, comme toutes choses d'ailleurs égales, l'éclat augmente par la proximité; il y a, pour notre ignorance, une probabilité très-faible, mais réelle, de croire que les étoiles les plus rapprochées de nous sont en général des plus lumineuses, ou inversement. Les mouvements de circulation observés dans les systèmes stellaires complexes offrent un indice plus probable de proximité; car ils doivent être généralement d'autant plus observables pour nous, qu'ils sont moins distants. Enfin un troisième indice, c'est la grandeur relative des mouvements propres que les diverses étoiles manifestent; car ces mouvements étant en partie une apparence optique, produite par la translation propre de notre système solaire, ils doivent être généralement plus sensibles pour les corps les moins éloignés, surtout s'ils se trouvent situés sur le rayon visuel perpendiculaire à la ligne de transport. Malheureusement, ou heureusement peut-être pour le repos de notre imagination, le sens de ce mouvement de notre système nous est jusqu'ici inconnu, et les lois générales de la mécanique nous indiquent seules qu'il doit exister. La grandeur relative des déplacements apparents offre donc de caractère que nous puissions, avec le plus d'espoir, faire servir à nos conjectures sur la distance. Quelque faibles que soient les trois indications que je viens d'expliquer, il faut bien nous guider d'après elles, puisque nous n'en avons pas d'autres; et il est évident qu'on en fera l'emploi le plus favorable, au moins selon les probabilités, en cherchant et observant surtout les étoiles qui les réunissent, c'est-à-dire celles qui offrent à la fois, un système complexe, de grands mouvements propres, et le plus d'éclat. M. Struve donne le tableau fort restreint, quoique complet, de ces astres probablement les

plus favorables; et il présente, à peu près comme je viens de le faire, les trois genres de conditions qui les recommandent à l'examen des astronomes. Il est d'autant plus nécessaire de le dire, que l'on a quelquefois attaché trop d'importance au caractère tiré de l'éclat seul; et peut-être les expressions employées par M. Struve lui-même, dans sa lettre à M. D'Ouvaroff, prêteraient à cette interprétation, si la discussion détaillée qu'il a faite de ce point délicat d'astronomie, dans l'introduction de son grand ouvrage, ne prouvait que son sentiment est réellement tel que je viens de le présenter. L'esprit de critique propre au Journal des Savants sort un peu des habitudes ordinaires : il aime beaucoup plus à faire ressortir la vérité, qu'à découvrir l'erreur.

Je terminerai cet article par une réflexion que j'ai vu jaillir d'un entretien sur ces grands objets, avec un des premiers géomètres de notre siècle, dont je m'honore d'être l'ami.

Tous les mouvements qui s'exécutent dans notre système solaire, et probablement aussi dans le reste du monde, sont réglés par l'intensité de l'attraction qu'exercent l'une sur l'autre deux unités de masse, placées à l'unité de distance. Si cette intensité devenait plus grande ou moindre qu'elle ne l'est aujourd'hui, les vitesses absolues des mouvements changeraient, ainsi que la forme et les dimensions des orbites décrites. La mesure de cette intensité est ainsi empreinte dans les mouvements eux-mêmes, et le calcul peut la déduire de chacun d'eux, en les ramenant à des termes comparables. Or, quelque phénomène d'attraction que l'on prenne pour donnée, parmi ceux que notre système solaire présente, que ce soit l'action de la terre sur les matières terrestres de nature quelconque, ou son action sur la lune, ou celle des planètes entre elles et sur les comètes, ou enfin celle du soleil sur tous ces corps et sur leurs parties si diverses, si différemment constituées, l'intensité conclue de la force attractive se trouve toujours la même identiquement. L'induction la plus vraisemblable porte à croire que ce résultat général doit s'étendre aux systèmes stellaires, puisque la force qui régit leurs orbites suit encore la loi réciproque du carré des distances, précisément comme notre attraction; ce qui semble étendre celle-ci à toutes les portions de matière existantes dans l'univers. Voilà donc un élément physique, cette intensité, qui se trouve avoir une valeur définie, spéciale, laquelle n'est affectée à aucune particularité des corps, ni de leurs molécules, puisqu'elle est la même pour tous et pour toutes sans exception. Quelle raison suffisante pourrait la leur attacher ainsi en commun, avec une valeur déterminée, spéciale, quoique indépendante de leurs diverses qualités? On n'en conçoit aucune; et, dans l'é-

tendue infinie des possibilités, il n'y aurait qu'une chance unique qui aurait réalisé précisément cette intensité, préférablement à toute autre. Il y a donc une probabilité du même ordre, conséquemment indéfinie, que l'intensité actuelle de l'attraction n'est réellement pas absolue et fixée, comme elle nous paraît l'être, mais qu'elle varie dans le temps, sinon dans l'espace. Alors sa valeur présente serait particulière à l'état présent de l'univers; et, elle changeant, toutes les relations des corps matériels qui le composent devront changer. Si cette mutabilité s'étend aussi aux autres forces attractives qui s'exercent à de petites distances, ce qu'on ne peut toutefois présumer par la même induction, puisqu'elles sont ou paraissent propres et individuelles aux substances qui les exercent, il en résulterait encore, avec le temps, dans tous les êtres tant animés qu'inanimés, des modifications que notre pensée ne saurait sans doute ni apprécier ni prévoir, mais dont la conception seule est un grand et singulier exemple de son pouvoir intelligent.

BIOT.

FRAGMENTS INÉDITS de *Thespis*, *d'Ibycus*, *de Sapho*, *d'Anacréon*,
de Pindare, *d'Euripide*, *de Timothée*, et *d'autres poètes grecs*,
cités dans un papyrus du Musée royal.

Vers la fin de 1827, le musée royal fit l'acquisition de la seconde collection Salt et Drovetti. Parmi les objets précieux dont elle se composait, se trouvaient des papyrus, tant égyptiens que grecs, qui devaient ajouter beaucoup aux richesses que le musée possédait déjà dans ce genre. Feu Champollion, conservateur du musée égyptien, désirant se former une idée de l'importance des papyrus grecs, me pria d'assister à l'ouverture des caisses, pour prendre une connaissance sommaire du contenu de ces manuscrits. Un premier coup d'œil, jeté sur le commencement de chacun d'eux, suffit pour me convaincre que, dans le nombre, il en était de fort curieux. Les uns étaient en bon état et faciles à lire; d'autres fort altérés et d'une lecture très-difficile.

J'offris de les classer tous, de les transcrire et de les restituer autant qu'il me serait possible. Cet offre fut acceptée avec empressement par M. le directeur des musées royaux, qui pensa qu'un pareil travail serait le premier pas vers une publication définitive.

Les papyrus étaient arrivés dans un grand désordre, par la négligence de ceux qui les avaient vendus, ou par celle des emballeurs. Des morceaux appartenant au même manuscrit, se trouvaient souvent dispersés dans plusieurs caisses; il fallut réunir ces débris épars. Après cette première et difficile opération, les papyrus entiers, ainsi que les moindres fragments, furent copiés et restitués, mis en ordre et divisés en un certain nombre de catégories, d'après la nature du sujet. Je puis dire que le musée ne possède pas une ligne inédite de grec qui n'ait été transcrite de ma main, dans la première moitié de l'année 1828. La totalité de ces copies forme une collection de 63 pièces, quelques-unes d'une étendue assez considérable, dont le sujet est plus ou moins curieux; plusieurs ont un très-haut intérêt.

Une pareille collection méritait d'être publiée; et elle l'aurait été depuis longtemps, si cette publication, qui exige la gravure d'un grand nombre de *fac-simile*, ne devait pas entraîner de grandes dépenses. Les circonstances l'ont retardée jusqu'ici; j'ai pu en reprendre le projet; et, depuis six mois je m'en occupe, en y employant tout le temps que me laissent mes autres travaux.

En attendant, j'ai publié, à diverses reprises, comme échantillons de cette collection précieuse, deux papyrus de peu d'étendue, curieux par leur sujet¹. En rendant compte, dans ce journal, dès le mois de février 1828, du beau travail de M. Peyron sur les papyrus du musée de Turin, j'ai annoncé l'existence d'une pièce importante, citée dans le grand papyrus dont il a donné l'explication; cette pièce, qu'on croyait perdue, se trouve dans la collection de Paris; « Elle contient, ai-je dit, 69 lignes « de 70 lettres environ chacune. Je l'ai lue, copiée et restituée (p. 110) ». Pendant son séjour à Paris, M. Peyron a vu la copie de cette pièce, ainsi que toutes les autres. Au reste, la collection entière de mes copies a toujours été à la disposition de ceux qui en ont eu besoin et qui m'en ont demandé communication. M. Reuvsen, en 1829, l'a eue presque tout entière dans les mains; il en a donné une idée sommaire, ainsi qu'un extrait de ma classification²; M. le docteur Dujardin en a tiré tout ce qui pouvait être utile à ses études.

Dans le nombre de ces manuscrits, il en est un (et c'est l'un des plus étendus), dont le sujet, en lui-même, me paraît assez insignifiant, mais qui contient la citation de plusieurs fragments inédits, tirés d'anciens poètes, fragments par malheur très-courts, d'un vers ou deux, et en général

¹ *Journal des Savants*, juin et août 1832. — *Nouvelles Annales de l'Institut archéol.* t. I, p. 275-286. — ² *Lettres à M. Letronne, sur les papyrus bilingues du Musée de Leyde*, 111^e lettre, p. 79, 80. Leyde, 1830.

de peu d'intérêt. Je parlai de cette circonstance à MM. Champollion, à M. le comte de Clarac, à M. Dubois et à quelques amis; mais je crus devoir réserver la connaissance de ces fragments, pour la publication de ce papyrus, dont ils faisaient presque tout le mérite; fort peu soucieux, du reste, que d'autres en fissent après moi la découverte; car le papyrus, déroulé par mes soins, est resté exposé publiquement, depuis trois ans, au musée royal, dans un cadre placé à hauteur de l'œil; et chacun a pu le lire et le transcrire avec d'autant plus de facilité, qu'étant écrit en lettres onciales, d'une netteté parfaite, il est aussi lisible qu'un livre imprimé. Les fragments des poètes, clairement marqués par des alinéa, ne peuvent échapper à la première vue.

Il y a quelques jours, M. Viguiier, maître de conférences à l'école normale, ayant lu ce papyrus, y reconnut facilement ces fragments poétiques; il crut d'abord être le premier qui les avait découverts. M. Dubois le détrompa, en lui affirmant que j'avais entièrement copié ce même papyrus depuis bien longtemps, et que je lui avais parlé, ainsi qu'à Champollion, de tous ces fragments poétiques, dont il se flattait d'avoir fait le premier la découverte; il s'est assuré, en venant chez moi, de la vérité de ce que lui avait dit M. Dubois; car je lui ai montré le papyrus entièrement copié de ma main, ainsi que tous les fragments poétiques préparés pour la publication. J'ai mis cette copie sous les yeux de l'Académie, le même jour (vendredi 11 mai); ce qui n'a pas empêché qu'on n'ait imprimé, dans les journaux du lendemain, que M. Viguiier venait de reconnaître et de transcrire des fragments de poètes grecs, d'après un papyrus du musée royal, comme si personne ne s'en était avisé auparavant.

Quoi qu'il en soit, comme cette annonce, dénuée de tout détail, pourrait faire naître des espérances exagérées, il devient nécessaire de mettre le public en état d'apprécier au juste la valeur de ces fragments. Je vais en donner une indication sommaire qui suffira pour le moment.

Le commencement et la fin manquent dans le papyrus. Il ne contient plus que 15 colonnes, dont 13 à peu près intactes; le premier tiers des lignes de la première colonne ne subsiste plus, mais j'ai pu les rétablir entièrement; la dernière est plus défectueuse et ne peut être restituée qu'en partie. Toutes ces colonnes ont uniformément 28 lignes, chacune de 16 à 20 lettres.

Comment les fragments poétiques dont il s'agit se trouvent-ils dans

ce papyrus? C'est ce que l'on comprendra facilement, quand on saura que le manuscrit, qui paraît appartenir à un *Traité de dialectique*, contient, dans ce qui nous en reste, un recueil d'exemples, cités à l'appui des règles exposées précédemment. Tous ces exemples, au nombre de vingt-quatre, et tirés d'anciens poètes, sont des propositions *negatives*, ἀξιώματα ἀποφακτά, répétées littéralement chacune deux, trois, quatre et jusqu'à huit fois, pour établir que telle ou telle de ces propositions négatives est un ἀξίωμα ἀληθές, ou ψευδές ou bien οὐδέποτε, vrai, faux, ou ni l'un ni l'autre, et qu'on peut ou qu'on ne peut pas y opposer une proposition affirmative, ἀξίωμα καταφακτόν.

Ce traité avait donc été rédigé d'après les principes admis par les stoïciens, et principalement par Chrysippe, dans ses ouvrages sur la dialectique; c'est ce qu'on peut voir dans Diogène Laërce¹, qui nous donne une idée assez complète de ces distinctions subtiles. Je développe ce point dans mon commentaire.

L'époque de ce manuscrit est un élément qu'il importe de se procurer. Je puis au moins donner la limite inférieure de cette époque. Voici comment : le papyrus est *opisthographie* ou écrit aussi par derrière. Les pièces écrites de l'autre côté, que j'appellerai le *verso*, consistent dans le récit de songes obtenus et racontés en grec barbare par un égyptien, un κέτοχος ou inspiré du temple de Sérapis, et dans des *comptes* tenus par un personnage attaché à ce temple.

Par des raisons qui seraient trop long de déduire, j'ai acquis la certitude que le *recto*, ou le côté qui contient les fragments, a été écrit avant l'autre. Les pièces écrites sur le *verso*, l'ont été l'an 22 du règne de Philométor, en 160 avant J. C. Le morceau sur la dialectique est donc antérieur à cette époque; de combien? Je l'ignore. Mais un manuscrit grec du II^e et peut-être du III^e siècle avant J. C. est à coup sûr d'une antiquité fort respectable, et que n'atteignent, d'une manière certaine, aucuns des papyrus grecs connus, excepté quelques-uns, mais en petit nombre, trouvés en Égypte.

J'arrive maintenant aux *passages poétiques* qui font l'objet de cette note : ils sont, comme je l'ai dit, au nombre de vingt-quatre. La répétition, par deux, trois, quatre et jusqu'à huit fois, de chacun d'eux, ce qui est assurément la chose la plus monotone et la plus insipide, a pour nous du moins cet avantage que la leçon de chaque fragment devient plus certaine; aussi, dans la lecture de ces divers passages, il ne doit y avoir rien à changer, sauf les erreurs et les négligences dont le copiste

¹ VII, 65-73. — Cf. Baguet, *de Chrysippo*, in *Ann. Acad. Lovan.* t. IV, p. 124.

n'est guère plus exempt que les autres, et dont il faut bien tenir compte, quand elles sont évidentes; ainsi il oublie souvent des lettres; par exemple, il écrit *κοῖδα*, *κιξ* *αδρήσας* pour *οὐκ οἶδα*, *οὐκ ἐξ*. etc.; il écrit *ΟΥΒΥΙΚΟC* pour *Ο ΙΒΥΚΟC*, sans parler de l'omission qu'il a faite de toute une colonne.

Je diviserai ces passages en trois classes; la première contiendra les fragments déjà connus; la deuxième les fragments *inédits*, dont l'auteur est anonyme; la troisième, les fragments *inédits* dont l'auteur est nommé.

I. *Fragments déjà connus.*

Ces fragments, au nombre de huit, méritent peu qu'on s'y arrête; sur les huit, il y en a sept tirés d'Euripide. Il me suffira de les transcrire, en indiquant les pièces connues auxquelles ils appartenant.

I. Col. 3¹. *Οὐκ ἀγαμαι ταῦτα ἀνδρὸς ἀεισίου*: c'est le 28^e vers de l'*Iphigénie en Aulide*. Plusieurs éditions portent *ἀεισίου*, au lieu d'*ἀεισίου*, qui est la forme attique.

II. Col. 4. *Οὐκ ἐξ ἐμῶν σε φαρμάκωι συγῆ πόσις*: «Ce n'est pas par suite de mes artifices que ton époux te hait.» C'est le 204^e vers de l'*Andromaque*. L'auteur ne s'est pas contenté de citer Euripide; il indique, ce qu'il ne fait nulle part ailleurs, la pièce d'où le vers est tiré. C'est Andromaque qui s'adresse à Hermione, (*εἰ Ἀνδρομάχῃ Εὐριπίδου πρὸς Ἑρμιόνην τοῦτον ἀπεφῆνατο τὸν τρόπον*).

III. Col. 4. Le fragment suivant est cité sans nom d'auteur (*εἰ ἀλλοθὺς ἐστὶν ὅπῃ οὕτω λεχθείη αὐτῷ*): *οὐκ ἐστὶν ὅστις πάντ' ἀνὴρ εὐδαιμονεῖ*, «il n'est pas d'homme qui soit heureux en tout.» Ce vers a été mis par Aristophane dans la bouche d'Euripide, ainsi que le vers qui le suivait, et le commencement d'un troisième², évidemment avec une intention ironique. Le Scholiaste dit que ces vers faisaient partie du prologue de la *Sthénobée*. Ce même vers était cité par un autre poète comique, Philopide, dans la pièce des *Philadelphes*³, peut-être avec la même intention⁴. «O mon maître, lorsqu'il t'arrivera d'être malheureux, souviens-toi d'Euripide, et tu supporteras ton sort patiemment: «*Il n'est pas d'homme qui soit heureux en tout*». L'esclave renvoie son maître à Euripide, comme l'Hector de Regnard renvoie le sien à Sénèque. Le sententieux Euripide était une providence pour les faiseurs de morale.

IV. Col. 9. *Οὐκ ἂν γένοιτο χεῖρὸς ἐκ κακοῦ πατέρος*. C'est le second vers d'un fragment du *Dictys* d'Euripide, conservé par Stobée⁴. «Hélas! hélas!

¹ J'indique à chaque fragment la colonne du papyrus dans laquelle il se trouve. — ² *Ran.* v. 1217-1220. — ³ *Ap. Stob.* tit. 108, 10. — ⁴ Cf. *Eurip. fragm. Dict.* xi, 2.

« combien est vrai cet ancien adage : *Un homme bon ne saurait naître d'un mauvais père.* »

V, Col. 10. Οὐχ ὡς ταύτας ὀλομένους περιβούροιν. « Ce n'est pas ainsi que nous donnons la sépulture aux nautoniers qui ont péri. » Ce vers est le 1261° de l'*Hélène*. Dans l'un des trois exemples, le copiste a lu ὀλομένου, faute corrigée dans les deux autres.

VI. Col. 10. Οὐκ ἔστι τοῦ θρέψαντος ἡδίων πέδον. « Nulle terre n'est plus chère que celle qui nous a nourrie. » Fragment du *Phœnix*, également conservé par Stobée¹.

VII. Col. 10 fin. Οὐκ ἔστιν οὐθέν διὰ τέλους εὐδαμονεῖν. L'auteur n'est pas désigné; mais ce fragment doit être tiré de celui de l'*Augé*² d'Euripide, dont Stobée a conservé ces trois vers :

Πᾶσιν γὰρ ἀνδρώποισιν, οὐχ ἡμῖν μόνον
ἢ καὶ περυσίᾳ ἢ χροῖα δάμων βίον
ἔσφηλε, κούδεις διὰ τέλους εὐδαμονεῖ.

La phrase est tirée du dernier vers, que le dialecticien a changé pour l'appropriier à son sujet. Il voulait une proposition négative; or le vers commençant par ἔσφηλε et κούδεις ne pouvait convenir à une proposition absolue; il a donc changé la tournure et dit : οὐκ ἔστιν οὐθέν, κ. τ. λ. Οὐκ ἔστιν obligeait de mettre οὐδένα, qui ne pouvait entrer dans le vers, il a donc employé le neutre οὐθέν et changé εὐδαμονεῖ en εὐδαμονεῖν que la syntaxe appelait nécessairement. Quant à la forme οὐθέν pour οὐδέν, elle n'est ni du temps d'Euripide ni du dialecte attique³. Cette pensée qu'Euripide a reproduite dans l'*Andromaque*⁴, et Sophocle dans l'*OEdipe roi*⁵, ainsi qu'au commencement des *Trachiniennes*, fait, comme on sait, le fonds du discours de Solon à Crésus, dans Hérodote. Au reste, il serait long de rapporter tous les textes tant grecs que latins, où elle a été mise en œuvre.

VIII. Col. 12 fin. Οὐκ ἦς ἀνὴρ ἄγροικος, οὐδὲ σκαῖός. Ce vers, cité comme étant d'Alcman (*Ἀλκμᾶν ὁ ποιητής*), est déjà connu par une citation d'Étienne de Byzance⁶. « Tu n'étais pas un homme grossier ni mal habile. » On trouve ici deux variantes ἦς au lieu de εἶς, et ἄγροικος, pour ἄγχιος, que donne Étienne de Byzance; cette dernière leçon est fautive; le sens exige ἄγροικος ou bien ἀγροῖος, son synonyme. Avec l'une et l'autre leçons, le vers est un trimètre iambique catalectique. Aristophane a dit de

¹ *Phœn.* fragm. III, v. 2. — ² *Fragm.* VI. — ³ Cf. Lobeck *ad Phryn.* p. 181. — ⁴ V. 100. — ⁵ V. 1529. — ⁶ Voce *Ερυσίχη*. — Cf. Welcker, *fragm. Alcman.* n° XI, p. 27.

même dans les nuées : ἀγρεῖς εἴ χεῖ σαιός¹, et plus haut : οὐκ εἶδον οὕτως ἀνδρ' ἀγροικον οὐδένα . . . οὐδὲ σαιόν².

II. Fragments inédits de poètes anonymes.

Ils sont au nombre de dix; leurs auteurs sont désignés par les mots ποιητής πς ou bien πς τῶν ποιητῶν, ou même tout simplement par πς.

IX. Col. 1^{re}. Ce fragment commence la 1^{re} colonne de notre papyrus. Une partie de cette colonne est détruite; en y rétablissant ce qui manque, on en tire une leçon presque complète de ces deux vers :

οὐκ οἶδ' ὅπως χεῖ [τὸν] σφῶς χειδέτω,
πῆς ἡρακλείας φροντίδος καταγροεῖν.

Ils doivent avoir été tirés de quelque tragédie où Hercule jouait un rôle. Le sens paraît être : « Je ne sais comment celui qui connaît clairement l'intention (ou la pensée) d'Hercule peut l'accuser ou la blâmer. » Eschyle a dit de même : οὐκ οἶδ' ὅπως ὑμῖν ἀπίστουσά με χεῖ³. Ici καταγροεῖν est suivi du génitif de la chose, au lieu de l'accusatif qui est le régime ordinaire. Le nom de l'auteur de ce fragment, était peut-être dans la partie détruite; il occupe certainement la lacune ἔλιγον ὁ[. . . .]ης. Comme Euripide est l'unique poète tragique que cite le dialecticien, il se peut que la lacune fût ainsi remplie ὁ [Εὐριπίδ]ης. Toutefois le nom paraît un peu long pour la place, qui comporte cinq lettres au plus.

X. Col. 1^{re}. Le fragment qui suit, sur la même colonne, a quelque importance, s'il est vrai, comme je le présume, qu'il soit de Pindare : ΟΥΤΟΙΜΕΞΕΝΟΜΟΥΔΕΑΔΑΗΜΟΝΑΜΟΥCΑΝΕΠΑΙΔΕΥCΑΝΚΛΥΤΑΙΘΗΒΑΙ; en lettres courantes, οὔτοι με ξένον οὐδὲ ἀδαήμονα μουσῶν ἐπαίδευσαν κλυτὰ Θῆβαι. Ce qui veut dire : « La célèbre Thèbes m'a appris à n'être ni étranger, ni inhabile aux muses. » Ici, je prends μουσῶν pour complément de ξένος, aussi bien que de ἀδαήμων. Ξένος suivi du génitif signifie *étranger* à une chose, *ignorant* d'une chose. Sophocle : ξένος μὲν τοῦ λόγου . . . ξένος τε τοῦ προσχθέντος⁴. Quant à παιδίω, il doit avoir le sens de *docere*, exprimant la cause efficiente de ce qui suit ce verbe; sens bien connu⁵. Dans un vers qui a une singulière analogie avec notre fragment, Sophocle a dit : σὲ Θῆβαι γ' οὐκ ἐπαίδευσαν κακόν, « Ce n'est pas « Thèbes qui t'a appris à devenir pervers⁶. »

Notre fragment tient sans nul doute à une pièce lyrique. Celui qui

¹ Nub. 630, ibiq. Herm. — ² v. 624. — ³ Prom. v. 660. — ⁴ OEd. Tyr. v. 219. Cf. Jacobs ad Anthol. Palat. t. III, p. 47. — ⁵ Schaef. ad Dion. Halic. Comp. verb. p. 413. — G. Hermann, ad Soph. Philoct. v. 1345. — ⁶ OEd. Col. 919.

parle a été élevé à Thèbes. Cette circonstance rend bien vraisemblable que c'est Pindare lui-même qui s'exprime ainsi, et que nous avons là un fragment de quelque-une de ses odes perdues.

On sait qu'il se met quelquefois en scène¹, et qu'il parle souvent de Thèbes, sa patrie, à laquelle il donne des épithètes honorifiques ou flatteuses : μάκαιρα², λιπαρά³, πολύκλειτος⁴, comme ici, κλυτὰ Θῆβαι; il l'appelle sa mère, μήτηρ ἐμὰ, ... χύσισι Θῆβαι⁵. Cette mention de Thèbes, et l'éloge de sa patrie, qui s'y trouve exprimé, sont tout à fait dans le goût de Pindare.

Le style et le dialecte du fragment appuient d'ailleurs cette conjecture. Quant au mètre, ceux qui savent la difficulté de rétablir celui des fragments isolés de Pindare trouveront sans doute téméraire tout essai pour découvrir celui de cette ligne poétique. On peut remarquer cependant que les quatorze premières syllabes forment un vers construit comme celui qu'Héphestion nomme *Éolique*, tel que celui de Sapho : ὄρκαμι βραδινῶ σὲ μάλιτ' ἰϊχάσσω, (---υυ-υυ-υυ---), justement comme : οὔτοι με ξένον, οὐδ' ἀδάήμονα μουσῶν.

Ce mètre a été employé par Pindare lui-même⁶; le reste, ἐπαίδευσαν κλυτὰ Θῆβαι, (υ----υ----), composé de deux épitrites premiers, ne serait qu'une partie de vers. On peut couper encore la phrase de cette autre manière :

οὔτοι με ξένον, οὐδ' ἀδάήμονα
μουσῶν ἐπαίδευσαν κλυτὰ Θῆβαι.

Le premier vers sera identique avec celui d'Alcée (---υυ-υυ-υυ), οἶνος, ᾧ φίλο παῖ καὶ ἀλαδία⁷; et le second, dans le mètre iambique, marche comme celui-ci de Pindare, cité par Strabon⁸ : Αἰγυπθίαν Μένδρα, παρ' κρημνὸν [θαλάσσης], ou cet autre, ἵππων ἄωντον· μοῖσα δ' οὔτω τοι παρίσσει⁹.

Au reste, je laisse ce point à ceux qui ont plus d'habileté que moi en ce genre, et plus de loisir. Je me borne à remarquer que rien ne paraît s'opposer à ce que le fragment soit de Pindare qui s'y désigne lui-même assez clairement.

XI. Col. 2. οὔ μοι Σαρδανάπαλλος ἀρίσκει πὴν διάνοισα. « La manière de « penser de Sardanapale ne me plaît pas. » Ce vers hexamètre me semble faire allusion à ce qui était gravé sur le tombeau de Sardanapale en

¹ Böckh, *Explicat. ad Pind. Pyth.* t. III, p. 289, 314, 354. — ² *Isthm.* VI, 1. — ³ *Pyth.* II, 3. — *Fragm.* 209. — ⁴ *Fragm.* 206. Böckh. — ⁵ *Isthm.* I, 1. — ⁶ Böckh, *de Metr. Pind.* p. 132. — ⁷ *Ap. Platon. Schol.* p. 51. — Cf. Hermann, *Elem. doctr. metr.* p. 363. — ⁸ *Pind. fragm.* n° 215, ed. Böckh. — ⁹ *Pind. Olymp.* III, 6. — Cf. Böckh, *über die Vermasse des Pindaros*, p. 284, dans le *Mus. der Alterth.* t. II.

lettres assyriennes, si l'on en croit les historiens d'Alexandre¹ : « Mangez, buvez, amusez-vous; le reste ne vaut pas une chiquenaude. » C'est cette pensée, devenue célèbre, que Chœrile avait mise en vers², et qu'Aristote³ ainsi que le philosophe Chrysispe avaient condamnée, et que l'auteur de ce vers blâme à son tour.

LETRONNE.

(La suite au cahier prochain.)

NOUVELLES LITTÉRAIRES.

LIVRES NOUVEAUX.

FRANCE.

Dictionnaire français-allemand et allemand-français, de Henschel; ouvrage entièrement neuf. Paris. impr. de Paul Renouard, librairie de Levrault-Pitois, 1838; 2 forts vol. in-8°, ensemble 2600 pages, à deux colonnes. Pr. 32 fr.

Prométhée, tragédie d'Eschyle, traduite en vers français par M. Puech, professeur agrégé de l'Université, au collège royal de Saint-Louis; avec le texte grec en regard. Paris, imprimerie de Firmin Didot, librairie de Hachette, 1838; in-8°.

Les origines du théâtre moderne, ou Histoire du génie dramatique depuis le 1^{er} jusqu'au xvi^e siècle, précédées d'une Introduction contenant des études sur les origines du théâtre ancien; par M. Charles Magnin (l'un des conservateurs-administrateurs de la Bibliothèque royale). Paris, impr. de Henry, libr. de Hachette, 1838; in-8°. Tome premier (l'Avertissement, l'Introduction et la première partie : époque romaine, génie dramatique depuis le 1^{er} siècle jusqu'au vii^e); viii, xxxii et 522 pag. Des recherches méthodiques et d'ingénieux aperçus recommandent cet ouvrage dont il sera rendu compte dans un de nos cahiers prochains. L'auteur trouve, dans les trois expressions *Opéra*, *Théâtre français*, *Théâtres des boulevards*, la distinction de trois classes de représentations scéniques qui ont coexisté au moyen âge, et même dans l'antiquité grecque et romaine : le drame liturgique ou solennel, l'aristocratique et le populaire.

Tesoro del teatro español desde su origen (año 1389) hasta nuestros dias. Ce trésor du théâtre espagnol, publié par don Eugenio de Ochoa, est divisé en quatre parties : I. depuis 1356 jusqu'à la fin du xvi^e siècle; II. Lope de Vega; III. Calderon; IV. Depuis 1700 jusqu'au temps présent. La quatrième partie remplira 2 volumes, et les trois autres parties correspondront aux trois premiers tomes; 5 vol. in-8° à deux colonnes. On souscrit à la librairie européenne de Baudry, à raison de 9 fr. par volume.

¹ Ap. Strab. xiv, p. 672. — Arrian. Anab. II, 5, 5. — ² Cf. Nâke ad Chœril. fragm. p. 197 sq. — ³ Ap. Cic. Tuscul. v, 35, — Fin. II, 32.

Éléments de Paléographie, par M. Natalis de Wailly, chef du bureau de la section administrative des Archives du royaume. Paris, Imprimerie royale, 1838; tome I^{er}, xii et 716 pages. Ce volume contient les trois premières parties de l'ouvrage : I. Chronologie; II. Style et formules; III. Paléographie proprement dite, écritures. Le tome II^e, dont l'impression s'achève, renfermera la 4^e partie, qui a pour objet l'étude des sceaux; puis un Appendice composé d'observations sur les planches qui le suivront. Nous nous proposons de faire mieux connaître cet ouvrage, qui nous semble recommandable par l'exactitude des recherches, par la distribution méthodique des matières et par l'élégante précision du style. La position de l'auteur aux Archives du royaume lui a permis de consulter, sur chaque détail, les monuments placés dans ce vaste établissement.

ALLEMAGNE.

Notitia historico-diplomatica Archivi et literalium capituli Albensis, Transilvaniæ, auctore Josepho C. Kemedi, membro eruditæ societatis Hungariæ. Cibinii, apud bibliopolam W. H. Thierry, 1836; 2 vol. in-8°. 271 et 275 pages.

Die Alexandrinischen bibliotheken, etc.; les Bibliothèques d'Alexandrie sous les rois Ptolémées, avec les poésies homériques recueillies par Pisistrate, la Chronologie des bibliothécaires d'Alexandrie, etc.; par M. Ritschel. Breslau, 1838; in-8°.

Bibliothèque humoristique des dames, par M. Saphir. Vienne, 1838; 2 vol. in-8° (en allemand).

Ueber die Verwandtschaft der indogermanischen, etc. Sur l'affinité des langues indogermanique, sémitique et tibétaine, avec une introduction; par M. Wüllner. Munster, Thessing, 1838; in-8°.

Fables de Lokmán, corrigées sur deux manuscrits de la Bibliothèque royale de Paris et de la Bibliothèque de l'Université d'Oxford, avec une version française, des remarques et un vocabulaire arabe-français, par M. Schier. Dresde, Arnold, 1838; in-4°, 2^e édition.

Leibnitzii opera philosophica omnia. Recensuit et pluribus ineditis auxit E. Erdmann. Berolini, Eichler, 1838; 2 vol. in-4°.

Reise nach dem... Voyage à l'Altaï et à la mer Caspienne, fait par ordre de S. M. l'empereur de Russie, en 1829, par MM. Alexandre de Humboldt, Gustave Rose et Ehrenberg; partie géodésique, rédigée par M. G. Rose. Berlin, 1837; in-4°, avec une carte dressée d'après les observations astronomiques de MM. Wischenewre, Humboldt et Ermann.

Die Forst Insecten. Les insectes des forêts ou figures et description des insectes connus comme nuisibles ou comme utiles dans les forêts de la Prusse et des états voisins, par M. Ratzebourg, professeur à l'école royale forestière de Prusse. Berlin, 1837; in-4°.

Fundamenta novæ investigationis orbitæ veræ quam luna perlustrat; quibus annexa est solutio problematis quatuor corporum breviter exposita; auctore P. A. Hansen. Gotha, 1838; in-8°.

Prodromus concordantiarum in veteris Testamenti libros sanctos hebraicarum atque chaldaicarum quæ erunt secundum litterarum ordinem, et vocabulorum origines... dispositæ; auctore Julio Fuerstio, doctore philosophiæ. Lipsiæ, apud Carolum Tauchnitium, in-fol. litteris stereotypis, in chartâ densâ.

DANEMARK. *Annale for Nordisk Oldkyndighed*. Annales et mémoires de la Société archéologique du Nord. Copenhague, Schubothe, 1836 et 1837; in-8°, avec 3 cartes et 5 planches.

ANGLETERRE.

The poetical Works of Thomas Campbell. London, Moxon, 1838; in-8°. Édition ornée de vignettes d'après les dessins de Turner.

Curiosities of literature, by I. d'Israely, esq. doctor in civil law. . . illustrated by Bolton Corney, esq. honorary professor of criticism. . . and member of the Society of English Bibliophiles. Greenwich, 1838; VIII and 160 pag. in-8°. Ce recueil contient 30 articles sur des sujets de littérature et d'histoire : la *Lusiade* (ou les *Lusiades*) de Camoëns ; le *Don Quichotte* de Cervantes ; la *Guirlande de Julie* ; Henri VIII, Elisabeth, la *Tapisserie de Bayeux*, etc. M. Bolton Corney a déjà publié sur ce dernier monument un écrit fort judicieux qui a été annoncé dans notre cahier de décembre 1836, p. 160, mais auquel il se propose de donner plus d'étendue.

A Voyage round the world. Voyage autour du monde pendant les années 1835, 1836 et 1837 ; avec un récit de l'ambassade au sultan de Muscat et au roi de Siam, par M. Rushenberger, chirurgien de l'expédition. Londres, Bentley, 1838 ; 2 vol. in-8°.

Journey through Arabia Petræa, to Mount Sinai and the excavated city of Petra, the Edom of the Prophecies, by M. Léon de Laborde. London, J. Murray, 1836 ; in-8°. XXXVIII, et 332 pag. Cette traduction anglaise d'un important ouvrage, analysé dans notre cahier de septembre 1836, pag. 529-540, est précédée d'un avertissement du traducteur, d'une carte de l'Arabie Pétrée et d'un très-grand nombre de figures lithographiées.

The Normans in Sicily. Les Normands en Sicile, ou notes recueillies dans un voyage en Sicile, concernant l'histoire et l'architecture des Normands dans cette île, par Gally Knight. Londres, Murray, 1838 ; in-8°.

Sir John Froissart's Chronicles. Chroniques de Froissart, traduites en anglais par M. Johns. Londres, W. Smith, 1838 ; in-8°. Il y aura 13 livraisons ; la première a paru.

Account of the Clan Maclean. Récit historique et généalogique du clan Maclean, depuis son premier établissement dans l'île de Mull jusqu'à nos jours, par M. Seneachie. Londres, Smith et Elder, 1838 ; in-8°.

Historical Memoirs of the queens of England. Mémoires historiques des reines d'Angleterre, par M^e Hannah Lawrance. Londres, Moxon, 1838 ; in-8°.

An historical Essay on the real character, etc. Essai historique sur le caractère de l'époque qui a précédé la révolution de 1688 en Angleterre ; ouvrage où sont examinées les opinions de Mackintosh, Price, Hallam, etc. ; par M. Plumer Ward. Londres, Colburn, 1838 ; 2 vol. in-12. Pr. 16 sh.

The Bronzes of Siris, an Archeological Essay, by Ch. Brönsted. London, 1836. in-fol.

Inscriptiones pompeianæ. Fac-simile d'inscriptions découvertes sur les murs des édifices de Pompei. Londres, Murray, 1838 ; in-8°.

The Theory of Heat. La Théorie de la chaleur, par M. Kelland. Londres, Parker, 1838 ; in-8°.

A Treatise on the Microscope. Traité du Microscope, par sir David Brewster. Edimbourg, Black, 1838 ; in-8°, avec 14 planches.

The Philosophy of Sound. Philosophie du son, appliquée à la composition musicale, par M. W. Higgins. Londres, 1838 ; in-8°.

The Wonders of Geology. Les merveilles de la Géologie, ou exposition des phénomènes géologiques et des principales découvertes des géologues modernes, par M. Gédéon Mantelle, auteur d'une géologie du sud-est de la Grande-Bretagne. Londres, 1838; 2 vol. in-8°, avec des planches.

A general Treatise on Insects, by James Wilson. London, Simpkin, 1838; in-4°, with 540 plates engraved. Pr. 15 sh.

An introduction to the modern classification of Insects, by Westwood. London, Longman, 1838; in-8°. — Cet ouvrage, dont on a une 1^{re} livraison, qui sera suivie de onze autres, doit être accompagné de plusieurs milliers de gravures en bois. Prix de la livraison : 2 sh. 6 d.

An Essay on the Antiquity of Hindoo Medicine. Essai sur l'antiquité de la Médecine hindoustane, par M. Forbes Royle. Londres, Allen, 1838; in-8°.

The Works of W. Hogarth. OEuvre de Will. Hogarth; recueil de planches restaurées par d'habiles graveurs, avec plusieurs articles qui ne se trouvaient pas dans la collection, et un essai biographique sur Hogarth et ses productions. Londres, Baldwin et comp., 1838, in-fol. Pr. 13 l.

ASIE. — *The second Report of the Society for diffusion of useful knowledges in China.* Second Rapport de la Société instituée pour la propagation des connaissances en Chine. Canton, 1837; 29 pag. in-8°. — Cette Société publie en chinois des Traités élémentaires de belles-lettres, de géographie, d'histoire, de sciences physiques et mathématiques. Le gouvernement chinois a obligé cette association de transporter ses presses à Singapour.

Guldusta inischdt. Rhétorique pratique persane, par Mannâlâl, dédiée à M. Prinsep, secrétaire de la Société asiatique de Calcutta : imprimée à Calcutta, en 1836; gr. in-4°, 482 pag., contenant des extraits de poètes persans et hindoustans.

An Essay on the primitive universal Standard of Weights and Measures. Essai sur l'étalon primitif universel des poids et mesures, par le capitaine T. Jervis, membre du corps des ingénieurs de Bombay. Calcutta, 1835.

NOTA. On peut s'adresser à la librairie de M. LEVRAULT, à Paris, rue de la Harpe, n° 81; et à Strasbourg, rue des Juifs, pour se procurer les divers ouvrages annoncés dans le *Journal des Savants*. Il faut affranchir les lettres et le prix présumé des ouvrages.

TABLE.

Les Antiquités d'Agrigente, par M. le duc de Serradifalco (deuxième article de M. Raoul-Rochette).....	Page 257
Détails sur l'état de l'instruction primaire en Chine (article de M. Édouard Biot).....	273
Histoire de la Gaule méridionale, par M. Fauriel (article de M. Patin).....	287
Mesures micrométriques des étoiles doubles et multiples, par M. F. G. W. Struve (article de M. Biot père).....	297
Fragments inédits cités dans un papyrus du Musée royal (article de M. Letronne).....	309
Nouvelles littéraires.....	317

FIN DE LA TABLE.

JOURNAL DES SAVANTS.

JUIN 1838.

FRAGMENTS INÉDITS de *Thespis*, d'*Ibycus*, de *Sapho*, d'*Anacréon*,
de *Pindare*, d'*Euripide*, de *Timothée*, et d'autres poètes grecs,
cités dans un papyrus du Musée royal.

DEUXIÈME ARTICLE.

XII. Col. 2 : ΟΥΚΗΝΑΡΟΥΘΕΝΠΗΜΑΕΛΕΥΘΕΡΑΝΑΑΚΝΟΝΨΥΧΗ
ΝΟΜΟΙΩCΑΝΔΡΟΣΩCΑΤΙΜΙΑ.

οὐκ ἦν ἄρ' οὐθὲν πῆμα ἰλευδέρων δίκτων
ψυχὴν ὁμοίως ἀνδρὸς, ὡς ἀπρία.

Le copiste du manuscrit néglige bien souvent les élisions; il écrit ἄρα οὐδὲν, et πῆμα ἰλ. Le sens est : « Ainsi il n'est aucune douleur qui déchire l'âme d'un homme libre, à l'égal du déshonneur. » Ces deux trimètres, à en juger par la pensée, le style et le rythme, pourraient bien être d'Euripide, source principale où l'auteur a puisé ses exemples. Il ne désigne le poète, à la vérité, que par l'indéterminé *πῆς*; mais c'est ce qu'il a déjà fait deux fois pour le fragment de la Sthénobée, n° III, et celui de l'Augé, n° VII.

XIII. Col. 5, fin. C'est encore un anonyme qui a fourni cet hexamètre d'une élégante facture :

Οὐ μοι ἔτ' εὐκαλάδων ὕμνων μέλοι, οὐδ' ἔπ μαλ' ἄλλως.

« Je ne me soucie plus ni de chants ni d'hymnes harmonieux. »

XIV. Col. 12. Je mets ici un autre fragment qui paraît tiré de quelque poëme du cycle troyen ; la diction en est toute homérique, et décèle une époque ancienne. C'est Agamemnon qui parle (*εἰ Ἀγαμέμνων οὕτως ἀπέφασκεν*), ΟΥΚΕΦΑΜΗΝΑΧΙΑΗΧΟΛΩΣΕΙΝΑΛΚΙΜΟΝΗΤΟΡΩΔΕΜΑΛΕΓΠΑΓΩΣΕΠΕΙΗΜΑΛΑΜΟΙΦΙΛΟΧΗΝ.

Οὐκ ἐφάμην Ἀχλῆῆ χολώσον ἄλκιμον ἦτορ
ὦδὲ μάλ' ἐκπάγλως· ἐπειὴ μάλα μοι φίλος ἦν.

« Je ne croyais pas irriter d'une manière aussi terrible le cœur vaillant d'Achille, parce qu'il était mon ami. »

Ces deux vers se rapportent évidemment à une dispute d'Agamemnon avec Achille; peut-être à celle dont il est question dans l'extrait des Cypriaques donné par Proclus : on y voit qu'après le départ de Philoctète, Achille, rappelé à Troie, eut une querelle avec Agamemnon : *καὶ Ἀχιλλεύς ὑπερον κληθεὶς διαφέρειται πρὸς Ἀγαμέμνονα*¹. Dans ce cas, nous aurions deux vers à ajouter aux fragments si rares des poëmes cypriaques.

XV. Col. 7. ΟΥΚΟΙΔΑΤΑΛΗΘΕΣΓΑΡΑΦΛΑΕΣΦΡΑΚΑΙ; cette ligne forme un trimètre iambique : *οὐκ οἶδα· τάληδὲς γὰρ ἀσφαλὲς φρασαι*. « Je ne sais; car dire la vérité est un parti sûr. » Ceci faisait partie d'un dialogue. A une question, l'interlocuteur répond franchement qu'il ne sait pas; et il motive sa réponse.

XVI. Col. 11. Ce fragment est encore plus insignifiant : ΟΥΚΑΞΙΩ ΜΙΚΩΝΣΕΜΕΓΑΛΑΔΟΥΚΕΚΩ; ce qui paraîtrait devoir se lire : *Οὐκ ἀξιῶ, Μίκων, σὶ· μάλ' αὖ οὐκ ἔχω*.

Je n'en comprendrais pas le sens, et ne me rendrais pas compte de la syntaxe. Cependant ΜΙΚΩΝ, répété trois fois, ne peut être changé. D'après le mot *μάλ' αὖ* qui suit, je lis *μικῶν* (ou *μικκῶν*) pour *μικρῶν*. Outre *μικρός*, les Doriens paraissent avoir dit *μικός* par un seul κ, puisqu'on trouve *μικύς*, *μικυζόμενος*, *πάμμικος*, et les noms propres *Μικίην*, *Μικυλος*, *Μικυδος*, κ. τ. λ. qui ont même origine². Le vers devient alors : *Οὐκ ἀξιῶ μικῶν (ou μικκῶν) σὶ· μάλ' αὖ οὐκ ἔχω*.

L'opposition de *μικρά* et de *μάλ' αὖ* est continuelle. Le vers était mis dans la bouche d'une personne qui s'excusait de ne pouvoir récompenser quelqu'un, selon son mérite; littéralement : « Je ne t'estime pas « peu; mais je ne possède pas beaucoup. » c'est-à-dire, « tu mériterais « que je te donnasse beaucoup; mais je possède peu. »

Si *μικκῶν* ou *μικῶν* était la vraie leçon, il en faudrait conclure que

¹ Pag. 474, Geisford. — ² Koen, Baat et Schaefer ad Greg. Corinth. p. 281, 282.

le dialecte dorique avait été employé pour les vers iambiques, dans la pièce d'où celui-ci est tiré; et, dès lors, que nous avons là un fragment de quelque comédie doriennne, peut-être d'Épicharme.

XVII. Col. 14. Celui-ci est plus court et plus nul, s'il est possible: ΟΥΚΕΙΔΟΝΑΝΕΜΩΚΕΑΚΟΡΑΝ; οὐκ εἶδον ἀνεμώκεια κόραν. «Je n'ai pas vu une (ou de) jeune fille rapide comme le vent.» C'est le dernier passage cité dans le papyrus. Ce fragment paraît appartenir au mètre crétique. Si je ne me trompe, nous avons ici la plus grande partie d'un tétramètre; il ne manque, en effet, qu'un tribraque au commencement et un iambe ou un pyrrhique à la fin,

υ υ οὐκ εἶδον ἀνεμώκεια κόραν υ υ

pour avoir un vers tel que celui-ci d'Aristophane¹,

ἐν ἀγορᾷ δ' αὖ πλάτανον εὔ διαφυτεύσμεν.

υ υ υ — — υ υ υ — υ υ υ — υ υ

III. Fragments inédits dont les auteurs sont nommés.

XVIII. Col. 5. Euripide. (Ἐλεγὸν Εὐελπίδος.)

Dans ces deux vers, on reconnaît parfaitement ce poète : ΟΥΚΕΓ ΓΥΝΑΙΚΙ ΤΟΥΣ ΝΕΑΝΙΑΣ ΧΡΕΩΝ ΑΛΛ' ΕΝ ΣΙΔΗΡΩ ΚΑΙ ΕΝ ΟΠΛΟΙΣ ΤΙΜΑΣ ΕΧΕΙΝ.

Οὐκ ἐν γυναιξὶ τοὺς νεανίας χρεῶν,
ἀλλ' ἐν σιδήρῳ, καὶ ἐν ὀπλοῖς τιμὰς ἔχουσιν.

«Ce n'est pas dans les femmes, mais dans l'emploi du fer et des armes que les jeunes gens doivent mettre la gloire et l'honneur.»

XIX. Col. 7. Du Cyclope de Timothée. Ce poète comique est cité par Athénée², qui donne le titre de deux de ses pièces, savoir, le κυνάριον ou le petit chien, dont il rapporte trois vers³; et le κύκλωψ, la même pièce d'où est tiré notre fragment, et dont il cite plusieurs vers, qu'on n'a pas encore complètement restitués⁴.

Le fragment ne consiste qu'en ces quarante lettres : ΟΥΤΟΙΤΟΝΓΥΠΕΡΑΜΠΕΧΟΝΤΑΟΥΡΑΝΟΝΕΙΣΑΝΑΒΗΧΕΙ. C'est le Cyclope qui parle (εἰ κύκλωψ ὁ Τιμοθέου πρὸς πᾶσιν οὕτως ἀπφύνατο). Il me paraît que l'exemple cité faisait partie d'un chœur de la pièce, et qu'on peut les séparer ainsi :

¹ Georg. fragm. n° 162. Dind. — Hephæst. p. 73. — ² Cf. Schweigh. ad Athen. viii, p. 338, a. — ³ vi, p. 243. d. — ⁴ xi, p. 465.

— υυ — υυ — υυ — υ

— υυ — υυ — —

Οὐτος τόν γ' ὑπράμπιχοντα
οὐρανὸν εἰσπαθήσει.

« Certes tu ne monteras pas dans le ciel, qui enveloppe tout au-dessus « de nos têtes. » (Le verbe ὑπράμπιχεν n'était pas connu.)

Le premier vers est un archilochien, semblable à celui-ci d'Eschyle : κραιπνοφόροι δέ μ' ἐπιμύσαν αὔραι¹. Le deuxième vers est un de ces dactyliques trimètres, si fréquents dans les lyriques et les tragiques, comme ἀδυμελῆ καλαδίσου de Pindare², et ἄλιον, ἄλιον αἰτῶ de Sophocle³. Quant à οὐρανὸν εἰσπαθήσει, c'est une expression fréquente dans les poètes⁴. Si l'on remarque ce long mot, ce *sesquipedale verbum*, ὑπράμπιχοντα, qui sent l'affectation dithyrambique, surtout joint à l'autre verbe εἰσπαθήσει, composé de cinq syllabes, on sera disposé à croire que Timothée a mis dans la bouche du Cyclope quelque lambeau d'un poète tragique, dont il voulait railler l'emphase et la bouffissure. La muse tragique, que Callimaque appelait μῦσαι λικυδία (*muse ampoulée*), servait fréquemment de but aux plaisanteries des poètes de la comédie ancienne et moyenne (*tragica... ampullatur in arte*, dit Horace⁵).

XX. Col. 8. *De Thespis*. Voilà un nom qui éveille l'attention au plus haut degré. Si le vers cité est réellement de Thespis, ce sera peut-être le seul que l'on connaisse; car les trois que rapporte Plutarque⁶ ne sont probablement pas de lui, comme l'a montré Bentley⁷, encore moins les six autres qu'a cités Clément d'Alexandrie⁸. Tous ces vers paraissent être de fabrication récente. Je crains qu'il n'en soit de même de celui que cite notre papyrus; ce vers est ce qu'il y a de plus insignifiant au monde, si même il signifie quelque chose, tel qu'il est :

ΟΥΚΕΞΑΘΡΗΣΑΙ ΟΙΔ' ΙΔΩΝ ΔΕ ΣΙ ΛΙΓΩ.

Οὐκ ἐξαθήσεις οἶδ' ἰδὼν δέ σι λίγω,

littéralement : « Je ne sais pas ayant bien vu; mais ayant vu, je te dis. » *Fiat lux!* On aurait un assez bon sens, en mettant un point en haut après οὐκ. Dans ce cas, c'est un interlocuteur qui répond :

Οὐκ· ἐξαθήσεις οἶδ'· ἰδὼν δέ σι λίγω,

¹ *Prom.* 133. — Cf. v. 172. — ² *Olymp.* x, 14, Böckli. — ³ *Trachin.* v. 96. — ⁴ *Mimnerm. Fragm.* viii. — *Apoll. Rhod.* I, 1100 — II, 938, etc. — ⁵ *Epist.* 4, 14. — ⁶ *De audiend. Poetis*, cap. xii, p. 88. Krebs. — ⁷ *Ad Phalar. epist.* p. 131, sq. — ⁸ *Strom.* v, p. 243. Sylb. — Cf. Bentley, *Epist. ad Mill.* p. 48.

« Non. Je le sais pour l'avoir bien vu; et l'ayant vu, je te le dis. » Le composé *ἔξαδρῖον* manque aux lexiques.

XXI. Col. 9. *D'Ibycus*. Ὁ Ἴβυκος ὁ ποιητὴς οὕτως ἀπφαίνετο. Ce qui suit paraît être un seul vers : ΟΥΚΕΣΤΙΝΑΠΟΦΘΙΜΕΝΟΙΣΖΩΑΚΕΤΙΦΑΡΜΑΚΟΝΕΤΡΕΙΝ.

Οὐκ ἔστι ἀποθνήσκουσιν ζωῆς ἐπὶ φάρμακον εὐρεῖν.

« On ne peut trouver un moyen de rappeler les morts à la vie. » C'est un vers tétramètre anapestique catalectique.

(---υυ-υυ---υυ-υυ--)

Ce mètre est rare parmi les fragments d'Ibycus, qui a employé surtout le dactylique. On trouve néanmoins, parmi ces fragments, un anapestique tétramètre et un dimètre, tous deux catalectiques¹.

Il est à remarquer, qu'en retranchant ἀπό devant *θνήσκουσιν*, ce qui ne change rien au sens, on a encore un vers hexamètre :

Οὐκ ἔστι θνήσκουσιν ζωῆς ἐπὶ φάρμακον εὐρεῖν.

XXII. Col. 13. *D'Anacréon*. Fragment de trente-cinq lettres, assez insignifiant pour nous : ΟΥΔΕΥΤΕΜΠΕΔΟΟΕΙΜΙΟΥΔΑΚΤΟΙΣΙΠΡΟΧΗΝΗΣ, οὐδ' αὐτ' (soit οὐδ' αὐτ') ἔμπροσθ' εἰμι, οὐδ' ἀσπίσι προσήνης. Je n'aperçois pas bien le sens de cette phrase isolée : « Allons² ! je ne suis ni tenace « (ferme dans ma résolution), ni doux aux citoyens. » C'est peut-être Polycrate, tyran de Samos, qui parle. Ce fragment n'enrichira pas beaucoup plus notre collection anacréontique que celui-ci, que M. Cramer³ a découvert récemment : αἰ δέ μου φρένες ἐκκεκωφίαται, où M. Bergk a trouvé la fin et le commencement d'un tétramètre choriambique⁴. Notre fragment paraît former deux vers glyconiques de même mesure l'un et l'autre :

Οὐδ' αὐτ' ἔμπροσθ' εἰμι, (---υυ-υ-υ)
οὐδ' ἀσπίσι προσήνης.

justement comme cet autre vers d'Anacréon : ᾧ Λιύκασπι, οὐδ' ἰσῆς⁵, et ces deux autres d'Euripide : Πηλέως εἰς γάμον ἦλθον⁶; et χιῆρον ἰξονόμασσεν, non ἰξονόμασσεν⁷.

De Sapho. Notre papyrus contient deux fragments de l'illustre Lesbienne. Le premier, d'un seul vers, le second de deux vers seulement :

¹ *Fragm.* II, 1 et XLIII, ed. Schneidew. — et *Prolegom. de Vita et carm. Ibyci*, p. 76. — ² Buttmann, *Lexilog.* t. II, p. 231. — ³ *Anecdota græca*, t. I, p. 288, 3. — ⁴ Dans le *Zeitschrift für die Alterthamswissenschaft*, 1836, n° 68, S. 546. — ⁵ *Fragm.* v, ed. Bergk. — ⁶ *Iphig. Anl.* v. 1044; Barn. Πηλέως est ici un spondée, comme en d'autres passages (*Math. Gramm.* § 82, A. 2.) — ⁷ *Ed.* v. 1066.

le dernier est le plus intéressant de tous ceux que le papyrus nous a conservés.

XXIII. Col. 14. Ce fragment est annoncé ainsi : *εἰ Σαπφῶ οὕτως ἀπέφασκεν*; puis viennent ces vingt-huit lettres : ΟΥΚΟΙΔΟΤΤΙΘΕΩΔΥΟ ΜΟΙΤΑΝΟΗΜΑΤΑ. Elles forment justement un de ces vers éoliques (—υ—υυ—υυ—υυ—υυ) qui, selon Héphestion, avaient été employés par Sapho, dans toutes les pièces dont était composé le deuxième livre de ses poésies¹.

Οὐκ οἶδ' ὅττι θεῶ δύο μοι τὰ νοήματα,

ce qui paraît signifier : « Je ne sais en quoi m'importent (ou me concernent) les deux pensées du dieu. »

XXIV. Col. 8. L'autre fragment se compose des lignes suivantes : ΟΥΔΙΑΝΔΟΚΙΜΟΙΜΙΠΡΟΣΙΔΟΙΣΑΝΦΑΟΣΑΛΙΩΕΚΚΕΘΑΙΟΦΙΑΝΠΑΡΘΕΝΟΝΕΙΟΥΔΕΝΑΠΩΧΡΟΝΟΝΤΟΙΑΥΤΑΝ. Sans changer une lettre, nous avons deux excellents vers choriambiques avec base, mètre qui était celui de toutes les pièces contenues dans le troisième livre des poésies de Sapho². Je les lis et les dispose ainsi :

Οὐδ' ἴαν δοκιμοῖμι προσιδῶσαν φάος ἀλίω
ἴσσαντι σοφίαν παρδόνον εἰς οὐδένα πω χεῖνον
πιαύταν.
—υ—υυ—υυ—υυ—υυ—υυ—

littéralement ; « Je ne pense pas que, dans aucun temps, il puisse exister « une jeune fille telle pour la science³. »

Οὐδ' ἴαν : je crois qu'il faut ainsi lire, et prendre ἴαν pour *μίαν*, comme Homère a dit *ἴφ' ἡματι* pour *μῆ' ἡμέρα*⁴. Οὐδ' ἴαν est pour *οὐδμίαν* en prose. Quant à *δοκιμοῖμι*, la leçon n'est pas sans importance. D'après un grammairien⁵, les Éoliens donnaient la forme en *μι* à *δοκιμός*, ainsi qu'à *ἔλευθερώ* ; ils disaient *δοκιμῶμι*, *ἔλευθερῶμι* ; cette assertion, jusqu'à présent sans autorité, a maintenant celle de Sapho. *δοκιμῶ* est donné par Hésychius comme synonyme de *δοκιμάζω*, de *οἶομαι* ; ce verbe, *δοκιμῶ*, qu'on pourrait ne pas croire du style poétique, n'était autorisé que par un passage de Phérécyde⁶.

Προσιδῶν φάος ἀλίω est l'expression poétique de l'idée de *vivre* ; ainsi Homère : *ζῆν καὶ ὄραν φάος ἠελίοιο*. Eschyle : *Ἐίρξης μὲν αὐτὸς ζῆ τε καὶ*

¹ . . . τὸ μὲν πεντάμετρον καλεῖται Σαπφικὸν τεσσαρσεκαδικασύλλαβον, ᾧ τὸ δεύτερον Σαπφῶς ὄλον γέγραπται. Heph. pag. 42. — ² Hephæst. p. 60. — ³ Probablement l'habileté en poésie et en musique. — ⁴ Il. Z. 422. — Cf. H. Steph. Thes. l. gr. ed. Paris. IV, 621, C. — ⁵ In hort. Adon. ed. Ald. p. 207, a. — ⁶ Ap. Diog. Laert. I, 122. — Cf. Dindorf in Thes. ling. gr. ed. Paris. t. II, p. 613, C. D.

φάος βλέπει¹. Sophocle : . . . ἄλιου . . . εἰσπρᾶν φάος², etc. J'entends *παραίνου* (*κατὰ*) *σοφίαν τοιαύταν*, telle par la science, d'une telle science.

D'après la nature des vers, on voit que l'un de ces fragments a été tiré du second livre des poésies de Sapho ; et l'autre, du troisième livre.

Quelle est cette jeune fille, dont Sapho fait un éloge si complet, où le sentiment le plus tendre se montre dans la force des expressions qu'elle emploie ? Je pense que c'est sa propre fille, cette chère Cléïs, qui fut le sujet de ses chants, comme on le voit par plusieurs fragments, hélas ! trop courts, tels que ces vers délicieux : ἔσ' μοι καλὰ πάϊς χρυσάνθοισι ἀνδύμοισιν ἔμφερῆ ἔχουσα μορφᾶν, Κλείς ἀγαπατά, κ. τ. λ. « Je possède une « charmante enfant, dont la beauté égale celle des chrysanthèmes, ma « bien-aimée Cléïs, que je ne céderais ni pour la Lydie tout entière et « ses richesses, ni pour⁵. . . » C'est la pensée exprimée dans la chanson si fort louée par l'Alceste du *Misanthrope*, non pour l'expression, mais pour le sentiment (*Si le roi m'avait donné Paris sa grand'ville*, etc.). Dans un autre fragment, s'adressant à sa fille, en proie à un violent chagrin (peut-être d'amour), Sapho lui dit : « Il n'est pas permis, dans une maison de serviteurs des muses, de s'abandonner à la douleur ; cela ne nous « convient pas (οὐκ ἄμμι πρέπει τίθε)⁴, » d'où l'on peut conclure que Cléïs, comme sa mère, avait cultivé la poésie : raison de plus pour croire que c'est bien sa fille dont elle vante ici la science, l'habileté sans pareilles. Ovide a mis en œuvre cette circonstance de la vie de Sapho⁵.

En résumé, nous avons là seize fragments inédits, dont huit d'un seul vers, sept de deux, et un fragment de vers. Dans le nombre, il y a deux fragments (peut-être un seul) d'Euripide, de deux vers chacun ; un vers de Thespis, un ou deux de Timothée, un ou deux d'Ibycus, un (ou deux) d'Anacréon, trois de Sapho, un ou deux peut-être de Pindare. Plusieurs de ces fragments forment un sens complet, une pensée arrêtée (surtout les n^{os} 12, 18, 21) ; les autres sont des propositions plus ou moins insignifiantes, dont quelques-unes même sont incomplètes, ou auraient besoin, pour être bien comprises, qu'on sût ce qui les suivait et les précédait dans le morceau d'où ils sont tirés.

Assurément cette nouvelle acquisition n'est pas sans importance ; mais tout en croyant apprécier ce qu'elle vaut réellement, je n'avais pas cru devoir la proclamer à son de trompe, ni détacher ces fragments de l'ensemble, dont le papyrus qui les contient devait faire partie plus tard.

¹ Pers. v. 291. — ² Philoct. v. 413. — ³ Fragm. 76, ed. Neue. — ⁴ Fragm. 28. — ⁵ Ovid. *Heroid.* xv, 70, 120.

Je n'ai pas fait plus de bruit des fragments du XIII^e livre de l'Iliade (v. 27 à 47; 107 à 111; 151 à 173), quoiqu'ils soient fort curieux, au moins sous les rapports prosodique et paléographique. Je les ai réservés aussi pour la publication générale. Il en a été de même d'autres faits, bien plus importants que des vers isolés; car ils mènent à la solution de hautes questions historiques, vainement débattues jusqu'ici. Si cette publication tarde trop à mon avis, je promets de les faire connaître d'avance, et peut-être sous peu, dans un Mémoire, préparé depuis longtemps, sur *l'année vague et l'année fixe des anciens Égyptiens**. LETRONNE.

—————○○○○—————

*Essai de classification chronologique des comédies de Plaute*¹.

PREMIER ARTICLE.

Le *Rheinische Museum* (1^{re} année 1833) contient une étude chronologique sur une partie du théâtre de Plaute. L'article écrit en latin, signé de M. Windischmann, et intitulé *Didascalie Plautinæ*, m'a suggéré l'idée, et fourni les premiers éléments de celui-ci.

Ce n'est pas une étude d'une haute importance, mais ce n'est pas non plus une curiosité tout à fait oiseuse que de rechercher les dates approximatives des pièces de Plaute; ne fût-ce que pour observer la marche du génie de l'auteur, ses progrès, ses chutes, ou ses caprices. On aime aussi à saisir parfois, dans quelques inspirations du poète, le reflet des événements, des opinions et des mœurs du temps.

¹ Lorsque je fis lecture de cet article, mon savant confrère, M. Letronne, me donna connaissance d'une dissertation de M. Petersen sur le même sujet, insérée dans le *Zeitschrift für die Alterthumsforschung*, 1836, col. 606-619. Je l'ai lue avec soin et avec intérêt, avant d'imprimer mon écrit, auquel toutefois je ne changerai rien, quoique je ne sois pas toujours d'accord avec M. Petersen. Je me bornerai à rapporter en note son opinion sur chacune des onze pièces, dont il a fixé les dates ainsi qu'il suit :

<i>Cistellaria</i> 216 av. J.-C. (de R. 538). <i>Aulularia</i> . . . } <i>Casina</i> } 216-212 (538-542). <i>Radens</i> 209 (545). <i>Epidicus</i> 200 (554). <i>Bacchides</i> 198 (556).	<i>Miles gloriosus</i> . . . 196 (558). <i>Amphitruo</i> 194 (560). <i>Panulus</i> 192 (562). <i>Captivi</i> 187 (567). <i>Trinummus</i> 186 (568).
--	---

* * Errata du premier article. — Pag. 309, ligne pénult. lisez : cette. P. 314, l. 7, lisez : *δωρι*; l. 8, lisez : nourri. P. 315, l. 2, lisez : *δωρ*; l. 14, lisez : *ἀμοιβαίως*. P. 316, l. 7, lisez : *Θηβα*; l. 27, lisez : *ωδρ*.

De tout ce qu'il avait donné au public, il ne nous reste que vingt comédies, et toutes ne sont pas entières. Les extraits du palimpseste ambrosien démontrent qu'il y en avait une vingt et unième à la suite du *Truculentus*, la *Vidularia*, et l'ordre alphabétique dans lequel les comédies se trouvent rangées, ne permet pas de douter que cette vingt et unième ne fût la dernière de la collection. Nous avons ainsi, selon toute probabilité; le choix de Varron, ce fameux recueil des pièces que le sévère critique avait jugées appartenir incontestablement à Plaute, entre les cent trente qu'on lui attribuait d'ordinaire; recueil que se transmirent successivement les grammairiens éditeurs, sous l'autorité du nom de *Varroniennes*¹.

M. Windischmann croit posséder pour le théâtre de Plaute deux de ces notices appelées *didascalies*, que les grammairiens éditeurs écrivaient en tête de chaque pièce, lesquelles contenaient la date de la représentation par les noms des consuls et des édiles, ainsi que la mention des principaux acteurs et de l'auteur de la musique. Il ne lui eût pas fallu un long examen pour dissiper son erreur, et lui faire abandonner les assertions qu'il en a déduites, si son esprit ne s'était trop préoccupé du plaisir de la découverte. Dans les fragments du palimpseste ambrosien, M. A. Mai a lu cette ligne écrite en lettres majuscules, au frontispice du *Pseudolus* :

M. IUNIUS. M. FILENUS. B A M.

et il a mal réussi à remplir les lacunes : *Bis Agunt Me*. Si les poètes qui ont composé des épigrammes ou épigraphes pour des statues, des vases, des ouvrages d'art quelconques, ont parfois imaginé d'employer la forme de la prosopopée, jamais il n'est venu à la pensée d'un grammairien de faire parler la pièce pour dire le nom des acteurs qui l'avaient jouée. Aussi M. Windischmann, sans s'arrêter à l'interprétation, corrige le texte et supplée ainsi les lacunes :

Tib. Claudius Asellus M. JUNIUS. M. FIL. PENUS (*ædiles ple*)bis.

Il a vu dans Tite-Live², que Claudius Asellus et Junius Pennus célébrèrent les jeux plébéiens en qualité d'édiles, l'an 550; il suppose que le nom du premier édile est effacé; et de M. JUNIUS. M. FILENUS, par quelques restitutions plus ou moins hardies, il compose son inscription, dans laquelle les trois premières lettres du nom de FILENUS deviennent une abréviation du mot *filius*, et les quatre dernières forment avec une seule (P), qui aura échappé à M. A. Mai, le nom de famille PENUS. Il a

¹ Aul. Gell. III, 3. — ² XXIX, 11.

remarqué, il est vrai, que ce n'était point l'usage, dans les didascalies, non plus que dans toute autre inscription, où les noms des magistrats servaient à fixer une date, de mettre ces noms au nominatif; mais il a passé par-dessus la difficulté. Il aurait dû réfléchir aussi que cette manière d'abrèger les termes de filiation, *fil.* pour *filius*, n'était point du tout dans le style ordinaire. Pourra-t-on encore être satisfait du complètement supposé pour la lettre B *œdiles plebis*, et tolérer l'oubli des deux lettres A M? Nous n'essayerons pas l'impossible, c'est-à-dire, de tirer de ce fragment trop fruste un témoignage précis; mais ce qu'il montre nous suffit pour assurer que les noms plus ou moins inexactement écrits, ne pouvaient être que ceux des artistes qui avaient contribué à la représentation. Il se pourrait que le B eût fait partie du mot *tibiis*, que l'A eût été un des éléments du mot *sarranis*, et que l'M fût le reste de *totam*, le tout subordonné au verbe *egit* ou *egerant* qui n'existe plus. Mais prétendre découvrir là un indice d'année dans un nom de magistrat, c'est se flatter vainement.

L'autre didascalie, trouvée encore par M. A. Mai sur un feuillet détaché dans un état de conservation beaucoup meilleur, n'a pas fourni une matière plus certaine aux conjectures de M. Windischmann. La voici :

GRÆCA ADELPHOI MENANDRU
 CN. BALBIO C. TERENTIJO ÆDILIB. PL.
 J. PUBLILIUS POLLIO
 MARCI FOR (*Oppii*)
 TIBIIS SARRANIS TOTAM
 C. SULPICIO C. AURELIO CONSULIBUS.

Le savant Italien était induit, par les termes de la première ligne, à rendre cette didascalie au théâtre de Térence. Mais M. Windischmann se persuade qu'il y a eu erreur dans la lecture de cette ligne, parce qu'il est impossible, selon lui, d'attribuer à une seule des représentations de Térence, toutes les circonstances consignées dans les lignes qui suivent. « D'abord Pollion était un acteur contemporain de Plaute. » Cela est vrai¹. « Ce Pollion ne se trouve nommé dans aucune des didascalies que contiennent les éditions de Térence. » Cela est vrai encore; mais la conclusion de M. Windischmann n'est plus aussi vraie. Car peut-on affirmer que ce soit chose impossible, que le contemporain de la vieillesse de Plaute eût aidé la jeunesse de Térence à se produire, lorsque de la mort du premier au début du second il n'y a qu'un intervalle de dix-huit ans; et les didascalies que nous avons à présent sur les comédies de Térence

¹ Plaut. *Bacchid.* II, II, 36.

doivent-elles faire supposer qu'il n'y eut point d'autres représentations que celles qu'on avait mentionnées, et que jamais d'autres acteurs que ceux dont elles gardent les noms ne remirent sur la scène et les *Adelphes* et l'*Andrienne*? Enfin, en citant cette phrase si connue d'une lettre de Symmaque : *Non idem honor in pronuntiandis fabulis Publio Pollioni qui Ambivio fuit*¹, comment M. Windischmann n'a-t-il pas compris qu'il rencontrait là une réfutation plutôt qu'une preuve de son assertion? Car si l'on compare des acteurs, si l'on compare leurs succès, la comparaison ne s'établit guère qu'entre des contemporains, entre des rivaux, et le rival d'Ambivivus vivait incontestablement en même temps que Térence. Mais au dire de M. W. si l'on change le nom de Balbius en celui de Bæbius, correction qui nous paraît d'ailleurs très-plausible, on rattachera invinciblement à l'année 554, cette didascalie qui s'accorde avec Tite-Live nommant les édiles de cette année, L. Térentius Massaliota et Cn. Bæbius Tamphilus², et de plus les consuls P. Sulpicius Galba et C. Aurelius³; tandis que le poète Térence ne fit son début que quarante ans plus tard⁴. Voilà de forts arguments, il faut en convenir; car nous ne voulons pas chicaner sur quelques différences de lettres prénominales dans la désignation des magistrats. Mais les fastes consulaires portent aussi les noms des consuls Ser. Sulpicius Galba et L. Aurelius Cotta sous l'année 610, sans nommer, à la vérité, les édiles. Pollion aurait été bien vieux alors; mais les Romains ne dédaignaient pas les vieux acteurs. Roscius jouait dans un âge assez avancé pour être obligé de faire baisser le ton et ralentir le mouvement de la modulation qui réglait son débit⁵. Ésopus chaussait encore le cothurne quoiqu'affaibli par l'âge⁶. On vit une actrice centenaire sur un théâtre de mimes; une autre exécuta des intermèdes bouffons dans sa cent quatrième année, elle avait débuté à quatorze ans; et un même danseur, nommé Stéphanion, parut dans les jeux séculaires d'Auguste, et dans ceux de Claude, à soixante-trois ans d'intervalle⁷. En dernière analyse, nous réduirons la discussion, sans prétendre rien décider, à ces questions: Si l'on veut absolument que la didascalie se rapporte à un spectacle de l'an 554, ne serait-il pas aussi probable de croire que les *Adelphes* auraient été imités de Ménandre par un poète antérieur à Térence, que de dire, sans voir le manuscrit palimpseste, que M. A. Mai a fait une grosse faute en le lisant? et n'est-il pas permis de conjecturer que Pollion a joué en 570 et en 610, plutôt que de déclarer falsifiée la première ligne de l'inscription afin d'accommoder l'explication des suivantes? Car

¹ Lib. X, ep. 2. — ² XXXI, 50. — ³ XXXI, 5. — ⁴ Il fallait dire 34 ans. — ⁵ Cic. de Orat. 1, 60. — ⁶ Id. ad Div. VII, ep. 1. — ⁷ Plin. Hist. nat. VII, 49.

pour sortir d'embarras, je ne proposerai pas d'avoir recours à cette hypothèse, qu'ici le nom *Adelphoi* serait l'équivalent de *Synapthnescontes* ou *Commorientes*, titre d'une pièce de Plaute, une de celles qu'on a perdues, et que Térence lui-même cite dans le prologue de ses *Adelphes* comme œuvre de son illustre devancier, mais imitée du poète Diphile¹.

Rendons, il le faut, cette didascalie aux éditions de Térence, comme le veut très-raisonnablement M. A. Mai; renonçons à bâtir, sur le fragment informe de la première didascalie des argumentations téméraires, et tâchons de retrouver des notes chronologiques dans les comédies mêmes du poète.

Il faut commencer par rendre compte du travail de M. Windischmann et par constater ce qui lui est dû.

La première pièce dont il essaye de déterminer la date est le *Pænulus*².

« Au commencement du prologue, l'*Achille* d'Aristarque se trouve citée. Cette tragédie ne vint à la connaissance du peuple romain que par l'imitation d'Ennius, et l'on sait que le poète de Rudies ne vit Rome pour la première fois qu'en 550 (204), amené par Caton, alors questeur. Or le *Pænulus* doit être postérieur au moins de quelques années. »

M. Windischmann confirme son argumentation, et obtient un résultat plus précis par ces vers de la comédie même (il s'agit d'un étranger, d'un voyageur qu'on présente au maître d'une maison publique pour qu'il le loge):

ADVOCAT. *Nam hic latro in Sparta fuit,
Ut quidem ipse nobis dixit, apud regem Attalum.
Inde nunc aufugit quoniam capitur oppidum.
COLL. Nimis lepide de latrone, de Sparta optume*³.

L'allusion est ici évidente; l'auteur a voulu parler du siège et de la prise de Lacédémone par T. Quinctius. Qu'on n'objecte pas, poursuit M. Windischmann, qu'Attale mourut avant ces événements, et que la guerre des Romains contre le tyran Nabis, commencée de son vivant, ne se termina que pendant le règne de son fils Eumène. Attale avait pris une part très-active à l'expédition; Eumène, son fils, aida comme lui les Romains, et Plaute a bien pu nommer le père au lieu

¹ M. Petersen (col. 616) adopte toutes les interprétations et les restitutions de M. W... Seulement il propose d'écrire *Adelphai* au lieu de *Adelphoi*, et d'attribuer la didascalie à la comédie d'*Épidique*, parce qu'il y a, dans cette comédie, deux personnes qui passent pour la sœur du jeune Stratipoclès (col. 616). — ² *Reinisch. Mus.* 114-117. — ³ Acte III, sc. III, v. 50.

du fils, lorsqu'il désignait le roi qui avait eu dans sa garde le soldat revenant de Sparte après la conquête, c'est-à-dire après l'an 559.

Qu'on ajoute à cela deux autres citations tirées de la même pièce :

*Neu dissignator præter os obambulet*¹.

Præsertim in re populi placida, atque interfectis hostibus

*Non decet tumultuari*²;

et l'on acquerra la certitude, selon M. Windischmann, que la comédie a été jouée entre l'année 561 et l'année 563. « En effet, dit-il, ce fut l'an 560 que Scipion sépara les sénateurs de la multitude au théâtre, et le vers *neu dissignator, etc.* a trait à cette innovation, dont le peuple fut très-irrité, et dont le poète n'aurait pas osé parler quand l'offense était toute récente. *Re placida* et *interfectis hostibus* montrent clairement qu'on était dans un temps où la guerre contre Antiochus n'avait pas encore éclaté; elle commença l'an 563. C'est dans les jeux romains de l'an 562 (car l'histoire dit que la nouvelle distribution des places eut lieu dans ces jeux) que le *Pænulus* fut donné pour la première fois. »

Je ne puis tomber entièrement d'accord avec M. Windischmann sur ce premier article de sa chronologie. D'abord rien n'est moins assuré que les conséquences et les inductions tirées des deux dernières citations dont il s'autorise. On n'avait point attendu que des gradins particuliers eussent été réservés aux sénateurs pour créer l'office des agents qui faisaient ranger les spectateurs dans la *cavea*; et nul signe certain ne nous force à penser que Plaute, par ces termes généraux, *re placida, interfectis hostibus*, ait fixé l'époque de sa représentation à la paix qui précéda la guerre d'Antiochus, plus qu'à toute autre paix.

Il y a une note chronologique plus précise et plus explicite, c'est la mention du siège de Sparte; c'est cela qu'il faut regarder, en tâchant de découvrir des indications qui ont échappé au savant allemand, et une interprétation plus exacte des passages qu'il a cités.

Le choix du sujet, le titre de la comédie (*Pænulus*) annoncent assez que l'objet principal des allusions du poète a dû être Carthage. Il serait difficile d'en douter après avoir lu toutes ses plaisanteries sur la langue et sur le costume d'Hannon et de sa suite, dans les scènes qui se succèdent après l'entrée de ce personnage. Y avait-il longtemps que Scipion avait battu Annibal et emmené à Rome des Carthaginois en-

¹ Prol. v. 19. — ² Act. III, sc. 1, v. 21.

levés à leur patrie, lorsque le vieillard, à qui on rappelait la perte de ses deux filles, qui lui avaient été ravies dès leur bas âge, s'écriait ¹ :

*Plurimi ad hanc modum
Periere pueri liberi Carthagine !*

Le militaire qui menaçait sa maîtresse de la battre, et de la rendre plus noire que les gens qui portaient l'eau pour rafraîchir les chevaux dans le cirque :

*Jam, pol, ego illam pugnâ totam faciam, ut sit morala ;
Ita replebo atritate, atrior multo ut siet
Quam Ægyptii aut qui cortinam per circum ferant.....*

ne désignait-il pas les Africains esclaves qu'on employait depuis peu à cet usage ? Les chants de victoire qui avaient célébré le retour des légions d'Afrique retentissaient encore.

Je lis dans Tite-Live une phrase qui, éclairée par quelques rapprochements, pourra fixer nos incertitudes. « Si la fin de la guerre contre Carthage arriva très à propos pour qu'on n'eût pas à combattre en même temps Philippe, la défaite de ce roi ne fut pas moins opportune au moment où Antiochus allait commencer les hostilités ². » Or les vers cités plus haut : *hic latro in Sparta fuit, etc.* donnent lieu de présumer que la guerre contre le tyran de Sparte occupait en ce temps les esprits à Rome. Un autre vers de la pièce confirme encore cette opinion : *narrabo tibi res spartaticas* ³. Le nom d'Antiochus n'était pas non plus étranger aux sujets de conversation de la ville. Le poète savait sans doute qu'il amuserait le public en lançant ce trait contre le roi d'Asie :

*Carer mollius
Quàm regi Antiocho oculi curari solent* ⁴.

A présent, qu'on rassemble toutes ces données, le problème se résout facilement. On ne peut pas remonter plus haut que l'année 559 ; il est difficile de descendre plus bas ; car, au commencement de cette année, la tyrannie de Nabis affligeait les Grecs, mais sans inquiéter les Romains, et le sénat ne s'était point encore décidé sur ce qu'il y avait à faire à son égard ; on donna plein pouvoir à Titus Quinctius quand il

¹ Act. V, sc. II, v. 28. — ² *Non tam in tempore punicum bellum terminatum erat, ne simul cum Philippo foret bellandum, quam opportune, jam Antiocho ex Syria moliente bellum, Philippus est superatus.* XXXIII, 19. — ³ Act. III, sc. IV, v. 9. — ⁴ Act. III, sc. III, v. 80.

partit pour sa province; on ne regardait pas la chose comme très-importante, soit qu'on voulût hâter le dénouement, soit qu'on le différât¹. Cette même année n'était pas finie que T. Quinctius avait reçu un autre décret du sénat qui lui ordonnait d'attaquer Nabis, et que le tyran avait capitulé dans Sparte vaincue².

On voit maintenant ce que signifient les mots *interfectis hostibus, re placida*; ces ennemis qui éclipsaient tous les autres, et qui, une fois abattus, étaient cause qu'on proclamait à Rome le règne de la paix, sans que le peuple songeât aux moindres puissances sur lesquelles le sénat avait les yeux ouverts, ces ennemis c'étaient Annibal et les Carthaginois vaincus en 552, et Philippe défait à Cynoscephala en 557, et souscrivant l'année d'après un traité humiliant.

J'ai dit qu'on ne pouvait retarder l'époque de la représentation au delà de 559. En effet, si l'on comprend bien les vers de Plaute, on devine que Rome était plutôt dans l'attente que dans la joie du succès de T. Quinctius. Quand l'Étolien qui présente le voyageur a dit : « Il était soldat mercenaire, *latro*, à Sparte, il s'enfuit à présent, *nunc*, parce qu'on a pris la ville; » l'autre reprend dans un aparté, en s'adressant au public :

Nimis levide de latrone, de Sparta optime.

Le jugement sur le personnage, et l'équivoque de *latro*, ont bien l'air d'un jeu de mot insultant pour Nabis; et la réflexion sur Sparte serait insignifiante si elle n'était qu'un souvenir de la prise de la ville; elle devient piquante comme présage.

Il reste une difficulté, mais qui ne touche point à cette discussion de chronologie, ou du moins qui n'y change rien, et qui se rapporte plutôt à la constitution et à l'intelligence du texte.

Comment justifier les incohérences d'idées qui se rencontrent dans ces propositions : il servait à Sparte dans la garde d'Attale, et il s'enfuit à présent, parce que la ville est prise³? Attale était mort deux ans avant le siège⁴, et, quand même il aurait été vivant alors, ses soldats auraient combattu parmi les assiégeants, au lieu d'être obligés de s'enfuir après la reddition de la place.

Il faut avouer d'abord que le poète a fait un anachronisme volontaire; car il ne se pouvait pas que deux ans à peu près se fussent écoulés

¹ *Quod ad Nabin Lacedæmonium attineret, faceret (Quinctius) quæ e republica censeret esse, permiserunt; eam rem esse rati, quæ maturata dilatave non tam magni momenti ad summam rem populi romani esset.* Tit. Liv. xxxiii, 45. — ² Id. xxxiv, 22, 40. —

³ *In Sparta. . . . apud regem Attalam; inde nunc aufugit, quoniam capitar oppidum.* —

⁴ Tit. Liv. xxxiii, 2, 21.

sans que la renommée eût appris à Rome la mort d'Attale, ce fidèle allié, ce roi si riche, qui avait naguère dédié une couronne de 240 livres d'or à Jupiter Capitolin ¹.

Mais s'il est impossible de rétablir l'ordre des temps dans le récit de la comédie, on y rétablirait aisément l'ordre des choses par le déplacement d'un point et par un léger changement dans un mot, *ad* au lieu de *apud*, ce qui d'ailleurs rendrait le vers plus correct. Ainsi on remplacerait la leçon vulgaire par celle-ci :

*Hic latro in Sparta fuit,
Ut quidem ipse nobis dixit. Ad regem Attalum
Inde nunc aufugit, etc.*

Alors tout s'explique naturellement : « Il était à Sparte comme soldat mercenaire, *latro*, » ce que le poète n'empêchait pas les spectateurs d'entendre ainsi : « le brigand était à Sparte. » Puis, pour la phrase suivante : « la ville étant prise, il s'enfuit auprès du roi Attale, » apparemment comme transfuge, et selon les principes de ces soldats mercenaires, prêts à servir celui qui les payait.

Ce calcul avance de trois ans la première représentation du *Pœnulus*, sur celui de M. Windischmann ².

Quant au *Trinumus*, qui vient ensuite dans sa dissertation, je diffère encore d'opinion avec lui. M. Ritter, dans un article des *Ephemerides scholasticæ*, avait dit, d'après une plaisanterie du poète sur les Syriens, que la comédie était postérieure à la soumission d'Antiochus en 564. Mais il avait noté aussi, dans la même pièce, un sarcasme cruel dont les Campaniens étaient l'objet; et M. Windischmann, s'attachant à cette dernière remarque, demeure convaincu que le spectacle dont le *Trinumus* fit partie dut suivre de près la vengeance des Romains contre le peuple de Capoue, l'an 543 ³.

Pour prononcer entre les deux avis, il faut examiner le passage en question. Un esclave, s'efforçant de dégoûter un vieillard de l'acquisition d'une terre, lui dit : « Les Syriens mêmes, l'espèce d'hommes la plus dure au mal, n'y vivraient pas six mois. Je t'en crois, lui répond le vieillard; mais maintenant la race campanienne est bien plus endurante que les Syriens. »

¹ Tit. Liv. xxxii, 27. — ² M. Petersen ne parle du *Pœnulus* que pour donner son assentiment aux calculs de M. W... — ³ M. Windischmann dit 542; il suit une autre supputation des années de Rome.

*Tum autem Syrorum, genus quod patientissimum est
Hominum, nemo exstat, qui ibi sex menses vixerit.
— Credo ego istuc, Stasimo, ita esse; sed Campas genus
Multo Syrorum jam antedit patientia¹.*

M. Windischmann insiste sur le monosyllabe *jam*, qui lui paraît être l'attestation d'un événement récent; il y insiste trop, je crois; car cette particule est souvent jetée, sans intention bien marquée, dans les phrases, et surtout dans la versification; et d'ailleurs eût-elle une signification particulière, il ne serait pas prouvé par là que le vers manquaît de justesse et d'à-propos pour les Romains, vingt ans encore après la chute de Capoue. Leur haine méprisante pour les Campaniens dura plus longtemps. D'un autre côté M. W. attribue trop peu de valeur, dans cette argumentation, au bon mot sur les Syriens. Il ne s'agit pas ici d'un nom de personnage comique, assez commun chez les poètes grecs, et que Plaute aurait pu prendre dans la comédie originale, quoique le nom de *Syrus* pour les esclaves, soit extrêmement rare dans son théâtre². Mais on se refusera difficilement à voir qu'il a dessein d'insulter la nation syrienne, et que cette partie du dialogue n'a pas pu être une traduction du grec, qu'elle est bien de l'invention de Plaute. Ce n'est pas la seule fois qu'il soit fait mention de l'Asie dans la pièce. Il y avait une scène dans laquelle les récits d'un voyage fabuleux divertissaient beaucoup les Romains, et leur rappelaient des souvenirs orgueilleux.

SYCOPH. *Advenio ex Seleucia, Macedonia, Asia atque Arabia³.*
CHARM. *Ubi est* (Charmides) ? — SYCOPH. *In Seleucia⁴.*

Était-ce par hasard que l'acteur associait la Macédoine et l'Asie? Ces deux noms, que la géographie ne rapprochaient pas naturellement, se rencontraient ici, comme ceux de Philippe et d'Antiochus dans la mémoire des Romains, et dans les annales de leurs triomphes.

M. Windischmann ne parle pas non plus d'une longue tirade contre les oisifs de la ville, *scurræ*⁵, laquelle n'est pas indifférente dans le débat. Car elle se rattachait sans doute à la querelle des partisans de l'ancienne discipline avec les fauteurs de la nouvelle civilisation, à la lutte des tribus rustiques et des habitants de la ville. Cette lutte ne commença qu'après les guerres de la Grèce et de l'Asie.

« Mais que deviendra l'allusion aux Campaniens ? dit M. W. Elle pa-

¹ Act. II, sc. IV, v. 141, sqq. — ² Il ne s'y trouve employé qu'une fois et comme nom supposé (*Pseudolus*); il n'y a qu'une seule femme esclave qui s'appelle *Syra* (*Mercator*). — ³ Act. IV, sc. II, v. 3. — ⁴ *Ibid.* 55. — ⁵ Act. I, sc. II, v. 162-185.

rait bien froide si elle est trop tardive. » Qu'il ne se figure pas cependant que les Campaniens fussent oubliés, après que les armes romaines eurent passé dans l'Orient. Vingt-trois ans étaient révolus depuis qu'on avait exterminé le sénat de Capoue¹; dix-huit, depuis qu'on avait exercé les dernières poursuites pour consommer la confiscation du territoire campanien², lorsqu'un sénatus-consulte ordonna, l'an 565, qu'il n'y aurait plus qu'à Rome d'archives de l'état civil pour les Campaniens : on leur accorda, l'année suivante, la permission d'épouser des femmes romaines³. N'est-ce pas en ce temps que se place le mieux l'épigramme de Plaute? Quand toutes les considérations que nous avons pesées, n'auraient pas autant de force qu'elles en ont selon nous, il faudrait encore les adopter pour l'honneur du poète; car il n'est pas permis, quand le sang coule encore sous la hache des bourreaux, de rire des vaincus qu'on égorge, ou qui ensevelissent les restes mutilés de leurs pères, de leurs fils, de leurs frères⁴.

M. Windischmann en vient, après, à la comédie des *Captifs*; et il trouve les raisonnements de M. Ritter si plausibles, pour ranger cette comédie parmi celles qui ont paru dans les dix dernières années de Plaute, entre 560 et 570, qu'il souscrit absolument à cette opinion,

¹ Tit. Liv. xxvi, 15, 16. — ² *Idem*, xxviii, 46. — ³ *Idem*, xxxviii, 36. *Campani, quum eos ex S. C. quod factum erat priore anno, censores Romæ censeri coegissent (nam antea incertum fuerat, ubi censerentur), petierunt ut sibi cives romanas ducere uxores liceret. . . . res impetrata.* — ⁴ M. Petersen pense, comme nous, que cet ouvrage est de la vieillesse de Plaute; il se fonde à le croire sur la tendance morale qu'on remarque dans la composition, sur les tirades contre la corruption des mœurs, sur le calme et la gravité de l'action. Mais nous ne pouvons plus le suivre lorsqu'il prétend fixer précisément la date à l'année 186-568, d'après ces vers (act. I, sc. II, v. 46) :

*Si te surripuisse suspicer
Jovi coronam de capite à Capitolio, etc.*

Il s'est souvenu du vers d'Horace :

*Mentio si qua
De Capitolini furtis injecta Petili.*

Il en conclut que cette locution, *voler la couronne de Jupiter*, était une expression proverbiale née à l'occasion des poursuites injustes et révoltantes que les tribuns Pétilius avaient exercées contre Scipion, lui dont la statue fut placée au Capitole, et qu'on assimilait en quelque sorte à Jupiter (*Zeitsch. etc.* col. 612, 613). Le peuple, indigné après l'exil volontaire de Scipion hors des murs de Rome, aurait fait le proverbe; et Plaute aurait été l'écho des partisans de Scipion. Si l'on se donne la peine de lire jusqu'au bout notre dissertation, cette idée ne paraîtra pas vraisemblable.

mais sans en reproduire les motifs. Nous essayerons de suppléer à son silence, et de laisser la date moins vague et moins flottante.

Doit-on conjecturer, d'après une facétie contre les Siciliens et les Boïens, *nunc Siculus non est, Boius est, Boiam terit*¹, que la comédie n'a pas dû être donnée avant l'année 563, dans laquelle les Boïens, toujours rebelles, toujours indomptés, furent écrasés par Scipion, dont le sénat célébra la victoire par des réjouissances publiques et de solennelles actions de grâces rendues aux dieux²? N'irons-nous pas jusqu'à la guerre d'Étolie, en 565, à cause du choix de la fable, dont les acteurs sont des Étoliens? On peut encore pousser plus loin, et ne s'arrêter qu'à la dernière année de Plaute, qui fut l'époque de la censure de Caton, et de la construction de la première basilique à Rome³. Avant qu'il y eût une basilique, Plaute n'aurait pas écrit ces vers :

..... *pisceis foetidos,*
*Quorum odos subbasilicanos omnes adigit in forum*⁴.

Et s'il fallait corroborer notre conjecture, nous citerions les discours

¹ Act. IV, sc. II, v. 108. — ² Tit. Liv. xxxvi, 39. — ³ *Neque enim tum basilicæ erant* (Tit. Liv. xxvi, 27, an. 544). *Basilicamque ibi fecit* (Cato), *quæ Porcia appellata est.* (*Idem*, xxxix, 44, an. 570). — ⁴ Act. IV, sc. II, v. 35. M. Petersen pense, comme M. Osann dans ses *Analecta critica*, que le vers *Subbasilicanos, etc.* ainsi qu'un autre pareil du *Curculio*, *Sub basilica quærto*, sont des interpolations, et par conséquent ne peuvent servir de notes chronologiques. La censure de Caton et la mort de Plaute tombent dans la même année; d'où les deux savants allemands concluent que la basilique, ouvrage de la censure de Caton, est postérieure à Plaute. Mais est-il impossible que cet édifice ait été commencé déjà, et même fort avancé dans les derniers mois de la vie du poète, et que le poète se soit empressé de faire une allusion flatteuse pour le censeur? On admettra, je crois, cette hypothèse plus facilement que celle qui sert à dater la pièce de l'année 187-567, selon M. Petersen. Dans cette année, dit-il, commencèrent les poursuites des Pétilius contre Scipion. Elles leur réussirent mal d'abord; mais Scipion aima mieux à la fin céder la place à ses ennemis que de s'abaisser à se défendre; il mourut à Liternum la même année. C'est donc nécessairement avant la fin de cette année, pendant le cours de ces débats, que se donna la pièce. Car M. Petersen découvre une allusion évidente à la querelle dans ces vers du prologue (l'orateur s'adresse à des spectateurs trop turbulents) :

Proin si quis pugnam expectat, lites contrahat ;
Valentior nactus adversarium
Si erit, ego faciam, ut pugnam inspectet non bonam,
Adeo ut spectare postea omnes oderit.

Je soupçonne que les Romains n'y voyaient pas tant de finesse, et qu'il s'agissait là d'une dispute où l'on en serait venu aux coups de poing, et que le grand Scipion n'était pour rien dans la fantaisie bouffonne du poète.

du parasite, composés tout exprès pour jeter du ridicule sur plusieurs mets recherchés des gourmands, et défendus par les censeurs¹.

Que le *Miles gloriosus* soit antérieur aux *Captifs*, c'est ce qu'on croira sans peine, quand même on n'aurait pas la preuve qu'en donne M. Windischmann, et qui, d'ailleurs, ne serait pas décisive.

Car de ce que le prologue des *Captifs* contient ces vers :

*Hic neque perjurus leno'st, nec meretrix mala,
Neque miles gloriosus,*

résulte-t-il que Plaute ait désigné là sa propre comédie ? Il nomme seulement des personnages vulgaires, des rôles qui se retrouvent dans toutes les comédies grecques, et non pas en particulier un de ses ouvrages; de même que Térence dans son prologue de l'*Eunuque* :

*Qui magis licet CURRENTES SERVOS SCRIBERE,
BONAS MATRONAS facere, MERETRICES MALAS,
PARASITUM EDACEM, MILITEM GLORIOSUM*²?

de même qu'Ovide dans ces deux vers :

*Dum FALLAX SERVUS, DURUS PATER, IMPROBA LENA,
Vivent, dum MERETRIX BLANDA, Menandros erit*³.

Une note plus importante pour le calcul de M. W. lui est fournie par un passage, sur lequel les commentateurs, depuis le grammairien Festus, se sont beaucoup exercés.

*Nam os columnatum poetæ esse inaudivi barbaro,
Quoi bini custodes semper totis horis adcubant*⁴.

On convient généralement que le poète latin, *poetæ barbaro*, objet de la moquerie peu généreuse de Plaute, est Nævius, qui s'attira, par ses railleries, l'inimitié des Scipions et des Métellus, qui fut persécuté, mis en prison, menacé de la mort par eux, selon le récit d'Aulugelle⁵, et qui mourut en exil à Utique, l'an 550, si l'on en croit Cicéron⁶ et la

COLLOS prætruncabo TEGORIBUS.

Quanta PERNIS pestis veniet!

Quanta SUMINI absumedo! Quanta CALLO calamitas!

(Act. IV, sc. III, v. 2, sqq.)

Hinc Censoriarum legum pagine, interdictaque cœnis ABDOMINA, GLANDIA, SINCIPITA VERRINA. (Plin. *Hist. nat.* VIII, 77.)

¹ V. 36. — ² *Amor.* I, 13, 17. — ³ Act. II, sc. II, v. 57. — ⁴ *Noct. Att.* III, 3. — ⁵ *In Brut.* c. xv.

Chronique d'Eusèbe. Ainsi le *Miles gloriosus* aurait été livré au public un peu avant cette année.

Mais M. Windischmann n'a pas fait attention à un autre passage plus positif, qui dérangerait ses supputations, appuyées toutefois du témoignage de Cicéron et d'Eusèbe :

*Nam rex Seleucus me opere oravit maximo
Ut sibi latrones cogerem et conscriberem¹.*

Ce nom de Séleucus n'a pas été pris au hasard, pas plus que celui d'Antiochus dans les comédies où il est cité. Ce nom s'applique nécessairement à Séleucus Philopator, fils d'Antiochus, qui lui succéda l'an 187 avant l'ère chrétienne (567 de Rome), et qui régna 11 ans, très-connu des Romains, et toujours observé par eux comme son père.

Il s'élève donc ici une grave difficulté. Je n'imagine que deux manières de la résoudre : ou l'on supposera que la mention du roi Séleucus fut ajoutée au dialogue dans une seconde représentation, postérieure de 20 ans à la première; ou la chronologie de Cicéron et d'Eusèbe (car le copiste ne fait qu'une seule autorité avec l'original), sera corrigée par la chronologie de Varron, lequel prolonge, plus que les autres biographes, la vie de Nævius, et de l'aveu même de Cicéron, a droit à la confiance². Dans ce cas, la comédie se daterait de l'année 567, ou peu après; car Nævius aurait été alors d'un âge avancé : il avait servi dans la première guerre Punique, terminée en 512.

Mais l'autre hypothèse, celle de la double représentation, a pour elle plus de probabilités; d'abord, le témoignage de Cicéron et le passage contradictoire où Séleucus est nommé, ensuite les traces de deux époques différentes, qu'un examen un peu mûr fait découvrir.

L'épithète *barbarus* pour distinguer les Latins des Grecs, s'est employée au théâtre, quand le peuple avait déjà commerce avec les Grecs; mais les longues tirades du rôle de Périclectomène sont d'un temps où la révolution ne s'était pas encore opérée dans les mœurs. Toutes les critiques du vieillard sur les femmes et sur le mariage ne portent pas d'autre cachet que celui des idées latines, des usages latins : nous verrons autre chose dans l'*Aululaire*; l'élégance tant vantée de ce vieillard³ est une élégance encore un peu rustique : il se fait un mérite de ne pas enlever à ses voisins, dans un repas, la coupe remplie ou les meilleurs morceaux, et de ne pas occasionner de dispute en s'échauffant par les

¹ Act. I, sc. 1, v. 75. — ² Varro noster, diligentissimus investigator antiquitatis, putat in hoc erratum vitamque Nævii producit longius. (Brut. l. c.) — ³ O lepidam senicem. . . . Atque equidem plane eductum in nutricata venerio. (Act. III, sc. 1, v. 54.)

fumées du vin¹. Je ne sais si la comparaison des monceaux d'argent du militaire avec le mont Etna² ne porte pas un reflet de l'éclat récent des victoires de Sicile. Mais d'un autre côté, lorsqu'une messagère d'intrigue demande, avant d'entrer en pourparler, qu'on lui montre un signe de ralliement, pour savoir si l'on est de la même confrérie des Bacchanales,

Cedo signum, si harunc Baccharum es³,

elle nous renvoie après cette conspiration des Bacchanales, qui causa un si grand émoi dans Rome. Les personnages de cette comédie parlent souvent d'éléphants terrassés, ou mêlent à leurs discours des similitudes empruntées de la nature de cet animal⁴; ils s'adressaient donc à des spectateurs que les guerres d'Afrique et celles d'Asie avaient familiarisés avec ce genre d'images, et qui riaient sans doute alors de la simplicité de leurs pères, qui avaient appelé les éléphants des bœufs de Lucanie, *boves Lucæ*.

Nous nous en tiendrons au terme moyen pour la solution du problème, et nous verrons dans le *Miles gloriosus*, une comédie jouée d'abord avant 550, et reproduite, avec quelques additions de détails, dans le cours de l'année 567, ou peu après⁵.

Pour les *Ménechmes*, Plaute a marqué lui-même un terme au delà duquel on ne peut pas mettre cette production.

Non ego te gnovi Menæchmum?

Qui Syracusis perhibere gnatus esse in Sicilia,

Ubi rex Agathocles regnator fuit et iterum Phintia,

Tertium Liparo, qui in morte regnum Hieroni tradidit,

NUNC HIERO EST.

La pièce fut donc jouée du vivant d'Hiéron II, qui mourut l'an 539.

¹ *Neque præripio palpamentum, neque prævorto poculum,
Neque per vinum unquam ex me exoritur dissidium in convivio.*

(Act. III, sc. 1, v. 59).

Voyez aussi (*Ibid.* v. 90-98) quelle était alors la vie des dames romaines.

² *Tum argenti montes, non massas habet. Ætna mons non æque altus.*

(Act. IV, sc. 11, v. 74).

³ *Ibid.* v. 25. — ⁴ Act. I, sc. 1, v. 25, 30; act. II, sc. 2, v. 80. — ⁵ M. Petersen (col. 617) s' imagine que la loi Oppia est mentionnée indirectement dans trois passages (act. III, sc. 1, v. 90; act. IV, sc. III, v. 34; sc. IV, v. 11); et par conséquent il attache la pièce à l'année 196-558, pour qu'elle soit antérieure à l'abrogation de la loi Oppia en 560. Ce raisonnement m'a paru d'autant moins convaincant, que le sens qu'on prête aux passages cités ne ressort pas très-exactement des paroles, et qu'on en peut tirer même une tout autre induction.

sous le consulat de Q. Fabius Maximus, et de Tib. Sempronius Gracchus.

M. Windischmann se flatte d'avoir découvert le moyen de fixer ainsi l'âge de la pièce. Cette satisfaction lui aurait manqué, s'il avait lu les Mémoires de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres; car il y a 70 ans que M. de Burigny imprima, dans le XXXIV^e volume¹ de cette collection, une dissertation sur le passage cité².

J'ajouterai que la comédie paraît être contemporaine des désastres qui signalèrent les commencements de la seconde guerre Punique; peut-être vint-elle dans le temps de la bataille de Cannes, lorsque le poète n'eût osé parler des armes romaines. L'absence, dans le prologue, de toutes félicitations, de tout souvenir de combat, de vœux même pour la prospérité des légions, est une chose à remarquer. Sans doute les dames romaines n'avaient point encore fait le sacrifice généreux qui excita l'admiration du peuple et du sénat; les satires contre les femmes, si fréquentes dans cette pièce³ et si mordantes en même temps, n'auraient pas été applaudies ni jugées de bon goût. Il serait superflu de montrer que les *Ménechmes* ont précédé la promulgation de la loi Oppia, en citant un discours de l'Épidamnién, qui définit ainsi ce qu'un honnête mari devait procurer à sa femme :

..... *Tibi ancillas, penum,*
Lunam, aurum, vestem, purpuram bene præbeo⁴.

La loi Oppia, portant interdiction de la pourpre et des bijoux pour les femmes, coïncide avec la mort d'Hiéron II, dans la même année.

La *Cistellaria*, que M. Windischmann examine après les *Ménechmes*, ne lui offre qu'un seul renseignement qui lui suffit pour s'assurer qu'elle a été composée avant la fin de la seconde guerre Punique, c'est-à-dire avant 552 (553 selon le comput ordinaire).

Il cite deux vers, qui montrent en effet que la lutte entre les deux républiques durait encore, mais qu'on était plein d'espérance, et qu'on approchait du terme, si l'on n'y touchait pas :

Perdite perduelleis, parite laudem et lauream,
Ut vobis victi Pœni pœnas subferant.

Il éclate dans ces expressions une ardeur de courage, une menace de vengeance, qui ne permettent pas de douter que le peuple romain

¹ Hist. p. 95. — ² M. Petersen dit en passant qu'il faut placer les *Ménechmes* après les guerres d'Asie, parce qu'il y est parlé de l'Orient. — ³ Act. I, sc. II, v. 1, sqq.; act. IV, sc. I, v. 11; sc. V, v. 16. — ⁴ Act. I, sc. II, v. 11.

ne fût déjà victorieux; on en douterait moins encore, si M. Windischmann n'avait point omis, dans la citation, ces quatre vers, qui commencent la phrase :

Bene valets, et vincite

Virtute vera, quod fecistis antihac.

Servate vestros socios, veteres et novos;

Augete auxilia vestris justis legibus.

Quels étaient les alliés nouvellement acquis? Les peuples d'Étolie en Grèce? Masinissa en Afrique? On sent que la bataille de Zama devait bientôt arriver, se préparait déjà peut-être. La fortune était revenue auprès des aigles romaines¹.

M. Windischmann arrête ici le cours de ses recherches, il n'aperçoit plus d'indices assez manifestes, il se contente de jeter en finissant quelques annotations fugitives. Je traduirai ses paroles : « Restent treize « comédies², desquelles je pense que deux furent jouées en temps de « paix, l'*Amphitryon*, si j'interprète bien le langage de Mercure : *Propte-* « *rea pace advenio, et pacem ad vos adfero*³; en second lieu le *Truculentus*, « à cause de ce passage : *Postremo in magno populo, in multis hominibus,* « *Re placida atque otiosa, victis hostibus, Amare oportet omnes qui quod* « *dent habent*⁴. C'est durant la guerre que furent écrites : l'*Asinaire* (prol. « v. 15 : *Ut vos item ut alias pariter nunc Mars adjuvet,*) et le *Rudens* (prol. « v. 82, *Valete ut hosteis vestri diffidant sibi*). Dans l'*Aululaire*, les *Bacchis*, « *Curcalion*, *Épidique*, le *Marchand*, le *Mostellaire* et *Stichus*, je n'ai rien « trouvé, je l'avoue, qui puisse en faire distinguer les dates conjectu- « ralement. Je les abandonne à de plus habiles. Nous savons seulement « qu'*Épidique* a la priorité sur les *Bacchis*. Je range *Casine* parmi

¹ M. Petersen (col. 614) fait remonter dix ans plus haut cette comédie. Le vers *Augete auxilia, etc.* lui semble rappeler le souvenir de l'armement des huit mille esclaves après la bataille de Cannes (216-538). Plaute aurait mal choisi l'objet de ses allusions devant un public romain. Mais, heureusement pour lui, les Romains ne pouvaient pas comprendre cette pensée, parce que le mot *auxilia* toujours opposé à *legiones*, quand il s'agit de milice, ne signifiait que des contingents de troupes alliées, et non pas en général des ressources, des secours. *Perdite perduelles* aurait trait aussi à la défection de toute l'Italie, en 216-215. Mais *perduelles* signifierait alors *rebelles, révoltés*; et Plaute prend toujours ce mot comme synonyme de *hostes* (*Amph.* act. I, sc. 1, v. 94; *Miles glor.* act. II, sc. 11, v. 68; *Pseudol.* act. II, sc. 1, v. 15). Je ne trouve pas encore ici de motifs suffisants pour adopter la conjecture de M. Petersen préférablement à la mienne. — ² Il a discuté conjecturalement l'âge de six comédies, *Pœnalus*, *Trinamus*, *Captivi*, *Miles gloriosus*, *Menæchmi*, *Cistellaria*. Il croit avoir suffisamment déterminé l'époque du *Pseudolus* avec son fragment de didascalie restitué et refait. — ³ Prol. v. 32. — ⁴ Act. I, sc. 1, v. 76.

« les ouvrages que Plaute fit à la fleur de son âge. Cette opinion m'est « suggérée par ces vers du prologue : *Hæc quom primum acta est, vicit* « *omneis fabulas; Ea tempestate flos poetarum fuit, Qui nunc abierunt hinc in* « *communem locum* ¹. On pourra croire que le *Persan* parut avant la mort « d'Attale, d'après ces deux vers : *Mirum quin Philippi causa aut Attali,* « *Te potius vendam, quam mea, quæ sis mea* ²! Mais je n'attache pas une « grande importance à de pareils renseignements. »

NAUDET.

(*La suite au prochain cahier.*)

Histoire des sciences mathématiques en Italie, depuis la renaissance des lettres jusqu'à la fin du xvii^e siècle, par Guillaume Libri. Paris, chez Jules Renouard, 1838; in-8°, 2 vol. xxviii, 464 et 534 pages. L'ouvrage formera 6 volumes.

Dès l'année 1835 M. Libri avait mis au jour le premier volume de cet ouvrage; mais presque tous les exemplaires furent détruits dans l'incendie du magasin où ils étaient déposés, et le premier volume qui paraît aujourd'hui n'est pas tout à fait la copie de la précédente édition. L'auteur, qui en avait distribué quelques exemplaires à ses amis, a sensiblement perfectionné son travail.

Quoique spécialement consacré aux sciences mathématiques, l'ouvrage de M. Libri contient une esquisse rapide des principales circonstances de la marche générale de la civilisation, et pour le composer il a rassemblé une masse imposante de citations puisées aux sources, ce qui lui a fourni très-souvent l'occasion et les moyens de rectifier les erreurs mises en circulation par des écrivains qui n'avaient pas, comme lui, remonté aux documents originaux.

Dans l'avertissement, il nous expose ainsi les motifs du grand travail

¹ Cf. *Bacch.* act. II, sc. II, v. 36.

Etiam Epidicum quam ego fabulam æque ac meipsum amo,
Nullam æque invitus specto si agit Pellic.

² Act. III, sc. I, v. 11.

qu'il a exécuté : « Dès mes premiers pas dans l'étude des sciences, attiré
 « par le charme des recherches historiques, je me suis attaché de pré-
 « férence à suivre à travers les siècles le développement de l'intelli-
 « gence humaine, et à rechercher dans les écrits des inventeurs les
 « idées premières qui avaient présidé aux grandes découvertes. Je dois
 « les plus vives émotions à ces hommes courageux qui ont su trans-
 « former les cachots et les bûchers en tribunes de vérité; et j'ai toujours
 « cherché à connaître toutes les particularités de leur vie. »

Pour exécuter ce dessein il s'est appliqué, depuis longues années et dans de nombreux voyages, à la recherche des manuscrits en langues orientales aussi bien qu'en langues européennes. « Je fus bientôt, dit-il, « frappé de la multitude de faits curieux, d'observations intéressantes « que contenaient des livres presque entièrement oubliés de nos jours; « et je ne tardai pas à découvrir une foule de documents précieux gisant « inédits dans la poussière des bibliothèques et menacés d'une destruc- « tion prochaine. » De plus, par un examen rigoureux et un rapproche- ment détaillé des récits des historiens connus, il vit que l'on n'avait pas toujours rendu justice à l'Italie; il se proposa de revendiquer pour cette belle contrée, à l'époque où elle renfermait des républiques si brillantes, la plus grande portion des travaux qui ont amené la renaissance des lettres.

Il déclare ensuite qu'il ne s'est pas seulement proposé un but scienti- fique : il a porté plus haut ses vues, et son intention a été de donner à la jeunesse de notre temps une leçon dont elle paraît avoir grand besoin.

« J'ai voulu tracer aussi, dit-il, la vie des savants illustres, et peindre « cet élan noble et généreux qui les avait portés à poursuivre sans « relâche, et à travers mille dangers, des vérités qu'ils ne devaient « atteindre qu'à force de privations et de misères. Cette lutte persé- « vérante, ce grand drame intellectuel m'a paru renfermer de hautes « leçons de morale, utiles surtout dans des temps où le décourage- « ment et le suicide suivent de si près le moindre désappointement des « jeunes gens. Infortunés! ils croient et répètent sans cesse que les « grands hommes de l'Italie ont été le fruit de la protection accordée « aux lettres et aux arts par les princes; ils s'imaginent que les hommes « célèbres des temps passés ont vécu au milieu de toutes les jouissances, « de toutes les voluptés; ils cherchent les plaisirs et les richesses, et, ne « sachant pas supporter une noble indigence, ils se fanent et meurent. « Qu'ils lisent l'histoire italienne, et ils apprendront à vivre et à souf- « frir! Est-ce Dante condamné au bûcher, est-ce Léonard de Vinci

« demi-nu et grelottant en hiver, est-ce Colomb revenant enchaîné d'Amérique, est-ce le Tasse à l'hôpital, est-ce Galilée à genoux devant l'inquisition, qui attestent cette protection tant vantée? C'est une pauvre excuse que le manque de protection et d'argent. L'argent n'est tout que dans les siècles où les hommes ne sont rien. » La suite de ce passage et beaucoup d'autres endroits ont aussi une tendance morale très-élevée.

L'avertissement est suivi d'un discours préliminaire formant tout le texte du premier volume, et contenant une narration succincte non-seulement du progrès des mathématiques, mais aussi des sciences physiques dans les circonstances où elles offrent des résultats importants. L'auteur commence avec les temps les plus reculés, et s'étend jusqu'au xii^e siècle de notre ère, siècle qui prépare tous les éléments nécessaires à la renaissance des lettres. Pour justifier sa narration, il fait deux classes de notes, les unes placées au bas des pages, les autres rejetées à la fin du volume. Les premières sont principalement consacrées aux indications bibliographiques; c'est dans les secondes qu'on trouve les citations étendues, les analyses et même des fragments considérables de manuscrits qui voient le jour pour la première fois.

M. Libri, ayant fait de l'Italie le sujet propre de son travail, ouvre ses recherches par la détermination, autant qu'elle est possible, des connaissances qu'ont possédées les peuples de l'antique Hespérie, et particulièrement les Étrusques. Il trouve chez eux les traces de deux systèmes de numération: l'un, semblable à celui des anciens Grecs et des Romains, avait pour base le nombre 5; et l'autre paraît avoir procédé selon les multiples de 4. Ce sujet, simplement indiqué ici, est repris en détail dans la première des notes finales. L'auteur y rassemble beaucoup de particularités curieuses sur les nomenclatures numériques et sur les diverses manières de mesurer le temps, de diviser le ciel, etc.

Faisant remarquer avec raison, par rapport aux Étrusques, l'impossibilité de déterminer l'état des sciences chez un peuple dont la littérature et la langue ont disparu, M. Libri passe à ce qu'on peut savoir relativement à la grande Grèce, où Pythagore avait porté les connaissances qu'il avait acquises en Orient. En voici le résumé: « Les habitants du midi de l'Italie cultivaient les sciences d'observation, suivaient la méthode expérimentale et contribuaient aux progrès de la géométrie et de l'arithmétique. Les recherches des pythagoriciens sur les vibrations des corps, sont les plus anciennes expériences de physique qui soient venues jusqu'à nous. C'est de l'école sicilienne (succédant à celle de Pythagore) que sont sorties les premières idées sur

« la sphéricité et la rotation de la terre. C'est elle qui a dit pour la première fois que le cours des comètes était régulier, et que leur apparition n'avait rien de menaçant. Au reste, ces aperçus étaient mêlés à beaucoup de rêveries..... »

Parmi les pythagoriciens, l'auteur cite particulièrement Archytas de Tarente, comme ayant appliqué le premier la géométrie à la mécanique, et donné un essai sur le fameux problème de la duplication du cube, problème qui fut, comme l'on sait, l'occasion de découvertes remarquables sur les courbes autres que le cercle, et de l'emploi de l'analyse (dite des anciens), dans les recherches géométriques. Platon reçut les instructions d'Archytas, et s'empressa de se procurer, à prix d'argent, les manuscrits que les disciples de Pythagore avaient laissés. Malheureusement, tous ces ouvrages ne sont pas venus jusqu'à nous : on en connaît à peine quelques fragments. C'est Eutocius, scoliaste d'Archimède, qui nous a conservé la solution du problème de la duplication du cube par Archytas, avec celles de Platon et de plusieurs autres géomètres anciens ¹.

Pour nous, le chef de l'école sicilienne est Archimède, qui nous a laissé sur les sciences mathématiques des monuments du premier ordre, d'autant mieux appréciés que l'on a poussé plus loin ces sciences. Leibnitz disait : « Ceux qui sont en état de le comprendre admirent moins les découvertes des plus grands hommes modernes. »

Quant à ce qui regarde le perfectionnement de l'arithmétique dans l'école de Pythagore, un passage de Boëce a conduit quelques archéologues à penser qu'on y avait connu des méthodes pour abrégier l'expression écrite des nombres, parmi lesquelles il pouvait s'en trouver une analogue à celle dont on se sert généralement aujourd'hui, c'est-à-dire où les chiffres prenaient, outre leur première valeur, une seconde valeur due à leur position. On sait avec quelle facilité cette notation peut exprimer les plus grands nombres. Elle s'est liée naturellement à la nomenclature décimale; mais ce serait une erreur de croire qu'elle est de la même époque. Avant les discussions dont je parle, on la regardait comme nous étant venue de l'Inde par les Arabes, qui nous avaient fait connaître les chiffres employés dans cette contrée. C'est à l'examen des diverses opinions relatives à ce sujet, qu'est consacrée la deuxième note finale, dans laquelle M. Libri, s'appuyant sur ce

¹ Celle d'Archytas est sûrement une des plus singulières. Ce géomètre la déduit des intersections de trois surfaces courbes, savoir : d'un cylindre avec une surface annulaire et un cône.

qu'énonce en termes formels Fibonacci, qui introduisit le premier l'algèbre en Europe, et dont il sera beaucoup parlé à cette occasion dans le second volume, M. Libri, dis-je, pense que les Grecs n'avaient point eu les idées qu'on leur prêtait. Il en apporte encore en preuve le traité d'Archimède, intitulé *l'Arénaire*, dans lequel ce grand géomètre, voulant montrer qu'il était possible d'indiquer un nombre égal à celui des grains de sable contenus dans l'univers tel qu'on le concevait alors, aurait sûrement bien préféré le système arithmétique actuel au moyen dont il se sert pour arriver à son but. Cependant, M. Chasles, auteur de l'Aperçu historique sur l'origine et le développement des Méthodes en géométrie, ouvrage couronné par l'Académie de Bruxelles, ayant eu à parler de l'état des sciences mathématiques dans l'Inde, soutient l'opinion contraire à celle de M. Libri; et, dans le n° 20 du premier semestre des Comptes rendus de l'Académie des sciences, pour le premier semestre de 1838, page 678, il annonce une réplique. Le point historique ne pourra sans doute que gagner à être ainsi discuté.

On voit, à la fin de cette note, des exemples de l'expression arithmétique des nombres à la Chine, dans un système décimal, où les caractères ont une valeur de position.

Jusqu'ici, c'est une science grecque, au moins par l'idiome qu'elle parlait, qui s'était d'abord répandue dans la grande Grèce; mais on la voit pour ainsi dire disparaître sous la domination des Romains. Ce peuple semble n'avoir rien fait pour les sciences, et dédaigné ceux qui les cultivaient.

Nous ne suivrons pas l'auteur dans sa marche à travers la décadence de l'empire romain et les invasions des barbares, jusqu'à Charlemagne, après la mort duquel l'ignorance est à son comble en Europe. Mais alors, les Arabes, dégagés d'une effervescence fanatique propre seulement à détruire tout ce qui n'était pas l'Alcoran, s'empressèrent de recueillir et de faire passer dans leur langue les monuments scientifiques que possédaient encore les Grecs du Bas-Empire, et rendirent ensuite à l'Occident ces restes précieux. Avant donc de parler de l'introduction de l'algèbre en Italie, M. Libri recherche quelle est l'origine de cette science, et quel pays peut en réclamer l'invention.

La dénomination d'*Algebra* et *Almuchabala*, qu'on lui donne d'abord, semble en faire la propriété des Arabes; car ces mots, pris dans leur langue, se traduisent par *restitution*, *réparation*, ce qui indique bien les opérations que l'on fait, soit seulement avec la langue parlée, soit avec des signes abrégatifs, pour *séparer* ou pour *réunir*, suivant le besoin,

les divers termes de l'énoncé du problème, ce qui, en langage ordinaire, s'appelle résoudre l'équation ¹.

Cependant, malgré cette teinte arabe, l'algèbre, lorsqu'elle s'introduisit en Europe, fut regardée comme venant de l'Inde. C'est ce qu'affirment plusieurs auteurs du moyen âge, que M. Libri a cités. De plus, on a trouvé dans ces derniers temps, des traités d'algèbre et de géométrie composés par des Hindous, et qui, en effet, montrent un caractère original; mais il reste à déterminer l'époque de leur composition, ce qui est un point difficile ².

Le livre de Mohammed ben Musa, composé sous le califat d'Almon (vers la moitié du ix^e siècle), étant le plus ancien et le plus développé des traités d'algèbre orientaux parvenus à la connaissance des Européens, est pour nous le vrai point de départ de la science moderne. Cette considération a porté M. Libri à reproduire, dans la 12^e note finale du volume, la version latine de la partie de l'ouvrage de Mohammed qui est contenue dans les manuscrits de la Bibliothèque du roi. On y pourra comparer le texte publié à Londres, en 1831, par M. Rosen.

La note 14 contient, en 69 pages, le *Liber augmenti et diminutionis vocatus numeratio divinationis, ex eo quod sapientes Indi posuerunt, quem Abraham compilavit et secundam librum, qui Indoram dictus est, composuit*. Au bas des pages, M. Libri a mis la traduction des opérations en caractères algébriques modernes.

Ce manuscrit, imprimé pour la première fois, attribue bien positivement, comme on le voit, aux Hindous l'invention de l'algèbre; mais on désirerait connaître l'époque de la composition de l'ouvrage, et quel

¹ Dans le deuxième volume, page 506, M. Libri fait remarquer que les mêmes termes étaient employés pour désigner la réduction des membres démis ou fracturés. — ² Voici les titres de leurs traductions en anglais : *Bija Ganita, or the algebra of the Hindus*, by Edward Strachey, London, 1813; *Lilawati or a Treatise on Arithmetic and Geometry*, by Baschara Acharia, translated from the original sanscrit, by John Taylor, Bombay, 1816; *Algebra with Arithmetic and mensuration from the sanscrit of Brahme Gupta and Baschara*, London, 1817. M. Libri croit aussi que les Chinois sont redevables aux Hindous de la connaissance de l'algèbre; mais, jusqu'à présent, on n'a pour en juger qu'un Traité intitulé *Souan-fu-Tong-Tsong*, dont la date (l'année 1593) étant antérieure à l'arrivée des missionnaires à la Chine, prouve que cet ouvrage est indépendant des connaissances qu'ils ont apportées avec eux. M. Édouard Biot a donné, dans le Journal des Savants (mai 1835, p. 270), un extrait de ce Traité qui, entre autres singularités, contient une figure semblable au triangle arithmétique de Pascal, pour la formation des puissances du binôme. (Voyez aussi la xviii^e note du premier volume de l'ouvrage de M. Libri.)

en est l'auteur. M. Libri ne pense pas que ce soit le fameux Abraham-Aben-Ezra : c'est tout ce qu'il dit à ce sujet. En jetant les yeux sur la traduction en signes algébriques, on voit d'abord des problèmes qui renferment l'inconnue au second degré, parce que l'auteur l'a désignée par le mot *census* (en italien *censo*) affecté à cette puissance, mais qui, dans le fond, ne sont que du premier degré. Leur difficulté ne consiste qu'à réduire des fractions au même dénominateur; et il peut paraître étonnant qu'au lieu d'une opération si simple, l'auteur emploie la méthode de fausse position; c'est encore une preuve qu'on arrive rarement aux découvertes par le chemin le plus court. Du reste, on ne voit aucun signe particulier dans le texte, et rien n'annoncerait un traité d'algèbre aux lecteurs qui compareraient cet ouvrage à ceux de notre temps; c'est la science des nombres traitée par le raisonnement dans la langue ordinaire, comme l'a fait Clairaut dans ses *Éléments d'algèbre*, pour mettre en évidence l'avantage qu'on peut tirer de l'emploi d'une écriture qui abrège les expressions, et, par là, présente en même temps à l'esprit, ou au moins dans une étendue très-resserrée, les circonstances de la question qu'il faut résoudre.

L'ouvrage de Mohammed va plus loin que celui d'Abraham; on y trouve la résolution des équations du second degré; mais ce n'est pas, à proprement parler, par une méthode vraiment algébrique. Il s'agit bien, comme à présent, de faire dépendre la question du carré d'un binôme; mais la composition de ce carré, qui s'obtient si facilement par le calcul, est déduite des propositions IV et VII du second livre des *Éléments* d'Euclide : c'est une application de la géométrie à l'algèbre.

Le sujet du second volume est spécialement l'introduction de l'algèbre en Europe, et forme le premier livre de l'ouvrage. Il commence par rappeler l'histoire politique de l'Italie depuis Charlemagne jusqu'à la fin du XIII^e siècle. Ici paraît le Toscan Fibonacci (contraction de Filius Bonacci), appelé autrement *Léonard de Pise*, qui, dans le prologue d'un ouvrage intitulé *Abbacus*, et publié en 1220, raconte que « son père, étant notaire des marchands pisans à la douane de Bougie, en Afrique, l'appela auprès de lui et voulut qu'il étudiât l'arithmétique; « et il dit qu'ayant voyagé en Égypte, en Syrie, en Grèce, en Sicile et « en Provence, après avoir appris la méthode indienne, il se persuada « qu'elle était bien plus parfaite que les méthodes adoptées dans ces « différentes contrées, et qu'elle était même supérieure à l'algorithme « de Pythagore; enfin il nous apprend que, s'étant occupé plus attentivement de ce sujet, et y ayant ajouté ses propres recherches et ce

« qu'il avait pu tirer d'Euclide, il a voulu composer un ouvrage en quinze chapitres pour instruire les Latins dans cette science. »

Ce prologue, dont le texte se trouve dans la 1^{re} note finale, est suivi de la table des chapitres de l'ouvrage, dont voici le premier article : *De cognitione novem figurarum Yndorum (sic) et qualiter cum eis omnis numeris scribatur, et qui numeri et qualiter retineri debeant in manibus et de introductionis (sic) Abbaci.* Dans ce passage, surtout en le fortifiant de ce que l'auteur a dit dans le prologue, ne semble-t-il pas que Fibonacci s'attribue franchement l'introduction en Europe du système arithmétique indien ?

La note 2^e fait connaître le contenu de la *Practica geometriæ composita a Leonardo Pisano de filiis Bonacci, anno 1220.* Ce livre contient, comme son titre l'indique, des règles pour mesurer les champs, les hauteurs, et de plus des méthodes pour extraire les racines carrées et les racines cubiques; mais c'est dans la note 3^e que M. Libri a publié le quinzième chapitre de l'*Abbas*, qui renferme spécialement l'algèbre; voici le sommaire :

Incipit capitulum quintumdecimum de regulis geometriæ pertinentibus et de quæstionibus algebræ et almuchabilæ. Partes hujus ultimi capituli sunt tres, quarum una erit de proportionibus trium et quatuor quadrangulorum¹ ad quas multæ quæstionum geometriæ pertinentium solutiones rediguntur. Secunda erit solutione quarumdam quæstionum geometricalium : tertia erit super modum algebræ et almuchabilæ.

Ce chapitre, imprimé pour la première fois, occupe 173 pages. On n'en avait encore parlé que vaguement dans les histoires des mathématiques, excepté dans l'ouvrage publié par M. Cossali, sous le titre d'*Origine, trasporto in Italia. . . dell' algebra*, Parme, 1797, 2 vol. in-4^o.

Ce savant, en critiquant quelquefois avec trop d'amertume notre Montucla, avait fait connaître des pages du livre de Fibonacci, traduites avec les signes algébriques en usage, ce qui en facilite beaucoup la lecture, mais en dénature la forme. Je citerai à ce sujet les questions des pages 384 (ligne 7 en remontant) et 461 (ligne 14) résolues par Cossali, aux pages 4 et 5 de son premier volume².

« En comparant, dit M. Libri, la troisième partie du quinzième

¹ Ce mot n'est point dans les glossaires latins du moyen âge; M. Libri, que j'ai consulté à ce sujet, pense qu'il indique des proportions de 3 ou 4 termes ou parties. Au reste, il se propose de donner à la fin de son ouvrage le dictionnaire des mots dont la signification est peu connue. — ² Voici les énoncés de ces problèmes et leur mise en équation dans l'algorithme actuel.

1^{er}. « Rursus divisi 10 in duas partes et divisi illam per istam et istam per illam,

« chapitre de l'*Abbacus* avec l'algèbre de Mohammed ben Musa, on se persuade facilement que Fibonacci a eu connaissance du géomètre arabe, et qu'il en a tiré presque tout ce qui se rapporte aux équations du second degré. »

A la suite des morceaux tirés des manuscrits de Fibonacci, M. Libri, dans sa 4^e grande note, cite la traduction par Platon de Tivoli, de l'ouvrage d'un juif nommé Savasorda. Ce manuscrit, qui n'est en lui-même qu'un traité d'arpentage, est remarquable, parce que, daté de 1116, il contient, à la vérité sans démonstration, la formule qui donne l'aire du triangle par les trois côtés. On l'avait d'abord attribuée à Tartaglia; cependant elle se trouvait déjà dans la Pratique de la Géométrie, par Fibonacci; mais il n'avait fait sans doute que l'insérer dans son travail; car l'ouvrage de Savasorda est antérieur à celui de Fibonacci. On a voulu ensuite la faire remonter jusqu'à Héron d'Alexandrie; mais il y a deux géomètres de ce nom; duquel s'agit-il ici? Ce qui paraît bien avéré, c'est que les Hindous la connaissaient.

Outre les écrits de Fibonacci cités plus haut, il avait composé un Traité des nombres carrés, qui paraît s'être perdu assez récemment, mais dont l'extrait a été inséré dans la *Samma arithmetica* de Lucas Paccioli, algébriste du xv^e siècle. Par cet extrait et par ce que l'*Abbacus* contient

« et quæ ex divisione provenerunt addidi super 10 et in id quod provenit multiplicavi alteram partium et provenerunt 114. »

Soit x l'une des parties, l'autre étant $10-x$, il résulte de l'énoncé que

$$\left(\frac{x}{10-x} + \frac{10-x}{x} + 10 \right) x = 114,$$

ce qui, après les réductions convenables, donne

$$8x^2 - 194x = -1040.$$

2^e « Et si dicemus divisi 10 in duas partes et de majori parte extraxi duas radices ejus et super minorem addidi duas radices ejus et quæ provenerunt fuerunt equalia. »

Ici Fibonacci, considérant sans doute que la somme des parties est 10, prend pour inconnue leur demi-différence, en sorte que x étant cette demi-différence, la plus petite partie est $5-x$, la plus grande $5+x$, et il suit de là que

$$5-x + 2\sqrt{5-x} = 5+x - 2\sqrt{5+x}.$$

En faisant disparaître les radicaux, on arrive sans peine à l'équation $x^4 - 16x^2 = 0$.

Dans ces deux questions Fibonacci ne tient aucun compte de la seconde racine; il n'emploie d'ailleurs aucun signe d'opération, et représente les inconnues par des lignes indiquées par une ou deux lettres, comme le sont les nombres dans les Éléments d'Euclide; mais le choix qu'il fait pour l'inconnue, dans le second problème, mérite d'être remarqué; car il simplifie beaucoup l'équation.

sur les problèmes indéterminés, on voit que Fibonacci avait embrassé la science dans une grande étendue; et comme il ne s'était jamais occupé des erreurs telles que l'alchimie, la magie, qui se mariaient aux doctrines positives, même encore trois siècles après lui, ses ouvrages, « ainsi que le dit M. Libri, ne sont pas moins remarquables pour ce qu'ils « ne contiennent pas que pour ce qu'ils contiennent. » En récapitulant ce qu'on lui doit, on trouve qu'il « a été le plus grand géomètre du moyen « âge; que, seul pendant trois siècles, il a soutenu l'honneur des ma- « thématiques pures chez les chrétiens, et qu'il a établi à la renaissance, « la supériorité scientifique des Italiens. » Après avoir ainsi apprécié le mérite de Fibonacci, notre auteur passe en revue quelques écrits postérieurs, la plupart traductions d'ouvrages orientaux, et qui concourent à prouver que « les sciences et la littérature des Hindous « avaient commencé, au moyen âge, à pénétrer en Europe, par l'entre- « mise des Arabes. »

Ainsi que nous l'avons dit en commençant, M. Libri ne se renferme pas dans ce qui regarde les mathématiques pures : c'est l'ensemble des sciences dont il croit pouvoir, avec justice, attribuer à l'Italie les premiers progrès dans l'Occident. Il fait donc entrer dans sa narration toutes les découvertes qui ont eu une influence bien marquée sur la civilisation : telles sont la boussole, la poudre à canon, le papier, etc. Il met au nombre de ces grandes circonstances les voyages de Marco-Polo, à qui ses compatriotes donnaient avec mépris le sobriquet de *Milione*, quoiqu'il leur eût fait connaître, le premier, la plus grande partie de l'Asie centrale et orientale; et ce n'est pas la seule occasion que notre auteur a de montrer que souvent les hommes qui ont rendu de vrais services à leur pays ont été traités avec dédain. Il en fut ainsi pour Fibonacci qu'on surnomma *Bigollone* (*Lourdaud*); « pro- « bablement, dit M. Libri, parce que l'étude des sciences l'absorbait « tout entier et l'empêchait de se livrer au commerce, occupation favo- « rite de ses concitoyens. »

M. Libri, qui s'est proposé de redresser les erreurs accréditées qu'il rencontrerait sur son chemin, et de ramener à leur juste valeur les appréciations historiques dictées par des intérêts de parti, discute l'opinion, assez généralement répandue, que les Médicis avaient beaucoup servi les sciences par les encouragements qu'ils leur avaient donnés. On croyait ne faire que justice en attachant leur nom au siècle où ils avaient vécu. Suivant M. Libri « Un examen attentif prouve que le fait principal « (le grand progrès des sciences) et l'explication qu'on en donne sont « également inexacts; car, si l'on entend par gloire littéraire autre chose

« qu'un grand étalage d'érudition ou des collections formées à grands frais, l'Italie ne fut pas glorieuse à cette époque, et elle ne reprit son éclat que sur le déclin du siècle et indépendamment de toute protection. » Suivent des faits malheureusement trop nombreux qui appuient cette fâcheuse remarque; et notre auteur, continuant de rappeler le sort des hommes qui se sont distingués dans les lettres ou les sciences, jusqu'au temps présent, ne trouve pas qu'ils aient été généralement mieux traités que leurs devanciers.

M. Libri, comme tous ceux qui ont dûment examiné les faits, ne croit pas non plus que l'attribution au christianisme, de la cessation de l'esclavage en Europe soit bien fondée. Il donne ses preuves dans la note VII qui termine son second volume, et à la page 529, il cite (dans les additions) les remarques concordantes faites par M. Pardessus, dans sa Collection des lois maritimes, à quoi il faut ajouter l'odieux trafic des nègres, si difficile à déraciner dans les colonies.

Enfin, on voit dans la note 7^e du premier volume et aux pages 66, 72, 158 et 159 de ce volume, les raisons qui ne permettent pas davantage d'accorder beaucoup de reconnaissance aux premiers chrétiens et aux moines, pour la conservation des auteurs anciens. En effet, outre ce que l'on peut conclure de la réprobation bien positive des lettres profanes par les Pères de l'Église, les nombreux *Palimpsestes* qu'on a découverts montrent comment des légendes ridicules ont pris, sur le parchemin, la place des chefs-d'œuvre de l'antiquité.

Quant à la partie mathématique, le résultat des deux volumes dont nous rendons compte est de constater l'origine indienne de l'algèbre et son introduction en Italie par un voyageur parti de cette contrée, et qui a puisé dans les écrits orientaux le fondement de son savoir. Ce sera le point de départ pour les volumes suivants, où l'on trouvera des discussions difficiles et importantes, qui ne sauraient manquer de se présenter sous la plume d'un géomètre joignant, à une connaissance approfondie de l'analyse moderne, une vaste érudition, dont on peut déjà prendre une idée en considérant l'ensemble des notes insérées dans les deux volumes publiés qui, sans doute, feront désirer la suite.

S. F. LACROIX.

DAS ALEXANDRINISCHE MUSEUM; eine von der königl. Akademie der Wissenschaften zu Berlin im Juli 1837, gekrönte Preisschrift, von G. Parthey, Dr, etc. — Le MUSÉUM D'ALEXANDRIE, Mémoire couronné par l'Académie royale des sciences de Berlin, en juillet 1837; par G. Parthey, Dr, avec un plan d'Alexandrie. Berlin, à la librairie de Nicolaï, 1838; un volume in-8°, 220 pages.

L'auteur de cet ouvrage, M. Parthey, est déjà connu des lecteurs de ce Journal par une intéressante monographie dont nous avons rendu compte¹, intitulée de *Philis Insula*. Cette nouvelle production, couronnée par l'Académie de Berlin, ne peut qu'être digne de l'honneur qu'elle a reçu de la part d'un corps qui compte dans son sein tant d'hommes éminents et d'habiles connaisseurs dans les diverses branches de l'antiquité.

Cet ouvrage est le fruit d'une lecture étendue, élaborée par un esprit judicieux. Elle contient la réunion de tous les faits qui peuvent être de quelque intérêt dans l'importante histoire du Muséum d'Alexandrie. Ils y sont présentés avec une grande netteté et une concision que plusieurs trouveront excessive et taxeront peut-être de légèreté, mais qui, nous l'avouons, ne nous déplaît pas, à cette époque où l'on fait tant de gros livres qui renferment fort peu de chose.

Le plan suivi par M. G. Parthey est très-simple. Après une introduction substantielle, il donne des détails sur la topographie de la ville, sur sa fondation, ses édifices, sa bibliothèque; il traite successivement des diverses branches des connaissances humaines dont on s'occupait dans le Muséum, à savoir: la critique, la grammaire, la métrique, la musique, la mythographie, la poésie, l'histoire, la chronologie, l'histoire naturelle, la médecine, les mathématiques, la mécanique, l'astronomie, la géographie, la philosophie. A propos de chacune de ces branches, il indique les auteurs qui s'en sont occupés, et donne un résumé sommaire, mais exact, de ce qu'on sait sur l'époque à laquelle ils ont vécu, sur leurs travaux et leurs ouvrages. Tel est le plan de cet ouvrage; quoiqu'il renferme peu de discussions neuves, il sera lu certainement avec intérêt par tous ceux qui attachent du prix à un exposé fidèle, à un classement méthodique de faits choisis avec discernement et critique.

L'introduction du livre contient des considérations générales qui nous

¹ *Journal des Savants*, juillet 1831.

paraissent aussi justes qu'intéressantes. Nous en donnerons d'abord une idée à nos lecteurs.

Quand on étudie l'antiquité grecque, on éprouve une haute satisfaction en voyant que, dans la plupart des branches de la science humaine, les Hellènes sont arrivés très-près de la perfection. Nul peuple n'a, dans un espace de temps assez limité, parcouru une voie intellectuelle aussi féconde et aussi riche, et n'a exercé sa force dans un aussi grand nombre de directions différentes. On ne trouve point chez eux, comme chez d'autres peuples, des germes arrêtés dans leur développement; des commencements qui n'ont point eu de suite; des essais inutiles, ou qui n'ont abouti qu'à des erreurs. Ils ont perfectionné tout ce qu'ils ont touché.

On n'éprouve pas moins de satisfaction, quand on examine les établissements politiques et scientifiques qu'ils ont formés dans les contrées étrangères : le germe puissant qu'ils y ont apporté s'y est toujours naturellement développé, et, au milieu des changements que lui ont fait subir le climat, la religion, les mœurs des peuples étrangers, il a conservé toujours son caractère propre et primitif.

Le plus remarquable de ces établissements scientifiques fondés hors de la Grèce, est le musée d'Alexandrie, dont on peut reconnaître et suivre le développement organique, le perfectionnement et la décadence. Il est digne de l'attention des savants par la longueur de sa durée, par les hommes distingués qu'il a produits, et les progrès que lui doivent les sciences d'observations : ceux que lui doit la littérature sont beaucoup moindres, parce qu'à l'époque où le musée fut fondé, les Grecs avaient parcouru jusqu'au bout la plupart des routes dans lesquelles avait pu briller leur imagination jeune et agissant en liberté. Dans la poésie et l'éloquence, dans la philosophie et les beaux-arts, le plus haut point de perfection avait été atteint, il ne restait plus d'espérance d'aller au delà. On peut croire que ce sentiment même, à l'insu des fondateurs, a influé sur l'établissement du musée. Depuis Homère et Hésiode jusqu'à Platon et Aristote, le cercle de l'excellence en poésie et en philosophie avait été parcouru; mais il restait à ordonner toutes les conquêtes intellectuelles des anciens, à les considérer d'un œil critique, et à les transmettre à la postérité dans la forme la plus épurée.

Pour cela, il fallait avant tout amasser tous les matériaux nécessaires : aussi voit-on que le royal fondateur du musée s'est principalement occupé de la création d'une grande bibliothèque formée de livres recherchés dans les diverses contrées du monde connu.

Après une activité puissante, exercée pendant plus de 600 ans, le

siège de l'école alexandrine fut détruit; même depuis cette destruction, de beaux talents continuèrent de s'y développer; cette école brilla encore pendant longtemps de l'éclat emprunté à sa gloire première, jusqu'à ce qu'enfin, après une durée de près de mille ans, lors de l'invasion des Arabes, elle fut enveloppée dans le grand naufrage de l'antiquité classique.

Ces réflexions préliminaires de notre auteur sont suivies de considérations sur les communications de l'Égypte et de la Grèce, avant l'époque d'Alexandre. Nous en présenterons un extrait.

Les rapports antérieurs des deux pays n'avaient été que fort légers et sans effet durable. Jusqu'à la guerre des Perses, l'Égypte était restée à peu près dans son isolement de l'étranger; et, depuis ce temps, les Grecs furent trop occupés de leurs propres affaires pour tourner leurs regards au dehors. Le secours que les Ioniens et les Cariens portèrent à Psammitichus, le port libre établi pour les Grecs à Naucratis, la révolte d'Inaros, l'expédition hardie d'Agésilas, laissèrent peu de traces profondes. Les Grecs étant alors dans tout le développement de leur force intellectuelle, ne pouvaient exercer une influence décisive en dehors d'eux-mêmes.

Jusqu'à l'époque des conquêtes d'Alexandre, la mythologie si étonnamment variée des Hellènes, leur histoire héroïque, n'étaient point sorties de la Grèce; elles étaient restées un fonds inépuisable pour les conceptions de ses poètes et de ses artistes. Mais alors cette religion se trouva en contact avec les cultes des peuples de l'Asie occidentale et moyenne : la sagesse des brahmes et des gymnosophistes, les dogmes des adorateurs du feu, ceux des Chaldéens, le culte de la nature chez les Syriens, et la science mystérieuse des prêtres de l'Égypte furent connus des Hellènes bien mieux qu'ils n'avaient pu l'être jusqu'alors par les rapports de quelques voyageurs isolés. Pour la première fois, les Hellènes devenaient conquérants; ils soumettaient à leur domination une grande étendue de pays, une longue suite de peuples les plus divers; alors se montra un trait nouveau qu'on n'avait pas encore soupçonné dans le caractère grec, la tolérance religieuse.

Le père de l'histoire, Hérodote, paraît n'avoir pas soupçonné qu'il y eût dans le monde d'autres dieux que ceux des Grecs, qu'il retrouve justement, avec les mêmes noms, en Égypte comme à Babylone; cette conviction subsiste encore chez les historiens postérieurs. On devait penser qu'une connaissance plus exacte des religions dominantes dans les contrées nouvellement soumises, modifierait beaucoup cette opinion, et que des persécutions en résulteraient comme conséquences néces-

saires; mais il n'en existe aucune trace. Dans les différents royaumes fondés après Alexandre, il se forma un mélange de l'ancien et du nouveau. Les conquérants ne firent aucune difficulté de se plier au culte des peuples vaincus : partout de nouveaux temples furent bâtis ou magnifiquement ornés.

La mobilité de l'esprit grec, qui s'assimilait les éléments étrangers tout en restant lui-même, se montre de la manière la plus frappante dans son contact avec l'ancienne religion égyptienne, fixée dans le plus grossier polythéisme. Tout ce qui nous est connu de cette religion à l'époque pharaonique, est tiré de sources grecques, et, par là même, est peu propre à nous en donner une image fidèle. Les témoignages des écrivains suffiraient pour nous montrer jusqu'à quel point la religion hellénique put s'adapter à celle de l'Égypte, quand il n'en resterait pas, dans les inscriptions grecques des temples, des preuves irrécusables. Ces inscriptions, qui ont en grande partie un objet religieux, attestent la vénération; tant des rois grecs que des particuliers, pour les dieux du pays. De même qu'Hérodote donne aux divinités égyptiennes des noms grecs, ajoutant quelquefois leurs noms égyptiens, de même Sérapis et Osiris, Isis et Nephthys, Dionysos, Asclepios et Aphrodite, se présentent et se mêlent dans ces inscriptions, sans que nulle part on aperçoive une séparation entre les deux cultes religieux.

Il n'est pas douteux que ce mélange n'ait pris son origine à l'époque de la fondation d'Alexandrie. Comme la ville fut habitée par une population mêlée, les temples nouvellement construits y furent consacrés à un culte mixte, que ni le poétique anthropomorphisme, ni la triste et sérieuse religion d'Osiris n'avaient auparavant connu. Toutefois, on peut conjecturer que la vraie signification de la religion d'Osiris ne resta point inconnue aux savants grecs qui voulurent s'en instruire; il ne manquait point de livres sacrés dans les temples; et, tant que la langue égyptienne fut comprise, il ne fut pas difficile de déchiffrer les inscriptions historiques ou mythologiques qui couvraient les murs des édifices.

À l'époque du premier des Ptolémées, il n'y avait plus ni poètes épiques ni poètes tragiques distingués. Aucun poète n'a célébré les exploits d'Alexandre; ils sont restés exclusivement dans le domaine historique.

De même, l'art d'écrire l'histoire avait été porté à un si haut degré de perfection par les anciens modèles, que les historiens mettaient toute leur gloire à s'en approcher le plus possible : pas un n'espérait les atteindre, encore moins les surpasser.

L'éloquence, jadis la sœur de l'histoire, était devenue, peu de temps

avant Alexandre, un art distinct : elle avait atteint le plus haut point de splendeur avec Démosthène et ses contemporains ; après eux se perdit sa valeur politique ; le rhéteur prit la place de l'orateur. Rarement des discours furent improvisés, comme auparavant, dans le premier feu de l'inspiration, encore moins pour stimuler le peuple ; mais ils furent longtemps élaborés, et lus ou récités par cœur. Sans doute il ne faut pas méconnaître ce qui a pu être produit d'excellent en ce genre ; mais on doit convenir que cette éloquence qui remue les masses, qui les façonne et les entraîne à la volonté de l'orateur, n'a trouvé, dans l'époque alexandrine, aucune occasion de s'exercer.

M. G. Parthey passe en revue de cette manière les autres branches de la science et de la littérature grecque ; puis il arrive aux Égyptiens, sur lesquels il fait les réflexions suivantes :

La religion de l'Égypte était intimement liée avec la nature de ce fleuve étonnant auquel le pays doit sa formation. Mais on y chercherait en vain les fictions ingénieuses et riantes de la mythologie hellénique, et ces jeux d'esprit inépuisables qui confondaient, d'une manière si séduisante, le nom et la personne, le mot et l'idée. Les dieux de l'Égypte, autant que nous pouvons les comprendre, semblent à peine montrer quelque chose de plus que cette opposition du bon et du mauvais principe, qui, sous la forme du Nil fécondant et du désert aride, était toujours et immédiatement sous les yeux de l'habitant du pays. Quand on entre dans le détail, tout est obscur et incertain, et c'est en vain qu'on s'est efforcé jusqu'ici de percer cette obscurité profonde.

On ne sait rien des progrès de l'Égypte dans le champ de la littérature. Le peuple auquel les Grecs, d'une voix unanime, ont attribué l'invention de l'écriture, n'a laissé aucun ouvrage. Nulle part on ne trouve la moindre indication qu'une branche de poésie ait été florissante ; et quand on accorderait que les Égyptiens ont eu des rhapsodes qui chantaient les exploits de Ramsès le Grand ou d'autres héros du pays, la transcription de ces chants, comme de toute autre poésie, a dû être rendue difficile, sinon être tout à fait arrêtée, par l'incommodité d'un système d'écriture pénible, artificiel et compliqué.

Quant à l'histoire pharaonique, si l'on en excepte les renseignements donnés par les Grecs, il reste bien peu de chose, outre une suite de noms de rois. Ce qu'une sagacité pénétrante a pu découvrir et déchiffrer sur les murailles des temples, est bien loin de dissiper tant d'obscurités : il en est à peu près ainsi des autres branches de connaissances. Les Égyptiens s'occupaient de géométrie ; ils s'y exercèrent pendant des siècles ; mais tout prouve qu'ils ne s'élevèrent pas au-dessus des éle-

mients : il était réservé aux Grecs d'en faire un édifice scientifique. Il est souvent question des connaissances des Égyptiens en astronomie, dans les auteurs anciens; mais la science égyptienne ne paraît pas s'être élevée beaucoup au-dessus de la connaissance de l'année solaire¹ : aucune observation précise sur le cours des astres, sur leur éloignement et leur nature ne nous a été conservée même par la tradition.

Il en est autrement de l'art du dessin. Ici les Égyptiens nous ont laissé de si grandes choses que l'on ne peut méconnaître chez eux un profond sentiment de l'art. La majesté simple de leurs temples et de leurs palais, la richesse et la variété de leurs chapiteaux, le repos saisissant et la sublimité de leurs colosses, la vérité et le naturel qu'on remarque dans leurs peintures, sont très-propres à nous donner une idée de l'excellence des œuvres que le temps a détruites; mais on n'y aperçoit pas cette progression naturelle d'un art qui se perfectionne sans cesse. Sur l'époque des divers temples de l'Égypte, on pourrait se tromper, non pas d'un siècle, mais de mille ans, si l'on n'était guidé par des indices tout à fait étrangers à l'art : aussi est-il arrivé que des hommes habiles ont reporté jusqu'à 3,000 ans avant J.-C. des sculptures qui sont de l'époque romaine; et, jusqu'ici, il a été impossible de tracer les premiers linéaments d'une histoire de l'art égyptien.

Ici M. G. Parthey se fait cette objection : Sur quoi donc reposait cette grande réputation de sagesse que les Grecs avaient faite aux Égyptiens? On ne peut donner pour cause à cette opinion, uniquement le mystère dont les Égyptiens savaient s'envelopper; elle doit reposer sur quelque chose de réel.

L'auteur croit, et nous partageons sa manière de voir, qu'il faut en chercher la cause dans la constitution politique de l'Égypte. Il y a une sagesse, dit-il, qui se place au-dessus des sciences positives; elle s'occupe de l'homme, seulement dans un rapport moral; elle s'attache à résoudre, de la manière la plus satisfaisante, le problème le plus important de son existence sociale, la formation de l'état. Ce sont de tels efforts qui ont dû principalement acquérir à l'ancienne Égypte ce renom de hautes lumières. Ce qu'on raconte de son tribunal des morts, de sa division des castes, de ses prescriptions morales, et même de ses règles diététiques, est tout à fait propre à confirmer cet aperçu.

Un état posé sur des bases si solides, devait paraître, à l'esprit mobile

¹ Les Égyptiens n'ont jamais connu que l'année de 365 jours $\frac{1}{4}$, qui était la période exacte des levers héliaques de Sirius à Memphis et à Héliopolis. On leur a attribué la connaissance précise de l'année tropique et de l'année sidérale, mais, à notre avis, sans fondement.

des Grecs, un modèle de disposition sociale. Le repos de la vie politique chez les Égyptiens, où une seule famille de rois se transmettait le trône par un héritage non interrompu, et agissait toujours dans le même sens, formait le plus remarquable contraste avec ces états si morcelés, dont chacun parcourait, au moins une fois, comme un cercle inévitable, en passant de la démocratie à l'aristocratie et à la tyrannie, pour revenir à l'ochlocratie.

Cette introduction, dont nos lecteurs ont maintenant une idée assez exacte, prépare convenablement aux recherches contenues dans l'ouvrage même; elle dessine nettement ces traits caractéristiques des deux peuples; elle fixe l'état et la nature des rapports qui avaient pu exister entre eux, au moment de la fondation d'Alexandrie.

Le premier point dont s'occupe l'auteur, c'est la topographie de la ville, et la recherche de l'emplacement qu'occupaient ses établissements scientifiques, principalement le *museum*. Par malheur, tout ce qu'on peut dire à ce sujet ne s'élève pas au-dessus de la conjecture; et M. G. Parthey n'a peut-être pas mieux réussi que ses prédécesseurs: nous nous hâtons d'ajouter que ce n'est point sa faute. Le sol actuel a été tellement remué, depuis les temps anciens, qu'il a conservé à peine quelques vestiges d'anciens édifices; et si l'on excepte le phare, les deux obélisques placés en avant du *Cestrium*, et la colonne de Pompée, il ne reste plus aucune trace des magnifiques monuments qui embellissaient Alexandrie. Le trait le plus saillant de son ancienne topographie a entièrement disparu, puisqu'on ne peut maintenant retrouver même la place de cette ancienne colline élevée, dont parle Strabon¹, appelée *Paneum*, et du sommet de laquelle on découvrait toute la ville. Il est donc à peu près impossible de découvrir dans cette plaine, qui s'étend entre la mer et le lac Maréotis, des traits auxquels on puisse appliquer le peu de renseignements que nous donnent les anciens.

L'emplacement du musée est naturellement celui que son historien devait avoir le plus à cœur de retrouver. Pour y parvenir, M. G. Parthey examine tous les détails de l'ancienne topographie de la ville; il passe en revue les divers essais tentés par Bonamy, d'Anville et d'autres savants. Le travail de Bonamy, comme ouvrage d'érudition est fort estimable; mais il est impossible de faire de la topographie ancienne, sans une bonne *topographie* moderne; or celle sur laquelle Bonamy et plus tard d'Anville, ont appliqué leurs recherches, est tellement imparfaite, qu'on ne saurait en attendre aucun résultat satisfaisant.

¹ xvii, p. 795.

Comme si tout devait conspirer contre le succès d'une telle recherche, on éprouve encore une grande difficulté pour appliquer sur le sol les mesures générales et particulières que les auteurs anciens nous ont données. Déjà Bonamy avait eu recours à la diversité des stades, pour mettre ces diverses mesures d'accord entre elles. M. Parthey se montre fort opposé à ce mode de conciliation, qui depuis, à l'exemple et par l'influence de M. Gosselin, a été si souvent mis en usage. Nous convenons avec lui qu'il prête fort à l'arbitraire, et qu'à l'aide de plusieurs stades de diverses grandeurs, qu'on applique à volonté, il n'est pas une mesure, quelque inexacte qu'elle soit, qu'on ne puisse trouver juste. Quant aux dimensions d'Alexandrie, il y a tant de diversité entre les données des anciens, qu'on est fort pardonnable de chercher à les concilier, au moyen de quelque hypothèse. Selon Quinte-Curce¹, Alexandrie avait 80 stades de tour; selon Pline², 15 milles; ce qui revient à 120 stades, en multipliant par 8. Ces deux mesures étant justement dans le rapport de 4 à 6, on a pu croire qu'elles sont exprimées en deux modules différents; et comme Strabon parle d'un schène de 40 stades et d'un autre de 60, il n'est pas sans vraisemblance, que ce sont deux stades différents, contenus 40 et 60 fois dans le même schène.

La différence peut venir d'une autre cause, par exemple, des agrandissements successifs de la ville. On conçoit, en effet, que la première mesure peut exprimer la circonférence donnée à la ville par l'architecte d'Alexandre, et les deux autres, celle qu'elle avait au temps de Pline et plus tard. Cette explication est, à vrai dire, celle que nous préfererions maintenant, d'autant plus que Diodore a parlé des grands accroissements que la ville avait pris depuis sa fondation³; ce qui n'est pas en contradiction avec ce que dit Ammien Marcellin⁴, dont le témoignage signifie simplement qu'Alexandrie occupa un très-vaste emplacement, dès le moment de sa fondation, mais non que son enceinte ne fut jamais plus étendue que celle qu'Alexandre lui avait donnée.

Les 30 stades que Strabon⁵ et Josèphe⁶ indiquent pour la longueur d'Alexandrie représentent, en stades olympiques, 5,600 mètres environ. Rien ne dit que la ville n'eut pas cette longueur, qui n'excède pas de beaucoup l'intervalle compris entre les extrémités des deux ports.

¹ IV, 1, 2. — ² V, 10. Étienne de Byzance compte 110 stades, mesure qui dérive de celle des 15 milles, en multipliant par $7 \frac{1}{2}$, rapport admis pour le stade et le mille, dans les auteurs de l'époque byzantine ($15 \times 7 \frac{1}{2} = 112 \frac{1}{2}$). — ³ XVII, 52. — ⁴ XXII, p. 234. — ⁵ XVII, 793. — ⁶ *Ball. Jud.* II, 16, p. 190.

Strabon compte, pour la largeur de l'isthme, 7 ou 8 stades¹, Josèphe² et Philon³ 10 stades. Cette différence peut s'expliquer par les points divers auxquels les mesures se rapportent; l'une est un *minimum*, l'autre est un *maximum*. Toutes les deux, appliquées sur le terrain, sont beaucoup trop courtes, prises même en stades olympiques; mais il est bien vraisemblable que les attérissements ont agrandi l'isthme du côté du lac Maréotis.

Si Diodore⁴ donne 40 stades d'une porte à l'autre, c'est apparemment qu'il aura, par erreur, compris la longueur de quelque faubourg de chaque côté. Les 34 stades d'Étienne de Byzance peuvent se rapporter à une époque différente. Il n'y a pas de preuve certaine que les dimensions d'Alexandrie aient été données dans un autre stade que l'olympique: et nous sommes de l'avis de M. Parthey qu'on n'est pas suffisamment autorisé à dire que *Strabon n'a donné, sur Alexandrie, que de fausses mesures, parce qu'il n'a pas connu lui-même la valeur des divers stades qu'il employait.*

Nous avons déjà dit que l'emplacement même du musée ne peut être indiqué que par conjecture. M. Parthey trouve que deux des principaux renseignements sont en contradiction l'un avec l'autre.

Au rapport de Strabon, dit M. Parthey, le musée, avec sa bibliothèque, n'était pas voisin de la mer, puisqu'il nomme d'abord tous les édifices qui bordaient les ports, et cite plus tard le musée, comme faisant partie du palais des rois. D'une autre part, la bibliothèque qui fut détruite par l'incendie de la flotte, devait être située immédiatement sur le bord de la mer. Pour concilier ces deux notions, on pourrait dire que l'édifice du musée, après l'incendie, fut reconstruit à une autre place, où il était au temps de Strabon; mais pendant les 23 ans qui se sont écoulés depuis le siège de la ville par César, jusqu'au voyage de Strabon, a-t-on pu exécuter un si grand travail?

Pour échapper à cette difficulté, M. Parthey fait une supposition. Les auteurs ne disent point que la bibliothèque fut brûlée, mais que les livres ont été la proie des flammes; par exemple, Orose dit: *Ea flamma, cum partem quoque urbis invasisset, quadringenta millia librorum proximis forte ædibus condita exussit*⁵. M. Parthey en conclut que les livres brûlés avaient pu être rassemblés dans des maisons voisines de la mer: peut-être les fortifications élevées à la hâte par César avaient-elles nécessité le déplacement de la bibliothèque; peut-être les avait-il fait enlever de la bibliothèque pour les emporter à Rome, et en orner son triomphe.

¹ L. l. — ² L. l. — ³ In Flacco, p. 757, Mangey. — ⁴ xvii, 52. — ⁵ vi, 15.

Ce sont là des suppositions forcées et inutiles, puisque Plutarque parle positivement de l'incendie de la grande bibliothèque¹. Tous ces efforts proviennent de ce que l'auteur pose en fait que la bibliothèque était dans le musée; mais il n'y en a aucune preuve; aussi Bonamy a-t-il séparé l'un de l'autre, et, nous l'avouons, avec beaucoup de vraisemblance. En vain M. Parthey regarde comme peu probable qu'elle ait été séparée du musée; mais il n'y a rien d'improbable à ce qu'il en ait été ainsi: que peut-on tirer des auteurs à ce sujet? Voilà ce qu'il faudrait savoir. M. Parthey met Strabon de son côté, en disant: «*Au rapport de Strabon, le musée avec sa bibliothèque n'était pas situé au bord de la mer (Nach Strabon's Bericht lag das Museum mit seiner Bibliothek nicht am Meere).*» Mais l'addition *avec sa bibliothèque*, qui déciderait la question, n'est pas dans l'auteur grec; il dit: «*Le musée fait partie du palais des rois; il renferme une promenade, un lieu garni de sièges, et une grande salle où les savants... prennent en commun leurs repas* ².»

Strabon, qui énumère ici tout ce que contenait le musée, ne parle point de la bibliothèque. Si elle y eût été, elle en aurait formé une partie si importante que l'auteur n'aurait guère pu la passer sous silence. L'opinion de Bonamy reste donc jusqu'à présent la plus conforme aux faits; on peut laisser la bibliothèque au bord de la mer, et placer le musée un peu plus dans l'intérieur.

Le plan qui accompagne l'ouvrage a pour base celui de la commission d'Égypte. M. Parthey y a tracé les deux grandes rues qui se coupaient à angle droit, et traversaient la ville dans sa longueur et sa largeur. Il y a marqué les divers édifices dont les anciens ont parlé. Quelques points autour des ports sont placés d'une manière très-probable, sinon tout à fait certaine. Dans l'intérieur tout est incertain, et, pour n'induire personne en erreur, M. Parthey a soin de mettre un point de doute (?) à côté des mots *Panium, Arsinoeum, Amphithéâtre, Thesmophorium, Promenoir, Dikasterium, Gymnasium, Stadium, Théâtre, Soma, Palæstra, Museum.*

Nous réservons pour un second article l'examen de la partie historique et littéraire de l'ouvrage.

LETRONNE.

¹ *In Cesare*, c. 49. — ² xvii, p. 793, 794.

NOUVELLES LITTÉRAIRES.

INSTITUT ROYAL DE FRANCE.

RAPPORT du secrétaire perpétuel de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, sur les travaux des Commissions de cette Académie pendant le premier semestre de l'année 1838; lu dans la séance du 29 juin.

A l'exemple de mon illustre et à jamais respectable prédécesseur¹, je comprendrai toutes les publications entreprises par l'Académie dans l'exposé des travaux de ses Commissions diverses.

Le premier des recueils qu'elle publie, celui de ses propres Mémoires est parvenu aux tomes XII et XIII de la nouvelle série². La seconde et dernière partie du treizième sort aujourd'hui même de l'Imprimerie royale³; l'autre a paru en 1837⁴; et la deuxième du tome XII en 1836, en attendant la première qui, réservée à l'Histoire de l'Académie depuis le commencement de 1831 jusqu'à la fin de 1837, ne doit être publiée qu'après tout le tome XIII. Je crois pouvoir annoncer qu'elle le sera en 1839⁵.

L'Académie a destiné le tome XI à une table alphabétique des matières traitées dans les dix précédents. La copie de cette table⁶ jusqu'à la lettre K inclusivement est livrée et remplira environ 220 pages dont 120 sont imprimées. Je ferai ce qui sera en mon pouvoir pour que le volume entier s'achève aussi dans le cours de l'année prochaine.

¹ M. Silvestre de Sacy.

² L'ancienne série comprend l'Histoire et les Mémoires de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, depuis sa fondation jusqu'en 1793: la nouvelle ne remonte qu'à l'année 1803.

³ In-4°, pag. 345-788, contenant les Mémoires de M. Abel Rémusat sur un voyage dans l'Asie centrale, dans le pays des Béloutches et dans l'Inde, exécuté à la fin du 14^e siècle de notre ère, par plusieurs Samanéens de la Chine; — de M. Dureau de La Malle sur l'Agriculture romaine, depuis Caton-le-Censeur jusqu'à Columelle; — et le troisième Mémoire des M. Raoul-Rochette sur les Antiquités chrétiennes des catacombes de Rome; (objets déposés dans les tombeaux antiques, qui se retrouvent dans les cimetières chrétiens, avec neuf planches).

⁴ Voyez notre cahier d'août 1837, pag. 449-462.

⁵ Elle contiendra, 1° les délibérations de l'Académie, les Rapports qu'elle a entendus, les inscriptions et monuments dont elle s'est occupée; les programmes des prix qu'elle a proposés et décernés; les changements survenus dans la liste de ses membres;... 2° l'analyse des Mémoires qui n'auront pas été imprimés en entier;... 3° les Notices composées par M. Silvestre de Sacy sur la vie et les ouvrages de MM. Champollion-le-Jeune, Abel-Rémusat, Chery, Thurot, Saint-Martin, Dacier et Pougens. (Il y aura lieu d'y joindre une Notice sur M. Vanderbourg, qui a été omise dans le tome IX, publié en 1831.)

⁶ Rédigée par M. Longueville.

A l'occasion de cette table, M. de Sacy, dans ses derniers rapports, a proposé l'acquisition de celle que MM. De Bure possèdent et qui correspond aux six derniers volumes (XLV-L) de l'ancien recueil de l'Académie des inscriptions et belles-lettres. Cette table manuscrite¹ vient d'être mise sous les yeux de la Commission des travaux littéraires, chargée de l'examiner et d'en faire le sujet d'un Rapport qui se terminera par l'évaluation des frais d'impression. Le prix de l'acquisition ne serait que d'une somme de mille francs, payable aux termes qui conviendraient à la Commission administrative.

Pour terminer ce qui concerne les Mémoires de l'Académie, je n'ai plus qu'à l'informer que l'impression du tome XIV ne tardera point à être entreprise; M. de Sacy ayant recueilli plusieurs des articles qui en rempliront la seconde partie, et la première ne devant paraître qu'après les deux parties du tome XV².

Le treizième volume des Notices et extraits des manuscrits sera livré au public bien avant la fin de 1838. On a, en bonnes feuilles ou en épreuves, 320 pages de la partie orientale³, et M. Quatremère continue de fournir la copie des pages qui suivront au nombre d'environ 110. L'autre partie, celle qui a pour objets les manuscrits grecs, latins, français, ou en langues modernes, remplit 448 pages totalement imprimées⁴. A l'égard du tome XIV de cette collection, M. de Sacy avertissait, il y a six mois, qu'aucune des Notices qui le doivent composer n'avait encore été présentée. Ce travail n'étant pas aujourd'hui plus avancé, je dois renouveler l'invitation de s'en occuper.

La Commission, qui a publié en 1835, le dix-huitième tome de l'Histoire littéraire de la France, va mettre au jour, en 1838, avant le 15 août, le tome XIX^e, composé des articles que les Rapports de M. de Sacy ont annoncés⁵. On achève en ce moment l'impression des préliminaires et des tables⁶. Le tome XX de cette histoire comprendra les quinze dernières années du XIII^e siècle. La Commission chargée de ce travail a déjà mis sous presse les articles qui correspondent à 1286, 1287, 1288, 1289,

¹ Quelques membres de l'ancienne Académie ont coopéré à la rédaction de cette table.

² L'Académie a décidé, le 13 décembre 1833, qu'à l'avenir, chaque section du Recueil de ses Mémoires aurait deux volumes, et chaque volume, deux parties; que de ces quatre parties, la première, réservée à l'Histoire des travaux académiques, ne serait publiée qu'après les trois autres.

³ Notice sur le Dictionnaire intitulé : *Miroir des langues mandchoue et mongole*; par M. Abel Rémusat. — Notice de plusieurs opuscules mathématiques qui composent le manuscrit arabe n° 1104, ancien fonds de la Bibliothèque du Roi; par M. L. Am. Sédillot. — Notice de l'ouvrage qui a pour titre : *Mesalek alabsar fi memalek alamsar* (Voyages des yeux dans les royaumes des différentes contrées), manuscrit arabe de la Bibliothèque du roi, n° 583; par M. Quatremère.

⁴ Notice du cartulaire de l'abbaye de Notre-Dame-de-la-Roche, manuscrit de la Bibliothèque du roi, Cartulaire 120; par M. Benj. Guérard. — Notice de Flamenca, poème provençal, manuscrit de la bibliothèque de Carcassonne, n° 681; par M. Raynouard. — Notice d'un Lexique de synonymes grecs, d'après un manuscrit de la Bibliothèque royale; par M. Boissonade. — Notice de la plupart des manuscrits grecs, latins et en vieux français, contenant l'histoire fabuleuse d'Alexandre-le-Grand, connue sous le nom de *Pseudo-Callisthène*; par M. Berger de Xivrey. — Notice sur un Atlas en langue catalane, de l'an 1314, conservé parmi les manuscrits de la Bibliothèque du roi; par M. Buchon (avec une carte).

⁵ Voyez nos cahiers de janvier et juillet 1836, pag. 52 et 441; de janvier et août 1837, pag. 49 et 50, 496 et 497; de février 1838, p. 124.

⁶ Ce volume, imprimé chez MM. Firmin Didot, (XL et 891 pages in-4^e), embrasse trente années de l'Histoire littéraire de la France, 1256-1285.

et entre lesquels se rencontrent ceux qui concernent Matthieu de Vendôme, abbé de Saint-Denis et régent du royaume; Robert de Luzarches, architecte de la cathédrale d'Amiens; le franciscain Jean de Parme, à qui l'Évangile *éternel* a été attribué; Gérent, évêque d'Angers, etc. etc. Plus de cinquante des articles à placer après ceux-là, c'est-à-dire sous les années 1290 à 1300, sont rédigés: là figurent, entre autres personnages, Étienne de Salanhac, Michel Scot, Pierre-Jean d'Olive, ... Guillaume de Morbeka, Roger Bacon.... Dans la série chronologique des troubadours, M. Émeric-David a préparé des Notices sur la vie et les ouvrages de Giraud de Cabrière, Arnaud de Marsan, Amanieu des Escas, Pierre III, roi d'Aragon, ... Jean Estève, etc.; et M. Amaury Duval s'est occupé des nombreux trouvères qui ont écrit sous le règne de Philippe-le-Bel jusqu'en 1300. Il est donc à presumer que ce vingtième volume verra le jour vers la fin de 1840¹.

Les Rapports de M. de Sacy ont indiqué tout le contenu du tome XX de la collection des Historiens de France². Le corps du volume est imprimé en entier³. La rédaction des tables sera bientôt terminée; celle des préliminaires est entreprise, et les six derniers mois de 1838 suffiront sans doute pour achever la publication.

Dans la partie orientale du nouveau Recueil des Historiens des Croisades, les extraits de la Chronique arabe d'Abou'lféda remplissent environ 200 pages, en bonnes feuilles, ou en épreuves, ou en copie. C'est tout ce que l'éditeur, M. Reinaud, se propose de tirer de cette Chronique. Il prépare l'Extrait d'Ibn-Alatir qui doit la suivre et qui, sans doute, éprouvera moins de retards typographiques après la session des Chambres.

L'impression de la partie grecque du même Recueil pourra commencer avant le 1^{er} janvier, par des Extraits de Zonare, d'Anne Comnène, de Jean Cinname, de Nicéas Choniates, que M. Hase a collationnés sur plusieurs manuscrits, et dont il a revu les versions latines: il y joindra quelques pièces inédites.

La partie latine et française de cette même collection d'Historiens des Croisades est plus avancée. La copie entière d'un premier tome a été, depuis plus d'un an, livrée à l'Imprimerie royale par l'éditeur, M. Beugnot, qui a reçu 78 cahiers en bonnes feuilles, et 8 autres en épreuves, en tout 688 pages, contenant les quatorze premiers livres de Guillaume de Tyr, en latin et en français, avec dix-neuf chapitres du XV^e. Tout ce qui suit, jusqu'à la fin du livre XXII, et y compris ce qu'on a du XXIII^e, doit remplir environ 200 pages, outre les préliminaires et les tables ou appendices du volume. La publication ne peut manquer d'avoir lieu dans le cours de l'année 1839.

Le tome XX de la collection des Ordonnances des Rois de France, est imprimé jusqu'à la page 520, où il atteint le mois de mai 1496⁴. L'éditeur, M. de Pastoret, a fourni la copie des articles datés des mois suivants jusqu'en décembre. Il prépare celle qui se rapporte à l'année 1497 prolongée, selon l'ancien calcul, jusqu'au 26 mars de l'année que nous appelons 1498. Si le volume doit s'arrêter au 7 avril de

¹ On vient de recevoir les épreuves des premières feuilles.

² Voyez ceux de nos cahiers auxquels renvoie la note 5 de la page précédente.

³ On y lit les Histoires de Saint-Louis, par Geoffroy de Beaulieu, Guillaume de Chartres, un moine anonyme de Saint-Denis; un autre religieux, confesseur de la reine Marguerite; le sire de Joinville, et Guillaume de Nangis; la vie de Philippe III, par ce dernier auteur; sa grande Chronique, sa Chronique abrégée; les Chroniques de Saint-Denis, depuis 1226 jusqu'en 1328, et les derniers chapitres de l'Histoire de la guerre contre les Albigeois, par Guillaume de Puy-Laurent: 776 pages in-folio.

⁴ La première des ordonnances qu'il contient est du 14 mai 1487.

cette année-là, c'est-à-dire à la mort de Charles VIII, il ne s'étendra guère au delà de la page 600, et l'éditeur n'aura plus à y joindre que les accessoires qui commencent et finissent chaque volume de ce grand recueil. Ce travail pourrait s'achever aussi en 1839; et le tome XXI s'ouvrirait par les premières Ordonnances de Louis XII, dont le règne a été désigné comme le dernier à comprendre dans cette collection.

Il serait superflu d'ajouter qu'en toutes celles dont il vient d'être fait mention, les textes ~~pevus~~ sur les manuscrits, sont accompagnés de variantes, d'interprétations grammaticales, de notes critiques, d'éclaircissements historiques.

M. Pardessus a rassemblé les matériaux du tome V de la Table des Diplômes; et il a livré à l'impression une première série d'articles définitivement rédigés¹. Il en existe entre les mains de l'un de ses coopérateurs, M. Teulet, une assez longue suite², qui sera envoyée à l'Imprimerie royale, aussitôt qu'on recevra d'elle les épreuves des premiers cahiers. S'il n'y a pas trop de retards dans le service typographique, le volume pourra paraître avant le mois de juillet 1840.

Deux Ordonnances royales, du 31 novembre 1829 et du 1^{er} mars 1832, prescrivent de publier les textes mêmes des Chartes dans leur ordre chronologique; et l'Académie s'est chargée de diriger ce travail auquel des élèves de l'École des Chartes doivent être employés, ainsi qu'au précédent. Dès qu'on aura obtenu les moyens pécuniaires de commencer l'impression de ces textes, M. Pardessus se propose de présenter à la Commission des travaux littéraires, puis au nom de cette Commission, à l'Académie, un Rapport sur les améliorations dont le travail de Bréquigny paraît susceptible.

Après avoir entendu, le 16 février dernier, un Rapport de M. Pardessus concernant une nouvelle édition des Assises de Jérusalem, l'Académie, dans une de ses séances suivantes, a chargé son secrétaire perpétuel de demander à MM. les ministres de la Justice et des Affaires étrangères les copies de ce code, préparées en 1828 et 1829 par M. Guérard. Mais la copie de l'Assise des Bourgeois, faite par cet académicien, lui a été depuis assez longtemps remise, et il la tient à la disposition de l'Académie. On annonçait qu'il s'en trouvait une ancienne, plus correcte et plus complète, dans la bibliothèque de Munich; et M. le ministre des Affaires étrangères ayant bien voulu, sur ma demande, employer les moyens qui étaient en son pouvoir pour en obtenir communication³, ce manuscrit vient d'être prêté à l'Académie. De son côté, M. le Garde des Sceaux⁴ a autorisé M. le Directeur de l'Imprimerie royale à communiquer celle des copies de M. Guérard, qui appartient à cet établissement; et M. le Directeur⁵ s'empresera de la mettre à la disposition de l'académicien qui entreprendra cette publication.

La Commission des inscriptions et médailles a satisfait à toutes les demandes qui lui ont été adressées. Elle a composé la médaille décernée par l'Académie à la mémoire de M. Silvestre de Sacy; l'inscription du stylobate du monument érigé à Montyon par l'administration des hospices; l'exergue *seule* de la médaille frappée à l'occasion de l'ouverture du Musée de Versailles (aucune place n'ayant été réservée pour la légende); l'inscription relative à l'inauguration des nouvelles salles du Musée du Louvre; l'inscription de la médaille destinée à consacrer le souvenir de l'amnistie; l'inscription de l'obélisque de Louqsor; la double inscription (latine et française) de la colonne de Boulogne-sur-Mer. En rendant compte des travaux an-

¹ Ils correspondent aux mois d'avril à novembre 1214.

² Elle atteint les derniers mois de 1230.

³ Lettre au secrétaire perpétuel, du 20 mai 1838. — ⁴ Lettre au même, 5 juin. — ⁵ Lettre au même, 11 juin.

térieurs du même genre, M. de Sacy s'est plaint, à plusieurs reprises, de l'usage qui s'introduisait de ne demander à l'Académie que des légendes, et d'arrêter, sans la consulter, la composition des types; « d'où il résulte, disait-il, qu'il est quelquefois impossible de faire concorder, comme il serait à désirer, les deux parties qui concourent à l'expression de la pensée que les monuments doivent transmettre à la postérité. » J'ai dû adresser les mêmes observations à M. le ministre de l'intérieur, en lui présentant les inscriptions qu'il avait demandées, et réclamer, pour l'Académie, l'une de ses plus anciennes attributions, celle que l'Ordonnance royale de 1701 exprimait en ces termes : *Faire les médailles, veiller à tout ce qui peut contribuer à leur perfection, tant pour l'invention et les dessins que pour les inscriptions et les légendes.*

Depuis la dernière séance publique de l'Académie, vingt-sept ouvrages, opuscules ou Mémoires, tant imprimés que manuscrits, ont été envoyés à la Commission des Antiquités de la France. Deux de ces ouvrages concernent les possessions françaises dans le nord de l'Afrique : ils décrivent des monuments antérieurs à la conquête du pays par les Arabes ; ils joignent à ces détails des observations curieuses sur l'emplacement des anciennes cités ; et renferment aussi beaucoup d'inscriptions latines recueillies, soit dans l'intérieur du territoire, soit sur divers points du littoral. D'autres Mémoires offrent la description d'enceintes, de retranchements qu'on fait remonter aux siècles qui précéderent la domination romaine dans les Gaules ; quelques-uns expliquent des monuments qui datent de cette domination même. Mais le plus grand nombre des écrits examinés par la Commission, retracent des établissements ou des traditions du moyen âge : ce sont des précis historiques sur plusieurs villes, châteaux, églises, abbayes ; des notices de monuments, d'archives communales ou provinciales ; des recherches et des commentaires sur des poèmes en langue romane, ou sur des manuscrits relatifs à l'histoire de France. Ces productions diverses viennent de donner lieu, au sein de la Commission, à des Rapports particuliers qui vont fournir les éléments du Rapport général qu'entendra bientôt l'Académie. On désire qu'il ne se borne point à faire connaître les ouvrages auxquels les médailles sont décernées, mais qu'il distingue aussi par quelque mention les travaux qui, sans avoir été jugés dignes de ces récompenses solennelles, mériteraient d'autres encouragements. J'ajouterai que l'Académie a pris deux fois la résolution de publier, sous le titre de *Mémoires des savants étrangers*, une collection des meilleures dissertations historiques et archéologiques qui lui ont été ou lui seront présentées. Des considérations si graves conseillent cette publication, qu'elle ne pourrait être différée que par l'absence des moyens de l'exécuter.

On vient de voir que la Commission des Antiquités de la France a eu occasion de s'occuper de celles de l'Algérie. Les académiciens particulièrement chargés de ce dernier genre de recherches : MM. Jomard, Hase, Dureau de La Malle, ont continué de communiquer les résultats de leur correspondance avec les savants européens qui se sont voués à l'exploration de cette contrée africaine.

Je crois qu'il est permis de conclure des faits qui viennent d'être exposés, que les travaux de l'Académie¹ ont conservé, dans le premier semestre de 1838, une très-grande activité.

DAUNOU.

¹ L'Académie des inscriptions et belles-lettres est chargée de publier :

1° Ses Mémoires (article 5 du titre IV de la loi du 3 brumaire, an IV).

2° Les meilleurs des Mémoires qui lui sont adressés, concernant l'histoire, les arts et les antiquités de la France (lettre de M. le ministre de l'intérieur, du 8 avril 1819).

Extrait du rapport fait à l'Académie des sciences sur un ouvrage de M. le baron BLEIN, ayant pour titre : Principes de Mélodie et d'Harmonie. (Commissaires, MM. Savary, de Prony, rapporteur.)

« M. le baron Blein a publié en 1833 un ouvrage ayant pour titre : *Principes de Mélodie et d'Harmonie*, dont il a fait hommage à l'Académie, en témoignant le désir qu'il en fût rendu un compte verbal.

« Depuis cette époque, il a fait une nouvelle rédaction de son traité et en a adressé le manuscrit à l'Académie, qui a chargé une commission de lui en faire un rapport.

« La commission distinguant dans ce traité la partie physico-mathématique, dans laquelle M. le baron Blein établit les bases de son système musical, et celle qui concerne spécialement la composition musicale, s'est déclarée incompétente pour le jugement de cette seconde partie, dont elle a demandé le renvoi à la section de musique de l'Académie des beaux-arts, qui aura aussi à prononcer sur divers changements, proposés par l'auteur, à la notation et à la nomenclature musicale, à l'accord des instruments à son fixe.

« Un premier objet bien important de l'examen de la partie physico-mathématique est le mode de comparaison et de mesure des *intervalles musicaux*; un intervalle musical est donné, par le rapport des nombres synchrones de vibrations produisant les sons entre lesquels cet intervalle existe, rapport qui est désigné par le nom de *rapport constituant* de l'intervalle; or une erreur commune à tous les auteurs français qui ont écrit sur la musique, depuis et y compris Rameau, est d'avoir employé, pour comparer et mesurer les *intervalles musicaux*, les valeurs immédiates des *rapports constituants* au lieu des logarithmes de ces rapports: de là des résultats de calcul insignifiants et même absurdes, dont la commission cite un exemple remarquable.

« Il s'est cependant écoulé près d'un siècle depuis que le grand géomètre Euler a publié un ouvrage ayant pour titre : *Tentamen novæ theoriæ musicæ* (Petersbourg,

3° Les Notices et extraits des manuscrits (article 25 de la loi du 15 germinal an iv; Arrêté des Consuls, du 2 germinal an xi).

4° L'Histoire littéraire de la France (travail demandé par le gouvernement, le 27 mars 1807).

5° La Collection des Historiens de France (article 16 de l'Arrêté du 2 germinal an xi).

6° Les Historiens orientaux, grecs, occidentaux, des Croisades (entreprise approuvée par le Gouvernement, le 7 juin 1833).

7° Le Recueil des Ordonnances des rois de France de la troisième race (art. 16 de l'Arrêté du 2 germinal an xi).

8° La Table chronologique des Diplômes, Chartes..... concernant l'Histoire de France (Ordonnances du 11 novembre 1829 et du 1^{er} mars 1832).

9° Les textes de ces Chartes et Diplômes (mêmes Ordonnances).

10° Les Assises de Jérusalem (nouv. édit. projetée par le Gouvernement, le 7 juillet 1829).

L'Académie est d'ailleurs appelée, par ses réglemens et par les lois qui la concernent, à faire les inscriptions et médailles demandées par le Gouvernement.

Elle propose et décerne, chaque année, les prix d'histoire, d'archéologie, de numismatique légalement fondés.

Il faut citer comme cas d'exception la démonstration donnée par Suremain de Missery, dans sa Théorie acoustico-musicale, publiée en 1793, de la proportionnalité des intervalles musicaux aux logarithmes de leurs rapports constituants, propriété dont il n'a pas tiré parti pour la mesure des intervalles.

1739), dans lequel il emploie, pour comparer et mesurer les intervalles musicaux, un système de logarithmes dont la base est 2: trente-cinq ans après, le géomètre Lambert fit paraître, dans les recueils de l'Académie de Berlin, un mémoire sur le *tempérament en musique* où les intervalles musicaux sont comparés et mesurés par l'emploi d'un système de logarithmes dont la base est $\sqrt[3]{2}$; ces systèmes de logarithmes, désignés par le nom de *logarithmes acoustiques*, ont été adoptés par les deux géomètres susnommés, parce que, entre autres propriétés, ils ont celle de donner l'énonciation immédiate des valeurs des intervalles musicaux, les unités d'intervalles étant l'octave, pour le système d'Euler, et le $\frac{1}{12}$ d'octave, ou *chrome moyen*, pour celui de Lambert: les logarithmes vulgaires sont bien loin d'offrir de pareils avantages; car, en les considérant comme *acoustiques*, il faudrait prendre pour unité l'intervalle dont le rapport constituant est $\frac{1}{2}$, et dont la valeur est de 3 octaves $\frac{2^3}{1}$, ce qui est inadmissible¹.

• M. le baron Blein, dans la première édition de son traité, n'a fait aucun usage des logarithmes, et ne les a même pas mentionnés; il a voulu suppléer cette lacune dans sa nouvelle rédaction; mais malheureusement, au lieu de suivre l'exemple remarquable qu'Euler et Lambert lui avaient donné, en employant les systèmes logarithmiques spécialement adaptés aux calculs musicaux, il leur a substitué les logarithmes vulgaires. Une communication qu'il a faite à la commission, postérieurement à l'envoi de son manuscrit à l'Académie, semblerait annoncer l'intention de faire à son mode logarithmique des améliorations fort désirables.

• L'exposition de la génération harmonique commence par la génération de l'accord parfait majeur que M. le baron Blein déduit de la triple résonnance d'une corde sonore qui fait entendre, avec le son principal, l'octave de la quinte et la double octave de la tierce, ou, en terme équivalent, la 12^e et la 17^e aigüe du son générateur.

• Rameau avait déduit l'accord parfait mineur des phénomènes observés sur trois cordes sonores, l'une montée au ton du générateur *ut*, et les deux autres respectivement à la 12^e et à la 17^e graves de ce générateur; si l'on fait résonner la corde *ut*, les deux autres frémissent sans résonner et leurs ondulations les divisent, savoir: celle qui est montée à la 12^e en trois parties séparées par deux points de repos, et celle qui est montée à la 17^e en cinq parties séparées par quatre points de repos. On a aussi déduit l'accord parfait mineur de l'accord parfait majeur, en rendant la tierce de ce dernier génératrice de la quinte par son abaissement d'un demi-ton. M. le baron Blein trouve les trois sons de l'accord parfait mineur dans la triple résonnance d'un cylindre de fer suspendu verticalement, et qui, frappé, donne pour générateur l'*ut* fondamental, faisant entendre, comme harmoniques, le *fa*, 12^e grave, et le *la b*, 17^e grave, d'où il conclut l'accord parfait mineur *fa, la b, ut*.

• Pour obtenir d'autres sons admissibles dans l'échelle tant diatonique que chromatique, il a recours à la résonnance de trois plateaux de cristal, frappés en différents points, l'un circulaire, l'autre carré, et le troisième triangulaire; les combinaisons des sons ainsi obtenus, par les divers moyens que nous venons d'indiquer, et la considération des consonnances lui servent ensuite pour compléter son échelle chromatique. Il donne quelques notions sur la composition de l'échelle qu'on ap-

¹ L'emploi des logarithmes acoustiques pour les calculs musicaux n'exige que des tables d'une très-petite étendue; M. de Prony a placé deux de ces tables à la suite de son *Instruction élémentaire sur la mesure des intervalles musicaux*, qui n'occupent chacune qu'une page in-4^e, et sont beaucoup plus que suffisantes pour les calculs que comporte leur destination.

pelle *enharmonique*, qui n'est pas employée dans les compositions musicales ; et insistant sur la préférence qu'il voudrait qu'on accordât à son échelle chromatique sur celle du tempérament égal, il a formé un tableau de comparaison des deux échelles, dans lequel les différences entre les intervalles correspondants sont exprimées en logarithmes vulgaires ; la commission a inséré, dans son rapport, une traduction de ce tableau en logarithmes acoustiques, qui rend manifeste la supériorité de ces derniers logarithmes sur les premiers, pour l'énonciation et la comparaison des intervalles ; ainsi, en prenant pour toniques les notes successives de l'échelle chromatique de M. le baron Blein, et faisant le calcul en chromes, on découvre à vue dix altérations de tierces ou de sixtes, qui surpassent $\frac{1}{17}$ de chromes ; les plus grandes altérations dans l'échelle du tempérament égal ne sont pas de $\frac{1}{17}$ de chromes.

« Des phénomènes sonores qui appartiennent spécialement à la théorie physico-mathématique de la musique, et dont les premières observations ont été faites par Tartini et Romieu, sont ceux des résonnances graves qui se font entendre lorsque deux cordes sonores, voisines l'une de l'autre, sont mises en vibration. Tartini n'avait conclu de ses expériences que l'existence d'un troisième son résultant de la simultanéité de deux résonnances ; M. le baron Blein dit avoir constaté, par des expériences répétées et complètes, que deux sons étant donnés, dont les nombres synchrones de vibrations sont m et $m + n$, il en résulte constamment deux résonnances graves, dont les nombres de vibrations synchrones sont m et $m - n$.

« Il explique ces phénomènes par la coïncidence ou concurrence périodique des vibrations des corps sonores ; Lagrange avait donné de pareilles explications dans les Mémoires de l'Académie de Turin, et M. Paul Coqheré s'est ensuite occupé, avec succès, des mêmes recherches.

« M. le baron Blein a placé, à la fin de son *Traité*, une note qu'il avait communiquée à l'Académie en 1837, relative à l'analogie qu'il croit exister entre les phénomènes sonores et lumineux. La Commission s'est bornée à la citation de cette note, qui n'est, relativement à la théorie musicale, qu'un objet de pure curiosité. Le rapport contient une très-courte indication des matières traitées dans l'ouvrage de M. le baron Blein, qui ont un rapport immédiat avec la composition musicale, et qui seront examinées, en parfaite connaissance de cause, par la section musicale de l'Académie des beaux-arts.

« En définitive, la Commission pense que le *Traité de mélodie et d'harmonie* de M. le baron Blein doit être distingué de tous les traités de même genre qui ont été publiés par des auteurs français, et sera favorablement accueilli par les personnes qui s'occupent de théorie acoustico-musicale, surtout si l'auteur y fait les améliorations indiquées dans le rapport.

« La Commission conclut au renvoi de son rapport, et de l'ouvrage, à l'Académie des beaux-arts. »

Les conclusions de ce rapport sont adoptées.

L'Académie royale des beaux-arts a perdu M. Ramey père, aux funérailles duquel M. Petitot a prononcé le discours suivant :

« Messieurs, organe des sentiments douloureux dont l'Académie des beaux-arts est pénétrée, je viens, à défaut d'éloquence, déposer sur la tombe d'un ami l'expression vraie d'un cœur profondément touché, et lui payer le tribut de nos regrets. Vous que les liens de l'amitié unissaient également à celui qu'une mort soudaine vient de nous ravir, vous écouterez sans doute avec intérêt quelques mots destinés à vous retracer une vie si dignement remplie. Né à Dijon en 1754, Claude Ramey

montra de très-bonne heure une vocation prononcée pour les arts; il étudia d'abord sous la direction de M. Devosges, fondateur de l'Académie de Dijon, école justement renommée, que David, notre grand peintre, et le célèbre statuaire Julien, considéraient comme la plus importante de France après celle de Paris. Ayant obtenu dans cette école d'honorables succès, Claude Ramey, entraîné par le désir de se perfectionner dans son art, et brûlant d'essayer ses forces dans une arène plus vaste, vint à Paris en 1780 avec ses amis intimes, Prudhon et Naigeon. M. Gois père, statuaire, à qui il fut recommandé, se chargea de le diriger dans ses études, et Claude Ramey ne tarda pas à se placer en première ligne parmi les élèves de l'Académie. Son séjour à Paris fut marqué par une suite non interrompue de triomphes. En moins de deux ans il obtint successivement toutes les récompenses offertes à l'émulation des élèves, et enfin le grand prix de Rome, objet de ses constants efforts. Pendant son séjour en Italie, il prépara par de nombreuses études les éléments qui devaient servir à fonder sa réputation, et puisa dans cette patrie des beaux-arts de nobles inspirations. De retour en France en 1787, Claude Ramey se livra d'abord à des travaux particuliers qui lui furent confiés dans sa ville natale par M. de Montigny, son protecteur et juste appréciateur de ses talents. Il revint ensuite à Paris, où il commença le modèle d'une statue de soldat mourant, ouvrage qu'il destinait à sa présentation à l'Académie, mais que la marche des événements l'empêcha d'achever. Nous ne suivrons pas cet artiste dans toute l'étendue de sa laborieuse carrière; nous nous bornerons à citer sommairement les principaux ouvrages auxquels il a dû la réputation méritée qu'il s'est acquise. Appelé à participer aux premiers encouragements qui furent accordés aux arts par le gouvernement, après les grands événements de 1789, il exécuta dès lors, et successivement, deux pendentifis pour le Panthéon national, une statue en marbre représentant Sapho, plusieurs bustes des grands hommes de l'antiquité. Sous l'empire il fit pour le palais du sénat un statue de Scipion l'Africain, une autre du général Kléber, et la belle statue en marbre de l'empereur Napoléon, qui fait aujourd'hui partie de la collection des galeries historiques de Versailles, où l'on voit également de lui la statue du prince Eugène Beauharnais en costume de grand dignitaire. Parmi ses autres ouvrages, nous citerons encore une naiade pour la fontaine Médicis au Luxembourg, la statue de la Prudence; placée au-dessus de la porte d'entrée de la Banque de France, et faisant pendant à celle de la Justice, exécutée par son ami Cartelier. Il fit en outre, pour l'arc de triomphe du Carrousel, un bas-relief en marbre, dont le sujet est l'entrevue des deux empereurs à Austerlitz; la statue colossale du cardinal de Richelieu, placée aujourd'hui dans la grande cour du palais de Versailles; les bustes de la famille de Praslin, et enfin la statue en marbre de Pascal, dont le mérite fut généralement apprécié à l'exposition de 1824. Tels sont, messieurs, les titres glorieux que laisse après lui l'artiste habile, l'estimable confrère dont nous avons à déplorer la perte. Claude Ramey, plein d'une modestie que ne diminuèrent pas les succès qu'il obtint, n'eut pas le malheur, assez commun, de travailler trop longtemps; car l'on peut dire avec vérité que la statue de Pascal, son dernier ouvrage, fut un de ceux qui lui firent le plus d'honneur: peut-être même avons-nous lieu de regretter que, se défiant trop de l'influence de l'âge, il ait cessé de produire, alors que son talent était encore dans toute sa vigueur. En résumant les qualités par lesquelles il se distingua dans son art, nous devons reconnaître qu'il donna constamment à ses œuvres le caractère qui convenait le mieux aux sujets qu'il avait à traiter. Appréciant la noble mission de la statuaire, dont les travaux ont pris pour objet de perpétuer la mémoire des grands hommes ou des grandes

actions. il sut toujours, dans ses ouvrages, allier la grandeur à la vérité, et la verve à la finesse de l'exécution. Nommé membre de l'Institut en 1816, il s'est toujours fait estimer et chérir de ses confrères. Il reçut en 1824 la décoration de la Légion d'honneur, récompense qu'il méritait depuis longtemps. Environné de l'affection de ses enfants qu'il chérissait et qui rendirent sa vieillesse heureuse, il eut la double satisfaction de voir ses talents revivre dans son fils, qui fut aussi son élève, et qui mérita l'honneur de venir à l'Académie prendre place près de son père, où ils siégeaient ensemble depuis dix ans. Bon et affable, il était inébranlable dans ses convictions, toujours basées sur la plus parfaite équité, et jamais il ne transigeait avec son devoir. Étranger à l'envie, il fut toujours heureux des succès de ses rivaux. Adieu, cher confrère, reçois de tes amis en deuil le dernier témoignage d'estime et d'affection que t'ont mérité tes talents et les honorables qualités dont le souvenir vivra toujours dans nos cœurs! »

L'Académie des sciences morales et politiques a tenu, le 30 juin, sa séance publique annuelle. On y a entendu un discours de M. Dupin aîné sur les travaux de cette Académie et sur les prix qu'elle propose, un éloge de M. Livingston par M. Mignet, et un Mémoire de M. Blanqui sur le régime économique de l'armée en temps de paix.

L'Académie rappelle qu'elle décernera, dans sa séance publique de 1839, s'il y a lieu, le prix sur le sujet suivant: *Examen critique de la philosophie allemande*. Ce prix, dont elle a publié le programme dans sa séance publique de 1837, est de la somme de quinze cents francs. Les mémoires devront être écrits en français ou en latin.

Le terme du concours est fixé au 31 décembre 1838. *Ce terme est de rigueur*. Les mémoires devront être déposés au secrétariat de l'Institut, francs de port.

L'Académie propose, pour l'année 1841, un sujet de prix sur la question suivante: *Examen critique du cartésianisme*. 1° Exposer l'état de la philosophie avant Descartes; 2° déterminer le caractère de la révolution philosophique dont Descartes est l'auteur: faire connaître la méthode, les principes et le système entier de Descartes dans toutes les parties des connaissances humaines; 3° rechercher les conséquences et le développement de la philosophie de Descartes, non-seulement dans ses disciples avoués, tels que Regis et Rohault, mais dans les hommes de génie qu'il a suscités: par exemple, Spinoza, Malebranche, Locke, Bayle et Leibnitz; 4° apprécier particulièrement l'influence du système de Descartes sur celui de Spinoza et sur celui de Malebranche; 5° déterminer le rôle et la place de Leibnitz dans le mouvement cartésien; 6° apprécier la valeur intrinsèque de la révolution cartésienne, considérée dans l'ensemble de ses principes et de ses conséquences, et dans la succession des grands hommes qu'elle embrasse, depuis l'apparition du *Discours de la Méthode* en 1637, jusqu'aux commencements du dix-huitième siècle et la mort de Leibnitz. Rechercher quelle est la part d'erreurs que renferme le cartésianisme, et surtout quelle est la part de vérités qu'il a léguées à la postérité. Ce prix est de la somme de quinze cents francs.

Les mémoires devront être déposés le 30 juin 1840.

L'Académie devait décerner, dans sa séance publique de 1838, un prix sur la question suivante: *Quels perfectionnements pourrait recevoir l'institution des écoles normales primaires, considérée dans ses rapports avec l'éducation morale de la jeunesse?* Aucun des dix mémoires que l'Académie a reçus ne l'ayant pleinement satisfaite, elle remet le sujet au concours, et fixe au 30 novembre 1839, *terme de rigueur*, l'époque à laquelle les mémoires devront être déposés, francs de port, au secrétariat de l'Institut. Le prix est de la somme de quinze cents francs.

L'Académie rappelle qu'elle décernera, s'il y a lieu, dans sa séance publique de 1840, un prix sur chacune des questions suivantes :

I. *Quels sont les progrès que le droit des gens a faits en Europe depuis la paix de Westphalie?* II. *Déterminer les moyens à l'aide desquels on peut constater, avec le plus de certitude, la vérité des faits qui sont l'objet des débats judiciaires, soit en matière civile, soit en matière criminelle. Comparer les divers modes de procédés employés pour obtenir ce résultat, chez les peuples les plus civilisés; en faire connaître les inconvénients et les avantages.* Chaque prix est de la somme de quinze cents francs.

Les mémoires devront être parvenus au secrétariat de l'Institut, le 31 décembre 1839.

L'Académie devait décerner, dans sa séance de 1838, un prix sur la question suivante : *Lorsqu'une nation se propose d'établir la liberté du commerce, ou de modifier sa législation sur les douanes, quels sont les faits qu'elle doit prendre en considération pour concilier, de la manière la plus équitable, les intérêts des producteurs et ceux de la masse des consommateurs?* Cette même question avait été proposée en 1834; aucun des mémoires n'ayant encore rempli les conditions exigées par le programme, l'Académie retire la question et la remplace par la suivante :

« Il y a peu d'années encore, un gouvernement du nord de l'Allemagne a conçu la pensée de procurer, à tous les états qui l'entourent, les avantages mutuels d'une association commerciale, en reportant toujours aux frontières extérieures le cordon des douanes des états ainsi coalisés, et livrant à la liberté complète le commerce intérieur de l'association. L'Académie propose, comme sujet de prix, de déterminer quelle est déjà l'influence produite, et quelle sera l'influence future de l'association commerciale allemande : 1° Sur la prospérité des peuples associés, sur le développement de leur industrie, sur l'extension de leur commerce extérieur; 2° sur l'industrie et le commerce des autres nations; 3° quelles associations analogues pourront naître par l'effet de cet exemple, et par la nécessité de créer un nouvel équilibre dans le négoce des nations; 4° quels changements devront résulter de ces espèces de confédérations commerciales, dans le système des lois économiques qui régissent aujourd'hui les nations ? » Ce prix est de trois mille francs.

Les mémoires devront être déposés à l'Institut, le 31 décembre 1839.

L'Académie rappelle qu'elle décernera, s'il y a lieu, en 1839, le prix sur la question suivante : *De l'abolition de l'esclavage ancien : 1° Par quelles causes et comment l'esclavage ancien a-t-il été aboli; 2° à quelle époque cet esclavage, ayant entièrement cessé dans l'Europe occidentale, n'est-il resté que la servitude de la glèbe?* Ce prix est de la somme de quinze cents francs.

Les mémoires devront être remis au secrétariat de l'Institut, le 31 décembre 1838.

L'Académie propose, pour l'année 1840, la question suivante : *Tracer l'histoire du droit de succession des femmes dans l'ordre civil et dans l'ordre politique, chez les différents peuples de l'Europe au moyen âge.* Ce prix est de quinze cents francs.

Les mémoires devront être déposés le 31 décembre 1839.

Prix quinquennal de cinq mille francs, fondé par M. le baron Félix de Beaujour.

L'Académie doit décerner en 1840, s'il y a lieu, un prix sur la question suivante : *Déterminer en quoi consiste, et par quels signes se manifeste la misère en divers pays. Rechercher les causes qui la produisent.*

Les mémoires devront être déposés au secrétariat de l'Institut, le 30 décembre 1839.

Prix fondé par le testament de feu M. l'abbé Grégoire, évêque de Blois, et accepté par l'Académie.

L'Académie a mis au concours, pour 1839, la question suivante : *Les nations avancent beaucoup plus en lumières, en connaissances, qu'en morale pratique ; rechercher les causes et les remèdes de cette inégalité dans leurs progrès.* Ce prix, de la somme de mille francs, sera décerné par l'Académie, dans sa séance publique de 1839, au meilleur des mémoires remis au secrétariat de l'Institut, le 31 décembre 1838.

Conditions communes à tous ces concours.

Les manuscrits porteront chacun une épigraphe ou devise qui sera répétée sur un billet cacheté joint à l'ouvrage et contenant le nom de l'auteur, qui ne devra pas se faire connaître, à peine d'être exclu du concours. Les concurrents sont prévenus que l'Académie ne rendra aucun des ouvrages qui auront été envoyés au concours ; mais les auteurs auront la liberté d'en prendre des copies au secrétariat de l'Institut, s'ils en ont besoin.

LIVRES NOUVEAUX.

FRANCE.

Ὅμηρον ποιήματα καὶ τὰ τοῦ κύκλου ἔπι... Homeri Carmina et Cycli Epici reliquæ græcè et latinè, cum indice nominum et rerum. Un fort volume grand in-8°, publié par Amb. Firmin Didot. Prix 12 fr. 50 c.

L'exécution de ce premier tome d'une collection qui renfermera, dans un format commode, et en peu de volumes, tous les principaux auteurs grecs, confirme entièrement les espérances que l'on avait conçues lorsque MM. Firmin Didot, éditeurs de la nouvelle édition du *Thesaurus Græcæ linguæ*, annoncèrent la publication des textes grecs, d'après les meilleures recensions, avec la traduction latine en regard, revue et souvent refaite entièrement à neuf. Ce volume contient toutes les poésies d'Homère et celles des poètes cycliques, avec une table analytique très-complète de tout ce que les poésies homériques et celles des cycliques offrent d'important. Les poèmes homériques remontent à une si haute antiquité, et ils ont été si différemment interprétés par les anciens Grecs eux-mêmes, que pour donner une idée de ce monument qui nous retrace une nature et des mœurs si opposées à celles de notre civilisation, il était indispensable de s'astreindre, dans la traduction latine, à la fidélité la plus rigoureuse, et à conserver les plus faibles nuances de construction, de peur de dire autre chose, ou du moins de parler autrement que ne le fait Homère, et de défigurer ainsi la marche libre et naïve de son langage. On a donc eu raison de conserver l'ancienne manière de traduire Homère mot pour mot, et même d'étendre l'application de ce système jusqu'aux limites imposées par la langue latine. Avant les travaux de Wolf, de Heyne, de Passow, et surtout de Buttman, le sens de bien des mots, de bien des phrases, n'avait point été constaté ; c'est ce que la nouvelle traduction a dû faire en changeant alors en totalité l'ancienne version, et en offrant ainsi le résumé des travaux les plus récents. Bien des fautes de traduction qui s'étaient transmises en quelque sorte *traditionnellement*, un grand nombre d'in-

corrections, de négligences, restaient dans l'ancienne version latine, œuvre primitive de Raphael Volaterranus et d'André Divus; elles ont disparu dans la nouvelle et sont remplacées par une explication claire et précise. Toutes les fois que pour faciliter l'intelligence de certains passages difficiles on a dû insérer dans la traduction des mots nécessaires qui ne se trouvaient pas dans l'original, on a pris soin de mettre ces mots en caractères italiques. Partout la diction homérique est conservée scrupuleusement, ainsi que la marche des périodes. C'est ce qui manquait principalement aux anciennes traductions; et cependant c'est de la liaison plus ou moins étroite des membres de chaque phrase que résulte l'appréciation de l'ancienneté relative des différentes parties des poésies homériques. Longtemps la question du cycle épique fut agitée en Allemagne, et elle était loin d'être décidée, même lorsque parut, en 1827, le premier recueil des fragments de ces poètes, contemporains d'Homère pour la plupart. Après plusieurs tentatives, M. Welcker publia, en 1835 l'ouvrage le plus profond et le plus complet sur le Cycle qui eût paru jusqu'alors. A l'aide de cet ouvrage, il devenait possible de coordonner les poèmes qui composaient ce Cycle, et d'accroître encore par de nouvelles recherches le nombre des fragments, déjà considérables, recueillis par M. Welcker. C'est ce qui a été fait avec succès dans l'édition publiée par MM. Didot. Beaucoup de fragments inédits ont accru la collection donnée par Welcker, et ont rendu la nouvelle édition d'autant plus précieuse que le texte en a été corrigé en plusieurs endroits. La traduction de tous ces fragments n'existait point encore. L'examen du premier chant de l'Iliade (celui de tous dont l'ancienne traduction avait été la plus soignée) démontre la supériorité de la nouvelle. Nous nous bornerons à citer quelques exemples.

V. 3. Le mot *πρόιαξεν*, traduit jusqu'alors par *præmaturè misit*, n'a jamais eu cette signification. *Πρό* n'a pas ici d'autre valeur que dans *propellere*. Ne pouvant traduire le mot grec *πρόιαξεν* par *promittere*, qui n'a point une signification semblable, on a employé l'expression dont s'est servi Virgile : *demittere*. — V. 15. *Χρυσῶ ἀνά σκήπτρῳ* avait été traduit par *aureo cum sceptro*. Jamais *ἀνά* n'a eu la signification de *cum*, mais bien celle de *super*, ou du moins de *in*. Comme les *στέμματα* étaient suspendus au sceptre d'où ils tombaient flottants, on a dû traduire ici *de sceptro* (*suspensas*); on aurait pu mettre aussi *in sceptro suspensas*. — V. 39. *Χαρίεντ' ἐπὶ νηὸν ἐπέλα* avait été traduit par *templum coronavi*, contre l'autorité de tous les meilleurs grammairiens. Apollonius dit même : *κακῶς δ' ἀπέδωκεν τὸ στήφαινα*; et Platon, dans la paraphrase qu'il donne de ce passage, l'explique ainsi : *εἴ τι πάποτε ἢ ἐν νηῶν οἰκοδομήσειν ἢ ἐν ἱερῶν θυσίαις κεχαρισμένον*, κ. τ. λ. — V. 189. *Στήθεσσι λαίοισιν* ne doit point être traduit par *pectore furibundo* : *λαίοι κῆρ* n'offre point ce sens. — V. 195. *Πρό γὰρ ἦκε* ne saurait non plus être rendu par *præmiserat*, qui n'offre point de sens ici. Même observation pour le vers 208. Dans la nouvelle traduction l'on a employé le mot *demiserat*, ainsi qu'on l'a fait pour *πρόιαξεν*, v. 3. — V. 211. *Ὀνειδίσαν, ὡς ἔστιται πρ* a été rendu par *conviciator eum, utcumque fuerit*; l'ancienne version *sicut acciderit* n'offrait point un sens convenable. — V. 232. *Ἢ γὰρ ἄν*, κ. τ. λ. La traduction *certe enim, Atrida, etc.* n'est pas non plus intelligible. Il y a ellipse dans le grec : *εἰ γὰρ μὴ ἦσαν οὐτιδανοί, νῦν ὑστάτα λωθήσαιο*. On a donc traduit : *aliter enim*. — V. 343. *Οἶδε νῆσαι ἅμα πρόσσω καὶ ὀπίσσω*. L'ancienne traduction porte : *Posset circumspicere simul presentia (πρόσσω) et futura (ὀπίσσω)*; au lieu de *id quod ante nos est (futura) et quod retro (preterita)*. La même faute se reproduit dans la même version, Γ. 109. — V. 410. *Κτυνημένους*, traduit précédemment par *ossos*, formait un contre-sens; on y a substitué *dam cadantur*. — V. 416. *Ἐπεὶ γὺ τοι αἶσα μῆνυθά περ, οὔτι μάλα δν*. On traduisait : *Quoniam tibi*

œvum breve neque valde diuturnum; mais *αἶσα* ne saurait être traduit par *œvum*. Nous nous abstenons de porter plus loin cet examen, et de mentionner bien d'autres changements devenus nécessaires par l'adoption des nouvelles leçons.

La table analytique due aux nouveaux éditeurs est infiniment plus complète que celle de Damm. Celle-ci même est tellement diffuse qu'il est difficile d'y trouver ce dont on a besoin; et cependant, malgré sa prolixité, on y a remarqué l'omission des articles: *Ἀλεκτρυών*, père de Leitos. *Il. F'*, 602. — *Ἀλεισίου κολώνη*. *Il. Λ'*, 757. — *Ἀμφιλόχος*, fils d'Amphiaräus. *Od. O'*, 248. — *Ἀμφίμαχος*, chef des Éréens. *Il. B'*, 620. — *Ἄνθεια*, ville de Messénie. *Il. Γ'*, 151, 293..... Damm confond *Ἄκαστος*, roi de Dulichium, *Od. E'*, 336, avec le fils de Pelias, roi d'Iolcos. Il confond également les deux *Αἰσούπτης*, dont l'un est un ancien chef troyen, *Il. B'*, 793, et l'autre, père d'Alcathous, *Il. N'*, 427. Il en fait de même pour *Ἀλκμαίων* et *Ἀλκμάϊων*; au lieu d'*Ἀγακλῆς*, père d'*Ἐπιγυῆς*, Damm écrit *Ἀγακλεύς* et *Ἐγκελεύς*. Enfin, des deux *Ἀστύνοος*, il n'en fait qu'un seul. Cependant, le premier est tué dans l'Iliade *E'*, 144; et le second combat plus tard, *ibid. O'*, 455. Ce qui ajoute un nouveau mérite à la table ainsi rectifiée, c'est qu'on y trouve indiqué, en caractères italiques, et rangé dans l'ordre alphabétique, tout ce que les fragments des poètes offrent d'intéressant.

M. Bétolaud vient de publier le quatrième et dernier tome des OEuvres d'*Apulée*; texte latin, traduction française et notes; Paris, 1838; xv, et 393, pag. in-8°. Ce volume qui fait partie de la Bibliothèque latine-française de M. C. L. F. Panckoucke, contient l'Apologie, l'*Ἀρεχόμενος*, les 20 fragments, les notes sur les ouvrages compris dans les tomes III et IV, et la Table générale des matières. Tout ce travail, la traduction surtout, offrira des difficultés de plus d'un genre, qui nous paraissent le plus souvent vaincues par M. Bétolaud, aussi heureusement qu'elles peuvent l'être.

Essais de Traductions, par M. Eusèbe Salverte (membre de l'Institut et de la Chambre des Députés). Paris, Firm. Didot, 1838; 187 pag. in-8°. Les morceaux contenus dans ce volume sont les deux Épîtres de Salluste à César, sur l'ordre à établir dans la République; le Précis de l'histoire des guerres civiles de Marius, de Lépidus et de Sertorius, par Julius Exsuperantius; l'Essai sur la demande du Consulat (*De petitione Consulatus*) adressé à Cicéron par son frère Quintus; et les Fragments du discours prononcé par Cicéron lui-même, pendant sa candidature (*in togâ candidâ*). Les traductions sont précédées de préfaces, accompagnées des textes latins, et suivies de remarques historiques et philologiques. On reconnaît dans toutes les parties de ce travail les talents et la science politique de M. Eus. Salverte.

M. Mollevaut a lu à l'Académie des inscriptions, et publié depuis un fragment de poème épique, dont voici les premiers vers :

Tous ces brillants soleils, géants audacieux,
Qui traversent les champs de l'empire des cieux,
Et dont le long voyage à jamais recommence,
Sans broncher d'un seul pas dans leur carrière immense,
Autour d'un plus grand corps que tous leurs corps unis,
Astre incommensurable, aux contours infinis,
Marchent; et redoutant l'œil de sa vigilance,
Toujours à son frein d'or se livrent en silence.
Lui, monarque absolu de tant d'astres divers,
Immobile, régit ce mobile univers,
Océan de splendeurs, dont l'extrême étendue,
Palais de l'Éternel, confond l'âme éperdue.

Théâtre Chinois, ou Choix de pièces de théâtre composées sous les empereurs mongols, traduites pour la première fois sur le texte original, précédées d'une introduction et accompagnées de notes, par M. Bazin aîné, membre de la Société asiatique de Paris. Imprimerie royale, 1838, LXIII et 411 pag. in-8°. Ce volume, dont il sera rendu compte dans l'un de nos prochains cahiers, contient quatre ouvrages dramatiques : Tchao-mei-hiang, ou les Intrigues d'une soubrette ; — Hohanchan, ou la Tunique confrontée ; — Ho-lang-tan, ou la Chanteuse ; — Teoungo-youen, ou le Ressentiment de Teoungo.

Proverbes Arabes de Meidani, publiés, traduits et accompagnés de notes, par M. Quatremère, de l'Académie des inscriptions et belles-lettres. Paris, Imprimerie royale, 1838 ; iv et 142 pag. in-8°. M. Quatremère se propose de compléter la publication du grand recueil de Proverbes compilés par le grammairien Meidani. La plupart avaient besoin des savantes notes qui les expliquent et les recommandent. — Le même académicien, dans un *Mémoire sur Darius le Mède et Balthasar* (26 pag. in-8°), après avoir réfuté quatre systèmes historiques, établit que Darius le Mède est un Darius qui régna dans Babylone ; et que le Balthasar de l'Écriture était un prince régnant sous l'autorité de Nabonnède.

Bibliothèque historique de Diodore de Sicile, traduite du grec par M. A. F. Miot, ancien conseiller d'État, membre de l'Institut. Paris, Imprimerie royale, 1838 ; t. VII, 468 pages in-8°. Ce dernier volume renferme les fragments des livres XXIV-XL, et ceux qui appartiennent à des livres dont le rang est incertain, avec distinction des articles dont les textes étaient insérés dans l'édition de Wesseling, et de ceux qui ont été découverts et publiés par M. Ang. Mai. Une notice qui suit tous ces fragments en indique les objets et les sources. À l'égard de la table alphabétique des matières traitées dans tout l'ouvrage, M. Miot l'a partagée en deux grandes sections. La première se trouve à la fin du tome II, et correspond aux six premiers livres de Diodore, c'est-à-dire à la partie mythologique de sa Bibliothèque historique. La table qui termine le tome VII ne se rapporte qu'aux livres (complets ou non) VII-XX, et aux fragments ou extraits qui nous restent des livres XXI-XL. La littérature française doit à M. Miot les meilleures traductions des deux historiens grecs (Hérodote et Diodore), qui ont rassemblé la plus grande partie des récits ou des traditions dont se compose l'histoire des siècles antiques.

Recueil des Dépêches, Rapports, Instructions et Mémoires des ambassadeurs de France en Angleterre et en Écosse pendant le xvi^e siècle, conservés aux Archives du royaume, à la Bibliothèque du roi, etc. et publiés, pour la première fois, sous la direction de M. Purton Cooper. Paris, imprimerie de Panckoucke, librairies de Techner et Bossange ; Londres, librairie de Duleau, 1838 ; deux (premiers) volumes in-8°. Tome I. Correspondance diplomatique de Bertrand de Salignac de La Mothe Fénélon, années 1568 et 1569 ; xlv et 443 pages. Tome II. Suite de la même correspondance en 1569 ; 447 pages. À la tête du premier volume, une notice historique sur La Mothe Fénélon est suivie de son « Discours, dressé en juillet 1575, pour le dire au Roi, retournant d'être son ambassadeur en Angleterre. » Les dépêches de 1568 et 1569 sont au nombre de 80 ; elles ont, ainsi que les pièces, mémoires, notes, etc. qu'elles comprennent, un très-grand intérêt historique. On y rencontre vingt lettres de Marie Stuart, et beaucoup de documents et détails qui la concernent. Tous les articles, qui remplissent près de 900 pages dans ces deux tomes, étaient inédits ; ils sont tirés des cartons K. 95-106 des Archives du royaume. M. Teulet, l'un des plus recommandables employés de cet établissement, coopère à l'édition du Recueil entrepris par M. Purton Cooper. Les textes authentiques y sont transcrits de la ma-

nière la plus exacte : on s'est fait une loi de conserver scrupuleusement l'orthographe de tous les mots, même des noms propres, et d'en reproduire toutes les variations.

Archives curieuses de l'histoire de France, ou Collection de pièces rares et intéressantes, publiées d'après les textes conservés à la Bibliothèque royale et aux Archives du royaume; et accompagnées de notices et d'éclaircissements, par M. F. Danjou et M. L. Cimber : deuxième série (xvii^e siècle), tomes I, II, III; in-8°, pages iv et 463, 448 et 451. Les quinze volumes qui composent la première série et qui correspondent au règne de Louis XI, Charles VIII, Louis XII, François I^{er}, Henri II, François II, Charles IX, Henri III et Henri IV, ont été annoncés dans plusieurs de nos cahiers, depuis janvier 1835 jusqu'à juillet 1837. On remarque dans les trois premiers tomes de la seconde série, la Relation de ce qui s'est passé aux États généraux de 1614;.... l'Histoire de la troisième guerre civile, en 1616; le Portrait du roi Louis XIII, par Bellemaure; l'Advis au (même) roy des moyens de bannir le luxe du royaume; l'Histoire tragique du marquis d'Ancre et de sa femme;.... les Véritables Relations de ce qui s'est passé de jour en jour au voyage du roy, depuis son départ de Paris, en 1620; l'Histoire journalière de ce qui s'est fait et passé au voyage du roy, depuis son départ de Fontainebleau, en 1621; depuis le départ du roy de sa ville capitale de Paris, en 1622;.... la Chasse au viel grognart de l'Antiquité (Apologie ou éloge du temps présent, règne de Louis XIII);.... les Extraits inédits des registres et croniques de l'Hostel de ville de Paris, tirés des Archives du royaume. — La Relation du siège de La Rochelle en 1628; la Relation de la contagion de Lyon (en la même année); le Discours sur les mœurs et humeurs de M. Servin, avocat général au parlement de Paris;... les Mémoires d'un favori de Monseigneur le duc d'Orléans (Bois d'Annemets), années 1608-1630; le véritable Récit de ce qui s'est passé, en la maladie du roy, à la ville de Lyon (en 1636), par le R. P. Souffrant, son confesseur ordinaire; la Relation de la mort du maréchal de Marsillac, en 1632, etc... Cette collection, destinée à servir de complément à celles de MM. Guizot, Buchon, Petitot, Leber, ne peut manquer d'être encouragée par les amis des études historiques.

Histoire de France sous Napoléon, par M. Bignon, membre de l'Institut, pair de France; tome X. Paris, Firmin Didot; Leipzig, librairie de Brockhaus et Avenarius, 1838; xii et 522 pages in-8°. L'année 1811 fournit la matière de ce volume, écrit, comme tous les précédents, avec un très-grand soin, et surtout avec une parfaite connaissance des relations extérieures de la France durant le régime impérial.

Notice sur la bannière de Péronne, par M. Dusevel, membre du comité historique près le ministère de l'instruction publique. Amiens, imprimerie de Ledien fils, 1838; 16 pages in-8°, avec une planche lithographiée. Ce monument des mœurs et des arts du xvi^e siècle retrace le souvenir de la glorieuse défense qu'opposèrent les bourgeois de Péronne au prince Henri de Nassau, qui assiégeait leur ville en 1536. M. Dusevel n'a rien omis de ce qui peut servir à la description et à l'explication de cette bannière.

Des Journaux chez les Romains. Recherches précédées d'un Mémoire sur les Annales des pontifes, et suivies de fragments des journaux de l'ancienne Rome; par M. J. Victor Leclere, membre de l'Institut, doyen de la faculté des lettres. Paris, Firm. Didot, 1838; vii et 440 pag. in 8°. Pour donner un exemple de l'élégante précision avec laquelle l'auteur expose les résultats de ses recherches savantes, nous transcrivons la conclusion de son Mémoire sur les Annales des pontifes : I. « Les Annales des pontifes étaient des espèces de tables chronologiques, tracées d'abord sur des planches de bois peintes en blanc, et où le grand pontife, peut-être depuis

« le 1^{er} siècle de Rome, mais au moins depuis l'an 350 jusqu'à l'an 623 ou peu de
 « temps après, indiquait, année par année, d'un style bref et simple, les événements
 « publics les plus mémorables. — II. Ces tables, soit qu'on les eût laissées sur bois,
 « soit qu'on les eût transportées sur pierre ou sur bronze, ne périrent pas toutes dans
 « l'invasion des Gaulois ; et conservées avec le soin que Rome donna toujours aux
 « anciens monuments écrits, elles furent consultées pour les temps antérieurs, par
 « Gaton, Polybe, Varron, Cicéron, Valérius-Flaccus, et par d'autres écrivains, que
 « Denys d'Halicarnasse, Tite-Live, Quintilien, le premier Pline, Aulu-Gelle, Vopis-
 « cus, ont eus entre les mains. Il est probable même, d'après Aulu-Gelle et Servius,
 « qu'elles furent recueillies en corps d'ouvrage, quoiqu'il ne faille pas les confondre
 « avec beaucoup d'autres recueils qui portaient le nom des pontifes. Convenir qu'elles
 « ont pu être diminuées par le temps, interpolées, divisées en livres, rajennies pour
 « le style, comme les vieux textes l'ont été souvent, ce n'est pas en détruire entière-
 « ment l'existence, comme plusieurs écrivains l'ont essayé. — III. Quant à l'autorité
 « de ces Annales, les fables religieuses ou politiques qu'elles devaient contenir, si l'on
 « en juge par les traces qui en restent, n'ont rien de plus merveilleux que tant d'au-
 « tres fables, dans les anciennes chroniques de tous les peuples. »

Notice sur des vêtements avec des inscriptions arabes, persanes et indoustani, par
 M. Garcin de Tassy, professeur à l'École spéciale des langues orientales. Paris, Impr.
 royale, 1838 ; 22 pag. in-8°, avec deux planches lithographiées. Cette notice a été
 insérée dans le Journal asiatique.

Kitab Wafayiat Al-Ayyan. Vies des hommes illustres de l'Islamisme, en arabe, par
 Iba Khallikan, publiées par M. le baron Mac Guckin de Slane, membre du conseil
 de la Société asiatique. T. 1^{er}, partie 1^{re}. Paris, Firm. Didot, 1838 ; 152 pag. in-4°. Ce
 1^{er} cahier ne contient que le texte arabe de la 1^{re} partie de l'ouvrage.

Histoire littéraire de la France au moyen âge, par M. Henrion, commandeur de
 l'ordre de Saint-Grégoire le Grand, etc. Paris, impr. de Decourchant, librairie de
 Perisse frères, 1837 ; XL et 340 pag. in-8°. Quoique le titre n'annonce que le moyen
 âge, l'auteur remonte aux temps qui précèdent la fondation de Marseille, et en moins
 de 300 pages il descend jusqu'à l'invention de l'imprimerie. On voit qu'il a dans
 un si long espace, trop de questions à résoudre pour qu'il ait le temps d'en discuter
 aucune. Il a néanmoins recueilli ou rappelé beaucoup de faits : il en remplace un
 plus grand nombre par des considérations générales qui ne seraient pas à l'abri de
 toute contradiction. Son travail est représenté (en 1837) à peu près tel (dit-il)
 qu'il a paru en 1827. C'est l'époque de la première édition, et l'auteur n'avait alors
 que vingt-deux ans, si nous en croyons l'article qui le concerne dans la France litté-
 raire de M. Quérard, t. IV, 1^{re} livraison, page 73.

Notice sur la vie et les ouvrages de P. Daire (mort en 1792, auteur d'une histoire
 d'Amiens, etc.), par M. de Cayrol, ancien député ; suivies des *Épîtres farcies* telles
 qu'on les chantait dans les églises d'Amiens, publiées pour la première fois par
 M. M. J. R. Amiens, impr. de Caron-Vitet, 1838 ; 120 pag. in-8°. Pr. 2 fr. — L'*É-
 pître farcie de saint Étienne*, l'une de celles que M. R. publie, se chantait à Troyes,
 dans la collégiale qui portait le nom de ce saint : elle a été imprimée avec variantes
 dans l'almanach de Troyes de 1782. Voyez aussi l'*Histoire littéraire de la France*,
 t. XIII, p. 109-111.

Traité des droits d'auteurs dans la littérature, les sciences et les arts ; par M. Aug.
 Ch. Renouard, conseiller à la Cour de cassation. Paris, imprimerie de Paul Renouard,
 librairie de Jules Renouard, 1838 ; tome 1^{er}, in-8° : vi et 480 pages. « Cet ouvrage se
 « compose de deux volumes. Le premier comprend l'histoire du droit des auteurs,

« expose l'état des législations française et étrangère et la théorie philosophique de ce droit. Le second volume est consacré à l'examen des questions pratiques et de la jurisprudence. Des travaux législatifs sur les droits d'auteurs sont en ce moment entrepris en France, en Angleterre, en Allemagne. Cette circonstance a décidé l'auteur à publier le premier volume de cet ouvrage, sans attendre l'impression du second qui le suivra de près. » M. Renouard, loin de se dissimuler les difficultés de la partie historique et même aussi de la partie philosophique de ce travail, en a pris la plus parfaite connaissance : c'était un moyen de résoudre toutes celles que l'absence ou l'ambiguïté des documents ne rend pas insurmontables; et son traité nous semble en effet le plus méthodique et le plus instructif qui existe sur cette matière.

Encyclopédie des gens du monde; répertoire universel, etc. Tome X, première partie (ESKIMOS-EZZELIN). Paris, presses mécaniques de E. Duverger, librairie de Treuttel et Würtz, 1838; in-8°, 395 pages. La liste des rédacteurs comprend les noms de MM. Audiffret, Boulatignier, Depping, Haze, ... Schnitzler, Taillandier, Walckenaer, Villenave, M^{me} Waldor, etc. etc.

BELGIQUE. — *Chronique rimée de Philippe Mouskes*; tome second, publié par M. le baron de Reiffenberg. Bruxelles, Hayez, 1838; gr. in-4°, cccxxv et 880 pages. Nous nous proposons de rendre compte, dans l'un de nos prochains cahiers, de ce deuxième volume qui contient, avec les vers 12135-31286 du chroniqueur, une introduction, des appendices, des notes, résultats des savantes recherches auxquelles l'éditeur s'est livré (voyez, sur le tome I^{er}, notre cahier de novembre 1836, pages 685-697). — A côté de cette grande publication, M. Reiffenberg vient de mettre au jour plusieurs opuscules : Remarques sur une monnaie ancienne, 7 pages in-8°; Version de la légende de Jourdain de Blaye, 14 pages; Notice sur le château de Merwart dans le Luxembourg, 14 pages; (Notice des) Mémoires du comte d'Ongnies, 15 pages. — Sixième bulletin de l'Académie de Bruxelles, séance du 2 juin 1838; pages 333-399, in-8°, avec 3 planches lithographiées et coloriées. — Compte rendu des séances de la Commission royale d'histoire, 3^e et 4^e bulletin. Bruxelles, Hayez, 1838; pages 93-180; in-8°.

Lexicographie de la langue allemande, par M. E. Tandel; deuxième édition. Louvain, in-8°. — *Syntaxe de la langue allemande*, par le même. Bruxelles, in-4°.

Histoire de Limbourg, par M. S. P. Ernst, publiée par M. Edouard Lavalleyet. Bruxelles, 1838; in-8°.

Description historique et topographique de Liège, ou Guide du voyageur dans cette ville, par M. F. J. Henaut. Liège, 1837; in-12.

Tableau général du commerce de la Belgique avec les pays étrangers, pendant l'année 1835, publié par le ministre de l'intérieur et des affaires étrangères. Bruxelles, 1837; un vol. in-plano.

ALLEMAGNE.

Catalogue général des livres qui ont paru en Allemagne, depuis la foire de Saint-Michel 1837, jusqu'à Pâques 1838 (3,883 ouvrages, et 102 cartes géographiques. Leipzig, Weidmann, 1838; in-8°.

Nekrolog der Deutschen. Nouvelle nécrologie des Allemands, 18^e année; Notices biographiques de 1,488 personnages notables morts en 1836. Weimar, Voigt, 1838; 2 vol. in-8°, avec deux portraits.

Lebensnachrichten über G. Niebuhr. Notice sur la vie de G. Niebuhr, d'après ses lettres et les souvenirs de ses amis. Hambourg, Perthes, 1838; tome I^{er}, in-8°.

Geschichte.... Histoire de la littérature française moderne, par M. Mager. Berlin, Heymann, 1828; 2 vol. in-8°.

ANGLETERRE.

An History of english Rhythms. Histoire de Rhythmes anglais, depuis le v^e siècle, par M. Idwin Guest. Londres, Pickering, 1838; 2 vol. in-8°.

The biographical Treasury. Trésor biographique comprenant des mémoires, esquisses ou courtes notices sur la vie de plus de 12,000 personnages célèbres de tous les siècles et de tous les pays, depuis les temps historiques les plus reculés jusqu'à nos jours, avec environ 3,500 maximes ou préceptes; par M. Samuel Maunder. Londres, Longmann, 1838; in-8°.

Queen Elizabeth and her Times. La reine Élisabeth et son temps : Recueil de lettres originales, choisies dans la correspondance inédite de lord Burgley, comte de Leicester; par M. Th. Wright. Londres, Colburn, 1838; 2 vol. in-8°.

The History of Eastern India. Histoire, antiquités, topographie et statistique des Indes Orientales, d'après les documents originaux des Indes; par M. Montgomery Martin. Londres, Allen, 1828; 2 vol. in-8°, avec des planches. Il y aura un troisième tome.

Utopia. L'Utopie de Thomas Morus, avec la Nouvelle Atlantide de Bacon, l'analyse de la République de Platon; des notes, etc....; par M. A. S. John. Londres, Rickerby, 1838; 4 vol. in-8°.

ITALIE. — *Lexicon epigraphicum morcellianum*, auctore Schiozzi. Bononiæ, 1835-1838; 15 fascic. in-4°. Pr. 18 lire, 15^c.

Elementi di Anatomia fisiologica, Eléments d'Anatomie physiologique appliqués aux beaux-arts, par M. Bertinatti. Turin, 1837, 1838; 2 vol. in-8°, avec un atlas in-fol. contenant 15 planches. Pr. 36 lire.

NOTA. On peut s'adresser à la librairie de M. LEVRAULT, à Paris, rue de la Harpe, n° 81; et à Strasbourg, rue des Juifs, pour se procurer les divers ouvrages annoncés dans le *Journal des Savants*. Il faut affranchir les lettres et le prix présumé des ouvrages.

TABLE.

Fragments inédits de Thespis, d'Ibycus, de Sapho, d'Anacréon, de Pindare, d'Euripide, etc. dans un papyrus du Musée royal (deuxième article de M. Letronne).....	Page 321
Recherches sur l'ordre chronologique des comédies de Plaute (art. de M. Naudet).....	328
Histoire des sciences mathématiques en Italie, par M. Libri (art. de M. Lacroix).....	345
Das Alexandrinische Museum, par M. G. Parthey (art. de M. Letronne).....	356
Rapport sur les travaux de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, par son secrétaire perpétuel (M. Daunou).....	366
Rapport à l'Académie des sciences sur les principes de Mélodie et d'Harmonie de M. le baron Blein (par M. de Prony).....	371
Académie des beaux-arts. — Académie des sciences morales et politiques.....	373
Livres nouveaux.....	377

FIN DE LA TABLE.

JOURNAL DES SAVANTS.

JUILLET 1838.

Cours de littérature française, par M. Villemain, membre de l'Académie française, professeur à la Faculté des Lettres de Paris. — Tableau du XVIII^e siècle, première partie. Paris, 1838; 2 vol. in-8°.

Lorsqu'en 1807 la deuxième classe de l'Institut demandait aux concurrents pour le prix d'éloquence le Tableau littéraire de la France au XVIII^e siècle; lorsqu'en 1810, après plusieurs appels infructueux, elle couronnait les discours de MM. Jay et Victorin Fabre, tandis que les suffrages du public décernaient comme une troisième couronne à un ouvrage que l'étendue des développements et la portée philosophique et politique du point de vue avaient placé hors des conditions du programme, à l'ouvrage de M. de Barante; lorsqu'enfin, dans cette même année 1810, M. Charles Lacroix, réimprimant et achevant son *Histoire de France pendant le XVIII^e siècle*, s'attachait à y reproduire, avec le cours des événements et les révolutions des mœurs, le mouvement des sciences et des lettres, peut-être, on peut le dire à la louange même de la sagacité, de l'impartialité de ces habiles écrivains, peut-être le moment n'était-il pas encore venu où il fût possible d'aborder un pareil sujet avec une entière liberté d'esprit. Le XVIII^e siècle n'avait pas fini en 1801; il devait durer de longues années encore par ce qui restait de ses nombreuses célébrités, de ses principes, de ses passions, de ce qu'il pensait avoir détruit ou édifié. Comment le juger de son vivant, en sa présence, sans incliner quelquefois, au gré de sentiments tout

contemporains, vers le panégyrique ou la satire? Ajoutons que le gouvernement d'alors, arbitre suprême des discussions même littéraires, ne laissait ni à l'éloge, ni au blâme, cette indépendance qui, usant les préjugés contraires, eût bientôt amené les esprits à une appréciation du passé plus désintéressée et plus juste. Il a fallu le cours du temps, l'avènement successif de générations et d'idées nouvelles, un plus grand détachement du passé, un plus grand souci de l'avenir, plus de franchise dans le débat contradictoire des opinions enfin émancipées par l'essai et l'établissement d'un gouvernement libre, pour que le xviii^e siècle prît sa place parmi les époques désormais accomplies, que la postérité peut juger, non pas avec indifférence, mais sans faveur et sans colère. Quand M. Villemain, qui, dans son enseignement à la faculté des lettres, parcourait depuis quelques années les divers âges de notre littérature, est arrivé, conduit par l'ordre chronologique, à retracer l'histoire des lettres françaises au xviii^e siècle, il a profité, en la hâtant, de la maturité du sujet; il l'a traité, je n'ai pas besoin de dire avec beaucoup de savoir et de goût, d'esprit et d'éloquence, mais avec une bonne foi, une discrétion fort difficiles et fort méritoires dans un moment où les ombrages d'un pouvoir à qui l'histoire, la philosophie, les lettres elles-mêmes étaient devenues suspectes, où les préoccupations politiques d'un immense auditoire, fort avide d'allusions, d'applications aux choses présentes, auraient facilement changé nos principales chaires en tribunes publiques. Comme ceux de ses collègues qui furent alors avec lui l'objet d'un empressement si flatteur, M. Villemain sut échapper aux dangers de sa popularité, et n'en user qu'au profit de son enseignement. Constatant les faits en historien, les jugeant en moraliste et en critique, disant tout ensemble le bien et le mal, mêlant à l'enthousiasme de ses éloges la sévérité de ses censures, fidèle à la vérité et aux convenances austères de sa mission, habile à déconcerter, sans la décourager tout à fait, l'attente maligne des partis, il réussit à nous donner, malgré nous-mêmes, un tableau véridique autant que brillant de la littérature française au xviii^e siècle.

C'est assez tard que, pour mettre un terme à des reproductions d'une littéralité peu intelligente, et qui, bien qu'innocemment, compromettaient de plus d'une façon le professeur, M. Villemain prit le parti de faire lui-même paraître ses leçons. Elles se doublèrent chaque semaine par une brochure qui, avec une précision, une correction de formes dont la continuité est interdite à l'improvisation même la plus heureuse, reproduisait le libre mouvement, les caprices, les hasards d'une parole vive et passionnée, ces soudaines créations, où le public lui-même sem-

blait appelé à jouer son rôle, cédant ou résistant à l'orateur, suivant ou précédant sa marche, s'applaudissant de rencontrer dans son langage l'expression nette de ce qu'un instinct confus lui faisait pressentir, ou bien se laissant entraîner par lui avec curiosité, mais sans inquiétude, vers quelque sentier hasardeux, dont toujours il trouvait l'issue. Ces publications, qui participaient de la double nature d'un discours et d'un livre, se continuèrent, pendant les années 1828 et 1829, assez régulièrement pour former trois volumes, où sont appréciés les talents, les œuvres d'ordre secondaire qui ont honoré la fin du XVIII^e siècle, où surtout est retracé le grand mouvement qui, à cette époque, répandit nos idées, notre goût dans l'Europe entière, et, chez nous, fit insensiblement passer la littérature de la spéculation à l'action, des livres à la tribune, termina la révolution intellectuelle par une révolution sociale. Ce qui avait précédé ce mouvement, ce qui l'avait rendu inévitable et irrésistible, les grands traits, les grands noms, les grandes œuvres, le travail général et l'esprit du XVIII^e siècle, c'est-à-dire le commencement et la meilleure part de l'ouvrage lui manquait encore, mais n'avait pas manqué au cours : M. Villemain en avait rempli, pendant les derniers mois de 1828, et 1827 tout entier, de nombreuses et belles leçons, heureusement recueillies par la sténographie, et qui « revues avec soin, corrigées souvent pour le fond, abrégées pour la forme » ont servi de matériaux aux deux nouveaux volumes qui couronnent son œuvre, et que le goût peu commun aujourd'hui de la perfection, autant que les distractions de la vie publique, lui a fait garder pour lui à peu près un an de plus que ne le conseillait Horace.

C'est, pour un livre, une épreuve redoutable qu'un intervalle de dix ans entre sa première apparition et son achèvement. Retrouver l'attention, la faveur du public, répondre à son attente, et même la surpasser en se surpassant soi-même, voilà le problème que, par un tel retard, s'était posé M. Villemain, et que, de l'aveu de tout le monde, il a résolu. On peut même dire que l'exquise justesse qui caractérise ses jugements, et qui, autrefois, dans le conflit tumultueux et emporté de l'esprit de routine et de l'esprit d'innovation, paraissait aux partisans impatients des solutions absolues une sorte de transaction diplomatique, brille dans son vrai jour, maintenant que nous avons perdu, avec quelques préjugés trop docilement reçus de la tradition et peu à peu ruinés par l'examen, beaucoup d'espérances présomptueuses et folles que l'expérience a démenties. Comment, en se préservant lui-même des uns et des autres, a-t-il, plus que personne, contribué à nous en guérir ? Il n'est pas sans intérêt, sans utilité de le rechercher.

L'admiration fort légitime, mais trop exclusive, de nos chefs-d'œuvre littéraires, et encore de ceux seulement qui avaient fait notre gloire dans les deux derniers siècles, le mépris des productions étrangères, l'oubli de l'antiquité, avaient, il y a quelques années, singulièrement restreint le point de vue de la critique. Elle ne voulait rien comprendre hors de nos habitudes arbitrairement érigées par elle en principes de l'art. De là beaucoup de prétendues règles dont, par l'étude comparée des littératures, M. Villemain a ébranlé l'autorité, non pas peut-être le premier, mais plus efficacement que d'autres, parce qu'il l'a fait avec plus de science et de mesure. S'il rejetait le joug imposé par la pratique, ce n'était pas pour subir celui des théories spéculatives construites *à priori*, au dire de leurs auteurs du moins, par un esprit de système aventureux, qui ne prétendait à rien moins qu'à tout renouveler, même ce qui ne peut changer, ce qui est immuable comme la nature de l'homme. A part ces quelques lois de notre esprit, qui doivent le régler dans toutes ses œuvres, quelles qu'en soient la date et la patrie, M. Villemain ne crut et n'apprit à croire qu'à l'inspiration puissante et féconde des beaux modèles, des grands événements, des sujets librement et hardiment choisis, de la passion, du talent, du travail, qu'à *ce grand art d'écrire*, comme il dit sans cesse, et ce n'est point sa moins utile leçon, avec l'accent convaincu d'un homme qui le respecte et le pratique, et qui sait bien que dans ce seul mot sont comprises toutes les lois véritablement obligatoires de la littérature. De là, pour faire la part de l'originalité et des procédés de l'imitation, pour distinguer le vrai du convenu et le beau du factice, une justesse d'appréciation également éloignée et du respect servile des poétiques, bien passé de mode il est vrai, et, ce qui est plus ordinaire aujourd'hui, de cette recherche orgueilleusement subtile de beautés et de vices occultes, dont la découverte vous sépare du peuple des juges et de l'auteur lui-même, qui ne s'en était pas douté.

Au rare mérite de la justesse, M. Villemain en joint un qui ne l'est pas moins, ce soin du style, plus nécessaire à la critique qu'on ne pense : car seul il conserve exactement les nuances délicates qui font la vraie valeur de ses aperçus, seul aussi il donne à ses décisions de l'autorité. Les principes les plus orthodoxes, les remarques les plus ingénieuses, sont sans crédit exprimés dans un langage négligé et incorrect. Malherbe mourant se sentait ébranlé dans sa foi religieuse par le mauvais français du prêtre qui l'assistait ; comment la foi littéraire résisterait-elle à la barbarie de ses docteurs ? Ceux qu'ils scandalisent seront, à coup sûr, fort édifiés par la langue, de jour en jour plus oubliée, que sait encore

parler M. Villemain, et qui, sans être étrangère à notre temps, reste si conforme à celle des belles époques littéraires dont il s'occupe; ils priseront son style net et agile, simple et piquant, animé par ce sentiment du beau qui est la passion de la critique, qui fait son éloquence, qui l'associe par moments à ce qu'elle explique et qu'elle admire. Ce n'est point certes un genre subalterne que celui qui suppose chez l'écrivain, avec l'intelligence des grandes productions de la pensée, une telle sorte d'émotion, et le langage qui peut la traduire dignement. Si le médiocre y est infirm, l'excellent s'y compte, et Montaigne n'exagère point autant qu'il en a l'air, lorsqu'il dit¹ : *Voicy merveille : nous avons bien plus de poètes que de juges et interprètes de poésie; il est plus aysé de la faire que de la cognoistre.* En outre, la critique, avec l'étendue nouvelle qu'elle a reçue de nos jours de ces parallèles où sont comprises toutes les littératures, de ces considérations qui cherchent dans un livre, au delà du sujet même, l'expression de l'auteur, et de son pays, et de son temps, n'est rien de moins qu'une forme de l'histoire. Les faits sont pour elle les monuments qu'elle commente et quelquefois restitue : le sujet, la marche de l'esprit humain. Cette définition, qui convient à la plupart des ouvrages de M. Villemain, s'applique avec une grande justesse à celui que nous étudions, au tableau littéraire d'un âge presque sans événements, à part l'événement immense d'un changement d'idées, suivi de l'ébranlement, du renouvellement de l'ordre social.

M. Villemain commence par caractériser, d'une manière générale, le xvii^e et le xviii^e siècle, formés sous des influences bien diverses; ici la religion, l'antiquité, la monarchie de Louis XIV; là, au contraire, la philosophie sceptique, l'imitation des littératures étrangères, la réforme politique; siècles en tout opposés et cependant étroitement liés, la grandeur et les abus de la première époque ayant dû enfanter la seconde. Il montre que le passage de l'une à l'autre ne fut pas soudain et immédiat; que si le xvii^e siècle se prolongea dans l'âge suivant par une sorte de postérité, le xviii^e remonte, par ce qu'il appelle heureusement *la chronologie morale*; à des douteurs qui sont comme ses aïeux et ses précurseurs, et, sans les chercher plus loin, à Bayle surtout dont il trace ce brillant portrait :

« Critique, comme Rabelais avait été moraliste, soulevant, remuant ce poids immense de l'érudition philologique, historique, théologique du xvi^e siècle, et faisant circuler dans cette masse un esprit moqueur et léger, un souffle sceptique qui agite toutes les feuilles poudreuses de ces

¹ *Essais*, liv. I, ch. xxxvi.

in-folio, Bayle découvre à nu l'incertitude des faits, la vanité des doctrines, les petitesse du génie, ébranle, en se jouant, toute certitude, et met en pièces la crédulité et la gloire.»

L'esprit du XVIII^e siècle, qui n'était pas, on vient de le voir, tout à fait nouveau, ne se montre d'abord que discrètement. Il prélude à ses hardiesses, dans la critique, par les paradoxes de Fontenelle, de Lamotte, de Terrasson; dans la morale et la politique, par les utopies de l'abbé de Saint-Pierre; tandis que les traditions de l'âge précédent se perpétuent avec moins de génie dans les écrits des Massillon, des d'Aguesseau, des Vertot, des Rollin, des Lesage; des Prévost, des L. Racine, des J. B. Rousseau, par l'esprit sérieux et régulier de leurs œuvres, par la pureté de leur goût, par l'abondance et le nerf, la simplicité et le naturel de leur style. Ce n'est pas que, même chez ces continuateurs du siècle de Louis XIV, on ne puisse surprendre quelques signes du changement des esprits, entrevoir l'annonce d'une ère nouvelle. «L'éloquence de la chaire commence à remplacer la foi par la morale, la charité purement religieuse, par un esprit de douceur et de justice sociale. Massillon, dans la chapelle de Versailles, parle de l'élection des rois et des droits du peuple Le poète élégant et timide, fils du grand Racine, traduit avec enthousiasme Milton, que Boileau peut-être n'avait jamais entendu nommer..... A l'imitation du sublime religieux se mêle, dans les écrits de J. B. Rousseau, la licence effrénée des mœurs..... Ce sublime n'est pour lui qu'une forme de style étrangère à l'âme.....» D'autre part, comme par compensation, au milieu des raffinements de pensée et de langage, que Boileau et Racine avaient déjà condamnés chez Fontenelle, et qui depuis avaient fait école, quelque chose du goût sain et pur, de la simple élégance, de la noblesse aisée qui avaient recommandé les écrivains d'une époque antérieure, se conserve chez les novateurs qui aspirent à s'ouvrir d'autres voies, et particulièrement chez le plus hardi, le plus puissant, celui qui doit, plus que tous, donner le branle à son siècle.

À ces contrastes, à ces rencontres soigneusement marqués par M. Villemain, dans le tableau d'une première époque assez indéfinie, il fait succéder le grand mouvement qui entraîne tout dans une seconde plus caractérisée. Ce mouvement ne venait pas uniquement du génie de quelques grands écrivains; eux-mêmes l'avaient reçu en partie des exemples d'une nation voisine, qui, après nous avoir imités, devait à son tour nous servir de modèle. M. Villemain a consacré plusieurs leçons du plus vif et du plus neuf intérêt à peindre ce commerce intellectuel qui s'établit alors entre la France et l'Angleterre; ces in-

fluences réciproques qui du siècle de Louis XIV avaient fait sortir le siècle de la reine Anne, et de celui-ci tirèrent notre XVIII^e siècle. Voltaire surtout lui sert comme d'intermédiaire entre les deux pays, les deux sociétés; avec lui, il passe et repasse le détroit, et après avoir fait poser en quelque sorte devant un si curieux, un si ardent observateur, tant de séduisantes nouveautés, le jeu du gouvernement parlementaire, la liberté illimitée de la controverse, l'empire exercé sur l'opinion et sur le pouvoir par la littérature sérieuse, un nouvel entendement humain, un nouveau système du monde, une autre poésie, un théâtre inconnu et, pour un Français, bien étrange, il le montre qui, à son retour, s'empresse de reproduire pour ses compatriotes tout ce qui, dans le gouvernement et les mœurs, la philosophie, les travaux scientifiques, la littérature de l'Angleterre, a frappé sa vive imagination; louant avec enthousiasme ses orateurs et ses hommes d'état; expliquant l'artifice de sa constitution et le caractère de ses lois; commentant Newton, Locke, Bolingbroke; dérobant à Thompson et à Pope le secret de cette poésie qui demande aux vérités morales et aux découvertes de la science de graves inspirations; cherchant à introduire sur notre scène quelque chose du mouvement et des grands effets de la scène anglaise; enseignant à la France, qui les ignorait encore, les sublimes beautés et presque le nom de Shakspeare, de ce poète qu'il devait plus tard, dans un jaloux caprice, traduire en ridicule, après l'avoir recommandé à l'admiration, dont il devait renverser outrageusement la statue érigée par lui-même.

M. Villemain, qui fait voir à quel point Voltaire a profité d'autrui, est bien loin de le rabaisser au rôle d'imitateur; il ne l'appelle point ainsi sans dire ingénieusement que « l'imitation fait partie de son être original. » Du reste, un des résultats qui sortent le plus fréquemment de ses analyses, c'est que jamais le génie de Voltaire ne se montre avec plus d'avantage que lorsque, dégagé du soin de répéter un modèle étranger, ou de se plier à des formes convenues, il s'abandonne à son naturel, et s'exerce sur des idées et des sentiments qui lui sont propres. Voltaire, si plein de raison et de goût, si ami du simple et du vrai, perd quelquefois de ces qualités, lorsqu'il fait effort pour atteindre aux grands effets de l'éloquence, pour donner à ses drames cette pompe et cette dignité un peu factices qu'on reproche avec quelque raison à notre théâtre, ou bien encore, lorsque dans un sujet tout moderne il suit servilement la trace de l'antique épopée. Il les retrouve tout entières, quand ses sentiments et sa conviction personnelle, les passions et les idées de son temps, se produisent sous sa plume, soit dans le

mouvement entraînant d'une scène pathétique, soit dans l'expression grave et touchante de ces idées morales à la défense desquelles il voua son talent, soit dans la vive exposition des vérités arrachées par le génie de l'homme aux mystères de la nature, soit dans l'abandon facile de ses poésies fugitives, de ses pamphlets, de ses lettres.

M. Villemain, en vingt endroits de son livre, caractérise ce génie mobile, qui recevait tant d'impressions diverses, se montrait sous tant de formes; il excelle à saisir ce protée au milieu de ses métamorphoses, à le faire paraître sous ses traits véritables avec les mérites qui le distinguent particulièrement, la netteté de sa pensée et de son expression, ses grâces simples et naturelles, sa vivacité, sa chaleur, sa rapidité, sa verve emportée et moqueuse.

Mais à ces éloges généraux, souvent ramenés par l'examen des diverses productions de Voltaire, il mêle de sévères critiques.

En louant, comme il le devait, l'artifice habile de ses tragédies, le sentiment moral qui y préside, les développements pathétiques qui les animent, il fait voir par d'intéressants parallèles que, dans l'expression des sentiments de la nature, dans la peinture des caractères individuels et des passions populaires, l'auteur d'Œdipe, de Brutus, de Zaire, de la Mort de César, enchaîné par nos habitudes dramatiques, n'a pas toujours atteint à la vérité naïve de Sophocle, à l'énergie et à la profondeur de Shakspeare.

Rapprochant la Henriade des vraies épopées, il montre que son auteur, dénué des fortes passions qui les ont inspirées, écrivant au milieu des dissipations du monde, pour une société frivole, ne considérant un poème épique que comme un accident passager de sa destinée littéraire, ne pouvait, ne méritait pas d'accomplir une de ces œuvres qui sont l'occupation d'une vie tout entière, la gloire d'une nation, et dont, après tout, l'époque semblait passée sans retour. La Henriade lui paraît conçue froidement, taillée sur le patron usé des poétiques, copiée sur l'Énéide et plus voisine de la Pharsale; sans chaleur et sans vérité dans la peinture des mœurs, sans action et sans personnages; ne méritant le rang qu'elle occupe parmi les chefs-d'œuvre de notre langue, que par l'admirable perfection de la versification et du style; et par un mérite sans doute bien peu épique, la beauté philosophique de ses portraits, de ses descriptions scientifiques, des idées morales qui y sont répandues.

Enfin, examinant ses ouvrages d'histoire, il place au premier rang le Siècle de Louis XIV, où Voltaire a célébré, avec l'éloquence d'un enthousiasme sincère, une époque qui était l'objet de son habituelle prédilec-

tion, et dont la gloire dans les arts de la civilisation et les travaux de l'esprit, dont la perfection sociale l'ont quelquefois rendu injuste pour des âges moins favorisés sans doute, mais où la barbarie n'a pas été sans vertu et sans grandeur. Il ne néglige pas toutefois de relever dans cette belle production le vice d'une ordonnance qui, séparant les faits par chapitres spéciaux, rompt le mouvement, la gradation, l'unité du tableau et le prive d'un grand nombre d'heureux contrastes. L'Histoire de Charles XII, si admirable par le plan et par le style, par l'allure facile, naturelle, animée de la narration, lui laisse regretter, pour des événements et une nature si étranges, un coloris plus vif et plus vrai. Quant à l'Essai sur les mœurs et l'esprit des nations, M. Villemain fait ressortir, par une récapitulation des histoires universelles tentées avant Voltaire, la nouveauté et la grandeur du dessein qu'il avait conçu; mais il lui semble que, pour le remplir, Voltaire, plus réellement érudit qu'on ne le croit communément, n'avait pas une curiosité assez désintéressée, un esprit assez dégagé de tout zèle étranger à l'impartialité de l'historien, de toute passion maligne, de toute intention satirique et moqueuse, enfin, assez de cet amour du passé qui s'applique à retrouver et à reproduire les faits dans leur réalité, avec leurs circonstances caractéristiques et locales.

Ces jugements, reproduits, je l'espère, avec exactitude, et choisis comme exemples parmi beaucoup d'autres de la même sagacité, de la même indépendance, sont éparés dans le livre que Voltaire remplit, comme il a rempli son siècle, de sa longue vie, de ses innombrables ouvrages, de l'inquiète et multiple activité de son génie, de ce long travail qui mêla malheureusement à la noble poursuite du progrès de l'humanité la tâche anti-sociale de la ruine des croyances publiques. A Voltaire l'auteur associe Montesquieu, dont la renommée fut moins bruyante, les vues plus sévères et plus droites, les travaux plus salutaires, et qui lui-même cependant, avant d'écrire le livre De la grandeur et de la décadence des Romains et l'Esprit des lois, subit le joug de l'esprit brillant et hardi, mais licencieux et frivole de la société, dût préparer, dans les salons de Paris, sa grave renommée, s'abandonner à la mode pour saisir la gloire. Cette situation se révèle dans les Lettres persanes, où un cadre assez vulgaire, emprunté à Dufresny, des peintures d'une liberté profane, les saillies de la satire et de l'épigramme, obtenaient grâce pour le véritable objet du livre, pour tant de sérieuses considérations qui s'y glissaient à la faveur du plaisir, et accoutumaient de loin les esprits à une nouvelle manière d'envisager l'histoire, à des spéculations encore inconnues, qui

ne devaient même avoir de noms que beaucoup plus tard et presque de nos jours. Mais le génie de Montesquieu ne peut longtemps demeurer captif au milieu des séductions de ce monde curieux et dissipé, qu'il faut d'abord amuser pour acquérir le droit de l'instruire. Il s'en affranchit par les voyages et la retraite; il visite l'Angleterre; il parcourt l'Europe; il ajoute aux connaissances qu'il a rassemblées par l'érudition, l'instruction vivante de la politique active, l'étude des gouvernements et des hommes. Puis il s'enferme à La Brède et y prépare silencieusement, lentement les grands monuments qui doivent étonner ses contemporains et illustrer son nom dans la postérité. L'étude de cette vie, de ces travaux, de leur originalité, de leur valeur et de leur influence, de la potémique qu'ils ont provoquée et qui dure encore, a permis à M. Villemain de renouveler, sans se répéter, dans d'intéressantes et instructives leçons, un sujet qu'il avait déjà traité avec éclat sous une autre forme. C'est ainsi que sa revue historique et critique de la littérature anglaise l'a engagé avec lui-même dans une lutte dangereuse, et où c'était beaucoup faire que de laisser la victoire indécise¹. La dignité plus soutenue de quelques-uns de ces morceaux, l'allure plus libre de leçons sorties de la parole, et qui ont gardé quelque chose de leur origine, mettent d'ailleurs, entre les uns et les autres, des différences déjà remarquées par un critique d'un jugement pénétrant et délicat².

Dans ce livre, ordonné comme un tableau, et qui en porte le nom, les figures de Voltaire et de Montesquieu occupent, pour ainsi dire, les devants de la composition; plus loin, sur des plans divers, se groupent les nombreux écrivains d'une époque « où l'esprit des lettres faisait partie de l'esprit du monde, où l'art d'écrire était puissant et à la mode, » et qui tous, par conséquent, servent à l'expliquer. Je ne nommerai pas cette foule, souvent illustre, que M. Villemain passe en revue, qu'il caractérise et juge avec une brièveté pleine de sens, poètes tragiques, comiques et autres, moralistes, métaphysiciens, historiens, érudits patients et modestes, savants mondains et parés, auteurs de toutes sortes, tous mêlés au mouvement général du siècle, le suivant, le hâtant, s'en séparant, lui résistant inégalement: ici, une espèce de colonie janséniste, comme égarée au milieu de la licence universelle, contre laquelle elle proteste vainement dans un langage qui n'est plus compris ni écouté, qu'étouf-

¹ Voyez, dans ses Discours et mélanges littéraires, son Éloge de Montesquieu, couronné en 1816 par l'Académie française, et son Essai historique sur Milton; dans ses Nouveaux mélanges historiques et littéraires, son Essai littéraire sur Shakespeare, son Essai sur la vie et les ouvrages de Pope. — ² M. Sainte Beuve, *Critiques et portraits littéraires*, t. III, p. 528 et suiv.

fent les risées et les sarcasmes : là, quelques libres penseurs plaisantant des vices de la société, sans en espérer, sans en demander la réforme, quelquefois dangereuse; prudents satiriques qui tiennent par habitude, par amour de l'ordre plus que par intérêt, aux autorités établies, aux usages reçus, et qui, autant que le parti dévot, grossi par leur alliance imprévue, se défient de la nouveauté : partout enfin la multitude tumultueuse et bruyante de ceux qui se disent exclusivement philosophes, et sous ce titre commun, leur mot de ralliement, travaillent, de diverses manières, à l'attaque, à la démolition de l'antique édifice. *Des milliers de bras élèvent une vaste machine de guerre, l'Encyclopédie, inventaire hardi, mais prématuré, de tout ce que l'esprit humain croyait savoir. D'Alembert en a esquissé le plan d'une main ferme et sûre; Diderot en dirige l'exécution, confuse et indigeste, s'y multipliant, y prodiguant l'érudition, le paradoxe, « écrivain parfois obscur, capricieux, emphatique, mais esprit vaste, et portant dans beaucoup de détails un rare degré de précision et de vigueur. »* Cependant sous ces chefs avance sans cesse l'œuvre philosophique, devenue peu digne de ce nom. Le scepticisme, auquel, a dit un grave penseur de notre temps, on ne fait point sa part, qui une fois entré dans l'esprit humain l'envahit tout entier, le scepticisme, après une longue guerre contre la religion révélée, s'attaque à la religion naturelle, nie à la fois et l'âme et Dieu, et la loi du devoir, réduit tout l'homme à un sensuel épicurisme.

Alors on nous montre à l'écart, en dehors des querelles du temps, en paix avec toutes les opinions, dans une majestueuse solitude, Buffon, qui, avec cette longue patience, dont il a fait le génie, avec une éloquence toute nouvelle, écrit l'histoire de la nature : on fait sortir à nos yeux du camp de la philosophie sceptique un noble transfuge, qui se retourne contre elle, qui lui fait face, qui prend à partie la société elle-même, qui n'entreprend rien moins que la double tâche d'épurer la morale et de transformer l'ordre politique. Comment, par les misères de sa vie et de son caractère, J. J. Rousseau fut amené à ce rôle extraordinaire et hardi, avec quelle chaleur d'âme, quelle audace démocratique, quelle puissance de talent, quel applaudissement, quelle force d'action sur son temps et les années qui suivirent, il lui fut donné de le remplir, M. Villemain l'expose dans ses dernières leçons, qui, avec la leçon sur Buffon, avec celles qu'il a consacrées à Montesquieu et à Voltaire, forment les masses principales du tableau, je répète à dessein cette expression, pour me résumer sur l'ensemble artistiquement construit de son ouvrage.

Dans cet ouvrage, en effet, mêlé de critique, de biographie, d'his-

toire, et où s'ouvrent à tout instant, sur les littératures de l'antiquité et des temps modernes, sur la littérature actuelle elle-même, de riches perspectives, l'auteur ne suit absolument ni l'ordre des dates, ni l'ordre des genres; il les alterne ou les associe et les confond avec une liberté qui produit la variété et l'intérêt, et qui au fond exprime mieux qu'une méthode plus sévèrement didactique, la diversité complexe de son sujet. Son livre est d'une lecture facile et attirante; mais l'agrément de la forme n'y altère point la solidité du fond et ne la cacherait qu'à des lecteurs superficiels.

Si l'on demandait quelle est sur le XVIII^e siècle la conclusion générale de M. Villemain, je répondrais que, sans l'avoir expressément énoncée à la fin de ces volumes, il l'a çà et là exprimée, par exemple, dans ces lignes que je transcris comme un éloge de l'impartialité, de l'élevation de ses vues :

«..... Cherchons comment le mal et le bien, l'égoïsme épicurien et l'amour de l'humanité, l'esprit vague de licence et l'esprit généreux de réforme se sont trouvés parfois confondus. Étudions surtout comment la philosophie du XVIII^e siècle, instable, multiple, parlant des langues diverses, s'est combattue et corrigée elle-même, et voyons si, malgré ce qu'on lui reproche de faux principes et de fausses conséquences, ce n'est pas d'elle que sont sortis un meilleur ordre politique, une législation plus équitable, des mœurs plus douces, l'égalité civile et la liberté publique de la pensée; ces grandes choses, en un mot, maintenant obtenues, ou demandées ou souhaitées par tous les peuples civilisés.»

Ce qu'il y a dans le livre de M. Villemain, et d'histoire et de considérations ingénieusement vraies sur les diverses manières d'écrire l'histoire, fait préjuger bien favorablement de la composition historique qu'il prépare depuis plusieurs années, et qui sans doute ne se fera pas longtemps encore attendre. Espérons toutefois que M. Villemain ne fait pas, par les deux volumes que nous venons d'analyser, ses adieux à la critique. Entre son Tableau du XVIII^e siècle et ses leçons publiées en 1830 sur la Littérature du moyen âge en France; en Italie, en Espagne, en Angleterre, il y aurait place pour une troisième série d'études sur le XVI^e et le XVII^e siècle. Ces études sont faites; il en retrouverait facilement la trace dans ce que la sténographie a pu conserver de ses cours dans ses notes, ses souvenirs. Espérons qu'il s'en servira pour compléter un monument si propre à honorer la critique française.

PATIN.

OBSERVATIONS sur les Numides.

Le nom de *Numides* est une de ces dénominations, souvent bizarres ou absurdes, que plus d'une fois des nations étrangères, soit par ignorance, soit par l'effet d'un caprice inexplicable, ont données à un peuple avec lequel le hasard, le commerce ou la guerre les avaient mises en relation, et qui, transmises ensuite de bouche en bouche, ont été consacrées par l'histoire et ont fini par être adoptées de ceux-mêmes qui semblaient intéressés à repousser ces qualifications hétéroclites. Le mot *Numides*, comme on sait, n'a jamais eu son analogue parmi les noms des tribus nombreuses qui ont de tout temps habité et habitent encore l'Afrique septentrionale. C'est, non pas la traduction, mais une corruption étrange du mot grec *Νομάδες*, pasteurs. Avec une signification aussi générale, il ne pouvait appartenir à un peuple plutôt qu'à un autre, puisque, si l'on excepte les colonies phéniciennes ou grecques, établies sur les rivages septentrionaux de l'Afrique, ou, pour parler plus exactement, de la Libye, les tribus qui occupaient ces vastes contrées étaient toutes adonnées à la vie pastorale. Aussi Hérodote, parlant des Libyens nomades¹, dit qu'ils occupaient tout l'espace compris entre l'Égypte et le lac Tritonis. Polybe est probablement le premier écrivain qui ait employé le mot *Νομάδες* pour désigner une nation africaine, à l'exclusion des autres; et le fait s'explique naturellement. Lorsque les Romains portèrent la guerre en Afrique pour attaquer les Carthaginois sur leur propre territoire, les vastes contrées qui s'étendaient depuis les dépendances de Carthage jusqu'au fleuve Mulucha étaient occupées par deux grandes tribus, les Massyles et les Massésyles, qui ne formaient point un corps de nation, étaient gouvernées par deux rois, mais qui toutes deux étaient adonnées à la vie pastorale. Les Massyles ou Massyliens étaient gouvernés par Massinissa, les Massésyles ou Massésyliens par Syphax. Celui-ci ayant succombé, victime de son attachement à la cause des Carthaginois, les Romains, pour récompenser les services éminents que Massinissa leur avait rendus dans le cours de cette guerre, réunirent à ses états ceux du prince vaincu, et depuis ce moment, les Massyles et les Massésyles, soumis à un même souverain, formèrent un royaume extrêmement étendu, qui se prolongeait, dit Appien, depuis le fleuve Mulucha jusqu'aux frontières du territoire de Cyrène. Mais cet empire ne subsista pas longtemps, et bientôt après, par suite de la défaite de Jugurtha, il fut incorporé à la république romaine. Les

¹ *Historia*, lib. IV, cap. CLXXXVI, tom. II, p. 611, ed. Bæhr.

Massyles et les Massésyles étaient les premiers peuples nomades qui se fussent offerts aux regards des Romains, et, quoique, depuis, Massinissa eût mis tout en œuvre pour les amener à un genre de vie plus d'accord avec les progrès de la civilisation, cependant, sous le règne de son petit-fils, ainsi que le fait observer Salluste¹, ils étaient toujours beaucoup plus occupés du soin de leurs troupeaux que de tout autre objet; et, suivant l'assertion du même écrivain², à l'époque de la guerre de Jugurtha, les Gétules, autre peuple pasteur, étaient encore presque inconnus aux Romains. Polybe, voulant désigner d'une manière caractéristique ces hommes courageux et endurcis à la fatigue, qui avaient été pour Rome des alliés si utiles ou des ennemis si dangereux, leur donna l'épithète de *Νομάδες*. Les Romains, en faisant passer ce mot dans leur langue, le reproduisirent sous une forme insolite, celle de *Numidæ*. Ce dernier nom, adopté par les historiens latins, Salluste, César, Tite-Live et autres, resta attaché aux peuples qui habitaient une partie de l'Afrique septentrionale. La Numidie forma une division importante du territoire que les Romains occupaient dans cette partie du monde, et ce nom se perpétua jusqu'à l'époque où la puissance romaine céda aux armes victorieuses des Arabes musulmans. Il est même extrêmement remarquable, quoique le fait n'ait été signalé par personne, que jusqu'à nos jours, dans la langue des Arabes, les peuples indigènes qui habitent le nord de l'Afrique sont désignés par un nom qui retrace parfaitement celui de *Νομάδες*. Comme cette assertion peut, au premier abord, sembler un paradoxe, je me hâte de fournir les preuves sur lesquelles est appuyée mon opinion. La langue que parlent les habitants indigènes du nord de l'Afrique est souvent désignée par le nom de *Chawia*³ ou *Schowiah*⁴; et les peuples chez qui elle est en usage sont également nommés *Schawis*, شَاوِيَّة. On lit dans l'histoire d'Égypte de Makrizi⁵, qu'un vizir du royaume de Fez implora le secours des *Schawis* et leur envoya des sommes d'argent considérables.

كان قد استنصر بالشاوية وبعث اليهم بمال كبير
 رحل الشاوية عن المدينة : Or le sens de ce mot ne saurait être douteux. Il n'appartient point à la langue des Berbères, mais à celle des Arabes, et il désigne un *nomade*, un *pasteur*. Ebn Khaldoun⁷ s'exprime en ces termes : « Les Zénatah, dans le Magreb, étaient *schawis* (pasteurs) et payaient des contributions aux souverains qui

¹ *Jugurtha*, cap. LIV, XC. — ² *Id.* cap. XIX, LXXX. — ³ *Voyage de Peyssonnel*, t. I, p. 348. — ⁴ *Shaw, Travels, or observations relating to Barbary*, t. I, p. 223. — ⁵ *Kitab-assolouk*, t. II, man. 673, fol. 347 v°. — ⁶ *Ibid.* fol. 348 r°. — ⁷ *Prolégomènes*, fol. 54 r°.

رئاسة بلعرب كانوا شايوية يودون المغارم لمن كان على عهدهم من الملوك du produit des troupeaux, comme de bœufs et de moutons : ils sont en général nomades, parce qu'ils vont chercher les pâturages et les eaux qui sont nécessaires pour les animaux qu'ils nourrissent, attendu que ces courses sont plus avantageuses pour ces bestiaux. Ils portent le nom de *schawis*; ce mot signifie ceux qui surveillent les moutons et les bœufs. Ils ne s'avancent jamais loin dans le désert, parce qu'ils n'y trouveraient point de bons pâturages. » من كان معاشه في السايمة مثل البقر والغنم فهم ظواعن في الاغلب لارتياح المسارح والمياه لحيوانهم اذ التقلب في الارض اصلح بها ويسمون شايوية ومعناه القايمون على الشاة والبقر ولا يبعدون في القفر لفقدان المسارح الطيبة به

Le même historien dit ailleurs² : « Des individus d'entre eux sont dispersés dans l'Égypte et les bourgs du Saïd, où ils sont *schawis* (pasteurs) et *fellah* (laboureurs). » منهم اوزاع متفرقون بمصر وقرى الصعيد « des nomades pasteurs; » Plus loin³ : « ظواعن شايوية : » فلاحين ailleurs⁴ : « Il resta seul avec les *schawis* (les pasteurs), » et « le commandement des *schawis* (pasteurs) et l'inspection des animaux appartenant au sultan; enfin, dans un autre endroit⁵, le même auteur, après avoir parlé des Arabes qui s'occupent du soin d'élever des chameaux, ajoute : « C'est ainsi que les *schawis* se livrent exclusivement à l'éducation des moutons et des bœufs, d'où ils tirent leurs moyens de subsistance. » كما ان الشايوية اهل القيام على الهاء البقر بما كان معاشهم بها hommes que notre historien désigne ailleurs par les mots *اهل شاء* و *بقر* « ceux qui possèdent des bœufs et des moutons⁶. » On voit par ces passages que le mot *schawi* n'appartient nullement à la langue des Berbères; qu'il est purement arabe, et désigne, en général, un *pasteur*; que les peuples de l'Afrique septentrionale ont reçu ce nom à raison de leurs habitudes nomades et pastorales; que le mot *schawia* désigne la langue que parlent les peuples pasteurs. Ainsi, les conquérants arabes établis dans les villes du nord de l'Afrique, ayant constamment sous les yeux les habitants indigènes de cette partie du monde, et frappés sans doute de la persévérance avec laquelle ces hommes in-

¹ *Prolégomènes*, fol. 46 r° et v°. — ² *Histoire*, t. VI, fol. 89 v°. — ³ Fol. 112 r°. — ⁴ Tom. VII, fol. 299 r°. — ⁵ Tom. II, fol. 7 r°. — ⁶ Tom. VI, fol. 36 v°. Tom. VII fol. 16 r°.

traitables conservaient les mœurs et les habitudes de leurs ancêtres, les désignèrent par un nom qui exprimait ces habitudes pastorales; et cela, probablement, sans se rappeler que, dans des temps fort anciens, les pères de ces mêmes hommes avaient, pour la même raison, reçu des conquérants grecs et romains une dénomination qui exprimait une idée parfaitement analogue.

Je ne m'étendrai point ici sur ce qui concerne l'histoire des Numides : cette histoire, presque entièrement dénuée d'intérêt; n'offre, comme on sait, qu'une suite de guerres, d'incursions, de scènes de carnage; et je ne pourrais offrir à la curiosité de mes lecteurs aucun fait nouveau et digne de leur attention.

Mais il est un point qui, si je ne me trompe, mérite une discussion un peu approfondie. M. Gesenius, dans plusieurs passages de son savant ouvrage sur les inscriptions phéniciennes, a prétendu que la langue punique était la langue que parlaient jadis les Numides. Comme je ne saurais souscrire à cette opinion, je vais examiner les raisons sur lesquelles cet érudit si estimable et si judicieux a cru pouvoir appuyer son hypothèse.

1° Salluste, dans le récit de la guerre des Romains contre Jugurtha, traitant de l'origine des Numides, atteste que les renseignements dont il donne le précis se trouvaient consignés dans des ouvrages puniques qu'il s'était fait expliquer, et qui avaient, disait-on, pour auteur le roi Hiempsal.

2° Cicéron, dans un de ses discours contre Verrès¹, rapporte que la flotte de Massinissa, ayant enlevé du temple de Junon, situé dans l'île de Malte, des dents d'ivoire d'une grandeur extraordinaire, ce monarque les fit remettre à leur place, et ordonna de graver sur le monument une inscription en caractères puniques, attestant que ce vol sacrilège avait été commis à l'insu du prince, et que la restitution avait été effectuée immédiatement. Or, suivant le récit de Valère-Maxime², cette même inscription fut tracée par ordre de Massinissa, *gentis suæ litteris*. Donc, dit M. Gesenius, la langue et l'écriture des Numides étaient analogues avec celles des Carthaginois.

3° Dans une inscription trouvée en Afrique, et qui, si l'on en croit M. Gesenius, a été tracée par ordre du roi Hiempsal, le nom des Massé-syliens, qui composaient la principale tribu des Numides, a une forme complètement hébraïque. Enfin, les noms propres d'hommes et de

¹ Actio IV, cap. XI, tom. II, p. 270, 271 ed. Harlès. — ² *Facta dictaque memorabilia*, ed. Torren, p. 33.

lieux qui existaient chez les Numides s'expliquent naturellement et sans effort à l'aide de la langue punique ou hébraïque.

Je n'ai dissimulé aucun des arguments qu'emploie M. Gesenius. Il s'agit maintenant d'examiner si chacune des preuves alléguées par ce savant est réellement bien solide.

D'abord le passage de Salluste n'a pas, si je ne me trompe, le sens que lui donne le docte écrivain : les mots *libri Punicī, qui regis Hiempsalis dicebantur*¹, signifient, non pas les « livres qui, disait-on, avaient eu pour auteur le roi Hiempsal, » mais « les livres qui avaient, disait-on, appartenu au roi Hiempsal. » On sait, par le témoignage de Pline², que les Romains, au moment de la prise de Carthage, avaient recueilli les livres écrits en langue punique qui se trouvaient dans la bibliothèque de cette ville, et en avaient fait don aux rois leurs alliés. Or Massinissa, qui s'était montré l'ami fidèle de Rome et l'implacable ennemi des Carthaginois, n'avait pu manquer d'avoir dans ce présent la part la plus considérable ; et ces livres, conservés avec soin par le roi Hiempsal, étaient sans doute tombés au pouvoir des Romains à l'époque de la prise de Cirtha, capitale des Numides. D'ailleurs, en supposant même que ces livres eussent été écrits par Hiempsal, le fait, à mon avis, ne prouverait rien. Il est certain que la langue punique devait être très-répandue chez les Numides : ces peuples étant appelés continuellement pour recruter les armées des Carthaginois, les soldats et surtout les officiers devaient se familiariser avec une langue qu'ils entendaient parler à tous les instants. C'est ainsi que, suivant Polybe³, le gaulois Autarite et ses compagnons, en servant dans le camp des Carthaginois, avaient appris la langue punique, et que plus tard Jugurtha parlait la langue latine, ayant acquis la connaissance de cet idiome tandis qu'il servait sous les drapeaux de Scipion Émilien, au siège de Numance⁴. D'un autre côté, la langue punique était le langage de la politique, du commerce, de la littérature. Par conséquent, tous les hommes qui tenaient dans la société un rang tant soit peu distingué, ceux qui désiraient acquérir des connaissances scientifiques ou littéraires, ne pouvaient manquer d'étudier une langue dont la connaissance était pour eux d'une nécessité indispensable. Que dans le xviii^e siècle, le grand Frédéric, Gustave III, l'impératrice Catherine, aient écrit des ouvrages en langue française, que les Russes et les Turcs, voulant faire la paix en 1774, aient rédigé le r traité dans la même langue : en conclura-

¹ *Jugurtha*, cap. xvii. — ² *Historia naturalis*, lib. XVIII, cap. v, tom. II, p. 100. ed. Harduin. — ³ *Historia*, lib. I, cap. lxxx, tom. I, p. 199. — ⁴ *Jugurtha*, cap. ci.

t-on qu'à cette époque les Prussiens, les Suédois, les Russes et les Turcs n'avaient pas d'autre langage que le français ? Si un voyageur, arrivant dans le royaume de Lahore, entendait commander l'exercice en langue française, serait-il autorisé à admettre comme certain que l'idiome du Pendjab est identique avec celui que l'on parle en France ? Il est à croire que les Numides, n'ayant à leur disposition qu'une langue rude, grossière, imparfaite, employaient de préférence le langage poli et élégant que l'on parlait à Carthage. C'est ainsi que, depuis la conquête de l'Afrique par les Arabes, les hommes instruits, parmi les peuples de cette contrée, ont étudié avec empressement l'idiome de leurs vainqueurs, et que, sauf un petit nombre d'exceptions, les ouvrages composés par des écrivains d'origine berbère ont été rédigés en langue arabe. Le passage de Valère-Maxime, rapproché de celui de Cicéron, ne prouve pas davantage. Il est probable que l'inscription gravée par ordre de Massinissa dans le temple de Malte, était en caractères puniques ; car il est douteux que, sous le règne de ce prince, les Numides eussent une écriture particulière. La langue de l'inscription pouvait être la langue numide, mais il n'est pas même nécessaire d'admettre ce fait ; et l'on peut croire que Massinissa employa de préférence le langage comme le caractère punique. Valère-Maxime ayant lu dans des écrivains antérieurs qu'un monument avait été gravé par ordre de Massinissa, a conclu naturellement que ce prince avait dû faire usage de l'écriture et de la langue usitées parmi ses sujets.

L'inscription numidique, dont on invoque le témoignage avec tant de complaisance, en supposant qu'elle ait été bien lue, bien expliquée, dit-elle réellement ce qu'on lui fait dire ? Pour moi, je ne puis me persuader qu'un monument d'un style si hideusement barbare ait été élevé aux frais et par ordre d'un roi de Numidie, d'un fils de Massinissa. Sans doute, on est en droit de croire que les Numides, entièrement livrés à la vie militaire ou à la vie pastorale, étaient de mauvais artistes ; mais on doit supposer qu'un souverain qui aurait eu dessein de consacrer son nom par un monument public, aurait facilement, et à peu de frais, fait venir de Carthage, ou de quelque autre ville habitée par les colonies puniques, des ouvriers capables de figurer passablement la forme humaine, au lieu de cette grossière caricature que présente le monument dont nous parlons.

En second lieu, le mot *Hakembaal*, que croit lire M. Gesenius, n'a, suivant moi, aucun rapport avec le nom de Hiempsal ; et je ne saurais croire que les Numides, en adoptant des noms puniques, leur aient fait subir une transformation aussi étrange. Nous savons, en effet, que les

dénominations phéniciennes adoptées réellement par les Numides n'avaient éprouvé aucune altération. Les noms *Adherbal*, *Bomilcar*, etc. attestent suffisamment l'opinion que je soutiens. Donc, le nom de *Hiempsal*, qui a une physionomie tout à fait étrangère, n'a rien de commun avec le mot *Hakembal* et ne peut pas être regardé comme ayant une origine punique.

D'ailleurs, l'existence d'inscriptions puniques dans le royaume des Numides ne prouverait point qu'elles eussent été gravées par les ordres d'individus natifs de cette contrée. Il existait sans doute à *Cirtha*, et dans les autres villes des états de *Syphax* et de *Massinissa*, un assez grand nombre de Carthaginois, que les chances de la guerre, les affaires commerciales ou d'autres motifs y avaient amenés, et qui, sur cette terre étrangère, avaient conservé l'usage de leur alphabet et de leur langue maternelle.

Quant au mot qui, suivant *M. Gesenius*, représente le nom des *Mas-sésyles* ou *Massésyliens*, son étymologie me paraît fort douteuse. A-t-on jamais vu un nom de peuple commençant par un mot qui signifie *Operu, facta*? Je dirai tout à l'heure ce que je pense de l'origine de ce nom.

Tous les noms propres de personnes, tels qu'ils se trouvaient chez les Numides, ceux du moins dont les historiens grecs et latins nous ont conservé le souvenir, sont, malgré l'assertion de *M. Gesenius*, étrangers à la langue phénicienne. Les mots *Massinissa*, *Gulussa*, *Hiempsal*, *Jugurtha*, *Massiva*, *Gauda*, *Massugrada*, *Narava*, *Nabdalsa*, etc. ne peuvent, j'ose le dire, être ramenés à des racines hébraïques. Les efforts qu'a faits à cet égard le docte écrivain que je combats n'ont abouti qu'à des résultats peu satisfaisants. Si l'on veut examiner les noms des villes situées dans l'étendue de l'empire des Numides, on trouvera également qu'ils offrent des formes tout à fait insolites, qui n'ont pas le moindre rapport avec la langue punique. Il faut toutefois excepter la capitale du royaume des Numides, la ville de *Cirtha*, dont le nom est phénicien et signifie *ville*. Mais ce fait peut s'expliquer d'une manière fort naturelle. A l'époque où *Syphax* fonda cette place, des Numides, adonnés jusqu'alors à la vie pastorale, accoutumés à vivre exclusivement sous des tentes, n'avaient point dans leur langue un mot qui exprimât l'idée de ville. Aussi, lorsque leur souverain voulut se créer une capitale, il dut emprunter à la langue des peuples voisins, c'est-à-dire des Carthaginois, le nom qui allait désigner la nouvelle ville. C'est ainsi, et par le même motif, que les Berbères, ne trouvant point dans leur idiome un mot qui indiquât une

ville, ont adopté le mot arabe *médinah*, مدينة, dont ils ont légèrement modifié la forme.

Au rapport de Salluste¹, la ville de Leptis Magna devait sa fondation aux Sidoniens; mais les habitants, ayant contracté de nombreux mariages avec les Numides, avaient, par suite de ces alliances, altéré leur langage. Donc, dans l'opinion de l'historien latin, la langue des Numides était complètement différente de l'idiome phénicien.

Enfin, le monument bilingue qui existe à Thugga vient encore à l'appui de mes assertions. En effet, comme ce monument se trouve dans une ville qui faisait partie de l'ancien royaume des Numides, il est probable que l'inscription inconnue qui accompagne l'inscription punique est véritablement numide. Or il n'est guère à présumer que les deux inscriptions soient tracées dans la même langue et seulement en caractères différents. On peut croire, avec beaucoup plus de vraisemblance, qu'une des inscriptions est la traduction de l'autre. Ce monument, autant du moins qu'on en peut juger par les copies imparfaites qui en ont été publiées jusqu'ici, est une pierre tumulaire élevée en l'honneur d'un Numide, dont elle offre la longue généalogie. Je dis que le personnage dont le cippe nous a conservé le souvenir était un Numide; et en effet, l'inscription punique paraît avoir été gravée avec une négligence qui tient de la barbarie, tandis que l'inscription correspondante, quoique fruste et incomplète, a été tracée avec infiniment plus de soin et d'exactitude; et, pour le dire en passant, cette circonstance opposera toujours un grave obstacle au déchiffrement entier de l'inscription. En effet, les noms que nous offre cette pierre, appartenant à la langue des Numides, présentent des formes étrangères, inconnues, qui n'ont pas le plus léger rapport avec ces dénominations significatives dont les monuments phéniciens et puniques nous retracent de nombreux exemples.

Il est certain que longtemps avant l'établissement des colonies phéniciennes sur les côtes du nord de l'Afrique, les provinces septentrionales de ce continent étaient occupées par une population indigène et nomade, parlant une langue à part, qui, probablement, n'avait aucun rapport avec le phénicien. L'arrivée des Tyriens, des Sidoniens sur les rivages de l'Afrique, les rapports qu'ils eurent avec leurs sauvages voisins, durent faire connaître à ces derniers de nouveaux besoins, et, par suite, introduire dans leur idiome des termes qui lui étaient étrangers. Mais, à coup sûr, ces causes ne furent pas assez puissantes pour

¹ *Jugurtha*, cap. LXXVIII.

engager ces nomades à quitter leur idiome maternel pour adopter celui de ces marchands asiatiques qui venaient leur demander des terres et devaient bientôt s'ériger en conquérants et en despotes. Un peuple pasteur ne change jamais ni son langage ni ses habitudes; c'est ainsi que les conquérants arabes n'ont pu réussir à naturaliser leur langue au milieu de ces peuplades qui occupent encore aujourd'hui le nord de l'Afrique.

Or il a existé et il existe encore de nos jours un langage qui est parlé avec très-peu de différences dans une immense étendue de pays, depuis l'Égypte jusqu'aux rivages de l'océan Atlantique. Cet idiome, que nous désignons, à l'exemple des Arabes, par le nom de *berbère*, mais qui chez les naturels du pays porte les noms de *schilah* ou *tamazigt*, ne ressemble à aucun autre; tout atteste son antiquité: il manque de beaucoup de mots que des peuples étrangers à la vie pastorale auraient infailliblement connus; il n'a été importé dans cette contrée par aucun des peuples qui en ont fait ou tenté la conquête. On peut donc croire, avec toute apparence de vérité, que cette langue était parlée, dès les temps les plus anciens, par les peuples nomades répandus sur le continent de l'Afrique septentrionale. Probablement les Numides, c'est-à-dire les Massyliens et les Massésyliens, employaient le même idiome, qui, malgré tant de révolutions et de conquêtes, s'est maintenu jusqu'à nos jours avec une admirable persévérance.

Une observation pourra servir, je pense, à confirmer l'opinion que j'émetts ici. Nous avons vu que dans les noms numides, un grand nombre commençaient par la syllabe *mas*, qui se changeait quelquefois en *mis*. Nous trouvons, chez les écrivains anciens, le nom des deux grandes tribus qui composaient l'empire numide, les *Massyliens* et les *Massésyliens*, et les noms propres de *Massinissa*, *Massiva*, *Massugrada*, etc. Or dans la langue des Berbères, le mot *mes* désigne un *fil*. N'est-il pas naturel de croire que les Berbères mettaient souvent en tête des noms de leurs tribus le mot qui signifiait *les fils de*. C'est ainsi que les mots *beriou* بنو ou *weled* ولد, qui ont le même sens, précèdent toujours les noms des tribus arabes. Que ce mot ait également été placé en tête des noms d'hommes, la chose à coup sûr n'a rien d'étonnant. Les Arabes sont aussi dans l'usage de désigner un homme en supprimant son véritable nom, et en mettant le mot *Ebn*, *fil*, devant le nom de son père ou de son aïeul. Une coutume analogue existe également en Europe, parmi les Juifs. Beaucoup d'entre eux se désignent par les noms de *Levisohn*, *Jacobsohn*, etc.

QUATREMÈRE.

ESSAI de classification chronologique des comédies de Plaute.

DEUXIÈME ARTICLE.

Nous reprenons le travail où M. Windischmann l'abandonne assez avancé déjà; non pas que nous nous estimions de ceux auxquels il le cède, *sagacioribus relinquo*; mais nous profiterons de l'avantage que nous donne notre commerce intime de plusieurs années avec le poète lui-même.

On voit que M. Windischmann était fatigué à la fin de ses recherches; il est facile d'en juger à l'inattention avec laquelle sa vue a passé sur les endroits qu'il a notés. Le vers du prologue d'Amphitryon ne saurait être une annonce de la paix publique¹, et l'expression *flos poetarum fuit*² veut dire, non pas que Plaute était à la fleur de son âge quand il écrivit la *Casine*, mais qu'il florissait et brillait entre tous les poètes.

Ce prologue, fait dans un temps où Plaute avait cessé de vivre, où ses ouvrages comptaient déjà parmi les ouvrages anciens³, ne nous apprend rien sur l'époque probable de la première représentation, sinon que l'auteur jouissait alors de tout l'éclat de sa renommée. Il avait atteint probablement une des dix dernières années de sa vie; car on était venu à ces jours de crise dans lesquels la vieillesse latine tâchait de repousser par tous les moyens possibles, et surtout par le ridicule, les nouvelles modes grecques. Un libertin dans cette comédie s'écrie avec un fier dédain, maligne ironie du poète satirique: « Qu'on m'apprête un festin qui m'enivre, un magnifique service, je ne veux plus vivre comme un Latin: *nil moror barbarico ritu esse.* » Et quand je lis ce dialogue d'un mari tout confus, tout troublé en présence de sa femme, qui lui avait

¹ *Pace advenio, pacem ad vos adfero.* Ces mots signifient tout simplement: « Je viens pacifiquement avec des dispositions pacifiques, » par un de ces redoublements si fréquents dans le style de Plaute. Le mot *pax* a ici la même valeur que dans ces locutions vulgaires: *Pace tua dicam, pacem doorum precari.* — ² *Casin. prolog.*

³ *Antiqua opera et verba quom vobis placent,
Æquom placere est ante veteres fabulas:*

*Nos postquam populi rumorem intelleximus,
Studiosè expetere vos plantinas fabulas,
Antiquam ejus edimus comœdiam,
Quam vos probastis, qui estis in senioribus,
Nam juniorum qui sunt, non gnorunt, scio.*

(V, 7-15.)

ménagé une cruelle déconvenue dans un rendez-vous galant où il n'a reçu que des coups au lieu de caresses :

CLEOSTRATE. — « Réponds; qu'as-tu fait de ton manteau ? »

STALINON. — « Ce sont des bacchantes, ma femme..... oui, vraiment, ce sont des bacchantes qui... je t'assure, des bacchantes.... »

CLEOSTRATE.— « Il se moque; on n'est pas sa dupe. Par Castor il n'y a plus à présent de fêtes pour les bacchantes, *nam, Ecator, NUNC BACCHÆ NULLÆ LUDUNT*¹; »

il me semble que le fameux sénatus-consulte de l'an 566 venait d'être rendu².

Je suis tenté de croire qu'Amphitryon fut l'aîné de Casine. J'y vois régner l'esprit romain dans toute sa gravité, dans la sécurité de sa force, sans préoccupation des menaces de l'hellénisme, sans animosité, non plus, contre les ennemis, comme au sortir d'une guerre périlleuse, ou comme au fort des hostilités; on combat encore néanmoins, mais la marche des affaires et la prospérité du commerce n'en sont point gênées; on est vainqueur, mais on ne célèbre pas encore les triomphes; on ne craint pas, mais on sent le besoin d'être fort. Telle est l'impression qui m'est restée des passages que je vais citer; me suis-je fait illusion ?

Mercuré parle d'abord :

*Ut vos in vobris voltis mercimoniis
Emundis vendundisque me lætum lucris
Adficere, atque adjuvare in rebus omnibus;
Et ut res rationesque vostrorum omnium
Bene expedire voltis peregreque et domi,
Bonoque atque amplo auctare perpetuo lucro,*

¹ Act. V, sc. IV, v. 11. — ² M. Petersen assigne l'année 216 ou l'année 215 (538, 539) pour date à cette pièce. « Quoique le prologue, dit-il, soit d'un temps postérieur, cependant les vers 87-88 du prologue relatifs à la guerre

*Valete, bene rem gerite et vincite
Virtute vera, quod fecistis antèd hæc,*

« paraissent être anciens. La critique indirecte des mœurs grecques (*Cœnars lepidæ, etc. et ubi tu es qui colere mores massilienses postulas*, act. V, sc. IV, v. 1) reporte la « comédie à ces temps reculés. » J'aurais peine à m'imaginer que, dès les premières années de la guerre punique, avant le triomphe de Marcellus sur les Syracusains, on songeât à la lutte des mœurs romaines contre les mœurs grecques à Rome. Je n'aperçois pas non plus quelle importance chronologique on peut attacher à ces vers :

*Sed facitodam meminervis versus quos cantat Colax: cibo
Cam suo quiqui facito uti veniant, quasi eant Sutrïum.*

C'était un très-vieux proverbe.

Quasque incepistis res, quasque inceptabitis;

Et uti bonis vos vestrosque omnes nuntiis

Me adficere voltis.

.....

Lucram ut perenne vobis semper subpetat¹, etc.

Et plus bas :

Debetis velle quæ velimus; meruimus

Et ego et pater de vobis et republica².

Et ailleurs :

Virtute dixit (Jupiter) vos victores vivere³.

Ce monologue d'Alcmène est encore bien remarquable :

Sola heic mihi nunc videor quia ille hinc abit, quem ego amo præter omnes;

Plus ægri ex abitu viri, quam ex adventu voluptatis cepi.

Sed hoc me beat saltem, quod perduelleis vicit, et domum

Laudis compos revenit, id solatio⁴ est; absit, dummodo

Laude parva domum recipiat se : feram et perferam usque

Abitum ejus animo forti atque obfirmato, id modo si mercedis

Datur mihi, ut meus victor vir belli clueat, satis

Mihi esse ducam : virtus præmium⁵ est optimum.

Virtus omnibus rebus anteit profecto.

Libertas, salus, vita, res, parenteis,

Patria et prognati tutantur, servantur;

Virtus omnia in se habet; omnia adsunt bona, quem penes est virtus⁶.

C'est l'âme du sénat romain qui a dicté ces vers. Voilà par quelle fermeté il soutint et répara le désastre de Cannes, et comment il triompha d'Annibal par l'inébranlable constance de Fabius Cunctator, aidée de l'épée de Marcellus, en attendant le génie de Scipion.

M. Windischmann nous persuadera difficilement que l'Amphitryon soit né pendant la paix; ce qu'il prouve sans peine pour le *Truculentus* par ce vers du prologue :

Re placida atque otiosa, victis hostibus⁷.

Mais à quelles années rattacher cette paix dont il est parlé ici? Probablement à celles qui suivirent le traité imposé au roi Antiochus, l'allié

¹ Prol. v. 1-14. — ² V, 39. — ³ V, 75. — ⁴ Act. II, sc. II, v. 10-21. — ⁵ *Trucul.* act. I, sc. I, v. 77

de Philippe; un des héros de la pièce le dit assez en faisant l'étalage de ses présents devant sa maîtresse :

Adduxi ancillas EX SUBIA duas;
Iis te dono sed istæ reginæ domi
Fuere ^h
 *Adtuli, eccam, PALLULAM EX PARVA GRÆCIA tibi:*

Ad id, PURPURAM EX SARA tibi
Adtuli, et INDUVIAS PONTO amœnas ².

J'avoue que touchant le *Rudens* et l'Asinaire, je ne possède pas beaucoup plus de lumières que M. Windischmann. La composition du *Rudens* aurait-elle été un à-propos saisi adroitement par le poète lorsque Marcellus venait de prendre Syracuse ? ou, un an plus tard, lorsqu'Agri-gente venait d'être livrée aux Romains ⁵ ? Il y a dans la pièce un rôle de Sicilien qui apprête à rire ⁴; c'est un Agrigentain, un scélérat, un traître ⁵. Il est dit aussi qu'un *leno* se dispose à faire un voyage en Sicile, parce que ce pays est rempli de voluptueux, et que les courtisanes y font bien leurs affaires ⁶. La fin du prologue est d'un temps où l'on a encore des ennemis à combattre, mais où la terreur est désormais pour eux, *valet*, *ut hosteis vestri diffidant sibi* ⁷.

Quant à l'Asinaire, cette comédie a été tellement mutilée, qu'excepté le dernier vers du prologue, nous ne découvrons presque rien qui puisse nous guider :

Ita vos, ut alias, pariter nunc, Mars adjuvet.

Probablement on n'éprouvait point de revers, on n'en avait point annoncé, du moins; car on n'eût peut-être pas trouvé risible ni de bon goût cette parodie de la formule des actions de grâces rendues aux dieux par les généraux romains après la victoire :

Perfidia LAUDES GRATIASQUE HABEMUS MERITO MAGNAS,
Quom nostris sycophantiis, dolis astutiisque,

¹ Act. II, sc. VI, v. 49. — ² *Ibid.* v. 55, 58. — ³ Tit. Liv. XXVI, 40, an 544. —
⁴ Charmides. — ⁵ Prolog. v. 50. — ⁶ Prolog. v. 53 :

Eat in Siciliam; ibi esse homines voluptarios,

Ibi esse questum maximum meretricibus.

⁷ J'ai le bonheur de me trouver ici d'accord avec M. Petersen, mais sans imposer à la pièce une date aussi précise, l'an 210 ou 209 (544, 545). Il a cité aussi un passage qui peut appuyer ces conjectures (act. III, sc. II, v. 15).

Scapularum confidentia, virtute ulmorum freti,

*Eae nunc legiones, copias exercitusque eorum
 Vi, pugnando, perjuriis nostris, euge, potiti.
 Id virtute hujus conlegæ meaque comitate
 Factum' st¹*

Cela ne ressemble-t-il pas à ce commencement du rapport d'un consul vainqueur au sénat : *P. C. quod bello armisque in Latio agendum fuit, id jam deum benignitate ac virtute militum ad finem venit; cæsi ad Pedum Asturamque sunt exercitus hostium², etc.*?

Mais quelle expédition Plaute avait-il en vue? C'est ce qu'il est impossible de deviner; et, pour comble d'embarras, il se rencontre dans la comédie un vers interpolé qui nous renverrait à plus de dix ans après la mort du poète. Une courtisane déclare qu'il lui faut de l'argent comptant, parce qu'on ne lui fait crédit ni chez le boulanger ni chez le marchand de vin :

*Græca mercamur fide,
 Quom a pistore panem emimus, vinum ex œnopolio;*

et Pline assure qu'il n'y eut point de commerce de boulangerie à Rome jusqu'à la guerre contre Persée : *pistores Romæ non fuere ad Persicum usque bellam, annis ab urbe condita super DLXXX³*; et le témoignage de Pline semble confirmé par celui de Varron : *nec pistoris nomen erat, nisi ejus qui rari far pinsebat, nominati ab eo quod pinseret⁴*.

Il faut renoncer à toute conjecture; à moins que, saisissant le fil le plus mince pour se conduire, faute de mieux, on ne remarque d'abord dans le prologue l'expression *vortit barbære* qui indiquera l'opposition des Romains et des Grecs, et qu'on n'insiste sur ces vers :

*Quia triduam hoc unum modo foro operam adsiduam dedi,
 Dum reperiam, QUI QUÆRITET ARGENTUM IN PŒNUS⁵,*

afin de rapprocher la comédie de l'an 561, pendant lequel les tribuns du peuple et le sénat se réunirent pour réprimer par des lois les abus et les fraudes des usuriers⁶.

¹ Act. III, sc. II, v. 1-11. — ² Tit. Liv. VIII, 13. — ³ *Hist. nat.* XXXVIII, 28. — ⁴ *De vit. pop. rom.* lib. I. — ⁵ Act. II, sc. IV, v. 22. — ⁶ Tit. Liv. XXXV, 7. M. Petersen ferait cette comédie contemporaine de Casine et de la *Cistellaria* (215-539), à cause de cet éloge de la constance et du courage dans les périls :

*Ista virtus est, quando usu'st qui malam fert fortiter;
 Fortiter malum qui patitur, idem post patitur bonum.*

Mais il s'agit de deux coquins d'esclaves qui se vantent de braver les étrivières,

Nous sommes plus heureux pour le Persan. M. Windischmann a proposé, avec un excès de réserve et sans beaucoup de foi à sa conjecture, d'assigner à cette comédie une date antérieure à la mort d'Attale, citant à tout hasard ces deux vers :

*Miram quin Philippi causa aut Attali
Te potius vendam, etc.*

il ne faut pas dédaigner ce renseignement, mais il faut l'adopter avec quelque restriction.

Attale ne vivait plus quand on donna la pièce; car c'est dans l'année qui suivit sa mort que furent créés les *triumviri epulones*, pour dispenser les pontifes de faire les sacrifices du festin dans les jeux publics¹; et il y a grande apparence que la nouvelle institution a fait venir dans l'esprit du poète cette saillie d'un parasite en adoration devant son hôte :

*O mi Jupiter
Terrestris, te CORPULONUS compellat tuis².*

Mais il ne devait pas y avoir longtemps que le roi de Pergame était perdu pour les Romains; le bruit de sa mort ne s'était peut-être pas répandu à Rome, ou la chose était assez récente pour qu'on mît le nom d'Attale à côté de celui d'un roi vivant. D'ailleurs, le souvenir de sa munificence était grand, et son or coronaire brillait à tous les yeux dans le Capitole.

Enfin, un des personnages rappelle aux Romains un spectacle qui dut les frapper : la course des autruches dans les jeux du cirque.

SOPHOCL. *Vola curriculo*. PÆGN. *Istuc MARINUS PASSER PER CIRCUM SOLET³*.

Ce ne pouvait être que plusieurs années après le retour des légions d'Afrique, qu'un tel spectacle devint commun et fréquent, ISTUC SOLET, mais non pas assez familier pour qu'on connût le nom grec de l'oiseau, ou son nom dans le pays même. On fit cette dénomination comme on avait fait celle des éléphants, comme on fit celle des panthères, *mures africani*, celle des léopards, *oves feræ*, celle des lions, *ursi numidici*, dans la première ignorance.

Il reste encore sept comédies⁴ de la chronologie desquelles M. Windischmann désespère entièrement, et dont il confesse ne rien savoir,

comme Labranche dit à Crispin : « Et quelques années de galères ne sont pas pour effrayer un homme de cœur. » Les Romains n'auraient pas aimé cette manière de louer leur courage; et l'expression répétée *malum* aurait même blessé leur fierté. — ¹ Tit. Liv. XXIII, 42. Cic. *de Orat.* III, 19. — ² Act. I, sc. III, v. 19. — ³ Act. II, sc. II, v. 17. — ⁴ L'Aululaire, les *Bacchis*, Curculion, Epidique, le Marchand, la *Mostellaria*, *Stichus*.

nil invenisse, si ce n'est, ce que tout le monde sait, qu'Épidique est plus ancien que les *Bacchis*¹.

Mais en quelle année les jeux scéniques furent-ils égayés par les plaisanteries d'Épidique?

C'était une année dans laquelle les plaintes du peuple s'élevèrent avec plus de force contre les injustices commises au profit des familles privilégiées, ou furent exprimées plus hautement par une voix puissante.

Lorsque les soldats, malheureux débris de l'armée de Cannes, relégués en Sicile, vinrent demander à Marcellus qu'il leur fût permis au moins de mourir en combattant pour la république, au lieu de languir inutiles sous le poids d'une condamnation, ils disaient :

« Nous savons que les autres qui ont échappé comme nous au carnage et qui furent nos tribuns militaires, briguent et obtiennent des honneurs, exercent des commandements. Êtes-vous donc indulgents et faciles pour vous-mêmes, P. C. sévères seulement envers nous, êtres vils? Le consul, les premiers de l'État pourront fuir sans ignominie quand il n'y aura plus de ressource, et les soldats sont envoyés au combat pour mourir, quoiqu'il arrive²! »

Ces paroles ou d'autres équivalentes se répétèrent sans doute plus d'une fois dans les conversations de la multitude, lorsque Caton revint de sa questure d'Afrique, où il n'avait pas été lié avec Scipion par cette affection filiale qui, dans les idées des Romains, devait unir le questeur au prêteur ou au consul³. Lorsqu'il fut ensuite lui-même promu au consulat, ces accusations prirent plus de hardiesse et de consistance. Nous aurons lieu d'observer plus d'une fois le poète comique faisant cause commune avec le sévère antagoniste des novateurs et des privilégiés. C'est ce que nous voyons déjà dans Épidique :

EPIDICUS. *Quid herilis noster filius? valet?* THESPICUS. *Pugilice alque athleticæ.*

EPID. *Voluptabilem mihi nuntium tuo nuntio adtulisti. Sed ubi Est is? TH. Adveni simul*

.....

EPID. *Ubi arma sunt Stratippoeli?*

TH. *Pol, ad hosteis transfugerunt.* EPID. *Armane?* TH. *Atque quidem cito.*

.....

EPID. *Edepol, facinus improbum!* TH. *At jam ante alii fecerunt idem.*

Erit illi illa res honori. EPID. *Qui?* TH. *Quia antea aliis fuit⁴.*

Le frondeur politique se retrouve encore dans cette boutade contre

¹ *Bacchid.* act. II, sc. II, v. 36. Un personnage de cette comédie cite avec éloge Épidique. — ² Tit. Liv. XXV, 7. — ³ Cic. *post red. in sen.* XIV. — ⁴ Act. I, sc. 1, v. 18-31.

les riches libertins : « Ils couvrent de parures somptueuses leurs maîtresses, et l'argent leur manque si on leur demande le tribut pour l'entretien de l'armée¹. »

On jugera peut-être nos analogies un peu téméraires, et nos rapprochements hasardés. Cependant si l'on se souvient de ces grandes querelles du consul Caton et des tribuns du peuple, qui agitèrent le forum et qui émurent la ville entière pendant quelque temps, en l'année 559, à l'occasion de la loi Oppia, nos idées acquerront quelque degré, sinon de certitude, au moins de vraisemblance. Il avait été défendu aux femmes, l'an 539, de posséder en bijoux plus d'une demi-once d'or, de porter des robes de diverses couleurs, ornées de pourpre, et de se servir de chars dans la ville et les environs jusqu'à un mille d'étendue.

Le tribun Valerius proposa d'abroger cette loi, Caton s'y opposa; les dames romaines sollicitèrent le consul, puis se soulevèrent contre lui, pour obtenir le droit de porter des bijoux et de la pourpre, et d'avoir des chars, toutes choses qui, comme Tite-Live le fait dire à Caton², plaisaient moins aux dames riches, par l'éclat qui en résultait pour elles-mêmes, que par l'humiliation des femmes qui n'avaient pas les moyens de se les procurer. C'était encore un grand danger pour les maris, ajoutait le consul : car ils se ruinaient s'ils étaient complaisants, et malheur à eux encore davantage, si d'autres donnaient ce qu'ils avaient refusé.

Que l'on compare à ce récit de l'historien, la longue énumération des toilettes si variées, si variables, qui sont nommées dans le dialogue d'Épidique et d'Apécide, toilettes romaines, marquées par des dénominations latines; on se convaincra que la comédie n'a pas dû venir très-longtemps après la défaite du consul, qui eut le déplaisir de voir tomber la loi, malgré sa vigoureuse défense.

Nous avons encore un autre indice pour fixer plus sûrement et plus précisément la date. On venait, dit le vieil Apécide, d'inventer pour les dames une mode nouvelle; c'était la robe lacédémonienne, *laconicum*³. Les victoires de Flamininus et la soumission du tyran Nabis, avaient sûrement donné l'idée de cette invention.

Il y a plus de probabilités encore pour ranger à cette époque l'Aululaire⁴. Il suffit même, je crois, de lire quelques fragments pour ne plus avoir de doute.

¹ Act. II, sc. 11, v. 43. — ² Tit. Liv. XXXIV, 1 seqq. — ³ *Cani quoque etiam ademtum'st nomen. — Qui? — Vocant Laconicum.* (Act. II, sc. 11, v. 51.)

MEGADORUS. *Nulla igitur dicat : equidem dotem ad te aditā
Majorem multo, tibi quam erat pecunia.*

*Enim mihi quidem equom' st PURPURAM atque AURUM dari,
Ancillas, mulos, muliones, pedisequos ;
Salutigerulos pueros, VEHICULA quæ vehar.*

EUGLIO. *Ut matronarum hic facta pergnovit probe !*

MEGADORUS. *Nunc, quoquo venias, plus plaustorum in ædibus
Videas quam ruri, quando ad villam veneris.*

.....
Stat fallo, phrygio, aurifex, lanarius.

Caupones patagiarii¹, etc.

Suivent douze vers tout remplis de noms d'ouvriers et de marchands occupés de la toilette des dames. Mais les termes de la loi Oppia, *aurum, purpuram, vehicula*, n'auront pas été mis là sans dessein et sans à-propos ; et le mot *plaustorum* laisse voir que le luxe alors n'avait pas encore fait assez de progrès pour qu'on distinguât bien dans l'usage les voitures de ville et celles qui servaient aux exploitations agricoles : le carrosse de plus d'une patricienne était encore un chariot, quoiqu'il y eût déjà quelques chars ornés d'ivoire, *eburata vehicula*². Ce n'était pas assurément la femme de Caton qui se faisait voiturer ainsi ; mais les élégants avaient ramené pour les leurs des ouvrages de charrons grecs, chars de triomphe pour la coquetterie et la vanité.

Quant aux *Bacchis*, dont l'âge est consigné dans la pièce même, du moins relativement à Épidique, en quel temps les placer ? non loin, sans doute, de l'année qui vit paraître Épidique. Ne serait-ce pas lorsqu'on se plaignait des vices introduits dans les familles romaines, dans l'éducation de la jeunesse par les légions revenues de Grèce et surtout d'Asie ? Le pédagogue Lydus n'aurait été que l'interprète des mécontents, qui s'affligeaient de l'oubli, du mépris dans lequel tombait l'ancienne discipline, l'ancienne éducation³. Et cette saillie de Chrysale :

Spectatores, nunc ne miremini

Quod non triumpho ; pervulgatum' st, nil moror⁴.

aurait-elle une intention satirique contre L. Scipion, qui n'obtint pas sans contestation les honneurs du triomphe en 565 ? car on disait que la guerre avait été plus importante dans les bruits de la renommée qu'en réalité ; qu'une seule bataille avait tout fini, et que

¹ Act. III, sc. v. — ² Act. II, sc. 1, v. 46. M. Petersen place l'Aululaire en 215 (53g), sans en dire la raison (col. 614.) — ³ Act. III, sc. III, v. 17-44. — ⁴ Act. IV, sc. IX, v. 149.

d'ailleurs ce qu'il y avait de glorieux dans la victoire avait été conquis d'avance dans la journée des Thermopyles¹. Quelque retentissement de l'émeute des Bacchanales, ou des bruits précurseurs de cet événement, semblent se faire entendre dans ce vers :

Bacchides ! non Bacchides, sed Bacchos sunt acerrimæ ² ;

comme dans ce passage de l'Aululaire peut-être, lorsqu'un cuisinier s'enfuit de chez l'avare qui le bat :

Neque ego unquam, nisi hodie ad Bacchas veni in Bacchanal coquinatum,

.....

Atat, perii, hercle, ego miser. Aperit Bacchanal.

Les deux comédies ne furent pas séparées, je crois, par un très-long intervalle; elles ne remontent pas beaucoup en deçà, et ne vont guère au delà de l'année 559.

Alors se consommait cette grande révolution dans la vie privée et dans les habitudes intellectuelles de l'élite des Romains, révolution commencée par la conquête de Syracuse, étendue par la conquête de la Grèce, décidée par la conquête de l'Asie. Les autorités ne manquent pas à cette assertion. Écoutons d'abord Plutarque en prenant Amyot pour trucheman³ :

« Au demourant, Marcellus étant r'appellé par les Romains pour la
 « guerre qu'ils avoyent dans leur païs et à leurs portes, s'en retourna
 « emportant quant et luy la plus grande partie des plus beaux tableaux,
 « peintures, statues et austres tels ornements qui feussent à Syracuse,
 « en intention d'en embellir son triumphe, et puis après en parer et
 « orner la ville de Rome, laquelle auparavant n'avoit ny ne connoissoit
 « rien d'exquis ny de singulier en tels ouvrages : car ceste polisseure
 « et ceste grace et gentillesse d'ornements de peinture et de sculpture
 « n'y estoit point encore entrés, ains estoit seulement pleine d'armes
 « barbaresques, de harnois et de dépouilles toutes souillées de sang. . .
 « et pourtant en acquit encore Marcellus de tant plus la
 « bonne grace et la faveur du commun populaire, pour avoir ainsy embelli
 « et esgayé la ville de Rome des ingénieuses délices et élégantes vo-
 « luptez des Grecs; mais à l'opposite Fabius Maximus feut plus agreable
 « aux vieux pour n'avoit rien emporté de semblable hors de la ville
 « de Tarente, quand il la print. et au contraire
 « les gens d'honneur reprenoyent Marcellus, premièrement pour ce
 « qu'ils disoyent qu'en ce faisant il avoit suscité une grande haine et

¹ Tit. Liv. XXXVII, 59. — ² Act. III, sc. 1, v. 4. — ³ Édit. de Bastien, t. III, p. 121.

« envie contre la ville de Rome et puis pour ce qu'il avoit
 « empli le commun populaire de curiosité oisive et de babil, attendu
 « qu'il ne faisoit plus austre chose, la pluspart du jour que de s'amuser à
 « causer et deviser de l'excellence des ouvriers et de leurs arts et ou-
 « vrages, là où auparavant ils n'avoient accoutumé que de labourer ou
 « de faire la guerre, sans sçavoir que c'estoit de délices ny d'oisive su-
 « perfluité. »

Les vieux, comme dit Plutarque, avaient horreur de la Grèce et de l'Asie, ils les confondaient dans une même haine. Les Grecs, pour eux étaient, non pas seulement dans la Grèce proprement dite (*parva Græcia*¹), mais aussi dans les royaumes des successeurs d'Alexandre, dans les cités de l'Ionie et des îles de la mer Égée, d'où étaient venus, d'où venaient sans cesse fondre au sein de Rome les fléaux corrupteurs. Caton devait frémir quand on lui disait que Fulvius Nobilior avait consacré aux Muses les dépouilles de la guerre². Aussi lui reprochait-il d'avoir mené parmi les légions, sous sa tente, des aventuriers, des parasites. Ce parasite, c'était Ennius³. Caton ne cessait point de déclamer, ou pour garder l'expression toute romaine de Tite-Live⁴, d'aboyer contre Scipion, le chef du parti des Hellènes, qui s'était plu à porter le pallium et à chausser le brodequin en Sicile⁵, et il rassemblait sous son étendard tous ceux qui pensaient que la vertu romaine ne pouvait se conserver qu'avec la rusticité et l'ignorance des ancêtres. Caton ne se contentait pas de signaler l'introduction des arts et du luxe comme un signe de décadence, selon le langage que lui a prêté Tite-Live, studieux explorateur de ses écrits : *In Græciam Asiamque transcendimus, omnibus libidinum illecebris repletas, et regias etiam attractamas gazas; eo plus horreo ne illæ magis res nos ceperint, quam nos illas. Infesta, mihi credite, signa ab Syracusis illata sunt hæc urbi. Jam nimis multos audio Corinthi et Athenarum ornamenta laudantes mirantesque, et antefixa fictilia deorum romanorum ridentes*⁶. Il éclatait en invectives bien autrement violentes dans ses entretiens familiers, si nous en jugeons par ses propres paroles adressées à son fils, et que Pline a curieusement transcrites⁷. A l'entendre, les Grecs avaient conjuré de perdre les barbares, c'est-à-dire les Romains, toute la race latine, soit en les pervertissant par leurs poètes et leurs philosophes (car l'expression *litteras*

¹ *Trucul. Act. II, sc. vi, v. 55.* — ² *Fulvius non dubitavit Martis manubias Musis consecrare. Cic. pro Arch. c. xi.* — ³ *Cic. Tusc. 1, 2; GEL. Noct. att. xi, 2.* — ⁴ *XXXVIII, 54, allatrare.* — ⁵ *Val. Max. III, 6, 1.* — ⁶ *XXXIV, 3.* — ⁷ *Hist. nat. XXXIX, 7, édit. de Lemaire: Quandocunque ista gens litteras dabit, omnia corrumpet.*

a toute l'étendue de cette signification), soit en les empoisonnant par leurs médecins, *si medicos suos huc mittet*.

Ainsi groupés autour de Caton, attentifs à ses cris d'alarme, les ombrageux conservateurs de la vieille Rome, le sourcil haut, l'air triste et menaçant, se tenaient retranchés derrière ce nom de barbares dont ils étaient glorieux comme d'une distinction qui les séparait des Grecs. S'ils voulaient dire une injure à quelqu'un, les mots qui leur venaient tout d'abord à la bouche étaient : *Græcus, pergræcari, philosophus, philosophari*, équivalents de *perfide, d'ivrogne, d'intrigant*, et de *faire la débauche, débiter des mensonges*. On ne s'en tint pas aux paroles. Vingt-trois ans après la mort de Plaute, en 593, un édit du préteur Pomponius expulsa de Rome les rhéteurs et les philosophes¹ (il n'y avait pas encore de professeurs en langue latine). Dès l'an 573, le 3^e depuis la mort de Plaute, le sénat avait ordonné de brûler par la main des victimaires, en place publique, des livres d'une haute antiquité qu'on avait découverts enfermés dans un coffre de pierre, en creusant pour des fondations; ils étaient attribués à Numa et à Pythagore². On les brûla, dit Pline, *quia philosophiæ scripta essent*³. Selon Valerius Antias on les regarda comme contraires à la religion⁴. Cette explication ne change ni n'ajoute rien au récit de Pline; philosophe et ennemi de la religion et des lois faisaient synonymie.

Il nous sera facile à présent de poser les limites de temps entre lesquelles doivent être renfermées quatre des cinq pièces de Plaute dont nous avons encore à parler.

Nulle part ne se manifestent plus énergiquement ces préventions contre les philosophes et les lettrés de la Grèce, que dans ce monologue du *Curculio*, où l'esprit de la satire pousse le ridicule jusqu'à l'hyperbole et charge la peinture comique du burlesque de la caricature.

*Tam isti Græci palliati capite aperto qui ambulant,
Qui incedunt subfarcinati, cum libris, cum sportulis,
Constant, conferunt sermones inter sese drapetæ,
Obstant, obsistunt, incedunt cum suis sententiis;
Quos semper videas bibenteis esse in thermopolio,
Ubi quid subripuere, aperto capitulo calidum bibant;
Tristeis atque ebrioli incedunt*⁵.

Le poète n'épargne pas les amis des Grecs, ceux que les rustiques

¹ Suet. *de cl. Rhet.* c. 1; Gell. *Noct. att.* xvii, 11. — ² Tit. Liv. XL, 29, *Græci (libri) de Disciplina sapientiæ*. — ³ *Hist. nat.* XIII, 27, 2. — ⁴ *Dissolvendarum religionum esse*. Tit. Liv. l. c. — ⁵ *Curcul. act.* II, sc. III, v. 9-15.

entre les Romains appelaient les agréables, les plaisants, les citadins, *scurræ* :

*Tam isti, qui ludunt datatim, servi scurrarum in via,
..... omneis subdam sub solam*¹.

Il fallait qu'il y eût alors une grande animosité, que les partis fussent en présence et pour ainsi dire sous les armes; la pièce serait ainsi rattachée aux derniers temps de la vie de Plaute. Un renseignement plus précis ne laisse plus de doute sur l'année même. Un des personnages, en donnant les adresses de différentes espèces d'habitants de Rome, dit qu'on trouvera les libertins et les dissipateurs près de la basilique, *sub basilica quærito*²; on n'en comptait alors qu'une seule à Rome, et nous avons déjà vu qu'elle fut bâtie par Caton pendant sa censure, l'an 570, au delà duquel Plaute ne prolongea pas sa carrière.

Dans *Pseudolus*, figure un niais, messenger d'un militaire; et ce militaire est un Macédonien, détesté des deux amants qu'il désole³. Le discours du grand machinateur d'intrigues est semé de mots, de phrases grecques. Ce fourbe veut se faire passer pour un esclave d'une autre maison que la sienne, et le nom seul de Syrus, qu'il s'avise de prendre, inspire à l'interlocuteur une défiance qui fait rompre brusquement l'entretien.

« HARPAX. — Comment t'appelles-tu ?

« PSEUDOLUS, à part. Ballion a un esclave nommé Syrus. Je dirai que c'est moi.
« (Haut.) Je me nomme Syrus.

« HARP. — Syrus !

« PSEUD. — Oui, c'est mon nom.

« HARP. — Assez causé. Si ton maître est chez lui, fais-le venir, pour que je m'acquitte de mon message, quel que soit le nom que tu portes⁴. »

Dans une autre scène, Pseudolus entendant le fripon qu'il emploie comme auxiliaire mêler à ses impostures une maxime de philosophie, s'écrie, comme certain désormais du succès de ses complots : Le voilà qui philosophe, je suis sauvé, *Salvus sum, jam philosophatur*⁵.

Sans doute *Pseudolus* a dû avoir pour spectateurs les soldats qui allaient punir ou qui venaient de punir Antiochus d'avoir conspiré avec Philippe contre la majesté du peuple romain, l'an 562 ou environ.

On voit aussi dans le *Mercator* un personnage impatienté d'une dispute où l'on cherche à se jouer de lui par des sentences emphatiques

¹ *Curcul.* act. II, sc. III, v. 17. — ² Act. IV, sc. I, v. 11. — ³ Act. I, sc. 1, v. 49: act. II, sc. II, v. 23. — ⁴ Act. II, sc. II, v. 42. — ⁵ Act. IV, sc. II, v. 18.

et subtiles, s'écrier : « Je ne comprends rien à tout cela, moi ; je ne suis pas philosophe ¹. »

L'amoureux, dans un accès de délire, fait un voyage imaginaire, et se transporte dans l'île de Chypre, de là dans la ville d'Athènes, puis dans la ville de Zacynthe. Cet itinéraire a-t-il été traduit de l'original grec ? S'il était de l'invention de Plaute, on pourrait croire que ces noms ne s'étaient pas rencontrés fortuitement sous la plume du poète, et qu'il avait voulu porter l'attention des Romains sur des pays signalés par la fuite de leurs ennemis, ou par leurs propres victoires. Zacynthe leur fut cédée, après d'assez longs débats, par la ligue achéenne, l'an 563². Mais déjà, en 544, Levinus s'était emparé de cette même île, pour commencer les opérations militaires de la coalition formée par les Romains et les Étoliens contre Philippe ; et la prise toute récente de Syracuse, ainsi que la chute de Capoue, n'avaient pas peu contribué à déterminer les Étoliens à entrer dans l'alliance de Rome³.

J'incline en effet vers le temps le plus reculé. On aperçoit dans toute la pièce plus de vestiges de la vie romaine que de la civilisation grecque. Les riches, comme dans tout le théâtre de Plaute, il est vrai, vont eux-mêmes au marché acheter leurs provisions ; ils en ramènent des cuisiniers de louage, parce qu'ils n'ont pas encore de cuisiniers dans leurs maisons, et qu'on ne sait pas, comme on l'apprit depuis par la science venue de Grèce et d'Asie, tout le prix d'un cuisinier : *Tum coquus, vilissimum antiquis mancipium et æstimatione et usu, in pretio esse ; et, quod ministerium fuerat, ars haberi cæpta*⁴. Lorsque Démiphon dit quelle est la servante dont il a besoin, voici le portrait qu'il donne :

*Nihil opus est nobis ancilla, nisi quæ texat, quæ molat,
Lignum cædat, pensum faciat, ædeis verrat, vapulet,
Quæque habeat cotidianum familiæ coctum cibum.*

.....

*Ego emero matri tuæ
Ancillam viraginem aliquam non malam, forma mala,
Ut matrem addecet familias, aut Syram, aut Ægyptiam,
Ea molet, conficiet pensum, pinsetur flagro*⁵.

C'est bien là une servante de bourgeois romain, et non l'esclave d'une maison élégante.

Stichus et *Curculion* sont deux comédies des plus imparfaites et des

¹ *Mercator*, act. I, sc. II, v. 36. — ² Tit. Liv. XXXVI, 32. — ³ *Id.* XXVI, 24. — ⁴ *Id.* XXXIX, 6. — ⁵ *Mercator*, act. II, sc. III, v. 62, 78.

plus négligées de Plaute ; et cependant elles viennent dans l'ordre des temps à la suite de ses chefs-d'œuvre.

En ce qui concerne *Stichus*, je ne veux pas tirer un argument décisif de la chanson toute grecque chantée par un des convives.

ἢ αἰνέεω αἰνῶ, ἢ τρίς αἰνῶ, ἢ μὴ τέτραπα¹.

Je n'alléguerai pas comme preuve convaincante la mention des danseurs ioniens².

Mais lorsqu'on lit dans Tite-Live que les vices des nations étrangères furent apportés à Rome par les armées d'Asie, que ce furent les soldats de ces armées qui introduisirent les lits d'airain, les couvertures précieuses, les tapisseries au petit point et les autres tissus et les meubles de luxe ; que ce fut depuis ce temps qu'on connut dans les festins les joueuses de harpe, les joueuses de luth et tous les artistes dont la présence ajoutait à l'agrément des festins : *Li primum lectos æratos, vestem stragulam pretiosam, plagulas et alia textilia..... advexerunt. Tunc psaltriæ sambucistriæque, et convivalia ludionum oblectamenta addita epulis*³ ; et lorsqu'on lit ensuite dans les scènes du poète cette description des richesses rapportées d'outre-mer par le maître de *Stichus* :

*Tum Babylonica peristromata, consutaque tapetia
Advexit nimium bonæ rei.....
.....fidicinas, tibicinas,
Sambucinas advexit.....
Postea unguenta multigenorum multa⁴...*

alors il devient comme évident que le luxe asiatique était entré à Rome avant que *Stichus* se montrât sur le théâtre des Romains, peut-être un peu après *Pseudolus*, qui a aussi sa nomenclature de beaux ouvrages d'Orient :

*Ut ne peristromata quidem æque picta sint campanica,
Neque alexandrina belluata conchyliata tapetia*⁵.

Dans le vers *unguenta multigenorum multa* ne serait-il pas fait allusion à ces parfums étrangers *unguenta exotica*, dont les censeurs Licinius Crassus et L. J. César interdirent le commerce⁶ ?

La *Mostellaria*, qui vient dans cette énumération après toutes les

¹ Act. V, sc. IV, v. 25. — ² *Ibid.* sc. VII, v. 1. — ³ Tit. Liv. XXXIX, 6. — ⁴ Act. II, sc. II, v. 53-57. — ⁵ Act. I, sc. II, v. 14. — ⁶ *Certum est Antiocho rege Asiaque devictis urbis anno 565; P. Licin. Crassum et L. J. Cæsarem censores edixisse ne quis venderet unguenta exotica.*

autres comédies, est certainement une des plus anciennes de Plaute, la plus ancienne peut-être, du moins de celles que nous possédons.

Elle n'a pu être écrite que l'an 537 ou tout au plus l'an 538, peu de temps après la mutation qui s'opéra dans les valeurs monétaires pendant la deuxième guerre punique. Pour subvenir à l'embarras du trésor, le sénat décréta que le denier d'argent, qui avait valu jusqu'alors 10 as ou 10 onces de cuivre, en vaudrait 16. C'est ce qui fit que dans la suite la paye du soldat romain, qui était d'un tiers de denier ou de 3 as $\frac{1}{3}$, fut comptée de 5 as, ou 5 $\frac{1}{3}$, taux auquel César la trouva fixée lorsqu'il la porta jusqu'à 10 as en la doublant¹.

Pline, qui rapporte l'opération de la crue des monnaies, a soin de remarquer que, par une exception pour la paye militaire, le trésor continua de ne compter le denier qu'à raison de 10 as, et que par conséquent le soldat reçut toujours 10 deniers par mois, pour ses 3 as $\frac{1}{3}$ par jour.

Or, dans la *Mostellaria*, un fripon d'esclave, qui se voit menacé du gibet, demande aux spectateurs s'il ne se trouverait pas parmi eux, pour prendre sa place, quelqu'un de ces braves gens qui vont se faire tuer pour trois *nami*, c'est-à-dire trois as²; la poésie moins exacte que les scribes du questeur, a supprimé la fraction.

Nous concluons, avec M. Lebeau, dans un de ses mémoires sur la légion³ et avec notre savant confrère, M. Letronne, dans son *Traité de l'évaluation des monnaies romaines*, que la *Mostellaria* a précédé le changement de l'escompte du denier, ou l'a suivi de si près que l'ancienne évaluation de la paye n'était point encore sortie des habitudes du glanage commun.

Il est inutile maintenant d'observer qu'on voit dans le monologue de l'amoureux la définition des règles d'éducation pour la jeunesse, éducation toute romaine et qui n'a pas encore reçu l'alliage des coutumes grecques : elle se borne aux éléments des lettres, au droit public et civil et à la milice.

Docent (parentes) litteras, jura, leges.

.....

Ad legionem quom itant (adolescentes), adminiculum eis danunt (parentes).

Tam jam aliquem cognatum suum⁴.

Plus tard l'éducation du jeune homme dans les *Bacchis* a subi bien des réformes, ou, selon les frondeurs, bien des altérations⁵.

¹ Sueton. in *Cæsare*. Tacit. *Ann.* I, 17. — ² Act. II, sc. 1, v. 10. — ³ Acad. des inscr. t. XLI, p. 186. — ⁴ Act. I, sc. II, v. 45, 48. — ⁵ Act. III, sc. III, v. 20, 27.

Il faut prévenir une objection. Tout au commencement de la pièce, un honnête campagnard dit à un fripon de citadin : « Tout le monde ne peut pas sentir les parfums étrangers, *olere unguenta exotica.* » Si l'auteur voulait rappeler ici l'ordonnance des censeurs, de 565, ce ne serait qu'une addition faite dans une seconde ou dans une troisième représentation. Mais il est possible que les plaintes des moralistes sévères, les sarcasmes des *rustici* contre les *urbani*, aient précédé de longtemps l'ordonnance.

En récapitulant les articles de la discussion qui précède, on peut établir entre les pièces de Plaute l'ordre chronologique suivant : trois de ses meilleures compositions dramatiques auront été des premières en date : la *Mostellaria*, vers l'an 537 ; Amphitryon, peut-être un an ou deux après ; les Ménechmes, vers 539 ou 540. Puis viennent entre 544 et 548 le *Rudens* et le *Mercator* ; le *Miles gloriosus* est à peu près du même temps, 549, 550. La *Cistellaria* a paru, peut-être plus tard de deux ans, bien inférieure à ses aînées. Le Persan, comédie fort médiocre d'invention, dut être donnée en 555 ou en 556. Mais le *Pœnulus* venait avec Épidique et l'Aululaire soutenir la réputation du poète en ce temps (559) ; c'était l'année du consulat de Caton. Dans les années suivantes, de 560 à 568, Plaute prenait sa revanche d'une manière encore plus éclatante, en produisant *Pseudolus*, peut-être l'Asinaire, le *Trinummus* et les *Bacchis*. *Stichus* et le *Truculentus* se mêlent à ce groupe, quoique peu dignes d'y tenir leur place. Casine, a suivi aussi l'an 566, sans se faire beaucoup attendre. Enfin un ouvrage faible, Curculion, une belle inspiration de morale et de poésie, les Captifs, terminent les travaux de l'auteur, presque en même temps qu'il cesse lui-même de vivre, l'an 570.

Ainsi, sur cette liste, les œuvres du poète se succèdent, non suivant une progression constante, régulière, idéale, mais avec les intermittences, les inégalités, les écarts du génie de l'homme, et d'une manière plus naturelle : des canevas presque sans art, des farces burlesques jetées entre des productions perfectionnées, la faiblesse après la force, les fautes grossières après des compositions savantes. Qui peut dire si ces rétrogradations apparentes, ces retours soudains à l'enfance du drame n'étaient pas des aberrations calculées, des concessions volontaires ? Molière donna le Fagotier pour escorte au Misanthrope : à Rome encore plus, il fallait plaire au peuple.

Plaute, qu'on ne l'oublie pas, fut un poète populaire. C'est une chose remarquable que cette persistance du disciple, du traducteur des Grecs à s'opposer à l'invasion de l'hellénisme dans Rome, et que cet attachement d'un étranger, d'un nouveau venu aux sectateurs des vieilles

coutumes, des anciennes mœurs. L'auteur devient en quelque sorte un homme de parti, il s'efforce de décrier l'élégance toute nouvelle de la parure, des meubles, des festins, les curiosités des études spéculatives; il semble traduire souvent en vers comiques les harangues consulaires ou censoriales de Caton, ses diatribes contre l'hellénomanie des Sulpicius, des Fulvius, des Scipion. Plaute se déclare leur adversaire comme Nevius; mais instruit par son exemple, il eut la prudence de s'appuyer sur les plébéiens, de flatter la nationalité italienne, de se faire le comédien des barbares, sans attaquer aucun patricien personnellement, sans nommer qui que ce fût. Il connaissait le titre de la loi des Douze Tables, *si quis quem occentavit*, et il vivait dans la crainte salutaire du bâton et de la prison, *formidine fustis*, comme dit Horace.

Ses affections politiques, ou ses intérêts (on prend, on donne surtout l'un pour l'autre dans les actes extérieurs et particulièrement dans ce qui est spectacle), ses tendances politiques, pour me servir d'un mot qui ne préjuge rien, durent beaucoup influencer sur son style. Entre la fin de Plaute et le début de Térence, il ne s'écoula que dix-huit ans (570 à 588). Pour les formes du langage il y a entre eux plus d'un demi-siècle de distance. Leur talent d'écrire était égal; ce qu'on a dit de Plaute, on aurait pu le dire aussi justement de Térence; si les Muses avaient voulu parler latin, elles auraient employé dans leurs discours la latinité de ces poètes. D'où vient cependant qu'ils diffèrent tant l'un de l'autre en ce qui touche la diction familière, les tours de phrase, les locutions, les mots composés, l'idiome de la conversation? Térence aurait pu passer pour un moderne au temps de Virgile. Plaute, avec toute la vivacité de son esprit a complètement les allures du vieux latin. Sans doute la différence de l'âge fait beaucoup dans ces habitudes de parler. Nous gardons à la fin de la vie les impressions de l'enfance. Quoique les générations qui s'élèvent et qui nous poussent vers le déclin établissent autour de nous d'autres usages, un vocabulaire nouveau en partie, une manière nouvelle de combiner et d'assembler les expressions conservées, nous tenons par prévention, ou même involontairement par la force d'une longue pratique, à la langue qui était la belle langue au temps de notre jeunesse et de notre âge viril. Corneille assista aux tragédies de Racine, et ces poètes semblent quelquefois n'être pas du même siècle. Corneille n'avait eu ni l'éducation de Port-Royal, ni le commerce de l'hôtel de Condé. Le Port-Royal et l'hôtel de Condé pour l'auteur de l'Andrienne, ce fut la société intime de Lélius dont on l'accusa de n'être que le prêtre-nom, de Scipion qui le protégeait, et de tous leurs amis au jugement desquels il soumettait ses ouvrages, et même ses ébauches. L'atticisme

importé récemment à Rome germait, florissait dans ce petit cercle d'hommes d'élite. Mais Plaute ne vivait pas dans la compagnie des gens de bon ton, des élégants. Il se moquait de l'urbanité dans ses satires comiques, il vantait les mœurs rustiques, les mœurs anciennes, l'ancienne simplicité. Il garda les formes du vieux langage, parce qu'il était du parti plébéien, du parti de l'antique Latium, du parti de ceux qui se vantaient, comme Marius s'en vanta plus tard encore, de ne savoir pas les lettres grecques, et qui montraient au doigt les disciples des lettrés et des philosophes, en disant : « Celui-ci c'est un Grec, c'est un écolier ¹. » Ces gens-là ne changeaient point leur ignorance et leur grossièreté romaine contre les délicatesses des Grecs; changer, selon eux, s'était se corrompre, et on les flattait en leur disant comme le prologue de Casine : « vous aimez les vieilles comédies, les vieilles expressions, de même que vous aimez le vin vieux. »

NAUDET.

OPINIONS populaires et scientifiques des anciens sur les éclipses².

On s'étonnera peu sans doute qu'Hérodote et ses contemporains, ayant de si étranges idées sur le soleil et ses mouvements, aient ignoré la véritable cause des éclipses. Les historiens des mathématiques et de l'astronomie, en rapportant quelques preuves de l'ignorance des Grecs sur ce sujet, même à des époques assez récentes, en ont témoigné leur surprise; ils ont presque douté de la réalité des faits; dans tous les cas, ils n'ont su comment accorder ensemble l'état des connaissances positives, et l'imperfection des théories. Cela vient encore, à ce qu'il me paraît, de ce qu'ils ont négligé d'examiner ces faits dans leurs rapports avec l'ensemble des idées qui ont dominé chez les

¹ Plut. *Vie de Cicéron*, ch. v. *Cicer. de Orat.* II, 36. — ² Ce morceau fait partie d'un ouvrage inédit sur la Cosmographie et la Géographie générale chez les anciens. Il est précédé, dans cet ouvrage, de deux chapitres sur la *figure de la terre* et sur la *route oblique du soleil*, auxquels plusieurs passages de ce morceau font allusion. Un autre chapitre du même ouvrage a paru dans les cahiers d'août et septembre 1831. M. de Humboldt l'a cité avec éloge dans son *Histoire de la Géographie du Nouveau-Continent*, t. II, p. 370; et il vient d'être traduit en allemand par M. le docteur S. F. W. Hoffmann, à la suite de la dissertation de M. Lelewel sur Pythéas (Leipz. 1838).

Grecs, avec la marche progressive des connaissances parmi eux, et de ce qu'ils n'ont pas fait assez d'attention aux difficultés que l'explication des éclipses de soleil et de lune a dû offrir à leurs observateurs.

§ I. Sur les difficultés que l'observation des éclipses a présentées aux anciens.

On a déjà vu que pour apprécier les notions de ce genre il faut se garder de les interpréter d'après les idées et l'esprit des modernes; il faut se transporter au milieu du siècle qui les a vues naître, et tenir compte de toutes les causes d'erreurs qui devaient résulter tant des préjugés religieux que de l'imperfection des connaissances.

Si l'on pense qu'il n'a point existé chez les anciens, sur une branche quelconque des sciences physiques, une théorie complète, fondée sur un corps d'observations suivies et dirigées vers un même but, on reconnaîtra que telle explication, qui nous paraît à présent toute simple, a dû leur présenter souvent des difficultés à peu près insolubles.

Quoi de plus naturel, en apparence, que d'attribuer la cause des éclipses, phénomène qui n'a jamais lieu que dans les syzygies, à l'interposition alternative de la terre et de la lune?

Et cependant si l'on ignore l'inclinaison de l'orbite lunaire et le mouvement des nœuds, on ne pourra concevoir pourquoi les éclipses n'arrivent que dans certaines syzygies, et non dans toutes. Or ces deux notions ne sont pas de celles qui s'acquièrent facilement; il a fallu beaucoup de temps pour les conclure de l'observation: de là l'extrême peine qu'ont eue les philosophes grecs à croire que la lune est un corps opaque; de là leurs hypothèses pour expliquer les éclipses, en conséquence de l'idée à laquelle ils ne voulaient pas renoncer.

Ceux qui, s'étant rendus maîtres de ces deux notions, admettaient que la lune n'a pas une lumière propre, devaient encore trouver des difficultés graves dans l'explication des deux genres d'éclipses.

Ainsi, comment se rendre compte des éclipses horizontales, alors que les deux astres sont à la fois sur l'horizon? Ce phénomène est réellement inexplicable dans l'hypothèse de l'interposition, à moins qu'on ne connaisse la réfraction atmosphérique et ses effets.

Or la réfraction n'a pas été connue des anciens avant Ptolémée. Cet astronome lui-même n'en parle point dans l'Almageste: en aucun endroit de ce grand ouvrage il ne laisse entrevoir qu'il se doute que la position apparente des astres peut différer plus ou moins de leur position réelle, en raison de leur éloignement du zénith; et cette notion est si importante en astronomie, qu'on ne conçoit guère qu'il n'en eût

pas fait mention s'il l'eût connue. C'est dans l'optique seulement qu'il en parle, sans toutefois en marquer la quantité, ce qui a donné lieu de présumer¹ que le phénomène ne lui avait été connu qu'après la composition de l'Almageste.

On ne s'étonnera donc pas que Pline ne puisse comprendre que la lune s'éclipse lorsque les deux astres sont à la fois sur l'horizon, et qu'il regarde le fait comme merveilleux, presque comme un prodige qui s'est produit une seule fois à sa connaissance².

Quant à Ptolémée, il n'en dit pas un mot dans le long chapitre qu'il consacre à la théorie des éclipses de lune. Certainement il ne pouvait en ignorer l'existence, puisque le phénomène se reproduit, pour les éclipses de lune, une fois pendant chaque période lunaire. Mais un tel phénomène aurait fort embarrassé sa théorie, et peut-être a-t-il jugé plus sûr de n'en pas parler du tout. C'est le parti que d'autres astronomes avaient adopté; car Cléomède, qui écrivait un siècle après Ptolémée, assure que, jusqu'à son temps, aucun mathématicien ou philosophe, égyptien, chaldéen et autre, n'avait jamais fait mention, dans ses catalogues, de pareilles éclipses, quoiqu'on y eût consigné un si grand nombre d'éclipses totales et partielles³. Cet auteur assure que, de son temps encore, il y avait des gens qui combattaient le système de l'interposition, en lui opposant le fait des éclipses horizontales⁴. Embarrassé lui-même de l'objection, il ne sait d'abord comment en sortir: il prend enfin le parti de douter de la réalité du fait; il n'est pas même éloigné de croire, avec d'autres, qu'on l'a inventé tout exprès malicieusement pour tourmenter les pauvres astronomes⁵; comme poussé à bout, il se hasarde à conjecturer, supposé la réalité du fait, qu'il pourrait bien être causé par quelque propriété de l'air, et être analogue à ce qui se voit quand on met une bague au fond d'un vase: cachée par les parois quand il est vide, elle devient visible lorsqu'on le remplit d'eau⁶. C'est là l'explication véritable qu'on trouve exprimée plus clairement encore

¹ Delambre, *Hist. de l'Astron. anc.* II, 304. — Al. de Humboldt, *Voyage, partie astron. Introd.* p. LXIX, LXX. — ² II, 13, p. 80, 5. Hard. *Mirum et quam ratione... SEMEL JAM ACCIDERIT, ut in occasu luna deficeret, utroque super terram conspicio sidere.* — ³ Πολλῶν γὰρ ἐκλείψεων σεληνιακῶν γεγενημένων, καὶ τελείων, καὶ ἀπὸ μέρους, καὶ ἀναγεγραμμένων πασῶν οὐδεὶς τοιαύτην ἐκλείψιν μέχρι γὰρ τοῦ καθ' ἡμᾶς βίου ἰσχυρίσται ἀναγεγραφῶς, οὐ Χαλδαῖος, οὐκ Αἰγύπτιος, οὐχ ἕτερος μαθηματικὸς καὶ φιλόσοφος, ἀλλὰ πλάσμα τὸ λεγόμενον ἐστίν. *Cycl. Theor.* II, 6, p. 123, Balf. — 147, Bake. ⁴ *Id.* p. 121, Balf. — 145, Bake. — ⁵ Ἀλλὰ πρῶτον μὲν ἀπαρητήτων λόγουσιν, ὅτι πλάσσει ὁ λόγος οὗτος ὑπὸ τινῶν βουλομένων ἀπορίας ἐμποῖσαι τοῖς περὶ ταῦτα καταγινομένοις τῶν ἀστρολόγων καὶ φιλοσόφων; p. 123, Balf. — 147, Bake. — ⁶ *Id.* p. 124, Balf. — 149, Bake.

dans Sextus Empiricus¹. Mais quelle hésitation ! et combien l'idée de la réfraction atmosphérique était encore peu répandue ! Ces exemples montrent qu'il a été difficile aux anciens de se faire, sur les éclipses de lune, une théorie qui répondît à tout, et pût être adoptée sans réclamation.

Les éclipses de soleil leur ont présenté des difficultés d'un autre genre : c'est d'abord leur rareté, comparativement à celles de lune, et ensuite l'anomalie de leur apparition. A moins de connaître la parallaxe terrestre, il est impossible, en effet, de comprendre pourquoi les éclipses de soleil n'arrivent pas à peu près aussi souvent que celles de lune : et remarquons ici qu'elles devaient paraître aux anciens beaucoup plus rares encore qu'elles ne le sont réellement, à cause de la difficulté de les observer. Quand on ne sait pas d'avance le moment précis de leur apparition, elles peuvent passer inaperçues, à moins qu'elles ne soient assez grandes pour diminuer sensiblement la masse de lumière qui émane du soleil. Or il s'est écoulé bien du temps avant que les anciens aient imaginé de rapporter les éclipses de soleil au centre de la terre et non pas à sa surface ; il leur a fallu d'abord être fixés sur sa forme, et avoir une notion au moins approximative de sa grandeur ; mais c'est là ce qu'on n'aperçoit chez eux qu'à une époque peu ancienne. Nous verrons dans l'instant que cette rareté comparative des éclipses de soleil et leur anomalie ont été l'origine de presque toutes les fausses théories que les anciens philosophes s'étaient faites à cet égard. Ainsi, chacun des deux genres d'éclipses leur a présenté des difficultés particulières et longtemps insolubles. Ces difficultés sont de telle nature que certains d'entre eux qui avaient admis la vraie cause des éclipses de lune pouvaient refuser de l'appliquer à celle de soleil. Ces réflexions préliminaires, puisées à la fois et dans la nature des choses, et dans l'histoire, nous montrent le point de vue d'où il faut partir pour apprécier les faits qui se rapportent à ce point curieux. Je vais maintenant les passer en revue, en commençant par les préjugés populaires des anciens ; ensuite viendront les opinions scientifiques, qui ne seront encore que des préjugés.

§ 2. Opinions populaires des anciens sur les éclipses.

Ce phénomène si frappant des éclipses paraît avoir été expliqué par les premiers observateurs comme étant, soit un déplacement accidentel et forcé, soit même une destruction momentanée de l'astre.

¹ *Adv. Astrolog.* 82, p. 351.

A cette explication appartient l'expression qu'Homère emploie à propos d'une éclipse de soleil : Ἥλιος δὲ οὐρανοῦ ἕξαπόλωλε ¹, *sol de caelo periit*. Le sens que le poète attache à l'expression οὐρανοῦ ἕξαπόλωλε est expliqué par deux autres passages ².

D'après l'idée que, pendant les éclipses, les astres *mouraient* ou *quittaient* le ciel momentanément, ces phénomènes causaient une extrême terreur. Dans un passage très-remarquable, Plutarque cite les anciens poètes Mimnerme, Cydias (inconnu), Archiloque, Stésichore et Pindare, qui, à l'occasion des éclipses, se lamentent, pensant que l'astre lumineux est *dérobé* du ciel ³. Le passage de Pindare auquel il fait allusion a été conservé par Denys d'Halicarnasse ⁴; ceux des autres poètes cités sont perdus. Ainsi, entre le VII^e et le V^e siècle avant notre ère, l'idée que le soleil et la lune étaient *dérobés* (κλεπτόμενοι), *enlevés* du ciel lors des éclipses, se présentait naturellement à la pensée des poètes, et faisait partie des préjugés dominants. Cela est confirmé par un texte de Plin^e ⁵ qui rappelle, sans les citer, les vers de Pindare et de Stésichore.

On s'imagina que ce déplacement ou cette destruction momentanée de l'astre pouvait être l'effet de la volonté particulière des dieux, ou de procédés magiques qui avaient la puissance d'éteindre l'astre ou de l'attirer sur la terre. Les femmes de Thessalie, magiciennes consommées, furent censées spécialement investies de ce pouvoir malfaisant, qu'elles exerçaient principalement sur la lune.

Tiedemann ⁶ pense que cette superstition n'a pris un véritable crédit que vers le temps d'Alexandre; mais une croyance aussi absurde ne peut naître ni se développer à l'époque où les sciences se perfectionnent; il faut, au contraire, qu'elle ait été de bonne heure enracinée dans les esprits du vulgaire pour résister ensuite aux progrès des connaissances; elle y reste alors comme un souvenir profond qu'entretiennent les fictions et les allusions des poètes. Je pense donc que cette superstition est primitive, et probablement aussi ancienne que la croyance à la nécromancie et aux procédés magiques des Médée et des Circé.

¹ *Odys.* γ. 357. — ² *Iliad.* Σ. 290. Νῦν δὲ δὴ ἕξαπόλωλε δόμων κειμήλια καλά; et ἅμα πάντες Ἰλίου ἕξαπολοίατο. *Iliad.* Ζ. 60. — ³ Εἰ δὲ μὴ Θεῶν ἡμῖν οὗτος τὸν Μίμνερμον ἐτάξει καὶ τὸν Κυδῖαν καὶ τὸν Ἀρχίλοχον, πρὸς δὲ τούτοις τὸν Στησίχορον, καὶ τὸν Πινδαρον, ἐν ταῖς ἐκλείψεσι ὀλοφυρομένους, τοὶ φαειρότατοι ΚΛΕΠΤΟΜΕΝΟΝ... φάσκοντας. *De fac. in orbe lunæ*, p. 931, t. IX, p. 680 R. — ⁴ *De admir. vi dict. Demosth.* p. 167, 18 Sylb. — Cf. Böckh, *ad Pind. fragm.* 74, p. 600. Le poète désigne l'éclipse de soleil par les mots : ἄστρον ὑπέρτατον ἐν ἀμέρᾳ κλεπτόμενον. — ⁵ ... *In defectibus scelera aut mortem aliquam siderum pavent, quo in metu fuisse Stesichori et Pindari vatum sublimia ora palam est deliquio solis.* XI, 12, p. 78, 79, Hard. — ⁶ *De art. magic. Origine, etc.* p. 44.

Déjà, dans les Nuées d'Aristophane, Strepsiade expliquant à Socrate le moyen qu'il a imaginé de ne pas payer ses dettes, dit qu'il se propose d'acheter une magicienne de Thessalie (*φαρμακίδα . . . θηττάλην*), qui fera descendre la lune ; il enfermera l'astre dans une boîte, et, de cette manière, la fin du mois, époque fatale, sera ajournée tant qu'il lui plaira ¹. Platon fait allusion, dans le Gorgias ², à cette superstition populaire. Ces deux passages nous la représentent comme étant déjà, au v^e siècle, un de ces préjugés qui servent de texte aux allusions et aux comparaisons de la poésie. C'est encore ce qu'on peut induire de plusieurs passages. Ainsi Plutarque cherche à cette superstition une origine mythique; ce qui en prouve l'ancienneté. C'est une Aglaonice ou Aganice, fille du Thessalien Hégétor, qui la fit naître ³. Le scoliaste d'Apollonius de Rhodes⁴, grammairien fort érudit, qui cite une multitude d'ouvrages maintenant perdus, nous la représente aussi comme fort ancienne. « Apollonius, dit-il, fait allusion au mythe où la fable des magiciennes (*φαρμακίδες*), qui faisaient descendre la lune : quelques-uns appelaient les éclipses de soleil et de lune *descente des dieux* (*καταβάσεις τῶν θεῶν*). . . . Aussi, jusqu'au temps de Démocrite ⁵, beaucoup appelaient les éclipses *καταβάσεις*. » Dans un autre endroit ⁶, le même scoliaste dit « qu'on croyait jadis que, lors des éclipses, la lune descendait; voilà pourquoi les anciens appelaient les éclipses *καταβάσεις*. » Ces indications sont d'autant moins à négliger, qu'en effet le mot *ἐκλείψις* est récent dans la langue grecque : Hérodote ne le connaît point. Entre tous les écrivains grecs, Thucydide est le premier qui s'en serve ⁷; et, depuis lors, les périphrases qu'on employait auparavant pour exprimer le phénomène disparaissent, et sont remplacées uniformément par ce mot. Or l'époque de Démocrite tombe entre celle des deux historiens. Il devient probable que ce philosophe fut le premier qui employa ce terme et bannit le mot *καταβάσεις*. C'est là, peut-être, ce qu'a voulu dire le scoliaste, en avançant que l'ancien nom *καταβάσεις* avait servi jusqu'au temps de Démocrite : on sait que *καταβαίνειν* est le mot propre (comme *deducere*, *deripere*, *detrudere* chez les Latins), pour exprimer la descente de la lune ⁸. Ainsi l'emploi du mot *καταβάσεις* dépose de l'ancienneté de la croyance populaire qu'il rappelle.

Selon toute apparence, si les ouvrages des poètes cités par Plutarque nous avaient été conservés, nous trouverions d'autres traces de cette superstition antique : elle continua de faire partie des préjugés populaires.

¹ Nub. V, 748. — ² § 68, p. 513, a. . . τὰς τὴν σελήνην καταρούσας τὰς θεττάλιδας.
— ³ Plutarch. *Conjug. præcept.* p. 145. — *De def. Orac.* p. 417. — ⁴ Ad III, 533.
— ⁵ Selon le manuscrit de Paris. — ⁶ Ad IV, 59. — ⁷ I, 23. — ⁸ On disait aussi *κατάγειν*, *κατασπᾶν*, *ἐκσοβεῖν*, *ἐκτροβεῖν*, mais moins fréquemment.

Ménandre l'avait employée dans sa Thessalienne ¹, et il en est fait mention souvent dans les poètes anciens ².

C'est à cette superstition que se rattache l'usage de produire un grand bruit, au moment d'une éclipse, soit en frappant des vases de métal, soit en faisant crier des chiens pour empêcher les paroles magiques de parvenir jusqu'à l'astre, et l'affranchir de l'influence qu'elles exerçaient sur lui, ou le délivrer de l'animal qui voulait le dévorer. Cet usage tient à l'idée que l'astre est un être animé qui peut mourir comme tout autre. Il faut qu'elle soit bien naturelle à l'homme, puisqu'on a retrouvé cet usage dans l'Inde, en Chine, chez les Arabes, les sauvages de l'Amérique septentrionale, les Péruviens, les Caraïbes, etc.

Cette superstition, très-répandue parmi les Grecs et les Romains ³, se retrouve encore à des époques fort récentes. Plutarque la représente comme existante et habituelle de son temps ⁴; en effet, sous le règne de Tibère, les soldats de Pannonie employèrent ce moyen lorsqu'une éclipse vint les frapper d'effroi au milieu de leur révolte ⁵; et nous voyons par les homélies de S. Maxime, évêque de Turin, que les Chrétiens eux-mêmes n'étaient pas délivrés de cette superstition au v^e siècle ⁶.

Les opinions des anciens Grecs à l'égard des éclipses paraissent donc s'être réunies dans l'idée que l'astre abandonne momentanément le ciel : les uns y voyaient l'effet de la volonté des dieux; les autres une influence magique.

J'ai montré qu'à l'égard du mouvement propre du soleil, Hérodote était placé sous l'influence des préjugés populaires. Il devra paraître tout naturel que, relativement aux éclipses, il n'ait pas été beaucoup plus avancé.

Cet historien parle quatre fois de l'apparition d'éclipses de soleil; et les expressions dont il se sert attestent que le nom d'éclipses lui était inconnu; aucune n'indique qu'il sût la cause du phénomène. Dans l'un,

¹ . . . *Fabulam, complexam ambages feminarum detrahentium lunam*. Plin. XXX, 2. — Cf. Meineke, *ad Menandr. et Philem. reliq.* p. 76. — ² Sossiphan. *ap. Schol. Apoll. Rhod.* III, 533. — Anthol. *Adesp.* 113. — Virg. *Ecl.* VIII, 69. — Tibull. I, II, 32. — Horat. *Epod.* V, 46. — XVII, 73. — Lucan. VI, 500. — Martial, IX, 30. — Sil. Ital. VIII, 500. — Claudian. *in Ruf.* 1, 147. — ³ Plin., II, 12. . . . *et in luna veneficia arguente mortalitate et ob id crepitu dissono auxiliante*. — Plut. *De facie in orbe lunæ*, p. 944, B, t. IX, p. 721, Reisk. *Διὸ καὶ κροτεῖν ἐν ταῖς ἐκλείψεισι ΣΙΩΘΑΣΙΝ Οἱ ΠΛΕΙΣΤΟΙ*. — *Schol. Theocrit. Idyll.* II, 36. — ⁴ Plut. *Paul. Æmil.* § 17: *Τῶν δὲ Ῥωμαίων, ὡς περ ἐστὶ νενομισμένον, χαλκοῦ τε παταγοῖς ἀνακαλουμένων τὸ φῶς αὐτῆς*. — Tit. Liv. XXVI, 5. *Qualis [æris crepitus] in defectu lunæ, silenti nocte, fieri solet*. — Cf. Juven. VI, 443, ibique Rupert. — ⁵ Tacit. *Annal.* I, 28. — ⁶ S. Maxim. *Homil.* p. 703, c. Paris, 1618.

il dit simplement, *Le soleil s'obscurcit dans le ciel*¹; deux autres sont relatifs à l'éclipse prédite par Thalès; il y exprime le phénomène par les mots *le jour devint nuit*²: enfin, dans le quatrième, il emploie une expression remarquable: «*Le soleil, quittant la place qu'il occupait dans le ciel, devint invisible, quoiqu'il n'y eût aucun nuage et que le temps fût parfaitement serein*³.»

Wesseling avoue ne pas comprendre ces mots; c'est qu'il avait perdu de vue l'opinion des Grecs, dont ils sont une expression fidèle.

Il nous est impossible de savoir ce que pensait à ce sujet Thucydide. Le terme *éclipse* qu'il emploie déjà ne préjuge rien. Mais on est sûr, du moins, qu'il ignorait encore que le phénomène fût purement naturel, car, dans l'énumération de tous les maux qui avaient affligé la Grèce pendant la guerre du Péloponnèse, il dit que jamais, dans aucun temps, un si grand nombre de villes n'avaient été prises et dévastées, tant de sang n'avait été répandu, tant et de si violents tremblements de terre ne s'étaient fait sentir; et, après avoir parlé des sécheresses, des famines, des maladies terribles qui avaient tourmenté les peuples, il ajoute, «*Jamais, de mémoire d'homme, il n'est arrivé tant d'éclipses de soleil*⁴;» considérant ces éclipses, non comme des événements naturels et nécessaires, mais comme des fléaux dont la colère céleste pouvait à son gré multiplier les retours pour effrayer les hommes, en leur présageant des malheurs.

On voit, par un autre passage⁵, que cet historien non-seulement ignorait la cause des éclipses de soleil, mais encore qu'il n'était pas tout à fait certain que le moment de la conjonction fût le seul temps où un pareil phénomène pût arriver. On ne peut donc être surpris que, vers la même époque, du vivant de Socrate, à la cour des rois de Macédoine, on regardât les éclipses de soleil comme des signes de la colère céleste: les rois fermaient leur palais et coupaient la chevelure de leurs enfants en signe de deuil⁶. Quelques années après, l'éclipse de soleil de l'an 375 jeta l'épouvante, non-seulement dans l'armée thébaine, mais dans le sénat entier de Thèbes⁷. Mais on ne pouvait naturellement attendre plus de lumières des Thébains, qui n'ont jamais passé pour fort habiles⁸.

¹ Herod. IX, 10: «*Ἡλιος ἀμαυρώθη ἐν τῷ οὐρανῷ.*» — ² I, 74, 103: «*Νύξ ἡ ἡμέρη ἐγένετο.*» — ³ «*Ἡλιος ἐκλείπων τὴν ἐκ τοῦ οὐρανοῦ εἶδον, ἀφανὴς ἦν, οὗτοι ἐπιπεφύλων ἴονταν, αἰθρίας τε μάλιστα,*» VII, 37. — ⁴ Thucyd. I, 23: «*Ἡλίου τε ἐκλείψεις, αἱ πυκνότεραι παρὰ τὰ ἐκ τοῦ πρὶν χρόνου μνημονεύματα ξυνέβησαν.*» — ⁵ II, 28. Il dit de la néoménie: «*.... le seul temps où il semble que puisse arriver ce phénomène*»: «*ὡσπερ καὶ μόνον δοκεῖ εἶναι γίγνεσθαι δυνατόν.*» — ⁶ Senec. de Benef. vi, 6, 3. — ⁷ Plut. in Pelopid. § 31. — ⁸ Strab. IX, p. 401.

que du spirituel et judicieux Thucydide, qui, de plus, avait suivi les leçons d'Anaxagore¹.

On doit remarquer que Thucydide parle seulement d'éclipses de soleil, et qu'il ne dit rien de celles de lune; et cependant elles avaient dû être bien plus nombreuses que les autres, dans le même espace de temps. Évidemment les éclipses de lune n'étaient pas pour lui des présages ou des signes de la colère céleste; il ne les comptait pas au nombre de ces *fléaux accidentels* dont il signale l'apparition. Et ici se montre le premier exemple de la différence que les anciens ont mise si longtemps entre les deux genres d'éclipses. Celles de soleil n'étaient donc pas encore des phénomènes purement naturels; mais on commençait à se faire une idée plus juste de la cause des éclipses de lune. Si Thucydide n'est pas sûr que les unes ne puissent arriver que dans la néoménie, il sait fort bien que les autres n'arrivent que dans l'opposition². C'est pour lui un événement naturel, dont il ne tient pas même compte. Aussi Dion, le disciple de Platon, lors de son expédition en Sicile³, ne se laissa pas effrayer par une éclipse de lune, dont la cause physique lui était connue. Mais la connaissance de cette cause n'était pas tellement répandue que ce phénomène n'inspirât plus aucun effroi aux esprits superstitieux. C'est ainsi que celle du 27 août 413 frappa d'épouvante les Athéniens prêts à quitter Syracuse⁴. La crainte gagna le faible et superstitieux Nicias qui, écoutant plus les devins que la raison, attendit pour partir le retour de la pleine lune suivante⁵; mais il était trop tard, et l'armée fut détruite.

Un siècle plus tard, Alexandre, le disciple d'Aristote, quoique selon toute apparence au-dessus des préjugés populaires, fut obligé de s'y soumettre par prudence, lors de l'éclipse de lune qui eut lieu onze jours avant la bataille d'Arbèles. Il fit un sacrifice à la lune, au soleil et à la terre, divinités dont on dit, selon les termes d'Arrien⁶, que l'éclipse est l'ouvrage. Il consulta le devin Aristandre qui lui annonça qu'une bataille aurait lieu dans le mois: en ceci le jongleur ne devait pas craindre de se compromettre; car les Grecs avaient déjà passé le Tigre, et les deux armées étaient en présence. En leur prédisant la victoire, il ne s'avancait pas non plus beaucoup; d'ailleurs, il ne faisait que diriger contre les barbares leur propre superstition, qui ne devait pas être inconnue des Grecs: depuis longtemps ils avaient appris d'Hérodote que les Perses

¹ Antyllus ap. Marcell. Vit. Thucyd. § 22. — ² VII, 50: ... ἡ σελήνη ἐκλείπει ἐτύγχανε γὰρ πανσέληνος οὕσα. — ³ Plut. in Nic. c. 24. — ⁴ Thucyd. Plutarch. l. l. — ⁵ Trois fois neuf jours. — ⁶ Ἔθνε τῆ τε σελήνῃ καὶ τῷ ἡλίῳ καὶ τῇ γῆ, ὅτων τὸ ἔργον τοῦτο λόγος εἶναι κατέχει. Arrian. Anab. III, VII, 9.

regardaient les éclipses de lune comme étant d'un présage funeste pour eux-mêmes et heureux pour leurs ennemis¹. Le sacrifice à la lune, à la terre et au soleil, prouve bien qu'Alexandre avait l'idée de la vraie cause de l'éclipse; mais cette cause n'étant pas assez connue du vulgaire, il fit intervenir la religion, pour un fait auquel, à ses yeux sans doute, la nature seule avait part. Un siècle et demi après Alexandre, lors de la bataille entre Persée et Paul Émile, l'éclipse de lune du 21 juin 178 frappa d'effroi les deux armées². Fort heureusement pour les Romains, le tribun militaire Sulpicius Gallus, habile dans l'astronomie, leur ayant prédit la veille l'événement dont il leur expliqua la cause, les affranchit de toute crainte et leur assura la victoire. Ce fait prouve qu'avant Hipparque on pouvait prédire une éclipse de lune au moins à la précision d'un jour.

Il est singulier qu'il ne se soit pas trouvé, dans l'armée macédonienne, une seule personne assez habile pour lui rendre le même service. Les leçons et les ouvrages d'Aristote avaient donc laissé de bien faibles traces en Macédoine, et les lumières de la Grèce n'y avaient trouvé qu'un difficile accès.

Le peuple qui en était encore, dans les premiers siècles de notre ère, à frapper des vases de cuivre lors des éclipses, devait continuer à en avoir frayeur. Dion Cassius rapporte en effet que l'empereur Claude prévoyant qu'une éclipse de soleil devait arriver le jour anniversaire de sa naissance, pour détourner le mauvais effet qu'un tel phénomène devait produire dans le peuple, se crut obligé d'en annoncer d'avance l'apparition et d'en expliquer les causes naturelles³.

Il faut voir maintenant quelles opinions se faisaient les philosophes sur la nature et la cause de ces phénomènes. Quoique revêtues d'une couleur scientifique, la plupart n'étaient guère plus raisonnables.

§ 3. Opinions philosophiques et scientifiques des Grecs.

Nous avons montré plus haut qu'Hérodote s'exprime comme s'il pensait que, lors de l'éclipse de soleil, l'astre quitte momentanément la place qu'il occupe sur le côté intérieur de la voûte solide du ciel.

Cette idée, qui nous paraît fort singulière, ne serait cependant pas beaucoup plus étrange que celle d'Anaximandre, disciple de Thalès. Ce philosophe s'imaginait que le soleil et la lune sont deux corps remplis de feu, dont la matière s'échappe par une ouverture circulaire,

¹ Herod. VII, 37. — Cf. Q. Curt. IV, x, 6. — ² Polyb. XXIX, vi, 8. — Liv. XLIV, 37. — Plut. *Æmil.* 17. — *Quinct.* 1, 16, 47. — ³ *Dion Cassius*, LX, 26.

Les éclipses avaient lieu quand ce trou venait à se boucher momentanément¹. Il est clair que le philosophe pouvait, aussi bien qu'Hérodote et le vulgaire, tirer des présages d'un tel phénomène². Car, dans son hypothèse comme dans l'explication populaire, la cause naturelle étant méconnue, il fallait bien admettre qu'une volonté suprême enlevait l'astre de sa place ou bouchait l'ouverture.

La même observation s'applique aux hypothèses d'autres physiciens. Parménide et Antiphon croyaient que la lune est un corps lumineux par lui-même³. Démocrite⁴ en faisait aussi un corps igné, comme le soleil : c'est-à-dire que les uns et les autres n'avaient nulle idée de la cause des éclipses. Xénophane regardait tous les astres comme des nuages enflammés, qui s'éteignaient et se rallumaient le soir et le matin; il expliquait de la même manière les éclipses⁵ : Diogène d'Apollonie, disciple d'Anaximène, et contemporain d'Anaxagore ou, selon d'autres, élève de ce dernier⁶, appliquait à ce phénomène son système sur le froid et le chaud; il croyait que l'éclipse de soleil avait lieu lorsque le froid, l'emportant sur le chaud, éteignait ce grand luminaire⁷. Héraclite, et depuis Épicure, pensèrent⁸ que le soleil et la lune ont une face convexe et une autre concave, l'une opaque, l'autre lumineuse, et que les éclipses ont lieu quand ces astres tournent vers nous leur face obscure.

L'opinion de Thucydide, rapportée plus haut, donne lieu de douter que Périclès, comme pensent Cicéron⁹ et Plutarque¹⁰, connût la véritable cause des éclipses de soleil. Selon Cicéron, il avait puisé cette connaissance dans les leçons d'Anaxagore. Il fut donc plus heureux que Thucydide, auquel Anaxagore n'en avait rien dit; du moins, l'historien n'en a rien su. Ceci ferait douter qu'Anaxagore fût aussi avancé que ces auteurs l'ont cru.

Au témoignage de Platon, ce philosophe pensait que la lune est une terre¹¹, qu'elle emprunte sa lumière du soleil¹², et même, d'après Plutarque, il avait le premier expliqué les phases de la lune¹³. Quelles rai-

¹ Schleiermacher, *über Anaximandros*; dans les *Abhandl. der königl. Preuss. Acad.* 1804-1815, p. 119, 120. — Schaubach, *Gesch. der Astr.* p. 162-164. — ² Bailly (*Hist. de l'Ast. anc.* p. 199) ne croit pas que telle fut l'opinion d'Anaximandre, par la raison que son maître Thalès a connu la vraie cause des éclipses. Mais c'est justement là la question. — ³ Pseudo-Plut. *de Plac. philos.* II, 28, 1. — ⁴ Stob. *Ecl. phys.* I, 27, 551-554. — Pseudo-Plut. II, 25, 2. — ⁵ *Id.* I, 24, 3. — ⁶ Bulhe's *Lehrbuch der Gesch. der Philos.* I, 221. — Schleierm. *über Dilog. von Apollon*: p. 91. — ⁷ Pseudo-Plut. *Pl. ph.* II, 23, 2. — Cf. Corsini, *Dissert.* p. xxvii. — ⁸ *Id.* II, 28, 2. — ⁹ *De Republica*, I, 16. — ¹⁰ *In Pericle*, § 35. — ¹¹ *Apolog. Socrat.* p. 26. d. — Tatian. *contra gentes*, p. 45. — ¹² *Crayl.* p. 509. a. — ¹³ *In Nic.* § 23. *id.* — Cf. *Orig. philos.* § 8.

sons en donnait-il? On ignore. Elles ne devaient pas être bien satisfaisantes, puisque, au dire de Théophraste, il croyait que certains corps sublunaires s'interposaient quelquefois entre la lune et la terre¹. Cela revient à l'opinion pythagoricienne, examinée plus bas. Il disait aussi que la lune est un corps enflammé comme le soleil et les autres astres². Cette contradiction vient, je pense, de ce que, tout en croyant que la lune tire sa lumière du soleil, Anaxagore pensait qu'elle en avait une qui lui était propre, mais faible, semblable à celle d'un charbon à moitié allumé (*ἀποκαύσει*) et qui paraissait lors des éclipses³ : c'est ainsi qu'il expliquait la *lumière cendrée*. Anaxagore trouvait le moyen de concilier de cette manière son opinion sur la lune avec son système général sur la nature des astres, qui devaient être dans un état d'incandescence par suite de leur rapide mouvement de rotation.

Mais il y a encore loin de cette opinion à la véritable cause des éclipses de soleil, à l'égard desquelles il n'était probablement pas plus avancé que Thucydide et que les philosophes ses contemporains.

L'idée des Héraclite et des Épicure fut encore enseignée en Grèce, au temps d'Alexandre, par le Chaldéen Bérosee; et cependant la sphéricité de la terre ainsi que d'autres notions fondamentales d'une bonne théorie cosmographique étaient dès lors reçues dans plusieurs écoles. Comme Héraclite et Épicure, Bérosee disait que la lune est concave d'un côté, convexe de l'autre; qu'une de ses faces est éclairée, l'autre obscure, et que l'éclipse a lieu quand, en vertu de la rotation de l'astre, cette dernière face est tournée vers nous⁴. Selon Diodore⁵, les Chaldéens attribuaient les éclipses de lune à l'interposition de la terre. Tout en admettant que cet historien n'a pas fait ici quelque erreur, on doit reconnaître que les Chaldéens ne s'étaient pas élevés jusqu'à l'idée que cette interposition fût un résultat tout à fait naturel de la course de la lune, puisque, selon le même Diodore de Sicile⁶, les éclipses de soleil et de lune étaient pour eux des présages favorables ou funestes, tout comme les tremblements de terre et les apparitions des comètes. Les Chaldéens en étaient donc à peu près au même point que les Grecs, au temps de Thucydide. Nous savons, d'après le témoignage de Strabon⁷, que les Chaldéens formaient plusieurs sectes qui ne professaient pas toutes les mêmes opinions, au point qu'elles n'étaient pas même

¹ Theophr. *ap. Stob.* I, 27, p. 560. — ² Pseudo-Plut. *Pl. philos.* II, 25, 3. — *Stob. Ecl. phys.* I, 27, p. 550. Heeren, 10. — ³ Olympiod. *in Arist. Meteor.* p. 15, b. — ⁴ Vitruv. *Archit.* IX, 4. — Pseudo-Plut. *Pl. ph.* II, 29, 1. — Cléomède (*Cycl. Theor.* II, 4, p. 100, Balf. — 122, Bake) dit simplement que Bérosee supposait que la lune a un côté éclairé et un autre obscur. — ⁵ II, 31. — ⁶ II, 30. — ⁷ XVI, p. 739. — Tr. fr. v, p. 169.

d'accord sur la réalité de l'astrologie ou généthialogie, la divination chaldéenne par excellence. On doit expliquer par là les données contradictoires qui nous ont été transmises par les anciens sur les opinions chaldéennes; et, en particulier, la différence entre l'opinion que Vitruve, Cléomède et le faux Plutarque attribuent à Bérose, et celle que Diodore prête aux Chaldéens. Quand on voudrait supposer que ce fut là une opinion particulière à un individu, on n'en serait pas moins forcé de reconnaître que la cosmographie chaldéenne était bien imparfaite puisqu'un astronome, et Bérose l'était, avait pu s'attacher encore à une idée si étrange.

Ce qui prouve que Bérose n'a point professé une doctrine qui lui fût propre, c'est que, selon le même Diodore, les Chaldéens, qui prédisaient à point nommé les éclipses de lune, « donnaient de très-mauvaises raisons des éclipses de soleil, et n'osaient ni les prédire, ni assigner avec précision l'époque de leur retour¹. » Il résulte de ce passage remarquable, que si les Chaldéens connaissaient la période lunaire², et s'en servaient pour prédire assez exactement le retour des éclipses de lune, ils ne croyaient pas pouvoir l'appliquer aux éclipses de soleil, parce qu'elles leur parurent, de même qu'aux Grecs, offrir la plus grande irrégularité : cela seul prouve qu'ils étaient bien loin de l'idée de les rapporter au centre de la terre : et, en effet, comment auraient-ils pu avoir cette idée, puisqu'ils croyaient, ainsi qu'Héraclite et Épicure, que la terre est concave comme la lune. Diodore nous apprend aussi que les Chaldéens donnaient de mauvaises explications des éclipses de soleil; c'est assez dire qu'ils n'en connaissaient pas plus que les anciens Grecs la véritable cause, aussi les regardaient-ils comme des présages de l'avenir. Il en était de même des mages, leurs voisins. Au témoignage de Diodore, les Chaldéens croyaient la terre creuse et concave (κοιλὴ καὶ σκαφοειδής), et apportaient beaucoup de bonnes raisons (πολλὰς καὶ πειθὰς ἀποδείξεις) à l'appui de leur opinion³. Or nous avons déjà vu, par l'exemple d'Héraclite et d'Épicure, qu'il existe une liaison entre cette idée de la forme de la terre, et la cause que ces philosophes, comme Bérose, attribuaient aux éclipses de lune,

¹ Περὶ δὲ τῆς κατὰ τὸν ἥλιον ἐκλείψεως ἀσθενεστάτας ἀποδείξεις φέροντες, οὐ τολμῶσι ἀποδείξειν, οὐδ' ἀκριβῶς περιγράφειν τοὺς χρόνους, II, 31. — ² Ideler, *Untersuchungen über die astron. Beobacht.* p. 154. — *Über die Sternkunde der Chald.* p. 18, 19. — *Handbuch der mathem. und techn. Chronol.* I, 208, 209. — ³ II, 32. Bailly, que ce passage embarrasse beaucoup, parce qu'il compromet gravement la science des Chaldéens, voudrait bien qu'il pût signifier que la terre ressemble à un bateau, c'est-à-dire que les Chaldéens représentaient, comme les Égyptiens, les astres et la terre portés sur des bateaux. (*Hist. de l'Astr. anc. Ecl.* IV, 16, p. 366.) Mais cela est impossible.

astre qu'ils se figuraient également creux et concave. Ces philosophes avaient-ils pris cette opinion chez les Chaldéens, et doit-on reporter à ce peuple l'origine de cette idée que la surface de la terre est concave, idée qui, comme nous le verrons ailleurs, a joué un si grand rôle dans la géographie physique des anciens? cela est possible. Mais du moins résulte-t-il de la liaison des deux opinions, sur la forme de la lune et de la terre, que celle de Bérosee a dû être assez générale parmi les Chaldéens.

C'est par là qu'on peut expliquer pourquoi les éclipses que cite Ptolémée comme observées par les Chaldéens sont toutes, sans exception, des éclipses de lune. En voici, je pense, la raison : comme ils ne savaient pas prévoir le retour des éclipses de soleil, la majeure partie de ces phénomènes passaient inaperçus ; ces éclipses, soit totales, soit considérables, qu'ils pouvaient observer, revenaient si rarement, qu'ils devaient négliger d'en tenir compte : à quoi bon consigner des apparitions si rares, et tellement irrégulières, qu'elles devaient paraître des prodiges accidentels, sans rapport avec l'astronomie ?

Il existe évidemment, entre toutes ces notions sur la cosmographie chaldéenne, une relation fort remarquable, à laquelle je ne crois pas qu'on ait fait assez d'attention, et qui prouve que si les Chaldéens s'étaient, par une observation assidue, procuré la connaissance de certaines périodes astronomiques, ils étaient restés, comme la plupart des philosophes grecs, fort en arrière sur les théories astronomiques ; en sorte que chez les uns comme chez les autres nous voyons les explications les plus bizarres conserver des partisans, alors même qu'on en avait depuis longtemps de meilleures, de plus simples, mais qui offraient encore trop de difficultés pour réunir l'assentiment général.

Le système des pythagoriciens achève de prouver qu'il en fut de même chez les Grecs. Leur doctrine astronomique, plus épurée que celle des autres écoles, devait naturellement les garantir des grossières hypothèses des Héraclite et des Épicure ; mais, bien qu'ils connussent certainement la période du retour des éclipses de lune, ils ne furent pas moins frappés que les autres philosophes de la rareté comparative de celles de soleil, et non moins embarrassés pour en découvrir la cause. Ils admettaient, à la vérité, la rondeur de la terre, mais ils étaient loin de songer à rapporter les éclipses de soleil au centre de notre globe, ce qui aurait fait disparaître les principales difficultés. Dès lors, abandonnant les notions justes qu'ils avaient pu concevoir, et partant du fait qu'ils ne pouvaient expliquer, ils eurent recours à l'une de leurs inventions favorites.

On sait que dans leurs rêves sur l'influence des nombres, les pytha-

goriciens, pour élever les corps célestes jusqu'à dix¹, nombre, selon eux, le plus parfait de tous, avaient imaginé l'existence d'une terre, dite *antichthone* ou *terre opposée*, qu'ils supposèrent graviter entre le milieu du monde, occupé par le feu, et notre terre après laquelle ils faisaient graviter successivement la lune, le soleil, les cinq planètes, et le ciel formant, selon eux, un dixième corps², système qui, pour le rappeler en passant, n'a rien de commun avec celui de Copernic, auquel on a cru pouvoir le comparer. Quant à leur fameuse *antichthone*, elle n'a pas d'autre origine que celle que je lui attribue, c'est-à-dire une simple considération, tirée de la puissance des nombres. Ce corps, en passant entre la lune et le soleil, était censé produire la plus grande partie des éclipses de lune; mais comme l'interposition d'un seul corps ne suffisait pas apparemment pour expliquer la fréquence de ces éclipses, d'autres pythagoriciens imaginèrent qu'il existait plusieurs antichthones invisibles, dont l'interposition ramenait plus fréquemment ce phénomène. Nous avons vu (p. 435) qu'Anaxagore avait eu la même idée. C'est l'auteur du *Traité du ciel* qui nous l'apprend. « Quelques-uns pensent, dit-il³, qu'il peut y avoir plusieurs corps qui gravitent autour du milieu [occupé par le feu], ce que l'interposition de la terre nous empêche d'apercevoir; c'est pour cela, disent-ils, que les éclipses de lune sont plus fréquentes que celles de soleil : dans cette hypothèse, ce ne serait pas seulement la terre, ce serait ainsi chacun de ces corps qui empêcherait la lumière du soleil d'arriver à la lune. » Delambre, qui cite ce passage⁴, attribue cette opinion à Aristote, parce qu'il n'a pas remarqué le verbe *φασί* : « Aristote, dit-il, raisonne comme un homme qui n'a aucune idée bien nette des mouvements célestes. » Mais Aristote ne fait pas ici de raisonnement; il rapporte celui des autres, et il était si loin d'approuver ces rêveries, qu'il reproche aux pythagoriciens, en cet endroit même, de « chercher beaucoup moins à subordonner aux phénomènes leurs raisonnements sur les causes qui les produisent, qu'à plier et accommoder ces mêmes phénomènes à des opinions et à des raisonnements [arrêtés d'avance]⁵. » Expressions remarquables, et qu'on pourrait appliquer, avec une égale justice, à plusieurs autres sectes philosophiques de l'antiquité.

¹ Aristot. *Metaph.* I, v. — Cf. Ideler, *über das Verhältniss des Copernicus zum Alterthum*, dans le *Museum der Alterthum swiss.* II, 400, 401. — ² Boeckh's *Philolaos des Pythagor. Lehren*, S. 94-114. — ³ *Cœl.* II, 13, pag. 466, C. Ἐπίσης δὲ δικεῖ καὶ πλείω σώματα τοιαῦτα ἐνδέχεται φέρεσθαι περὶ τὸ μέσον· ἡμῖν δὲ ἄδηλα διὰ τὴν ἐπιπρόσθησιν τῆς γῆς· διὸ καὶ τὰς τῆς σελήνης ἐκλείψεις πλείους ἢ τὰς τοῦ ἡλίου γίγνεσθαι φασί. — ⁴ *Hist. de l'Astron. anc.* I, 320. — ⁵ Οὐ πρὸς τὰ φαινόμενα τοὺς λόγους καὶ τὰς αἰτίας ζητοῦντες, ἀλλὰ πρὸς τινὰς δόξας καὶ λόγους αὐτῶν τὰ φαινόμενα

Dans le passage d'Aristote qui vient d'être cité, on voit que les pythagoriciens concevaient, en général, que les éclipses de lune étaient le résultat de l'interposition soit de la terre, soit de leur antichthone; c'en est assez pour prouver qu'ils étaient loin de connaître la vraie cause du phénomène. Quant aux éclipses de soleil, il est évident qu'ils devaient s'en rendre compte d'une manière bien moins satisfaisante encore; ils étaient surtout très-loin de comprendre la raison qui rendait les éclipses de soleil plus rares que celles de lune. Cette rareté, comme je l'ai dit, fit bien longtemps douter qu'elles fussent causées par l'interposition de la lune. On en juge par la peine que prend Cléomède de réfuter les fausses idées qu'on s'était faites à ce sujet; par la manière dont s'exprime Arrien¹, et surtout Achilles Tatius, qui cite pourtant l'ouvrage où Hipparque avait traité des éclipses de soleil selon les sept climats: «le soleil s'éclipse, *comme quelques-uns le disent*, lorsque la lune vient se placer directement devant le soleil, explication qu'il faut admettre de préférence, *comme probable*»². Ce n'était donc pour lui qu'une *opinion encore peu répandue*, et seulement *plus probable qu'une autre*. Voilà où en était sur ce point un auteur du v^e siècle versé dans l'astronomie.

Ainsi les obstacles qui s'opposaient à ce que les anciens se fissent une théorie complète des éclipses subsistèrent presque jusqu'à l'époque de la décadence des lettres. On avait enfin renoncé aux idées puériles dont la philosophie elle-même s'était si longtemps contentée; mais des difficultés graves venaient toujours entretenir l'incertitude sur la cause des phénomènes.

Quant aux moyens de les prédire, il y a encore la même distinction à faire. Les Grecs ont pu de bonne heure, comme les Chaldéens, prévoir le retour de celles de la lune; il en fut autrement de celles du soleil.

Les anciens philosophes avaient des idées entièrement fausses de la forme de la terre. La notion de sa sphéricité n'a commencé à se répandre que dans l'école de Platon. C'est de cette époque seulement qu'on peut réellement dater la connaissance de la vraie cause des éclipses de soleil, et celle des moyens d'annoncer leur retour, mais encore d'une manière vague. Outre que les Grecs n'avaient alors qu'une idée fort inexacte de la mesure de la terre, qu'ils croyaient d'un tiers, sinon de la moitié trop grande, il leur manquait une notion

προσέλκοντες και πειρώμενοι συγκοσμεῖν. Aristot. de Cœl. III, 13, pag. 465, E. 466.
 — ¹ . . . ὅταν (σελήνης, ἡλίου, γῆς) τὸ ἔργον τοῦτο λόγος εἶναι κατέχει. Anab. III, 8, 9. — ² Ἐκλείπει δὲ, ὡς μὲν τινὲς φασιν, ἔμπροσθεν αὐτοῦ τῆς σελήνης κατὰ κάθετον αὐτοῦ γιγνομένης, ἢ και μᾶλλον, ὡς πιθανῶς, πειστικόν. Ach. Tat. § 19, page 139, B

importante pour la précision d'une telle annonce, la connaissance des distances relatives de la lune et de la terre au soleil. Aristarque fut le premier qui, un siècle après Platon, essaya de la déterminer par une méthode très-ingénieuse en principe, mais dont l'application est fort difficile. Aussi trouva-t-il la distance de la terre au soleil dix-neuf fois (au lieu de quatre cents fois) plus grande que celle de la lune à la terre¹. Cette erreur énorme était pourtant à peu près inévitable. Il admettait encore que la lune n'a point de parallaxe sensible, puisque², selon lui, la terre n'est qu'un point par rapport à la sphère de la lune. Hipparque démontra que cette parallaxe est d'environ un degré (57'; elle varie de 54' à 61'); à plus forte raison Aristarque supposait-il qu'il en était ainsi du soleil, dont la parallaxe, qui est d'un peu moins que 9" (8" 84), a toujours échappé aux moyens d'observation des anciens. Hipparque, qui ne sut jamais précisément si elle était nulle ou sensible, la fit de 3', par pure hypothèse³. On juge, d'après cela, entre quelles limites, un siècle avant Aristarque, Hélicon⁴ a dû circonscrire la prédiction qu'il fit d'une éclipse du soleil, à moins que le hasard ne soit venu en aide à sa science. Car, sans la connaissance des parallaxes, les éclipses de soleil ne peuvent se calculer. Hipparque lui-même, un siècle après Aristarque, n'aurait pu encore arriver à quelque précision. Il ne se trompait que de quelques minutes sur la parallaxe de la lune; mais il faisait celle du soleil beaucoup trop forte; et de plus, il admettait, entre les distances relatives de la terre et de la lune au soleil, les mêmes rapports qu'Aristarque⁵. Enfin, Ptolémée, qui nous présente toutes les méthodes d'Hipparque, perfectionnées par deux siècles d'observations et de calculs, était évidemment hors d'état, par l'erreur de ses parallaxes, de faire des prédictions d'éclipses de soleil avec une certaine précision et avec quelque assurance, comme l'a démontré Delambre⁶ dans l'analyse du VI^e livre de l'Almageste.

Cet examen des opinions des anciens sur un point si curieux nous met en état d'aborder la discussion de plusieurs faits que l'histoire nous a conservés; principalement ce qui concerne la fameuse éclipse de soleil prédite par Thalès, qui a été et qui est encore la *croix* des chronologistes; et les éclipses calculées après coup, à Rome, lors de la refonte des Grandes Annales⁷.

LETRONNE.

¹ Delambre, *Hist. de l'Astr. anc.* 1, p. 75. — ² Delambre, *l. c.* — ³ Delambre, 11, p. 207. — ⁴ Plut. *In Dion.* § 19. — ⁵ Delambre, *l. c.* — ⁶ 11, p. 238. — ⁷ C'est l'objet du chapitre suivant, dans l'ouvrage même.

NOUVELLES LITTÉRAIRES.

INSTITUT ROYAL DE FRANCE.

L'Académie des sciences a perdu deux de ses membres : M. Dulong, mort à Paris, le 19 juillet, et M. Frédéric Cuvier, mort, le 24, à Strasbourg.

M. Dulong (Pierre-Louis) était né à Rouen en 1785. Resté orphelin à l'âge de quatre ans, il n'a dû en quelque sorte son éducation qu'à lui-même. Sans autres secours que ceux d'une intelligence précoce et d'un travail opiniâtre, il a gagné, à seize ans, son admission à l'École polytechnique, où il devait rentrer plus tard comme examinateur, puis professeur, et enfin directeur des études. Il exerça d'abord la médecine; mais les sciences, pour lesquelles il était né, la lui firent bientôt abandonner. Professeur de chimie à la faculté des sciences, il a été appelé, en 1823, à l'Institut, dans la section de physique, où il remplaçait Fourier, élu secrétaire perpétuel. Les discours prononcés aux funérailles de M. Dulong, par MM. Arago, Chevreul et Thenard, ont retracé les services qu'il a rendus à la science, et exprimé de la manière la plus profondément sentie les regrets qu'il laisse après lui, comme savant et comme homme :

M. Arago : « La perte inattendue qui réunit en ce moment autour de cette tombe tant de douleurs sincères, tant de déchirants regrets, est irréparable. L'Académie ne pouvait être plus cruellement frappée. Personne n'avait plus de savoir que Dulong; personne n'en a fait un plus brillant usage. Ses magnifiques travaux resteront comme des modèles de sagacité, de pénétration, de patience, d'exactitude. En les méditant, les jeunes physiciens, les jeunes chimistes verront se dérouler devant eux la voie pénible, laborieuse, semée de mille obstacles, mais la seule voie, cependant, par laquelle on acquiert dans les sciences une gloire que le temps, l'esprit de système, les caprices de la mode ne sauraient ébranler. . . .

« ... L'espoir de construire, au moins en partie, le grand édifice dont le scrupuleux et infatigable académicien préparait les matériaux depuis trois ou quatre ans, n'est pas entièrement perdu. Nous aurons les appareils de notre illustre confrère, un témoin de ses expériences, quelques chiffres isolés. C'est peu, sans doute; mais je ne sais pourquoi je me flatte que l'amitié réussira à combler bien des lacunes. :

« Si c'est une illusion, mon cher Dulong, pardonnez-la-moi : il me serait si doux d'offrir, en votre nom, à l'Europe savante, un nouveau travail, comparable à ceux qu'elle a tant admirés et qui serviront encore de modèles chez nos derniers neveux. »

M. Chevreul : « Lorsque l'Académie déplore la perte qu'elle vient de faire dans la personne de M. Dulong, une des illustrations de la section de physique, la section de chimie ne peut rester muette; elle doit mêler ses regrets à ceux qui viennent d'être exprimés. et dire que si elle ne comptait pas M. Dulong au nombre

« de ses titulaires, il n'est aucun d'eux qui ne le considérât comme y appartenant par des travaux du premier ordre. En effet, des *Recherches sur la décomposition mutuelle des sels insolubles et des sels solubles* le placèrent, dès son début dans la science, à côté des maîtres qui établirent les premières bases de la statistique chimique. Presque aussitôt qu'il les eût publiés, il découvrit le *chlorure d'azote*, et montra à tous, par les graves accidents dont il fut deux fois victime, que deux fois il avait eu le courage d'affronter la mort même, pour conquérir à la science le composé le plus dangereux qu'elle possède. Il mit fin à de longues discussions élevées par les savants les plus distingués sur les combinaisons du phosphore avec l'oxygène; en même temps qu'il décrivit l'*acide hypophosphoreux* dont l'existence n'avait jamais été soupçonnée. Dans un travail non moins remarquable que le précédent, il révéla aux chimistes les propriétés d'un corps (l'*acide hyponitrique*) que tout le monde croyait connaître, et que pourtant personne n'avait étudié sous sa véritable forme. L'*acide oxalique* uni à l'oxyde de plomb n'ayant présenté, à l'analyse qu'il en fit, que de l'oxygène et du carbone sans hydrogène, il partit de ce fait et de la composition de l'oxalate de chaux pour se livrer à des considérations aussi inattendues qu'importantes sur ces acides ternaires : enfin il évalua, autant qu'il est possible de le faire aujourd'hui, l'influence chimique de l'oxygène dans la respiration.

« Qui donc fut plus digne d'entrer dans la section de chimie que l'auteur des travaux que je viens de rappeler? et cependant parmi eux ne se trouvent pas des recherches qui, quoique du domaine de la physique, fournissent à la chimie les données les plus positives qu'elle possède maintenant pour pénétrer dans la constitution la plus intime des corps. Les écrits de M. Dulong ont encore un autre mérite que l'importance de la matière; car, modèles de rédaction, ils se recommandent au maître comme à l'élève par une clarté et une simplicité qui n'ont pu naître que du savoir le plus profond dans les sciences mathématiques et physiques..... »

M. Thenard : « La perte que nous déplorons aujourd'hui est grande, irréparable peut-être; elle devient pour nous plus douloureuse encore en nous rappelant celle des Malus, des Petit, des Fresnel, des Fourier, des Ampère qui, comme Dulong, cultivaient la physique avec éclat, et qui, comme lui, se sont éteints au milieu de leur brillante carrière,..... »

« Dulong n'était pas seulement un savant physicien; c'était encore l'un des chimistes les plus distingués par la finesse et l'élevation de ses vues. C'était en même temps un écrivain dont les mémoires doivent être cités comme des modèles de style..... »

« Aussi laisse-t-il à la faculté des sciences, comme à l'Académie et à l'École polytechnique, un vide que de longtemps il sera difficile de remplir : la faculté perd en lui un habile et célèbre professeur, dont elle citait le nom avec un noble orgueil, et que les étrangers venaient entendre des contrées les plus lointaines; l'Académie, celui de ses membres à qui elle avait fait l'insigne honneur, et l'honneur mérité, de le nommer son secrétaire perpétuel pour les sections naturelles, quoiqu'il appartint aux sections mathématiques; l'École polytechnique, un directeur des études auquel on obéissait toujours par amour, jamais par crainte..... »

« Tout en lui montrait l'homme de bien, l'homme excellent. On pouvait être aussi modeste, aussi bon : il était impossible de l'être davantage.... »

M. le général Tholosé, commandant de l'École polytechnique, et M. Espéronnier, commandant en second, ont aussi exprimé sur la tombe de M. Dulong les regrets que laisse ce savant illustre « dans l'établissement national où son génie s'était formé »

et développé, et qui lui doit, avec de beaux exemples à suivre, plusieurs améliorations que l'expérience a consacrées.»

M. Dulong a fait partie du Journal des Savants, depuis 1817 jusqu'en 1821, mais il y a inséré peu d'articles; il avait remplacé M. Gay-Lussac, et a eu pour successeur M. Chevreul.

M. Frédéric Cuvier, membre de l'Académie des sciences, membre de la Société royale de Londres, directeur de la Ménagerie et professeur de physiologie au Muséum d'histoire naturelle, a été enlevé inopinément à la science et à ses amis, pendant un voyage qu'il faisait comme inspecteur général de l'Université dans nos départements de l'Est. M. Dutrey, son collègue dans cette tournée universitaire, et M. Duvernoy, doyen de la faculté des sciences de Strasbourg, nommé récemment professeur d'histoire naturelle au collège de France, ont pu seuls exprimer sur sa tombe les regrets de la science et de l'amitié. L'une et l'autre ont fait une égale perte: M. F. Cuvier n'était pas moins recommandable par la bonté et l'élevation de son âme que par les qualités de son esprit et par son savoir. Né à Montbéliard, en 1773, il est mort presque au même âge que son illustre frère, de la même maladie, dans le même espace de temps, et il a vu venir sa fin avec la même résignation et la même fermeté. Des ouvrages, où un rare esprit d'observation se joint à la critique la plus saine et souvent aux aperçus les plus originaux, ont placé M. F. Cuvier au premier rang des zoologistes de nos jours qui se sont occupés de l'histoire naturelle des mammifères, cette branche la plus importante de la zoologie. Les observations qu'il a pu recueillir sur un grand nombre d'animaux vivants, sur leurs mœurs, sur leurs instincts, décèlent une remarquable sagacité, une grande profondeur et une grande sûreté d'examen, et présentent des faits d'autant plus importants, qu'ils ont été pour lui l'objet d'une vérification souvent répétée, et peuvent ainsi être regardés comme des traits certains de caractères.

L'Histoire naturelle des mammifères, parvenue à sa 70^e livraison, est la publication la plus étendue qui se soit faite en France depuis Buffon; mais de tous les ouvrages de zoologie proprement dite donnés par M. F. Cuvier, celui qu'il a publié sur *les dents des mammifères considérées comme caractères zoologiques* est sans contredit celui qui renferme le plus d'idées neuves. Notre grand naturaliste George Cuvier a inséré dans son ouvrage sur *les ossements fossiles* un article entier de ce livre, celui qui traite des dents dans les genres et les sous-genres de la famille des carnassiers.

L'Histoire des cétacés a été, dans ce journal, l'objet de la plus honorable et de la plus juste appréciation (V. cahier d'août 1836, article de M. Flourens). M. F. Cuvier a publié un *Essai sur la domesticité des mammifères*, des *Observations sur la structure et le développement des plumes*, et beaucoup d'autres mémoires non moins importants, insérés dans les recueils scientifiques.

Parmi les morceaux dont il a enrichi les Annales du Muséum d'Histoire naturelle, on peut citer les suivants: Du penchant des animaux à la propagation, t. IX; Observations sur quelques espèces de goélands, t. XI; Observations sur le chien des habitants de la Nouvelle-Hollande, t. XI; De l'orfraye et du pigargue, t. XIV; Essais sur les rapports qu'ont entre elles les espèces du genre cochon; Observations zoologiques sur les facultés physiques et intellectuelles du phoque commun, t. XVII; Recherches sur les différences d'organisation qui existent entre les races du chien domestique, t. XVIII. Dans les Mémoires du Muséum: Les considérations sur les caractères génériques de certaines familles de mammifères appliquées aux marmottes et au castor, t. IX; Description du saucorys antophile, t. X; De quelques

espèces de phoques et des groupes génériques entre lesquels elles se partagent, t. XI; De la sociabilité des animaux, t. XIII. Les Annales des sciences naturelles ont publié aussi plusieurs morceaux; et entre autres, par extrait, un Mémoire sur les genres gerboise et gerbille, qui doit paraître prochainement en entier dans les Mémoires de la Société zoologique de Londres. La plupart des articles *Mammalogie*, dans le Dictionnaire des sciences naturelles, ont été rédigés par M. F. Cuvier, ainsi que l'article *Instinct*.

M. F. Cuvier était, depuis 1831, un des auteurs du Journal des Savants (V. cahiers d'août 1831, novembre 1832, février et décembre 1833, février 1834, février et décembre 1836, mars et juillet 1837, et janvier 1838).

Oùtre ses travaux scientifiques, qui ne se bornent pas à ceux qui ont été publiés, car il existe de lui, sur l'instinct des animaux, de curieux mémoires qui devaient servir de base à ses futures leçons au Muséum d'histoire naturelle, M. F. Cuvier a rédigé un grand nombre de rapports sur les écoles primaires de l'Académie de Paris, et plus tard sur presque toutes les Universités de France qu'il a parcourues comme inspecteur général, rapports dans lesquels on trouve l'indication d'un grand nombre d'améliorations qui se sont déjà réalisées, et d'un nombre plus considérable encore qu'il serait bon d'introduire dans l'enseignement de tous les degrés, et qui témoignent que leur auteur était doué de l'esprit le plus élevé en même temps qu'il était animé du plus ardent amour du bien.

— L'Académie des sciences morales et politiques, dans sa séance du 7 juillet, a élu M. Passy en remplacement de M. le prince de Talleyrand.

M. Dumont a été élu, le 21 du même mois, par l'Académie des beaux-arts, en remplacement de M. Ramey père.

LIVRES NOUVEAUX.

FRANCE.

Mémoires militaires relatifs à la succession d'Espagne sous Louis XIV, extraits de la correspondance de la cour et des généraux, par le lieutenant général de Vault, directeur général du dépôt de la guerre, mort en 1790; revus, publiés et précédés d'une introduction, par le lieutenant général Pelet, pair de France, directeur général du dépôt de la guerre. Tome III. Paris, Imprimerie royale, 1838; in-4° de 1054 pages. Se vend chez Firmin Didot. Pr. 12 fr. le volume. Ce volume fait partie de la première série des Documents inédits sur l'histoire de France, publiés par ordre du Roi. Il contient l'histoire des campagnes de Flandre, d'Italie et d'Allemagne, en 1703.

Chronique des ducs de Normandie, par Benoît, trouvère anglo-normand du XII^e siècle, publiée pour la première fois, d'après un manuscrit du musée Britannique, par Francisque Michel. Paris, Imprimerie royale, 1838; in-4° de 672 pages. Tome II. Se trouve chez Firmin Didot. Pr. 12 fr. Le tome I a paru en 1837. Il en sera rendu compte dans ce journal.

Rapport sur les travaux de la collection des monuments inédits de l'histoire du tiers-état, adressé à M. de Salvandy, ministre de l'instruction publique, par M. Augustin Thierry, membre de l'Institut. Paris, Imprimerie royale, 1838; 22 pages in-4°.

Tableau décennal du commerce de la France avec ses colonies et les puissances étrangères, publié par l'administration des douanes. 1827 à 1836. II^e partie. Paris, Imprimerie royale; grand in-4°, pages 325-384. Se trouve, avec la I^{re} partie publiée

en avril dernier, à Paris, chez Renard, à la librairie du commerce, rue Sainte-Anne, n° 71, où l'administration des douanes a fait déposer un certain nombre d'exemplaires pour être livrés au public. Prix de la I^{re} et de la II^e partie, 15 fr.

Choix des poésies les plus remarquables des anciens arabes, traduits par M. Macguckin de Slane. Paris, Imprimerie royale, 1838; 37 pages in-8°.

Histoire littéraire de la France, ouvrage commencé par des religieux bénédictins de la congrégation de Saint-Maur, et continué par des membres de l'Institut (Académie royale des inscriptions et belles-lettres). Tome XIX. Suite du XIII^e siècle, années 1256-1286. Paris, Firmin Didot, 1838; in-4° de XLIX et 891 pages. Après une notice de M. Daunou sur M. Petit-Radel, ce volume continue l'histoire littéraire de la France depuis l'année 1256 jusqu'à la fin de l'année 1285, époque de la mort de Philippe le Hardi. Il se compose de plus de 250 articles, distribués, comme dans les tomes XVII et XVIII, en trois sections principales. La première fait connaître 117 auteurs qui ont écrit en langue latine ou en prose française sur des matières quelconques, théologiques, juridiques, philosophiques, historiques ou littéraires. Parmi les articles les plus remarquables de cette première section, on peut citer ceux qui concernent Guillaume de Saint-Amour, saint Bonaventure, saint Thomas d'Aquin, Robert Sorbon, Pierre de Tarentaise (Innocent V), Albert le Grand, Philippe III, l'architecte Pierre de Montereau, Étienne Boileau ou Boileau, prévôt de Paris, le jurisconsulte Pierre de Fontaines, le saint roi Louis IX, les historiens Geoffroy de Beaulieu, Guillaume de Puy-Laurent, Guillaume de Chartres, etc. La seconde section est consacrée aux troubadours. On y distingue les noms de Sordel, de Bertrand d'Allamanon le Jeune, de Hugues de Saint-Cyr, de Boniface de Castellane, etc. Enfin, dans la troisième partie du volume, sont analysés les ouvrages des trouvères, et notamment les romans de Parthenopeus de Blois, par Denys Pyram, d'Ansis de Carthage, par Pierre du Riès, de Trubert, par Doins de Lavesne; les romans anonymes d'Eustache Lemoine, d'Aucassin et Nicolette; les lais et les fables de Marie de France, le Dolopathos rimé par Herbert, la chronique de 30,000 vers de Philippe Mouskes, etc. Les articles qui composent ce volume sont dus à feu M. Petit-Radel et à MM. Daunou, Amaury Duval, Emeric David et F. Lajard. Le tome XX, qui correspondra aux treize dernières années du XIII^e siècle, doit paraître au plus tard en 1841.

Galfridi de Monemuta vita Merlini. Vie de Merlin, attribuée à Geoffroy de Monmouth, suivie des Prophéties de ce barde, tirées du IV^e livre de l'Histoire des Bretons; publiées d'après les manuscrits de Londres, par Francisque Michel et Thomas Wright; in-8° de 196 pages. Paris, imprimerie de Firmin Didot; librairie de Silvestre. Londres, W. Pickering, 1838. Pr. 12 fr.

Le roman de Brüt, par Wace, poète du XII^e siècle, publié pour la première fois d'après les manuscrits des bibliothèques de Paris, avec un commentaire et des notes, par Leroux de Lincy. Tome II; in-8° de 366 et 174 pages. Rouen, imprimerie de Nicétas Périaux; librairie d'Édouard Frère, 1838.

Essai sur les fables indiennes et sur leur introduction en Europe, par A. Loiseleur Deslongchamps; suivi du Roman des Sept Sages de Rome, en prose, publié pour la première fois d'après un manuscrit de la Bibliothèque royale, avec une analyse et des extraits du Dolopathos, par Leroux de Lincy; pour servir d'introduction aux fables des XII^e, XIII^e et XIV^e siècles, publiées par M. Robert. Paris, imprimerie de Maulde; librairie de Téchener, 1838; in-8° de 540 pages. Pr. 10 fr.

Histoire des progrès de la civilisation en Europe, depuis l'ère chrétienne jusqu'au XIX^e siècle. Cours professé à Nîmes pendant l'année 1832, par H. Roux-Ferrand.

Tome IV. Paris, Hachette, 1838; in-8° de 532 pages. L'ouvrage aura 6 volumes. Chaque volume se vend séparément 8 fr.

Histoire d'Allemagne depuis les temps les plus reculés jusqu'à nos jours, d'après les sources; avec deux cartes ethnographiques; par J. C. Pfeister. Traduit de l'allemand par M. Paquis. Tomes IX et X. Paris; Beauvais, 1838; 2 volumes in-8°, ensemble de 864 pages. Prix de chaque volume, 7 fr.

Catalogue analytique des Archives de M. le baron de Joursanvault, contenant une précieuse collection de manuscrits, chartes et documents originaux au nombre de plus de 80,000, concernant l'histoire générale de France, l'histoire particulière des provinces, l'histoire de la noblesse et l'art héraldique, avec un grand nombre de chartes anglo-françaises et de pièces historiques sur la Belgique, l'Italie et quelques autres états de l'Europe. Tome I^{er}. Paris, imprimerie de Maulde; librairie de Téchenner, 1838; in-8° de xiv et 373 pages. Pr. 5 fr. La collection de chartes et de manuscrits de M. de Joursanvault doit être mise en vente au mois d'octobre prochain. La catalogue dont nous annonçons le tome I, contient l'analyse des pièces les plus importantes de ces archives. Le second et dernier volume paraîtra en août.

Dissertation sur l'état de la philosophie naturelle en Occident, et principalement en France, pendant la première moitié du xii^e siècle. Paris, F. Didot, 1838; in-8° de 124 pages.

Dissertation sur quelques points curieux de l'Histoire de France et de l'Histoire littéraire, par Paul L. Jacob, bibliophile. — N° 1: sur la mort tragique de la comtesse de Châteaubriant, in-8° de 88 pages. — N° 5: la vérité sur les deux procès criminels du marquis de Sade; in-8° de 32 pages. Paris, imprimerie de M^{me} Poussin; librairie de Téchenner, 1838.

Mémoires d'agriculture, d'économie rurale et domestique, publiés par la Société royale et centrale d'Agriculture; année 1837. Paris, imprimerie et librairie de M^{me} Huzard; in-8° de 524 pages.

Lettres inédites de Fénelon au maréchal et à la maréchale de Noailles. Paris, Adrien Leclere, 1838; in-8° de 60 pages.

Histoire de Lille, capitale de la Flandre française, depuis son origine jusqu'en 1830; par M. Lucien de Rosny. Imprimerie de Prignet, à Valenciennes; à Paris, chez Téchenner, 1838; in-8° de 284 pages. Pr. 5 fr.

Études archéologiques, historiques et statistiques sur Arles, contenant la description des monuments antiques et modernes, ainsi que des notes sur le territoire, par M. Julien Estrangin. Imprimerie d'Olive, à Marseille; librairie d'Aubin, à Aix, 1838; in-8° de 416 pages.

Elite des monuments céramographiques; matériaux pour l'intelligence des religions et des mœurs de l'antiquité, expliqués et commentés par Ch. Lenormant et J. de Witte. (Les quatre premières livraisons sont en vente chez Bourgeois-Maze, libraire-éditeur.) Texte imprimé chez Firmin Didot; lithographies de A. Letronne.

*Traité de versification française, par L. Quicherat, agrégé de l'Université, auteur du Traité de versification latine et du *Thesaurus poeticus linguae latinae*. Paris, Hachette, 1838; in-12, xii et 418 pages. Cet ouvrage, plus complet que tous ceux qui ont été composés jusqu'ici sur le même sujet, est divisé en deux parties. La première expose les préceptes généraux de la versification française; la seconde traite des règles particulières à chaque espèce de vers. Le développement des principes y est appuyé sur l'autorité de nos meilleurs critiques, et sur des exemples empruntés aux poètes les plus célèbres du xvii^e et du xviii^e siècle. Mais ce qui recommande particulièrement ce Traité, ce sont des notes étendues où l'auteur rassemble des extraits*

d'anciens poètes, depuis le XIII^e siècle jusqu'au règne de Louis XIV, et montre comment se sont formées les règles de notre prosodie, à mesure que la langue s'épurait. M. Quicherat a cru pouvoir placer aussi dans les notes l'exposition de certaines théories qu'il n'eût été, dit-il lui-même, *ni utile ni prudent* de placer dans la partie destinée à l'enseignement. Il cherche, par exemple, à démontrer que le système de la prosodie française est fondé sur l'*accent tonique*, qu'il distingue avec soin de la *quantité*, et ce raisonnement le conduit à penser que les *vers blancs* ne sont pas impossibles, la rime pouvant être remplacée par la combinaison harmonieuse des accents.

L'Éducation progressive, ou Étude du cours de la vie, par M^{me} Necker de Saussure. Paris, imprimerie de Bourgogne, librairie de Paulin; 3 vol. in-8° de xv-408, xii-422 pages. Pr. 21 fr. Le tome I^{er} (*Étude de la première enfance*) et le tome II (*Étude de la dernière partie de l'enfance*) ont paru en 1828 et 1832. Le tome III (*Étude de la vie des femmes*) vient de paraître. Ce livre remarquable a obtenu, au jugement de l'Académie française, le prix fondé par M. de Monthyon, en faveur de l'ouvrage le plus utile aux mœurs. Le tome III se vend séparément; nous en rendrons compte.

ALLEMAGNE.

Deutsche Viertel Jahrschrift. Revue trimestrielle allemande. Stuttgart et Tübinge, 1838; cahier I.

Lateinische Gedichte. Poésies latines des XI^e et XII^e siècles, publiées par Grimm et Schmeller. In-8°. Göttingue, Dietrich, 1838; 2 rxd.

Die religions systeme der Hellenen. Les systèmes de religion des Grecs dans leur développement jusqu'au temps macédonien, par Stuhr. In-8°. Berlin, Veit, 1838; 2 rxd. 18 gr.

Catalogus codicum philologicorum latinorum bibliothecæ palatinæ Vindobonensis. Digressit Steph. Endlicher, Vindobonæ F. Beck. 1836; grand in-8° de x et 401 pages, avec des planches. Ce volume, qui forme le tome I^{er} d'un nouveau catalogue général des manuscrits de la bibliothèque palatine de Vienne, est consacré aux manuscrits philologiques latins, au nombre de 432. Il est suivi d'une table des noms d'auteurs.

Encyklopödisches Lexikon, etc. Dictionnaire encyclopédique de la littérature moderne et de l'histoire de la philosophie; par Krug. 4 vol. in-8°. Leipsik, Brockhaus, 1838; 4 rxd. 12 gr.

Ueber den gegenwärtigen Zustand des öffentlichen Unterrichts, etc. Sur l'état actuel de l'enseignement public en Allemagne, en Hollande, en France et en Belgique, par Thiersch. 3 vol. in-8°. Cotta, 1838; 12 gr.

Handbuch der Geschichte der griechischen Literatur. Manuel pour l'histoire de la littérature grecque, par Schincke. In-8°. Magdebourg, Heinrichshofen, 1838; 3 rxd. 8 gr.

Die alexandrinischen Bibliotheken. Les bibliothèques d'Alexandrie sous les premiers Ptolémées, et Recueil des poésies homériques, par Pisistrate, avec des additions historiques et littéraires sur la chronologie des bibliothécaires d'Alexandrie, la stichométrie des anciens et les grammairiens d'Héliodore; par Ritschel. In-8°. Breslau, Aderholz, 1838; 20 gr.

Horæ belgicæ. Studio Fallersleben. — Ancien théâtre néerlandais. In-8°. Breslau, Aderholz, 1838; 1 rxd. 12 gr.

Archiv der Gesellschaft für ältere deutsche Geschichtskunde. Archives de la société pour l'histoire ancienne d'Allemagne; par Pertz. 6 volumes in-8°. Hanovre, Hahn, 1836-1838; cah. V. et VI du 6^e volume (dernier); 1 rxd. 6 gr.

Geschichte der letzten systems der philosophie, etc. Histoire des derniers systèmes de philosophie en Allemagne, depuis Kant jusqu'à Hegel; par L. Michelet. In-8°. Berlin, Duncker, 1838; tome II (et dernier); 4 rxd.

ANGLETERRE.

Early mysteries and other latin poems of the twelfth and thirteenth centuries. Anciens mystères et autres poèmes latins du XII^e et du XIII^e siècle, publiés d'après les manuscrits originaux du Musée britannique et des bibliothèques d'Oxford, de Cambridge, de Paris et de Vienne; par Thomas Wright. Londres, Nichols et fils, 1838; in-8° de xxviii et 135 pages.

Travels in the western Caucasus. Voyage au Caucase occidental fait en 1836, avec une excursion en Mingrétie, Turquie, Moldavie, Gallicie, Silésie et Moravie; par Edm. Spencer, auteur de *Travels in Circassia*. In-8°. Londres, Colburn, 1838.

History of the arrival of Edward IV in England. Histoire de l'arrivée d'Édouard IV en Angleterre et de la restitution de ses royaumes à Henri VI en 1471; par J. Bruce. In-4°. Londres, 1838.

Memoirs of the life and character of Henri V, as prince of Wales and king of England. By the Rev. J. Endell Tyler. B. B. 2 vol. in-8°. Londres, Bentley, 1838.

BUREAU DU JOURNAL DES SAVANTS.

PRÉSIDENT : M. Barthe, garde des sceaux.

ASSISTANTS : MM. Quatremère de Quincy, Lebrun, secrétaire du bureau et éditeur du Journal, Lacroix, Ét. Quatremère, membres de l'Institut.

AUTEURS : MM. Daunou, Biot, Raoul-Rochette, Cousin, Letronne, Chevreul, Eug. Burnouf, Flourens, Naudet, Villemain, membres de l'Institut; Patin, professeur à la faculté des lettres.....

TABLE.

Cours de littérature française, par M. Villemain (article de M. Patin).....	Page 385
Observations sur les Numides (article de M. Quatremère).....	397
Essai de classification chronologique des comédies de Plaute (deuxième article de M. Naudet).....	406
Opinions populaires et scientifiques des anciens sur les éclipses (article de M. Letronne).....	424
Nouvelles littéraires.....	451

FIN DE LA TABLE.

JOURNAL DES SAVANTS.

AOUT 1838.

PROMÉTHÉE ENCHAÎNÉ, *tragédie d'Eschyle, traduite en vers français*,
par J. J. Puech, professeur agrégé de l'Université au collège
royal de Saint-Louis, traducteur des Coéphores; in-8° de 128 p.
Paris, 1838.

Cette antique tragédie, si unanimement admirée aujourd'hui, que M. Andrieux¹, M. Lemercier² ont célébrée à l'égal de M. Schlegel³, que M. Puech s'appliquait à traduire dans le temps où M. Quinet⁴ la renouvelait, la transformait à la façon de Shelley, par un hardi mélange d'idées empruntées au christianisme et à la philosophie moderne, a été longtemps l'objet d'un mépris tout aussi unanime. En vain le peuple athénien, juge compétent et éclairé de ses plaisirs littéraires et du mérite de ses poètes, l'avait honorée d'une couronne; en vain Aristote l'avait citée comme le modèle du genre dans lequel son sublime auteur s'est exercé, il a longtemps plu à nos critiques de la faire descendre du rang où l'avait placée l'antiquité, de n'y voir qu'une production bizarre, irrégulière, monstrueuse. Ce qu'il y a de singulier, c'est que cette prévention contre un des chefs-d'œuvre du théâtre pri-

¹ Dissertation sur le Prométhée enchaîné d'Eschyle, lue par M. Andrieux, à l'Académie française, en 1820, et insérée, le mois de juin de la même année, dans la Revue encyclopédique, tome VI. — ² Cours analytique de littérature, tome I. — ³ Cours de littérature dramatique, tome I. — ⁴ Prométhée, poème, par M. Edgar Quinet. Paris, 1838.

mitif d'Athènes n'était pas l'erreur particulière de quelques détracteurs superficiels de la tragédie grecque, de quelques admirateurs exclusifs de notre tragédie. Dacier, ce disciple superstitieux des anciens, découvrait, dans le Prométhée, des choses qui n'étaient pas moins, disait-il, *contre la nature que contre l'art*; il l'appelait un *monstre dramatique*¹. Brumoy², plus réservé dans ses expressions, ne le jugeait pas avec beaucoup plus de faveur. Lefranc de Pompignan³, Rochefort⁴, Barthélemy⁵ mêlaient à leurs éloges des censures semblables. Faut-il s'étonner du ton dédaigneux de Fontenelle, de Voltaire, de Laharpe en parlant d'un ouvrage abandonné par les plus ardents défenseurs de l'antiquité? « On ne sait ce que c'est, disait Fontenelle⁶, que le Prométhée d'Eschyle. Il n'y a ni sujet ni dessein, mais des emportements fort poétiques et fort hardis. Je crois qu'Eschyle était une manière de fou, qui avait l'imagination très-vive et pas trop réglée. » Voltaire n'y faisait pas tant de façons; il n'adoucissait sa critique par aucun éloge; les compositions d'Eschyle n'étaient pour lui que des pièces *barbares*. « Qu'est-ce, ajoutait-il⁷, que Vulcain enchaînant Prométhée sur un rocher par ordre de Jupiter? Qu'est-ce que la Force et la Vaillance qui servent de garçons bourreaux à Vulcain? » Remarquons en passant que, dans l'ouvrage d'Eschyle, Vulcain n'a pas de *garçons bourreaux*; c'est lui au contraire qui sert d'exécuteur aux ordres de la Force, et de cette autre divinité allégorique qu'il plaît au critique ou plutôt au parodiste d'appeler la Vaillance, mais que le poète, d'après Hésiode, nomme plus raisonnablement *κράτος*, la Puissance, comme l'on traduit aujourd'hui. On ne pouvait attendre de Laharpe beaucoup d'indulgence pour une pièce si maltraitée par Voltaire qu'il n'avait guère l'habitude de contredire, dont le plus souvent il adoptait de confiance et commentait les jugements. Comme son maître il estimait fort peu le Prométhée, et, sans même daigner s'arrêter à lui faire son procès, il se contentait de lui prononcer son arrêt en ces termes : « *Cela ne peut pas même s'appeler une tragédie* ⁸. »

Grâces aux belles remarques des littérateurs célèbres que je rappelais en commençant, ces légèretés de Fontenelle, de Voltaire, de Laharpe ne sont pas restées le dernier mot de la critique française. Eschyle disait de ses tragédies qu'il les consacrait au temps, mot énergique et profond, par lequel ce grand homme témoignait de sa confiance dans son génie

¹ Trad. de la Poétique d'Aristote; remarque sur le chap. xiv. — ² *Théâtre des Grecs*. — ³ Trad. d'Eschyle. — ⁴ *Nouveau Théâtre des Grecs*. — ⁵ *Voyage d'Anacharsis*, chap. lxx. — ⁶ *Remarques sur Aristophane*. — ⁷ *Dictionnaire philosophique*, article *Art dramatique*. — ⁸ *Lycée*.

méconnu et dans les décisions de ce tribunal infailible qui, revisant les jugements des contemporains, prononce en dernier ressort sur le rang des poètes et de leurs œuvres. Le procès de la gloire d'Eschyle, gagné auprès de cette postérité athénienne que seule il avait invoquée, a recommencé auprès de cette autre postérité plus reculée, à laquelle il ne songeait pas, et qui, étrangère par sa langue, par son goût, par ses mœurs, par ses institutions civiles et politiques, par ses croyances religieuses, à l'esprit des compositions du vieux poète, les a le plus souvent mal comprises, se contentant d'y apercevoir quelques traits épars d'inspiration poétique, et ne voyant dans tout le reste que les hardies mais grossières ébauches d'un génie barbare et inculte. C'est ainsi qu'en pensent, en effet, les critiques dont j'ai rappelé les censures. Tous admirent chez Eschyle la grandeur et la force des idées, l'éclat des images, la vivacité des mouvements, ce qui est beaucoup sans doute, mais tous lui refusent en même temps l'art de la composition, dans lequel cependant Eschyle s'est montré si grand maître, et qu'on ne peut méconnaître dans ses ouvrages quand on n'y cherche pas autre chose que ce qu'il a voulu y mettre. Ne le comparez pas aux tragiques modernes avec lesquels il n'a rien de commun; ne le rapprochez même ni d'Euripide ni de Sophocle, auxquels il a ouvert la voie, mais qui ne lui ressemblent guère davantage. Eschyle occupe une place isolée dans l'histoire de l'art : ses tragédies sont d'un genre qui ne s'est jamais reproduit sur aucune scène, et dont sans doute ses prédécesseurs ne lui avaient laissé que de bien imparfaits modèles. C'est cette tragédie qu'Aristote appelle *simple*, tragédie singulière, où ce qui depuis a fait l'intérêt principal de toute œuvre dramatique ne se rencontre pas encore; où il n'y a aucune de ces révolutions théâtrales qu'on a appelées péripéties, c'est-à-dire où il n'y a point d'action; qui n'offre autre chose qu'une situation fixe, arrêtée, en quelque sorte immobile, qu'un tableau toujours le même, mais dans lequel la gradation de la peinture remplace la progression dramatique. Cette gradation, véritablement admirable dans les compositions d'Eschyle, ne brille nulle part d'un plus vif éclat que dans le Prométhée, où toute l'attention se porte sur un seul personnage, sur le développement d'un caractère principal, où l'unité du dessein est rendue présente et visible dans l'unité du héros.

Il est un mot que répètent, sans exception, tous les détracteurs du Prométhée d'Eschyle. Cette tragédie, disent-ils, est un ouvrage monstrueux. Cela est bientôt dit, mais cela n'est pas très-clair, et l'on a besoin de chercher ce que signifie un reproche si vaguement exprimé.

Blâment-ils dans cette pièce l'usage du merveilleux, ou seulement la nature particulière de ce merveilleux? Dans l'un et dans l'autre cas ils auraient montré peu de connaissance de ce qu'était la tragédie chez les Grecs. Le merveilleux faisait essentiellement partie de ce genre, né au milieu des cérémonies du culte, auxquelles il ne cessa de se mêler, et consacré dès l'origine à célébrer les dieux, qui y remplirent toujours un rôle très-important. Ce ne fut point un caprice d'Eschyle qui l'introduisit dans la tragédie. Eschyle l'y trouva tout établi; il fit, avec plus de génie seulement, ce qu'on avait fait avant lui, ce que firent, dans l'enfance de notre scène, les auteurs de mystères : il transporta dans ses drames les aventures que lui fournissaient les légendes du polythéisme, les prenant comme les lui donnait la religion, comme elles étaient dans la croyance commune, ne craignant pas qu'on lui demandât compte de leur invraisemblance ou de leur absurdité, qui ne le choquaient peut-être pas beaucoup plus que son public, ne songeant qu'à tirer de ce fonds, qui n'était pas de son choix, et dont il n'était pas responsable, des tableaux pathétiques et sublimes, dignes de son génie et de ce peuple d'artistes qu'il voulait émouvoir. Y a-t-il réussi dans le Prométhée? C'est la seule question que la critique littéraire puisse légitimement élever. Il appartient à une autre critique d'expliquer la fable mythologique sur laquelle repose cette pièce. Que cette fable soit obscure pour nous, même après tant d'ingénieuses interprétations, dont le nombre s'est encore augmenté dans ces derniers temps¹, qu'elle l'ait été même, comme je le crois, pour les Athéniens, il suffit, et l'on n'en peut douter, que le culte public la consacra, pour que le poète pût s'en emparer et en faire le sujet d'une tragédie; à cette condition toutefois, qu'il en tirerait une œuvre véritablement dramatique. Lucien, dans des dialogues satiriques où il s'est plu à parodier quelques scènes de cette tragédie, a bien pu se moquer du merveilleux sur lequel elle se fonde; mais sa spirituelle critique, qui fait si finement ressortir les absurdités reçues du paganisme, n'arrive pas jusqu'au poète qui les a mises sur la scène avec tant d'éclat, de force et de grandeur; qui, en retraçant ces bizarres et incompréhensibles aventures, s'est élevé à l'expressive et éloquente peinture de la passion, la seule vérité, sans doute, dont il se souciait, qu'on attendit de lui, et dont nous ayons le droit de lui demander compte.

¹ Voyez *Revue française*, 1^{er} mars 1838; *Revue de Paris*, 11 et 25 mars 1838; *Revue des deux mondes*, 15 août 1838, articles de MM. *** , H. Fortoul et Ch. Magnin, à l'occasion du Prométhée de M. Quinet.

Pourquoi Jupiter punit-il si cruellement dans Prométhée le protecteur de la race humaine, celui qui a dérobé pour elle le feu du ciel, qui lui a enseigné les arts et les sciences? Comment les innocents efforts de la civilisation naissante peuvent-ils être l'objet de la jalousie, de la colère, de la vengeance des dieux? Je ne le comprends pas, et nul moderne, croyant à la providence divine, ne le peut comprendre; mais c'était un dogme de la religion des anciens, qui se perpétua dans leurs croyances, et dont on retrouve la trace jusque dans des monuments poétiques bien voisins du christianisme, les odes d'Horace, par exemple. Le dogme admis, comme il l'était par les spectateurs athéniens, et comme nous devons l'admettre littérairement pour juger comme eux, il m'est impossible de ne pas être vivement frappé du génie avec lequel Eschyle l'a exprimé; de ce tableau énergique de la tyrannie qui écrase à plaisir sa victime, et de la liberté indomptable qui résiste à l'oppression. J'admire ce caractère de Prométhée si habilement développé, et que font si heureusement ressortir les personnages secondaires dont il est entouré; j'admire ce plan simple et fécond, où une seule et unique situation se représente cependant sous des aspects toujours nouveaux, où la variété des détails, même les plus épisodiques, ne sert qu'à faire plus fortement ressortir l'unité imprimée à l'ouvrage. A ces marques, je reconnais le grand poète, le poète dramatique, le fondateur d'un art simple encore, mais accompli dans sa simplicité, que d'autres génies créateurs ont pu agrandir et renouveler, mais qui, dans cette première forme qu'il avait reçue d'Eschyle, avait atteint à une élévation, à une grandeur, à une gravité sévère, à une imposante régularité, qu'il n'était pas possible de surpasser.

Ce sujet même de Prométhée, si étrangement impénétrable à qui veut en percer les mystères, a dans son obscurité quelque chose qui plaît à l'imagination. Il la transporte par delà les temps historiques, par delà les temps fabuleux, à cette époque primitive dont les cosmogonies présentent un si confus et si attachant tableau; où le monde venait de se former; où les forces de la nature, à peine dégagées du chaos et abandonnées à leur irrégulière énergie, luttaienent encore entre elles; où les divinités qui les représentaient se disputaient l'empire de l'univers; où la race mortelle, qui ne faisait que de naître, proscrite en naissant par des puissances jalouses et ennemies, pleine d'ignorance et de faiblesse, n'avait point encore une histoire qui pût être chantée par les poètes. Le dieu qui la protège, qui cherche à l'élever au rang qu'elle doit un jour occuper dans l'ensemble des êtres, qui lui donne, avec le feu du ciel qu'il a ravi pour elle, cet esprit de vie d'où doit sortir la civi-

lisation humaine, ce dieu est le héros qu'Eschyle ose produire sur la scène. Il nous le représente puni de ses bienfaits envers les hommes, pour lesquels il s'est dévoué à d'inévitables tortures. Quelle source profonde d'intérêt dans cette conception où Tertullien, où Lactance et d'autres encore n'ont pas craint de voir une sorte de pressentiment confus du plus grand mystère de notre religion ! Il n'y a dans cette tragédie que des dieux ; mais c'est la cause de l'humanité qui s'y plaide : Prométhée en est le représentant, et excite en nous, par le tableau de son infortune, la plus vive, la plus douloureuse sympathie. En même temps quel monde poétique Eschyle découvre à notre vue par la puissance surnaturelle de son art ! Ce ne sont point ici de ces dieux machines auxquels le spectateur ne peut croire, parce qu'il les confond involontairement avec les personnages mortels auprès desquels on les lui montre, et dont rien ne les distingue. Ici, par un heureux accident, dont aucune pièce fondée sur le merveilleux n'offrirait un autre exemple, l'illusion est complète ; rien ne la trouble, rien ne l'altère ; tous les personnages sont du même ordre, tous nous sont donnés pour des dieux, et la manière dont le poète les fait agir et parler, la liberté avec laquelle il s'écarte pour de tels acteurs des vraisemblances ordinaires, nous persuadent de leur nature divine. Les choses ne se passent pas, en effet, dans cette tragédie comme entre de simples mortels ; le commerce de ces êtres merveilleux qui s'y produisent à nos regards est aussi merveilleux qu'eux-mêmes. Ils communiquent ensemble des extrémités de l'univers aussi rapidement que par la pensée. A peine Prométhée a-t-il été attaché au fatal rocher que toute la nature est troublée de son sort ; le marteau de Vulcain se fait entendre jusqu'au fond des mers ; les Océanides et l'Océan lui-même arrivent en un instant auprès de leur infortuné parent, et, quand celui-ci a proféré contre Jupiter cette menace terrible qui le fait trembler au sein de sa puissance tyrannique, le maître des dieux en est instruit au moment même ; son messenger paraît tout à coup sur la scène, sa foudre y éclate bientôt après, et, depuis le début jusqu'à la fin, nous sommes constamment retenus, par l'art du poète, dans une région toute fabuleuse, toute fantastique.

Tel est, tel du moins me paraît être le caractère de cette grande œuvre que M. Puech, encouragé par les justes éloges donnés en 1836 à sa traduction des *Coéphores*, et mettant à profit, pour améliorer sa manière, les observations dont elle avait été l'objet, vient de traduire avec une conscience, un zèle devenus bien rares, et un succès digne de ses efforts. J'avouerai, sans insister sur une polémique qui demanderait trop de temps et de place, que dans son avant-propos, morceau de

critique élégamment mais assez légèrement écrit, dans ses notes, d'une rédaction quelquefois négligée, plusieurs choses me paraissent contestables, et que je n'y trouve pas toujours une suffisante intelligence de l'esprit général du théâtre grec et de la tragédie d'Eschyle en particulier : c'est même ce qui m'a encouragé à m'étendre, par forme de rectification et de supplément, sur les observations qui précèdent. Mais ce qui manque au commentaire, partie fort accessoire de cette publication, se trouve dans le texte, où l'auteur a fort habilement concilié, ce qui est si difficile et coûte tant de peine, bien souvent perdue, l'élégance du style et la fidélité de la version.

Il est rare qu'en rendant compte d'une traduction, on ne se croie tenu à traiter certaines questions, dont l'inévitable retour est, pour le lecteur qui les attend et n'espère pas leur échapper, un juste sujet de terreur. Je me hâte de les épargner à ceux qui me liront et à moi-même par une courte profession de foi. Une bonne traduction, quoi qu'on en ait dit et écrit nombre de fois, est, selon moi, chose possible, dans certaines limites d'exactitude plus accessibles à la prose qu'aux vers; c'est chose utile, dans sa nécessaire imperfection, à ceux qui ne peuvent approcher des originaux; utile encore, comme le plus court, le plus continu, le plus instructif des commentaires, à ceux même à qui ces originaux ne sont point interdits; enfin, par la difficulté du travail, les connaissances et le talent qu'il exige, c'est chose fort au-dessus de l'estime et de la reconnaissance dont on a coutume de la payer.

Je ne parle point ici de ces versions aujourd'hui si nombreuses, qui sans doute sont d'une utilité incontestable, mais que l'identité progressive de la plupart des langues modernes, la précipitation et la négligence, exigées et permises par les désirs pressés du public, rendent d'une exécution très-facile. Ce sont là œuvres de métier plutôt que d'art, dont la peine et la gloire se partagent, par portions à peu près égales, entre l'auteur et l'imprimeur. Il en est tout autrement quand il s'agit de ces langues différentes en tout de la nôtre, de ces écrivains pleins d'idiotismes, et qui, par leur génie, se sont fait encore un idiome à eux. La traduction devient alors une lutte pénible, où l'on ne peut triompher sans une grande science philologique, une grande souplesse de style, et, possédât-on au plus degré ces divers mérites, sans beaucoup d'efforts et de patience.

Que sera-ce si l'on entreprend de reproduire un poète? Tout cela ne suffira point. Il faudra de plus qu'un vif sentiment du beau pénètre dans les perfections du modèle pour en animer la copie. Malheur à l'interprète qui réduirait sa tâche à l'intelligence du texte, à la recherche

des équivalents, et n'y apporterait point un peu de cette chaleur que donne la création ! Traduisez le grand artiste, comme celui-ci a traduit la nature, avec amour. La fidélité, la ressemblance suivront d'elles-mêmes, et sans cette gêne, cette froideur qui trahissent le calcul. Les beautés que vous devrez rendre vous seront moins un obstacle qu'un secours; vous vous sentirez soulevé, soutenu par elles.

Je crois donner une grande louange à M. Puech, en disant que, s'il n'a pas atteint à cet idéal de la traduction, il en a du moins approché beaucoup, presque autant peut-être que le pouvait un traducteur d'Eschyle. Car il y a double difficulté, je dirais volontiers double impossibilité à traduire parfaitement Eschyle en notre langue, en notre langue poétique, en notre langue tragique surtout. Le style de notre tragédie, tel que l'ont fait progressivement Racine et Voltaire, et le goût de la société française, est dans ses hardiesses d'une réserve et dans sa vérité d'une dignité qui lui rendent presque impossible de suivre les allures, à la fois singulièrement hautes et familières, de la tragédie grecque, et surtout de la tragédie d'Eschyle. Comment, d'une part, atteindre à ces figures d'une grandeur démesurée, d'une audacieuse incohérence, à ces mouvements tumultueux et désordonnés, à ce langage enfin extraordinaire et inouï, par lequel Eschyle tâche de se proportionner au gigantesque sujet de la lutte de l'homme, et quelquefois des dieux, contre la destinée ? Comment, d'autre part, se rabaisser à ce ton naïf, simple, voisin des entretiens ordinaires, qui est comme le point de départ du poète, le sol d'où son vol d'aigle s'élance ? Je sais bien que nous sommes en quête aujourd'hui d'un sublime et d'un naturel inconnus à nos pères; mais nous ne les avons pas encore trouvés, et, en attendant cette découverte qui tarde un peu, M. Puech a fait sagement de s'en tenir aux procédés de versification et de style qui sont dans le génie et les habitudes de notre langue, au risque de paraître quelquefois, ce qu'il m'a paru, je dois le dire, et je ne lui en fais pas un bien grave reproche, car il était difficile qu'il en fût autrement, tantôt trop timide, tantôt trop pompeux.

Et pourtant sa traduction, en regard de laquelle il a placé le texte, soutient par une scrupuleuse exactitude ce dangereux voisinage, mieux, je ne dirai pas, ce ne serait point assez dire, que les traductions en vers qui l'avaient précédée¹, mais que la plupart des traductions en prose. C'est qu'indépendamment de cette fidélité littérale qui se fait un

¹ Voyez *Mercure de France*, 4 octobre, *Moniteur*, 12 octobre 1807, plusieurs morceaux traduits du Prométhée d'Eschyle, par Legouvé; *Génie du Théâtre grec pri-*

devoir de ne rien omettre, et parvient, à force d'adresse, à tout conserver, l'image, le mouvement, le mot, il y en a une autre qui ne pourrait toujours reproduire l'esprit même du modèle sans une trop grande violence faite à nos idées, sans de trop grands sacrifices de ce qu'on doit respecter, tout consciencieux traducteur qu'on soit, le goût et la langue. On risquerait, en la poursuivant trop, d'arriver au bizarre et au barbare, comme a fait quelquefois, dans une traduction d'ailleurs si estimable, malgré quelques fautes de sens et quelques étrangetés de style qu'on lui peut reprocher, de La Porte du Theil.

Je voudrais faire connaître par des exemples, avec cette exactitude que M. Puech a poussée si loin, l'inexactitude presque nécessaire qui s'y mêle et l'altère par ces nuances de hardiesse contenue et discrète, ou de vérité noble et distinguée qu'il emprunte, et ne pouvait guère ne pas emprunter à notre théâtre tragique, lui surtout qui dit quelque part (note 63), oubliant que le mélange du sublime et du familier n'est pas un défaut particulier d'Eschyle, mais la pratique universelle et constante des tragiques grecs, et un des caractères essentiels, une des beautés de leur tragédie : « Tout ce morceau est dans le genre simple et naïf, et ne porte aucun caractère du style de la tragédie; l'art n'avait pas encore séparé les genres de style. » Ni Sophocle, ni Euripide, ni, comme on peut le croire, leurs contemporains et leurs successeurs n'arrivèrent à cette séparation, qui s'est faite sur notre scène après Corneille, et que M. Puech a été conduit à conserver, plus je crois qu'il n'aurait fallu, dans sa traduction. Des citations rendront cette observation plus sensible, je l'espère.

Il y a dans la tragédie qui nous occupe une scène fort singulière, où le vieil Océan, dieu de race Titanique, vient proposer à Prométhée, son parent, sa médiation auprès de Jupiter. C'est une démarche de convenance bien plus que de dévouement; ses offres sont froides, ses avis désobligeants. Prométhée élude les unes avec adresse et repousse les autres avec fierté; il conseille lui-même à ce conseiller officieux de ne pas trop s'exposer par son zèle pour un proscrit, et il n'a aucune peine à le persuader. L'Océan se hâte de partir, fort content, à ce qu'il semble, de s'être montré bon parent et bon ami sans se compromettre en rien. Cette scène, qui relève par un contraste ingénieux le héros de

mitif, ou *Essai d'imitations d'Eschyle*, en vers français, par H. Terrasson; Paris, 1817; *Œuvres d'Eschyle*, traduites en vers français, par M. S. T. G. Biard; Paris, 1837, etc.

la pièce, est quelquefois bien familière : c'est peut-être l'exemple le plus remarquable qu'on puisse citer de cette aisance avec laquelle les Grecs savaient varier le ton de leurs ouvrages. Le poète, dans la plus haute et la plus sublime production dont l'histoire du théâtre conserve le souvenir, ne craint pas de s'approcher des limites de la comédie. Or, ces limites, M. Puech me paraît les fuir véritablement dans les vers que je vais transcrire, et qui, comparés à ceux du texte (v. 338-354), comparaison que chacun peut faire et que je me contente d'indiquer, montreraient, je crois, avec évidence, comment, sous le sérieux et la dignité d'un langage trop conforme à celui de notre tragédie, s'effacent et disparaissent et le mensonge des offres généreuses faites par l'égoïste et timide Océan, et la raillerie de Prométhée, qui n'est point sa dupe, la partie comique de la tragédie, si l'on peut s'exprimer ainsi.

PROMÉTHÉE. De tout ce que j'ai fait, complice audacieux,
Tu restas impuni. Combien tu fus heureux !
Mais cesse de vouloir fléchir ce dieu terrible.
Tu n'en obtiendras rien : son cœur est insensible. . . .
Tu pourrais bien gémir d'être venu vers moi !

L'Océan. Tu conseilles, ami, les autres mieux que toi,
J'en ai, dans ton malheur, une preuve certaine.
Mais ne réprime pas le zèle qui m'entraîne.
Jupiter, j'en suis sûr, se rendant à mes vœux,
T'affranchira bientôt de ces injustes nœuds.

PROMÉTHÉE. Je loue et je louerai toujours un si beau zèle.
Aux devoirs d'un ami tu n'es pas infidèle.
Mais ne fais rien pour moi ; car, malgré ton désir,
Tes généreux efforts ne pourraient me servir.
A l'abri du danger demeure avec prudence.
Je suis bien malheureux, mais, malgré ma souffrance,
Le mal des autres dieux ne me réjouit pas.

Le traducteur a légèrement faussé, dans ce dernier vers et dans les autres, le ton des personnages et l'intention du poète, comme le fera voir suffisamment cette traduction moins élégante, mais moins solennelle.

PROMÉTHÉE.

J'admire que vous ne soyez pas vous-même compromis dans ma cause, vous qui fûtes en tout mon complice et mon aide. Mais laissez, ne vous mettez point en peine ; aussi bien ne le persuaderiez-vous point ; il n'est pas facile à persuader. Gardez même que cette démarche ne vous attire quelque disgrâce.

L'Océan.

Tu conseilles vraiment les autres mieux que toi-même ; tes paroles le prouveraient toutes seules. J'y cours cependant, ne me retiens plus. Je me flatte, oui je me flatte que Jupiter ne me refusera pas, qu'en ma faveur il te délivrera de ce supplice.

PROMÉTHÉE.

Je vous suis obligé, croyez-le, et le serai toujours. Votre zèle est sans bornes. Mais ne cherchez point à me servir ; ce serait peine inutile que d'en faire davantage. Tenez-vous en repos, à l'abri. Je suis bien malheureux ; mais je ne voudrais pas que pour moi d'autres fussent entraînés dans le malheur.

Les Grecs, qui savent si bien quitter le sublime quand il leur convient de descendre, ne sont pas embarrassés d'y remonter. Dans cette même scène qui, au milieu des impressions les plus douloureuses, provoque le sourire du spectateur, se rencontre un morceau d'une magnifique poésie. Eschyle y décrit les châtimens infligés par Jupiter à quelques-uns des adversaires de son nouveau pouvoir, au frère de Prométhée, Atlas, au monstrueux Typhon. A quel rôle appartient cet admirable hors-d'œuvre ? est-ce de la part de l'Océan un conseil de soumission, de la part de Prométhée un conseil de prudence ?

Grammatici certant et adhuc sub judice lis est.

M. Puech s'est décidé pour la seconde opinion, par un motif que je ne saurais admettre. « La poésie qui caractérise ce morceau est trop élevée, dit-il, pour l'Océan, qui s'exprime toujours avec simplicité et naturel. » Rien ne le distingue sous ce rapport des autres personnages de la pièce ; son langage s'abaisse ou s'élève selon l'occasion, et, dans les vers qui ouvrent et terminent la scène, et où il parle de son voyage aérien et de son coursier ailé, il est certainement d'une grande hardiesse d'expression. M. Puech eût pu dire, en s'écartant avec Blomfield, Elmsley, Boissonnade, de l'opinion du scoliaste suivie de préférence par du Theil, Schütz, Bothe, etc. que, lorsqu'Eschyle, en poète à moitié Sicilien, en poète courtisan d'Hiéron, qu'il célébra même dans une tragédie particulière comme fondateur de la ville d'Etna, la nouvelle Catane, ajoute, ainsi qu'un autre panégyriste du roi de Syracuse, Pindare, à ce qu'avait dit de la défaite et du supplice de Typhon l'auteur de la Théogonie, l'annonce prophétique des éruptions, probablement assez récentes du volcan, c'est au dieu prophète Prométhée qu'il doit faire prononcer cet oracle. Un des derniers traducteurs d'Eschyle¹,

¹ *Nouvelle Bibliothèque classique, grecque-française.* Paris, 1835.

M. Vendel-hey1, par une conjecture qu'il soutient d'une manière spé-
cieuse, a essayé de mettre tout le monde d'accord en partageant le mor-
ceau entre l'Océan et Prométhée. A quelque personnage, du reste, qu'il
faille le donner, il marque l'extrême limite où parvient quelquefois, loin
des familiarités de son dialogue, l'audacieux génie d'Eschyle ; il nous ser-
vira à montrer dans quelle mesure il a été possible à M. Puech de repro-
duire cette autre face de son modèle.

.....
Crois-moi, je plains le sort de mon frère, d'Atlas,
Qui, debout sur la rive où s'éteint la lumière,
Supporte incessamment et le ciel et la terre,
Colonne indestructible et fardeau si pesant !
Je plains aussi Typhon, ce monstrueux géant,
Qui de la Cilicie habitait les retraites,
Et dont un bras puissant a courbé les cent têtes.
Seul des dieux conjurés il arrêta l'effort.
De sa bouche en sifflant sortait un bruit de mort ;
De ses yeux jaillissait un regard de Gorgone ;
Déjà de Jupiter il renversait le trône ;
Mais ce trait vigilant qui part du roi des cieux,
Cette foudre qui tombe en vomissant des feux,
Étouffa son orgueil et sa menace altière.
Jusqu'au fond du cœur même atteint par le tonnerre,
Il perdit sa vigueur et tomba foudroyé.
Maintenant, vain débris, il languit tout broyé
Près d'un étroit passage entr'ouvert par les ondes,
Et soutient de l'Etna les racines profondes.
Sur le sommet Vulcain frappe le fer brûlant,
Et de ces monts un jour, en fleuve se roulant,
La flamme doit bondir dans la plaine fertile
Et de ses flots ardents dévorer la Sicile.
Par ces traits embrasés, par ces torrents de feux,
Sans apaiser jamais ses transports furieux,
Encor tout calciné par la céleste flamme,
Typhon exhalera le courroux de son âme.

Ces vers, sauf quelques taches telles que l'inexactitude des rimes
trône et *Gorgone*, inexactitude dénoncée par l'accentuation même, tel
que l'emploi inusité du mot *parage*, ont de l'élégance, de l'énergie, de
l'éclat ; mais reproduisent-ils toujours, et pouvaient-ils reproduire l'au-
dace de l'expression grecque ? Quand, par exemple, elle donne à la lave
de l'Etna des dents qui déchirent les fertiles plaines de la Sicile :

ἔνθεν ἐπραγήσονται ποτα
ποταμοὶ πυρὸς δάπλοντες ἀγρίαις γνάθοις
τῆς καλλικάρπου Σικελίας λευροῦς γύας.

Cette audace ne s'apprivoise-t-elle pas, pour ainsi dire, dans ce vers :

Et de ses flots ardents dévorer la Sicile.

Beau vers, je le veux bien, mais trop conforme au style métaphorique ordinaire, c'est-à-dire à un style dont le caractère figuré s'est peu à peu effacé par l'usage, qui est presque devenu le mot propre ? Il est dans le génie de notre poésie de mêler, de fondre ensemble les deux termes dont le rapport produit la métaphore, de sorte que l'esprit passe presque insensiblement de l'un à l'autre. Il est dans le génie de la poésie grecque, du moins de celle d'Eschyle, de rechercher dans ce rapprochement quelque chose de brusque, de heurté, d'incohérent. Comment deux procédés si contraires se traduiraient-ils l'un par l'autre ?

Je pourrais, si je ne craignais de trop allonger cet article, citer d'assez nombreux passages où la hardiesse de l'original est ainsi corrigée et quelquefois supprimée, soit par la réserve de notre goût, soit même, car il faut être franc, par la trop grande prudence du traducteur. Je le voudrais plus téméraire, plus *oseur*, plus nouveau, et il le serait sans risque, parlant, comme il le fait, une langue si pure et si élégante. Dans une de ses notes, il s'excuse presque de la liberté qu'il a prise de rendre ces paroles d'Io, *τί ποτέ μ'.... ταῖς δ' ἐνέζευξας... πημοναῖσιν* (v. 596), par cette version littérale : à quel sort tu m'enchaînes. C'est une liberté très-légitime et dont il eût dû user pour traduire des expressions analogues très-fréquentes dans cette pièce, et auxquelles il a substitué des équivalents un peu communs et un peu froids, tels que ceux-ci :

A quels horribles maux suis-je, hélas, condamné !
pour *ἀνάγκαις ταῖς δ' ἐνέζευγμαι τάλας.* (V. 108.)

A quels tourments l'ingrat vient de me condamner !
pour *οἷαις ὑπ' αὐτοῦ πημοναῖσι κάμπτομαι.* (V. 314.)

En général, M. Puech, en traduisant un poète si original et même si étrange, ne s'est pas toujours assez gardé de ces expressions qui, pour avoir été souvent employées, sont devenues vagues et faibles, ont perdu leur valeur primitive, monnaie courante de la poésie, à laquelle la circulation a enlevé son empreinte, qui a besoin d'être refondue et refrappée.

Je ne crains point de me montrer sévère pour des imperfections peut-être inévitables, et qui, ne retirant que bien peu de chose au mérite de l'ouvrage, laissent intacte l'estime dont il est digne. Plus rares dans la traduction du Prométhée que dans celle des Coéphores, elles disparaîtront sans doute des publications qui doivent suivre et qui nous promettent, si le zèle de l'auteur se soutient, une belle copie d'Eschyle.

Une telle entreprise, qui a peu de chances aujourd'hui d'attirer l'attention des gens du monde, sera sans doute encouragée par les suffrages des lecteurs sérieux; elle obtiendra l'approbation de l'université qu'elle honore. Elle avait tenté, il y a quelques années, un autre membre de ce corps, aux essais trop tôt interrompus duquel on me pardonnera de consacrer quelques lignes en finissant. Feu M. Anceau, jeune homme plein de savoir, de talent et de modestie, dont la courte existence s'est renfermée tout entière dans l'enceinte des collèges, où il obtint des succès brillants, de l'École normale, qui le compta au nombre de ses meilleurs élèves, de l'université, qui fondait sur lui des espérances bientôt détruites par une mort prématurée, dans les loisirs que lui laissaient les fonctions de l'enseignement auxquelles il se livrait avec un zèle qui a usé ses forces et abrégé sa vie, s'occupait à traduire quelques morceaux choisis des tragiques grecs. Plusieurs de ces traductions que m'avait confiées son amitié sont restées entre mes mains; une, entre autres, qui, à peu près inédite, et je crois tout à fait inconnue, peut se placer naturellement à la fin de cet article auquel elle donnera quelque valeur. C'est la traduction de ce fragment précieux que les vers d'Attius, ou plutôt de Cicéron lui-même, on peut le conclure de ses propres paroles, nous ont conservé de la tragédie par laquelle se terminait la trilogie de Prométhée. Prométhée qui, après une longue suite d'années, a reparu à la lumière, et a été, par l'ordre de Jupiter, attaché au Caucase et livré à la faim insatiable d'un aigle qui dévore ses entrailles toujours renaissantes, y décrit ainsi ses souffrances aux Titans ses frères qui sont venus le consoler :

O race des Titans, par le ciel enfantée,
 Vous que le nœud du sang unit à Prométhée,
 Voyez-le sur ce roc où les dieux l'ont fixé,
 Tel que le frêle esquif, par les vents menacé,
 Qu'à l'aspect d'une nuit où s'amasse l'orage
 Les pâles matelots attachent au rivage.
 Ainsi de Jupiter m'enchaîne la fureur.
 De Vulcain le barbare invoque la rigueur.
 Le noir dieu de Lemnos, à son père fidèle,
 Forge ces coins de fer; sa main, sa main cruelle
 Les enfonce avec art dans mon corps fracassé,
 Et captif impuissant, de mille traits percé,
 J'habite en frémissant ce séjour des furies.
 C'est peu: je suis en proie à d'autres barbaries.
 Quand la troisième aurore importune mes yeux,
 Je vois fondre sur moi, d'un vol impétueux,
 Le satellite ailé du tyran qui m'opprime.

Il approche, il s'abaisse, il couvre sa victime ;
 Ses ongles recourbés me déchirent les flancs ;
 Il dévore à loisir mes membres palpitants :
 Las enfin de creuser ma poitrine vivante ,
 Il pousse un vaste cri, d'une aile triomphante
 Se joue en remontant au séjour éthéré,
 Et s'applaudit du sang dont il est enivré.
 Mais quand mon cœur rongé croît et se renouvelle,
 Le monstre, que la faim aiguillonne et rappelle,
 Vient chercher de nouveau son horrible festin.
 Je renais pour nourrir l'implacable assassin
 Qu'un tyran a chargé d'éterniser mes peines.
 Hélas ! Vous le voyez, esclave dans ces chaînes
 Dont Jupiter sur moi fait peser le fardeau,
 Je ne puis de mes flancs écarter mon bourreau.
 Inutile à moi-même, il faut, sans résistance,
 Subir de mon rival l'inflexible vengeance.
 J'implore enfin la mort et je ne l'obtiens pas ;
 Jupiter à mes vœux interdit le trépas :
 Rien n'assouplit mes maux ; par les ans amassées
 Ces antiques douleurs dans mon corps sont fixées.
 Jouet d'un lâche orgueil, ce cadavre animé
 Se dissout aux rayons d'un soleil enflammé,
 Et, sous l'astre ennemi qui le perce et l'embrase,
 D'une sueur sanglante arrose le Caucase.

Dans cette énergique traduction, M. Puech reconnaîtra le système d'élégante fidélité qui lui a si bien réussi, et dont, plus heureux que son prédécesseur, il a été appelé à faire sur l'œuvre entière d'Eschyle une application plus complète.

PATIN.

MÉMOIRES pour servir à une description géologique de la France ,
*rédigés par ordre de M. le Directeur de l'administration des ponts
 et chaussées et des mines, sous la direction de M. Brochant de
 Villiers, inspecteur général au corps royal des mines; par
 MM. Dufrénoy et Elie de Beaumont, ingénieurs des mines.*
 Tomes II, III et IV. Paris, F. G. Leyrault, libraire, rue de
 la Harpe, n° 81 ; Strasbourg, rue des Juifs, n° 33. — 1834,
 1836, 1838.

L'idée de représenter la constitution minérale d'un pays au moyen de cartes géographiques et de coupes verticales donnant l'ordre de la superposition des diverses couches terrestres appartient à Guettard,

membre de l'ancienne Académie des sciences, qui s'était formé dans l'art d'observer la nature à l'école du célèbre Réaumur. Cette idée est si simple qu'elle se présenta sans doute, avant Guettard, à l'esprit de tous ceux qui donnèrent quelque attention à la configuration du sol et à sa nature minérale; mais de la concevoir et d'apprécier l'utilité dont sa réalisation pouvait être, il y avait loin à la mettre à exécution, parce qu'il fallait, pour y parvenir, non-seulement être au courant de toutes les connaissances minéralogiques du temps, mais encore avoir fait une étude spéciale et approfondie du pays dont on voulait dresser la carte minéralogique. Aussi n'est-ce point au début de sa carrière que Guettard eut la pensée de publier un atlas minéralogique de la France; lorsqu'il parla de l'entreprendre, il avait inscrit ses titres de naturaliste dans plusieurs volumes de mémoires; de nombreux voyages lui avaient appris à connaître la structure minérale des contrées qu'il voulait décrire, et l'attention publique était fixée par ses travaux mêmes sur l'importance des résultats que devait avoir la publication de l'ouvrage qu'il projetait. En effet, l'identité de nature des terrains de la côte du sud de l'Angleterre et de ceux de la côte du nord-ouest de la France, avait déjà été démontrée par Guettard, et ce fait, cinq ans après avoir été publié, était devenu pour Desmarets, qui suivait de près Guettard dans la voie qu'il avait ouverte, un des arguments sur lesquels il appuyait l'opinion qu'avant les temps historiques l'Angleterre tenait à la France: enfin Guettard, à la simple vue des matières employées par les Chinois à la fabrication de leur porcelaine, ayant pu indiquer plusieurs localités de la France où l'on en trouve de semblables, et l'expérience étant venue d'ailleurs confirmer ce qu'il avait avancé sur la possibilité de faire cette belle poterie en Europe, il avait donné ainsi une preuve incontestable de la grande utilité qu'il y a de connaître les minéraux d'une contrée. M. Bertin, ministre secrétaire d'État, qui avait dans son département les mines et l'agriculture, apprécia si bien tous les intérêts qui se rattachaient à l'exécution d'un atlas minéralogique de la France, qu'après l'avoir fait arrêter en principe par le roi, il donna à Guettard l'honorable mission de réunir les matériaux nécessaires à cette œuvre pour les publier ensuite. Guettard, déjà âgé, s'adjoignit l'illustre Lavoisier son ami; l'année 1778 vit paraître les seize premières cartes d'un ouvrage qui devait en comprendre plus de deux cents. L'étendue du travail, le grand âge de Guettard, les nombreux travaux chimiques de Lavoisier, furent sans doute des motifs suffisants pour que M. Bertin chargeât Monnet, qui voyageait alors comme inspecteur des mines de France, de coopérer à l'atlas. La conséquence de cette

adjonction fut une nouvelle publication qui se fit en 1780, sous le titre d'*Atlas et description minéralogique de la France, entrepris, par ordre du roi, par MM. Guettard et Monnet*: première partie, comprenant le Beauvoisis, la Picardie, le Soissonnais, la Lorraine allemande, une partie de la Lorraine française, le pays messin et une partie de la Champagne; un volume in-folio, avec 32 cartes et un texte de 201 pages.

On a lieu de s'étonner qu'en France, où depuis Guettard les sciences minéralogiques et l'administration ont compté tant d'hommes distingués, on n'ait définitivement arrêté les moyens de composer une carte géologique du pays, en en chargeant les ingénieurs du corps royal des mines, qu'en 1818; M. Becquet, qui était alors directeur des ponts et chaussées et des mines, attacha son nom à cet acte honorable de l'administration. Avant cette époque cependant, plusieurs personnes avaient sérieusement pensé à entreprendre ce travail; ainsi M. Coquebert de Montbret, qui sous l'empire avait la direction de la statistique au ministère de l'intérieur, engagea M. J. J. d'Omalius d'Halloy à s'en occuper, parce qu'il considérait la composition de cette carte comme la continuation d'une Description géologique des pays situés entre le Rhin et le Pas-de-Calais, que M. d'Omalius venait de publier. Si M. Coquebert de Montbret fut appelé à des fonctions qui ne lui permirent plus de suivre les travaux qu'il avait encouragés, et si M. d'Omalius se trouva privé de renseignements qu'il aurait eus sans peine des bureaux que M. Coquebert dirigeait, cependant, animé du zèle le plus noble et le plus désintéressé, il ne discontinua point ses recherches, car dès 1813, il put réunir dans un mémoire *ses observations sur un essai de carte géologique des Pays-Bas, de la France et de quelques contrées voisines*. Cet essai, avec la carte, ne parut qu'en 1822.

Revenons à la carte géologique de France dont l'exécution a été confiée aux ingénieurs des mines. M. Brochant de Villiers est chargé de la direction générale du travail; MM. Élie de Beaumont et Dufrenoy ont la mission d'étudier les lieux qu'il importe le plus de connaître dans une grande étendue, en même temps que les ingénieurs des départements doivent rassembler toutes les notions qu'on ne peut recueillir que pendant un séjour prolongé dans une même contrée. Les résultats des explorations de MM. Élie de Beaumont et Dufrenoy sont publiés sous le nom de leurs auteurs respectifs dans les Annales des mines et dans un recueil spécial qui a pour titre: *Mémoires pour servir à une description géologique de la France; par MM. Dufrenoy et Élie de Beaumont*. Quatre volumes de ce recueil ont paru, le premier en 1830, le second en 1834, le troisième en 1836, et le quatrième en 1838. Les mémoires du premier

volume ont été pour M. Tessier le sujet de deux articles imprimés dans le Journal des Savants : l'un fait partie du cahier de mai 1830 ; il est consacré à un travail de M. Élie de Beaumont, intitulé : *Observations géologiques sur les différentes formations qui, dans le système des Vosges, séparent la formation houillère de celle du lias* ; l'autre, inséré dans le cahier de février 1832, concerne trois mémoires de M. Dufrénoy : le premier traite de l'existence du gypse et de divers minerais métallifères dans la partie supérieure du lias du sud-ouest de la France ; le second comprend des considérations générales sur le plateau central de la France, et particulièrement sur les terrains secondaires qui recouvrent les pentes méridionales des massifs primitifs qui le composent : enfin le troisième a pour objet la relation des terrains tertiaires et volcaniques de l'Auvergne.

Dans le compte que nous allons rendre des trois derniers volumes, nous ne suivrons point l'ordre chronologique des publications, mais autant que possible, l'ordre des matières ; nous examinerons d'abord les mémoires concernant les terrains non volcaniques, et ensuite ceux qui se rapportent à l'histoire des terrains produits par les feux des volcans.

Ce premier article sera consacré à quatre mémoires de M. Dufrénoy qui ont les liaisons mutuelles les plus intimes, puisqu'ils ont rapport à la chaîne des Pyrénées, une des limites de la carte géologique de France.

MÉMOIRE sur les caractères particuliers que présente le terrain de craie dans le sud de la France, et principalement sur la pente des Pyrénées ; par M. Dufrénoy.

Longtemps on considéra le terrain de craie comme presque uniquement composé d'un calcaire tendre, blanc, dont la masse n'est interrompue que par quelques lits minces de silex. Depuis une vingtaine d'années les géologues anglais ont réuni à ce terrain un grès vert qui, suivant eux, en forme l'étage inférieur. Enfin M. Brongniart ayant observé qu'un calcaire dur et coloré, qui se trouve en couches à de grandes hauteurs dans les Alpes, contient les mêmes espèces de fossiles que celles de la craie ordinaire, n'a pas hésité à rapporter ce calcaire à la craie, malgré la différence des caractères physiques.

Tel était l'état des connaissances lorsque M. Dufrénoy étudia les terrains calcaires du sud de la France et des Pyrénées : suivant lui, les dépôts du terrain de craie dans toute la partie occidentale de l'Europe rentrent dans un *bassin du Nord* et dans un *bassin du Midi*.

Le *bassin du Nord* comprend deux étages : le supérieur, qui est la craie

proprement dite, et l'inférieur qui est le grès vert. Des fossiles existent dans l'un et dans l'autre.

Ce terrain est constitué en couches très-apparentes et presque horizontales. Or cette circonstance est en géologie d'une haute importance, puisqu'elle est la preuve que ce terrain n'a éprouvé aucune perturbation, ni pendant qu'il s'est déposé, ni depuis qu'il l'a été.

Il est recouvert par le terrain tertiaire, et il repose sur les étages supérieurs du calcaire jurassique dont il est quelquefois séparé par une couche peu épaisse qui renferme des coquilles fluviatiles.

Le bassin du Midi, que M. Dufrenoy restreint aux contrées du sud de la France et au revers méridional des Pyrénées, comprend un calcaire qu'on ne peut rapporter qu'à l'étage de la craie, non-seulement par sa position, mais surtout d'après cette considération qu'il renferme un grand nombre d'espèces de fossiles qui se trouvent dans la craie.

Mais le terrain de craie du Midi se distingue de celui du Nord,

- 1° Par des fossiles qui lui sont particuliers;
- 2° Par des fossiles qui font partie des terrains tertiaires, et qui étaient considérés, avant le travail de M. Dufrenoy, comme exclusivement propres à ces derniers;
- 3° Par la présence des lignites, du gypse, du soufre, de sources salées;
- 4° Par l'état d'agréation du calcaire: en effet celui-ci y est souvent dur et cristallin;
- 5° Enfin, chose remarquable, dans le voisinage de plusieurs masses ou chaînes granitiques, les couches du calcaire sont souvent très-inclinées ou contournées, et quelquefois elles occupent des hauteurs considérables.

Cette circonstance donne à penser que ces couches ont été soulevées après le dépôt du calcaire.

La conséquence du travail de M. Dufrenoy est que le calcaire des Pyrénées ne doit plus être rangé comme il l'a été jusqu'ici, soit auprès de l'ancien calcaire alpin, soit parmi les terrains de transition.

Voyons maintenant comment l'auteur se représente la formation des terrains de craies dans le bassin du midi de la France.

Dans l'origine ce bassin paraît avoir occupé une étendue considérable entre l'Océan et la Méditerranée; au nord il était limité, comme il l'est encore, par les montagnes granitiques de la Vendée et du Limousin qui le séparent du bassin craieux du Nord; au midi il est borné par les Pyrénées; mais M. Dufrenoy admet qu'à l'époque de la formation de la craie, les Pyrénées n'existaient point encore. C'est postérieurement

qu'en se soulevant elles plèrent les couches de la craie, qui alors étaient horizontales, et leur donnèrent la position inclinée qu'elles ont aujourd'hui sur leurs contre-forts, non-seulement du côté de la France, mais encore du côté de l'Espagne; enfin, par suite du soulèvement, des masses calcaires isolées ont été élevées au centre même de la chaîne.

C'est après que le bassin de craie du Midi fut limité au sud par les Pyrénées, que le fond reçut les dépôts tertiaires qui recouvrent une grande partie de la craie, en ne laissant à découvert que deux bandes, presque parallèles, courant à peu près de l'est à l'ouest. Ces bandes, quoique plus étendues qu'on ne l'avait admis avant M. Dufrenoy, sont loin d'occuper, relativement aux terrains tertiaires, une étendue proportionnelle aussi grande que celle qu'occupe le terrain craieux du bassin du Nord, relativement aux terrains tertiaires de Paris qu'il entoure presque complètement.

Si maintenant nous examinons chacune de ces bandes, nous verrons que celle du Nord s'appuie immédiatement sur le terrain jurassique, dont les couches, ainsi que les siennes, sont horizontales (sauf quelques exceptions); que l'étage inférieur de cette bande est de grès siliceux vert, et que l'étage supérieur présente un calcaire qui, semblable à la craie des environs de Paris dans quelques endroits, est dans d'autres dur et cristallin. Enfin, cette bande contient trois séries de fossiles: la première série comprend les espèces qui se trouvent aussi dans la craie du bassin du Nord; la seconde comprend les *sphérolites*, les *hyparites*, etc. qui sont particuliers au bassin de craie du Midi; la troisième comprend les *miliolites*, les *nammalites*, les *mélonies*, etc. qui, jusqu'au travail de M. Dufrenoy, avaient toujours été considérées comme appartenant exclusivement aux terrains tertiaires. Enfin cette bande renferme plusieurs masses gypseuses, qui paraissent devoir être associées au terrain qui la constitue.

La bande de craie du Midi repose sur l'étage inférieur du calcaire jurassique, et le terrain tertiaire s'y appuie en conservant presque toujours sa position horizontale. Elle renferme les trois séries de fossiles signalés dans la bande du Nord. On y trouve encore du charbon de terre, du soufre et des bitumés.

Mais le calcaire de la bande du Midi ne présente pas, dans sa constitution géologique, la même simplicité que le calcaire de la bande du Nord, et cela tient, suivant M. Dufrenoy, à trois causes qui ont agi à trois époques différentes pour modifier cette constitution. La cause qui a agi le plus anciennement paraît contemporaine de celle qui a soulevé le mont Viso, où le Pô prend sa source; elle agissait, pendant que la craie se déposait dans le bassin du Midi, pour élever la petite

chaîne de Pancorbo : la cause qui, après le dépôt de la craie, a donné aux Pyrénées leur relief actuel; enfin la troisième cause, dont l'action est la plus récente, puisqu'elle a agi après le dépôt des terrains tertiaires, a soulevé non-seulement la craie, mais encore des dépôts tertiaires, et elle a mis au jour des masses d'ophite, du gypse, des dolomies, du sel gemme, qui aujourd'hui sont enclavés dans la craie. Les rapports mutuels de ces différents produits, et la détermination de l'époque où ils ont été soulevés, sont pour M. Dufrenoy l'objet d'un mémoire particulier qui a pour titre :

MÉMOIRE sur la relation des ophites, du gypse et des sources salées des Pyrénées, et sur l'époque à laquelle remonte leur apparition.

L'ophite paraît presque toujours formé de deux parties distinctes, d'amphibole et de feldspath; rarement il paraît homogène, alors il ressemble au pyroxène en masse, ou à la lberzolithé qui n'est, suivant M. Roze, qu'une variété de l'amphibole.

L'ophite est constamment accompagné de gypse et de sel gemme, et souvent il l'est encore de fer oxydulé, de fer oligiste, de quartz cristallisé, d'épidote, etc.

L'ophite est un des produits des derniers soulèvements de l'écorce du globe; car sa direction coïncide avec celle du système principal des Alpes: il est probable que l'époque de son apparition est comprise entre la formation des terrains tertiaires les plus modernes et les terrains d'alluvion de l'époque actuelle.

L'ophite a fortement modifié les terrains qu'il touche, non-seulement en dérangeant leurs couches, en les brisant, mais en leur faisant éprouver des changements d'agrégation moléculaires et même des changements chimiques. En effet, le calcaire qui les touche est caverneux, une partie est à l'état de dolomie. Enfin, M. Dufrenoy ne serait pas éloigné de croire que le gypse qui accompagne l'ophite tirerait sa base du calcaire même, qui alors aurait été transformé en sulfate.

MÉMOIRE sur la position géologique des principales mines de fer de la partie orientale des Pyrénées, accompagné de considérations sur l'époque du soulèvement du Canigon et sur la nature du calcaire de Rancié; par M. Dufrenoy.

Il existe dans les Pyrénées, principalement dans la partie orientale, des minerais de fer qui alimentent un grand nombre de forges et qui sont remarquables par leur pureté. Ils consistent en hématite brune et en fer spathique. M. Dufrenoy, en étudiant le gisement, est conduit à les considérer comme parfaitement indépendants des terrains où ils se

trouvent; c'est-à-dire qu'ils n'appartiennent pas, selon lui, à la formation du calcaire dans lequel ils sont enclavés. Tous présentent cette circonstance, qu'ils sont voisins de roches granitoïdes et que le calcaire qui les accompagne est cristallin.

M. Dufrénoy pense que leur formation est postérieure à celle du terrain de craie et antérieure à celle du terrain tertiaire. Il lui semble probable qu'elle coïncide avec le soulèvement de la chaîne des Pyrénées.

Quant au groupe du Canigou, il est d'une formation plus moderne; son apparition a été simultanée avec celle de l'ophite, qui, comme nous l'avons vu, a eulieu longtemps après les dépôts tertiaires.

Enfin, le calcaire saccharoïde blanc de Vicdessos appartient à l'étage inférieur du calcaire jurassique, et le calcaire saccharoïde de la vallée de Suc était dans l'origine un calcaire à fossiles. C'est le voisinage du granit qui lui a donné sa texture cristalline. Ces calcaires sont donc plus modernes qu'on ne l'avait pensé.

MÉMOIRE sur la nature et la position géologique des marbres désignés sous le nom de calcaires amygdalins; par M. Dufrénoy.

Tout le monde connaît le *marbre griotte* et le *marbre campan*. Tous les deux contiennent un schiste argileux, mêlé au carbonate de chaux; ce schiste est rougeâtre dans le premier et verdâtre dans le second. Tous les deux présentent souvent des noyaux arrondis ou amandes calcaires, qui leur ont fait donner le nom de *calcaire amygdalin*. Ce calcaire fait partie des terrains de transition anciens: il se trouve non-seulement dans les Pyrénées, mais encore dans la montagne Noire située au delà de Carcassonne, à la limite du département de l'Aude. Eh bien, M. Dufrénoy a fait l'observation que ces noyaux ne sont autre chose que de la matière calcaire qui s'est moulée dans des coquilles de nautilus, d'où il tire cette curieuse conséquence: qu'à l'époque où les terrains de transition anciens se déposaient au fond de la mer, celle-ci était peuplée déjà de mollusques semblables aux espèces actuelles. Enfin l'auteur fait voir que s'il y a identité de couches entre le terrain de transition des Pyrénées et ceux de la montagne Noire, et que s'il n'est pas permis de douter que ces couches se sont formées simultanément dans un même bassin, à une époque où les deux systèmes de montagne n'existaient pas, cependant il faut reconnaître que la montagne Noire a été soulevée à une époque beaucoup plus ancienne que celle où les Pyrénées l'ont été.

Dans le compte que nous venons de rendre des mémoires de M. Du-

frénoy, nous avons parlé plusieurs fois des soulèvements de certaines portions de l'écorce de la terre qui, ayant été successifs, et séparés par des intervalles plus ou moins longs, ont donné naissance à des montagnes de différents âges; nous devons ajouter que l'auteur a adopté, relativement à ce grand phénomène de la nature minérale, les idées de M. Élie de Beaumont. Il admet donc avec lui que les montagnes du même âge, ou, ce qui revient au même, les montagnes qui ont apparu à une même époque, ont leurs crêtes sur une même ligne ou sur des lignes parallèles. Au reste, quelle que soit l'opinion que l'on ait en géogénie, partie de la géologie qui prête le plus aux conjectures, on trouvera toujours dans les mémoires de M. Dufrénoy d'excellentes observations qui, par leur précision et leur généralité, sont aussi précieuses pour la science que nécessaires à la confection de la carte géologique de la France.

E. CHEVREUL.

DOCUMENTI, *Monete e Sigilli appartenenti alla storia della monarchia di Savoia, raccolti in Savoia, in Svizzera ed in Francia, per ordine del re Carlo Alberto, da Luigi Cibrario, socio della R. Accademia delle scienze di Torino, ecc. da Domenico Casimiro Promis, conservatore del Medagliere di S. M.; pubblicati per ordine di S. M.* — Torino, 1833; un vol. in-8° de 389 pages, avec une planche.

SIGILLI *de' principi di Savoia, raccolti ed illustrati d'ordine del re Carlo Alberto, dal cav. L. Cibrario e da D. C. Promis, deputati sopra gli studj di storia patria.* — Torino, 1834; un vol. in-4° de xv et 374 pages, avec 33 planches.

HISTORIÆ *patriæ monumenta, edita jussu regis Caroli Alberti.* — *Chartarum tomus I.* — Augustæ Taurinorum, 1836; un vol. in-fol. de cxix et 1756 col.

MONUMENTA *historiæ patriæ, edita jussu regis Caroli Alberti.* — *Leges Municipales.* — Augustæ Taurinorum, 1838; un vol. in-fol. de xxiv pages et 1994 col.

TRAITÉS *publics de la royale maison de Savoie avec les puissances étrangères, depuis la paix de Cateau-Cambrésis jusqu'à nos jours;*

publiés, par ordre du roi, par le comte Solar de la Marguerite, premier secrétaire d'État pour les affaires étrangères. Turin, 1836; cinq vol. in-4°.

Ces quatre ouvrages, qui ont paru successivement à Turin, se rattachent à une grande collection historique qui se publie par ordre du roi de Sardaigne. Dès l'année 1832, MM. Cibrario et Promis furent chargés par le gouvernement de visiter la Savoie, la Suisse et une partie de la France pour y chercher des médailles, des sceaux, des documents de tout genre relatifs à l'histoire de la maison de Savoie. En quatre mois ils examinèrent, un peu à la hâte peut-être, les archives et les bibliothèques de dix-huit villes principales, parmi lesquelles on compte Berne, Bâle, Strasbourg, Paris, Lyon, Besançon, Aix et Grenoble¹; et le résultat de leurs recherches fut la publication de deux des ouvrages dont nous devons rendre compte. En 1833 le roi Charles Albert créa une commission chargée de publier une collection d'écrits inédits ou rares appartenant à l'histoire du Piémont et de former un code diplomatique des États Sardes. Cette commission a fait paraître, il y a deux ans, le premier volume des Chartes (dont M. Daunou a déjà donné, en 1837, une savante analyse dans le bulletin de ce journal), et elle vient de publier cette année un volume de Statuts municipaux. Pendant qu'on préparait ces deux volumes le comte Solar de la Marguerite, ministre des affaires étrangères, a donné en cinq volumes les Traités de la maison de Savoie avec les puissances étrangères, depuis la paix de Cateau-Cambrésis. Avant d'examiner ces quatre ouvrages confiés à la direction de différentes personnes, mais qui tendent évidemment à un même but, il ne sera peut-être pas inutile de jeter un coup d'œil sur les collections historiques italiennes qui ont précédé celle-ci et sur les progrès de la diplomatie en Italie. De cette manière on comprendra mieux ce qui avait été fait jusqu'à présent, et ce qui restait à faire à la commission piémontaise.

On n'a pas commencé de bonne heure à s'occuper en Italie du moyen âge, et à étudier les écrits et les documents originaux des siècles barbares. Après l'invention de l'imprimerie, les Italiens, tout occupés d'érudition, s'appliquèrent spécialement à publier les classiques grecs et latins, et négligèrent des chroniques ou des diplômes écrits dans le latin corrompu du moyen âge. On mit au jour, il est vrai, quelques traités didactiques sur les sciences, sur la théologie et sur le droit; mais,

¹ Voyez *Documenti, Sigilli e Monete*, p. 2.

excepté un petit nombre de livres indispensables et d'un usage journalier, le purisme de la latinité sembla proscrire tout ce qui ne brillait ni par la langue ni par le style : le purisme italien proscrivit à son tour les vieilles chroniques qui n'avaient pas été écrites en Toscane, et l'on n'imprima d'abord que quelques anciens historiens tels que les Malespini et les Villani, destinés par les grammairiens de cette époque à servir de modèles aux écrivains.

Cependant, après l'histoire grecque et romaine, on voulut connaître celle de l'Italie moderne, et les villes principales eurent bientôt leurs historiens. Les républiques de Venise et de Gènes nommèrent des historiographes en titre, et l'esprit municipal, si puissant en Italie, fit surgir partout une foule de chroniqueurs. Le nombre en a été toujours en augmentant; à tel point que, sans parler des diverses éditions d'un même ouvrage, la Toscane seule, qui compte à peine douze cent mille habitants, avait déjà en 1805 été l'objet de plus de quatre mille travaux historiques différents¹. Mais pendant presque tout le xvi^e siècle les écrivains se crurent dispensés de fournir les preuves de ce qu'ils avançaient², et l'on connaît des historiens célèbres, Machiavel, par exemple, qui n'ont jamais fait aucune citation, ni reproduit aucun document, comme si tout ce qu'ils racontent se fût passé sous leurs yeux.

Par une singularité remarquable, les plus anciens chroniqueurs italiens furent d'abord publiés hors d'Italie³. Falcand, qui avait décrit la chute des Normands de Sicile, parut pour la première fois à Paris en 1550; la chronique de Malaterra fut imprimée par Zurita, en Espagne; celle de Guillaume de Pouille le fut à Rouen en 1582, et elle fut insérée plus tard par Leibnitz dans ses *Scriptores Brunsvicenses*, avant qu'on eût songé à publier en Italie aucun de ces écrits.

Les premières collections de documents historiques qui aient paru en Italie sont dues aux ecclésiastiques. Sixte-Quint ordonna la publication du *Bullarium*, qui dans les éditions suivantes a pris un si pro-

¹ Voyez Moreni, *Bibliografia storico-ragionata della Toscana*. Firenze, 1805; 2 volumes in-4°. Bien que fort étendue, cette bibliographie est loin d'être complète. —

² Il faut en excepter quelques généalogies où l'on a réuni des diplômes vrais ou supposés; comme, par exemple, l'histoire manuscrite de la famille Carrara, celle des Ubaldini (Firenze, 1584; in-4°), etc. etc. On trouve aussi quelques documents dans l'histoire de Milan, par Corio, et beaucoup plus dans la chronique du Montferrat, par Sangiorgio; mais ces exemples ne furent pas imités. — ³ Deux collections d'historiens italiens ont paru anciennement en Allemagne; ce sont les *Scriptores rerum Sicularum* (Francofurti, 1579; in-fol.), et les *Rerum Italicarum scriptores varii* (Francofurti, 1600; in-fol.)

digieux accroissement¹. Ce pape protégea aussi le grand ouvrage de Baronius² dans lequel on a fait un si fréquent usage des anciens documents comme preuves de l'histoire, et qui, malgré ses imperfections et les critiques dont il a été l'objet, est une mine féconde où l'on trouve un grand nombre de chartes et de monuments du plus haut intérêt. Avant Baronius, un illustre érudit, Sigonius, avait fouillé dans toutes les bibliothèques et les archives de l'Italie pour écrire son histoire de *Regno Italiæ*³, et ses recherches sur l'histoire de Bologne; mais on fit alors peu attention à ses travaux sur le moyen âge, et le savant de Modène ne dut sa grande célébrité qu'à ses recherches sur les antiquités romaines.

Malgré de tels exemples, cette méthode d'écrire l'histoire par les documents ne fut pas généralement adoptée, et, sauf un petit nombre d'ecclésiastiques, tels que Ciaconio, dans ses *Vies des Pontifes*⁴, Ughelli, dans son *Italia sacra*⁵, Ghirardacci⁶, dans son Histoire de Bologne, on continua à négliger l'étude des anciens monuments qui seuls peuvent donner de l'autorité à l'histoire⁷. Toutefois on doit faire une mention spéciale de Pellegrini⁸, qui, dans son travail sur les princes lombards du royaume de Naples, fit connaître plusieurs documents et chroniques intéressantes, et de Guichenon, qui, lié avec les plus

¹ La dernière édition du *Bullarium* (Romæ, 1739-44) est en 28 vol. in-fol.; et l'on a imprimé depuis plusieurs volumes de supplément. — ² Le premier volume de Baronius parut d'abord à Rome en 1588. — ³ *Bononiæ*, 1574; in-fol. Sigonius publia en 1576 le catalogue des archives qu'il avait examinées et des chroniques qu'il avait consultées. — ⁴ La première édition de Ciaconio parut à Rome en 1601; plus tard Aleandro, Vittorelli, etc. l'enrichirent de nombreuses additions. La meilleure édition est celle de Rome, 1677, en 4 vol. in-fol. auxquels il faut ajouter les deux volumes publiés par Guarnacci, en 1731. — ⁵ *L'Italia sacra* fut publiée d'abord en 1644; elle a paru de nouveau à Venise, en 1717 (10 vol. in-fol.), avec les additions de Coleti. Il faut citer aussi l'*Historia ecclesiastica di Piacenza*, par Campi (Piacenza, 1651; 3 vol. in-fol.), et la *Sicilia sacra* de Pirri, enrichies de documents intéressants. — ⁶ Ghirardacci, *Historia di Bologna*. Bologna, 1596-1669; 2 vol. in-fol. — ⁷ Cela est d'autant plus singulier qu'à la même époque on reproduisait avec empressement les moindres restes de l'antiquité; mais l'histoire moderne n'avait alors qu'une importance secondaire dans l'esprit des érudits. Parmi les premiers écrivains qui ont publié, dans le même ouvrage, des inscriptions anciennes et des chartes du moyen âge, on doit citer Gallerati dans ses *Antiquæ Novariensium monumenta*. Novariæ, 1612; in-4°. — ⁸ Pellegrini, *Historia principum Langobardorum*. Neapoli, 1643; 4 parties in-4°. Cette histoire parut de nouveau en cinq volumes in-4° (Naples, 1749), avec les additions de Pratilli. Parmi les ouvrages publiés en Italie au xvii^e siècle, il faut mentionner l'*Istoria d'Ugo il Grande*, par Puccinelli (Milano, 1664; in-4°), qui contient beaucoup d'anciens diplômes.

savants Bénédictins français, inséra un grand nombre d'anciennes chartes dans son Histoire généalogique de la maison de Savoie¹.

Quant aux collections diplomatiques publiées au xvii^e siècle en Italie, il n'y en guère qu'une (le *Bullarium Casinense*² de Margarini) qui mérite d'être citée, et elle ne peut soutenir nullement la comparaison avec quelques grands recueils formés dans le même siècle au dehors, parmi lesquels se distinguent spécialement les *Acta Sanctorum*, appelés communément *les Bollandistes*, et les immenses travaux de Mabillon, de Baluze³ et de Leibnitz, qui ont illustré plusieurs des points les plus importants de l'histoire de l'Italie.

Au xviii^e siècle, c'est encore à l'étranger que paraissent d'abord les collections les plus volumineuses sur l'histoire italienne. Les *Acta* de Rymer, publiés par ordre du gouvernement anglais, la collection de Dumont, celles de Martène et Durand, le *Thesaurus novissimus* de Petz, renferment bon nombre de pièces sur l'Italie. Enfin le Trésor des histoires de l'Italie par Grævius et Burmann⁴, le Code diplomatique de Lunig⁵, complètent cette belle série de travaux faits au dehors sur l'histoire de la péninsule.

Enfin le zèle des savants italiens se réveilla, et il sortit du collège Ambrosien de Milan, magnifique institution créée par la libéralité du cardinal Borromée⁶, l'homme qui devait donner une nouvelle direction aux études historiques de ses concitoyens⁷ : cet homme fut Muratori. Déjà, vers la fin du xvii^e siècle, il avait fait paraître quelques volumes d'*Anecdotes*⁸ tirées de la bibliothèque Ambrosienne; et ce ne fut qu'en 1723 qu'il entreprit la publication des

¹ Lyon, 1660; in-fol. La correspondance autographe de Guichenon, où il est souvent question de ses travaux historiques, se conserve à Paris, à la bibliothèque de l'Institut. — ² *Venetis*, 1650; 2 vol. in-fol. — ³ Les *Miscellanea* de Baluze ont paru de nouveau à Lucques, en 1761, en 4 vol. in-fol. Mansi a enrichi cette édition d'une foule de pièces relatives à l'Italie. — ⁴ *Lugduni Batavorum*, 1704 et seq.; 45 parties in-fol. — ⁵ *Codex Italiae diplomaticus*. Francofurti, 1725; 4 vol. in-fol. — ⁶ Ce bel établissement est trop peu connu de nos jours; c'était une espèce d'institut avec une bibliothèque immense, un musée, une imprimerie orientale, etc. etc. Le collège ambrosien était très-largement doté, et les membres de ce collège devaient travailler à l'avancement des sciences et des lettres. C'est là que Giggeus a préparé son beau lexique arabe, et Ripamonti et Argelati leurs grands travaux historiques. — ⁷ Parmi les causes qui conduisirent à l'étude du moyen âge en Italie, il faut compter les discussions de différents États italiens avec l'empereur et le pape, sur leur indépendance. De ces contestations sont nés l'ouvrage de Spannaghel, intitulé : *Notizia della vera libertà Fiorentina* (1724; 3 part. in-fol.); *Imperii Germanici Jus ac possessio in Genua Ligustica* (Hanoveræ, 1751; in-4°), et plusieurs écrits intéressants sur Naples et sur la Sicile. — ⁸ *Anecdota ex codicib. bibl. Ambrosianæ evuta*.

Scriptores rerum italicarum, dont, grâce à son infatigable activité, il fit paraître en quinze ans vingt-sept volumes in-folio¹. Malgré quelques imperfections de détail, cet ouvrage est l'un des plus beaux monuments historiques qui existent; il fut suivi des *Antiquitates mediæ ævi*², où Muratori discuta les points les plus importants de l'histoire de l'Italie, et où il inséra des chartes inédites et quelques nouvelles chroniques. L'exemple de Muratori anima les savants italiens, qui depuis lors se livrèrent avec ardeur à l'étude des monuments du moyen âge. A Naples et en Sicile, parurent successivement les recueils historiques de Caruso³ et de Giordano⁴; les recherches de Mongitore sur l'église de Palerme⁵; le *Codex diplomaticus* de Giovanni⁶; l'Histoire du Mont-Cassin, par Gattola⁷; l'Histoire ecclésiastique de Nola, par Remondini⁸; celle des Chartreux par Tromby⁹; les Annales diplomatiques de Meo¹⁰; et deux recueils¹¹ fort intéressants de chroniques napolitaines. A Rome, la nouvelle édition d'Anastase, par Bianchini¹², et celle du *Ballarium*; la collection commencée par Assemani¹³ sur l'histoire du midi de l'Italie, et les travaux de Cenni¹⁴ et de Cancellieri firent connaître beaucoup de pièces inédites. Dans les légations, Sarti¹⁵, Trombelli¹⁶ et Savioli¹⁷ travaillèrent sur différents points de l'histoire diplomatique de Bologne. Frizzi réunit beaucoup de documents inédits sur l'histoire de Ferrare¹⁸, et Colucci fit paraître une belle collection de chroniques et d'antiquités du Picenum¹⁹, en dix volumes in-folio.

En Toscane, après les recherches de Della Rena sur les anciens ducs et marquis de cette province (recherches dont la partie la plus

Mediol. 1697-98; 2 vol. in-4°. Il publia aussi des *Anecdota græca*. En 1717, Muratori commença la publication des *Antiquitates estenses*, où se trouvent des documents fort importants. — ¹ Le dernier volume des *Scriptores*, qui contient quelques additions et des tables trop peu développées, fut publié par Argelati, en 1751, après la mort de Muratori. — ² Mediolani, 1738 et seq.; 6 vol. in-fol. — ³ *Bibliotheca historica regni Siciliae*. Panormi, 1723; 2 vol. in-fol. — ⁴ *Delectus scriptor. rer. Neapolit.* Neapoli, 1735; in-fol. — ⁵ Mongitore, *Bullæ et instrumenta Panormitanæ ecclesiæ*. Panormi, 1734; in-fol. — ⁶ Panormi, 1734; in-fol.— Il n'a paru que le premier volume. — ⁷ Venetiis, 1733-34; 4 vol. in-fol. — ⁸ Napoli, 1751; 3 vol. in-fol. — ⁹ Napoli, 1785; 10 vol. in-fol. — ¹⁰ Napoli, 1795; 10 vol. in-4°. — ¹¹ *Raccolta di tutti i più rinomati scrittori della storia del regno di Napoli*. Napoli, 1769; 25 vol. in-4°. — *Raccolta di cronache appartenenti alla storia di Napoli*. Napoli, 1780; 5 vol. in-4°. — ¹² *Anastasio de Vitis pontificum*. Romæ, 1718; 4 vol. in-fol. — ¹³ Assemani, *Italicæ historiæ scriptores*. Romæ, 1751, 4 vol. in-4°. — ¹⁴ Cenni, *Codex Carolinus*. Romæ, 1750; 2 vol. in-4°, etc. etc. — ¹⁵ Sarti, *de claris archigymn. Bononiensis professoribus*. Bononiæ, 1769; 2 vol. in-fol. — ¹⁶ Trombelli, *Memorie di due canoniche di Bologna*. Bologna; 1772; in-4°. — ¹⁷ Savioli, *Annali Bolognesi*. Bassano, 1784; 6 vol. in-4°. — ¹⁸ Frizzi, *Memorie raccolte per la storia di Ferrara*. Ferrara, 1791; 4 vol. in-4°. — ¹⁹ Colucci, *delle Antichità Picene*. Fermo, 1788; 10 vol. in-fol.

importante¹ n'a été publiée avec les additions de Camici, que longtemps après la mort de l'auteur), on doit citer le supplément de Tartini aux *Scriptores* de Muratori², les *Deliciæ eruditorum* de Lami³, et ses monuments de l'église de Florence⁴, les Sceaux de Manni⁵, les Délices des érudits Toscans⁶, les *Diplomi Pisani* de dal Borgo⁷, et surtout les travaux innombrables de Mansi⁸, sa nouvelle édition du Baronius, en trente-huit volumes in-folio, et sa collection des Conciles qui est la plus complète qui existe.

Dans le nord de l'Italie les monuments du moyen âge furent étudiés avec succès par le marquis Maffei, plus connu des littérateurs par sa tragédie de Mérope que par ses travaux sur l'antiquité, mais qui fut l'un des premiers érudits de son temps. Dans son *Histoire diplomatique*, qui parut en 1727, il a spécialement examiné les monuments et les chartes des premiers siècles de l'ère chrétienne, et, tout en rendant justice au profond savoir de Mabillon, il a combattu quelques-uns des principes posés par le savant bénédictin. Sa *Vérone illustrée*⁹, l'ouvrage de Biancolini¹⁰ sur les églises de la même ville, ont fait connaître un nombre considérable de documents tirés des archives de cette ancienne capitale du royaume des Goths.

Vers la même époque, un autre poète érudit, Apostolo Zeno, donnait à Venise une grande impulsion à l'étude du moyen âge. On reproduisit alors dans cette ville les plus beaux monuments historiques publiés à l'étranger. Une nouvelle édition de la Byzantine et des Bollandistes, les ouvrages les plus estimés des Bénédictins, le Glossaire de Du Cange, les Antiquités grecques et romaines de Grævius et Gronovius, le Trésor d'Ugolini, la collection des Conciles, sortirent en peu d'années des presses vénitienes. On réimprima l'Ughelli avec beaucoup d'augmentations. Corner publia, en dix-huit volumes in-4°, les monu-

¹ Della Rena, *Serie degli antichi duchi et marchesi di Toscana*. Firenze, 1690; in-fol. part. I^{re}. — *Idem*, seconde partie. Firenze, 1764 et suiv.; 22 vol. in-4°.

² *Rerum italic. Scriptores ex Florent. biblioth. codicibus*. Florent. 1748-70; 2 vol. in-fol. Un autre volume qui peut être considéré comme un supplément à Muratori, c'est la *Collectio anecdotorum medii ævi ex archiv. Pistoriensibus*, par Zacharia (August. Taurin. 1755; in-fol.) — ³ Lami, *Deliciæ eruditorum*. Florent. 1736; 18 vol. in-8°. — ⁴ Lami, *Monumenta ecclesiæ Florentinæ*. Florent. 1758; 4 vol. in-fol. — ⁵ Manni, *Sigilli antichi*. Firenze, 1740-86; 30 vol. in-4°. — ⁶ *Delizie degli eruditi Toscani, raccolte dal P. Ildelfonso*. Firenze, 1770. 25 vol. in-8°. — ⁷ Dal Borgo, *Dissertazioni sulla storia Pisana*. Pisa, 1761; 2 vol. in-4°. — Dal Borgo, *Diplomi Pisani*. Pisa, 1765, in-4°. — ⁸ *Les Mémoires della contessa Matilde*, par Fiorentini, avec les notes de Mansi (Lucca, 1756; in-4°), contiennent un grand nombre de documents inédits. — ⁹ Maffei, *Verona illustrata*. Verona, 1731; 4 part. in-fol. — ¹⁰ Biancolini, *notizie storiche delle chiese di Verona*. Verona, 1749-71; 8 vol. in-4°.

ments de l'église de Venise, collection précieuse et trop peu connue, où se trouvent réunies des milliers de chartes ecclésiastiques; et Mittarelli donna pour la collection de Muratori un supplément qui est devenu presque introuvable¹. Ses annales des Camaldules², si riches en anciens diplômes inédits, son catalogue des manuscrits de l'abbaye de Muran, seront toujours consultés avec fruit.

En même temps Lupi publia son beau code diplomatique de Bergame³, et Rossi⁴ ses monuments de l'église d'Aquilée. Les marches de Trévise et de Vérone, l'histoire des Eccelins furent étudiées par Verci⁵, qui fit connaître une foule de chartes inédites. A Milan, Argelati, éditeur de Sigonius et collègue de Muratori, mit au jour ses travaux sur les écrivains de cette ville⁶ et sur les monnaies⁷ d'Italie, qui furent ensuite continuées par Zanetti⁸. Carli donna ses Antiquités italiennes du moyen âge⁹, et Giulini rassembla, en douze volumes in-4°, une collection précieuse d'actes publics ou privés, et de monuments figurés sur l'histoire de la Lombardie¹⁰. Enfin les moines de Cîteaux publièrent les Antiquités lombardo-milanaïses¹¹, qui furent suivies plus tard des Institutions et Code diplomatique¹².

C'est à Milan aussi que Tiraboschi, connu principalement par son histoire littéraire de l'Italie, se présenta d'abord au public avec des travaux diplomatiques. Ce savant, qui a produit un si grand nombre d'excellents ouvrages, fit paraître, en 1766, ses *Vetera hamiliatorum monumenta*¹³. Nommé plus tard bibliothécaire du duc de Modène, il donna l'histoire de l'abbaye de Nonantola, où se trouvent beaucoup de chartes des rois lombards et carlovingiens¹⁴, et le Code¹⁵ diplomatique de Modène. A la même époque Affò insérait dans son histoire

¹ Mittarelli, *ad scriptor. rer. italic. accessiones hist. Faventinæ*. Venet. 1771; in-fol. — ² Mittarelli, *Annales Camaldulenses*. Venet. 1755; 9 vol. in-fol. — ³ Lupi, *Code diplomatique civitatis et ecclesiæ Bergomatis*. Berg. 1784; 2 vol. in-fol. — ⁴ De Rubeis, *Monumenta ecclesiæ Aquilejensis*. Argent. 1740; in-fol. — ⁵ Verci, *Storia della Marca Trivigiana e Veronese*. Venezia, 1786; 20 vol. in-8°. — Verci, *Storia degli Eccelini*. Bassano, 1799; 3 vol. in-8°. — ⁶ Argelati, *Bibliotheca scriptor. Mediolanensium*. Mediol. 1745; 4 part. in-fol. — ⁷ Argelati, *de Monetis Italiæ*. Mediol. 1750; 6 vol. in-4°. — ⁸ Zanetti, *Nuova raccolta delle monete d'Italia*. Bologna, 1775; 5 vol. in-fol. — ⁹ Carli, *Antichità italiane*. Milano, 1788; 5 vol. in-4°. — ¹⁰ Giulini, *Memorie della città e della campagna di Milano ne' secoli bassi*. Milano, 1761; 9 vol. in-4°. — Giulini, *Continuazione delle memorie*. Milano, 1771; 3 vol. in-4°. — ¹¹ *Delle antichità Longobardico-milanesi*. Milano, 1792; 4 vol. in-4°. — ¹² Fumagalli, *Istituzioni diplomatiche*. Milano, 1802; 2 vol. in-4°. — Fumagalli, *Codice diplomatico Sant' Ambrosiano*. Milano, 1805; in-4°. — Parmi les ouvrages sur la Lombardie du moyen âge, on ne doit pas oublier les *Memorie di Monza*, par Frisi (Milano, 1794; 3 vol. in-4°). — ¹³ *Mediolani*, 3 vol. in-4°. — ¹⁴ Tiraboschi, *Storia della badia di Nonantola*. Modena, 1784; 2 vol. in-fol. — ¹⁵ Tiraboschi, *Memorie storiche Modanesi, col codice diplomatico*. Modena, 1793; 5 vol. in-4°.

de Guastalla¹ et dans celle de Parme² (si bien continuée de nos jours par M. Pezzana) un grand nombre de documents et de chartes nouvelles, pendant que les travaux d'Irici³, de Rivautella⁴, de Moriondo⁵, de Grassi,⁶ de Durandi, de Vernazza, répandaient beaucoup de lumière sur l'histoire diplomatique du Piémont.

Mais vers la fin du siècle dernier de grandes préoccupations, causées par les révolutions politiques, refroidirent le zèle des savants. Les guerres qui désolèrent alors l'Italie, la suppression des ordres religieux, amenèrent la décadence de l'érudition. C'est même un fait très-remarquable que, sous la domination française, personne n'ait songé à profiter de tant de trésors jusqu'alors enfouis, de tant d'archives secrètes qui, pour la première fois, étaient ouvertes au public. Ces anciens dépôts furent négligés : plusieurs collections furent dispersées, d'autres se sont refermées à la restauration, sans qu'on en ait rien tiré. Cependant, quelques esprits judicieux restèrent attachés aux bonnes traditions. Fantuzzi fit paraître, pour la distribuer en présent, sa belle collection des monuments de Ravenne⁷; Marini expliqua, avec savoir et sagacité, les Papyrus diplomatiques⁸; et le savant et modeste Brunetti entreprit à Florence la publication du Code diplomatique toscan, si riche en diplômes de l'époque lombarde : mais le public ne s'y intéressa pas, et l'auteur dut interrompre son excellent travail qu'il ne reprit que trente ans après,⁹ au moment de mourir. La Sicile aussi, qui avait échappé à l'invasion, vit paraître plusieurs ouvrages importants parmi lesquels nous citerons spécialement les deux collections de Gregorio sur la domination des Arabes en Sicile et sur celle des Aragonnais¹⁰.

Malgré ces tentatives isolées, ne recevant aucun secours du gouvernement, les bonnes études historiques et les travaux diplomatiques allaient tous les jours en déclinant, lorsque, écoutant de sages conseils, la princesse Élisa, sœur de Napoléon, entreprit de les relever et institua, à cet effet, une commission spéciale chargée de publier une histoire complète du duché de Lucques. Le premier volume de cette collection

¹ Affò, *Istoria di Guastalla*. Parma, 1784; 4 vol. in-4°. — ² Affò, *Storia di Parma*. Parma, 1792; 4 vol. in-4°. — ³ Irici, *Rerum Tridimens. libri III*. Mediol. 1745; in-fol. — ⁴ Rivautellæ, *Ulciensis ecclesie chartarium*. August. Taurin. 1753; in-fol. — ⁵ Moriondi, *Monamenta Aqaensia*. Taurini, 1789-90; 2 vol. in-4°. — ⁶ Grassi, *Memorie della chiesa di Monteregale*. Torino, 1789; 2 vol. in-4°. — ⁷ Fantuzzi, *Monumenti Ravennati dei secoli di mezzo*. Venezia, 1801; 6 vol. in-4°. — ⁸ Marini, *Papiri diplomatici*. Roma, 1805; in-fol. — ⁹ Brunetti, *Codice diplomatico Toscano*. Firenze, 1806-1833; 3 part. in-4°. — ¹⁰ Gregorii, *Rerum Arabic. quæ ad histor. Sicilam spectant, collectio*. Panormi, 1790; in-fol. — Gregorii, *Bibliotheca scriptorum qui res in Sicilia gestas sub imper. Aragonum retulere*. Panormi, 1791; 2 vol. in-fol.

parut en 1813, et bientôt la princesse quitta ses États : mais l'impulsion était donnée, et jusqu'à l'année 1837 il a été publié dix volumes in-4° qui ne sont pas assez connus en France. Cette publication, cependant, éveillera l'attention des érudits lorsqu'ils apprendront que les archives de Lucques contiennent environ quatre cents chartes originales du VIII^e siècle et un nombre bien plus considérable encore des siècles suivants. Ces chartes doivent paraître pour la plupart dans cette excellente collection, dont nous hâtons de tous nos vœux la continuation.

Cette énumération trop longue peut-être, et cependant fort incomplète, d'ouvrages importants et volumineux (auxquels on pourrait ajouter une multitude incroyable d'histoires ecclésiastiques ou municipales, de catalogues de manuscrits, d'histoires littéraires, de biographies, de dissertations et de mémoires sur différents points de l'histoire du moyen âge) nous a semblé nécessaire pour montrer quels avaient été l'origine et les développements de l'histoire diplomatique en Italie, et afin que l'on pût mieux comprendre quels sont à présent dans cette contrée les besoins des érudits.

En suivant ce rapide exposé on a pu voir les historiens italiens négliger d'abord les sources et les preuves de l'histoire, puis reproduire les diplômes et les chartes qu'ils rencontraient sans en discuter l'authenticité. Plus tard, les progrès de la diplomatie permettent de choisir les documents, d'en déterminer l'âge, et de les soumettre à une critique sévère. Enfin, une époque arrive où non-seulement l'historien discute les sources, mais où il veut aussi que le lecteur assiste à cette discussion : alors on donne des *fac simile* des pièces les plus importantes, et on les décrit toutes avec le soin le plus minutieux. Un nombre prodigieux de documents a été publié ainsi en Italie; souvent même les éditeurs y ont joint de savants commentaires; mais ce qui manque surtout, c'est l'ensemble, ce sont des collections générales qui réunissent des pièces disséminées dans des milliers de volumes. Tant qu'on ne satisfera pas à ce besoin impérieux de l'érudition, l'étude de l'histoire italienne sera toujours difficile.

Tout ce que le Piémont a d'hommes distingués dans les sciences historiques fait partie de la commission qui réside à Turin. Les noms de MM. Balbo, Gazzera, Peyron, Saluzzo, Sauli, Sclopis, Vesme, sont depuis longtemps connus des savants, et une publication placée sous leur direction spéciale et immédiate semble devoir offrir toutes les garanties désirables et satisfaire à tous les vœux. Cependant les détails dans lesquels nous entrerons dans la suite nous forceront peut-être à conclure que la collection piémontaise laisse encore à désirer sur quel-

ques points. Cela tient surtout, à notre avis, au défaut d'un plan général de travail qui aurait été adopté par la commission et imposé à tous les collaborateurs. Ce plan, ce règlement, après avoir été longuement médité et discuté, aurait acquis force de loi, et serait devenu un guide sûr pour les moins exercés à ce genre de recherches. Au lieu de cela, il semble qu'on ait laissé chaque collaborateur libre de suivre sa propre impulsion, et il en est résulté de graves inconvénients. D'abord on ne comprend pas pourquoi, après avoir institué une commission historique, le gouvernement du Piémont a confié à MM. Cibrario et Promis la publication de deux volumes qui évidemment rentrent dans les travaux de cette commission, ni pourquoi le ministre des affaires étrangères a publié un recueil qui aurait dû également faire partie de la grande collection. On a défait ainsi d'une main ce qu'on faisait de l'autre, et l'on a détruit l'unité de cette publication à laquelle les érudits doivent attacher tant de prix; et, comme pour rendre encore plus sensible la diversité des éditeurs, on a adopté différents formats. La commission a choisi l'in-folio; le ministre des affaires étrangères, l'in-4°; et MM. Cibrario et Promis publient tantôt des in-8°, tantôt des in-4°.

De grandes disparates se rencontrent même dans les deux volumes publiés par la commission. Il nous suffira de signaler ce mélange singulier de notes rédigées tantôt en italien, tantôt en latin ou en français. Pour des documents latins, et tous ceux que l'on a publiés jusqu'à présent le sont, il vaudrait peut-être mieux que les notes et les éclaircissements fussent en latin; mais, quelle que soit la langue que l'on adopte, il faudrait au moins que tout fût uniforme¹. Ce défaut d'ensemble et d'unité se retrouve aussi dans le choix des documents. La phrase textuelle du décret royal porte que la commission est instituée pour publier une collection d'ouvrages inédits ou rares appartenant à notre histoire, et un Code diplomatique de nos États. Tout le monde voit d'abord que ce mot rare est fort vague et prête beaucoup aux interprétations. Il en est résulté que la commission ne s'est pas bornée aux pièces inédites, et qu'elle n'a pas donné non plus une collection complète. On aurait dû peut-être aborder franchement la question, et, puisqu'on voulait un code diplomatique, réunir tout ce qu'on connaît de chartes et de diplômes relatifs au Piémont. Au lieu de cela, on a fait un choix qui pourrait bien ne satisfaire personne, et qui, en tout cas, répond mal au titre d'*Historiæ patriæ monumenta*. Car à Turin le mot *patriæ* ne devrait pas être appliqué

¹ Un prote remarquerait probablement la diversité du titre commun aux deux volumes. Il s'agit seulement d'une légère inversion; mais pourquoi n'avoir pas conservé l'uniformité?

seulement au Piémont. Un ouvrage de cette nature sera consulté par les érudits de toutes les nations : or il peut arriver qu'une pièce importante soit très-répan due à Turin, où elle aura été insérée dans un petit ouvrage récent, et qu'elle soit absolument inconnue à Pétersbourg ou à Lisbonne, où ne parviendront que les volumes de la commission ; et, quant à la rareté, il nous semble qu'on n'a pas même cherché à déterminer le sens de ce mot, qu'il est si difficile, au reste, de bien définir. En effet, on ne donne presque jamais la bibliographie du document que l'on publie, et quand on le fait, c'est d'une manière incomplète : comment donc juger si une pièce est rare ou ne l'est pas ? Pour en citer un exemple, dans le volume des Chartes¹, on trouve un diplôme d'Othon I^{er}, daté du 30 juillet 963, et l'éditeur dit, en note, que ce diplôme a été publié par Guichenon. Nous ajouterons qu'il se trouve aussi dans le *Codex Italiae diplomaticus* de Lunig², et que, si l'auteur avait consulté ce recueil, il aurait pu en tirer quelques bonnes variantes. Cette charte est citée aussi par Muratori et par Terraneo : elle passe pour apocryphe, et on ne saurait l'appeler *rare*. De même un diplôme de 967, publié par Lunig³ et par Moriondo, est reproduit ici sans citer le savant allemand. Puisqu'on donne des documents si souvent publiés, pourquoi négliger des pièces plus anciennes, comme, par exemple, la charte d'Adelgisus, de l'année 840, qui avait été publiée par Ughelli⁴, et tant d'autres pièces du même genre ? En général, on indique trop rarement les auteurs⁵ qui ont déjà publié plusieurs des documents reproduits dans cette collection ; et cependant la plus stricte justice voudrait que l'on citât toujours les éditeurs plus anciens, afin d'attribuer à qui de droit le mérite d'avoir publié le premier une pièce intéressante, et pour ne pas faire supposer à tort que les documents inédits sont très-nombreux dans la nouvelle publication. Souvent des originaux qui existaient encore il y a un siècle ont péri depuis, et l'on n'en possède

¹ Col. 200, — ² Tom. III, col. 919. — ³ Tom. I, col. 589. — ⁴ *Italia sacra*. Venet. 1717; 10 vol. in-fol. Tom. IV, col. 695. — Cette charte avait déjà été mise au jour par Gallerati, *Antiqua Novariensium monumenta*, p. 285. — ⁵ Voyez à ce sujet la charte d'Othon, publiée par Ughelli (*Italia sacra*, t. IV, col. 697), et insérée dans le volume des Chartes (col. 194). Puisqu'on reproduisait celle-ci, il est difficile de comprendre pourquoi on a négligé la charte des deux Othon, et beaucoup d'autres documents semblables qui se trouvent aussi dans Ughelli (tome IV, col. 698-702). Cependant, la commission connaissait l'*Italia sacra* qu'elle a citée (*Chartar.* tom. I, col. 42). On ne sait pas non plus pourquoi cette commission a oublié une charte de Barison, publiée par Lunig (*Codex Italiae diplomaticus*, tom. IV, col. 1915), qui aurait complété la curieuse série de documents relatifs à ce chef sarde (tous datés du 16 septembre 1164) qui se trouvent dans le volume des Chartes (col. 834 et suiv.)

maintenant que des copies plus ou moins inexactes; d'autres fois l'original existe encore, mais il a été détérioré, et on ne peut plus le lire en entier. C'est surtout alors qu'il est indispensable de recourir aux éditions précédentes, et si elle avait pris ce parti, la commission piémontaise aurait pu donner quelquefois un texte plus correct. Pour ne citer qu'un seul exemple à l'appui de notre remarque, si l'on avait consulté le *Codex de Lunig*¹, pour une charte qui a été reproduite à Turin d'après une copie fautive², au lieu de *rattis..... petitionibus*, qu'on a imprimé et qui ne présente pas de sens, on aurait trouvé *rectis..... petitionibus*, qui est la véritable leçon.

Il serait facile de multiplier ces réflexions et de signaler beaucoup d'autres faits qui prouvent que les différents membres de la commission historique piémontaise ont travaillé sans s'astreindre à suivre aucune règle commune. Il en est résulté dans l'ouvrage une grande inégalité, suite nécessaire de l'inégalité des moyens de chaque collaborateur. Si l'on avait formé un plan général de travail, les différents membres de la commission auraient fait un échange continuel de leurs lumières, et la collection, dirigée par les plus habiles et les plus exercés, n'aurait pas offert le spectacle singulier de deux confrères qui viennent, dans la même page, soutenir des opinions diamétralement opposées³.

Des recueils de chartes et de diplômes n'offrent pas une lecture bien attrayante : il faut donc que l'éditeur facilite le travail du lecteur, et qu'il signale lui-même les faits les plus remarquables. Des notes courtes, mais substantielles, des citations exactes et faites d'après un système uniforme⁴, des indications sur les particularités que peut présenter l'écriture du document original, des *fac-simile* pour les cas les plus singuliers; la description des sceaux, une bonne table analytique, un dictionnaire géographique, et une introduction générale destinée à résumer et à coordonner les faits les plus saillants contenus dans les documents que l'on publie; voilà, à notre avis, quels sont actuellement les éléments nécessaires d'une bonne publication diplomatique. Or, excepté la table (qui est beaucoup trop restreinte), rien de tout cela

¹ Tom. III, col. 919.—² *Chartar.* tom. I, col. 201.—³ Voyez, à la colonne 842 du volume des Chartes, la discussion qui s'est élevée entre deux membres de la commission sur les origines du dialecte sarde.—⁴ Il faudrait, outre la page et le volume, citer toujours l'édition dont on s'est servi. La bibliographie n'est pas seulement un amusement dispendieux; c'est aussi un excellent instrument de travail. En citant toujours avec soin, non-seulement l'auteur rend service au lecteur, mais il s'astreint lui-même à vérifier les faits, à ne pas citer de mémoire, et à ne pas faire de l'érudition de seconde main.

ne se trouve dans le premier volume des Chartes. Dans la savante introduction de M. Sclopis, au volume des Statuts, on lit, il est vrai, un exposé très-bien fait des divers systèmes de Sigonius, de Muratori et de Leo, sur l'origine des municipalités modernes. Ce morceau est très-intéressant; mais on aurait aimé beaucoup à voir le savant organe de la commission développer les motifs qui ont fait choisir certains statuts de préférence aux autres, et l'on aurait surtout désiré de trouver dans un résumé de ces statuts une esquisse de l'histoire de la législation en Piémont. On doit regretter aussi que l'on n'ait pas publié un plus grand nombre de ces lois municipales. Avec un autre volume on pourrait¹ probablement faire paraître tout ce qui reste des anciens statuts du Piémont. Peut-être on aurait dû insérer dans cette collection les *Statuta Sabaudie*, rédigés à différentes époques par les ducs de Savoie. Ces lois pouvaient servir beaucoup à éclaircir un point fort obscur de l'histoire du moyen âge; savoir, comment dans les états monarchiques on faisait marcher de front les droits du prince et les droits municipaux de chaque ville.

Quant à la table des mots, ou pour mieux dire au *glossaire*, nous faisons des vœux pour que, dans les volumes suivants, on lui donne beaucoup plus d'extension. Ce latin barbare du moyen âge semble bien facile parce que tous les solécismes y sont permis; mais la difficulté vient d'autre part, et elle n'est pas petite. Chez tous les peuples le latin se ressentait alors de la langue vulgaire, et il lui faisait de nombreux emprunts de formes et de mots. C'est ce qui rend si difficile l'intelligence de certains passages; c'est ce qui augmente si considérablement le volume des glossaires, car ils sont une espèce de collection de mots de toutes les langues et de tous les patois.

Nous voudrions donc que les personnes qui, pour la première fois, publient des textes latins du moyen âge, eussent le soin de former une table à part des mots qui ne se trouvent ni dans le glossaire de Du Cange, ni dans le supplément de Carpentier. On rassemblerait ainsi peu à peu les matériaux d'un grand lexique de la basse latinité, qui devrait être aussi un lexique polyglotte de toutes les langues néo-latines et germaniques. Un glossaire de ce genre servirait beaucoup plus qu'on ne le pense à l'histoire comparée des langues, et à celle des migrations des peuples. Cela est surtout vrai pour l'Italie, où l'on peut retrouver encore dans certaines particularités des patois quelques indices sur les origines italiennes². Les deux volumes publiés par la commission historique du

¹ Bien que le volume des Statuts ne porte pas de *tomaison*, rien n'empêche qu'il ne soit suivi d'un autre; et nous le désirons vivement. — ² Ainsi, par exemple,

Piémont offrirait un grand nombre de mots que Du Cange et Carpentier n'ont pas connus, et qu'on aurait dû citer dans les tables. Les *Statuta Sabaudie*, que nous avons mentionnés, en présentent un plus grand nombre encore. Nous ne citerons à ce propos que le mot *deburlatio*², qui s'y trouve employé à propos de certains jeux : *ad propriarum facultatum deburlationem, alienarum subtractionem*. Il est évident qu'ici *deburlatio* ne vient nullement du mot *barla*, qui, en italien et en langue romane, veut dire *farce* ou *niche*. Ce mot vient du verbe milanais *borlà*, c'est-à-dire *tomber, ruiner*. *Deburlatio propriarum facultatum* signifie donc la *ruine de son propre patrimoine*. Les mots et les locutions de ce genre, qui tiennent souvent aussi à des usages particuliers de chaque contrée, ne sauraient être expliqués avec justesse que par les personnes du pays, et c'est pour cela surtout que l'on doit désirer qu'elles veuillent bien s'en occuper.

Dans ce premier article, nous nous sommes renfermé dans les généralités : nous examinerons plus tard chacun de ces ouvrages en particulier. Les importantes publications de la commission piémontaise doivent exciter l'attention des savants : elles mériteront tous les suffrages, si, comme on doit l'espérer, elle parvient à mettre plus d'ensemble dans ses travaux et à faire prendre la même direction à tous les collaborateurs.

G. LIBRI.



Sur la prétendue communication de la mer Morte et de la mer Rouge.

Une importante question de géographie physique a été soulevée pour la première fois dans ce journal (octobre 1835, p. 596-602), et recommandée aux recherches ultérieures des voyageurs en Orient. Des observations récentes ont fait faire à cette question des progrès qui en avancent beaucoup, si même ils n'en décident pas tout à fait la solution. Je pense que nos lecteurs me sauront gré de les tenir au courant d'une discussion qui s'est produite sous leurs yeux.

Ils peuvent se souvenir qu'elle s'est élevée à l'occasion de l'intéres-

ce n'est que dans les contrées où allèrent s'établir autrefois les peuples sortis des Gaules que l'on trouve les sons de l'z et de l'œz, qui manquent à tous les autres dialectes italiens. — ¹ *Statuta Sabaudie*. Taurini, 1530; in-fol. f. XLVII.

sant et beau voyage de MM. Léon de Laborde et Linant dans l'Arabie Pétrée. C'est la carte jointe à ce voyage qui en a fourni les éléments.

Cette carte donne avec de grands détails la vallée étroite et longue qui court presque du nord au sud, de l'extrémité de la mer Morte jusqu'à la mer Rouge, au golfe de l'Akaba. Cette vallée, dont on n'avait aucun indice avant le voyage de Seetzen en 1808, fut depuis reconnue par Burckhardt en 1812, et successivement par MM. Bankes, Mangles et Irby, Léon de Laborde, Linant et Callier.

Aucun de ces voyageurs n'a parcouru cette vallée dans toute son étendue : les uns n'en ont vu que la partie septentrionale, à l'endroit où elle débouche dans la mer Morte; les autres seulement la partie méridionale, du côté de la mer Rouge. Burckhardt n'avait fait que la traverser vers le milieu.

Néanmoins, d'après la direction de cette vallée étroite, qui semble n'être que le prolongement de la mer Morte et l'ancien lit d'un fleuve, Burckhardt n'hésita point à la considérer comme ayant jadis servi d'écoulement au Jourdain, qui, selon cette hypothèse, aurait seulement traversé la mer Morte pour terminer son cours dans la mer Rouge.

Cette conjecture de Burckhardt est si naturelle et si vraisemblable, qu'elle fut adoptée par le savant éditeur de ses voyages, M. W. M. Leake, par M. Carl Ritter, M. de Hoff, MM. Léon de Laborde et Linant, etc. Elle était devenue une opinion à peu près générale parmi les géographes; aussi, sur la plupart des cartes récentes, le fond de la vallée est qualifié d'*Ancien cours du Jourdain*. C'est qu'en effet, outre son extrême probabilité sous le point de vue géographique, cette opinion avait encore l'avantage de paraître se lier assez naturellement avec le récit de Moïse, sur la destruction des villes de la Pentapole, considérée comme l'effet d'éruptions volcaniques et de tremblements de terre survenus dans le bassin de la mer Morte. Rien ne pouvait être plus séduisant que de ramener ainsi dans une époque historique un de ces phénomènes de géologie qu'on est habitué à placer avant toute histoire.

Tenter de s'éloigner d'une opinion devenue si générale était s'exposer à être taxé de *paradoxe*, et c'est ce qui m'est arrivé, lorsqu'en rendant compte de la savante discussion de M. Léon de Laborde, j'ai cru pouvoir élever quelques doutes sur cette opinion, à laquelle ce voyageur venait d'ajouter le poids de ses observations et de ses raisonnements judicieux. Mais je suis d'avis qu'il ne faut pas craindre d'encourir un tel reproche, lorsqu'on s'appuie sur quelque fait capital que la théorie convenue et adoptée généralement ne peut expliquer; car c'est un signe évident qu'il y a là quelque difficulté grave, quelque lacune à remplir,

qu'il importe au moins de signaler. En pareil cas, le scepticisme, quand même il serait outré, est plus utile qu'un assentiment aveugle; car il appelle l'attention, il éveille la critique; il fait chercher, et tôt ou tard la difficulté est résolue.

Dans cette circonstance, on a crié au paradoxe; on a combattu mes scrupules sans trop les comprendre; j'ai répondu, pour montrer qu'ils n'étaient pas chimériques: la suite vient de me donner raison.

La carte même de MM. de Laborde et Linant me parut offrir un trait important, tout à fait contradictoire avec l'opinion généralement admise. Il résulte en effet de l'examen attentif de cette carte que les versants qui débouchent dans la vallée du côté de l'est, le seul dont elle donne le relevé, présentent deux directions différentes. Depuis l'extrémité de la mer Morte, et dans la partie septentrionale de la vallée, ils se dirigent du S. E. au N. O. vers le bassin de cette mer, dont ils paraissent être des affluents; tandis que dans la partie méridionale de la vallée ils vont du N. E. au S. O. se dirigeant vers la mer Rouge.

De cette simple observation, qui me parut décisive pour un géographe, je crus pouvoir conclure: 1° que la grande vallée longitudinale ne formait pas un plan continu; 2° qu'elle était séparée en deux versants, l'un tourné au nord, vers la mer Morte, l'autre au midi, vers la mer Rouge; le premier formé de la partie septentrionale, proprement dite *El-Ghor*; le deuxième, formé de la partie méridionale, dite *Ouadi-el-Araba*; 3° que le bassin de la mer Morte a reçu les eaux d'une partie des montagnes situées au midi, dès l'époque où ce système montagneux a été formé; 4° que la formation de ce bassin ne peut être due au bouleversement partiel auquel on attribue la destruction des villes de la Pentapole; 5° que le Jourdain n'était jamais sorti de ce bassin, et n'a jamais coulé dans la mer Rouge.

Telles sont les conséquences que je tirai, non-seulement de la carte même du voyage de l'Arabie Pétrée, mais encore de la direction des courants considérables qui descendent à la mer Morte, en venant du S. E.

Un jeune et courageux explorateur, M. Callier, qui venait de parcourir les mêmes contrées, et auquel je communiquai mes doutes, me fit voir que lui aussi, de son côté, avait tiré la même conclusion d'autres faits qu'il avait observés sur les lieux, et qui m'étaient restés inconnus. Il en publia l'exposé sommaire dans une lettre qu'il me fit l'honneur de m'adresser, et qui a paru dans ce journal, cahier de janvier 1836.

Cette coïncidence fortuite d'opinion résultant, pour chacun de nous, de considérations d'un ordre différent, me donna quelque confiance

dans l'hypothèse que je soumis à nos lecteurs, ne fût-ce, comme je le disais, que pour donner à quelque voyageur, muni des moyens nécessaires, le désir de résoudre définitivement cette question intéressante. J'indiquai que le moyen d'y parvenir était de parcourir la vallée dans toute sa longueur pour s'assurer si elle est, comme je le pense, partagée en deux versants (p. 601).

M. Callier fut chargé par la Société de géographie de rédiger quelques instructions pour M. le comte de Bertou, qui, dans une lettre écrite de Jérusalem, le 29 avril 1837, annonçait l'intention de parcourir les bords de la mer Morte. M. Callier, non moins désireux que moi-même de voir nos doutes s'éclaircir dans un sens ou dans l'autre, indiqua au voyageur les recherches à faire pour la solution de la question importante qui nous avait occupés. Il lui exposa nettement en quoi consistait la difficulté. Je dois ajouter que M. de Bertou était d'autant plus apte à cette exploration, qu'il partageait l'opinion commune; il devait donc se montrer plus difficile sur les preuves de l'opinion contraire. Son témoignage, s'il nous était favorable, n'en pouvait avoir que plus de poids.

Ce voyageur vient de transmettre le résultat de ses recherches; M. Callier en a fait un exposé très-intéressant dans une note insérée au Bulletin de la Société de géographie, et dont voici un extrait sommaire.

Deux faits principaux ressortent de ces observations; tous deux concourent à démontrer que le Jourdain n'a jamais pu couler dans la mer Rouge.

Le premier est l'existence bien constatée d'un *point de partage* dans la vallée, qui la divise en deux versants, comme je l'avais présumé, situé à environ 23^h 25' de la mer Morte, et 15^h 35' de la mer Rouge, beaucoup plus près de la première que de la deuxième.

Je cite les paroles du rapporteur : « Après avoir marché durant trois heures le long des montagnes de l'Ouest, d'où s'écoulaient un grand nombre de torrents qui se rendent dans la mer Morte, notre voyageur arrive à des collines transversales, au milieu desquelles il rencontre un canal de 250 à 300 mètres de largeur. Cette coupure a l'apparence du lit d'un grand fleuve, dont la pente est visiblement vers le Jourdain. On l'appelle *Onadi-el-Araba* à son entrée dans le Ghor. A mesure qu'on s'avance au sud, la vallée s'élargit, et le lit des eaux n'occupe plus toute sa largeur; il se réduit à une sorte de canal creusé dans le sol, et dont la pente est toujours visiblement dirigée vers le nord; c'est à 23^h 25' de la mer Morte que notre voyageur arrive à l'origine de cette pente. C'est là que s'opère le point de partage des eaux pour

se rendre d'un côté dans le lac Asphaltite, de l'autre dans le golfe d'Élana. Les Arabes ont appelé ce lieu *es Saté*, le toit, pour désigner les deux versants.

« Après avoir ainsi reconnu l'existence d'un point de partage dans la vallée, M. de Bertou a lui-même renoncé à l'opinion qu'il adoptait comme tous les géographes. »

Ainsi l'extrémité de la mer Morte n'est point une vallée ouverte par où le Jourdain aurait pu prendre librement son cours du nord au sud. C'est au contraire une vallée fermée, dont l'inclinaison est en sens inverse du cours du Jourdain.

Ce fait positif résout, à ce qu'il semble, la question que j'ai soulevée, et confirme tout ce que M. Callier et moi avons conclu, lui, d'observations recueillies sur les lieux, moi, de la carte de MM. Léon de Laborde et Linant, combinée avec les remarques de Setzen sur la direction de tous les cours d'eau qui tombent dans la mer Morte à son extrémité méridionale.

Un autre trait bien remarquable, récemment observé, est une dépression considérable dans le bassin de la mer Morte, constatée par les observations barométriques de MM. Moore et Beke, suivies de celles M. de Bertou. M. Callier, en calculant ces observations, démontre qu'elles sont incohérentes, difficilement comparables, et certainement entachées d'erreurs, puisqu'il y a environ 200 mètres de différence entre elles. On ne peut donc compter sur l'exactitude de la mesure; elle exige d'autres observations faites avec de meilleurs instruments. Mais le fait même de la dépression résulte de trois observations indépendantes l'une de l'autre, on peut donc le considérer comme prouvé; la quantité seule est incertaine. C'est un fait entièrement analogue à celui qui est constaté pour la mer Caspienne. Un premier nivellement avait donné 51 toises au-dessous de la mer Noire; le nivellement qu'on vient d'exécuter, par des moyens qui ne permettent pas d'admettre une erreur de plus d'un mètre, réduit la dépression à 15 toises 9 dixièmes. La quantité seule était incertaine, mais le fait était constant.

Il en sera de même de la différence de niveau de la mer Morte; cette différence sera très-probablement fort inférieure aux 607 mètres qu'ont trouvés MM. Moore et Beke, d'après le degré d'ébullition de l'eau, et même aux 406 mètres qui résultent de l'observation barométrique de M. de Bertou. M. Callier pense qu'une dépression de 200 mètres n'est peut-être pas fort loin de la vérité. Quand elle n'aurait pas plus de 100 mètres, et elle ne peut guère être moindre, elle serait encore le triple de celle de la mer Caspienne.

D'après cette nouvelle considération, l'écoulement du Jourdain dans la mer Rouge est rendu encore moins probable; elle résout la question dans le sens que nous avons annoncé; on voit maintenant que, si l'une des deux mers a jamais coulé dans l'autre, ce sera plutôt la mer Rouge. Mais tout indique que les deux bassins sont séparés depuis la constitution définitive de toute cette région, et j'ai montré que le texte de la Bible, bien examiné, est plutôt favorable que contraire à cette solution.

Je terminerai cet article en rappelant la conclusion générale que je tirais des faits qui m'étaient alors connus; je n'ai pas un mot à y changer.

« Les circonstances diverses de géographie physique qu'offre cette région semblent donc se réunir pour attester que le vaste réceptacle de la mer Morte est le centre d'un grand bassin où se rendent toutes les eaux du système montagneux qui s'étend de vingt-cinq ou trente lieues plus au sud; qu'il tient, par conséquent, à la constitution même du pays; qu'il est contemporain du soulèvement des montagnes qui l'environnent, et qu'il ne saurait dépendre d'un mouvement volcanique local, tel que celui qu'on suppose avoir eu lieu lors de la destruction des villes de la Pentapole (année 1835, p. 602). »

Un peu auparavant j'avais dit (p. 601) : « Le changement de direction des vallées latérales et le double versant de la grande vallée ne peuvent être dus au simple soulèvement d'un bourrelet montagneux; ils doivent tenir à la constitution même du système des montagnes dont les eaux se déversent dans chacune des deux parties de l'El Ghor. Evidemment, aussitôt que les hauteurs qui le forment furent soulevées, les eaux qui descendent dans la partie nord coulèrent vers la mer Morte, et y formèrent l'amas d'eaux dont la masse subsiste depuis une époque géologique dont il est impossible d'assigner la date absolue, mais qui se reporte nécessairement au delà des limites de l'histoire. »

Ces expressions rendent encore exactement tout ce qu'il est possible de conclure des nouvelles observations de M. le comte de Bertou, analysées par M. Gallier. Il faut espérer que quelque voyageur pourra enfin, par des observations barométriques comparées, sinon par des mesures trigonométriques, constater exactement la différence de niveau du lac Asphaltite et du golfe d'Elana. C'est une opération dont le résultat n'aurait pas moins d'intérêt pour la géographie physique que celle que les géomètres russes viennent d'exécuter entre la mer Noire et la mer Caspienne.

LETRONNE.

HISTOIRE DES MONGOLS DE LA PERSE, écrite en persan par Raschid-eldin; publiée, traduite en français, accompagnée de notes et d'un mémoire sur la vie et les ouvrages de l'auteur, par M. Quatremère, membre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, professeur au Collège royal de France et à l'École spéciale des langues orientales. Tome I^{er}. — Paris, Imprimerie royale, 1836; in-folio de CLXXV et 450 pages.

Un décret du 22 mars 1813 avait ordonné, sur les fonds de l'imprimerie nommée alors impériale, l'impression d'une suite d'ouvrages inédits, écrits dans les différentes langues de l'Orient. Plus tard, en 1824, une décision royale statua que ce projet serait repris; enfin, en 1833, un rapport de M. Barthe, garde des sceaux, en en proposant au Roi l'exécution, désigna les ouvrages qui devaient entrer dans la collection dite *orientale*, ainsi que les savants chargés de les traduire et de les annoter. Le premier qui ait été publié est l'Histoire des Mongols¹ de Perse, par Rachid-eldin², ou simplement Rachid; et cet ouvrage méritait d'autant plus la préférence dont il avait été l'objet, que c'est un des monuments historiques de l'Orient musulman les plus importants, et que le savant auquel ont été dévolues sa publication, sa traduction et son annotation, est un des érudits les plus distingués de l'Europe, un des hommes dont s'honore justement la France et que l'étranger lui envie.

Le premier volume de cette histoire et de toute la collection a paru il y a déjà quelque temps. Ceux qui l'ont vu n'ont pu qu'admirer le luxe vraiment oriental de l'impression, des titres, imités des *unwan* عنوان orientaux, et des vignettes qui l'embellissent. C'est au zélé administrateur de l'Imprimerie royale qu'on doit le soin et la recherche qui règnent dans cette publication, une des plus belles qui soient sorties dans ces dernières années des presses françaises. Ce sera un utile ornement aux principales bibliothèques royales ou publiques de l'Europe, et ce volume pourra contribuer à répandre le goût des

¹ Ou *Mogol*, d'après l'orthographe persane. Rachid-eddin écrit مغول au lieu de مغل, qui est plus usité. — ² M. Quatremère a conservé l'orthographe arabe en écrivant *Raschid-eldin*, au lieu de suivre la prononciation comme on le fait lorsqu'on écrit Rachid-eddin.

études orientales : on doit seulement regretter que, par son format et son prix naturellement élevé, il ne soit ni d'un usage, ni d'une acquisition faciles à la plupart des orientalistes. Quoi qu'il en soit, il ne doit pas rester ignoré aux lecteurs du Journal des Savants, dont les rédacteurs rendent fidèlement compte des principaux ouvrages de science ou d'érudition qui paraissent en Europe.

Le magnifique volume dont il s'agit commence par la vie de Rachid. C'est le morceau de biographie et de bibliographie orientale le plus étendu et le plus soigné que je connaisse. Il est écrit dans un style élevé et les faits y sont souvent accompagnés de réflexions judicieuses. M. Quatremère l'a divisé en deux parties. Dans la première, il nous fait connaître Rachid comme homme d'état; dans la seconde, comme historien. Je n'essayerai pas de le suivre dans ses savants aperçus, dont les matériaux lui ont été fournis par de nombreux ouvrages orientaux, la plupart manuscrits; il me suffira d'indiquer les points les plus essentiels. D'après les calculs de M. Quatremère, Rachid naquit en 645 de l'hégire (1247 de J. C.), dans la ville de Hamadan. Il pratiquait la médecine, et ce fut son habileté dans cet art qui lui donna accès à la cour des sultans de Perse et lui attira leur faveur. Il passa une partie de sa vie au service d'Abaka-khân, sultan tartare de Perse, de la dynastie des Houlacides (ou descendants de Houlagou), et de ses successeurs. Enfin Gazan-khân, qui aimait la littérature et les sciences, et qui avait su apprécier la haute capacité de Rachid, l'éleva à la dignité de vizir, dans l'année 697 (1297-98). Rachid fut maintenu dans ce poste par le frère et le successeur de Gazan, Oldjaïtou, autrement dit Khodabendeh; et non-seulement il conserva auprès de ce souverain la même faveur dont il avait joui sous son prédécesseur, mais encore il fut de sa part l'objet d'une libéralité sans bornes, telle qu'aucun souverain n'en avait jamais déployé de pareille à l'égard d'un sujet. C'est ainsi qu'il s'exprime lui-même sur les sommes incalculables qu'il avait reçues du sultan Oldjaïtou. Toutefois Rachid ne jouissait pas d'un bonheur pur; il fut en butte à la basse jalousie des ennemis que son mérite et sa haute position lui attirèrent. Il se plaint amèrement, entre autres, d'un certain émir, nommé Horkodah, qui n'avait cherché qu'à lui nuire quoique Rachid ne lui eût jamais fait que du bien¹. Les intrigues

¹ Ceci me rappelle un apologue hindoustani, qui fait ressortir l'horreur de cette conduite; le voici en partie et en peu de mots : « Un brahmane passait un jour dans un jangle, lorsqu'il aperçut un tigre pris dans une trappe. Le pauvre animal faisait

odieuses auxquelles Rachid fut en proie sont développées en détail dans la notice de M. Quatremère : elles offrent un raffinement de perfidie inconnu à l'Occident. Rachid en triompha d'abord ; il continua à s'occuper avec succès des affaires de l'état en même temps que des intérêts de la science. On le voit protéger sans jalousie ses confrères dans la république des lettres, les présenter au sultan, son maître, et leur obtenir des faveurs. A la mort d'Oldjaïtou, il fut maintenu dans son rang de vizir par Abûsaïd, fils et successeur d'Oldjaïtou. Toutefois, par suite de sa mésintelligence avec Ali-schâh, qui partageait avec lui le vizirat, il était chaque jour, de la part de ce dernier, l'objet de nouvelles accusations. Enfin son heureux rival triompha, et Rachid fut déposé. Peu de temps après cependant, on fut encore obligé d'avoir recours à son habileté, afin de porter un remède aux maux que l'impéritie et les malversations de ses successeurs avaient causés ; mais, cette fois, il ne resta pas longtemps en faveur. Ali-schâh et ses adhérents le firent accuser auprès du nouveau roi de la mort d'Oldjaïtou. Malheureusement pour Rachid, il avait été d'un avis contraire aux autres médecins pour le traitement de ce prince, et son avis, qu'on avait suivi, pouvait bien avoir conduit effectivement au tombeau le malade royal. Il n'en fallut pas davantage pour qu'Abûsaïd condamnât à mort Rachid et un de ses fils, âgé de seize ans, et qu'il confisquât tous ses biens. On eut la cruauté de faire périr sous les yeux de Rachid son fils, puis il fut exécuté lui-même. Il était âgé de soixante-treize ans. M. Quatremère fait à ce sujet cette judicieuse réflexion : « Dans les cours de l'Orient, une mort violente a trop souvent été le salaire commun du crime et de la vertu. Les annales de ces contrées en offrent à chaque page de mémorables et terribles exemples. Partout on voit le mérite, aux prises avec la fourberie et l'intrigue, succomber dans cette lutte inégale ; et si l'opresseur de l'innocence porte enfin la peine que réclament ses forfaits, presque toujours il ne périt pas

entendre des cris et des gémissements plaintifs, et en apercevant le brahmane il le supplia de le sauver. Le bon brahmane, touché de compassion, ouvrit la trappe et délivra le tigre. En sortant, l'animal s'élança sur le brahmane et le terrassa. Le brahmane se récria contre ce manque de reconnaissance. Le tigre répliqua qu'en cela il suivait l'exemple des hommes, et que le brahmane n'avait rien à dire ; qu'il pouvait d'ailleurs consulter tel individu de la forêt qu'il voudrait pour savoir s'il n'en était pas ainsi. Ils demandèrent effectivement à un arbre ce qu'il pensait là-dessus. L'arbre répondit qu'en effet l'usage des hommes était de rendre le mal pour le bien. — Moi, dit-il, par exemple, j'abrite sous mon ombre le voyageur fatigué ; eh bien, il ne se retire pas sans m'arracher une branche, ou pour s'en servir de parasol, ou pour en faire un bâton. »

parce qu'il fut coupable, mais parce que sa dépouille a tenté la cupidité d'un despote avide.»

M. Quatremère a ajouté sous forme d'appendice, à la première partie du mémoire sur Rachid, ce qu'il a pu recueillir sur la vie des enfants de cet historien, homme d'état. Pour abréger je ne le suivrai pas sur ce terrain.

Dans la seconde partie, ai-je dit, le savant académicien a considéré Rachid comme littérateur et comme écrivain. Il nous apprend que cet homme recommandable avait cultivé la médecine, l'agriculture, l'architecture, la métaphysique et la théologie; qu'il savait le persan, l'arabe, le mongol, le turc, l'hébreu et même le chinois. Il paraît qu'il avait surtout une grande facilité à écrire; car dans l'espace de onze mois, au milieu des obstacles et des distractions que lui occasionnaient les devoirs de sa charge, il écrivit trois grands ouvrages, un traité sur l'ignorance de Mahomet et une foule de lettres et d'opuscules variés. M. Quatremère cite, parmi les ouvrages de Rachid, un traité d'économie rurale en vingt-quatre chapitres et plusieurs ouvrages de philosophie religieuse où sont examinées les questions les plus intéressantes pour l'humanité : celle du bien et du mal; la vie, la résurrection des corps l'éternité bienheureuse et malheureuse, l'inspiration, la révélation, etc. etc. Il nous fait connaître les précautions que Rachid avait prises pour empêcher la perte de ses ouvrages et pour en multiplier les copies, et il remarque que ces précautions n'ont pas eu un plus heureux succès que celles que l'empereur Tacite imagina pour assurer la conservation des écrits de son illustre parent.

Ce fut Gazan-khân qui chargea Rachid de composer une histoire des Mongols en langue persane. Il lui parut, avec juste raison, que cet ouvrage devait être d'un grand intérêt, non-seulement pour les Mongols, mais pour les autres peuples; d'ailleurs ce sujet n'avait pas encore été traité convenablement par un musulman. En effet, M. Quatremère passe en revue les écrivains qui avaient consacré quelques pages à l'histoire primitive et aux conquêtes des Mongols, et il les trouve tout à fait inexacts et même nuls pour ce qui concerne les temps anciens, les premières conquêtes de Genghiz-khân, la classification et la généalogie des tribus mongoles. Cette lacune pouvait être facilement remplie en consultant les annales rédigées en langue mongole; mais ces matériaux avaient besoin pour être mis en œuvre d'un homme savant et judicieux. Nul n'était plus capable de s'en occuper que Rachid, aussi exécuta-t-il ce travail avec habileté. Oldjaïtou, frère et successeur de Gazan, voulut ajouter

à la tâche de Rachid : il lui prescrivit de rédiger un tableau de l'histoire de tous les peuples connus des Mongols et d'y joindre la description de toutes les parties du monde¹. Notre historien consentit à se charger de ce nouveau travail, qui fit de l'histoire particulière des Mongols une sorte d'histoire générale à laquelle il donna le titre de *Collection des chroniques*, *جامع التواريخ*. Toutefois, le premier volume, qui peut être considéré comme un travail à part, porte spécialement le titre de *تاريخ غازاني* ou *Histoire gazanienne*, du nom du prince par les ordres duquel ce travail avait été entrepris, et ce volume seul est connu; les trois autres sont malheureusement perdus, à ce qu'il paraît. On peut conjecturer qu'ils furent enveloppés dans l'anathème dont avait été frappé l'auteur. Toutefois M. Quatremère pense qu'on ne doit pas renoncer à l'espoir de les retrouver. La partie du travail de Rachid qui roule sur l'histoire de la Chine existe en quelque façon dans la huitième partie de l'histoire orientale de Fakhr-Eddin-abd-allah-Bénakéti, intitulée *Rauzat ul ulalbâb* *روضه اول الالباب* le *Jardin des hommes sensés*. Ce dernier auteur, qui écrivait un an avant la mort de Rachid, dit que notre historien était le seul qui eût donné des détails authentiques sur l'histoire de ce singulier pays. C'est donc de lui qu'il a tiré ce qu'il en dit. D'ailleurs M. Quatremère donne d'autres preuves à l'appui de cette assertion qui me paraît très-probable. La portion dont il s'agit, traduite en latin par André Müller, a été mal à propos attribuée par lui à Abdallah Beïdawî. M. Quatremère prouve clairement qu'elle est l'ouvrage de l'auteur que nous venons de citer, et c'est une importante découverte littéraire dont nous lui sommes redevables.

« L'ouvrage de Rachid, dit M. Quatremère, est le guide le plus sûr que l'on puisse choisir pour acquérir une connaissance approfondie de l'ancienne histoire des Mongols; en effet son livre, écrit d'après le dépouillement des monuments nationaux conservés dans les archives de l'empire et des mémoires que possédaient les grandes familles, rédigé par un homme consciencieux et habile, présente tous les caractères de l'authenticité, et aucun autre écrivain, parmi ceux qui ont voulu traiter cette époque de l'histoire, n'a eu, comme notre auteur, les moyens nécessaires pour fixer l'époque des faits et offrir à ses lecteurs une narration véridique..... Si, dans tout le cours de son ouvrage, il se

¹ A propos des différents royaumes, il est question du *chin* et du *machin*; or ce second mot est pour *Mahâ Chîn* महा चीन *grande Chine*. On dit *chin* et *machin*, la petite et la grande Chine, comme on dit la grande et la petite Tartarie.

montre sincèrement attaché à la religion, d'un autre côté il évite avec soin les déclamations inutiles, et déploie partout une impartialité toujours estimable, surtout chez un historien. Admirateur des Mongols, il vante leurs prodigieux exploits, et raconte sans dissimulation, mais aussi sans exagération, les cruautés atroces exercées par ce peuple, le sac des villes les plus florissantes, le massacre de populations nombreuses égor-gées de sang-froid; il peint même avec calme et réserve les profanations commises par les Mongols dans les mosquées de Bokhara et d'autres cités..... »

M. Quatremère expose les motifs qui l'ont déterminé à se borner, comme l'annonce le titre même de son ouvrage, à donner l'histoire des Mongols de la Perse. Il fait ensuite connaître les manuscrits qui ont servi à son édition. Ils fourmillent des erreurs communes à la plupart des manuscrits orientaux; erreurs qui sont le désespoir des éditeurs, et dont je connais, aussi bien que tout autre, les graves inconvénients.

Nous avons à nous occuper actuellement du travail de Rachid. Il commence par une préface en prose, entremêlée de vers, et écrite, comme tous les morceaux orientaux de ce genre, dans un style pompeux, et avec un surcroît de métaphores et d'allégories souvent peu intelligibles pour les lecteurs européens. Heureusement le savant traducteur a rendu ces figures le plus clairement possible, et il en a souvent expliqué le sens dans des notes où se développe la plus vaste érudition. On sait que les auteurs musulmans commencent toujours leur avant-propos par les louanges de Dieu et du prophète. Rachid s'est conformé à l'usage établi, si ce n'est qu'il n'a consacré que quelques lignes à cet objet, tandis qu'il a longuement célébré les princes ses protecteurs; et ses louanges dépassent toutes les bornes de l'exagération. Encore M. Quatremère nous a-t-il sagement fait grâce d'une autre préface où Rachid a inséré spécialement un éloge fastidieux du sultan Gazan. Je ne m'occuperai pas de ces louanges ridiculement hyperboliques; mais on me permettra de citer un passage remarquable de cette préface, passage où l'auteur expose ses idées sur la manière d'écrire l'histoire. Je vais citer ce morceau d'après l'excellente traduction de M. Quatremère, en retranchant quelques phrases çà et là :

« Il est bien avéré qu'un historien ne peut voir par lui-même les faits et les événements qu'il écrit et consigne dans son ouvrage; que même il ne reçoit guère ses informations de la bouche de ceux qui ont été les acteurs des faits historiques, et dont il doit retracer les actions, mais qu'il est obligé, en écrivant, de suivre le témoignage d'autres narrateurs.

Or il existe deux genres de traditions : l'une continue, qui est complètement instructive, et ne peut laisser matière à aucun doute ; c'est ainsi que nous connaissons, par une tradition directe, l'existence des prophètes, des rois, des hommes illustres qui ont vécu dans les siècles passés, ainsi que l'existence des villes et des contrées éloignées, comme la Mecque, l'Égypte et autres pays également reculés et célèbres, et qui, sans que nous les ayons vus, nous sont connus parfaitement, et de manière à ne laisser dans notre esprit aucune incertitude ; l'origine de toutes les religions et de toutes les sectes repose aussi sur cette tradition continue.....

« Il existe une seconde tradition non continue, et que l'on nomme *isolée*, qui admet la vérité et l'erreur, qui est susceptible de variations et de contradictions. Les faits historiques et les événements dont les hommes écrivent le récit appartiennent, pour la plupart, à ce genre de tradition non immédiate. Or nous savons de science certaine, et par une expérience indubitable, qu'un événement qui s'est passé hier, s'il est raconté aujourd'hui par la personne qu'il concerne, ne se présente pas à son esprit d'une manière exactement conforme à la réalité, et que, dans chaque réunion où cet homme en fait le récit, les mots et les expressions qu'il emploie offrent des changements ; de là vient que dans les choses mêmes qui touchent la religion, quelque soin qu'on y apporte, il se glisse de nombreuses variations ; et cependant on ne doit pas rejeter entièrement ce qui est controversé, car ce scepticisme pourrait, dans le cœur de celui qui le manifesterait, affaiblir le sentiment religieux.

« On sait parfaitement que les histoires de tant de peuples différents, de tant d'époques éloignées, ne sauraient être connues avec une entière certitude ; que les récits qui nous ont été et nous sont encore transmis sur cette matière n'ont ni une autorité légale, ni une vérité incontestable ; que chacun écrit les faits suivant ce qui lui a été transmis par une tradition immédiate, ou suivant le récit qu'on lui en a fait ; que souvent le narrateur, au gré de son caprice, ajoute aux faits ou en retranche, et, même quand il ne ment pas ouvertement, il met quelquefois dans ses expressions un peu de recherche et d'exagération qui peuvent fournir matière à contradiction.....

« D'après cela, si un chroniqueur voulait se faire une loi de ne raconter que des faits certains et à l'abri de toute objection, alors il ne pourrait écrire aucune histoire, car tout son récit doit être appuyé, ou sur le témoignage d'hommes importants et témoins oculaires des faits, ou sur des traditions, ou puisé dans la lecture de livres plus anciens ; et

tous ces cas, ainsi que je viens de le dire, peuvent ouvrir la porte à bien des incertitudes.....

« Le devoir d'un historien consiste à réunir les faits et les événements qui concernent chaque peuple et chaque classe d'hommes, suivant ce qu'eux-mêmes racontent dans leurs livres; à puiser ces renseignements dans les livres les plus célèbres qui aient cours chez ces peuples, et dans le témoignage des hommes les plus connus et les plus distingués de chaque nation, en leur laissant la responsabilité du récit... en sorte que le bien, le mal, le blâme et la louange lui sont complètement étrangers, puisqu'il n'a fait que transcrire les faits et les récits tels qu'ils lui ont été contés, sans avoir eu aucun moyen de vérifier les opinions et de s'assurer de leur exactitude..... »

Après cet avant-propos vient la table détaillée des matières du *Jâmi attawârikh*, matières dont j'ai donné plus haut un aperçu, et la préface particulière du *Tarikh-i gâzânî*, dans laquelle l'auteur fait connaître les sources où il a puisé, et la manière dont il a exploité les documents divers auxquels il a eu recours. Vient enfin l'histoire complète de Houlagou¹, qui occupe trois cent trente-huit pages de ce beau volume. Elle est divisée en trois parties. La première contient la généalogie de ce prince, le dénombrement de ses femmes, de ses enfants, de ses petits-enfants et de ses gendres. La seconde contient ce qui a précédé l'avènement de ce prince, les divers événements qui signalèrent son règne, les combats livrés à différentes époques, et les victoires remportées par ce monarque. La troisième partie enfin roule sur les qualités de Houlagou, les maximes et sentences qu'il a prononcées, les règlements qu'il a promulgués, les faits et les événements qui ont eu lieu sous son règne, mais qui n'ont pu trouver place dans les deux parties précédentes.

Houlagou était petit-fils de Genghiz-khân. Rachid expose sa généalogie, mais il ne donne pas la date de sa naissance. Houlagou eut un

¹ Il n'est pas inutile de rappeler ici qu'un successeur du sultan mongol Houlagou, descendant direct de Timour, existe dans la personne du sultan actuel de Delhi, vulgairement appelé *le Grand Mogol*. On sait que le nom de roi qu'on lui donne n'est plus qu'un simple titre, accompagné de quelques honneurs et heureusement d'une énorme pension que lui fait la compagnie des Indes orientales. Ce pauvre souverain, prisonnier dans la double enceinte de son vaste palais, est Sirâjuddin-Bahâdur-schâh II, fils d'Akbar-schâh II, et petit-fils de Schâh-Alam II. Sa cour se compose d'un nombreux harem et de quelques milliers de princes (mendiants) شهرادگان. Je ne parle pas d'une armée de serviteurs, personnel beaucoup plus considérable dans l'Inde que partout ailleurs, et d'une garde d'honneur, fournie par la compagnie des Indes, et qui occupe les portes du palais impérial qui a une lieue de tour.

grand nombre de femmes et de concubines. Sa principale épouse avait d'abord été mariée à son père. Ce fait n'étonnera pas ceux qui savent qu'il était d'usage chez les Mongols que, lorsqu'un individu venait à mourir, ses femmes appartenissent à son fils aîné qui pouvait épouser celles qui lui plaisaient, à l'exception de sa mère. Il paraît même, d'après une note de M. Quatremère, que les veuves faisaient partie de l'héritage, et qu'elles échéaient en partage à celui à qui revenaient les biens du défunt. Houlagou eut quatorze fils et sept filles. Rachid entre dans de longs détails à ce sujet.

Mangou, frère et prédécesseur de Houlagou sur le trône mongol, le chargea d'une expédition contre la Perse ou plutôt contre les Ismaéliens ou Hassassins de Perse, dans l'intention de laisser ce royaume à son frère, en qui il reconnaissait les plus brillantes qualités. « Dans ta marche triomphale, lui dit-il, passe du Touran (Tartarie) en Iran (Perse). Fais observer sur tous les points les lois de Genghiz-khân..... Ne souffre pas qu'il existe dans le monde une seule forteresse, qu'il n'en reste pas même un monceau de terre. Quand tout cela sera accompli, marche vers l'Irac..... Si le khalife de Bagdad s'empresse de se soumettre, garde-toi de le molester en rien; mais, s'il montre de l'orgueil, traite-le comme tu auras traité tes autres ennemis. Aie soin de prendre pour règle de ta conduite une prudence consommée..... Que tes sujets soient constamment à l'abri d'exigences et de contributions injustes..... » Mangou pensait bien que Houlagou à la suite de ces conquêtes, se déclarerait souverain absolu du royaume de Perse, et que l'empire de ces provinces appartiendrait pour toujours à ce prince et à sa famille.

Houlagou se mit en marche. Il fit savoir aux rois et aux sultans de l'Iran, qu'il venait d'après l'ordre du *Caân* جغتای pour combattre Ala-ed-din, sultan des Ismaéliens, renverser leurs forteresses et détruire leur secte; que, s'ils lui prêtaient main-forte, il leur laisserait la possession de leurs états, mais que, dans le cas contraire, il marcherait contre eux après avoir terminé son entreprise, et les traiterait comme ces hérétiques. Beaucoup de chefs et de rois se rendirent à cet appel. Houlagou, à la tête de son armée, franchit le fleuve Jihoun, sur un pont de bateaux, le 1^{er} zû lhijja 653 (29 décembre 1255). Rachid décrit, l'un après l'autre, les sièges que fit l'armée mongole, les places qu'elle soumit, ses combats, ses batailles et ses escarmouches. Il parle aussi de la résistance qu'elle rencontra quelquefois.

Lorsque les Mongols marchèrent contre Khour-schâh, fils d'Ala-ed-din « la face de la terre, dit Rachid, devint sombre. Par l'effet de la poussière qu'élevaient les cavaliers, le ciel perdit tout son éclat. » — A

la suite de quelques faits d'armes, Khour-schâh se soumit, il baisa la terre devant Houlagou, et ce prince le reçut avec bonté et l'encouragea par des paroles bienveillantes. Khour-schâh était accompagné de plusieurs personnages distingués, entre autres du Khâja-nacir-eddin-Touci dont Rachid cite deux vers qu'il fit à cette occasion. — Ce Nacir-eddin n'est autre que le célèbre astronome de ce nom à qui on doit le traité de morale, intitulé اخلاق ناصري *Akhlaqu-i naciri*¹. Ce fut pour lui que Houlagou fonda l'observatoire de Maragah, édifice célèbre qui a été l'objet d'un mémoire de feu M. Jourdain, et auquel Rachid consacre un chapitre entier de son histoire.

Mais revenons à l'infortuné Rogn-eddin Khour-schâh, fils d'Ala-eddin, dernier roi de Ismaéliens. Après l'avoir comblé d'honneurs et l'avoir marié à une fille mongole, Houlagou le fit partir pour la cour du Caân.

Le souverain mongol envoya un émissaire qui fit mettre à mort ce malheureux prince sur la route même; bien plus, ses parents et toutes les personnes de sa suite, jusqu'aux femmes et aux enfants, furent impitoyablement massacrés.

Ensuite Houlagou marcha contre Bagdad, où régnait le khalife Mostacem, prince sans capacité. On était alors dans le 4^e mois de l'année 655 de l'hégire (1257). Houlagou envoya des ambassadeurs au khalife pour lui ordonner de se soumettre ou de s'attendre aux terribles effets de sa colère. D'abord Mostacem ne se laissa pas intimider; « J'ai à ma disposition, lui fit-il répondre, des millions de cavaliers et de fantassins propres à la guerre, et qui, lorsque le moment de la vengeance sera arrivé, anéantiront les flots de ton armée. » Nouveau message de la part de Houlagou irrité, qui signifie au khalife qu'il va marcher contre Bagdad, à la tête d'une armée aussi nombreuse que les fourmis et les sauterelles. La résolution de Houlagou trouble enfin le khalife; il prend conseil de son vizir, qui l'engage à céder aux désirs du prince mongol, et à lui envoyer de riches présents en lui adressant des excuses; à offrir de faire la *khotba*² et de frapper monnaie au nom de

¹ On peut voir ce que j'ai dit sur cet ouvrage, au commencement de ma notice sur l'*Akhlaqu-i mahcini*, dans le Journal asiatique, année 1837. — ² La *khotba*, خطبة équivaut aux prières du prône. Elle a lieu le vendredi à midi. On y prie pour le souverain régnant de droit ou de fait (voyez la traduction des principaux prônes dans mon Eucologe musulman). Il est bon de faire observer ici que les chrétiens orientaux ne nomment jamais dans leurs prières publiques le sultan de Constantinople, qui est cependant leur souverain. Ils prient seulement pour les rois chrétiens, الملوك النصارى, ainsi qu'on peut le voir au canon de la messe de la liturgie grecque-arabe.

ce prince; mais les émirs ayant eu connaissance de ces dispositions en détournèrent Mostacem, qui leur céda et réunit une armée considérable. Toutefois il finit par lui envoyer quelques présents, en faisant néanmoins menacer Houlagou de la colère divine, s'il cherchait à renverser le trône du vicaire de Mahomet. Ces menaces accrurent au plus haut point la colère du prince mongol. Il répondit au député du khalife par trois vers, dont M. Quatremère nous donne la traduction suivante :

« Bâti autour de lui une ville et un rempart de fer, élève une tour
« et une courtine d'acier, assemble une armée composée de démons et
« de génies, ensuite marche contre moi, tout enflammé du désir de la
« vengeance. Quand tu serais dans le ciel, je t'en ferai descendre, et,
« malgré toi, je t'amènerai dans la gueule du lion. »

Aussitôt après, Houlagou s'occupa à équiper et à organiser son armée. Il se mit ensuite en marche, et il s'empara d'abord des environs de Bagdad; mais il ne voulut pas s'avancer contre cette ville sans consulter son astrologue, afin qu'il lui indiquât le moment favorable pour se mettre en route. Celui-ci, bon musulman et peu courtisan de son naturel, répondit en propres termes que les rois qui avaient osé attaquer le vicaire du prophète avaient perdu le trône et la vie; que si le prince persistait dans sa résolution, ses chevaux mourraient et ses soldats seraient attaqués de diverses maladies; que la pluie ne tomberait pas; que des vents violents souffleraient; que des tremblements de terre se feraient sentir; enfin que le grand monarque mourrait avant la fin de l'année. L'astronome Nacir-eddin fut d'un avis contraire, et rien ne put arrêter désormais Houlagou. « Le cœur du roi, dit Rachid, reprit une énergie comparable aux couleurs qui parent la tulipe dans les premiers jours du printemps. »

Après quelques négociations inutiles, Houlagou vint camper à l'orient de Bagdad le 11^e jour de muharrem, 1^{er} mois de l'année 656 (1258). Bientôt les tours et les remparts furent renversés, et les soldats mongols pénétrèrent dans la ville. La garnison fut égorgée sans miséricorde. Le khalife abandonna sa capitale, et, suivi de ses trois fils et des principaux personnages de l'état, il alla se présenter devant Houlagou. Ce prince, pour mieux cacher sa perfidie, bien loin de témoigner aucune colère, reçut le khalife avec douceur et bienveillance, et lui dit d'ordonner aux habitants de Bagdad de déposer leurs armes et de sortir de la ville. Le khalife obtempéra aux volontés de Houlagou; mais comme ses pauvres sujets désarmés sortaient de la ville, ils étaient mis à mort par les Mongols. Le mercredi, 7^e jour de safar 656, la

peuple; mais que ce mot, qui de la langue des Turcs orientaux a passé dans l'idiome des Persans, depuis les conquêtes de Tamerlan, signifie, d'après le dictionnaire original intitulé *Logat-i Turki*, « un voleur de grand chemin. » A l'appui de cette citation, je dois dire qu'en hindoustani ce mot, qui est très-usité, n'a pas d'autre sens, et que c'est même la seule expression qu'on emploie pour désigner ce que les Persans nomment *rah-zan* ره زن (coupeur de chemin).

M. Quatremère explique, p. 426, le mot *کورنش* par le *salat* qu'on fait à un souverain. Ce mot a pris dans l'Inde un sens plus vague; il signifie simplement *salutation*. On le prononce *kornisch* et au pluriel *kornischât*.

Je ne pousserai pas plus loin cet examen. Ce que j'ai dit me paraît suffisant pour prouver l'intérêt réel de l'ouvrage dont il s'agit, je dis plus, pour convaincre le lecteur qu'il est sans contredit une des publications les plus importantes parmi celles qui ont été faites concernant l'Orient.

GARCIN DE TASSY.

NOUVELLES LITTÉRAIRES.

INSTITUT ROYAL DE FRANCE.

ACADÉMIE FRANÇAISE.

L'Académie française a tenu, le 9 août, sa séance publique annuelle, sous la présidence de M. de Salvandy, directeur. Cette séance remarquable a été ouverte par un rapport de M. Villemain, secrétaire perpétuel, sur le prix d'éloquence et sur les ouvrages utiles aux mœurs qui ont, à différents degrés, attiré l'attention de l'Académie. M. de Salvandy, président, a prononcé ensuite un discours sur les traits de vertu qui ont mérité les prix fondés par M. de Montyon.

Le prix d'éloquence proposé pour l'éloge de *Gerson*, a été partagé entre M. Dupré

Lasale et M. Faugère. Des fragments de leurs discours ont été lus par MM. Villemain et Mignet. L'accessit a été obtenu par M. Fouinet.

Prix Montyon destinés aux ouvrages les plus utiles aux mœurs. — L'Académie a jugé qu'il n'y avait pas lieu à décerner de prix cette année. Elle a seulement adjugé une médaille de 4,000 francs à M. Éd. Alletz, auteur d'un ouvrage intitulé : *De la démocratie nouvelle*, etc. 2 vol. in-8°; — une médaille de 3,000 francs à MM. Terme et Monfalcon, auteurs d'un ouvrage intitulé : *Histoire statistique et morale des enfants trouvés*, 1 vol. in-8°; — une médaille de 3,000 francs à M. Marquet Vasselot, auteur d'un ouvrage intitulé : *l'École des condamnés*, etc. 2 vol. in-8°; — une médaille de 3,000 francs à M. le chevalier Artaud, auteur d'un ouvrage intitulé : *Vie de Pie VII*, 2 vol. in-8°; — une médaille de 3,000 francs à M^{me} A. de Cubières, auteur d'un ouvrage intitulé : *Emmerick de Mauroger*, 2 vol. in-8°; — une médaille de 2,000 francs à M^{me} Belloc, auteur d'un ouvrage intitulé : *Pierre et Pierrette*, 1 vol. in-18.

Prix Montyon destinés aux actes de vertu. — L'Académie a décerné un prix de 4,000 francs à Pierre Guillot, demeurant à Ancenis, département de la Loire-Inférieure; — un prix de 3,000 francs à Jean-Marie George, demeurant à Paris; — un prix de 3,000 francs à Alexandre Martin, demeurant à Champrond-en-Gatine, département d'Eure-et-Loir; — un prix de 3,000 francs aux frères Conté (Pierre, Jacques-Urbain et Abraham-Siméon), demeurant à Cahors, département du Lot; — quatre médailles de 1,000 francs chacune : 1° à Théodore Mollet, 2° à Edmond Cappe, 3° à Sophie Villain, 4° à Antoinette-Louise-Pétronille Grosso; — deux médailles de 500 francs chacune : 1° à Victor Gardy, 2° à Eulalie Brumeau.

Le discours de M. le directeur sera imprimé et tiré à six mille exemplaires, dont un nombre considérable sera envoyé à MM. les préfets, avec invitation de les faire distribuer à MM. les sous-préfets et maires.

Prix pour 1839 et 1840. — L'Académie propose, pour sujet du prix de poésie qu'elle décernera en 1839, le *Musée de Versailles*. Les ouvrages envoyés au concours ne seront reçus que jusqu'au 15 mars 1839. Le sujet du prix d'éloquence qui sera décerné en 1840, est l'*Éloge de madame de Sévigné*. Les ouvrages envoyés au concours ne seront reçus que jusqu'au 15 mars 1840.

Chacun de ces prix sera une médaille d'or de la valeur de 2,000 francs. Les ouvrages envoyés au concours devront être déposés, ou adressés francs de port, au secrétariat de l'Institut, et porter chacun une épigraphe ou devise qui sera répétée dans un billet joint à l'ouvrage et contenant le nom de l'auteur, qui ne doit pas se faire connaître.

Dans la séance publique du mois de mai 1839, l'Académie française décernera les prix et les médailles provenant des libéralités de feu M. de Montyon, et destinés par le fondateur à récompenser les actes de vertu et les ouvrages les plus utiles aux mœurs qui auront paru dans les deux années précédentes. (Voir notre cahier de septembre 1834, page 568.)

Prix extraordinaires proposés par l'Académie française et provenant des libéralités de M. de Montyon. — I. L'Académie a proposé, dans sa séance publique du mois d'août 1836, un prix de 3,000 francs à décerner dans la séance publique du mois de mai 1839, sur la question suivante : « Examiner quelle a été, sur la littérature française, au commencement du XVII^e siècle, l'influence de la littérature espagnole, et, en général, rechercher par quel art et par quelles heureuses circonstances notre littérature, à diverses époques, a profité du commerce des littératures étrangères, en maintenant son caractère original. » Les ouvrages envoyés au concours

ne seront reçus que jusqu'au 1^{er} janvier 1839. Les noms des auteurs devront rester inconnus.

II. Une autre somme de 6,000 francs est destinée à récompenser les meilleures traductions d'ouvrages de morale qui seraient publiées d'ici au 1^{er} janvier 1839. Le prix sera décerné dans la séance publique du mois de mai 1839.

III. L'Académie avait proposé en 1831 un prix de 10,000 francs pour la meilleure tragédie, ou pour la meilleure comédie, en cinq actes et en vers, composée par un Français, représentée, imprimée et publiée en France, qui serait morale et applaudie. Ce concours est prorogé jusqu'au 1^{er} janvier 1840. L'Académie ne s'occupera du jugement d'après lequel le prix sera décerné, qu'un an au plus tôt après la clôture du concours.

Prix extraordinaire fondé par M. le baron Gobert. — A partir du 22 mars 1840, l'Académie s'occupera du jugement du *grand prix* fondé par M. le baron Gobert, pour le *orceau le plus éloquent d'histoire de France* (expressions textuelles du testament). Ce prix, conformément à l'intention du testateur, se composera des neuf dixièmes du revenu total qu'il a légué à l'Académie, et qui est évalué à 10,000 francs; l'autre dixième étant réservé pour l'écrit, sur l'histoire de France, qui aura le plus approché du prix. L'Académie comprendra dans son examen du prix à décerner; s'il y a lieu, dans la séance publique annuelle de 1840, les écrits historiques qui auront paru depuis le 8 août 1834, époque de l'acceptation régulière du legs. Les ouvrages couronnés conserveront le prix annuel, d'après la volonté expresse du testateur, jusqu'à déclaration de meilleurs ouvrages.

ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES.

La séance publique de l'Académie des inscriptions et belles-lettres a eu lieu le 10 août, sous la présidence de M. Jomard. Après un rapport de M. le comte Alex. de Laborde sur les mémoires envoyés au concours relatif aux antiquités nationales, M. Daunou, secrétaire perpétuel, a lu une notice sur la vie et les ouvrages de M. le baron Silvestre de Sacy; M. Emeric David, un mémoire sur la dénomination et les caractères de l'architecture gothique, et M. le vicomte Le Prévost d'Iray, un mémoire concernant l'influence de la Grèce en général, et de Corinthe en particulier, sur les arts de l'Étrurie et de Rome même, dans le cours du vii^e siècle avant l'ère vulgaire. L'heure trop avancée n'a pas permis d'entendre les mémoires de M. Pardessus sur les caravanes de commerce dont parlent les prophètes hébreux, et de M. Naudet sur l'ordre chronologique des comédies de Plaute (voir le Journal des Savants, cahiers de juin et de juillet).

L'Académie avait proposé, pour sujet de prix, « de déterminer quels ont été, à partir du règne de l'empereur Constantin jusqu'à la fin du xvi^e siècle, les caractères et les vicissitudes du droit de propriété foncière dans toutes les régions qui ont fait partie de l'empire romain en Europe. » Le prix a été décerné à M. Edouard Laboulaye, fondeur en caractères. Des mentions très-honorables ont été accordées au n^o 1, écrit en latin, et portant pour devise : *Edidi quæ potui, non ut volui, sed ut temporum angustias me coegerunt*, et au n^o 3, portant l'épigraphe : *In hoc mihi non fuit tenais labor, licet forsitan sit tenais gloria.*

Un autre sujet de prix était proposé en ces termes : « Tracer l'histoire des différentes incursions faites par les Arabes d'Asie et d'Afrique, tant sur le continent de l'Italie que dans les îles qui en dépendent, et celle des établissements qu'ils y ont formés, et rechercher quelle a été l'influence de ces événements sur l'état de ces contrées

« et de leurs habitants. » L'Académie a adjugé le prix au mémoire de M. Jules Desnoyers, bibliothécaire du muséum d'histoire naturelle. Le mémoire n° 3, écrit en latin, et portant pour épigraphe la maxime de Cicéron : *Quis nescit primam esse historię legem ne quid falsi dicere audeat, deinde ne quid veri non audeat?* a été jugé digne d'une mention très-honorable, et l'Académie a regretté de n'avoir pas un second prix à lui accorder.

Aucun mémoire n'ayant été envoyé en réponse à la question proposée en ces termes : « Déterminer quels sont les rapports des poids, des mesures tant de longueur que de capacité, et des monnaies qui étaient en usage en France sous les rois des deux premières races, avec les poids, les mesures et les monnaies du système décimal, » le concours est prorogé jusqu'au 1^{er} avril 1840.

Le prix de numismatique, fondé par M. Allier de Hauteroche, a été adjugé à M. Millengen pour son ouvrage intitulé : *Sylloge of ancient unedited coins*. Ce prix annuel, pour lequel le fondateur a légué une rente de 400 francs, sera décerné en 1839 au meilleur ouvrage qui aura été publié dans le cours de l'année 1838 et déposé au secrétariat de l'Institut avant le 1^{er} avril 1839.

Les trois médailles d'or de 500 francs dont l'Académie dispose chaque année en faveur des trois auteurs qui lui ont envoyé les meilleurs ouvrages sur les antiquités nationales, ont été adjugées, pour 1838 : 1° à M. Berbrugger, qui a décrit tout ce qui reste d'antiquités à Hipponne ou aux environs ; 2° à M. Guadet, pour ses Notices de l'ancien état des monuments et des archives de la commune de Saint-Émilion ; 3° à M. Onésime Leroi, auteur de l'ouvrage intitulé : *Études sur les mystères*. Une quatrième médaille a été demandée extraordinairement à M. le ministre de l'instruction publique, qui l'a accordée, en faveur de M. de La Plane, auteur d'une Histoire municipale de la ville de Sisteron. Des mentions très-honorables ont été décernées : 1° à M. Carette, capitaine de génie à l'armée d'Afrique, auteur de plusieurs mémoires sur les antiquités romaines dans l'ancienne régence d'Alger, et d'un Précis historique et archéologique sur la ville d'Hipponne et ses environs ; 2° à M. Alexandre du Mège, pour la suite de son Archéologie pyrénéenne, et ses divers mémoires sur les antiquités de l'Aquitaine sous la domination des Romains et pendant le moyen âge ; 3° à M. Jal, pour son Mémoire sur les principaux passages maritimes de quelques poètes français des XII^e et XIII^e siècles. L'Académie a cru devoir aussi une mention très-honorable à M. Michel de Loqui, auteur d'un mémoire sur les ruines d'Entremont, près d'Aix, et sur l'histoire des Salyens. En outre, l'Académie a reçu de M. de la Fontenelle de Vaudoré une dissertation sur la chronique de Saint-Maixent, connue sous le nom de *Chronique de Maillezais*, que l'auteur avait envoyée au concours de 1837, et qu'il a publiée depuis avec des additions considérables. Cette dissertation, à laquelle l'Académie a déjà accordé une mention honorable, a paru aujourd'hui plus digne encore de cette distinction.

Les ouvrages qui seront destinés à ce concours pour l'année 1839 devront parvenir au secrétariat de l'Institut avant le 1^{er} juin prochain.

Prix proposés pour 1839 et 1840. — L'Académie rappelle qu'elle a proposé, dans sa séance publique de 1837, pour sujet d'un prix à décerner en 1839, l'*Examen critique des historiens anciens de la vie et du règne d'Auguste*. (Voyez notre cahier d'août 1837.)

Pour sujet du prix de 1840, l'Académie propose l'*Histoire des mathématiques, de l'astronomie et de la géographie dans l'école d'Alexandrie*. Ce prix sera, comme le précédent, une médaille d'or de la valeur de 1500 francs.

Prix fondé par M. le baron Gobert. — Feu M. le baron Gobert, en léguant à l'Aca-

démie des inscriptions et belles-lettres, comme à l'Académie française, un capital dont l'intérêt est évalué approximativement à 10,000 francs, a demandé que les neuf dixièmes de cet intérêt fussent proposés en prix annuel « pour le travail le plus savant » ou le plus profond sur l'histoire de France et les études qui s'y rattachent; » et l'autre dixième pour celui dont le mérite en approchera le plus, déclarant vouloir en outre « que les ouvrages gagnants continuent à recevoir chaque année leurs prix, « jusqu'à ce qu'un meilleur ouvrage les leur enlève, et qu'il ne puisse être présenté (à « ce concours) que des ouvrages nouveaux. » L'Académie décernera, dans sa séance publique de 1839, le prix fondé par le baron Gobert, à l'ouvrage sur l'histoire de France et les études qui s'y rattachent qu'elle jugera « le plus savant ou le plus profond » parmi ceux qui auront été publiés, en français ou en latin, depuis le 1^{er} janvier 1838 jusqu'au 1^{er} avril 1839, et déposés au secrétariat de l'Institut avant ce dernier terme.

L'Académie des inscriptions et belles-lettres a élu M. Garcin de Tassy en remplacement de M. le prince de Talleyrand.

ACADÉMIE DES SCIENCES.

L'Académie des sciences a tenu sa séance publique annuelle le lundi 13 août. Le président, M. Becquerel, a lu un discours intitulé : *Recherches sur le dégagement de la chaleur*; et M. Flourens, secrétaire perpétuel, l'Éloge historique de M. Laurent de Jussieu. Les résultats des concours et les sujets proposés ont été proclamés comme il suit :

SCIENCES MATHÉMATIQUES. — L'Académie annonce que le grand prix des sciences mathématiques *sur la résistance des liquides*, proposé au concours pour 1838, et le prix extraordinaire *sur l'application de la vapeur à la navigation*, seront décernés, s'il y a lieu, dans la prochaine séance publique.

La médaille fondée par Lalande a été décernée en 1837 à M. Guinand fils, pour les succès qu'il a obtenus dans la fabrication du flint-glass exempt de stries et de bulles, et cela à l'aide de procédés dont plusieurs membres de l'Académie ont été témoins.

D'après un rapport de M. Coriolis sur le concours pour le prix de mécanique de la fondation Montyon, l'Académie a décidé qu'il n'y avait point lieu à décerner le prix cette année.

Le prix de statistique, fondé par Montyon, a été partagé entre M. Vicat, pour ses Recherches statistiques sur les substances calcaires propres à fournir des chaux hydrauliques et des ciments dans les bassins du Rhône et de la Garonne, et M. Demonferrand, pour son Essai sur les lois de la population et de la mortalité en France.

M^{me} la marquise de Laplace ayant fondé à perpétuité, en faveur du premier élève sortant de l'École polytechnique, un prix annuel consistant dans la collection complète des ouvrages de de Laplace, M. le président a remis de sa main les cinq volumes de la Mécanique céleste, l'Exposition du système du monde et le Traité des probabilités, à M. Galissard de Marignac, premier élève sortant de la promotion de 1837, actuellement élève des mines de seconde classe.

L'Académie rappelle qu'elle a proposé pour sujet du grand prix des sciences mathématiques, à décerner dans sa séance publique de 1839, la question suivante : « Déterminer les perturbations du mouvement elliptique par des séries de quantités « périodiques, différentes des fonctions circulaires, de manière qu'au moyen des

« tables numériques existantes, on puisse calculer, d'après ces séries, le lieu d'une « planète à toute époque donnée. » Pour les développements de cette question, voyez notre numéro de septembre 1837. Les mémoires devront être arrivés au secrétariat de l'Académie avant le 1^{er} mai 1839. Les noms des auteurs seront contenus, comme à l'ordinaire, dans des billets cachetés.

La médaille de 635 francs, fondée par Lalande, sera décernée en 1839, comme les années précédentes, à la personne « qui, en France ou ailleurs, aura fait l'ob- « servation la plus intéressante, le mémoire ou le travail le plus utile aux progrès de « l'astronomie. »

En vertu de l'une des fondations de Montyon, l'Académie adjugera en 1839 une médaille d'or de la valeur de 500 fr. en faveur de celui « qui s'en sera rendu le plus « digne en inventant ou en perfectionnant des instruments utiles aux progrès de « l'agriculture, des arts mécaniques et des sciences. »

Un prix de 530 francs, fondé par M. de Montyon, sera de même adjugé en 1839 « au meilleur ouvrage concernant la statistique de la France. »

SCIENCES PHYSIQUES. — L'Académie avait proposé pour sujet du grand prix des sciences physiques, à décerner en 1837, la question suivante : « Déterminer, par « des recherches anatomiques et physiques, quel est le mécanisme de la production « du son chez l'homme et chez les animaux vertébrés et invertébrés qui jouissent de « cette faculté. » Cette question n'ayant point été résolue, l'Académie la remet au concours pour l'année 1839, en la restreignant dans les termes suivants : « Déter- « miner, par des recherches anatomiques, par des expériences d'acoustique et par « des expériences physiologiques, quel est le mécanisme de la production de la voix « chez l'homme et chez les animaux mammifères. » Le prix consistera en une médaille d'or de la valeur de 3,000 francs. Les mémoires devront être remis au secrétariat de l'Académie avant le 1^{er} avril 1839.

Le prix de physiologie expérimentale, consistant en une médaille d'or de la valeur de 895 francs, a été adjugé à M. Bernard Heyne jeune, de Wurtzbourg, pour son ouvrage intitulé : *Recherches expérimentales sur la régénération du système osseux.*

Le prix Montyon de médecine et de chirurgie n'a point été décerné cette année. Des médailles d'or de 500 francs ont été accordées à titre d'encouragement à MM. Tuefferd, Brisset, Fiard, Perdrau et Bousquet.

Le prix Montyon relatif aux arts insalubres a été également réservé.

L'Académie rappelle qu'en vertu de la fondation faite par M. Manni, professeur à l'université de Rome, elle a proposé pour sujet d'un prix de 1500 francs qui sera décerné, s'il y a lieu, dans sa séance publique de 1839, la question suivante : « Quels sont les caractères distinctifs des morts apparentes ? Quels sont les moyens « de prévenir les enterrements prématurés ? »

L'Académie propose pour sujet du grand prix des sciences physiques qu'elle distribuera, s'il y a lieu, dans sa séance publique de 1839, la question suivante : « Déterminer par des expériences précises quelle est la succession des changements « chimiques, physiques et organiques, qui ont lieu dans l'œuf pendant le développe- « ment du fœtus chez les oiseaux et les batraciens. Les concurrents devront tenir « compte des rapports de l'œuf avec le milieu ambiant naturel ; ils examineront par « des expériences directes l'influence des variations artificielles de la température et « de la composition chimique de ce milieu. »

Le prix consistera en une médaille d'or de la valeur de 3,000 francs. Les mémoires devront être remis au secrétariat de l'Académie avant le 1^{er} avril 1839. Ce terme est de rigueur.

L'Académie propose pour sujet d'un prix de 10,000 francs qui sera décerné, s'il y a lieu, dans sa séance publique de 1842, la question suivante: « La vertu préservative de la vaccine est-elle absolue, ou bien ne serait-elle que temporaire? Dans ce dernier cas, déterminer par des expériences précises et des faits authentiques le temps pendant lequel la vaccine préserve de la variole. Le cow-pox a-t-il une vertu préservative plus certaine ou plus persistante que le vaccin déjà employé à un nombre plus ou moins considérable de vaccinations successives? En supposant que la qualité préservative du vaccin s'affaiblisse avec le temps, faudrait-il le renouveler, et par quels moyens? L'intensité plus ou moins grande des phénomènes locaux du vaccin a-t-elle quelque relation avec la qualité préservative de la variole? Est-il nécessaire de vacciner plusieurs fois une même personne, et, dans le cas de l'affirmative, après combien d'années faut-il procéder à de nouvelles vaccinations? » Les mémoires devront être remis au secrétariat de l'Académie avant le 1^{er} avril 1842, terme de rigueur.

LIVRES NOUVEAUX.

FRANCE.

I Manoscritti italiani delle regio biblioteche di Parigi, etc. Manuscrits italiens des bibliothèques royales de Paris, décrits par le docteur Marsand, professeur émérite de l'Université de Padoue. Paris, Imprimerie royale; tome II, v et 514 pages in-4°. Le premier volume, publié en 1835, également aux frais de l'État, contenait les notices de 703 manuscrits de la Bibliothèque du roi. Ceux dont le nouveau volume donne la description sont au nombre de 363, savoir: 193 appartenant à la Bibliothèque du roi, 99 à celle de l' Arsenal, 44 à celle de Sainte-Geneviève, et 27 à la bibliothèque Mazarine. On pourrait s'étonner qu'une bibliothèque qui a eu Mazarin pour fondateur renfermât un si petit nombre de manuscrits italiens, si l'on ne se rappelait qu'en 1668, Louis XIV a ordonné d'échanger contre des livres imprimés de la Bibliothèque du roi plus de 2,000 manuscrits de la bibliothèque Mazarine, parmi lesquels il s'en trouvait un grand nombre dans la langue italienne. Nous avons lieu de croire maintenant exact et complet l'inventaire fait dans nos quatre grandes bibliothèques, par le savant et consciencieux professeur. C'est un service rendu à la fois à notre pays et au sien. Une table des matières fort bien conçue ajoute à l'utilité de cette publication.

Τοῦ ἐν ἀγίοις πατρὸς ἡμῶν Ἰωάννου τοῦ Χρυσόστομου, κ. τ. λ., τὰ εὐρισκόμενα ἔργα. Sancti patris nostri Joannis Chrysostomi, archiepiscopi Constantinopolitani, opera omnia quæ extant, etc. Opera et studio D. Bernardi de Montfaucon, etc. Editio parisina altera, emendata et aucta. Tomus XI. Pars altera. — In-8°, pages 491 à 947. Paris, imprimerie de Moquet, librairie de Gaume frères; 1838.

Sancti Aurelii Augustini, Hipponensis episcopi, opera omnia, post Lovaniensium theologorum castigata, etc. opera et studio monachorum ordinis Sancti-Benedicti à congregatione Sancti-Mauri. Editio Parisina altera, emendata et aucta. Tomus VII, pars prior; in-8° de 232 pages. Tomus X, pars prior; in-8° de 732 pages. Imprimerie de Beau, à Saint-Germain; Paris, Gaume frères, 1838.

Histoire du pape Innocent III et de ses contemporains, par M. Frédéric Hurter, président du consistoire de Schaffouse; traduite de l'allemand, sur la seconde édition, par M. Alexandre de Saint-Chéron. Tome I^{er}; in-8° de 29 feuilles 1/2. Paris, imprimerie de Bailly, librairie de Debécourt. Pr. 7 fr. 50 c.

Mémoires, correspondances et manuscrits du général Lafayette, publiés par sa famille. Six volumes in-8°. Paris, Fournier, 1838. Les trois derniers volumes viennent de paraître.

De l'Épopée avant Virgile et de l'Énéide; leçon d'ouverture à la Faculté des lettres, par M. Patin (2^e semestre 1838). In-8°, 12 pages. Imprimerie de Paul Dupont.

Le miracle de Théophile, mis en vers au commencement du XIII^e siècle, par Gautier de Coinsy; publié, pour la première fois, d'après un vieux manuscrit de la bibliothèque de Rennes, par P. Maillet. Rennes, imprimerie de Vatar, librairie de Molliex; in-8°.

Nueva relacion que contiene los viages de Tomas Gage en la Nueva España. Paris, imprimerie d'Everat, librairie de Rosa; 1838. Deux volumes in-12, ensemble de 696 pages. Pr. 7 fr.

Histoire de Lille, capitale de la Flandre française, depuis son origine jusqu'en 1830; par M. Lucien de Rosny. Imprimerie de Prignet, à Valenciennes. A Paris, chez Téchener, 1838. In-8° de 284 pages. Pr. 5 fr.

Études archéologiques, historiques et statistiques sur Arles, contenant la description des monuments antiques et modernes, ainsi que des notes sur le territoire, par M. Jean-Julien Estrangin. Impr. d'Olive, à Marseille; libr. d'Aubin, à Aix, 1838. In-8° de 416 pages.

Mémoires d'agriculture, d'économie rurale et domestique, publiés par la Société royale et centrale d'agriculture. Année 1837. Paris, imprimerie et librairie de M^{me} Huzard. In-8° de 524 pages.

Traité des droits d'auteur, dans la littérature, les sciences et les beaux-arts, par Augustin-Charles Renouard, conseiller à la Cour de cassation. Paris, imprimerie de Paul Renouard, librairie de Jules Renouard; tome I^{er}, 480 pages in-8°. L'ouvrage doit former deux volumes. « Le premier comprend l'histoire du droit des auteurs, expose l'état des législations françaises et étrangères et la théorie philosophique de ce droit. Le second est consacré à l'examen des questions pratiques de jurisprudence. » Le nom de l'auteur, qui a déjà publié un *Traité des brevets d'invention, de perfectionnement et d'importation*, l'autorité que sa position ajoute à celle que lui donne la spécialité de ses études, et les circonstances au milieu desquelles paraît cet ouvrage, tout concourt à lui donner un haut degré d'intérêt.

ANGLETERRE.

Correspondence of William Pitt, earl of Chatham; Correspondance de William Pitt, comte de Chatham, publiée par les exécuteurs testamentaires de son fils John, comte de Chatham, d'après les manuscrits originaux. Londres, Murray, 1838. Tome I^{er}; in-8° de 480 pages.

An expedition of Discovery into the interior of Africa, etc. Voyage d'explorations dans l'intérieur de l'Afrique en 1837, par le capitaine J. E. Alexandre. Londres, Colburn, 1838. Deux vol. in-8°.

PAYS-BAS.

Bibliotheca Reuvsiana. Descriptio atque edidit C. Leemans, litt. doct. musei antiq. noerland. conservator primarius; præfigitur editoris epistola de vita Reuvsii. Lugduni

*Batavorum, apud S. et J. Luohlmans, acad. typogr. et C. C. Van der Hoek; 1838. In-8° de LXXV et 408 pages. La vente des livres de cette bibliothèque, riche surtout en ouvrages archéologiques, aura lieu à Leyde, le 8 octobre 1838. Gaspard Jacques Christian Reuvens, né à la Haye en 1793, professeur d'archéologie à l'Université de Leyde, est mort à Rotterdam en 1835. Il a publié, entre autres écrits estimés : *Collectanea litteraria, sive conjectures in Attlum, Diomedem, Lucilium, Lydam, etc.* Lugd. Bat. 1815; in-8°. — *Disputatio de simulacris quibusdam tympanorum Parthenonis, etc.* (Classical journal, n° LV, september 1823.) — *Lettres à M. Letronne sur les papyrus bilingues et grecs, et sur quelques autres monuments gréco-égyptiens du Musée d'antiquités de l'Université de Leyde.* Leyde, 1830; in-4°.*

ITALIE.

Le Fabbriche e i monumenti cospicui di Venezia. Édifices et monuments remarquables de Venise, illustrés par Leopoldo Cicognara, Antonio Diedo et Giannantonio Selva. Seconde édition, avec des additions et des notes. Venise, Guiseppe Antonelli, 1838; grand in-folio; tome I (1^{re} et 2^e livraisons). — La première édition de cet important ouvrage avait paru à Venise chez Alvisopoli, de 1815 à 1820, en 2 volumes in-folio. Cicognara, que les arts viennent de perdre, avait publié, entre autres ouvrages estimés, une histoire de la sculpture en 8 vol. in-8° avec atlas, une histoire de la calcographie et des nielles, et un catalogue des livres d'art.

Fisica dei corpi ponderabili, ossia trattato della costituzione generale de' corpi. Physique des corps pondérables, ou traité de la constitution générale des corps, par M. Amédée Avogrado, professeur de physique à l'université de Turin. Turin, Imprimerie royale, 1837; tome I^{er}; in-8° de xxxii et 910 pages, avec 9 planches.

Diritto naturale privato e pubblico. Droit naturel privé et public, par le docteur Pietro Baroli, professeur de philosophie à l'université de Pavie. Crémone, Guiseppe Feraboli, 1837; 6 vol. in-8° de xvi et 344, 336, x et 324, 426, viii et 272, 374 pages.

Les tomes I et II contiennent le droit naturel privé, les tomes III et IV le droit naturel public interne, et les tomes V et VI le droit naturel public externe.

TABLE.

Prométhée enchaîné, tragédie d'Eschyle, traduite en vers français, par J.-J. Puech (art. de M. Patin).....	Page 459
Mémoires pour servir à une description géologique de la France (article de M. Chevreul).....	473
Collection historique publiée par ordre du roi de Sardaigne (article de M. Libri).....	481
Sur la prétendue communication de la mer Morte et de la mer Rouge (article de M. Letronne).....	495
Histoire des Mongols de la Perse, de Raschid-eddin, publiée et traduite par M. Quatremère (article de M. Garcin de Tassy).....	501
Nouvelles littéraires.....	514

FIN DE LA TABLE.

JOURNAL DES SAVANTS.

SEPTEMBRE 1838.

MEMORIE sal bonificamento delle Maremme Toscane..... Mémoires (rédigés par M. Ferdinand Tartini) *sur la bonification des Maremmes de la Toscane.* Florence, 1838; un volume in-8° de 484 pages, avec un atlas in-fol. de 27 planches et 8 tableaux statistiques.

Ces mémoires sont destinés à faire connaître les travaux que le gouvernement toscan a entrepris dans ces dernières années pour l'assainissement des Maremmes : ils se composent d'une relation historique et d'un appendice. La relation, rédigée par M. Tartini, est divisée en quatre parties. Dans la première on fait succinctement l'histoire des Maremmes de la Toscane, depuis les temps les plus reculés jusqu'à nos jours ; dans la seconde sont décrits les travaux déjà exécutés et ceux qui ne sont pas encore achevés ; la troisième est consacrée à l'exposition des systèmes administratifs qui doivent concourir à l'amélioration de cette province ; et la quatrième et dernière fait connaître les résultats qu'on a déjà obtenus. L'appendice, qui est la partie la plus importante de l'ouvrage, contient un mémoire rédigé en 1828 par M. Fossombroni, sur les travaux que l'on se proposait d'entreprendre dans les Maremmes, et un rapport de M. Paoli sur ce mémoire.

En 1789, M. Fossombroni publia un ouvrage sur la Valdichiana, province qui s'est trouvée pendant longtemps dans des conditions hydrauliques comparables à celles des Maremmes, et qui, sous le rapport de

l'écoulement des eaux, présentait déjà du temps des Romains de grandes difficultés. Après une longue suite de tentatives, qui n'eurent pas toujours un résultat satisfaisant, M. Fossombroni fut chargé de la direction de ces travaux, et il acheva le dessèchement de cette province qui est maintenant une des plus fertiles de l'Italie. On aime à voir, à quarante ans de distance, le même M. Fossombroni, devenu premier ministre du grand-duc de Toscane, porter ses vues sur les Maremmes, et user de son influence pour faire appliquer à cette contrée les mêmes principes qui lui avaient servi ailleurs si utilement. Bien que (comme nous le verrons plus loin), sous le rapport financier et sous celui de la salubrité, la bonification des Maremmes ne semble pas devoir offrir les avantages qu'on s'était promis, on doit cependant reconnaître que M. Fossombroni a poursuivi la réalisation de ses desseins avec une persévérance et une vigueur d'esprit peu communes, et qu'il a montré des connaissances théoriques et pratiques très-étendues dans le mémoire qui fait partie de l'ouvrage dont nous devons rendre compte.

Malheureusement il n'en est pas tout à fait ainsi de la relation rédigée par M. Tartini, qui a parlé de ces grands travaux plutôt en amateur qu'en homme du métier; et l'on doit vivement regretter que le gouvernement toscan n'ait pas suivi les sages conseils de M. de Prony, qui, dans un excellent rapport lu à l'Académie des sciences, le 27 novembre 1837, s'exprimait en ces termes :

« Il serait à désirer, lorsque l'assainissement des Maremmes sera complètement terminé, qu'on publiât sur cette grande et belle entreprise un ouvrage détaillé dont la rédaction ne pourrait être mieux confiée qu'à ceux qui ont conçu les projets et dirigé l'exécution de la bonification. »

Certes, si l'on avait écouté les avis de M. de Prony, on aurait eu une relation historique qui eût fait connaître toutes les parties délicates, et pour ainsi dire *intimes* de cette difficile opération; mais le rédacteur de cet ouvrage s'est trop souvent borné à des généralités peu utiles, et, lorsqu'il est entré dans les détails, il n'a décrit que des choses d'un intérêt secondaire : ce défaut se manifeste surtout dans l'atlas, où l'on a prodigué les planches pour reproduire les objets les plus communs, tels que des paniers, des gabions et des voitures à bascule que tout le monde connaît, et où il manque cependant une carte détaillée, et faite sur une grande échelle, des travaux hydrauliques exécutés dans les différents marais que l'on a voulu combler. Les hommes spéciaux consulteront toujours le mémoire de M. Fossombroni, qui est écrit avec esprit et avec une grande modestie. Quant à la relation historique, qui, nous le disons à regret, laisse beaucoup à désirer sous le rapport de la

science et de l'érudition, et où la critique pourrait trouver à reprendre l'emploi un peu trop fréquent des superlatifs¹, nous la laisserons pour un moment de côté, et nous nous occuperons plutôt des Maremmes et des travaux qu'on y a exécutés.

Sur la côte occidentale de l'Italie, il existe des portions considérables de territoire, des provinces entières d'où les habitants sont forcés de s'éloigner pendant certaines saisons de l'année pour se soustraire aux maladies qui périodiquement les menacent. Ce terrible phénomène, qu'on appelle *malaria*, décime les populations, frappe de stérilité et de mort les pays les plus fertiles, et il fait en même temps le désespoir des physiciens et des érudits. Quelles que soient, en effet, à de certaines époques, les qualités malfaisantes de l'air de ces contrées, l'analyse chimique n'y a jusqu'à présent découvert aucun principe délétère particulier, et l'on ne saurait croire qu'une imperceptible quantité d'hydrogène, qui semble s'y trouver quelquefois, puisse lui communiquer des propriétés si pernicieuses : peut-être faudrait-il admettre qu'il existe, dans quelques pays, des poisons organiques répandus dans l'atmosphère, poisons qui, comme on le sait, diffèrent ordinairement très-peu par leur composition chimique des substances les plus innocentes et même de celles qui sont le plus utiles aux hommes. Mais, sans nous jeter ici dans des recherches qui touchent aux plus graves questions de la physique médicale, nous pouvons constater ce fait, que dans le plus grand nombre de cas, il y a un double foyer d'infection. Effectivement, outre les maladies périodiques qui semblent résulter des émanations des marais et des eaux stagnantes, il paraît hors de doute que dans des endroits secs, où les conditions hygrométriques de l'atmosphère n'offrent aucun caractère particulier, il se développe, à certaines époques de l'année, des maladies spéciales qui dépendent uniquement de la localité, et dont la cause est encore ignorée. Les États-Romains présentent des exemples frappants de ces deux genres d'insalubrité : le fait est constant, mais jusqu'ici on n'a pu l'expliquer.

¹ Sans nous livrer ici à l'examen grammatical de l'ouvrage de M. Tartini, nous ne pouvons nous empêcher de signaler la négligence avec laquelle il est écrit. On doit regretter qu'en Toscane, où la langue parlée par le peuple est si belle, si pure, où l'Académie de la Crusca veille au maintien du magnifique langage du Dante et de Galilée, certains écrivains se fient trop souvent à une mauvaise routine, et négligent parfois même d'observer les règles les plus simples de la grammaire. Quant aux superlatifs, l'emploi en est dangereux toujours et dans toutes les langues ; mais on devrait surtout en être sobre lorsqu'il s'agit d'actes du gouvernement. Les princes s'honorent lorsqu'ils permettent la libre discussion de leurs actes : dans le cas contraire, le silence des hommes éclairés et indépendants doit être une leçon publique pour l'autorité.

Sous le rapport historique, la question n'est pas moins compliquée; car c'est surtout dans les provinces qui paraissent avoir été autrefois les plus peuplées, les plus florissantes, que règne à présent le mauvais air. En Toscane, c'est dans les Maremmes, où l'on voit encore les restes de plusieurs des principales villes étrusques : dans les États du pape, c'est dans l'*Agro Romano*, c'est autour du Capitole que l'air se trouve, à certaines époques, si chargé de miasmes pestilentiels. Or, bien que quelques passages d'anciens auteurs semblent prouver que surtout dans certaines parties du littoral, qu'à Rome même l'air était malsain, il est impossible cependant de croire que, si ces qualités n'avaient pas empiré, la population eût pu être si nombreuse autrefois, là où elle ne saurait demeurer à présent sans s'exposer aux plus graves dangers. Mais l'histoire ne nous apprend ni comment ni à quelle époque s'est opéré ce changement, et c'est en cela surtout que réside la plus grande difficulté. On sait, il est vrai, que, par les invasions des barbares, plusieurs des villes principales de la péninsule furent dévastées; que les routes, les canaux, que tous les grands travaux publics, en un mot, furent négligés, et l'on voit dans les lettres de Cassiodore que Théodoric faisait de vains efforts pour arrêter le mal. Plus tard, les eaux se répandirent dans les plaines, les campagnes se couvrirent de forêts, et la plus grande partie de l'Italie devint inculte. Mais on comprend difficilement pourquoi, lorsqu'au sortir de la barbarie on recommença à défricher les terres et à régler de nouveau le cours des rivières, certaines provinces seulement purent reprendre leur ancienne prospérité. Parmi les contrées malheureuses qui furent vouées à la stérilité, il faut compter surtout les Maremmes de la Toscane, dont l'état économique et physique n'a fait qu'empirer depuis le moyen âge. Cette riche province, qui s'étend sur le littoral depuis les environs de Livourne jusqu'aux frontières des États-Romains, a été partagée successivement entre une multitude de maîtres; elle n'a été définitivement cédée tout entière à la Toscane qu'à une époque assez récente. Négligée par les Médicis, ruinée par la garnison espagnole des Présides, et par les descentes des corsaires barbaresques, elle devint peu à peu un vaste marais, soigneusement entretenu et agrandi par des princes, qui, affirmant la pêche des anguilles¹, préféraient la multiplication du poisson, dans ces étangs empestés, à la santé et à la vie de leurs sujets. A différentes reprises, il est vrai, on essaya d'arrêter

¹ Voyez, à ce sujet, Santi, *Viaggio al Montamiata*. Pisa, 1795; 2 vol. in-8°, t. II, p. 116-121, etc.

le mal, mais il était désormais trop avancé, et tous les remèdes semblaient inutiles. Enfin, de nos jours, on a voulu tenter un grand effort. Partant de la supposition que les qualités délétères de l'air des Maremme étaient dues principalement aux émanations des marais, on a entrepris de les combler par des atterrissements artificiels, au lieu de tenter de les dessécher comme on l'avait essayé jusqu'ici. Les travaux hydrauliques entrepris en 1828 ont été poussés avec vigueur; et maintenant qu'ils sont assez avancés pour qu'on puisse espérer de les voir couronner d'un succès complet, le gouvernement toscan a chargé M. Tartini de rédiger une relation historique de cette grande opération. En général, dans cette province, les marais sont situés près du littoral, et leur niveau diffère trop peu de celui de la mer pour qu'on puisse essayer de les dessécher par écoulement. De plus, dans la saison des pluies les campagnes sont inondées; et, lorsqu'en été les eaux se retirent ou s'évaporent, il se forme, dans les bas-fonds, une multitude de mares remplies d'animaux et de plantes aquatiques qui, à certaines époques de l'année, périssent, entrent en putréfaction, et rendent l'air insalubre. Ni ces petits étangs, ni les marais n'ont aucun écoulement possible, car non-seulement il n'y a pas assez de pente pour cela, mais, de plus, de petites dunes forment du côté de la Méditerranée une espèce d'enceinte naturelle que ces eaux croupissantes ne peuvent jamais franchir. Les vagues de la mer la franchissent quelquefois, mais ce n'est que pour rendre encore plus malsain l'air de ces pays; car il a été remarqué depuis longtemps que ce mélange de l'eau douce avec l'eau de la mer facilite la putréfaction des matières organiques et augmente l'infection.

Ne pouvant pas dessécher ces marais par écoulement, on les a comblés par un procédé très-répandu en Toscane, mais qui malgré sa grande utilité n'est presque jamais employé en France, bien que depuis presque deux siècles il ait été décrit par des auteurs français. Ce procédé, qu'on appelle *colmata* en Italie, consiste à faire arriver par des moyens convenables les eaux des rivières, chargées de limon, dans les terrains que l'on veut combler. Ces eaux, qu'on entoure de digues, deviennent ainsi stagnantes et déposent presque toute la terre qu'elles contiennent. Lorsqu'elles sont devenues claires, on leur ménage une issue et on les remplace par de nouvelles eaux troubles. En répétant fréquemment cette opération le sol s'élève peu à peu, et au bout d'un petit nombre d'années le rehaussement est tel que les terres peuvent être rendues à la culture. Au reste, les travaux de ce genre, qui semblent si simples au premier coup d'œil, demandent beaucoup d'habileté et une grande habitude chez

les personnes appelées à les diriger. Ainsi, on ne saurait indifféremment combler d'abord une portion quelconque de terrain; et il est à craindre souvent qu'en comblant des marais inférieurs, l'eau ne remonte et n'inonde des campagnes plus élevées. D'ailleurs, on ne peut employer que des eaux assez chargées de limon pour que les atterrissements s'effectuent dans un temps assez court : autrement l'opération devient trop dispendieuse, et l'on court risque de combler les canaux avant que la *colmata* soit achevée¹. Ces prises d'eaux, ces détournements de rivières, peuvent rarement s'effectuer sans compromettre le système d'écoulement qui existait déjà; mais avec du soin et de la persévérance on surmonte ces difficultés et on évite ces inconvénients. D'ailleurs, ces travaux s'exécutent bien plus facilement dans un pays comme la Toscane, où depuis plusieurs siècles on ne cesse de s'y livrer et où ils paraissent avoir pris naissance. En effet, un passage de Pline, plusieurs fois cité, semblerait indiquer que les Étrusques ont connu autrefois ce procédé². Il est vrai que chez les Romains on ne trouve aucune trace de ces espèces d'alluvions artificielles; mais, comme elles sont déjà mentionnées en Toscane dans des statuts du XII^e siècle³, et que d'ailleurs on ne les voit adoptées à cette époque par aucun autre peuple, on est conduit à penser que l'invention en est due aux Toscans, et qu'au lieu d'être une découverte des siècles barbares, les premières colmates ont été exécutées par les Étrusques, si célèbres par leurs connaissances hydrauliques. Frère Ptolemée de Lucques⁴ parle dans sa chronique, à l'année 1181, des *terræ colmatæ ab aqua Piscis*, et l'on peut remarquer à ce sujet que ce mot *colmata*, qui est tantôt adjectif, tantôt substantif, et qui désigne une des plus importantes applications de la science des eaux, ne se trouve pas dans les meilleurs glossaires de la basse latinité. Depuis la renaissance, les colmates sont fréquemment citées par les historiens de la Toscane. Laurent de Médicis et Côme I^{er} en firent exécuter plusieurs⁵, et depuis Torricelli et Viviani elles n'ont jamais cessé d'être pratiquées. Le premier qui les ait décrites scientifiquement, et qui ait donné des préceptes pour les former, a été Léonard de Vinci, qui est si célèbre comme artiste,

¹ Un des accidents qui se renouvellent souvent dans les colmates, ce sont les affaissements du sol, qui repose sur un fond ordinairement trop peu solide. — ² Plin. *historia naturalis*, lib. III, § 16. — ³ Voyez l'*Odoeporicon* de Lami (p. 795), inséré dans les *Deliciæ eraditorum*. Florentiæ, 1736 et suiv.; 18 vol. in-8°. — ⁴ Targioni, *viaggi in Toscana*. Firenze, 1768; 12 vol. in-8°, t. II, p. 144, etc. — ⁵ Targioni, *Ragionamento sulla Valdinevole*. Firenze, 1761, 2 vol. in-4°, t. I, p. 6. — ⁶ Targioni, *ibid.* p. 57.

mais dont les travaux scientifiques n'ont jamais été convenablement appréciés. Non-seulement ce grand peintre a montré comment il faut combler les marais par les atterrissements des rivières, mais il a parlé aussi d'un autre procédé employé en Toscane par les paysans qui, après avoir préparé les canaux nécessaires, remuent la terre végétale des collines, afin que les pluies l'enlèvent plus facilement et la charrient dans les plaines où il en manque et que l'on peut fertiliser¹. Mais ces recherches hydrauliques de Léonard ne furent publiées que plusieurs siècles après sa mort, et il en reste encore beaucoup d'inédites. La première description scientifique des colmates parut en 1615, dans un commentaire de Blancano² sur Aristote. Trente ans plus tard le jésuite Cabeo³, auteur d'un ouvrage fort estimé sur le magnétisme, en parla avec détail, et le père Deschales, dans son cours de mathématiques imprimé à Lyon en 1674⁴, traita ce sujet avec quelques développements. Depuis lors un grand nombre d'auteurs italiens en ont parlé, mais presque toujours par incidence⁵ ou d'une manière purement théorique. En Italie, les travaux de ce genre s'exécutent surtout par routine et d'après l'habitude que donne une pratique non interrompue; dans les autres contrées de l'Europe on sait à peine en quoi consistent les colmates et l'on s'en occupe fort peu. Il serait à désirer que pour étendre l'usage d'un procédé si utile on publiât en Toscane un ouvrage spécial, destiné à faire connaître tous les détails pratiques de ce genre de travaux. La bonification des Maremmes était une occasion précieuse, qui malheureusement a été perdue : mais peut-être, lorsque cette opération sera tout à fait terminée, il surgira un nouvel historien qui, suivant pas à pas les progrès de cette grande entreprise hydraulique, dira mieux comment il faut exécuter les colmates, et surtout quels sont les inconvénients qu'on doit éviter : car, malgré les difficultés qui restent encore à surmonter; malgré des non-succès, des accidents inévitables (dont on aurait mieux fait, au reste, de rendre compte dans la relation historique, pour ne pas donner lieu à la malveillance de les grossir), nous pensons que, s'ils sont continués avec persévérance, les travaux entrepris dans les Maremmes auront un excellent

¹ Leonardo da Vinci, *del moto i misura dell' acqua*. Bologna, 1828, in-4°, p. 395. — Manuscrits de Léonard de Vinci, vol. E. fol. 4; vol. F. fol. 11 et 14, etc. — ² Targioni, *Ragionamento sulla Valdinevole*, t. I, p. 57. — ³ Targioni, *ibid.* — ⁴ Deschales, *Cursus mathematici*. Lugduni, 1674; 3 vol. in-fol. t. II, p. 208. — ⁵ Dans son ouvrage sur les marais pontins, M. de Prony a parlé des colmates; mais on doit regretter qu'il n'ait consacré que quatre ou cinq pages à l'examen de ce genre de travaux. (De Prony, *Description des marais pontins*. Paris, 1822; in-4°, p. 21 et 65-69.)

résultat scientifique, et qu'ils seront toujours étudiés avec fruit par les ingénieurs. Mais après la question hydraulique reste la question économique et celle de l'assainissement; car le gouvernement toscan n'a pas eu seulement pour but dans les Maremmes de combler des marais pour montrer les effets des atterrissements, comme on ferait des expériences en grand, mais il a dû se proposer aussi d'assainir cette province, et de faire un utile emploi des sommes très-considérables qu'il y a versées. Le mémoire de M. Fossombroni prouve que, sans croire à un assainissement complet, on a espéré atténuer beaucoup l'infection, et que l'on a cru faire une magnifique opération financière, en rendant à la culture des terres depuis longtemps devenues stériles; mais les chiffres que l'on trouve dans les tableaux statistiques et dans la relation rédigée par M. Tartini démontrent que, jusqu'à présent, il n'y a pas eu d'amélioration dans l'air des Maremmes; et ils prouvent, de plus, d'une manière péremptoire que, considérée sous le rapport financier, la bonification de cette province a été une opération désastreuse pour la Toscane. Les développements dans lesquels nous allons entrer montreront clairement la vérité de ces deux assertions.

Nous avons déjà vu qu'outre les émanations des marais, il existe dans les Maremmes un autre principe d'insalubrité dont on ne connaît ni l'origine ni la nature, et qui cependant se manifeste par les effets les plus pernicioeux. Dans le rapport déjà cité, M. de Prony dit que cela dépend d'une action chimique exercée par l'atmosphère sur les premières couches du sol : M. Fossombroni, qui a consacré un long chapitre de son mémoire à la recherche des causes de l'infection des Maremmes, après avoir parlé des émanations des marais et du mélange de l'eau douce avec l'eau de la mer, signale comme cause de l'insalubrité des lieux non marécageux une couche qui se serait formée au fond de l'eau par la décomposition des débris organiques, lorsque ces endroits étaient submergés. Cette couche, qu'on appelle *cuora* en Toscane, a pu être successivement recouverte de terre par les alluvions, mais elle n'a cessé, suivant M. Fossombroni, de répandre à travers la terre qui la recouvre des miasmes pestilentiels, qui sont beaucoup plus dangereux lorsque la *cuora* a été formée par le séjour de la mer que quand il s'agit d'anciens marais d'eau douce. Telle est la théorie émise par M. Fossombroni, théorie qui peut s'appliquer à quelques localités, mais qu'il serait difficile d'admettre dans toute sa généralité : car on connaît bien des endroits qui, après avoir été recouverts par la mer, ont été mis successivement à sec, sans que l'air y ait été jamais malsain; et il existe des

pays malsains qui depuis les temps historiques n'ont jamais été submergés. D'ailleurs, cette théorie repose nécessairement sur la supposition que l'exhaussement du littoral des Maremmes n'est dû qu'aux atterrissements et aux alluvions; et cependant plusieurs circonstances pourraient faire croire que le sol de quelques parties de l'Italie a été partiellement soulevé depuis les temps historiques par des forces souterraines, et que cela a donné lieu à des phénomènes analogues à ceux qu'on a observés dans le royaume de Naples au temple de Sérapis. Si pareille chose avait eu lieu pour les Maremmes, il en résulterait de graves objections contre l'opportunité des travaux entrepris dans cette contrée; car on ne parviendrait en tout cas qu'à combler des bas-fonds qui, au bout d'un temps plus ou moins long, se retrouveraient dans les circonstances primitives, si la lisière du littoral était de nouveau soulevée. Mais, sans poursuivre ces idées théoriques auxquelles nous avons été conduit par l'examen de l'hypothèse de M. Fossombroni, nous ferons remarquer que, d'après les tableaux statistiques officiels insérés dans l'atlas de cet ouvrage, depuis le commencement de la bonification, les maladies ont augmenté en été dans le rapport de cinq à deux, tandis que dans la même saison la population a augmenté à peine d'un tiers¹. Nous ne voulons pas déduire de là que les travaux déjà exé-

¹ Dans le septième tableau statistique inséré dans l'atlas, on trouve que la population de la partie malsaine des Maremmes a augmenté en été de la manière suivante :

En été.	1825.....	15187	habitants.
	1828.....	16188	
	1835.....	19548	
	1837.....	20683	

On voit aussi par le huitième tableau, dont nous allons reproduire les résultats, que dans les trois mois d'été, juillet, août et septembre, le nombre des malades admis dans l'hôpital de Grosseto a été, pour les mêmes années, toujours en augmentant :

Années.	Juillet.	Août.	Septembre.	Total.	malades.
1825.....	63.....	111	123.....	297	
1828.....	150.....	101	110.....	361	
1835.....	101.....	179	133.....	413	
1837.....	222.....	266	256.....	744	

Ainsi, avant le commencement des travaux, il y avait en été 15187 habitants et 297 malades, et en 1837, après neuf années de dépenses et de travaux, la population était de 20683 âmes, et le nombre des malades s'était élevé à 744, par une progression toujours croissante. Nous avons pris pour base de ces calculs la population de toutes les communes soumises à l'influence du mauvais air, parce que toutes ces communes envoient des malades à l'hôpital de Grosseto. Si l'on ne prenait

cutés doivent nécessairement rendre le climat plus malsain; mais, certes on est loin de pouvoir en conclure, comme l'a fait M. Tartini¹ dans sa relation, que ces travaux aient contribué déjà à l'assainissement des Maremme, puisque les chiffres officiels démontrent positivement le contraire. Ainsi, quant à l'assainissement, il est fort douteux qu'on puisse y parvenir en comblant les marais et en faisant disparaître les eaux stagnantes; et cependant il est reconnu que, sans faire cesser l'insalubrité du climat, toute autre amélioration deviendra inutile²; car ce qui manque dans les Maremme, ce n'est pas la terre, ce sont les hommes; et la population ne pourra jamais augmenter d'une manière permanente, tant que le climat ne sera pas devenu meilleur.

Toutefois, nous le répétons, le gouvernement toscan n'a pas pu vouloir dépenser plusieurs millions pour faire seulement une expérience hydraulique; il faut donc chercher un autre but à ces travaux, et nous croyons que c'est surtout dans un but financier qu'ils ont été entrepris. Mais en examinant les résultats qu'on peut obtenir et les dépenses qui ont été déjà faites (auxquelles il faudra en ajouter beaucoup d'autres dans la suite), on voit facilement que les grandes sommes qu'on a jetées dans les Maremme doivent être considérées à peu près comme perdues.

en considération que la population de cette localité, on parviendrait à des résultats analogues, puisque, d'après le septième tableau, la population de Grosseto était, en 1825, de 756 âmes, et qu'en 1837 il y en avait 1103. — ¹ A plusieurs reprises, M. Tartini dit que le climat des Maremme est devenu moins insalubre depuis les derniers travaux; et il parle toujours avec une grande assurance de l'assainissement total auquel on doit arriver. Voici quelques-uns des passages auxquels nous faisons allusion. « Soppresi i centri delle perniciose esalazioni, resa sicura la vita umana dai pericoli della mal' aria..... Liberati in gran parte i terreni Maremmani dalla invasione di acque pestilenziali e così attenuate le cause della mal' aria, non poteva non destarsi come da letargo la popolazione..... Perchè migliorato il clima i lavoranti si trattengono in Maremma senza pericolo..... Ma ora che questi effetti salutari vincendo ogni difficoltà si sono ottenuti e son fatti palesi, tutto cambia d'aspetto. Quella terra del dolore nata a novella vita ha dissipato intorno a se gli spettri e le larve. » (*Memorie sul bonificazione delle Maremme Toscane*, p. 283, 301, 321, 340.) Nous avons cité textuellement ces passages, qui semblent écrits par une personne qui n'aurait pas connu les tableaux statistiques; car, comme nous venons de le voir, cet assainissement se réduit à une augmentation du nombre des malades dans le rapport de 744 à 297. — ² M. Tartini reconnaît aussi cette vérité en disant: « Noi abbiamo detto altrove che questi incoraggiamenti dati nei passati tempi alla edificazione di nuove case in Maremma furon mere perdite senza compenso: ma abbiamo distinte le circostanze dei passati tempi dagli attuali, e avvertito che allorquando questi incoraggiamenti avevano preceduto il miglioramento del clima, e così eran dati prima che fosse tolta la cagione che allontanava gli abitanti dalle Maremme, non potevano riuscire sicuramente di molta utilità. Ma ottenuta la speranza di potervi condur sana la vita, ecc. » (*Memorie sul bonificazione delle Maremme Toscane*, p. 295.)

Les dépenses faites jusqu'à présent montent à près de sept millions de francs, somme considérable pour un état quelconque, mais qui devient énorme lorsqu'il s'agit d'un pays comme la Toscane, qui n'a pas le vingt-cinquième de la population ni des richesses de la France. Ces travaux ne sont pas achevés, et ils nécessiteront beaucoup d'autres dépenses; mais en supposant que tout soit terminé dès à présent, et que tous les terrains qu'on s'est proposé de combler soient mis à sec, il suffit de comparer la dépense certaine et déjà faite au profit total probable, pour se convaincre que l'on ne pourra jamais retirer l'intérêt de l'argent dépensé. En effet, il résulte des documents publiés par M. Tartini que la moyenne du produit de toutes les terres comprises dans la région du mauvais air est de une livre et cinquante-huit centimes pour chaque *carré*¹, mesure et monnaie de Toscane, ce qui fait à peu près vingt-six sous et demi de France par arpent. Or, nous voyons aussi que la totalité des terrains qui auraient besoin d'être bonifiés dans les Maremmes s'élève à quarante mille cent quarante-six carrés, dont une partie très-notable restera toujours stérile². Mais en supposant que tout devint fertile après la bonification, cela pourrait rapporter tout au plus quarante mille livres de Toscane par an, puisque depuis que la bonification a commencé, on a aliéné des terrains considérables à raison d'une livre de revenu par carré³: prix fort élevé, attendu que, comme nous venons de le dire, le produit moyen de tous les terrains en rapport compris dans les endroits insalubres s'élève à une livre et cinquante huit centimes de Toscane. Or, ces terrains sont pour la plupart

¹ *Memorie sul bonificazione delle Maremme Toscane*, p. 356. — Le carré contient en nombres ronds 3406 mètres carrés; il diffère par conséquent fort peu de l'arpent, qui a, comme on le sait, 3419 mètres carrés. La livre de Toscane vaut 84 centimes de France. — ² Cette évaluation résulte des différentes données qui se trouvent disséminées dans l'ouvrage en question. On a voulu bonifier trois points principaux dans les Maremmes de la Toscane: la plaine de Grosseto, celle de Scarlino, et le marais de Piombino. Or, à Grosseto, il y a 35718 carrés de terrains à bonifier; à Scarlino, 1777 carrés, et à Piombino, 2641 carrés: total 40136 carrés (voyez *Memorie sul bonificazione delle Maremme Toscane*, p. 80, 102 et 429). Cependant, il faut défalquer de cette somme des terres fort étendues qu'il est bien difficile de rendre productives, telles que le *Tombolo* ou sables du littoral, que M. Fossombroni évalue, pour Grosseto seulement, à 7000 carrés. Quant aux flaques d'eaux et aux petits marais (celui de Follonica, par exemple), qu'il a fallu combler ou dessécher pour compléter les opérations hydrauliques dans les Maremmes, la dépense est infiniment supérieure au produit, et on ne doit tenir aucun compte des terrains mis à sec dans ces localités. Effectivement, ils ne figurent qu'aux dépenses dans les *Memorie sul bonificazione*. — ³ Près de Scarlino, on a donné à Livello 3923 carrés pour 3990 livres par an; à Grosseto, 1280 carrés ont été évalués à 1160 livres de revenu; c'est, à peu près, trois sous par an pour un *storo* de Toscane (*Memorie*

déjà cultivés : ce sont des vignes ; des bois ; des pâturages, etc. ¹, tandis que les terrains comblés sont dénués de toute culture ; et certes c'est se tenir au-dessous de la réalité que d'estimer dans le rapport de 2 à 3 la valeur des terres en friche aux terres déjà cultivées et productives ².

Ainsi, lorsque toutes les opérations seront terminées, si les terrains comblés lui appartenaient en entier, le gouvernement pourrait retirer au plus de ces travaux 40000 livres de Toscane par an ; c'est-à-dire, moins de 35000 francs. Or, les dépenses qui ont été faites jusqu'à présent s'élevant, comme nous l'avons déjà dit, à environ sept millions de francs, il en résulte que l'on aura placé l'argent à moins de *cinq pour mille*, ou, ce qui revient au même, à moins d'un *demi pour cent* par an. Et, si l'on tient compte des dépenses qu'on devra faire encore, de l'intérêt de l'argent déjà déboursé, des terrains qui ne sont pas susceptibles de devenir productifs ou qui appartiennent à des particuliers ; et des indemnités qu'il faudra payer aux propriétaires, il en résultera sans aucun doute une diminution telle dans les intérêts de la somme totale dépensée, qu'on n'en retirera pas un *quart pour cent* par an ; c'est-à-dire, que le capital sera réduit à un *vingtième*. Un placement de ce genre est toujours mauvais ; mais il le devient davantage dans un pays comme la Toscane, où, par diverses circonstances, l'agriculture étant en souffrance et l'industrie peu développée, le gouvernement est forcé d'appauvrir des provinces plus pittoresques que riches, pour aller ensevelir des millions dans de stériles marais. Il est à regretter qu'on n'ait pas songé à faire ces calculs avant d'entreprendre les travaux, et surtout que les évaluations préventives se soient trouvées si inexactes ³ : les dépenses jusqu'à présent ont plus que triplé, et le produit n'est pas le cinquième

sul bonificamento delle Maremme Toscane, p. 288 et 292). Il est vrai qu'à Follonica on a aliéné 936 carrés pour 1393 livres de rente, et qu'ailleurs on a vendu 5819 carrés pour 150000 livres. Mais c'étaient des bois, et, si l'on en déduit le prix des arbres, il restera bien peu pour la valeur du terrain. (*Memorie sul bonificamento del Maremme Toscane*, p. 289-291.) — ¹ *Memorie sul bonificamento delle Maremme Toscane*, p. 356. — ² En moyenne, un carré de terre en friche (*sodaglia*) rapporte annuellement $\frac{2}{100}$ de livre toscane : les pâturages donnent un produit évalué à $\frac{1}{100}$ de livre par an (*Memorie sul bonificamento delle Maremme Toscane*, p. 356). — ³ Dans son mémoire, M. Fossombroni évalue un *moggio* de terre non cultivée (qui est un peu plus de neuf carrés) à cent trente écus, ou à 910 livres de Toscane (*Memorie sul bonificamento delle Maremme Toscane*, p. 452-453) : cela ferait 100 livres par carré. Or nous venons de voir que le carré de terre non cultivée vaut tout au plus 20 livres, et qu'il ne rapporte pas une livre par an. Quant aux dépenses, M. Fossombroni avait cru que les travaux de la plaine de Grosseto, après l'achèvement de l'opération, coûteraient en tout 1277220 livres de Toscane. Rien n'est encore terminé, et à la fin de 1837 ces travaux avaient coûté 3375743 livres, outre beaucoup d'autres dé-

de ce qu'on avait calculé¹. Ce sont ces calculs qu'on aurait dû trouver dans les Mémoires sur la bonification des Maremmes; ils auraient été plus utiles au pays que la narration louangeuse qu'on a rédigée. Si les travaux et les dépenses se prolongent encore quelques années, si, comme on doit le craindre, le climat ne devient pas meilleur, tout en réussissant sous le rapport hydraulique, la bonification des Maremmes n'aura fait qu'appauvrir la Toscane.

Nous avons cru que ces remarques, que l'on aurait aimé à rencontrer dans l'ouvrage dont nous devons rendre compte, n'étaient pas hors de place ici, et qu'elles pourraient servir, sous certains rapports, à le compléter. Nous désirons vivement qu'une opération si belle en apparence ne devienne pas une plaie pour le pays où elle s'exécute.

G. LIBRI.

FLORENCE et ses vicisitudes, 1215-1790; par M. Delécluze. — Deux volumes.

On peut s'étonner qu'après les Villani, après Machiavel, l'histoire de Florence soit encore à faire, même pour les siècles que ces trois grands chroniqueurs et ce grand historien ont décrits avec le plus de force et d'étendue. S'il en est ainsi cependant, il faut l'attribuer sans doute aux progrès de la critique dans l'étude des faits, et au point de vue particulier de l'esprit moderne, qui veut réunir une foule de notions que négligeait Machiavel dans son style imité de l'antique. Le récit des événements, la peinture des hommes ne sont aujourd'hui qu'une part de l'histoire. Il y faut joindre encore la philosophie générale et la statistique approfondie : ce qu'il y a de plus élevé, et ce qu'il y a de plus précis; puis enfin l'histoire intellectuelle, l'histoire des lettres, des arts, des industries.

penses de logement, d'hôpitaux, d'administration, etc. etc. qui montent à près de deux millions, mais qu'il faut répartir entre tous les travaux des Maremmes à la fois (*Memorie sul bonificamento delle Maremme Toscane*, pages 461 et 258). —¹ Au reste, les espérances avaient été poussées bien plus loin. Voyant déjà les Maremmes florissantes et peuplées, M. Fossombroni a calculé combien, après la bonification, doit valoir le marais de Castiglione, à 30 écus ou 210 livres de Toscane par *stiro*, et il trouve une valeur *discretamente plausibile* de quinze millions de livres. Malheureusement on n'a pas songé à calculer combien il en coûterait, même en supposant que l'insalubrité du climat eût disparu, pour donner à ce marais une si haute valeur, par une culture perfectionnée. En réalité, on a maintenant *trois sous par stiro* de revenu, c'est-à-dire que chaque *stiro* de terre peut valoir, dans les Maremmes, de trois à quatre livres.

Machiavel, dans son histoire de Florence dédiée au pape Clément VII, ne s'occupe que de politique et de guerre; il ne nomme qu'une fois le Dante, pour dire que, par les conseils de cet homme, la seigneurie dont il était membre arma le peuple et beaucoup d'habitants des campagnes contre la faction des *Noirs*. Mais aujourd'hui quel historien de Florence s'arrêterait là, en parlant du Dante? Qui ne serait tenté de lui donner, dans l'histoire de son temps, un rôle proportionné à sa gloire dans la postérité? et, si les détails manquaient pour cela, qui ne voudrait du moins mêler à son récit quelques considérations nouvelles sur la *divine comédie*, sur le génie du poète, sur l'influence de l'ouvrage? Que sera-ce des beaux-arts, dont Machiavel ne dit pas un mot, et qui sont aujourd'hui l'inséparable cortège du nom de Florence! Il faut donc chercher l'histoire de la *Toscane* ailleurs que dans l'éloquent Florentin, et la demander à quelque moderne qui aura déchiffré, dépouillé, comparé les monuments originaux de toute sorte, pour en tirer une histoire complète et détaillée, telle que nous la concevons aujourd'hui. Heureux, s'il joint à ce mérite le talent d'abrégé et d'éclaircir en racontant, et s'il est animé de cette chaleur qui répand l'intérêt et la vie dans l'histoire! Pour un tel peintre nul sujet ne saurait être mieux choisi, plus attachant, plus varié. Mais que de conditions ne doit-il point réunir, depuis la connaissance de l'organisation obscure et compliquée du moyen âge, jusqu'à cette imagination qui en ressuscite les brillants tableaux, et depuis l'intelligence de tous les détails de commerce, de finances et de guerre, jusqu'au goût exquis et à la vive sensibilité pour les arts!

Cette réunion de talents divers, cette variété de connaissances, ces coups d'œil opposés, pour ainsi dire, nous les imaginons difficilement dans un même historien: nous pouvons les espérer, je le crois, de l'homme d'état célèbre qui, dans sa carrière récemment interrompue, avait montré tant de vigueur et de facilité d'esprit, et qui, maintenant retiré sur les bords du lac de Côme, se repose du ministère et de la tribune, en écrivant l'histoire de Florence. Mais encore, pour le plein succès d'une telle entreprise, il faudrait au plus habile ces longs loisirs et cette préoccupation exclusive du passé que ne permet guère l'activité mobile de notre siècle. Il faudrait, pendant des années peut-être, vivre par l'imagination et le travail dans un temps qui n'est plus; et nous n'osons aujourd'hui promettre une telle liberté à personne. C'est beaucoup du reste que quelques parties de cette belle et curieuse histoire soient touchées, soient enlevées par un esprit brillant et nerveux. On sera charmé de cette lecture, sans qu'elle détruise le mérite et l'utilité

d'une production comme celle de M. Delécluze, chez lequel domine surtout le goût des arts et la simplicité du récit. Si son travail nous paraît encore incomplet à beaucoup d'égards, il faut en accuser la beauté même du sujet et la modeste réserve de l'écrivain, qui semble quelquefois n'avoir pas voulu employer tout son savoir, et s'être défié de notre répugnance pour les longs ouvrages.

Destiné d'abord à l'art de la peinture, mais épris des lettres, et portant sa curiosité sur toutes les études, M. Delécluze a longtemps habité l'Italie, longtemps contemplant Rome et Florence. Les notes de son livre en divers traits de ses récits attestent qu'il a fait de grandes recherches et consulté souvent des sources peu connues. Aux documents historiques proprement dits, il sait joindre l'habile emploi de cette foule de notions dispersées dans la littérature d'un peuple, et si utiles pour l'intelligence de son histoire; enfin, sans être, par profession et par préférence, occupé de droit public et d'administration, M. Delécluze a mis un soin particulier à se rendre compte, dans son livre, de tout ce qui tient à ces graves questions; et vous pourrez remarquer, à cet égard, les détails souvent neufs qu'il a recueillis sur le gouvernement du grand-duc Pierre-Léopold et de ses successeurs.

Si, après avoir fait cette part à la science de M. Delécluze, nous trouvons que dans son ouvrage quelques points du sujet restent obscurs, que d'autres n'ont pas toute leur valeur et toute leur importance; que les faits sont quelquefois trop pressés et quelquefois trop rares, ces observations n'ôtent rien à l'utilité actuelle de ce travail, et elles seront peut-être pour l'auteur un motif de l'étendre et le perfectionner: «Fasse le ciel, dit-il dans une courte et simple préface, que l'ardeur, les soins et le plaisir avec lesquels j'ai poursuivi et achevé cette difficile entreprise n'aient pas trahi mes espérances!»

Cette ardeur, ces soins, ce plaisir, dont parle M. Delécluze, sont en effet marqués dans plusieurs parties de son travail, et y répandent un genre d'attrait que rien ne remplacerait. On peut ne pas approuver la distribution du livre; mais partout on est occupé et intéressé. M. Delécluze, suivant une méthode dont Voltaire a donné l'exemple dans le siècle de Louis XIV, a séparé le récit et les considérations historiques; ainsi, dans le premier volume, il raconte tout d'une haleine les faits de l'histoire de Florence, depuis son origine et depuis la construction de sa première enceinte, jusqu'à l'avènement de Léopold II, en 1824. Dans le second volume, il expose par chapitres distincts et assez étendus, le gouvernement, la philosophie, les mœurs de Florence, revenant ainsi sur ses pas, et reprenant sous un point de vue particulier des

époques et des événements dont il a déjà parlé; par exemple, la fatale peste de 1348, qui, décrite d'abord dans le récit chronologique, reparait ensuite avec de nouveaux détails et de singulières anecdotes dans le chapitre spécialement consacré à la peinture des mœurs. Il n'y a pas là cependant répétition et double emploi : M. Delécluze sait toujours ajouter quelque chose à ses premiers récits, et on ne voudrait rien retrancher des faits et des détails de son ouvrage; mais il est certain que cette méthode de couper en deux parties l'histoire a de graves inconvénients qui sont sensibles même sous la plume incomparable de Voltaire. Les faits se trouvent d'un côté, les explications de l'autre : on lit dans un volume les événements de la guerre; on voit dans le volume suivant comme elle se dirigeait et se préparait. Les grands historiens de l'antiquité ne connaissaient pas ce défaut, ou, si vous voulez, cet abus de la méthode moderne : tout se suit et se soutient dans leur récit; de manière à expliquer les faits et à les peindre à la fois, sans faire de dissertations isolées. Quoi qu'il en soit de cette remarque, chacune des deux parties du travail de M. Delécluze offre un mérite distinct et réel. Le récit, qui semble bien resserré pour une histoire si longue, n'en renferme pas moins beaucoup de circonstances peu connues ou montrées sous un jour entièrement neuf; quelques-unes même des singularités de la démocratie de Florence sont mieux expliquées dans cette partie de l'ouvrage que dans le chapitre *ex professo* sur le gouvernement.

L'auteur s'attache moins aux guerres et aux transactions politiques de Florence avec le reste de l'Italie, qu'aux vicissitudes intérieures de l'état florentin; et plusieurs de ses récits ont, sous ce dernier rapport, un grand caractère d'intérêt et de vérité. Nous citerons surtout l'époque inscrite par M. Delécluze sous le nom de *monarchie*, et succédant à celle qu'il appelle *oligarchie*, mais où déjà dominaient les premiers Médicis. Rien de plus curieux pour les détails que le meurtre du grand-duc Alexandre, assassiné par Lorenzino, son parent, bel esprit rhéteur qui se croit un Brutus. Seulement, après que l'auteur a parfaitement dépeint le temps, le fait, les hommes, et flétri cette parodie sanguinaire du patriotisme romain, qui se mêlait alors à tant d'autres imitations de l'antique, on est étonné de retrouver dans une autre partie de l'ouvrage de longs extraits de l'Apologie de Lorenzino, publiée par lui-même. Il semble qu'on en avait fini avec cet assassin par plagiat, dont M. Delécluze avait si bien décrit ailleurs le crime et la lâcheté; et, en effet, la froide et emphatique déclamation de Lorenzino réfugié à Venise ne peut pas compter parmi les monuments instructifs sur le gouvernement de Florence. Évidemment, l'inutilité de son attentat, la

profonde apathie du peuple de Florence après le meurtre du grand-duc Alexandre, prouvent que l'ordre de sentiments qui animaient Lorenzino n'était nullement populaire, et appartenait tout au plus à quelques lettrés pervers. Quand Rienzi avait également évoqué d'antiques souvenirs, et s'était fait tribun par réminiscence; il avait, quelque temps du moins, agité et gouverné le peuple des sept collines: il retrouvait une image du forum; mais *Lorenzino des Médicis* assassinant dans une ruelle son cousin le grand-duc, attiré sous prétexte d'un rendez-vous galant, puis, le crime commis, s'enfuyant de nuit, sans autre effort, sans projet, avec un seul complice, cela n'est qu'un crime de petite cour, ou une vengeance italienne, et non le symptôme sérieux d'un fanatisme politique conservé chez un peuple.

Soixante ans auparavant, la conjuration des Pazzi avait été un attentat bien autrement caractéristique et mémorable. Là s'était montrée non pas la scélératesse empruntée et vaniteuse d'un sophiste, mais une haine d'aristocrates et de prêtres florentins encouragés par les conseils et l'absolution de Rome. Mais aussi qu'était-il arrivé? toute la fureur du peuple s'était tournée contre les conspirateurs: c'était le peuple qui les avait saisis au sortir de l'église, lieu de leur embuscade; et la mort de Julien de Médicis n'avait fait que consacrer la dictature de son frère Laurent. Il était donc visible que, dans cette époque spécialement qualifiée d'oligarchie par M. Delécluze, déjà la révolution des esprits était faite, et le pouvoir d'un seul, et d'une seule famille, accepté de préférence aux orages de l'ancienne république. Cette vérité frappe dans quelques pages énergiques et simples de M. Delécluze sur la mort des Pazzi, l'exécution de leurs complices et l'acharnement qui poursuit jusqu'à leurs cadavres. Mais il faut voir tout le tableau de la conspiration dans un écrit latin de Politien, heureux et élégant génie, devenu l'historiographe de la nouvelle monarchie populaire fondée par les Médicis, bien avant qu'ils aient pris le titre de grand-duc. On sent, par le noble et ingénieux langage de Politien, le progrès des arts et du goût qui concourt avec l'établissement des Médicis, et va faire partie de leur puissance; les scènes sanglantes, les passions forcenées du moyen âge s'éloignent: elles ont jeté leur dernière fureur dans quelques crimes inspirés par l'ambition des familles pontificales, mais elles ne souilleront plus Florence; la politesse des mœurs, le luxe des arts, le goût des savants loisirs, vont y régner sans partage, et de là se répandront sur Rome, en portant, avec Léon X, le goût et la protection des lettres dans cette chaire pontificale que l'espagnol Borgia avait remplie de ses corruptions et de ses crimes. Cette influence de la civilisation floren-

tine s'était marquée dès le temps même où le moine Savonarole avait osé, presque seul, dénoncer les crimes d'Alexandre VI; mais Savonarole, démocrate austère, prêchant à la fois la réforme du gouvernement et celle des mœurs, avait succombé dans sa double lutte contre les vices de Rome et contre les Médicis. Laurent le Magnifique, au contraire, réussit à augmenter du même coup sa puissance et la civilisation de son pays. On sait avec quel soin et quel succès populaire un savant anglais a, de nos jours, retracé cette époque. Les griefs des patriotes florentins du xvi^e siècle, énergiquement reproduits par M. de Sismondi, n'ont pas prévalu sur l'intéressant tableau que William Roscoe a fait de l'administration des Médicis. Là, comme ailleurs, les souvenirs littéraires en ont effacé beaucoup d'autres; et le bien que les Médicis ont fait aux arts a justifié leur mémoire.

Talia Fesuleo quondam meditabar in antro,
Rure suburbano Medicum, qua mens sacer urbem
Mæoniam longique volumina despicit Arni.

Ces vers harmonieux semblent retracer l'image qu'on se fait encore aujourd'hui de Florence, sous les premiers Médicis.

Cette impression n'est nullement combattue par M. Delécluse qui, dans un récit fort abrégé et dans les réflexions plus étendues qui s'y rapportent, a su cependant caractériser par des traits nouveaux Cosme et Laurent le Magnifique; mais il n'en remarque pas moins que le génie de Florence les avait dès longtemps précédés; et c'est au Dante qu'il aime à en reporter la gloire. Il lui attribue le principe même des grandes découvertes maritimes du xv^e siècle; et il placerait volontiers le génie qui les inspira sous cette constellation de la croix du sud, que la prescience du poète devinait à l'horizon, avant que les yeux des navigateurs l'eussent aperçue.

« Dante, dit M. Delécluse, a été pour Florence, pour la Toscane, pour toute l'Italie même, ce qu'Orphée, Homère et Pythagore furent pour la Grèce antique: un poète religieux, national, qui féconda les germes de toutes les connaissances humaines dans sa patrie, et fixa la langue du pays, etc. »

M. Delécluse, s'attachant à cette idée, montre par d'ingénieux détails combien de notions élevées, combien de vues et de souvenirs préoccupaient la pensée du peuple auquel la lecture du Dante était universellement familière; et il explique par là d'une manière glorieuse pour le poète l'intelligence supérieure de ses concitoyens, et ce mouvement d'i-

magination, ce langage poétique, dont nul pays, dit-il, excepté la Grèce, ne peut fournir de modèle.

En relevant ainsi ce qu'il y eut de noble et d'inspiré dans la civilisation de Florence, et en disant volontiers du Dante, comme Manilius le disait d'Homère :

Cujusque ex ore profusos
Omnis posteritas latices in carmina duxit
Unius fecunda bonis.

M. Delécluze est attentif plus qu'aucun historien, à montrer aussi le côté *prosaïque* de Florence, et à bien expliquer la vie intérieure et bourgeoise de cette ville de marchands et de banquiers, autant que d'artistes et de poètes. Il y a, sous ce rapport, dans son livre de curieuses recherches et des citations neuves et fort piquantes. On y voit, par exemple, combien les grandes fortunes de Florence, fondées par le commerce et si généreuses pour les arts, étaient d'ailleurs économes et modestes. On soupait très-mal chez Laurent le Magnifique; et lorsqu'il maria sa fille au fils du pape Innocent VII, le jeune Romain, accoutumé au luxe pontifical, fut alarmé de l'extrême parcimonie qu'il trouva chez son beau-père, en venant s'asseoir à la table de famille. On pouvait appliquer aux monuments de Laurent de Médicis et à la simplicité de sa vie ces mots de Salluste sur les anciens Romains : *In suppliciis deorum magnifici, domi parci*. Mais le plus curieux témoignage sur les mœurs et la vie particulière de Florence, ce sont les extraits un peu longs que M. Delécluze emprunte à la chronique d'un Florentin du *xiv^e* siècle, Buanocorso Pitti, grand voyageur, commerçant industriel, employé dans les légations de son pays, et faisant à la fois le change et les ambassades. Cet homme, qui passa par presque toutes les charges de son pays, et qui, toujours occupé de négociations ou d'affaires d'argent, songeait fort peu aux inspirations poétiques du Dante, nous paraît un représentant très-fidèle de la vie active à Florence; de plus, allant par toute l'Europe, à Bude en Esclavonie, où, malade et mourant, on le fait danser de force dans un bal d'Allemands, à Bruxelles, et à Paris où il est reçu à la cour de Charles VI, joue gros jeu avec les ducs d'Orléans et de Bourbon, et les reçoit à dîner chez lui, Buanocorso Pitti n'est pas un indicateur moins original et moins curieux sur les mœurs étrangères que sur celles de son pays. En analysant ou en traduisant ses récits dont il conserve très-heureusement le caractère pratique et le tour naïf, M. Delécluze n'a pas négligé d'y joindre tout ce qui les éclaircit ou en accroît l'importance. Après les arts qu'il aime, on voit que la vie commune du peuple, la manière

d'exister à Florence est surtout le sujet qu'il a voulu connaître et peindre. Comment, au milieu de cette singulière ville, l'esprit de travail et d'épargne se mêlait au goût de la pompe et des fêtes; comment la merveilleuse activité de l'industrie était incessamment traversée, sans être interrompue, par la turbulence des factions publiques ou privées; comment la place publique et le marché étaient dérangés par des émeutes sans cause, sans nom, qui semblaient tenir à une folle vivacité des habitants, quoiqu'ils eussent d'ailleurs tant de constance pour amasser, tant de sérieux dans le travail, tant de génie dans les arts: voilà ce que M. Delécluze paraît avoir finement apprécié, et ce qu'il reproduit avec force dans quelques tableaux de son histoire. Les critiques de détail, même les plus fondées, ne détruiraient pas ce mérite. L'ouvrage laisse souvent à désirer plus de concision et de pureté dans l'expression. Il serait facile d'indiquer à cet égard quelques changements nécessaires pour une autre édition; mais l'auteur qui aime son sujet, et le connaît bien, écrit avec naturel et intérêt: cela répond et supplée à beaucoup de choses.

Il est un autre caractère marqué dans le livre de M. Delécluze, et qui mérite d'être relevé, à une époque où le paradoxe et la vanité gâtent souvent l'histoire: c'est le goût du vrai, et cette probité de l'esprit que l'effet ne séduit pas, qui n'exagère, ne dissimule rien, et rend les faits dans leurs justes proportions: c'est aussi, et plus encore, ce sentiment moral qui se mêle à tout, et cette rectitude d'impressions et de jugements qui inspire confiance au lecteur, en faisant estimer l'homme dans l'écrivain.

VILLEMMAIN.

DIE STUPA'S (Topes) oder die architectonischen Denkmale an der Indo-Bactrischen Königstrasse, etc. — Les Stupas (Topes) ou les monuments architectoniques sur la route royale indo-bactrienne, et les colosses de Bamïyan; Mémoire pour servir à la connaissance des antiquités de l'Orient, par Carl Ritter. Un volume in-8° de VIII et 272 pages, avec une carte et huit planches lithographiées.

Les découvertes si neuves et si intéressantes pour l'archéologie orientale, faites depuis quelques années, entre Lahore et l'ancienne *Bactra*, ont été l'objet de plusieurs savants écrits publiés dans l'Inde et en

Europe. L'ouvrage que nous annonçons est le premier résumé complet de ces écrits, et le premier exposé général qu'on ait fait de toutes ces découvertes. Le célèbre auteur de cet ouvrage les a considérées principalement sous les rapports géographiques et historiques. En rapprochant tous les détails de cette découverte, avec l'exactitude et l'excellent esprit qui le distinguent, M. Carl Ritter a fait un travail du plus haut intérêt, où il a su mêler habilement ces vues neuves et ingénieuses qu'on est toujours sûr de rencontrer dans ses ouvrages.

Les découvertes dont il s'agit ont excité une telle attention parmi les savants, que nos lecteurs trouveront sans doute ici avec plaisir un extrait de l'ouvrage qui en contient le fidèle exposé. Nous tâcherons de ne négliger aucun des traits importants qu'il renferme, en ayant recours aux mémoires originaux de MM. Prinsep, Charles Masson, Gerard, Müller, Raoul-Rochette, Jacquet, etc. que M. Ritter a consultés.

Avant d'aborder la description des antiquités de Bamiyan et des tombeaux ou topes situés à l'E. de Beghram et de Caboul, M. Ritter jette un rapide coup d'œil sur les rapports historiques du pays situé entre le Haut-Indus et l'*Hindu-khau*, ou Caucase indien.

L'histoire des pays et des peuples à l'O. du Haut-Indus, depuis Attock jusqu'à Bamiyan, l'ancienne *Alexandria ad Caucasum*, est restée jusqu'à ces derniers temps fort obscure. Le défaut absolu d'une histoire locale oblige de recourir aux écrivains les plus éloignés de pays et d'époques; à savoir, les Chinois, les Byzantins, les Arabes, les Persans et les Mongols: c'est avec peine qu'on y saisit quelques indications rares, qu'on ne parvient à lier entre elles que par des conjectures plus ou moins probables.

Ce manque de renseignements locaux est d'autant plus à regretter que nous nous trouvons sur cette triple route de Bactres (*ἡ ἐκ Βάκτρων τοιοῦτος*) comme l'appelle Strabon, sur cette route royale (*ἡ βασιλικὴ ὁδός*), qui, tracée par la nature elle-même entre la Bactriane, la Perse et l'Inde, a été successivement parcourue par les expéditions guerrières de Cyrus, d'Alexandre, des Séleucides, des Gètes, des Chinois, des califes, de Djenghiskhan, de Timour, de Baber, de Nadirschah et des Afghans.

Les environs de Bamiyan, qui domine le passage l'*Hindu-khau*, furent d'abord connus aux Européens par la fondation d'*Alexandria ad Caucasum* ou *ad Paropamisam*. Placée sur la route de la Bactriane à l'Inde, cette région, après la chute de la monarchie gréco-bactrienne (en 136 avant J. C.), tomba au pouvoir de princes dits *Indo-Scythes*. Sous leur domination, le Causace indien, avec le Paropamisus et la Cophène, c'est-à-dire tout le Caboulistan, fut élevé au plus haut degré de splendeur, depuis l'ère chrétienne, et même plus tôt, jusqu'au vi^e siècle. Pendant

cette période, le bouddhisme dominait à l'ouest de l'Indus, en opposition au brahmanisme qui régnait à l'est de ce fleuve, et sur les bords du Gange. Le plateau de l'Afghanistan actuel, au delà de Caboul jusqu'à Bamiyan, et vers le passage de l'Hindu-khau, se couvrit de ces constructions colossales, inconnues jusqu'à ces derniers temps, dans lesquelles furent découverts ces trésors, de monnaies avec légendes romaines, grecques-bactriennes, grecques-indo-scythiques, sanscrites et pehlovis, qui ont excité un étonnement général dans le monde savant.

Vers la fin de cette période, lorsque la dynastie des Thang (618-907 de J. C.), déjà attachée au bouddhisme (le culte de Foë), monta sur le trône, Bamiyan se montra dans les annales chinoises, mais pendant peu de temps. Vers l'an 627, il y est fait mention d'un prince de Bamiyan (Fan-yan-na) qui envoyait son tribut à l'empereur de Chine. On ignore combien de temps dura ce tribut; mais il ne put subsister beaucoup au delà de cette époque, puisque les Arabes, dès l'an 639, sous Omar, paraissent déjà en conquérants dans cette contrée, et commencent leurs guerres avec les pays turkestan et tibétains.

Dans ces mêmes annales, comme aussi dans d'autres ouvrages chinois, le nom de Fan-yan-na, et les pays voisins, se présentent au jour de l'histoire. Depuis le iv^e siècle jusque vers le milieu du vu^e, les prêtres bouddhistes de la Chine accomplirent, à différentes reprises, des pèlerinages dans le pays de leurs patriarches, en suivant diverses routes à travers l'Asie moyenne. Des relations détaillées et exactes de ces voyages nous ont été heureusement conservées dans la collection des écrits religieux et des histoires bouddhiques. L'une de ces relations, objet d'un remarquable travail d'Abel Remusat, publié après sa mort, conduit le pèlerin Fa Hian, vers l'année 460 de notre ère, à travers le Khotan (Yarkend) et le Kaferistan, jusqu'à la rivière de Caboul; l'autre, trouvée plus tard par J. Klaproth, conduit le pèlerin Hiüan Tshang, entre les années 633 et 650, à travers la Bactriane, et Fan-yan-na, jusqu'à la rivière de Caboul, et au delà jusqu'à l'Indus et au Gange. Cette relation, des plus intéressantes, mériterait d'être traduite en entier. J. Klaproth n'en a donné qu'environ six pages, lesquelles encore, entre autres détails curieux, nous présentent le nom de *Palibothra*. Enfin, M. C. F. Neumann a traduit du chinois un pèlerinage de ce genre, exécuté à une époque intermédiaire, vers l'an 520.

Ce n'est que dans les écrits zend et les puranas indiens qu'on pourrait espérer de trouver une mention plus ancienne de tous ces pays. Par malheur, ces sources ne sont ni assez connues, ni assez épurées, pour qu'on puisse en tirer des faits que la critique adopte avec confiance.

Lorsque l'islamisme se répandit à travers tout l'Iran, le culte de Zoroastre avec ses autels du feu, celui de Bouddha avec ses couvents, ses temples, ses reliques, durent reculer devant l'épée sanglante des sectateurs de Mahomet et quitter le plateau où ils s'étaient établis. Les populations nombreuses qui professaient ces deux religions de paix disparurent sous l'oppression des mahométans, ou se dispersèrent de divers côtés. Ainsi, les Guebres ou les adorateurs du feu se retirèrent dans l'Inde, les sectateurs de Bouddha, dans le Kafaristan, le Baltistan et les pays tibétains.

Pour cette troisième période, les écrivains grecs et chinois cèdent la place aux historiens et géographes arabes et persans, qui jettent quelques rayons de lumière sur le sort de Bamiyan et des pays qui l'environnent : tels sont Ebn Haukal, Abul Fazel, Mirkhond. Ils nous représentent Bamiyan comme une ville remarquable, de moitié moins grande que Balkh. Elle se défendit avec opiniâtreté contre Djinghiskhan, lorsqu'il s'en fut rendu maître, il passa tout au fil de l'épée, et détruisit la ville de fond en comble : elle devint un désert ; on la nomma *Mubalik*, la ville désolée. Selon M. Masson, ses ruines doivent être celles de Ghalgala ; selon Jacquet, elles doivent être situées à une journée de route au nord du moderne Bamiyan.

Le même destin enveloppa Balkhet-Hérat : la rage des Mongols détruisit aussi Caboul, Candahar, Ghazna et tout le pays le long de la rivière de Caboul jusqu'à l'Indus.

Peut-on s'étonner si, après tant d'invasions, de guerres dévastatrices, de changements de religion, les monuments antiques soient tombés en ruines, que les traditions qui les concernent se soient effacées du souvenir des hommes, et qu'un pays jadis si peuplé soit devenu presque un désert ?

Telle est la substance de l'introduction qui, dans l'ouvrage de M. Ritter, prépare très-bien à la description détaillée des pays et des monuments qui s'y trouvent encore.

L'ouvrage est divisé en deux parties : la première concerne Bamiyan et ses monuments : la seconde, les topes et les objets qu'on y a découverts. Nous allons les analyser l'une après l'autre.

I. *Bamiyan et ses monuments.*

Bamiyan, vers la source du Surkhab, un des affluents de la rive gauche ou méridionale de l'Oxus, est situé dans la contrée la plus sauvage de l'Hindu-khou, à l'endroit où se trouve la route de montagne la plus directe et la plus commode, quoique encore fort difficile, qui com-

duise de Balkh à Caboul. M. A. Burnes est le premier Européen qui soit parvenu dans la vallée de Bamiyan, le 22 mai 1832, en venant du sud; malheureusement il ne put y rester qu'un seul jour; aussi n'en rapporta-t-il qu'une connaissance très-superficielle. L'année suivante, M. Charles Masson y séjourna plus longtemps, il y fit des fouilles, et découvrit plusieurs idoles. En 1834, M. Honigberger, se rendant à Bamiyan, se disposait à y faire des recherches et des fouilles, lorsqu'il excita les soupçons du gouverneur, et fut enfermé dans la forteresse d'Akrobat; il dut s'estimer heureux, après avoir recouvré la liberté, de pouvoir continuer sa route vers Bokkara.

Ce qui attire surtout l'attention dans ce lieu, ce sont les sculptures de deux figures colossales nommées *But* (idoles), nom par lequel le lieu est encore désigné dans tout le Khorasan : la plus grande partie de la population habite maintenant dans des grottes creusées sur le flanc de montagnes escarpées. On prétend, dans le pays, qu'elles sont l'ouvrage d'un roi nommé *Jalal*. Les habitants appellent ce lieu *Ghulgula* ou *Ghalgala*. Déjà M. Wilford avait donné ce renseignement. Beaucoup de ces grottes doivent, par leur grandeur, avoir été des temples, mais sans colonnes, ornés seulement de niches et de sculptures. Il y a aussi des peintures fort endommagées par la fumée; les sculptures ont été mutilées par les musulmans. La grandeur et l'importance de ces ruines sont attestées par le plus récent des explorateurs de cette région, le général Court.

M. A. Burnes, en désignant une montagne conique, près de Bamiyan, par l'épithète *honeycombed* (percée comme une ruche à miel), fait souvenir d'un passage où Abulféda décrit une montagne près de Bamiyan, d'où l'on tirait de l'argent, et qu'il appelle *Bangahir*; il dit : *incolæ Bangahir fecerant forum suum in cribrum, ob multas quas ibi fecerant foveas*; il parle de la grande richesse des mines d'argent de cette montagne.

M. A. Burnes ne parle nullement de cette dernière circonstance. La nature de la montagne et le peu de dureté de la roche rendent les excavations très-faciles. Elles existent sur les deux côtés de la vallée, mais principalement du côté du nord; si on les réunissait ensemble, elles occuperaient la place d'une ville fort étendue. C'est au côté nord, au milieu de cette ville troglodytique que se trouvent ces deux grandes figures colossales. « Très-fréquemment, dit M. Burnes, on loue des hommes pour fouiller ces grottes, et l'on en retire quelquefois des anneaux, des monnaies et autres objets qui malheureusement n'ont pas été décrits, mais qui, pour la plupart, sont de l'époque mahométane et portent des inscriptions coufiques. »

Ces grottes, selon M. A. Burnes, qui, à la vérité, n'a pénétré que dans un fort petit nombre, sont pour la plupart carrées, sans architecture ni ornements; plusieurs se terminent en dômes, et offrent une frise ornée. Elles sont l'objet de narrations fabuleuses. Dans l'une d'elles, on dit que le célèbre Vyasa a mis en ordre et rédigé les Vedas : d'autres ont été le séjour de philosophes brahmes qui s'y retiraient pour méditer à loisir. On raconte qu'une mère y perdit son enfant, et ne parvint à le retrouver qu'après avoir erré pendant douze ans dans cet inextricable labyrinthe. Ces narrations rappellent la tradition relative à la célèbre grotte de Manès, le fondateur du manichéisme, qui s'y réfugia lors de la première persécution qu'il endura. M. Ritter montre par plusieurs ingénieux rapprochements que cette tradition n'a rien que de vraisemblable. Le récit des historiens d'Alexandre sur la *grotte de Prométhée* chez les Paropamisades, n'est pas non plus une invention. L'idée leur en est venue sans doute de quelques-unes de ces grottes profondes. Strabon parle d'une *sainte caverne* (*ἱερὸν σπήλαιον*, XV, p. 688) que les Grecs ont trouvée chez les Paropamisades. On sait, par la chronologie chinoise, que le bouddhisme était établi dans cette région antérieurement à Alexandre. La plupart de ces grottes doivent être l'ouvrage des bouddhistes.

C'est encore là, selon toute apparence, qu'il faut chercher la colonie d'*Alexandria ad Caucasum* ou *sub Caucaso*, ou bien *in Paropamisadis*, lieu dans lequel Alexandre passa l'hiver, d'où il se rendit en quinze jours de marche à la ville bactrienne de *Daraspā* ou *Ariaspa*, où s'établirent 7,000 vétérans macédoniens.

Nous passerons beaucoup de détails historiques intéressants, pour arriver à la description des énormes colosses de Bamiyan. Abul Fazel, la fin du xvi^e siècle, les décrit en ces termes : « Au milieu de la montagne de Bamiyan se trouvent douze mille cavités ou grottes taillées dans le roc avec des ornements et des revêtements en stuc. Elles servaient de séjour d'hiver aux anciens habitants du pays; on les appelle *Summ* (les grottes) : là se trouvent d'énormes figures, un homme haut de quatre-vingts aunes; une femme haute de cinquante aunes; un enfant de quinze aunes. Dans une de ces grottes se trouve un cadavre embaumé dont les naturels ne connaissent pas l'origine, et qu'ils tiennent en grand honneur. »

M. Fraser est le premier Européen qui entendit parler de ces colosses en 1821, pendant son voyage au Khorāçān; on les lui décrivit en des termes qui lui persuadèrent que ces colosses sont du genre de ceux qui se trouvent à Ceylan, au Malabar et dans le Népal. La

première description exacte et le premier dessin qu'on en ait eus sont dus à M. A. Burnes. Ces idoles gigantesques sont taillées dans la paroi verticale de la montagne. L'une représente un homme; l'autre, à ce que croit M. Burnes, une femme. Dans l'état où ils se trouvent, il est impossible de rien décider à cet égard. Selon les bouddhistes, ce sont *Shahama* et son disciple *Salsala*; selon les Hindous, ils représentent *Bhim* et sa femme, personnages rattachés aux anciennes traditions des Panduïdes, les ennemis des Brahmes; les Persans mahométans les nomment *Key-Umuroch* (*Kayomorts* du Zend-Avesta). Ils sont tournés vers l'orient; les gens du pays assurent qu'ils sourient au lever du soleil et s'attristent à son coucher. Ce qui est plus sûr, c'est que la face de ces colosses est entièrement méconnaissable. Les musulmans ont depuis longtemps l'habitude de ne jamais passer devant ces figures sans leur tirer des coups de fusil; et l'on raconte qu'Aureng-Zeb, le destructeur des monuments païens, passant avec son armée dans cet endroit, mutila la tête de ces idoles à coups de canon.

Le grand colosse a 120 pieds de haut et 70 pieds de large; il est taillé en haut relief dans une espèce de niche¹. Ses membres ont été mutilés par le canon; tous les traits de la figure, au-dessus de la bouche, ont disparu; ses oreilles sont longues et pendantes, comme dans toutes les figures de Bouddha. La tête paraît avoir été ornée d'une tiare. Le corps était couvert d'un manteau, revêtu d'une espèce de stuc. On voit encore une infinité de chevilles de bois qui ont dû servir à faire tenir l'enduit. Les contours en sont grossiers. Les deux mains ont disparu.

L'autre idole, que les gens du pays appellent tantôt la femme, tantôt le frère de la plus grande, et qui, d'après les traditions bouddhistes, doit représenter le disciple, quoiqu'un peu mieux conservée, est encore si mutilée que M. Burnes avoue ne pouvoir en rien dire de positif. Sa hauteur est de 70 pieds; les nombreux trous carrés creusés dans le roc, le long des deux figures, paraissent n'avoir eu d'autre objet que de donner le moyen de monter jusqu'au niveau de la tête de l'une et de l'autre. Les cavernes inférieures servent de lieu de repos aux caravanes, les supérieures servent de grenier. L'intérieur des niches où sont sculptés les deux colosses a été revêtu de stuc et orné de figures peintes; les contours sont presque effacés, mais les couleurs sont encore fraîches. M. Burnes a pu reconnaître trois figures de femmes, à côté l'une de l'autre, formant une espèce de groupe.

¹ On en voit la figure dans Burnes (*Travels into Bokhara*, t. I, p. 182).

A la partie supérieure de la niche où se trouve la grande idole, M. Ch. Masson, qui a vu les lieux après M. Burnes, a découvert une inscription composée de six caractères qu'il croit être de l'ancien pehvi, où il découvre le nom de *Nanaia*, et M. Prinsep celui de *Nanao* ou *Nanano*, le dieu *Lunus*; mais ces leçons, dans l'état actuel de nos connaissances, ne peuvent guère être que des conjectures.

M. Ritter pense que ces grandes figures, ainsi que les ornements qui les accompagnent, sont des monuments relatifs à l'introduction du bouddhisme dans cette contrée. Cette opinion, que M. Burnes a déjà émise, est élevée par notre savant auteur à un haut degré de probabilité, à l'aide de rapprochements ingénieux avec les divers monuments bouddhiques qui existent dans d'autres parties de l'Inde.

H. *Les topes ou stapas, sur la route royale à l'est de l'Indus, et à l'ouest jusqu'au passage de l'Hindu-khan.*

Avant le voyage de M. Elphinstone à Caboul, il n'avait jamais été question de ces monuments, qui depuis ont attiré l'attention générale. Ce fut à son retour dans le Pendjab, en 1810, qu'il découvrit, entre l'Indus et le Djilum (*Hydaspes*), tout près de Rawil-Pendi, le tope de Manikyala, haut de 80 pieds, ayant 310 à 320 pieds de circonférence. Ce monument circulaire, reposant sur un soubassement terminé en coupole hémisphérique, lui parut différent de tous ceux de l'Indoustan proprement dit; et il crut que ce pouvait être quelque mausolée de l'époque macédonienne. Le nom, le but de ce tope restèrent tout à fait inconnus, jusqu'à ce que le général Ventura, en 1830, y fit exécuter des fouilles, pendant deux mois, depuis le 27 avril jusqu'au 8 juin. La découverte singulière de monnaies et d'autres choses précieuses, qui s'y trouvèrent réparties à différentes profondeurs, ne fit que présenter une nouvelle énigme. On vit seulement que ce ne pouvait être ni un tombeau de roi, ni un temple, ni l'habitation d'un corps de prêtres, ni le reste d'une capitale; car on l'avait d'abord pris pour une ruine de l'ancienne Taxila.

On devait penser qu'un tel monument ne pouvait guère être unique. En effet, M. Burnes, qui se trouva sur les lieux peu de temps après la fouille du général Ventura, découvrit, plus près de l'Indus, un second monument de construction entièrement semblable au premier, mais de plus petite proportion, qu'il a décrit et figuré. Puis le général Court fut assez heureux pour reconnaître dans les environs du tope de Mani-

kyala, les restes de quinze autres destructions en forme de dôme, qu'à cause de leur état de construction on pouvait de loin prendre pour des monticules naturels. En fouillant la plupart de ces topes, il recueillit un grand nombre de monnaies et d'autres objets d'antiquité, analogues à ceux qu'on avait trouvés dans le premier tope de Manikyala, avec diverses inscriptions en caractères qu'on ne peut encore déchiffrer. L'un de ces topes a encore 60 à 70 pieds de haut. C'est là que M. Court découvrit le vase de bronze qui renfermait, entre autres objets précieux, des monnaies romaines appartenant aux derniers temps de la république¹. Les plus récentes des monnaies trouvées dans l'un et l'autre de ces topes paraissent celles de l'époque sassanide, sur lesquelles se

¹ La description de cette découverte se trouve dans l'extrait d'un mémoire de M. le général Court, sur l'ancienne Taxila, extrait publié dans le *Journal of the asiatic society of Bengal*, novembre 1834, t. III, p. 536. M. Raoul-Rochette a donné, sur cette découverte et sur les médailles que M. Court a trouvées dans ce tope, des détails fort intéressants (deuxième supplément à la Notice sur quelques médailles grecques, etc. p. 6 et suiv. *Journal des Savants*, 1836, p. 70 et suiv.). Les objets précieux trouvés dans ce tope par M. le général Court, ayant été récemment offerts au roi de la part de cet officier général, et donnés par le roi au Cabinet des antiques, où ils sont maintenant exposés, il ne sera pas inutile de rappeler ici, d'après le récit même du général Court, les circonstances curieuses qui les concernent.

En fouillant le tope de Manikyala, M. Court rencontra, à la profondeur de 3 pieds, une pierre carrée sur laquelle étaient déposées quatre monnaies de cuivre, dont une du roi Mokadphisèse (ou Kadphisès); les trois autres de Kanerkès. A 10 pieds plus bas, il trouva une cellule de la forme d'un parallélogramme, solidement bâtie en pierres bien appareillées, unies par du mortier; les quatre côtés répondaient aux quatre points cardinaux. Elle était couverte par une seule pierre massive dont la face inférieure porte trois inscriptions en caractères qui paraissent pehlvis. (Cette pierre a été offerte au roi, qui l'a donnée au Cabinet des antiques, où elle est exposée. Les inscriptions, au nombre de trois, qui la couvrent sont les plus longues que l'on connaisse; elles appellent toute l'attention des orientalistes, qui peuvent maintenant les étudier à loisir.)

Dans le centre de la cellule se trouvait une boîte cylindrique en cuivre, revêtue de son couvercle (de 0^m 115 de diamètre et 0^m 130 de haut); autour étaient rangées sept monnaies de cuivre fort oxydées et presque effacées. (Autant qu'on en peut juger, elles doivent être du même temps que les quatre qui étaient placées sur la pierre.)

La boîte en cuivre avait été soigneusement enveloppée d'une toile fortement adhérente à la surface, et qui tomba en poussière dès qu'on la toucha. (Plusieurs parties de la boîte sont encore couvertes de cette toile, entièrement pénétrée d'oxyde.)

Cette boîte en renfermait une autre cylindrique en argent, fort oxydée (de 0^m 050 de haut et 0^m 045 de diamètre). Le fond se détacha et les côtés se rompirent sous l'impression du doigt. L'intervalle entre les deux boîtes était rempli par

voit la tête de Sapor II (310 à 380 de notre ère), quoique les légendes en pehlvi qu'elles portent n'aient pas encore été déchiffrées.

Une troisième espèce de monnaies découverte dans ces deux grands topes comprend celles qu'on a nommées *indo-scythiques*, parce qu'elles offrent des têtes de rois qui semblent appartenir à la race des Scythes, à en juger d'après le costume et les attributs. Les légendes grecques qui les accompagnent, les noms de Kanerkès et de Mokadphisèse (ou Kadphisès), exprimées en caractères grecs, excitent l'intérêt au plus haut degré. L'art grec, quoiqu'en décadence, se montre dans le type de ces médailles; elles attestent que l'influence de la civilisation grecque subsistait encore à la cour de ces princes *indo-scythes*, probablement *Gètes* ou *Saces* qui, un siècle et demi avant notre ère, mirent fin à la monarchie gréco-bactrienne, et étendirent leur domination jusqu'à l'embouchure de l'Indus, au nord-est, et au delà de l'Hypanis jusqu'au Gange. Ils furent repoussés des environs de ce fleuve par Vicramadityas, avec lequel commence la nouvelle ère indienne, mais ils dominèrent encore longtemps à l'ouest de l'Indus. Leur histoire ne subsiste plus pour nous que dans quelques noms isolés. Les contrées où ces médailles se trouvent répondent à l'Afghanistan actuel, et s'étendent au nord jusqu'au passage de l'Hindu-khau, vers Bamiyan. Elles comprennent aussi tout le Kaboulistan, ou le plateau de Kaboul, jusqu'à Peschawer et à Jelalabad, jusqu'à la plaine de l'Indus, près d'Attock. A l'orient de ce

une espèce de pâte ayant la couleur de terre d'ombre, et qui commençait à se pénétrer de vert de gris. La pâte était légère, sans odeur et encore humide.

Dans cette pâte, et autour de la boîte d'argent, M. Court trouva sept médailles romaines d'argent, rangées circulairement. (Ce sont les médailles du temps de la république dont M. Raoul-Rochette a donné la description et l'époque (deuxième supplément, p. 7-9). La septième, dont l'empreinte, d'après le dessin de M. Prinsep, lui avait paru trop effacée pour pouvoir en reconnaître le type, est une médaille fort connue de la famille Julia. Elle rentre ainsi dans l'époque assignée aux six autres.)

Enfin, dans la boîte d'argent s'en trouva une plus petite en or (0^m 035 de haut, 0^m 025 de diamètre) avec un couvercle, contenant quatre médailles d'or d'un poids égal de 37 grains (1^{gr},96) chacune, parfaitement conservées.

Avec ces quatre médailles; se sont trouvées quatre perles, une améthyste du poids de 28 grains (1^{gr},48), et un saphir pâle du poids de 20 grains (1^{gr},06).

Tous ces objets sont maintenant exposés au Cabinet des antiques, ainsi que d'autres objets analogues trouvés par le général Ventura, dans le tope de Manikyala, et donnés au roi par le général Allard. Ils consistent en deux vases en pierre ollaire, dont l'un contenait une boîte en cuivre: celle-ci une autre en argent, et une troisième en or, où l'on avait renfermé des fragments d'os calcinés dans une feuille d'or battu; l'autre, une boîte en cuivre: celle-ci une autre en or, contenant de petites perles et des os calcinés dans une feuille d'or battu.

fleuve, sont les groupes de topes à Manikyala, « dont les deux principaux, dit M. Ritter, sont comme les premiers grands pylônes d'une longue suite de plus de cent monuments pareils placés des deux côtés de la grande route royale. »

Les diverses espèces de monnaies découvertes dans ces topes ont été classées et décrites en détail dans ce journal, par notre savant collègue M. Raoul-Rochette; nous devons nous contenter de renvoyer à son travail, et nous borner à l'analyse des considérations historiques développées par M. C. Ritter, sur l'origine et le vrai caractère de ces curieux monuments.

Il en distingue quatre groupes principaux à l'ouest de l'Indus; celui de Manikyala est à l'est de ce fleuve.

Le premier groupe existe à Peschawer, à l'ouest d'Attock, dans le bassin de la rivière de Kaboul. Les topes de ce groupe sont moins connus que ceux de Manikyala, quoique, d'après les observations de MM. Gerard, Honigberger et Burnes, il s'y trouve un des plus grands topes connus, plus grand peut-être que celui de Manikyala. On n'en possède pas encore de description. La mort de M. Gerard l'a empêché de publier les notes qu'il avait recueillies.

C'est près de Peschawer que M. Court a découvert dans une fouille un masque en bronze, grand comme nature, avec une inscription pehlyvi. Ce monument, unique jusqu'à présent dans son genre, est des plus curieux par le travail, le caractère et les détails. Les cheveux sont ramenés au-dessus de la tête, où ils forment un nœud attaché à la base par un serpent qui relève trois têtes sur un seul tronc; les oreilles sont pendantes; les yeux, à demi fermés, ont les prunelles incrustées en argent. La lèvre supérieure est garnie d'une moustache, le menton couvert d'une barbe fort courte, dont les poils sont artistement peignés. Sans cette particularité, on aurait pu voir dans ce masque une figure de Bouddha. Il est probable que c'est un portrait de roi, dont le nom est sans doute écrit dans l'inscription gravée au-dessous. M. Meifreidy, qui a cédé ce masque à la Bibliothèque royale, m'a assuré que le caractère de tête est le même que celui des habitants actuels du pays.

Le deuxième groupe, situé à l'O. du précédent, aux environs de Jela-labad, a été découvert par MM. Moorcroft et Trebeck. M. A. Burnes en donne une indication sommaire, et porte le nombre des topes à sept. D'après les recherches faites plus tard par M. Honigberger (*Nouv. Journal As. nov.* 1837, p. 401—440), il existe aussi dans ce lieu des cavernes creusées dans le roc, qui n'ont point encore été examinées. Elles forment des groupes séparés : chacune d'elles a une entrée semblable à une porte

de maison. M. A. Burnes pense que ces groupes formaient autant de villages distincts. On les attribue dans le pays aux Cafres ou infidèles. M. Ritter ne doute point que ces grottes, comme celles de Bamiyan, n'aient servi d'habitation à des communautés de bouddhistes, dans le voisinage desquelles les nombreux topes de Jelalabad ont été élevés en l'honneur de leur culte. Jelalabad doit être dans le royaume de Tholy, que le bouddhiste Fabian a traversé en 400, et qu'il décrit avec des détails qui conviennent à cette ville et à ses environs.

Les topes, au nombre de 30 à peu près, qui entourent cette ville, ont été vus superficiellement par MM. Moorcroft et Trebeck, et plus à loisir par le docteur Gerard. Les gens du pays les appellent *barjs* (mot arabe qui signifie *tour*); ils sont voisins les uns des autres, des deux côtés du Surkh-rud qui descend du Sufaid-khau, et arrose la partie septentrionale de la vallée. Ces topes ont été entièrement noircis par le temps. Dans la plaine, on voit les ruines d'un grand nombre qui ne sont plus que des monceaux de pierre. Jusqu'à M. Honigberger, la main des hommes ne les avait pas touchés. Ce voyageur en a fait fouiller plusieurs. Dans la plupart, il existe à la hauteur du sol une petite chambre carrée, dans les angles de laquelle ont été placées diverses reliques. La grandeur de ces monuments varie depuis 30 jusqu'à 50 pieds de haut, depuis 80 jusqu'à 110 pieds de circonférence. Aucun ne paraît atteindre la dimension de ceux de Manikyala.

Le troisième groupe existe dans les environs de Caboul. C'est à M. Ch. Masson, au docteur Gerard et à M. Honigberger qu'on doit toutes les recherches dont ce groupe a été l'objet. Les topes sont situés le long de la chaîne qui supporte le plateau de Caboul. La plaine adjacente a été évidemment le bassin d'un lac. C'est là qu'en 1833, le docteur Gerard trouva un bas-relief très-curieux, représentant Bouddha. (La figure en est donnée par le *Journal of the asiat. society of Bengal*, t. III, pl. 26, p. 449.) Le dieu y est représenté assis, les jambes croisées, les mains réunies, dans cette position tranquille que lui donnent toutes les sculptures indiennes; plusieurs groupes de figures l'entourent, et des flammes sortent de ses épaules: particularité qu'on n'observe sur aucune des figures connues de Bouddha, et qui paraît être un symbole d'inspiration¹. Ce bas-relief fut trouvé, non dans un tope, mais dans une masse de briques et de débris qui ressemblaient aux ruines ordinaires d'une ville détruite; en fouillant cette masse, on par-

¹ Mon savant confrère, M. Burnouf, m'a dit que plusieurs textes expliquent très-bien cette particularité.

vint à une chambre en pierre, parfaitement conservée, dont les murs étaient ornés de pierres coloriées et de dorures : selon toute apparence, elle faisait partie d'un temple de Bouddha, ou d'un oratoire dans une maison particulière qui fut abandonnée lors de la destruction de la ville. L'image elle-même a été partiellement mutilée; les têtes des figures accessoires ont été frappées par le marteau. On reconnaît dans ces mutilations la main des musulmans, auxquels on dut sans doute la destruction de la ville.

La découverte de ce monument a de l'importance, en ce qu'elle donne une preuve directe de l'existence, en ce même lieu, du culte de Bouddha. Les fouilles exécutées par M. Honigberger dans plusieurs topos de ce groupe ont été décrits par feu Jacquet, dans le *Journal Asiatique* (3^e série, tome II, p. 254 et suiv.) M. Ritter en donne un résumé fort exact. Nous renverrons à la narration originale que chacun de nos lecteurs peut consulter facilement.

Le quatrième groupe est celui de Beghram, au nord de Caboul, et tout à fait au pied de l'Hindu-khau, à l'entrée du passage qui conduit à Bamiyan. Ce groupe est jusqu'à présent le moins connu de tous. M. Ch. Masson le seul qui ait exploré ce canton, n'en donne qu'une description insuffisante. C'est en juillet 1833 qu'il partit de Caboul pour explorer les cantons au nord de cette ville, à la base des montagnes de l'Hindu-khau, avec l'intention surtout de déterminer l'emplacement d'*Alexandria ad Caucasam*. Il fut récompensé de ses peines par la découverte d'un grand nombre d'objets intéressants; il découvrit l'emplacement d'une ancienne ville, d'une immense étendue, dans la plaine appelée maintenant Beghram. Il apprit bientôt qu'un grand nombre de médailles étaient continuellement trouvées dans la plaine de Beghram. Il s'en procura lui-même 1865 en cuivre, et 14 tant en or qu'en argent; il estime que l'on n'en trouve pas moins de 30,000 par an dans les environs de cette ville, indépendamment des sceaux, anneaux et autres ornements. Mais les médailles d'or et d'argent s'y rencontrent assez rarement.

Après avoir présenté cette classification des topos qui existent depuis Manikyala jusqu'à Beghram, M. Ritter expose ses vues sur le nom, la destination et la construction de tous ces monuments. Nous en donnerons l'analyse dans un second article.

LETRONNE.



POÈMES ISLANDAIS (*Völuspá, Vafthrúdnismál, Lokasenna*) tirés de l'Edda de Sæmund, publiés avec une traduction, des notes et un glossaire, par F.-G. Bergmann, membre de la Société asiatique. Paris, 1838; Imprimerie royale. xvi et 474 pages in-8°.

Dans l'ardeur qui anime les jeunes savants pour explorer les littératures étrangères, l'islandais ne pouvait être négligé : aussi les voit-on depuis quelque temps faire des incursions dans cette littérature, qui occupe en outre plusieurs savants distingués d'Allemagne. Pour ceux-ci, les anciennes compositions islandaises ont un intérêt spécial, à cause des rapports qui existent entre les traditions scandinaves et germaniques, entre le génie des peuples du Nord et celui des peuples du nord-est de l'Europe. Pour les contrées méridionales, la littérature islandaise ne peut être qu'un objet de curiosité, et qu'un moyen d'apprécier le génie, les mœurs, l'imagination, les idées, enfin l'état intellectuel et moral des anciens Scandinaves. Il y a, du reste, si loin de la littérature ancienne des peuples du Nord à celle qui fait le charme des peuples méridionaux; la première a quelque chose de si rude, de si étrange, que les traductions qu'on fait de ses compositions paraissent ou obscures ou bizarres, et que ce n'est qu'en les défigurant, pour ainsi dire, qu'on parvient à les faire goûter à des lecteurs habitués à suivre les règles classiques. La poésie du Nord se ressentait de l'état âpre et nébuleux de son climat. A la vérité, des images hardies, des expressions énergiques, des traits d'imagination vraiment poétiques viennent de temps en temps étonner le lecteur; mais ces beautés sont entourées de passages qu'on ne peut comprendre sans un commentaire, à cause des allusions vagues et obscures qu'ils renferment, ou de passages qui n'offrent que peu d'attrait pour des nations à qui les objets dont ils parlent sont étrangers ou indifférents.

Cette observation s'applique surtout aux poèmes de l'Edda, qui abondent en traits relatifs aux croyances des anciens Scandinaves. Dans les temps modernes on a recueilli et rassemblé ces traits pour en composer un système mythologique, à l'aide duquel on parvient, non sans peine pourtant, à expliquer les poèmes. Cependant il est évident que le système ne peut être complet; car les poètes n'ont pas tout dit. Devant supposer la mythologie du Nord familière à leurs compatriotes, ils se sont contentés souvent de vagues allusions qui pouvaient suffire à leurs auditeurs; mais ce sont des énigmes pour nous qui les lisons six à huit

siècles après leur composition, et longtemps après l'extinction totale de la religion des païens septentrionaux. Des noms propres et des épithètes qui en sont formées remplissent ces poèmes; il faut des paraphrases pour reproduire ces expressions dans les langues du Midi; encore est-il très-difficile de produire exactement par une circonlocution le sens d'une épithète allégorique. D'ailleurs, le langage poétique des anciens Scandinaves admettait beaucoup de licences; mais d'un autre côté leur versification s'astreignait à des règles qui tenaient à l'idiome islandais, et qui produisaient des beautés, ou du moins ce que l'on regardait comme tel. Malheureusement elles se perdent dans une traduction. Les Allemands ont quelquefois essayé de les reproduire; leur idiome s'y prête: en français, ces imitations sont impossibles, ou manquent leur but.

Il résulte de toutes ces observations que les poésies de l'Edda plairont difficilement en France, et que les savants qui ne se laisseront pas rebuter par les difficultés, pour les étudier, auront encore besoin d'un commentaire qui leur aplanisse la voie, et écarte une grande partie des épines dont elle est hérissée. Pour ceux-là, l'ouvrage de M. Bergmann, qui donne le texte avec une traduction, beaucoup de notes et un glossaire, vient à propos: c'est même le premier ouvrage de ce genre que l'on ait tenté en France. Il avait bien paru des traductions et même le texte de quelques parties de l'Edda, mais dépourvu de l'appareil des explications et des gloses nécessaires pour l'intelligence de poèmes aussi difficiles.

Cependant on sera surpris d'abord que M. Bergmann, sur environ trente-six poèmes dont se compose l'Edda de Sæmund, n'en donne que trois, et que ces poèmes ne forment qu'une faible portion du volume qu'il publie. Nous ne recevons donc ici que la douzième partie de l'Edda; et si l'auteur voulait la donner tout entière, en conservant la même proportion entre le texte et les notes que dans ce volume-ci, il en faudrait encore six à huit autres. Dans sa préface, l'auteur s'excuse d'offrir une si faible partie de l'Edda. « Mon intention, dit-il, était d'abord d'expliquer un plus grand nombre des poésies de l'Edda, parce que plus un ouvrage est exécuté sur un plan large, plus les résultats en sont variés et importants. Mais, de trop grandes difficultés s'opposant à la publication d'un travail aussi étendu, j'ai dû renoncer à mon premier projet; et en effet mon ouvrage, même après avoir été considérablement réduit, avait encore peine à se produire au jour. » Personne assurément ne sera en droit de blâmer l'auteur de n'avoir pas publié un ouvrage plus volumineux; mais on pensera peut-être qu'il lui aurait été facile d'accorder, dans le volume qu'il donne, plus d'espace aux textes, et de

resserrer le commentaire qui les entoure, et qui occupe près des cinq sixièmes de l'ouvrage. On va juger, par le plan que s'est tracé l'auteur, s'il n'était pas possible de le resserrer beaucoup.

M. Bergmann, dans une introduction générale formant 145 pages, s'occupe de l'origine des idiomes scandinaves, de l'ancienne littérature islandaise, de la mythologie en général et de la manière de la traiter, de l'examen philologique de la langue islandaise, et enfin de la versification employée par les poètes qui ont composé dans cet idiome.

Dans la deuxième partie l'auteur donne les trois poèmes de l'Edda annoncés par le titre; chaque poème est précédé d'une introduction contenant des discussions sur l'origine, le but, l'antiquité et la division de ce poème. Vient ensuite le texte accompagné de la traduction. Chaque poème est suivi d'une double série de notes; la première a pour but d'éclaircir le langage, et la seconde d'expliquer les mythes qu'il contient. Dans une troisième partie de l'ouvrage, enfin, M. Bergmann développe un système nouveau de glossaire, et l'applique à la langue islandaise, comparée à d'autres langues, tant de l'Orient que de l'Occident. Toutes ces parties sont remplies d'investigations intéressantes, et l'auteur qui a fait, comme il est aisé de s'en apercevoir, une étude profonde des langues anciennes et modernes, y énonce beaucoup d'idées qui seront neuves pour un grand nombre de ses lecteurs; mais on pourra demander si tout cela était indispensable pour le but que se proposait l'auteur de faire connaître l'Edda, et s'il n'aurait pas atteint plus sûrement ce but en faisant plus d'extraits de ce recueil, et en réduisant ce luxe d'explications et d'introductions dont il a paré les trois morceaux qu'il donne. Pour moi, je le pense, et je présume que beaucoup de lecteurs seront du même avis.

Dans la préface, p. viii, l'auteur donne à entendre qu'en ne tirant de l'Edda qu'un petit nombre de poèmes il a choisi au moins un exemple de chaque genre; plus loin, p. 19, il convient pourtant que les trois poèmes appartiennent au même genre, et que leur différence est dans la forme ou dans la manière dont les sujets sont traités; que, dans le premier, *Völuspá*, c'est le récit épique ou la narration qui domine presque exclusivement, tandis que dans le second, *Vafthûrdnismál*, il y a une tendance prononcée à remplacer la narration par le dialogue, et que dans le dernier c'est déjà de la poésie dramatique, ou une scène entièrement dialoguée.

Les trois poèmes choisis par M. Bergmann appartiennent en effet tous à la classe que dans la dernière édition de l'Edda on a appelée celle des poèmes mythologiques. Il n'a donné aucun des poèmes

héroïques qui forment le second volume de cette édition, ni le *Hávamál*, poème éminemment propre à faire connaître l'état social et la moralité des peuples du Nord à cette époque.

Laissant donc de côté tout ce que M. Bergmann n'a pas donné de l'Edda, voyons le travail entrepris pour les trois morceaux qu'il en a extraits.

L'auteur s'est cru obligé, comme je l'ai déjà indiqué, à les faire précéder d'une introduction générale sur la langue, la littérature et la mythologie islandaises, et sur le recueil de l'Edda. Déjà plusieurs savants avaient cherché à prouver que Sæmund ne peut avoir fait le recueil de poésies qu'on lui attribue. M. Bergmann produit de nouveaux arguments dans cette cause. Sæmund, surnommé *frode* (sapiens), vivait au XI^e siècle, c'est-à-dire dans le I^{er} siècle après l'introduction du christianisme, et il était prêtre. Or est-il probable qu'un prêtre chrétien, quelque amour qu'on lui suppose pour l'ancienne poésie de ses ancêtres, se soit occupé à recueillir et à transcrire les monuments poétiques de la superstition païenne à peine étouffée, sans y ajouter aucun correctif, sans y mêler aucune expression d'un sentiment chrétien ? M. Bergmann trouve aussi dans les remarques en prose, jointes à quelques poèmes de l'Edda pour les expliquer, une preuve que Sæmund n'a pas fait ce recueil. Ces passages intercalés sont, selon lui, de la mauvaise prose qu'un homme réputé savant n'aurait pas faite, et, comme la prose intercalée dans les vers doit avoir pour auteur le même qui a formé le recueil, on ne peut, dit M. Bergmann, attribuer l'une et l'autre à Sæmund. Cet argument, susceptible d'être contesté, n'est pas aussi fort que le premier qui a paru suffisant aux savants du Nord.

M. Bergmann va plus loin ; il soutient que l'Edda de Sæmund, quoique appelée vulgairement l'ancienne ou la vieille, l'est moins que celle de Snorro, composée par un grammairien du XIII^e siècle pour établir les règles de l'art poétique et métrique d'après les anciens modèles.

L'auteur fonde son opinion sur ce que l'Edda de Snorro ne nomme jamais celle de Sæmund, quoique par le sujet même qu'elle traite elle eût dû être amenée à s'y rapporter souvent. Lorsqu'elle cite des passages de poèmes contenus dans l'Edda de Sæmund, ces passages diffèrent assez souvent de la leçon adoptée dans le dernier de ces recueils, ce qui prouve que l'auteur avait d'autres manuscrits sous les yeux, et ne connaissait pas le recueil attribué à Sæmund. M. Bergmann pense aussi que le nom d'Edda convient mieux à un livre contenant des enseignements en prose qu'à un recueil de poèmes, et que par consé-

quent c'est le livre de Snorro qui a dû recevoir d'abord ce titre avant qu'on l'appliquât à celui de Sæmund. Pour que cet argument eût toute sa valeur, il faudrait pourtant connaître au juste la signification du mot *Edda*. M. Bergmann tient à l'opinion vulgaire d'après laquelle le nom signifiant *aïeule* a été donné à un livre contenant des traditions mythologiques, parceque les personnes âgées prenaient ces récits pour sujet de leurs entretiens dans les longues veillées d'hiver. Cependant l'auteur ne peut ignorer que d'autres étymologies du mot *Edda* ont été mises en avant. On l'a fait dériver (comme *bredda* de *broddr*) du mot *odde*, nom d'une terre de Sæmund, d'*odr*, sagesse, chant; enthousiasme, d'*ædi*, enseigner, etc. Il se peut que toutes ces étymologies soient mauvaises, et que l'opinion vulgaire ait raison; peut-être aussi, en nommant le recueil *Edda* ou *aïeule*, n'a-t-on attaché au mot aucun sens relatif à la destination du livre. Une nation qui a nommé le recueil de ses lois *graagaas*, c'est-à-dire *oie grise*, a pu fort bien appeler le recueil de ses poèmes épiques *Edda* ou *aïeule*, sans un motif particulier ou sans une intention bien prononcée.

Les fictions mythologiques de ce dernier ouvrage amènent l'auteur à parler de la mythologie en général, des diverses espèces de mythes, et de l'art de les réunir pour en former un ensemble. Arrivant ensuite à la mythologie scandinave, il renonce à l'idée de proposer un système. Il se contente en effet, et avec raison, d'expliquer dans les notes des trois poèmes les mythes et les allusions mythologiques qu'ils contiennent.

Il s'étend davantage sur l'examen philosophique de la langue islandaise, examen qui fait le sujet du chapitre iv de son introduction générale. M. Bergmann juge même à propos de remonter jusqu'à la valeur primitive des voyelles et des consonnes, afin de justifier le système orthographique qu'il a adopté pour les textes islandais. Dans cette langue l'orthographe n'a pu avoir de règles fixes, et les savants qui ont reproduit jusqu'à présent d'anciens textes, se sont astreints plus ou moins à la manière d'écrire des Islandais du moyen âge, manière qui varie quelquefois dans la même page d'un manuscrit, dans la même inscription runique. M. Bergmann répète une observation faite par l'académie suédoise dans la grammaire qu'elle a publiée, savoir : que le mot *estir* se trouve écrit sur les pierres runiques de vingt-huit manières différentes, et que dans les manuscrits des xiii^e et xiv^e siècles ce même mot se présente encore sous dix-sept formes diverses. Dans cette incertitude il doit être permis d'adopter un système raisonné pour l'orthographe islandaise, dût-il ne pas s'accorder avec celui que

d'autres écrivains ont adopté. Voilà aussi ce qu'a fait l'auteur. Son orthographe diffère de celle qu'on a suivie tant dans l'édition de Copenhague que dans celle de Stockholm. Dans la première, par exemple, on a écrit *av* au lieu d'*ö*, parce que les Islandais, avant d'adopter généralement l'*ö*, exprimaient cette voyelle ou diphtongue par *av*. M. Bergmann se sert, comme l'éditeur de l'Edda de Stockholm, de l'*ö*, ainsi que du *ð* que les Islandais ont emprunté des Anglo-Saxons, et à la place duquel l'Edda de Copenhague a toujours la simple lettre *d*, quoiqu'elle ne représente pas tout à fait le *ð* ou *dh*. Il est vrai que dans la prononciation le *d* et le *ð* ont souvent dû se confondre, et que dans les manuscrits les deux lettres sont mises l'une pour l'autre. Cependant puisqu'on a conservé le *p* ou *th*, il convient aussi, pour l'exactitude étymologique, de maintenir le *ð*. C'est ce qu'a fait l'éditeur de l'Edda de Stockholm, et M. Bergmann a eu raison de suivre son exemple. D'un autre côté, celui-ci rejette le *z*, le *q* et le *σ*, lettres qui manquent à l'alphabet runique, et qui dans les inscriptions sont remplacées, la première par *ds*, *ðs*, ou *ts*, la deuxième et la troisième par *k*. Par la même raison l'auteur aurait voulu supprimer l'*y* comme ayant été inconnu aux anciens Islandais, mais il n'a pas voulu, pour le moment, pousser la réforme jusque-là; il ne dissimule pas en général qu'il médite une réforme plus complète, mais qu'avant d'y procéder pour la suite de son travail il désire connaître l'avis des savants. Il paraît même vouloir étendre cette réforme sur toutes les langues, et dans une note on le voit proposer d'écrire en français *böf*, *öf*, *söl*, pour bœuf, œuf, seul. Je ne me crois appelé à prononcer ni sur cette réforme, ni sur la proposition que fait l'auteur d'écrire les langues orientales en caractères européens.

M. Bergmann n'a pas eu pour le *j* le même ménagement que pour l'*y*, et il rejette cette lettre, quoique Rask l'ait employée constamment dans l'Edda de Stockholm, et quoiqu'elle soit maintenant en usage tant chez les peuples scandinaves que chez les peuples germaniques. L'auteur soutient que dans l'islandais le *j* n'a jamais que la valeur de l'*i*, et que la voyelle qui suit n'a été intercalée que pour l'euphonie, et qu'ainsi la véritable leçon des mots écrits maintenant *iord* (ou *jord*), *iarl*, *skialdar*, est *ird*, *irl*, *skildar*. Sans contester cette assertion, je ferai observer que la voyelle euphonique est devenue la principale, et que, si l'on ne se servait pas du *j*, on prononcerait, dans les langues germaniques du moins, *i-ord*, *i-arl*, etc. Le *j* sert donc au moins à guider la prononciation.

A l'exemple de M. Grimm, l'auteur écrit *é* la voyelle que l'alphabet

runique exprime par **ƒ**, et qui représente un son intermédiaire entre l'*é* et l'*i*, se rapprochant toutefois plus de l'*i* que de l'*é*. Par cette dernière raison, il vaudrait mieux, ce me semble, conserver l'*i* comme fait l'alphabet runique, et indiquer par quelque signe la modification du son.

Enfin, dans la transcription des poèmes islandais, M. Bergmann suit l'exemple des frères Grimm, qui mettent en quatre vers les strophes que Finn-Magnusen et Rask, dans leurs éditions de l'Edda, ont écrites en huit. M. Bergmann réfute les arguments de Rask en faveur de la dernière méthode; celle-ci s'accorde mieux avec la popularité de la poésie, car de petits vers sont faciles à retenir; cependant pour les manuscrits on a souvent préféré la première méthode. Le poème des *Nibelungen* est en strophes de quatre vers doubles, et le chant teuto-nique sur la victoire remportée par Louis le Bègue en Vimeu sur les Normands, chant qu'on a retrouvé récemment dans la bibliothèque de Valenciennes, est écrit d'une manière semblable.

Pour faire voir la différence entre le texte islandais des deux éditions de l'Edda, et la leçon adoptée par M. Bergmann, je vais transcrire les deux premières strophes de *Völuspá*. Voici d'abord le texte d'après les deux éditions de l'Edda :

ÉDITION DE STOCKHOLM.

- I. Hljóps þú ek allar
Helgar kindir
Meiri ok minni
Mavgo Heimþallar
Vildó at ek Valfavður
Vél framteljak
Fornspiöll fira
þau ek fremst of-nam.
- II. Ek man jötna
Ar of-bornna
þa er forþom
Mik frædda höfþo :
Nio man ek heima
Nio ivipi
Rejotviþ mœran
Fyrir mold neþan.

ÉDITION DE COPENHAGUE.

- Hliods þú ec
Allar kindir
Meiri oc minni
Mavgo Heimdallar.
Vildo it ec Valfavdr
Vel fyr telia
Fornspiöll fira
þau er fremst um man.
- Ec man iotna
Ar vm borna
þa er fordom mic
Födda höfdo.
Nio man ec heima
Nio ividi
Miötvid möran
Fyri mold nedan.

M. Bergmann écrit ces deux strophes ainsi qu'il suit :

Hlióðs þú-ek allar helgar kindir
Meiri ok minni mögu Heimþallar;
Vilda-ek Val-föður vél framtelia
Forn-spiöll fira þau ek fremst of-nam.

Ek man lötna ár of-borna
 þá-er forðum mik frœdda höfðu :
 Niu man-ek heima, niú ívidi
 Miötvið mæran fyrir mold nēdan.

On peut remarquer que ses variantes portent non-seulement sur l'orthographe, mais sur les mots mêmes. L'auteur cherche à justifier dans les notes les leçons qu'il a adoptées de préférence à celles de l'une ou l'autre des deux Eddas imprimées, et quelquefois de toutes les deux¹.

Avant de clore son introduction, M. Bergmann expose tout le système de la versification islandaise. Le mécanisme de cette versification avait déjà été expliqué par plusieurs auteurs danois et suédois, ainsi que par quelques savants d'Allemagne. En France, M. Bergmann est le premier qui fasse connaître cette matière avec autant de détails et d'une manière aussi approfondie. Il ne se borne pas à répéter d'autres auteurs; on s'aperçoit qu'il a fait lui-même une étude de cette versification assez singulière, dont une des gênes et des beautés consistait dans l'obligation de l'allitération, c'est-à-dire de la simple ou double répétition d'une même consonne en deux hémistiches consécutifs. Les Anglo-Saxons et les Finnois aimaient comme les Scandinaves cette répétition de consonnes ou de syllabes: les poésies de ces deux peuples en fournissent la preuve². On essaya de l'introduire même dans la langue latine³, et il y a de vieilles poésies slaves qui en contiennent aussi des traces⁴. Ce genre de beauté a donc été goûté par des peuples d'origine diverse; mais il a fini par céder au plaisir que donnait la rime.

¹ Le texte de Völuspá, tel que le donne M. Bergmann, se rapproche davantage d'une seconde version, que l'éditeur de l'Edda de Copenhague insère au supplément sous le titre de *Additamentum continens apographum carminis Völuspa hactenus ineditum, sed a reliquis ordine differens*. On pourra en juger par la première strophe que voici :

Hlióds bid ec allar
 Helgar kindir
 Meiri ok minni
 Mōgu Heimdallar
 Vilka at ek Vafōdurs
 Vel fram telia
 Fornspiöll fira
 þau er ek fremst um nam.

² Olafsen, *om Nordens gamle Digtekonst*; Rask, *angelsaksiske Sproglære*; Schröter, *finnische Runen*. — ³ Voyez l'Hymne d'Alcuin, commençant par :

Te homo laudet,
 Alme creator,

dans l'édition de ses œuvres, donnée par Duchesne, p. 780. — ⁴ A. Schott, dans sa *Prussia christiana*, Dantzig, 1738, cite un hymne bohémien avec des allitérations.

Il faut maintenant aborder les poèmes islandais pour lesquels M. Bergmann a fait son ouvrage. Le premier est *Völuspá*, assurément une des compositions poétiques les plus remarquables que le Nord nous ait conservées; c'est aussi celle qu'on a le plus souvent traduite ou imitée¹. Un des traducteurs et commentateurs la compare à une voix mystérieuse qui frappe notre oreille dans le silence d'une nuit obscure². La vision d'une *vala* ou prophétesse qui, en termes souvent douteux et en phrases pleines d'allusions mythologiques et dont les transitions nous échappent quelquefois, chante l'origine du monde, la création de l'espèce humaine, les travaux des dieux, l'arrivée du génie du mal, la perversité des hommes qui en est la suite, le renouvellement futur de l'univers et le rétablissement de la justice: voilà un sujet éminemment poétique et un document important pour l'histoire des cosmogonies et mythologies anciennes.

Les opinions les plus diverses ont été mises en avant sur cette composition. Tandis que les uns attribuent à *Völuspá* une très-haute antiquité et y voient l'écho des accents prophétiques d'une sibylle grecque ou les débris des doctrines théosophiques de l'Orient³, d'autres ont cru y reconnaître des traces d'idées chrétiennes, et devoir admettre que ce poème est de la fin du paganisme, ou que du moins les chrétiens y ont fait des interpolations; c'est ainsi qu'on a vu le jugement dernier, tel qu'il est annoncé par les livres chrétiens, dans la strophe suivante qui est la 65^e dans l'édition de Stockholm, la 58^e dans celle de Copenhague, et la 59^e dans le texte de M. Bergmann :

Þá kómr inn Ríki at Regin-dómi	Alors il vient d'en haut présider au jugement des
	graudeurs,
Oflugr ofan, sá-ér öllu ræðr	Le souverain puissant qui gouverne l'univers.
Semr hann dóma ok sakar leggtr,	Il tempère les arrêts, il calme les dissensions,
Vé-sköp setr þau-ér vëra skulo.	Et donne des lois sacrées, inviolables à jamais.

Cette strophe manque en effet dans le manuscrit en parchemin que l'on possède à Copenhague⁴.

D'autres ont vu même le mot de religieuses dans l'épithète donnée aux Valkyries :

Nú éro taldar nonnor Herians
Görvar at riða grund Valkyrjor (vers 103 et 104),

¹ Voyez, sur les diverses éditions et traductions de *Völuspá*, Lindfors, *Inledning till isländska Litteraturen*, cap. 1. — ² Studach, *Sæmunds Edda des Weisen, aus dem Isländ. übersetzt und mit Anmerkungen begleitet*; part. I. Nuremberg, 1829; in-4°, page 4. — ³ Voyez la préface d'Azelius, *Edda de Stockholm*, 1818. — ⁴ Voyez les notes sur *Völuspá*, *Edda de Copenhague*, t. III.

que M. Bergmann traduit ainsi :

Voilà énumérées les *servantes* du Combattant,
Les Valkyries pressées de voler dans la campagne.

Dans l'Edda, édition de Copenhague, on avait traduit

Jam sunt recensitæ
Nymphæ Herianis (Othini).

Cependant, M. Studach dans sa traduction allemande, aussi littérale que possible, avait mis :

Genannt sind nun
Herians Nonnen
Walküren gerüstet
Zum Ritt auf Erden¹.

« Les voilà énumérées, les nonnes d'Hérian, les Valkyries, etc. » Et M. Geier, historien suédois, regarde comme positive la mention des nonnes ou religieuses, dans le poème de Völuspá². M. Studach a pourtant averti dans ses notes qu'il ne faut pas se tromper sur le mot de nonnes (*nönnur*, pluriel de *nanna*, femme), mot, dit-il, plus ancien que le christianisme. Il cite en effet un grand nombre de langues anciennes et modernes qui ont ce nom ou un mot approchant, mais dans des acceptions bien différentes les unes des autres³. L'Edda de Copenhague a aussi une note sur ce mot, en avertissant que *nanna*, singulier de *nönnor*, n'a rien de commun avec le mot de *nanna*, nonne, religieuse⁴.

M. Bergmann ne fait pas d'observation sur le passage du poème qui contient le mot de *nönnor*. Dans ses remarques générales sur Völuspá, il déclare n'y avoir trouvé *aucun vers qu'on puisse soupçonner de n'être pas authentique*. Il croit voir tant dans le fond que dans la forme de ce poème la preuve que Völuspá est un des plus anciens monuments de la littérature scandinave, et qu'il a été composé à une époque où le paganisme scandinave était encore en pleine vigueur, mais où se manifestaient déjà les symptômes de sa décadence. Plus loin, M. Bergmann voit même dans l'auteur de Völuspá, un poète *protestant en homme de génie*

¹ Herder qui, dans ses *Volklieder*, Leipzig, 1779, t. II, p. 183, a donné une traduction un peu libre de Völuspá, a cru devoir lire *Nornes* pour *nonnes* :

So habe genannt die Dains Nornen
Gesandt zu wählen die Todte der Schlacht.

² *Svea Rikes Häfder*, t. I, c. v. — ³ Voyez sa note 38 sur Völuspá, dans la première partie de *Sæmunds Edda des Weisen*. — ⁴ « Quæ (vox) ab illa toto cælo differt. » Voyez le *Specimen glossarii*, t. III de l'*Edda Sæmandar*, au mot *nanna*.

contre la religion de son siècle, et espérant, en patriote et en philosophe, voir un jour la justice présider aux destinées du monde.

Cependant rien n'annonce, à mon avis, l'intention du poète de prédire sous forme de prophétie, comme dit encore M. Bergmann, la chute de l'ancienne religion scandinave. Voulant exposer la cosmogonie du Nord, il était amené naturellement à parler de l'introduction du mal, et de l'espoir de voir le bien triompher un jour dans l'univers. Toutes les religions ont énoncé cet espoir; les Scandinaves ont à cet égard partagé les idées d'autres peuples du paganisme. S'il est donc parlé dans *Völuspá* des jours futurs qui verront le génie du mal dompté et la justice reprendre ses droits, je ne crois pas qu'on doive y voir d'autre intention que celle de manifester l'espoir de la régénération du monde corrompu.

MM. Studach, Finn-Magnusen et d'autres savants ont supposé que la *vala*, qui est censée prédire l'avenir, prononça ses paroles mystérieuses dans une grande solennité religieuse, celle qui se célébrait au solstice d'été; que la mention d'Heimdall, père des hommes, dans la première strophe, y fait allusion, et que la prédiction du dépérissement du monde s'unit ici à une allégorie relative au dépérissement de la chaleur et du jour, qui commence après le solstice d'été. C'est, comme on voit, une simple conjecture, fondée sur l'opinion que la religion scandinave était allégorique, ce qui reste à prouver.

Le défaut de liaison entre quelques strophes a frappé l'attention de plusieurs traducteurs et commentateurs. Herder regardait *Völuspá* comme des fragments de très-vieilles traditions qui nous sont parvenues dans un ordre qui laisse beaucoup à désirer¹.

Les manuscrits n'ont pas en effet la même suite dans les strophes dont quelques-unes ont même paru incomplètes. Aussi les éditeurs les ont rangées différemment; et M. Bergmann, s'autorisant de leur exemple, établit un nouvel ordre qui lui semble être le plus convenable; mais, pour cet arrangement, il est obligé de mettre six à sept vers dans quelques strophes, au lieu de quatre qu'ont toutes les autres. Dans un poème aussi obscur, il est permis de chercher à mettre un peu de clarté à l'aide de la transposition des idées, pourvu que l'on ne pousse pas cet effort trop loin. Cependant, jusqu'à ce que l'on sache si le poème est complet ou s'il y manque des passages, on ne pourra décider si tel ou tel arrangement est le meilleur. On pourrait parvenir à une disposition

¹ *Volkslieder*, t. II, p. 195.

très-raisonnable des strophes, et s'éloigner pourtant beaucoup de l'original.

Le deuxième poème que M. Bergmann a reproduit est le *Vafthrúdnismál*, ou l'entretien entre le Jote ou géant Vafthrúdnir avec le dieu Odin. Celui-ci descend chez le géant sans se faire connaître, lui demande l'hospitalité et lui propose une lutte de science. La proposition est acceptée, avec la condition que celui qui succombera perdra sa tête. Le géant adresse à l'étranger des questions mythologiques qui sont promptement résolues par le dieu déguisé. A son tour Odin propose des énigmes que le géant devine toutes, à l'exception de la dernière dans laquelle il reconnaît le savoir d'Odin : aussi est-il forcé d'avouer sa défaite.

Ceux qui sont pénétrés d'admiration pour toute l'Edda ont fait ressortir l'exposition dramatique du sujet, la rapidité et la vivacité du récit, la simplicité du langage : ils y ont même vu une allégorie de la lutte entre la doctrine mystique des Jotes, Jettes ou Finnois, et du peuple goth qui finit par rester vainqueur¹. M. Bergmann, tout en choisissant ce poème de préférence à beaucoup d'autres, le regarde pourtant comme un des moins beaux de l'Edda. Il convient de quelques beautés que d'autres savants y ont reconnues : il accorde même au poète de la délicatesse dans les pensées, de la finesse dans les expressions ; mais il ajoute : « Ce n'est ni sous le rapport de la disposition ou du plan, ni sous celui des pensées ou du fond que notre poème laisse beaucoup à désirer ; c'est dans le style que réside le principal défaut de *Vafthrúdnismál*. Le style en est généralement trop prosaïque, et les mêmes phrases, qui reviennent dans presque chaque strophe, répandent sur tout le poème quelque chose d'uniforme et de monotone. Il est vrai que le dialogue comporte un style moins poétique ; mais toujours faut-il que dans un poème le langage se soutienne au-dessus de la prose ordinaire. D'un autre côté, il faut convenir que les répétitions proviennent en partie de la nature même du sujet de *Vafthrúdnismál*. Comme les mêmes idées devaient nécessairement se répéter plusieurs fois, le poète a cru devoir les reproduire chaque fois sous les mêmes expressions. Mais que l'on attribue les défauts que nous venons de signaler, ou à la nature du sujet, ou à la négligence du poète, toujours est-il vrai que *Vafthrúdnismál* n'est point du nombre des plus belles poésies de l'Edda. Cependant sous beaucoup de rapports, surtout pour les renseignements qu'il renferme sur la mythologie scandinave, ce poème sera toujours un des monuments les plus curieux de l'ancienne littérature islandaise. »

¹ Studach, *Sæmunds Edda des Weisen*, part. I, p. 61.

M. Bergmann pense que *Vafthrúdnismál* est du x^e siècle, comme il suppose que *Völuspá* a été composé dans le siècle précédent. Ce sont de simples conjectures, fondées plutôt sur un sentiment vague que sur quelque chose de positif.

L'auteur a terminé son choix par le poème de *Lokasenna*, qui, dans l'édition de Stockholm, s'appelle *Lokaglepsa*, et dans celle de Copenhague *Aegisdrecca*. Le poète y fait rassembler tous les dieux au festin donné par *Ægir*, et arriver le génie du mal, *Loke*, qui se plaît à apostropher rudement les dieux et les déesses, à adresser à chacun d'eux une méchanceté ou une malice, jusqu'à ce qu'enfin *Thor*, le dieu puissant, mette fin à ce scandale, en menaçant *Loke* de son marteau redoutable. C'est assurément une composition très-singulière : la chronique scandaleuse de l'Olympe scandinave y est révélée avec une malice grossière, mais qui n'est pas entièrement dépourvue d'esprit.

Le peu de ménagement que le poète garde pour les dieux du paganisme a fait penser qu'il vivait à une époque où la mythologie avait cessé d'être un objet de culte dans le Nord¹. M. Bergmann est aussi de cet avis. Il présume que *Lokasenna* aura été composé peu de temps avant que le christianisme eût triomphé en Islande; il voit dans le poème le persiflage de la mythologie, et dans le poète un *incrédule et un esprit fort*. Je ne sais pourtant si l'auteur a raison. Voyez les mystères qu'au moyen âge on représentait sur le théâtre. On y met quelquefois dans la bouche du diable des discours dans le genre de ceux que le poète scandinave fait débiter par le méchant *Loke*. Dira-t-on que l'auteur dramatique tournait la religion chrétienne en dérision, ou que cette religion était arrivée au terme de sa décadence? Non, certes; le poète, dans sa simplicité, croyait devoir charger le rôle de Satan de toute la méchanceté de son caractère. Ne serait-il pas possible que le poète islandais eût eu aussi l'idée de mettre en scène les mauvaises inclinations de *Loke*, l'ennemi des dieux? Il faut convenir toutefois qu'il y a mêlé de la malice, et, comme cette qualité ne s'accorde guère avec la naïveté du premier âge, on est toujours réduit à supposer que le poète vivait dans les derniers temps du paganisme, sans qu'on puisse dire avec M. Bergmann que *Lokasenna* a dû être composé dans les dernières années du x^e siècle.

A l'égard de la traduction qui accompagne le texte des trois poèmes,

¹ « Cæterum monendum est, carmina Lokaglepsa et allegoriam Harbarzliód, omnibus in rebus mythologicis fide et auctoritate fere destituta, ignobiliorem ævi feturam redolere, » dit un peu crâment M. Afzelius, dans la préface de l'Edda, édit. de Stockholm.

l'auteur a cherché, comme il en avertit dans l'avant-propos, à la rendre aussi fidèle que possible; il a pris en effet beaucoup de peine pour donner l'équivalent d'expressions quelquefois très-difficiles à rendre en français. Il n'y a que quelques passages qui pourraient donner lieu à de légères remarques critiques; par exemple, lorsque le poète de Völuspá, en parlant du mouvement des étoiles, se sert de l'expression *gömlu göngo*, qui signifie littéralement vieille marche ou route ancienne, M. Bergmann traduit cette expression par *orbites éternelles*. Le mot *orbite* suppose des idées astronomiques que les Scandinaves ne possédaient pas. Le passage, *hyggst vetr hvetr fyrir*, est rendu par : *car l'homme en colère ne craint pas le diable*. La mention du diable est un anachronisme. L'auteur a mieux traduit dans les notes : « Homme en colère n'hésite devant rien. » *Freyr er bestur allra ballriða* « Freyr est le meilleur de tous les preux chevaliers. » Cette expression rappelle trop la chevalerie chrétienne pour pouvoir convenir à la mythologie scandinave; mais ces taches sont légères en comparaison des grandes difficultés que l'auteur a eu à vaincre pour rendre les expressions islandaises en français sans s'éloigner du sens ainsi que du génie de l'idiome scandinave.

Il me reste à parler du glossaire qui termine l'ouvrage, et qui, étant précédé aussi d'une introduction, contient une théorie complète à laquelle l'auteur paraît avoir donné beaucoup de soin. M. Bergmann remonte à l'origine du langage et explique la signification primitive des voyelles et consonnes, en se servant de la connaissance des langues anciennes de l'Orient; et cette explication très-détaillée a pour but d'amener la théorie des *thèmes* qui, comme dit l'auteur, forment la *charpente ou le corps des mots*, et sous lesquels il a rangé les mots islandais qui selon lui en dérivent : il les compare aux mots d'autres langues, soit orientales, soit occidentales qui paraissent être de la même famille. L'auteur pense qu'on en viendra à ranger tous les glossaires dans cet ordre, et que si l'on trouve d'abord quelques-unes de ses étymologies hasardées, en y réfléchissant, on se convaincra qu'elles ne le sont pas. Il avertit que, bien que les thèmes forment la base des dictionnaires sanscrits, sa théorie n'est pourtant pas celle des grammairiens hindous, laquelle lui paraît vicieuse. Il rend ordinairement chaque *thème* par trois verbes, dont le premier exprime le sens physique ou primitif du thème, le troisième le sens métaphysique ou métaphorique, et le second le sens moitié physique et moitié métaphysique, servant de transition de l'un à l'autre. Par exemple, l'auteur établit le thème *spaka*, qu'il écrit S-Pa-Ka pour en faire remarquer les éléments primitifs. Il explique ce mot par *prendre* (signification maté-

rielle), *percevoir* (signification moitié matérielle, moitié métaphorique), et *voir* (signification entièrement idéale); et de ce thème il fait dériver en latin *spicere*, et en islandais *spakr*, *spakligr*, prudent, sage, *spaki*, prudence, sagesse, *spá* (pour *spaka*), vision, prophétie, comme dans le mot *vélsþa*, vision de mystère, prophétie.

La théorie de l'auteur, dont la discussion exigerait une connaissance presque universelle des langues, est au moins fort ingénieuse, et les développements que M. Bergmann donne à son système annoncent des connaissances philologiques extrêmement étendues. En général la publication de ce volume est un beau début de la part du jeune savant, et autorise à espérer des résultats plus importants encore de ses travaux d'érudition.

DEPPING.

MÉMOIRES pour servir à une description géologique de la France, rédigés par ordre de M. le Directeur de l'administration générale des ponts et chaussées et des mines, sous la direction de M. Brochant de Villiers, inspecteur général au corps royal des mines, par MM. Dufrenoy et Élie de Beaumont, ingénieurs des mines.

DEUXIÈME ARTICLE ¹.

Les trois mémoires dont nous allons rendre compte dans cet article concernant les terrains tertiaires du midi de la France et plusieurs formations des terrains tertiaires du nord du même pays, nous avons pensé qu'il serait convenable de rappeler les idées principales que l'on a émises sur la constitution générale des terrains tertiaires de Paris, afin de lier les travaux de MM. Élie de Beaumont et Dufrenoy aux recherches antérieures.

Tout le monde sait que MM. Cuvier et Al. Brongniart ont fait époque en géologie, par le parti qu'ils ont su tirer de la considération des espèces de fossiles que recèlent les terrains parisiens dont les matières constituantes ont été amenées par les eaux, ou bien se sont déposées de leur sein à la place qu'elles occupent actuellement; et c'est surtout sous ce point de vue que la Description géologique des environs de Paris, en devenant classique pour tous ceux qui ont voulu étudier à fond l'o-

¹ Voir le premier article, dans le cahier du mois d'août 1838.

origine des couches terrestres formées par la voie humide, a acquis dans le monde savant la célébrité dont elle est si justement en possession.

A partir de la craie, dernière assise des terrains secondaires, les terrains tertiaires de Paris se composent de couches horizontales¹ de diverses matières superposées dans un ordre déterminé par l'époque de leur formation respective, de sorte qu'une couche plus ancienne qu'une autre ne se trouvera jamais assise sur celle-ci; mais si dans un lieu quelconque on fait une coupe verticale qui mette la superposition des couches tertiaires à découvert, depuis la surface du sol jusqu'à la craie, il arrivera bien rarement de trouver réunies toutes les couches qui constituent le terrain tertiaire de Paris considéré dans son ensemble. Il y a plus, les terrains de diverses formations n'y sont pas superposés de manière que les couches récentes couvrent toujours complètement les anciennes; on voit même des couches plus nouvelles que d'autres, qui dans l'ordre de superposition géologique devraient conséquemment être placées sur ces dernières, occuper pourtant une position moins élevée, comme le remarque M. d'Omalius. Au reste, on ne doit jamais perdre de vue que les couches d'un même terrain sont rarement continues lorsqu'elles occupent une grande étendue, qu'elles peuvent se trouver à des hauteurs très-différentes, enfin que dans un même bassin les couches d'un terrain inférieur à celui qui le recouvre en général peuvent dans quelques endroits paraître à nu: par exemple, la craie est presque à découvert près de Meudon, de Bougival, à Beaumont; on voit, pour ainsi dire à la surface du sol, le calcaire grossier à Bicêtre, etc. et le gypse à Ménilmontant, à Romainville, etc.

Si nous considérons maintenant l'origine des couches des terrains tertiaires relativement à la nature des eaux qui les ont déposées, nous voyons que la distinction des terrains d'eau douce et des terrains marins, établie comme l'ont fait MM. Cuvier et Al. Brongniart, d'après la nature des espèces fossiles que renferment ces couches, a pris rang parmi les découvertes qui ont été des causes puissantes de progrès pour les sciences naturelles. Mais il ne faut pas dépasser certaines limites dans les conclusions que l'on peut tirer du fait de cette distinction, si l'on veut rester dans le domaine des choses incontestables, lorsqu'il s'agit de l'application du principe à un cas particulier. De ce qu'on admet des terrains d'eau douce et des terrains marins, ce n'est point une raison,

¹ Dans tous les cas où les matières qui ont formé ces terrains se sont déposées sur des plans horizontaux.

par exemple, pour concevoir de la même manière un fait particulier aux terrains tertiaires parisiens, fait qui consiste en ce qu'ils se composent de plusieurs superpositions alternatives de terrains marins et de terrains d'eau douce. Ainsi MM. Cuvier et Brongniart reconnaissent, en partant de la craie,

1° Un *premier terrain d'eau douce*, comprenant l'argile plastique, des lignites, un premier grès. Avec l'argile plastique on fait de la faïence fine, des creusets, des poteries rouges, des poteries-grès, etc.;

2° Un *premier terrain marin*, comprenant le calcaire grossier et le grès qu'il contient souvent : le calcaire grossier fournit à la ville de Paris la plus grande partie de la pierre à bâtir qu'on y emploie;

3° Un *deuxième terrain d'eau douce*, comprenant le calcaire siliceux, le gypse à ossements, les marnes d'eau douce;

4° Un *deuxième terrain marin*, comprenant les marnes gypseuses marines, le troisième grès, un sable marin supérieur, un calcaire et des marnes marines supérieures;

5° Un *troisième et dernier terrain d'eau douce*, comprenant les meulrières non coquillières, les meulrières coquillières, les marnes d'eau douce supérieures;

6° Un *terrain de transport et d'alluvion*, comprenant des cailloux roulés, le poudingue ancien, un limon d'atterrissement ancien et moderne, des marnes argileuses noires, des tourbes.

Suivant MM. Cuvier et Brongniart, après que la craie se fut déposée du sein d'une mer qui couvrait tout le bassin de Paris et qui nourrissait des espèces d'animaux que nous représentent les fossiles de la craie, *cette mer se retira*, et le terrain marin qu'elle laissa fut occupé par des *eaux douces* qui donnèrent lieu à des dépôts d'argile plastique, de coquilles (d'eau douce), de végétaux terrestres qui sont devenus des lignites : ces *eaux disparurent*, et une *seconde mer* vint couvrir le terrain d'eau douce et déposer des bancs puissants, en grande partie formés des enveloppes testacées de mollusques, tous différents de ceux de la craie. *Cette mer s'étant retirée*, le sol qu'elle laissa découvert fut envahi par des *eaux douces* qui, insuffisantes pour le couvrir complètement, inondèrent les parties basses seulement et formèrent des lacs au sein desquels se déposèrent des couches alternatives de gypse et de marne qui enveloppèrent à la fois et des débris d'animaux habitant ces eaux douces, et des ossements d'animaux terrestres qui erraient sur leurs bords. Soit que l'eau de ces lacs eût disparu, soit qu'elle s'y fût conservée, MM. Cuvier et Brongniart admettent l'inondation d'une *troisième mer*, qui déposa successivement quelques espèces de coquilles bivalves

et de coquilles turbinées, des huîtres, puis une grande masse de sable absolument dépourvue de fossiles, enfin des coquilles. Cette mer se retira comme les autres, et les cavités du sol qu'elle laissa à découvert se remplirent d'eaux douces dans lesquelles se formèrent des dépôts d'animaux, qui, fossiles aujourd'hui, occupent les sommets des coteaux tertiaires du bassin de Paris; enfin, il faut admettre encore que des eaux vinrent sillonner ce sol, le dégrader dans plusieurs parties, et y déposer des cailloux roulés, de la vase, du limon.

M. Constant Prevost, frappé d'abord des objections que l'on peut élever contre les alternatives de retraite et de retour de la mer et des eaux douces dans un même lieu, quand même il existerait une limite absolument tranchée entre les dépôts des fossiles marins et des fossiles d'eau douce, a dû, à plus forte raison, rejeter l'opinion qui admet ces alternatives, après que ses propres observations lui eurent appris qu'il y a de fréquents exemples d'une même localité où ces différents ordres de fossiles sont pour ainsi dire pêle-mêle; dès lors, il a expliqué la formation des terrains tertiaires par l'hypothèse des affluents, ou, en d'autres termes, par des eaux douces qui affluèrent à certaines époques dans le bassin de Paris, qui, suivant lui, comprenait le sud de l'Angleterre, les bassins de la Seine et de la Loire, et s'étendait au sud jusqu'aux hauteurs du plateau de l'Auvergne, lorsque la craie s'y déposait au sein d'une mer profonde. Le niveau de la mer s'étant abaissé, la forme des bords du bassin changea, et des eaux des continents voisins, prenant un nouveau cours, purent y déboucher et y déposer l'argile plastique qu'elles tenaient en suspension. Ce dépôt se prolongea pendant ceux de l'argile sableuse et du calcaire grossier inférieur. A cette époque, des mollusques de rivage vivaient sur les bords du bassin en même temps qu'il se formait des dépôts littoraux et des dépôts pélagiens. La mer du bassin de Paris, continuant de s'abaisser, ne forma plus qu'une lagune saumâtre; c'est alors que le bassin de Paris, proprement dit, fut séparé du bassin de la Tamise et de la Belgique, et que le calcaire grossier supérieur, le calcaire siliceux et le gypse s'y formèrent simultanément. A cette époque, deux cours d'eau affluaient dans le bassin: l'un, venant de l'est, descendait des Vosges par le bassin de la Marne; l'autre, partant du sud-est, des hauteurs du Jura, de l'Auvergne, des Cévennes, coulait dans les bassins de la Seine, de l'Allier et de la Loire; car M. Prevost admet que celle-ci n'a coulé à l'ouest qu'après le dépôt du calcaire d'eau douce de la Beauce et de l'Orléanais.

Au nord du bassin, c'est-à-dire, du côté de la mer, se formèrent des dépôts de calcaire grossier supérieur, aux dépens des falaises de craie et

du calcaire grossier ancien, pendant que les eaux venues de l'est déposaient le gypse et du calcaire sur les rives du bassin où elles affluaient, à son centre et même au delà, et que les eaux du sud-est apportaient le calcaire siliceux. M. C. Prevost pense que les mammifères, les oiseaux, les crocodiles qui se trouvent en si grande quantité dans le gypse à l'état fossile, ne vivaient point sur les bords du bassin saumâtre parisien, mais sur les rives et près de la source des cours d'eau qui y affluaient. M. C. Prevost admet qu'une dislocation du sol ayant ouvert les bassins de la Meuse et de la Moselle, les eaux de l'est cessèrent de couler dans le bassin parisien, et que les eaux qu'il contenait furent tellement agitées par l'effet de cette dislocation, qu'il y eut remaniement des débris organiques déposés sur la rive marine au nord du bassin, mélange de ces débris avec la marne et les fossiles fluviaux, enfin que le gypse fut recouvert de marnes vertes et jaunes. C'est cette tourmente qui a porté à Montmartre et à Longjumeau des coquilles d'huîtres dont les animaux avaient vécu loin de ces lieux. Après cette dislocation, les sédiments de calcaire siliceux séparèrent le bassin de la Seine du bassin actuel de la Loire; dès lors une partie des eaux qui formaient dans l'origine le cours du sud-est s'écoulèrent à l'ouest dans l'Océan, par le lit actuel de la Loire. Enfin, M. C. Prevost conçoit la possibilité que la lagune saumâtre du bassin de Paris ait été réduite, à la suite de ces événements, à un lac dont les eaux étaient au-dessous du niveau de la mer et séparées par une digue de sable, laquelle ayant été rompue, la mer fit irruption dans le bassin et le combla peu à peu de sables marins. C'est alors que le sol devint marécageux, que des plantes s'y développèrent, que des mollusques d'eau douce y vécurent, enfin que des sources calcaires et silicifères formèrent les meulères et les calcaires d'eau douce supérieurs; jusqu'au moment où eut lieu cette vaste inondation qui couvrit le sol du dépôt appelé *diluvium* par plusieurs géologues. M. C. Prevost croit à la possibilité de la coïncidence de cette révolution avec le soulèvement d'une partie des Alpes.

On voit que le principe de remonter de la connaissance des fossiles qui se trouvent dans une couche terrestre à la nature des eaux salées ou douces qui étaient présentes lors de la *formation géologique* de cette couche, principe établi par MM. Cuvier et Brongniart, donne des résultats positifs toutes les fois que les fossiles appartiennent exclusivement à des espèces qui ont vécu dans des eaux douces ou dans des eaux salées; mais que, lorsqu'il y a de fréquentes alternatives de ces espèces dans des couches contiguës, et à plus forte raison lorsqu'elles

sont pêle-mêle dans une même couche, il faut avoir égard aux observations de M. C. Prevost, en tant qu'on les fait porter, non contre la réalité d'un principe, mais sur l'application qu'on peut faire de ce principe à un cas particulier. Quant aux explications que M. C. Prevost propose de substituer à celles de MM. Cuvier et Brongniart, il est plusieurs points qui prêteraient à une discussion, si l'espace qui nous est accordé dans ce journal n'était pas limité. Nous citerions des idées de M. Herschel le fils, qui sont aussi celles de M. Élie de Beaumont, relativement à l'influence que peut avoir eue, conformément à la théorie de Deluc, l'abaissement du terrain qui servait de fond aux eaux dans lesquelles se formaient des dépôts; enfin nous examinerions à quel point sont satisfaisantes, pour l'explication des phénomènes géologiques, les notions que l'on a mises en avant relativement à la composition chimique des eaux qui ont pris part à ces phénomènes. Peut-être aurons-nous l'occasion de revenir sur ce sujet.

Après les travaux suivis avec tant de persévérance par M. C. Prevost dans l'intention de ramener l'explication de la formation des terrains tertiaires à des causes qui agissent encore de nos jours, nous citerons un opuscule extrêmement remarquable de M. J. Desnoyers, qui, au grand regret des amis des sciences d'observation, semble avoir abandonné, pour l'érudition, la carrière de l'histoire naturelle où il a débuté d'une manière si brillante. M. J. Desnoyers pense que tous les bassins tertiaires, loin d'être contemporains, ont été formés successivement, probablement par de fréquentes oscillations du sol produites par les agents volcaniques. Ces bassins ont été ensuite successivement remplis par des dépôts qui présentent la plus grande diversité, soit que l'on considère la composition chimique des eaux douces ou salines qui remplissaient ces bassins, soit que l'on considère la diversité spécifique des matières qui se déposaient, soit enfin que l'on ait égard à la diversité des états moléculaires où une même matière pouvait se trouver suivant les diverses circonstances qui présidaient à son dépôt.

M. Desnoyers ne reconnaît dans les bassins de Paris, de Londres et de l'île de Wight, que les dépôts anciens et les dépôts moyens des terrains tertiaires, et c'est là le point d'où il part pour démontrer « qu'après la formation du dernier terrain lacustre de Paris, il y a eu des bassins dans lesquels se sont déposés des terrains constituant une formation géologique parfaitement distincte des formations tertiaires antérieures. » En étendant cette manière de voir, déduite d'un nombre considérable d'observations faites par lui-même et par les géologues les plus distingués sur les terrains postérieurs au dépôt du dernier terrain

lacustre de Paris, il a été conduit à reconnaître au moins trois périodes géologiques, y comprise l'époque actuelle.

La période la *plus ancienne* qui succéda immédiatement à la formation du terrain lacustre supérieur de Paris, et qui est antérieure au creusement de la plupart des vallées actuelles, est la plus vaste et la plus variée dans ses produits; elle comprend des dépôts marins, fluviatiles et lacustres.

Les dépôts *continentaux*, c'est-à-dire ceux qui ont été formés sur les continents, comprennent des brèches osseuses et ferrugineuses, plusieurs des dépôts que M. Buckland a appelés *antédiluviens*.

Les dépôts *marins* comprennent le *crag* du Norfolk, du Suffolk et d'Essex, les tufs marins du Cotentin, les faluns de la Loire et de Dax, le *calcaire-moellon* et les sables marins de l'Hérault, la molasse coquillière des bassins du Rhône et de la Suisse, etc.

Le bassin de la Loire présente la couche la plus ancienne de cette période reposant sur le terrain lacustre du bassin de la Seine.

Les terrains de cette formation, quelle que soit leur origine, sont surtout caractérisés par les ossements de grands mammifères qu'ils renferment, et par le mélange, variable avec les bassins, d'espèces fossiles inconnues réunies à des espèces analogues à celles qui vivent dans des contrées voisines.

La période *moyenne*, postérieure à la forme générale de nos continents actuels, commence immédiatement après la destruction en Europe des grands mammifères; elle comprend des *terrains marins* et des terrains formés *hors des mers*.

Les premières ne renferment que des fossiles marins identiques avec les espèces actuellement vivantes.

Les secondes comprennent une grande partie du dépôt que M. Buckland a appelé *diluvium*.

M. Desnoyers pense que le changement de niveau des mers, qui a donné lieu à nos bassins actuels, a déterminé la période moyenne, laquelle a été plus rapide, plus tourmentée, plus *torrentielle*, dit-il, qu'aucune autre.

Enfin la période *moderne* ou *contemporaine* présente, suivant M. Desnoyers, des phénomènes géologiques tout à fait analogues à ceux de la période précédente; pour s'en convaincre il suffit d'examiner les travertins d'Italie, ceux de l'Auvergne, les dépôts des lacs de Hongrie, des lacs d'Écosse, la formation des tourbes, les alluvions des grands fleuves, etc. etc. Les différences ne portant guère que sur l'intensité des effets, on est conduit à admettre la liaison la plus grande entre

les formations contemporaines et les formations de la période moyenne : dès lors on ne peut se refuser de reconnaître une grande analogie entre les causes qui agissent actuellement et celles qui ont agi autrefois dans la formation des terrains par la voie humide.

Enfin M. Deshayes, qui semble avoir consacré sa vie à l'étude des coquilles, a été conduit, par l'examen approfondi de celles qui se trouvent à l'état fossile dans les couches tertiaires, à établir trois étages, dont le bassin de Paris ne contient que les deux premiers, résultat tout à fait conforme à la manière de voir de M. Desnoyers.

Les détails dans lesquels nous venons d'entrer permettent d'examiner rapidement les trois mémoires auxquels cet article est consacré, puisqu'il suffira d'en présenter une courte analyse pour que nos lecteurs saisissent les rapports qu'ils ont avec les travaux antérieurs.

MÉMOIRE sur les terrains tertiaires du bassin du midi de la France,
par M. Dufrenoy.

M. Dufrenoy, après avoir rappelé les travaux les plus remarquables dont les terrains de Paris ont été le sujet, signale le *grand pas* que M. Desnoyers a fait faire à l'étude des terrains tertiaires en général par le travail que nous avons analysé; s'il y reconnaît quelques inexactitudes, il en attribue la cause à la nécessité où s'est trouvé l'auteur de s'en rapporter, pour un assez grand nombre de localités, à de simples descriptions et non à ses propres observations.

M. Dufrenoy admet deux étages de terrains tertiaires dans le bassin de Paris :

L'INFÉRIEUR, composé de l'argile plastique du calcaire grossier de la pierre à plâtre;

Le SECOND, composé du grès de Fontainebleau et des meulières coquillières associées à du calcaire d'eau douce.

Les terrains tertiaires du midi de la France, qui fixent l'attention de M. Dufrenoy, n'occupent qu'une portion d'un bassin extrêmement vaste, qui commence, suivant lui, aux montagnes anciennes du centre de la France et à celles de la Vendée, et comprend au sud toutes les parties basses de l'Espagne et une grande partie de l'Italie.

Les terrains tertiaires du Midi se composent de trois étages que l'auteur examine successivement.

I. Étage inférieur.

Il ne se montre qu'en quelques points et bien moins puissant que celui de Paris; il s'en distingue encore par la simplicité de sa constitu-

tion; car il ne consiste guère qu'en couches de calcaire grossier de dureté variable, alternant avec des marnes calcaires et quelquefois avec des argiles. Le calcaire renferme beaucoup de fossiles à l'état de moules, des *milliolites*, des *oérites*, etc. en un mot, des fossiles qui établissent l'identité de ce calcaire avec celui de Paris.

Le calcaire grossier se trouve sur les rives droites de la Gironde et de la Dordogne, de Blaye à Libourne; sur la rive droite de la Garonne jusqu'à Marmandes; sur la rive gauche de ce fleuve, à Bazas, Langon, Preignac, Barsac, Cérons, Podensac, Virelade, Arbenatz, Portets et Beau-Tiran. C'est de ces terrains que dépendent les vastes carrières souterraines de pierre tendre de Saint-Émilion, situées sur la Dordogne, celles de Saint-Macaire, situées sur la rive droite de la Garonne, aujourd'hui renommées pour avoir fourni la pierre des piles du pont de Bordeaux; celles de Langon, situées sur la rive opposée presqu'en face de Saint-Macaire: la pierre qu'on en extrait est tendre comme celle de Saint-Émilion.

A Mongange, entre la Réole et Tonneins, les couches supérieures du calcaire grossier s'abaissent et disparaissent sous le calcaire d'eau douce appartenant à l'étage moyen du terrain tertiaire.

Enfin le calcaire grossier se prolonge sous le sol des Landes; on l'aperçoit dans les environs de Dax et de Saint-Sever.

L'étage inférieur tertiaire du bassin du Midi correspond donc parfaitement, suivant l'auteur, à l'étage inférieur tertiaire du bassin de Paris.

II. Étage moyen.

Cet étage, le plus puissant en épaisseur des trois étages des terrains tertiaires du Midi, est aussi le plus varié dans la nature de ses matériaux constituants; car, suivant M. Dufrenoy, il ne comprend pas moins que les suivants,

1° Le *calcaire d'eau douce* de la Provence et de l'Agénois: il forme la partie montueuse du pays où il se trouve;

2° La *molasse d'eau douce du Languedoc*, dans laquelle on trouve des restes de *palæotherium*, et qui souvent se fond dans le calcaire d'eau douce. Elle constitue des collines moins élevées que celles de ce dernier calcaire;

3° Les *gypses* et les *lignites*, qui sont loin de correspondre, comme on l'a dit de ceux de la Provence, à la formation du gypse de Montmartre et de l'argile plastique parisienne; car les *lignites* de la Provence se lient à ceux des Landes et de la Saintonge, qui appartiennent évidemment à l'étage moyen tertiaire.

4° Le calcaire-moellon de Montpellier;

5° La molasse coquillière de Beziers et de Bordeaux, qui généralement est mince et peu développée;

6° Les faluns des Landes, semblables à ceux de la Touraine: ils n'occupent guère que les parties basses du terrain tertiaire;

7° Quelques grès;

8° Des argiles sablonneuses et des minerais ferrugineux, lesquels sont remarquables en ce qu'ils fournissent la plus grande partie des minerais qui alimentent nos forges. Ils forment des dépôts minces sur les coteaux de craie et de calcaire jurassique du Périgord, de la Saintonge et du Quercy.

Lorsque le terrain d'eau douce existe, le calcaire forme l'assise inférieure de l'étage moyen; il contient souvent des couches de sable ou d'argile. S'il manque, il est souvent remplacé par la molasse qui repose alors comme lui sur le calcaire grossier.

La molasse coquillière est toujours supérieure au calcaire d'eau douce; il en est de même des faluns, qui ont avec elle la plus grande analogie.

Le calcaire d'eau douce, à Agen et à Villeneuve d'Agen, présente deux variétés: l'une est blanche, de dureté variable, l'autre est colorée par du bitume en gris-bleuâtre. A Beaumont, le calcaire d'eau douce est mêlé de rognons siliceux, et même de pierres meulières.

Le calcaire d'eau douce de Castres renferme de nombreuses concrétions calcaires cylindroïdes qui sont caractéristiques pour la formation de tous les gisements de calcaire qui en présentent de semblables.

M. Dufrenoy, après avoir fait remarquer la nature calcaire des galets disséminés au milieu des argiles et des poudingues tertiaires dans toute la bande des terrains de cette formation qui sont déposés au pied des Pyrénées, tandis que les galets de la molasse qui s'appuie contre les montagnes de la Vendée et du Limousin tirent leur origine des terrains anciens, en conclut que puisque des galets si différents, mais dont la nature est en rapport avec celle des montagnes qui s'élèvent au-dessus des lieux qu'ils occupent, constituent dans un même bassin un terrain unique, il faut que les terrains tertiaires aient été formés presque sur place, par une même cause qui a agi sur des matériaux différents provenant de terrains plus anciens. Les formations tertiaires, différentes en cela des formations secondaires contemporaines qui montrent une grande homogénéité, ne peuvent donc être caractérisées le plus souvent comme produits géologiques contemporains que par la position relative et la continuité de leurs couches, et enfin par la fusion des unes

dans les autres; résultats, comme on le voit, tout à fait conformes à ceux de M. Desnoyers.

M. Dufrénoy pense que les argiles, les minerais de fer, les sables qui couvrent la plupart des plateaux des terrains secondaires de la France centrale, se relieut d'une manière continue aux couches supérieures des terrains de Paris, notamment aux argiles ocreuses de Meudon et des bois de Montmorency, qui renferment du silex, de la craie et des blocs de meulière. En conséquence, il ne regarde point les minerais de fer du Nivernais, du Berry, de la Dordogne, comme des *produits d'alluvion*, mais comme appartenant à la partie supérieure de l'étage moyen des terrains tertiaires.

L'étage moyen tertiaire du bassin du Midi correspond, suivant M. Dufrénoy, au grès de Fontainebleau et aux meulières du bassin de Paris; cette formation recouvre donc, d'une manière presque continue, tous les terrains secondaires de la France; et en Espagne et dans la partie basse de la Suisse elle a encore une étendue considérable.

Enfin M. Dufrénoy pense qu'on pourrait, jusqu'à un certain point, distinguer deux assises dans cet étage moyen:

1° Le calcaire d'eau douce associé à la molasse, au grès siliceux et aux argiles avec minerais de fer.

2° La molasse coquillière et les faluns.

III. Étage supérieur.

S'il recouvre des surfaces très-étendues, il est presque toujours très-mince, et alors il a été longtemps confondu avec le terrain d'alluvion; lorsqu'il a une certaine épaisseur, il contient des coquilles nombreuses, et dans ce cas il est identique avec le terrain tertiaire des collines sub-apennines. Il se distingue d'ailleurs parfaitement de l'étage moyen; car, dans le ravin de l'Infernet, près d'Aix, la brèche calcaire du Tolonet, qui fait partie de cet étage des terrains tertiaires, se montre en couches inclinées par suite du soulèvement des Alpes occidentales, tandis que, chose remarquable, l'étage tertiaire supérieur est placé au-dessus en couches horizontales.

Suivant M. Le Play, la séparation des deux étages est, en Espagne, encore plus évidente que dans le bassin du midi de la France.

L'étage supérieur est encore distinct de l'étage moyen dans les pays de plaines, et dans cette circonstance encore la considération des fossiles conduit à la même conséquence que les considérations purement géologiques.

Les terrains de l'étage supérieur renferment des ossements des mammifères antédiluviens, et des coquilles d'espèces différentes de celles de l'étage moyen, et qui, pour la plupart, se retrouvent dans les mers actuelles. Quoi qu'il en soit de cette identité, M. Dufrenoy reconnaît, avec M. Élie de Beaumont, que cet étage supérieur des terrains tertiaires a été formé avant le soulèvement de la chaîne principale des Alpes, soulèvement qui est la douzième ou dernière révolution que le globe a éprouvée, et qui a donné lieu au *diluvium*.

L'étage supérieur tertiaire est principalement composé de dépôts de galets, de couches de sables, d'argiles grossières et sablonneuses; dans les Apennins, il présente en outre des marnes calcaires; enfin, dans quelques parties, un calcaire d'eau douce terreux, grossier, recouvre des sables marins grossiers, et termine cette formation. Il est bien important de ne pas confondre ce dernier calcaire d'eau douce avec la molasse coquillière de l'étage moyen.

Dans le bassin tertiaire du nord de la France, on dirait que l'étage supérieur manque, si l'on ne pouvait citer quelques dépôts de galets qui recouvrent les sommités de plusieurs collines jurassiques de la Normandie (Calvados et Manche).

Dans le centre de la France, les amas de galets de Charlieu (bassin de la Loire) appartiennent à l'étage supérieur tertiaire, car ils sont identiques à ceux de la Bresse; il en est de même du tuf à ossements de Boulade et de Perriers, près d'Issoire, et probablement des matières qui remplissent les cavernes à ossements.

L'étage supérieur tertiaire, dans la partie du bassin du Midi, qui se termine au Rhône, ne constitue qu'une simple pellicule; mais aux environs de Perpignan il a une certaine épaisseur. Dans la Bresse, au contraire, les dépôts d'argile et de galets, appartenant à cet étage, sont très-puissants, quoiqu'ils le soient moins encore que dans les collines subapennines.

En résumé, nous voyons :

1° Que les formations du bassin de Paris, qui, dans l'opinion de MM. Cuvier et Brongniart, sont au nombre de cinq, ont été réduites à deux par la plupart des géologues. Ainsi MM. Desnoyers, Deshayes, Dufrenoy, Élie de Beaumont, sont d'accord sur ce point;

2° Que peu de personnes croient aujourd'hui à ces irrptions et à ces retraites de la mer dans un même lieu, M. Constant Prevost ayant parfaitement fait ressortir toutes les difficultés que présente cette hypothèse;

3° Que M. Dufrenoy, d'accord avec M. Élie de Beaumont, admet la correspondance géologique des deux étages du bassin parisien avec

les deux premiers étages du bassin tertiaire du Midi, et qu'il considère les terrains de la Loire, y compris les faluns de la Touraine, comme correspondant à la formation du grès de Fontainebleau et aux meulière coquillères de Meudon et de Montmorency. En cela, il s'éloigne de l'opinion de M. Desnoyers, qui regarde le bassin de la Loire et une partie du bassin de la Gironde, y compris les faluns des Landes, comme appartenant à l'étage supérieur des terrains tertiaires.

OBSERVATIONS sur l'étendue du système tertiaire inférieur dans le nord de la France, et sur les dépôts de lignites qui s'y trouvent; par M. Élie de Beaumont.

L'objet principal de ces observations est de démontrer que le terrain crétacé ne limite point au nord le bassin tertiaire de Paris, comme on pourrait le penser lorsqu'on se dirige des environs de Gisors et de Chaumont vers Épernay, en passant par Beaumont-sur-Oise, Clermont en Beauvoisis, Nesle, Ham, La Fère, Laon, Craone et Reims: en effet, si, à la droite de l'observateur, les plateaux du calcaire grossier semblent être la fin du terrain tertiaire aboutissant à une suite de plateaux moins élevés, composés de craie, ou de terrains carbonifère et ardoisier, ou bien d'un dépôt meuble continu avec celui qui recouvre une grande partie de l'intérieur de la France, et qui, suivant l'auteur, appartient à l'étage moyen du terrain tertiaire, cependant, en regardant avec quelque attention à gauche, il aperçoit des tertres d'une étendue variable, formés de sables qui, analogues à ceux qu'il peut voir à la base des plateaux du calcaire grossier, se rapportent réellement à l'étage inférieur du terrain tertiaire.

Ces tertres, au milieu des sables qui les constituent principalement, offrent à l'observateur des grès renfermant des moules de coquilles bivalves rappelant les tellines ou les cythérées. Les sables sont blancs, jaunes, rougâtres, ou enfin verts lorsqu'ils contiennent de la chlorite.

Le terrain qui constitue ces tertres a été observé en Belgique par M. d'Omalus d'Halloy; il s'y compose de sable, d'argile plastique, de lignites et même de succin.

C'est encore à ce terrain que l'auteur rapporte les minerais de fer, appelés improprement d'alluvion, qui donnent lieu, dans les Ardennes, à un grand nombre d'exploitations.

Les tertres dont nous venons de parler, appartenant à l'étage inférieur tertiaire du bassin de Paris, et se retrouvant en Belgique et en

Angleterre où on les appelle *outlyers*, sont, suivant M. Élie de Beaumont, des témoins de l'étendue primitive de ce bassin.

M. Élie de Beaumont rapporte encore au même étage les lignites du plateau du bois de Vermand, près de Holnon, ceux qui se trouvent dans le Soissonnais à découvert, parce que probablement les couches qui les recouvraient dans l'origine ont été enlevées par les courants diluviens auxquels un soulèvement du sol a donné lieu. En conséquence, ces lignites sont analogues à ceux de Marly, comme l'avaient pensé déjà MM. Cuvier et Brongniart.

Enfin, M. Élie de Beaumont, en allant de Reims à Épernay et à Vertus, a observé que le calcaire grossier est peu à peu remplacé par des marnes verdâtres dans lesquelles il finit par ne plus apparaître qu'en larges masses lenticulaires, au sein desquelles on aperçoit un développement progressif de calcaire siliceux et de meulière, conformément à ce que M. Dufrénoy a observé sur les confins du nord-ouest de la Brie, en approchant de Paris, ainsi que nous allons le voir dans l'analyse du mémoire suivant.

MÉMOIRE sur la position géologique du terrain siliceux de la Brie et des meulière des environs de la Ferté, par M. Dufrénoy.

Si l'on examine au-dessus de Paris la vallée de la Seine, on voit que le calcaire grossier d'origine marine arrive presque exclusivement au jour sur la rive gauche du fleuve, tandis que les formations d'eau douce constituent les collines de la rive droite; et, à quelques lieues de cette ville, au nord-est, le calcaire grossier ou les sables marins ne s'y voient plus qu'accidentellement; car le calcaire d'eau douce devient prédominant, surtout dans le plateau de la Brie que limitent la Seine et la Marne. Mais ce calcaire d'eau douce est loin d'être pur, car presque partout il est tellement pénétré ou mélangé de silice, que M. Brongniart lui a imposé le nom de *calcaire siliceux*. La silice qui le caractérise s'y trouve dans les proportions les plus variées et dans des états d'agrégation fort différents. Divisée à l'extrême et uniformément dans la masse du calcaire, elle est la cause de la propriété hydraulique de la chaux qu'il donne par la cuisson. A l'état isolé, elle affecte la forme de rognons ou de masses plus ou moins considérables. Elle se montre encore à l'état d'agates mamelonnées dans les cavités du calcaire, comme on le remarque surtout dans celui de Champigny, qui est véritablement le type du *calcaire siliceux*. Enfin la silice, qui est complètement isolée du calcaire peut affecter la forme des meulière coquillière qui se trou-

vent sur les sommets de Meudon et de Montmorency; mais c'est à la ressemblance minéralogique que s'arrête l'analogie mutuelle de ces pierres siliceuses; car *les meulière du calcaire siliceux sont d'une formation géologique toute différente de celle des meulière coquillière de Meudon et de Montmorency*, et cette différence d'origine est le point principal que M. Dufrenoy s'applique particulièrement à démontrer dans le mémoire que nous analysons.

M. Dufrenoy pense que, la silice s'étant déposée en même temps que le calcaire d'eau douce, la formation résultant de ces deux matières constitue l'assise supérieure de l'étage inférieur du terrain tertiaire parisien, tandis que les meulière coquillière de Meudon et de Montmorency appartiennent à la dernière assise de l'étage supérieur du même bassin (étage qui n'est, bien entendu, que l'étage moyen des terrains tertiaires).

Si l'on a été longtemps incertain sur la position géologique qu'on devait assigner au calcaire siliceux, il faut en attribuer la cause à l'absence du gypse dans la plus grande partie du pays que ce calcaire recouvre, et il est remarquable que, lorsqu'on croyait, avant le travail de M. Dufrenoy, observer à Saint-Ouen que le calcaire siliceux était inférieur au gypse, on assimilait au terrain le plus moderne de Paris les meulière de La Ferté, qui ne sont, comme nous l'avons dit, qu'une dépendance de la formation du calcaire siliceux.

M. Dufrenoy a observé la superposition du calcaire siliceux sur le gypse à Fontenay-sous-Bois, à Nogent, à Quincy. Cependant il n'en conclut pas que toute la formation du calcaire siliceux de la Brie est plus moderne que celle de la pierre à plâtre; il est disposé, au contraire, à admettre que celle-ci est enclavée dans ce même calcaire.

Le calcaire siliceux est certainement plus ancien que le grès marin supérieur; car celui-ci repose sur le premier, non-seulement à Pantin, comme M. Élie de Beaumont l'a remarqué le premier, mais encore dans la forêt de Gros-Bois et à la Butte des Griffons, suivant l'observation de l'auteur.

Enfin, si tous les caractères géologiques s'accordent pour établir l'identité de formation entre le calcaire siliceux et le silex carié de La Ferté et de Montmirail, on peut voir à Flagny et à la Cour de France, dans une même coupe de terrain, les deux formations de meulière séparées l'une de l'autre par le grès marin supérieur.

E. CHEVREUL.

NOUVELLES LITTÉRAIRES.

INSTITUT ROYAL DE FRANCE.

M. Percier, membre de l'Académie des beaux-arts, est mort le 5 septembre. Un discours a été prononcé à ses funérailles par M. Lebas. Nous en extrairons quelques détails biographiques.

« M. Charles Percier naquit à Paris en 1764. La modeste fortune de son père ne lui permit pas de recevoir les bienfaits d'une brillante éducation ; mais la nature et son génie surent y suppléer. Une vocation marquée pour l'architecture détermina sa famille à le confier aux soins de M. Peyre. Après s'être constamment distingué dans les concours de l'École royale d'architecture, il obtint le grand prix de Rome en 1786. Il partit alors pour l'Italie, où la vue des chefs d'œuvre des grands maîtres produisit sur son esprit une telle impression, que cette terre classique des beaux-arts devint pour lui une idole au culte de laquelle il a consacré sa vie entière, et dont le souvenir, à ses derniers moments, était seul capable d'apporter quelque adoucissement à ses souffrances. Ce n'est qu'à la vue des admirables et nombreuses études qu'il y a faites, que l'on peut juger de toute leur importance. De retour en France à une époque bien désastreuse pour les arts et où tant de monuments furent détruits, il s'appliqua avec une ardeur constante à reproduire, par le dessin, les plus remarquables édifices de notre patrie. La collection qu'il en a faite devient d'autant plus précieuse qu'elle nous conserve le souvenir de monuments à jamais perdus. Il ne servait pas seulement les arts par ses travaux ; mais, par sa parole brillante et animée, il savait communiquer aux autres l'infatigable zèle qui l'animait ; de sa conversation, toujours féconde, jaillissaient des traits de lumière. Ses connaissances profondes et variées, une mémoire des plus fidèles, et une éloquence aussi naturelle que persuasive, lui avaient acquis, au suprême degré, l'art de faire partager son noble enthousiasme aux personnes qui l'approchaient, et particulièrement à ses nombreux élèves. Aussi de quel respect, de quelle reconnaissance n'était-il pas entouré ? Combien sa vie n'a-t-elle pas été embellie par l'amitié des artistes les plus célèbres ? Rappellerai-je ici ce nom qui vient se placer sur toutes les bouches, le nom de cet ami que cherchent tous les yeux, et qui, en ce moment loin de nous, apprendra la mort de l'illustre confrère auquel il n'a pu rendre les derniers devoirs ? Cette amitié qui, dès sa plus tendre jeunesse, réunit Percier à M. Fontaine, le mit à même de participer à l'érection de l'arc de triomphe du Carrousel, à l'achèvement et à la restauration du Louvre, et enfin à tout ce que le gouvernement impérial fit faire alors de grand et de magnifique. D'aussi importantes occupations ne l'empêchèrent pas de publier ces recueils que l'on peut, à juste titre, regarder comme le premier symptôme de la régénération de l'art. On sait l'heureuse influence qu'exercèrent ses ouvrages des Palais et Maisons de Rome, des Maisons de plaisance de l'Italie, et des Décorations intérieures. De semblables services ne pouvaient rester sans récompense ; aussi fut-il successivement nommé membre de l'Institut de France, officier de la Légion d'honneur, président honoraire du Conseil des bâtiments civils, administrateur de l'École gratuite de dessin, et membre de la plupart des académies étrangères. »

LIVRES NOUVEAUX.

FRANCE.

Η ΠΑΛΑΙΑ ΔΙΑΘΗΚΗ, κατὰ τοῦς ἑβδομήκοντα. Vetus testamentum græcum juxta septuaginta interpretes, ex auctoritate Sixti Quinti, pontificis maximi, editum juxta exemplar originale vaticanum; nunc denuo recognitum, accuratissime expressum, versiculis distinctum ad collationem Vulgatæ, cum latina translatione et complementis ex aliis manuscriptis, cura et studio J. N. Jager, ecclesiæ Nanceiensis canonici honorarii.

Cette nouvelle édition des Septante, dont le prospectus vient d'être publié, comprendra le texte grec donné par le pape Sixte V, en 1587, et la version latine faite par ordre du même pontife, et imprimée à Rome en 1588. L'ouvrage complet paraîtra en 2 volumes grand in-8°. Le texte grec sera aussi publié séparément, en un volume.

Annuaire historique pour l'année 1839, publié par la Société de l'Histoire de France. Paris, imprimerie de Crapelet, librairie de J. Renouard; 1838. In-18 de 204 pages. Cet annuaire, qui continue de se distinguer par un caractère remarquable d'utilité et d'intérêt, renferme, pour cette année, la liste des grands fiefs de la couronne, par M. de Fréville; celle des pairies de France, par M. de Maslatrie, et des notices de M. Géraud sur les parlements, les chambres des comptes et les cours des aides, et de M. Bottée de Toulmont, sur les instruments de musique en usage dans le moyen âge.

Eloge historique d'Antoine-Laurent de Jussieu, par M. Flourens, secrétaire perpétuel de l'Académie des sciences, lu à la séance publique du 13 août 1838.

Voyages historiques, littéraires et artistiques en Italie, guide raisonné et complet du voyageur et de l'artiste; deuxième édition, entièrement revue, corrigée, et augmentée d'un grand nombre de descriptions de lieux, monuments, tableaux, etc. avec une table analytique et une belle carte routière de l'Italie, par M. Valery, bibliothécaire du roi aux palais de Versailles et de Trianon. Paris 1838; imprimerie de H. Fournier, librairies d'Aimé André et de Baudry; 3 vol. in-8°, iv-494, 572 et 456 pages. Cet ouvrage a paru primitivement sous un titre plus court et plus simple, en 5 volumes, publiés de 1831 à 1833; le succès qu'il a obtenu et dont témoigne cette publication nouvelle, se justifie par le choix, l'exactitude, quelquefois la nouveauté des détails, le tour ingénieux des observations et l'élégance du style. C'est pour le voyage un guide utile et agréable, et il offre aux études du cabinet un riche répertoire de faits recueillis avec patience et sagacité. Ce qui le caractérise surtout, parmi tant d'ouvrages publiés sur le même sujet, c'est le soin qu'a pris constamment l'auteur d'éclairer la description des lieux et des monuments par les souvenirs de l'histoire et de la littérature. Malgré les difficultés imprévues qu'a rencontrées M. Valery dans le progrès d'une infirmité cruelle due à ses longs travaux, et qui, au retour de son dernier voyage, l'ont réduit à s'aider, pour ses recherches, d'autres yeux que les siens, les mêmes mérites se retrouvent dans l'ouvrage suivant, publié peu de temps avant cette seconde édition du premier et qui en est le complément:

Voyages en Corse, à l'île d'Elbe et en Sardaigne, par M. Valery, etc. Paris, 1837; imprimerie de Dufaure, à Versailles, librairie de L. Bourgeois-Maze; 2 vol. in-8°, ix-425 et vii-463 pages.

Le Laurentin, maison de campagne de Plinie le jeune, restituée d'après la description de Plinie; par L. P. Haudebourt, architecte. Paris, Carillan-Gœury, 1838; in-8°

de VIII et 238 pages, avec 5 gravures. On se rappelle qu'en 1819, M. Mazois, dans un ouvrage dédié à M. Percier, que les arts viennent de perdre, nous avait fait connaître, sous le titre de *Palais de Scaurus*, tous les détails de la maison de ville des Romains, l'atrium, le gynécée, la pinacothèque, l'exèdre, etc. M. Haudebourt nous initie, à son tour, à tous les secrets de la villa romaine. Son livre est un ingénieux commentaire de l'épître XVII^e du second livre de Pline le jeune, où cet écrivain donne, en termes assez obscurs, la description de sa maison de campagne située près de Laurente. C'est en même temps un tableau piquant et fidèle des mœurs de la société antique à l'une de ses plus brillantes périodes.

Biographie universelle ancienne et moderne. Supplément, tome LXV (GAAB-GOZ). Paris, imprimerie de Paul Dupont et compagnie, librairie de Michaud, 1838; in-8° de 572 pages. MM. Artaud, Capefigue, Depping, Durozoir, Eckard, Eyriès, F. Pillet, Michaud jeune, Parisot, Renaudin, de Reiffenberg, Tabaraud, Villenave, Walckenaer, Weiss, etc. etc. ont coopéré à ce volume. Parmi les articles les plus remarquables par leur importance ou par leur étendue, nous citerons ceux de Gail et de M^{me} de Genlis par M. Durozoir, de Gall par M. Renaudin, de Ginguené par M. Michaud, de Goëthe par M. Parisot, de Gosselin par M. Walckenaer.

Mémoires de la Société des antiquaires de l'Ouest. Tome III; 1837. A Poitiers, imprimerie de Saurin, librairies de Fradet et de Barbier; à Paris, chez Derache; 1838. — In-8° de 348 pages, 7 planches. Ce volume contient le compte rendu de la séance publique du 20 août 1837, et onze mémoires, dont les principaux sont : un essai sur les monuments celtiques de l'arrondissement de Loudun; — des notices de M. de la Massardière, sur le Vieux-Poitiers; — de M. de Chergé, sur le château et la sainte chapelle de Champigny; — de M. de la Fontenelle, sur le duc d'Aquitaine, Guillaume Fier-à-Bras, et la duchesse Emme, etc.

Mémoires et analyses des travaux de la Société d'agriculture, commerce, sciences et arts de la ville de Mende, chef-lieu du département de la Lozère; 1835, 1836. In-8° de 204 pages. Imprimerie d'Ignon, à Mende.

Mémoires de la Société royale des sciences, de l'agriculture et des arts, de Lille; années 1836, 1837 et première partie de 1838. In-8°.

Connaissance des temps ou des mouvements célestes, à l'usage des astronomes et des navigateurs, pour l'an 1841; publiée par le Bureau des longitudes. Paris, Bachelier, 1838; in-8°, 417 et 178 pages. Pr. 5 fr.

Annuaire pour l'an 1838, présenté au roi par le Bureau des longitudes. Paris, Bachelier, 1837 (1838); in-18, 632 pages. Pr. 1 franc. — Les pages 221-618 contiennent des notes scientifiques par M. Arago, sur le tonnerre.

TABLE.

Memorie sul bonificamento delle Maremme Toscane (article de M. Libri).....	Page 523
Florence et ses vicissitudes, par M. Delécluze (article de M. Villemain).....	536
Les Topes, Mémoire pour servir à la connaissance des antiquités de l'Orient, par Carl Ritter (article de M. Letronne).....	542
Poèmes islandais, publiés et traduits par M. Bergmann (article de M. Depping).....	555
Mémoires pour servir à une description géologique de la France (article de M. Chevreul).....	569
Nouvelles littéraires.....	584

FIN DE LA TABLE.

JOURNAL DES SAVANTS.

OCTOBRE 1838.

DES JOURNAUX CHEZ LES ROMAINS; *Recherches précédées d'un mémoire sur les Annales des pontifes, et suivies de fragments des journaux de l'ancienne Rome; par J. Vict. Leclerc, membre de l'Institut de France, doyen de la Faculté des lettres de Paris.*
Un volume in-8°, III-440 pages.

Il y a dans la science de l'histoire deux sortes de doute et de critique; l'une inspirée par un orgueil ambitieux, l'autre née d'un pur désir du vrai : celle-ci prudente, sincère, sans amour-propre, sans parti pris d'avance pour ou contre aucune idée, soumet tout récit, toute assertion à un examen rigoureux, mais en ne cherchant qu'à s'instruire, et ne se laisse imposer par aucune autorité, si grande qu'elle puisse être, mais en accordant au sens commun des hommes qui nous ont précédés un juste crédit; l'autre, souverainement dédaigneuse de toute croyance générale et ancienne, armée de défiance contre tout ce qui est tradition, passionnée pour le paradoxe, enthousiaste d'innovation, et se flattant d'innover en renouvelant, par l'exagération, des singularités déjà vieilles, finit par tomber, du haut de son mépris pour l'opinion d'autrui, dans la plus étrange crédulité en soi-même, et par s'attacher avec une conviction opiniâtre à ses propres systèmes et prendre pour authentiques les fantaisies d'une érudition vaste et hasardeuse. Ambition de renommée, que ce doute hypercritique! Vanité, que ces systèmes de découvertes! Il est bien à souhaiter, quand ces conjectureurs aventuriers, d'autant plus à

redouter qu'ils sont plus savants et plus ingénieux, ont ébloui la multitude et entraîné même des doctes, qu'il vienne de sages esprits, puissants aussi par la dialectique et par la science, qui opposent les lumières du bon sens aux erreurs qu'on préconise, qui démontrent invinciblement où est l'illusion, où est l'authenticité, et qui se croient suffisamment créateurs en empêchant de détruire ce qu'il est bon de conserver. Tel est le service que vient de rendre aux études historiques M. J. V. Leclerc, qui en avait rendu déjà de si éminents à la littérature latine.

Les deux mémoires que contient ce volume, quoique roulant sur des matières en apparence très-diverses de nature et d'intérêt, sont cependant liés ensemble par des rapports intimes, de manière à former les parties nécessaires d'un seul et même ouvrage, et non pas un simple recueil de pièces détachées; et la double publication revient à une parfaite unité de sujet, en montrant, dans la succession des *journaux* aux *Annales des pontifes*, la perpétuité d'une rédaction officielle, année par année, jour par jour, des éléments de la narration historique chez les Romains, depuis les temps les plus anciens jusqu'à la décadence de l'Empire. Des deux mémoires, le plus considérable et par son étendue et par son importance n'est pas celui dont le nom frappe les yeux d'abord au frontispice de l'ouvrage, et qui semble là vouloir primer sur l'autre par la différence même des caractères d'imprimerie, quoiqu'il ne vienne que le second par l'ordre chronologique des faits et dans la disposition du livre. Je n'aurais pas remarqué cette espèce d'interversion dans le titre, de peu de conséquence au fond, et sauvée d'ailleurs par l'habile contexture de la phrase, si je ne voyais dans le petit artifice d'imprimeur et de libraire auquel l'auteur a eu la complaisance de se prêter, un exemple des sacrifices que les meilleurs esprits font au goût du public et à la frivolité du commun des lecteurs, même dans les plus graves écrits, tâchant de réveiller la paresse et de tromper la peur qu'on a de l'érudition par l'annonce empressée des objets les plus neufs, les plus piquants, et, comme on dit, le plus à l'ordre du jour.

Que ce soit là ma critique du livre et de l'auteur, puisque je n'ai pu guère trouver à en faire d'autre, et que je dois me borner à donner l'analyse de ma lecture. Je veux toutefois adresser encore un reproche à M. Leclerc; il me semble traiter en général avec trop peu de ménagement Tite-Live, qu'il accuse en termes assez durs d'insouciance pour la vérité, d'inconséquence, de légèreté, d'ignorance volontaire, et qu'il appelle un rhéteur ingénieux. Je ne saurais dire si c'est préoccupation d'un souvenir de collège, ou reconnaissance de l'instruction si abondante et si variée que Tite-Live m'a offerte, avec le charme d'un si beau langage,

relativement aux mœurs, aux institutions de Rome et des nations italiennes; mais je ne peux pas m'empêcher de réclamer contre l'extrême sévérité des expressions tout au moins. Sans nier les fautes qu'il a commises, on doit penser à l'immense lacune que ferait dans l'histoire romaine la perte de ses récits. Nous avouons que Caligula le traitait d'écrivain verbeux et négligent; il faut aussi qu'on se souvienne qu'il se faisait nommer le Pompéien dans le palais d'Auguste.

Revenons aux Annales des pontifes. Dans tout pays ou règne une forte aristocratie, l'histoire écrite prend naissance. L'ignorance pourra être profonde dans la nation, les mœurs de la multitude et même des grands peuvent être encore barbares; mais il y a des familles intéressées par orgueil et par politique à garder la trace des événements, la gloire des ancêtres, l'autorité des exemples utiles; il y a un corps de noblesse toujours occupé de maintenir sa domination par la force morale en même temps que par la force matérielle, et qui s'entoure soigneusement de l'illustration des souvenirs nationaux en même temps qu'il affecte la possession exclusive et jalouse des dignités civiles et des commandements militaires. Que les castes ou les classes à qui appartient l'empire soient sacerdotales, et dès lors nécessairement assez éclairées, assez instruites pour assurer leurs prérogatives sociales par une supériorité spirituelle, ou simplement guerrières, mais du moins assez opulentes pour avoir des lettrés à leurs gages, ou bien qu'elles cumulent, comme dans la cité romaine, les magistratures et les armes avec les offices religieux; toujours comprennent-elles le besoin de traditions, non pas livrées aux vagues souvenirs et aux imaginations du vulgaire, mais précises, impérissables, consignées sur le bois, ou la pierre ou l'airain, en un mot, d'archives à elles, qu'elles produisent quand il le faut, et qu'elles se réservent comme un des mystères de la souveraineté. Pour cette œuvre, quelque peu avancée que soit la civilisation, la science en propre ou d'emprunt ne manque point à l'aristocratie. Ainsi l'histoire commence par les historiographes, conservateurs officiels des actes et des mémoires de la vie publique au profit de l'ordre prééminent dans l'état. Avant d'être un art, un emploi du talent, une expression du génie, l'histoire est un instrument de la puissance, et, comme le dit naïvement Vopisque, sans se douter de la portée de ses paroles, et avec d'autant plus d'énergie, un privilège du gouvernement, *pontifices, penes quos scribendæ historiæ POTESTAS fuit*¹. Car les pontifes étaient les élus des patriciens, étaient membres des familles patriciennes. A la religion, ce gage long-

¹ *In Tacito, c. 1*

temps révéré, longtemps inviolable du pouvoir politique de la noblesse romaine, les législateurs attachèrent l'histoire, comme pour mettre à la fois au service des privilégiés tout ce qui pouvait consacrer dans les esprits leur usurpation, les souvenirs et les croyances. On sait avec quelle opiniâtreté les patriciens se tinrent armés de superstitions simulées ou réelles pour repousser les prétentions du peuple aux droits de la liberté et au partage de l'administration publique; comment ils refusèrent, pendant près d'un siècle et demi après l'expulsion des rois, le consulat aux plébéiens, de peur, disaient-ils, de faire un sacrilège en laissant tomber les auspices dans des mains profanes. Ces fonctions sacrées exigeaient dans ceux qui les possédaient des connaissances spéciales et une certaine culture d'esprit. Sans doute les nobles romains se glorifièrent longtemps de leur rusticité, d'une rudesse sauvage. Les lettres et les arts comme ornement de l'intelligence, comme amusement de la vie, furent en grand mépris chez les Romains. Ils dédaignèrent la science purement spéculative. Mais la science usuelle, pratique, indispensable pour les affaires, les patriciens ne manquèrent point de l'acquérir¹. Dès la plus haute antiquité le sénat, on le sait, entretenait perpétuellement dans les villes d'Étrurie douze enfants de familles patriciennes pour apprendre les cérémonies et les rites des augures. Cette coutume avait rendu la langue étrusque familière à beaucoup de jeunes Romains, et quelquefois les consuls profitèrent de cet avantage pour faire des reconnaissances ou envoyer des espions, dans les guerres contre les Toscans². A plus forte raison les patriciens savaient-ils presque tous écrire, puisqu'il y avait des écoles élémentaires fréquentées par les fils des plébéiens même, bien des années sans doute avant la mort de Virginie, qui fut rencontrée par l'agent du décemvir en se rendant à l'école. Ainsi quelque conséquence qu'on ait voulu tirer de la déclaration de Tite-Live sur l'état des études élémentaires à Rome dans le premier âge³, on ne saurait arriver au point d'en conclure que l'ignorance ait empêché les Romains d'enregistrer régulièrement, constamment, sinon avec la garantie d'une véracité parfaite, du moins avec un évident caractère d'authenticité, les faits d'un intérêt général, dès l'antiquité la plus reculée.

Mais je m'aperçois que j'entame une discussion dont M. Leclerc a épuisé tous les arguments d'une manière si lumineuse et si péremptoire.

¹ Cic. *Tusc.* I, II : « In summo apud illos (Græcos) honore geometria fuit. Itaque nihil mathematicis illustrius. At nos metiendi ratiocinandique utilitate hujus artis terminavimus modum. » — ² Tit. Liv. IX, xxxvi. — ³ Tit. Liv. VI, I : « Parvæ et raræ per eadem tempora literæ fuere. »

Ce qu'on a de mieux à faire après lui, c'est de rendre un compte fidèle de ce qu'il a fait. Il ne se borne point à remplir les promesses de son titre; après avoir mis le lecteur en état de connaître, dans les moindres détails, l'origine, la durée, la composition, la matière des Annales des pontifes, les objets de la narration, le genre du style, la forme extérieure de l'écrit, le mode de publication, toutes choses curieuses à savoir, mais qui ne sont que la moindre partie de son travail et une sorte d'exposition préliminaire, il reprend toute la question de la certitude de l'histoire romaine pour les premiers siècles, et semble avoir fermé désormais la carrière de la controverse.

Ce n'est pas seulement de nos jours qu'on a essayé de renvoyer cette vieille histoire aux fables grecques, de substituer à ses témoignages des chansons populaires, et de travestir ses personnages en symboles. Il y a plus de deux cents ans que Cluvier, plus de cent cinquante que Perizonius hasardèrent les premiers essais de ces systèmes. L'invention fut goûtée par des savants plus hardis que réfléchis, plus subtils que profonds; l'ancienne vérité trouva aussi ses défenseurs, et dès 1722 la polémique s'engagea entre M. de Pouilly et l'abbé Sallier; elle fut continuée quelques années après par Beaufort, d'une part, et de l'autre par l'anglais Hooke et l'allemand Sachse; MM. Levesque et Larcher la ranimèrent encore vers la fin du siècle dernier, et le paradoxe alla toujours grandissant dans sa marche, jusqu'à ce que nous l'ayons vu enfin imaginer des cycles épiques, créer des villes qui n'existèrent jamais et dissiper en fictions nébuleuses ce que nous tenions pour des réalités.

Le scepticisme, d'abord un peu timide, ne tenta que des attaques partielles, et se servit contre l'autorité de Tite-Live et de Plutarque de leurs propres paroles; paroles jetées indiscretement peut-être et auxquelles ils étaient loin eux-mêmes d'attribuer toute la signification qu'on leur a prêtée. Aurait-ils en effet voulu confesser qu'ils avaient écrit l'histoire sans preuves, sans documents respectables? Trois passages empruntés de Perizonius, car ses *Animadversiones historicæ* ont été un arsenal d'où plusieurs critiques ont tiré les armes de leur érudition sans l'en remercier et sans en rien dire; ces trois passages fournirent à M. de Pouilly, et à d'autres ensuite, les bases de leurs argumentations contre l'opinion commune. Mais M. Leclerc prouve très bien que les trois citations¹, deux de Plutarque, une de Tite-Live, se réduisent à une seule et unique autorité, Plutarque remontant à Tite-Live et Tite-Live

¹ M. Leclerc a jugé probablement qu'il était superflu de parler du traité apocryphe attribué à Plutarque et intitulé : *Parallèle des faits grecs et romains*. Voyez le tome VI des Mémoires de l'Académie des inscriptions.

à un certain Clodius, peu célèbre, à ce qu'il paraît, Κλωδίος τις; il démontre de plus, qu'ils ne disent point ce qu'on prétend qu'ils assurent; par exemple: « qu'on n'avait point d'annales faites avant l'irruption des Gaulois, et que celles qui portaient le nom des prêtres ou des magistrats de l'ancienne Rome étaient des ouvrages supposés. » On ne trouve rien de cela dans les passages allégués, qui d'ailleurs, eussent-ils toute cette portée, seraient contre-balancés par les textes assez clairs de Denys d'Halicarnasse, de Diodore, de Polybe, et par les témoignages plus explicites et plus positifs de Cicéron. Mais tout ce qu'on en peut raisonnablement déduire, c'est que les tables généalogiques, les éloges funèbres et les monuments particuliers d'histoires de famille, fabriqués après l'invasion des Gaulois et l'incendie de Rome, avaient dû altérer le récit des faits généraux, et que beaucoup d'écrits où se conservait la mémoire des temps primitifs, avaient été détruits dans ce désastre. Mais de prétendre que tout, absolument tout, archives publiques et privées, avait péri, c'est ce qu'on ne saurait accorder aux sceptiques modernes. Il ne faut pas non plus accepter sans restriction l'assertion peu mesurée de Tite-Live lui-même: *Si quæ in commentariis pontificum aliisque publicis privatisque erant monumentis, PLERAQUE, incensa urbe, interiore.* Non, les mémoires des pontifes ne s'étaient pas perdus; non, les autres monuments historiques ne restèrent pas, pour la plupart, ensevelis sous les ruines.

Sans parler des antiquités d'art, soit celles que les barbares ne purent point anéantir, comme le rempart d'Ancus et la *cloaca maxima* de Tarquin, soit celles qui furent aussitôt restituées après leur retraite, comme le poteau de la sœur d'Horace, restauré d'âge en âge (*hodie quoque publice semper reffectum manet*¹), qu'on veuille seulement examiner les monuments écrits: combien y en avait-il qui survécurent! Énumérons ici sommairement ceux dont il est resté trace; on trouvera dans le livre de M. Leclerc les attestations de leur existence: la prière des *fratres Arvales*, le rituel des prêtres saliens, les chants nationaux, tels que chansons militaires, hymnes religieux, chants héroïques des festins, des combats, des funérailles, des triomphes; les lois royales qui remontaient jusqu'à Numa, le tableau des centuries de Servius, les lois sacrées de l'an 260, les lois que les consuls de l'année 281 firent graver sur une colonne de bronze, un plébiscite de l'an 304; les traités avec les nations étrangères, un de Romulus, un de Servius, trois de Tarquin, et ceux que, dès l'origine du gouvernement consulaire, on fit avec les Cartaginois, avec Porsena,

¹ Tit. Liv. I, xxvi.

avec les Latins, avec les Ardéates; ajoutez les tables triomphales, les inscriptions sur les tombeaux, sur les autels, sur les bases des statues, sur les murs des temples; n'oublions pas les livres sibyllins, consultés par Camille pour l'expiation des lieux saints que l'ennemi avait profanés, les *libri pontificii* ou livres de droit sacré, les *libri lintei* qu'on gardait dans le temple de Moneta, les *libri magistratuum* différents des *lintei*, les mémoires des censeurs, les archives des familles, qui ne furent pas toujours mensongères, et qui se transmettaient de génération en génération avec les images sous la surveillance de la piété filiale et surtout de l'orgueil nobiliaire; enfin, il serait superflu de rappeler les lois des Douze Tables. A la vue de tant d'écrits et de tant de livres, comment subsisterait le raisonnement de ceux qui ont affirmé que chez les Romains l'unique manière de marquer la succession des années fut d'abord d'enfoncer un clou dans le mur du temple de Minerve, et qu'une nation si grossière ne pouvait pas employer le secours des lettres pour amasser les matériaux de son histoire? Raisonnement erroné, qui s'appuyait sur une erreur matérielle. Car l'institution du *clou sacré* ne fut jamais d'un usage annuel, et avait pour objet de faire une œuvre expiatoire, et non pas de suppléer au calendrier.

Et maintenant, pour les Annales, faut-il s'en tenir à l'arrêt de Tite-Live, dont on a tant abusé contre lui-même? Quand il serait vrai qu'elles eussent entièrement disparu, celles des cités du Latium, celles des villes italiques, avec lesquelles Rome avait eu tant de rapports si fréquents ou si intimes, lui auraient fourni des suppléments nombreux pour son histoire, comme elles offrirent plus tard à la critique de précieux renseignements pour corriger les erreurs qui s'y étaient mêlées. Dans le peu de fragments qui restent des *Origines* de Caton, dans les débris des ouvrages de Varron, le plus savant des Romains, dans quelques passages de Cicéron, on voit les indices d'études sérieuses sur les archives municipales d'Antenna, de Tibur, de Laurente, de Lanuvium, de Tusculum, d'Anagni, de Préneste, de Cumès, et des cités samnites. Et cette antique Étrurie, si longtemps en guerre ou en relation de commerce avec les Romains, d'abord conquérante chez eux, ensuite leur conquête, mais toujours leur institutrice dans la science des augures et des cérémonies religieuses; quels trésors elle tenait en réserve pour leurs historiens dans ses annales, dont ils surent si bien profiter, sans qu'ils eussent toutefois à regretter la perte de celles des pontifes!

L'invasion des Gaulois ne fut ni si brusque ni si soudaine, que les chefs de l'état n'eussent le temps de mettre en sûreté au Capitole ou de transporter dans les villes voisines les choses les plus précieuses, et

particulièrement les vases sacrés, les instruments du culte national. Les pontifes ne manquèrent pas sans doute à leur devoir, et, parmi les objets de leurs soins, ils ne purent oublier les tableaux sur lesquels ils traçaient la chronique de Rome et auxquels s'attachait un double intérêt, politique et sacré. Ils auraient été avertis d'ailleurs par l'exemple des précautions que prenaient, dans cette alarme, de simples particuliers pour les *sacra* de leurs foyers domestiques, comme cet Albinus qui recueillit les vestales sur sa route en fuyant. On ne demandera point comment, sauvées alors, les Annales échappèrent ensuite aux ravages du temps. Ces pages vénérables étaient écrites sur des planches de bois coloré de blanc, *album, tabulæ dealbatæ*; mais la matière fragile et périssable devenait immortelle par l'attention si diligente des Romains à garantir de tout accident, à rajeunir, à renouveler au besoin, avec une scrupuleuse exactitude, les titres de l'Empire. Une telle conservation serait-elle plus difficile à comprendre que celle de tant de manuscrits sur des parchemins, sur des papyrus? que celle des comptes de Philippe le Hardi et de Philippe le Bel sur des tablettes enduites de cire? lesquelles ont assurément traversé plus de siècles que les Annales des pontifes n'en vécurent pour arriver aux temps de Fabius Pictor, de Caton, de Cicéron même.

Ce n'est point sur des analogies et des probabilités seulement que s'appuie l'opinion de la transmission authentique des Annales, elle se vérifie par des textes précis. Les personnages que Cicéron fait parler dans ses dialogues philosophiques, allèguent en maint endroit les Annales comme existantes encore. Cicéron lui-même les invoque en son propre nom, dans ses traités *des Orateurs célèbres* et *du Souverain bien*; il atteste qu'on possédait encore dans son siècle les lois de Numa, certainement plus anciennes : *quas in monimentis habemus..... quas scitis exstare*¹. Pour nier la durée des Annales, il faut admettre que Cicéron, Terentius Varron, et, avant eux, Sempronius Asellio, et Caton le Censeur, et Polybe, et, antérieurement encore, Fabius Pictor et les premiers historiens, furent des dupes ou des imposteurs; car il auraient pris ou voulu faire adopter pour véritables de fausses *Annales*, de faux *livres des pontifes*, si l'on en croyait Beaufort et Levesque; mais Niebuhr lui-même ne cherche point à infirmer la citation que Cicéron a faite au sujet de l'éclipse de soleil du 5 juin de l'an 350, *d'après laquelle on avait calculé les éclipses précédentes*; seulement il en conclut que les Annales des pontifes n'ont commencé que l'an 350 de Rome. Il faut prendre acte de cet aveu; c'est

¹ *De Repub.* II, XIV; V, II.

beaucoup que d'avoir obtenu de cet impitoyable adversaire des antiquités de Rome, une telle concession. Les Annales certaines des pontifes auraient donc commencé treize ans avant l'irruption des barbares. Mais pourquoi les reconnaître seulement à dater de cette époque? serait-ce, comme dit Beaufort, que Cicéron ne s'y est référé pour aucun fait important qui soit antérieur à la prise de Rome? mais l'éclipse de l'an 350 en est un assez remarquable que Beaufort, il est vrai, n'avait pas pu connaître, puisqu'on n'avait pas encore découvert de son temps les fragments du traité de *la République*. Toutefois, il n'aurait pas prononcé si fermement sa négation, s'il s'était rappelé ce qu'en d'autres lieux Cicéron a dit de Lucrece, de Brutus, de Virginie, d'après les Annales des pontifes : *ex Annalium monumentis*¹. Tite-Live, sur la foi de qui on s'était un peu trop pressé de les déclarer perdues, aurait pu aussi lui-même lui donner à penser, s'il avait lu sans préoccupation beaucoup de passages² où cet historien reconnaît qu'immédiatement, ou de seconde main, il emprunte la lumière des Annales, comme lorsqu'il examine quels furent les consuls de l'an 309, *neque in Annalibus priscis, neque in libris magistratum inveniantur*. On ne saurait douter que Polybe ne les ait consultées, lui qui se montra si curieux de puiser les éléments de ses narrations aux sources originales, et que l'amitié de Scipion introduisit dans les dépôts publics, dont l'accès n'était pas encore facile, surtout pour un étranger. Il ne cite pas nommément les Annales des pontifes dans ce qui nous reste de ses ouvrages, mais il y fait une allusion évidente dans une phrase qui a procuré l'occasion à M. Leclerc³ de rétablir la véritable interprétation du mot *πολιτικῶς*⁴, où s'étaient étrangement fourvoyés le traducteur D. Thuillier et le docte éditeur Schweighæuser. Ce qui prouve encore indirectement, mais d'une manière frappante, la confiance de Polybe en la science des pontifes, c'est la concordance habituelle de sa chronologie avec celle de Tite-Live ou des fastes capitolins et avec l'ère de Caton dont les calculs avaient pour base les dates des Annales à partir de la fondation de Rome, fixée par les pontifes à la seconde année de la septième olympiade, comme le déclare Denys d'Halicarnasse, dans une saillie de sa critique envieuse contre Polybe.

Une des grandes objections articulées contre les Annales était due à ce même Denys. Comment un si érudit investigateur d'archéologie ne les avait-il pas comprises dans la liste des documents qu'il eut à sa dispo-

¹ *De Finib.* II, xx. — ² Voyez le livre de M. J. V. Leclerc, p. 93-96. — ³ *Ibid.* p. 102. — ⁴ *Publice*, par ordre du gouvernement, et non *simplici vulgari more*, d'une manière commune.

sition? Si, en sa qualité d'étranger, et n'ayant pas, comme Polybe, une recommandation toute puissante, il n'obtint pas la communication des Annales, il ne laisse pas ignorer qu'il suit les traces des écrivains plus heureux qui les avaient lues; il les a désignées souvent en termes non équivoques : *ἱερᾶς δέλτοις, ἱνιαυσίαις ἀναγραφαῖς, τῶν ἱεροφαντῶν γράφαί, κ. τ. λ.* Ce n'est que depuis Vespasien, qui rassembla comme dans un musée historique, dans le Capitole, tous les monuments écrits de l'antiquité romaine, que les Annales, ainsi que les autres pièces des archives publiques, devinrent un objet d'érudition offert aux hommes lettrés et studieux, au lieu d'être une propriété mystérieuse du gouvernement. Déjà le pontificat du plébéien Coruncanus, en l'année 501, les avait rendues plus abordables, mais sans faire tomber les barrières par lesquelles la politique les défendait de tout contact vulgaire.

Ici M. Levesque s'est flatté de triompher en mettant Tite-Live en contradiction avec Cicéron. « Le grand pontife, dit l'auteur du traité *de Oratore*, exposait dans sa maison cette table blanchie, afin que le peuple eût le moyen de la consulter : *potestas ut esset populo cognoscendi*. Et, chez l'historien, le tribun Canuleius commence ainsi une argumentation : *Si nous ne sommes admis à consulter ni les fastes, ni les Annales des pontifes, etc.* M. Leclerc observe judicieusement, en passant, que Tite-Live, qu'on veut opposer hien vainement à Cicéron, apporte ici au moins un témoignage de plus pour l'antiquité des Annales; le fait est de l'an 310. Mais la difficulté principale se résout, selon M. Leclerc, toujours un peu sévère pour Tite-Live, en lui imputant une confusion de temps. « Les Annales qu'il suppose en ce moment inaccessibles au peuple l'ont-elles donc toujours été? L'idée de publicité était tellement inséparable, à certaines époques, des actes des pontifes, que le même Tite-Live racontant, d'après une tradition vraie ou fausse, que le roi Ancus Martius fit promulguer par le grand pontife les ordonnances de Numa, s'exprime ainsi : *Pontificem in albam relata proponere in publico jubet*, ce qui s'accorde merveilleusement avec ces mots : *Potestas ut esset populo cognoscendi*. » Le rapprochement est d'une justesse parfaite, mais il ne met pas Tite-Live en contradiction avec lui-même, pas plus qu'on ne peut l'y mettre avec Cicéron. Il est facile en effet de concilier les deux auteurs, et de corroborer même leurs récits l'un par l'autre, sans accuser Tite-Live d'avoir confondu les temps; car, s'il allait en distinguer un où la publicité eût été moins populaire de ceux où elle le fut davantage, ce serait certainement le plus ancien; celui où, comme le dit, quelques lignes plus bas, M. Leclerc, les grands pontifes étant toujours, par droit de naissance, des patriciens, pouvaient fort bien prétendre qu'ils n'écrivaient pas l'histoire pour le

peuple. Toute la question est donc dans l'interprétation grammaticale de la phrase de Tite-Live par ceux qui l'allèguent, et dans l'interprétation pratique du mot *populus* par les pontifes. Canuleius, le tribun, s'adresse, dans sa déclamation démagogique, à la multitude, au vulgaire, aux dernières classes, en s'associant à elles, et lorsqu'il prononce ces mots, *non admittimur*, il ne dit point qu'aucune loi leur défende de consulter les Annales, *nos admitti non fas est*, ou *jare prohibemur*, ou toute autre chose semblable. En effet, il n'y avait aucune prohibition légale de ce genre. Les moindres plébéiens faisaient partie du *populus*, et avaient droit sur ce qui était donné au public, au *populus*; mais ils n'étaient pas bien venus sans doute, s'ils tentaient individuellement d'user de leur droit. Canuleius ne se plaint que du fait, *non admittimur*. La maison du grand pontife était publique aussi, ouverte au peuple, *publica*, mot synonyme de *publice data*, *populo aperta*. Mais qu'un homme des centuries à dix mille as s'y fût présenté pour interroger le grand pontife, avant le pontificat de Coruncanus, plébéien parvenu, il eût fallu voir comme on l'aurait reçu. Il en était de cela à Rome, comme il en est de tant d'autres choses en tout temps, en tout pays où l'aristocratie est la forme du gouvernement. De ce qui appartient au public, personne n'a la jouissance, si ce n'est les privilégiés et ceux qu'ils veulent bien favoriser. On est le public, ou on ne l'est pas; on est le peuple, ou on est peuple seulement, selon qu'on se trouve plus ou moins puissant par la condition ou par le nombre. Je remarquerai en passant que le mot *populus* correspondait complètement aux diverses significations du mot français *public* dans l'emploi de substantif, pour désigner une collection d'hommes considérée tantôt politiquement, tantôt numériquement, comme société civile, ou comme grande assemblée de personnes quelconques. Lorsque Ovide disait de ses poèmes, *populo juvenilia legi*, et Martial, *ede tuos tandem populo, Faustine, libellos*, il y avait là quelque ressemblance avec l'acception de ce mot *populus*, dans la phrase de Cicéron, non sans une différence, toutefois, à peu près comme les républiques des deux époques différaient entre elles.

C'est donc à tort qu'on s'est efforcé d'opposer Tite-Live à Cicéron. Le scepticisme ne réussit pas mieux dans les inductions qu'il a tirées, soit de la prétendue identité des Annales antiques et des Livres pontificaux rédigés par l'ordre et par les soins de J. César, soit des transformations que les Annales ont subies dans le cours des âges. Je renvoie à la dissertation de M. Leclerc ceux qui ont le désir de voir dissiper les erreurs accréditées sous le patronage du pseudonyme auteur des Origines de la nation romaine, et de se prémunir contre toute méprise par les

éclaircissements donnés sur cette partie du vocabulaire bibliographique des Romains : *Annales pontificam et pontificales, pontificii Libri, Libri sacerdotum, etc. etc.* Il explique aussi, d'une manière très-naturelle et tout à fait convaincante, comment l'Annuaire des pontifes, qui consistait d'abord en relations écrites sur des tables de bois peintes en blanc, sans autre ordre que la succession chronologique des faits, prit, depuis que les grands pontifes en eurent discontinué la rédaction l'an 623, la forme de volumes, et se divisa en livres au nombre de quatre-vingts, selon Servius; de même que Vargunteius divisa en dix-huit livres les Annales d'Ennius, et Octavius Lampadio celles de Nævius en sept livres. Ces changements ne portent nulle atteinte à l'opinion qu'on doit avoir sur les Annales des pontifes. Que peut-on effectivement en inférer? sinon que, quand ce mémorial eût été mis dans un plus grand jour et qu'il eût cessé d'être une occupation obligée d'archivistes comptés parmi les chefs de l'oligarchie romaine, il devint un objet d'étude archéologique pour les lettrés et les savants, et fut en conséquence, recueilli, transcrit, conservé dans plusieurs copies avec un soin tel que pouvaient l'inspirer le patriotisme et l'amour de la science.

L'existence des Annales une fois démontrée, quelle peut être leur valeur historique? C'est ce que M. Leclerc examine dans la troisième partie de sa dissertation. De ce qu'elles ne comporteraient que de simples indications fort sommaires et fort arides des consulats et des autres magistratures, des guerres et des traités de paix ou d'alliance, des édifications de temples ou d'autres bâtiments publics, des famines et des éclipses, doit-on en conclure qu'elles n'ont pas été d'un grand prix pour les historiens, et qu'elles n'ont pas beaucoup éclairé l'histoire? Il s'y mêlait bien des fables, des fables ridicules, mais de ce mélange n'a-t-il pas été possible d'extraire des vérités essentielles, fondamentales, une série de faits, sinon universellement incontestés (car sur quoi ne s'avise-t-on pas de contester quelquefois?), du moins incontestables? Au reste la critique moderne n'a pu rien imaginer en quoi elle n'ait été prévenue par la critique des Romains eux-mêmes. Les plus audacieux efforts de leurs conjectures et de leurs inventions n'étaient pas allés, il est vrai, jusqu'à découvrir dans quelques mots des villes de Quirium, de Lucerum; mais le vieux Caton, et beaucoup d'autres après lui riaient des impostures sacerdotales et politiques, des contes puérils, et savaient bien séparer la fiction des témoignages véritables. C'est lui encore qui a pu apprendre aux modernes qu'avant les récits en prose on chantait en grossière poésie les louanges des héros et des ancêtres. Mais il ne se figurait pas que là seulement fût

l'histoire de l'antiquité romaine. Mais il s'enquérât jusqu'à quel point ces chansons populaires, exposées à toutes les infidélités de la mémoire, aux fantaisies des génies crédules et ambitieux, avaient pu altérer, mais non absorber les traditions certaines consignées dans des écrits.

Je m'arrête, sans essayer de reproduire les développements de la fin de cette discussion, péroration ingénieuse dans laquelle M. Leclerc sait se prévaloir, avec plus d'éclat encore qu'auparavant, des ressources d'une ironie fine et d'un style pur et piquant, jointes à une érudition aussi solide que riche et variée.

Je l'ai suivi, pour ainsi dire, pas à pas dans cette analyse, quoique je n'aie point parlé de plusieurs digressions intéressantes, soit sur des restitutions de textes et sur des étymologies, p. 72, 98, 102, 135 (et cependant combien l'alliance de la philologie est importante pour l'histoire!), soit sur des questions d'archéologie, comme celle de la restitution des fastes capitolins, déterrés vers le milieu du xvi^e siècle. Je ne voulais point détourner mon attention de l'objet principal, du point de vue dominant, la certitude de l'histoire des premiers siècles.

Je consacrerai un autre article au second mémoire, suite et complément du premier; après les *Annales des pontifes*, les *journaux*: car M. Leclerc, dans ce volume, rempli tout entier par ses recherches sur les éléments de l'histoire de Rome, semble avoir voulu rapprocher les deux points extrêmes des destinées de la composition historique, son origine et sa décadence, son berceau et sa sépulture. Il montre d'un côté comment elle a commencé par une gravité sèche et rude, mais non sans force et sans élévation, lorsqu'elle était une émanation de l'autorité, et en quelque sorte une des assises du gouvernement, érigée uniquement dans des vues de grandeur héréditaire et d'avenir immense, coéternelle, pour ainsi dire, au Capitole; et comment, ayant perdu son caractère monumental pour devenir transmissible en courant, et son inspiration de haute politique pour se prendre aux personnalités, aux choses actuelles, elle déchoit à des curiosités éphémères, elle dégénère en anecdotes, et s'évapore en nouvelles du jour.

·NAUDET.



DOCUMENTI, *Monete e Sigilli appartenenti alla storia della monarchia di Savoia, raccolti in Savoia, in Svizzera ed in Francia, per ordine del re Carlo Alberto, da Luigi Cibrario, socio della R. Accademia delle scienze di Torino, ecc. e da Domenico Casimiro Promis, conservatore del Medagliere di S. M.; pubblicati per ordine di S. M.* — Torino, 1833; un vol. in-8° de 121 et 389 pages, avec une planche.

SIGILLI de' principi di Savoia, raccolti ed illustrati d'ordine del re Carlo Alberto, dal cav. L. Cibrario e da D. C. Promis, deputati sopra gli studj di storia patria. — Torino, 1834; un vol. in-4° de xv et 374 pages, avec 33 planches.

HISTORIÆ patriæ monumenta, edita jussu regis Caroli Alberti. — *Chartarum* tomus I. — Augustæ Taurinorum, 1836; un vol. in-fol. de cxix et 1756 col.

MONUMENTA historiæ patriæ, edita jussu regis Caroli Alberti. — *Leges Municipales.* — Augustæ Taurinorum, 1838; un vol. in-fol. de xxiv pages et 1994 col.

TRAITÉS publics de la royale maison de Savoie avec les puissances étrangères, depuis la paix de Château-Cambresis jusqu'à nos jours; publiés, par ordre du roi, par le comte Solar de la Marguerite, premier secrétaire d'État pour les affaires étrangères. Turin, 1836; cinq vol. in-4°.

SECOND ARTICLE¹.

Après avoir, dans un premier article, rendu compte en général des publications historiques qui se font à Turin, par ordre du gouvernement piémontais, nous allons examiner successivement les différents ouvrages qui ont paru jusqu'à présent, et nous commencerons par les deux volumes que MM. Cibrario et Promis ont fait paraître déjà, et qui sont consacrés à l'illustration des documents, des monnaies et des sceaux relatifs aux princes de la maison de Savoie.

Nous avons dit précédemment que ces deux érudits furent chargés, il y a six ans, par leur gouvernement, de parcourir la Savoie, la Suisse, et une partie de la France pour recueillir des monuments de tous

¹ Voyez le cahier d'août 1838, p. 481.

genres « appartenant à l'histoire des premiers temps de la monarchie de Savoie; » et que, en quatre mois, ils visitèrent dans ce dessein les archives et les bibliothèques des villes les plus considérables de la Savoie, de la Suisse et de la France¹. Nous insistons sur ce point, parce que ces voyages littéraires à la course se sont tellement multipliés dans ces derniers temps, que l'on n'entend plus parler que de découvertes faites par des voyageurs qui parcourant à la hâte les bibliothèques et les archives d'une ville ou d'une province, se persuadent qu'ils ont tout vu, et que ce qu'ils ont observé avait échappé à tous les yeux. Ces découvertes bibliographiques et paléographiques, ces manuscrits précieux et inédits dont on croit révéler l'existence et dont on fait grand bruit, ne sont bien souvent que le résultat de grossières bévues, quand ce ne sont pas des faits connus de tous ceux qui ont fréquenté ces bibliothèques et ces archives. Quiconque s'est livré à l'étude des chartes et des manuscrits, quiconque s'est occupé d'histoire littéraire, sait combien il faut de temps et de soin, pour démêler, dans une collection de quelque étendue, les pièces relatives à un sujet donné, et, lorsqu'on en a découvert par hasard quelques-unes, pour les déchiffrer et pour vérifier si elles sont inédites. Nous parlons ici des pièces ou des volumes qui ne seraient pas inscrits au catalogue; car, quant à ceux qui s'y trouvent indiqués, nous ne comprenons pas qu'on puisse prétendre à l'honneur d'une découverte, lorsqu'on s'est borné à compulser un inventaire. Ces réflexions s'adressent à plus d'un pays et à plus d'un voyageur. Mais, pour revenir à MM. Cibrario et Promis, on s'explique difficilement comment ils ont pu s'imaginer qu'en quatre mois ils parviendraient à découvrir toutes les pièces importantes, relatives au Piémont, contenues dans les bibliothèques et dans les archives qu'ils ont visitées. Si l'on compte les jours passés en route et ceux pendant lesquels les établissements publics ne sont pas ouverts, il reste à peine cinq jours de travail pour chaque ville; et comme souvent il y a dans la même localité plusieurs bibliothèques, et que les archives sont ordinairement séparées des collections des manuscrits, il en résulte qu'on n'a pas même pu donner deux jours à l'examen de chacun de ces dépôts littéraires. Si MM. Cibrario

¹ « Il viaggio cominciato ai 4 di luglio si è fornito nel giusto spazio di quattro mesi, ne quali abbiamo fatto secondochè le povere nostre forze il consentivano, non pur con diligenza ma con amore, le indagini che ci erano prescritte, nelle città d'Ivrea, d'Aosta, di Sion, di S. Maurizio d'Agauno, di Losanna, di Friburgo, di Berna, di Basilea, di Strasburgo, di Parigi, di Besanzone, di Borgo, di Lionne, di Ciamberti, di S. Giovanni di Moriana, di Grenoble, d'Aix e di Marsiglia. » (Cibrario e Promis, *Documenti, monete e sigilli*, p. 2.)

et Promis n'avaient recherché que des manuscrits importants et volumineux concernant l'histoire du Piémont, comme ces manuscrits sont toujours en petit nombre, ils auraient pu espérer de prendre connaissance des plus intéressants; mais leur but a été principalement de rassembler des chartes et des pièces détachées. Or d'ordinaire il n'existe pas de catalogue détaillé de ces pièces; elles sont réunies par milliers dans les archives et dans les bibliothèques, et quelquefois, surtout en province, elles ne sont pas même classées. Il en résulte donc une impossibilité absolue de découvrir et de copier les plus importantes lorsqu'on n'a que quelques heures pour les examiner. Aussi le voyage de MM. Cibrario et Promis n'a-t-il produit qu'une centaine de chartes qu'on a pu découvrir au hasard et en courant, tandis qu'on peut affirmer qu'il existe en France, à Paris surtout, plusieurs milliers de pièces inédites relatives à l'histoire de la Savoie et du Piémont.

Au reste, si les deux érudits Piémontais ont parcouru trop à la hâte les villes dont ils voulaient connaître les richesses littéraires, il est probable que la faute en est aux personnes qui les ont chargés de cette mission, et qui leur ont accordé trop peu de temps pour l'accomplir. Bien que l'on n'ait pas jugé à propos de publier les instructions qui leur furent remises avant de quitter Turin¹, cependant une phrase qui résume ces instructions a été reproduite et elle prouve que les recherches dont ces érudits furent chargés avaient moins pour objet d'éclaircir l'histoire du Piémont que de satisfaire à la vanité d'une famille. Nous avons déjà cité cette phrase: elle porte « que les deux voyageurs devront chercher les monuments propres à illustrer l'histoire des premiers temps de la monarchie de Savoie. Or, nous demanderons s'il est possible de faire remonter la *monarchie* de Savoie jusqu'au temps où les ancêtres des princes actuels du Piémont n'étaient que de petits feudataires sans aucune importance politique, et fort soumis à leurs puissants voisins²? Quoique à la rigueur, l'étymologie

¹ Les deux savants Piémontais s'expriment ainsi sur l'objet de leur voyage: « Sul finire del 1832, il re signor nostro, generoso protettore delle scienze siccome lo furono tutti i principi grandi, si degnò d'affidarci l'onorevole commissione di visitare secondo le istruzioni che a suo nome ci furono date gli archivi, le biblioteche ed i musei di molte città di Savoia, di Svizzera e di Francia, onde farvi ricerca di monumenti per cui s'illustrasse la storia de' primi tempi della monarchia di Savoia. » (Cibrario e Promis, *Documenti, monete e sigilli*, p. 1-2.) — ² Voici dans quels termes de soumission Thomas de Savoie écrivait au roi de France, choisi pour arbitre par le marquis de Montferrat. Nous ne donnerons que la fin de cette lettre, dont l'original se conserve aux Archives du royaume (*Trésor des Chartres*, J. 501,

permette même d'appeler *monarque* un prince comme le roi d'Yvetot, cependant on a l'habitude de n'appeler *monarchies* que de grands états indépendants gouvernés par un seul chef. Mais ces Humbert, ces Pierre, ces Thomas de Savoie dont il est tant parlé dans les volumes que nous devons examiner, n'étaient que de petits comtes dont le territoire n'avait que quelques lieues carrées, et qui relevaient de l'empereur, des dauphins de Vienne et d'autres puissances. Les efforts que l'on fait pour les tirer de l'oubli n'aboutissent qu'à mettre en relief leur faiblesse¹.

On concevrait que les princes actuels de la maison de Savoie, fiers de compter parmi leurs ancêtres Emmanuel Philibert et le prince Eugène, voulussent réunir et publier toutes les pièces, tous les documents qui

n° 3.) : « Endroit de ce que vos vos tenez mal appaiez de moi, vos prie ie, très chiers sire, que vos me volliez pardonner, quar ie n'i entendi onques faire chose qui desplaire vos deust, et de tout con vos vos en tenez mal apaiez, ie suis si dolenz con ie pouroie plus estre de nule chose qui me poust avenir, con vos soiez li sires cui ie voudroie plus servir en toutes choses et de tout mon pooer. Et sapchiez que ie en suis apparelliez de mettre mon cors et toute ma terre en vostre prison, en vostre main et à vostre volonté, por le emmender haut et bas à vostre volonté et à vostre plaisir. Donné au leu et au jor dessus diz (*la Vigile de saint Bartholome lapostre*). En l'an de de (*sic*) grace MCLXXX. »

À la même époque, le langage des marchands italiens était beaucoup moins soumis et plus libre. Par un acte de l'année 1277, dont nous aurons l'occasion de parler plus loin, les négociants italiens établis en France chargèrent Fulcone Caci d'examiner et d'accepter, s'il y avait lieu, les privilèges que leur avait accordés le roi de France. Les formes de cet acte sont fort démocratiques : « *Infrascripti consules mercatorum... fecerunt, constituerunt, ordinaverunt dominum Fulcone Cacia... syndicum, actorem et procuratorem... ad tractandum, paciscendum, promittendum et complendum cum dicto domino rege.* » (*Trésor des Chartres*, J. 335, n° 4.)

¹ Plusieurs fois, dans ces premiers temps de la monarchie de Savoie, ces prétendus monarques se mirent au service des puissances étrangères. La pièce suivante, que nous avons trouvée aux Archives du royaume, prouve qu'ils se contentaient d'une solde fort modique. (*Trésor des Chartres*, Reg. xxxvi, pièce ccxix.) :

« Philippe, par la grace de Dieu, roys de France, à touz ceus qui verront ces lettres, salut. Nous faisons asavoir que pour ce que nostre amé cousin et féal Amez, cuens de Savoie, soit plus tenuz à entendre et venir à nostre service, nous voulons que toutes les foiz qu'il sera estanz et demouranz en nos besoingnes par nostre mandement, il ait et pregne pour chascun jour qu'il y sera, x livres tournois du nostre, et dès qu'il entrera en nostre royaume, en venant à nous par nostre mandement, si comme dessus est dit, nous voulons qu'il ait la dite somme d'argent par jour en venant et en retournant ses droites journées; et n'est pas nostre entencion que si il estoit avec nous en guerre ou que nous l'envoïssons hors de nostre royaume pour nos besoingnes ou en loingtain pays, que pour les dites dis livres par jour tout seulement il nous deust servir. En temoing de la quele chose nous avons fait mettre un scel en ces lettres. Donné à Paris, le jeudi feste de la Annunciacion Nostre Dame, l'an de grace mil ccc et quatre. »

se rapportent à ces illustres guerriers. Une collection de ce genre, qui comprendrait tout ce qui a été écrit par ces mains victorieuses, formerait sans aucun doute la plus belle illustration de cette maison. Mais, comme on a voulu à toute force célébrer d'obscures gloires, pour ne pas faire trop pâlir les comtes de Savoie, on s'est bien gardé de mettre en avant leurs célèbres successeurs, qui n'ont pas fourni un seul document au recueil dont nous parlons. De cette manière, un voyage qui devait servir à l'étude de la diplomatie est devenu un moyen de faire des généalogies; l'histoire du pays s'est effacée devant celle d'une famille, et, par suite de cette tendance, on a rapetissé encore le Piémont en séparant son histoire de celle de l'Italie, dont on semble avoir oublié qu'il fait partie¹.

L'histoire ne doit pas être entendue dans un sens si borné; il ne faut pas non plus qu'elle devienne un panégyrique, car elle perdrait alors son caractère principal, celui de servir d'enseignement à la postérité. Elle doit raconter comment Emmanuel Philibert, placé entre deux puissants rivaux, sut recouvrer ses états, et chasser les étrangers de son pays; mais elle doit aussi perpétuer le souvenir des cruautés exercées par Charles Emmanuel envers les Vaudois, cruautés qui émurent jusqu'à cette âme impassible d'Olivier Cromwell². Ces faits, répétés aux descendants de ces princes, doivent leur inspirer l'amour

¹ Dans les actes des anciens comtes de Savoie, le nom de l'Italie se trouve souvent répété: *Sabaudia comes et marchio in Italia* est le titre que prenaient les ancêtres des princes actuels; mais depuis quelque temps on semble craindre, à Turin, de prononcer ce nom. — ² On ne connaît que trop les malheurs de ces montagnards inébranlables, si attachés à leurs privilèges. Cromwell s'intéressa vivement au sort de ces infortunés. Il écrivit en leur faveur à presque toutes les puissances du continent, et envoya un ambassadeur à Turin pour arrêter les massacres. Plusieurs de ses lettres, avec les réponses des souverains qu'il avait sollicités en faveur des Vaudois, ont été insérées par Leger dans son Histoire générale des églises évangéliques des vallées de Piémont (Leyde, 1669, 2 part. in-fol. II^e part. p. 223 et suiv.). Il est curieux de voir Louis XIV, qui devait être si peu tolérant dans la suite, se liguier avec Cromwell pour prêcher la tolérance à la maison de Savoie. A ce sujet, le protecteur écrivit aussi au cardinal Mazarin une lettre qui semble avoir échappé à Leger, et qui se conserve à Paris. Voici cette lettre, que nous reproduisons exactement d'après l'original. (*Aff. étrang.* — *Angl.* vol. LV, fol. 36.) :

« Eminentissime Domine,

« Illatae nuper Protestantibus qui valles quasdam Alpinas in ditione ducis Sabaudiae incolunt, gravissimae calamitates, caedesque cruentissimae, fecere ut inclusas has litteras ad Ma.^{tes} Regiam, hasque alteras ad Eminentiam Vestram scripserim. Et quemadmodum de rege serenissimo dubitare non possem, quin haec tanta crudelitas, qua in homines innoxios atque inopes tam barbaramente saevitum est, vehementer ei displiceat atque offensa sit, ita mihi facile persuadeo, quae ego a Ma.^{tes} Regia

de l'indépendance et l'horreur des persécutions religieuses. Si MM. Cibrario et Promis avaient compris ainsi leur mission, s'ils s'étaient arrêtés plus longtemps à leurs recherches, ils auraient pu recueillir dans les grands dépôts littéraires de Paris une foule de documents dignes d'intérêt.

Mais, pour examiner ce qu'ils ont publié, nous parlerons d'abord du volume des Documents, Monnaies et Sceaux, qui est divisé en deux parties : la première est formée par le Rapport sur le voyage littéraire, dans lequel les auteurs parlent sommairement des archives et des bibliothèques qu'ils ont visitées et des documents qu'ils ont recueillis. La rapidité du voyage se reproduit dans le rapport; car tout en voulant rendre compte de leurs explorations diplomatiques, et quelquefois même des monuments des arts, ils ont parlé en moins de dix-huit pages des dix-huit villes qu'ils ont parcourues. Il est vrai que dans quelques cas ils ont adopté un procédé fort expéditif, mais qui ne répand pas beaucoup de lumière sur les établissements qu'ils ont examinés. Ainsi, pour Paris, ils se bornent à cette phrase : « Nous parlerons peu des archives, « des bibliothèques et des musées de Paris, parce que tout ce qui regarde « cette fameuse métropole est déjà connu. » En effet ils en parlent si peu qu'étant venus à Paris pour y chercher surtout d'anciennes chartes, ils ne mentionnent même pas les Archives du royaume dont on pourrait croire qu'ils ont ignoré l'existence, puisque les deux seuls documents qu'ils aient trouvés à Paris ont été tirés des copies modernes qui sont à la Bibliothèque¹ du roi, tandis que, pour un de ces documents au moins,

illorum causa miserorum peto, ad ea impetranda vestram quoque operam atque gratiam, velut cumulatum, accessurum. Cum nihil plane sit quod Francorum genti benevolentiam apud suos omnes vicinos reformatæ religionis cultores majorem conciliaverit, quam libertas illa ac privilegia quæ ex edictis suis atque actis publicis permissa Protestantibus atque concessa sunt. Et hæc quidem respublica cum propter alias, tum hunc potissimum ob causam Gallorum amicitia atque necessitudinem majorem in modum expetivit. De qua constituenda jamdiu cum legato regio apud nos agitur ejusque tractatio jam pene ad exitumeducta est. Quid quod etiam singularis benignitas Eminentia Vestra ac moderatio quam in summis regni rebus gerendis, erga Protestantes Gallia semper testata est, a prudentia vestra et magnitudine animi ut hoc sperem atque expectem facit : qua ex re et fundamenta arctioris etiam necessitudinis inter hanc rempub. regnamque Galliarum Eminentia Vestra... meque sibi privatim ad officia omnia humanitatis ac benevolentia, vicissim reddenda obligaverit : adeoque hoc velim Eminentia Vestra sibi persuasissimum habeat. Dab. ex aula nostra Westmonasterii, 25.º majj, an. 1655.

• OLIVER' P. •

¹ Les éditeurs disent qu'ils ont tiré le premier de ces documents d'un registre de la Bibliothèque du roi à Paris. Cette vague indication, à laquelle on n'a ajouté ni le

ils auraient pu consulter l'original qui se conserve aux Archives, et qui aurait fourni plusieurs leçons plus correctes¹. Au reste, toutes les personnes qui fréquentent les dépôts littéraires de Paris savent combien de richesses restent encore à exploiter; et nous verrons bientôt que MM. Cibrario et Promis sont bien loin d'avoir épuisé cette mine féconde.

Après la relation du voyage, on trouve dans le volume dont nous parlons une section que les auteurs appellent *Documents*, et que l'on pourrait à plus juste titre nommer *Généalogie*. En effet, bien que leur but fût de rendre compte des documents qu'ils ont insérés dans ce volume, d'en faire connaître l'origine et l'importance, de les analyser et d'en donner le résumé, ils n'ont consacré à cette tâche qu'une vingtaine de pages, après en avoir donné presque le triple à la recherche de l'origine de cet Humbert qui est considéré comme la souche de la maison de Savoie. Aux différents systèmes qui avaient été proposés jusqu'ici, les auteurs se sont efforcés de substituer une autre hypothèse d'après laquelle Humbert serait le fruit d'un premier mariage d'Irmengarde, qui épousa depuis Rodolphe, roi de Bourgogne, avec un comte Manasse, qu'on suppose avoir été comte de Savoie et de Nyon. Nous ne nous arrêterons pas sur un point hypothétique et de fort peu d'importance; car on ne doit pas trop se prêter aux exigences des gé-

numéro du volume, ni le fonds où ce registre se trouve, ne nous a pas permis de le retrouver. Quant au second document, il est tiré d'une copie insérée dans le second volume du Trésor des Chartres (Cibrario e Promis, *Documenti, monete e sigilli*, p. 150 et 202). — ¹ Nous allons donner ici le commencement de cette pièce en mettant le texte publié par MM. Cibrario et Promis en regard de celui que nous avons tiré du document original qui se trouve aux Archives du royaume (*Trésor des Chartres*, J. 392, n° 8).

TEXTE PUBLIÉ À TURIN.

Nos Thomas et Amedeus de Sabaudia filii illustris viri domini Thome de Sabaudia comitis quondam notum facimus universis presentes litteras inspecturis quod cum idem dominus Thomas pater noster dum viveret habuerit ex causa mutui ab illustri domina nostra charissima domina regina Francie de voluntate serenissimi domini nostri Ludovici Dei gratia Francorum regis septem millia librarum Turonensium de denariis astensium in Francia arrestatorum.

DOCUMENT ORIGINAL.

Nos Thomas et Amedeus de Sabaudia filii illustris viri domini Thome de Sabaudia Comitis quondam Notum facimus universis presentes Litteras inspecturis quod cum idem dominus Thomas pater noster dum viveret habuerit ex causa mutui ab illustri domina nostra karissima domina regina Francie de voluntate serenissimi domini nostri Ludovici Dei gratia Francorum regis septem milia librarum turonensium de denariis Astensium in Francia arrestatis.

Il y a ici, comme on voit, de légères variantes, dont la dernière n'est pas dénuée d'importance, puisqu'au lieu d'*Astesans... arrêtés*, il faut lire *argent... saisi*.

néalogistes. Depuis longtemps on fait des tentatives infructueuses pour rattacher la maison de Savoie à une maison royale ; mais aucun des systèmes enfantés jusqu'ici n'a résisté à la critique. Peut-être serait-il plus sage et plus prudent de s'en tenir à cette tradition fabuleuse, mais fort ancienne, qui faisait descendre de Witikind les comtes de Savoie. Une telle origine est fort belle, et l'on court risque de perdre beaucoup en la voulant changer.

La première partie de ce volume se termine par quelques pièces qui sembleraient mieux placées dans la seconde, où se trouvent les chartes¹, qui sont au nombre de cent quatorze. La plus ancienne est de l'année 926, et la dernière de 1449 : puis on trouve quelques fragments de chroniques de différentes époques, des extraits de nécrologes et de livres d'anniversaires dont les plus modernes sont du xvi^e siècle. Les sceaux, au nombre de huit, sont indiqués sommairement ensuite ; et le volume se termine par l'illustration de quelques monnaies, la plus récente desquelles est de l'année 1641.

On a de la peine à comprendre pourquoi les éditeurs de ce recueil se sont bornés à reproduire des documents qui, à l'exception d'un seul, sont tous antérieurs au xvi^e siècle, tandis qu'ils ont donné une liste de monnaies beaucoup plus modernes, dépourvues de toute importance historique. Il existe telle lettre d'Emmanuel Philibert bien autrement intéressante que le *teston*² frappé sous ce prince, et que l'on a décrit dans le volume que nous avons sous les yeux. D'autre part, puisque l'on cherchait des chroniques, il aurait été facile aux deux voyageurs d'en découvrir de beaucoup plus importantes que ces fragments qu'ils ont publiés ; et ils auraient rendu service aux érudits, en donnant au moins le catalogue de toutes les pièces historiques relatives au Piémont, qu'ils auraient rencontrées. Même en se plaçant au point de vue adopté par les éditeurs, il est aisé de prouver qu'ils n'ont examiné qu'incomplètement les grands dépôts qu'ils étaient chargés d'explorer. On pourra rendre évidente la vérité de cette assertion sans sortir de Paris ni des Archives du royaume.

Nous avons déjà dit que MM. Cibrario et Promis n'ont donné que deux seuls documents tirés des bibliothèques de Paris, et qu'ils n'ont rien extrait des Archives. Cette circonstance, qui nous avait frappé d'abord, nous inspira le désir de vérifier s'il restait encore quelques épis à glaner après ces deux savants voyageurs. Ayant examiné dans ce but un Inventaire du Trésor des Chartres, qui se trouve à la Bibliothèque du

¹ Cibrario e Promis, *Documenti, monete e sigilli*, p. 95-102. — ² *Ibid.* p. 389.

roi, dans le fonds Clairambaud¹, et qui passe pour un des plus complets, nous y avons trouvé l'indication d'un grand nombre de pièces relatives à la Savoie, au Piémont et à Gênes; pièces dont Guichenon ne semble pas avoir connu l'existence, et qui ont échappé aux recherches des deux érudits Piémontais. Cette facile découverte nous a conduit naturellement aux Archives du royaume, où, grâce à l'ordre qui règne dans ce vaste établissement, nous avons pu prendre connaissance d'environ trois cents pièces² historiques du genre de celles que cherchaient MM. Cibrario et Promis, et dont quelques-unes remontent au commencement du XIII^e siècle. Ces pièces sont pour la plupart originales et inédites, et elles offrent toutes des particularités dignes d'intérêt. Les faits curieux sur les usages et les mœurs de cette époque y abondent. Sans nous arrêter à en faire ici l'analyse, ce qui nous entraînerait trop loin, nous donnerons en note le catalogue des plus anciennes³ et nous nous bornerons à en reproduire une qui est fort curieuse pour le fond

¹ *Mélanges*, vol. 373. — ² Nous devons surtout à l'extrême obligeance de M. Teulet, employé aux Archives, et l'un des secrétaires de la Société de l'Histoire de France, d'avoir pu consulter ces pièces, dont il avait formé un catalogue à part, qu'il a bien voulu mettre à notre disposition. — ³ Voici l'indication des principales pièces antérieures à l'année 1350 qui se trouvent aux Archives et que nous avons examinées.

1210. — La comtesse Adélaïde de Piémont prête hommage au dauphin de Vienne. — *Trésor des Chartres*, J. 609, n° 1¹ (copie authentique en latin).

1228². — Lettres par lesquelles le podestat et la commune d'Asti promettent de ne pas molester les sujets du roi de France. — *Trésor des Chartres*, Reg. XXI, f. CXVI, n° XI (en latin).

1250². — Lettres par lesquelles Amédée, comte de Savoie et marquis en Italie, prie l'évêque de Toulouse et deux autres nobles de l'aider à arranger quelques affaires pécuniaires. — *Trésor des Chartres*, J. 310, n° 39 (en latin).

1270. — Lettres par lesquelles Hugues, duc de Bourgogne, reconnaît avoir reçu onze mille livres viennoises de Philippe, comte de Savoie, et d'Alix sa femme. — *Trésor des Chartres*, J. 247, n° 37²⁰ (en français).

1270. — Alix, comtesse palatine de Savoie et de Bourgogne, reconnaît tenir les fiefs de Dôle et de Rochefort à foi et hommage du duc Hugues de Bourgogne. — *Trésor des Chartres*, J. 252, n° 4 (en français).

1270. — Thomas et Amédée de Savoie promettent de payer au roi de France 7000 livres, que la reine avait prêtées à Thomas leur père. — *Trésor des Chartres*, J. 392, n° 8 (en latin).

1270. — Guyot de Forès se fait garant envers le roi de France pour les 7000 livres mentionnées dans l'acte précédent. — *Trésor des Chartres*, J. 501, n° 1 (en latin).

1270. — Philippe, comte de Savoie et de Bourgogne, annonce que ses neveux, Thomas et Amédée de Savoie, ont reçu des Astesans 10000 livres tournois. — *Trésor des Chartres*, J. 501, n° 2 (en latin).

1276. — Robert, duc de Bourgogne, vend pour 1000 livres tournois la ville de Saint-Élier à Philippe, comte de Savoie et de Bourgogne, et à Alix sa femme. — *Trésor des Chartres*, J. 247, n° 37⁴ (en latin).

et pour la forme. C'est un acte passé en 1328 devant l'official de Paris, par lequel Édouard, comte de Savoie, reconnaît devoir dix mille livres à Gillebert Lescot, pelletier et bourgeois de Paris, pour pelleteries fournies au comte Amédée, père du comte Édouard, et pour argent prêté par ledit Gillebert *pour grant besoing*, et abandonne en paiement, à Lescot, la jouissance pleine et entière du vicomté de Maulevrier, jusqu'à ce que cette dette soit entièrement payée. Cette cession, qui fut confirmée l'année suivante par le roi, offre un nouvel exemple du luxe des seigneurs de cette époque, et montre comment déjà les bourgeois et le tiers état s'emparaient, par le commerce et par l'industrie, de l'héritage des nobles. Cette pièce avait échappé à Guichenon, qui, dans son Histoire généalogique de la maison de Savoie, dit qu'en 1410, « Le roi voulant en quelque sorte reconnoître un service si signalé dont dépendoit le bonheur et le repos de son estat, restablit ce prince (Amé VIII), par patentes du quatorzième de novembre de la mesme

1276. — Le podestat, le capitaine, le conseil et la commune de la ville d'Asti, etc. nomment leur syndic et ambassadeur Ottolino Testa, pour traiter avec le roi de France et pour administrer la société des marchands romains, florentins, génois, siennois, lucquois, de Milan, de Pistoja, et de tous les autres marchands et négociants de Toscane et de Lombardie. — *Trésor des Chartres*, J. 335, n° 5 (en latin).

1277. — Le podestat, le capitaine et les anciens de Gènes nomment consuls en France Hugues Terro et Jacques Pinelli. — *Trésor des Chartres*, J. 335, n° 7 (en latin).

1277. — Lettres par lesquelles les Génois chargent Hugues de Terro de traiter avec le roi de France relativement à certaines marchandises séquestrées. — *Trésor des Chartres*, J. 335, n° 12 (en latin).

1277. — Lettres des consuls des Astesans, des Génois, et des autres marchands toscans et lombards, pour charger leur chef, Fulcon Caci, de Plaisance, de traiter avec le roi de France relativement à la translation de leur comptoir de Montpellier à Nismes. — *Trésor des Chartres*, J. 335, n° 4 (en latin).

1277. — Privilèges accordés par le roi de France aux marchands toscans et lombards. — *Trésor des Chartres*, J. 338, n° 8 et 9 (en latin).

1278. — Fulcon Caci accepte au nom des marchands toscans et lombards les privilèges indiqués dans la pièce précédente. — *Trésor des Chartres*, J. 335, n° 10 et 11 (en latin).

Dans cette pièce on a reproduit la procuration du 19 février 1277, mentionnée ci-dessus, et c'est pour cela qu'elle se trouve indiquée au catalogue comme appartenant à cette dernière année; mais la véritable date de cet acte est le 2 mars 1278.

1278. — Lettres par lesquelles Galvano Testa est chargé d'administrer la société des marchands romains, florentins, génois, siennois, lucquois, milanais, etc. en France. — *Trésor des Chartres*, J. 335, n° 13 (en latin).

1280. — Le marquis de Montferrat écrit au roi de France pour soumettre à sa décision son différend avec Thomas de Savoie. — *Trésor des Chartres*, J. 501, n° 4 (en latin).

1280. — Thomas de Savoie accepte le roi de France pour arbitre, comme l'a fait le marquis de Montferrat. — *Trésor des Chartres*, J. 501, n° 3 (en français).

année, en la possession du vicomté de Maulevrier, qui avoit esté donné à ses prédécesseurs par les roys de France. » — Guichenon ne dit pas que les ancêtres d'Amé VIII s'étaient dessais de ce fief pour payer un mémoire de fourreur. Voici, au reste, ce curieux document.

Ratificatio obligacionis facte in Castelleto Parisius a domino Euduardo comite de Savoia erga Gilebertum scotum civem Parisiensem.

« Philippus Dei gracia Francorum rex notum facimus universis tam presentibus quam futuris nos infrascriptas vidisse litteras formam que sequitur continentes :

« A tous ceux qui ces présentes lettres verront et orront, Hugues de Crusy, garde de la prevosté de Paris, salut : Nous faisons assavoir par devant nous vint et fu personnelment en propre personne très-haut, noble et puissant homme, Mons^r Édouart, à présent conte de Sa-

1283. — Acte relatif au mariage du bâtard de Thomas de Saluces avec la fille d'Henri d'Éléna. — *Trésor des Chartres*, J. 508, n° 2 (en latin).

1286. — Acte par lequel Amédée, comte de Savoie, prend sous sa protection spéciale les habitants de Lyon avec leurs familles. — *Trésor des Chartres*, J. 262, n° 6 (en latin).

1291. — Ratification de l'hommage prêté en 1210 par la comtesse Adélaïde au dauphin de Vienne. — *Trésor des Chartres*, J. 609, n° 1^a (copie authentique (en latin)).

1295. — Lettres par lesquelles on notifie les conventions relatives au mariage qui doit avoir lieu entre Jean, marquis de Montferrat, et Marie, fille de Robert, comte de Clermont. — *Trésor des Chartres*, J. 408, n° 8 (en latin).

1304. — Philippe le Bel assigne dix livres tournois par jour au comte de Savoie. — *Trésor des Chartres*, Reg. xxxvi, pièce ccxvix (en français).

1304. — Philippe-le-Bel donne en fief 2500 livres de rente à Amédée de Savoie. — *Trésor des Chartres*, Reg. xxxvi, pièce ccxviii (en français).

1304. — Trois lettres d'Amédée, comte de Savoie, concernant le château de Châteauneuf en Mâconnais, et la ville de Sainte-Marie-au-Bois, que le roi lui avait donnés. — *Trésor des Chartres*, J. 501, n° 6 (en français).

1304. — Amédée, comte de Savoie, prète hommage au roi pour les 2500 livres de rente qu'il a reçues en fief. — *Trésor des Chartres*, J. 501, n° 5 (en français).

1306. — « Convenences et alliances faites l'an 1306, sixième jour de novembre, entre le roy de Sicile et le commun de Gennes. » — *Trésor des Chartres*, J. 512, n° 20 (en français).

1307. — Instructions pour dresser le contrat de mariage entre Édouard, fils aîné d'Amédée de Savoie, et Blanche de Bourgogne. — *Trésor des Chartres*, J. 255, n° 137 (en français).

1307. — Projet du contrat de mariage par suite des instructions précédentes. — *Trésor des Chartres*, J. 255, n° 128 (en français).

1308. — Lettres de Philippe le Bel pour la prorogation des trêves entre Amédée de Savoie et le dauphin de Vienne. — *Trésor des Chartres*, Reg. xlii, pièce cviii (en français).

1310. — Promesse faite par Amédée, comte de Savoie, de ne jamais relever les

voie, afferma en bonne vérité, confessa et reconnut endroit lui devoir et estre bonnement et loyalment tenuz et obligiez envers son bon amé Gillebert Lescot, pelletier et bourgeois de Paris, à ses hoirs et à tous ceulx qui ont et auront cause de lui, et à chascun par soi, pour le tout en la somme de dis mille livres de bons petis tournois, bonne et forte monnoie, tant de la vente, bail et délivrance de pelleterie bonne, vraie, loel et bien marchande, et d'argent sec presté dudit Gilebert pour grant besoing et païé à plusieurs personnes marcheans pour raison de plusieurs denrées vendues, livrées et baillées pour feu mons^r Amé, jadis conte de Savoie, père du d. Édouart ou temps qu'il vivoit, duquel Diex ait l'ame, comme pour le d. M^r Édouart pour ses livrées prises et eues pour lui de ses gens, depuis l'an mil ccc vint et deus darreniere-ment passées, et de certain et fin compte fait dudit Mons^r le conte Édouard audit Gilebert sans nulle fraude, decevance ou erreur et sans nul villain acquest, si comme Mons^r le conte Édouard le confessa et

fortifications de son château de Saint-Laurent, qui ont été détruites par les troupes du roi. — *Trésor des Chartres*, J. 501, n° 7; et *Trésor des Chartres*, Reg. XLII, pièce vi^m v (en latin).

1312. — Enquête faite à la demande des Avignonnais, sur certains droits imposés nouvellement par les Génois. — *Trésor des Chartres*, J. 496, n° 10 (en latin).

1319. — Lettres par lesquelles Jean de Cabillot, du consentement d'Amédée de Savoie, renouvelle et amplifie les franchises *Villæ Torscoderensis*. — *Trésor des Chartres*, J. 260, n° 5 (en latin).

1323. — Louis de Savoie, sire de Waud, reconnaît s'être accordé avec Eude, duc de Bourgogne. — *Trésor des Chartres*, J. 248, n° 24 (en français).

1328. — Édouard de Savoie abandonne à Gillebert Lescot, pelletier de Paris, le vicomté de Maulevrier en payement de six mille livres tournois pour pelleteries fournies à Amédée de Savoie. — *Trésor des Chartres*, Reg. LXVI, pièce IIII^m IX (en français).

1328. — Édouard, comte de Savoie, confirme les libertés et les franchises octroyées à la ville d'Ayriac par Jean de Chaudiac. — *Trésor des Chartres*, Reg. vi^m xvii, pièce ciii. (en latin).

1330. — Demandes du dauphin pour lui et ses adhérents contre le comte de Savoie. — *Trésor des Chartres*, J. 277, n° 14 (en français).

1331. — Aimon de Savoie confirme les franchises accordées à la ville d'Ayriac. — *Trésor des Chartres*, Reg. vi^m xvii, pièce ciii (en latin).

1333. — Lettres par lesquelles le vicaire à Gènes du roi Robert, et l'Abbato du peuple de Gènes nomment deux ambassadeurs pour traiter avec le roi de France. — *Trésor des Chartres*, J. 497, n° 11 (en latin).

1333-1396. — Un cahier de cinquante feuillets in-folio contenant vingt-sept pièces relatives aux affaires de Gènes. Il y a des procurations données à différentes personnes par la commune de Gènes pour traiter avec le roi de France; le consentement de plusieurs particuliers génois pour la cession de Gènes à la France; l'instrument de cette cession, etc. etc. — *Supplément au Trésor des Chartres*, J. 990 (en latin).

1334. — Lettres de Philippe le Bel au comte de Savoie, vicomte de Maulevrier,

s'en tint à bien paiez et agreez; et pour ce que la droite et pure volenté estoit dudit Mons^r Édouard acquitter l'ame, les debtes et le fait de son dit cher père, lui aussi et la dicte somme des dictes dis mille livres tournois paier au dit Gilebert à ses hoirs et à ceulx qui ont et auront cause de lui, si comme afferma de vérité estre y tenuz de faire; lui, sur ce bien avisé, de son bon gré et de sa certaine science, pour son grant et évident prouffit et par son conseil o grant délibération pour ce, ycellui monsieur Édouart, présent et établi par devant nous, reconnut et confessa endroit lui avoir baillé, quictié, octroïé et du tout en tout délaïssié au dit Gilebert Lescot, à ses hoirs et à ceus qui ont et auront cause de lui, dès ores endroit transporté jusques ou temps au jour et à l'heure que ycellui Gilebert, ses hoirs ou ceus qui ont et auront cause de lui, seront du tout entièrement et parfaitement paiez et agreez des dictes dis mille livres tournois deues pour les causes devant dictes et des cours, despens, damages, mises, journées et interest qui fais et encou-

qui accordent le droit à lui et à tous les habitants de ce vicomté de ressortir du parlement de Paris. — *Trésor des Chartres*, J. 501, n° 9 (en français).

1335. — Frédéric de Saluces investit Antoine de Brandi de la moitié de Carmagnole. — *Trésor des Chartres*, J. 508, n° 3 (en latin).

1335. — Frédéric de Saluces investit Berrettin de Brandi de la partie qui lui reste de Carmagnole. — *Trésor des Chartres*, J. 508, n° 3. (en latin).

1335. — Hommage fait au roi de France par le marquis de Montferrat, pour mille florins de Florence à prendre sur le trésor royal. — *Trésor des Chartres*, J. 620, n° 22 (en français).

1337. — Accord fait entre le roi et les communes de Gènes et de Savoie. — *Trésor des Chartres*, Reg. LXXI, pièce xxvi (en latin).

1337. — Ordonnance du roi de France sur les marchands de Gènes et de Savoie. — *Trésor des Chartres*, Reg. LXXI, pièce xx1, et K, 166, n° 4 (en latin).

1338. — Accord par devant le prévôt de Paris entre l'ambassadeur de la ville de Gènes et le roi. — *Trésor des Chartres*, J. 497, n° 13 (en français).

1338. — Privilèges accordés par Philippe, roi de France, aux marchands génois à Nîmes. — *Trésor des Chartres*, Reg. LXXI, pièce vii^m ix (en latin).

1338. — Accord entre les gens du roi de France et les ambassadeurs de la commune de Gènes. — *Supplément au Trésor des Chartres*, J. 990 (en latin).

1341. — Le roi de France donne à Amédée, comte de Savoie, 1000 livres tournois de rente en accroissement de son fief de Maulevrier. — *Trésor des Chartres*, Reg. LXXIII, pièce xxiii (en français).

1342. — Philippe, roi de France, donne à Ymbert de Savoie, dit Bastard Chevalier, 300 livres tournois de rente en fief, à prendre sur le péage de la ville de Mâcon. — *Trésor des Chartres*, J. 625, n° 49 (en français).

1343. — Procuration donnée par Thomas, marquis de Saluces, pour traiter avec Humbert, dauphin de Vienne. — *Trésor des Chartres*, J. 609, n° 1st (copie authentique en latin).

1343. — Articles du traité de paix entre le marquis de Saluces et le dauphin de Vienne. — *Trésor des Chartres*, J. 609, n° 1st (copie authentique en latin).

rus en pourront estre, toute la chastellenie et visconté de Mauvevriër, les terres, proufis, yssues, revenues et émolumens quelconques que le dit Mons^r le conte Édouard avoit, pavoit et devoit avoir en la dicte chastellenie, visconté et ressort et ès appartenances d'icelles, soit en fiés ou arrière-fiez, en cens, rentes, en bois, prez, en quins deniers, en rachas, en ventes, en saisines et en toutes autres choses et droiture, quelles que elles soient et comment que elles soient nommées et appellées, avecques ce toutes les forfaitures, amendes ou droitures en justice et en seigneuries qui peuvent ou pourront venir ou escheoir, tout ledit temps durant, en quelque forme, manière ou condicion que ce soit ou feust, sans aucune chose excepter ne à lui retenir à avoir, prendre et recevoir par le dit Gilebert, par ses hoirs, par son commandement ou par ceus qui ont et auront cause de lui, se il decheoit le dit temps durant, que jà n'aviengne, leur commandes ou les aiant causes de euls ou de l'un de euls, franchement et paisiblement, par leur main, comme leur propre chose, quant aux fruis et émolumens dessus dit, sans débat ou empeschement aucun que le dit Mons^r le conte ou autre seigneur souverain ou quelconque personne y pust ou doie mectre, soit pour raison du demaine, par deffaute de home, de bail ou de garde, se le cas s'i offroit ou autrement. En ce faisant le dit Mons^r le conte fist, ordena et establit ledit Gilebert Lescot, ses hoirs, les aians cause de euls ou de l'un de euls, leur procureur ou commandement ou le porteur de ces lettres, et chascun de euls par soy, et pour le tout procureurs, receveurs, acteurs et preneurs comme en leur chose propre, en telle manière que il les puissent prendre, avoir et recevoir par contrainte ou en autre manière selonc ce que mieux le pourront faire, requerre et demander en jugement et hors, sans autre procuracion ou mandement avoir du dit Mons^r le conte ou de ses successeurs ne grace du Roy

1344. — Lettres par lesquelles Ymbert de Savoie, dit Bastard Chevalier, reconnoît avoir reçu 300 livres de rente en fief du roi de France, et se déclare son homme lige. — *Trésor des Chartres*, J. 625, n° 49 (en français).

1346. — Lettres par lesquelles Philippe, roi de France, donne à Blanche de Bourgogne, comtesse de Savoie, sa sœur, tous les biens confisqués de Guyot Lescorcheur, jadis fourreur de ladite comtesse, mis à mort pour ses démérites. — *Trésor des Chartres*, Reg. LXXV, pièce 527 (en français).

1346. — Testament d'Eude IV, duc de Bourgogne; il substitue, à ses petits-fils et petite-fille, Blanche de Bourgogne, comtesse de Savoie, sa sœur. — *Trésor des Chartres*, J. 258, n° 10 (en français).

1346. — Lettres d'Amédée, comte de Savoie, par lesquelles il cède à Philippe d'Orléans, comte de Valois, deux mille livres de rente, sa maison de Bicêtre, le château de Milly, etc. moyennant l'abandon par ce prince des droits qu'il prétendait au comté de Savoie. — *Trésor des Chartres*, J. 247, n° 25 (en français).

notre sire demander. Et vout et acorda le dit Mons.^r le conte Édouart que à euls tous ses subgez et justissables obéissent, et par la teneur de ces présentes lettres leur manda et commenda, mande, commende et enjoint, requérant aus autres que il y obéissent en ce faisant tout autant et aussi comme au dit Mons. le conte se il y estoit présent, pour la cause devant dicte. Et est assavoir que ledit Mons.^r le conte Édouart accorda, promist et enconvença au devant dit Gilebert, à ses hoirs et à ceus qui de lui auront cause, que il mectra et establira pour sa justice et seigneurie que il a aus diz lieux garder, deffendre et exercer ses droitz, ses causes et ses querelles, ou nom de lui et pour li, par tout où il appartendra, regardans les dictes choses et les dépendances d'icelles aus perilz de dit Mons. le conte Édouart, baillif, procureur et autres genz sanz le droit du dit Gilebert, de ses hoirs et de tous ceus qui ont et auront cause de lui amenuisier et sanz leur condition estre pire, mais pour proufiter et amender ycelles, bonnes personnes et loyaus, agréables audit Gilebert, à ses hoirs et à ceus qui ont et auront cause de lui et non autres, qui bien et souffisamment garderont, deffendront et exerceront la jurisdiction et les drois du d. Mons.^r le conte et les drois des dessus dis establis par tout le temps dessus dit aus propres couz, perilz et despens du dit Mons.^r le conte; li quieux baillis et autres establis de par le dit Mons.^r le conte feront sairement au dit Gilebert, à ses hoirs et à chascun par soy, à leur commandement ou à ceus qui cause auront de euls, que riens ne recevront, ne ne recelleront des choses dessus dictes baillées, ne empescheront ou amenuiseront, ainçois leur esclarciront leur droit et leurs amendes par tout où elles seront, ne point ne les targeront, ne délaieront, ainçois les taxeront et jugeront ou feront jugier et taxer selonc la coustume du pais et serviront et s'i porteront bien et loialment, appelé avecques euls le receveur des dis Gilebert, de ses hoirs et de ceus qui ont et auront cause de lui, sanz lequel il ne le peuvent, pourront ne ne devront faire, et les feront venir par devers le dit Gilebert, ses dis hoirs ou ceus qui cause auront de lui, pour les prendre et recevoir par leur main ou par leur commandement, et contraindront les debtours, se il en sont requis, des dessus diz establis ou de l'un de euls, et obéiront à euls ou à l'un de euls toutes fois que requis en seront. Et par ce que le dit Mons. le conte estoit paiés des dictes dis mille livres tournois ès causes dessus dictes, et que il estoit loing du lieu et porroit estre son baillif délayé du paiement de ses gaiges et ses genz qui ses drois garderont avoir deffaute des deniers, que il esconvena pour son droit garder et ses causes et querelles soustenir, le dit Gilebert Lescot, ses hoirs et ceus qui en ce

ont et auront cause de lui bailleront, pour le dit monsieur le conte et en son nom au baillif du d. Mons.' le conte, pour ses gaiges et à ses gens que il mettra et establira pour ses drois, ses causes et querelles soustenir et pour les réparations en ses chastiaus et manoirs de sa dicte terre de Maulevrier, tout ce qui est acoustumé à bailler et qui de raison faudra à baillier chascun an, durant le dit temps pris et en sus les dis émolumens, les quix gaiges, deniers et réparacions pour chascune année se baillés estoient, ou tant comme baillé en sera des diz establiz ou de l'un de euls, si come il aperra par lettres de recognoissance de ceus qui ce recevront ou auront receu dudit conte ou de ceux qui de par lui y seront deputez, ledit Mons. le conte promis rendre et paier en la fin du dit temps sanz point de delay et enterignement, ne ne se partiront les dis Gilebert, ses hoirs, leur comandement ou les aians cause de euls ou de l'un de euls du dit bail jusques à tant que paieez seront, ainçois le tendront jusques alors qui seront paieez de ce qu'il aperra que baillié auront, si comme dit est; et lieveront et exploiteront de la dicte chastellenie, visconté et ressort et de toutes les choses dessus dictes les proufis, yssues, revenues et émolumens, si comme il feront et devront faire ledit temps durant par tel feur comme des dictes dis mille livres tournois et selonc la fourme, menée et condicion que il est dessus dit. Et promist le dit Mons.' le conte au dit Gilebert, à ses hoirs et à ceus qui ont et auront cause de lui que il leur rendra et paiera paisiblement tout le dommage que monstrier pourra et pourront avoir eu et encouru par la deffaute ou négligence du baillif ou des gens dudit monsieur le conte, et vult que il retiengnent le bail dessus dit et toute la dicte terre en leur main jusques à tant que satisfaction leur en soit faite et que cogneu et déterminé en soit aussi comme il est dit des autres choses dessus escriptes; et se il avenoit que la dicte terre feust ou soit en aucune manière obligiée envers quelques personnes et pour quelconques causes, droit ou raison que ce feust, par quoy les fruis, proufis et émolumens de la dicte terre feussent empeschiez aus dis Gilebert, ses hoirs et à ceus qui de euls auront cause, durant le dit terme du dit temps et que aucuns damages leur en venist, le dit Mons.' le conte vult et acorda et à ce obliga li et ses biens que le dit Gilebert, ses hoirs ou ceus qui ont et auront cause, demeurent et soient en possession et en saisine du dit bail et délaissement de la dicte terre, et tiengnent et joissent d'icelle parmi tout ce qui est escript dessus jusques à tant que plaine satisfaction leur en soit faite avecques les autres choses dessus dictes et toutes les quelles choses dessus devisées et les autres ci-dessous escriptes et

chascune par soy ledit Mons.^r le conte promist par son sairement à faire loer, greer, ratefier, aprouver et confermer à nostre S^r le roy de France par ses lettres pendanz et souz son seel à greigneur confirmation et seurté. Enseur que tout vout et acorda et à ce se obliga le dit Mons.^r le conte que par voie de execucion il et ses biens soient contrains par la main du Roy nostre sire, par les justices d'icellui seigneur especialment, sans aucune exception de fait ou de droit et sanz point decliner la juridiction du Roy nostre seigneur ne des justices d'icellui seigneur et justices en aucune manière, à faire enterignier et acomplir les choses dessus dictes et chascune d'icelles de point en point, bien et loyalment, en la manière qu'il est ci-dessus devisé et escript, et quant à toutes les choses dessus dictes et chascune par soy tenir, garder, enterigner, loialement et fermement acomplir, sanz jamès venir ne faire venir encontre par aucun art, engin, cautele, lesion ou autrement, comment que ce soit, ledit Mons.^r le conte obliga et sœumist, oblige et souzmet, sans aucune exception de fait ou de droit, à la juridiction du Roy nostre sire tous ses biens et les biens de ses hoirs meubles et non meubles, présens et avenir, où que il soient et puissent estre trouvez et spécialement sa chastellenie visconté de Maulevrier, le ressort et les appartenances d'icelle, pour estre prins, saisis, arrestez, levez, venduz et exploictiez par le prevost de Paris et par quelconques autres justices du Roy nostre sire qu'il plaira au porteur de ces lettres. Pour ces lettres du tout enterigner et pour les couz, frès, despens, dommages, journées et intérests il vout et acorda expressément qui soient creuz, ou le porteur de ces lettres, pour tout, par leur simple sairement sanz charge d'autre preuve faire ou contraire, ne autre déclaration faire ne taxation de juge avoir ne demander, auroient, feroient ou encourroient par deffaute des acors, promeses, condicions dessus dictes non tenues, non gardées, non enterignées, non acomplies, et que iceux couz, despens et domages soient demandez, euz et exploictiez par voie de execucion, come droit principal et non autrement; et en ce fait, le dict Mons.^r le conte renunça expressément, par sa foy et par son sairement que il fist solempnelment aux sains évangiles de Dieu, à tous privilèges, graces et respis donnés et à donner de nostre saint père le pape, de nostre seigneur le roy de France et de tous autres pour le saint voiage d'oulremer, ou fait de guerre, ou par quelconques autre cause que ce soit, à tous privilèges de crois prises et à prendre, à ce que il peut dire ou faire dire non avoir eues les dictes denrées de pelleterie et autres, non avoir fait le dit fin compte, non avoir fait le dit bail, delaissemenz, accors, promesses et les autres choses devant dictes et

que obligation spécial doit estre avant justice et exploitie que la général à toutes fraudes, barras, cavillations, lésions, déception et decevances, à tout droit escript et non escript, à tous us, coustumes et establissemens de pais, à condicion sanz cause ou de non juste cause, à action en fait, à convention de lieu et de juge, et généralement à toutes autres exeptions, deffenses, raisons, convencions, tant de fait comme de droit, qui pourroient estre dites ou opposées contre la teneur de ces lettres, spécialement au droit, disant général renunciation non valoir, en laquelle renunciation général il vout et acorda toutes espécials renunciations estre entendues aussi bien comme se elles y fussent escriptes et espécifiées mot à mot, et jura sur sains à non venir encontre. — Nous aprouvons la rasure qui est dessus escripte, qui dit: Aussi Édouart, baillif, procureur et autres gens, sanz le droit du dit Gilebert, de ses hoirs et de tous ceus qui ont et auront cause, de lui amenuisier et sans leur condicion. — En tesmoing de toutes les quelles choses dessus escriptes, nous, à la requeste du dit Mons. le conte, faite à nous sur ce, avons mis en ces présentes lettres le seel de la prevosté de Paris avecques le grand seel du dit Mons. le conte duquel il a coustume de user et use en sa dicte conté et en ses besoignes, aprouvé par devant nous, et si come le dit conte le confessa, accordées et données l'an de grace m. ccc. vint et huit, le vendredi vi jours ou mois de May.

« Nos autem omnia, universa et singula suprascripta, rata et grata habentes, ea volumus, laudamus et approbamus, et nostra auctoritate regia tenore presentium confirmamus, nostro et alieno in omnibus jure salvo; quod ut ratum et stabile perseveret litteris presentibus nostrum fecimus apponi sigillum. Datum Parisius, anno Domini millesimo ccc.^{mo} vicesimo nono mense Januarii. »

Parmi les pièces que nous avons examinées, on remarque plusieurs chartes de franchises octroyées ou confirmées par les comtes de Savoie, des documents relatifs à l'histoire de la république de Gênes et à ses relations avec la France, et surtout des actes authentiques de ces associations de marchands italiens qui jouissaient, en France, de si grands privilèges, et qui se soutenaient mutuellement à l'étranger, même lorsque les républiques auxquelles ils appartenaient se faisaient en Italie une guerre acharnée. On voit en effet par ces divers documents que tous les marchands lombards et toscans, et particulièrement les marchands romains, génois, vénitiens, florentins, milanais, de Plaisance, de Lucques, de Bologne, de Pistoja, d'Asti, de Sienne, agissaient toujours ensemble, nommaient des consuls, obéissaient à un seul chef choisi par eux, et traitaient en commun avec les puissances

étrangères. Ces chartes commerciales devraient être publiées en entier : elles répandraient beaucoup de lumière sur l'histoire des républiques italiennes. Il en est qui méritent surtout d'être citées¹ parce qu'elles peuvent servir à rectifier un fait avancé par Jean Villani et répété par d'autres historiens. Au chapitre LIII^e du VII^e livre de son histoire, Villani dit que le 24 avril 1277, le roi de France fit arrêter tous les usuriers et tous les marchands italiens qui étaient dans son royaume. Or on voit par une suite de documents originaux qui se conservent aux Archives du royaume que, depuis 1276 jusqu'à 1278, l'université des marchands italiens traita sans interruption avec le roi de France, pour obtenir la translation à Nîmes du comptoir de Montpellier, et que le roi, qui finit par permettre cette translation, ne cessa pendant tout ce temps de leur accorder de nouveaux privilèges. Si le fait rapporté par le chroniqueur florentin a quelque fondement, il faut croire qu'il n'y eut que des arrestations individuelles dont, en Italie,

¹ Nous allons donner quelques extraits d'une de ces pièces, du 2 mars 1278, où, après avoir spécifié les privilèges accordés par le roi de France aux marchands italiens qui avaient demandé à transférer leur comptoir de Montpellier à Nîmes, on rapporte textuellement l'acte par lequel le corps de ces marchands choisit un mandataire pour traiter à cet effet avec le roi; et l'on finit par l'acceptation de ces privilèges. Voici les passages les plus importants de ce document :

« In Dei nomine amen. Constitutus dominus Fulco Cacii civis Placentinus capitaneus universitatis mercatorum Lombardorum et Toscanorum, habens etiam potestatem et speciale mandatum a consulibus mercatorum Romanorum, Janue, Venetiarum, Placentie, Luce, Bononie, Pistorii, Astensium, Albe, Florentie, Senarum et Mediolani quorum nomina continentur in publico instrumento manu bonihominis Zathoni publici notari hinc confecto, cuius tenor presentibus est insertus tractandi cum domino rege Francorum vel mandato suo super translatione facienda ad civitatem Nemausi senescallie Bellicandri Dominus rex..... omnes et singulos de universitate predicta ac de jam dictis civitatibus et communitatibus earum qui nunc et in posterum se ad dictam civitatem Nemausi ut est dictum transtulerint, sub eadem sua protectione et custodia recepit sub qua burgenses sui parisienses consistunt, ac eos manutenere et defendere tenetur, eundo, redeundo et morando per posse suum, et iuvare si ipsi aut res eorum caperentur vel impedirentur alicubi, eodem modo quo facit suos parisienses burgenses. Nec extra districtum civitatis Nemausi dicti mercatores aut aliquis eorum ibi manentes, de suis mercaturis aut negotiationibus respondere aut viristare compellentur; set ibi iustitiabuntur per iudicem dicti domini regis ordinarium loci. Si tamen apud Aquas Mortuas inventi fuerint et de ipsis mercatores advene deposuerint ibi querelam respondere coram iudice domini regis ordinario loci tenebuntur de negotiationibus et mercaturis suis, cum grave esset extraneis naves suas, et mercimonia relinquere ac prosequi ius suum in remotis. Veruntamen curare tenetur idem dominus Rex ne hic vel ibi condeperentur iniuste. Et concessit dictus dominus rex quod bona decedentium sine reclamacione manumortue assignentur personis que legitimum a decedentibus causam habent, que si non apparuerint bona ipsa apud ipsum dominum regem remane-

on aura beaucoup exagéré le nombre et la gravité. Les privilèges accordés aux Italiens qui allèrent s'établir à Nîmes étaient fort importants : moyennant un simple droit de vente, droit qui était modéré et dont l'acheteur et le vendeur payaient chacun la moitié, ces marchands étrangers acquéraient les mêmes privilèges et avaient droit à la même protection que les bourgeois de Paris. Ils devaient être exempts de tailles, du service militaire, de toute exaction, et conserver leurs propres lois, suivant lesquelles il fallait les juger : ils pouvaient employer leurs poids et mesures : d'accord avec les bourgeois de Nîmes, ils avaient le droit de taxer le prix des logements, et l'on devait prêter main-forte aux chefs et aux consuls qu'ils avaient choisis : d'autre part, le roi renonçait en leur faveur au droit d'aubaine et à d'autres droits semblables, et il s'obligeait, dans le cas où pour des méfaits non amendés il devrait chasser du royaume quelques-uns de ces marchands, à leur laisser un an et quarante jours pour arranger leurs affaires. — Tels sont les

bunt donec appareant legiptimam a morientibus causam habentes. Concessit etiam quod sint immunes et liberi mercatores dicte universitatis venientes vel morantes in districtu Nemausi causa negotiationis ab omni custodia ville, preterquam in causam necessitatis, omnique tallia, exercitu, cavalcata et a quallibet exactione vel costuma, prestando de possessionibus quas ibi acquisierint redibentias et servitia que fuerint a veteribus prestita possessoribus, et solvendo thelonea et redibentias de suis mercimoniis que solvere consueverunt apud Montempesulanum quorum aliqua presentibus duximus exprimenda : videlicet, de quallibet libra serici, unum denarium turonensem venditor et unum denarium emptor, et de quallibet cargia grane, duos solidos venditor et duos solidos emptor. Item, de quallibet cargia ferri, plumbi, cupri et stampi, decem denarios venditor et decem denarios emptor. Et generaliter de omnibus que ad pondus venduntur, decem denarios de quallibet cargia venditor et decem denarios emptor. Item, de petia cendalli duos denarios, de petia panni aurei quattuor denarios, de petia cameloti duos denarios, de petia panni lanei unum denarium, de petia bougueranni unum denarium, de petia fustane unum denarium, de petia de canons unum denarium, et de petia tele unum denarium emptor et totidem venditor. Item, de quallibet centena coriorum boum quinquaginta denarios, de quallibet centena pellium aretum et de becunes octo denarios, de quallibet centena pellium agriculorum unum denarium, de quallibet duodena cordubani, sive rubeis alterius coloris quattuor denarios, de quallibet duodena bazenne duos denarios de quollibet garnimento pelliparie facte duos denarios, et de unoquoque equo octo denarios venditor et similiter emptor. Ac de aliis mercimoniis suis que ibi connumerari nequeunt, solvent prout solvitur juxta consuetudinem ville Montispesulani. Et si de superius numeratis plus solvi debere quam dictum est, iuxta eandem consuetudinem appareret, ad solvendum ulterius secundum usum Montispesulani tenerentur. Et eodem modo solvent omnes predicti mercatores de suis mercimoniis, per totam senescalliam dicti domini regis Bellicandri. Januenses vero de suis mercimoniis thelonea et redibentias solvent secundum quod solvere consueverunt apud Montempesulanum, nec ad solvendum alio modo cogentur. Set si aliqui de universitate aut comunitatibus predictis cives Nemausi fierent, ad ea omnia tenentur ad que tenentur

principaux privilèges accordés en février 1277 par le roi de France aux marchands italiens, et acceptés par Falcon Caci, leur mandataire spécial, plus d'une année après. On ne voit donc pas comment aurait pu avoir lieu la grande persécution que Villani place au 14 avril 1277.

Ces pièces mériteraient sans doute de figurer dans les volumes des Chartes que publie la commission historique piémontaise; et il est à désirer qu'on les fasse copier exactement sur les originaux pour les insérer dans les volumes qui doivent suivre le premier. Après avoir exploité les Archives du royaume, on devrait compiler les chartes et les différentes collections de la Bibliothèque royale et des autres bibliothèques de Paris : les fonds Clairambaud, Colbert, Béthune, Dupuis, etc. etc. donneraient une riche moisson de pièces relatives au Piémont et à la Savoie.

Si nous ne craignons de dépasser les limites qui nous sont prescrites, nous montrerions par de nombreux exemples que MM. Cibrario

cives eiusdem civitatis. Si quis autem de universitate predicta aut de familiis eorundem crimen quod penam mortis exigat commiserit, in posse dicti domini regis quod absit, committentem ultra legem patrie in qua iudicari debet, non permittet idem dominus rex in persona vel in rebus gravari, nec pro lubrico carnis aliquis eorum punietur, nisi fuerit de raptu vel adulterio accusatione legitima precedente convictus. Si iniuria vel rapina facta fuerit dicto domino regi vel aliquibus de regno suo, per aliquos de communi civitatum predictarum aut per ipsum commune, non propter hoc arrestari faciet idem dominus rex aliquem de dicta universitate manente apud Nemausum qui super hoc culpabilis aut merito suspectus non fuerit, vel res ipsius; set si commune requisitam in defectum fuerit emendandi quod fuerit emendandum, poterit illos de civitate maleficorum huiusmodi de regno suo expellere. Concesso sibi unius anni et quadraginta dierum spatio recedendi infra quod debita sua recolligant et valeant sua negotia expedire. Concessit preterea prefatus dominus rex quod omnibus et singulis de dicta universitate licitum sit habere tabulam compsoariam et stationem in dicta civitate Nemausi sicut habent in nundinis Campanie, usuris cessantibus omnino, debita vero ipsorum mercatorum bona et legalia de quibus constiterit, et quicquid habere et recipere iuste debebunt in posse dicti domini regis, prout ad ipsum pertinuerit, eis solvi faciet et ipsos in hoc iustitia mediante iuvabit sicut faciet suos burgenses parisienses in consimili casu. Licebit etiam mercatoribus universitatis predictae sibi perficere et habere capitaneum seu rectorem et consules in dicta civitate Nemausi et in tota senescallia Bellicandri sicut habent in nundinis Campanie, illicitis colligationibus et confederationibus sibi penitus interdictis. Item, voluit idem dominus rex et concessit eisdem dummodo civium Nemasensium ad hoc accedat consensus, quod ad taxanda pretia hospitiorum et stationum condicibilium in civitate Nemausi deputentur ex parte mercatorum duo de se ipsis vel aliis probi viri et duo similiter ex parte civium eiusdem civitatis qui taxatores si discordes fuerint in taxando, per iudicem dicti domini regis loci ordinarium ad concordiam reducantur: alioquin stabitur super hoc arbitrio ordinarii eiusdem. Et si quis terrarum dicte universitatis rebellis fuerit capitaneo et consulibus, qui, ut premisum est fuerint instituti aut dirigere cum aliis sue negotiationis facta nolit secundum

et Promis n'ont pas été plus heureux en province qu'à Paris; et que plusieurs des collections littéraires qu'ils ont visitées renferment des documents importants qui leur ont échappé. Ils auraient pu recueillir aussi des chroniques inédites intéressantes, et il nous serait facile d'en citer plusieurs dont ils semblent n'avoir pas eu connaissance. Mais il vaut mieux s'arrêter ici et passer à l'examen du volume contenant les sceaux des princes de la maison de Savoie, publié, en 1834, par les mêmes auteurs.

Bien que cet ouvrage ne soit peut-être pas exempt de défauts, on doit reconnaître qu'il est beaucoup plus complet que le précédent. Sans doute on pourra trouver qu'une collection de sceaux séparés des actes auxquels ils sont ou étaient annexés, ne présente pas beaucoup d'intérêt pour la généralité des savants : mais enfin ce sont là aussi des matériaux accessoires qui servent à l'histoire et à la généalogie, et qui forment une branche de la diplomatie. Les sceaux publiés dans ce volume sont mieux exécutés que ceux qu'avait publiés Guichenon, et représentent plus fidèlement les monuments originaux. Sous ce rapport, cet ouvrage appartient aussi à l'histoire des beaux-arts, et l'on doit seulement regretter que les éditeurs n'aient pas cru devoir adopter le

*dispositionem terrigenarum suorum, licebit capitaneo et consulibus punire secundum legem sue professionis rebellem ulterius a dicto domino Rege puniendum, prout ratio suadebit, et placuit insuper ipsi domino regi quod in civitate Nemausi fiant et instituantur talia pondera et instrumenta ad ponderandum qualia mercatores habere soliti sunt in Montepesulano, et quod de consilio aliquorum bonorum et fidelium virorum de parte mercatorum eorundem preponantur ponderationis officio, unus vel plures bone opinionis viri. Item, cum ad augendum bonum statum civitatis Nemausi prefati capitanei et syndicus consenserint nomine suo et universitatis ac communitatis predictarum, quod mercimonia seu averia dictorum mercatorum qui applicuerint aut exonerata fuerint apud Aquas-Mortuas alicubi perferri nequeant sive duci nisi prius transitum faciant per civitatem Nemausi; ad eorundem instantiam concessit idem dominus rex quod illos ex ipsis qui contrarium facient compelli faciet ad id in quod consenserint observandum. Si quis vero in civitate Nemausi vel in senescallia Bellicandri merces aut res eorum emerit et in solutionem precii defecerit aut cessaverit emptorem ad satisfaciendum compelli faciet predictus dominus rex eo modo quo debitores seu emptores qui in nundinis Campanie contrahunt consueverunt compelli. Si autem aliquem de dicta universitate naufragium pati contingat in domibus dicti domini regis, propter hoc res sue naufrage in toto vel in parte ipsius domini regis non erunt nec ei venient in commissum. . . . » Cet acte mériterait un long commentaire qui ne saurait trouver place ici. Ces passages sont tirés textuellement de l'acte original qui se conserve aux Archives du royaume (*Trésor des Chartres*, J. 335, n° 10 et 11). On a conservé l'orthographe avec les *set* et les *apud*, qui sont dans la chartre, sans reproduire cependant les abréviations qui en rendraient la lecture trop pénible, et en mettant les accents, les apostrophes, la ponctuation, etc. là où c'était nécessaire.*

procédé de M. Colas, qui a été employé avec succès dans des publications numismatiques récentes, et qui donne aux figures un relief si frappant.

Ce volume est aussi divisé en deux parties : la première est destinée à faire connaître l'origine des sceaux, leur emploi au moyen âge, les diverses substances dont ils étaient formés, leurs différences suivant les personnes qui les employaient, les modifications et les altérations qu'ils ont subies, et en général toutes les circonstances à l'aide desquelles la connaissance des sceaux peut servir à jeter du jour sur l'époque à laquelle appartiennent les chartes ou les documents que l'on veut examiner et sur la discussion de leur originalité. Ces remarques et ces observations générales, que MM. Cibrario et Promis ont empruntées souvent au Nouveau traité de Diplomatie des bénédictins, sont suivies de recherches spéciales relatives aux sceaux des princes de la maison de Savoie. Ici les auteurs ont rapporté plusieurs faits intéressants sur l'histoire des arts en Piémont et surtout sur celle de la broderie, qui à cette époque appartenait aux arts du dessin par la perfection à laquelle elle était parvenue. On y trouve à la fin les *chapitres de l'ordre du collier de Savoie*, écrits en français en 1409, et l'on ne comprend pas bien par quelle raison on les a placés après l'*Introduction*, sans aucune transition, ni pourquoi on a reproduit un fragment des *Novelle antiche*, tiré d'un fabliau très connu où l'on raconte gravement comment Saladin fut armé chevalier par Hugues de Tabarie.

La seconde partie contient la description des sceaux qui sont publiés dans l'ouvrage, au nombre de deux cent neuf. Le premier, qui est probablement apocryphe, est relatif à la comtesse Adélaïde de Suze, qui, au onzième siècle, apporta en dot aux comtes de Savoie une partie du Piémont.

A ce propos les auteurs s'expriment de la manière suivante : « Notre recueil commence heureusement par le sceau de cette femme immortelle dont le nom est si grand dans l'histoire du XI^e siècle. » Une telle phrase pourra surprendre beaucoup de lecteurs, qui probablement n'auront jamais entendu parler de cette *femme immortelle*. Mais, sans nous arrêter à ce point ni à cette malheureuse question généalogique sur l'origine d'*Humbert aux blanches mains*, qui reparait encore dans ce livre, nous ferons remarquer que bien que cet ouvrage, où l'on a voulu représenter les sceaux des princes de la maison de Savoie jusque vers la fin du XVI^e siècle, soit beaucoup mieux rédigé que la collection des Documents, cependant il laisse encore plusieurs choses à désirer. D'abord, on ne sait pas pourquoi l'on n'a pas adopté l'ordre chronologique dans cette série où les sceaux sont placés si peu en

ordre, qu'il est fort difficile de trouver ceux que l'on cherche. Une table alphabétique aurait remédié à cet inconvénient; mais elle ne se trouve dans aucun des deux volumes dont nous parlons. On aurait aimé à voir reproduire un plus grand nombre de sceaux municipaux¹, dont seulement onze ont été donnés par MM. Cibrario et Promis; on aurait désiré surtout connaître en entier les documents auxquels étaient attachés les sceaux, et qui, probablement, pouvaient nous apprendre de nouveaux faits historiques. Au reste, il est impossible d'analyser en détail un volume qui se compose presque en entier de planches, et de courtes descriptions où l'on a donné la légende de chaque sceau. Nous nous bornerons à dire que cette collection n'est pas tout à fait complète. En examinant les chartes dont nous avons donné le catalogue, nous avons trouvé aux Archives du royaume un sceau de Thomas III qui paraît avoir échappé aux éditeurs de ce recueil². Mais on ne saurait se livrer ici à des discussions de ce genre, ni à l'examen d'un point qui a été controversé entre plusieurs érudits, tels que Guichenon, Pingon et Monod, et que MM. Cibrario et Promis ont traité de nouveau; savoir: à quelle époque et pourquoi les princes de la maison de Savoie ont quitté l'aigle pour prendre la croix dans leurs armes. Nous terminerons donc cet article par quelques remarques qui feront mieux comprendre l'esprit dans lequel il a été rédigé.

La critique que nous avons faite des ouvrages des deux savants Piémontais porte beaucoup moins sur le travail des auteurs que sur les circonstances dans lesquelles ils s'étaient placés. Quels que soient les motifs qui leur ont fait visiter avec tant de hâte un si grand

¹ Nous regrettons surtout qu'on n'ait pas pu donner le sceau de l'Université des marchands italiens établis en France. Il était très-bien exécuté, à en juger par un fragment qui se trouve encore annexé à une pièce dont nous avons donné de longs extraits dans cet article. Dans ce fragment de sceau, on voit encore une étoile et une bourse, avec les mots: *...tatis merc...*, qui faisaient partie de la légende où on lisait probablement: *signum universitatis mercatorum*. Il faut remarquer que, dans toutes les chartes commerciales que nous avons examinées, les sceaux étaient attachés avec des lacets de soie, tandis que dans les autres pièces c'étaient ordinairement des queues en parchemin qui les retenaient. Les couleurs de ces lacets de soie, dont plusieurs ont presque six siècles, sont parfaitement conservées. Nous en avons vu qui étaient tricolores: rouge, vert et blanc. — ² C'est précisément dans l'original du document que MM. Cibrario et Promis ont publié, d'après la copie de la Bibliothèque royale, que se trouve le sceau dont nous parlons. Cette charte en contenait, mais il n'en reste que cinq à présent. Celui que nous citons est un segment sphérique assez épais en cire brune. Il porte une aigle à une seule tête avec cette légende autour: *Signum Thomæ de Sabaudia*. (*Tresor des Chartres*, J. 392, n° 8.)

nombre d'archives et de bibliothèques, cette marche rapide était absolument incompatible avec le travail lent et pénible qui est nécessaire pour préparer un recueil diplomatique. Les livres de ce genre ne sont pas des œuvres d'imagination, et les connaissances paléographiques les plus étendues peuvent à peine abréger quelques heures de travail. La plus sévère exactitude doit présider à ces publications; car ce sont là les matériaux de l'histoire, et souvent un nom mal lu dans une charte, une abréviation mal interprétée, peuvent induire en erreur sur un fait important¹. Le temps est un élément indispensable de succès, et celui qui n'a pas la force de volonté nécessaire pour se livrer à un travail ingrat et opiniâtre, ne doit pas publier de Cartulaires. Les mots et les lettres qu'il faut reproduire si scrupuleusement sont, dans la diplomatique, comme les chiffres qui ont tant d'importance dans les observations météorologiques. Il ne faudrait pas, sans doute, que des hommes supérieurs se livrassent exclusivement à ces travaux; mais il est utile de ne pas méconnaître ce genre de recherches, car elles sont un complément indispensable au véritable savant, qu'elles habituent à l'exactitude et à la patience. Quelques esprits dédaigneux semblent, il est vrai, prendre en pitié les hommes qui se vouent à un si rude métier. A leurs plaisanteries on peut répondre par l'exemple de Leibnitz qui, certes, ne manquait ni d'esprit ni d'intelligence, et qui ne trouva pas au-dessous de sa dignité de se faire l'éditeur d'une collection de chartes et de documents historiques.

G. EIBRI.

SCRIPTURÆ linguæque Phœnicæ monumenta quotquot supersunt, edita et inedita, ad autographorum optimorumque exemplarium fidem edidit, additisque de scriptura et lingua Phœnicum commentariis, illustravit Guil. Gesenius. — Lipsiæ, 1837; deux parties in-4°; et un volume de planches.

PREMIER EXTRAIT.

M. Gesenius, dont les travaux ont rendu de si importants services à la littérature orientale, et surtout à la littérature biblique, vient d'ac-

¹ Voyez à ce sujet la remarque que nous avons faite ci-dessus à la note 1 de la page 606.

quérir de nouveaux droits à la reconnaissance des savants, par la publication de son grand ouvrage, qui a pour titre : *Scripturæ linguæque Phœnicæ monumenta, quotquot superiunt, edita et inedita, ad autographorum optimorumque exemplarium fidem edidit, additisque de scriptura et lingua Phœnicum commentariis illustravit, Guil. Gesenius*. Comme on le voit, ce recueil contient une collection complète des monuments phéniciens ou puniques découverts jusqu'à nos-jours, une explication détaillée de ces monuments, et la représentation exacte des marbres, pierres ou médailles, qui offrent à nos regards des inscriptions phéniciennes plus ou moins étendues. Il est facile de sentir qu'un pareil ouvrage ne saurait manquer d'exciter au plus haut point l'attention des amateurs de la littérature orientale, et de leur promettre une source abondante d'intérêt et d'instruction. Toutefois, il ne faut pas que le lecteur s'exagère l'importance intrinsèque des monuments phéniciens. Sans doute, quand on se représente la puissance maritime de Tyr, son immense commerce, dont les prophètes Isaïe et Ezéchiel nous ont fait un si magnifique tableau, et qui s'étendait depuis l'Inde jusqu'aux extrémités occidentales de l'Europe, ses négociants, qui, pour me servir de l'expression de l'un de ces prophètes, étaient semblables à des princes; les relations que les Phéniciens ont, à différentes époques, entretenues avec les peuples les plus puissants du globe, on est tenté de croire que chaque monument qui porte une inscription phénicienne, doit reproduire à nos yeux un traité de paix ou de commerce, un décret public, une commémoration de quelque fait important pour l'histoire. D'un autre côté, quand on se rappelle la grandeur de Carthage, sa lutte obstinée contre les Romains, ses conquêtes en Afrique, en Espagne, dans la Sicile, la Sardaigne, l'Italie, on se flatte peut-être que l'on va voir sortir du sein de la terre des monuments qui attesteront la grandeur et les exploits de cette orgueilleuse république, l'original du premier traité conclu par elle avec Rome, l'inscription où Annibal avait consigné le récit de ses victoires, et le récit d'une foule de faits importants sur lesquels l'histoire a gardé le silence. Mais, par malheur, une espérance aussi légitime est bien loin d'avoir été réalisée jusqu'aujourd'hui, et peut-être ne le sera jamais. Souvenons-nous que la ville de Tyr, après la perte de son indépendance, devint successivement perse, grecque, romaine, arabe, française, égyptienne, turque; que son sol, labouré dans tous des sens par les peuples qui se sont disputé la possession de cette place importante, ne présente presque plus de débris antiques; que mille fois des marbres, chargés peut-être d'inscriptions précieuses, ont été employés dans la construction de courtines ou de bastions, ont été jetés dans les fours à

chaux, ou bien, placés sur des balistes, des catapultes, ont servi en guise de projectiles pour battre les murs de la place, ou écraser les bataillons des assaillants¹. Aussi il est remarquable, que, sauf un petit nombre de médailles, aucun monument phénicien n'a jusqu'à présent été découvert dans la Phénicie.

Quant à la ville de Carthage, dont les ruines sont aujourd'hui l'objet des explorations savantes de plusieurs amateurs éclairés de l'archéologie, il est douteux, ce me semble, qu'elles puissent récompenser, par des découvertes importantes, le zèle et le courage de ceux qui fouillent avec tant de persévérance ces respectables débris. Sans doute si Carthage, après sa destruction, était restée ensevelie sous ses ruines, on serait presque certain de pouvoir, en faisant des fouilles plus ou moins profondes, exhumer des monuments antiques, qui retraceraient à nos yeux le souvenir des conquêtes ou des opérations commerciales des compatriotes d'Annibal. Mais une cité romaine s'était élevée sur l'emplacement de l'ancienne rivale de Rome, et était devenue la seconde ville de l'Empire. Il est bien à présumer que les ruines de l'ancienne cité avaient dû servir de carrière, avaient été fouillées dans toutes les directions par les nouveaux colons qui y trouvaient de magnifiques matériaux tout taillés et tout prêts à être mis en œuvre. Il est donc difficile de croire qu'aucun monument antique ait échappé à des recherches actives, dirigées par le besoin et la cupidité. Les Vandales et ensuite les Arabes continuèrent, à coup sûr, à exploiter ce terrain.

Aussi on peut penser que les recherches entreprises de nos jours n'auront d'autre résultat que la découverte de monuments contemporains des Romains. Je sais qu'à l'époque de la domination romaine, il existait à Carthage même, et sur son territoire, une population indigène qui parlait la langue punique. Mais cette population se composait d'individus, et n'offrait point une communauté, guidée par un même intérêt, obéissant à des lois faites par elle et pour elle. Les magistrats, probablement, étaient Romains; c'était en langue latine qu'étaient rédigés les règlements qui gouvernaient ces collections d'individus, les ordres que leur intimait le peuple conquérant. Aussi nous retrouvons sur le sol de Carthage des pierres votives, des pierres funéraires, qui, suivant toute apparence, datent du temps de la domina-

¹ C'est ainsi que, suivant le témoignage de Procope (*de Bello gothico*, t. I, p. 367), les soldats de Bélisaire, assiégés par les Goths dans le mausolée d'Adrien, brisaient des statues colossales, et en précipitaient les débris du haut des murs, afin d'écraser leurs redoutables adversaires.

tion romaine, et qui présentent des inscriptions en langage punique; mais il n'y faut pas chercher autre chose que des formules insignifiantes, des noms de personnages obscurs. Car, si je ne me trompe, les monuments connus jusqu'à ce jour n'offrent à nos regards le nom d'aucun personnage connu, d'aucun général, d'aucun magistrat dont l'histoire ait conservé le souvenir. Du reste, il est peu probable que l'on puisse découvrir ou un décret public, ou un monument de quelque importance. Si je propose ici mes doutes, je n'ai point dessein, comme on peut croire, de décourager ceux qui s'occupent avec tant d'ardeur à explorer le sol de Carthage. Je désire même qu'un événement heureux vienne donner à mes prévisions un démenti complet. D'ailleurs, si Carthage et ses environs éprouvaient à un trop haut point l'influence de la domination romaine, cette influence se faisait sans doute moins sentir dans l'intérieur des terres, où, suivant toute apparence, la population punique avait conservé avec moins d'altération son caractère, ses usages et sa langue.

Après ces observations préliminaires, auxquelles je crains d'avoir donné un peu trop d'étendue, je m'empresse de revenir à l'examen que je dois faire du travail de M. Gesenius. Le premier volume, qui renferme le texte de l'ouvrage, puisque le second ne contient que les planches, se divise en deux parties, composées de quatre livres, et formant un total de 480 pages. L'auteur, dans sa préface, se plaint d'abord avec assez de raison que, depuis le milieu du dernier siècle, époque où Swinton et surtout l'illustre abbé Barthellemy commencent, par des travaux sérieux, par des explications savantes, à attirer sur les monuments phéniciens l'attention des philologues et des antiquaires, ce genre d'étude a fait peu de progrès d'une importance réelle; il atteste que, sur quelques points, la science, en ce genre, a plutôt reculé qu'avancé; que des érudits modernes, se laissant guider par une imagination capricieuse plutôt que par les calculs d'une exploration sage et méthodique, ont basardé, pour l'explication des monuments phéniciens, des hypothèses vagues, incohérentes, et dont le seul exposé suffit pour faire sentir leur invraisemblance.

Parmi les causes qui ont, jusqu'aujourd'hui, arrêté les progrès des études phéniciennes, l'auteur signale l'extrême imperfection des copies que retracent à nos yeux la plupart des légendes gravées sur les pierres ou sur les monnaies antiques. Il atteste combien il a été frappé de ce défaut, en comparant les gravures aux originaux. Aussi M. Gesenius n'a rien négligé pour éviter un défaut aussi grave, et pour représenter les inscriptions de ces monuments avec une fidélité scrupuleuse. Dans

cette vue, l'auteur se transporta à Londres et à Leide, où il examina à loisir les monuments eux-mêmes, et en prit des empreintes exactes en plâtre, en souffre ou en papier mouillé. Le temps ne lui ayant pas permis de visiter les autres villes dont les cabinets renferment des monuments plus ou moins précieux, il a trouvé d'utiles secours dans la complaisance de plusieurs savants dont il cite les noms avec honneur, et qui ont mis à sa disposition toutes les empreintes qu'il pouvait désirer. Aussi M. Gesenius s'est vu en état d'offrir aux regards des savants une collection complète et exacte de toutes les légendes phéniciennes et puniques qui ont échappé aux ravages du temps et de la barbarie. Lorsque deux gravures d'un même monument présentaient des différences essentielles, l'auteur a cru devoir placer en regard ces diverses copies, et les comparer l'une à l'autre. Toutes les médailles dont l'ouvrage offre les légendes ont été dessinées avec le soin le plus minutieux sur les originaux eux-mêmes. Grâce à tant de recherches, l'auteur, comme il l'atteste, a pu réunir dans son recueil 77 inscriptions phéniciennes, et environ 60 légendes de médailles. Il a pris soin d'indiquer dans quels lieux, dans quels cabinets existent ou sont déposés les monuments qui ont été la matière de ses observations.

Parmi les causes qui ont produit, dans l'explication des monuments phéniciens, d'assez nombreuses erreurs, l'auteur en signale deux que je ne dois point passer sous silence. La première est le peu d'attention que l'on a fait aux règles de la paléographie, le peu de soin que l'on a pris de rapprocher et de confronter les monuments phéniciens des différents pays, des différents âges, pour constater les formes que chaque lettre a reçues de la main des graveurs; les ressemblances ou les différences que l'on peut observer dans la figure d'un même caractère. 2° La hardiesse arbitraire avec laquelle on a réuni pêle-mêle les mots des différents dialectes orientaux, pour en composer des légendes qui, comme on voit, pèchent par leur base, et ne peuvent soutenir l'examen d'une critique judicieuse, qui ne voit là qu'un ouvrage de marqueterie exécuté d'une manière plus ou moins ingénieuse, mais non pas une explication satisfaisante; car tout nous dit, et aucune exception n'est venue contredire cette règle, que c'est seulement à la langue hébraïque qu'il faut demander les moyens d'entendre les inscriptions phéniciennes.

M. Gesenius aurait pu ajouter deux causes qui ont nui jusqu'à présent aux études phéniciennes : 1° Quelques savants n'ont pas voulu examiner d'abord quel devait avoir été l'objet du monument qu'ils avaient sous les yeux; et toutefois on peut admettre comme un fait à

peu près certain qu'une pierre isolée, trouvée dans la campagne, doit être un monument funéraire, ou un monument votif. Cette règle, si simple, si naturelle, et à laquelle je ne connais encore aucune exception, si elle a pour résultat de diminuer extrêmement l'importance des inscriptions, offre d'un autre côté un très-grand avantage, puisque, forçant l'interprète de se renfermer dans un cercle étroit, où il ne doit rencontrer que des noms propres, des noms de divinités, et un petit nombre de mots d'un autre genre, elle rend la chance des erreurs presque nulle, et ne permet pas à l'imagination des savants de proposer des explications conjecturales, complètement opposées les unes aux autres, et qui ont fini par répandre du ridicule sur ce genre de travaux, et attirer sur lui des critiques amères et malveillantes.

Enfin des monuments du genre de ceux dont je parle ayant été, en général, élevés pour des hommes obscurs, et n'offrant, comme je l'ai dit, que des légendes votives ou funéraires, le langage qu'ils nous retracent doit être extrêmement vulgaire, et ne point s'élever au-dessus de la prose la plus simple, la plus intelligible. Si donc un interprète a cru reconnaître et a introduit dans la traduction de ces inscriptions des mots rares, poétiques, et qui se rencontrent exclusivement dans les livres les plus difficiles de l'Ancien Testament, on peut être, ce me semble, en droit de conclure que l'explication est au moins fort douteuse, et que le traducteur s'est laissé tromper par de vaines apparences.

M. Gesenius a consacré son premier livre à la paléographie phénicienne. Dans le premier chapitre, il donne une notice complète et fort exacte de tous les travaux qui ont eu pour objet la publication et l'interprétation des monuments phéniciens. Le second chapitre indique les pays où étaient en usage la langue et l'écriture phéniciennes. On pourrait ici faire quelques observations qui tendraient à modifier les assertions de l'auteur. J'ai déjà dit ce que je pensais relativement à l'identité de la langue punique avec celle des Numides; j'ajouterai ici une remarque, au sujet de l'épithète de *bilingues*, donnée aux Carthaginois, et qui, si l'on en croit M. Gesenius, fait allusion à ce que les Carthaginois parlaient à la fois la langue phénicienne et la langue libyenne. Mais il me semble que, dans le passage de l'Énéide cité par M. Gesenius, le mot *bilingues* n'a point cette acception. Quand Virgile a dit :

Quippe domum timei ambiguam, Tyriosque bilingues,

on sent que l'expression *bilingues*, prise dans le sens propre, n'offrirait qu'une épithète tout à fait insignifiante; car il importait peu à la sûreté

d'Énée et de ses compagnons que les Carthaginois parlissent un ou plusieurs idiomes; mais *bilingues* signifie «un homme qui sait varier à son gré son langage, afin de tromper les autres,» et, par suite, «un fourbe, un perfide.» De même, quand Silius Italicus¹ s'exprime en ces termes :

Discinctos inter Libyas, populosque bilingues,

l'épithète de *bilingues* doit également se traduire par : «fourbes, perfides.» Plus loin², lorsque Scipion dit à Massinissa :

Dimittite bilingues
Ex animo socios,

il faut, je crois, traduire : «vos perfides alliés,» et non pas «vos alliés qui parlent simultanément deux langues.» C'est dans le même sens, si je ne me trompe, qu'il faut entendre l'épithète *bisulcilinguæ*, que Plaute applique aux Carthaginois. Le troisième chapitre, dont l'objet est, à coup sûr, d'une haute importance, présente un système complet de paléographie phénicienne. L'auteur prend chaque lettre en particulier, en présente la forme qui est présumée la plus ancienne, expose les changements, les altérations que sa figure n'a pu manquer de subir dans la suite des âges. Il indique avec soin tous les monuments, lapidaires ou numismatiques, sur lesquels nous retrouvons chacune de ces variantes. Il indique les sigles, les abréviations que l'on trouve quelquefois sur ces inscriptions. Il fait observer que, dans la plupart des monuments, les mots sont tracés de suite et sans aucune séparation. Il remarque avec raison que les Phéniciens ne paraissent point avoir eu de signes particuliers pour exprimer les voyelles, et que les lettres qui, chez les Hébreux, remplissent les fonctions de voyelles longues, de lettres de prolongation, sont souvent omises, même dans des endroits où elles sembleraient assez nécessaires. Ce morceau curieux n'est pas susceptible d'analyse. Il doit être lu en entier par les amateurs de la paléographie et de l'archéologie. On pourrait, je crois, hasarder quelques doutes sur la valeur attribuée à plusieurs figures de caractères; mais ces observations critiques trouveront mieux leur place lorsque je proposerai mes conjectures sur l'interprétation de quelques inscriptions phéniciennes. Le quatrième chapitre traite de cette écriture phénicienne, ou plutôt araméenne, qui paraît avoir été en usage chez les Juifs établis en Égypte, et que pré-

¹ *Punica*, lib. II, v. 56. — ² Lib. XVI, v. 157. — ³ *Pœnulus*, act. V, v. 74.

sentent, avec des différences plus ou moins essentielles, l'inscription de Carpentras, et quelques fragments de papyrus, conservés dans le musée royal de Turin, et dans le cabinet de M. le duc de Blacas.

Dans le cinquième chapitre, qui a une grande étendue et une haute importance, l'auteur passe en revue les alphabets orientaux et occidentaux, que l'on peut regarder comme dérivés, soit immédiatement, soit médiatement, de l'alphabet phénicien. La première écriture qui se présente est l'ancienne écriture grecque. M. Gesenius reproduit ici l'opinion qu'il avait développée, d'une manière si intéressante et si vraisemblable, dans son Histoire de la langue hébraïque. Il atteste que les Grecs, en recevant l'alphabet phénicien, adoptèrent de prime abord les vingt-deux caractères dont cet alphabet se compose, savoir les lettres A-T, plus les trois signes appelés *επισημια*, qui perdirent par la suite la valeur de lettres, et conservèrent celle de chiffres. Il indique les monuments qui offrent l'écriture grecque la plus ancienne, et fait observer la ressemblance que, sur ces monuments, chaque caractère grec présente avec la lettre phénicienne qui lui correspond. A la suite de l'ancienne écriture grecque viennent se ranger naturellement les alphabets qui en étaient dérivés et qui étaient en usage dans l'antique Italie, tels que l'étrusque, l'ombrien, l'osque, le samnite. De là, passant aux alphabets orientaux, l'auteur indique, comme dérivant du phénicien, 1° les anciennes lettres persanes gravées sur les monnaies appelées *dariques*, et qui offrent en effet beaucoup d'analogie avec les lettres phéniciennes. On pourrait toutefois être tenté de croire que celles de ces médailles qui nous retracent ces légendes ont été frappées sous la domination des rois perses, dans quelqu'une des villes de la province de Phénicie. 2° Les caractères gravés sur plusieurs médailles des rois assyriens; 3° ceux que l'on voit sur les médailles des monarques de la Bactriane; 4° des caractères très-différents de l'écriture cunéiforme, et que l'on a trouvés tout récemment sur des briques découvertes dans les ruines de Babylone. Ces lettres offrent en effet beaucoup d'analogie avec les lettres phéniciennes. 5° L'ancienne écriture des Hébreux. On sait que ce peuple fit usage pendant bien des siècles d'un caractère qui offre la plus grande analogie avec le caractère phénicien, et que nous retracent les légendes gravées sur les monnaies des princes asmonéens ou machabées. C'est le même qui, modifié et altéré pendant un laps de temps considérable, s'est toutefois conservé jusqu'à nos jours chez les familles peu nombreuses qui forment les tristes débris du peuple Samaritain. Cette question n'a plus besoin d'être prouvée, depuis surtout qu'elle a été démontrée avec tant d'érudition et de critique par

M. Gesenius lui-même, dans son Histoire de la langue hébraïque¹.

Quant au caractère hébreu proprement dit, l'auteur n'en fait pas remonter l'origine au delà du III^e siècle de notre ère. J'aurais de la peine à admettre ce fait. Sans doute la tradition juive qui regarde ce caractère comme originaire de Babylone, et en attribue l'introduction parmi les Juifs à Esdras lui-même; est peu certaine, n'étant appuyée que sur des témoignages bien postérieurs à cet événement; d'ailleurs aucun monument trouvé à Babylone ne nous représente une écriture semblable ou tant soit peu analogue au caractère hébraïque. On pourrait donc soupçonner que les Juifs empruntèrent leur nouvelle écriture non pas aux Babyloniens, mais aux Syriens. Les Hébreux, à leur retour de la captivité, se trouvèrent environnés de nations syriennes d'origine. Ces peuples parlaient la langue syriaque, et possédaient une écriture particulière, probablement dérivée de l'alphabet phénicien. On peut croire que cette écriture se retrouve, sinon dans sa forme primitive, du moins avec peu d'altérations, sur les monuments palmyréniens. En pénétrant chez les Juifs de la Palestine et chez ceux de l'Égypte, elle y donna naissance au caractère hébraïque et à celui que nous retrouvons sur l'inscription de Carpentras et sur quelques fragments de papyrus. Mais rien ne nous oblige à croire que ce dernier caractère ait été en usage à Jérusalem, et soit l'origine de l'alphabet palmyrénien. Il est plus vraisemblable que tous ces alphabets étaient contemporains, et dérivait tous d'un autre plus ancien; et l'on conçoit très-bien comment les Juifs ont pu donner à leur caractère d'écriture le nom d'*écriture assyrienne* כתב אשורי. Cette dénomination ne nous oblige pas à voir dans les Babyloniens les inventeurs de cet alphabet. Mais des auteurs d'une époque qui n'est pas extrêmement ancienne ont pu facilement se tromper en confondant le mot *assyrien* avec celui de *syrien*; et l'on sait, en effet, combien de fois cette erreur a été commise par les historiens grecs et latins. Le caractère hébraïque a pu s'introduire chez les Juifs plusieurs siècles avant notre ère, s'y établir, par degrés, dans tout ce qui concernait les habitudes de la vie privée et sociale, tandis que l'ancien caractère continuait d'être employé pour la transcription des livres saints et pour tous les objets qui concernaient le culte de Dieu. D'après cela, on concevrait parfaitement que les princes asmonéens, qui étaient en même temps grands pontifes, voulant faire graver des légendes sur leurs monnaies, aient adopté, de préférence à l'écriture vulgaire, le caractère antique, consacré par la religion. Au

¹ *Geschichte der Hebräischen sprache und schrift*, p. 137 et sqq.

reste, comme on l'a fait observer depuis longtemps, il est probable que, vers le commencement de notre ère, l'ancien caractère hébreu avait cessé d'être en usage; car Jésus-Christ¹ atteste que, de toutes les paroles de sa loi, aucune ne manquera d'avoir son exécution, pas même, dit-il, un *iota* (iod), pas même un point. Il est clair que Jésus-Christ, dans ce passage, fait allusion à une écriture où le *iod* est la plus petite des lettres, et peut être confondu avec un point. Or ce caractère se retrouve parfaitement dans l'alphabet hébreu, où le *iod* ressemble à une simple virgule, tandis que, dans l'alphabet ancien, cette lettre présente une figure extrêmement compliquée.

M. Gesenius, après avoir parlé de l'alphabet pehlvi et d'autres, qui peuvent être regardés comme dérivant du phénicien, termine son premier livre par un tableau bien fait et fort exact, des signes que les Phéniciens et les Carthaginois ont employés pour désigner les différents nombres.

Le second livre est consacré à l'interprétation des inscriptions gravées sur les monuments lapidaires des Phéniciens, des Carthaginois et des Numides. La première inscription qui a dû attirer l'attention de l'auteur était, sans contredit, celle du monument bilingue existant à Malte, et qui a été l'objet des travaux consciencieux de plusieurs savants célèbres. Le docte abbé Barthelémy en proposa, le premier, une explication qui présentait tous les caractères de la vraisemblance. Toutefois, comme il s'était trompé sur la valeur qu'il donnait à une lettre, son interprétation devait rester imparfaite. Ce fut Perez-Bayer qui eut l'honneur de corriger l'erreur de notre respectable compatriote, et de présenter, pour ce monument, une explication complètement exacte. Les savants qui, comme M. Lindberg et autres, ont commenté la même inscription, ont reproduit les idées de Bayer, sans presque aucun changement. M. Gesenius, après avoir exposé tout ce qui a été tenté pour l'explication de ce monument célèbre, croit qu'il faut lire, à la seconde ligne de l'inscription, עבדך *servus tuus*, au lieu de עבדו *servus ejus*; mais j'avoue que j'ai bien de la peine à admettre cette leçon. En effet, dans toute l'inscription, les deux Tyriens, auteurs du vœu, parlant du dieu *Melkart*, à la troisième personne, comment supposer que, dans cet endroit seulement, ils aient employé la seconde personne. Je sais qu'un changement de ce genre se trouve souvent dans les écrits des prophètes juifs, dans les pseumes; mais il s'agit là d'ouvrages poétiques, où l'auteur, entraîné par son enthousiasme, n'a pas le temps de

¹ S. Math. cap. v, v. 18.

s'apercevoir si son style conserve une régularité parfaite, une forme entièrement analogue aux règles d'une syntaxe minutieuse. Mais, dans des inscriptions dont le langage est prosaïque au dernier point, on ne saurait, je crois, à moins d'en avoir la certitude entière, admettre une anomalie aussi frappante. Je préférerais donc l'ancienne leçon עברו.

En second lieu, il est un point sur lequel je ne puis partager l'opinion du docte philologue. Lorsque je publiai l'interprétation de quatre inscriptions puniques découvertes sur l'emplacement de Carthage, je supposai que les deux mots נרש נרש devaient se traduire par *hoc quod vovit*; que le mot נרש était une abréviation du terme נרש, qui, dans la langue hébraïque, répond au *qui* relatif. M. Gesenius n'a pas cru devoir se rendre aux preuves par lesquelles j'avais appuyé mon hypothèse. Il pense qu'il faut lire נרש נרש pour נרש, et traduire *vir vovens* (est). Il objecte que la suppression du נ à la fin du mot présente une difficulté réelle, et que le fait serait sans exemple. Mais je répondrai, ainsi que je l'ai fait précédemment, que les Hébreux, dès le temps où leur langue était le plus florissante, avaient retranché la première et la troisième lettre du mot, qui se trouvait réduit à la seule lettre ש. Or la forme נרש est précisément la forme intermédiaire entre le mot primitif נרש et l'abréviation ש. Je ne vois donc pas que cette supposition présente réellement une difficulté insurmontable. D'ailleurs, dans une inscription punique dont je donnerai plus bas la gravure et l'interprétation, on lit également נרש, et la personne qui a fait le vœu est une femme. Peut-on réellement admettre que, devant le nom de cette femme, on eût placé les mots *vir vovens est*?

La seconde inscription, qui est l'objet des savantes observations de l'auteur, a été, comme la première, trouvée à Malte, et publiée par le prince de Torremuzza¹. Il en existe une empreinte en plâtre, mais incomplète, au cabinet des antiques de la Bibliothèque du roi. Une copie de la même inscription se trouve dans la même bibliothèque, parmi les papiers de Fourmont le jeune. L'abbé Barthelémy n'a jamais publié l'interprétation de ce monument; mais un alphabet phénicien, inséré par lui dans le Journal des Savants, se rapporte évidemment à cette inscription². Elle a depuis exercé la sagacité de plu-

¹ *Siciliæ et adjacentium insularum veterum inscriptionum nova collectio*, p. 293. —
² A. 1761, décembre, p. 84.

sieurs savants, tels que Swinton, O. G. Tychsen, Kopp, Drummond, dont M. Gesenius passe en revue et juge les travaux. Comme aucune de ces explications n'est de nature à soutenir l'examen d'une critique sévère et judicieuse, le savant antiquaire propose à son tour une nouvelle manière de lire, que voici :

חדר בת עלם קבר נגעל
 נקה בכלת הזרה רה
 מרף אם בשת הנב
 על בן ברמלך

et il traduit :

Conclave domus æternæ (est) sepulchrum. Depositus est pius in hoc claustro. Spiritus remissionis (est) mater ignominie. Hannibal filius Barmalech.

Mais, je le demande, est-ce bien là ce que l'on doit s'attendre à trouver sur un monument de ce genre? Des réflexions philosophiques peuvent-elles avoir place dans des inscriptions qui, comme je l'ai déjà fait observer, ne contiennent que des légendes funéraires ou votives? Si je ne me trompe, le sens de l'inscription diffère beaucoup de celui qu'a cru pouvoir adopter le docte écrivain. Je lis de cette manière :

חדר בת עלם קבר נפעל
 נציב כלתי ידה
 מר ואם בשת הנב
 על בן (ע) ברמלך

Et je traduis :

Conclave domus æternæ, sepulchrum fabricatum; monumentum naruum mearum Iadhemed et Em-boschet. Hannibal, filius Ebed-Molech.

Les premiers mots ne peuvent présenter aucune difficulté réelle, et ont été lus et expliqués d'une manière uniforme par tous les interprètes. Le terme **חדר**, qui est écrit ici bien distinctement, se trouve plusieurs fois dans le texte hébreu de la Bible avec le sens de *cubiculum, conclave, penetræ*. Dans le livre des Proverbes¹, on lit

¹ Cap. VII, v. 27.

הַרְרִי מָוֶת, *les retraites de la mort*. L'expression *domus aeterna*, appliquée au tombeau, rappelle naturellement un passage de Diodore de Sicile où cet historien² assure que les Égyptiens désignaient les maisons sous le nom d'*hôtelleries*, et appelaient le tombeau la demeure éternelle de l'homme. Le mot נָצִיב, qui est souvent écrit d'une manière défective נָצַב, répond au terme מַצְבַּת, que l'on trouve plus fréquemment. Le nom propre יְדֻחָמָר signifie *manus gratiosa, manus pulchra*. C'est ainsi que dans le roman français de Tristan, la maîtresse de ce chevalier est nommée *Yseult aux belles mains*. Le mot אִמְבִּשֶׁת, qui signifie proprement *mère de la confusion*, peut se prendre par extension dans le sens de *pudica*, et être regardé comme un nom propre de femme. Le mot תְּנִבְעֵל, qui signifie *la grâce, la faveur de Baal*, nous représente le nom du célèbre général carthaginois. Quant au dernier mot de l'inscription, les interprètes ont cru unanimement devoir lire בְּרַמְלֶךְ; mais j'avoue que j'aurais bien de la peine à admettre dans une inscription phénicienne la forme בְּר, qui est évidemment syriaque ou chaldaïque. J'ai eu occasion de me convaincre que, sur quantité de monuments phéniciens ou puniques, l'ouvrier chargé de graver l'inscription a omis le *ain* ע. En effet, cette lettre, ne présentant que la figure d'un très-petit cercle, a pu souvent, aux regards d'un artisan peu habile, passer pour un simple point ou pour un accident du modèle qui était sous ses yeux. Dans le cours de ces recherches, j'aurai plus d'une fois occasion de faire observer l'absence du *ain*; et partout on reconnaîtra d'une manière évidente que la faute doit être attribuée à celui même qui a gravé l'inscription sur la pierre. D'après cela je n'ai point hésité à restituer un *ain* et à lire עֲבָר מֶלֶךְ, *le serviteur de Moloch*.

Je m'arrête ici, dans la crainte de donner à ce morceau une trop grande étendue. Dans les articles suivants, je continuerai d'examiner l'ouvrage de M. Gesenius, et de signaler les trésors de critique et d'érudition que renferme ce livre. Si je propose quelques doutes; si, sur plusieurs points, j'é mets des opinions qui ne s'accordent pas complètement avec celles de l'auteur, c'est que j'avais moi-même, il y a bien des années, travaillé sur la même matière. On doit être peu surpris

² *Bibliotheca historica*, lib. I, cap. LI; t. I, p. 154, ed. Bipont.

que, sur des questions philologiques aussi difficiles, on arrive parfois à des conclusions assez différentes. Je sou mets volontiers mes hypothèses au jugement des lecteurs instruits; et je désire surtout qu'elles puissent obtenir l'approbation du docte auteur, auquel j'ai voué la plus profonde et la plus sincère estime.

QUATREMÈRE.

NOUVELLES LITTÉRAIRES.

INSTITUT ROYAL DE FRANCE.

L'Académie des beaux-arts a tenu sa séance publique le samedi 20 octobre 1838, sous la présidence de M. le chevalier Hersent. La séance a commencé par une ouverture de la composition de M. A. Elward, premier grand prix de l'année 1834. On a entendu la lecture d'une notice sur la vie et les ouvrages de M. le baron Gérard, par M. Quatremère de Quincy, secrétaire perpétuel, et d'un rapport sur les ouvrages des pensionnaires du roi à l'Académie de France à Rome. La distribution des grands prix de peinture, de sculpture, d'architecture, de gravure en taille-douce et de composition musicale, a eu lieu dans l'ordre suivant :

I. GRANDS PRIX DE PEINTURE. — Le sujet donné par l'Académie était : *Saint Pierre guérissant un boiteux à la porte du Temple* (d'après le chapitre III du Nouveau Testament). Le premier grand prix a été remporté par M. Isidore-Alexandre-Auguste PILS, né à Paris, le 7 novembre 1815, élève de M. Picot, membre de l'Institut, chevalier de la Légion d'honneur. Le second grand prix a été remporté par M. Jules-Alexandre DUVAL, né à Paris, le 5 août 1814, élève de M. Drölling, membre de l'Institut, chevalier de la Légion d'honneur.

II. GRANDS PRIX DE SCULPTURE. — L'Académie avait donné pour sujet du concours : *David jouant de la harpe pour apaiser les fureurs de Saül* (livre I des Rois, chapitre XIX). Le premier grand prix a été remporté par M. Nicolas-Victor VILAIN, né à Paris, le 3 août 1818, élève de MM. Pradier et Paul Delaroche, membres de l'Institut, officiers de la Légion d'honneur. Le deuxième grand prix a été remporté par M. Jean-Pierre Moulive, né à Toulouse, le 24 octobre 1813, élève de M. Petitot, membre de l'Institut, chevalier de la Légion d'honneur, et de M. Dorval de Toulouse.

III. GRANDS PRIX D'ARCHITECTURE. — Le sujet donné par l'Académie était : *Une église cathédrale*. Le premier grand prix a été remporté par M. Toussaint-François-Joseph UCHARD, né à Paris, le 30 octobre 1809, élève de feu M. Delannoy et de M. Guénépin, membre de l'Institut, chevalier de la Légion d'honneur. Le second grand prix a été remporté par M. Auguste-Joseph MAGNE, né à Étampes, le 2 avril 1816, élève de MM. Guénépin et Debret, membres de l'Institut, chevaliers de la Légion d'honneur.

IV. GRANDS PRIX DE GRAVURE EN TAILLE DOUCE. — Le sujet du concours était : 1° *Une figure dessinée d'après l'antique*; 2° *une figure dessinée d'après nature et gravée au burin*. Le premier grand prix a été remporté par M. Victor-Florence POLLET, né à Paris, le 22 novembre 1811, élève de M. Richomme, membre de l'Institut, chevalier de la Légion d'honneur, et de M. Paul Delaroche, membre de l'Institut, officier de la Légion d'honneur. Le deuxième premier grand prix a été remporté par M. Charles-Victor NORMAND, né à Paris, le 23 mars 1814, élève de MM. Richomme et Drölling, membres de l'Institut, chevaliers de la Légion d'honneur. Le second grand prix a été remporté par M. Auguste-Thomas-Marie BLANCHARD, né à Paris, le 18 mai 1819, élève de M. Blanchard, son père. Le deuxième second grand prix a été remporté par M. Charles-Joseph ROUSSEAU, né à Paris, le 26 septembre 1818, élève de M. Pigeot et de M. Paul Delaroche, membre de l'Institut, officier de la Légion d'honneur.

V. GRANDS PRIX DE COMPOSITION MUSICALE. — Le sujet du concours a été, conformément aux règlements de l'Académie : 1° pour l'admission des candidats à concourir : un sujet de fugue à quatre parties, à un ou deux contre-sujets, et un morceau vocal en chœur avec accompagnements; 2° une cantate, d'après laquelle les grands prix sont décernés. Le titre de la cantate est LA VENDETTA; les paroles sont de M. le comte de Pastoret. Le premier grand prix a été remporté par M. Ange-George-Jacques BOUSQUET, né à Perpignan, âgé de 20 ans, élève de M. Berton, membre de l'Institut, officier de la Légion d'honneur, et de M. Leborne, pour le contre-point. Le second grand prix a été remporté par M. Edme-Marie-Ernest DELNEVEZ, de Paris, âgé de 21 ans, élève de M. Berton, membre de l'Institut, officier de la Légion d'honneur, et de M. Halévy, membre de l'Institut, chevalier de la Légion d'honneur. Le deuxième second grand prix a été remporté par M. Charles-Jean-Baptiste DANCLA, né à Bagnères de Bigorre, âgé de 20 ans, élève de MM. Berton et Halévy. L'Académie a décerné une mention honorable à M. Alexis-André ROGER, né à Château-Gontier (Mayenne), âgé de 24 ans, élève de feu M. Lesueur, et de M. Paër, membre de l'Institut, chevalier de la Légion d'honneur.

Le prix de la *demi-figure peinte*, fondé par M. Latour, a été obtenu par M. Isidore-Alexandre-Auguste PILS, déjà nommé.

La grande médaille d'émulation, de 1838, accordée au plus grand nombre de succès dans l'école d'Architecture, a été remportée par M. Toussaint-François-Joseph UCHARD, déjà nommé.

Il n'y a eu de prix pour la *tête d'expression*, ni en peinture, ni en sculpture. Il n'y a pas eu de prix pour le *paysage historique*.

La séance s'est terminée par l'exécution de la cantate qui a obtenu le premier grand prix.

Les tableaux, les sujets de ronde-bosse, les plans d'architecture et les gravures qui ont remporté les grands prix, ont été exposés publiquement dans les salles de l'École royale des beaux-arts.

SOCIÉTÉS SAVANTES.

La Société archéologique de la Somme propose, pour le mois de juillet 1839, une médaille d'or de 300 francs à l'auteur du meilleur mémoire sur cette question : Faire connaître quelles sont celles des villes de Picardie dont la fondation paraît être antérieure à l'invasion romaine, et celles qui n'existent que depuis. La même société a arrêté la confection d'une carte historique de l'ancienne Picardie, et désigné une commission chargée de rechercher les monuments et documents de tout genre qui pourraient aider à ce travail. M. H. Ardouin, membre de cette société, a lu, dans la séance annuelle de 1838, une notice sur la Vie et les Ouvrages de Ducange, où l'on trouve des détails sur les ouvrages inédits de ce savant, conservés à la Bibliothèque du roi.

ACADÉMIES ÉTRANGÈRES.

Académie royale des sciences et belles-lettres de Bruxelles. La classe des lettres de cette académie met au concours, pour 1839, les questions suivantes : I. Quels furent les changements apportés, par le prince Maximilien-Henri de Bavière, en 1684, à l'ancienne constitution liégeoise ; et quelles furent les résultats de ces changements sur l'état social du pays de Liège jusqu'à l'époque de sa réunion à la France ? II. Quelles ont été, jusqu'à la fin du règne de Charles-Quint, les relations politiques, commerciales et littéraires des Belges avec les peuples habitant les bords de la mer Baltique ? III. Composer une prosopographie, aussi complète que possible, des lettres de Libanius. La *Prosopographia Codicis Theodosiani*, par Ritter ; la *Prosopographia Platonica*, par Groen van Prinsterer, et surtout l'*Historia Oratorum græcorum*, par Ruhnkenius, pourraient, jusqu'à un certain point, servir de modèles au travail demandé par l'académie. IV. Faire l'histoire de la diplomatie en Belgique avant le xvi^e siècle. V. Analyser les ouvrages des jurisconsultes des Pays-Bas autrichiens, en ce qui concerne l'ancien droit civil et politique de la Belgique. Le prix, pour chacune de ces questions, sera une médaille d'or de la valeur de 600 francs. Les mémoires devront être adressés au secrétaire perpétuel de l'académie, avant le 1^{er} février 1839.

Le dernier bulletin de cette académie contient, entre autres mémoires communiqués ou lus dans la séance du 6 octobre : Théorèmes relatifs au système de deux surfaces du second degré, par M. Chasles ; Notice sur les étoiles filantes, par M. Quételet ; Mémoire de M. de Reiffenberg sur les légendes relatives aux invasions des Huns dans les Gaules, et sur le poème de Waltharius.

Un prix de 2,500 francs est offert, par la *commission royale d'histoire de Belgique*, au nom de M. le prince de Ligne, « pour un ouvrage qui réunira au mérite du fond celui de la forme, et où sera traitée, d'une manière satisfaisante, l'*Histoire de la ville de Bruxelles jusqu'en 1814, embrassant à la fois les institutions, les faits et les monuments.* » L'étendue de cet ouvrage devra être de 2 volumes in-8°. Le concours sera fermé le 1^{er} juillet 1840.

L'Académie royale des sciences, à Berlin, a proposé pour sujet de concours un exposé historique et critique et une comparaison du renouvellement et de la réforme de la

constitution ecclésiastique au xv^e siècle, et de la constitution politique au xviii^e siècle. Les concurrents devront s'astreindre : 1° à exposer historiquement les efforts qui furent faits au xv^e siècle pour fonder, renouveler ou réformer la constitution ecclésiastique. Ils devront traiter des motifs et du genre des convocations des conciles grecs, de leurs prétentions et de leurs droits, des rapports qui existaient entre ces conciles et le pape, le clergé et les laïcs ; de leur manière de procéder, enfin de tout ce qui concerne le but, en partie semblable, en partie différent, des conciles de Pise, de Constance et de Bâle. Des considérations prises dans les temps antérieurs et postérieurs pourront contribuer à éclaircir la matière. 2° A examiner les principes qui dirigeaient les conciles, et à juger de leur application pratique. 3° A comparer ces efforts du xv^e siècle avec les efforts politiques des siècles suivants, afin que l'on puisse savoir définitivement ce que l'on doit regarder comme progrès, erreur ou pas rétrograde, en général et en particulier, pour une époque ou pour tous les temps, et quel avantage véritable il en est résulté pour la science et pour l'humanité en général. Les mémoires devront être envoyés avant le 1^{er} mars 1841.

La Société royale des sciences à Goettingue propose, entre autres sujets de prix, la question suivante : « Quoique Jean Backmann et d'autres écrivains aient fourni des matériaux estimables pour l'histoire de la culture de la pomme de terre en Europe, ce sujet n'a pourtant pas encore été traité d'une manière complète. Il n'existe pas non plus de recherches satisfaisantes sur les changements qu'a produits cette branche si importante de l'agriculture. La Société demande donc une histoire aussi complète que possible de l'introduction de la culture de la pomme de terre dans les divers pays d'Europe, avec un exposé de l'influence que la propagation de ce tubercule a exercée sur l'agriculture européenne. » Le prix sera de douze ducats ; les mémoires devront être envoyés avant le 1^{er} juin 1840.

Parmi les questions que la Société dite de Jablonowski, à Leipzig, a mises au concours pour les années 1839 et 1840, on remarque la suivante :

« Les grandes acquisitions que la géométrie a faites dans notre temps, grâce aux efforts surtout des mathématiciens français et allemands, motivent la question de savoir ce qu'il faut et ce que l'on peut en admettre dans les éléments ; si l'on peut faire entrer ce surcroît dans les doctrines élémentaires, sans nuire à leur forme systématique, ou si les nouvelles méthodes exigent une réforme complète du plan de la géométrie d'Euclide, et, en ce cas, quelle est la réforme nécessaire. » Les mémoires devront être écrits en latin, et envoyés pour le mois de novembre 1839. Le prix sera une médaille d'or de la valeur de 24 ducats.

La Société royale des sciences de Copenhague propose au concours les questions suivantes : I. Soit U la somme d'une série indéfinie de cette forme :

$$U = Aq^n + Bq^{n+1} + Cq^{n+2} + \dots + Nq^{n+n} + \dots$$

dans laquelle q représente une quantité quelconque, N et n étant des fonctions données rationnelles et entières du nombre des termes qui précèdent. On demande : 1° d'exposer les cas les plus importants dans lesquels on peut obtenir U explicitement sous forme finie, avec le secours des formules et notations usitées, ou à l'aide de la résolution d'une équation également finie ; 2° d'étendre, autant que possible, le nombre des cas où la valeur de U pourra être exprimée sous forme finie. II. Rechercher avec soin les circonstances dans lesquelles le frottement mutuel de deux corps produit dégagement de chaleur ou d'électricité. III. Comparer les récits des écrivains an-

ciens, latins et grecs, qui ont parlé de l'invasion des Huns en Europe, au v^e siècle, avec les documents du moyen âge et les écrits modernes, principalement avec les itinéraires et autres ouvrages ethnographiques, dans le but de rechercher l'origine des Huns, de décrire leurs mœurs, de déterminer le caractère de leurs migrations, et particulièrement d'expliquer les rapports qui pouvaient les lier avec les autres peuples qui se joignirent à eux dans leur grande invasion en Europe. IV. La philosophie morale s'est-elle fondée sur le sentiment de moralité qui est dans la conscience de l'homme, ou sur un principe différent? V. Décrire le procédé à l'aide duquel on emploie, en certains pays, les agrégations de végétaux fossiles appelées *tourbes*, et le charbon qui en provient, à extraire le fer du minerai. Les mémoires pourront être rédigés en latin, en français, en anglais, en allemand, en suédois ou en danois, et devront être adressés, avant la fin d'août 1839, dans la forme usitée, à M. Oersted, secrétaire de la Société. Le prix, pour chacune des quatre premières questions, est une médaille d'or de 50 ducats danois; celui de la cinquième question de 100 *thalers* (environ 400 francs).

LIVRES NOUVEAUX.

FRANCE.

Éléments de Paléographie, par M. Natalis de Wailly, chef du bureau de la section administrative aux Archives du royaume. Tome second. Paris, Imprimerie royale, 1838; in-fol. iv et 452 pages, avec 17 planches de fac-simile et 21 planches de sceaux. Nous nous proposons de consacrer un article à cet important ouvrage dont le tome I a été annoncé dans notre cahier de mai 1838. Le tome II contient la quatrième partie, qui a pour objet l'étude des sceaux. Les sept chapitres de cette quatrième partie traitent : 1° des noms et de la classification des sceaux; 2° de leur origine; 3° des sceaux plaqués et des sceaux pendants; 4° de la forme, grandeur, matière et couleur des sceaux; 5° de leurs inscriptions; 6° des ornements, symboles et armoiries; 7° enfin dans le dernier chapitre, qui est de beaucoup le plus étendu, l'auteur a rassemblé des observations instructives sur les sceaux des princes souverains, des nobles, des cours et des tribunaux, des communes, des bourgeois et du clergé. L'appendice de l'ouvrage renferme les planches de fac-simile d'écritures, et les planches de sceaux, avec des notices sur les manuscrits et les diplômes d'après lesquels ont été gravés les fac-simile, et sur les sceaux reproduits dans les planches. Une table alphabétique des matières termine ce volume, qui nous a paru aussi recommandable que le premier, sous le double rapport de l'érudition et de la méthode. Les fac-simile d'écritures, si utiles dans les ouvrages de diplomatique, et si rarement bien exécutés, sont d'une perfection remarquable.

Académie royale des inscriptions et belles-lettres. Rapports sur les recherches géographiques, historiques, archéologiques, à entreprendre dans l'Afrique septentrionale. Paris, Imprimerie royale, octobre 1838; in-4° de 83 pages. Cette publication, faite par ordre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, comprend : 1° rapport de M. Walckenaer fait dans la séance du 27 décembre 1833, au nom de la seconde commission nommée relativement à la lettre du ministre de la guerre en date du 18 novembre 1833; 2° rapport (présenté au ministre en janvier 1838) sur les recherches archéologiques à entreprendre dans la province de Constantine et la régence d'Alger. Ce dernier rapport est de MM. Raoul-Rochette et Hase.

Mémoires de l'Académie royale des sciences de l'Institut de France. Tomes XIV, XV et XVI. Paris, imprimerie de Firmin Didot frères, 1838; 3 vol. in-4° de cxxviii-715, xxxix-651, et ccxxxix-555 pages, avec 5 tableaux et 14 planches. Le tome XIV contient: Éloges historiques de Georges Cuvier, par M. *Flourens*, et de Joseph Fourier, par M. *Arago*. Notice de M. *Puissant*, sur les opérations géodésiques et astronomiques qui servent de fondement à la nouvelle carte de France. Mémoires de M. *Dutrochet*, sur l'usage physiologique de l'oxygène considéré dans ses rapports avec les excitants; sur le mécanisme de la respiration des insectes; — de M. *Libri*, sur l'intégration des équations linéaires aux différences du second ordre, et des ordres supérieurs à coefficients constants ou variables; — de M. *Turpin*, sur l'organogénie et la physiologie des végétaux, considérés comme étant de grandes associations de végétaux plus simples, confervoïdes, et simplement agglutinés; — de M. *Magendie*, sur l'origine des bruits normaux du cœur; — de M. *Larrey*, sur les effets consécutifs des plaies de la tête et des opérations pratiquées à ses différentes parties; de M. *Poisson*, sur le mouvement d'un corps solide; — de MM. *Serres* et *Nonat*, sur la psorentérie ou le choléra. Rapport de M. *Biot*, sur les expériences de M. *Melloni*, relatives à la chaleur rayonnante. Tome XV. Éloge historique de Jean-Antoine Chaptal, par M. *Flourens*. Deux mémoires de M. *Auguste de Saint-Hilaire*, sur la structure et les anomalies de la fleur des résédacés. Rapports de M. *Dutrochet*, sur un mémoire de M. *Coste*, intitulé: Recherches sur la génération des mammifères; développement de la brebis; — de M. *Poncelet*, sur un mémoire de MM. *Robert* et *Morin*, capitaines d'artillerie, concernant les expériences faites à Metz en 1834, sur la pénétration des projectiles dans divers milieux résistants, et sur la rupture des corps par le choc. Mémoires de M. *Biot*, sur des méthodes mathématiques et expérimentales, pour discerner les mélanges et les combinaisons chimiques définies ou non définies, qui agissent sur la lumière polarisée, suivies d'applications aux combinaisons de l'acide tartrique avec l'eau, l'alcool et l'esprit de bois; — de M. *Dutrochet*, sur l'endosmose des acides; — de M. *Turpin*, sur l'étude microscopique comparée de la barégine de M. *Longchamp*, observée dans les eaux thermales sulfureuses de Barèges, et de la barégine recueillie dans les eaux thermales sulfureuses de Nérès, par M. *Robiquet*; — de M. *Chevreul* sur la teinture; introduction et considérations générales; — de M. *Turpin*, sur un organe nouveau placé entre les vésicules du tissu cellulaire des feuilles dans un certain nombre d'espèces végétales faisant partie de la famille des arôides, et auquel l'auteur propose de donner le nom de Biforine; — de MM. *J. Dumas* et *P. Boulay fils*, sur les éthers composés; — de M. *J. Dumas*, sur la chimie organique; — de MM. *J. Dumas* et *E. Péligot*, sur un nouvel alcool et sur les divers composés éthers qui en proviennent; sur la nature de l'Éthal. Tome XVI. Éloges historiques de René Louiche Desfontaines, et de J. Julien de Labillardière, par M. *Flourens*, secrétaire perpétuel. Analyse des travaux de l'Académie pendant l'année 1830, partie physique, par Cuvier. Analyse des travaux de l'Académie pendant l'année 1831; partie physique. Mémoires de M. *Puissant*, sur une nouvelle détermination de la distance méridienne de Montjoux à Formentera, dévoilant l'inexactitude de celle dont il est fait mention dans la base du système métrique décimal; — de M. *Girard*, sur les inondations qui ont eu lieu en différents temps dans la vallée de Paris; — de M. *Chevreul*, sur la teinture (deuxième, troisième, quatrième et cinquième mémoires); — de M. *Auguste de Saint-Hilaire*, sur les myrsinées, les sapotées et les embryons parallèles au plan de l'ombilic; — de M. *Flourens*, sur des expériences touchant l'action de l'émétique (tartrate de potasse et d'antimoine), sur les animaux ruminants;

— de M. Biot, sur plusieurs points fondamentaux de mécanique chimique ; — de M. Ad. Brongniart, sur la nature des végétaux qui ont couvert la surface de la terre aux diverses époques de sa formation ; — de M. Larrey, sur la chorée ou danse de Saint-Guy ; sur la manière dont la nature procède à l'occlusion ou à la cicatrisation des plaies de la tête, avec perte de substance aux os du crâne ; — de M. Puissant, contenant un supplément à sa nouvelle détermination de la distance méridienne de Montjouy à Formentera ; — de M. Poisson, sur les déviations de la boussole, produites par le fer des vaisseaux.

Mémoires de la Société royale d'émulation d'Abbeville. 1836 et 1837. Abbeville ; imprimerie de Boulanger (1838) ; in-8° de 455 pages. Parmi les notices, discours et pièces de poésie contenus dans ce volume, nous remarquons : un Essai de MM. Ch. Louandre et Ch. Labitte, sur le mouvement communal dans le Ponthieu. Les auteurs de ce mémoire publient, entre autres pièces justificatives, la charte d'affranchissement de la commune d'Abbeville, donnée par Jean de Ponthieu le 9 juin 1184, titre important, déjà imprimé, mais avec beaucoup de fautes, dans l'histoire des Mayeurs d'Abbeville du P. Ignace ; et la charte communale de la petite ville de Rue, concédée par Guillaume III, comte de Ponthieu, en mai 1211 (inérite) ; — *Lettres et bulletins de l'armée de Louis XI*, adressés aux officiers municipaux d'Abbeville, publiés pour la première fois d'après les originaux conservés aux archives de cette ville, par M. F. C. Louandre ; — *Notice historique sur Crécy*, par M. de Cayrol ; — *Notice sur l'ancienne abbaye de Mayoc*, près du Crétot, par M. Ravin ; — *De quelques manuscrits de la bibliothèque d'Abbeville*, par M. L. C. de Belleval. Cette notice est principalement consacrée à la description d'un Évangélaire que la tradition suppose avoir été donné aux moines de Saint-Ricquier, en 793, par Angilbert, abbé de ce monastère, et, suivant quelques historiens, genre de Charlemagne. L'auteur de la notice décrit ensuite un manuscrit contenant trois traités de morale d'Albertano de Brescia, et un autre où se trouve la traduction de Quinte-Curce, par le portugais Vasque de Lucène. Cette traduction existe aussi, en manuscrit, à la Bibliothèque du roi. En parlant du premier volume du catalogue des manuscrits français de cette bibliothèque, publié par M. P. Paris, M. Daunou disait dans le Journal des Savants (février 1837) : « Vasque de Lucène, dans le prologue de sa traduction, compare Quinte-Curce à Justin : l'un (Justin) met la somme des sermons, l'autre les contions tout au long. M. Paris intercale, comme omises par le copiste, les deux lettres (di) entre les deux syllabes *contions*, et en fait *conditions*. Il était cependant bien facile de reconnaître dans *contions* ou *concions* la traduction du mot latin *conciones*. Vasque veut dire que Justin abrège les harangues, et que Quinte-Curce les allonge. Le mot *conditions* introduit dans cette phrase lui ôte sa précision et sa clarté. » M. de Belleval nous apprend que le manuscrit d'Abbeville porte le mot *conditions*, et y voit la preuve que la rectification de M. Paris était nécessaire. Nous ne pouvons partager cet avis, et en présence de deux leçons, dont l'une offre un sens clair, et l'autre un sens forcé et peu naturel, nous persistons à croire que la première est la seule admissible. — On lit ensuite avec plaisir, dans ce recueil, une élégie intitulée, *l'Orphelin et le Missionnaire*, par M. de Pongerville, de l'Académie française, l'un des membres de la société.

Parmi les publications historiques les plus importantes entreprises dans les départements, nous pouvons citer la réimpression, qui se fait à Toulouse, de la grande Histoire générale de Languedoc, de D. Vaissette, avec des augmentations, et la publication, à Nantes, de l'Histoire civile, politique et religieuse de la ville et du comté de Nantes, composée au dernier siècle par l'abbé Travers, et imprimée pour la pre-

mière fois, sous la direction de M. A. Savagner, en trois volumes in-4°. L'Histoire ecclésiastique de la ville et du comté de Valentienne, par Simon Leboucq, prévôt en 1650, va être aussi mise au jour à Valenciennes, chez le libraire Lemaître. Nous ferons connaître avec quelque détail chacun de ces ouvrages lorsqu'ils auront paru.

Congrès scientifique de France; cinquième session, tenue à Metz, en septembre 1837. Metz, librairie de Lamort; à Paris, chez Derache, 1838, in-8° de xxxiii et 35-628 pages.

Les Chroniques de la ville de Metz, recueillies, mises en ordre et publiées pour la première fois, par J. F. Huguenin. Metz, imprimerie de Lamort, 1838, in-8° de 56 feuilles 1/2.

Mémoires de la Société des lettres, sciences et arts de l'Aveyron; tome I, 1837-1838. 1^{re} partie; imprimerie de Deckherr à Montbéliard.

Documents inédits pour servir à l'histoire de Cambrai et du Cambrésis. Cambrai; imprimerie de Lesne-Daloin; brochure in-8°.

Monuments de quelques anciens diocèses du Bas-Languedoc, expliqués dans leur histoire et leur architecture, par J. Renouvier; dessinés d'après nature et lithographiés par J.-B. Laurens. Imprimerie de Boehm à Montpellier; à Paris, chez Técherer.

Nouvel atlas communal de la France, en 90 feuilles, dédié à la Chambre des députés; contenant une carte générale comparative, celle de l'Algérie, et une carte particulière pour chaque département, etc.; dressé par Charle, géographe attaché au dépôt de la guerre; exécuté sous la direction de M. Letronne, membre de l'Institut. A Paris, chez l'éditeur, quai Voltaire, n° 15; 1838, in-folio, prix: 28 francs, colorié; chaque feuille séparée, 40 centimes. La science géographique doit déjà à M. Charle l'*Atlas communal militaire*, l'un des plus estimés sous le double rapport de l'exactitude mathématique et de la beauté de l'exécution. L'ouvrage publié aujourd'hui par le même auteur est la reproduction de cet atlas, à l'aide des ingénieux procédés d'impression de M. Louis Letronne, mais sous une nouvelle forme qui nous paraît devoir en rendre l'usage beaucoup plus général. Au lieu de grouper les départements par divisions militaires, M. Charle, dans l'atlas que nous annonçons, les présente par cartes séparées, portant chacune sa légende particulière. Une grande netteté dans la disposition et dans le trait, permet à l'œil de suivre facilement les circonscriptions d'arrondissements et de cantons, et de lire sans fatigue les noms des communes, même dans les départements les plus chargés de détails topographiques. L'auteur, qui est à portée de puiser aux meilleures sources, annonce qu'il a eu communication des derniers relevés de population, ce qui lui a fourni le moyen de donner l'état, en quelque sorte officiel, de toutes les communes, et leur répartition exacte entre les cantons. Cette publication se distingue entre celles du même genre, comme offrant la réunion d'un mérite géographique remarquable, et d'un prix modéré.

Tesoro del teatro español, etc. Trésor du théâtre espagnol depuis son origine, en 1356, jusqu'à nos jours; choisi et divisé en quatre parties, par don Eugenio de Ochoa. Paris, imprimerie de Crapelet, librairie de Baudry; 1838, 5 vol. in-8° de 580, 652, 822, 648 et 662 pages, imprimés sur deux colonnes. Le premier volume contient un choix de dix-huit pièces du théâtre espagnol, depuis son origine jusqu'à Lope de Véga, précédé d'un discours historique de Moratin sur les origines de ce théâtre. Parmi les ouvrages appartenant à cette période on remarque ceux de Lope de Rueda, Guillen de Castro, Cervantes, etc. Le second volume contient les pièces choisies de Lope de Véga, au nombre de vingt; le troisième, celles de Caldéron, au

nombre de vingt-cinq. Les deux derniers volumes sont consacrés aux ouvrages représentés depuis le xvii^e siècle jusqu'à nos jours, et comprennent quarante-trois des meilleures comédies de Tirso de Molina, don Augustin Moreto, Luis Velez de Guevara, Juan Ruiz de Alarcon, A. de Solis, Rancon de la Cruz, Moratin, Martinez de la Rosa, Gorostiza, Breton de Los Herreros, etc. Le Trésor du théâtre espagnol renferme au total 124 pièces appartenant à 49 auteurs. On y trouve des notices sur chacun des auteurs et sur chacune des pièces comprises dans le recueil. Ces notices sont en général bien faites, quoiqu'on ne puisse pas partager toutes les opinions qui y sont exprimées. Ainsi don Eugenio de Ochoa conjecture que Corneille a puisé dans la pièce de Lope de Véga, *el Hourado Hermano*, l'idée première de sa tragédie des Horaces. Cette supposition nous paraît d'autant moins probable, qu'il n'y a rien dans la pièce de Lope de Véga que Corneille n'eût trouvé dans Tite-Live. L'éditeur doute si l'*el Honorador de su Padre*, de Diamante, a été composé avant ou après le *Cid* de Corneille. Ce doute ne nous semble pas admissible. On sait que le *Cid* fut traduit, du vivant de Corneille, dans presque toutes les langues de l'Europe, et, ce qui est surtout remarquable, en espagnol. La pièce de Diamante est, suivant toute apparence, cette traduction. Quelques omissions se font aussi remarquer dans cette collection, d'ailleurs très-intéressante. On regrette, par exemple, de n'y pas trouver *Las mocedades del Cid*, de Guillen de Castro, et surtout la pièce de Francisco de Roxas, *No ay ser padre siendo Rey*, à laquelle nous devons le *Venceslas* de Rotrou.

Histoire d'Allemagne, depuis les temps les plus reculés jusqu'à nos jours, d'après les sources, avec deux cartes ethnographiques, par J. C. Pfister; traduite de l'allemand par M. Paquis. Paris, imprimerie de Béthune, librairie de Beauvais; 11 volumes in-8°.

Voyages, relations et mémoires originaux, pour servir à l'histoire de la découverte de l'Amérique, publiés pour la première fois en français par H. Ternaux-Compans. Tomes VII, VIII, IX, X. Paris, imprimerie de Fain; librairie d'Arthur Bertrand. nous nous proposons de rendre compte de cet important ouvrage dans un de nos prochains numéros.

La philosophie du langage exposée d'après Aristote, par M. Séguier, marquis de Saint-Brisson, membre de l'Institut, (Académie des inscriptions et belles-lettres). Paris, Bourgeois-Maze, 1838; in-8° de xi et 163 pages.

Dissertation sur le fragment de Longin, contenu dans la rhétorique d'Apsine, suivie de deux chapitres inédits de cette rhétorique; par le même. Paris, Bourgeois-Maze, 1838. Brochure in-8° de 26 pages.

Lettres de saint Bernard, abbé de Clairvaux, docteur et dernier père de l'église; traduites en français sur l'édition des bénédictins de 1690, enrichies de notes historiques et critiques; par M. l'abbé P, prêtre du diocèse de Lyon. Imprimerie de Guyot, à Lyon, 1838; 3 volumes in-8°.

De l'origine et de la formation des différents systèmes d'écritures orientales et occidentales, par M. G. Pauthier. Paris, imprimerie de Bourgogne et Martinet, 1838; in-4° de 26 pages. (Extrait de l'Encyclopédie nouvelle.) L'auteur traite successivement: 1° de l'origine de l'écriture; 2° des âges de l'écriture; 3° de l'écriture chinoise; 4° de l'écriture figurative des Égyptiens; 5° de la formation de l'écriture hiéroglyphique; 6° de l'écriture japonaise; 7° de l'âge alphabétique et des écritures sémitiques ou ahraméennes; 8° de l'ancienne écriture persépolitaine ou cunéiforme; 9° des langues ariennes et de l'alphabet sanscrit; 10° de l'écriture thibétaine; 11° de l'alphabet pali-cinghalais; 12° des écritures zende et pehlie; 13° des alphabets mongol et mandchou; 14° des alphabets arménien et géorgien; 15° enfin de

l'écriture occidentale, subdivisée en alphabets grec, latin, tudesque et slave. M. Pauthier s'est surtout attaché à exposer l'origine et la formation des écritures figuratives égyptienne et chinoise. En présentant la synthèse de la formation et du développement similaire de ces écritures, comme une étude persévérante de la langue chinoise actuellement parlée l'autorise, dit-il, à la concevoir, l'auteur croit avoir donné une démonstration irréfragable et décisive du véritable système de l'écriture hiéroglyphique expliquée par Champollion.

Voyage en Islande et au Groenland, exécuté pendant les années 1835 et 1836, sur la corvette *la Recherche*, commandée par M. Tréhouart, lieutenant de vaisseau, dans le but de découvrir les traces de *la Lilleiso*; publié, par ordre du roi, sous la direction de M. Paul Gaimard. Géologie et minéralogie, par D. Eugène Robert. Atlas, 1^{re} livraison, 18 planches. Paris, imprimerie de Rignoux, librairie d'Arthur Bertrand. Pr. 14 fr. la livraison.

Recherches sur l'origine de l'impôt en France; par M. Potherat de Thou. Paris, Levrault, 1838; in-8°.

Mémoire sur le choléra-morbus asiatique qui a régné à Toulon pendant l'année 1835; par M. Reynaud, docteur en médecine, premier chirurgien en chef de la marine, etc. Paris, Imprimerie royale, août 1838; 159 pages in-8°.

Quatrième lettre sur l'histoire des Arabes, avant l'islamisme, par Fulgence Fresnel. Paris, Imprimerie royale, 1838; III pages in-8°. (Extrait du Journal asiatique, 3^e série.)

Mémoire sur la condition de la propriété territoriale en Chine, depuis les temps anciens, par M. Ed. Biot. Paris, Imprimerie royale, 1838; 84 pag. in-8°. (Extrait du Journal asiatique, 3^e série.)

Mémoire sur le goût des livres chez les Orientaux, par M. Quatremère, membre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres. Paris, Imprimerie royale, 1838; 48 pag. in-8°. (Extrait du Journal asiatique, 3^e série.)

Note sur la commission explorative et scientifique d'Algérie, présentée à M. le ministre de la guerre, par le colonel Bory de Saint-Vincent, de l'Institut. Paris, imprimerie de Cosson; 1838. Brochure in-4°.

Catalogue général des livres composant les bibliothèques du département de la marine et des colonies. Tome I. Théologie; — législation et administration de la marine; législation et administration en général; — sciences et arts relatifs à la marine. (N^o 1 à 3504.) Paris, Imprimerie royale. 1838. In-8° de xxiv et 468 pages. Ce catalogue, conçu d'après un système ingénieux, et exécuté avec soin, fait connaître les richesses scientifiques et littéraires que renferment les diverses bibliothèques du département de la marine et des colonies, savoir: la bibliothèque du dépôt général des cartes et plans, celle du ministère de la marine, à Paris; et les bibliothèques des ports et des hôpitaux de Brest, de Toulon, de Rochefort, de Lorient et de Cherbourg. On a réuni les catalogues de toutes ces bibliothèques en un seul, par une disposition simple et claire qui permet de l'employer pour toutes les bibliothèques ensemble, et pour chacune d'elles en particulier. Après chaque titre d'ouvrage, sont exprimées les indications bibliographiques comme dans tous les autres catalogues; puis, en regard du titre, sont trois colonnes indiquant à quelle bibliothèque appartient l'ouvrage, et le numéro du catalogue particulier de cette bibliothèque sous lequel il se trouve placé. L'ordre des matières est celui qui est généralement adopté par les bibliographes. L'ouvrage sera suivi d'une table alphabétique des noms d'auteurs.

Troisième mémoire sur les antiquités chrétiennes des Catacombes. Objets déposés dans les tombeaux antiques, qui se retrouvent, en tout ou en partie, dans les cimetières.

chrétiens; par M. Raoul-Rochette. Paris, Imprimerie royale, 1838; in-4° de 260 pages, avec 10 planches. (Extrait du tome XIII des Mémoires de l'Académie des inscriptions et belles-lettres.)

Anatomie microscopique, par le docteur Louis Mandl. Première série. Tissus et organes. Paris, Baillière, 1838. In-fol. La première livraison contient un mémoire sur la structure intime des muscles. La seconde livraison, qui vient de paraître, contient la première partie d'un mémoire sur la structure intime des nerfs et du cerveau. Ces deux premières livraisons méritent l'attention des anatomistes, et font désirer que la suite paraisse promptement. Les personnes qui s'occupent de l'histoire des sciences y trouveront des recherches exactes et nombreuses sur l'histoire de l'anatomie microscopique.

De l'influence des questions de races sous les derniers Karolingiens. Paris, imprimerie de Crapelet, 1838; 105 pages in-8°. — *De quodam Gerberti opusculo, et de Gallicanarum doctrinarum originibus*. Parisiis, e typis Crapelet, 1838; 29 pag. in-8°. (Thèses soutenues à la Faculté des lettres de Paris, par M. P. J. Varin, licencié ès-lettres, aspirant au grade de docteur.)

ALLEMAGNE.

Experimentale untersuchungen, etc. Recherches expérimentales sur la physiologie de l'organe de l'ouïe, par M. J. Muller. Berlin, 1838. In-8°.

Jahresbericht über die resultate der Arbeiten im Felde der physiologischen Botanick, etc. Rapport annuel sur les résultats des travaux relatifs à la physiologie botanique, depuis l'année 1837; par le docteur F. J. F. Meyen. Berlin, librairie de Nicolai; 1838. In-8° de VI et 186 pages. (Tiré des Archives d'histoire naturelle de Wiegmann, 1838; tome II.)

Neues System der Pflanzen Physiologie. Nouveau système de physiologie botanique; par le docteur F. J. F. Meyen. Berlin, librairie de Haude et Spener; 1838. In-8° de IV et 562 pages, avec trois planches en taille-douce et plusieurs gravures sur bois.

Geognostische und physikalische Beobachtungen, etc. Observations géognostiques et physiques sur les volcans du plateau de Quito, par Alex. de Humboldt; lues dans la séance de l'Académie des sciences de Berlin, du 10 mai 1838. Brochure in-8° de 26 pages cotées 193-219. Un premier mémoire sur ce sujet a été publié dans le tome XXX des Annales de Loggendorf. Le Voyage à la cime du Chimborazo, par le même auteur, se trouve dans l'Annuaire astronomique de Schumacker, année 1837.

Reise in Abyssinien, etc. Voyage en Abyssinie, en l'an 1836; par A. Von Katté. Stuttgart, 1838. In-8°; avec une carte géographique.

Genera et species Gentianearum, adjectis observationibus quibusdam phyto-geographicis; auctore A. H. R. Grisebach. Stuttgart et Tubingue, 1838. In-8°.

Musée des armes rares, anciennes et orientales, de S. M. J. l'empereur de toutes les Russies. Carlsruhe. In-fol.; cahier II, contenant, 1° l'armure de Charles le Téméraire, duc de Bourgogne, étant enfant; 2° un bouclier italien du XVI^e siècle; 3° une ancienne épée italienne; 4° une armure italienne du XVI^e siècle; 5° un poignard italien du XVI^e siècle et une poudrière allemande du XVII^e; enfin, 6° un hausse-col espagnol.

Beyträge zur dacischen Geschichte, etc. Matériaux pour servir à l'histoire de la Dace, par Hene, grand prévôt de Carlsburg; Hermanstadt. 1836, avec les lithogra-

phies. L'auteur s'attache à décrire les antiquités romaines de la Transylvanie, telles que médailles, inscriptions, sculptures, restes d'édifices. Plusieurs monuments se rapportent au culte de Mithra. Il est à regretter que les planches ne soient pas mieux exécutées.

Das Mithreum von Neuenheim bei Heidelberg; monument de Mithra, trouvé à Neuenheim, près de Heidelberg, par le docteur Frédéric Creuzer. Heidelberg, 1838; in-8°, avec deux planches lithographiées. Le monument que fait connaître M. Creuzer, fut trouvé, il y a quelques années, dans une grotte à l'entrée du village de Neuenheim, qui est situé sur la pente d'une montagne appelée Heiligenberg, ou Mont des Saints, près de Heidelberg. Les antiquités découvertes au sommet de la montagne paraissent prouver que c'était un camp ou une station militaire des Romains. Le bas-relief représentant Mithra et les autres sculptures de la grotte, ont été déposés à la bibliothèque de l'université de Heidelberg.

Bohrân-ed-dini es scrnudji enchiridion studiosi; ad fidem editionis Relandianaë necnon trium codicum Lips. et duorum Berolin. denuo arabice edidit, latine vertit, Car. Caspari, Lipsiæ. Baumgaertener, 1838; in-4°.

Repertorium bibliographicum, in quo libri omnes ab arte typographica inventa usque ad annum M. D. typis expressi, ordine alphabetico vel simpliciter enumerantur, vel accuratius recensentur; opera Lud. Hain. Stutgardiæ, 1836-1833, 4 vol. in-8°; à Stuttgart, chez Cotta; à Paris, chez J. Renouard. Pr. 48 fr.

Regesta sive rerum Boïcorum autographa, e regni scriniis fideliter in summa contracta; ed. de Freyberg. Monaci; typ. reg. 1838; vol. VII.

Bericht über... Compte rendu des mémoires lus à l'Académie des sciences de Berlin, et destinés à la publication. Mai et juin 1838; in-8°.

RUSSIE.

Mémoires de l'Académie impériale des sciences de Saint-Petersbourg, vi^e série. Sciences politiques, histoire, philologie, tom. IV, 3^e livraison. Pétersbourg 1838; in-4°.

Ce cahier contient deux mémoires de M. Fraehn, orientaliste, l'un en allemand, l'autre en latin. Le mémoire allemand traite des anciennes tombes de la Sibérie méridionale, dont les fouilles ont fourni des descriptions d'une date certaine. L'auteur rappelle dans l'introduction que le long des rivières Ischim, Irtych, Jénisey, Séleuga jusqu'au cours moyen de l'Amur, et même au delà de la frontière de la Sibérie, près du lac Saisan, on trouve des monuments sans nombre d'une nation inconnue. Ce sont des tombeaux en partie de forme colossale, entourés et couverts de quartiers de roche, des tertres, des sculptures grossières et des inscriptions sur les tombes ou sur les rochers, enfin des traces de travaux des mines, également innombrables. Ce qui donne un nouvel intérêt aux tombes sibériennes, c'est la grande quantité d'ornements en or et en argent, d'armes et outils en cuivre, rarement en fer, qu'ils recèlent. On a émis beaucoup de conjectures sur les peuples de qui proviennent ces monuments. M. Fraehn déclare ne vouloir point rentrer dans cette discussion; il se contente de faire connaître quelques inscriptions et légendes de médailles conservées dans le musée asiatique de Pétersbourg, et tirées des tombes et mines sibériennes. Ce sont des monnaies samanides, avec des légendes arabes grossièrement tracées. Ces monnaies ou médailles paraissent avoir servi d'amulettes :

on en trouve une grande quantité dans la Sibérie. Une planche représentant les monnaies décrites par M. Fraehn est jointe à son mémoire. La seconde dissertation porte le titre suivant : *Quinque centuriæ numorum anecdotorum chaliforum cum Umejadarum tum Abbassarum*, ex variis museis. L'auteur cite treize collections, pour la plupart en Russie, qui sont riches en monnaies des khalifes.

Recueil des actes de la séance publique de l'Académie impériale des sciences de Saint-Petersbourg, tenue le 29 décembre 1837. Saint-Petersbourg 1838; XXII et 200 pages in-4°.

Après la liste des membres et correspondants de l'Académie, sous le titre *État du personnel*, vient le compte rendu, pour l'année 1837, par M. Fuss, secrétaire perpétuel. Ce rapport comprend les travaux des membres de diverses classes, ceux que l'Académie publie en commun, et les voyages scientifiques qui se font sous ses auspices, et en partie à l'aide des fonds dont elle peut disposer. Plusieurs de ces expéditions ont servi à enrichir les musées dont la direction est confiée à l'Académie, tels que le musée d'histoire naturelle, le musée asiatique, etc. Le principal ouvrage publié sous les auspices de l'Académie, en 1837, est celui de l'astronome Struve : *Stellarum duplicium mensuræ micrometricæ*, dont le Journal des Savants a rendu compte dans le cahier de mai 1838. — A la suite du compte rendu vient un mémoire intitulé, *Développement historique de la vie intérieure de la nation russe*, par M. Oustrialoff, nouvel académicien. Ce mémoire est en russe; toutes les autres pièces du volume sont en français, et ont été lues dans cette langue devant l'auditoire. Ce sont, outre le rapport du secrétaire perpétuel, un discours sur l'histoire et la littérature de la Géorgie, par M. Brosset, appelé, il y a quelque temps, de Paris en Russie, pour y occuper, dans l'Académie, une place d'orientaliste vacante. L'auteur a joint à son discours une notice sur les ouvrages imprimés et les manuscrits en langue géorgienne, qui se trouvent dans des collections particulières, surtout dans celle du prince géorgien Theimouraz Giorgiévitich. L'auteur avertit qu'il n'a point reproduit l'indication des ouvrages dont il a donné le catalogue systématique dans ses *Éléments de la langue géorgienne*. — Le dernier mémoire lu à la séance publique, et imprimé dans le Recueil des actes, est une dissertation de M. Collins, relative à l'influence que les mathématiques ont exercée sur le développement et les progrès de la philosophie naturelle.

ANGLETERRE.

The protectorate of Oliver Cromwell, etc. Le protectorat d'Olivier Cromwell et l'état de l'Europe au commencement du règne de Louis XIV, expliqués par une série de lettres de John Peel, ambassadeur d'Angleterre en Suisse, du secrétaire Thurloe, de Samuel Morland, de William Lockart, et d'autres hommes distingués de cette époque; publiées pour la première fois, d'après les originaux, par Robert Vaughan, professeur d'histoire à l'Université de Londres; avec des notes et une introduction sur le caractère de Cromwell et de son siècle. Londres, Colburn, 1838; 2 vol. in-8°.

The Fan-Qui in China. Les Fan-Qui en Chine, en 1836 et 1837, par Downing. 3 vol. in-8° avec gravures. Londres, Colburn, 1838.

China : its state and prospects. La Chine, son état et son avenir, par Medhurst, missionnaire. In-8° avec gravures. Londres, Snow, 1838.

Huitième rapport annuel sur les travaux de la Société d'histoire naturelle de l'île

Maurice, lu à la séance anniversaire du jeudi 24 août 1837, par M. Julien Desjardins, secrétaire et l'un des membres fondateurs de cette société; membre honoraire de l'Institution littéraire et scientifique du cap de Bonne-Espérance, de la Société asiatique de Calcutta, etc. Maurice; imprimerie de Mamarot et compagnie, 1837. Ce rapport présente le résumé d'observations météorologiques faites par M. J. Desjardins dans son habitation d'Argy au quartier de Flacq, à 20 milles de Port-Louis; des extraits de la topographie médicale de l'île Maurice, par M. Desnoyers; un examen des ouvrages récemment publiés, ou des faits recueillis dans ces derniers temps, sur la botanique et la zoologie de cette île. L'auteur du rapport annonce la prochaine publication d'un *Hortus mauricianus* par M. W. Bojer, membre de la société.

ÉTATS-UNIS.

The credit system, etc. Du système de crédit en France, dans la Grande-Bretagne et aux États-Unis, par H.-C. Carey, auteur des Principes d'économie politique. Philadelphie, librairie de Carey, Lea et Blanchard; Paris, Galignani, 1838; in-8° de 130 pages. Après des considérations sur l'origine et les progrès du crédit en général, l'auteur examine l'état actuel du crédit en France, en Angleterre et aux États-Unis. La principale conclusion qu'il tire de cet examen c'est que plus un gouvernement met de restrictions à la liberté des transactions commerciales, moins il y a de sécurité pour les capitaux, et par conséquent de richesse publique. Le système financier des États-Unis paraît à M. Carey bien préférable à celui de l'Angleterre et surtout de la France, où, suivant lui, une défiance excessive arrête les progrès de l'industrie. Enfin, parmi les divers états de l'Union, il n'y en aucun où le crédit public soit aussi florissant que dans le Massachusetts et le Rhode-Island, parce que les opérations de banque et de commerce y sont affranchies de tout contrôle.

NOTA. On peut s'adresser à la librairie de M. LEVRAULT, à Paris, rue de la Harpe, n° 81; et à Strasbourg, rue des Juifs, pour se procurer les divers ouvrages annoncés dans le *Journal des Savants*. Il faut affranchir les lettres et le prix présumé des ouvrages.

TABLE.

Des journaux chez les Romains, par J. V. Leclerc (1 ^{er} article de M. Naudet).....	Page 587
Collection historique, publiée par ordre du roi de Sardaigne (2 ^o art. de M. Libri)..	600
Scripturæ linguæque Phœnicæ monumenta, etc. (1 ^{er} extrait de M. Quatremère) ..	624
Nouvelles littéraires.....	637

FIN DE LA TABLE.

JOURNAL DES SAVANTS.

NOVEMBRE 1838.

RESEARCHES into the physical history of mankind.— RECHERCHES sur l'histoire naturelle du genre humain; par James Cowles Prichard, membre de la Société royale de Londres, etc. Troisième édition; vol. I. Londres, 1836.

Cet ouvrage est dédié à M. Blumenbach, le vénérable doyen des naturalistes actuels, et le premier qui, comme le dit M. Prichard, ait réellement fondé sur l'anatomie l'histoire naturelle des races humaines. A cette *anatomie comparée* des races humaines, commencée par M. Blumenbach, M. Prichard a voulu joindre la *physiologie* et la *psychologie comparées* de ces races. C'est cette belle mais difficile entreprise qu'il poursuit courageusement depuis 1808, soit dans les éditions successives de cet ouvrage même, soit dans son autre ouvrage sur l'origine orientale des peuples celtiques, déduite des rapports de leurs dialectes avec les langues latine, grecque et sanscrite¹; ouvrage qui continue en effet l'histoire naturelle de l'homme, quoique sous un autre aspect, et que l'auteur regarde comme le complément de celui-ci.

Dans celui de ces deux ouvrages que j'examine ici, et le seul des deux sur lequel il puisse m'appartenir d'ailleurs d'avoir une opinion,

¹ *The eastern origin of the celtic nations, proved by a comparison of their dialects with the sanskrit, greek, latin and teutonic languages, forming a supplement to Researches on the physical history of mankind.*

M. Prichard s'est proposé deux principaux objets : le premier, de montrer que toutes les races humaines, quelque *différence actuelle* qui les distingue, descendent les unes des autres, et toutes d'une ; et le second, de chercher à fixer le nombre de ces races *actuellement* distinctes.

La question de l'*unité primitive* des races humaines forme ainsi la première partie de l'ouvrage de M. Prichard, et ce qu'on pourrait en appeler la partie conjecturale, du moins par rapport à l'autre, qui en est assurément la partie positive, et qui est aussi celle qui va m'occuper d'abord.

Camper est le premier qui ait cherché des caractères précis pour la distinction des races humaines dans l'étude comparée des têtes osseuses. Ses observations sur les rapports opposés du crâne et de la face, ou, à parler plus exactement, du front et de la mâchoire supérieure, dans le *négre* et dans le *blanc*, furent, pour l'histoire naturelle de l'homme un progrès réel. Dans le *négre*, le front recule et la mâchoire supérieure avance : c'est tout le contraire, du moins relativement, dans l'homme de *race blanche* ; ce n'est plus la mâchoire supérieure, c'est le front qui se porte en avant et qui fait saillie.

On a beaucoup abusé sans doute, et dans plus d'un sens, des observations ingénieuses de Camper. On a voulu tirer de sa *ligne faciale* une mesure précise et presque mathématique de la capacité du crâne, et par suite du développement du cerveau, et par suite du degré de l'intelligence. Or, la *ligne faciale* ne donne aucune de ces choses ; elle ne donne que la saillie relative du front et de la mâchoire supérieure, c'est-à-dire un simple *caractère anatomique*, mais un *caractère anatomique* précieux, et qui, pour nous en tenir ici à ce qui regarde l'espèce humaine, est l'un de ceux qui distinguent le plus nettement la race *négre* de la race *blanche*. Malheureusement, ce *caractère anatomique* ne s'applique guère qu'à ces deux races ; il est à peu près sans usage par rapport aux autres, et c'est ce que M. Blumenbach ne tarda pas à voir.

Il fallait donc, pour arriver à une étude comparative plus générale des têtes osseuses des diverses races, considérer ces têtes sous un nouvel aspect, ou plutôt il fallait les considérer sous tous les aspects possibles. M. Blumenbach les considéra surtout par le *vertex*, d'où le nom de *méthode verticale* donné à sa méthode d'observation. Plus récemment, M. Owen les a considérées surtout par la base. M. Prichard n'a pas de peine à faire voir que chacune de ces méthodes d'exploration, prise séparément, ne donne que des résultats incomplets, et que, pour

obtenir des résultats complets, il faut les combiner et les employer toutes.

Or, en combinant toutes ces méthodes, c'est-à-dire en considérant les têtes osseuses des diverses races humaines sous tous les aspects possibles, M. Prichard croit pouvoir porter le nombre de ces races à sept. On sait que M. Blumenbach n'en comptait que cinq : la *caucasique*, la *mongole*, la *nègre*, l'*américaine* et la *malaie*. Les sept races de M. Prichard sont : la *caucasique*, la *mongole*, la *nègre*, l'*américaine*, celle des *Hottentots* et des *Boschismans*, celle des *Papous* et celle des *Alfourous*.

Ainsi, les cinq races de M. Blumenbach prises pour terme de comparaison, M. Prichard conserve quatre de ces races : la *caucasique*, la *mongole*, la *nègre* et l'*américaine*; il supprime celle des *Malais*; et il en ajoute trois autres, celle des *Hottentots*, celle des *Papous* et celle des *Alfourous*.

Il s'agit maintenant de voir jusqu'à quel point les modifications apportées par M. Prichard au classement des races humaines établi par M. Blumenbach, se trouvent fondées. Il s'agit aussi de voir si la nouvelle classification de M. Prichard, plus complète que celle de M. Blumenbach, l'est toutefois assez pour répondre à tous les faits connus : double examen qui ne saurait être sans intérêt, et pour lequel il nous sera facile d'ailleurs de nous appuyer, presque partout, sur la comparaison effective des crânes authentiques que possède notre musée.

Et d'abord, pour ce qui est des trois premières races, la *caucasique*, la *mongole*, la *nègre*, admises par M. Prichard, comme par M. Blumenbach, il ne saurait y avoir de difficulté. C'est à ces trois races que M. Cuvier réduit les races *éminemment distinctes*¹, ou primitives, de l'espèce humaine. Les caractères qui les distinguent sont en effet, non-seulement très-différents, ils sont opposés. Le front avance dans la race *caucasique*, il recule dans la race *nègre*; le crâne de la race *caucasique* est ovale, il est carré dans la race *mongole*; la face, large et courte dans la race *mongole*, est longue et étroite dans la race *nègre*, etc. Ainsi, non-seulement les caractères diffèrent, ils contrastent; les races *caucasique*, *mongole* et *nègre*, sont donc trois races essentiellement distinctes.

Je ne fais qu'indiquer, en passant, un changement de nomenclature proposé par M. Prichard. Remarquant, avec raison, que les dénominations de *race caucasique* et de *race mongole*, prises à la lettre, auraient

¹ Ce sont les propres expressions de M. Cuvier (*Règne animal*, t. I).

une signification beaucoup trop restreinte, car ni toutes les nations de race *caucasique* n'habitent le *Caucase*, ni toutes celles de race *mongole* ne dérivent des peuples mongols si admirablement décrits par Pallas, il substitue à ces deux dénominations, inexactes sans contredit, ces deux autres, qui n'offrent guère plus d'exactitude peut-être, savoir, celle de *race iranienne* pour la race *caucasique*, et celle de *race turanienne* pour la *race mongole*¹. Dans le sens strict de l'histoire naturelle, les véritables dénominations de ces deux grandes races sont celles de *race blanche* et de *race jaune*.

Je reprends l'examen des sept races proposées par M. Prichard. Les trois premières, la *caucasique*, la *mongole* et la *nègre*, sont essentiellement distinctes, comme je viens de le dire : il en est de même de l'*américaine*. M. Cuvier dit, à la vérité, que « les Américains n'ont pas de caractère à la fois précis et constant qui puisse en faire une race particulière². » Mais, outre que, comme on le verra bientôt, l'*appareil pygmental* de leur peau constitue ce caractère à la fois précis et constant que demandait M. Cuvier, les caractères mêmes tirés du crâne et de la face suffiraient seuls pour marquer, dans le type américain, un type spécifique et propre. Les principaux caractères de ce type sont le volume de la partie postérieure du crâne, la saillie des os du nez, la largeur des orbites, etc.

M. Prichard a supprimé la *race malaise*. Il est vrai que le type *malais* manquait jusqu'ici, même dans M. Blumenbach qui l'a établi, de caractères précis. J'ai cru trouver ces caractères sur deux têtes de notre musée, l'une de *Javanais*, l'autre de *Madurais* : deux têtes singulièrement remarquables par la largeur des bosses pariétales, et surtout par la manière dont l'occipital s'aplatit brusquement au-dessous de ces bosses.

Les *Papous* forment aussi une race distincte. Selon MM. Quoy et Gaimard, qui les ont étudiés avec soin, les *Papous* « tiennent le milieu « entre les *Malais* et les *nègres*³. » Cependant, si les *Papous* se rapprochent beaucoup des *Malais* par la forme de la partie postérieure de leur crâne, ils diffèrent beaucoup plus encore peut-être et des *Malais* et des *nègres*, par leur face fortement déprimée et comme aplatie de haut en bas.

Les *Alfourous* se distinguent des *Malais* et des *Papous* par la longueur et l'étroitesse relatives de leur tête osseuse; et les *Zélandais*, trop peu

¹ *Iranienne* et *turanienne* : d'*Iran* et de *Turan*, ces deux grands empires que se partagèrent les deux fils de Féridoun. — ² *Règne animal*, t. I. — ³ *Voyage autour du monde*, etc. Zoologie.

démêlés peut-être de toutes ces dernières races par M. Prichard, quoiqu'ils l'eussent été déjà par M. Lesson ¹, se distinguent de toutes par la hauteur de leur crâne et par la saillie relevée de l'apophyse antérieure de leur menton.

Des sept races proposées par M. Prichard, il ne reste plus à examiner que celle des *Hottentots* et des *Boschismans*. Les *Hottentots* se distinguent des *nègres* proprement dits par la hauteur de la partie antérieure de leur crâne; et les *Boschismans* se distinguent des *Hottentots* par l'aplatissement, non-seulement de cette même partie du crâne, mais du crâne entier ². M. Prichard a très-nettement séparé le *Hottentot* du *nègre*; et peut-être n'a-t-il pas assez séparé le *Boschisman* du *Hottentot*.

De tout cet examen du travail de M. Prichard sur la distinction des races humaines d'après les caractères ostéologiques de la tête, il suit que le nombre de ces races est loin de pouvoir être fixé encore d'une manière définitive. M. Blumenbach en comptait cinq. A ces cinq races de M. Blumenbach, M. Prichard a ajouté avec raison celle des *Hottentots*, celle des *Papous* et celle des *Alfourous*; peut-être a-t-il eu tort de supprimer celle des *Malais*; et peut-être aussi eût-il pu compter, comme races distinctes, celle des *Zélandais* et celle des *Boschismans*.

Quoi qu'il en soit de ces vues que je sou mets aux naturalistes, et particulièrement à M. Prichard, toujours est-il que le nombre des races humaines, donné par les seuls caractères ostéologiques de la tête, paraît devoir être beaucoup plus grand que d'abord on ne l'avait cru. C'est qu'en effet ces caractères ne sont que de second ordre. Ce sont de simples caractères de forme. Les vrais et primordiaux caractères sont de structure; et, pour l'espèce humaine, ces caractères de structure se trouvent dans la peau. Il résulte des nouvelles recherches d'anatomie auxquelles j'ai soumis la peau dans ces derniers temps, que la peau de l'homme *blanc* se compose du *derme* (partie principale de la peau), et de deux *épidermes*; et que, dans la peau de l'homme *nègre*, il y a, outre le *derme* et les deux *épidermes* de l'homme *blanc*, un appareil particulier, appareil composé de deux lames, et dont la lame externe est le siège du *pigmentum* ou matière colorante du *nègre*.

Il y a donc, dans la peau de l'homme de race *nègre*, un appareil qui manque dans la peau de l'homme de race *blanche*. Ce même appareil

¹ *Complément des œuvres de Buffon*, t. II. — ² J'en juge par le crâne d'une femme *boschismans*, morte à Paris en 1815, et dont M. Cuvier nous a laissé une description aussi curieuse que remarquable. Voyez son Mémoire sur une femme *boschismans*, dite *Vénus Hottentote* (*Mém. du mus.*).

pigmental ou de coloration se trouve dans la peau de l'homme de race *rouge* ou *américaine*, comme mes nouvelles recherches l'ont également montré. M. Cuvier, qui dit que « les Américains n'ont pas de caractère à la fois précis et constant, » et qui ajoute « que leur *teint rouge de cuivre* n'en est pas un ¹, » eût assurément pensé tout le contraire s'il eût su que ce *teint rouge de cuivre* dépendait d'un appareil particulier, d'un appareil très-complicqué, et que l'anatomie pouvait isoler et détacher de toutes les autres parties de la peau.

J'avoue que ces recherches sur la structure de la peau, que je cite ici, ne s'étendant encore qu'aux trois races que je viens de nommer, ne décident rien pour les autres races. Il est pourtant aisé de voir que le nombre total des races humaines, donné par la *structure* de la peau, sera nécessairement beaucoup plus restreint que celui de ces mêmes races, donné par les caractères secondaires tirés de la *forme* des têtes osseuses. Il est aisé de voir aussi que cet appareil qui manque dans la peau de certaines races, et qui existe dans la peau de certaines autres, sera une difficulté de plus pour l'opinion que soutient M. Prichard, de la transformation successive de toutes les races humaines les unes dans les autres. Quelque influence que l'on veuille accorder à toutes ces causes externes, et les seules agissantes pour la transformation des races, le climat, le régime, les habitudes, etc. il est difficile d'admettre que cette influence puisse aller jusqu'à donner ou retrancher un appareil.

Au reste, pour bien entendre toute cette question de la *transformation*, ou (ce qui revient au même, puisque ces races sont actuellement distinctes) de l'*unité primitive* des races humaines, il faut commencer par en bien poser les termes. L'*espèce* humaine est *une*; car ce qui constitue l'*espèce* est la succession, et la succession, ou *filiation* combinée, est constante pour tous les rameaux de l'*espèce* humaine. Les *races* humaines sont seules *multiples*.

Ceux qui, comme M. Prichard, soutiennent l'opinion que ces races multiples ne sont toutes que la transformation d'une seule, ne s'appuient sur aucune preuve directe; ils sont réduits à de simples analogies, dont aucune ne saurait être démonstrative. Il y a, pour l'opinion de la *diversité primitive* des races, d'abord le fait de leur *diversité actuelle*; et ensuite cet autre fait que les générations, nées du mélange de deux races distinctes, rentrent bientôt dans l'une ou l'autre de ces deux races, selon qu'elles s'allient à l'une ou à l'autre.

L'opinion de l'*unité primitive* des races humaines manque donc de

¹ Règne animal, t. I.

preuves directes; mais, à défaut de ces preuves, tout ce qu'un esprit méthodique et profond, aidé du savoir le plus vaste, peut faire pour éclairer une question d'un intérêt aussi élevé, M. Prichard l'a fait. Il réunit les témoignages de l'histoire à ceux des sciences; il s'attache surtout à l'étude des modifications que les causes externes, le climat, le régime, les habitudes, l'empire de l'homme, etc. font subir aux animaux, et particulièrement aux animaux domestiques. C'est là, c'est dans le rapprochement de tant de modifications singulières et variées, éprouvées par les animaux domestiques, que M. Prichard triomphe. Ce qu'il a rassemblé sous ce rapport, et pour démontrer une opinion qui n'est peut-être pas démontrable, de faits piquants et nouveaux, forme presque, dans son livre, un livre à part, et qui mérite un examen particulier. Cet examen fera le sujet d'un second article.

FLOURENS.

THEORY of the inverse ratio which subsists between the respiration and irritability, in the animal kingdom. — THÉORIE de la raison inverse qui existe entre la respiration et l'irritabilité dans le règne animal; par M. Marshall-Hall, membre des Sociétés royales de Londres et d'Édimbourg. Londres, 1832.

Duverney est le premier qui ait nettement vu ce grand fait, savoir, que, quelque variées que soient les modifications qu'éprouve le mécanisme respiratoire dans les différentes espèces, le but de ce mécanisme est toujours le même, de présenter le sang à l'air, et de le présenter par la plus grande surface possible.

C'est en effet de l'étendue de cette surface par laquelle le sang est présenté à l'air, c'est, en d'autres termes, de la quantité de sang qui respire, que dépend, dans chaque animal, l'énergie de toutes ses autres facultés, de sa sensibilité, de ses mouvements, etc.

Dans les reptiles, où il n'y a qu'une partie du sang qui respire, parce que la circulation pulmonaire n'y est qu'une fraction de la circulation générale, toutes ces facultés, la sensibilité, le mouvement, etc. ont peu d'énergie; elles en ont beaucoup plus dans les mammifères, où tout le sang respire, où la circulation, où la respiration sont complètes, où, en

un mot, tout le sang de la circulation générale passe dans la circulation pulmonaire; et elles en ont beaucoup plus encore dans les oiseaux, où non-seulement la respiration est complète, mais double; où non-seulement l'air pénètre dans les poumons, mais passe des poumons dans des cellules particulières de l'abdomen, et jusque dans les cavités des os.

Il y a donc, dans les différentes espèces, un rapport général, un rapport constant entre la quantité de sang qui respire et l'énergie de toutes les autres facultés¹; rapport qui a été admirablement exposé par M. Cuvier dans ses Leçons d'anatomie comparée², et qui forme assurément l'une des plus belles lois de l'économie animale.

Et cette belle loi, développée surtout avec détail par M. Cuvier, pour les animaux aériens, peut être suivie aujourd'hui, et presque avec autant de détail, jusque dans les animaux aquatiques, dont le mécanisme respiratoire commence, en effet, à être beaucoup mieux connu.

Je viens de dire que le but final de tout mécanisme respiratoire est de présenter le sang à l'air par la plus grande surface possible. Or, cela posé, il est aisé de voir que ce mécanisme, pris en totalité, se divise et se décompose en quelque sorte en deux autres, l'un par lequel s'effectue le déploiement de l'organe qui reçoit l'air, et l'autre par lequel s'opère le renouvellement de cet air plus ou moins altéré, plus ou moins vicié par l'acte de la respiration.

Dans les vertébrés aériens, ou à sacs pulmonaires, les mammifères, les oiseaux, les reptiles, le déploiement de l'organe respiratoire se fait par l'air même qui pénètre dans cet organe; et le renouvellement de l'air se fait par le jeu d'un appareil extérieur, qui est le thorax, quand le thorax est mobile, comme dans les mammifères, comme dans les oiseaux, et qui est l'appareil hyoïdien, quand le thorax est immobile, comme dans plusieurs reptiles, et nommément dans les tortues, dans les grenouilles, dans les crapauds, etc.

Dans les vertébrés aquatiques ou à branchies, c'est-à-dire dans les poissons, le déploiement de l'organe respiratoire se fait par l'eau, ainsi que je l'ai fait voir il y a déjà quelques années³; et par là s'explique cette contradiction apparente qui avait si longtemps embarrassé les physiologistes, savoir, que des animaux qui, dans l'eau, n'ont pour respirer

¹ Je dis *énergie*, et non pas *développement*. Le *développement* de la faculté dépend du développement même de l'organe qui en est le siège; l'*énergie* de la faculté (quel qu'en soit d'ailleurs le développement, donné par le développement de l'organe) dépend seule de l'*excitation* produite par la respiration. — ² Tome IV. Paris, 1805. — ³ Expériences sur le mécanisme de la respiration des poissons (*Mém. de l'Acad. des sc.* année 1831).

que la petite quantité d'air contenu dans l'eau, et qui, par conséquent, à ne considérer que la quantité d'air, devraient respirer beaucoup plus complètement quand ils sont dans l'air, y meurent pourtant dès qu'ils y sont plongés, et y meurent par asphyxie. C'est que, comme je viens de le dire, leur organe respiratoire ne peut se déployer que dans l'eau, et que, ne se déployant plus dès qu'il est dans l'air, il ne présente plus le sang à l'air, ou du moins ne le présente plus par la plus grande surface possible.

Ainsi, dans les vertébrés aériens, le déploiement de l'organe respiratoire se fait par l'air; et dans les vertébrés aquatiques, il se fait par l'eau. Voilà une première différence. En voici une autre : dans les vertébrés aériens, une seule et même ouverture sert pour l'entrée et pour la sortie de l'air, ou, en d'autres termes, pour l'inspiration et l'expiration. Dans les poissons, il y a toujours deux ouvertures distinctes, l'une pour l'entrée, et l'autre pour la sortie de l'eau.

Dans ces animaux, l'eau, introduite par la bouche, va sortir derrière les opercules. D'un autre côté, le mouvement combiné des mâchoires, de l'arcade palatine, de l'hyoïde, des opercules, y forme ce mécanisme si curieux, si compliqué, si savamment étudié, il y a près d'un siècle et demi, par Duverney¹, et dont l'effet immédiat, l'effet incessant est le renouvellement de l'eau, et, par suite, de l'air contenu dans l'eau.

Il en est de tous les animaux aquatiques, du moins de tous les animaux aquatiques à *branchies closes*², comme des poissons. Dans tous, le déploiement de l'organe respiratoire se fait par l'eau; dans tous, il y a un appareil particulier pour renouveler l'eau; et, si ce n'est dans tous, du moins dans tous ceux qui se rapprochent le plus des poissons par la complication de leur organisme, c'est-à-dire dans les *crustacés décapodes* parmi les *crustacés*, dans les *mollusques céphalopodes* parmi les *mollusques*,

¹ Mémoire sur la circulation des poissons et sur leur respiration. (*Mém. de l'Acad. des sc. année 1701.*) — ² Il s'en faut beaucoup, en effet, que tous les animaux aquatiques aient leurs *branchies closes*. La plupart les ont extérieures et libres. Parmi les *mollusques*, les *tritonies* les portent autour du corps, les *doris*, autour de l'*anus*, etc.; parmi les *annélides*, les *sabellés*, les *serpules* les portent sur les côtés de la bouche, etc.; parmi les *crustacés*, les *squilles* ont leurs branchies portées par leurs pattes, etc. Et l'on conçoit que, dans tous ces cas, il n'a plus fallu de mécanisme particulier pour renouveler l'eau. Ou le mouvement total de l'animal, ou le mouvement particulier des appendices qui portent les branchies, y ont suffi. A plus forte raison en est-il ainsi des animaux qui n'ont plus de branchies du tout, et dont la respiration se fait par toute la surface extérieure du corps (la plupart des *zoophytes*, plusieurs *annélides* même, etc.).

il y a deux ouvertures distinctes à la cavité branchiale, l'une pour l'entrée et l'autre pour la sortie de l'eau.

C'est ce qu'on savait déjà d'une manière générale pour la plupart des *crustacés décapodes*, et ce que M. Milne-Edwards vient de montrer avec détail pour tous ces animaux¹. C'est aussi ce qui a lieu pour les *mollusques céphalopodes*. Dans tous ces *mollusques*, la *seiche*, le *calmar*, le *poulpe*, l'eau qui va respirer pénètre dans le sac des branchies par l'ouverture même de ce sac; et, après avoir respiré, elle en sort par l'ouverture de l'entonnoir².

Dans les *poissons*, dans les *crustacés décapodes*, dans les *mollusques céphalopodes*, c'est-à-dire dans tous les animaux les plus élevés parmi ceux qui ont des branchies, il y a donc deux ouvertures branchiales distinctes, l'une pour l'entrée, et l'autre pour la sortie de l'eau. D'où il suit que, dans tous ces animaux, l'effet définitif de la respiration se trouve comme doublé. Dans les animaux aériens, l'expiration se faisant par la même ouverture que l'inspiration, le temps de l'expiration est perdu pour la respiration. Dans les animaux aquatiques dont je viens de parler, il n'y a point de temps perdu : l'eau qui a respiré sort par une ouverture distincte; l'inspiration n'est point retardée par l'expiration; l'inspiration est presque continue, ou, en d'autres termes, et comme je viens de le dire, la respiration est presque *doublée*.

La respiration de ces animaux, comparée à celle des autres animaux aquatiques à branchies également *closes*, mais à une seule ouverture branchiale donnée, soit pour l'entrée, soit pour la sortie de l'eau, est donc une sorte de respiration double; et ces animaux à respiration *aquatique* double sont aussi, de tous les animaux aquatiques ou à bran-

¹ Voici les deux principaux résultats des recherches de M. Milne-Edwards : 1° Des deux ouvertures branchiales des *crustacés décapodes*, l'ouverture *afférente*, placée, comme on sait, de chaque côté de la bouche, a seule une position constante; la position de l'ouverture *afférente* varie : placée sous la carapace, dans les *écrevisses*, les *homards*, les *langoustes*; entre la *patte-mâchoire* externe et les vraies pattes, dans les *crabes*; sous les appendices de la bouche, dans les *leucosies*; et sous l'origine de l'abdomen, dans les *ranines*; 2° Dans tous ces animaux, l'*appareil de renouvellement* est le jeu ou le mouvement continu de la seconde paire des *mâchoires* proprement dites. — ² C'est ce que j'ai constaté par des expériences que je publierai bientôt. J'ai trouvé, de plus, à l'ouverture extérieure de l'entonnoir, dans la *seiche* et dans le *calmar*, une valvule qui s'oppose à ce que rien puisse entrer par l'entonnoir. Cette phrase de M. Cuvier paraît donc inexacte : « Rien, dit-il, ne peut entrer et sortir que par l'entonnoir. » (*Mémoires pour servir à l'histoire et à l'anatomie des mollusques.*) L'entonnoir ne sert que pour la sortie et non pour l'entrée des matières. L'*appareil de renouvellement* est ici le sac même des branchies qui, en se contractant, pousse l'eau dans l'entonnoir, et qui, en se relâchant, l'attire sur les branchies.

obies, ceux dont toutes les autres facultés ont relativement le plus d'énergie.

Un rapport direct règne donc, dans toute la série animale, entre la quantité de la respiration et l'énergie de toutes les autres facultés. Et ce rapport direct est surtout manifeste, palpable, entre la respiration et le mouvement. Partout, comme le dit M. Cuvier, « la quantité de respiration donne la raison de la quantité de mouvement. » Parmi les animaux vertébrés, ceux dont les mouvements ont le plus d'énergie sont les oiseaux, dont la respiration est double; parmi les animaux sans vertèbres, ce sont les insectes, dont la respiration se fait, pour ainsi dire, par tout le corps; et jusque parmi les animaux aquatiques, ce sont ceux qui ont une sorte de respiration aquatique double, qui ont aussi, comparativement à tous les autres animaux aquatiques ou à branchies, le plus de vigueur et d'énergie dans les mouvements.

Il y a donc partout, et dans les animaux vertébrés comme dans les animaux sans vertèbres, et dans les animaux aériens comme dans les animaux aquatiques, un rapport direct entre la respiration et le mouvement; et cette proposition paraît démontrée jusqu'à l'évidence. C'est pourtant la proposition diamétralement opposée, du moins en apparence, que M. Marshall-Hall cherche à établir. « Partout, dit-il, la respiration est inverse du degré d'irritabilité de la fibre musculaire. » Or l'*irritabilité*¹ est, au fond, l'unique source du mouvement, dans les animaux; l'*énergie du mouvement* ne peut donc être que la conséquence de l'*énergie de l'irritabilité musculaire*; il y a donc, je le répète, entre ces deux propositions, celle de M. Cuvier, qui veut que ce soit de la respiration que les fibres musculaires tirent l'énergie de leur irritabilité, et celle de M. Marshall-Hall, qui veut que l'irritabilité soit en raison inverse de la respiration, une contradiction formelle, du moins dans les termes.

Je dis du moins dans les termes; car il me semble en effet, comme l'on

¹ M. Marshall-Hall remarque, avec raison, que le mot *irritabilité*, employé comme dénomination de la *force motrice* des muscles, n'exprime que la moitié du phénomène, savoir, la *susceptibilité* de la fibre pour l'action des stimulants ou des irritants. Le mot *contractilité* n'exprime non plus que l'autre moitié du phénomène, savoir, l'effet même produit par la *susceptibilité* de la fibre pour l'irritation. Il propose, comme dénomination complète, le mot *irrito-contractilité*. J'avais déjà dit en 1822 : « Le mot *irritabilité* réunit, par une seule expression, deux phénomènes distincts : le phénomène de l'irritation et le phénomène de la contraction. Où il y a deux faits, on n'en a vu qu'un; et conséquemment on n'a point discerné l'agent *irritable* de l'agent *contractile*, etc. etc. » Voyez mes Recherches physiques sur la sensibilité et sur l'irritabilité. (*Arch. gén. de méd.* Paris, 1822.)

va voir, qu'elle n'est que là. Mais commençons par exposer, en peu de mots, la théorie même de M. Marshall-Hall.

Selon lui, on a confondu jusqu'ici dans un seul mot, le mot *irritabilité*, deux propriétés distinctes : l'une, l'*activité*, c'est-à-dire l'*énergie* du mouvement, et l'autre, l'*irritabilité* propre de la fibre. Or, de ces deux propriétés, la première seule est en raison directe de la quantité de respiration ; la seconde est en raison inverse. Les animaux qui ont le plus d'*activité* de mouvement, les oiseaux comparativement aux mammifères, les insectes comparativement aux mollusques, etc. sont ceux qui ont la plus grande quantité de respiration. Les animaux, au contraire, qui ont le plus d'*irritabilité musculaire*, les mollusques comparativement aux insectes, les reptiles ou les poissons comparativement aux mammifères ou aux oiseaux, dans toutes les classes le fœtus comparativement à l'animal adulte, sont ceux qui ont la plus petite quantité de respiration.

Ainsi, deux échelles inverses : l'une, de l'*activité* de mouvement, qui croît des mollusques aux insectes, des reptiles aux oiseaux, etc. du fœtus à l'adulte ; et l'autre, de l'*irritabilité* de la fibre, qui croît au contraire de l'insecte au mollusque, de l'oiseau au reptile, etc. de l'adulte au fœtus.

Dès lors toute contradiction disparaît. Quand M. Cuvier dit que la fibre tire de la respiration l'*énergie* de son *irritabilité*, c'est de l'*activité* du mouvement qu'il veut parler ; et quand M. Marshall-Hall dit que l'*irritabilité* est inverse de la respiration, c'est de l'*irritabilité* propre de la fibre qu'il parle.

Toute contradiction disparaît sans doute, si l'*activité* du mouvement et l'*irritabilité* sont en effet, et comme le dit M. Marshall-Hall, deux propriétés distinctes. Mais si, comme je le disais tout à l'heure, il n'y a, au fond, qu'une seule propriété, si l'*irritabilité* est l'unique source du mouvement dans les animaux, si, par conséquent, l'*activité* ou l'*énergie* du mouvement n'est qu'un degré de l'*irritabilité* même, toute la contradiction renaît. La proposition de M. Marshall-Hall a donc besoin encore d'être modifiée ; et c'est ce qu'il va m'être facile, je pense, de faire voir.

Et d'abord, pour ce qu'il appelle l'*activité* ou l'*énergie* du mouvement, il est évident que ce n'est point une *propriété distincte*, mais un simple degré d'action ou de puissance de la *force motrice propre*, ou de l'*irritabilité*.

Il en est de même de ce qu'il appelle exclusivement *irritabilité*. Si j'examine les faits sur lesquels il s'appuie pour établir cette *irritabilité* comme faculté distincte, je n'y vois que des faits de *durée*, de *persis-*

tance, de *ténacité d'irritabilité*; et lui-même finit par en convenir. « Le pouvoir de résister à la suspension de la respiration est, dit-il, la mesure de l'irritabilité. » *L'irritabilité spéciale* de M. Marshall-Hall n'est donc, en réalité, que la *persistance* de l'irritabilité; et, réduite à ces termes, auxquels je crois qu'il faut la réduire, sa proposition que « l'irritabilité (entendez la *persistance de l'irritabilité*) est inverse de la respiration, » est aussi vraie qu'incontestable. *L'irritabilité* survit à la respiration plus longtemps dans le fœtus que dans l'adulte, dans le mollusque que dans l'insecte, dans le reptile, dans le poisson que dans le mammifère, que dans l'oiseau. Le Gallois a trouvé que le même animal qui, à l'état de fœtus, survit jusqu'à dix-huit minutes à l'asphyxie, c'est-à-dire à la suspension de la respiration, n'y survit que deux minutes à l'état adulte¹. Des expériences précises de Nysten montrent que l'irritabilité survit à l'asphyxie plus longtemps dans les reptiles que dans les poissons, dans les poissons que dans les mammifères, dans les mammifères que dans les oiseaux. La durée de l'irritabilité dans les mêmes parties, dans les muscles locomoteurs par exemple, varie d'une heure dans les oiseaux, à deux ou trois heures dans les mammifères, à sept ou huit heures dans les poissons, à dix-sept ou dix-huit heures dans les reptiles.

L'énergie et la *persistance* de l'irritabilité sont donc partout, dans le règne animal, en raison inverse. C'est qu'en effet ces deux circonstances distinctes d'une même propriété tiennent partout à des conditions organiques, non-seulement diverses, mais opposées: l'énergie, à la prédominance du système nerveux central; et la persistance, à la prédominance relative du système nerveux des parties. Partout, plus les masses centrales du système nerveux sont concentrées et développées, plus la vie a non-seulement d'énergie, mais d'unité. A mesure que le volume proportionnel des masses centrales diminue, l'unité et l'énergie de la vie diminuent, et l'indépendance de la vie propre de chaque partie croît en raison inverse. J'ai fait voir, par des expériences nombreuses, que l'unité du système nerveux central (et par conséquent le lien, le nœud de la vie) tient, dans les animaux vertébrés, et particulièrement dans les mammifères, à un point de la moelle allongée, lequel n'a pas une étendue de plus de trois lignes. Dans les animaux sans vertèbres, et notamment dans les vers, dans les zoophytes, etc. l'animal peut souvent être coupé en plusieurs morceaux, et chaque morceau devenir un animal nouveau. On connaît les expériences curieuses de Bonnet sur plusieurs espèces de vers, et les

¹ Ces expériences de Le Gallois ont été faites sur des lapins.

expériences plus curieuses encore de Trembley sur les polypes d'eau douce.

L'énergie et la *persistance* de l'*irritabilité* tiennent donc à des conditions organiques diverses; l'une est donc indépendante de l'autre; l'une peut donc suivre la raison directe de la respiration, et l'autre la raison inverse; et ce n'est pas, comme le dit M. Marshall-Hall, l'*irritabilité* tout entière, c'est la *persistance* seule de l'*irritabilité* qui est en raison inverse de la quantité de respiration.

Considérée de ce point de vue, la théorie de M. Marshall-Hall paraîtra peut-être perdre une partie de son originalité, mais elle n'aura certainement rien perdu de son importance. La loi qui, dans les différentes espèces, règle le rapport de la respiration et de l'*irritabilité*, est une des premières bases de toute la physiologie comparée. Or cette loi n'était pas encore nettement posée. Il fallait beaucoup de sagacité pour arriver, comme l'a fait M. Marshall-Hall, à la poser d'une manière plus précise; il en fallait même beaucoup pour s'apercevoir qu'elle l'était mal. Au reste, cette sagacité ingénieuse est, si je puis ainsi dire, le ressort actif de tous les travaux de M. Marshall-Hall; elle brille dans cet écrit que je viens d'examiner, dans son ouvrage sur la *Circulation du sang dans les vaisseaux capillaires des reptiles et des poissons*¹, dans une foule d'expériences sur le système nerveux, et, plus encore peut-être que partout ailleurs, dans son dernier ouvrage sur les *Fonctions réflexes de la moelle épinière*², ouvrage de l'ordre le plus élevé en physiologie, et dont je me propose de rendre compte dans un second article.

FLOURENS.

DES JOURNAUX chez les Romains, etc.; par Jos. V. Leclerc, doyen de la Faculté des lettres de Paris, membre de l'Institut de France.

DEUXIÈME ARTICLE.

Ce fut certainement une grande joie dans le monde savant, lorsque vers l'année 1581, par des correspondances épistolaires, et trente ans

¹ *A critical and experimental essay on the circulation of the blood, especially as observed in the minute and capillary vessels of the batrachia and of the fishes.* Londres, 1831. — ² *On the reflex function of the medulla oblongata and medulla spinalis; on the true spinal marrow, and the excito-motory system of nerves.* Londres, 1837.

après par la publicité de l'impression, l'on apprit qu'on possédait un fragment d'un journal romain de l'année 585, sept numéros, comme nous dirions à présent, depuis le 28 mars jusqu'au 2 avril. Cette joie se renouvela encore en 1692 (car ces sortes de découvertes en amènent toujours de semblables), lorsque Henri Dodwell ajouta aux anciens fragments trois jours de l'an 691 et un de l'an 698. Puisque J. Lipse et Grévius s'y laissèrent prendre, bien d'autres y furent pris encore. Les érudits du xvi^e et du xvii^e siècle ne pouvaient pas, il est vrai, se faire d'un journal l'idée qu'en ont nos habitués de cabinets de lecture et nos abonnés de feuilles quotidiennes; ils ne se doutaient pas que la nouvelle du jour eût absolument besoin, pour circuler à l'aise, de l'espace de quatre pages in-folio de format atlantique; ils ne connaissaient pas les prestiges de cette loquacité diffuse, intarissable, qui doit couvrir chaque matin huit ou dix longues colonnes. Cependant, quelle que fût dans leur opinion la gravité du peuple romain, comment pouvaient-ils croire que la mobilité de l'éphéméride se fixât sur le marbre, et que ses récits, aliment nécessaire d'une curiosité oiseuse ou inquiète, ou maligne, se fussent resserrés dans les formes sévères et laconiques des inscriptions et des médailles?

IV. K. APRILEIS

FASCES. PENES. LICINIUM

FVLGVRAVIT. TONVIT. ET. QVERCVS. TACTA. IN
SVMMA. VELIA. PAVLLVM. A. MERIDIE.RIXA. AD. JANVM. INFIRMVM. IN. CAVPONA. ET
CAVPO. AD. VRSVM. GALEATVM. GRAVITER
SAVCIATVSC. TITINVS. AED. PL. MVLCAVIT. LANIOS
QVOD. CARNEM. VENDIDISSENT. POPVLO
NON. INSPECTAMDE. PECVNIA. MVLCAVITIA. CELLA. EXSTRVCTA
AD. TELLVRIS. LAVERNÆ¹.

Voilà pour un jour. Cela ressemble-t-il à un journal, chez quelque peuple et en quelque temps qu'on le suppose? Certes, la distance serait plus grande de ces journaux lapidaires au babil d'une gazette, que des

¹ Entre autres indices de supposition mensongère, on observe qu'il ne pouvait pas convenir à un magistrat romain de faire de sa sentence une épigramme en condamnant les bouchers voleurs à fournir les fonds pour la construction d'un temple de la déesse Laverne. Cependant la gravité romaine ne s'interdisait pas toujours ces arrêts épigrammatiques, comme lorsque Fabius Gurgès, après avoir fait condamner des femmes de haute condition (*matronas*) pour cause d'impudicité (*stupri*), bâtit, avec

arides annales des pontifes à l'art de Tite-Live et de Tacite. Quelle maigre pâture pour les *subbasilicani*, les *subrostrani*, les *canalicolæ*, les *aprici senes*¹, ces flâneurs des basiliques, des environs de la tribune et du forum ! Il y eut donc des incroyables, même dès la première apparition de ce trésor archéologique. Mais beaucoup de très-doctes personnages s'en servirent comme d'une valeur véritable, et allèrent jusqu'à vouloir corriger, avec le secours de ces fausses lumières, et Suétone et Tite-Live, précisément les auteurs auxquels le fabricant anonyme avait dérobé le plus de lambeaux pour composer son œuvre. De nos jours encore, malgré les discussions qui avaient commencé à dévoiler le mensonge, on a vu alléguer le témoignage de ces *Acta populi romani* dans des écrits estimables. Il ne sera plus permis maintenant de tomber dans une telle erreur après la critique péremptoire de M. Leclerc. C'est un spectacle aussi intéressant pour les lecteurs studieux qu'honorable pour son érudition, de le voir examiner, article par article, les prétendus journaux, noter les anachronismes, les erreurs de topographie, les invraisemblances, déchirer tout ce travestissement dont s'était affublé l'imposteur plagiaire, le lui arracher pièce à pièce, et restituer à chacun son bien, ce morceau à Cicéron, cet autre à Pline, celui-ci à Tite-Live, celui-là au grammairien Asconius : justice tardive, mais enfin complète.

Demandons-lui compte à présent des vrais journaux, des *Acta populi*, *Acta urbis*, *Acta diurna*, dénominations diverses d'une seule et même publication.

Un passage de Suétone a beaucoup embarrassé la question de la naissance des journaux. Ceux qui tenaient pour la découverte apocryphe donnèrent un démenti à l'historien, ou essayèrent de changer son texte ; car il n'y avait pas moyen de faire concorder le nouvelliste de l'an 585 de Rome avec le récit qui attribuait, selon la version généralement reçue, la création du journal à Jules César. Ernesti, au contraire, a pris avec d'autres savants la défense de Suétone, et ne veut point absolument reconnaître d'*Acta diurna* existant avant l'an 694, consulat de César ; quoiqu'il rencontre dans des lettres de Cicéron plusieurs mentions des *Acta*. Mais c'étaient, à ce qu'il pense, des notices rédigées sans caractère officiel, sans règle et sans responsabilité, par des parti-

l'argent de leurs amendes (*multatio ære*), un temple à Vénus (Tit. Liv. X, xxxi). Le sénat lui-même dédia aussi un temple à Vénus *Verticordia*, pour qu'elle voulût bien disposer les esprits des femmes et des filles à préférer la pudeur à la volupté : « quo facilius virginum mulierumque mens a libidine ad pudicitiam converteretur. » (Val. Max. VIII, xv, 12.) — ¹ Voyez Plaute ; *Curcul. monol.* du Choragus ; Cic. *Epist. fam.* VIII, 1 ; et Perse, *Sat.* v, 179.

caliers pour leur propre satisfaction ou pour l'amusement de leurs amis¹. Cependant M. Leclerc voit dans le *Traité sur les causes de la corruption de l'éloquence*, la citation de quelques discours de Crassus et de Pompée d'après une compilation d'*Acta* plus anciens de onze ans que le consulat de César. Il voit, dans l'histoire de Pline, qu'en l'année 63g, les archives publiques eurent à constater une pluie de pierres tombée du ciel, *relatum in monumenta*. Malgré la différence du nom, je n'hésiterais pas à juger, comme M. Leclerc, qu'ici l'auteur a voulu désigner les *Acta*; car il n'y avait plus d'Annales des pontifes depuis le pontificat de Mucius², et j'observe que Dion Cassius, toutes les fois qu'il veut désigner les *Acta*, se sert du mot ὑπομνήματα; or il y a une étroite affinité entre ce mot grec et le latin *monumenta*. C'est ce qui me déciderait à conseiller à M. Leclerc d'effacer de sa collection de *fragments des journaux romains*, le passage du même Dion Cassius, où il dit que les triumvirs, pour empêcher que les sicaires ne fussent obligés de restituer le prix de leurs assassinats, avaient déclaré qu'on n'inscrirait pas leurs noms sur les registres publics, ἐς τὰ δημόσια γράμματα. Il s'agit ici de la conservation des actes de l'administration politique, civile, financière, des archives du gouvernement et du trésor; cette expression τὰ δημόσια γράμματα n'a pas ici d'autre sens, non plus que dans les discours de Démosthènes et d'autres auteurs où elle se trouve souvent répétée. Mais M. Leclerc peut faire aisément le sacrifice de ce passage; celui de Sempronius Asellio lui suffira. Cet écrivain, ancien soldat du vainqueur de Numance, ne permet pas de douter que déjà de son temps, dans le premier tiers du VII^e siècle de Rome, il n'y eût une rédaction continue, jour par jour, des événements de la ville et de l'empire. « Les Annales, dit-il, indiquaient simplement les faits et les dates, comme à présent les rédacteurs du journal: *Annales libri tantummodo quod factum est, quoque anno gestum sit, ea demonstrabant; id est eorum quasi qui DIARIUM scribunt.* » C'est une chose remarquable, comme le dit M. Leclerc, que cette opposition du passé au présent dans les deux verbes de cette phrase, *demonstrabant, scribunt*. Quand Sempronius Asellio écrivait cela, il est évident que les Annales avaient cessé, que le journal avait pris naissance, sans doute pour leur succéder. Une fois qu'on eut tiré du sanctuaire des pontifes les formules d'actions judiciaires et le calendrier qui réglait autrefois à leur gré, quand ils en avaient seuls le secret, les jours fastes et les jours néfastes; quand les plébéiens eurent

¹ Ernest. *ad Sueton. l. c.* — ² Cic. *de Orat. II, XII*. Voyez le *Mémoire de M. L...*, p. 8, 221.

fait irruption dans le *tabularium* sacré, et les tribuns du peuple dans l'assemblée du sénat, les pontifes renoncèrent à écrire leur annuaire, qui n'était désormais que de l'histoire, qui n'était plus un privilège, un pouvoir, *penes quos scribendæ historiæ potestas fuit*¹. Il demeure donc bien démontré par le témoignage d'Asellio que le *Diarium*, dans lequel il est impossible de voir autre chose que les *Acta diurna*, devança de près d'un siècle le consulat de Jules César. Mais que faire alors du passage de Suétone ? ce que M. Leclerc en a fait, l'interpréter convenablement : *Inito honore, primus omnium instituit, ut TAM senatus QUAM populi diurna acta conficerentur*², et *publicarentur*; « il introduisit l'usage de rédiger et de publier les actes du sénat aussi bien que ceux du peuple, » et non pas « les actes du sénat et ceux du peuple. » En effet cette dernière version prête à Suétone trop gratuitement une double erreur qu'il n'a pas pu commettre; d'abord, celle que nous venons de relever quant aux actes du peuple, ensuite celle qui touche le sénat; car il faudrait supposer qu'on ne rédigeait point les actes de cet ordre avant César, *instituit ut tam senatus..... acta conficerentur*, ce qui n'a pas besoin d'être discuté; tandis que Suétone n'a point eu d'autre intention que d'établir une parité entre les *acta senatus* et les *acta populi* pour la publicité, *publicarentur*; et c'est en cela seulement que consistait l'innovation de César. Il importait au consul populaire, à l'héritier de Marius, au futur empereur par la force démocratique, d'exposer aux regards de tous la vie intérieure de l'oligarchie, et d'énerver sa puissance morale en lui ôtant le secret de ses délibérations.

Qu'étaient-ce que les journaux ? C'est la question qui s'élève tout d'abord, une fois que l'ancienneté de leur origine est avérée.

M. Leclerc nous avertit de ne pas nous imaginer qu'il y eût, dès le temps de la république, ou même sous l'empire, « des entrepreneurs de feuilles véritablement quotidiennes, quoique le mot de journaliste se lise presque dans le code Théodosien, *Diarnarii*³ (lib. VIII, tit. iv, leg. 4). » Il ne veut pas qu'on se figure « des bureaux de rédaction, des abonnements, des distributeurs partant à heure fixe des ateliers d'un copiste en chef, ou des magasins de Sosie, le libraire⁴. » Mais quand il lit dans une lettre de Cicéron, datée de Laodicée : J'ai les actes de la ville jusqu'aux nones de mars; et dans une autre : je suis sûr qu'on vous envoie les actes de la ville, il se montre disposé à conjecturer que des esclaves ou des affranchis, compilateurs de nouvelles, pouvaient se

¹ Voyez le cahier précédent, p. 589. — ² M. Leclerc n'adopte point la correction d'Oudendorp, *confierent*. — ³ Il s'agit de commis des vivres militaires. — ⁴ Page 256.

trouver, « dans toutes les maisons des hommes mêlés au gouvernement, des proconsuls, des propréteurs, des questeurs, des publicains, » et qu'alors « nous voilà bien près de l'idée que l'on croit moderne, d'une correspondance journalière entre la capitale et les provinces, et de ce service de balletins, régularisé par César, pour les délibérations du sénat. En voyant Cicéron à Laodicée, Cornificius en Afrique, recevoir jour par jour¹ les actes de Rome, il est difficile de croire que, dans une ville où Atticus spéculait sur la publication des œuvres de son ami, l'intérêt n'eût point aidé à la propagation des nouvelles². »

Ces observations rapprochent beaucoup notre pensée des journaux de ce temps-ci, plus que ne l'annonçait d'abord M. Leclerc. Ce qui suit tend à l'y assimiler encore davantage :

« Dans un gouvernement où l'ambition était excitée et tenue en éveil à tous les instants, . . . où l'ascendant de l'homme public se formait de l'appui unanime des tribus, des municipes, des colonies, et même des nations étrangères; la parole, ce grand instrument de la politique, ne suffisait pas aux communications entre les patrons et les clients, entre Rome et tous les peuples. Comment, surtout depuis que l'industrie grecque vint exploiter la fortune de Rome, comment supposer qu'un affranchi, un grec ingénieux et actif, un Chrestus³, n'imaginât pas de rapprocher par une rapide correspondance tous ces membres du vaste corps dont les suffrages donnaient la puissance et la gloire? . . . Est-ce que le peuple qui, souvent oublié dans le sénat, régnait du moins au Forum, et qui n'avait pas intérêt à étouffer dans cette étroite enceinte la voix de ses tribuns, ses plébiscites, ses jugements, ses élections, avait dû attendre si longtemps du caprice ambitieux d'un consul une tardive publicité? Est-ce qu'il n'avait jamais songé à faire retentir aussitôt ses félicitations ou ses menaces jusqu'aux derniers confins de son empire? . . . A qui persuadera-t-on qu'un général, dans sa province lointaine, Sylla combattant Mithridate, Pompée luttant contre Sertorius, ne pût apprendre que de la complaisance de ses amis les vicissitudes d'une ville où se réglaient ses destinées; et que, lui, qui faisait partir tous les jours des rapports au sénat et au peuple, il n'en reçût aucun sur les délibérations souveraines, sur les commotions civiles, qui, d'un moment à l'autre, pouvaient en faire un vainqueur ou un vaincu, un dictateur

¹ Cette circonstance ressort plutôt d'un commentaire par conjecture, que des paroles mêmes de l'auteur latin. — ² Page 254. — ³ Cicéron reproche quelque part à son correspondant Cœlius de lui envoyer des nouvelles trop frivoles et trop communes, les combats de gladiateurs, les ajournements de procès, enfin la compilation de Chrestus, et *Chresti compilationem mitteres*. Voyez le mémoire, p. 231.

ou un proscrit? et que même aux portes de Rome, dans leurs *villa de Tusculum* ou de Tibur, les chefs de cette grande nation, gouvernée par les comices, n'eussent pas soin de se faire apporter chaque jour le bulletin des discours de Saturninus, le nombre des voix obtenues par Vatinius ou par Caton?»

« C'est ce même besoin des esprits, ces mêmes sollicitudes de la vie publique, qui firent naître la *gazzetta* vénitienne, d'abord manuscrite, et qui chez nous ont fait circuler les nouvelles à la main, longtemps avant que l'imprimerie pût librement répandre les faits de chaque jour, de chaque heure, avec une prodigieuse rapidité. »

Après l'entraînement de cette élégante et spirituelle argumentation, si je tourne en arrière mes regards, je m'aperçois que je suis ramené, probablement par ma faute, parce que je presse indiscrètement les expressions de l'auteur, ou parce que je ne saisis pas assez nettement les nuances fines de ses idées; je suis ramené, sinon tout à fait au même point, du moins sur la voie d'où l'on m'avait détourné d'abord.

Je devais, disait-on, me garder de transporter, par une méprise d'imagination, dans Rome antique, notre organisation moderne du service des journaux; et cependant on me fait entrevoir l'intérêt privé spéculant sur le besoin de la communication des nouvelles entre le peuple romain et les provinces, entre les chefs de la république absents et le sénat et leurs partisans; en un mot, la publicité quotidienne de tout ce qui se passait dans la ville et au dehors parvenant régulièrement, exactement, aux riches dans leurs *villa*, aux généraux dans leurs camps, aux gouverneurs des provinces dans leurs prétoires, aux publicains dans leurs bureaux.

C'est un tort, je le confesse, de chercher une précision excessive dans ces connaissances auxquelles on n'arrive que par des inductions, sur des indices fugitifs, épars, au défaut d'explications expresses et formelles, que les anciens n'ont pas songé à nous laisser. Mais il reste dans mon esprit; au sujet de ces différences et de ces ressemblances entre les journaux romains et les nôtres, une incertitude qui me gêne; et, pour en être éclairci, je propose au savant auteur du mémoire mes réflexions et mes scrupules.

Premièrement, afin de procéder avec ordre, je distinguerai dans mes questions deux objets, suivant une division qui m'est suggérée par deux mots de Suétone, *conficerentur*, *publicarentur*, la rédaction et la publication.

En quoi consistaient les journaux romains, ou, pour m'exprimer plus justement, le journal de la ville ou du peuple? car nous reconnaitrons

bientôt qu'il n'y en eut qu'un, celui que Sempronius Asellio appelait *Diarium*, et qu'on trouve ensuite désigné par le nom de *Acta*, ou seul, ou accompagné des mots *diurna* ou *urbana*, ou *populi*, *urbis*, etc. Le nom de *Acta* fait illusion, et l'on s'accoutume à transporter à l'espèce l'idée de pluralité qui n'appartient qu'aux éléments dont elle se compose. Par ce nom *Acta* on entendait les faits et les actes ayant directement ou indirectement rapport aux intérêts publics, et jugés assez importants pour être enregistrés dans une chronique officielle, chronique qui remplaça les Annales des pontifes, qui leur ressemblait tout à fait pour le fond et pour la forme, et qui n'en différait que par la qualité des rédacteurs et par le caractère de popularité. C'est ce dont on ne saurait douter après avoir lu le passage de Sempronius Asellio et tous les témoignages des auteurs qui ont cité les *Acta* à l'appui de leurs récits. Par là se démontre encore mieux la fraude de l'inventeur des prétendus fragments antiques de journaux. Jamais les consuls, ou plutôt le préteur ou les édiles curules, sous la surveillance desquels se rédigeaient et se gardaient les *Acta*, n'auraient admis de pareilles nouvelles :

« Rixe dans une taverne au bas de la rue de Janus; le cabaretier de « l'Ours-Casqué a été grièvement blessé. » (N° 2.)

« Rixe près de l'arc de Fabius, et meurtre de deux gladiateurs de la « troupe de Curion. » (N° 9.)

« Un cabaretier des Trois Tavernes est tué par des gladiateurs ivres sur « la voie publique. » (N° 10.)

Non, de pareils accidents ne pouvaient pas être consignés dans les *Acta urbis*, dans les *Acta populi romani*.

Pourquoi le faussaire, puisqu'il avait la fantaisie de composer un pastiche sous apparence de gazette, ne racontait-il pas les réceptions princières du républicain C. Gracchus, réceptions à trois degrés, dans le vestibule, dans l'*atrium*, dans les appartements intérieurs, *amici primæ, secundæ, tertie admissionis*¹? Pourquoi n'a-t-il pas songé à l'aventure de ce Védus, dans les effets duquel un magistrat, qui venait apposer chez lui des scellés, trouva cinq portraits de femmes, entre autres celui de Junia, sœur de Brutus²? Pourquoi ne pensait-il pas à ce Publius, un des officiers de Pompée, qui vola le fourreau de l'épée de Mithridate pour le vendre trois cents talents au roi des Parthes³? Pourquoi ne se rappelait-il pas mille autres anecdotes qu'il eût insérées avec plus de vraisemblance que ses disputes de cabaret dans sa contrefaçon de journaux?

¹ Senec. de Benef. vi, 33, 34. — ² Cic. Epist. ad Att. vi, 1. — ³ Plut. Vie de Pompée.

Ce n'est pas que des personnages obscurs, des particularités vulgaires ne prissent quelquefois place dans les *Acta*; mais ces particularités s'y introduisaient, non comme sujets de nouvelles, mais à la suite de faits graves ou remarquables parmi les autres circonstances. Les *Acta* ne se départaient point de leur caractère de chronique officielle et publique.

Sans doute le cercle de leurs narrations s'étendit par le progrès du temps, et leur forme ne demeura point immuable. Le *Diarium*, dans lequel Sempronius Asellio, vers l'an 630, ne voyait que des notes sommaires d'événements et de dates, et en quelque sorte de simples tablettes chronologiques, dont il opposait la sécheresse aux enseignements développés de l'histoire, dut allonger ses pages et donner à son style une prolixité nouvelle pour se convertir en ces *Acta* où le grammairien Asconius puisa tant de commentaires sur la partie historique des plaidoyers de Cicéron, et d'où Mucien extrayait onze livres de discours d'hommes d'état. La révolution du gouvernement changea aussi l'esprit des *Acta* sous les Césars, et beaucoup de choses qui n'étaient autrefois qu'accessoires devinrent les principales, et celles qui avaient fait d'abord la substance nécessaire ne furent plus que rares et accidentelles. Les nouvelles politiques s'effacèrent, les anecdotes de curiosité oiseuse occupèrent la plus grande place; il ne s'agissait plus de donner communication aux citoyens des affaires et des destinées de la république, mais d'effrayer la haine ou d'amuser le désœuvrement des sujets, tandis que le gouvernement se renfermait dans l'intérieur et dans le secret du palais de Tibère ou de Domitien. Au lieu de ces débats judiciaires du forum qui avaient ému tout un peuple, au lieu de ces querelles où s'était décidé, par la force de la parole et souvent par la violence des armes, le sort des nations avec la fortune des tribuns et des consuls, d'un Curius et d'un Pompée, d'un Clodius et d'un Milon, les *Acta* étaient remplis alors de détails descriptifs de constructions théâtrales, de réceptions de cour chez Livie et chez Agrippine, de noms de supplicés qu'on avait traînés aux gémonies, d'exemples singuliers, soit de longévité; soit de paternité féconde. On y citait même les traits de fidélité de quelques animaux envers leurs maîtres. Cela valait mieux que d'étaler, comme on le pratiqua sous Commode, les prouesses du prince dans l'arène ou dans le *lupanar* impérial.

Cependant, objectera-t-on, il est possible de surprendre, dès le temps de la république, dans la correspondance de Cicéron, des vestiges de chroniques scandaleuses circulant avec les *Acta*; il s'étonne de n'y pas avoir lu les mésaventures du galant Ocella, de *Ocella parum ad me plane scripseras, et in Actis non erat*. Mais on n'est pas bien sûr que

l'étonnement de Cicéron ne soit pas une ironie. S'il parle sérieusement, la mention d'Ocella pouvait venir dans les *Acta* à l'occasion d'un procès en adultère¹. Autrement il faudrait penser ou que l'autorité, si c'était elle qui se fût réservé la rédaction, s'oubliât au point de descendre à des médisances indignes de sa gravité, ou que les *Acta* fussent l'œuvre des particuliers, si les propos légers ou licencieux entraînent dans leur essence.

Il n'y a point de texte précis d'après lequel on puisse conjecturer que les *Acta* fussent livrés à l'industrie privée; et beaucoup de raisons tendent à prouver le contraire.

Alléguerait-on en faveur de la conjecture la *compilation de Chrestus*, quoique le latin soit sujet à des interprétations diverses²? Mais si l'on adopte, avec M. Leclerc, à l'avis duquel je me range sans hésiter, le sens de *compilation*, cette compilation présentera plutôt l'idée d'un volume d'extraits dans le genre de la collection de Mucianus, mais choisis suivant un esprit différent, qu'une publication de nouvelliste.

De pareilles entreprises pouvaient-elles se former? avaient-elles chance de succès? Non, elles rencontraient trop d'obstacles et de la part du gouvernement et chez les particuliers.

Cette question se rattache, comme on voit, trop étroitement à deux autres, de liberté publique et d'industrie chez les Romains, pour que nous ne touchions pas celles-ci, au moins en passant.

Quelle facilité, quelle garantie les lois de Rome offraient-elles à ceux

¹ J'insiste sur cette manière d'expliquer l'introduction des faits personnels et privés dans les *Acta urbana, publica*, parce que je les vois désignés par M. Leclerc (p. 219), comme un des objets essentiels et propres de la narration de ces *Acta*; dans son ingénieux rapprochement du compte rendu par l'*Actuarius* de Trimalcion. Il ne faut pas oublier qu'il ne s'agit, comme il le dit lui-même, dans la plaisanterie de Pétrone, que d'une parodie où tout se dénature par l'exagération, et dont on ne doit pas prendre les allusions trop au sérieux. Les aventures d'esclaves deviennent des événements publics dans ce royaume de Trimalcion qu'on érige en potentat. A cette occasion, je dirai que l'élégante version de M. Leclerc rendrait mieux *cubicularios* par *chambellans* que par *gens de la maison* (p. 218). Cela ne tranche pas assez du souverain; et l'on sait que l'emploi de *cubicularius* était déjà, chez les empereurs, une puissance en la possession des affranchis, jusqu'à ce qu'elle devint, en outre, une dignité pour décorer des eunuques, un Eutrope, un Chrysaphe. Il faudra encore, dans une prochaine édition, pour rendre *sestertium centies*, substituer *dix millions de sesterces à cent mille* (p. 217). Je me serais gardé de noter ces *lapsus*, s'ils ne se faisaient remarquer chez M. Leclerc par leur extrême rareté, et s'il n'y avait quelque danger à leur laisser prendre cours sous l'autorité d'un nom tel que le sien. — ² M. Leclerc (p. 232) ne laisse point ignorer que de savants éditeurs de Cicéron entendent *compilatio* dans le sens d'un vol commis par l'esclave Chrestus.

qui auraient tenté de spéculer sur la malignité ou la curiosité publique et de diriger l'opinion?

Ce n'est pas à l'homme perdu dans la foule que le journaliste va s'attaquer; il faut qu'il heurte les puissants. Dans Athènes il aurait triomphé, il eût été brisé à Rome. Cicéron a marqué ainsi la différence des deux républiques : « Périales fut impunément diffamé par des poètes satiriques sur la scène, cela n'aurait pas été toléré à l'égard de Scipion ou de Caton. »

L'aristocratie romaine avait en effet pris ses précautions dès l'an 302, dans les Douze Tables. Parmi le petit nombre de crimes entraînant peine de mort, on inscrivit l'injure faite par des écrits¹. Par la suite l'énormité de la peine fut tempérée, mais l'histoire nous apprend que l'effet suivit toujours la menace des lois. Névius, pour des épigrammes contre Scipion et contre les Métellus, faillit périr en prison, et alla finir ses jours dans l'exil. Le poète Accius, dans le VII^e siècle, fit condamner un auteur de mimes qui l'avait joué sur la scène. Il est vrai que le chevalier Lucilius ne put obtenir la même réparation d'un même tort². Cette inconstance dans l'application de la loi pourrait s'expliquer aisément sans se justifier; d'abord ce n'était pas le même préteur qui prononça les deux jugements; ensuite, le poète de Pezzaro était inoffensif et jouissait d'une grande considération dans la bonne compagnie de Rome; les patriciens étaient ses amis. Lucile avait pour lui sa dignité équestre, mais contre lui ses satires³. S'il y eut un interrègne de la législation répressive pendant les tribunats de Gracchus, de Saturninus et de leurs successeurs jusqu'à Marius, Sylla vainqueur la rétablit pour frapper tout audacieux sans pouvoir⁴. Auguste lui rendit une vigueur nouvelle⁵, et, après lui, les Césars montrèrent bien qu'ils n'étaient pas dans l'intention de la laisser tomber. Auguste avait donné le premier l'exemple de brûler un écrit par la main du bourreau, c'était l'histoire de Labiénus; chose inouïe, dit Sénèque le père, une exécution de livre, *supplicia de studiis sumi*⁶.

¹ Nostræ contra XII tabulæ, quum perpaucas res capite sanxissent, in his hanc quoque sancendam putaverunt, si quis occentavisset, sive carmen condidisset, quod infamiam faceret flagitiumve alteri. (*de Repub.* IV, x, et *de Orat.* III, xxxiv. — ² Cic. *ad Herenn.* II, 13. — ³ Primores populi arripuit populumque tributim. — ⁴ Verum tamen est majestas (*i. e. lex majestatis*), ut Sulla voluit, ne in quemvis impune declamare liceret. (Cic. *Ep. fam.* III, xi.) Cf. *Digest.* tit. *de Injuriis et famosis libellis.* legg. 5 et 15. — ⁵ Primus Augustus cognitionem de famosis libellis specie legis ejus (*i. e. majestatis*) tractavit, commotus Cassii Severi libidine, qua viros feminasque illustres procacibus scriptis diffamaverat. Mox Tiberius, consultante Pompeio Macro, præstore, « an judicia majestatis redderentur? Exercendas leges esse » respondit. (*Tac. Ann.* I, 72; *Suet. in Aug.* c. 55; *Dio.* LV, xxvii. — ⁶ *Declamat.* lib. V, præf.

Tibère, Néron, Domitien, essayèrent aussi de détruire, avec une pareille ignominie, beaucoup d'écrits, qu'on rechercha et qu'on lut d'autant plus avidement¹. Mais ils ajoutèrent des arrêts de mort contre les auteurs², et Domitien alla jusqu'à mettre en croix les copistes du livre incriminé³, pauvres esclaves, qui n'avaient pas existence d'hommes devant la loi, pas de condition morale, et qu'il rendait responsables du fait dont ils n'avaient été que les instruments sans volonté. Cette police littéraire poussa si loin ses terreurs jalouses, que Dioclétien livra au feu des livres de science, *παι χυμίας*, chez les Égyptiens, pour les empêcher de devenir trop riches⁴. C'était toujours le même droit public en vertu duquel un empereur ordonna d'arracher la moitié des vignes dans les provinces, parce qu'il y avait moins d'abondance en blé qu'en vin⁵, et un autre interdit à tout propriétaire de bétail en Italie, pendant deux ans, de tuer vaches et veaux, truies et porcs allaités, afin de procurer au peuple de Rome la viande à meilleur marché⁶.

La liberté fut perpétuellement gênée à Rome par des puissances ombrageuses et tyranniques, sous les consuls aussi bien que sous les empereurs. Si Domitien bannit et tua les philosophes⁷, le plébéien, le populaire Caton aurait mis à mort Socrate comme séditieux, il le jugeait tel⁸; et le sénat ferma par deux fois les écoles des rhéteurs⁹. Comme la liberté n'existait pas, il y avait parfois des échappées de licence. Un histrion attirait les huées et les sifflets sur le grand Pompée par d'insolentes allusions¹⁰; des mimes outrageaient des citoyens par de mordantes personnalités :

Neque ego sum Memmius, neque Cassius, nec Mimatus Ebria¹¹.

Ils auraient péri sous le fouet et le bâton, s'ils n'avaient été protégés par la disgrâce ou la faiblesse de ceux qu'ils blessaient. La loi répressive eut toujours pour prétexte l'intérêt général de la décence et de la morale publique¹², pour motif réel l'intérêt particulier d'une caste ou d'une autorité dominante, pour règle d'application la faveur ou les inimitiés personnelles. Les Romains aimèrent la liberté de penser, comme Marius aimait la poésie de Plautius, qui chantait la guerre des Cimbres.

¹ Tac. *Ann.* IV, xxxv, XIV, L; Dio. LVII, xxiv; Lips. *ad Tac. l. c.* — ² Tac. *l. c.* et *vit. Agric.* c. 1; Dio. LVII, xxii; Suet. *in Tib.* c. 61; *in Dom.* 10, 13. — ³ *Librariis etiam qui eam (historiam) descripserant crucifixis.* (Suet. *in Domit.* 10. — ⁴ Suidas *in Dioclet.* — ⁵ Sueton. *in Domit.* 7. — ⁶ Lamprid. *in Alex.* p. 121, ed. in-fol. Paris, 1620. — ⁷ Sueton. *in Domit.* 13. — ⁸ Plut. *in Cat. maj.* — ⁹ Suet. *de cl. Rhet.* 1. — ¹⁰ Cic. *ad Att.* II, 19. — ¹¹ Pompon. *Auctoratō, in fragm. poet. com.* — ¹² *Scripta famosa. quibus primores viri et feminae illustres notabantur....* (Suet. *in Domit.* c. VIII.)

Le métier de journaliste était trop dangereux ; et qui aurait pu l'entreprendre ? des affranchis ? des Grecs ? de petits plébéiens, qui auraient voulu faire ainsi leur fortune ? car tout ce qui ressemblait de près ou de loin à l'état de *scribe* répugnait à l'orgueil du citoyen romain. Mais le profit n'était pas assez brillant pour éblouir la crainte. Cette industrie aurait eu à combattre, comme toutes les autres industries, une concurrence invincible dans l'esclavage domestique. On cite, comme un exemple de modestie rare en son temps, Caton, qui, menant avec lui son fils pendant la guerre civile, n'avait que douze esclaves à sa suite¹. Et pour donner une idée de la pauvreté à laquelle Scavrus se trouva d'abord réduit lorsque mourut son père, on dit qu'il ne possédait pas plus de dix esclaves². Tous les services, qui sont à présent des objets de spéculations industrielles, étaient alors des offices d'esclaves dans chaque maison. Il n'y avait pas d'homme un peu dans l'aisance qui n'eût ses *librarii* (écrivains, copistes), ses *tabellarii* (porteurs de messages). L'entrepreneur n'aurait pu offrir que ce que chacun faisait faire par ses gens, copie de la chronique officielle ; toute autre feuille eût été sans crédit, sans valeur, sans garantie, d'une exécution impossible d'ailleurs, soit quant à la nature des matériaux dont elle se composerait, soit pour l'envoi périodique des exemplaires. Seulement frivole et anecdotique, elle n'avait pas un intérêt assez fort, assez général ; politique et sérieuse, elle ne pouvait se passer du secours de l'autorité pour circuler publiquement, ou d'agents innombrables pour passer clandestine. Et quelle fortune aurait suffi à l'entretien seulement des messagers pour courir dans l'Italie, dans la Gaule, dans l'Espagne, dans l'Afrique, dans l'Asie ? Toutes les fois qu'il est parlé des *Acta* dans les lettres de Cicéron, dans celles de Pline, je vois toujours une correspondance officieuse d'amis qui envoient ou qui demandent des copies ; *Credo te ex eorum literis cognoscere, qui ad te Acta debent perscribere*³. — *Nisi res urbanas Actaque omnia ad te perferri arbitrarer, ipse perscriberem*⁴. — *Ego autem Acta ad te omnia arbitror perscribi ab aliis*⁵. — *Nobisque sic rusticis urbana Acta perscribere*⁶. On voit ce que signifient ces expressions qui reviennent si souvent, *Acta mitti, perferri*⁷. Qu'était-ce donc que ce texte original⁸, que l'on copiait avec tant d'empressement, et pour la transcription duquel Célius payait un *operarius*⁹ ?

¹ Val. Max. IV, III, XII. — ² Id. IV, IV, XI. — ³ Cic. *Epist. fam.* XII, 28. — ⁴ *Ibid.* X, 28. — ⁵ *Ibid.* XII, 22. — ⁶ Plin. *Epist.* IX, 15. — ⁷ Cic. *Epist. fam.* X, 28. XI, 25, XII, 8, 9, 23. — ⁸ *Ibid.* VIII, 2. — ⁹ J'entends par *operarius* un simple copiste, et non un compilateur, comme l'interprète M. Leclerc (p. 252). Il s'agit d'une transcription, je crois, plutôt que d'un choix à faire « parmi les nouvelles

pour obliger Cicéron ? qu'était-ce, sinon les *Acta* déposés soit dans la maison du préteur, à côté de l'*Album*, soit dans le temple de Saturne, auprès de l'*ærariam*, soit dans le *tabularium* des édiles ? Et sans doute, avec la copie des *Acta*, Célius et les autres correspondants de Cicéron mêlaient leurs propos, leurs conjectures, leurs oui-dire. Mais là cessait l'identité de la rédaction, et commençait la variété des causeries épistolaires. Voilà pourquoi dans les autres auteurs que les historiens, il se glisse tant de récits futiles parmi les citations des *Acta*. Mais, je le répète : ou je me trompe fort, ou il n'y avait qu'un seul journal de la ville désigné proprement par les termes *Acta publica, urbana, populi, urbis*, le journal officiel, qui remontait au *Diarium* de Sempronius Asellio¹.

Comment se publiait cet unique journal, le journal du gouvernement ? Ici, la seconde des questions que j'avais proposées, *Actu . . . publicarentur*. Tout est dans l'intelligence de ce mot. Mais, pour l'interpréter avec exactitude, il faut absolument se dégager des préoccupations de nos usages modernes, et se bien pénétrer des idées romaines.

Le gouvernement se chargeait-il d'envoyer des copies aux dignitaires, aux fonctionnaires publics, de même qu'à présent les pairs de France et les députés reçoivent leur *Moniteur* ? C'eût été difficile, dans un temps où l'on ne connaissait pas l'imprimerie. Sans compter les mille sénateurs du sénat de César, il aurait fallu, pour les préteurs, pour les édiles et pour les autres magistrats de Rome, et pour ceux des provinces, une armée de copistes et de messagers. Et d'ailleurs j'aurais peine à croire qu'à travers les successions annuelles des magistrats, et au milieu des factions qui déchiraient l'empire, les envois de journaux eussent toujours été très-bien faits ; que Sylla, par exemple, sous le consulat de Marius, que César, pendant le règne de Pompée, eussent reçu ponctuellement en Asie et en Gaule les avertissements des bulletins périodiques. Et même dans Rome, les recevait-on communément, lorsque Cicéron, un des personnages éminents du sénat, un de ceux qu'on devait le moins oublier, apprenait par les remerciements d'un nouveau roi que sa signature avait été mise par César au bas du décret de nomination ? Quant à l'influence à exercer sur l'esprit des peuples étrangers et des pro-

à la main qui circulaient tous les matins dans la ville. » — ¹ Je fais abstraction du journal du sénat, *Acta senatus*, parce qu'il était, comme tous les *acta* de toute corporation, de tout collège, de toute branche d'administration, un registre des procès-verbaux et des actes de l'assemblée, lequel fut publié par César, remis au secret par Auguste, rendu à la lumière par Caligula, par Néron, toujours continué comme archives sous leurs successeurs, mais absorbé, je crois, dans les *Acta urbis*, quant à la publicité.

vinces, c'était par l'épée qu'on gouvernait l'opinion des sujets de l'empire, et non par la parole. En faisant un appel à leurs affections ou à leurs haines, on eût mis en question leur asservissement. Grande est la différence des rapports de Rome ancienne avec les provinces, et de ceux de la capitale avec les autres parties du royaume dans les états modernes. Mais, au défaut d'estafettes du gouvernement, y avait-il des particuliers qui se fussent chargés de transcrire et de porter les nouvelles par spéculation d'intérêt? Pour des communications accidentelles, particulières, en petit nombre, cela s'est pu faire. Pour des communications générales, constantes, régulières, pour un service en grand, nul récit n'autorise à penser qu'il ait rien existé de pareil; nul ne fait soupçonner la concession d'un tel privilège par le gouvernement à des particuliers, car elle eût été nécessaire, indispensable dans l'esprit de l'administration romaine, autant que dans toute espèce de gouvernement despotique. Nous avons, au contraire, des motifs de nous décider pour la négative. S'il y avait eu des entrepreneurs de nouvelles publiques, que signifieraient ces offres et ces demandes de copies de journaux si fréquentes dans les correspondances de Cicéron et de Pline, et tout ce commerce de pure et gratuite obligeance? En vérité, ces hommes, qui ne regardaient pas à cent mille francs pour quatre colonnes, et à vingt mille pour une table de citronnier, auraient été, dans ce seul genre de dépense, d'une ladrerie bien déhontée, d'importuner leurs amis, et d'attendre de leur complaisance une satisfaction précaire, s'il leur eût été loisible de prendre un abonnement chez Chrestus. Que serait devenu aussi l'office des crieurs, *præcones*, ces voix publiques, ces gazettes parlantes, qui disparaissent devant les gazettes qui se lisent? Cependant on ne saurait douter qu'ils n'aient continué toujours d'être nombreux et très-occupés. On ne voit jamais que, quand les empereurs voulaient porter quelque chose à la connaissance du peuple, ils l'aient inséré dans le journal. On voit, au contraire, qu'ils employaient toujours à cet effet l'organe des crieurs. Mais Commode faisait mettre dans les *Acta* toutes ses turpitudes et ses folies, *Actis urbis indi juberet*. L'objection que je me fais ici, par surrogation, tombe d'elle-même, si l'on comprend au vrai l'intention de Commode. Il avait moins, en cela, la manie de s'afficher, que la prétention de consigner ses faits et gestes dans les archives publiques; il affectait une notoriété historique plus encore qu'une notoriété actuelle. Les actes de l'empereur étaient une partie importante de l'histoire de Rome, et les traits de gladiateur, de débauché, de bourreau, étaient la partie importante de la vie de Commode.

Ces réflexions nous conduisent naturellement à la définition précise

de la publicité des *Acta*. Rien qui ressemble au mouvement incessant de divulgation chez les modernes, à cette publicité ardente, infatigable, qui se répand dans les rues, sur les places, dans les promenades, qui court au-devant des curieux, qui poursuit les indifférents à domicile, et qui s'étale en vente dans des boutiques de lecture; rien qui se puisse comparer à ces volcans en éruption permanente, épanchant leur lave par des milliers de canaux régulièrement ouverts chaque matin. La publicité telle que l'entendit César lui-même pendant son consulat factieux, telle surtout que l'entendirent avant lui l'aristocratie romaine, après lui Auguste et les empereurs, n'avait qu'une demi-activité. Distinguons deux parties dans les *Acta* : celle des décrets, des ordonnances, des règlements, de tout acte entraînant une exécution immédiate, se notifiail à qui de droit, seulement à qui de droit; pour le reste, qui consistait en matériaux de la chronique politique, civile, judiciaire, urbaine, dépôt de souvenirs authentiques plutôt qu'instrument de notification, il y avait une publicité, pour ainsi dire passive, répondant à quiconque la consultait, mais attendant qu'on vint la chercher. De ce fonds sortaient les nouvelles, mais extraites ou copiées par les amis ou les *operarii* des Célius, des Cornificius, des Cicéron, des Pline, et transmises avec additions et commentaires. Voilà ce qui se recherchait dans les provinces, dans les villes, dans les camps, au dire de Tacite : *diurna populi romani per provincias, per exercitus curatius leguntur*¹; publicité semblable à celle qui avait eu lieu pour les Annales des pontifes, *potestas ut esset populo cognoscendi*²; seulement plus libre, plus ouverte, plus communicative.

Enfin, pour se former une idée assez nette du caractère de cette publicité des *Acta*, s'il fallait une comparaison prise des choses modernes, on pourrait considérer chez nous la publication des actes de l'état civil, qui s'affichent à la porte des mairies pour être lus par tout venant, publication, s'il m'est permis de me servir de ces termes, sédentaire, et non ambulante, tant qu'elle demeure dans son état officiel; et qui peut entrer ensuite dans la circulation des nouvelles du jour par des copies ou des analyses, ouvrages de l'industrie ou de la curiosité privée, sans uniformité textuelle, sans conditions de garantie; bien entendu encore que la similitude n'est admise que par rapport à la forme de la publication, et non pour l'étendue et la variété des sujets.

Je n'oppose pas, je sou mets ces idées à M. Leclerc; car je le tiens ici pour l'autorité qui prononce; il s'est acquis, par la supériorité de ses

¹ Ann. XVI, xx, 22. — ² Voyez le cahier précédent, p. 596.

deux mémoires, le domaine éminent des *Annales* et des *Journaux* chez les Romains; à lui désormais appartient la décision souveraine en cette matière.

NAUDET.

MANOSCRITTI *inediti di Torquato Tasso ed altri pregevoli documenti....* — *Manuscripts inédits de Torquato Tasso, et autres documents intéressants, relatifs à sa biographie, possédés et illustrés par le comte Mariano Alberti, avec gravures et fac-simile.* Lucques, 1837-1838, quatre livraisons in-folio de 52 pages et XXIII planches.

TRATTATO *della dignità ed altri inediti scritti di Torquato Tasso...* — *Traité de la dignité et autres écrits inédits de Torquato Tasso, avec une notice sur les manuscrits italiens qui se trouvent dans les bibliothèques du midi de la France, etc.; par le chevalier Costanzo Gazzera.* Turin, 1838; in-8° de 202 pages, avec un fac-simile.

L'annonce récente d'écrits inédits du Tasse, de lettres qui semblaient destinées à dévoiler enfin la cause de ses malheurs, a dû exciter l'attention de tous ceux qui s'intéressent encore, en Europe, aux destinées d'un grand poète. Tant de génie et de si longues souffrances, ses amours mystérieuses, son ardente dévotion, sa fin prématurée au moment où on lui préparait des couronnes au Capitole, tout concourt, dans le chantre d'Armide, à éveiller en nous un sentiment triste et pieux qui nous porte à recueillir religieusement jusqu'aux moindres fragments de ses ouvrages immortels. En Italie, cet intérêt s'accroît par la popularité de celui qui sut triompher des dialectes¹, et dont les chants résonnent

¹ La Jérusalem délivrée a été traduite dans presque tous les dialectes de l'Italie : en vénitien, en milanais, en bolonais, en génois, en napolitain, en calabrais, etc. Les *gondolieri* la chantent à Venise; et nous nous souviendrons toujours avec émotion d'avoir entendu, dans notre enfance, les paysans du Valdarno, au milieu de leurs rudes travaux, entonner ces vers si connus :

Intanto Erminia infra le ombrose piante
D'antica selva dal cavallo è scorta.

également sur les collines de la Toscane et dans les lagunes de l'Adriatique; il s'accroît aussi par le désir que l'on éprouve de pénétrer les motifs de cette fatale vengeance qui retint pendant sept ans le Tasse captif, et qui, par un singulier mépris de la nature humaine, proclama fou celui qui en était l'un des plus beaux ornements.

L'auteur de la Jérusalem délivrée ne fut pas seulement un grand poète, il tient le premier rang parmi les prosateurs italiens; il fut professeur de mathématiques à l'université de Ferrare¹, et il n'y eut pas, au xvi^e siècle, d'homme plus savant que lui. Malgré les persécutions qu'il endura, malgré les maladies et les agitations d'une vie si passionnée, lorsqu'à cinquante et un ans il alla chercher le repos dans la tombe, il avait composé un si grand nombre d'ouvrages, que peu d'écrivains ont jamais surpassé sa fécondité. La dernière édition des œuvres du Tasse se compose de trente-trois volumes; elle ne contient cependant pas tous ses écrits, et Manso, qui fut son ami et son biographe, nous a laissé les titres de plusieurs ouvrages que l'on avait déjà égarés peu d'années après la mort du poète².

A différentes époques, il est vrai, on a fait paraître, en Italie, des lettres, des fragments, des poésies inédites du Tasse; mais après les recherches et les travaux de tant d'habiles biographes, de tant d'admirateurs passionnés, on pouvait croire qu'il ne restait d'inédit aucune pièce importante, et surtout que ce qui tenait à ses amours et aux persécutions qu'il endura était perdu pour toujours.

Ce n'est donc pas sans un vif intérêt, ni sans quelque surprise, que l'on a vu paraître, presque en même temps, à Lucques et à Turin, les deux ouvrages dont nous devons rendre compte, et où se trouvent des écrits inédits du Tasse, et des lettres relatives à la cause de ses malheurs. Nous parlerons plus loin du livre que vient de publier M. Gazzera à Turin, et nous commencerons par l'autre ouvrage, qui a pour titre : *Manuscrits inédits de Torquato Tasso, et autres documents pour servir à sa biographie*.

Ces manuscrits, que possède à présent M. Alberti de Rome, appartenaient autrefois à la famille Falconieri³. Ils ont été annoncés avec grand apparat; mais dans les quatre livraisons⁴ que nous avons sous les yeux on n'a donné que deux lettres du Tasse, quelques fragments de

¹ Borsetti, *Historia abni Ferrarise gymnasii*. Ferrarise, 1735, 2 vol. in-4^e; tom. I, p. 216. — ² Manso, *Vita di Torquato Tasso*. Venetia, 1621; in-12, p. 298-299. — ³ Tasso, *Opere*. Pisa, 1821-1833; 33 vol. in-8^e, tom. XXXIII, p. 99. — ⁴ Nous avons vu dans des catalogues de libraires italiens que cinq livraisons avaient déjà paru; mais jusqu'à présent il n'en est arrivé que quatre à Paris, et nous ne pouvons parler que de celles-là.

ses poésies, et une lettre de cette Éléonore d'Est qui semble avoir exercé une si grande influence sur la vie du poète. Ces différentes pièces sont reproduites en *fac-simile*; on y a joint plusieurs portraits, et les dessins des broderies ou des tableaux à l'aiguille que l'on assure être l'ouvrage des deux sœurs, Éléonore et Lucrece d'Est.

Tous les biographes ont parlé de l'intérêt que portaient au Tasse ces deux princesses; plusieurs écrivains ont même pensé que les relations du poète avec Éléonore avaient amené le duc de Ferrare à sévir si cruellement contre lui. Cependant, jusqu'à présent, ce n'étaient là que des inductions, assez probables sans doute, mais sans aucune preuve directe. Au moment de l'apparition des *Manoscritti inediti* de M. Alberti, on annonça que ce mystère allait être éclairci, et que l'on saurait enfin quelle était l'Éléonore que le Tasse avait aimée; car on en citait jusqu'à trois. Mais il faut avouer que tous les doutes sont loin d'être levés par les parties que nous connaissons de cette publication. La lettre de la princesse, qui envoie au Tasse une broderie qu'elle avait faite, est sans doute fort aimable; elle laisse même percer un petit grain de jalousie contre sa sœur, qui, dit-elle, « est plus habile dans ce genre de travaux, et qui sait « mieux que moi les rendre très-précieux à Votre Seigneurie¹ »; mais cette lettre ne sort pas des limites d'une coquetterie spirituelle, et ne ressemble nullement à la correspondance de deux amants. Si, malgré les boucles de cheveux que Lucrece Borgia envoyait dans ses lettres au cardinal Bembo, comme on peut s'en convaincre en visitant la bibliothèque Ambrosienne de Milan, il s'est trouvé des historiens qui ont douté des amours du savant cardinal avec cette femme trop célèbre, on doit avouer que le doute est encore plus raisonnablement permis après la lecture des pièces publiées par M. Alberti. Le madrigal, la note écrite au dos d'une lettre où le Tasse dit qu'il gardera jusqu'à la mort le présent d'Éléonore, la lettre où il parle de la blessure qu'il a reçue à une campagne où cette princesse était, ne semblent pas non plus ajouter beaucoup à ce que l'on savait déjà. Il est difficile de ne pas croire que le Tasse ait fait la cour à Éléonore, et peut-être à sa sœur aussi; mais les lettres dont nous parlons ne tranchent pas la question de ses amours.

Et ici nous demandons la permission de dire un mot sur une question qui a été agitée dernièrement par deux érudits italiens et que, par une singularité assez étrange, on a voulu faire juger par l'Institut de France. M. Rosini, dernier éditeur des œuvres du Tasse, avait cru, avec beaucoup de probabilité, que les malheurs du poète devaient

¹ *Manoscritti inediti di Torquato Tasso*; fascicolo III, tav. xvi.

leur origine à ses amours avec Éléonore : cette opinion a été attaquée vivement par le marquis Gaetano Capponi, qui a voulu prouver que le duc de Ferrare n'avait enfermé pendant sept ans le Tasse parmi les fous que parce que celui-ci avait eu la pensée de se mettre au service des Médicis. La discussion s'est bientôt animée, un pari a été proposé, et, comme nous venons de le dire, on a demandé que l'Institut fût choisi pour juge. Heureusement cette querelle paraît assoupie : il aurait mieux valu qu'elle ne se fût jamais élevée. Ce qu'il y a surtout de bizarre, c'est que M. Capponi croyait diminuer ainsi les torts du duc de Ferrare, qui ne fut pas le seul, au reste, à maltraiter le Tasse. Les documents contemporains prouvent, en effet, que, tandis que Sciarra, chef de brigands¹, dans le royaume de Naples, lui témoignait son admiration et son respect, les princes persécutaient à l'envi² un homme qui faisait la gloire de son siècle.

Mais, pour revenir aux manuscrits de M. Alberti, on a publié dans la troisième livraison des pièces qui sembleraient annoncer une grande intimité entre le Tasse et Éléonore. En effet il paraît résulter de ces pièces que le poète avait prêté à la princesse un ouvrage intitulé *le Labyrinthe d'Amour*, et que celle-ci le lui avait renvoyé avec une couverture brodée de sa main. Tous ceux qui ont lu *le Labyrinthe*, qui est peut-être le plus libre des écrits de Boccace, doivent penser qu'une princesse qui pouvait recevoir d'un de ses courtisans un tel ouvrage,

¹ Manso, *Vita di Torquato Tasso*, p. 213-215. — ² La persécution du duc de Ferrare a été plus cruelle, mais la conduite de plusieurs autres princes a été plus ignoble et non moins révoltante. Il suffira de citer à ce propos le duc de Mantoue, qui séquestra les livres du Tasse pour le forcer à célébrer ses louanges. Le poète s'indigna contre cette prétention que le duc lui avait signifiée par l'entremise de son théologien, et il écrivit à ce sujet une lettre admirable; en voici un passage :

« Io aveva minor passione di molti altri, benchè in maggior occasione; laonde le avrei dato quel consiglio che fosse stato più conveniente alla sua riputazione, dalla quale non poteva esser disgiunta la mia salute; e ora ardisco di scriverle, pregandola che non si curi di ritenermi i libri, poichè non volle ritener me stesso in prigione, nè gli voglia quasi pegni o quasi ostaggi della mia fede, temendo che mentre sto lontano, o non dica mal di lei o non scriva, perchè niuno è più sicuro ostaggio dell' affezione intrinseca e della benevolenza; e V. A. può esser sicura, che io le sia affezionatissimo. S'amano, signor mio, le cose lodate, e s' io non ho voluto di nuovo lodarla, come voleva il suo teologo, non l'ho ricusato di fare per odio, ma perchè le preghiere deono andare avanti alla lode, e fra l'une e l' altre interpersi le grazie. L'ho pregata e la prego di nuovo a concedermi i libri, nè poteva lodarla di questa grazia, non gli avendo ancora V. A. mandati, ma doveva sperare d'esser compiaciuto negli studj, poichè nella salute son quasi disperato. » (Tasso, *Opere*, tom. XIII, p. 274-275.)

et, après l'avoir lu, le lui renvoyer enrichi du travail de ses mains, n'avait plus rien à refuser à l'homme avec qui elle en usait ainsi. Mais, sans vouloir rappeler une foule d'exemples qui prouvent qu'au xvi^e siècle la pudeur des femmes était moins farouche qu'à présent, et qu'elles pouvaient alors, sans trop se compromettre, parler tout haut de livres qu'une femme ne devrait pas même lire en secret aujourd'hui, nous examinerons la question sous un autre point de vue, qui est le plus important pour la publication dont il s'agit.

Nous le disons à regret, mais malheureusement il n'est que trop vrai qu'une partie notable du public, que des hommes éclairés, ont accueilli avec défiance la publication de M. Alberti. Sans attaquer directement l'authenticité des lettres du Tasse (que l'on doit croire autographes puisque tant de personnes honorables l'affirment), on a jeté du doute sur les pièces accessoires, qui forment la partie la plus curieuse et la plus importante de cet ouvrage. Ces broderies, ces lettres d'Éléonore ont paru suspectes. On a eu surtout de la peine à se persuader que le *Labyrinthe d'Amour* fût le livre que la princesse avait emprunté au Tasse. A la vérité ce ne sont là que des doutes, et il nous est impossible de les éclaircir à trois cents lieues de distance; mais ces doutes ont produit une fâcheuse impression sur bien des esprits, et ils ont empêché que ces manuscrits allassent prendre place dans une des plus riches bibliothèques de l'Italie. Peut-être ces craintes sont-elles exagérées; toutefois il est de l'intérêt de M. Alberti de les dissiper, et jusqu'à présent il n'y a répondu que par des certificats, très-honorables il est vrai, mais aussi très-circonspects, et qui n'attestent que l'authenticité d'un petit nombre de pièces. M. Alberti en promet beaucoup d'autres, et c'est pour celles-là principalement que l'on est dans l'incertitude. Le public a le droit d'être éclairci sur un point si délicat : M. Alberti a pu se tromper; on a pu le tromper. Il faut donc, dans l'intérêt de sa publication, et pour dissiper ces doutes, qu'il fasse connaître authentiquement l'origine de toutes ces pièces, de ces broderies, de ces livres annotés par le Tasse. Si tout cela existait dans la famille Falconieri¹ il doit pouvoir le prouver, car des objets de cette nature ne changent pas de maître sans qu'il en reste des traces. Il faut surtout que dès à présent il donne la liste, la description et l'origine de tous les documents qu'il se propose de publier. Quand il en aura établi ainsi l'authenticité, nous l'engagerons à les faire paraître tous

¹ Au reste, les manuscrits Falconieri n'ont pas tous passé à M. Alberti. (Voyez Tasso, *Opere*, tom. XXXII, p. 11.)

sans délai, et sans remplir ses livraisons de portraits que l'on pourrait souvent trouver ailleurs, et qui, au reste, ne font qu'usurper la place des pièces qu'on est justement impatient de voir mettre au jour. Nous le répétons, à cette distance et en cet état de choses, il est difficile de porter un jugement sur l'ensemble de cette publication. Mais, puisqu'elle renferme des pièces inédites du Tasse, dont tout le monde s'accorde à reconnaître l'authenticité, elle mérite à ce titre au moins l'attention des érudits.

Pendant qu'on entreprenait, à Lucques, la publication des manuscrits dont nous venons de parler, M. Gazzera, secrétaire de l'Académie des sciences de Turin, visitait le midi de la France, pour rechercher des documents relatifs à l'histoire du Piémont. Profondément versé dans la bibliographie et dans l'histoire littéraire de l'Italie, il s'appliqua spécialement dans son voyage à étudier les manuscrits italiens, ou relatifs à l'Italie, qui se trouvaient dans les villes qu'il traversait. Bien que rapide, ce voyage a produit d'intéressants résultats, grâce à l'activité infatigable de M. Gazzera, qui ne s'est pas borné à décrire les manuscrits italiens qu'il rencontrait, mais qui a copié aussi un grand nombre de pièces et de lettres inédites, et qui a exercé son érudition sur les monuments de tout genre des pays qu'il a parcourus. Parmi les pièces inédites qu'il a retrouvées, la plus intéressante, sans doute, est le *Traité de la dignité*, écrit de la main du Tasse, et qui se conserve à Montpellier dans la bibliothèque de la Faculté de médecine. Ce traité, dont l'auteur avait désiré beaucoup voir la publication, avait déjà disparu quelques années seulement après la mort du grand poète, suivant le témoignage de Manso, que nous avons déjà rappelé¹. Serassi, dans le siècle dernier, avait vu le manuscrit original dans la bibliothèque Albani²; mais il ne songea pas à le publier, et, lorsque dans ces derniers temps on le chercha à Rome, il fut impossible de le retrouver ou de savoir ce qu'il était devenu³. C'est ce même manuscrit qui, ayant été apporté en France avec beaucoup d'autres volumes précieux de la

¹ Manso, *Vita di Torquato Tasso*, p. 299. — ² Serassi, *Vita del Tasso*. Bergamo, 1790, 2 vol. in-4°; tom. II, p. xi. — ³ Gazzera, *Trattato della dignità*, p. 87-88. On doit regretter beaucoup que M. Rosini, qui a publié en 1833 le dernier volume de son édition des œuvres du Tasse, n'ait pas songé à consulter le catalogue d'Hænel (*Catalogi librorum manuscriptorum*. Lipsiæ, 1830; in-4°), qui avait paru trois ans auparavant: il y aurait trouvé (col. 235-240) l'indication des différentes pièces qu'a publiées M. Gazzera. Au reste, il est possible que, tout en connaissant cet ouvrage, M. Rosini n'ait pas accordé beaucoup de confiance à l'exactitude d'un bibliographe qui critique souvent les autres avec amertume, et qui a cité comme ouvrage du Tasse un manuscrit qu'il dit être du xv^e siècle! Voici l'article auquel nous faisons allusion :

bibliothèque Albani¹, fut acheté par la bibliothèque de la Faculté de médecine de Montpellier, et c'est là que M. Gazzera l'a trouvé. Il vient de le publier à Turin avec d'autres pièces du Tasse également inédites, en y ajoutant une introduction destinée principalement à faire connaître les manuscrits relatifs à l'Italie qui se trouvent dans le midi de la France. Les renseignements qu'il donne sont en général fort exacts², et doivent intéresser tous ceux qui aiment la littérature italienne. M. Gazzera, qui du reste se montre fort reconnaissant de l'accueil qu'il a reçu partout, semble surpris et mécontent de rencontrer dans le pays qu'il a parcouru tant de manuscrits et de monuments littéraires qui ont dû nécessairement sortir d'Italie. Ces plaintes seraient légitimes si la conquête et le droit du plus fort avaient seuls fait sortir de la Péninsule ces objets précieux; mais il n'en est pas toujours ainsi; et il ne faut pas se plaindre des étrangers lorsqu'ils se sont procuré, à des prix quelquefois excessifs, des manuscrits qu'on n'a pas su conserver en Italie.

Parmi les pièces publiées pour la première fois par M. Gazzera, on trouve un plan de la Jérusalem délivrée, telle que l'auteur l'avait ima-

• Tasso, de *vulgari eloquio sive idiomate*, sæc. xv, memb. 8. » (Hænel, *catalogi* col. 166.) — Il est inutile de dire qu'un manuscrit du xv^e siècle ne peut pas contenir un ouvrage du Tasse, et tout le monde comprend qu'il s'agit ici d'un écrit fort célèbre du Dante. Nous ajouterons, pour achever la rectification, que nous connaissons le manuscrit dont parle M. Hænel; qu'il est du xiv^e siècle, et que c'est un in-4°.

¹ Plusieurs de ces manuscrits, qui arrivèrent en France d'une manière presque mystérieuse, furent achetés par la bibliothèque de Montpellier; d'autres ont été vendus aux enchères, à Paris, et sont devenus la propriété de différents particuliers. Le rédacteur de cet article en possède un certain nombre, parmi lesquels il se bornera à indiquer ici le manuscrit *autographe* de la traduction de l'Énéide, par Annibal Caro, en deux gros volumes in-4°. On sait que cette célèbre traduction fut publiée, pour la première fois, en 1581, à Venise, après la mort de Caro. Le manuscrit autographe porte, presque à chaque page, d'importantes et nombreuses corrections inédites. Cela prouve que le manuscrit sur lequel a été faite l'édition de 1581 était antérieur à celui dont nous parlons ici, et auquel le traducteur n'a cessé de travailler. Nous reviendrons probablement, dans une autre occasion, sur les manuscrits de la bibliothèque Albani que nous avons pu rassembler. — ² Nous nous permettrons cependant de relever une légère inexactitude. Aux pages 22-23 de la *Notizia* placée en tête de son livre, M. Gazzera parle de lettres autographes de Galilée qui se trouveraient à la bibliothèque de Carpentras. Le rédacteur de cet article est resté longtemps dans cette ville pour étudier les manuscrits de Peiresc, et il croit pouvoir affirmer que les lettres dont parle M. Gazzera ne sont que des copies que Peiresc avait fait faire pour les conserver dans sa collection. Tous les recueils manuscrits du xvii^e siècle contiennent des copies des lettres les plus importantes de Galilée et de ses contemporains. Les manuscrits de Peiresc qui sont à Carpentras ne renferment guère que des copies; sa correspondance originale a été dispersée. Il en existe des volumes à Rome, à Montpellier, à Paris, etc.

ginée d'abord, et une de ces admirables lettres où il défendait son poëme. Rien n'est plus attachant que la lecture de ces lettres, qu'en Italie on a appelées *poëtiques*, et où le Tasse a non-seulement réfuté les critiques de détail, mais où il a discuté aussi les principes généraux de l'esthétique. Car on ne sait pas assez généralement que ce grand poëte, chez lequel nous admirons tant aujourd'hui l'ordre qui règne dans toutes les parties de ses compositions, fut de son temps appelé novateur, et taxé de n'avoir pas assez suivi les anciens. Ses réponses montrent combien il avait médité sur son sujet, et combien il avait étudié les grands modèles. M. Gazzera a inséré plusieurs morceaux de ce genre dans le volume dont nous parlons. Ce livre intéressant sera lu avec plaisir et profit : il ne peut qu'augmenter la réputation que le secrétaire de l'Académie de Turin s'est acquise dans le monde savant.

Après avoir parlé de deux ouvrages destinés à faire connaître des écrits et des fragments inédits de l'auteur de la Jérusalem délivrée, on permettra, nous l'espérons, au rédacteur de cet article de dire quelques mots sur deux écrits originaux du Tasse qui lui appartiennent. Le premier est le *Rogo di Corinna*, action dramatique dont nous possédons une copie faite sous les yeux de l'auteur, avec plusieurs variantes et corrections de sa main, et précédée d'une lettre signée par lui et adressée à Fabio Orsino. Cet écrit a été plusieurs fois publié¹, mais notre manuscrit contient encore quelques bonnes variantes. La seconde pièce est une longue lettre inédite, entièrement autographe, adressée par le Tasse à son ami Pinelli. Nous reproduisons cette lettre en note²; en la lisant on

¹ L'édition qu'a donnée M. de Poveda (Firenze, 1824; in-4°) est fort supérieure à toutes celles qui l'ont précédée; le manuscrit dont il s'est servi a été évidemment tiré de l'original que nous possédons et qui pourrait servir à améliorer encore le texte. — ² Nous croyons cette lettre inédite parce qu'elle ne se trouve ni dans la dernière édition de M. Rosini, ni dans aucune des éditions que nous avons pu consulter. Cependant, on sait combien il est difficile de s'assurer qu'une pièce de cette nature n'a jamais paru dans un des innombrables recueils de la littérature italienne, dans une de ces publications *pour nous* qui paraissent tous les jours en Italie, et où l'on a pris l'habitude d'insérer des écrits inédits d'auteurs célèbres. Quoi qu'il en soit, si par hasard cette pièce avait déjà paru, elle aurait échappé à tous les éditeurs des œuvres complètes du Tasse, et cela pourrait nous servir d'excuse. Voici cette lettre :

Al Molto Mag^o Sig^o e padrone mio oss^o il s^o Gio. Vincenzo Pinelli,

Al Santo Padova.

Molto Mag^o Sig^o e padrone mio oss^o.

I versi del Castelvetro per diligenza usatavi non ho potuto ritrovare, ne meno cavar dalle mani del Marchese o degli heredi di Don Cesare le lettere antiche. Inquanto ai fiori procurerò che V. S. resti ser-

verra qu'elle a été écrite dans un de ces instants de bonheur qui furent si rares dans la vie du Tasse. Il rend compte de l'accueil favorable que l'on a fait à Rome aux douze premiers chants de son poëme qu'il y avait envoyés manuscrits. Il se dit très-occupé; il parle de la faveur du duc et de l'envie de ses ennemis. Voici ses paroles : « Je suis sans cesse avec le duc, que j'accompagne, tantôt dans les lagunes de Comacchio, tantôt dans les bois et dans les campagnes. Mes ennemis me portent envie, mes amis sont dans la joie; mais je ne la partage pas, car je voudrais pouvoir m'occuper de la correction (de mon poëme), et j'ai très-peu de temps. Je ne crois pas pouvoir commencer l'impression avant Noël. La

vita e sodisfatta, rimettendomi per ciò à l'altrui (*ser*) giudicio, ch' io in questa materia non ne ho punto. Manderò le stanze come sia venuta una copia dei dodici primi canti, ch' aspetto di Roma, onde altri potrà facilmente trascriverle, ne può tardar una settimana à venire. Dal mio originale sarebbe impossibile, ch' altri ch' io medesimo le cavasse, ne vorrei questa fatica in tante mie occupationi. Che sono la revisione dal libro e l'esser col Duca continuamente (*sequitandolo ho*), il qual seguito hora per le lacune di Comacchio, hor per selve e per campagne, con invidia degli emuli, con allegrezza degli amici, ma non mia, che vorrei poter attendere alla revisione, e v' ho pochiss^{mo} tempo. Si che non spero di cominciare la stampa inanzi Natale. I favori son grandi, gli gusto, ma non me ne inebrio: vorrei qualche cosa più di sodo. Desidero di parlar con V. S. inanzi ch' ella si parta e com' habbia letto tutto il libro al Duca, che sarà all' arrivo de dodici canti o poco poi, spero che potrò involarmili otto o dieci giorni, i quali tutti voglio spender con V. S. hò da conferirle molte cose intorno alla somma della mia vita, et alcune intorno al giudicio che si fa del poema in Roma, il quale in somma è tale (perdonate voi la vanità, che ne sete cagione perch'io voglio usare que' termini à punto ch' essi usano) ammirano (*l'ele*) i concetti, l'elocutione e lo stile in ogni parte, salvo ch' in alcuni pochi luoghi notati, par loro ch' il numero per altro stimato heroico si potesse addolcire. Della favola sperano bene e lodano il principio, ma non affermano cosa alcuna del tutto si che non ne habbiano visto il tutto. M'hanno dimandato l'argomento in prosa, et io l'ho mandato loro. Lodano il procedere così (*l'ho l'h*) lo chiamano poetico et heroico, sperano che non debba mancar à questo poema il diletto che si trova ne' romanzi. Non dicono quello à punto, ma equivalente. M'hanno sin' al decimo (che più oltra non ho nova c' habbian visto) fatto quatro oppositioni (*una a l'ep*) la prima ad alcune stanze che seguono alla propositione (*la quale*) eshortatorie à i principi christiani, le quali non vorrebbero in quel luogo (*il*), la seconda à un episodio come à poco ligato con la favola, la terza al costume ch' in un luogo par che Goffredo non sia simile à se stesso, ma à questa si rimedia con la mutatione di due stanze, la quarta è intorno al tempo nella quale s'ingannano credendo ch'io m'inganni, e sò donde procede l'inganno. Ma di tutte queste cose à bocca più comodatamente. V. S. saluti in mio nome il sig^a Pavolo e M. Domenico e viva lieto. Di Ferrara, il vi di giugno.

Di V. S. M. M.

Aff^{mo} ser : TORQ. TASSO.

Nous avons donné cette pièce en conservant autant que possible l'orthographe et les corrections que le Tasse a faites en écrivant; les mots entre parenthèses et en italique représentent ces corrections. Nous disons « autant que possible », parce que quelquefois les irrégularités d'un manuscrit exactement copié passent pour des imperfections même à des yeux exercés, et disparaissent au tirage. C'est à des circonstances de cette nature qu'il faut attribuer les S capitales du mot *Sabaudia*, qui se trouvent dans la colonne du *Document original*, et les D du mot *Dei*, qui sont dans les deux colonnes à la fois de la note ⁽¹⁾ de la page 606 du cahier d'octobre de ce Journal, ces S et ces D ne devant pas être des capitales. Il est à peine nécessaire de faire remarquer que dans le même article, à la fin de la page 621, il manque ces mots : *pour les chartes françaises*, et qu'à la troisième ligne de la note ⁽²⁾ de la page 623, il manque le mot *six*.

faveur est grande : j'en jouis sans me laisser enivrer ; je voudrais quelque chose de plus solide. » Ce quelque chose n'arriva jamais, et le Tasse n'eut peut-être plus dans la suite l'occasion d'écrire une lettre remplie de contentement et d'espérances comme celle que nous donnons ici.

Les manuscrits de M. Alberti, le livre de M. Gazzera, d'autres publications du même genre qui ont eu lieu dans ces derniers temps en Italie¹ obligeront probablement M. Rosini à donner un supplément à son édition des œuvres complètes du Tasse : en attendant nous désirons vivement que tous les écrits du grand poète qui restent encore à publier trouvent un éditeur aussi habile que celui qui vient de faire paraître le *Traité de la dignité*.

G. LIBRI.

STEPHANI BYZANTINI ΕΘΝΙΚΩΝ *quæ supersunt*. Edidit Antonius Westermann, *litt. græc. et rom. in univ. Lips. P. P. O. Lipsiæ*, sumptibus et typis B. G. Teubneri. In-8°.

Lorsqu'on étudie l'histoire littéraire de la Grèce classique, on est à la fois surpris et affligé de la prodigieuse quantité de noms d'auteurs, dont les ouvrages sont aujourd'hui inconnus, morcelés ou incomplets. Combien de poètes ; de géographes, d'historiens dont nous ne possédons qu'une ou deux citations ! Combien de traités curieux d'histoire et de géographie, de périples, de descriptions maritimes que nous ne connaissons que par les titres ! Le siècle qui précéda immédiatement l'âge de la décadence a cela surtout de remarquable qu'il était très-versé dans la lecture des ouvrages de l'antiquité, et nous en trouvons la preuve dans les lexicographes qui écrivirent pendant les iv^e, v^e et vi^e siècles. Parmi ces derniers il en est plusieurs qui méritent à tous égards notre estime et notre reconnaissance, pour nous avoir conservé tant de fragments que, sans eux, nous ne connaîtrions pas. Et à ce titre nous devons placer en première ligne Étienne de Byzance, dont nous n'avons cependant qu'un abrégé bien incomplet dû aux soins d'Hermolaus qui lui-même a été abrégé dans les siècles suivants.

¹ Voyez, à ce sujet, Gazzera, *Trattato della dignità*, p. 126 et suiv.

Nous ne voulons point renouveler ici des regrets déjà si souvent exprimés et toujours superflus. Mais nous n'hésitons pas à dire que la perte de cette véritable encyclopédie, rédigée sous la forme ethnographique, se fait sentir journellement à tous ceux qui vivent dans l'étude de l'antiquité. Sans doute le style actuel d'Étienne de Byzance est parfois obscur et pèche souvent par le manque de pureté; mais l'origine de ces défauts est facile à indiquer. Hermolaus et ses propres abrégiateurs se sont permis de retrancher une grande partie des citations, et n'ont pas eu le soin de rétablir les liaisons devenues nécessaires par de nombreuses coupures. Ils voulaient d'ailleurs éviter la monotonie des formes explicatives dans les différents articles d'un dictionnaire et la répétition de termes dont l'emploi multiplié serait devenu fastidieux. De là cette foule de pronoms relatifs beaucoup trop éloignés de leurs sujets et même sans sujet. De là aussi ces doubles emplois, tels que *Σαρμάτις*, *Σαυρομάτις* et *Συρμάτις*; *Πάρισις*, *Πραϊσις* et *Πρίασις*; *Θύμβεις* et *Τέβεις*; *Ραδανουσία* et *Ροδανουσία*; doubles emplois très-concevables dans le travail original de l'auteur, parce que dans le principe cette variété d'orthographe était justifiée par des exemples.

Les travaux de Thomas de Pinédo, d'Holsténus et de Berkélius ont contribué, nous l'avouons, à améliorer le texte d'Étienne de Byzance; mais ils ne suffisaient plus aujourd'hui. Depuis lors, en effet, la philologie et la critique littérale ont fait tant de progrès et poussé si loin leurs découvertes, tant de passages ont été remaniés, tant de corrections proposées et adoptées, qu'on sentait généralement le besoin d'une édition nouvelle, refaite entièrement d'après les travaux antérieurs et qui pût tenir lieu de toutes les autres.

Cette tâche, si pénible et si difficile, vient d'être remplie en partie par un savant professeur de Leipsick, M. Westermann, déjà connu dans la science par plusieurs ouvrages remarquables sous le rapport historique et philologique. Son dernier travail est du genre de ceux qui ne peuvent être appréciés qu'après un long examen et par un usage de chaque jour. Aussi n'avons-nous pas la prétention de porter un jugement; nous voulons seulement attirer l'attention du monde érudit sur une publication si longtemps désirée, et examiner avec l'éditeur lui-même quelles sont les sources qu'il a consultées, s'il n'en a point oublié, s'il a bien fait toutes les corrections nécessaires, enfin si le travail qu'il nous donne aujourd'hui peut tenir lieu de ceux des éditeurs précédents.

Et avant tout, nous professons une sincère admiration pour le savoir et les profondes connaissances du nouvel éditeur; et si parfois nous ne sommes pas du même avis que lui, si nous trouvons que son attention ne

s'est pas toujours soutenue et s'est lassée quelquefois au milieu de cet énorme *farrago* de leçons et de variantes dont il parle dans sa préface, nos observations, faites toujours sous la forme dubitative, ne peuvent en rien diminuer le mérite de son livre. Les réserves d'un assentiment d'ailleurs bien réel disent souvent beaucoup plus que les phrases laudatives d'un enthousiasme préparé à l'avance. L'intérêt seul de la science et de la vérité historique doit guider la critique, et nous nous estimerons heureux si nous parvenons à attirer de nouveau l'attention de M. Westermann sur certains passages peu corrects, selon nous, et si nous pouvons le ramener quelquefois à notre opinion.

Le volume dont nous allons rendre compte se compose de 358 pages; savoir 319 pour le texte, 15 pour la table des matières et xxiv pour la préface. Les passages des différents auteurs cités par Étienne de Byzance sont indiqués au bas des pages, sans notes ni variantes. Nous concevons très-bien que l'éditeur ait pu réserver ses commentaires pour les volumes suivants, qui doivent aussi comprendre les variantes. Nous aurions préféré cependant de trouver ces dernières au bas des pages, afin que le lecteur pût au premier coup d'œil comparer les éléments fournis par les manuscrits et le texte refait par M. Westermann. Cette addition, du moins nous le pensons, n'aurait pas beaucoup augmenté les frais du volume, et tout le monde y aurait trouvé un avantage, que le système adopté par le libraire ne peut compenser en aucune manière. Nous regrettons aussi que la table des matières soit incomplète; il y manque une partie bien importante, à savoir les noms mentionnés dans les différents articles de l'ouvrage d'Étienne de Byzance, et en dehors de l'ordre alphabétique. Cette table avait déjà été donnée par les éditeurs précédents, Thomas de Pinédo, Berkélius, et même par l'édition de Bâle; nous nous expliquons donc difficilement l'oubli de M. Westermann.

Nous disions plus haut que l'éditeur avait réservé ses notes et ses commentaires pour les volumes suivants; mais nous avons éprouvé une juste crainte en lisant page 11 de la préface: «*Quippe noluit impræsentiarum quicquam redemptor honestissimus præter nudum textum a me curari; quem ubi satis multi fuissent qui emerent, tum demum adnotationem criticam ad instar appendicis a me scribendam se redempturum esse mihi recepit (sic).*» Nous espérons que le libraire éditeur du travail de M. Westermann reviendra de cette décision un peu irréfléchie; et il comprendra que même son intérêt matériel, sans parler de l'intérêt scientifique, exige la prompte publication des commentaires. C'est le seul moyen, en effet, d'assurer le débit d'un livre qui, ainsi réduit à un

texte pur, présente beaucoup moins de ressources aux savants. Étienne de Byzance est peut-être l'auteur dont l'ouvrage a subi le plus d'altérations, et par cette raison cet ouvrage est peut-être aussi celui qui, ramené par une main habile à sa pureté primitive, s'éloigne le plus des textes fournis par les manuscrits. Nous ne comprenons donc pas comment il serait possible de se passer du commentaire, puisque chaque leçon, chaque correction a besoin d'être justifiée; soit par un manuscrit, soit par une note explicative.

Dans cet état de choses, la nouvelle édition d'Étienne de Byzance, sans notes et sans variantes, échappant à l'examen et à la critique, nous serons obligé d'attendre la publication du commentaire de M. Westermann pour être à même d'examiner si l'éditeur a tiré tout le parti possible des travaux antérieurs, des manuscrits existants; et quel peut être le nombre des corrections qui lui sont personnelles, c'est-à-dire qui sont dues à son jugement, à sa critique éclairée, ainsi qu'à ses connaissances en fait de géographie, d'histoire et de philologie. Cependant, ce qui résulte pour nous de la lecture de son volume, c'est un nouveau texte, épuré autant que possible, préférable de beaucoup à celui des éditions précédentes; mais pour qu'il ait force de loi, pour qu'il puisse être cité en toute confiance, il doit être appuyé par le savant commentaire de M. Westermann. D'après l'insistance que nous y mettons, le libraire comprendra toute l'importance de cette publication, et nous nous estimerons heureux si nous contribuons à le faire revenir d'une décision prise avec trop de précipitation.

Quelque fastidieuse que doive être la lecture suivie des différents articles d'un dictionnaire, nous n'avons pas craint cependant d'entreprendre ce long et pénible travail pour avoir une idée un peu exacte du mérite de l'édition donnée par M. Westermann. Toutefois il nous est impossible de noter les rectifications heureuses qu'il a introduites dans le texte, puisque nous ne pouvons indiquer si elles sont de lui ou si elles proviennent simplement d'un manuscrit. Nous soumettons seulement au savant professeur de Leipsick nos observations sur plusieurs passages que nous n'admettons pas comme lui; et il nous pardonnera, nous l'espérons, la minutie des détails micrologiques dans lesquels nous pourrions entrer, parce que cette minutie même prouve tout le mérite d'un ouvrage auquel on ne trouve à redire qu'en allant fouiller les plus petits recoins de la critique littérale. Les diverses branches de la philologie, d'ailleurs, sont infinies, et nous rappellerons à cette occasion ce que M. Letronne écrivait en 1816 dans ce même journal¹: «..... En tout

¹ Novembre, p. 164.

le critique ne procède qu'avec la plus grande réserve; il n'épargne ni le temps, ni les recherches; il ne craint pas de s'appesantir sur une lettre, sur une syllabe, parce que cette lettre, cette syllabe, suffisent pour déguiser un mot, et que l'altération d'un mot peut cacher, soit une pensée ingénieuse, soit un fait important. »

Pour indiquer de suite au lecteur le plan suivi par le nouvel éditeur, et les sources qu'il a eues à sa disposition, nous croyons utile d'analyser les renseignements contenus dans la préface. C'est ce que nous ferons en peu de mots. M. Westermann donne d'abord la liste des différentes éditions d'Étienne de Byzance, celles des Aldes, 1502; des Juntas, 1521; de Bâle, 1568; de Thomas de Pinédo, 1678; de Berkélius, 1688 et 1694, et enfin celle de M. Dindorf, Leipsick 1825, en 4 volumes in-8°. Le texte de Berkélius, comme le plus correct, quoique bien différent des manuscrits, a été adopté par le nouvel éditeur, qui a dû corriger et rétablir beaucoup de passages corrompus, au moyen de ses propres conjectures et de celles des autres savants. Mais c'est là justement ce qu'il nous importerait de savoir, et nous regrettons de ne pouvoir préciser la part de mérite qui revient à M. Westermann. Cependant il avoue qu'il a agi avec la plus grande prudence, contrairement à quelques éditeurs, et que bien souvent il n'a pas osé toucher au texte. Un semblable procédé est dans beaucoup de cas digne d'éloges; mais ici nous pensons, et le savant professeur sera sans doute de notre avis, que ses scrupules ont été poussés trop loin et qu'il aurait pu faire beaucoup d'autres corrections, sans être pour cela taxé de témérité; nous le prouverons bientôt. L'éditeur, s'occupant ensuite du siècle, de la biographie et des écrits d'Étienne de Byzance, déplore le peu de renseignements qui nous reste à cet égard. Nous ne le suivrons pas dans ses savantes recherches; nous renvoyons à la page v de la préface, où il établit fort bien que notre géographe a vécu pendant la première moitié du vi^e siècle, sous l'empereur Justinien. Celui auquel Hermolaus a dédié son abrégé serait alors le Justinien qui monta sur le trône en 685. Après avoir discuté quel était le titre primitif de l'ouvrage d'Étienne de Byzance, il passe en revue les différentes lettres de l'alphabet où les citations, les détails et les renseignements abondent le plus¹; puis il s'occupe des deux fragments un peu considérables que nous possédions aujourd'hui, l'un commençant au

¹ M. Westermann cite, page viii de la préface, d'après un manuscrit, le commencement de la lettre X, qui est beaucoup plus raccourci que dans l'édition. On y trouve plusieurs fautes, qui probablement existent aussi dans le manuscrit; ainsi *Χαρεβηνοί* pour *Χαβαρηνοί*; *Χαρεῶτις* pour *Χαρεῶτης*, et *τῶν δύο τόπων* pour *τῶν δύο Πόντων*.

mot *Δύμη* et qui se trouve dans le manuscrit Coislin, n° 218, et l'autre intitulé *Ἰβηρία*, et conservé par Constantin Porphyrogénète¹. Un troisième fragment, sur la Sicile, est donné par le même auteur², qui l'a extrait presque mot pour mot d'Étienne de Byzance.

Le premier de ces fragments, que M. Westermann a introduit dans le texte en imprimant dans la préface³ la même partie telle qu'elle était dans les éditions précédentes, se trouve, comme nous venons de le dire, dans le manuscrit Coislin, n° 218. Ce manuscrit, lu et consulté si souvent, ne l'a pas été avec toute l'attention désirable. Ainsi, dans le feuillet coupé, donné, page 112 de l'édition, sous forme de *fac-simile*, on distingue encore, ligne 25 : *γραῦσαι Δάριον. Εἴ*, au lieu de *οραῦσαι Δάριον. Εἰ*; lig. 26, *ου* pour *οὐ*; lig. 28, *ρεῦσαι* pour *εὔσαι*; lig. 30, *ς* *ὡς* pour *ὡς*; lig. 37, *οἶ* pour *οἶ*, et lig. 43, *ῶν* pour *ὄν*. Puis, pag. 113, lig. 24, on lit : *Ἰώσπος αὐτὴν καλεῖ*, au lieu de la phrase simple *Ἰώσπος καλεῖ*, donnée par toutes les éditions.

Le second fragment *Ἰβηρία*, imprimé aussi dans le texte, a été collationné par nous sur les deux manuscrits de la Bibliothèque royale, n° 2009 et 2967, qui contiennent l'ouvrage de Constantin Porphyrogénète, *de Thematibus*, et d'après lesquels nous proposerions les corrections suivantes : Pag. 143, lig. 6, *Ἰσπανία* au lieu de *Σπανία*⁴; lig. 16, *ἀπὸ τῆς Ἰβηρος γαικῆς* au lieu de *ἀπὸ τοῦ Ἰβηρος γαικῆς*, comme plus bas, lig. 25, *ἀπὸ τῆς γαικῆς Ἰβηρος*; lig. 37, les deux manuscrits ajoutent : *οὕτω Φύλαρχος* (leg. *Φύλαρχος*) *μὲν ἐν τῇ ζ' καὶ τοῦς, κ. τ. λ.* Cette rectification est d'autant plus importante qu'Athénée⁵ cite effectivement l'écrivain Phylarque, sans indiquer toutefois, comme ici, le livre : *Ὅτι Φύλαρχός φησι, Θεόδωρον....* *φησὶ δὲ, καὶ τοῦς, κ. τ. λ.* toujours le même Phylarque.

Le troisième fragment, *Σικελία*, se trouve réimprimé pag. xi de la préface; nous rétablirons une ligne qui a été omise. Au lieu de *Στέφανος γράφει. Σικελία ἐκλήθη, ὡς*, lisez : *Στέφανος γράφει. Σικελία ἢ νῆσος Σικελία πρόστρον ὀνομάζεται, εἶτα Σικελία ἐκλήθη, κ. τ. λ.*

Les écrivains cités par M. Westermann comme ayant extrait Étienne de Byzance sont : l'*Étymologicum magnum*, Eudocie, Suidas, le scoliaste de l'Anthologie grecque, Constantin Porphyrogénète et Eustathe, dont il donne un grand nombre de passages. On pourrait encore ajouter les scoliastes d'Apollonius de Rhodes et d'Homère, qui bien certainement ont extrait le géographe byzantin, quoiqu'ils ne le nomment pas.

¹ *De Admin. imp.* c. xxiii, p. 76 sq. — ² Constant. Porphyr. *de Themat.* II, 10. — ³ Pag. ix, où il faut lire *Ἐρένιος*, au lieu de *Ἐρένιος*. — ⁴ Sur ce mot *Σπανία*, voyez la préface de notre édition de Marcien d'Héraclée, pag. v. — ⁵ Pag. 44, B.

Vient ensuite la liste des articles contenus dans le livre XI ou XIV, liste conservée par le même manuscrit du fonds Coislin, commençant au mot Ἐαρίς et finissant à Ἐλωρος. Il est échappé à l'attention de l'éditeur quelques fautes typographiques, que nous allons rectifier. Ainsi : Ἐβόρας pour Ἐβόρας; Ἐλαύια φρουρά pour Ἐλαύια φρούριον; Ἐλσονίς pour Ἐλσονίδης; Ἐλίεια pour Ἐλίεγεια, enfin Ἑλληνικὸν καὶ Καρικὸν τόπος pour τόποι.

Un grand nombre de manuscrits ont été consultés par M. Westermann, ainsi qu'il le dit dans la préface; nous regrettons toutefois qu'il n'ait pas eu connaissance des deux qui appartiennent à la Bibliothèque royale, et qui portent les numéros 1412 et 1413. Nous croyons donc nécessaire d'en dire quelques mots et d'attirer sur eux l'attention du savant éditeur, qui certes n'aurait pas négligé ce moyen d'améliorer son édition, s'il avait pu penser que ces documents n'avaient point été consultés sérieusement. Et cependant c'est là l'exacte vérité, comme nous espérons le démontrer.

Ces deux manuscrits, de format in-4° et tous deux écrits à Florence, sont du xv^e siècle. Nous nous contenterons de donner le titre et la souscription de chacun d'eux. N° 1412, titre : Στεφάνου Βυζαντίου περὶ πόλεων καὶ δήμων. Souscription : Τέλος τοῦ περὶ τῶν πόλεων Στεφάνου • Θεοῦ τὸ δωρον καὶ πόνος Μιχαήλου Ἀργείου. Γραφὴν ἐν Φλωρεντία τῇ πόλει, ἐν ἔτει ς Ϟ 4 δ', μηνὶ Ἰαννουαρίῳ ἐν τῇ μεγαλόπολει Φλωρεντία. Μιχαὴλ Σουλιάρδης.

N° 1413, titre : Στεφάνου Βυζαντίου • περὶ πόλεων καὶ δήμων κατὰ σοιζόν (sic), ἢτοι κατὰ ἀλφάβητον. Ἀρχὴ τοῦ Α. Souscription : Τέλος τοῦ περὶ πόλεων καὶ δήμων ἀπάσης τῆς οἰκουμένης Στεφάνου Βυζαντίου • τῷ συντελεσθῆ τῶν καλλῶν (leg. καλλῶν) Θεῷ χάρις. Ἐν Φλωρεντία. Ce dernier est moins incorrect que le précédent; toutes les citations d'auteurs y sont écrites à l'encre rouge.

Nous n'avons point entrepris la collation de ces deux manuscrits; mais nous les avons consultés dans quelques passages douteux, et nous avons acquis la certitude que le travail complet pourrait donner un résultat satisfaisant. Voici, par exemple, plusieurs observations ou corrections qui nous ont été suggérées par un examen rapide :

Pag. 8, l. 40 : ὡς δειχθήσεται ἐν τῷ περὶ * * ἦ, κ. τ. λ. Le manuscrit n° 1413 remplit très-bien cette petite lacune : ὡς δειχθήσεται ἐν τῷ περὶ αὐτῶν σοιζείῳ, comme on le verra à leur ordre alphabétique.

Pag. 73, l. 27, les manuscrits donnent φησὶν au lieu de φασὶν, leçon qui me semble préférable en rapportant ce mot à Strabon de la ligne précédente, lequel accuse effectivement Antiphane d'avoir débité des mensonges.

Ibid. l. 35 : λέγεται pour λέγονται dans les manuscrits, leçon qui pourrait

se soutenir : λέγεται καὶ πατρωνυμικῶς Βορυνικιάδαι, on dit aussi patronymiquement Βορυνικιάδαι.

Pag. 98, l. 3. Je retrancherais la conjonction καὶ, comme dans les manuscrits. Au moyen de cette suppression l'article deviendrait complet et ne se terminerait pas par une phrase inachevée.

Pag. 154, l. 22 : καὶ ὁ πολίτης Καλλιῶς, ὡς Ἴαπωνεύς. Les éditions précédentes portaient ὡς Σπανίας, et la correction, adoptée par M. Westermann, est de Thomas de Pinédo. Cependant, en examinant ce passage et la citation de Pausanias, donnée aussi par Thomas de Pinédo, je soupçonnais que le mot ΣΠΑΝΙΑΣ pouvait bien être une corruption de ΠΑΥΣΑΝΙΑΣ, ce dernier mot ayant été d'abord écrit en abrégé comme tant de noms d'auteurs. Cette observation m'a fait, à tout hasard, recourir aux manuscrits, et j'ai été heureux de voir ma conjecture vérifiée dans le manuscrit 1413, où l'on trouve effectivement Πανουσίας, et à la marge Σπανίας. Il me semble qu'il ne peut y avoir de doute sur cette correction, puisqu'on lit dans Pausanias¹ : Καὶ τὰ ἐς Καλλιῶς Κόμβουτες οἱ ἐργασάμενοι καὶ Ὀρυσόειος ἦσαν, κ. τ. λ.

Pag. 167, l. 11. Le même manuscrit : Ἐν Κύπρῳ. Ταύτης οἱ οἰκητορες Κορωνίται, au lieu de ἐν Κύπρῳ. καὶ τρίτη * * ταύτης ἡ οἰκήτωρ Κορωνίτης. La première leçon me semble préférable puisqu'elle donne un sens complet. Si cependant on voulait faire usage des éléments καὶ τρίτη fournis par quelques manuscrits, il ne serait pas impossible de supposer que la particule καὶ a été prise pour le chiffre γ' et de lire καὶ γ' ταύτης, κ. τ. λ. On ne comprend pas d'ailleurs comment le mot τρίτη peut être justifié puisque l'auteur dit immédiatement : ἔστι καὶ πόλις, κ. τ. λ.; il aurait dit : καὶ τετάρτη πόλις, κ. τ. λ.

Pag. 173, l. 1. A la marge du manuscrit 1413 on lit : Κυδωνία, τὰ νῦν Χανία, synonymie du moyen âge dans laquelle on retrouve le nom moderne de la Canée.

Pag. 195, l. 4. Au lieu de κρήνης on trouve dans le même manuscrit à la marge pour variante κόρης, leçon qui n'est point justifiée par la fable.

Pag. 225, l. 29 : Παροπάμισσος, πόλιος ὄρος Ἰνδικῆς. J'avoue que je ne comprends pas cette phrase. Dans les manuscrits le mot πολ étant écrit en abrégé, peut-être pourrait-on lire πόλις καὶ ὄρος, en supposant qu'il y ait eu au pied de la chaîne du *Paropamisus* une ville du même nom. Toutefois je ne connais pas d'écrivain qui justifie cette conjecture.

Pag. 234, l. 27. Au lieu de Πλημύριον, je lisais Πλημμύριον d'après le manuscrit 1413, où le mot se trouve écrit Πλημύριον avec un μ super-

¹ Phocid. cap. xxii.

posé. La double consonne est en général observée par tous les auteurs anciens qui ont parlé de cette ville.

Pag. 238, l. 36. Dans le même manuscrit on lit à la marge : Πύλος, ὁ τῶν Ἀκαεῖνος ἑγγὺς Μιθύνης, πατρὶς Νέστορος. Le nom Ἀκαεῖνος est aujourd'hui Navarin; mais la synonymie n'est pas exacte, comme on peut le voir sur la carte de la Morée publiée par M. Boblaye en 1836¹. Les ruines de l'ancienne Pylos sont très-bien connues, et Ἀκαεῖνος ou Navarin se trouve un peu au-dessous et dans l'emplacement qui au moyen âge portait le nom de *Neo-Kastro*.

Pag. 258, l. 1. J'aimerais mieux d'un seul mot Πομπηιοῦπολις, comme deux lignes plus bas et comme dans le manuscrit 1413.

Pag. 280, l. 17. Le prototype étant Τόμισσα, lisez Τομισσηνός, Τομισσῶνς au lieu de Τομισσηνός, Τομισσῶνς, correction indiquée aussi par le manuscrit 1413.

Pag. 287, l. 28. Ἰῶλα ἀπὸ dans le même manuscrit, au lieu de τῆς Ἰῶλαν, ἀπὸ, κ. τ. λ. Il faudrait au moins Ἡ δὲ Ἰῶλα ἀπὸ.....

Pag. 304, l. 25. καὶ τὴν γῆν, au lieu de καὶ τὴν Χογῆν, même manuscrit.

Ce petit nombre de passages suffit, nous le pensons, pour montrer de quelle utilité peut être le manuscrit même le plus fautif en apparence. La place et le temps nous manquent pour pousser plus avant nos comparaisons entre les deux manuscrits et l'édition; mais nous croyons devoir signaler à l'attention de M. Westermann le n° 1413 de préférence au n° 1412, parce que le premier est plus correct et parce que cette copie semble avoir été faite sur un manuscrit moins incomplet, témoin le premier passage que nous avons cité plus haut.

Nous indiquerons encore comme sources à consulter les deux exemplaires de l'édition de Bâle qui se trouvent à la Bibliothèque royale, tous deux contenant des notes manuscrites, les unes de Huet et les autres d'un savant anonyme. On pourrait aussi parcourir les différents lexiques anonymes qui sont en si grand nombre dans nos bibliothèques. Plusieurs contiennent des renseignements géographiques qui probablement ont été extraits de l'ouvrage d'Étienne de Byzance. Pour exemple je citerai le manuscrit grec n° 902, où se trouve un lexique dont il ne reste plus aujourd'hui que la lettre A. Voici quelques-uns des articles que nous pouvons indiquer comme provenant d'Étienne de Byzance :

¹ *Recherches géographiques sur les ruines de la Morée*, par M. E. Puillon-Boblaye; Paris, 1836; à la suite de l'ouvrage intitulé: *Expédition scientifique de Morée*, in-fol. Il existe une édition in-4° de ces savantes recherches.

Ἀνάζαρβα πόλις Κιλικίας ἀπὸ Ζάρβα τοῦ κτίσαντος αὐτὴν· ὁ πολίτης Ἀναζαρβεύς, ὡς Καρυανδεύς· ἀφ' ἧς Διοσκουεΐδης ἰατρὸς χρηματίζεται καὶ Ἀσκληπιάδης ὁ Ἀναζαρβεύς.

Ἄνουσις, πόλις Αἰγύπτου. Ὁ πολίτης Ἄνουσίτης, ὡς Ὄασις Ὀασίτης.

Ἄνωλος, πόλις Λυδίας, ἀπὸ Ἀνώλου, τοῦ Ἄσιου παιδός· οἱ πολῖται Ἄνωλοι, καὶ τὸ θηλυκὸν Ἄνωλιάς.

Ἄπαισος κατὰ τὴν Τεφάδα· λέγουσι καὶ δίχα τοῦ α· ὅς ῥαίνι (leg. ῥ' ἐνι) Παισῶ· ὁ πολίτης Ἄπαισινός καὶ Πάισιος.

Ἀράξις ποταμὸς παρὰ τὸ ἀράσσειν, ὅτι ἀπὸ Καυκάσου καταρρήγνυται.

Ἀρήνη πόλις τῆς Μισηνῆς, παρὰ τὸ ἄρα, ἀρήνη· εὐαροτήσας γάρ· ὡς οὖν ἀπὸ τοῦ σάσσω, σαγήνη, καὶ λάμπω, λαμπήνη, οὕτω καὶ ἄρα, ἀρήνη.

Passons maintenant à l'examen du texte et voyons s'il est susceptible de quelques autres améliorations, après avoir demandé à M. Westermann la permission de lui soumettre encore nos scrupules et nos observations sur plusieurs passages qui nous semblent peu corrects.

Le nombre des différences introduites par l'iotacisme dans les mots et principalement dans les noms propres est infini. Mais c'est là un des privilèges de la critique littérale de pouvoir ramener, autant que possible, les textes à leur pureté première et indiquer certaines corrections qui n'ont pas besoin d'être justifiées par des manuscrits. On sait, par exemple, combien les mots οἰκίω et οἰκίζω ont été confondus par les copistes; ne pourrions-nous pas profiter de cette observation et lire pag. 4, lig. 12 : καὶ Ἀμαντίνην ὤκισαν Ὠεικίην, au lieu de καὶ Ἀμαντίνην ὤκησαν Ὠεικίην, passage de Callimaque qu'Étienne de Byzance rappelle au mot Ἀμαντία, en disant : ἀπὸ Τροίας νοσησάντων ὨΚΙΣΜΕΝΗ. Καλλιμάχου Ἀμαντίνην αὐτὴν φησιν. Puis on pourrait écrire, pag. 25, l. 22, συνώκησις au lieu de συνώκισις; et pag. 278, l. 12, ὤκισις, donné par le manuscrit 1413, au lieu de ὤκησις; comme aussi je proposerais κτίσμα pour κτήμα, pag. 73, l. 8.

Je demanderais encore à M. Westermann si l'iotacisme ne permet pas de lire, pag. 56, l. 19, Ἀρρέντια au lieu de Ἀρρέντια, puisque ce mot a pour ethnique Ἀρρέντιος et qu'Étienne de Byzance se sert de l'exemple Πλακοντία, Πλακοντινος. De même, pag. 70, l. 38, l'ethnique Βανῆνοι indiquerait pour prototype Βαντία au lieu de Βάντια. Je lirais encore, pag. 77, l. 19, Βοβωνία pour Βοβάνεια, puisqu'on dit Βοβωνιάτης à l'exemple de Ριθυμνιάτης dont le prototype est Ριθυμνία et non Ριθύμνεια; et pag. 241, l. 34, Ῥάφεια, Ῥαφειώτης ou Ῥαφία, Ῥαφιώτης pour mettre du rapport

entre l'ethnique et le prototype. Comme aussi, pag. 245, l. 12, *Σαλλονήνος* au lieu de *Σαλλοντηνός*; pag. 230, l. 27, *Περγασιῶνος.... Ἀσσωεῖνος* au lieu de *Περγασιωνός.... Ἀσσωρηνός*, d'autant mieux que M. Westermann donne lui-même l'ethnique *Ἀσσωρήνος* au mot *Ἀσσωρίων*; pag. 250, l. 30, *Σηῆνοι* pour *Σητηνοὶ* et pag. 300, l. 16, *Φοροβρενταῆνος*, leçon fournie par le manuscrit 1413, au lieu de *Φοροβρεντατηνός*.

Puis, à cause de la confusion fréquente de l'*ι* et de l'*η*, on écrirait, pag. 116, l. 16, *τὴν θῆον Λαμνίτιν*, au lieu de *τὴν θῆον Λαμνίτην*, puisque Étienne de Byzance dit au mot *Λαμνία* : *Τὸ ἐθνικὸν Λαμναῖος καὶ Λαμνίτης καὶ θηλυκῶς Λαμνίτης*. Cette correction d'ailleurs se trouve déjà indiquée dans le Thesaurus de M. Didot. Et à cause de l'*ο* et l'*αι* sans cesse confondus, je lirais, pag. 65, l. 25, *Αύλαιῶται* au lieu de *Αύλειῶται*, afin de mettre en rapport l'ethnique et le prototype, comme dans Suidas : *Αύλαι, ἐπίσημον Κιλικίας πλησίον Τάρσου· οἱ οἰκοῦντες Αύλαιῶται*. Ne pourrait-on pas aussi, pour la même raison, adopter la correction proposée par Berkélius au mot *Ζύγνα* qu'il lit *Ζύγαινα*, léger changement qui rétablirait l'ordre alphabétique interverti en cet endroit : *Ζοῦγες, Ζύγνα, Ζυγαῆς*. Ce nom, avec la diphthongue *αι*, est effectivement cité par Ptolémée : *Νῆσι δὲ παρέχειται τῇ γῆρα, κατὰ μὲν τὸν Ἀραβικὸν κόλπον, Αἶνον Τιμαγέτους, Ζύγαινον, κ. τ. λ.* M. Westermann a eu sans doute quelque raison particulière, à nous inconnue, pour ne pas adopter cette correction.

Puisque nous en sommes sur les mots qui intervertissent l'ordre alphabétique dans l'ouvrage d'Étienne de Byzance, nous ferons observer qu'il en est plusieurs dont la modification pourrait rétablir un ordre qui ne paraît pas régulier. Ainsi *Ἄλαρος*, placé entre *Ἰλαρόδοι* et *Ἄλσα*, indique évidemment que l'auteur a dû écrire dans l'origine *Ἄλαυρος*, comme certains géographes, tels que Ptolémée et Marcien d'Héraclée¹. *Ἄμιλος, Ἄμισσα, Ἄμισος*; au lieu d'*Ἄμισσα* je lirais *Ἄμισα*, d'autant plus que l'ethnique est *Ἄμισαῖος*; comme aussi on pourrait corriger *Ἄπια* au lieu d'*Ἄπτεια* placé entre *Ἄπτεμνα* et *Ἄπτηρόνια*. On trouve encore *Δελθάριοι*, venant après *Δελφίνιον* et avant *Δεξαμεναί*; d'un autre côté on lit dans Tacite² : « *Contra Messenii veterem inter Herculis posteros divisionem Peloponnesi protulere, suoque regi Dentheliatem agrum in quo id delubrum, cessisse,* » etc. Thomas de Pinédo, au moyen d'Étienne de Byzance, veut corriger ce passage de Tacite, et lire *Delthaniatem* au lieu de *Dentheliatem*. Il me semble qu'il serait plus logique, au contraire, de corriger Étienne de Byzance par Tacite et de lire *Δονθάριοι* au lieu de *Δελθάριοι*; on y trouverait le double avantage de rendre à peu près uniforme l'or-

¹ Page 100 de notre édition. — ² *Annal.* IV, 43.

thographe dans les deux écrivains, et de rétablir l'ordre alphabétique dans l'ouvrage du géographe byzantin. Entre Δίρσα et Δίρτων on voit encore Δεσάοι, Θράκιον ἴδιος. Ἡρόδοτος Διρσαίους αὐτοὺς φωνῶν. Il est évident qu'il faut lire Διρραῖοι au lieu de Δεσάοι; Hérodote lui-même indique cette correction en écrivant Διρσαίους. On sait effectivement que dans certain dialecte on changeait volontiers un des deux ρ en σ, comme dans Δυσσάχρον pour Δυρράχρον. De même le mot Κασσάνδρεια, par sa position alphabétique entre Κασσία et Κασσανίτις, doit être écrit Κασσάνδρεια, comme dans les écrivains grecs et latins; et l'article entier doit être modifié d'après cette dernière orthographe. Nous pourrions soumettre à la même analyse critique tous les autres mots qui dans le lexique semblent occuper une place irrégulière: peut-être trouverions-nous le moyen de ramener soit ces mots, soit les mots qui les avoisinent, à leur véritable forme, et rétablir l'ordre alphabétique si fréquemment interverti; mais nous craindrions d'allonger notre article, déjà trop étendu, et ces exemples suffisent pour montrer qu'il y a encore beaucoup à faire sur le géographe byzantin.

Nous signalerons aussi quelques petites négligences qui, sans diminuer le mérite de M. Westermann, déparent cependant son travail, si estimable d'ailleurs. Ainsi, nous aimerions à trouver de l'uniformité dans l'orthographe du même mot répété à différents endroits; à ne pas lire par exemple, pag. 75, l. 21, Σεβίντος et pag. 248, l. 24, Σεβίντος; pag. 33, l. 41, Παλάντος, et pag. 221, l. 11, Παλλάντος; pag. 36, l. 31 et pag. 78, l. 13, Μισοπίας, et pag. 198, l. 13, Μισοπηία; pag. 18, l. 9, Βρετανικῆς et ailleurs Βρετανικῆ. D'autres fois un mot écrit avec une majuscule commence ailleurs par une minuscule; ainsi, pag. 190, l. 13; pag. 198, l. 8 et pag. 283, l. 3, on lit αἰπῶν, tandis que partout ce titre d'ouvrage est écrit Αἰπῶν. De même le mot Ἐρωδρὰ Σάλασσα est tantôt écrit avec un Ε tantôt avec un ε. Puis ce sont les accents, pag. 57, l. 9, Ῥυνδακῆ, et pag. 47, l. 42 et pag. 146, l. 3, Ῥυνδακῆ; pag. 74, l. 26, Ῥυνδακου; pag. 200, l. 32, Ῥυνδακόν; pag. 143, l. 35, Ἄβρον, et partout ailleurs Ἄβρον; pag. 79, l. 8, κυνοσάρακτος au lieu de κυνοσάρακτος, ce qui change le sens; ou bien les esprits, pag. 151, l. 19, Αἶμων, et pag. 23, l. 20, Αἶμος; ou bien encore les iota souscrits, pag. 306, l. 11, Ἀρχαῖες, et pag. 224, l. 2, Ἀρχαίτες. A propos des iota souscrits, nous remarquerons que l'éditeur ne les met jamais dans les noms propres adverbiaux, comme Ἀθηνῶν, κ. τ. λ.; il écrit aussi, suivant l'usage adopté en Allemagne, les deux premiers esprits, comme dans les mots Πύρρα, Δυρράχρον. Quant au r euphonique, il est partout très-bien observé. Nous n'épuiserons pas la critique du manque d'uniformité sans dire que les chiffres dans l'article

Απολλωνία ne sont pas accentués, tandis qu'ils le sont partout ailleurs. Peut-être aussi aurait-on pu ramener à la seule forme, *Κούλιος*, les mots *Ιέλαος*, pag. 147, l. 37, et *Κούλλας*, pag. 113, l. 28, puisqu'il est bien évidemment question du même écrivain dans ces différents passages.

Voilà sans doute bien des détails minutieux, mais on nous les pardonnera en considération du soin scrupuleux avec lequel nous avons lu le livre de M. Westermann. On sait que la correction typographique est bien difficile, pour ne pas dire impossible, à atteindre, et on nous saura gré, nous l'espérons, d'avoir cherché à contribuer avec M. Westermann à l'amélioration du texte d'Étienne de Byzance. Nous continuerons notre examen, et nous soumettrons encore au savant professeur plusieurs observations qui pourront peut-être modifier quelques-unes des notes destinées à entrer dans son commentaire.

Pag. 6, l. 11. Au lieu de *Βριφία*, le manuscrit grec n° 902 porte *Άρεπία*, leçon préférée par Rochefort¹ : *Άρεπία ἢ Άρεπία ἢ χῶρα Μυθίας ἀπὸ Άρεπίας νύμφης. Τὸ ἰδιὸν Άρεπίας.*

Pag. 28, l. 4. *Υδροῦσα*. Cette ville étant appelée *Υδροῦς* par Étienne de Byzance à son ordre alphabétique, peut-être pourrait-on lire ici *Υδροῦς* au lieu de *Υδροῦσα*. Il est en effet possible de supposer que l'erreur vient d'un copiste qui aura pris le Λ du mot suivant pour un Α, dans un manuscrit en majuscules, où ces deux mots étaient écrits ΥΔΡΟΥΣΑΕΓΟΜΕΝΗ, et qui aura ajouté une lettre par inadvertance, comme il en avait retranché une à l'article *Άλανός*, que les éditions précédentes lisaient *ἕως Άρματίας*, au lieu de ΟΡΟΣΣΑΡΜΑΤΙΑΣ.

Ibid. l. 11. Le manuscrit grec n° 902, extrait mot pour mot Étienne de Byzance : *Άκράγατος, πόλις Σικελίας, ἀπὸ ποταμοῦ παραβήτοτος. Φησὶ γὰρ Δούρις ὅτι αἱ πλείους τῶν Σικελῶν (leg. Σικελῶν) πόλεις ἐκ τῶν ποταμῶν ὀνομάζονται. Οἱ δὲ ἀπὸ τοῦ Άκράγατος, Διὸς καὶ Άρεπίας τῆς Γικλανοῦ. Τὸ ἰδιὸν Άκραγατῆνος.*

Pag. 34, l. 5. Dans le même manuscrit : *Άλλέρεβος* (sic), ἔθνος δυνατάτων Γαλαπῶν. Πολύσις διὰ τοῦ ἰ γράφει τὸ Άλλέρεβος (sic). Voyez aussi Theognostus, dans les *Anecdota græca* de M. Cramer, t. II, pag. 40.

Pag. 37, l. 23. Les mots *ἀφ' ὧν* ne sont pas bien amenés. On pourrait peut-être rectifier ce passage au moyen de l'*Œtymologicum magnum* : *Άκραγῆτος πόλις ἐκ τῶ Πόντω. Ὡς δὲ ἔνιοι, ὄρη τῆς Κελχίδος, ἐξ ὧν κρηφάριται ὁ Φάσις ποταμός.*

Pag. 38, l. 3. Après le mot *Βακτριανός* le manuscrit grec 902 ajoute :

¹ *Notices et Extraits des manuscrits*, tom. I, pag. 136.

ἢ ἀπὸ τῶν εἰς ος γαικῶν, ὡς τοῦτο ἢ ἀπὸ [τῶν] διὰ τοῦ ια θηλυκῶν, ὡς Ὀλβία, Ὀλβιανός, Λοσία Λοσιανός; phrase qui paraît extraite d'Étienne de Byzance.

Pag. 42, l. 40. Au lieu de κατοπήριον on trouve κατοπιυτήριον dans les scholiastes d'Homère¹, qui semblent avoir copié Étienne de Byzance: *Λημιώδην καὶ δυζήμερον, πικρὰ τὸ κραισίριζιδαι ἀπὸ τοῦ Κατοπιυτηρίου*. Ce dernier mot nous paraît aussi de bonne formation, et c'est également dans le même sens qu'on lit dans le scholiaste d'Euripide²: *Σκοπᾶς θεῶν φησι τὸν ΚΑΤΟΠΤΕΥΤΗΡΙΟΝ τόπον, οὕτω κελούμενον, ὅτι ἐν Παρασσῶν κατοπιεύσας Ἀπόλλων τὸν Δίλφιν κραιτόξισεν*. Le *Thesaurus* de Londres indique le mot *Κατοπήριος*, comme étant employé par Strabon; mais la citation est sûrement inexacte, car je n'ai pu découvrir ce passage.

Pag. 48, l. 19. Au lieu d'ἄφος, il paraîtrait qu'on peut lire ἄφως, si l'on en croit le manuscrit 902, qui se sert du mot ἄθος pour exemple: *Ἄφως θηλυκὸν ἑτάλις δὲ ἐστὶ Θράκης. Ὁ πολίτης Ἄφαϊος. ἐγὼ δὲ φημι Ἄφωνός, καὶ τὸ Ἄφος μνημογραφῶ, ὡς τὸ Ἄθος*. Cette dernière orthographe se trouve vérifiée par Philothée, patriarche de Constantinople, manuscrit grec, n° 41, fol. 2, verso: *Οἱ ἱερότατοι καὶ ὑπέρημοι, ὅ τε Ἑσχαλίας, ὁ Θεσσαλονίκης, ὁ Κυζίκου,..... ὁ Σηλυβρίας, ὁ ἈΠΡΩ, ὁ Ἠμάριδος, κ. τ. λ.* D'après l'exemple donné ensuite par Étienne de Byzance, la leçon ἄφος paraît cependant avoir aussi quelque probabilité.

Pag. 52, l. 18. Il serait bien possible que la synonymie λάμπη fût une corruption du mot ἄρπη donné par Tzetzes (*in Lycophr. vs. 603*): *Ἡ δὲ ἄργύρεππα, πόλις τοῦ Διομήδους, μετακλήθη Ἀπουλοῖς ἈΡΠΟΙ*. Le nom ἄρπη est certainement d'usage très-ancien; car la légende des médailles, quelques-unes d'une très-haute fabrique, est ΑΡΠΑ, ΑΡΠΑΝΟΣ (rétrograde), ou ΑΡΠΑΝΩΝ.

Pag. 68, l. 41. Ἀφύρπιδες.... ὑπὸ Ἀφύρτου. Peut-être doit-on lire ἀπὸ au lieu de ὑπὸ, selon la méthode adoptée par l'auteur; comme aussi pag. 225, l. 35, ἀπὸ Πάργου, au lieu de ὑπὸ Πάργου.

Pag. 69, l. 19. On trouve ici un assez grand changement. M. Westermann retranche *παλαιότατον* (*παλαιότατον* dans nos manuscrits), et remplace ce mot par *ἀνδρὸς σοφοῦ*. A moins que l'éditeur n'ait trouvé cette dernière leçon dans un manuscrit, ne pourrait-on pas lire simplement: *κτίσμα παλαιότατον βασιλευσῶν, πωιδες Βήλου σοφωπῆτου?*

Pag. 111, l. 9. A la marge de l'exemplaire de Huet, on lit: *Ἰσως ἰφάφηται, ἢ περιμίαια, Δωδωναῖον Χαλκίον ἔν ἄλλω, λίβηται. Sensus est: Ex eo quod templum Jovis Dodonæi.... ortum est proverbium, Ἐς Dodonæi.*

¹ *Iliad.* II, 521. — ² *Phan.* vs. 240.

In alio Menedemonis (sic) exemplari, pro eo, ἀλλὰ τρίποδας πολλούς, legitur λέκτρας ἢ τρίποδας πολλούς. Huet a fait un nom propre de μὲν ὁ Δήμων.

Pag. 114, l. 18. Huet proposait : Ἰσως· καὶ μοι ῥίπλων π Δωπεύς ἀνὴρ ἀγγλοῦ, προσῆψεν ἑλαφρῶς ἐνδὺς σχῆμα π.

Ibid. l. 30. J'écrirais Τέμπα au lieu de Τέμπια, comme on lit à la marge de l'exemplaire de Huet.

Pag. 115, l. 22. Ἐλεκισός. Ce mot ayant pour ethnique Ἐλεκιστεύς et Ἐλεκισσιος, doit être Ἐλεκισσός, comme dans la liste donnée pag. xx de la préface.

Pag. 118, l. 39. Καρ[ικ]ομμυφίται. Puisque ce mot est en rapport avec son prototype, je proposerais de n'y rien changer, et de lire, pag. 158, l. 38 : Καρικομμυφίται, au lieu de Καρομμυφίται.

Pag. 132, l. 13. Μύχδνος; ne pourrait-on pas corriger Μύχδνος, comme pag. 171, l. 25.

Pag. 139, l. 16. Cette épigramme, qui nous a conservé le nom du père d'Hérodote, commence ainsi dans les différentes éditions d'Étienne de Byzance et dans les scolies d'Aristophane¹ :

Ἡρόδοτος ΛΥΞΕΩ κρύπτει κόπης ἥδ' ἑανόντα.

D'un autre côté on lit dans Tzetzes² :

Ὁ συγγραφεὺς δ' Ἡρόδοτος, ὁ παῖς ὁ τοῦ ὈΞΥΛΟΥ,

et sur ce mot Ὄξύλου une scolie qui est bien certainement de l'auteur lui-même, et dans laquelle il corrige le mot Ὄξύλου en Εύλου, d'après la même épigramme citée plus haut. Voici la scolie entière telle qu'elle a été publiée par M. Cramer³ : Εύλου παῖς Ἡρόδοτος γηγεμμένος εὐρίσκων ἀμφέβαλον ὀπότιρον δεῖ γράφειν· Λουκιανῶ δὲ καίπερ ὀρθῶς καὶ ἀναμφ..... (fort. ἀναμφισβήτητος) γράφονται οὐκ ἐπειδὸμνη· φησὶ γὰρ Ἡρόδοτον Εύλου τὸν Ἀλικαρνασσίδην· ὅπ' ἀλλαχθῶ ψεύδον γράφει· ἐπίεισθην δὲ ὡς Εύλου δεῖ γράφειν ἐντυχῶν τούτῳ [τῷ] ἐπιγράμματι, οὗ Ζήνων ἐν... τετάρτη τῶν εὐδυνῶν μνημονεύει.

Ἡρόδοτον ΞΥΔΕΩ κρύπτει κόπης ἥδ' ἑανόντα,

Ἰάδης ἀρχαίης ἱστορίας ἀρύταιν.

Δωρίδης ἐκ πατρὸς βλασφῶν τ' ἀπο· τῶς [sic] γὰρ ἀτλητον

Μῶμων ὑπεκπροφυγῶν Θούριον ἔσχε ν**ν.

Ἐκ τούτου δῆλον ὅπ' Εύλου δεῖ γράφειν καὶ οὐκ Ὄξύλου.

¹ *In Nubes*, vs. 331. — ² *Chil.* I, 19. — ³ *Anecd. gr.* tom. III, pag. 350.

Le passage de Lucien¹ cité ici par Tzetzes porte *λύξου* dans la plupart des éditions; mais bien certainement les manuscrits dont s'est servi Tzetzes donnaient *πύλου*, et plusieurs critiques, tels que Gronovius et Ursinus², préféreraient cette dernière leçon qu'ils introduisaient aussi dans l'épigramme, après avoir eu entre les mains un des manuscrits de Tzetzes qui contenait ces détails. C'est probablement l'un des deux manuscrits qui sont aujourd'hui à la Bibliothèque royale, et qui portent les n^{os} 2644 et 2750. Du reste, ces deux versions différentes de la même épigramme, rapprochées l'une de l'autre, peuvent offrir quelque intérêt sous le rapport historique et philologique. C'est ce qui m'a engagé à m'étendre un peu sur ce passage d'Étienne de Byzance.

Pag. 143, l. 27. Sur l'exemplaire de Huet on lit : *Magnum aliquid illic videtur inesse vitium, quod ita fortasse sanaveris* : *Τὸ μὲν Ἴκκρ δια δύο συλλαβῶν, κατὰ τὸν τόνον παροξυνόμενοι καὶ ἐν ἀπλῶ σχήματι, καὶ ἐν συνδέσει. Ἴκκρ γὰρ καὶ Ἴβηρος, ἀμοίως τῇ εὐθείᾳ ὁ Ἴβηρος.*

Pag. 144, l. 14. *Ἰδρίτω* peut être *Ἰδρίτωος*, comme pag. 127, l. 10 et 21; de même, pag. 214, l. 19, *Μίτωος* pour *Μίτω*, comme pag. 173, l. 2. En effet, *ΙΔΡΙΕΩΣ* est la leçon des monnaies de Carie frappées par le roi Idriéus; et cette leçon numismatique est certainement de la plus incontestable authenticité.

Pag. 155, l. 34. Je proposerais : *ἀφ' οὗ ἐκλήθησαν Καμπανοὶ*, au lieu de la répétition *κπίσμα..... ἐκπίσθησαν*.

Pag. 168, l. 33. Sur l'autre exemplaire, qui contient quelques notes manuscrites d'un savant anonyme, on lit : *τῶν εἶσω γ' οὐσῶν*, au lieu de *τοῦ εἰσαγγήλιος*. Il faudrait alors laisser *ἀλλὰ τῶν* au lieu de *ἀλλ' αὐτῶν*.

Pag. 195, l. 5. Huet propose : *ἀφολόγοι*, au lieu de *ἀξιόλογοι*.

Pag. 210, l. 34. *Νικίου, κόμμη Αἰγ*, M. Westermann n'a pas répété le mot *κόμμη*, sans doute parce que le nom resté dans les écrivains arabes dérive de *Νικίου*; c'est ce qui l'a empêché de faire la correction, comme pag. 9, l. 45 : *Ἀγκύρων πόλις, [πόλις] Αἰγύπτου*; et pag. 233, l. 23, *Ποτίου [πόλις], πόλις Καρίας*. Voyez aussi les articles *Πανὸς κόμμη* et *Πανὸς πόλις*. Je ferai observer de plus qu'Étienne de Byzance retranche quelquefois le mot *πόλις*, comme à l'article *Χαιρέου*, qu'il écrit : *Χαιρέου, πόλις Αἰγυπίας, κατ' ἔλλειψιν τοῦ πόλις*.

Pag. 219, l. 6. J'aimerais mieux *Ἀδριακτῶν*, au lieu d'*Ἀδριακόν*, et *παρὰ* pour *περὶ*.

Pag. 222, l. 37. Ces mots *Πανοπὺς ὁμοίως τῷ φρωτοτύπῳ* sembleraient

¹ *De Domo*, 20. — ² Voy. les notes de l'édition de Lucien, par M. Lehmann, tome VIII, pag. 101 et 452.

indiquer qu'on doit lire Πανοπίς au lieu de Πανόπη, à moins que l'auteur n'entende ici par prototype le nom du fondateur : ce serait alors une exception à la règle suivie par Étienne de Byzance,

Pag. 246, l. 1. Σαμνίον Βρεττανίας, peut-être Βρεττίας?

Pag. 249, l. 11. Σιλουκόβηλος, πόλις Συρίας πλησίον. D'après la méthode adoptée par l'auteur, je soupçonne une lacune après ce dernier mot, quoique l'éditeur ne l'indique point; voyez les articles Σίρις, Στύρα, Σύαγρα, Τράμπυα. Peut-être doit-on lire : Σιλουκόβηλος, πόλις Συρίας πλησίον [Λαρίσσης], suivant la position que lui donne Ptolémée.

Pag. 253, l. 8. μεγάλη κόλπη; j'aimerais mieux Μεγάλη, pour indiquer un nom propre.

Pag. 258, l. 16. Σολύμους κελουμένους παρελθών Μαυσώλου. Je ne comprends pas le mot παρελθών, donné aussi par les éditions précédentes. Saumaise proposait παρελθόντος. Le texte d'Étienne avec παρελθών (comme avec παρελθόντος) n'offre certainement aucun sens; il y a là une lacune. Quant au nom de Mausolle, la véritable leçon est ΜΑΥΣΩΛΛΟΥ, d'après l'orthographe des médailles.

Pag. 262, l. 36. Κιλικίας; peut-être doit-on lire Σικελίας.

Pag. 278, l. 38. Από Ψύλλης χωρίου ἐς Τίον πόλιν καὶ ποταμὸν Βίλαιον σάδιαι τριακῶσαι ἰσθμὸν κόντα. Puis au mot Ψύλλα, pag. 304, l. 25 : Από Ψύλλης χωρίου εἰς Τίον πόλιν καὶ ποταμὸν Βίλαιον σάδια π'. Il y a évidemment erreur dans l'une des deux citations; j'ai déjà concilié ces deux passages d'Étienne de Byzance, dans mes notes sur Martien d'Héraclée, p. 186.

Pag. 288, l. 22. Τρεμίλη, etc..... donné par nos deux manuscrits, au lieu de Τρεμίλη, est peut-être la véritable leçon.

La table, quoique incomplète, ainsi que nous en avons averti le lecteur au commencement de cet article, nous semble faite avec le plus grand soin. Toutefois nous ferons observer qu'elle ne donne point le nom d'Anacréon cité à l'article Τίως; nous y remarquerons encore une fausse indication dans l'article de Sophocle : Λαρισσῶν, pag. 311, l. 23, lisez, Λημνίαις; et une légère omission dans l'article consacré à Asinius Quadratus, où son Histoire romaine n'est point mentionnée, histoire citée cependant par Étienne de Byzance, aux mots : Ἄνδιον, Ὀξύβοι et Θαμπίλις. Au nombre des améliorations introduites dans le texte par le nouvel éditeur j'indiquerai un passage du poète Callinus, pag. 282, l. 33, faussement attribué dans les éditions précédentes à Callimaque. Cette correction me semble très-judicieuse, parce qu'Étienne de Byzance n'aurait pas écrit πρὸς Καλλιμάχου ποιητῆ, mais simplement πρὸς Καλλιμάχου, comme on peut le voir dans tous les endroits où il cite ce der-

nier écrivain. La restitution du nom de Callinus a de plus l'avantage d'augmenter le nombre des sources où a puisé notre géographe¹.

Telles sont les observations que nous a suggérées la lecture du livre de M. Westermann. Nous pensons qu'il approuvera notre franchise, et qu'il ne trouvera point notre examen critique trop minutieux. Le texte d'Étienne de Byzance est loin d'être correct, et il exercera encore longtemps la sagacité des philologues, avant qu'il soit arrivé à sa dernière perfection. En attendant le commentaire qui doit faire suite au texte d'Étienne de Byzance, et qui ne saurait manquer d'être digne du savoir de l'habile éditeur, nous croyons devoir remercier, au nom de la science, M. Westermann du grand travail qu'il vient de nous donner. La première partie a été achevée d'une manière très-honorable, et nous avons tout lieu d'espérer que la fin répondra au commencement².

E. MILLER.

¹ Afin d'enrichir la liste des écrivains de l'antiquité, je consignerai ici les noms de deux auteurs, l'un égyptien et l'autre babylonien, inconnus, je pense, jusqu'à ce jour, et mentionnés dans le manuscrit grec 2506; le premier, sous le nom de ΦΝΑΙΣ ὁ Αἰγύπτιος, fol. 21 r°, et fol. 79 r°; et le second, sous celui de ΜΕΣΣΑΛΣ ὁ Βαβυλώνιος, fol. 201 v°. On trouve encore cité dans le même manuscrit, fol. 166 v°, un autre astrologue nommé ὁ ΦΑΩΡΕΝΤΙΝΟΣ.

² Nous compléterons ici l'errata donné par l'éditeur, page xxiv de la préface. Fautes d'accents, pag. 14, lig. 16, βοσκήμασιν ἐστιν; lisez, βοσκήμασιν; p. 36, l. 2, Αλωπ.; lis. Ἄλωπ.; p. 42, l. 1, ἐν η; lis. ἐν ἦ; p. 65, l. 25, οἰκούντες; lis. οἰκοῦντες; p. 98, l. 20, Κορο[μάνιοι]; lis. [Κορο]μάνιοι, puisque Κορο est la partie suppléée; p. 124, l. 41, η; lis. ἦ; p. 131, l. 38, φσ'ε; lis. ὠσ'ε; p. 181, l. 4, πρωτω; lis. πρῶτω; p. 224, l. 39, η; lis. ἦ; Saumaise proposait και; p. 228, l. 8, Πausαρκαι; lis. Πάυσαρκαι; p. 252, l. 26, αὐτή; lis. αὐτῆ ou αὐτη; p. 278, l. 36, κτισίην; lis. κτίσιν; p. 311, l. 18, Απολ.; lis. Ἄπολ.; p. 313, l. 32, Αγιοι; lis. Ἄγιοι. Fautes d'orthographe: Pag. 17, lig. 26, συναίρεισιν; lis. συναίρεισιν; p. 57, l. 8, Ἡρόδοτος; lis. Ἡρόδοτος; p. 68, l. 34, Σκυδικόν; lis. Σκυθικόν; p. 70, l. 40, Βράαθρα; lis. Βάραθρα; p. 88, l. 17, περιπίκλαι; lis. περιπίκλται; p. 101, l. 4, Ἰρκαῶν; lis. Ἰρκαίων; p. 226, l. 21, ἐνέμοτο; lis. ἐνέμοντο; p. 239, l. 7, Σινώπη πτερίος; lis. Σινώπη πτερίος; p. 240, l. 16, Λευκόσφορος; lis. Λευκόσφορος; p. 300, l. 14, Πελλίνατος; lis. Πελλίνατος.

NOUVELLES LITTÉRAIRES.

INSTITUT ROYAL DE FRANCE.

M. Broussais, membre de l'Académie des sciences morales et politiques, est mort le 20 novembre. Des discours ont été prononcés à ses funérailles par M. Droz, président, au nom de l'Académie; et par M. le baron Larrey, au nom des membres du conseil de santé des armées. Nous en extrairons les détails biographiques suivants :

« L'homme dont nous déplorons la perte prématurée laisse un nom qui, depuis trente ans, retentit en Europe, et qui ne périra jamais. Né avec de rares talents, que secondait un caractère capable de vaincre tous les obstacles, M. Broussais a vécu au milieu des discussions soulevées par la hardiesse de ses vues; et le nombre de ses antagonistes, autant que celui de ses enthousiastes, constate sa renommée. . . Il était dans la destinée de M. Broussais d'avoir à lutter sans cesse contre de grandes difficultés. C'est au milieu des camps, lorsqu'il avait une vie toute de fatigues, de privations et de dangers, qu'il sut trouver le temps de se livrer aux méditations qui devaient bientôt donner un si grand éclat à son nom. . . . M. Broussais, professeur à la Faculté, membre de l'Institut et de l'Académie de médecine, commandeur de l'ordre royal de la légion d'honneur, naquit à Saint-Malo en 1772. Après avoir reçu une excellente éducation, sous les yeux de son père, chirurgien distingué de cette ville, et après avoir servi quelque mois comme volontaire dans les armées de la république, il étudia la médecine et particulièrement l'anatomie, sous les auspices de deux hommes célèbres, Duret et Billard, officiers de santé en chef de la marine au port de Brest. Ses progrès furent rapides. Nommé successivement chirurgien de 3^e classe et de 2^e classe, il fut embarqué, en cette dernière qualité, sur un des vaisseaux de l'État. De retour en 1800, il se rendit à Paris, où il entendit les leçons des grands médecins et chirurgiens de cette époque, tels que Pinel, Corvisart, Hallé, Sabatier, Desault et Bichat. En 1804 il fut nommé médecin militaire, et fit plusieurs campagnes en Belgique, en Hollande et en Allemagne. « Nous l'avons vu, a dit M. Larrey, prodiguer ses soins, après la mémorable bataille d'Austerlitz, aux malades frappés d'une épidémie meurtrière (le typhus nosocomial) qui se déclara principalement parmi les prisonniers russes et autrichiens. M. Broussais fut ensuite envoyé en Italie, et chargé de la direction médicale des hôpitaux d'Udine. C'est là qu'il recueillit les matériaux du plus célèbre de ses ouvrages : l'Histoire des phlegmasies chroniques. En 1809 M. Broussais fut envoyé comme médecin principal aux armées d'Espagne. Il fut nommé en 1814 second professeur de l'hôpital d'instruction du Val-de-Grâce; et, en 1820, médecin en chef du même hôpital, par la démission de M. le baron Desgenettes; c'est dans ces doubles fonctions que sa clinique acquit tant d'importance, et attira la foule des élèves de l'école et des hôpitaux de Paris. M. Broussais, après avoir illustré l'enseignement pendant longues années, fut appelé, en 1836, à faire partie du conseil supérieur de santé. Il était membre de l'Académie royale de médecine depuis 1823, professeur de pathologie générale à la Faculté depuis 1831, et membre de l'Académie des sciences morales et politiques, où ses travaux sur la métaphysique l'avaient fait admettre à l'époque du rétablissement de cette Académie, en 1832. »

ACADÉMIES ÉTRANGÈRES.

L'Académie royale des sciences de Turin (classe des sciences morales, historiques et philologiques) remet au concours, pour l'année 1840, la question suivante, qu'elle avait posée en 1830: « L'Académie demande un travail historique et critique sur les institutions municipales en Italie depuis la chute de l'empire d'Occident jusqu'à la fin de la domination de la maison de Souabe (Hohenstaufen) (de 476 à 1254). L'Académie désire spécialement: Qu'après avoir fait un résumé des dernières institutions municipales de Rome, on distingue les changements qui se sont succédé dans les divers états de l'Italie sous les Goths, sous les Grecs, sous les Lombards, sous les Carlovingiens, pendant la période où les princes italiens, français et allemands se disputèrent l'autorité, et enfin sous les empereurs et les rois des deux maisons de Franconie et de Souabe. Quant à la question de la destruction plus ou moins complète des institutions romaines, on devra examiner les opinions qui ont été émises, dans l'un ou l'autre sens, par les critiques, et notamment par Sigonio, Fumagalli, Lupi, Sismondi, Muratori, Savigny, Léo et Pagnoncelli. Les concurrents devront appuyer leur discussion, autant que possible, sur des diplômes impériaux et autres chartes portant concession de droits municipaux, ou établissant que certaines villes ont joui de ces droits sans en avoir obtenu la concession. Le prix sera une médaille d'or de la valeur de six cents livres. Les mémoires, écrits en italien, en français ou en latin, devront être adressés à l'Académie avant la fin de décembre 1839. Le jugement sera prononcé dans le premier trimestre de l'année 1840.

LIVRES NOUVEAUX.

FRANCE.

Le Livre des Rois, par Aboulkasim Firdousi, publié, traduit et commenté par M. Jules Mohl, tome I. Imprimerie royale, 1838, in-fol. de xcii et 569 pages.

Ce volume fait partie de la collection orientale qui a été commencée, en 1837, par la belle édition de l'Histoire des Mongols de la Perse, publiée par M. Quatremère. La popularité immense dont jouit en Orient le Livre des Rois a retenti depuis longtemps en Europe, et de nombreux extraits, et essais de traduction en différentes langues montrent l'empressement que les savants de tous les pays ont mis à s'en occuper. Le Livre des Rois, outre son mérite comme œuvre poétique, est d'un grand intérêt pour la science sous deux rapports, d'abord parce que c'est une épopée nationale, qui fournit des données indispensables à l'histoire de la poésie épique, sujet qui a acquis une grande importance depuis que l'on a commencé à étudier le génie des peuples dans leurs productions primitives, ensuite parce qu'il contient le récit le plus complet que les Orientaux nous aient laissé de l'ancienne histoire de la Perse. Il s'agit donc de déterminer d'un côté l'origine et la nature des traditions que nous fournit le Livre des Rois, de l'autre leur résultat pour l'histoire ancienne. M. Mohl s'est occupé dans sa préface de la première de ces questions en donnant une esquisse de l'histoire des traditions et de la poésie épiques en Perse.

et a renvoyé à la fin de l'ouvrage la discussion du second point. La critique historique trouvera dans la comparaison des traditions conservées dans le Livre des Rois avec les inscriptions cunéiformes, les livres des Grecs et les récits des Grecs et des Arméniens, plus d'un problème à résoudre, et il n'est pas à douter qu'elle ne parvienne à les résoudre quand elle aura à sa disposition tous les éléments du débat, et à assigner au Livre des Rois la place exacte qu'il doit occuper parmi les sources historiques. La première chose qu'il y avait à faire, c'était la traduction complète de l'ouvrage pour qu'il devint accessible au public en général, et c'est le commencement de ce travail que nous annonçons aujourd'hui.

Mémoires présentés par divers savants à l'Académie royale des sciences de l'Institut de France, et imprimés par son ordre. Sciences mathématiques et physiques, tome V. Paris. Imprimé par autorisation du Roi à l'Imprimerie royale, 1838; in-4° de VIII et 729 pages, avec 17 planches gravées. Ce volume contient, 1° un mémoire de M. Guillaume Libri sur la théorie des nombres; 2° un premier mémoire de M. Joseph Liouville sur la détermination des intégrales dont la valeur est algébrique; 3° un mémoire de M. le baron de Morogues sur l'utilité des machines, leurs inconvénients, et les moyens d'y remédier en assurant l'extension et les progrès de notre agriculture; 4° un mémoire de M. G. Lamé sur les surfaces isothermes dans les corps solides homogènes en équilibre de température; 5° un mémoire de M. Benoiston de Châteauneuf sur l'influence de certaines professions sur le développement de la phthisie pulmonaire, à l'occasion d'une industrie particulière à la commune de Meusnes, département de Loir-et-Cher; 6° une note de M. J. M. C. Duhamel sur la méthode des tangentes de Roberval; 7° un mémoire de MM. Colladon et C. Sturm sur la compression des liquides; 8° nouvelles observations de M. Robiquet sur les principaux produits de l'opium; 9° un mémoire de M. Roux sur la restauration du périmé chez la femme, dans le cas de division ou rupture complète de cette partie; 10° un second mémoire de M. G. Lamé sur la propagation de la chaleur dans les polyèdres; 11° un mémoire de M. J. M. C. Duhamel sur le calcul des actions moléculaires développées par les changements de température dans les corps solides; 12° un mémoire de M. Eugène Péligot sur les combinaisons de l'acide chromique avec les chlorures métalliques; 13° l'extrait d'un mémoire de M. Bourjot Saint-Hilaire sur le mécanisme de la respiration nasale chez les cétacés souffleurs; 14° un mémoire de M. Jules Bienaymé sur la probabilité des résultats moyens des observations, démonstration directe de la règle de Laplace; 15° un mémoire de M. Joseph Liouville sur une question d'analyse aux différences partielles; 16° enfin des recherches anatomiques et physiologiques de M. Breschet sur l'organe de l'ouïe des poissons.

*Notices et extraits des manuscrits de la Bibliothèque du roi et autres bibliothèques, publiés par l'Institut royal de France, faisant suite aux notices et extraits lus au comité établi dans l'Académie des inscriptions et belles-lettres, tome XIII. Paris, Imprimerie royale, 1838, in-4° de VIII, 384 et 306 pages. La première partie de ce volume contient des notices de feu M. Abel Rémusat sur le dictionnaire intitulé: *Miroir des langues mandchoue et mongole*; — de M. L. Sédillot sur plusieurs opuscules mathématiques qui composent le manuscrit arabe n° 1104, ancien fonds de la Bibliothèque du roi; — de M. Quatremère sur l'ouvrage qui a pour titre: *Mesalek Alabsar fi memalek alamsar, Voyages des yeux dans les royaumes des différentes contrées* (manuscrit arabe de la Bibliothèque du roi). La seconde partie comprend des notices de M. Benjamin Guérard sur le cartulaire de l'abbaye de Notre-Dame-de-la-Roche, manuscrit de la Bibliothèque du roi, cartulaire 120, sur vélin, écriture*

du XIII^e siècle, avec une table chronologique des chartes et des personnes, et une table alphabétique des noms de pays et de lieux; — de M. Benjamin Guérard sur le manuscrit de la Bibliothèque du roi coté 4628 A (recueil de pièces); — de feu M. Raynouard sur *Flamenca*, poème provençal, manuscrit de la bibliothèque de Carcassonne, n^o 68; — un Lexique de synonymes grecs, publié d'après un manuscrit de la Bibliothèque royale, par M. Boissonade; — une notice de M. Jules Berger de Xivrey sur la plupart des manuscrits grecs, latins, et en vieux français, contenant l'histoire fabuleuse d'Alexandre le Grand, connue sous le nom de Pseudo-Callisthènes, suivie de plusieurs extraits de ces manuscrits; enfin, le volume doit être complété par une notice de MM. Buchon et Tastu sur un atlas en langue catalane de l'an 1374, conservé parmi les manuscrits de la Bibliothèque du roi. Cette dernière notice ne pourra être publiée qu'après le 1^{er} janvier 1839.

Discours philosophiques d'Épictète recueillis par Arrien, et traduits du grec en français par A. P. Thurot. Paris; imprimé par autorisation du Roi, à l'Imprimerie royale, 1838, xxiii et 490 pages in-8^o; se trouve chez L. Hachette, libraire de l'Université. Il n'existait qu'une seule traduction française des discours d'Épictète, celle de Jean Goulu, général des Feuillants, publiée il y a plus de deux cents ans (Paris, 1630, in-12), faite sur un texte inexact, et fort peu intelligible. M. A. P. Thurot a bien mérité des amis de la science philosophique en donnant une nouvelle version de cet ouvrage d'Arrien, précieux monument de l'état de la philosophie stoïcienne dans le II^e siècle de notre ère, et l'un des restes de l'antiquité qui nous font le mieux connaître la morale du Portique. Le texte grec, que M. Thurot n'a pas cru devoir joindre à sa traduction, a eu un grand nombre d'éditions, dont les meilleures sont celles de Schweighœuser (Leipsick, 1799, 4 vol. in-8^o) et de M. Coray (Paris, Éberhart, 1827, in-8^o).

Biographie de M. l'amiral comte Truguet, pair et maréchal de France, par M. de Norvins. (Extrait des Annales maritimes.) Paris, Imprimerie royale, novembre 1838, in-8^o de 34 pages.

Tableau général du commerce de la France avec ses colonies et les puissances étrangères pendant l'année 1837. Paris, Imprimerie royale, novembre 1838, in-fol. de xxxii et 582 pages.

Lettre sur l'histoire des Arabes avant l'Islamisme, de l'époque du petit Zobbà, du siège de Médine et de l'introduction du judaïsme dans l'Yaman; par M. Perron, D. M. P. Paris, Imprimerie royale, 1838; 67 pages in-8^o, avec un tableau. (*Extr. du Journ. asiat.* 3^e série.)

Grammaire égyptienne, ou principes généraux de l'écriture sacrée égyptienne appliquée à la représentation de la langue parlée, par Champollion le jeune; publiée sur le manuscrit autographe par l'ordre de M. Guizot, ministre de l'instruction publique, deuxième partie. Paris, typographie de Firmin Didot frères; 1838, pages 245 à 460, petit in-folio. Cette deuxième partie contient la fin du chapitre ix, traitant des signes numériques: le chapitre x, des pronoms; le chapitre xi, des adjectifs; le chapitre xii, des verbes et de la conjugaison; le chapitre xiii, des particules. L'exécution typographique et lithographique de cet ouvrage important nous paraît s'améliorer encore à mesure qu'il avance vers sa fin. L'éditeur, M. Champollion Figeac, annonce qu'il sera terminé dans quelques mois, et suivi du glossaire de tous les signes et groupes employés comme exemples dans la grammaire, avec leur interprétation.

Cours de l'histoire de la philosophie morale, professé en 1819 à la faculté des lettres

de l'Académie de Paris, par V. Cousin; première partie, école sensualiste, publiée par M. Vacherot, agrégé de philosophie, docteur ès-lettres. Paris, imprimerie de Crapelet, librairie de Ladrangé, 1839 (1838); in-8° de xi et 354 pages. Cet ouvrage contient dix leçons de M. Cousin sur Locke, Helvétius, Saint-Lambert et Hobbes. L'éditeur y a joint une introduction où il rend compte de la nature de son travail, et résume la doctrine renfermée dans les leçons du savant professeur de la Sorbonne. « Dans un cours qui comprenait les années 1819 et 1820, M. Cousin conçut et réalisa un vaste plan. Toute la philosophie morale du dernier siècle se résume en trois grandes doctrines, savoir : le sensualisme d'Helvétius et de Saint-Lambert, le spiritualisme timide de l'école écossaise, le spiritualisme absolu de l'école allemande. C'est de ces trois doctrines que M. Cousin entreprit l'histoire et la critique. Le volume que nous publions ne traite que des systèmes moraux de la philosophie française; il comprend aussi l'analyse et l'appréciation des doctrines morales et politiques de Hobbes, le plus rigoureux publiciste de l'école de la sensation. » (*Introduction.*)

Études philosophiques, par M. C. Mallet, ancien élève de l'École normale, docteur ès-lettres, agrégé des classes supérieures des lettres et de philosophie. Imprimerie de Prudhomme, à Grenoble, et de Baudry, à Rouen. Paris, Maire-Nyon, 1836-1838; 314 et vi-270 pages in-8°. Le premier volume de cet ouvrage traite des matières suivantes : Du caractère actuel de la philosophie en France; de la parole dans ses rapports avec la pensée; du raisonnement; de la volonté, de ses caractères et de ses rapports avec la sensibilité et l'intelligence; école ionienne; Epicure. Deuxième volume : De la certitude et du scepticisme; des signes et de leur relation avec la pensée; du fondement de la morale; de l'objet de la philosophie et des méthodes philosophiques; Protagoras; Pyrrhon. Les chapitres consacrés à Epicure, à Protagoras et à Pyrrhon méritent d'être particulièrement distingués.

Cours de littérature allemande, professé à la faculté des lettres de Paris par M. Eichhoff, docteur ès-lettres de l'Académie de Paris, 1836-1837, semestre d'hiver. Paris, imprimerie de Mocquet et compagnie, librairie de G. Angé et compagnie, 1838, in-8° de 322 pages. Ce volume comprend les vingt-six premières leçons du cours de M. Eichhoff, qui ont pour objet la littérature allemande depuis le VIII^e siècle jusqu'à la fin du XIII^e.

Commentaire historique et chronologique sur les éphémérides intitulées : Diurnali di messer Matteo di Giovenazzo, par H. D. de Luynes, membre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres. Paris, typographie et librairie de Firmin Didot frères, 1839 (1838), lxx et 237 pages in-4°. La chronique connue sous le nom de Diurnali, et attribuée à Matteo Spinello di Giovenazzo, donne d'importants détails sur les événements qui se passèrent dans le royaume de Naples depuis les dernières années de Frédéric II jusqu'au règne de Charles d'Anjou (1249-1268). Ce document, imprimé plusieurs fois, présente, dans tous les manuscrits, des difficultés de chronologie dont les savants n'avaient pas encore trouvé la solution. M. de Luynes, en reproduisant le texte des Diurnali d'après un manuscrit de la Bibliothèque royale, l'accompagne d'une introduction et d'un commentaire où il discute avec beaucoup d'érudition différents points de chronologie et d'histoire, et fixe, d'après de savantes recherches, la date vraie ou probable de la plupart des événements racontés par le chroniqueur. Nous consacrerons bientôt un article à l'examen de cet ouvrage.

Mémoires et dissertations sur les antiquités nationales et étrangères, publiés par la société royale des antiquaires de France, nouvelle série, tome IV. Paris, de l'imprimerie de Duverger, au secrétariat de la société, rue Taranne, 12, 1838, in-8° de

CVIII et 398 pages, avec 10 planches. Ce volume commence par deux rapports sur les travaux de la société pendant les années 1836 et 1837, par MM. de Martonel et Beaulieu, suivis d'une notice nécrologique sur M. E.-H. Langlois de Rouen, par M. Gilbert. Viennent ensuite 20 mémoires, notices ou dissertations parmi lesquels on peut citer un supplément au récit, fait par Chorier, des désordres qui accompagnèrent en 1562 l'occupation de Grenoble par les protestants, par M. *Berriat-saint-Prix*; une note, trop peu développée, sur les deux espèces de mariages usités chez les Romains et chez les Francs, par M. L. de *Maslatrie*; un troisième article de M. *Allou*, sur les armes et armures au moyen âge, et un rapport de M. *Depping* sur le tome I des chartes faisant partie de la collection historique publiée à Turin par ordre du roi de Sardaigne. Le volume est terminé par la liste des membres de la société en décembre 1838.

Analectes historiques, ou documents inédits pour servir à l'histoire des faits, des mœurs et de la littérature, recueillis et annotés par le docteur Le Glay. De l'imprimerie de Danel, à Lille. Paris, Técheuer. 1838. In-8° de 268 pages, avec quatre *fac-simile*. Les pièces publiées dans ce recueil sont extraites des riches archives du département du Nord, placées, comme on le sait, sous la direction de M. Le Glay. Ces documents sont divisés en trois catégories : *Histoire littéraire*, *Histoire des mœurs*, *Histoire civile*. La première partie renferme vingt-cinq documents des années 1511 à 1791, parmi lesquels on peut citer une lettre de Jean Lemaire, historiographe de Bourgogne, à l'archiduchesse Marguerite, et quelques extraits de la correspondance de Godefroy, archiviste de la chambre des comptes de Lille, avec Secousse, Carpentier, Foppens et Bréquigny. La seconde catégorie contient neuf titres de 1230 à 1409, concernant principalement les duels judiciaires, les droits d'arsin et d'abattis de maisons usités en Flandre, et une notice de l'éditeur sur le royaume des Estimaux, dans la châtellenie de Lille. Enfin, dans la troisième catégorie, on trouve 22 pièces de 1356 à 1616, dont quelques-unes ne sont pas sans intérêt pour l'histoire du XVI^e siècle. Mais, quel que soit le mérite de ces *Analectes*, nous espérons que M. Le Glay trouvera, dans le grand dépôt qui lui est confié, matière à des publications plus importantes et plus instructives encore. Nous souhaitons surtout qu'il puisse mettre bientôt à exécution le projet qu'il a conçu de faire imprimer l'excellent inventaire analytique des titres de la chambre des comptes de Lille, par Godefroy.

Relation des Mongols ou Tartares, par le frère Jean Du Plan de Carpin, de l'ordre des frères mineurs, légat du Saint-Siège apostolique, nonce en Tartarie pendant les années 1245, 1246, 1247, et archevêque d'Antivari : première édition complète, publiée d'après les manuscrits de Leyde, de Paris et de Londres, etc., par M. d'Avezac. Paris, imprimerie de Bourgogne et Martinet; librairies d'Arthus-Bertrand et de Dondey-Dupré; 1838; in-4° de 392 pages, avec une carte. Cet ouvrage, dont nous nous proposons de rendre compte, a été imprimé aux frais de la société de géographie de Paris, et fait partie de son Recueil de voyages et mémoires.

Essai sur les Cavernes à ossements, et sur les causes qui les y ont accumulés; par Marcel de Serres, conseiller et professeur de minéralogie et de géologie à la faculté des sciences de Montpellier, etc. Troisième édition, revue et considérablement augmentée. De l'imprimerie de G. Rossary, à Lyon. Paris, J. Baillière; 1838. In-8° de XVI et 412 pages.

Études sur l'Origine de la Langue et des Romances espagnoles, par E. Rösseu-Saint-Hilaire. Paris, imprimerie de Guiraudet et Jouaust; 1838; 33 pages in-4° (thèse pour le doctorat).

De Virgilio et d'Horacio. Leçon d'ouverture du cours de poésie latine à la Faculté des lettres de Paris, le 27 novembre 1838, par M. Patin. Paris, imprimerie de Fournier; 16 pages in-8°.

ALLEMAGNE.

Arcana coelestia quae in scriptura sacra seu verbo Domini sunt detecta: hic quae in Genesi, una cum mirabilibus quae visa sunt in mundo spirituum et in caelo angelorum; opus Emanuelis Swedenborg. Ed. D. J. F. J. Tafel. Vol. L-VI. Tubingæ, 1838. Za-Guttenberg, in-8°. Le D^r. Tafel, promoteur zélé des doctrines de Swedenborg, a entrepris à la fois une édition en latin, et une autre en allemand, des écrits du visionnaire suédois. Les six premiers volumes contiennent le commentaire de la Genèse et de l'Exode. A la fin du sixième volume on trouve une courte notice biographique sur Swedenborg, écrite par lui-même. Le D^r. Tafel a publié en même temps un écrit apologétique sous le titre suivant: *Swedenborg und seine Gegner, etc.* Swedenborg et ses antagonistes, ou Examen des doctrines de Swedenborg. Tubingue, 1838. In-8°.

Ueber die Musik der neueren Griechen, etc. De la musique des Grecs modernes, avec des Réflexions sur la musique des anciens Égyptiens et Grecs; par R. G. Kiesewetter. Leipsick, 1838, in-4°, avec 8 planches.

Neue Malerwerke aus München. Nouveaux ouvrages de peinture de Munich, ou choix de 48 tableaux nouveaux des principaux artistes de Munich, lithographiés par Fr. Hohe, et autres; avec une introduction traitant des progrès de la peinture moderne à Munich, et des notices biographiques sur les artistes. Munich, 1838, in-fol.; cahier I. Ce cahier contient trois planches: la fête de l'empereur Frédéric Barberousse à Mayence, par J. Schnorr; le retour d'une famille d'Athènes dans ses foyers après la guerre, par P. Hess; une vue de Sicyone, de Corinthe et de l'Isthme, par Rottmann.

Beschreibung der Stadt Rom. Description de la ville de Rome; par Platner, Bunsen, Gerhard, Rœstell et Ulrichs. Vol. III, contenant les Sept-Collines, le mont Pincio, le Champ-de-Mars, et Transtévère. 2^e section. Stuttgart, 1838, in-8°, avec trois planches. La première section du troisième volume de ce grand ouvrage, auquel ont coopéré plusieurs savants archéologues, contient la restauration complète du Forum de Rome. Dans la seconde section on trouve décrites les belles constructions de Jules César, d'Auguste, de Domitien, de Nerva et de Trajan.

SUÈDE.

De nummis Gothlandicis dissertatio, quam, præsiede mag. J. H. Schröder, p. p. auct. C. J. Bergman. Upsal. 1837; 16 pages in-8°, avec une planche qui représente plusieurs monnaies inédites du moyen âge, provenant de l'île suédoise de Gothland, particulièrement de la ville de Wisby, dont le port était un des plus commerçants de la Baltique.

ITALIE.

Descrizione del primo viaggio fatto a Roma dalla regina di Svezia, Cristina-Maria, etc. Description du premier voyage fait à Rome par la reine de Suède, Chris-

tine-Marie, convertie à la religion catholique, etc.; ouvrage inédit du père Sforza Pallavicino, publié d'après un manuscrit de la bibliothèque Albani. Rome, Salvucci, 1838. In-8° de 118 pages. Cet ouvrage est accompagné de notes de l'abbé Tito Cicconi, éditeur.

Notizie biografiche e letterarie degli scrittori degli stati Estensi. Notices biographiques et littéraires sur les écrivains des États de la maison d'Este. Reggio, 1833-1838; 5 vol. in-4°. Cet ouvrage est annoncé comme étant la suite et le complément de celui que Tiraboschi a publié en 1781, sous le titre de *Bibliotheca Modenese*. Modène, 6 vol. in-4°.

Del Petrarca e delle sue opere. De Pétrarque et de ses œuvres; par Baldelli. Seconde édition. Florence, 1838; 2 vol. in-8°. Cette seconde édition contient des additions notables.

Syllabus muscorum, etc. Tableau des mousses connues jusqu'ici en Italie et dans les îles voisines; par M. J. de Notaris, médecin. Turin, 1838; 331 pages in-8°.

ANGLETERRE.

Curiosities of literature, by J. d'Israeli, illustrated, etc. Les curiosités de la littérature, de d'Israeli, illustrées par Bolton Corney. Seconde édition. Londres, R. Bentley, 1838. In-8°, de xi et 256 pages. Ce livre est une vive critique des Curiosités de la littérature, recueil d'anecdotes et de remarques bibliographiques fort répandu en Angleterre.

A statistical account of the British empire. Tableau statistique de l'empire britannique; par J. R. Mac-Culloch. 2° édition. 1^{re}, 2° et 3° parties. Londres, Knight, 1838. In-8° de 733 pages.

NOTA. On peut s'adresser à la librairie de M. LEVRAULT, à Paris, rue de la Harpe, n° 81; et à Strasbourg, rue des Juifs, pour se procurer les divers ouvrages annoncés dans le Journal des Savants. Il faut affranchir les lettres et le prix présumé des ouvrages.

TABLE.

Recherches sur l'histoire naturelle du genre humain (article de M. Flourens) . . .	Page 651
Essai sur la circulation du sang, par M. Marshall (article de M. Flourens)	657
Des journaux chez les Romains (2° article de M. Naudet)	664
Traité de la dignité, et autres écrits inédits de Torquato Tasso (art. de M. Libri) .	680
Nouvelle édition d'Étienne de Byzance (article de M. Miller)	689
Nouvelles littéraires	707

FIN DE LA TABLE.

JOURNAL DES SAVANTS.

DÉCEMBRE 1838.

DE L'INFLUENCE des circonstances politiques et morales sur la littérature, et particulièrement sur la poésie chez les Romains, depuis Auguste.

Un grand homme a dit qu'il fallait éclairer les lois par l'histoire, et l'histoire par les lois¹. N'est-il pas vrai aussi de dire que la littérature et l'histoire se prêtent des lumières mutuelles? La poésie, chez tous les peuples, est une partie considérable de leur civilisation, un des traits les plus saillants de leur physionomie morale. On connaîtra mieux les Romains après avoir lu leurs poètes; on ne pourra bien apprécier leurs poètes que si l'on connaît la condition politique et l'état social de Rome.

Il y a des circonstances particulières qui déterminent la vocation de chaque auteur et qui règlent la destinée de ses ouvrages; c'est un sujet de notices biographiques. Il y a des circonstances générales qui donnent le ton et la couleur à tous les écrits d'une époque; c'est un objet d'observations du genre de celles qui vont se produire ici relativement à l'âge de décadence de la poésie latine.

Sans entrer dans aucune discussion littéraire, je crois pouvoir avancer, comme une vérité généralement reconnue, que la littérature la-

¹ Montesq. *Espr. des Lois*.

tine, principalement la poésie à cette époque, est marquée par tous les genres d'affectation, une recherche puérile de jeux d'esprit et d'artifices de paroles, un luxe fastidieux d'ornements superflus et de faux brillants, un grandiose gigantesque où la déclamation se donne pour de l'éloquence et l'enflure pour de la sublimité; un pathétique outré, qui choisit dans les objets de terreur les détails les plus affreux, et se complait à les accumuler jusqu'à ce qu'on arrive au dégoût par l'excès d'horreur, ou au ridicule par l'invraisemblance; enfin, tous les dérèglements d'une imagination ambitieuse, qui, selon l'expression de Montaigne, s'abat par l'extravagance de sa force.

Tel est le fait que tous les critiques ont constaté. Tout en reconnaissant les causes accidentelles, individuelles, comme les inspirations propres et la tournure d'esprit de certains auteurs, ainsi que la puissance de leur exemple sur la foule, il est impossible de ne pas apercevoir des causes externes et communes, à l'action desquelles ces hommes, qui servaient de modèles à tous les autres, étaient soumis eux-mêmes.

Sans doute ce fut un événement d'une grave conséquence, que l'arrivée de la famille des Sénèque à Rome; ce n'était rien moins que l'invasion du génie espagnol avec sa vigueur native, mais avec ses défauts. De leur école sortirent et Lucain, et Florus, et Juvénal; elle imprima sa direction à Stace, l'élève des muses grecques de Naples, et à Silius, admirateur passionné de Tite-Live.

Mais tous ces écrivains, et les deux Pline, et Tacite lui-même, cette grande exception d'une originalité puissante, reçurent plus ou moins l'empreinte du siècle où ils vécurent.

Essayons de nous y transporter avec eux.

§ I. — Influence du gouvernement et des empereurs.

Souvent les princes dont le règne fut signalé par les succès les plus éclatants eurent à regretter d'avoir trop prolongé leur carrière; et, au lieu de s'ensevelir dans la gloire et la prospérité, ils finirent enveloppés d'alarmes et de chagrins, après avoir vu tout ce qui faisait l'espoir de leur maison et l'illustration de leur empire tomber successivement autour d'eux. Ainsi Auguste, sous la main de Livie, et entouré des funérailles de ses petits-fils, descendait au tombeau.

Il survécut à ces brillants génies dont les productions lui avaient acquis l'honneur de nommer de son nom un siècle qui devait être une des époques les plus mémorables dans l'histoire de l'esprit humain, et

de ces chœurs harmonieux il ne resta plus après lui que la voix plaintive d'Ovide, faisant retentir du fond de l'exil jusqu'à Rome les accents de sa tristesse, et près de s'éteindre en gémissant. Mais tout ne périssait point avec la génération qui passait. Elle avait légué aux races futures des traditions et des exemples. Il existait des établissements littéraires, des institutions encourageantes. Plusieurs bibliothèques, amassées non sans beaucoup de soin et de dépenses, offraient les modèles du goût et les trésors de l'esprit. Des récompenses et des honneurs excitaient une vive émulation. Les écrivains aspiraient à placer dans le temple du mont Palatin leurs œuvres et leur image; c'était le panthéon de la poésie, objet d'une heureuse ambition, quoique l'intrigue y eût fait entrer quelquefois de faux dieux¹.

Je sais qu'une philosophie sévère, ennemie des préjugés, ne veut point qu'on attribue aveuglément à un homme le bonheur des circonstances, et le concours des talents qui peut-être fleurirent spontanément autour de lui, et furent ses contemporains, et non ses créatures; mais n'est-ce point pécher par un excès contraire, que de nier absolument l'influence des gouvernements et des gouvernants sur la littérature? Qu'on ne reconnaisse point en eux la puissance de créer, on ne contestera pas du moins qu'ils aient la force de gêner ou de détruire. La nature jette en tout temps dans le monde intellectuel, comme dans le monde physique, des germes qui ne demandent qu'à se développer et à fructifier. Si une main prudente et active s'applique à les attirer en un centre vivifiant, leur fécondité sera en quelque sorte son ouvrage. Une coupable négligence pouvait les laisser mourir dispersés; une cruauté jalouse et ombrageuse les aurait étouffés au moment d'éclorre.

Comparez les règnes d'Auguste et de Tibère; les faits parlent d'eux-mêmes. Sans doute la postérité n'a point absous l'heureux Auguste des crimes du sanguinaire Octave; et l'on ne disconvient point qu'en tout ce qui pouvait toucher les prérogatives de l'empire et l'autorité de l'administration il ne possédât, il n'exercât un pouvoir despotique; mais il affectait la simplicité des formes républicaines, que tempérant une aimable urbanité. Si, selon la maxime d'un philosophe, l'hypocrisie est un hommage rendu par le méchant à la vertu, les manières douces et civiles d'un maître nouveau sont un tribut qu'il paye aux souvenirs de liberté. Auguste voulut captiver par une illusion séduisante les Romains éblouis. C'en était assez pour l'inspiration des poètes, qui ne pénétraient pas dans les ressorts secrets de la machine

¹ *Beatus Fannius, etc. Horat. Sat. 1, 4, 21.*

politique, et se contentaient de l'opulence paisible de Rome et de la facilité apparente du gouvernement.

Horace vivait dans le commerce intime et familial du prince. Le prince recherchait et courtoisait Virgile. Il faisait plus que les protéger et leur prodiguer ses grâces et ses bienfaits¹, il leur laissait à leur gré l'indépendance de la retraite. Dans le palais du fils de Jules César, Tite-Live était impunément pompéien; la première des bibliothèques publiques venait occuper le vestibule du temple de la Liberté²; et peut-être l'idée de l'Énéide, véritable apothéose des antiquités de Rome, fut-elle conçue dans le même temps qu'Auguste relevait la statue de Pompée, et consacrait dans le double portique de son forum les images de tous les héros qui avaient illustré la république³.

Mais quand le peuple romain eut changé de maître, une tristesse silencieuse, une sombre terreur remplirent, environnèrent la demeure impériale, qui ne s'ouvrit qu'aux serviteurs de Livie, aux favoris de Séjan. Pour quelques vers indiscrets, Élius Saturninus est précipité du Capitole⁴, et Sextus Paconianus étranglé en prison⁵. M. Scaurus, accusé d'avoir voulu dénigrer l'empereur Tibère, dans sa tragédie d'Agamemnon, faite du vivant de l'empereur Auguste, subit la peine capitale⁶, et l'historien Crémutius Cordus se laisse mourir de faim pour échapper au supplice. Quel fut son crime? D'avoir appelé Brutus et Cassius les derniers des Romains⁷. C'était le règne des délateurs. Les Muses n'avaient plus d'autels, plus de foyers, plus d'asile. Si le tyran laissait quelquefois amuser ses loisirs par les distractions de la littérature, il semblait ne s'en occuper que pour la pervertir. Des érudits futils et pointilleux étaient les seuls gens de lettres qu'il affectionnât; et il les rassemblait pour leur proposer de ces questions: «Quelle avait été la mère d'Hécube? Quel nom de fille avait porté Achille pendant son déguisement? Quels étaient les sujets des chansons des sirènes⁸?»

Ce n'était pas là ce qu'Auguste demandait à l'auteur des *Odes* et des *Épîtres* et au chantre d'Énée. Tel n'était pas son goût dans les arts de l'esprit.

Les particularités propres à faire connaître le caractère de ces hommes qui ont agi sur les destinées des nations ne paraissent point des détails oiseux de l'histoire; et le curieux Suétone est, sous ce point de vue, intéressant à étudier. C'est lui qui nous apprend qu'Auguste ai-

¹ *Horatii vitu apud Suetonium. Horat. Ep. 1, 7, 34.* — ² *Ovid. Trist. III, 1, 71; Suet. in Aug. 29; Plin. Hist. nat. VII, 30.* — ³ *Suet. in Aug. 31.* — ⁴ *Dio, LVII, 22.* — ⁵ *Tac. Ann. VI, 39.* — ⁶ *Ibid. 9.* — ⁷ *Ibid. IV, 34.* — ⁸ *Suet. in Tib. 70.*

maît le style élégant et simple, qu'il fuyait le clinquant des pensées extravagantes, et l'affectation de ces vieux mots qui, selon son expression, sentaient le rance. Son plus grand soin était d'énoncer le plus clairement possible ses idées. . . . Il blâmait également deux excès opposés, la manie du vieux langage et l'afféterie d'un néologisme précieux. Il ne pouvait souffrir qu'on écrivît plutôt pour étonner que pour être entendu. Souvent il critiquait son cher Mécène ; il le persécutait même au sujet de ce qu'il appelait sa frisure parfumée, et il contrefaisait les défauts de son style pour les tourner en ridicule. Il reprochait à Tibère son amour pour les mots insolites et surannés, espèce d'obscurité bizarre dans laquelle le tyran futur se plaisait déjà à s'envelopper et à se séparer du commerce des vivants. Enfin, Suétone a transcrit cette phrase d'une lettre d'Auguste à la jeune Agrippine, sa petite-fille : « Tâchez surtout de parler et d'écrire naturellement¹. » Il cultivait lui-même la poésie, et fit une tragédie d'*Ajax furieux*. Mais il était poète pour aimer, pour apprécier les ouvrages des autres ; et, ce qui est bien plus rare, il savait juger les siens sans complaisance et sans faiblesse. Des courtisans s'informaient avec un tendre intérêt de ce que devenait sa tragédie : « Mon *Ajax*, leur répondit-il, s'est percé d'un grattoir. »

Ainsi, au lieu de discuter des problèmes puérils d'antiquité mythologique, et de ramasser la poussière d'une latinité morte avec les générations passées, comme fit Tibère après lui, il travaillait de tout son pouvoir à mettre en crédit un langage pur, franc et ouvert. Au lieu d'étouffer les talents, il s'était efforcé d'alimenter leur lumière. Ses vœux s'étendaient dans l'avenir, et il voulut du moins couvrir ses attentats de la gloire des lettres. Son successeur ne travailla que pour jouir en paix, dans le repaire de la tyrannie, de l'effroi des hommes.

Si le règne d'Auguste fut pour la littérature latine un temps de splendeur et de fertilité ; si une morne et stérile obscurité s'appesantit sur les Romains pendant tout le règne de Tibère ; ces deux effets si divers et si rapprochés proviennent-ils seulement de causes fortuites ? Méconnaître l'ascendant des puissances souveraines sur l'esprit comme sur la fortune des peuples, ce serait affaiblir pour elles les obligations des devoirs et de la responsabilité.

La folie brutale et féroce de Caligula ne fut pas plus propice aux arts de l'esprit que la vieillesse atrabilaire et farouche de son aïeul. Mais les princes qui vinrent après eux ouvrent une ère nouvelle pour la poésie. Alors, quoiqu'elle soit déchue de la perfection où elle s'était

¹ Suet. in *Aug.* 85-86.

élevée, quoiqu'elle ait laissé altérer la pureté de ses formes en même temps que la noble simplicité de sa parure, elle déploie, dans ce déclin de son existence, une vigueur et une activité non moins fécondes qu'aux jours de sa plus brillante jeunesse.

Cependant cette époque est signalée par l'ignominie de l'imbécile Claude, par les atrocités de Néron, par la domination féroce de Domitien. Mais Vespasien et Titus et Trajan ranimaient par intervalle les Romains abattus et flétris, et les faisaient respirer de leurs maux. Et même parmi les tyrans, quelques-uns s'étaient annoncés par d'heureuses prémices, qu'ils démentirent, il est vrai, dans la suite, mais qui avaient toujours secondé pour un temps le mouvement des esprits. Faut-il aussi l'avouer? Il semble que la poésie n'ait pas besoin toujours, comme l'éloquence, de l'atmosphère de la liberté publique. bercée par les rêves de son imagination, plus adonnée aux enchantements des sens qu'aux méditations de la politique, enivrée par les faveurs de la cour ou par les douceurs de la solitude champêtre, compagne recherchée des grands et des heureux du monde, elle peut s'abuser elle-même, se laisser étourdir par les concerts de l'adulation, par le tourbillon des plaisirs sans cesse renaissants dans un séjour privilégié, et croire à la félicité des sujets, parce qu'elle prend part aux voluptés des maîtres, ou qu'elle contemple leur faste et leur magnificence. C'est le faible du cœur humain; que chaque homme, chaque état se fasse avec réflexion, ou même involontairement, centre de tout dans ses idées et dans ses affections; la poésie n'exempte pas ses adeptes de cette préoccupation trop commune. Si on la protège, si on la récompense, si on lui prodigue des distinctions, tout se peint en beau à ses yeux; l'erreur de la reconnaissance et de l'orgueil excite en elle un véritable enthousiasme. L'horreur du despotisme disparaît sous l'or et les fleurs dont il se couvre dans son commerce avec elle; elle est sous le charme des illusions. Claude, stupide empereur, se piquait d'être littérateur savant. Il composa une pièce grecque pour les jeux de Naples, en l'honneur de Germanicus, son frère, dont il célébrait en toute occasion la mémoire chérie des peuples. Il essaya même de réformer l'alphabet, en y ajoutant des lettres nouvelles, et il déposa dans le musée d'Alexandrie ses histoires de Carthage et des Étrusques. Il assistait fréquemment aux jeux publics, et se levait avec la multitude à l'arrivée des magistrats présidents du spectacle, pour leur rendre hommage. Tant il affectait, lorsque sa raison le conduisait, la douceur obligeante d'un prince libéral! Il aurait animé la littérature par les inspirations d'un gouvernement généreux et populaire, s'il avait pu régner par lui-même, et non par ses épouses et par

ses affranchis. Néron, ce persécuteur fougueux du sénat, ce bourreau dénaturé de tous les siens, avait été d'abord les délices de Rome, et ne fut jamais l'ennemi des arts ni des lettres. Sa somptuosité et son propre exemple excitaient les Romains à les cultiver. Tandis qu'il assassinait Thraséas et Corbulon, il invitait à ses festins et à ses fêtes les écrivains et les artistes, qui le voyaient se mêler aux combats de musique instrumentale, de chant, de déclamation et de poésie, et les égaler à lui par cette concurrence. Les sages Romains s'en affligeaient tout bas, mais la foule chantait ses louanges, et peut-être dans le temps que Lucain le préconisait, le poète se figurait qu'il unissait sa voix à celle du peuple romain. L'amour des vers fit leur liaison, comme il causa ensuite leur inimitié. Domitien, dont on ne peut voir, dans les livres de Tacite et de Pline, le portrait sans frémir, Domitien qui bannit de l'Italie les philosophes, et dont les proscriptions envoyèrent en exil ou à la mort tant d'illustres et vertueux sénateurs, avait institué des concours littéraires et reproduisit à Rome tout l'appareil des anciennes solennités olympiques. Dans les jeux capitolins de sa création, qu'on célébrait tous les cinq ans, dans les quinquatries annuelles de Minerve, dont il voulut rehausser l'éclat, il décernait lui-même les prix et les couronnes aux vainqueurs. Stace remporta trois fois la palme, et fut admis au banquet impérial¹.

Domitien tâcha de réparer les pertes éprouvées par les bibliothèques publiques dans les fréquents incendies qui avaient dévoré entièrement des édifices, des quartiers de Rome, entre autres les portiques d'Octavie avec tous les livres qu'ils contenaient. Il fit ramasser de toutes parts des exemplaires et envoya des copistes au dépôt d'Alexandrie, ne ménageant aucuns frais pour procurer aux Romains studieux ces secours qu'ils regrettaient. Ce n'était pas qu'il attachât un grand prix à cette sorte de richesse; il y avait dans sa munificence plus de faste que de vrai zèle pour la science. Suétone rapporte qu'il faisait sa lecture unique et assidue des mémoires et des journaux de Tibère; digne manuel d'un tel étudiant. Mais on peut croire qu'il lisait aussi du moins les panégyriques faits en son honneur.

J'ai quelque peine à montrer les rapports de ces princes odieux avec les poètes, mais les témoignages de l'histoire ne se peuvent dissimuler; et, sans vouloir, assurément, calomnier la poésie en lui imputant aucune complicité, aucune sympathie avec les fléaux de l'humanité, sans vouloir donner aux actes de ces tyrans, à l'égard des gens de lettres, et en

¹ Stat. *Sylv.* III, 5, 112; Suet. *in Domit.* 4.

particulier des poètes, plus d'importance qu'ils n'en méritent, on ne saurait s'empêcher de reconnaître que les soixante années qui s'écoulèrent depuis la mort de Caligula, et qui remplissent dans l'histoire de Rome des pages si tristes et si sanglantes, virent s'élever une génération de poètes, héritiers non tout à fait indignes de la gloire de Virgile et de ses contemporains. Quelle conséquence déduira-t-on de cette observation ? Qu'il restait encore dans le sol poétique du Latium une sève assez abondante et assez forte pour résister aux orages funestes et nourrir des plantes vivaces et fertiles ? Je serais tenté de me ranger de cette opinion, tant je répugne à penser qu'aucun bien puisse naître sous l'influence de la tyrannie. Mais ne peut-on pas conclure aussi qu'au milieu des fureurs qui désolaient l'empire et les familles puissantes, les Césars, par des dispositions spéciales, résultant des calculs de leur amour-propre ou de l'instinct d'un goût particulier, contrebalancèrent, à l'égard de la poésie seulement, l'effet général de l'oppression destructive ? comme ces torrents grossis par une tempête, qui, en répandant l'effroi sur leur passage, portent dans quelques endroits, avec le limon de leurs eaux, des aliments à la végétation d'un terrain plus fortuné, dont la moisson compense, du moins en partie, les calamités des campagnes environnantes.

Cependant tous les poètes n'étaient pas fascinés ; il y en avait dont le génie se nourrissait d'amertume et de colère, et qui, confiant au papier leur douleur comprimée, n'attendaient pour la faire éclater que des temps moins contraires. Nerva et Trajan ramenèrent cette sérénité qui devait enhardir l'essor des talents. Trajan, plus occupé de conquêtes que d'écrits, plus désireux de faire le bien que d'être encensé comme un Dieu, n'attira pas les poètes à sa cour. Ils jouirent en commun avec le peuple de la protection qu'il étendait sur tous, celle qu'on doit le plus souhaiter pour accroître les ressources et pour soutenir la dignité de l'esprit humain, la paix avec la liberté. Mais la gloire de la poésie fut éclipsée en ce temps par celle de la prose, qui dut cet avantage aux productions d'un seul homme, philosophe et poète à la fois dans le style sévère et simple de l'histoire, et présentant aux regards des hommes, dans ses narrations éloquentes, un spectacle aussi sublime, aussi tragique, aussi frappant, qu'aucun de ceux qui furent jamais étalés sur les plus grands théâtres.

Le successeur de Trajan s'appliqua plus particulièrement à exciter les travaux littéraires. Il s'entoura de grammairiens, de rhéteurs, de philosophes, de savants, de poètes ; il s'essayait dans tous les genres, en vers, en prose, en grec et en latin ; il proposa des questions, et les résolut

lui-même dans le musée d'Alexandrie ; il fonda un athénée à Rome, dans lequel se faisaient entendre des poètes et des orateurs. Cet établissement subsista longtemps après lui ; dans le siècle suivant, on voit l'empereur Alexandre-Sévère, et plus tard encore le jeune Gordien, paraître, l'un comme auditeur bénévole, et l'autre comme auteur de déclamations oratoires, dans l'athénée. Mais Adrien encourut le reproche d'avoir trop affiché la prétention de réussir et de primer dans les différents exercices de l'esprit. Il oubliait le devoir de prince pour jouer le rôle d'homme de lettres. Il s'abaissait aux petites jalousies d'une misérable rivalité, oubliant qu'à l'empereur appartenait d'exciter l'émulation des écrivains, sans vouloir être leur émule, et de se placer au-dessus d'eux comme protecteur équitable, et non comme vainqueur privilégié. Cette manie l'empêcha d'être utile autant qu'il aurait pu l'être ; il le fut toutefois, et l'instruction publique lui dut de notables accroissements. Elle reçut encore d'autres améliorations des deux princes qui le suivirent, et avec qui la sagesse et la vertu semblèrent être assises sur le trône. Mais la bonté d'Antonin, la gravité de Marc-Aurèle sympathisaient peu avec les grâces de la poésie. Antonin se divertissait volontiers aux scènes grotesques des mimes, amusement populaire des Romains, et que n'aurait pas approuvé la délicatesse d'un goût épuré. Marc-Aurèle était livré tout entier, quand il se délassait des soins du gouvernement, aux spéculations de la philosophie stoïcienne. Les dispositions et la sollicitude de l'un et de l'autre tendirent également à augmenter et assurer le bien-être du peuple, et non à rehausser leur renommée par les prestiges d'un règne éclatant. Leur philanthropie communiquait à toutes les provinces de l'empire les dons d'une économie paternelle, et ne voulait point tout rapporter au luxe de la capitale, encore moins aux jouissances du monarque. Ils pourvurent à l'enseignement élémentaire des lettres et de la philosophie dans tous les pays soumis à leur administration ; l'histoire ne dit point qu'ils aient offert des récompenses et des honneurs aux poètes et aux artistes.

Marc-Aurèle fit payer trop cher aux Romains le bonheur de son règne, puisqu'il leur laissa son fils. L'imagination s'épouvante au récit des hideuses saturnales de Commode, lorsqu'on le voit convertir le palais impérial en un gouffre de prostitution, s'y abandonner à tous les débordements de la luxure la plus dégoûtante, au milieu de trois cents concubines et de trois cents malheureux enfants arrachés à leurs familles, ou ramassés dans des lieux infâmes, et sortir de ces orgies abominables pour faire le gladiateur dans l'arène, où il combattit sept cent trente-cinq fois, et où il tua plusieurs milliers de bêtes féroces, et

plusieurs centaines d'hommes, pendant qu'un vil affranchi, Pérennis, siégeant au Prétoire, massacrait sénateurs et citoyens, et pillait leurs maisons, et que Cléandre, qui supplanta Pérennis, surpassait encore ses méchancetés et sa licence. Comment les Romains purent-ils souffrir, durant douze années entières, un tel scandale de lubricité furiense, une telle débauche de tyrannie, sans être tombés au dernier degré de la corruption, de la stupidité et de l'abrutissement? Que devenaient en ce temps les lettres latines? Que devenait la poésie? Et que purent-elles devenir encore après, sous des empereurs africains, asiatiques, ou goths, pour qui la langue latine était une langue étrangère? On s'étonne qu'après tous les déchirements de l'empire, dans le tumulte presque continuel des guerres civiles, Rome, qui ne se reposait des convulsions de l'anarchie que sous l'épée du despotisme militaire, pût conserver encore dans son sein des écoles pour la jeunesse, des gymnases pour les savants et pour les écrivains? On s'étonne d'entendre encore proférer cette acclamation dans le sénat, à l'élection d'un empereur : « Qui est plus capable de commander qu'un prince lettré! » *Quis melius quam litteratus imperet!* Mais on peut juger du goût de la littérature latine à cette époque par une phrase de ce prince lettré au sénat : « Rappelez-vous, disait-il, ces monstres qui ont souillé la pourpre, les Néron, les Héliogabale, les Commode, ou plutôt les éternellement incommodes, *seu potius semper incommodos*¹! Que faisaient les beaux esprits, si telle était la gravité d'une harangue impériale? Les chants, les jeux, les spectacles, et même les déclamations et les lectures publiques n'étaient pas interrompus par les désastres; le sang fumait encore, on venait à peine d'éteindre les incendies, qu'on courait au cirque ou à l'athénée. L'empereur Gallien l'emporta sur cent poètes grecs ou latins, qui chantèrent des épithalames aux noces de ses neveux; et le sénat décréta des statues au César Numérien, comme au meilleur orateur de son temps. Les littérateurs ne manquèrent point à Rome dans sa caducité; et ils osaient encore nommer Cicéron et Virgile, comme les sénateurs nommaient Camille et Scipion².

Le Code³ renferme une loi, antérieure de quelques années à Gallien, qui semblerait donner lieu de penser que la poésie avait été l'objet d'une défaveur particulière; ce serait une erreur. Cette loi porte : « Les poètes ne jouissent d'aucune exemption des charges civiles. » On les sépare ainsi des professeurs d'arts libéraux, de médecine, et des autres qui

¹ Vopisc. in Tacito. — ² Lamprid. in Alexandro; Jul. Capit. in Gord.; Spart. in Geta. — ³ Lib. X, tit. LII, l. 3.

enseignaient dans les chaires publiques. Cette loi n'a rien que de juste et de prudent. On ne pouvait accorder des privilèges qu'à des professions authentiquement exercées. Mais de quel déluge de privilégiés la fortune des cités n'aurait-elle pas été grevée, si à l'attrait de composer facilement de mauvais vers on eût joint l'appât des immunités. Une ordonnance contraire eût été préjudiciable à la poésie même, elle eût hâté son dépérissement, en la rendant plus sordide et plus vulgaire.

Dioclétien, et Constantin après lui, rétablirent l'ordre dans l'empire, en même temps qu'une certaine stabilité dans la puissance. En ce temps le christianisme commença la plus grande et la plus importante révolution que le monde ait jamais éprouvée. Mais ces causes générales de restauration intellectuelle ne purent prévaloir sur les causes particulières de dégradation et de ruine qui frappaient l'Italie et Rome : je veux dire la translation du pouvoir souverain à Constantinople, la prééminence de l'empire grec, les invasions des hordes scythiques, le règne des Suèves et des Vandales au Capitole. Le génie romain allait s'affaissant toujours de plus en plus ; la langue se dénaturait ; des Gaulois et des Égyptiens soutinrent seuls les lettres et la poésie à Rome ; et l'on regarde avec surprise, comme des phénomènes singuliers, deux poètes que paraissent encore inspirer les muses latines au milieu de cette barbarie, Claudien et Rutilius.

§ II. — Influence des mœurs publiques et privées.

J'ai tâché jusqu'ici d'indiquer par quelques traits comment la conduite des chefs du gouvernement romain contribua, soit à retarder, soit à précipiter la décadence de la littérature ; mais les principes de vie ou de mortalité qui affectent les facultés du corps social ne dérivent pas tous de la tête ; il y en a aussi d'inhérents aux membres qui le composent, et ceux-là sont les plus actifs, les plus invincibles.

S'il est de toute nécessité que les idées acquises par les pratiques du premier âge modifient et colorent l'esprit de chacun, même celui des hommes supérieurs ; si les écrivains sont forcés par le désir du succès, ou entraînés même à leur insu par l'impulsion des habitudes, à se conformer au goût du public, nous méconnaîtrions la plus puissante des influences auxquelles a été soumis le génie des poètes latins, si nous prétendions les juger en faisant abstraction de l'état des mœurs à Rome, mais à Rome seulement ; car elle dominait sur les idées comme sur l'existence politique ; et elle attirait tout à elle des provinces, elle ab-

sorbait tout, aussi bien les talents des hommes que les productions du sol et de l'industrie.

Qu'on se figure donc ce géant des cités, avec ses vastes portiques entourés de milliers de colonnes, avec ses statues colossales sur toutes les places, avec ses cirques et ses amphithéâtres que la population de plusieurs villes aurait peine à remplir, avec ses palais qui embrassent des bois et des campagnes dans leurs enclos immenses, qu'on appelle des jardins. Voyez ces viviers et ces lacs, ces bains magnifiques, ces longs et riches portiques servant de promenades couvertes, ces ergastules enfermant des centaines d'esclaves, tout cet appareil d'un faste si imposant dans des maisons de simples citoyens; les pierres les plus rares, les bois odoriférants tirés des pays lointains, l'ivoire, l'or, la pourpre décorant les lambris et les meubles des appartements, et les péristyles et les vestibules; d'autres demeures de plaisance, bâties sur les bords de la mer, que les dignes ont envahie. Puis, considérez dans les quartiers obscurs et fangeux, et dans la forêt d'Aricie, et même auprès des habitations somptueuses, cette foule de masures ouvertes aux injures des vents et de la pluie, misérables asiles d'un peuple de mendiants. Dans Rome, tout est énorme, exorbitant; tout est sans proportion, sans mesure, le luxe et l'indigence, l'orgueil et la bassesse. Là, des milliers d'hommes vivent, comme dit Sénèque, pour moins de deux as (10 centimes) par jour¹; là, des particuliers surpassent l'opulence des rois, et le prince est un dieu².

Le jour commence à luire, et déjà les rues sont inondées d'une foule pressée. Tous ces hommes, vêtus avec soin, se rendent à leur office de tous les jours, de tous les matins, le premier de tous les devoirs et le plus ponctuellement rempli, ils vont saluer le patron; et, s'il est riche, leur roi³; c'est ainsi que le nomme la troupe nombreuse qui lui fait la cour. Que demandent-ils? L'un, une tunique, une toge⁴; l'autre, un repas; celui-ci, un legs dans un testament; cet autre, une recommandation, un emploi; tous de l'argent, s'ils peuvent en arracher. La servitude de la clientèle remonte de degrés en degrés, depuis le chétif plébéien jusqu'au candidat à la préture et au consulat. Le métier de courtisan et de parasite est une profession patente, reçue, universelle. Le patricien, le sénateur, l'ex-commandant de province ou de légion, assiégent, avec les autres, la porte de l'affranchi puissant, du publicain superbe, ou du célibataire possesseur d'une grande fortune. Ils se font

¹ Sen. *Epist.* 18. — ² Suet. *in Domit.* 13. — ³ Columell. *Præf.* lib. I. — ⁴ Mart. *Epig.* VIII, 28.

nommer par l'esclave *nomenclateur*, s'ils ne sont pas encore bien connus ; ils escortent leur ami protecteur quand il sort de chez lui pour se rendre à ses affaires ou à ses plaisirs, ou peut-être seulement pour montrer la troupe de serviteurs qu'il promène à sa suite. Plus tard, à l'heure du repas, ils reviendront chercher leur salaire ; ils tendront la main en suppliant pour recevoir la sportule en argent ou en nature ¹. Des nobles, des magistrats ne rougiront pas de gueuser sous la pourpre la desserte des Apicius pour eux ou pour une famille supposée, et de montrer une litière fermée, dans laquelle on porte, disent-ils, leur épouse malade, attendant sa part de l'aumône ². Qu'y a-t-il que des Romains ne fassent pour satisfaire la gourmandise qui les presse ? C'est leur passion la plus ardente, la plus impérieuse ; le pauvre endure les humiliations et les mépris, et ne croit pas payer trop cher une place entre les convives. Le riche consume son patrimoine à diversifier et à raffiner les jouissances de ce genre de sensualité. Un cuisinier habile est sans prix, et ils envoient leurs esclaves à des écoles publiques apprendre la dissection des viandes qu'on sert sur leur table ³ ? Ils useraient volontiers, à savourer ces plaisirs, toutes les facultés de leur être, si la luxure ne revendiquait sa part, et ne venait même se mêler aux festins. Ici la pudeur jette un voile sur le tableau. Nous verrions dans les cirques, dans les théâtres, jusque dans les temples et dans les fêtes religieuses, jusque dans le secret de l'appartement nuptial, partout la prostitution flagrante, si nos regards pouvaient supporter sans effroi la peinture des dérèglements dont la réalité leur est familière. On jugera sans peine qu'une telle vie doit amollir, énerver l'âme, et que l'enveloppe matérielle, s'épaississant tous les jours, étouffe la sensibilité morale.

Chez les anciens Romains, Caton le Censeur tonna contre les dames qui avaient osé se montrer en public, et solliciter l'abolition d'une loi gênante pour elles ⁴. La sévérité des coutumes les tenait dans l'ombre des foyers domestiques occupées des soins de la famille. Rome, sous les empereurs, leur accorde plus de liberté. Les hommes, ne s'adonnant plus tout entiers aux débats du forum et du sénat, et dispensés des soucis de la politique par l'autorité suprême, qui se charge de pourvoir aux affaires de l'état et de tout ordonner, n'ont désormais de devoir que l'obéissance, d'occupation que les intérêts privés et les amusements. Il reste plus de loisir pour le com-

¹ Suet. *in Domit.* 7. — ² Juven. *Sat.* 1, v. 100-125. — ³ Senec. *de Vita beat.* 17, *Epist.* 47. — ⁴ La loi *Oppia*.

merce de la société, que les femmes animent et embellissent. Leur fréquentation devrait donner aux mœurs plus de douceur, aux manières plus de politesse, au langage plus de délicatesse et de réserve. On les respectera autant qu'elles se respecteront elles-mêmes. Plus elles se mêlent aux hommes dans les relations vulgaires du monde, plus leur sexe doit se distinguer par une scrupuleuse décence, qui fait une partie de leurs charmes, et qui leur procure un ascendant si honorable pour elles et si utile pour les hommes, qui s'y soumettent sans déroger. La mesure des conversations se réglera sur ce qu'elles peuvent entendre. Elles exerceront ainsi dans le monde une police aimable, une censure gracieuse, qui tournera au profit de l'élégance des formes et de l'honnêteté du discours.

Les Romaines sont-elles dignes de remplir cette noble fonction, attribut naturel des femmes dans une société civilisée? Prenons des exemples parmi celles que leur rang et leur fortune autorisent à donner le ton et à prescrire les convenances. Entourées d'esclaves, perverties par les habitudes violentes d'un commandement absolu, comment enseigneraient-elles la bonté à leurs époux, à leurs fils? elles sont elles-mêmes sans humanité. Qu'une des infortunées qu'elles possèdent pour leur service brise un vase de quelque prix, réussisse mal à disposer les plis de leurs robes ou les boucles de leurs cheveux, elles enfoncent dans son sein, dans ses bras, les longues épingles qui soutiennent l'édifice de leur coiffure, ou, de sang-froid, elles puniront la maladresse involontaire par une flagellation sanglante; elles ont à leurs ordres un bourreau; c'est un des esclaves de leur maison¹. Faut-il s'étonner qu'aux jeux de l'arène quelques-unes se passionnent pour des gladiateurs, et que d'autres, comme des furies, demandent, du geste et de la voix, la mort du vaincu? Mais dans une condition médiocre elles seront moins hautaines, moins dures. Auront-elles plus de modestie? conserveront-elles leurs yeux chastes et leurs oreilles pures? leur pudique retenue imposera-t-elle aux hommes des bienséances plus sévères? C'est l'heure des bains. Parcourons avec le poète Martial² et l'historien Pline³ les étuves publiques. Quelle affluence! comme on se presse! à peine le pied trouve-t-il l'espace nécessaire pour se poser. Mais qu'apercevons-nous? Dans ce lieu, le sexe et l'âge, tout est confondu. L'impubère et le vieillard se lavent dans les mêmes eaux, se promènent dans la même enceinte que la matrone et la fille nubile, et pour s'empêcher de rougir elles n'ont d'autre voile que leur tranquille

¹ Juv. Sat. vi, 476. — ² Lib. III, Epig. 3, 51, 87. — ³ Hist. nat. xxxiii, 12.

effronterie, ne s'effrayant pas plus des nudités qu'elles étalent que de celles qui devraient blesser leurs regards. Rien ne doit plus surprendre à présent. Si nous entrons dans les écoles du premier âge, nous nous récrierions moins d'y trouver mêlés ensemble les enfants de l'un et l'autre sexe¹. Il nous serait aisé de comprendre comment les Romains n'appréhendent pas d'altérer la timidité native de leurs filles, par les manières décidées, brusques, hardies, qu'elles contractent dans leurs jeux et dans leurs études, ni de flétrir cette fleur d'innocence virginale, et la pureté d'une heureuse ignorance, en mettant dans leurs mains les poèmes trop souvent obscènes de leurs vieux auteurs comiques². Tristement aguerries contre la pudeur, presque au sortir du berceau, elles ne font qu'augmenter, par le progrès des années, cette funeste assurance. La licence des Lupercales ne les empêche point de se répandre dans les rues. Elles se disputent les places au spectacle de la danse lubrique des courtisanes dans les fêtes de Flore. La mère avec sa fille adolescente applaudit aux immondes bouffonneries des mimes, aux représentations hideusement fidèles de tous les détails de la prostitution et de l'adultère³; elles se pâment de plaisir lorsqu'un pantomime efféminé, sous le masque d'Ariane, de Danaé, ou de Vénus, outrage par ses grâces lascives les mœurs et la religion à la fois, et, le dirai-je? lorsque la fable des abominables amours de Pasiphaé se réalise sur la scène dans toute son horreur⁴! De quels propos, sur quel ton, les hommes et les femmes s'entretenaient-ils dans les cercles, dans les assemblées, au sortir de ces spectacles qui avaient excité leur enthousiasme?

Il y a de singulières inconséquences dans l'esprit humain. Auguste lui-même, suprême censeur de la république, avait toléré, avait encouragé de pareils jeux; et il alléguait pour prétexte de la condamnation d'Ovide la publication de l'Art d'aimer, et il adressa une lettre de reproches à un jeune chevalier pour avoir blessé, disait-il, les bienséances et l'honnêteté, en rendant une visite à sa fille aux eaux de Baies! Cette austérité ne profita guère aux deux Julie, et l'on sait qu'elles furent moins dociles à ses avis qu'aux leçons des mimes. Maintenant, Martial nous demande si, toutes les fois que la témérité de ses saillies et la crudité de ses expressions nous révoltent, c'est sur lui que retombe tout le blâme! il nous demande, au nom de son ami Juvénal, dont on est tenté si souvent de rejeter les écrits tout pleins d'affreuses vérités, qui, de son siècle ou de lui, nous devons accuser des souillures

¹ *Mém. de l'Acad. des inscr.* t. IX, p. 411, 2^e série. — ² *Cic. de Orat.* III, 12. — ³ *Ovid. Trist.* II, 501. — ⁴ *Mart. de Spect. Epig.* 5.

qui déshonorent son talent. « Avant de prononcer, nous dit-il, voyez les Romains au théâtre, et vous deviendrez sinon plus faciles à l'égard des ouvrages, puisqu'une meilleure civilisation vous le défend, du moins plus indulgents, plus justes envers les auteurs. »

C'est au théâtre qu'il faut observer les peuples, et surtout les peuples anciens, les Romains encore plus que les Grecs peut-être, car, depuis les empereurs, les jeux et les spectacles étaient la moitié de la vie des nobles et des plébéiens, des riches comme des pauvres. Une fois que les fils dégénérés de Romulus eurent cessé de distribuer les faisceaux, et qu'ils eurent abdiqué la puissance, ils vouèrent leur existence aux amusements de l'oisiveté; la chaleur et la véhémence avec lesquelles ils avaient traité la politique se reportèrent aussitôt sur les occupations frivoles, et aucune ordonnance de leur prince ne fut suivie d'une plus prompte et plus entière obéissance que celle qui leur prescrivit de se tenir étrangers à toute affaire sérieuse, recevant une nourriture gratuite, et ne songeant qu'à se réjouir sans travail, sans prévoyance. Désormais il n'y eut que la faim et les jeux qui pussent les tirer de leur indolente inertie. Les cirques, les théâtres, les arènes, devinrent leur forum, le centre de leur vie active, le foyer de leurs passions, leur unique objet d'intérêt public. Enfin il n'y a plus de peuple romain que là. Tel est, je ne dirai pas l'amour, mais la fureur, la rage de ces divertissements, que des chevaliers, des patriciens, des femmes, et même quelques-unes d'illustre maison, se montrent sur la scène, ou dans la lice des combats, malgré la flétrissure imprimée par les lois à tous ceux qui se livrent à de pareilles professions¹. On a vu, depuis qu'un sénatus-consulte, rappelant la sévérité des anciennes coutumes, eut interdit sous peine de l'exil ces exercices à toute personne de condition noble, des fils de famille encourir volontairement une condamnation infamante, afin de briser les liens de leur état originaires, et de se prostituer impunément parmi les histrions et les gladiateurs².

Si nous voulions nous arrêter à une contemplation oiseuse, Ovide, et Martial, et Juvénal, et Tacite, et les deux Pline, et Dion, et Suétone, et, plus explicitement encore, des érudits modernes, ressusciteraient devant nous les apprêts divers des fêtes romaines. Mais nous ne perdons point de vue le but de nos recherches. C'est toujours aux destinées de la poésie latine que s'attachent nos pensées. Nous tâchons de découvrir une des causes de ses vicissitudes dans l'esprit du peuple

¹ Tac. *Ann.* xv, 32; Dio, lxxxiii, 32, lxxxiv, 2. — ² Tac. *Ann.* ii, 85; Suet. *in Tib.* 35.

romain. Le spectacle ne nous intéresse que par les impressions qu'il fait sur les spectateurs. Leurs froideurs et leurs transports, leurs prédilections et leurs dédains signaleront les dispositions de cette puissance populaire, souveraine modératrice des poètes, et en général de tous les écrivains.

Les jeux athlétiques et les jeux équestres de la Grèce ont été transportés à Rome, mais accompagnés d'accessoires nombreux et de décorations splendides qui leur donnent une forme toute nouvelle. La simplicité grecque se perd dans la somptuosité romaine. Pour combien auraient pu compter les pompes d'Olympie dans les fêtes seulement d'un édile ou d'un préteur? Chez les Hellènes, les idées du beau présidaient aux exercices du corps; l'agilité, la souplesse, la vigueur, l'adresse des concurrents, faisaient tout l'ornement de la solennité; des couronnes de chêne étaient les seules récompenses. Chez les Romains, la richesse de l'appareil doit éblouir les yeux, et l'on jette de l'or aux vainqueurs¹. Il faut aux Romains des plaisirs plus tumultueux, plus terribles. Les naumachies, qui rougissent les lacs ou la mer du carnage de plusieurs milliers d'hommes, après qu'ils ont salué l'empereur et l'assemblée en partant pour s'entrégorger, *ave, morituri te salutant*²; les joutes de gladiateurs où les instruments et les accidents de la mort sont variés par une cruauté ingénieuse; les chasses, dans lesquelles, tantôt on met des condamnés aux prises avec les bêtes féroces, tantôt on procure aux spectateurs l'agrément de tuer eux-mêmes les animaux en lançant des traits du haut des gradins; voilà leurs récréations favorites, leurs fêtes nationales, celles qui leur font pousser des hurlements de joie, et dont l'excès continu ne saurait rassasier leur soif de meurtre et de sang. Ne citons point les prodigalités extravagantes des Caligula, des Héliogabale, remarquons seulement les concessions des empereurs les plus modérés. Le sage Marc-Aurèle sacrifie en une seule fois cent lions; dans un jour, Titus donne une naumachie, des gladiateurs, et une chasse où périrent cinq mille bêtes fauves de toute espèce. Il n'y a pas de réjouissances brillantes et complètes pour le peuple romain sans combat dans l'amphithéâtre, et elles paraîtraient mesquines, si plusieurs centaines de gladiateurs n'ensanglantaient pas l'arène.

Dans une ville si curieuse de spectacles, ceux de la scène n'ont point été oubliés, quoiqu'ils ne tiennent pas le premier rang au jugement des Romains; mais les nations civilisées y trouvent tant de res-

¹ Jul. Capit. in Marco philos. p. 27 (ed. Salm. in-fol.) — ² Suet. in Claud. 21.

sources ! A Rome , ils se sont accrus comme sa puissance. Mais cet accroissement même , qui n'est pas de la grandeur , atteste la rudesse naturelle de ce peuple et la perversité de son goût. C'est là qu'on voit tous les efforts d'une imagination malade et d'un esprit blasé pour tourmenter d'interminables richesses et pour vaincre la satiété. C'est là qu'on peut se convaincre combien est faible la part qu'ils donnent à l'intelligence dans leurs plaisirs , et que pour les savourer ils n'ont que des sens. Les concerts des instruments voluptueux ou bruyants , la mélodie des voix ravissent les oreilles , l'opulence des habits et des décorations , les prestiges merveilleux des machines étonnent les yeux , et l'odorat même est charmé par des rosées de parfums¹. Des théâtres se dressent pour des pièces de tout genre , et pour des acteurs de toutes les langues² ; on montre des pantomimes , des bateleurs , des chanteurs , des musiciens , des mimes , des acrobates , des voltigeurs à cheval , ou d'autres sur des murailles luttant avec des ours ; au milieu de tout ce fracas , on cherche la comédie et la tragédie ; elles se traînent languissamment sur la scène obstruée par la foule des saltimbanques. Des mœurs de leurs ancêtres les Romains n'ont conservé que la rusticité , d'autant plus choquante à présent , qu'elle se couvre de richesse et se pare des raffinements du luxe. La véritable comédie , la tragédie pure , n'osant presque plus se produire en public , se sont réfugiées dans les théâtres domestiques des hommes éclairés et opulents. Ils ont des comédiens au nombre de leurs esclaves ou de leurs affranchis ; et , pendant leur repas , ou dans la soirée , on leur joue des drames grecs ou latins d'anciens poètes , et des pièces aussi de poètes contemporains , mais elles sont rares³. Comment la poésie dramatique se soutiendrait-elle dans les théâtres ouverts au peuple ? elle tombe sous l'attrail du spectacle dont on l'accable. Chez les particuliers , dépouillée de ses illusions et de sa dignité , privée de la chaleur électrique des grandes assemblées , étouffée dans une enceinte trop étroite , elle perd tout en perdant sa vie publique. Quelque chétif encore que soit ce secours offert à la poésie dramatique dans sa disgrâce , tous les riches ne le lui accordent pas. Un tel passe-temps est trop sérieux à leur gré. Quand le comédien arrive , beaucoup de convives désertent la salle du festin⁴. Aussi ne paraît-il que dans les maisons des hommes tempérants et judicieux. La mode veut qu'autour de la salle viennent folâtrer des baladins , et qu'on soit égayé par les agaceries des bouffons obscènes , ou par les sottises des

¹ Horat. *Art. poet.* 202 ; *Epist.* II, 1, 187 ; Senec. *Epist.* 90 ; Vopisc. in *Carino*. — ² Suet. in *Aug.* 43. — ³ Plin. *Epist.* I, 15 ; III, 1. — ⁴ *Ibid.* IX, 17.

niais et des fous¹. Qu'est-ce qui peut donc plaire au théâtre? Les mimes, par leur licence et leurs grossières plaisanteries; les atellanes par leurs langage grotesque et leurs parades de divinités champêtres et pétulantes; les pantomimes, seuls acteurs d'un genre noble, par la réunion de la musique, du chant, de la danse et de tous les artifices pompeux de la représentation. On a vu un Hercule enlevé au ciel sur un taureau; on a vu les rochers et les forêts s'émouvoir autour d'un Orphée, et s'approcher de lui avec les animaux apprivoisés et les oiseaux qui gazouillaient doucement dans le feuillage². L'ancien répertoire n'est pas tout à fait abandonné, mais les effets comiques ont besoin d'être soutenus et couronnés par les effets matériels du spectacle. On donne l'*Incendie*, comédie *togata* du vieil Afranius; mais, à la fin, on mettra véritablement le feu aux maisons, et les comédiens auront la permission de les piller et d'emporter pour eux les meubles qu'ils auront pris³. Si le sang coule dans les jeux scéniques, l'action devient plus piquante pour les Romains, et rien ne manque à leur satisfaction. Un Icare tombe du haut des airs, et soudain un ours s'élance et le dévore. Lauréolus, dans la pièce de ce nom, finit par subir le supplice des esclaves pour toutes ses friponneries; Domitien fait réellement clouer à une croix un Lauréolus, et une bête féroce déchire le patient aux yeux des spectateurs. Que le dévouement de Mucius Scévola fournisse le sujet d'une pantomime; un condamné sera contraint, pour se racheter de la mort, d'achever le rôle de Mucius, et de brûler sa main sur le foyer de Por-senna. Cet indigne peuple, et ces princes plus indignes encore, ne trouvaient dans les souvenirs de l'héroïsme antique rien qu'une occasion d'outrager l'humanité, et de mêler le supplice profane du crime aux fêtes de l'empire. Et c'est le poète Martial qui retrace, qui admire, qui célèbre de pareils spectacles⁴. Ainsi, tournant sans cesse dans un cercle vicieux de dépravation, où le mal réagit sur ses propres causes pour les empirer encore, les Romains ont perverti, par leurs brutales férocités, tous les jeux publics, et les jeux publics irritent leur férocité et contribuent à les abrutir.

Si l'arène et le théâtre corrompent les cœurs des hommes, au moins l'élite de la jeunesse qui fréquente les écoles pourra-t-elle s'y former l'esprit, et puisera-t-elle dans l'enseignement public des idées saines, solides, vraies? Ici, un écrivain de l'époque même, spirituel observateur, nous conduit par la main dans un de ces gymnases littéraires, et c'est lui qui prend la parole⁵:

¹ Plin. *Epist.* ix, 17. — ² Mart. *de Spect. Epig.* 16, 21. — ³ Suet. *in Neron.* 11. — ⁴ Mart. *de Spect. Epig.* 7; lib. X, 25. — ⁵ Petron. *Satir.*

Est-ce donc un autre genre de manie qui possède vos déclamateurs lorsqu'ils s'écrient : « Voyez les blessures reçues en défendant la liberté; cet œil perdu pour vous : donnez-moi donc un soutien qui me ramène à mes enfants, puisque mon jarret coupé ne peut plus me porter? » Encore si ces lieux communs menaient à l'éloquence ! Mais, et de cette exagération dans les faits et de ce vain bruit de sentences, tout ce qui résulte est que, en arrivant au forum, les élèves se trouvent dans un monde tout nouveau; et c'est, à mon avis, ce qui dans les classes tourne la tête aux jeunes gens : ils n'y entendent, ils n'y apprennent rien de ce qui est d'un usage habituel; mais ce sont toujours des pirates enchaînés sur la rive; des tyrans, dont les édits commandent à des enfants d'apporter la tête de leur père; des oracles, qui, pour apaiser la peste, ordonnent d'immoler plus d'une vierge; enfin, des périodes doucereusement arrondies, des termes et des traits que partout le sésame et le pavot assaisonnent. Réduit à cette nourriture, on ne peut pas plus se former le goût qu'on ne contracte une bonne odeur dans la cuisine. Professeurs, souffrez que je le dise : vous, les premiers de tous, avez perdu l'éloquence. Formant, par des sons vides et légers, je ne sais quels jeux fantastiques, vous avez fait que le corps du discours tombât énervé.

Le maître se défend :

A qui donc attribuer le blâme ? Aux parents, qui ne veulent point d'une sévérité, seule profitable à leurs fils, et qui, de ces chères espérances, comme de tout le reste, font un sacrifice à leur ambition. Dans le désir de hâter la fortune, ils envoient au barreau des fruits d'étude encore verts; et du manteau de l'éloquence, cette parure, de leur aveu, si superbe, ils prétendent revêtir des enfants à peine nés. S'ils donnaient le loisir de marquer des degrés au travail, afin que par des lectures sérieuses l'ardeur d'un jeune homme studieux se réglât, et qu'il formât son esprit par les conseils de la raison, qu'il travaillât ses expressions, qu'il écoutât longtemps avant de choisir un modèle, et n'admirât rien de ce qui séduit les enfants, alors reparaitrait cette gravité majestueuse de la grande élocution. Mais aujourd'hui on passe l'enfance à badiner dans les classes, la jeunesse à se faire siffler au barreau; et, ce qui est encore pis, nul dans sa vieillesse ne veut convenir d'avoir été mal élevé.

Cette critique ingénieuse de la doctrine des rhéteurs n'était que trop exacte, et malheureusement l'éloquence n'avait plus d'autre école. Depuis qu'au forum la tribune n'existait que comme un vieux monument, ou était masquée peut-être par la boutique d'un changeur ou d'un marchand d'essences, depuis qu'au sénat on ne s'évertuait qu'à imaginer des tournures nouvelles de flatterie, l'art de la parole s'était changé en exercice de parade, en ridicule jonglerie. Il ne s'agissait plus de persuader, mais de briller. Les sujets des exercices oratoires étaient des fictions bizarrement compliquées, et non plus des intérêts réels. On faisait étalage de sentences, de périodes, d'antithèses, d'épigrammes. On s'escrimait dans les classes, dans des auditoires bénévoles, comme

des athlètes dans une palestre. Les orateurs avaient disparu ; en leur place on voyait pulluler les déclamateurs.

Les sciences mathématiques n'entraient point dans le cercle de l'instruction. Les professeurs d'arithmétique et de géométrie étaient exclus par les lois des immunités auxquelles participaient les professeurs de grammaire, de rhétorique et de philosophie¹. Les grammairiens s'attachaient à enseigner les subtilités de l'érudition philologique et les finesses de la mythologie, plus qu'à faire sentir les beautés des auteurs qu'ils expliquaient. Une philosophie plus spéculative que morale, plus disputeuse qu'instructive, donnait aux esprits une occupation sérieusement frivole et sans fruit. « Nos instituteurs font de nous des discoureurs, et non des hommes, » disait Sénèque, *non vitæ, sed scholæ discimus*. On n'étendait point par le progrès et la diffusion des connaissances positives la sphère des idées actives et substantielles, et moins on avait à dire plus on apprenait à parler.

Que si l'on me reprochait d'avoir fait dans ce discours une satire au lieu de tracer un aperçu historique, j'invoquerais le témoignage des Romains eux-mêmes.

J'ai présenté ici la vérité dans son effrayante laideur ; mais il n'y a pas un seul trait du tableau qui ne soit fourni par un auteur contemporain. On ne peut pas révoquer en doute les fureurs du despotisme, l'impudicité et la barbarie des spectacles, les défauts de l'éducation publique, l'immoralité de la vie privée des riches, le stupide désœuvrement de la multitude. Il est vrai que ce débordement de vices odieux n'était point sans compensation. Et comment la société aurait-elle pu subsister autrement ? On croit encore à la probité, à la sagesse, en lisant la correspondance de Pline avec ses amis. Les noms de Barea Soranus, d'Helvidius, d'Agricola et d'autres gens de bien, non moins estimables, quoique moins célèbres, qui se rencontrent dans les pages de Tacite, consolent un moment ses lecteurs ; et lorsqu'il prétend que Néron avait éteint la vertu dans Rome avec Thraséas, lui-même suffirait pour prouver qu'elle survivait à ce grand homme. Mais, il faut l'avouer, dans la constitution vieillie de ce corps politique les éléments salutaires étaient rares, les causes de dépérissement avaient une effroyable prépondérance.

Les Romains avilis recueillaient l'héritage des injustices, des violences, des rapines de leurs ancêtres. Rome avait dévoré la substance des peuples ; Rome avait englouti leurs richesses ; les dépouilles du monde

¹ *Mém. de l'Acad. des inscr.* t. IX, p. 424 (nouvelle série).

entier s'étaient accumulées au sein de cette ville despotique pour lui servir de parure dans ses triomphes. Mais ces dépouilles devinrent funestes aux spoliateurs ; elles étaient comme empoisonnées ; elles portaient en elles la mort. Avec elles aussitôt la cupidité, le luxe, la soif de commander, la vénalité, la perfidie, le mépris des dieux, des serments, des lois, tous les vices et tous les crimes infectèrent la superbe Rome. Le peuple, oisif et voluptueux, se vendit pour des spectacles et du pain à des maîtres qui le revendirent à une soldatesque avare et sanguinaire. Ainsi se consumma l'œuvre de la destruction ; et les débris de l'univers retombèrent sur les dévastateurs. Les guerres civiles firent justice des guerres de conquête, et l'asservissement du peuple roi vengea les injures de la nature humaine. Il succomba sans dignité, sans consolation, flétri et dégradé par lui-même ; et de ses grandeurs insolentes il ne lui resta qu'une fastueuse opulence, qui le livrait en proie aux brigandages des armées mercenaires, et la paresse avec la vanité, qui le rendirent incorrigible.

Tels furent l'état politique, les mœurs privées de la cité romaine, tandis qu'elle déclinait vers la décrépitude ; c'est ainsi que la littérature fut pervertie par l'influence des hommes qui n'écrivaient pas.

J. NAUDET.

TROISIÈME SUPPLÉMENT à la Notice sur quelques médailles grecques inédites de rois de la Bactriane et de l'Inde.

Lorsque je publiais, au commencement de l'année 1836, un second choix de médailles grecques et bilingues de rois de la Bactriane et de l'Inde, qui faisaient partie de la collection de M. le général Allard, entrée à cette époque dans notre Cabinet des médailles, j'énonçais l'espérance que cette branche de la numismatique grecque, restée si longtemps pauvre et stationnaire, mais devenue tout d'un coup d'une richesse qui était un événement et presque un embarras pour la science, ne manquerait pas de recevoir, par l'effet de ces découvertes, commencées avec tant de bonheur et poursuivies avec tant de zèle, de nouveaux et considérables accroissements. Cette espérance n'a point été trompée ; et trois années s'étaient à peine écoulées, que nous nous trouvions déjà en possession de deux collections qui augmentent encore notre liste de

rois de la Bactriane et de l'Inde, et qui, par cette multiplicité de règnes et de noms de princes appartenant à des contrées voisines et à des époques contemporaines, ajoutent aux difficultés du problème en même temps qu'aux ressources de la science. Ces deux collections formées, dans l'*Afghanistan* et le *Penjab*, par deux hommes dont le nom et les services scientifiques ne sont étrangers à aucun de nos lecteurs, M. Masson et M. le général Court, ont été apportées en Europe pour y recevoir toute l'illustration qu'elles méritent. La première, devenue la propriété de la Compagnie des Indes Britanniques, se trouve maintenant à Londres; elle se monte à plusieurs milliers de médailles, dont la plus grande partie, à la vérité, consiste en répétitions de pièces de bronze, de la fabrique la plus commune, et dont un choix, pris parmi les monuments les plus rares, au nombre de trente-cinq, vient d'être publié par le célèbre professeur Wilson, dans un numéro du *Numismatic Journal*, january 1838, § XVIII, p. 144-181. La seconde a été envoyée à Paris pour être proposée au gouvernement français : elle se compose d'environ quatre cent cinquante pièces, dont les deux tiers seulement appartiennent aux séries grecques bactriennes et indo-scythiques, et le reste, aux suites des rois Parthes, Arsacides et Sassanides, avec quelques pièces arabes, persanes et indiennes. C'est cette seconde collection que j'ai eu la faculté d'examiner à loisir, et dont je vais faire connaître les pièces principales à nos lecteurs, pour compléter, autant qu'il peut dépendre de moi, leur instruction sur ce point d'antiquité, l'un de ceux qui, dans le cours des dernières années, ont le plus vivement excité l'intérêt de toute l'Europe savante.

Mais avant de donner la description de ces médailles, et d'y joindre, suivant notre usage, le petit nombre d'éclaircissements qu'elles comportent, nous devons mettre nos lecteurs au courant de quelques travaux dont ces monuments, envisagés sous plusieurs aspects, ont fourni la matière aux savants de l'Inde et de l'Europe. En premier lieu, je signalerai à leur intérêt les mémoires que l'habile et zélé secrétaire de la Société Asiatique du Bengale, M. James Prinsep, a continué de publier dans le *Journal* de cette société, et qui se lisent aux tomes IV, n^o 42 et 47, et V, n^o 57. A l'avantage d'avoir fait connaître le premier par des dessins aussi satisfaisants que possible des monuments si remarquables à tant de titres, avantage qu'il devait à sa position, ce savant a joint le mérite, qui lui appartient en propre, d'ouvrir la voie au déchiffrement et à l'interprétation des inscriptions en caractères indo-bactriens, qui ont été pour la science une source non encore épuisée de révélations aussi nouvelles qu'inattendues. M. Masson s'est acquis un

titre presque égal à la reconnaissance des antiquaires par son zèle à recueillir dans les localités voisines de *Caboul*, particulièrement sur le site classique de *Beghram*, les médailles qui formaient sa belle et nombreuse collection, et à publier, dans le même Journal de la Société Asiatique du Bengale, celles de ces médailles qui offraient le plus d'intérêt sous le double rapport de la philologie et de l'histoire, par les noms nouveaux qu'elles présentent et par les titres qui les accompagnent¹. A mesure que ces publications de l'Inde arrivaient en Europe, et que quelques-uns des monuments mêmes, tels que ceux de la collection Honigberger et de la collection du général Allard, publiés par nous, servaient à les compléter sur plusieurs points et à les rectifier sur quelques autres, des antiquaires de profession s'efforçaient d'établir, dans cette foule de monuments numismatiques sortis inopinément du sol de l'Inde et pour ainsi dire en dehors du domaine de l'histoire, une classification qui, dans le temps comme dans l'espace, sous le rapport de la chronologie comme sous celui de la géographie, devenait de plus en plus difficile et compliquée. Parmi ces savants qui se sont livrés à cette œuvre laborieuse avec le plus de mérite et de succès, je citerai principalement feu notre compatriote M. Jacquet, aux premiers travaux duquel je m'étais plu à rendre un hommage² qui s'est converti en regrets depuis que la fin prématurée de ce jeune philologue nous a privés de la suite de ses recherches, imprimées dans le Nouveau Journal de la Société Asiatique de Paris³. Je citerai en second lieu deux savants allemands, M. Grotefend, le fils, et M. Arneth, qui se sont occupés l'un et l'autre, avec un soin digne de la haute expérience numismatique qu'ils possèdent, de la classification de nos médailles bactriennes et indo-scythiques, le premier, dans le Journal Numismatique qu'il publie à Hanovre⁴, le second, dans les Annales littéraires qui s'impriment à Vienne⁵. Presque dans le même temps, deux savants bien recommandables à des titres divers, M. Wilson et M. K. Ott. Müller, se livraient à une appréciation raisonnée des monuments déjà connus, d'après les publications de M. J. Prinsep et d'après

¹ Voyez, dans le *Journ. of the Asiat. Societ.* 1836, deux Mémoires de M. Masson, *On the ancient Coins found at Beghram*, t. V, p. 1-28, pl. 1-iv, et p. 537-554, pl. xxxv. — ² Voyez, *Journal des Savants*, février 1836, p. 70, 1). — ³ *Journal Asiatique*, septembre 1836, p. 234-277; novembre 1837, p. 401-440; février 1838, p. 163-197. Ces trois articles, qui ne complètent pas encore le travail de M. Jacquet, sont relatifs aux *Découvertes archéologiques du Dr Honigberger*; la *Notice des médailles de la collection de M. le général Allard* se trouve, *ibid.*, février 1836, p. 122-190; et cette partie même du travail de M. Jacquet est restée incomplète. — ⁴ *Blätter zur Münzkunde*, 1835, n. xiv, et 1836, n. xxvi. — ⁵ *Wien. Jahrb. d. Litterat.* Bd. LXXX.

les nôtres. Le travail de M. Wilson, inséré, comme je l'ai dit plus haut, dans le septième numéro du Journal Numismatique de Londres, avait été entrepris à l'occasion de l'envoi fait en Angleterre de la collection de M. Masson, et il était accompagné d'un choix de médailles, les plus neuves et les plus importantes de cette collection, distribuées sur trois planches, sans aucun égard à un ordre chronologique quelconque. Les observations de M. K. Ott. Müller, rédigées d'une manière infiniment plus critique, et portant sur la suite entière des monuments connus jusqu'à cette époque, particulièrement d'après les travaux de M. J. Prinsep et d'après les miens, sont intitulées, *Calcutta and Paris*, et elles remplissent plusieurs numéros du Journal Scientifique de Gœttingue¹. Le savant auteur s'y est principalement proposé pour objet de tirer de cette suite nombreuse de monuments numismatiques, bactriens-grecs, grecs-indo-scythiques et indiens, les résultats qui peuvent être admis avec le plus de sûreté et qui intéressent le plus l'histoire et la succession des dynasties, la connaissance des faits et des systèmes religieux; et déjà quelques-uns de ces résultats ont passé dans la science, comme le prouve l'usage que vient d'en faire l'illustre M. Fr. Creuzer dans sa docte Dissertation sur le *Mithreum* récemment découvert à Neuenheim². Mais, pour en revenir aux travaux de MM. Wilson et K. Ott. Müller, l'un et l'autre de ces savants se sont trouvés naturellement dans le cas d'exprimer sur plusieurs points des idées différentes des nôtres, en s'autorisant, soit de monuments découverts postérieurement à ceux que nous avons fait connaître, soit de considérations qui leur étaient propres; et nous aurions nous-même plus d'une rectification et plus d'une vue nouvelle à proposer, au sujet de quelques-uns de ces monuments, qui d'abord n'étaient venus entre nos mains qu'en un ou deux exemplaires trop maltraités par le temps, et qui, depuis, ont apparu en nombre plus ou moins considérable et en un bien meilleur état de conservation. La science avait donc gagné beaucoup au travail de M. K. Ott. Müller, et elle se trouvait encore enrichie par celui de M. Wilson. Je ne parle pas de la publication faite par M. Mionnet, dans le huitième volume de son Supplément, des principales médailles de la suite bactrienne de notre Cabinet, et qui, ne consistant qu'en une simple description de monuments, tous déjà connus, et, du reste, sans aucune vue systématique, n'avait apporté aucun élément nouveau à la question qui concerne la distribution chronologique de ces monuments.

¹ *Göttingische gelehrte Anzeigen*, Februar 1838, St. 21-27, S. 201-252. — ² *Das Mithreum von Neuenheim bei Heidelberg erläutert von D^r Fr. Creuzer*. Heidelberg, 1838, S. 17-28, Anmerk. 17), S. 68.

Mais je signalerai en dernier lieu deux ouvrages importants qui se rattachent directement à l'intelligence de nos médailles et à l'histoire des dynasties dont elles sont l'ouvrage : c'est celui de M. Ch. Ritter, sur les *Stapa's* ou *Topes*, dont un de nos savants confrères a déjà commencé à donner, dans ce journal même¹, une analyse raisonnée, et le livre de M. Lassen sur l'histoire des rois grecs et indo-scythiques de la Bactriane et de l'Inde², livre où le savant auteur s'est principalement attaché à fixer l'alphabet des légendes bactriennes, et à tirer du déchiffrement de ces légendes des notions historiques qui pussent servir au rétablissement et à la classification des dynasties dont nos médailles sont presque les seuls monuments qui se soient conservés sur la terre. Je me borne à citer ici le livre de M. Lassen, sur lequel j'aurai plus d'une fois à revenir dans le cours de mon travail.

Il s'agit maintenant de faire connaître à nos lecteurs les principales médailles de la collection de M. le général Court que j'ai eues à ma disposition. Plusieurs de ces monuments ont été déjà publiés par M. J. Prinsep dans le *Journal Asiatique de Calcutta*, soit d'après l'exemplaire même de cette collection, qui se trouvait alors et qui est encore unique aujourd'hui, soit d'après une seconde médaille du même coin, provenant d'autres collections formées dans l'Inde; mais la publication due aux soins de M. Prinsep, dans un journal tel que celui de la *Société Asiatique du Bengale*, qui s'imprime à *Calcutta* et ne circule en Europe que dans un trop petit nombre de mains, est nécessairement très-bornée; sans compter que l'habileté des dessinateurs de l'Inde est souvent en défaut, quand il s'agit de reproduire des monuments de l'art antique, d'une conservation presque toujours assez défectueuse; en sorte qu'à plusieurs égards les monuments que je publierai après M. J. Prinsep seront nouveaux pour beaucoup de nos lecteurs. Il en sera de même, à plus forte raison, de quelques autres de ces médailles de la collection de M. le général Court, qui sont encore tout à fait inédites, et qui ajoutent, soit des éléments absolument nouveaux à notre numismatique gréco-bactrienne, soit des circonstances nouvelles à des faits déjà connus; et, sous ce double rapport, j'ose me flatter que la description que je vais donner de ces monuments si précieux et si rares sera de quelque intérêt pour nos lecteurs et de quelque profit pour la science. Je ne regrette qu'une chose, dans ce double intérêt, c'est

¹ *Journ. des Sav.* septembre 1838, p. 542-554. — ² Ce livre est intitulé: *Zur Geschichte der Griechische und Indoskythischen Könige in Bactrien, Kabul und Indien, durch Entzifferung der altkubulischen Legenden auf ihren Münzen, von Chr. Lassen.* Bonn, 1838, S. I-VI, 1-284; in-8°.

que le dépositaire des médailles de M. le général Court n'ait pas cru pouvoir me permettre de joindre à ma description les dessins de celles de ces médailles qui étaient inédites, dans la crainte, assurément bien mal fondée, que cette publication ne diminuât quelque chose de la valeur d'une collection qu'il est chargé de vendre, et qui n'a pu être, vu le prix excessif qu'on en demande, achetée par le gouvernement français.

Voici, en peu de mots, de quelle manière je compte procéder dans mon travail. Je donnerai d'abord la description des médailles que j'ai extraites, au nombre de vingt-huit, de la collection de M. le général Court, et je les accompagnerai d'explications succinctes, concernant leur fabrique et les diverses particularités numismatiques qui peuvent servir à déterminer leur attribution; ce sera là la première partie de mon travail. Je réserverai pour un second article les observations auxquelles pourront donner lieu ces médailles, par rapport aux autres monuments numismatiques de la même série déjà connus, qui en reçoivent, soit une attribution différente, soit des rectifications ou des éclaircissements nouveaux; et c'est surtout dans cette seconde partie de mon mémoire que j'aurai l'occasion de soumettre à nos lecteurs les observations contradictoires qu'aura pu me suggérer le travail de M. K. Ott. Müller, et celui de MM. Wilson et Lassen.

N° 1. *Tête d'Apollon laurée*, tournée à gauche; revers, *Trépied*; légende grecque distribuée en deux lignes, ΒΑΣΙΛΕΩΣ ΕΥΘΥΔΗΜΟΥ; (monnaie) du Roi *Euthydème*; médaille d'argent, du module de didrachme; d'une belle fabrique purement grecque, qui appartient certainement à la plus haute époque de la numismatique des Grecs de la Bactriane; pl. 1, n° 1.

Cette pièce, dont le double type n'était connu qu'en bronze, et encore sur un exemplaire unique, est surtout intéressante parce qu'elle nous offre, en un métal plus précieux, un second exemple de l'emploi d'un symbole devenu usuel sur la monnaie d'Apollodote, celui du *Trépied*, en rapport avec le culte d'*Apollon*. Nous connaissons déjà, par cette pièce de bronze que je citais tout à l'heure et qu'a publiée M. de Köhler¹, cet emploi du type d'*Apollon* sur la monnaie d'*Euthydème*; et nous l'avions retrouvé sur une autre médaille, aussi de bronze, mais faisant partie de la suite d'*Eucratide*, avec le type du *Cheval* au revers, médaille inédite du cabinet de Vienne, que j'ai fait connaître le premier². Mais l'apparition de ce type, sur une monnaie d'argent, du module de didrachme, est une particularité des plus remarquables; et

¹ *Méd. de la Bactriane*, pl. 1, n° 3. — ² Voy. mon *Deuxième Supplément*, p. 60-61, vignette II, n° 21.

il en résulte une présomption de plus à l'appui des rapports qui lient la dynastie d'Apollodote et d'Eucratide à celle d'Euthydème, et les deux premières entre elles. Deux autres médailles, récemment découvertes, d'Euthydème, confirment encore ces rapports, en y ajoutant un élément nouveau. La première est un beau tétradrachme, qui se trouve dans le cabinet du D^r Swiney, et qui a été publié par M. J. Prinsep¹. On y voit, d'un côté, un *portrait de Roi* qui paraît *jeune et imberbe*, la *tête diadémée* et tournée à gauche, le commencement du *buste vêtu de la chlamyde*; au revers, une figure d'*Hercule*, nu, debout, de face, portant de la main gauche la *massue* et la *peau de lion*, et tenant de la main droite une *couronne*; dans le champ, de chaque côté de la figure, se lit l'inscription grecque, ΒΑΣΙΛΕΩΣ ΕΥΘΥΔΗΜΟΥ, (monnaie) *du Roi Euthydème*, avec la lettre Φ, gravée près des pieds de la figure. Or, ce qui est frappant, au premier aspect de cette belle médaille, pour toute personne versée dans la numismatique, c'est l'analogie de style, de travail et de fabrication qu'elle offre avec notre superbe tétradrachme d'Agathocle. Cette analogie serait sans doute encore plus forte et plus sensible, si l'opération malheureuse qu'on fit subir à ce médaillon, en le mettant au feu pour s'assurer qu'il était bien d'argent, n'en avait pas altéré la surface et défiguré un peu le profil, de l'aveu de M. Prinsep lui-même. Mais, tel qu'il est, il appartient évidemment à une fabrique si semblable à celle d'Agathocle qu'on pourrait, au premier aperçu, et abstraction faite de l'inscription, qui ne permet pas de méconnaître son attribution, le regarder comme faisant partie de la suite même d'Agathocle; et ce qui vient encore à l'appui de cette analogie si frappante, c'est que la lettre ou monogramme Φ, qui se lit dans le champ du revers, est le même signe qui s'est déjà rencontré, précisément à la même place, sur notre tétradrachme d'Agathocle et sur notre charmant triobole de Démétrius². Ce signe monétaire, empreint sur la monnaie d'Euthydème et reproduit sur celle de Démétrius, devient une preuve palpable des rapports historiques qui lient ces deux souverains de la Bactriane, dont l'un était le fils de l'autre; et le même signe gravé sur la monnaie d'Agathocle devient aussi, avec la fabrique et le travail, un élément numismatique de plus à l'appui des relations qui durent exister entre Agathocle, le fondateur présumé de la première dynastie des Grecs de la Bactriane, et la famille d'Euthydème,

¹ *Journ. of the Asiat. Soc. of Bengale*, t. V, p. 721, pl. XLVI, n° 3. — ² *Deux. Supplém.* planche, n° 2, p. 16. Le type du tétradrachme précédemment décrit d'Euthydème était déjà connu par la drachme d'argent de notre Cabinet, que j'ai publiée, *Prem. Suppl.* pl. II, n° 3, p. 6. Mais la lettre L, empreinte sur cette pièce, diffère de celle qui se trouve sur le tétradrachme du D^r Swiney, et qui est un Φ.

successeur d'Agathocle et père de Démétrius. D'après cet exemple, on peut apprécier l'importance qui s'attache aux signes monétaires dont il s'agit, quand il s'y joint, comme dans ce cas-ci, les indices fournis par la fabrique et par le style des monuments.

L'autre médaille d'Euthydème, récemment acquise à la science, que j'ai dû signaler ici comme offrant une nouvelle preuve de ces rapports numismatiques, qui deviennent autant de témoignages directs de la relation historique des princes auxquels elles appartiennent, c'est une pièce de bronze ayant pour type principal une *Tête barbue*, tournée à droite, qui paraît *laurée*, et au revers, un *Cheval galopant* à droite, avec la légende grecque : ΒΑΣΙΛΕΩΣ ΕΥΘΥΔΗΜΟΥ. Trois exemplaires de cette rare médaille, provenant de *Beghran* et de *Jelalabad*, se trouvaient dans la collection de M. Masson qui les a publiés¹; le même type existe aussi sur des médailles, pareillement de bronze, mais de moindre module², dont un exemplaire, faisant aussi partie de la collection de M. Masson, a été reproduit d'une manière plus fidèle ou d'après un meilleur dessin, par les soins de M. Prinsep. La *Tête barbue*, qui forme le type de ces médailles et qui est décidément *laurée* dans le dessin cité en dernier lieu, ne permet pas de méconnaître, au lieu du *portrait d'un de ces rois*, toujours représentés *imberbes* sur les monnaies que nous en possédons, une *tête idéale de Dieu*, et conséquemment de *Jupiter*, à qui seul peut convenir le caractère de cette *tête barbue et laurée*. Cela posé; on saisit ici un nouveau rapport entre la monnaie d'Euthydème ayant pour type cette *tête de Jupiter*, et celle d'Agathocle où la *figure de Jupiter*, debout, forme le type du revers; et quant au *Cheval* déjà connu, mais à *l'état de repos*, sur d'autres monnaies de bronze de la Bactriane, frappées sous Eucratide, sous Hermæus et sous Vononès³, il n'est pas sans intérêt de remarquer la signification symbolique de ce type, lié au culte du soleil, dont il s'est conservé tant d'applications sur les médailles des villes grecques de tout âge, précisément sous la même forme et conçu de la même manière qu'on le voit sur notre médaille d'un roi grec de la Bactriane, c'est-à-dire, *au galop*.

N° 2. *Tête de Roi*, *imberbe*, tournée à gauche, coiffée d'une *dé-pouille d'éléphant*, avec les cheveux ceints d'un *diadème* noué par derrière, et le commencement du *buste vêtu*; revers, *Hercule debout*, de face, en attitude de poser sur sa tête une *couronne de peuplier* qu'il devait tenir de

¹ *Journ. of the Asiat. Societ. of Bengale*, t. V, p. 21, pl. II, n° 1. — ² *Ibid.* n° 2. — ³ *Deux. Supplém.* p. 30, 1), et p. 60, vign. II, n° 21. La médaille citée ici en premier lieu est celle qui est publiée dans le *Journ. of the Asiat. Soc.* t. IV, pl. XXI, n. 8, mais sans attribution certaine; voy. aussi *ibid.* t. V, pl. XXXV, n° 11. Nous allons retrouver le même type du *Cheval libre* sur des médailles d'Hélioclès.

la main droite, mais qui manque parce que cette partie de la figure est effacée; portant de la main gauche, autour de laquelle est roulée la *peau de lion*, sa *massue* élevée; légende grecque, distribuée en deux lignes, ΒΑΣΙΛΕΩΣ ΔΗΜΗΤΡΙΟΥ, (monnaie) du *Roi Démétrius*; dans le champ, le monogramme ΚΡΑ; tétradrachme d'une belle fabrique, mais d'une conservation médiocre; pl. 1, n° 2. Ce médaillon est le même qui fut publié par Tychsen et par M. de Köhler¹, et qui fut longtemps regardé comme *unique*; il continuait de l'être, même à l'époque où je publiai ma *Notice* et mes deux *Premiers Suppléments*²; et les nombreuses découvertes opérées dans le cours des dernières années, sur plusieurs points de l'*Afghanistan* et du *Penjab*, n'en avaient point encore, à ma connaissance, procuré un second exemplaire. Celui-ci, qui fait partie de la collection de M. le général Court, a pour nous cet avantage de reproduire une pièce du premier ordre, appartenant à la plus haute époque du royaume grec de la Bactriane; et c'est par cette raison que j'ai cru devoir publier de nouveau cette médaille d'un si grand prix et d'une si excessive rareté; elle fut acquise dans le *Penjab*, où elle circulait encore, munie d'un bélier; et cette particularité, qui explique l'état dans lequel elle se trouve, la rend encore plus intéressante. Une circonstance numismatique sur laquelle je crois devoir appeler particulièrement l'attention des antiquaires, c'est le monogramme ΚΡΑ, gravé dans le champ du revers. Ce monogramme, qui se voit aussi sur l'exemplaire publié par M. de Köhler, s'était déjà rencontré sur un beau tétradrachme d'Euthydème, de la collection Honigberger, que j'ai fait connaître³; et il en résulte ainsi une grave présomption, pour ne pas dire une preuve positive, à l'appui du témoignage historique qui donne Démétrius pour fils à Euthydème. Or, il eût suffi de cette seule considération pour éviter à M. Mionnet la fausse combinaison à laquelle il a eu recours, afin de se rendre compte des variétés apparentes de la monnaie de Démétrius, en créant un *second Démétrius*, différent du fils d'Euthydème, et complètement inconnu dans l'histoire, prince qui aurait régné dans l'Inde et non dans la Bactriane, à une époque bien postérieure à celle du premier⁴. La fabrique de notre médaillon de Démétrius, d'accord avec le monogramme, signe monétaire emprunté des tétradrachmes d'Euthydème, assigne positivement cette pièce au *filz d'Euthydème*, seul prince du nom de *Démétrius* qui soit connu par l'histoire des Grecs de la Bactriane; et

¹ Tychsen, *Comm. rec. Gotting.* t. VI, p. 10-14; Köhler, *Supplém. aux méd. de la Bactriane*, p. 1-8. — ² *Notice*, p. 5, 4); *Prem. Supplém.* p. 3. — ³ *Prem. Supplém.* pl. 1, n° 3, p. 3. — ⁴ Mionnet, *Supplém.* t. VIII, p. 473 (a).

le style purement grec de ce monument, sans compter l'absence d'une inscription bactrienne, ne permet pas de l'attribuer à une époque postérieure, qui est celle où se produisirent ces sortes de médailles bilingues, communes en argent et en bronze, à partir des temps de Ménandre et d'Apollodote.

N° 3. *Éléphant* en marche à gauche; type entouré de trois côtés de la légende grecque, ΒΑΣΙΛΕΩΣ ΔΙΚΑΙΟΥ ΗΛΙΟΚΛΕΟΥΣ, (monnaie) du Roi Juste Hélioclès; revers, *Bœuf bossu*, tourné à gauche; type entouré aussi de trois côtés d'une inscription en caractères bactriens, qui se trouve aujourd'hui presque totalement effacée par l'effet de la vétusté; pièce de bronze, de forme carrée et de fabrique ordinaire; pl. 1, n° 3.

C'est là une pièce inédite et encore unique, du plus grand intérêt, malgré le métal, qui est commun, et la fabrique, qui est médiocre; mais elle porte le nom du Roi Juste Hélioclès, dont on ne possédait encore qu'une seule médaille d'argent, du module de tétradrachme, et seulement en trois ou quatre exemplaires¹; et encore n'était-ce que par conjecture qu'on avait assigné à un prince de la Bactriane ce médaillon d'Hélioclès, resté sans attribution certaine aux temps de d'Ennery et d'Eckhel. Cette conjecture, qui appartient à M. Mionnet, et qui est certainement une des idées les plus heureuses dont la science soit redevable à son expérience numismatique, n'avait guère éprouvé de contradictions que de la part de M. W. de Schlegel², dont les doutes semblaient encore en dernier lieu partagés jusqu'à un certain point par M. Wilson³; ce savant reconnaissait toutefois qu'un second exemplaire du médaillon d'Hélioclès, rapporté de *Bokhara* par le docteur Honigberger, devenait pour ce prince, d'ailleurs inconnu dans l'histoire, un titre assuré au royaume de la Bactriane. Mais ce titre, quelle qu'en fût la valeur véritable, était bien loin de la preuve directe, authentique, palpable, que nous acquérons à présent par la pièce que je décris; car cette pièce, d'une fabrique proprement et indubitablement bactrienne, de cette forme carrée qui ne s'est encore rencontrée que sur les monnaies bilingues, frappées dans la Bactriane et dans l'Inde, avec une double empreinte, l'*Éléphant* et le *Bœuf bossu*, qui ne peut appartenir qu'à ces régions de

¹ Le médaillon de notre Cabinet, qui venait de celui de d'Ennery, fut longtemps regardé comme unique. Feu sir Rich. Payne Knight en possédait un second, qui est décrit dans ses *Nummi veteres*, p. 194, et qui a passé depuis dans le Musée Britannique. Il s'en trouve un troisième dans le cabinet de M. Dupré, à Paris; et le médaillon rapporté de *Bokhara* par le Dr Honigberger serait le quatrième; j'ignore s'il en existe d'autres dans les collections de l'Inde et de l'Europe. — ² Voyez ma *Notice*, p. 4, 5). — ³ *Namism. Journ.* n° VII, p. 154.

la Haute-Asie, porte, au revers du titre royal et de l'épithète connue d'Hélioclès, une inscription bactrienne, malheureusement effacée, mais qu'on peut toujours espérer de voir reproduite en meilleur état, sur un second exemplaire, mieux conservé, de la même médaille¹. Il n'est donc plus douteux qu'Hélioclès ne fût un de nos rois grecs de la Bactriane; et la pièce de bronze frappée avec le nom de ce prince, que nous venons de recouvrer, et qui est le second monument numismatique de son règne, ajoute un élément nouveau à la détermination chronologique de ce règne, par cette même inscription bactrienne, par sa fabrique, par son double type indo-bactrien, qui tendent à la classer dans la série intermédiaire entre les pièces de bronze carrées d'Agathocle et celles de même forme de Ménandre et d'Apollodote.

Mais ce n'est pas là le seul avantage que nous aura procuré la découverte de cette rare médaille. Nous lui devons encore le moyen de fixer avec plus de certitude l'attribution de quelques autres pièces de bronze, dont la détermination était restée indéfinie, et qui sont autant de monuments numismatiques, nouvellement acquis à la science, du règne d'Hélioclès dans la Bactriane. Deux de ces médailles ont été publiées par M. Masson², et, d'après lui, reproduites par M. Mionnet³, comme *monnaies barbares attribuées à Hélioclès*; elles ont pour type, sur la face principale, une *tête de Roi, imberbe*, tournée à droite, les cheveux ceints d'un *diadème* dont les *cordons* tombent par derrière, le commencement du *buste vêtu de la chlamyde*; au revers, un *Cheval libre*, marchant à gauche, et une légende grecque, distribuée de trois côtés, mais formée de caractères à peu près illisibles : BACIAEY. H-IIIAY. HAIIAIY; ou bien : IIAEII. IAIIA . . . ΔIIAIYI. Ces pièces sont de bronze, de grand module, d'une fabrique qui paraît purement grecque, comme l'inscription qu'elles portent, et qui doit appartenir à une assez haute époque du royaume grec de la Bactriane, malgré une certaine imperfection de travail, qui dénote déjà l'influence de la barbarie; c'est, du moins, ce qu'on pouvait induire de l'aspect de ces monuments; tels qu'ils sont représentés dans les dessins de M. Masson; et c'est ce que je puis

¹ C'est peut-être un second exemplaire de cette médaille, si ce n'est le même, qui est venu à la connaissance de M. J. Prinsep, et dont il fait mention dans son *Journ. Asiat.* t. VI, p. 987, au nombre des médailles communiquées à la Société par le général Ventura : « Among the coins, besides a number of Apollodotus and Menander, silver, were a small silver Lysias, a copper coin of Heliocles, unique. » Malheureusement il n'indique pas le type de cette médaille unique. — ² *Journ. of the Asiat. Societ.* t. III, pl. x, fig. 37; et pl. xi, fig. 48. — ³ *Supplém.* t. VIII, p. 472, n° 32 et 33.

dire avec plus d'assurance, maintenant que j'ai sous les yeux une de ces médailles apportée récemment en Europe, et acquise pour notre Cabinet, dont on trouvera le dessin joint à cette notice, pl. 1, n° 3. Le *portrait du Prince* offre assez d'analogie avec la *Tête* du médaillon d'Hélioclès, pour qu'on puisse y reconnaître cette *Tête*, malgré un travail qui tient déjà un peu de la barbarie; la fabrique est certainement grecque, bien qu'elle sente aussi la décadence; mais c'est surtout l'inscription grecque du revers, toute défigurée qu'elle est par les mains à demi barbares dont elle est l'ouvrage, qui prouve que ces médailles appartiennent bien réellement à Hélioclès. Cette inscription se compose de trois lignes, distribuées précisément comme elles le sont au revers du médaillon d'Hélioclès; c'est à savoir, à droite, derrière le *Cheval*, .ΑΣΙΑΕΩΣ; à gauche, devant l'animal, ΗΑΙΟΚΛΕΟΥΣ; et à l'exergue, au-dessous du *Cheval*, ΔΙΚΑΙΟΥ. Ce qui a rendu ces deux derniers mots méconnaissables jusqu'ici pour tout le monde, et ce qui a produit les leçons barbares rapportées plus haut, c'est l'absence des *omicron*, dans le nom ΗΑΙΟΚΛΕΟΥΣ, et dans le mot ΔΙΚΑΙΟΥ; mais cette absence tenait à ce que, dans le principe, cette lettre ayant été représentée sous une forme infiniment plus petite que les autres, avait dû finir par disparaître tout à fait sous les mains des graveurs inexpérimentés qui, dans la décadence de la civilisation grecque de la Bactriane, furent chargés de copier cette inscription; car, d'ailleurs, tous les éléments de la légende grecque, ΒΑΣΙΑΕΩΣ ΗΑΙ[ο]ΚΛΕ[ο]ΥΣ, (monnaie) *du Roi Hélioclès le Juste*, se retrouvent ici d'une manière certaine; et il résulte de cette inscription, d'accord avec la *tête du Roi diadémée*, avec la fabrique purement grecque, et avec l'absence d'une légende bactrienne, une preuve positive en faveur de l'attribution de ces médailles à Hélioclès.

Nous acquérons une preuve nouvelle de la certitude de cette attribution, en même temps qu'un nouveau monument numismatique du règne d'Hélioclès, dans une autre médaille, publiée aussi par M. J. Prinsep, qui ne l'a cependant pas reconnue pour appartenir à Hélioclès. Mais peut-être n'avait-il pas vu le monument original qu'il cite comme *faisant partie de la collection de M. Court*, et qu'il donne *d'après un dessin* qui lui en a été communiqué¹. Quoi qu'il en soit, c'est

¹ *Journ. of the Asiat. Societ.* t. V, pl. xxxv, n° 4, p. 550: « Is taken from a drawing by M. Court, who has been fortunate in finding a new type of this curious copper coin, the reverse of which usually presents the figure of a naked horse. » (See vol. IV, p. 343.) La médaille à laquelle renvoie ici M. Prinsep, et qui se trouve gravée, t. IV, pl. XXI, n° 12, est celle qui vient d'être précédemment décrite. Elle se trouve accompagnée, même planche, n° 12 et 14, de deux autres pièces de

la médaille même que j'ai eue entre les mains, et dont je publie à mon tour un dessin exact; en voici la description :

N° 5. *Tête de Roi, imberbe*, tournée à droite, les cheveux ceints d'un *diadème* noué par derrière, le commencement du *buste vêtu*; type entouré d'un *cordon*, imité d'une *bandelette à flocons de laine*, tel qu'on le voit habituellement autour de la tête du prince, sur les tétradrachmes des rois de Syrie; revers, *Jupiter debout*, de face, vêtu d'une *tunique courte*, s'appuyant de la main gauche levée sur la *haste pure*, ou le *sceptre*, tenant de la droite abaissée un *foudre*; inscription grecque disposée sur trois lignes, c'est à savoir, à droite de la figure, .ΑΣΙΑΕΩΣ; à gauche .ΑΙ[ο]ΚΛΕ[ο]ΥΣ; au-dessous, à l'exergue, ΔΙΚΑΙ[α]Υ; et dans le champ, un monogramme; pièce de bronze, du même module que la précédente, et de la même fabrique grecque, altérée d'une manière qui accuse pareillement l'influence de la barbarie, ou le progrès de la décadence, pl. 1, fig. 5.

Il suffit de jeter les yeux sur cette médaille pour se convaincre qu'elle appartient réellement à Hélioclès. Le *portrait du Roi* s'y montre encore plus reconnaissable, et le *cordon* qui l'entoure, et qui est imité de la monnaie des rois de Syrie, existe en effet sur le médaillon d'Hélioclès. Le type du revers, consistant en la figure de *Jupiter debout*, appuyé d'une main sur le *Sceptre*, et tenant de l'autre main le *Foudre*, est précisément le même qui se voit au revers de ce médaillon d'Hélioclès, avec une légère altération dans le costume grec¹, qui se rapproche des formes scythiques, et qui tient, comme l'exécution du monument même, à l'influence du voisinage des nations scythiques qui détruisirent ce royaume grec de la Bactriane. Enfin, l'inscription grecque, toute défigurée qu'elle est par la suppression de l'omicron, dans les mots ΗΑΙΟΚΛΕΟΥΣ et ΔΙΚΑΙΟΥ, n'en est pas moins visible dans tous ses éléments; en sorte que cette pièce de bronze, d'un module qui égale celui du tétradrachme d'Hélioclès, en est la reproduction à peu

de bronze, de moindre module, offrant le même type sur la face principale et sur le revers, avec une imperfection de travail encore plus forte, qui accuse plus sensiblement la barbarie, et avec les éléments, pareillement altérés, mais toujours reconnaissables, de la légende grecque: ΒΑΣΙΑΕΩΣ ΗΑΙΟΚΛΕΟΥΣ ΔΙΚΑΙΟΥ. Les deux petits bronzes dont il s'agit ici existent aussi dans la collection de M. le général Court; j'ai fait dessiner le mieux conservé des deux; et on en trouvera le dessin joint à cette notice, pl. 1, n° 5. — ¹ Le *pallium* dont est vêtu le *Jupiter* du médaillon d'Hélioclès, de style purement grec, se trouve ici converti en une *tunique courte*, qui appartenait au costume scythique; et c'est là un de ces symptômes de barbarie, dus au voisinage des nations scythiques, qui ne pouvaient manquer de se produire sur des médailles de la Bactriane, d'une époque de décadence plus ou moins avancée.

près exacte, sauf la différence du métal et l'altération du travail, qui tient, comme je l'ai dit, à l'influence de plus en plus croissante de la barbarie. On ne sera cependant pas surpris que ni M. Masson, ni M. J. Prinsep, n'aient pu reconnaître ici une médaille d'Hélioclès; la légende ΒΑΣΙΛΕΥΣ ΒΑΣΙΛΕΥΣ, qu'ils avaient cru trouver dans les deux mots gravés à droite et à gauche de la figure, n'était pas propre à les éclairer, mais seulement à leur inspirer des doutes sur cette inscription même, qui n'offrait aucun sens. Les lettres ΔΠΑΙΥ, lues à l'exergue, et que M. J. Prinsep, par une conjecture heureuse, croyait provenir de la corruption du mot ΔΙΚΑΙΟΥ, *It may possibly be only a perversion of the epithet ΔΙΚΑΙΟΥ*, auraient pu mettre ce savant sur la voie; mais le type même qu'il interprétait par la figure du prince, tenant une branche d'olivier et une lance, symboles de paix et de guerre, au lieu d'y reconnaître Jupiter, appuyé sur la haste et tenant le foudre, achevait de mettre en défaut sa sagacité habituelle; et cela uniquement faute de connaître le médaillon d'Hélioclès, dont le seul exemplaire qui ait apparu récemment dans ces régions de la Haute-Asie, celui qui fut acquis à Bokhara par le D^r Honigberger, n'avait sans doute jamais passé sous les yeux de M. Prinsep, résidant à Calcutta. Quoi qu'il en soit, j'imagine qu'il ne saurait plus subsister maintenant dans l'esprit d'aucun de nos lecteurs le moindre doute que la médaille de bronze, décrite en dernier lieu, fait réellement partie de la suite d'Hélioclès, dont elle reproduit dans tous ses éléments, mais avec une exécution défectueuse, le célèbre tétradrachme d'argent. Voilà donc, avec les deux autres monnaies de bronze précédemment décrites, trois monuments nouveaux de ce règne d'Hélioclès dans la Bactriane, qui était encore, il y a quelques années, un problème dans la numismatique et dans l'histoire; et voilà certainement une des conquêtes les plus précieuses pour la science qui soient sorties récemment de ce sol de l'Inde, si riche, contre toute apparence, en monuments d'antiquité grecque, et qui n'a pas sans doute livré encore à nos recherches tout ce qu'il recèle de trésors en ce genre. Je terminerai cet article des monnaies d'Hélioclès par une dernière observation. Toutes ces monnaies de bronze, plus ou moins altérées dans le type et dans la légende, paraissent provenir d'une fabrique barbare, établie ailleurs que dans le siège même de la dynastie d'Hélioclès. Or, c'est là un fait complètement analogue à celui que nous avaient déjà fait connaître les tétradrachmes d'Euthydème, de fabrique barbare, qui se recueillent de nos jours assez communément sur le territoire de l'ancienne Sogdiane, et que le commerce porte à Bokhara. On sait d'ailleurs, et j'ai eu déjà plus d'une occasion d'en faire la remarque, combien il existe dans nos

cabinets de tétradrachmes d'Alexandre et des rois de Syrie, contrefaits de la même manière, de ces tétradrachmes qui formaient pendant toute la période séleucide, et plus tard encore, la principale monnaie qui eût cours dans les régions de l'Asie moyenne. Il paraîtrait donc qu'à une certaine époque du royaume des Grecs de la Bactriane, il exista, dans une des contrées limitrophes, un atelier monétaire où se fabriquaient des pièces d'argent et de bronze, imitées des tétradrachmes d'Euthydème et des bronzes d'Hélioclès; et c'est à cette circonstance que j'attribuerais l'émission des monnaies de bronze, de fabrication barbare, au type d'Hélioclès, qui ont été récemment découvertes, et dont l'existence, de quelque manière qu'on l'explique, devient, en tout cas, la preuve positive du règne d'Hélioclès dans la Bactriane.

N° 7. *Tête de Roi, imberbe, tournée à gauche, coiffée d'un casque, le commencement du buste vêtu de la chlamyde; inscription grecque, disposée de trois côtés, .ΑΣΙΑΕΩΣ ΣΩΤΗΡΟΣ ΜΕΝΑΝΔΡΟΥ, (monnaie) du Roi Sauveur Ménandre; revers, Bouclier rond macédonien, ayant pour insigne, ἐπίσημον, une tête de Méduse, de face; légende bactrienne, distribuée aussi de trois côtés; pièce de bronze, de forme carrée et de belle fabrication; pl. 1, fig. 7. Ce bronze de Ménandre est remarquable par son type, qui n'est pas absolument nouveau¹, et par sa fabrication, qui se distingue entre toutes celles des monnaies de bronze, connues jusqu'ici, du règne de Ménandre. Ce type de Méduse se rapporte ici, comme la Chouette qui s'est déjà rencontrée au revers d'autres médailles de Ménandre², au culte de Minerve, dont la figure debout, en attitude de Promachos, telle qu'elle était représentée sur la monnaie autonome de la Thessalie et sur celle des rois de Macédoine et d'Épire, forme le type habituel des drachmes de Ménandre, vingt-huit desquelles existent dans la seule collection de M. le général Court, toutes avec des variantes, et dont quatre, choisies sans doute dans un nombre aussi considérable, viennent d'être publiées par M. Wilson⁵. Je remarque encore, au sujet de ce masque de Méduse, servant d'emblème sur le bouclier de la Pallas macédonienne, que le travail y rappelle tout à fait celui du même emblème qui forme le type de toute une nombreuse classe de monnaies de bronze autonomes, appartenant à des villes de la Paphlagonie et du Pont, telles qu'Amastris, Amisus, Chabacta, Comana, et d'autres encore.*

¹ La même médaille, ou du moins, une pièce semblable, mais où le type est rendu méconnaissable par la faute du dessinateur, est publiée par M. Prinsep, *Journ. of the Asiat. Soc.* tom. V, pl. XLVI, n° 5, qui décrit ainsi le type en question, p. 722: *The circular shield of Minerva with Medusa's head.* — ² *Ibidem*, n. 6. — ⁵ *Journ. Numism.* pl. 1, n° 3, 4, 5 et 6.

N° 8. *Figure virile*, la tête couverte d'un *casque*, vêtue de la *tunique courte* et chaussée de *brodequins*, debout, de face, se tournant à gauche, la main gauche appuyée sur un *javelot* posé obliquement; type entouré de trois côtés d'une légende grecque : ΒΑΣΙΛΕΩΣ ΔΙΚΑΙΟΥ . ΝΑΝΔΡΟΥ, (monnaie) *du Roi Juste Ménandre*; dans le champ, un monogramme; revers, *Panthère* se dressant à droite sur ses pattes de derrière; type entouré de trois côtés d'une légende bactrienne; pièce de bronze, de forme carrée et de belle fabrique, pl. 1, fig. 8. Tout est nouveau pour nous dans ce beau *chalkous* de Ménandre, le double type et l'épithète de *Juste*, qui n'avait pas encore apparu sur la monnaie de ce prince, constamment qualifié *Sauveur*. Or, l'emploi de cette épithète, qui avait été dans le principe affectée particulièrement par Hélioclès, semble établir quelque relation entre ce prince et Ménandre, en même temps qu'il vient à l'appui du témoignage historique de Plutarque, sur l'*administration juste et paternelle* de Ménandre, roi de la Bactriane¹. Le type de la *Panthère*, qui est celui des *chalkous* d'Agathocle², forme encore une présomption en faveur des relations qui purent exister entre Ménandre et les princes de la dynastie d'Agathocle, à laquelle devait se rattacher Hélioclès, par la fabrique et par le type de ses médailles. Quant à la *Figure virile armée*, qui forme le type de cette médaille de Ménandre, je ne crois pas me tromper en y reconnaissant le dieu *Mars* lui-même, au lieu de la figure du prince, sous les traits de Mars, attendu que l'usage constant des premiers rois grecs de la Bactriane fut de placer au revers de leurs médailles la figure en pied d'un dieu, tel que *Jupiter* sur les monnaies d'Agathocle et d'Hélioclès, *Hercule* sur celles d'Euthydème et de Démétrius, *Apollon* sur celles d'Apollodote, les *Dioscures* sur celles des deux Eucratides; et que l'usage contraire, celui de représenter le *prince* sous les traits et avec les attributs d'un *dieu*, est d'une autre époque que celle à laquelle appartiennent nos médailles grecques de la Bactriane³.

¹ Plutarch. *Reipubl. græc. Præcept.* t. IX, p. 268-9. Reisk. *Voy. mon Prem. Suppl.* p. 14. — ² Voyez mon *Prem. Supplém.* pl. 1, fig. 1; *Journ. of the Asiat. Societ.* t. III, pl. ix, fig. 17; t. V, pl. xxxv, fig. 9; *Journ. Numism.* pl. III, n° 31. — ³ L'usage grec de représenter la *figure d'un Dieu*, au revers de la *tête du Prince*, durait encore au temps de la domination d'Azès; témoin la belle médaille de ce monarque indien, avec le type du *Neptune debout, un pied appuyé sur la figure de l'Indus*, médaille que j'ai fait connaître le premier, *Deux. Supplém.* n° 17, p. 45-46, et qui a été aussi publiée dans le *Journ. of the Asiat. Soc.* t. IV, pl. xxiii, n° 14; et je fais cette observation, parce que M. de Chaudoir, qui possède la même médaille, et qui l'a publiée de son côté, dans son *Supplém. aux Correct. et Addit.* pl. iv, n° 42, y a vu le *Roi lui-même en costume de Neptune*: ce qui me paraît contraire à la vérité.

N° 9. *Figure virile* qui paraît vêtue d'*anaxyrides*, chaussée de *brodequins* et vêtue d'une *chlamyde* tombant par derrière, avec un *carquois* sur le dos, debout, tournée à gauche, s'appuyant de la main gauche sur un *arc* posé en terre, et tenant de la main droite une *flèche*, type enfermé dans un carré formé de *globules allongés*, avec l'inscription grecque, gravée en dehors de ce carré, et distribuée de trois côtés, mais incomplète, ΒΑΣΙΛΕΩΣ ΒΑ..... ΑΠΟΛΛΟΔΟΤΟΥ, (monnaie) du *Roi (des Rois) Apollodote*; revers, *Trépied*; dans le champ, un *symbole* qui paraît être une *enseigne militaire*; type enfermé dans le même carré qui se voit à la face principale; légende bactrienne, distribuée de trois côtés, mais en partie effacée; pièce de bronze, de forme carrée, de moyen module, et d'une fabrique médiocre; pl. 1, n° 9. Ce bronze d'Apollodote est encore inédit, et, sous ce rapport, il se recommande à l'attention des antiquaires. La figure, qui forme le type de la face principale, ne peut être qu'*Apollon*, type constant des monnaies d'Apollodote, certainement par allusion au nom de ce prince; mais ici la figure du dieu est conçue d'une manière différente, c'est à savoir *vêtue*, et non pas *nue*, ce qui s'éloigne des traditions grecques, et *vêtue* dans un costume scythique, ce qui se rapproche des habitudes locales. Le titre ΒΑΣΙΛΕΩΣ ΒΑΣΙΛΕΩΝ, qui ne s'était pas encore produit, à ma connaissance, sur les monnaies d'Apollodote, est une autre innovation qui accuse de plus en plus cette influence d'une civilisation étrangère, et qui ne peut appartenir qu'à une époque plus récente. Tout se réunit donc pour nous faire considérer cette médaille comme un des derniers monuments numismatiques du règne d'Apollodote. Une particularité sur laquelle je crois devoir appeler l'attention des numismatistes, c'est la forme du carré à *globules allongés*, qui doit être emprunté de la *bandelette à flocons de laine*, usitée, comme il a été observé plus haut, sur la monnaie des rois de Syrie. Cette sorte de *bandelette* était essentiellement propre au culte delphique¹; et de là vint qu'elle dut figurer sur les médailles des Séleucides, dont le type le plus habituel, fourni par le culte national de l'*Apollon de Daphné*, était la figure d'*Apollon assis sur l'omphalos*. Il était donc naturel que la même *bandelette* fût employée de la même manière sur la monnaie d'Apollodote, en même temps que ce prince adoptait pour son propre compte le type de la monnaie séleucide.

N° 10. *Apollon, nu*, debout, de face, la tête tournée à droite, s'ap-

¹ C'est une notion qu'il m'est permis de dire que j'ai contribué moi-même à établir, puisque les observations que j'ai faites dans ma *Lettre à M. le duc de Luynes*, p. 20, au sujet de la *bandelette delphique*, figurée sur des médailles grecques, ont obtenu l'assentiment de M. Fr. Creuser, *zur Gekunstunde*, S. 203, 261.

puyant de la main gauche sur un arc posé en terre, tenant de la main droite une *flèche*; dans le champ, un monogramme; inscription grecque distribuée de trois côtés, ΒΑΣΙΛΕΩΣ ΑΠΟΛΛΟΔΟΤΟΥ ΣΩΤΗΡΟΣ, (monnaie) *du Roi Apollodote Sauveur*; revers, *Trépied* entouré de quatre côtés d'un grainetis formé de globules; dans le champ, un monogramme; légende bactrienne distribuée de trois côtés; pièce de bronze, de forme carrée, de moyen module et de belle fabrique; pl. 1, n° 10. C'est là une des médailles d'Apollodote, du type le plus ordinaire, mais de la plus belle fabrique que nous ayons encore recouvrées. La conservation de la légende en caractères bactriens est à peu près aussi parfaite qu'on puisse le désirer; elle offre donc aux travaux des philologues, pour le déchiffrement de ces légendes, une base plus sûre qu'aucune autre, et ce motif m'eût paru suffisant pour reproduire cette pièce déjà connue, bien que de coin toujours varié, et d'une fabrique excellente, qui la range parmi les meilleurs monuments numismatiques du règne d'Apollodote, si je n'avais eu, d'ailleurs, pour publier cette médaille, une raison déterminante dans l'analogie qu'elle offre avec une autre pièce inédite d'un roi de la Bactriane, qui sera décrite plus bas, et qui me paraît d'un grand intérêt.

RAOUL-ROCHETTE.

(*La suite au cahier prochain.*)

LE LIVRE DES ROIS, par Abou'lkasim Firdousi, publié, traduit et commenté par Jules Mohl. — Tome I^{er}.

PREMIER ARTICLE.

Considérations sur l'ancienne histoire de la Perse.

L'empire des Perses a jeté sur la scène du monde le plus brillant éclat. Ses conquêtes et ses revers ont été l'entretien de notre enfance comme de notre âge mur; les monuments gigantesques élevés par ce peuple sont encore en partie sur pied; même dans leur état de dégradation, ils conservent, après tant de siècles, la physionomie la plus imposante, et semblent défier la main du temps et les efforts de la barbarie; ils ont vu cent fois et voient tous les jours crouler autour d'eux

ces édifices, plus brillants que solides, élevés par des monarques d'un âge beaucoup plus récent, et dont la magnificence éphémère ne transmet qu'à un petit nombre de générations le souvenir des princes dont ils sont l'ouvrage. Il est bien naturel que la curiosité s'attache à tout ce qui concerne une nation si justement célèbre : que l'on recherche avec un soin scrupuleux les faits qui rappellent son histoire, ou retracent ses mœurs, ses habitudes, ses opinions religieuses; que des savants en fassent avec prédilection le sujet de leurs doctes et patientes investigations; que, dans l'espoir d'atteindre ce noble but, ils interrogent tous les monuments littéraires que le temps a épargnés. Les secours que la critique et l'érudition peuvent mettre en œuvre sont de deux espèces : 1° les historiens grecs et latins, 2° les historiens orientaux. Malheureusement ces deux classes d'écrivains sont loin de s'accorder ensemble; bien au contraire, leurs narrations présentent les différences les plus considérables, les contradictions les plus choquantes; en sorte que l'on serait à chaque pas tenté de croire, si l'on n'avait la certitude du contraire, que ces récits nous présentent l'histoire de deux peuples qui n'ont eu l'un avec l'autre que peu ou point de rapports. Auxquels de ces écrivains doit-on donner la préférence? C'est la première question qu'on doit se faire; et elle offre une très-haute importance, puisque de sa solution dépend le plus ou le moins de confiance que doit inspirer l'historien. Quelques modernes se sont déclarés pour les écrivains grecs et latins, dont ils ont reproduit fidèlement les récits; d'autres ont pris pour guides les écrivains orientaux; d'autres enfin ont essayé, en appelant à leur secours l'érudition et la sagacité la plus patiente, de coordonner ces matériaux disparates, d'éluder les difficultés, de concilier les nombreuses contradictions qui se présentent sur chaque fait, de rétablir la chronologie si méconnue, si grossièrement altérée par les écrivains orientaux; de composer avec ces éléments hétérogènes une narration suivie, bien liée et bien authentique. Mais ces tentatives, sans doute très-méritoires, n'ont produit jusqu'ici aucun résultat bien satisfaisant. Et, malgré les efforts de tant de savants hommes, la question n'est pas aujourd'hui beaucoup plus avancée qu'elle ne l'était jadis.

Il existe pour l'histoire des monarques de l'ancienne Perse une source de renseignements beaucoup plus sûrs que tous ceux dont les écrivains grecs ou orientaux nous ont transmis la mémoire. Je veux parler des inscriptions cunéiformes, gravées sur des rochers ou des monuments d'architecture, à l'époque même de la domination des rois dont elles rappellent les noms et les exploits. Lorsque ces légendes précieuses, qui sont aujourd'hui l'objet des investigations de plusieurs savants distingués, au-

ront été lues , déchiffrées et interprétées de manière à ne plus laisser de prise au doute, elles mettront sous nos yeux une longue suite de faits contemporains, racontés au moment même de leur existence par ordre de l'autorité publique , exposés aux yeux des hommes qui en avaient été témoins, qui avaient pu y prendre une part active. On sent bien que de pareilles inscriptions ont un caractère d'authenticité qui les met complètement hors de ligne , et que sont loin de partager les histoires les plus véridiques. En attendant que le déchiffrement de ces précieuses légendes nous révèle la suite des exploits des souverains de la Perse, les ordres qu'ils promulguaient pour la sûreté et la prospérité de leurs vastes états, nous sommes réduits à choisir entre les récits des historiens grecs et les traditions orientales. Il me semble que tout homme qui examinera la chose avec une attention scrupuleuse, qui pèsera les raisons que l'on a alléguées de part et d'autre, n'hésitera pas à se prononcer en faveur des historiens grecs. Seuls, ils ont écrit aux époques qui virent naître les événements , ou peu de temps après. Hérodote avait parcouru une partie de l'Orient, avait conversé avec des Perses versés dans la connaissance de leur histoire nationale; Ctésias avait vécu à la cour des rois de Perse, avait consulté les archives de cet empire : par conséquent ils avaient l'un et l'autre été à portée de recueillir une foule de faits dont la mémoire était encore toute fraîche ; tandis que les écrivains orientaux, séparés par un grand nombre de siècles des événements dont ils ont entrepris de ressusciter la mémoire, ne prenant pour guides que des histoires incertaines, ou des traditions fabuleuses; entraînés par cette passion pour le merveilleux, contre laquelle les habitants de l'Orient ont tant de peine à se prémunir; ne tenant aucun compte de la vraisemblance, commettant de sang-froid les erreurs de chronologie les plus choquantes, ne peuvent nous offrir, pour ce qui concerne l'ancienne histoire de la Perse, que des récits vagues, incohérents, qui ne sauraient soutenir l'examen d'une critique judicieuse et impartiale. C'est ce que je prouverai plus bas, lorsque je rapporterai de quelle manière ont été écrites les premières relations des faits qui concernent la Perse. C'est donc, je crois, uniquement chez les écrivains grecs que nous devons chercher l'histoire de Cyrus et de ses successeurs. Je dis à dessein l'histoire de Cyrus et de ses successeurs, car ce prince fut en effet le fondateur de l'empire médo-perse. Mais, avant cette époque, même sous la dénomination des Mèdes, il existait sans doute dans l'Asie orientale plusieurs royaumes, plus ou moins étendus, dont les princes reconnaissaient pour leur souverain le monarque qui siégeait à Ecbatane. Du temps même de Cyrus, nous trouvons dans l'histoire un roi de

l'Arménie, un roi de la Bactriane, un roi de la Susiane, etc. On peut donc croire que la province de Perse avait aussi ses rois; que Cambyse et Cyrus étaient les descendants de cette dynastie et occupaient le trône de leur patrie: car il est peu presumable que le puissant Astyage eût été choisir un Perse d'une naissance obscure pour lui donner sa fille en mariage. Il est probable que le récit fait à Hérodote avait été imaginé par quelques Mèdes, qui, mécontents d'avoir un Perse pour roi, cherchaient au moins par des propos mensongers à rabaisser ce prince, et à le représenter comme un parvenu, que ses intrigues et son ambition avaient seules porté au trône. Les historiens orientaux s'accordent à nous peindre une suite d'anciens rois qui dominèrent sur la Perse. Les noms de plusieurs de ces rois, tels que Kaïoumors, Houscheng, Djemschid et autres, nous ont été non-seulement conservés par des traditions constantes, unanimes, mais ils ont été consacrés par la religion, et se trouvent cités à chaque page dans les livres sacrés des Perses; par conséquent leur existence me paraît appuyée sur des monuments dont l'autorité ne saurait être révoquée en doute. On peut donc croire que ces rois-là, dont il est difficile de fixer le nombre, ont été les prédécesseurs de Cyrus. Mais on doit admettre, ce me semble, que ces prétendus dominateurs de l'Asie étaient des monarques peu puissants, et n'avaient sous leur empire que la seule province de Perse. Dès l'époque où commence l'histoire, nous voyons des rois établis dans cette contrée. Nous lisons dans la Genèse¹ que le roi de Élam, 𐤎𐤏𐤍 réuni à trois autres princes, vint porter la guerre dans les provinces qu'arrosait le Jourdain, vainquit le roi de Sodome et ses alliés; et que ces mêmes princes, enflés de leur victoire, furent surpris et complètement battus par Abraham. On sait que, chez les écrivains hébreux d'une date fort ancienne, le mot Élam 𐤎𐤏𐤍 désigne la Perse proprement dite. Les Assyriens ayant établi leur domination sur l'Orient, les petits souverains de la Perse se soumirent sans doute à l'empire de ces puissants monarques. Nous voyons, il est vrai, Ninus porter la guerre dans la Bactriane², et éprouver là une résistance opiniâtre. Mais le midi de la Perse reconnaissait probablement la souveraineté du roi assyrien, car Sémiramis put conduire ses armées jusque sur les bords de l'Indus, sans avoir rencontré sur sa route aucun corps ennemi, sans avoir livré un combat, ni entrepris le siège d'aucune place.

La puissance des Assyriens fut renversée par les forces combinées

¹ Cap. xiv, vs. 1. — ² Diodor. Sicul. *Bibliotheca historica*, lib. II, cap. v-vi; t. II, p. 18, 20 et suiv. ed. Bipont.

des Mèdes et des Babyloniens. Ces deux nouveaux empires remplacèrent celui de Ninive. Il est probable que, durant les révolutions qui bouleversèrent une partie de l'Orient, les rois de la Perse ne parurent nullement sur la scène de l'histoire, ou n'y jouèrent qu'un rôle insignifiant. Suivant toute apparence, ils se trouvèrent plus d'une fois engagés dans des guerres avec les princes de leur voisinage. Mais ces débats, auxquels l'imagination des Orientaux a dans la suite donné tant d'importance, avaient sans doute alors bien peu de retentissement au milieu des grands intérêts qui s'agitaient à Ecbatane, ou sur les bord du Tigre et de l'Euphrate. Il n'est donc point étonnant que le nom de ces princes de la Perse soit resté inconnu aux peuples de l'Asie occidentale, et ne soit point parvenu jusque dans la Grèce. Mais on doit, je crois, regarder comme une grave erreur l'assertion des écrivains orientaux qui ont prétendu que Nabuchodonosor n'était qu'un satrape soumis à la domination des monarques de la Perse.

Cyrus, par une longue suite de victoires et d'intrigues, vint à bout d'établir dans l'Orient une monarchie médo-perse, dont l'existence eut un si grand éclat, dont le souverain prenait le titre de roi des rois, ou de grand roi. Darius, fils d'Hystaspe, acheva l'ouvrage commencé par Cyrus, et fut, après ce prince, le plus illustre monarque de l'Orient. Mais, en consultant l'histoire, on reconnaît facilement que cet empire perse, ou plutôt médo-perse, parvenu au plus haut point de sa splendeur, n'avait qu'une grandeur apparente, et que sa force ne répondait point à sa vaste étendue. C'était, on peut le dire, un colosse aux pieds d'argile. C'est ce que prouvent évidemment les faits de l'histoire. Cyrus, le célèbre fondateur de la monarchie perse, ayant voulu porter la guerre chez une nation voisine, les Saces ou les Massagètes, périt, avec toute son armée, dans cette entreprise conçue et exécutée de la manière la plus imprudente. Le souverain de la Perse ne pouvait se rendre de Suse à Ecbatane sans payer un tribut annuel aux Ūxiens, ce peuple sauvage qui occupait les défilés par lesquels il fallait nécessairement passer¹. Ainsi une petite tribu de montagnards dictait des conditions au roi des rois, dans le cœur même de ses états. Le petit tyran de Milet, Hystiée, tint longtemps en échec toutes les forces de la Perse. Les Scythes et les Athéniens bravèrent avec succès la puissance de Darius, et une belle armée perse vint trouver son tombeau dans les plaines de Marathon. Ce même monarque fut arrêté durant vingt mois sous les murs de Babylone, et ne dut qu'à la trahison la prise de cette ville. Tout

¹ *Arrianus, de Expeditione Alexandri*, p. 219, ed. Raphel.

le monde connaît l'expédition de Xerxès et ses funestes résultats. Mar-donius, qui joignait l'expérience à la bravoure, étant resté en Grèce, à la tête d'une armée d'élite, périt sous les armes des Grecs à la célèbre bataille de Platée. On se rappelle les victoires brillantes que Cimon, fils de Miltiade, remporta sur les armées perses. L'Égypte ayant voulu secouer le joug du grand roi, ce ne fut qu'après des efforts inouïs, de longs combats, que l'on put forcer cette nation à subir une seconde fois le joug : or on sait que, comme les Indiens, les Égyptiens ont été de tout temps un peuple très-peu guerrier, qui a toujours été assujéti à ceux qui ont voulu le soumettre. Artaxerxe-Mnémon, ayant voulu tenter de contraindre les Cadusiens à reconnaître sa souveraineté, faillit périr avec toute son armée sous les traits de cette nation courageuse et indomptable¹. La retraite des dix mille révéla de la manière la plus certaine la faiblesse de l'empire perse. Quand on se représente qu'une poignée d'hommes, engagée au cœur de ce royaume, dans un pays coupé par des rivières profondes, par de nombreux canaux, attaquée en tête par les peuplades les plus belliqueuses de l'Asie, et en queue par une armée de plusieurs centaines de mille hommes, put effectuer sa brillante retraite, traverser hardiment ces contrées inhospitalières et regagner la Grèce sans presque avoir éprouvé aucune perte, on se persuade facilement que le peuple qui ne sut pas arrêter ces braves guerriers, les exterminer ou les forcer à se rendre, n'avait au fond ni puissance, ni force réelle. Agésilas, à la tête d'une petite armée, fit trembler l'empire des Perses, l'ébranla jusque dans sa base, battit successivement ses meilleures troupes, et aurait probablement renversé cette orgueilleuse monarchie, si l'intrigue et la corruption n'avaient arrêté les succès de ce prince, et ne lui avaient arraché des mains une victoire qui ne pouvait lui échapper. Plus tard, Alexandre réalisa ce rêve brillant ; et l'empire de Darius croula, comme par enchantement, sous les armes du conquérant macédonien. Il parcourut rapidement toutes les contrées qui avaient formé naguère la puissante monarchie des Perses ; et, pour me servir de l'expression de l'Écriture sainte, toute la terre se tut devant lui. Rien ne s'opposa à sa marche victorieuse, et peu d'années lui suffirent pour organiser un des plus vastes empires dont l'histoire ait conservé le souvenir. Sans doute la rapidité prodigieuse de la marche d'Alexandre explique, jusqu'à un certain point, ces conquêtes qui ont quelque chose de fabuleux. Les peuples, frappés de l'activité inconcevable du héros macédonien, de son audace plus qu'humaine, de la har-

¹ *Plutarchi opera*, t. I, p. 1023-1024, ed. Rualdo.

diesse avec laquelle ce prince et son armée franchissaient les plus longs espaces, traversaient des défilés réputés inaccessibles, arrivaient comme la foudre au cœur des pays qu'ils voulaient soumettre, n'avaient pas le temps de se mettre en défense ; et d'ailleurs, stupéfaits à la vue des merveilles de cette valeur brillante, ils croyaient ne pouvoir mieux faire que de se soumettre volontairement au joug de celui qu'ils regardaient plutôt comme une divinité que comme un simple mortel. Mais, lorsque la mort de ce conquérant eut dissipé le prestige qui s'était attaché à ses armes ; lorsque les sanglants démêlés de ses généraux vinrent renverser l'édifice élevé par la valeur du héros macédonien, les peuples qui avaient composé la monarchie perse ne profitèrent nullement des divisions de leurs ennemis, et ne firent aucun effort pour chasser ces étrangers incommodes, qui, tout occupés à se déchirer mutuellement, ne songeaient point qu'ils foulaient un sol mal affermi, d'où pouvait les expulser le réveil des peuples à peine soumis, et peu habitués au joug. Hé bien, ce réveil n'eut pas lieu. Séleucus, Eumène, Antigone, purent impunément, avec de faibles armées, traverser dans tous les sens le territoire de l'ancien empire perse, se livrer sur ce territoire des combats acharnés, sous les yeux des populations, qui semblaient rester indifférentes au succès de l'un ou de l'autre des partis et ne pas se douter que la possession de leur pays devait être le prix de ces luttes sanglantes.

On peut, si je ne me trompe, assigner la cause la plus réelle de cette faiblesse qui caractérisait la monarchie des Perses. Sans doute, quand on se représente cet empire gigantesque, qui renfermait dans ses vastes limites l'Asie presque tout entière, l'Égypte, la Thrace, etc., on est porté à croire qu'une pareille puissance était inattaquable, et pouvait achever la conquête du reste du monde. Et toutefois, comme nous l'avons vu, il se trouva hors d'état de ranger sous ses lois les petites républiques de la Grèce, et succomba sans grande résistance sous les efforts d'armées très-peu nombreuses. Il fallait donc que ce colosse, malgré sa masse et sa force extérieure, portât au dedans de lui-même un principe de destruction. Or, si je ne me trompe, il n'est pas très-difficile de découvrir cette cause de ruine. L'empire des Perses se composait d'une foule de nations qui n'avaient entre elles aucun rapport d'origine, de langage, de lois, d'intérêts. Réunies, soit volontairement, soit involontairement, elles formaient un amalgame d'éléments hétérogènes, mal combinés entre eux, et qui pouvaient au moindre choc se séparer pour ne plus se rejoindre. Il y avait donc des masses d'individus agglomérés temporairement, mais il n'y avait point pour eux une patrie

commune, dont ils fussent citoyens, et au salut de laquelle ils se crussent obligés de sacrifier leur fortune, leur vie. Les deux peuples placés à la tête de cette échelle sociale, les Mèdes et les Perses, avaient été amenés, par les exploits et les artifices de Cyrus, à se fondre en un corps de nation et à se regarder comme étant en commun les dominateurs de l'Asie. Mais l'enivrement produit par les victoires de ce conquérant n'avait pas tardé à se dissiper. Les Mèdes, éblouis un moment par le prestige du nom de Cyrus, par les promesses de ce prince, n'avaient pas tardé à s'apercevoir qu'on les avait pris pour dupes; que leur prétendue suprématie était purement nominale; que la réalité du pouvoir appartenait aux Perses, à ce peuple qu'ils avaient longtemps regardé avec une sorte de mépris. De là résultait une rivalité sourde, qui finit par produire une révolte ouverte des Mèdes; mais elle entretenait dans l'intérieur de l'empire un malaise perpétuel, un conflit d'intérêts opposés, qui gênait l'administration et paralysait tous les efforts que l'on aurait pu tenter pour le bien général. Les Tyriens, qui étaient censés soumis à l'empire perse, n'avaient eu probablement en vue que la sûreté de leur commerce. Ces hommes cupides, mais peu belliqueux, livrés uniquement à des spéculations mercantiles, s'étaient engagés sans peine à payer une contribution annuelle, à prêter leurs flottes en cas de besoin, pour obtenir en échange la protection dont les entouraient le nom et la puissance des Perses. Mais on peut croire que ces marchands avides ne prenaient pas un intérêt bien vif au sort de l'empire dont ils étaient plutôt les vassaux que les citoyens. Aussi, quand la ville de Tyr soutint contre Alexandre un siège si terrible, si opiniâtre, sa lutte ne fut point produite par un excès de dévouement pour Darius; mais cette opulente cité avait à défendre son commerce et son existence contre les entreprises d'un conquérant audacieux, qui voulait lui ravir l'un et l'autre.

Dans le centre de l'empire perse existaient de nombreuses nations excessivement belliqueuses, et qui n'avaient jamais courbé la tête sous le joug des monarques de l'Orient. Les Uxiens, les Cardouques, les Cadusiens, les Mardes, les Hyrcaniens, les Dahes, les Saces, les Parthes, etc., n'étaient réellement point assujettis à ces orgueilleux souverains. Fières, jalouses de leur indépendance, ces nations probablement ne payaient point de contributions, et se bornaient à fournir au roi des soldats pour recruter ses armées. On peut croire que toutes les fois qu'un appel était fait à ces hordes courageuses, des tribus tout entières s'ébranlaient en même temps et accouraient pour prendre part à des expéditions où les attirait leur bravoure personnelle ainsi que

leur amour pour le pillage. Et cette circonstance explique le fait de ces armées immenses que les monarques de la Perse traînaient à leur suite. Mais on sent quel embarras devaient créer pour le monarque ou ses généraux ces masses turbulentes, indisciplinables, qui n'entendaient point la langue de leurs voisins, et ne se croyaient obligées qu'à obéir à leurs chefs nationaux. On se doute combien il était difficile de faire mouvoir vers un but commun ces nombreuses hordes, plus occupées souvent de piller que de combattre, quel faible intérêt elles devaient prendre aux triomphes de leur souverain, et comment, en cas de revers, elles étaient portées à désertir les drapeaux de leur maître, pour se ranger sous les étendards d'un vainqueur de qui elles pouvaient attendre une solde plus considérable. Il y avait là les éléments d'une armée, mais il n'y avait pas d'armée. Sans doute les Mèdes, les Cardouques, les Parthes, les Saces, etc., formaient individuellement d'excellents soldats; sans doute cette cavalerie hyrcanienne qui, à la bataille d'Arbèle, résista avec tant d'opiniâtreté et de courage à la cavalerie thessalienne que commandait Parménion, se composait d'hommes admirables, de guerriers dignes d'un plus heureux succès; mais qu'importait à ces braves la prospérité de l'empire perse, avec lequel ils n'étaient unis que par des liens si fragiles? En quoi pouvaient-ils redouter les triomphes d'un vainqueur étranger, puisqu'ils étaient bien assurés d'avance que le nouveau conquérant, mû par son intérêt, ne manquerait pas de respecter leur fierté, leur indépendance, et n'exigerait d'eux que des troupes auxiliaires? Or, passionnés pour la guerre et pour le pillage, ils n'aspiraient qu'à se battre, sans trop s'embarrasser s'ils devaient avoir en tête des Perses ou des Grecs. On pourrait, ce me semble, comparer l'empire des Perses à certains granits que l'on trouve dans plusieurs provinces de France et ailleurs : ce genre de pierre se compose comme partout des mêmes éléments, de quartz, de feld-spath, de tourmaline, de mica réunis et agglomérés. Mais la réunion de ces fragments ayant peu de consistance, cette pierre, ordinairement si dure, reste friable, et ses parties intégrantes se séparent au moindre choc. De même, la monarchie des Perses renfermait dans son sein les nations les plus belliqueuses, des hommes dont on aurait aisément fait des héros. Mais que pouvaient faire ces nobles guerriers pour la défense d'un empire dont ils n'étaient pas citoyens, auquel ne les unissait aucun lien d'origine, de lois, de langage? Toute leur valeur ne pouvait que s'épuiser en efforts individuels. Leur courage n'était point exalté par ce mot de *patrie*, dont l'influence presque magique a produit dans tous les temps et chez tous les peuples des traits du dévouement le plus sublime.

Lassés bientôt de combattre sans savoir pour qui, ils ne tardaient pas à accepter les offres d'un vainqueur qui leur témoignait une estime méritée, et auprès duquel ils étaient sûrs de trouver journellement l'occasion de signaler leur valeur.

Il paraît que les monarques de la Perse allaient souvent chercher parmi les nations alliées de leur empire des hommes courageux qu'ils mettaient à la tête de leurs armées, et dont les exploits contribuaient puissamment à la gloire du souverain sous les drapeaux duquel ils avaient combattu. Une de ces nations qui fournirent à la Perse une pépinière de héros fut celle des Saces. Ces hommes, dont le nom dans la langue des Perses signifie *chien*, habitaient à l'orient de la Bactriane, et leur nom s'est conservé jusqu'à nos jours; car le mot de *Saghestan* سگستان ou *pays des Saces*, changé par les Arabes en celui de *Sedjestan* سجستان, a, par une seconde altération, pris la forme *Seïstan* سیستان. Ce peuple était éminemment belliqueux, et les femmes le disputaient aux hommes sous le rapport de la capacité militaire et de l'intrépidité. Une reine de ce peuple, *Zarine*, l'amante de *Striangée*, a été célébrée par l'historien *Nicolas de Damas*¹. Ce fut au milieu de ces hommes indomptés que *Cyrus*, si l'on en croit *Ctésias*, vint, après tant de triomphes, trouver une mort funeste et peu honorable. On pourrait soupçonner que ce peuple parlait un dialecte de la langue persane que nous connaissons; car c'est dans cet idiome que s'expliquent aisément les noms propres usités chez cette nation, et dont l'histoire nous a conservé le souvenir. Le mot *Zarin* زرین signifie *d'or*. *Striangée* paraît répondre au mot ستاره چه, *la petite étoile*. Enfin le nom de *Roxanaque*, que portait la capitale de ce peuple, dérive du mot *roschan*, روشنی brillant. Les Saces, comme on peut croire, n'avaient jamais plié sous le joug des Perses, qui, ne pouvant les assujettir, se contentaient de les avoir pour alliés et de leur demander des soldats indomptables, de vaillants capitaines. Il paraît qu'à une époque reculée il existait chez cette nation une famille de princes qui s'était fait une haute réputation par la valeur la plus brillante. Ces hommes avaient été plus d'une fois le fléau de la Perse, où les attiraient la soif du pillage et la certitude de ne pas rencontrer des adversaires qui fussent dignes de se mesurer avec eux. Les monarques perses, qui avaient appris par une longue et funeste expérience tout ce qu'ils avaient à craindre en conservant pour ennemis ces redoutables voisins, mirent tout en œuvre pour attirer sous leurs dra-

¹ *Nicolai Damasceni Historiarum fragmenta*, p. 30, éd. Orell. *Ctesiae Cnidii operum reliquæ*, p. 447. Mémoires de l'Académie des belles-lettres, t. II, p. 67 et suiv.

peaux ces nobles guerriers, en offrant à leur courage aventureux la perspective de nombreux dangers, d'exploits signalés qui ne pouvaient manquer d'accroître leur renommée et d'augmenter leur territoire. Ces princes obéirent à la voix de l'honneur, accoururent à la cour des monarques perses, guidèrent les armées de l'Iran, qui, sous la conduite de ces vaillants héros, marchèrent presque constamment à la victoire, repoussèrent, après des combats sanglants, les hordes des Scythes et des Turcs, et forcèrent les Hyrcaniens, les Tapirs indomptés de courber pour la première fois, et au moins pour un temps, la tête sous le joug. Il est probable que le chef et le plus illustre de cette race de guerriers portait le nom de Rustem. C'est ce prince dont les exploits, conservés avec admiration dans les chants des peuples du Saghestan, ornés de toutes les couleurs de la poésie et de tout ce que peut produire d'exagération la brillante et vagabonde imagination des Orientaux, ont été adoptés par les Perses, qui ont revendiqué comme le plus beau titre de leur gloire nationale des hauts faits qui ne leur appartenaient réellement pas, et qui étaient l'ouvrage non d'un compatriote, non d'un sujet, mais d'un allié.

J'ai dit plus haut que l'empire perse, composé d'éléments hétérogènes et imparfaitement amalgamés, était loin d'avoir la force réelle que semblaient annoncer sa vaste étendue, ses nombreuses conquêtes; qu'il portait au dedans de lui un principe de destruction, principe actif, toujours subsistant, qui pouvait être comprimé momentanément, mais qui, dans des circonstances critiques, ne devait pas manquer d'exercer une influence funeste, de paralyser les efforts des bons citoyens, et d'opposer au salut de l'empire des obstacles insurmontables. Il eût fallu qu'un homme de génie, un homme d'un esprit vaste et éclairé, qui ne reculât devant aucune difficulté, qui marchât à son but avec une opiniâtreté infatigable, vint d'une main puissante pétrir et amalgamer ensemble ces éléments divers et d'une nature opposée; contraindre ces peuples rivaux et ennemis de se réunir intimement de manière à former un seul empire; persuader à ces hommes grossiers et indomptables qu'ils ne devaient plus se considérer comme des êtres isolés, mais comme les membres d'une immense famille; que leurs efforts de courage, au lieu de se perdre dans des entreprises individuelles, devaient avoir pour but l'intérêt général; que, dès le moment où l'état se trouverait menacé, tous les membres de la société devaient oublier leurs haines, leurs jalousies particulières, accourir à la défense du royaume, et lui sacrifier sans regret leurs biens et leur existence. Changer à ce point les habitudes, les sentiments de populations sauvages et rivales

était sans doute une tâche difficile; mais elle n'était pas impossible, et un homme s'était rencontré qui allait résoudre ce problème politique, dont la solution aurait eu, sans doute, sur la destinée des empires de l'antiquité une influence dont il est impossible d'apprécier toute la puissance. Cet homme était Alexandre le Grand; prince doué d'un regard d'aigle, d'un génie puissant et infatigable, il se proposait, comme on sait, d'établir à Babylone le siège de son empire. Cette ville, admirablement placée, allait être tout à la fois la capitale d'un royaume immense, et l'entrepôt du plus vaste commerce, puisqu'elle aurait reçu à la fois les marchandises de l'Inde, de l'Afrique et celles des côtes de la Méditerranée. Alexandre, qui avait, pour ainsi dire, abjuré les mœurs des Grecs pour adopter les usages de l'Orient, allait ressusciter l'empire perse, mais le rétablir sur des fondements bien plus grands, bien plus solides. Toutes les nations belliqueuses et indomptables de la Haute-Asie, réunies à la voix de leur puissant monarque, lui auraient fourni une pépinière inépuisable de vaillants soldats, qui, pour la première fois, se seraient fait honneur de combattre pour leur maître et pour la patrie. Mais, il faut le dire, Alexandre en devenant le monarque de l'Orient aurait porté un coup funeste à la Grèce, et aurait réalisé le rêve de Xerxès. En effet, la Grèce, éclipsée au milieu de ce vaste empire, n'en aurait plus formé qu'une satrapie éloignée et peu importante. Elle aurait perdu la supériorité que lui assuraient ses lumières, car Alexandre n'aurait pas manqué d'attirer à Babylone, sa capitale, tous les hommes distingués par tous les genres de talents, et de les récompenser avec une munificence royale. Il aurait eu à cœur de répandre et de faire fructifier dans ses états la culture des lettres, des sciences, et de tous les arts utiles. La Grèce, isolée, éloignée du centre du gouvernement, n'aurait pas même conservé l'avantage qu'elle avait sous la domination des monarques perses, celui de fournir des soldats belliqueux et disciplinés, que les rois d'Asie s'empressaient de prendre à leur solde. Il est impossible de se représenter d'une manière fidèle toute l'influence que l'établissement de l'empire d'Alexandre aurait eue sur la civilisation de l'Orient. Ces résultats, probablement, eussent été immenses. Mais ces rêves d'une noble ambition devaient s'évanouir en un instant. Alexandre, à peine âgé de trente-deux ans, disparut de la scène du monde où il avait paru avec un éclat si imposant; et les longues et sanglantes querelles des successeurs du héros macédonien ne purent manquer d'arrêter le progrès des lumières, et de faire reculer l'Orient vers la barbarie, à laquelle une main bienfaisante et ferme avait entrepris de l'arracher.

QUATREMÈRE.

NOUVELLES LITTÉRAIRES.

INSTITUT ROYAL DE FRANCE.

L'Académie des sciences a perdu, dans la nuit du 30 novembre 1838, M. Huzard, l'un de ses membres. A ses funérailles, qui ont eu lieu le 3 décembre, M. le baron de Silvestre a prononcé un discours dont voici quelques extraits : « M. Jean-Baptiste Huzard était né à Paris, le 3 novembre 1755; appartenant à une famille peu aisée, il avait reçu les premiers éléments de l'instruction chez les Petits-Pères, auxquels ses rares dispositions l'avaient recommandé. Il entra ensuite comme élève vétérinaire à l'école d'Alfort; il y remporta tous les prix et y reçut, quelques années après sa sortie, dans un concours général d'artistes vétérinaires, la médaille d'honneur qui, à cette époque, était une décoration permanente. Le célèbre Bourgelat était alors directeur de l'école d'Alfort; il apprécia le jeune Huzard, qui n'oublia jamais l'affection éclairée de cet habile maître auquel il devait plus tard succéder dans l'estime des savants zoologistes et vétérinaires. A la sortie de l'école, Huzard fut employé par le ministre de la guerre à la suite des armées pour y diriger le choix des chevaux de remonte de la cavalerie. La pratique de l'art vétérinaire était l'objet principal des occupations de M. Huzard, et il ne négligeait pas de publier les résultats de ses observations sur les maladies et le traitement des animaux domestiques; ses travaux furent appréciés comme ils méritaient de l'être, et il fut chargé de la direction de l'école royale d'Alfort, place dont il avait, pendant plusieurs années, rempli gratuitement les fonctions dans le seul but de soulager M. Chabert, auquel un âge très-avancé ne permettait pas de les exercer convenablement. Parmi les écrits de M. Huzard on a pu remarquer surtout ses mémoires sur les maladies qui affectent les vaches laitières, ses recherches sur les moyens de guérir la morve dans les chevaux et de prévenir l'invasion de cette maladie, son instruction sur les affections inflammatoires épidémiques, son ouvrage sur l'amélioration des chevaux en France, ses comptes rendus sur l'établissement rural de Rambouillet, ses instructions sur les maladies des animaux domestiques, le résultat de ses nombreuses expériences sur le traitement du claveau et son inoculation dans les bêtes à laine. Il a aussi contribué pour beaucoup à la rédaction des notes savantes qui ont été ajoutées à la nouvelle édition du Théâtre d'agriculture d'Olivier de Serres, publié par la Société royale et centrale d'agriculture et d'histoire naturelle, et aux Dictionnaires d'agriculture et d'histoire naturelle, ainsi qu'au Cours complet et aux Annales d'agriculture française. Sous le rapport littéraire, M. Huzard peut être considéré aussi comme l'un de nos plus habiles bibliographes : il a publié plusieurs dissertations savantes à cet égard, et il était, vers la fin de sa carrière, parvenu à un but qu'il s'était proposé dès sa plus tendre jeunesse, celui de former une grande bibliothèque. Cette collection, qui se compose d'environ quarante mille volumes, est aussi remarquable par le choix des livres rares que par celui des éditions, et par les compléments qu'il avait su y joindre, en recueillant avec soin tout ce qui avait rapport ou

pouvait faire suite aux ouvrages principaux. M. Huzard était membre de l'Académie royale des sciences de l'Institut, et de celle de médecine, de la Société royale et centrale d'agriculture, l'un des fondateurs de la Société d'encouragement pour l'industrie nationale, vice-président de la Société philanthropique, et associé d'un grand nombre d'autres sociétés savantes françaises et étrangères. Il était inspecteur général honoraire des écoles vétérinaires, membre du conseil supérieur d'agriculture et de celui de salubrité; enfin il était chevalier de l'ordre de Saint-Michel et de celui de la Légion d'honneur. »

LIVRES NOUVEAUX.

FRANCE.

Compte général de l'administration de la justice criminelle en France pendant l'année 1836, présenté au roi par le garde des sceaux, ministre secrétaire d'État au département de la Justice et des cultes. Paris, Imprimerie royale, décembre 1838; in-4° de xxxi et 282 pages.

Examen critique de l'ouvrage intitulé : Die altpersischen Keilinschriften von Persepolis, etc. von D^r Christian Lassen; suivi de nouvelles recherches sur le système graphique des caractères persépolitains, par M. E. Jacquet. Paris, Imprimerie royale, 1838; 147 pages in-8°. (Extrait du Journal Asiatique, 3^e série.)

Notice historique sur la vie et les ouvrages de M. le baron Silvestre de Sacy; par M. Daunou, secrétaire perpétuel de l'Académie des Inscriptions et belles-lettres. Imprimerie royale, décembre 1838; 26 pages in-4°. Cette notice a été lue à la séance publique du 10 août 1838.

Discours prononcé pour l'ouverture du cours d'histoire de la philosophie ancienne à la Faculté des lettres, par M. Vacherot, professeur suppléant, le 5 décembre 1838. Imprimerie de Crapelet. 22 pages in-8°. Le sujet du discours de M. Vacherot, choisi cette année par M. Cousin pour le suppléer dans la chaire de l'histoire de la philosophie ancienne, à la Faculté des lettres de l'Académie de Paris, est l'utilité, la nécessité même de l'histoire de la philosophie. Parmi les divers avantages qu'il lui attribue, le savant professeur fait particulièrement ressortir ceux qui se rapportent aux besoins de notre siècle. Selon lui, les principales maladies qui travaillent notre époque sont le scepticisme avec son contraire la crédulité, une folle tendance à l'originalité, etc., et l'histoire de la philosophie a un remède sûr pour chacune de ces infirmités.

Speusippi de primis rerum principis placita, qualia fuisse videantur ex Aristotele. Dissertatio academica. Parisiis. Firmin Didot, 1838; 45 pages in-8°. (Thèse pour le doctorat, soutenue par M. Félix Ravaisson à la Faculté des lettres de Paris.)

De l'habitude, par Félix Ravaisson. Paris, Fournier, 1838; 48 pages in-8°. (Thèse pour le doctorat.)

Annuaire historique universel pour 1837, avec un appendice contenant les actes publics, traités, notes diplomatiques, papiers d'état et tableaux statistiques, financiers, administratifs et nécrologiques; une chronique offrant les événements les plus piquants, les causes les plus célèbres, etc., et des notes pour servir à l'histoire des

sciences, des lettres et des arts ; par M. Ulysse Tencé, avocat à la cour royale de Paris. Nouvelle série. Paris, imprimerie de Terzuolo ; librairie de Thoissier-Desplaces. In-8° de 1,096 pages.

Essai sur l'analyse physique des langues, ou de la formation et de l'usage d'un alphabet méthodique, par Paul Ackermann. Paris, imprimerie de Terzuolo ; librairie de Dondey-Dupré. A Leipzig, chez Brockhaus et Avenarius ; 1838. In-8° de xvi et 44 pages. L'auteur cherche dans ce mémoire « à exposer le fondement naturel des alphabets et à montrer quel parti la philologie comparée pourrait tirer d'un alphabet philosophique ; il examine si toutes les prosodies sont identiques, dans leurs fondements, à la prosodie latine ; enfin, il essaye de déterminer d'après quel principe naturel les lettres s'altèrent dans les mots qu'un peuple emprunte à un autre peuple, ainsi que dans les langues qui se modifient par leur propre mouvement. »

Conseils aux mères sur les moyens de diriger et d'instruire elles-mêmes leurs filles ; par M. A. Théry, proviseur du collège royal de Versailles. Paris, Hachette, 1837-1838. Grand in-8° à 2 colonnes, de xxiv-384-v pages, avec un tableau. Ces *Conseils aux mères*, inspirés par une raison supérieure et une grande expérience de l'éducation, font partie d'un Cours complet d'éducation pour les filles dont la publication est commencée, et qui doit comprendre trois catégories : éducation élémentaire, éducation moyenne, éducation supérieure. Avec les *Conseils aux mères*, qui se rattachent à la seconde de ces catégories, l'éditeur a publié des exercices de mémoire et de lecture, et une série de leçons de grammaire, d'arithmétique, de géographie, d'histoire, de physique, d'histoire naturelle et de musique, pour servir à l'éducation moyenne, celle des jeunes filles de 10 à 14 ans.

De l'influence du principe religieux sur l'homme et sur la société, cours professé à l'Athénée royal de Paris, 1837-1838 ; par M. J.-A. Dréolle, etc. Paris, imprimerie de Moquet ; librairie d'Ebrard. 1838. In-8° de viii et 416 pages.

Fables littéraires de don Thomas d'Yriarte, traduites en vers, par Charles Brunet ; Paris, imprimerie de Duverger ; librairies de Ledoyen et Brockhaus et Avenarius. 1838. viii et 160 pages in-12.

Extrait des Mémoires de l'Académie royale de Metz, années 1837-1838. In-8° de 16 pages. Imprimerie de Lamort, à Metz. Cet extrait contient des notices nécrologiques de M. E. A. Bégin, sur le bénédictin dom Grappin, né à Ainville en 1737, mort à Besançon en 1834 ; sur le médecin Thouvenel, et sur M. Commerier. Une autre notice fait connaître les diverses antiquités trouvées à Mandeure, et dont la découverte est due à M. Léonard de Parrot, mort à Montbéliard, en 1836, à l'âge de 81 ans.

Rapport sur les monuments anciens existants dans le département de la Moselle, et sur les archives de l'Académie royale de Metz, pour l'année 1837-1838 ; par M. Victor Simon. Imprimerie de Lamort, à Metz. In-8° de 32 pages, avec une pl.

ALLEMAGNE.

Abhandlungen der Kön. Akademie der Wissenschaften zu Berlin.—Mémoires de l'Académie des sciences de Berlin, pour 1836. Berlin, 1838, in-4°. Après une courte introduction et la liste des membres viennent les mémoires des trois classes de ce corps savant.

La première partie contient des mémoires de MM. de Bach (sur les spirifères); Ehrenberg (sur un conglomérat d'infusoires, dans les ardoises de Jastraba en Hongrie); Klug, Müller (sur le développement des organes sexuels dans les animaux vertébrés); Link, Weiss (sur les cristaux de roche, tournés à droite ou à gauche); Rose (sur le rapport qui existe entre la forme et la polarité électrique des cristaux); et Lichtenstein (sur le genre *mephitis*); la section des mathématiques a fourni des mémoires de MM. Crelle, Dirksen, Poselger, Encke (sur les comètes de 1835) et Steiner.

La troisième et dernière partie, celle de la classe philosophique et historique de l'académie, est la plus considérable de toutes. Elle renferme des mémoires de MM. Savigny, Boeck (sur les inscriptions découvertes à Thera); Hoffmann, Kitter (sur la connaissance géographique des produits de la nature); Zumpt, Lachmann, Bekker (sur les scolies de deux harangues d'Eschine) et Gerhard (Archémoros et les Hespérides, et sur les miroirs métalliques des Étrusques).

SUÈDE.

Diplomatarium suecanum, collegit et edidit Joh. Gust. Liljegren. Holmiæ, 1829-1837, 2 vol. in-4°. Le premier volume contient les chartes et diplômes relatifs à la Suède, depuis l'an 817 jusqu'en 1285; en tout 902, avec des fac-simile des écritures de quelques diplômes remarquables. Le deuxième volume, divisé en deux sections, renferme des chartes de 1286 à 1310, également avec des fac-simile; le nombre total des chartes est de 1772. Elles sont toutes en latin, et précédées d'un sommaire en suédois. On a eu soin d'indiquer pour chaque charte le dépôt où se trouve l'original, ou la collection imprimée ou manuscrite où elle est insérée. Dans le 2^e volume on trouve aussi comme supplément les *monumenta runica* ou inscriptions runiques, au nombre de plus de 2,000.

ESPAGNE.

Coleccion de Cortes de los Reynos de Leon y de Castilla. — Collection des cortès des royaumes de Léon et de Castille, publiée par l'Académie royale d'histoire. Madrid, 1836, in-4°. Ce volume n'est que le commencement d'une collection que l'Académie d'histoire, à Madrid, se propose de publier, et pour laquelle elle a fait un appel à tous les savants du royaume. Le premier volume contient les cortès de Léon de l'an 1020; de Coanza (aujourd'hui Valencia de D. Juan) de l'an 1050; de Valladolid, de l'an 1325; de Toro, 1371; de Madrid, 1329; d'Alcala de Henares, 1348; de Léon, 1349; de Valladolid, 1385; de Burgos, 1379; de Soria, 1380; de Ségovie, 1386; de Guadalajara, 1390, avec les ordonnances faites par ces cortès.

GRÈCE.

ΣΤΟΙΧΕΙΑ Φιλοσοφίας, συγγραμματα ὑπὸ N. Bamba. Éléments de philosophie, disposés par N. Bamba. Athènes, 1838; in-8°, 19 et 347 pages. M. Bamba dédie ce volume à la mémoire de son illustre compatriote Coray; il le destine aux jeunes étudiants grecs, et il avertit qu'il l'extrait presque entièrement de l'excellent traité de

feu M. Thurot, intitulé : *Introduction à l'étude de la philosophie* (ou de l'Entendement et de la Raison)¹. Toutefois quelques articles du livre grec qui vient d'être publié sont tirés des *Éléments de la philosophie de l'esprit humain* de Dugald Stewart, de l'*Idéologie* de Melchior Gioga, de la *Logique* de Fr. Jacquier. Peut-être une pure et simple traduction de l'ouvrage entier de Thurot eût-elle offert à la jeunesse grecque une instruction plus complète et plus homogène. Quoi qu'il en soit, ces éléments grecs de philosophie sont divisés en trois parties. La première concerne les facultés de l'âme et les partage en deux ordres, selon qu'elles semblent ou primitives ou dérivées : d'une part, les sensations ; de l'autre, les sentiments, l'imagination, l'attention, les impressions, l'habitude, etc. Le plus souvent ces articles sont empruntés de M. Thurot ; ils correspondent à la section de son ouvrage dans laquelle il trace l'histoire des faits ou des actes par lesquels nous acquérons la *connaissance* d'objets quelconques. Ce même philosophe a donné le titre de *science* à une deuxième section qui embrasse la théorie des abstractions et du langage, des notions et des conceptions, l'analyse de la proposition, les bases de la grammaire générale et l'explication de plusieurs termes employés par les métaphysiciens. C'est à peu près la matière des premiers chapitres de la seconde partie de M. Bamba, où il s'agit des progrès et des moyens qui font acquérir la *science*. Chez M. Thurot, la troisième section est un traité de la *volonté*, enrichi d'observations profondes sur les sentiments et les passions, sur la sympathie, sur la perception morale, sur le sentiment religieux, sur son influence et sur celle des institutions politiques. Presque tout est enseignement se retrouve encore dans le nouveau livre grec ; il y forme une troisième partie, qui porte le titre de *Morale*, et qui se termine, sans assez d'à-propos peut-être, par quelques pages sur la méthode analytique et synthétique. Ce dernier chapitre est à peu près tout ce que M. Bamba extrait de la seconde partie de l'ouvrage français, savoir de celle qui traite de la *RAISON*, c'est-à-dire de l'application exacte et régulière des facultés de *connaître*, de *savoir* et de *vouloir*, qui constituent l'*ENTENDEMENT*. Il y avait là d'utiles leçons à recueillir ; malgré cette omission, c'est encore une bien riche instruction que M. Bamba présente à ses jeunes compatriotes.

TABLE

Des Articles et des principales Notices ou Annonces que contiennent les douze cahiers de 1858 du Journal des Savants.

I. LITTÉRATURE ORIENTALE.

Le *Diwan* d'Amro'lkais, précédé de la vie de ce poète, accompagné d'une traduction et de notes ; par le baron Mac-Guckin de Slane. Paris, 1837, in-4° : article de M. Silvestre de Sacy ; janvier, 11-22.

¹ Paris, imprimerie de Fournier, librairie d'Aimé André, 1830-1833 ; 2 vol. in-8°. Voyez, *Journal des Savants*, mai et juillet 1830, p. 269, 276, 399, 407.

Les Apophthegmes d'Ali, etc..... par W^m Yule Major... Sententiæ Ali-ben Abi-Taleb...; par Joan-Gustav. Stickel.... Ali's hundert Sprüche... von M. Heinr. Leberecht Fleischer : article de M. Silvestre de Sacy; février, 75-84.

Exposé de la religion des Druzes; par M. le baron Silvestre de Sacy; janvier, 61.

Histoire des sultans mamlouks de l'Égypte.... par M. Quatremère, t. I^r, 1837, in-4°; février, 128.

Proverbes arabes de Meidani, publiés par M. Quatremère, 1838, in-8°; juin, 380.

Mémoire sur le goût des livres chez les Orientaux; par M. Quatremère, 1838, in-8°; octobre, 646.

Observations sur les Numides : article de M. Quatremère; juillet, 397-405.

Dictionnaire syriaque-latin, par M. Quatremère; janvier, 56.

Scripturæ linguæque Phœniciaë monumenta... illustravit Guil. Gesenius. Lipsiæ, 1837, deux parties in-4° et un volume de planches : premier article de M. Quatremère; octobre, 624-637.

Histoire des Mongols de la Perse, écrite en persan, par Raschid-Eldin; publiée, traduite.... par M. Quatremère, t. I^r, Imprimerie royale, 1836, in-f° : article de M. Garcin de Tassy; août, 501-514.

Le livre des Rois, par Abou'lkasim-Firdousi, publié, traduit et commenté par M. Jules Mohl, t. I^r, in-f°, Imprimerie royale, 1838; novembre, 708 : article de M. Quatremère; décembre, 753-764.

Note à joindre à l'article inséré au cahier d'août 1837, sur la traduction de divers traités chinois, relatifs à l'éducation des vers à soie et à la culture des mûriers, par M. Stanislas Julien : article de M. Biot; janvier; 41-44.

Détails sur l'état de l'Instruction primaire en Chine.... article de M. Éd. Biot; mai, 275-287.

Théâtre chinois... par M. Bazin aîné, 1838, in-8°; juin, 380.

Fables de Lokmân..... par M. Schier, 1838, in-8°; mai, 318.

Essai sur les fables indiennes et sur leur introduction en Europe; par A. Loiseleur-Deslongchamps..... 1838, in-8°; juillet, 455.

Lettre sur l'histoire des Arabes avant l'Islamisme... par M. Perron, Imprimerie royale, 1838, in-8°, novembre, 710.

.... Vies des hommes illustres de l'Islamisme, en arabe.... publiées par M. le baron Mac-Guckin de Slane... t. I^r, 1^{re} partie, 1838, in-4°; juin, 382.

Choix des poésies les plus remarquables des anciens Arabes, traduits par M. Mac-Guckin de Slane, 1838, in-8°; juillet, 455.

Recherches nouvelles pour servir à l'histoire des sciences mathématiques chez les Orientaux.... par M. Sédillot, 1838, in-4°; avril, 253.

Tableau de la mythologie de l'Égypte; par M. Trichard; janvier, 63.

Grammaire égyptienne..... par Champollion le jeune, 2^e partie, 1838, in-fol. novembre, 710.

Chrestomathia hebræa. Leipsick, 1838, in-8°; avril, 255.

Ali's hundert Sprüche arabisch and persisch.... von H. L. Fleischer; janvier, 63.

Die poetische Litteratur der Araber, par M. Weill; janvier, 63.

Die Roemische Lautlehre, etc..... Grammaire des anciens Romains comparée avec le sanscrit; 1837, 1838; in-8°; avril, 255.

Ueber die Verwandtschaft..... Sur l'affinité des langues indo-germanique, sémitique et thibétaine.... par M. Wülner, 1838; in-8°; mai, 318.

Selections from the Bôstan of Sadi..... par M. Forbes Falconer; janvier, 63.

Mémoire sur le système grammatical des langues de quelques nations indiennes de l'Amérique du Nord; par M. P. E. du Ponceau, 1838, in-8°; avril, 250.

II. LITTÉRATURE GRECQUE ET ANCIENNE, LITTÉRATURE LATINE.

Fragments de Thespis, d'Ibycus, de Sapho, d'Anacréon, etc., cités dans un papyrus du musée royal: articles de M. Letronne; mai, 309, 317; juin, 321, 328.

.... Homeri Carmina et Cycli epici reliquias, græcè et latinè; grand in-8°; juin, 377.

Prométhée enchaîné, tragédie d'Eschyle traduite en vers français par M. Puech; 1838, in-8°; mai, 317: article de M. Patin; août, 459-473.

Discours philosophiques d'Épictète, traduits en français par A. P. Thurot. Imprimerie royale, 1838, in-8°; novembre, 710.

Longini quæ supersunt... (Scriptorum græcorum nova collectio); par A. E. Egger, 1837: article de M. Naudet; mars, 147-154.

Dissertation sur le fragment de Longin contenu dans la rhétorique d'Apsine; par M. Séguier, 1838; in-8°; octobre, 645.

Diodore de Sicile; par M. Miot, 1838; tome VII; juin, 380.

Œuvres d'Apulée; par M. Bétolaud, tome IV et dernier, 1838, in-8°; juin, 379.

De l'influence des circonstances politiques et morales sur la littérature, et particulièrement sur la poésie, chez les Romains depuis Auguste: article de M. Naudet; décembre, 715-736.

Essai de classification chronologique des comédies de Plaute: articles de M. Naudet; juin, 328-345; juillet, 406-424.

Théâtre de Plaute, par M. J. Naudet; t. IX (et dernier), 1838, in-8°; février, 127.

Stephani Byzantini... Nouvelle édition d'Étienne de Byzance, par M. Westermann. Leipsick: article de M. Miller; novembre, 689-706.

III. LITTÉRATURE MODERNE.

1° Grammaire, Poésie, Mélanges.

Cours de littérature française; par M. Villemain, 1838, in-8°: article de M. Patin, juillet, 385-396.

La philosophie du langage exposée d'après Aristote; par M. Séguier, 1838, in-8°; octobre, 645.

Éléments de Paléographie; par M. Natalis de Wailly, 1838, t. I^{er}; mai, 318; t. II; octobre, 641.

De l'origine et de la formation des différents systèmes d'écritures orientales et occidentales; par M. G. Pauthier. Paris, 1838, in-4°; octobre, 645.

Essai sur l'analyse physique des langues; par Paul Ackermann, in-8°, 1838; décembre, 767.

Cours de littérature allemande; par M. Eichhoff... 1836-1837, in-8°; novembre, 711.

Lexique roman... par M. Raynouard, 1838, in-8°; t. I^{er}; avril, 251.

Les origines du Théâtre moderne... par M. Charles Magnin, 1838, in-8°; mai, 317.

Études sur les Mystères... et sur divers manuscrits de Gerson... par Onésime Leroy, 1837, in-8°; article de M. Villemain; avril, 205-218.

Le miracle de Théophile, par Rutebeuf; publié par M. Achille Jubinal; janvier, 57.

Le même, mis en vers, au commencement du XIII^e siècle, par Gautier de Coinsy; publié pour la première fois par P. Maillet. Rennes, in-8°; août; 521.

Le roi de la Bazoche, poëme latin inédit; traduit par M. C. Bréghat du Lat., 1838. in-8°; avril, 251.

Le Roman de Brut, par Wace.... publié par Leroux de Lincy, tome II, 1838, in-8°; juillet, 455.

Études sur l'origine de la langue et des romances espagnoles; par E. Rossew-Saint-Hilaire, 1838, in-4°; novembre, 712.

Tesoro del teatro español desde su origen (año 1389).... par don Eugenio de Ochoa, in-8°; mai, 317; octobre, 644.

Manoscritti... Manuscrits inédits de Torquato Tasso.... par le comte Mariano Alberti, Lucques, 1837-1838. — Trattato... Traité de la dignité, et autres écrits inédits du même.... par le chevalier Costanzo Gazzera. Turin, 1838: article de M. Libri; novembre, 680-689.

Poëmes islandais... tirés de l'Edda de Sæmund; publiés avec une traduction par F. G. Bergmann, Paris, 1838, 1 vol. in-8°: article de M. Depping; septembre, 555-569.

Chefs-d'œuvre de Shakspeare... avec traduction française en regard; par MM. Nisard, Le Bas et Fouinet, 1837, in-8°; avril, 252.

Encyclopédie des gens du monde, vol. XVII; janvier, 57; tome IX, 2^e partie; avril, 252; tome X, 1^{re} partie; juin, 383.

Biographie universelle. Supplément, tome LXV, 1838, in-8°; septembre, 586.

2^e Sciences historiques.

1. Géographie et voyages.

Cours méthodique de géographie, par H. Chauchard et A. Müntz, in-8°, cartes; avril, 252.

Sur la prétendue communication de la mer Morte et de la mer Rouge: article de M. Letronne; août, 495-500.

Nouvel Atlas communal de la France.... dressé par Charle... 1838, in-f°; octobre 644.

Relations des Mongols ou Tartares, par le frère Jean du Plan de Carpin.... première édition complète, publiée par M. d'Avezac, 1838, in-8°; novembre, 712.

Voyages, relations et mémoires originaux pour servir à l'histoire de la découverte de l'Amérique, t. VII, VIII, IX et X; octobre, 645.

Voyages en Islande et au Groenland, sur la corvette *la Recherche* (1835 et 1836). Atlas, 1^{re} livraison; octobre, 646.

Voyages en Corse, à l'île d'Elbe et en Sardaigne, par M. Valery, 1837, 2 vol. in-8°, septembre, 585.

Voyages historiques, littéraires et artistiques en Italie,.... par M. Valery. Paris, 1838, 3 vol. in-8°; septembre, 585.

An Expedition of discovery into the interior of Africa, etc. Londres, 1838, 2 vol. in-8°; août, 521.

Nueva relacion que contiene los viages de Tomas Gage en la Nueva España. Paris, 1838, 2 vol. in-12; août, 521.

Reise in Abyssinien, etc. Voyage en Abyssinie, par A. von Katte, 1838, in-8°; octobre, 647.

2. Chronologie et Histoire ancienne.

Le monde: Histoire de tous les peuples.... par MM. Saint-Prosper et A. Vouré, in-8°; avril, 252.

Antiquités grecques... ouvrage traduit de l'anglais de Robinson, 1836, in-8°; avril, 253.

Cours d'histoire ancienne, par M. Ch. Le Normand; janvier, 58.

Précis d'histoire ancienne, par M. Ph. Le Bas; janvier, 58.

Discours sur la constitution de l'esclavage en Occident, par P. de Saint-Paul, 1837: articles de M. Naudet; janvier, 22-30; février, 65-75.

Des Journaux chez les Romains.... par M. J. Victor Leclerc, 1838, in-8°; juin, 381: articles de M. Naudet; octobre, 587-599; novembre, 664-680.

8. Histoire de France et des Pays-Bas.

Histoire de la Gaule méridionale.... par M. Fauriel, 1836, in-8°: articles de M. Patin; avril, 193-204; mai, 287-297.

Collection des meilleures dissertations, notices, etc., relatifs à l'histoire de France.... par M. Leber, t. XV et XVI, 1838, in-8°; avril, 253.

Archives curieuses de l'histoire de France.... deuxième série (xvii^e siècle), t. I, II, III, in-8°; juin, 381.

Rapport sur les travaux des monuments inédits de l'histoire du tiers-état; par M. Augustin Thierry, 1838, in-4°; juillet, 454.

Chronique des ducs de Normandie, par Benoit; publiée par Francisque Michel, 1838, in-4°, juillet, 454.

Relations des Ambassadeurs vénitiens sur les affaires de France, au xiii^e siècle.... par M. N. Tommaseo, 1838, in-4°; mars, 192.

Recueil des dépêches, rapports, etc. des ambassadeurs de France en Angleterre et en Écosse pendant le xvi^e siècle.... 1838, in-8°, les deux premiers volumes; juin, 380.

Mémoires militaires relatifs à la succession d'Espagne sous Louis XIV, t. III, 1838, in-4°; juillet, 454.

Histoire de France sous Napoléon; par M. Bignon, t. VII, 1838, in-8°; février, 128; t. VIII et IX, avril, 253; t. X, juin, 381.

4. Histoire d'Europe, d'Asie, etc.

Annuaire historique universel pour 1837; par M. Ulysse Tencé, in-8°; décembre. Histoire de l'Europe... par feu M. E. G. Lenglet; janvier, 60.

De la conquête de Constantinople, par Joffroi de Ville-Hardouin et Henri de Valenciennes... par M. Paulin Paris, 1838, in-8°; avril, 253.

Histoire de l'Allemagne, par J. C. Pfeister; traduite de l'allemand par M. Paquis, tomes IX et X, 1838, in-8°; juillet, 456; octobre, 645.

Florence et ses vicissitudes, par M. Delécluze; 2 volumes: article de M. Villemain; septembre, 535-542.

Documenti, monete e sigilli appartenenti alla storia della monarchia di Savoia, raccolti.... per ordine del re Carlo Alberto, da Luigi Cibrario.... e da Domenico Casimiro Promis.... Torino, 1833, in-8°, 1 volume. — Sigilli de' principi di Savoia.... par les mêmes auteurs. Torino, 1834, in-4°, 1 volume. — *Historiæ patriæ monumenta*, edita jussu regis Caroli-Alberti. Chartarum tomus I. Augustæ Taurinorum, 1836, in-fol. 1 volume. — *Monumenta historiæ patriæ*.... — *Leges municipales*; 1838, in-fol. 1 volume. — Traités publics de la royale maison de Savoie avec les puissances étrangères.... publiés par ordre du roi, par le comte Solar de la Marguerite, premier secrétaire d'état pour les affaires étrangères. Turin, 1836, in-4°, 5 volumes: article de M. Libri; août, 481, 495; octobre, 600, 624.

Astoria, — Récit d'une expédition au delà des montagnes Rocheuses; par Wa-

shington Irving, 1836, in-8° : articles de MM. Biot et Édouard Biot; février, 99, 108; mars, 161, 170.

5. Histoire littéraire. — Bibliographie.

Histoire littéraire de la France au moyen âge; par M. Henrion, 1837, in-8°; juin, 382.

Histoire littéraire de la France, tome XIX, suite du XIII^e siècle, 1838, in-4°; juillet, 455.

Geschichte..... Histoire de la littérature française moderne; par M. Mager, 1828, in-8°; juin, 384.

Les manuscrits françois de la bibliothèque du Roi; par M. Paulin Paris, tome II, 1832, in-8°; avril, 249.

Lettre au directeur de l'*Artiste* touchant le manuscrit de la bibliothèque de Berne, n° 431, perdu pendant 28 ans..... par M. Ach. Jubinal, 1838, in-8°; février, 127.

Mélanges publiés par la société des bibliophiles français : *Credo* de Joinville; 1837, in-8° max.; mars, 191.

Catalogue général des livres composant les bibliothèques du département de la marine et des colonies; tome I, Théologie; 1838, in-8°; octobre, 646.

Catalogue général des livres qui ont paru en Allemagne depuis la foire de Saint-Michel 1837 jusqu'à Pâques 1838, in-8°; juin, 383.

Encyklopædisches Lexikon, etc. Dictionnaire encyclopédique de la littérature moderne.... in-8°, 1838; juillet, 457.

Notice historique sur la vie et les ouvrages de M. le baron Silvestre de Sacy; par M. Daunou, 1838, in-4°; décembre.

.... Notice sur la vie de G. Niebuhr (en allemand), t. I^{er}, 1838, in-8°; juin, 383.

Notizie biografiche.... Notices biographiques et littéraires sur les écrivains des états de la maison d'Este. Reggio, 1833-1838, in-4°; novembre, 714.

Notice sur la vie et les ouvrages de Charles Botta; janvier, 56.

J. Manoscritti italiani.... Manuscrits italiens des bibliothèques royales de Paris, décrits par le docteur Marsand, t. II, in-4°; août, 520.

6. Archéologie.

Visit to the great Oasis of the Libyan desert, etc. par G.-A. Hoskins, 1837, in-8°, articles de M. Letronne; mars, 180-188; avril, 237-248.

The Bronzes of Siris.... by Ch. Bronsted, 1836, in-f°; mai, 319.

Vulcain. Recherches sur ce Dieu, etc. par M. T. B. Eméric-David; janvier, 59.

Inscriptiones Pompeianæ, 1838, in-8°; mai, 319.

Le Laurentin, maison de campagne de Pline le Jeune.... par L. P. Haudebourt, architecte. Paris, 1838, in-8°; septembre, 585.

Troisième mémoire sur les antiquités chrétiennes des Catacombes.... par M. Raoul-Rochette, 1838, in-4°; octobre, 646-647.

Ricerche.... Recherches de M. Édouard Gerhard sur les noms des vases antiques : troisième et dernier article de M. Letronne; janvier, 1-10. (Voir novembre et décembre 1837.)

Le Antichità della Sicilia.... par M. le duc Serradifalco, t. I, Eggesta, 1834; t. III, Agragante, 1837, in-f° : articles de M. Raoul-Rochette; avril, 225-237; mai, 257-275.

Le Fabbriche e i Monumenti cospicui di Venezia.... par Leopoldo Cicognara.... Venise, 1838, gr. in-f°, t. I; août, 522.

Chartes latines sur papyrus, du vi^e siècle de l'ère chrétienne, publiées par M. Champollion-Figeac; janvier, 55.

Das Alexandrinische Museum.... Le Muséum d'Alexandrie; par G. Parthey, 1838, in-8°: article de M. Letronne; juin, 356-365.

Zur Gemmenkunde; antike geschnittene Steine.... Pierres gravées de la châsse de Sainte-Élisabeth de Marburg.... par Fr. Creuzer: articles de M. Raoul-Rochette; février, 85-99; mars, 129-147.

Das Mithreum... Monument de Mithra, trouvé à Neuenheim; par le docteur Frédéric Creuzer. Heidelberg, 1838, in-8°; octobre, 648.

Die Stupás... Les Stupas (Topes) ou les monuments architectoniques sur la route royale indo-bactrienne et les colosses de Bamiyan; par Carl Ritter, 1 vol. in-8°: article de M. Letronne; septembre, 542-554.

Troisième supplément à la notice sur quelques médailles grecques inédites de rois de la Bactriane et de l'Inde: article de M. Raoul-Rochette; décembre, 736-753.

Histoire du cabinet des médailles.... par M. Dumersan, in-8°; avril, 253.

Mémoires et dissertations... publiés par la société des Antiquaires de France, tome IV, 1838, in-8°; novembre 711.

Du système monétaire des Francs; par M. G. Guérard; janvier, 60.

3^e Philosophie: Sciences morales et politiques. — (Jurisprudence, théologie.)

Métaphysique d'Aristote; par M. Cousin (nouvelle édition): mars, 192.

Cours de l'histoire de la philosophie morale, professés en 1819... par V. Cousin, 1838, in-8°; novembre, 710.

Rapport sur deux pièces inédites de la Bibliothèque royale de Paris, relatives à l'histoire du Cartésianisme; articles par M. V. Cousin; mars 170-180; avril, 218-223.

Leibnitzii opera philosophica omnia, 1838, in-4°; mai, 318.

Utopia. L'Utopie de Thomas Morus.... par M. A. S. John, 1838, in-8°; juin, 384.

Dissertation sur l'état de la philosophie naturelle en Occident, 1838, in-8°; juillet, 456.

Geschichte der letzten Systeme... Histoire des derniers systèmes de philosophie en Allemagne, t. II, 1838; juillet, 458.

Études philosophiques; par M. C. Mallet... 1836-1838, in-8°; novembre, 711.

...Éléments de philosophie, par N. Bamba, en grec; Athènes, 1838, in-8°; décembre, 768.

L'éducation progressive... par M^{me} Necker de Saussure, t. III, 1838, in-8°; juillet, 457.

Recherches sur l'origine de l'impôt en France, par M. Potherat de Thou; 1838, in-8°; octobre, 646.

De la fortune publique en France et de son administration; par M. L. A. Macarel et M. J. Boulatignier, t. I^{er}, 1838, in-8°; avril, 254.

Compte général de l'administration de la justice criminelle en France pendant l'année 1836, in-4°; 1838....

Tableau décennal du commerce de la France avec ses colonies et les puissances étrangères, 1827 à 1836, 2^e partie, gr. in-4°; juillet, 454.

Le même pour l'année 1837; novembre, 710.

The credit system, etc. Du système de crédit en France, dans la Grande-Bretagne et aux États-Unis; par H. C. Carrey, Philadelphie et Paris, 1838, in-8°; octobre, 650.

A statistical account... Tableau statistique de l'empire britannique; par J. R. MacCulloch. 11^e édition, Londres, 1838, in-8°; novembre, 714.

Rapport de M. Pardessus sur la publication des Assises de Jérusalem, 1838, in-4°; mars, 192.

Mémoire sur la condition de la propriété territoriale de Chine.... par M. Éd. Biot, 1838, in-8°; octobre, 646.

Abrégé de la Bible; par M. Michel Berr, 2^e édition; avril, 254.

Vetus testamentum græcum... Prospectus d'une nouvelle édition des Septante, devant former deux grands volumes in-8°, et le texte grec publié séparément en un volume; septembre, 585.

... OEuvres de saint Jean Chrysostome, tomus XI, pars altera, in-8°, Paris, 1838; août, 520.

4^e Sciences physiques et mathématiques. — (Arts.)

Researches... Recherches sur l'histoire naturelle du genre humain; par James Cowles Prichard... vol. I, Londres, 1836: article de M. Flourens; novembre, 651-657.

OEuvres d'histoire naturelle de Goethe, par M. Chr. Fr. Martins; janvier, 61.

1. Précis élémentaires d'histoire naturelle, etc. par J. Delafosse, 2 vol. in-12. — 2. Éléments d'histoire naturelle, etc. par Saucerotte, 1 vol. in-8°. — 3. Règne animal disposé en tableaux méthodiques, etc. par J. Achille Comte. — 4. Leçons élémentaires d'hist. nat. etc. par F. Humbert, 2 vol. in-12. — 5. Physiologie pour les collèges, etc. par J. Achille Comte, cahier in-4°. — 6. Éléments de zoologie; par M. Edwards, 1 vol. in-8° de 1066 pag. — 7. Traité élémentaire d'hist. nat. par MM. Martin Saint-Ange et Guérin: article de M. F. Cuvier; janvier, 30-41.

Cours sur la génération, l'ovologie et l'embryologie; par M. Flourens, in-4°, Paris, 1836: article de M. F. Cuvier; janvier, 44-53.

Theory... Théorie de la raison inverse qui existe entre la respiration et l'irritabilité dans le règne animal, par M. Marshall-Hall... Londres, 1832: article de M. Flourens; novembre, 657-664.

Experimentale untersuchungen... Recherches expérimentales sur la physiologie de l'organe de l'ouïe; par M. J. Muller, Berlin, 1838, in-8°; octobre, 647.

Elementi di Anatomia fisiologica, 1837-1838, in-8°, avec atlas in-f°; juin, 384.

Anatomie microscopique; par le docteur Louis Mandl, 1830, in-f°; octobre, 647.

Mémoires pour servir à une description géologique de la France; par MM. Dufrenoy et Élie de Beaumont, t. II, III et IV, Paris, 1834, 1836, 1838: articles de M. Chevreul; août, 473-481; septembre, 569-583.

The wonders of geology... 1838, in-8°; mai, 320.

Essai sur les cavernes à ossements.... par M. Marcel de Serres, 3^e édition, 1838, in-8°; novembre, 712.

Geognostische und physikalische.... Observations géognostiques et physiques sur les volcans du plateau de Quito; par Alex. de Humboldt, 1838, in-8°; octobre, 647.

Memorie sul bonificamento delle Maremme Toscane.... par M. Ferdinand Tartini, Florence, 1838, 1 vol. in-8°, avec atlas in-f°: article de M. Libri; septembre, 523-535.

De l'influence des arbres sur la foudre; par M. Héricart de Thury, 1838, in-8°; avril, 253.

Traité du Corail.... (ouvrage manuscrit); par le S^r de Peyssonnel: article de M. Flourens; février, 108-122.

Histoire des sciences mathématiques en Italie..... par G. Libri, 1838, in-8° : article de M. Lacroix; juin, 345-355.

Aperçu des méthodes en géométrie; par M. Chasles; janvier, 61.

Opinions populaires et scientifiques des anciens sur les éclipses : article de M. Letronne, 424-450.

Observations astronomiques.... publiées par le Bureau des longitudes; avril, 253.

Stellarum duplicium et multiplicium mensuræ micrometricæ, etc.... 1837, in-8° : article de M. Biot; mai, 297-309.

Connaissance des temps... pour l'an 1841, publiés par le Bureau des longitudes, 1838, in-8°; septembre, 586.

Annuaire pour l'an 1838, présenté au Roi par le Bureau des longitudes, 1837 (1838), in-18; septembre, 586.

INSTITUT DE FRANCE. — *Académies, sociétés littéraires.* — Journaux.

Académie Française; séance publique présidée par M. de Salvandy, prix décernés et proposés; août 514.

Académie des Inscriptions et Belles-Lettres. Mort de M. Ch. Fréd. Reinhard; janvier, 55. Rapport de M. Silvestre de Sacy sur les travaux des commissions de cette académie; février, 123-127. Mort de M. Silvestre de Sacy; février, 127. Discours prononcés sur sa tombe; mars, 189-190. Rapport de M. Daunou sur les travaux des commissions de cette académie pendant le premier semestre de 1838; juin, 366. Séance publique: prix décernés et proposés. Notice sur la vie et les ouvrages de M. le baron Silvestre de Sacy, par M. Daunou; août, 316-518. Election de M. Garcia de Tassy, 516.

Notices et extraits des manuscrits, tome XIII, 1838, in-4°; novembre, 709.

Notice historique sur la vie et les ouvrages de M. le baron Silvestre de Sacy; par M. Daunou, 1838, in-4°; décembre.

Académie des Sciences. Mort de M. Tessier; discours prononcé à ses funérailles par M. de Silvestre; janvier, 53-54. Eloge historique de Joseph Fourier; par M. Arago, in-4°; avril, 254. Extrait du rapport sur un ouvrage de M. le baron Blein, intitulé: *Principes de mélodie et d'harmonie*, juin, 371. Mort de M. Dulong, discours prononcés à ses funérailles, par MM. Arago, Chevreul et Thenard; 451-452. Mort de M. Frédéric Cuvier; 453. Séance publique: prix décernés et proposés; discours de M. Becquerel, intitulé: *Recherches sur le dégagement de la chaleur*. Eloge de M. Laurent de Jussieu, par M. Flourens; 518-520. Mort de M. Huzard; discours prononcé à ses funérailles par M. le baron de Silvestre; décembre, 765.

Mémoires de l'Académie royale des Sciences de l'Institut de France, tomes XIV, XV et XVI; octobre, 632.

Mémoires des savants étrangers, publiés par ordre de l'Académie des Sciences, tome V, 1838, in-4°; novembre, 709.

Académie des Beaux-Arts. Mort de M. Thévenin; discours prononcés sur sa tombe; mars, 190. Mort de M. Castellan, académicien libre; 248. Mort de M. Ramey père, discours prononcé à ses funérailles par M. Petitot; juin, 473. Election de M. Dumont en remplacement de M. Ramey père; juillet, 454. Mort de M. Percier; discours prononcé à ses funérailles par M. Lebas; septembre, 584. Séance publique: éloge de M. le baron Gérard par M. Quatremère de Quincy; distribution des prix; octobre, 637-638.

Académie des Sciences morales et politiques. Mort de M. Ch. Fréd. Reinhard;

janvier, 35. Séance publique : discours de M. Dupin aîné sur les travaux de cette académie; mémoire de M. Blanqui sur le régime de l'armée en temps de paix; prix proposés pour 1839 et pour 1841; sujets de prix remis au concours; rappel de questions sur lesquelles l'Académie décernera des prix en 1839 et 1840; prix quinquennal fondé par M. le baron Félix de Beaujour, en décembre 1840; prix fondé par feu M. Grégoire, évêque de Blois, à décerner en 1839; conditions communes à tous ces concours; juin, 375-377. Élection de M. Passy en remplacement de M. de Talleyrand; juillet 454. Mort de M. Broussais; discours prononcés à ses funérailles par M. Droz, au nom de l'Académie, et par M. le baron Larrey, au nom des membres du Conseil de santé des armées; novembre, 707.

Journal des Savants. Mort du plus ancien de ses auteurs, M. Tessier; janvier, 53-54. Mort de M. Silvestre de Sacy, assistant, 189. Mort de M. Frédéric Cuvier, l'un des auteurs de ce journal; juillet, 453.

Prix proposés par la société Archéologique de la Somme; octobre, 639.

Prix proposés pour 1839 par l'Académie royale des Sciences et Belles-Lettres de Bruxelles; octobre, 639.

Prix offerts par la commission royale d'Histoire de Belgique, au nom de M. le prince de Ligne; octobre, 639.

Prix proposé par la société dite de *Jablonowski*, à Leipzig; octobre, 640.

Prix proposé par la Société royale des Sciences à Göttingue; octobre, 640.

Académie des Sciences de Berlin. Compte rendu de ses mémoires, 1838, in-8°; octobre, 648. Prix proposé par cette académie; octobre, 639. Ses mémoires pour 1836. Berlin, 1838; in-4°.

Académie impériale des Sciences de Saint-Petersbourg. Ses mémoires, 6^e série, tome IV, Pétersbourg, 1838, in-4°; octobre, 648. — Recueil des actes de la séance publique de cette académie, le 29 décembre 1837. Saint-Petersbourg, 1838; in-4°; octobre, 649.

Académie royale des Sciences de Turin. Prix remis au concours pour l'année 1840 par la classe des sciences morales, historiques et philologiques de cette académie; novembre, 708.

Prix proposé par la Société Royale de Copenhague; octobre, 640.

NOTA. On peut s'adresser à la librairie de M. LEVRAULT, à Paris, rue de la Harpe, n° 81; et à Strasbourg, rue des Juifs, pour se procurer les divers ouvrages annoncés dans le Journal des Savants. Il faut affranchir les lettres et le prix présumé des ouvrages.

TABLE.

De l'influence des circonstances politiques et morales sur la littérature, depuis Auguste (article de M. Naudet).....	Page 715
Troisième supplément à la notice sur quelques médailles grecques inédites, etc. (article de M. Raoul-Rochette).....	736
Le Livre des Rois, par Abou'lkasim Firdousi (article de M. Quatremère).....	753
Nouvelles littéraires.....	765
Table des douze cahiers de l'année 1838.....	769

FIN DE LA TABLE.

THE BORROWER WILL BE CHARGED
THE COST OF OVERDUE NOTIFICATION
IF THIS BOOK IS NOT RETURNED TO
THE LIBRARY ON OR BEFORE THE LAST
DATE STAMPED BELOW.

STATE STUDY
CHARGE

Widener Library



2044 105 313 845